ARCHIVES
D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE
DE CRIMINOLOGIE
ET DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

TOME DIX-NEUVIÈME

1904

ARCHIVES
D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE
DE CRIMINOLOGIE
ET
DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

(fondées en 1886, avec la collaboration du Dr Albert Bournet)

PUBLIÉES SOUS LA DIRECTION DE

A. LACASSAGNE — Pour la partie Biologique

G. TARDE — Pour la partie Sociologique

Avec la collaboration de MM.

AL. BERTILLON. — P. DUBUISSON. — R. GARRAUD. — LADAME. — MANOUVRIER

Secrétaire de la Rédaction : Le Dr ÉTIENNE MARTIN.

Revue paraissant tous les mois par fascicule d'au moins 80 pages.

Nouvelle Série. — Tome III



TOME DIX-NEUVIÈME

1904

ÉDITEURS

A. STORCK ET Cie, LYON — PARIS, 16, rue de Condé

MASSON ET Cie — PARIS, 120, boulevard St-Germain

DÉPOSITAIRES

LYON, GENÈVE, BALE : Librairie **H. GEORG**

PARIS : **LAROSE** et **FORCEL**, 22, rue Soufflot

BRUXELLES : **MANCEAUX**, 12, rue des Trois-Têtes

TURIN, ROME : **BOCCA** Frères

ARCHIVES
D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE
DE CRIMINOLOGIE
ET DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

G. DE MAUPASSANT ET DOSTOIEWSKY

Étude de psychopathologie comparée

CONFÉRENCE

En abordant le sujet de ma conférence, il faut que je commence par présenter à mon auditoire des excuses. D'abord, je demande votre indulgence pour la façon dont je vais traiter mon thème. De par ma profession, je ne devrais apporter dans mes études et dans mes leçons que des observations nettes, précises et complètes, et vous avez certainement le droit d'en attendre de moi, puisque je suis médecin... Mais Dostoïewsky et Maupassant sont pour ainsi dire nos contemporains : leurs parents les plus proches, leurs amis intimes sont encore en vie et ce serait les froisser que d'insister sur certains détails biologiques, aussi bien que par ce fait même il devient très difficile de constater ces détails. Vous excuserez donc, au cours de cette conférence, certaines réticences, bien justifiées d'ailleurs.

Ensuite, et c'est peut-être le plus difficile, il faut que je me fasse pardonner le choix du sujet et le droit que je m'arroge d'étudier sous un point de vue aussi spécial le génie et l'œuvre de ces deux maîtres du roman contemporain.

J'ai bien peur que cette tentative ne me vaille une répartie dans le genre de celle qui a été faite par un brillant académicien à M. Jules Huret, je crois, qui s'adressa à divers personnages du

monde littéraire, scientifique et politique en leur demandant ce qu'ils pensaient de Jeanne d'Arc. L'académicien en question lui décocha ce trait d'esprit : « Les Anglais ont brûlé la pucelle d'Orléans, les savants en ont fait une hystérique. Je préfère les Anglais. »

Cette boutade me hante l'esprit au moment où je vais vous entretenir de deux romanciers qui ont souffert d'affections du système nerveux et de leurs œuvres qui en dehors de leur immense valeur littéraire présentent aussi un grand intérêt psychologique et psychopathologique.

Et d'abord je demande justice. Si (surtout dans ces derniers temps) nous autres médecins aliénistes nous nous mêlons de faire de la critique littéraire, ce n'est pas à nous qu'en revient l'initiative. Voyez par exemple un des plus grands maîtres du roman contemporain, le successeur indiscuté de Stendahl et de Balzac, le chef reconnu du roman matérialiste et expérimental, M. Emile Zola, qui dans un article sur le roman expérimental, article qui est en quelque sorte une profession de foi, cite des pages entières du fameux traité de Claude Bernard : *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, et demande à ses lecteurs qui voudraient se rendre compte de ses idées et de ses principes esthétiques de remplacer tout simplement dans ces passages le mot médecine par le mot « roman ».

Les frères Goncourt dans les préfaces de leurs romans sont encore plus explicites à ce sujet. Ainsi dans la préface de *La Fille Elisa* qu'ils appellent la « clinique de l'amour », les auteurs réclament pour le roman toutes les libertés et toutes les franchises de la science.... puisque le roman s'est imposé toutes les études et tous les devoirs de la science. Dans la préface de *Le Faustin* ils affirment que la méthode historique scientifique appartient au même titre au romancier moderne. Dans la préface de *La Fille Elisa* nous lisons que les auteurs ont cru devoir parler comme le font le médecin, le savant, l'historien. Et dans la préface de *La Chérie*, préface qu'il appelle lui-même son testament littéraire, puisqu'il y fait ses adieux au public, Ed. de Goncourt espère même que la dernière évolution du roman serait de faire un livre de pure analyse, livre pour lequel un jeune trouvera peut-être... une nouvelle dénomination, autre que celle du roman.

Je n'ai multiplié ces citations que dans l'espoir de vous prouver, que les biologistes et déterministes ne font que ce que les romanciers et les critiques littéraires leur demandent de faire, et que si ceux-ci croient avoir le droit de considérer la vie ambiante comme une sorte de clinique il n'est que justice de nous accorder, à nous, qui sommes cliniciens par profession, le droit d'aborder l'analyse de leurs œuvres à l'aide de nos méthodes et de nos moyens d'investigation.

Les deux noms qui forment le titre de ma conférence paraissent jurer ensemble. En effet, à première vue, rien de plus disparate, ni de plus contrastant. D'une part, Maupassant, qui est l'aboutissant de la ligne des conteurs gaulois, commencée par Villon et continuée par Rabelais, génie clair et bien français s'il en fut, n'ayant subi aucune influence du génie étranger. Un des critiques littéraires français, des plus autorisés et des plus compétents, dit de lui que les limites de son esprit sont aussi bien celles dont l'esprit français ne sort que rarement : ni rêveur, ni mystique...

D'autre part Dostoïewsky, un rêveur celui-là et un mystique, au point d'en arriver quelquefois à prophétiser, personnifiant et même peut-être avec exagération certaines particularités de l'*état d'âme* slave.

Autant l'observation de Maupassant est nette et claire, son style lumineusement précis et la composition même de ses œuvres si admirablement construites, sobre, harmonique, d'une facture pour ainsi dire classique, autant Dostoïewsky est touffu et vague, pas styliste du tout, plein de digressions.

Et pourtant, à un certain point de vue, il n'est guère possible de nommer l'un sans nommer l'autre. C'est que, dans toutes les littératures du monde entier, ce sont ces deux maîtres qui ont donné les observations les plus exactes et l'analyse la plus géniale du cerveau et de l'âme malades. Beaucoup d'écrivains de tous les pays, ce qui n'a rien que de très naturel en somme, se sont intéressés aux maladies psychiques et se sont attachés à les décrire dans leurs œuvres, mais ces descriptions sont pour la plupart très fantaisistes, elles sont faites *de chic* et représentent des cas d'aliénation mentale conventionnelle, des cas de mélodrames et de feuilletons ; quand ce sont des cas vraiment clini-

ques, c'est que l'auteur s'est donné la peine de se documenter. Ainsi, M. Zola, par exemple, qui dans beaucoup de ses romans revient à l'étude des maladies mentales, en a donné de très belles et très exactes descriptions. Seulement il est de toute évidence que pour le faire, il utilisait tout le fonds de la science contemporaine et en puisant les doctrines médicales et les observations cliniques dans les ouvrages de médecine, ne faisait que les transplanter dans les volumes de ses romans.

Pour Maupassant et Dostoïewsky, c'est le contraire qui est vrai. On pourrait faire des livres ou au moins des chapitres de psychiâtrie, avec des descriptions et des types pris dans leurs œuvres, qui sont de vrais trésors d'observations psychopathologiques. Il est étonnant, on pourrait même dire incompréhensible et énigmatique, comment leur intuition artistique leur a suffi pour établir et analyser des états pathologiques du système nerveux, très complexes et très délicats, qui n'ont pris leur place dans la science médicale que grâce à un travail séculaire de légions de médecins.

Il est vrai que l'un et l'autre ont eu le malheur de subir l'atteinte de ce même mal. Maupassant, qui provenait certainement d'une famille marquée de dégénérescence héréditaire, puisque, sans chercher plus loin, il a eu son frère mort à Charenton, puisque lui-même était dans le courant de sa vie hypocondriaque, éthéromane, migraineux et mourut paralytique général. Dostoïewsky, lui, était épileptique, comme Flaubert, et quand on dit « épilepsie », on dit aussi « dégénérescence neuro-psychique », ce qui serait d'ailleurs facile à prouver pour Dostoïewsky, s'il était possible d'apporter à cette chaire certains détails de sa vie privée, mais le temps n'en est pas encore venu.

Aussi bien dans l'œuvre de Maupassant que dans l'œuvre de Dostoïewsky, on trouve des détails autobiographiques, des auto-observations. J'y reviendrai tout à l'heure. Mais un intérêt encore plus grand est peut-être offert par l'analyse de ce qui dans leurs œuvres ne s'explique que par certaines particularités de l'esprit et du caractère de l'auteur, et tout spécialement par ses particularités psychopathiques. S'il est vrai qu'une œuvre artistique n'est « qu'une chose vue à travers un tempérament », il est évident *a priori*, qu'on ne comprend complètement l'œuvre qu'en

tenant compte du tempérament, autant dire du système nerveux, pour parler plus exactement, du cerveau de l'auteur, et que, par conséquent, cette étude, cette analyse de ses œuvres à ce point de vue est pleinement justifiée.

Grosso modo et à l'usage d'un public comme celui qui me fait le très grand honneur de composer mon auditoire aujourd'hui, d'un public extra-médical, on peut classifier toutes les maladies mentales en trois grands groupes :

1° Celles ayant pour cause des lésions cérébrales anatomiques, c'est-à-dire constatables à l'autopsie, comme par exemple la maladie qui a enlevé G. de Maupassant lui-même, la paralysie générale, la démence par lésion circonscrite du cerveau, une tumeur par exemple, la démence sénile.

2° Les folies qu'on appelle fonctionnelles, c'est-à-dire celles pour lesquelles la science ne connaît pas de substratum anatomo-pathologique, qui relèvent vraisemblablement des troubles de nutrition et de circulation cérébrales, et se caractérisent par un délire, quelquefois incohérent, d'autres fois plus ou moins systématique, une dépression mélancolique, ou au contraire, une exaltation maniaque, des hallucinations, etc. C'est surtout à ces cas que le grand public attache le nom de folie.

3° La dernière catégorie de maladies psychiques est d'une étude et d'une analyse beaucoup plus difficile. On n'y trouve le plus souvent aucun délire des idées, mais très fréquemment le délire des actes. La faculté du raisonnement n'est pas atteinte, bien souvent, au contraire, les idées conservent leur liaison logique et les discours loin de paraître incohérents ou délirants sont au contraire très suivis et très spirituels. C'est à ces cas que la science médicale a réservé la dénomination qui paraît au public si paradoxale de « folie lucide », de « folie raisonnante ». Ces cas morbides sont caractérisés surtout par une déséquilibration mentale, par un manque d'harmonie psychique et on y trouve le plus souvent à côté d'une intégrité des fonctions intellectuelles proprement dites et même quelquefois d'une supériorité mentale réelle et de certains talents, d'un génie partiel, des stigmates psychopathologiques indiscutables, des tares de dégénérescence psychique, tels, par exemple, une absence totale de sens moral, différents tics psychiques, des obsessions invincibles et des im-

pulsions irrésistibles, des perversions et des inversions du sens génital, etc.

Pour les deux premiers groupes, on trouve peu de chose dans l'œuvre de Maupassant, à peine par ci par là quelques silhouettes, comme celle par exemple de l'aïeul de Mme Radevin dans *Une Famille*.

Mais Maupassant rend de main de maître le tableau clinique des cas appartenant au troisième groupe. Impulsions, obsessions, folie lucide, absence du sens moral, inversions du sens sexuel, tous ces cas si complexes, si délicats, d'une analyse si difficile, nous allons les étudier dans les œuvres de Maupassant. Mais avant d'aborder cette étude il faut que je dise au moins quelques mots de l'auteur lui-même, autant que c'est possible à l'heure actuelle, les données précises et exactes n'étant pas abondantes encore, puisque ses amis sont tenus par une pieuse discrétion, et ses médecins sont liés par le secret professionnel. Toujours est-il que dans la personne de Maupassant nous avons un cas psychopathologique très complexe. Il est hors de doute que la tare héréditaire pesait sur sa famille, et certains traits de sa biographie, s'ils pouvaient être constatés d'une façon scientifique, prouveraient péremptoirement que son état psychique portait les stigmates de dégénérescence psychique ; il est certain que Maupassant rentrait dans la catégorie de ceux qu'il est convenu d'appeler *les dégénérés supérieurs*. Ensuite nous savons de lui qu'en pleine floraison de son talent et jeune encore, puisqu'il n'avait pas encore atteint la quarantaine, il abusait de certains excitants psychiques, il était éthéromane à telles enseignes qu'il avoua un jour au Dr de Fleury n'avoir pas écrit une seule ligne de *Pierre et Jean*, si ce n'est dans un état d'ivresse éthérique. « J'ai trouvé dans l'éther, disait-il, une lucidité d'esprit extraordinaire, mais il m'a fait bien du mal aussi. » En 1891, il sent l'approche de cette maladie qui ne pardonne pas, et il fait un suprême effort pour lui échapper par la seule voie possible, celle de la mort. La tentative de suicide n'aboutit pas et il passe encore dix-huit mois dans une maison de santé privée, gravissant tout le calvaire du paralytique général, ou plutôt descendant petit à petit dans cet abîme, au fond duquel il y avait démence complète, gâtisme et mort.

Quand la nouvelle de la maladie de Maupassant se répandit, ses lecteurs du grand public et même certains critiques pensèrent tout de suite à deux de ses nouvelles : *Le Horla* et *Qui sait ?* croyant y trouver des auto-observations. Ainsi, M. René Doumic affirmant que le procédé ordinaire de Maupassant était l'observation objective, qu'il n'imaginait jamais et n'inventait rien, croit que dans *Le Horla* Maupassant ne décrivait que ce qu'il avait vu, ayant lui-même cette fois servi d'objet à son observation.



GUY DE MAUPASSANT.

Telle n'est pas mon opinion. Je pense qu'en écrivant ces deux nouvelles, Maupassant n'a pas eu d'autres intentions que de faire un conte fantastique à la Edgar Poë ou Hoffmann. J'en trouve la preuve dans la conception et la construction même du récit. La réalité y est habilement mêlée à l'élément fantastique. Avec cet art qui lui est si personnel et de cette façon dont il est coutumier, il gradue l'impression qui doit se dégager de son œuvre et pré-

pare le lecteur à l'effet culminant. Ainsi, par exemple, ce n'est que dans ce but que se trouvent intercalés dans le récit les voyages au mont Saint-Michel et à Paris, la conversation avec le moine et l'expérience du Dr Parant. C'est dans ce but aussi que l'auteur laisse au lecteur dès le commencement même du récit la vision de ce trois-mâts brésilien tout blanc et luisant, entrant dans le port de Rouen à la suite d'un remorqueur et qu'il met dans les dernières pages de la nouvelle une citation empruntée soi-disant à la *Revue du Monde scientifique*, annonçant l'apparition dans le Brésil d'une étrange maladie, pareille jusque dans les détails à celle qu'éprouve le héros du récit. Nous retrouvons la même facture dans *Qui sait ?* L'auteur mentionne même les lettres de ses domestiques lui annonçant d'abord la disparition, ensuite le retour des meubles enfuis. Nous retrouvons, en somme, dans ces deux nouvelles toute la technique des productions de ce genre et toutes les qualités maîtresses de Maupassant lui-même. Il serait inutile d'y chercher la description des hallucinations, voire même du délire de Maupassant.

Cette rose cueillie par une main invisible, décrivant une courbe dans l'air transparent, portée vers une bouche invisible, ces carafes d'eau et de lait, bues la nuit par un être intangible, voilà des images de pure fantaisie et même n'ayant aucune prétention de représenter autre chose.

D'ailleurs, dans le journal des Goncourt, j'en trouve la preuve. Ils racontent que c'est Porto-Riche qui a donné à Maupassant le sujet du *Horla*, et qu'il est tout à fait inquiet quand on découvre en sa présence dans cette nouvelle le commencement de la folie du romancier et ne peut s'empêcher de s'écrier : « Si cette nouvelle est d'un fou, c'est moi qui suis le fou. »

S'il y a des traits d'auto-observation à trouver dans *Le Horla*, c'est dans le début du récit, où Maupassant s'attache à décrire l'obsession de la peur, de l'angoisse, du danger imminent. Il est absolument hors de doute que cela était une sensation très familière à Maupassant, et il en a retracé les affres d'une main de maître dans plusieurs de ses œuvres, on peut même dire que c'est un de ses sujets de prédilection, il y revient dans *L'Apparition*, *Un Lâche*, *L'Auberge*, *Lui*, *La Peur*, *Sur l'eau*.

Ainsi dans *Le Horla*, voilà certainement des pages vécues par

l'auteur : « ...... je monte dans ma chambre. A peine entré, je donne deux tours de clef et je pousse les verrous... j'ai peur... de quoi ? Je ne redoutais rien jusqu'ici... j'ouvre mes armoires, je regarde sous mon lit ; j'écoute... quoi ?... Est-ce étrange qu'un simple malaise, un trouble de la circulation peut-être, l'irritation d'un filet nerveux, un peu de congestion, une toute petite perturbation dans le fonctionnement si imparfait et si délicat de notre machine vivante, puisse faire un mélancolique du plus joyeux des hommes et un poltron du plus brave ? Puis, je me couche, et j'attends le sommeil comme on attendrait le bourreau. Je l'attends avec l'épouvante de sa venue ; et mon cœur bat, et mes jambes frémissent ; et tout mon corps tressaille dans la chaleur des draps.... Je sens bien que je suis caché et que je dors.... et je sens aussi que quelqu'un s'approche de moi, me regarde, me palpe, monte sur mon lit, s'agenouille sur ma poitrine, me prend le cou entre ses mains et serre... serre de toutes ses forces pour m'étrangler. Moi je me débats, lié par cette impuissance atroce, qui nous paralyse dans les songes... » Et, à la page suivante : « Je pris une grande avenue de chasse, puis je tournai vers la Bouille... un frisson me saisit soudain, non un frisson de froid, mais un étrange frisson d'angoisse.... Je hâtai le pas, inquiet dans ce bois, apeuré sans raison, stupidement, par la profonde solitude. Tout à coup, il me sembla que j'étais suivi, qu'on marchait sur mes talons, tout près, à me toucher... »

Ceci n'est plus de la fantaisie. Ce sont des sensations réellement éprouvées par Maupassant, et si vous voulez bien me permettre une nouvelle citation, que je prends dans *Sur l'eau*, qui est indiscutablement le récit d'une nuit vécue par l'auteur qui fut un canotier passionné, vous y trouverez la preuve que ces sensations lui étaient familières. « Le fleuve était complètement tranquille, mais je me sentis ému par le silence extraordinaire qui m'entourait. Soudain un petit coup sonne contre mon bordage. Je fis un soubresaut et une sueur froide me glaça des pieds à la tête. Cependant la rivière s'était peu à peu couverte d'un brouillard blanc.... J'étais enseveli jusqu'à la ceinture dans une nappe de coton... Je me figurais qu'on essayait de monter dans ma barque.... J'éprouvais un malaise horrible, j'avais les tempes serrées, mon cœur battait à m'étouffer et perdant la tête, je pen-

sais à me sauver à la nage ; puis aussitôt cette idée me fit frissonner d'épouvante... J'essayais de me raisonner. Je me sentis la volonté bien ferme de ne point avoir peur, mais il y avait en moi autre chose que ma volonté et cette autre chose avait peur. Je me demandai ce que je pouvais redouter ; mon moi brave railla mon moi poltron ; jamais aussi bien que ce jour-là je ne saisis l'opposition des deux êtres qui sont en nous, l'un voulant, l'autre résistant, et chacun l'emportant tour à tour. Cet effroi bête et inexplicable grandissait toujours et devenait de la terreur. Je demeurais immobile, les yeux ouverts, l'oreille tendue et attendant. Quoi ? Je n'en savais rien, mais ce devait être terrible. Je crois que si un poisson se fût avisé de sauter hors de l'eau, comme cela arrive souvent, il n'en aurait pas fallu davantage pour me faire tomber raide, sans connaissance. » Voilà une auto-observation qui, je crois, a contribué dans une large mesure à la création du *Horla*. Mais en dehors de cela, cette nouvelle, à mon avis, n'a pas d'autre portée psychopathologique.

N'allons pas chercher dans les œuvres de Maupassant les indices de la maladie mentale qui l'a terrassé. On ne les pourrait trouver peut-être que dans les fragments des manuscrits, tel *L'Angelus*, par exemple, sur lesquels il travaillait encore la veille des souffrances qui lui étaient réservées. Toujours est-il qu'on ne trouve rien, même dans les ouvrages posthumes, *Le Père Milon* et *Le Colporteur*, *Les Dimanches d'un bourgeois de Paris*, qui semblent d'ailleurs avoir été soigneusement épurés par les éditeurs et ne représentent guère, je crois, que des notes et des fragments devant servir à des travaux postérieurs.

Ce qui peut nous intéresser beaucoup plus, ce sont les particularités psychologiques de Maupassant, bien avant l'éclosion de la paralysie générale. Et dans cet ordre d'idées, j'attire particulièrement votre attention sur un caractère psychologique qui, s'il ne rentre pas dans les cadres de la psychiâtrie proprement dite, est néanmoins tellement étrange et pour ainsi dire inattendu dans un homme tel que Maupassant, dans la première dizaine d'années de sa production littéraire, dans Maupassant jeune, fort, beau, riche, ayant atteint dès sa première nouvelle (*Boule de suif*) le summum de la perfection littéraire, choyé aussi bien par les éditeurs que par les femmes, ayant l'existence facile et pou-

vant s'offrir tous les caprices de son âge, auquel on n'est pas encore blasé et revenu de tout, que je n'hésite pas à considérer cette particularité psychologique comme une tare cérébrale. Je parle de l'indifférentisme de Maupassant, dont le cachet se retrouve dans presque toutes ses œuvres et qui a également frappé et attiré l'attention de ses amis et de ses critiques. Ainsi Céard, son camarade, dont le nom est à côté de celui de Maupassant encore sur la couverture des *Soirées de Meudon*, dit de lui : « C'est l'homme que j'ai connu le plus indifférent à tout. » Jules Lemaître ne pense pas que jamais jeune homme ait jeté sur le monde un regard plus clairvoyant, plus tranquille et plus froid que Maupassant à vingt-cinq ans... Tous ses récits, dit-il, expriment la philosophie la plus simple, la plus directe et la plus négative. A vrai dire, c'est le nihilisme pur. La vie est mauvaise. Elle n'a d'ailleurs aucun sens... nous allons malgré nous où nous mènent nos désirs et les fatalités de dehors ; puis la mort finit tout. Rien de plus. Cette philosophie... est la froide source, secrète et profonde, d'où venaient à la plupart de ses petits récits leur âcre saveur.

Emile Faguet pense de Maupassant qu'il n'a jamais eu besoin de se détacher, et cela pour l'excellente raison qu'il n'a jamais été attaché à rien ! Et en effet, de toute la production littéraire de ce conteur gaulois, souvent frivole et grivois, que quelques-uns ont traité de pornographe, se dégage une impression d'une tristesse morne, telle que jamais aucun autre écrivain, en commençant par le livre de Job, en finissant par Schopenhauer ou Léopardi, n'est parvenu à produire. C'est que chez Maupassant, ce n'est ni de la mélancolie lyrique, qui fait le charme de certains poètes, ni une crise de douleur aux grands gestes et aux mots sonores, ni les formules sèches et incisives d'une pensée philosophique, chez Maupassant, ce n'est même pas du désespoir, c'est la sensation du néant même. Jamais une parole de consolation, jamais une lueur d'un avenir meilleur.

Voyons plutôt une de ses œuvres : *La Maison Tellier*, par exemple, un de ses chefs-d'œuvre, rien que ce conte (et même rien que quelques pages de ce conte, la scène de l'église, dont je ne vois d'équivalent que dans Tolstoï : le récit de la bataille d'Austerlitz dans *La Guerre et la Paix*, analysent aussi bien et avec la même

force la psychologie collective et la suggestion imitative) suffirait pour faire la gloire d'un écrivain. Le lecteur admire certainement la maîtrise de la peinture de Maupassant, le coloris de ses images, la netteté, la précision des personnages qu'il incarne quelquefois à l'aide de deux ou trois lignes à peine et qui sont bien vivants et bien typiques, mais le lecteur est pourtant frappé, on pourrait même dire *saisi, angoissé*, par cette sublime indifférence de l'auteur, qui n'est pas seulement de l'*objectivité dans l'art*, cette objectivité tant recherchée par Flaubert et si magistralement atteinte par Maupassant, c'est plus que cela, c'est de l'indifférentisme philosophique mêlé d'une bonne dose de mépris. C'est comme si Maupassant voulait dire : tout ici-bas n'est que leurre et convention. Et la perle de la création, l'âme humaine elle-même, n'est qu'un instrument, dont on peut tirer n'importe quel accord, que ce soit un refrain de boui-boui, ou un cantique inspiré. Entre celui-ci et celui-là la différence n'est pas très grande d'ailleurs, ce ne sont que deux états d'âme différents. Ces traits psychologiques de Maupassant que j'ai cherché à résumer dans cette courte formule se trouvent dans la grande majorité de ses œuvres, celles du moins où il ne s'est pas borné à conter une anecdote, mais où il a laissé son empreinte personnelle ; voyez ses grands romans, *Une vie, Pierre et Jean, Fort comme la mort* ; voyez ses nouvelles, celles même qui ne semblent être faites que pour conter une rencontre de hasard, un incident fortuit, sans importance.

La sensation qui se dégage de ses œuvres et la pensée intime qui perce à travers les pages du récit est simple et *désespérante*, on peut la résumer en deux mots : il n'y a ni bien, ni mal, rien — excepté peut-être quelques instants de volupté aiguë — qui vaille la peine d'être vécu. La vie est vide de sens et remplie de mensonges et de férocités lâches — parce que les hommes ne sont au fond que des bêtes, sans espoir aucun de devenir meilleurs, et puis après il y a la mort, la mort inévitable, bête, qui n'est qu'une immense injustice, un outrage à l'humanité. Mais jamais je ne pourrai le dire aussi bien que Maupassant ; voyez plutôt dans *Moïron* cette protestation vibrante d'une éloquence pour ainsi dire révolutionnaire contre la loi inéluctable :

« Dieu est méchant... il aime tuer. Il n'aime que ça. Il ne fait

vivre que pour détruire ! Dieu, c'est un massacreur. Il lui faut tous les jours des morts. Il en fait de toutes les façons pour s'amuser. Il a inventé les maladies, les accidents, pour se divertir tout doucement le long des mois et des années ; et puis, quand il s'ennuie, il a les épidémies, la peste, le choléra, les angines, la petite vérole ; est-ce que je sais tout ce qu'a imaginé ce monstre ? Ça ne lui suffit pas encore, ça se ressemble, tous ces maux-là ! et il se paye des guerres de temps en temps, pour voir deux cent mille soldats par terre, écrasés dans le sang et dans la boue... Il a fait les hommes qui s'entre-mangent... Il a fait les tout petits animaux qui vivent un jour, les mouches qui crèvent par milliards en une heure, les fourmis qu'on écrase... Et tout ça s'entre-tue, s'entre-chasse,s'entre -dévore,et meurt sans cesse. Et le bon Dieu regarde et il s'amuse, car il voit tout, lui, les plus grands comme les plus petits, ceux qui sont dans les gouttes d'eau et ceux des autres étoiles. Il les regarde et il s'amuse. Canaille, va ! » On sent bien que ce n'est pas Moiron qui parle en ce moment, ce n'est pas ce misérable instituteur, ce fou, qui se vengeait de la mort de ses enfants en empoisonnant avec du verre pilé les enfants des autres. Il ne sert que de porte-parole à Maupassant qui, nous le savons maintenant par les mémoires de ses contemporains, était tellement hanté par l'idée de la maladie et de la mort, qu'il consultait tous les médecins qu'il pouvait, essayait différents modes de médication et que sa vie errante elle-même s'explique, au dire de Goncourt, par cette obsession continuelle qu'il a toujours eue.

Maupassant qui s'attachait surtout à être absolument impersonnel dans ses œuvres et qui — comme le dit M. René Doumic — a caché sa vie en ne se mettant jamais en scène dans ses livres — en a pourtant laissé un qui a tous les caractères de mémoires fidèlement rapportés, d'auto-observation ; c'est le journal tenu au jour le jour pendant sa croisière dans la Méditerranée et intitulé *Sur l'eau*.

Voyez dans cette œuvre, dont la publication lui a été pour ainsi dire arrachée, quel immense dégoût de la vie et des hommes, quel morne et triste désespoir remplit toute l'âme de cet homme qui pourtant semble avoir toutes les raisons pour ressentir la joie de vivre.

« En certains jours, j'éprouve l'horreur de ce qui est jusqu'à la mort. Je sens jusqu'à la souffrance suraiguë la monotonie invariable des paysages, des figures et des pensées. La médiocrité de l'univers m'étonne et me révolte, la petitesse de toute chose m'emplit de dégoût, la pauvreté des êtres humains m'anéantit. » Et plus loin :

«... D'autres hommes, parcourant d'un éclair de pensée le cercle étroit des satisfactions du bonheur, la monotonie et la pauvreté des joies terrestres. Dès qu'ils touchent à trente ans, tout est fini pour eux. Qu'attendraient-ils ? Rien ne les distrait plus ; ils ont fait le tour de nos maigres plaisirs.

« Heureux ceux qui ne connaissent pas l'écœurement abominable des mêmes actions toujours répétées ; heureux ceux qui ont la force de recommencer chaque jour les mêmes besognes, avec les mêmes gestes, autour des mêmes meubles, devant le même horizon, sous le même ciel, de sortir par les mêmes rues, où ils rencontrent les mêmes figures et les mêmes animaux.

« Heureux ceux qui ne s'aperçoivent pas avec un immense dégoût que rien ne change, que rien ne passe et que tout lasse. Faut-il que nous ayons l'esprit lent, fermé et peu exigeant, pour nous contenter de ce qui est. Comment se fait-il que le public n'ait pas encore crié : « Au rideau », n'ait pas demandé l'acte suivant avec d'autres êtres que l'homme, d'autres formes, d'autres fêtes, d'autres plantes, d'autres astres, d'autres inventions, d'autres aventures ? Vraiment, personne n'a donc éprouvé la haine du visage humain, toujours pareil, la haine des animaux qui semblent des mécaniques vivantes... la haine des paysages éternellement semblables et la haine des plaisirs jamais renouvelés...

« Nous ne savons rien, nous ne voyons rien, nous ne pouvons rien, nous ne devinons rien, nous n'imaginons rien, nous sommes enfermés, emprisonnés en nous. Et des gens s'émerveillent du génie humain... la pensée de l'homme est immobile. Les limites précises, proches, infranchissables, une fois atteintes, elle tourne comme un cheval dans un cirque, comme une mouche dans une bouteille fermée... »

Il est curieux de rapprocher de ces pages écrites par un représentant d'une civilisation moderne, un maître du roman contem-

porain, un Parisien de la fin du XIX[e] siècle, ces paroles amères d'un fils d'une tout autre race, d'un tout autre pays, d'un représentant d'une mentalité absolument différente et d'une culture d'il y a deux mille ans. Voyez le premier chapitre de l'*Ecclésiaste :* « Vanité des vanités ; tout est vanité. Quel profit l'homme retire-t-il des peines qu'il se donne sous le soleil ? Une génération s'en va ; une génération lui succède ; la terre cependant reste à sa place. Le soleil se lève ; le soleil se couche ; puis, il regagne en hâte le point où il doit se lever de nouveau. Tantôt soufflant vers le sud, ensuite passant au nord, le vent tourne, tourne sans cesse, et revient éternellement sur les cercles qu'il a déjà tracés. Tous les fleuves se jettent dans la mer et la mer ne regorge pas, et les fleuves reviennent au lieu d'où ils coulent, pour couler encore. Tout est difficile à expliquer ; l'homme ne peut rendre compte de rien... ce qui a été, c'est ce qui sera ; ce qui est arrivé arrivera encore. Rien de nouveau sous le soleil. Quand on vous dit de quelque chose : « Venez voir, c'est du neuf », n'en croyez rien ; la chose dont il s'agit a déjà existé dans les siècles qui nous ont précédés. Les hommes d'autrefois n'ont plus chez nous de mémoire. Les hommes de l'avenir n'en laisseront pas davantage chez ceux qui viendront après eux. »

Je crois reconnaître dans cette diatribe pleine de toute l'horreur de la désolation et du désespoir le cri poussé par une âme déjà atteinte par un mal irréparable, le pressentiment d'un cerveau qui est au seuil du gouffre, acculé à la catastrophe finale. En effet, Maupassant à cette époque paraît avoir été guetté déjà par la maladie qui le terrassa quelques années après. Dans cette période de sa vie, il est très migraineux et abuse de l'éther pour se soulager.

A quelques pages plus loin, dans ce même journal, nous trouvons la description d'une nuit d'insomnie, pleine de cette obsession de la peur et de l'angoisse, qu'il a si magistralement dépeinte dans plusieurs de ses nouvelles et dont je vous ai déjà parlé, de la migraine et de l'empoisonnement par l'éther. Voilà ces lignes, qui pourraient tout aussi bien avoir leur place dans un ouvrage de médecine : « A peine couché, je sentis que je ne dormirais pas, et je demeurais sur le dos, les yeux fermés, la pensée en éveil, les nerfs vibrants... Soudain, quelque chose grinça. Quoi ? je ne

sais, une poulie dans la mâture, sans doute ; mais le ton si douloureux, si plaintif de ce bruit fit tressaillir toute ma chair ; puis rien, un silence infini, allant de la terre aux étoiles... puis tout à coup l'inconnaissable et si grêle gémissement recommença. Il me sembla, en l'entendant, qu'une lame ébréchée sciait mon cœur. Comme certains bruits, certaines notes, certaines voix nous déchirent, nous jettent en une seconde dans l'âme tout ce qu'elle peut contenir de douleur, d'affolement et d'angoisse ! J'écoutais, attendant, et je l'entendis encore, ce bruit qui semblait sorti de moi-même, arraché à mes nerfs, ou plutôt qui résonnait en moi, comme un appel intime, profond et désolé ! Oui, c'était une voix cruelle, attendue et qui me désespérait. Il passait sur moi, ce son faible et bizarre, comme un semeur d'épouvante et de délire, car il eut aussitôt la puissance d'éveiller l'affreuse détresse sommeillant toujours au fond du cœur de tous les vivants... C'était... la voix qui crie l'avortement de la vie, l'inutilité de l'effort, l'impuissance de l'esprit et la faiblesse de la chair... » La nuit blanche est suivie d'une migraine : « La migraine, l'horrible mal, la migraine qui torture comme aucun supplice ne l'a pu faire, qui broie la tête, rend fou, égare les idées et disperse la mémoire, ainsi qu'une poussière au vent, la migraine m'avait saisi et je dus m'étendre dans ma couchette, un flacon d'éther sous les narines. Au bout de quelques minutes, je crus entendre un murmure vague qui devint bientôt un espèce de bourdonnement, et il me semblait que tout l'intérieur de mon corps devenait léger, léger comme de l'air, qu'il se vaporisait. Puis ce fut une sorte de torpeur de l'âme, de bien-être somnolent.... Bientôt l'étrange et charmante sensation de vide... s'étendit, gagna les membres qui devinrent à leur tour légers... comme si la peau seule fût restée, la peau nécessaire pour me faire percevoir la douceur de vivre, d'être couché dans ce bien-être... Et j'entendis des voix, quatre voix, deux dialogues sans rien comprendre des paroles... je reconnus que c'était là simplement les bourdonnement accentués de mes oreilles. Je ne dormais pas, je veillais, je comprenais, je sentais, je raisonnais avec une netteté, une profondeur, une puissanse extraordinaires, et une joie d'esprit, une ivresse étrange venue de ce décuplement de mes facultés mentales. Ce n'était pas du rêve comme avec du haschich, ce n'étaient pas les visions un peu ma-

ladives de l'opium ; c'étaient une activité prodigieuse de raisonnement, une manière nouvelle de voir, de juger, d'apprécier les choses et la vie, avec la certitude, la conscience absolue que cette manière était la vraie. Et la vieille image de l'Ecriture m'est revenue soudain à la pensée. Il me semblait que j'avais goûté à l'arbre de la science... »

Je vous prie de retenir cet aveu ; je vais vous le rappeler tout à l'heure.

Cette sensation de bien-être extraordinaire dura aussi longtemps que dura le flacon d'éther. « Soudain, dit Maupassant, je m'aperçus qu'il était vide. Et la douleur recommença. »

Tant que vous êtes encore sous l'impression des morceaux de *Sur l'eau* que je viens de vous citer et puisque, je l'espère, vous les avez encore présents à l'esprit, je vais rapprocher des aveux que l'auteur fait dans ce journal, absolument et indiscutablement personnel, des citations prises dans une de ses nouvelles, pour vous prouver de cette façon que c'est bien ses sensations psychopathologiques qui lui ont fourni la clef de la compréhension de certains états pathologiques excessivement délicats et difficiles à analyser. Il y a une nouvelle de Maupassant qui n'est qu'une étude d'un cas d'inversion du sens génital. Nous y retrouverons la description d'un état d'âme particulier et absolument comparable aux aveux faits par Maupassant dans *Sur l'eau*. Ce n'est pas pour dire que Maupassant était lui-même atteint de cette inversion morbide. Nous n'avons aucune raison de le penser. Mais nous nous croyons le droit d'affirmer, autant par ce que nous connaissons de sa vie privée que parce que son attention était très orientée dans ce sens, qu'il étudiait avec une prédilection indiscutable les questions de l'amour, fût-ce l'amour vénal, ou les élans sublimes d'un cœur pris par la passion, nous savons qu'il avait monté sur tous les sommets et aussi descendu dans tous les abîmes de l'amour, et nous pouvons conjecturer avec une forte vraisemblance, qu'ayant eu à résoudre le problème de la perversion sexuelle et n'ayant pas d'autres moyens de l'analyser, il a dû s'adresser à l'auto-observation, à des sensations pathologiques qui lui étaient personnelles, à sa réaction psychologique anormale pour expliquer, ou du moins montrer le mécanisme de ses aberrations. J'aime autant vous le dire tout de suite, il a fait cette

analyse d'une façon absolument magistrale, et qui m'inspire de l'admiration, puisqu'il y a à peine un quart de siècle que nous autres, médecins aliénistes, avons mis à l'étude ces affections si paradoxales, si invraisemblables et bizarres.

La scène se passe en Cour d'assises. L'avocat demandant le divorce au nom de la femme, cite des morceaux empruntés au journal du mari : « Il faudrait aimer, aimer éperdument, sans voir ce qu'on aime. Car voir, c'est comprendre, c'est mépriser. Il faudrait aimer, en s'enivrant d'elle, comme on se grise de vin, de façon à ne plus savoir ce qu'on boit... J'ai trouvé, je crois. Elle est blonde, d'un blond léger... ses yeux sont bleus. Seuls, les yeux bleus emportent mon âme. Toute la femme m'apparaît dans l'œil, rien que dans l'œil... » Il me faudrait transcrire toute la première partie du plaidoyer de l'avocat pour vous montrer l'habile préparation de l'auteur : il nous montre bien un être détraqué, un déséquilibré pour nous faire accepter ce qui va suivre. Voyons ensuite : « Elle est ma femme... A partir de la seconde même où je l'ai tenue dans mes bras, elle ne fut plus que l'être dont la nature s'était servie pour tromper toutes mes espérances. Les a-t-elles trompées ? Non ! Et pourtant je suis las d'elle, las à ne pouvoir la toucher sans que mon cœur soit soulevé par un dégoût... non peut-être par un dégoût d'elle, mais un dégoût plus haut, plus grand, plus méprisant, le dégoût de l'étreinte amoureuse... » Et plus tard dans le même journal : « Je ne peux plus voir ma femme venir vers moi. J'ai cru jadis que son baiser m'emporterait dans le ciel. Elle fut souffrante un jour, d'une fièvre passagère, et je sentis dans son haleine le souffle léger, subtil, presque insaisissable des pourritures humaines. Oh ! la chair, fumier séduisant et vivant, putréfaction qui marche, qui pense, qui parle, qui regarde et qui sourit, où les nourritures fermentent et qui est rose, jolie, tentante, trompeuse comme l'âme. » Quelques jours plus tard : « Pourquoi les fleurs seules sentent-elles si bon, les grandes fleurs éclatantes ou pâles, dont les tons, les nuances font frémir mon cœur et troublent mes yeux... ? » Six mois plus tard : « J'aime les fleurs, non point comme des fleurs, mais comme des êtres matériels et délicieux ; je passe mes jours et mes nuits dans les serres où je les cache comme les femmes des harems. Qui connaît, hors moi, la dou-

ceur, l'affolement, l'extase frémissante, *charnelle*, idéale, surhumaine de ces tendresses ; et ces baisers sur la chair rose, sur la chair rouge, sur la chair blanche miraculeusement différente, délicate, rare, fine, onctueuse, des admirables fleurs... J'ai parfois pour une d'elles une passion qui dure autant que son existence. On l'enlève alors de la galerie commune et on l'enferme dans un mignon cabinet de verre où murmure un fil d'eau contre un lit de gazon tropical... Et je reste près d'elle, ardent, fiévreux et tourmenté, sachant sa mort si proche, et la regardant se faner, tandis que je la possède, que je l'aspire, que je bois, que je cueille sa courte vie d'une inexprimable caresse. » Lorsqu'il eut terminé la lecture de ces fragments, l'avocat reprit : « La décence, Messieurs les juges, m'empêche de continuer à vous communiquer les singuliers aveux de ce fou honteusement idéaliste. »

Eh ! bien, tout étrange qu'il soit, ce cas est pourtant possible. Dans un recueil de psychiâtrie il rentrerait dans le groupe des perversions sexuelles, sous-groupe de fétichisme, et j'ajoute, que s'il se présentait en réalité, il est de toute vraisemblance que sa genèse et son mécanisme psychologique seraient tels qu'ils sont décrits et analysés par Maupassant. Comment aurait-il pu sonder et fouiller jusque dans ses recoins les plus intimes et les plus obscurs cette âme malade, si ce n'est en étudiant et en analysant des sensations personnelles, qui, tout en n'étant pas identiques, auraient pu avoir une certaine analogie avec celles qu'il a décrites avec une maîtrise surprenante. Les notes du journal que j'ai cité en font foi.

Je ne veux pas abuser de votre patience, le temps m'est mesuré d'ailleurs, il me faut donc renoncer à épuiser dans cette conférence ce riche trésor d'observations psychopathologiques que contient l'œuvre de Maupassant, mais il faut aussi que j'attire votre attention sur la nouvelle : *Un fou*, où l'on trouve une étendue et une analyse tout à fait hors ligne des obsessions et des impulsions irrésistibles. Cette nouvelle est sensée être une confession posthume, trouvée parmi les papiers d'un président de Cour d'assises, un homme de loi qui, de son vivant, jouissait d'une estime générale et d'une réputation irréprochable.

Il rentre chez soi après avoir prononcé un verdict de peine de mort sur un assassin et se met à réfléchir sur l'assassinat.

« Souvent on rencontre de ces gens chez qui détruire la vie est une volupté. Oui, oui, ce doit être une volupté, la plus grande de toutes peut-être ; car tuer n'est-il pas ce qui ressemble le plus à créer. Faire et détruire ! Ces deux mots renferment l'histoire des univers... tout ce qui est, tout ! Pourquoi est-ce enivrant de tuer ? »

La semence vient de tomber, l'obsession commence à germer. « Pourquoi donc est-ce un crime de tuer ? C'est au contraire la loi de la nature. Tuer est donc notre tempérament... » Suivent deux pages de raisonnements paradoxaux de même nature, de la vraie dialectique d'un fou lucide et raisonneur. Ensuite vient d'abord le désir vague, puis l'obsession du désir, enfin l'impulsion irrésistible, qui ne fait que croître. Voyez combien vraie et combien superbe est cette gradation dans l'étude de Maupassant : « 3 juillet. — Ce doit être un étrange et savoureux plaisir que de tuer, d'avoir là, devant soi, l'être vivant, pensant, de faire dedans un petit trou, rien qu'un petit trou, de voir couler cette chose rouge qui est du sang, qui fait la vie, et de n'avoir plus devant soi qu'un tas de chair molle, froide, inerte, vide de pensée. — 5 août. — Moi qui ai passé mon existence à juger, à condamner, si je faisais comme tous les assassins que j'ai frappés, moi, moi ! — 15 août. — La tentation ! la tentation, elle est entrée en moi comme un ver qui rampe... elle se promène dans mon corps entier, dans mon esprit, qui ne pense plus qu'à ceci : tuer ; dans mes yeux qui ont besoin de regarder du sang, de voir mourir ; dans mes oreilles, où passe sans cesse quelque chose d'inconnu, d'horrible, de déchirant et d'affolant, comme le dernier cri d'un être ; dans mes jambes où frissonne le désir d'aller, d'aller à l'endroit où la chose aura lieu ; dans mes mains, qui frémissent du besoin de tuer. — 22 août. — Je ne pouvais plus résister. J'ai tué une petite bête pour essayer, pour commencer. — 25 août. — Il faut que je tue un homme ! Il le faut. — 30 août. — C'est fait. » Il rencontre un enfant, « et la pensée m'entre en tête : Si je le tuais. Cette envie me grisait comme de l'alcool... je le saisis à la gorge... je le serre de toutes mes forces... Il m'a regardé avec des yeux effrayants. Quels yeux !... Puis il n'a plus remué. Je suis rentré. J'ai bien dîné. Le soir j'étais très gai, léger, comme rajeuni. »

Cela encore, cette détente nerveuse après que l'acte impulsif

est accompli est encore d'une vérité et d'une exactitude scientifique rigoureuse.

Il en tue encore un autre, fait condamner pour ce crime un innocent et va le voir exécuter :

« C'est fini, on l'a guillotiné ce matin. Comme c'est beau de voir trancher la tête d'un homme. Le sang a jailli comme un flot ! Oh ! si j'avais pu, j'aurais voulu me baigner dedans. Quelle ivresse de me coucher là-dessous, de recevoir cela dans mes cheveux et sur mon visage et de me relever tout rouge, tout rouge !... Maintenant j'attendrai, je puis attendre... »

Comme je viens de vous le dire, chaque ligne de cette nouvelle, chaque mot, c'est la vérité scientifique même. Le phénomène psychopathologique étudié et si magistralement analysé par Maupassant est classé dans les manuels de psychiâtrie sous le titre d'obsessions et d'impusions. C'est bien ainsi que l'obsession chez un impulsif lucide et conscient commence à germer et devient de plus en plus forte jusqu'au moment où le malade qui a une notion nette de la morbidité de son état, ne se trouve plus la force de lutter contre son impulsion et y succombe après avoir passé par un état d'angoisse et d'anxiété suivi quand l'acte est consommé — et cela encore est très vrai dans la description de Maupassant — d'un sentiment de détente et de soulagement. Il est très exact et très vrai aussi, et le fait est signalé par Maupassant avec une maîtrise surprenante, que ces malheureux dégénérés, déséquilibrés, ayant les facultés intellectuelles proprement dites intactes, tâchent de s'expliquer les motifs de leur acte impulsif et méritent bien par là l'appellation de fous raisonnants ou raisonneurs qu'on leur donne. C'est bien le cas du juge assassin, peint par Maupassant.

Et maintenant, après ce Gaulois, voici le Scythe, le vrai Scythe... J'emploie là, pour vous annoncer que je vais parler de Dostoïewsky, une expression que j'emprunte à celui des hommes de lettres français qui l'a connu personnellement, l'a étudié, l'a révélé et présenté au public français, à M. de Vogüé. Comme je vous le disais déjà, sur bien des points, c'est l'antithèse, le contraste vivant et frappant de Maupassant. Autant celui-ci avait l'esprit latin, net, clair, bien délimité, autant Dostoïewsky, qui a eu, au

dire de ce même commentateur français, le cœur d'une sœur de charité et l'esprit d'un grand inquisiteur, qui fut le Jérémie du bagne et le Shakespeare de la maison des fous, qui souvent vaticina au lieu de décrire, avait l'âme trouble, l'idéal mystique, la pensée bizarre et sublime à la fois. Autant Maupassant n'était pas un imaginatif et ne décrivait que ce qu'il avait vu, dans des nouvelles de forme concise et ayant toutes les qualités extérieures de l'art classique, autant Dostoïewsky déployait des débauches d'imagination dans des ouvrages ayant des longueurs fatigantes, dans d'immenses romans confus, mal bâtis souvent, encombrés de digressions et de discussions théoriques. Autant, à première vue du moins, Maupassant a dû avoir la vie agréable et facile, autant l'existence de Dostoïewsky fut un tissu de malheurs peu communs. Condamné à mort à vingt-trois ans, grâcié sur l'échafaud, déporté dans un bagne de Sibérie, où il reste plusieurs années, ensuite soldat dans un bataillon de Sibérie, n'ayant obtenu la permission de revenir à Saint-Pétersbourg et d'écrire que dix ans après son exil, et ayant ensuite employé quarante ans de sa vie à travailler comme un *cheval de fiacre* (son expression propre) loué d'avance aux éditeurs, criblé de dettes, menant une vie pleine de privations, souffrant moralement de cette situation et malgré tout cela conservant à l'encontre de Maupassant, qui ne voyait que le néant et le vide des choses autour de lui, une foi inébranlable quoique malaisée à définir, puisqu'elle était faite d'un vague socialisme mélangé de piétisme, d'un nationalisme slave, au point qu'il pensait et disait que la Russie possédait les génies des autres races et le sien propre en plus et de compopolitisme, au point qu'il prêcha la panhumanité dans un discours resté mémorable. Malgré toutes ses infortunes et tous ses déboires, Dostoïewsky fut et resta pendant toute sa vie l'enthousiaste plein d'espoir pour l'avenir et de tendresse pour l'humanité souffrante.

Et pourtant je n'hésite pas à réunir ces deux noms dans une même étude et à prétendre qu'ils se ressemblent par bien des points

Je vous l'ai déjà dit, l'un comme l'autre avaient leur système nerveux atteint. Dostoïewsky était épileptique et présentait d'autres signes de la dégénérescence. Tout pareil en cela à Maupas-

sant, il avait l'obsession des maux à venir, de la mort ; le soir il laissait quelquefois à son bureau un écriteau portant cette recommandation : « Il est possible que cette nuit je tombe en sommeil léthargique, par conséquent je prie que l'on fasse attention et qu'on ne m'ensevelisse pas pendant un certain laps de temps. » Il a eu encore, pareil à Maupassant, l'obsession de l'épouvante et de la peur, et l'a décrite non seulement aussi bien que Maupassant, mais presque dans des termes identiques ; voyez par exemple dans *Humiliés et Offensés :* « Dès que venait le crépuscule, je tombais par degrés dans cet état d'âme qui s'empare de moi si souvent la nuit..., et que j'appellerai *frayeur mystique*. C'est une crainte accablante de quelque chose, que je ne puis définir, ni concevoir, qui n'existe pas dans l'ordre des choses, mais qui peut-être va se réaliser soudain, à cette minute même, comme un fait inébranlable, horrible, difforme. » Mais ce en quoi ils se ressemblent le plus, en quoi ils ont fait œuvre commune, c'est la peinture de la folie et des états bizarres de l'âme et du cerveau qui sont sur les confins de la folie. Nous avons déjà passé en revue à ce point de vue l'œuvre de Maupassant. Quant à Dostoïewsky celui qui, le premier, il y a près d'un demi-siècle, fit la critique de ses premières œuvres, Bélinsky, dit de son talent que c'est « un talent de névrosé » ; un des critiques de la dernière heure, M. de Vogüé dit que « les personnages de Dostoïewsky sont tous dans l'état de possession, tel que l'entendait le moyen âge », et que « dans le peuple innombrable inventé par Dostoïewsky, il n'y a pas un individu que M. Charcot ne pût réclamer ». En effet, un aliéniste russe, ayant fait le dénombrement, porte à trente-quatre le nombre des personnages aliénés dans les romans de Dostoïewsky, ce qui ferait environ un tiers du nombre total de ceux qu'il a mis en scène. Et non seulement il s'intéressait évidemment beaucoup aux différents types de déséquilibration mentale, mais nous pouvons attester que, par une intuition particulière à son génie, par une espèce de divination arstistique et géniale, il a tout compris et tout traduit de la façon la plus conforme à la vérité : l'étiologie, le début de la maladie, si difficile souvent à déceler et à diagnostiquer, même pour un œil exercé, même pour un professionnel, et enfin le plein épanouissement du mal. C'est au point que ses types et ses images auraient pu servir à illustrer même un

manuel moderne de psychiâtrie ; il faut avouer qu'il y a trente et quarante ans, il donnait des descriptions exactes de maladies mentales que nous autres ne connaissons qu'aujourd'hui, après avoir fait dans nos analyses et nos études si souvent fausse route.

J'ai hâte de revenir à Dostoïewsky lui-même. Commençons par la description de l'épilepsie où il a dû avoir laissé des traces d'auto-observation, puisqu'il a souffert de ce mal. Il a donné toute une série d'épileptiques dans ses œuvres ; c'est Nelli (dans *Humiliés et Offensés*), prince Muischkine (dans *Idiot*), Kiriloff (dans *Possédés*), et Smerdiakoff, (dans *Les Frères Karamazow*). Toutes les altérations psychopathologiques qui accompagnent l'épilepsie tiennent dans ce cadre, à commencer par Nelli, qui avait ce qu'on nomme aujourd'hui dans la science les modifications épileptiques du caractère, et en finissant par Smerdiakoff, fils naturel d'une mendiante idiote et d'un déséquilibré dégénéré, dont un des personnages du roman dit : « Smerdiakoff est d'une nature basse et lâche... et lâche, c'est encore peu dire, c'est un tas de lâchetés, toutes les lâchetés du monde, mises debout sur les deux pieds. » Smerdiakoff, l'assassin, était certainement un fou moral au même titre que Swidrigailoff (de *Crime et Châtiment*), que le critique français, M. de Vogüé appelle un être étrange et qu'il aurait mieux compris s'il était médecin aliéniste. Voyons dans Dostoïewsky la description d'une crise épileptique peu commune. « Il (le prince Muischine du roman *Idiot*) songea à un phénomène qui précédait ses attaques d'épilepsie, lorsque celles-ci se produisaient à l'état de veille. Au milieu de l'abattement, du marasme mental, de l'anxiété qu'éprouvait le malade, il y avait des moments où son cerveau s'enflammait tout à coup... et où ses forces vitales atteignaient subitement un degré prodigieux d'intensité. La sensation de la vie, de l'existence consciente, était presque décuplée dans ces instants rapides comme l'éclair. Une clarté extraordinaire illuminait l'esprit et le cœur. Toutes les agitations se calmaient ; tous les doutes, toutes les perplexités se résolvaient d'emblée en une harmonie supérieure et une tranquillité sereine et joyeuse, pleinement rationnelle et motivée. Mais ces moments radieux n'étaient encore que le prélude de la *seconde* finale, celle à laquelle succédait immédiatement l'accès. Cette seconde était inexprimable... Dans ce moment,

il me semble que je comprends le mot extraordinaire de l'apôtre : « Il n'y aura plus de temps... » C'est sans doute à cette seconde que faisait allusion l'épileptique Mahomet, quand il disait qu'il visitait toutes les demeures d'Allah en moins de temps qu'il n'en fallait à sa cruche d'eau renversée pour se vider. »



Dostoïewsky.

Il y a un rapprochement curieux à faire entre cette description d'une sensation bizarre d'une harmonie et d'une compréhension générale et supérieure et d'un décuplement de forces psychiques faite par l'épileptique Dostoïewsky, et cette sensation « d'une joie d'esprit, d'une ivresse étrange venue de ce décuplement des facultés mentales » qu'a éprouvée et décrite l'éthéromane Maupassant.

Mais revenons à l'épilepsie de Dostoïewsky. Dans une autre œuvre de lui *Les Possédés*, nous retrouvons cette description presque identique, ce qui prouve bien que c'était là une auto-observation. Voyez ce dialogue entre Chatoff et Kiriloff : « Il y a des

moments, dit Kiriloff, et cela ne dure que cinq ou six secondes de suite, où vous sentez la présence de l'harmonie éternelle... C'est un sentiment clair et indiscutable. Il vous semble tout à coup être en contact avec toute la nature, et vous dites : *Oui, cela est vrai*... Durant ces cinq secondes, je vis toute une existence humaine, et pour elle je donnerais toute ma vie, car ce ne serait pas la payer trop cher... — Kiriloff, est-ce que ça vous prend souvent ? — Une fois tous les trois jours, une fois par semaine. — Vous n'êtes pas épileptique ? — Non ! — Alors, vous le deviendrez. Prenez garde, Kiriloff, j'ai entendu dire que c'est précisément ainsi que cela commence. Un homme, sujet à cette maladie, m'a fait la description détaillée de la sensation qui précède l'accès.... Lui aussi m'a parlé des cinq secondes... Rappelez-vous la cruche de Mahomet : pendant qu'elle se vidait, le prophète fit le tour des paradis. La cruche renversée, se sont les cinq secondes ; le paradis, c'est votre harmonie ; et Mahomet était épileptique ! Prenez garde de le devenir aussi, Kiriloff !... »

Chatoff (autant dire Dostoïewky) se trompe. Kiriloff ne deviendra pas épileptique, *il l'est déjà*. La description est superbe d'exactitude et ne laisse aucun doute. Il n'y a qu'une erreur de diagnostic de la part de l'auteur, erreur qui ne fait que rehausser son mérite, puisqu'elle prouve bien que c'est le romancier, le poète inspiré qui a arraché son secret au mal terrible, qu'il n'est pas allé le chercher dans des monographies et des dictionnaires de médecine.

Je dois vous apprendre à ce propos, que l'épilepsie ne se caractérise pas uniquement par ses accès sous forme d'attaques convulsives ; elle n'est pas toujours ni si brutale et bruyante, ni si limitée à la région motrice cérébrale. Elle a souvent comme phénomène prémonitoire de l'attaque une manifestation nerveuse spéciale, qui porte le nom d' « aura ». L'aura, c'est un trouble de la motilité et de la sensibilité, ou même de l'intelligence précédant l'attaque. Suivant les régions du système nerveux qu'elle affecte, — mais toujours le même chez le même sujet, — c'est tantôt une sensation périphérique de vent, de chaleur qui remonte, d'engourdissement, tantôt une hallucination visuelle, auditive ou autre, tantôt l'aura est d'ordre purement psychique, par exemple un souvenir pénible, ou agréa-

ble, qui ne manque pas de revenir avant l'attaque. Suivant différents cas l'aura peut être motrice, sensorielle, sensitive ou intellectuelle. Dans les deux cas que nous venons de citer, l'aura était de ce dernier ordre. Et si Dostoïewsky ne faisait qu'entrevoir à Kiriloff le danger d'une épilepsie à venir, c'est que, comme tous ceux qui ne sont pas médecins spécialistes, il croyait qu'il faut absolument qu'il y ait attaque convulsive pour avoir le droit de parler d'épilepsie. Or, l'attaque peut très bien manquer, et alors l'aura reste le seul phénomène paroxystique de l'épilepsie. Dostoïewsky fait une erreur de diagnostic, mais sa description reste excellente et magistrale.

Ce roman, auquel je viens d'emprunter une si grande citation, *Les Possédés*, est surtout un livre de polémique politique et aussi un peu, il faut bien l'avouer, un livre conçu dans un sentiment de rivalité littéraire ; certains de ses chapitres ne sont qu'un pamphlet, de goût quelquefois douteux, contre Tourguénew. Donc l'auteur a eu d'autres préoccupations que de faire des études psychopathologiques et pourtant ce livre est un vrai recueil de psychiâtrie.

Pour faire pendant à l'analyse des obsessions et des impulsions que je vous ai montrée déjà dans l'œuvre de Maupassant, j'y puise la scène suivante. Il s'agit du héros du roman, un nommé Stawroguine, qui est resté incompris de la critique littéraire. On dirait que Dostoïewsky lui-même, voulant venir en aide aux lecteurs leur insinue à plusieurs reprises que Stawroguine n'est qu'un aliéné. En effet, ce n'est qu'en s'aidant de notions psychiatriques et surtout de celles qui ont trait aux stigmates psychiques de la dégénérescence, qu'on parvient à se faire une idée nette de ce que fut Stawroguine. Rendons cette justice à Dostoïewsky. Au cours du roman on trouve assez d'indications cliniques pour en faire une observation médicale, comme on en fait dans les hôpitaux.

Pour ce qui est de ses antécédents héréditaires, nous ne trouvons que peu de chose. Pourtant sa mère, Barbe Stawroguine, est une femme ayant de telles bizarreries de caractère, que la critique littéraire elle-même a songé à ce propos à la médecine mentale.

Quant à Stawroguine lui-même, c'est un dégénéré de la plus

belle eau. Avant l'âge de vingt-cinq ans (époque à laquelle nous le trouvons dans le roman), il s'est déjà signalé par des *excentricités sauvages ;* on parlait de gens écrasés par ses chevaux, d'un outrage public qu'il fit à une dame de la bonne société, qui fut sa maîtresse. Il avait déjà tué deux ou trois personnes dans des duels, où tous les torts se trouvaient de son côté. Dégradé par le conseil de guerre, grâcié et démissionnaire ensuite, il mena une existence interlope dans les bas-fonds de la capitale, passant ses jours et ses nuits dans d'obscurs taudis entouré d'ivrognes invétérés. Il avait déjà appartenu à une société « qui rendrait des points au marquis de Sade lui-même », avait épousé (on n'a jamais su pourquoi) une mendiante faible d'esprit, boiteuse, en faisant une mésalliance inexprimable. Voilà pour ses antécédents personnels. Il clôt le roman par son suicide. Je transcris fidèlement ces quelques lignes où se trouve une étude sur les obsessions et impulsions aussi bien faite que dans *Un fou*, de Maupassant. Il s'agit toujours de ce même Stawroguine.

« Brusquement sans rime, ni raison, il fit à diverses personnes deux ou trois insolences inouïes. Cela ne ressemblait à rien, ne s'expliquait par aucun motif, et dépassait de beaucoup les gamineries ordinaires que pourrait se permettre un jeune écervelé. Un des doyens les plus considérables de notre club, Gaganoff, homme âgé et ancien fonctionnaire, avait contracté l'innocente habitude de dire à tout propos d'un ton de colère : « Non, on ne me mène pas par le nez. » Un jour, au club... il lui arriva de répéter sa phrase favorite. Au même instant, Stawroguine qui se trouvait un peu à l'écart et à qui personne ne s'adressait, s'approcha du vieillard, le saisit par le nez et, le tirant avec force, l'obligea à faire ainsi deux ou trois pas à sa suite.... Les témoins de cette scène racontèrent plus tard qu'au cours de l'opération la physionomie du jeune homme était rêveuse « comme s'il avait perdu l'esprit... » L'incident provoqua un vacarme indescriptible... Stawroguine, sans répondre à personne, se contentait d'observer tous ces visages... A la fin, fronçant le sourcil, il s'avança d'un pas ferme vers Gaganoff. « Vous m'excuserez, naturellement... Je ne sais pas, en vérité, comment cette idée m'est venue tout à coup... Une bêtise... », murmura-t-il à la hâte et d'un air vexé... Dostoïewsky n'omet pas de mentionner l'aveu de

Stawroguine lui-même qui, questionné plus tard à ce sujet, répondit qu'il ne se portait pas bien en ce moment. D'ailleurs au cours du chapitre il commet encore des actes de même genre, et il finit par un accès de folie furieuse, d'excitation maniaque comme nous aurions dit maintenant, tandis que Dostoïewsky parle de delirium tremens, appliquant ce nom ici comme aussi ailleurs aux accès de folie maniaque et ignorant évidemment que cette appellation est réservée dans la science à une forme spéciale de l'intoxication alcoolique. Mais qu'importe cette erreur de diagnostic ? L'important pour nous est de signaler combien vraie est cette étude du dégénéré héréditaire qui finit par un accès de délire ; cet accès ne dérivait pas nécessairement de son état, mais s'il survenait réellement il aurait dû avoir précisément les caractères qu'indique Dostoïewsky, dont le principal consiste dans la brusque apparition (souvent en quelques heures comme dans le roman) d'un délire polymorphe, combien est vraie, dis-je, cette étude du dégénéré cédant à plusieurs reprises à son impulsion morbide. Or, l'impulsion et l'obsession irrésistibles, ce sont des stigmates psychopathiques du dégénéré, comme nous avons eu l'occasion de le dire à propos d'une nouvelle de Maupassant. L'impulsion morbide qui, dans cette nouvelle, affectait des formes tragiques, a eu plutôt un caractère comique dans le récit de Dostoïewsky. Il en est ainsi dans la vie réelle. Ces psychopathes angoissés, obsédés, luttant d'abord de toutes leurs forces contre leur impulsion, succombant ensuite, commettent tantôt des actes monstrueux et irréparables, tantôt des actes qui les couvrent de ridicule.

Tenons-nous en aux *Possédés*. Dans ce même ouvrage, œuvre psychopathologique s'il en fût, et dans ce sens un roman qui n'a pas son pareil dans la littérature du monde entier, nous pouvons, parmi les nombreux types morbides qu'il présente, trouver un exemple de folie proprement dite, dans le sens qu'attache à ce mot le grand public, c'est-à-dire d'une maladie psychique qui rentre dans la deuxième catégorie de la classification que je vous ai faite au début de cette conférence et qui d'ailleurs, je crois vous en avoir prévenu, est tout à fait schématique, n'ayant pas d'autre but que de vous faciliter un peu cette étude à laquelle nous nous livrons ensemble.

Pour bien vous prouver à quel point extraordinaire, on pourrait même dire incompréhensible, Dostoïewsky avait l'intuition admirablement exacte des maladies mentales, je vais vous faire d'une façon brève et succincte la description de la manie et de son évolution, telle que nous la connaissons maintenant, telle qu'elle est étudiée et décrite dans les manuels modernes de maladies mentales et ensuite je vais vous montrer l'évolution de cette même maladie chez le préfet Lembke, des *Possédés*, roman écrit par Dostoïewsky en 1871, c'est-à-dire à une époque où nous ne possédions en russe aucun ouvrage ou recueil consacré à la psychiâtrie, à une époque où les traités classiques de Krafft-Ebbing et de Schüle en Allemagne, et les leçons cliniques de Magnan en France n'avaient pas encore vu le jour. Il est absolument hors de doute, par conséquent, que Dostoïewsky n'a pas pu se servir des doctrines médicales acquises à la science pour ses œuvres ; au contraire, il est très certain maintenant que ses descriptions devançaient la science. Donc, nous parlons de la manie simple. C'est une maladie mentale qui se caractérise surtout par une accélération morbide du cours des représentations psychiques et par une exagération pathologique des centres moteurs du cerveau. Il existe généralement une période prémonitoire ; il y a d'abord dépression, tristesse, abattement, sentiment de lassitude générale. Le sommeil est troublé. Puis les malades deviennent impatients, irritables, déploient une activité excessive, contrastant avec des moments de dépression pendant lesquels ils restent sombres, préoccupés... De plus en plus agité, on voit l'exaltation maniaque se transformer en fureur maniaque. Le désordre psychique est complet en apparence, mais il est encore souvent possible, même au summum de l'agitation, de fixer l'attention du malade et de le faire répondre de façon raisonnable à une question précise posée rapidement. Ce qui est surtout très caractéristique pour la manie, ce sont les troubles des associations des idées. Elles se font beaucoup plus vite qu'à l'état normal, ce qui détermine une course débordée des idées et se font au petit bonheur, si j'ose m'exprimer ainsi ; par exemple, il suffit d'une consonance fortuite pour amener toute une nouvelle série d'images et de représentations psychiques au cerveau malade. La manie dure le plus souvent plusieurs mois avec généralement beaucoup d'oscillations

dans son intensité, et finit le plus souvent par la guérison ; plus rarement elle passe à l'état chronique et à la démence finale, encore plus rarement elle se termine par la mort. Voilà une description de manie telle que je l'aurais faite aujourd'hui dans une leçon de clinique psychiâtrique. Eh bien, vous allez retrouver tout cela dans la description de la maladie du préfet Lembke. Je me bornerai à transcrire fidèlement des citations empruntées aux *Possédés*.

Le gouverneur, le chef administratif de la province où se passe l'action du roman, Lembke « est un de ces administrateurs qui débutent à quarante ans, après avoir végété dans l'obscurité jusqu'à cet âge, un de ces hommes sortis tout à coup du néant, grâce à un mariage ou à quelque autre hasard... il ne rêvait qu'une petite situation officielle bien sûre... et dans les loisirs que lui laissaient ses fonctions, il fabriquait divers ouvrages en papier d'un travail fort ingénieux... ce qui désolait sa femme c'était de trouver chez lui si peu de ressort et d'initiative ; maintenant qu'il était arrivé, il ne semblait plus éprouver que le besoin de repos. Tandis qu'elle voulait lui infuser son ambition, il s'amusait à confectionner avec du papier un temple... » Un vol sacrilège est commis dans la ville qu'il gouverne : « Cette malheureuse affaire produisit sur Lembke l'impression la plus déplorable. A ce que dit plus tard sa femme, c'est à partir de ce jour-là qu'elle commença à remarquer chez son mari cet étrange abattement qui ne l'a point quitté... » Voyez que Dostoïewsky n'omet pas de signaler la période prémonitoire de tristesse et de lassitude. Vient ensuite la période d'insomnie, d'excitation maniaque, d'exaltation ambitieuse et d'irritabilité : « ... la nuit précédente, à trois heures du matin, il se rendit dans l'appartement de sa femme, la réveilla et la somma d'entendre son « ultimatum ». Il parlait d'un ton si impérieux... qu'elle s'en effraya à part soi... Lembke se répandit en récriminations aussi décousues que violentes.... « ...le moment est venu ; sachez qu'à présent il ne s'agit plus de rire... Nous ne sommes pas dans le boudoir d'une petite-maîtresse, nous sommes en quelque sorte deux êtres abstraits se rencontrant en ballon pour dire la vérité... Sachez, Madame, sachez que je pourrais, que je saurais me montrer à la hauteur de ma place, que dis-je ? de dix places semblables à celle-ci, car

je ne manque pas de capacités... » Survient ensuite un changement d'humeur si fréquent chez le maniaque, qui est en premier lieu un homme tout en dehors, un homme du moment : « Lembke se calma... mais sa colère fit place à un débordement de sensibilité. Pendant cinq minutes environ, il sanglota et se frappa la poitrine... puis il lui fit une scène de jalousie (sans aucun motif plausible, bien entendu), puis il entra dans une violente colère. « Je ne permettrai pas la négation de Dieu, crie-t-il... Par dignité personnelle, vous auriez dû, Madame, vous intéresser à votre mari et ne pas laisser mettre en doute son intelligence... Je supprimerai la question des femmes... Je purifierai l'atmosphère de ce miasme ; demain je vais interdire la sotte fête au profit des institutrices (que le diable les emporte). Gare à la première qui se présentera demain matin, je la ferai reconduire à la frontière de la province par un cosaque. Exprès ! Exprès.... Sache, femme insensée, mais venimeuse, sache que je vais faire arrêter à l'instant même ton amant, je le chargerai de chaînes et je l'enverrai dans un ravelin... » Il serra les lèvres et s'avança, le poing levé, vers sa femme. Mais au moment de frapper, il sentit ses genoux se dérober sous lui, s'enfuit dans son cabinet et se jeta tout habillé sur son lit... De temps à autre un tremblement nerveux secouait son corps. Des idées incohérentes tout à fait étrangères à sa situation traversaient son esprit : tantôt il se rappelait la vieille pendule qu'il avait à Pétersbourg quinze ans auparavant... tantôt il songeait à Millebois avec qui il avait un jour attrapé des moineaux dans le parc. » Voyez à titre de comparaison, dans la leçon déjà citée de Magnan, les lignes suivantes : « Chez le maniaque tout est superficiel, rien n'est profond... Chaque faculté intellectuelle contribue pour sa part à ce désordre de l'intelligence.... La mémoire rappelle à l'esprit une foule de faits qui semblaient oubliés, des souvenirs très lointains, incapables d'être évoqués en temps ordinaire, etc... » Les actes du personnage sont absolument pareils à ces idées dont nous venons de signaler l'incohérence. Il fait atteler et va rejoindre à la campagne sa femme, que tantôt il a failli battre. En route il est très impatient et fait fouetter les chevaux, mais, — voyez la mobilité de l'esprit du maniaque — à une petite distance du but il fait arrêter, descend de voiture et se met à faire des bouquets de fleurs

des champs. Il était absorbé dans cette besogne quand il est rejoint par un commissaire de police qui porte le nom cocasse de Flibustieroff et qui vient lui annoncer une émeute d'ouvriers en ville (en réalité les ouvriers n'étaient nullement en émeute, ils voulaient simplement porter plainte contre les agissements d'un intendant). « Hein ? Quoi ? fit Lembke en tournant vers le commissaire de police un visage sévère, mais sans manifester le moindre étonnement, il semblait se croire dans son cabinet et avoir perdu tout souvenir de la voiture et du cocher. — Excellence, je suis le commissaire de police, Flibustieroff. Il y a une émeute en ville. — Des flibustiers ?... demande Lembke. » Il suffit de cette consonnance bizarre pour donner essor à une nouvelle série d'images et d'associations. Le préfet maniaque monte en voiture, toujours avec son bouquet de petites fleurs jaunes à la main, arrive vers le groupe des soi-disant émeutiers qui étaient très tranquilles et crie d'une voix étranglée, presque inintelligible : « Découvrez-vous !... A genoux !... Flibustiers !... des verges ! » On donne le fouet à quelques ouvriers, puis il rentre chez lui et par un de ces revirements subits, dans une de ces éclaircies de l'intelligence, de très courte durée d'ailleurs, qu'on observe si souvent chez les maniaques, il dit à un monsieur, qui lui est venu demander quelques explications après une conversation incohérente : « C'est... c'est sans doute fort ridicule... mais... mais est-il possible que vous ne voyiez pas combien je suis moi-même malheureux ?... »

Sans nous donner de détails sur le développement ultérieur de la maladie, Dostoïewsky nous apprend qu'on a dû transporter Lembke dans une maison de santé et le mettre en traitement.

Je m'excuse d'avoir trop longtemps, peut-être, fixé votre attention en faisant ces longues citations, mais il le fallait pour vous prouver et vous montrer comment un grand artiste, par des moyens qui sont propres à son génie, parvient à devancer la science elle-même. Je puis vous assurer, sur mon expérience d'aliéniste, que c'est absolument nature, et qu'une telle description de maladie trouverait, aussi bien que dans le roman cité, sa place dans n'importe quel traité moderne de psychiâtrie.

Je m'en tiendrai là. Pour ne plus abuser de votre patience et de votre temps, je ne fais que mentionner les observations et études magistrales de l'imbécillité (par exemple Alcha des *Humi-*

liés et Offensés), de la démence sénile (par exemple le prince K... dans *Le Rêve de mon oncle*), des hallucinations (par exemple Goliadkine dans *Un Sosie*, Ivan Karamazoff dans *Les Frères Karamazoff*, Prokhartchine dans *Monsieur Prokhartchine*), l'hystérie sous ses diverses formes (par exemple Lise Knokhlakoff des *Frères Karamazoff*, Lise Drozdoff des *Possédés*, l'alcoolisme chronique (Marmeladoff de *Crime et Châtiment*), etc... J'en passe et des meilleurs. J'aurais voulu attirer votre attention sur la façon dont sont représentés l'amour et les rapports des deux sexes dans les romans de Dostoïewsky. Un critique français a fait la remarque très juste que ces héros ne connaissent de l'amour que les extrêmes : ou bien c'est un amour abstrait, pour ainsi dire, absolument platonique, plutôt un état mystique de compassion, un dévouement sans désir ; ou bien ce sont les brutalités affolées de la bête, avec des perversions contre nature... le lecteur attentif trouvera dans chaque roman deux ou trois pages où perce tout à coup une pointe de sadisme. Le mot, le terme d'ailleurs technique et médical, parce que c'est ainsi que nous appelons un certain mode de perversion sexuelle, n'est pas de moi, il est d'un certain critique littéraire. Ces questions sont particulièrement délicates et difficiles à traiter en public. Il y aurait peut-être intérêt à rapprocher cette appréciation de Vogüé de certains faits de la biographie du romancier. Mais ici la discrétion s'impose. Il faut pourtant que vous sachiez que le talent de Dostoïewsky est surtout un talent cruel.

C'est ainsi que l'a caractérisé un critique russe, Michailovsky. Voilà ce qu'il en dit : « La cruauté et la férocité ont de tout temps attiré l'attention de Dostoïewsky, et surtout par le charme qui leur est adhérent, par la volupté contenue dans la souffrance... Il s'attachait à rechercher la volupté charnelle dans la torture et la souffrance. Cette spécialité de Dostoïewsky n'est que trop évidente, elle saute aux yeux. Il en fut d'ailleurs lui-même un échantillon des plus remarquables. Il comprenait d'une façon surprenante la jouissance étrange, bestiale, mais certainement très grande, que certaines gens trouvent dans la cruauté inutile. C'est dans cette sphère surtout que le génie de Dostoïewsky a atteint son faîte. »

Mesdames et Messieurs, arrivés maintenant à la fin de cette conférence trop longue peut-être pour ne pas avoir épuisé votre attention et votre patience, et certainement trop courte pour avoir épuisé le sujet, nous nous trouvons encore une fois en face du grand problème psychologique de la parenté, si ce n'est de l'identité du génie et de la folie.

Il est grand temps, je pense, de faire un revision sérieuse de cette fameuse thèse qui se répète de bouche en bouche depuis Aristote (c'est bien lui qui le premier, aurait dit : *omnes ingeniosos melancholicos*), jusqu'à Lasègue, Moreau de Tours et Lombroso ; depuis plus de vingt siècles qu'elle a cours, cette formule est devenue un des lieux communs où l'on se complaît, une de ces banalités si nuisibles à la science parce que l'esprit investigateur s'y repose et s'en contente, sans chercher ailleurs, et c'est sa faute, si nos connaissances sur le psychomécanisme du génie ne sont pas plus avancées aujourd'hui que du temps d'Aristote. Voyons d'abord ; qu'y a-t-il de bien fondé dans cette thèse ? Lombroso qui en est un des plus documentés et des plus zélés défenseurs, n'a su (voyez son livre *l'Homme de génie*), au cours de toute l'histoire de l'Europe civilisée dans une liste allant de Torquato Tasso à Gogol, recueillir que vingt-sept noms de personnes de génie atteintes d'aliénation mentale. Et encore a-t-il mis dans cette liste des noms, comme ceux de See, Lloyd, Concreto, Mainlünder, etc., qui n'ont que bien peu le droit de figurer à côté de Newton, A. Comte ou Rousseau... Et alors la fameuse thèse de l'intime connexion du génie et de la folie se réduit à la constatation qu'il y a eu au cours des siècles une vingtaine d'hommes de génie devenus aliénés... Mais personne n'a prétendu, je pense, qu'ils jouissaient d'une immunité à cet égard ! Au contraire, on est étonné de trouver la liste de Lombroso si petite étant donné que c'est toujours généralement l'organe qui fonctionne avec le plus d'intensité qui se détraque le plus facilement. La crampe des violonistes ou des pianistes n'atteint évidemment pas les forts de la halle, mais bien les musiciens ; il serait pourtant puéril d'affirmer que la virtuosité musicale est une névrose motrice.

Le génie, nous dit-on, est un état pathologique, un phénomène psychique anormal. Soit. Mais ne voit-on pas que cet axiome n'est aucunement une explication de la psychogenèse du génie ; c'est

tout au plus la constatation d'un fait dans toute sa brutalité. Cette formule a de plus le défaut d'employer des termes (anormal, pathologique, névrose, dégénérescence) qui, eux-mêmes, exigent une définition.

Toutes nos connaissances biologiques et toutes nos théories scientifiques actuelles sont fondées sur la grande loi de l'évolution progressive. Et cela à tel point qu'il suffirait de l'oublier un instant pour se trouver en dehors de toute science et tout simplement en présence de connaissances éparses n'ayant plus aucun lien entre elles ni aucune signification scientifique. Or, ce qui est vrai pour toutes les autres branches de la science, doit aussi bien être vrai pour la psychologie. En appliquant la loi de l'évolution progressive aux faits et aux problèmes qui nous occupent en ce moment, nous sommes logiquement amenés à penser que l'esprit humain est sujet à évolution au même titre que le moindre microbe ou le plus immense des corps cosmiques.

Quand, en étudiant le psychomécanisme du génie, on emploie la terminologie psychiatrique, on commet la faute logique de la *petitio principii ;* on implique tout de suite l'idée de maladie, de réversion ancestrale, de dégénérescence, quoique cela soit précisément le point à prouver. Or, malgré l'abondance de faits biographiques d'ailleurs très disparates cités à l'appui de cette thèse, rien n'est moins prouvé. Au contraire, ces deux mots, « génie » et « maladie », semblent jurer ensemble. Si nous acceptons pour la psychologie de l'homme aussi bien que pour n'importe quelle catégorie de faits biologiques la suprématie de la loi de l'évolution progressive, pourquoi ne parlerions-nous pas plutôt de « progénérescence » que de « dégénérescence » et d' « adpostérisme » plutôt que d'atavisme ?

Si nous considérons le génie comme la réalisation par anticipation d'un type psychique futur et occupant dans l'échelle de l'évolution une place beaucoup plus élevée que celle de la moyenne de l'humanité actuelle (dite normale), il n'est plus étonnant, ni inexplicable, ni choquant, qu'il se présente actuellement avec un cortège de syndrômes pathologiques. Supposez l'atelier d'un luthier. Il est évident qu'en fabriquant des instruments d'usage courant et à bon marché, il aura beaucoup moins de rebut qu'en s'appliquant à produire des violons aussi beaux que ceux de

Stradivarius. L'usine des âmes humaines n'a peut-être livré jusqu'à présent aucun produit parfait par l'harmonie de toutes ses fonctions (et puisqu'il ne s'agit plus de camelote, mais bien d'œuvres d'art, les défauts de fabrication n'en sont que plus visibles), mais l'évolution biologique est lente, elle ne procède pas par à-coups, elle a mis deux mille siècles pour arriver de l'homme de Néanderthal à l'homme actuel et le *Pithecanthropus Erectus* date de plus loin encore.:. Comment demanderions-nous qu'elle arrive d'un bond au sommet de l'échelle et atteigne d'un coup la perfection ?... Et d'ailleurs peut-on parler de perfection quand on parle d'évolution qui, peut-être, est infinie ?

Je dis *peut-être*, parce que l'œuvre de l'évolution semble dans certaines directions parachevée ayant atteint son but et donné le maximum de la perfectibilité possible de l'espèce, telles les fourmis et les abeilles dans le règne des insectes.

Je conclus donc en interprétant le génie comme une forme supérieure, hypertypique de la mentalité humaine se présentant actuellement avec certains symptômes pathologiques, parce que, n'étant qu'une ébauche par anticipation d'un type psychique supérieur, elle ne saurait être qu'incomplète et à certains égards défectueuse. D'aileurs y aurait-il un peu de vérité dans cette thèse qui apparente si intimement le génie à la folie, qu'encore faudrait-il pour en tirer quelques éclaircissements de la question qui nous préoccupe en ce moment, soumettre cette formule à une analyse sévère. Quel génie ? quelle folie ?

Les formes des psychopathies sont aussi différentes entre elles que les maladies physiques. Un savant, en traitant par exemple des questions d'hygiène professionnelle, n'oserait pas avancer que tel métier prédispose ou conduit indifféremment à n'importe quelle maladie somatique, que ce soit la rougeole, la cirrhose du foie, le cancer ou les hémorrhoïdes... C'est pourtant ce qui se passe pour la question que nous traitons en ce moment. Le génie serait apparenté à n'importe quelle forme des maladies mentales... Allons donc ! Serrons la question de plus près et procédons par élimination. Commençons par exclure toutes les formes de dégénérescence inférieure; il faut exclure ensuite toutes les formes de psychoses par intoxication ou lésion organique du cerveau, y compris la démence paralytique ; si Maupassant en France,

Leman et Nitsche en Allemagne, Ouspensky en Russie, etc., sont morts paralytiques généraux, il faut s'en prendre plutôt à leurs antécédents luétiques qu'à leur génie. Restent donc :

1° Les diverses formes de dégénérescence supérieure, terme impropre s'il en fût, parce que c'est une *contradictio in adjecto ;* ou bien elle n'est pas supérieure, ou bien ce n'est pas de la dégénérescence. Comme je viens de le dire tout à l'heure, je préfère l'hypothèse que, dans ces cas, nous sommes en présence d'une progénérescence incomplète, d'une ébauche imparfaite, d'une mentalité hypertypique, de l'apparition parmi nous d'un type qui sera normal sur un degré beaucoup plus élevé de l'échelle évolutionniste et qui se présentera alors sans ces dysharmonies qui aujourd'hui nous font songer à la pathologie.

2° Les diverses formes de psychoses aiguës. Or, leur étiologie est encore bien obscure. Il est très probable que pour beaucoup d'entre elles on trouvera comme cause principale et déterminante une auto-intoxication... et alors dans ce faisceau étiologique complexe, quelle place assignerons-nous à la constitution cérébrale de l'homme de génie atteint d'une confusion mentale, mélancolie ou manie simple ? Tout au plus celle d'une cause prédisposante en ce sens que son mécanisme étant plus affiné et plus compliqué, il se détraque plus facilement sous l'influence des agents nocifs. Vous voyez, qu'à l'examen il ne reste plus grand'chose de la fameuse formule.

Il en reste pourtant encore la probabilité qu'il existe *certaines* formes de maladies mentales qui sont intimement liées au génie. Ce disant, nous nous trouvons sur le seuil de notre savoir actuel.

Quelles sont ces formes de psychoses ? Voilà dans quelle direction il faudrait diriger nos études et alors nous trouverions peut-être la solution du problème.

Mais pour ma part, je suis amené par mes études antérieures sur ce sujet (1), à penser que s'il existe des formes de psychoses intimement liées au génie (dans l'acception large de ce mot), ce seraient surtout les formes périodiques (y compris bien entendu les formes circulaires aussi), et paroxystiques (y compris l'épilepsie). J'ai émis dans mes écrits (2) cette idée, ou plutôt cette

(1) Analyse des biographies de GOGOL, de G. DE NERVAL, de GARSCHIN, etc.

(2) *Études psychiatriques sur des sujets littéraires*, Moscou, 1903 (en russe).

conjecture à titre d'hypothèse. Il s'agirait maintenant de l'étayer sur des séries de faits précis et établis avec toute la rigueur de l'analyse scientifique — ce qui dans l'espèce est hérissé de difficultés quelquefois insurmontables. Ces essais de critique psychiatrique, comme celui auquel vous venez de prêter votre attention, ne sont pas autre chose que des tentatives de pénétrer au laboratoire même du génie, de lui arracher son secret. Si j'ai, peut-être, froissé mon auditoire en traitant à un point de vue très spécial des questions d'art et d'esthétique, je vous prie de croire que ce n'est pas par une sorte de vandalisme scientifique que je viens d'appliquer nos moyens d'investigation clinique à l'analyse de ces joyaux de la littérature que sont les œuvres de Maupassant et de Dostoïewsky, c'est plutôt par culte et par déférence. Nous nous sommes approchés avec respect et nous nous sommes arrêtés devant ce processus intellectuel supérieur et encore indéchiffré, qui s'appelle l'*inspiration poétique*.

Docteur N. BAJENOW,
Privat-Docent à l'Université de Moscou.

NOTES ET OBSERVATIONS MÉDICO-LÉGALES

UN CAS PARTICULIÈREMENT REMARQUABLE D'INTOXICATION PAR L'OXYDE DE CARBONE (1).

Par le Dr KURT-WOLFF, professeur à Dresde.

Il y a quelque temps, un lundi matin, la direction royale de police de la ville fut avisée que l'ordonnance d'un officier hongrois de passage avait empoisonné deux chevaux appartenant à un voiturier et s'était empoisonné lui-même après. Les faits avaient eu pour théâtre une écurie de quartier de Johannstadt. La commission chargée par la police de procéder à la levée du corps fit les constatations suivantes :

L'officier hongrois qui avait le dessein de vendre à Berlin deux chevaux qu'il amenait avec lui était arrivé à Dresde le dimanche matin.

L'officier avait l'intention de séjourner quelques jours à Dresde, où il avait des parents, lesquels se chargèrent de lui procurer une écurie pour ses chevaux.

Cette écurie était située dans le sous-sol d'une dépendance occupée depuis peu ; son plancher était environ à 1 mètre au-dessous du niveau du pavé de la cour. Elle s'étendait dans toute la largeur de la partie postérieure du bâtiment et ses dimensions étaient de 12 m. × 6 m. × 3 m. 1/2. Une rampe inclinée descendait de la cour dans l'écurie.

Il y avait dans l'écurie, outre les deux chevaux hongrois, deux autres chevaux appartenant à un voiturier de la ville.

L'ordonnance de l'officier, un Hongrois également, avait été vu plusieurs fois pendant la journée du dimanche ; vers le soir il avait acheté de quoi souper dans un magasin voisin. Ensuite il était allé se coucher sur un lit de paille qu'il s'était arrangé dans l'écurie.

Le lundi matin, vers 6 heures, arrivant à l'écurie, le domestique du voiturier trouva morts l'ordonnance de l'officier ainsi que les chevaux appartenant à son propre patron. Par contre les deux chevaux étrangers, debout à leur place, étaient encore vivants.

N'ayant rien remarqué de particulièrement anormal ni sur les cadavres, ni ailleurs, il supposa tout d'abord que l'ordonnance s'était empoisonné ainsi que les chevaux. C'est dans ce sens qu'il fit sa déclaration à la police.

L'état des lieux le lundi matin vers 8 heures, lorsqu'eut lieu la des-

(1) In *Münch. med. Wochensch.* 10 fév. 1903, traduit par V. Boncourt, de Lyon.

cente de police, était le suivant : du côté de l'écurie opposé à la rampe le brosseur était étendu sur un tas de paille. Les pieds touchaient le pavé, la tête était placée à environ 40 centimètres plus haut. Un des chevaux gisait à côté de lui, l'autre en face de lui. A côté de ce dernier cadavre, les chevaux hongrois se tenaient debout.

Le cadavre de l'homme reposait sur le dos, la tête légèrement inclinée du côté gauche, les bras et les jambes en extension. Les deux chevaux étaient couchés sur le côté ; de leur situation, des souillures qui maculaient leur corps, ainsi que du désordre de leur litière on pouvait conclure qu'ils avaient opposé une vive résistance aux premières atteintes de la mort.

De ce qui précède la possibilté d'un empoisonnement des chevaux par l'ordonnance n'était pas totalement exclue. Néanmoins elle paraissait de prime abord invraisemblable car il était à peine probable que le brosseur eût pu avoir à sa disposition la quantité de toxique nécessaire pour empoisonner les deux chevaux et se suicider lui-même ensuite.

Lorsqu'on eut déshabillé le cadavre de l'homme, et qu'on put, à l'aide d'une lanterne,l'examiner plus complètement dans le coin sombre où il gisait, la cause de la mort fut immédiatement déterminée. Les taches cadavériques d'un rouge clair, franchement luisantes, démontraient indubitablement une intoxication par l'oxyde de carbone. On constata également, sur les animaux, que toutes les muqueuses, partout où elles étaient visibles, présentaient une coloration rouge clair intense.

Plus tard l'examen du sang pris dans une veine de l'avant-bras de l'ordonnance accusa la présence des raies d'absorption caractéristiques de l'hémoglobine oxycarbonique.

Toutes les articulations étaient atteintes par la roideur cadavérique ; donc la mort s'était probablement produite entre 11 heures du soir et 1 heure du matin.

Sur la rampe descendant de la cour dans l'écurie se trouvaient des traces de vomissements. On pouvait conclure de ce fait que le brosseur, qui peut-être était déjà dans un état de légère ébriété, avait ressenti un malaise, quitté un instant l'écurie, puis ne sachant à quoi attribuer son indisposition, était retourné se coucher.

De quelle façon le gaz toxique avait-il pénétré dans l'écurie ?

Il n'y avait dans le sous-sol ni poêle, ni cheminée, ni conduite de gaz, et on ne pouvait déceler la présence d'aucune autre source de production d'oxyde de carbone.

La partie antérieure du bâtiment, outre la rampe descendant dans l'écurie, contenait la cage d'escalier et deux petites chambres à coucher, dont le plancher était à un niveau d'environ 30 centimètres au-dessus du pavé de la cour. Deux personnes avaient passé la nuit en question dans ces chambres, sans avoir ressenti les moindres symptômes d'intoxication.

Entre ces deux chambres et l'écurie s'étendait un couloir, fermé du côté de la rampe de descente par une paroi en planches lesquelles étaient mal jointes par endroits. De l'autre côté du couloir se trouvait un réduit dans lequel s'ouvrait l'extrémité inférieure de l'unique cheminée de la maison. Le plancher de ce couloir et celui du réduit était légèrement plus élevée que celui de l'écurie, donc à environ 70 ou 80 centimètres au-dessous du pavé de la cour.

C'est de cette cheminée que s'était échappé l'oxyde de carbone, et cela de la façon suivante.

Au premier et au second étage un poêle, dit calorifère américain, communiquait avec la cheminée. Dans ces deux étages étaient installés des ateliers de fabrique, où on ne travaillait pas le dimanche. C'est pour cette raison qu'on avait, déjà le samedi soir, réglé de façon à l'abaisser le plus possible, le tirage du calorifère.

Le dimanche après-midi eut lieu un brusque changement de température. Des semaines durant un froid intense avait régné, et le dimanche matin encore le thermomètre était au-dessous de zéro. Mais dans l'après-midi il avait dépassé + 10°, et pendant la nuit la température n'avait pas subi de diminution sensible.

Durant cette période de froid rigoureux la maison, ainsi que la cheminée, étaient plus chaudes que l'air extérieur ; même lorsque le calorifère était réglé à faible tirage la cheminée fonctionnait normalement, c'est-à-dire qu'elle était traversée par un courant d'air ascendant. Mais la maçonnerie ne put pas suivre assez vite la brusque élévation de température de l'air extérieur. L'air dut nécessairement se refroidir au contact des parois de la cheminée, et, devenu spécifiquement plus lourd descendre à la partie inférieure de la cheminée. Il s'ensuivit que les gaz de combustion s'échappant des calorifères, au lieu d'être entraînés à l'extérieur comme précédemment furent chassés de bas en haut. Arrivés dans le sous-sol ils s'écoulèrent du réduit dans le couloir, puis de là, pénétrèrent par la rampe dans l'écurie. Les portes ou la cloison en planches n'avaient pu leur opposer un obstacle digne de ce nom. La présence de ces gaz de combustion fut d'autant moins sensible à l'ordonnance que ces gaz, lorsqu'ils proviennent de calorifères américains de ce genre, ne sont généralement accompagnés que de très peu de fumée, c'est-à-dire de substances impressionnant l'odorat.

Il restait encore une question à résoudre : celle de savoir pourquoi les deux chevaux hongrois étaient encore vivants et n'avaient pas partagé le sort des deux autres animaux. Le vétérinaire du district qui était présent au moment des constatation trouva l'explication de l'énigme dans le fait bien connu que les chevaux ne se couchent pas dans une écurie où ils sont étrangers. Les deux chevaux du voiturier, habitués à ce local, s'étaient couchés sur le sol, ce qui avait eu pour conséquence de les placer dans la zone dangereuse envahie par le torrent d'oxyde de carbone se déversant sur le sol. Au

contraire les deux autres bêtes et leurs organes respiratoires restèrent en dehors de cette zone et dans une atmosphère contenant de l'oxygène. Ces animaux ne furent d'ailleurs pas complètement épargnés par le gaz toxique, ainsi qu'on put le constater : ils avaient en effet l'air quelque peu indisposés, et ce n'est que dans l'après-midi qu'ils acceptèrent leur nourriture. Cependant ils se rétablirent extrêmement rapidement.

La mort de l'ordonnance de l'officier a été causée par le concours de plusieurs circonstances fortuites et malheureuses : la différence de niveau entre l'écurie et les autres parties du bâtiment, le fait que le brosseur s'était couché sur un tas de paille étendue sur le sol, et le changement brusque de température, qui survint justement un dimanche, journée durant laquelle les calorifères étaient réglés de façon à ce que le tirage fût le plus faible possible : tout cela concourut à provoquer l'accident. A ce propos il importe de faire encore spécialement remarquer qu'à l'abaissement minimum du tirage des calorifères correspond la proportion maxima d'oxyde de carbone dans les gaz de combustion. En effet la diminution de l'accès d'air s'oppose à la combustion complète du combustible et à la transformation en acide carbonique. . .

Le cas en question est particulièrement instructif. Il prouve que lorsque les calorifères sont réglés au tirage minimum les gaz qui s'en échappent n'ont pas la température suffisante pour pouvoir, dans toutes les circonstances, provoquer un courant d'air ascendant surtout si — et c'était là justement le cas — le tuyau du calorifère se termine immédiatement à son embouchure dans la cheminée.

Pour prévenir de tels accidents il faudrait faire en sorte que le tuyau de poêle se continue dans la cheminée sur une hauteur d'environ 1 mètre. Le cylindre métallique, bon conducteur, s'échauffant fortement, même lorsque le tirage est très faible, élève non seulement la température de l'air ambiant, mais encore celle des parois de la cheminée. Cela crée des conditions plus favorables à la production d'un courant d'air ascendant. Ce dispositif serait particulièrement efficace lorsque, comme dans le cas présent, deux calorifères débouchent dans la même cheminée l'un au-dessus de l'autre.

Le seul inconvénient qu'on pourrait reprocher à cet agencement serait causé par la présence d'un tuyau dans la cheminée, ce qui pourrait rendre le ramonage difficile.

Mais, comme nous l'avons remarqué déjà, les poêles-calorifères donnent de la suie en quantité si minime qu'il n'est pas besoin de nettoyer fréquemment les cheminées, ainsi que cela est nécessaire pour les poêles ordinaires.

REVUE CRITIQUE

REVUE DES THÈSES

(Année scolaire 1902-1903).

I. — Psychologie.

La perception stéréognostique qu'étudie M. Chrétien, de Paris, est la perception des formes à l'aide de la palpation seule. C'est un phénomène psycho-physiologique des plus intéressants.

L'auteur n'admet pas de sens stéréognostique, car il n'y a pas de sensations de forme, mais bien une perception des formes. Cette perception est simple ; c'est un phénomène d'identification primaire, c'est-à-dire une synthèse de sensations de même ordre. Il ne faut donc pas la confondre avec la reconnaissance totale d'un objet qui est une perception complexe, un phénomène d'identification secondaire, et nécessite l'évocation des images de tout ordre correspondant à cet objet.

Tous les auteurs sont d'accord pour rechercher les conditions du fonctionnement normal de la perception stéréognostique dans l'intégrité de la sensibilité tactile, de la sensibilité musculaire, du mouvement actif, et de certains phénomènes psychiques (mémoire et associations).

En ce qui concerne la sensibilité tactile, on constate que la sensibilité à la pression nous renseigne sur de légères aspérités de la forme à percevoir, et que la « perception cutanée spatiale » (sens de Weber) nous donne la notion de surface.

En ce qui concerne la sensibilité musculaire, on constate que les sensations d'orientation (position ou repos) nous renseignent sur la troisième dimension de l'espace, et que les sensations articulaires nous indiquent la direction de nos mouvements et les déplacements de notre main à la surface d'un objet.

En ce qui concerne le mouvement actif, on constate qu'il est utile, en ce qu'il permet les sensations articulaires, et qu'il est nécessaire pour l'éducation de la perception stéréognostique. En effet,

celle-ci n'existe pas chez les sujets frappés d'hémiplégie infantile parce qu'ils n'ont pu l'acquérir.

En ce qui concerne les phénomènes psychiques, on constate que les images musculo-tactiles étant toujours traduites chez les clairvoyants en images visuelles, l'existence de ces dernières est probablement indispensable à la perception stéréognostique. Quant à l'intégrité de la mémoire en général, elle semble être des plus utiles pour la reconnaissance des formes.

La perte de la perception stéréognostique s'appelle stéréoagnosie, qu'il ne faut pas confondre avec l'asymbolie tactile ou non-reconnaissance de l'objet. Claparède distingue trois causes de perte ou d'affaiblissement de la perception stéréognostique : les akinésies, les anesthésies, les troubles de l'identification primaire. Les akinésies et les anesthésies sont des causes indirectes de sétéréoagnosie ; elles en suppriment seulement les conditions sensorielles, mais ne donnent aucun renseignement sur la nature même de la stéréoagnossie proprement dite, c'est-à-dire sur les troubles de l'identification primaire. Ces troubles sont obscurs et mal expliqués. M. Chrétien, se basant sur des faits nouveaux, dont l'un avec autopsie, émet l'hypothèse qu'il n'y a pas d'images musculo-tactiles des formes dont le centre cortical est probablement situé à la face externe du lobe occipital. La stéréoagnosie résulterait d'une rupture des fibres d'association reliant le centre sensoriel musculo-tactile au centre des images (visuelles) des formes. L'asymbolie tactile résulterait d'une rupture des fibres d'association reliant le centre des images des formes aux autres centres (images auditives, gustatives, olfactives). Enfin, lorsque le centre des images des formes serait lui-même détruit, il y aurait nécessairement stéréoagnosie et asymbolie tactile. En somme, cette hypothèse revient à dire que l'étude de la perception stéréoagnostique n'acquerra d'importance que lorsqu'on aura découvert et localisé une lésion déterminée dans les cas (très rares jusqu'à l'heure actuelle) de stéréoagnosie proprement dite, sans troubles de la sensibilité ni du mouvement.

Sous le nom d'*Ecriture en miroir* ou d'écriture spéculaire on désigne une écriture spéciale, écrite en sens inverse de l'écriture normale, et lisible seulement si on la regarde soit dans un miroir, soit par transparence. C'est l'écriture tracée sur la pierre des lithographes. Buchwald en constata le premier trois cas chez des individus atteints d'hémiplégie droite ; il crut d'abord que c'était une simple variété d'aphasie avec troubles du langage écrit, mais il remarqua qu'on ne la rencontrait pas dans tous les cas d'hémiplégie droite avec aphasie, mais seulement dans quelques cas toujours graves. Etudiant la question, il ne tarda pas à s'apercevoir aussi que ce prétendu phénomène peut se rencontrer chez des personnes bien portantes, et particulièrement chez des enfants. Chez ces derniers, entre autres, il remarqua que de la main gauche certains écrivaient spon-

tanément de droite à gauche, et même que cette écriture leur était beaucoup plus facile que celle de gauche à droite. Aussi, n'attribua-t-il à ce signe aucune valeur pathologique. M. A. LAPRADE partage cette opinion. L'écriture en miroir n'est que l'écriture normale de la main gauche. Si elle ne se manifeste pas plus souvent, c'est parce qu'elle est sans cesse contrariée par le sens de la vue. Lorsque nous écrivons de la main gauche, nous subissons deux impulsions différentes. D'un côté le sens moteur nous demande d'écrire en miroir, mais, d'un autre côté, le sens visuel nous pousse à écrire en écriture normale, c'est-à-dire de gauche à droite. En effet, lorsque nous écrivons, nous le faisons uniquement dans le but de faire comprendre notre pensée ; l'écriture s'adresse principalement au centre visuel et il est tout naturel alors que ce soit ce sens qui l'emporte. Mais, si une cause pathologique quelconque vient à le supprimer, de suite nous obéissons au centre moteur et l'écriture en miroir apparait spontanément.

Ainsi, il nous est facile de comprendre l'apparition de ce trouble de l'écriture chez les malades atteints de cécité verbale, puisqu'ils n'ont plus la faculté de contrôler le résultat de leurs mouvements, et que seul leur centre moteur les guide. Le même fait sera observé chaque fois qu'un malade sera dans un état grave, et qu'il sera forcé d'écrire de la main gauche, car il n'aura plus la force de réagir contre ses impulsions motrices ; il s'abandonnera aux mouvements qui lui semblent les plus naturels. On trouvera donc cette écriture chez les aphasiques qui, paralysés du côté droit, écrivent de la main gauche ; elle indiquera alors un état général grave, mais aucune lésion spéciale. « C'est donc à tort, conclut M. A. Laprade, que certains auteur en ont fait un trouble pathologique. L'écriture en miroir est l'écriture normale de la main gauche, mais une écriture normale que nous ne voulons pas employer, car nous voyons qu'elle ne pourrait être comprise. »

II. — Neurologie.

M. P. ROY, de Paris, étudie *Le gigantisme* qu'il divise en gigantisme acromégalique et gigantisme infantile. Il insiste surtout sur ce dernier caractérisé par la persistance chez un sujet ayant atteint ou dépassé l'âge de la puberté, de caractères morphologiques appartenant à l'enfance. Sa caractéristique anatomique est l'allongement disproportionné des membres inférieurs par anormale persistance des cartilages inter-diaphyso-épiphysaires.

M. P.-L. RENOULT, de Paris (*Contribution à l'étude des rapports de l'idiotie et du rachitisme*), admet l'existence de rapports étroits entre le rachitisme et l'idiotie, car ces deux affections ont été rencontrées chez les mêmes sujets, relevant d'une même cause : infection ou intoxication.

M. Pourreyron, de Paris (*Tabès conjugal et tabès hérédo-syphilitique*), cherche une interprétation de ces faits où tabès ou paralysie générale surviennent chez des conjoints, chez des enfants hérédo-syphilitiques, ou chez trois ou quatre membres d'une même famille.

Mlle Sandberg, de Paris, nous dit ce qu'est *La descendance des tabétiques*. D'après elle, le tabès des parents ne semble pas provoquer de signes de dégénérescence héréditaire chez les enfants. Dans toutes ses observations, les enfants conçus et nés au cours d'un tabès bien confirmé, ont tous présenté l'apparence et les signes d'une santé parfaite.

D'une étude sur *Le tic de Salaam*, M. L. Jacquet, de Paris, conclut que la salutation clonique n'est le plus souvent qu'un symptôme d'une affection plus grave : l'épilepsie (15 fois sur 50) ; qu'elle peut être le résultat d'une maladie infectieuse (8 fois sur 50) ou encore un épiphénomène réflexe provoqué par la dentition (10 fois sur 50) ; et qu'enfin il peut exister un tic de Salaam essentiel sans autre manifestation morbide (10 fois sur 50).

M. P. Bienvenu, de Paris (*Le tremblement essentiel congénital*), assure que chez le trembleur essentiel on trouve d'une façon plus ou moins apparente, mais toujours, les symptômes de la dégénérescence mentale. Aussi il considère ce tremblement comme un stigmate de dégénérescence.

M. J. Vicq, de Paris, recherche les causes de *La mort dans la chorée*. Dans les chorées non compliquées, elle peut être due à l'épuisement, à la syncope, à l'asphyxie. Dans les chorées compliquées, elle peut être due à des complications d'ordre circulatoire, nerveux, respiratoire, ou à des infections secondaires.

L'incontinence d'urine stigmate de dégénérescence : telle est la thèse soutenue par M. Séthian, de Paris. Par sa fréquence, comparée aux autres signes de dégénérescence, et ses conditions pathogéniques, il la considère comme un des meilleurs signes de dégénérescence.

III. — Psychiatrie.

M. A. Bain, de Paris, analyse un phénomène psychologique tout nouveau et qui, à mon avis, n'a peut-être pas encore été assez sérieusement contrôlé : l'*Auto-représentation chez les hystériques*. Ce que l'auteur appelle auto-représentation organique est un phénomène de cénesthésie et de sensibilité générale dans lequel certaines hystériques : 1° prennent conscience de la forme, des dimensions, de la structure macroscopique et parfois même microscopique de leurs organes internes, en même temps qu'elles en perçoivent le fonctionnement et qu'elles agissent volontairement sur lui ; 2° reconnaissent, par l'intermédiaire de ces organes, des matières solides ou liquides et des corps étrangers ou non inclus dans leur organisme.

M. Bain pense que cette perception cénesthésique ou de sensibilité générale, base du phénomène, existe vraisemblablement dans le réveil de toutes les hystériques dont l'engourdissement était complet. Mais elle n'arrive à l'auto-représentation que si elle est suffisamment nette, isolée et intense pour que le sujet puisse la traduire par des images visuelles, faciles à exprimer verbalement. Aussi l'auto-représentation n'a été observée que rarement, seulement chez certaines grandes hystériques, traitées par la méthode de restauration mécano-thérapique de la sensibilité, au cours des séances mêmes de réveil dans l'hypnose. Le phénomène apparaît pour la première fois inopinément, alors que rien ne le faisait prévoir, à des moments variables et divers du traitement, à un point indéterminé de la resensibilisation. Il a présenté une durée variable, tantôt limité à une seule séance, sans pouvoir être provoqué à nouveau, tantôt se renouvelant presque à chaque séance, limité seulement, semble-t-il, par la récupération de la cénesthésie parfaite, par la guérison du malade. Du reste, le phénomène n'a intéressé que les organes profondément atteints par le trouble hystérique, et il semble que plus le trouble était intense, plus l'auto-représentation a visé l'élément anatomique et sa fonction.

Pour plus de clarté, citons quelques faits.

Une malade, atteinte de coxalgie, et observée par Comar, décrit ainsi son articulation pendant l'hypnose : « Mais je vois bien comment elle est, mon articulation ; elle n'est pas malade ; on s'est trompé ; elle est simplement rouillée ; il y a du liquide dedans, mais il n'y en a pas assez pour me faire marcher ; et puis, il y a autour des cordes qui sont trop serrées, je vais desserrer ces cordes et ensuite je pourrai marcher. » Une autre malade observée par Buvat décrit ainsi ses intestins : « Oh ! ce tas de boyaux, ce qu'ils y en a à droite ; ils ont l'air mieux portants, plus clairs, la peau n'est pas terne, ils n'ont pas la même couleur ; il y a de petits vaisseaux rouges avec du sang, de petits vaisseaux blancs, ils se tiennent tous ensemble et ils ne sont pas de la même couleur... il y a une petite peau fine imperceptible qui couvre tout ça... il y a de l'eau qui se promène parmi tous ces boyaux, il y en a qui ont une drôle de forme, ça forme des petits ronds... pourquoi le côté gauche ne ressemble pas au côté droit, ils sont plus ternes... le côté gauche me fait plus mal, il n'est pas fait comme le droit, c'est terne.... C'est quand on respire que ça forme des gros vers... en remontant vers l'estomac le boyau s'amincit. » Une hystérique, étudiée par Vial, décrit ainsi son cœur : « Je vois là (elle indique la région cardiaque) deux poches à gauche et deux à droite. Ça ne communique pas de droite à gauche. Du liquide noir monte d'ici (elle indique la région hépatique), va dans les poches de droite, puis vient dans les poches de gauche... Tiens, le liquide est devenu rouge. »

M. A. Bain admet la réalité de l'auto-représentation et repousse

toute idée d'erreur ou de supercherie. J'avoue pourtant que la lecture des observations ne m'a pas pleinement convaincu. M. Sollier veut bien reconnaître une description des cellules cérébrales dans le pathos suivant qui ressemble étrangement à un oracle de la sibylle : « Des petites machines qui se sont ouvertes par ici. — Qu'est-ce que c'est que ces petites machines ? — Des petites machines qui dormaient. — Qu'est-ce qu'il y avait dedans ? — Un petit trou rond avec des pointes. — Quoi, un pinceau ? — Comme une aiguille, et les petites chambres qui dorment sont collées ; elles sont resserrées. — A quoi servent-elles? — Elles servent pour que je pense; ces petits coins là ça se serre et ça se détend continuellement comme une machine en vibration, excepté celles qui dorment et qui restent bien tranquilles. — Où sont donc les images dont vous me parliez? — Dans les petits trous ; quand les petites pointes commencent à bouger, à vibrer, ça fait venir l'image devant mes yeux ; quand l'image vient, je ne vois plus de petits trous, ça prend tout le front ; mais je sais qu'elle est là dedans puisque c'est de là qu'elle sort. Mais les images tiennent ici par des fils (elle montre son occiput au niveau des lobes optiques), parce que quand elles dorment, je ne sens rien là, mais quand elles vont venir avec les couleurs, je sens que ça tire derrière, et par devant ça commence à marcher sur place, à remuer, à vibrer .»

M. Bain, cherchant à interpréter ces faits, au point de vue de la physiologie générale, dit que le principe du même phénomène se retrouve dans l'état normal, dans certains rêves accompagnant le sommeil physiologique, et à la base de certains états psycho-pathologiques, notamment l'hypocondrie. Au point de vue psycho-physiologique ce même phénomène nous montre que l'exercice volontaire de la fonction d'un organe exige un certain degré de conscience cénesthésique de cet organe ; que plus l'exercice de cette fonction est parfait, invariable, c'est-à-dire que moins il nécessite l'intervention de la volonté, moins il exige en même temps le contrôle de la conscience cénesthésique. Ce n'est donc que lorsque la conscience cénesthésique se manifestera dans la remise en activité d'un organe frappé d'inertie que la volonté pourra intervenir dans le fonctionnement de cet organe. Une fois la fonction remise en branle, l'effort de la volonté n'étant plus nécessaire, la conscience organique redeviendra latente. Enfin, conclut l'auteur, « l'auto-représentation vise aussi bien les organes dont la fonction échappe, hors l'hypnose, à la volonté, que les autres, montrant ainsi que, dans certaines conditions, la conscience et la volonté peuvent s'étendre à tous les organes quels qu'ils soient. Elle explique ainsi le mécanisme de l'exécution des actes suggérés, montrant qu'ils se ramènent au même mécanisme que l'acte volontaire habituel, et qu'ainsi la suggestion, en tant qu'acte merveilleux, en tant qu'idée imposée à l'esprit en dehors de la volonté et de la perception personnelle du sujet, n'existe pas. »

On appelle période hypnagogique l'état intermédiaire entre la veille et le sommeil, alors que l'intelligence n'est pas tout à fait endormie, ni l'imagination complètement abandonnée à elle-même, quand on ne peut dire si l'homme veille ou bien s'il dort, s'il pense ou bien s'il rêve. M. E. GUYON (*Sur les hallucinations hypnagogiques en général et dans la chorée*) étudie les hallucinations qui se produisent pendant cette première période du sommeil. Chez les sujets normaux, ces hallucinations paraissent dépendre de causes locales (hypérémie céphalique, impressions produites sur les organes des sens par les objets et les circonstances extérieures, comme l'éclairage, enfin toutes les causes capables de produire des lueurs entoptiques, en modifiant la circulation rétinienne, comme la fatigue oculaire, la compression du globe de l'œil) et des causes générales qui se résument en un état d'excitabilité du système nerveux résultant de l'épuisement ou bien d'une auto-intoxication. Chez les enfants on a observé des hallucinations hypnagogiques visuelles terrifiantes, soit variables, soit le plus souvent stéréotypées, c'est-à-dire se reproduisant de façon identique chaque soir. On a décrit également dans la chorée des hallucinations hypnagogiques stéréotypées terrifiantes. Il est difficile de dire si ces hallucinations sont réellement liées à la chorée ou s'il y a pure coïncidence. Cependant il est des observations où l'on voit la chorée et les hallucinations évoluer parallèlement, apparaître ensemble et disparaître ensemble. En outre, la chorée offre manifestement des conditions favorables à l'apparition des hallucinations hypnagogiques qui peuvent s'expliquer par des conditions tirées de l'étiologie même de cette maladie et des lésions histologiques qu'elle détermine.

Il existe, chez les obsédés, des phénomènes hallucinatoires qu'étudie M. H. MEURIOT (*Des hallucinations des obsédés*) et qui correspondent à certaines hallucinations psychiques de Baillarger, ou, plus justement, aux pseudo-hallucinations de Kandinsky. Tous les sens peuvent être intéressés par ces pseudo-hallucinations, dont les plus fréquentes sont celles de la vue. Elles participent des caractères généraux des obsessions : elles sont incomplètes, vagues, imprécises; elles manquent d'extériorité et plus encore de réalité ; elles sont symboliques. L'auteur les considère comme le développement des éléments représentatifs de l'obsession, comme l'impulsion est le développement des éléments moteurs. Enfin, lorsque l'obsession aboutit au délire de persécution, il se demande si les hallucinations de l'ouïe que l'on observe alors ne sont pas des pseudo-hallucinations modifiées par l'évolution même de l'obsession à laquelle elles sont intimement liées.

Sainte Thérèse, la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, sainte Lydwine de Schiedam, tels sont les sujets qu'étudie, bien superficiellement, il faut l'avouer, M. L. GAUBERT dans sa thèse : *La catalepsie chez les mystiques*. Il considère les phénomènes extatiques et

cataleptiques qu'elles ont présentés comme des manifestations passagères ou permanentes de l'insuffisance corticale.

M. M. Apte étudie *Les stigmatisés*. Après un aperçu historique où il nous présente les principaux personnages qui ont reçu les stigmates, de François d'Assise à Louise Lateau en passant par Catherine de Sienne et Marie-Madeleine de Pazzi, il envisage la question au point de vue clinique et pathogénique. Il montre d'abord que des douleurs vagues, de simples algies plus ou moins localisées aux pieds ou aux mains ont été trop souvent considérées comme des stigmates mystiques ; le clou hystérique, la céphalée ou casque des neurasthéniques ont été pris pour une ébauche de la couronne d'épines. Quant aux vrais stigmates, il n'y voit que des troubles cutanés se rattachant au dermographisme. En effet, pour qu'il y ait dermographisme, il faut, suivant la plupart des auteurs, trois conditions : un terrain névropathique, une intoxication et un traumatisme. Or, la prédisposition névropathique est constante chez les stigmatisés. Ce sont le plus souvent des individus appartenant au sexe féminin, arrivés plus ou moins tardivement à l'hystérie, après une phase psychasthénique, grâce aux pratiques ascétiques et à l'abstinence. Le toxique agissant sur les centres vaso-dilatateurs peut être dû à une intoxication quelconque ou à une auto-intoxication. L'auteur admet que l'abstinence plus ou moins rigoureuse à laquelle se soumettent les stigmatisés peut créer chez eux une sorte d'auto-intoxication permanente. Reste à expliquer le troisième facteur : pour qu'il y ait dermographisme, il faut un traumatisme, une irritation locale. L'état mental des stigmatisés explique la possibilité d'un traumatisme. Les stigmatisés sont des scrupuleux, des obsédés. Rapidement se développe chez eux une obsession qu'on pourrait appeler l'obsession de la croix. A la suite d'une émotion produite par la vue d'un crucifix ou des plaies saignantes du Christ, l'individu est obsédé par le désir de partager les souffrances du Christ. De là rumination continuelle et assidue sur la Passion. Insensiblement le champ de la conscience se rétrécit autour de cete obsession maîtresse, où le désir prédomine sur la crainte, puisqu'il n'y a d'angoisse que lorsqu'il y a lutte pour amener la suprématie de cette idée obsédante sur les autres obsessions ; lorsque l'obsession de la croix est devenue, grâce aux pratiques ascétiques, « monoïdéique », l'individu éprouve un état de béatitude particulier qu'on retrouve chez tous les extatiques. De plus, l'obsédé a tendance à la représentation de son obsession, ce qui nous explique la genèse des hallucinations chez les stigmatisés, hallucinations purement symboliques, comme chez tous les obsédés. L'obésédé a aussi tendance à la reproduction de son obsession. En outre, l'idée tendant à se faire acte, l'obsession devient irrésistible, impulsive, et l'individu, poussé par cette impulsion, se fait lui-même un traumatisme plus ou moins profond, une mutilation qui, par la suite, déterminera, chez un individu prédisposé aux hémorragies, la loca-

lisation du trouble vaso-moteur. Cette impulsion peut être consciente ou inconsciente, comme chez les hystériques, et s'accompagner en ce cas d'amnésie. Nous avons ainsi les trois conditions nécessaires pour produire le syndrome dermographique et l'auteur en conclut que le stigmatisé est un dermographique ou plutôt un autographique. « Les anciens démonographes, dit-il, signalaient le passage de l'obsession diabolique à la possession ; nous pouvons décrire aussi une possession de la croix. Obsédés primitivement par l'idée de partager les souffrances du Christ, les stigmatisés arrivent à s'identifier avec le Christ, à être des possédés du Christ. » Dans ce groupe de possédés du Christ, M. Apte fait rentrer non seulement les stigmatisés mais aussi les crucifiés volontaires et il rapproche leurs stigmates des auto-mutilations religieuses.

Les psychoses de la puberté ne présentent pas une entité morbide bien définie avec sa symptomatologie propre ; le développement pubéral communique seulement aux psychoses survenant à cette époque une empreinte particulière. M. G. LEITEISEN (*Contribution à l'étude du rôle du surmenage physique dans l'éclosion des psychoses de puberté*) montre que l'hérédité et l'évolution pubérale prédisposent à l'éclosion des psychoses. Les enfants qui travaillent, qui sont presque toujours enfants de travailleurs, présentent par leurs tares héréditaires et mauvaises conditions hygiéniques de la vie et du travail un terrain particulièrement prédisposé au développement des psychoses. En effet, le travail musculaire prolongé fatigue le système nerveux central et l'intoxique par suite de l'élimination par les muscles en état de contraction des toxines qui ont une prédilection marquée pour ce même système nerveux central. De plus, chez l'enfant et l'adolescent, le travail musculaire est surajouté à l'énorme travail physiologique produit par l'organisme à l'effet de la croissance.

M. G. TASSAIN, de Paris, précise *La valeur pronostique des idées hypocondriaques dans quelques maladies mentales.* On entend par idées hypocondriaques de négation les dispositions que présentent certains malades, persécutés, mélancoliques, etc., à nier l'existence des choses qui les touchent de près ou qui les entourent, ou de certaines parties d'eux-mêmes, ou même de leur propre existence. Ainsi ils n'ont plus d'estomac et ils ne veulent plus manger. Chez les paralytiques généraux, les idées de négation accompagnées de la folie d'opposition contribuent à accélérer la marche de l'affection par les réactions, tel le refus d'aliments, qu'elles entraînent.

Dans l'alcoolisme, les idées de négation apparaissent le plus souvent avec les troubles de la sensibilité générale et disparaissent avec eux. Elles n'aggraveraient pas le pronostic, n'étaient les tentatives de suicide et d'automutilation qu'elles peuvent déterminer au cours de leur évolution.

Les persécutés attribuant leurs maux à leurs persécuteurs réagissent ; ils luttent contre ceux qui cherchent à les détruire, ils ne se

laissent pas abattre et renaissent de temps à autre. Leurs idées de négation sont intermittentes, et par là même n'assombrissent pas le pronostic.

C'est surtout chez les mélancoliques anxieux avec négation générale que ces idées de négation revêtent par elles-mêmes un pronostic très défavorable.

IV. — Anthropologie.

Le corps humain se compose de deux moitiés, l'une droite, l'autre gauche, symétriquement disposées sur les deux côtés d'un plan idéal: le plan médian. L'homme droit et l'homme gauche semblent à première vue symétriques. M. L. FAURE, de Lyon (*Essai d'étude comparative de l'homme droit et de l'homme gauche*), dans une étude philosophique, anatomique, physiologique, pathologique et médico-légale, montre au contraire toute la dissymétrie qui existe entre eux. Du reste, en tout temps, depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours, le droit et le gauche ont été opposés ; chez tous les peuples, le droit a été le bon côté, le gauche le mauvais côté. La main droite a les hautes fonctions, la main gauche les basses besognes.

M. Faure conclut de ses recherches que les os du membre supérieur droit l'emportent en général comme dimension et comme poids sur les os du membre supérieur gauche. Il y a plus souvent dissymétrie que symétrie entre les membres supérieurs de l'homme droit et de l'homme gauche. Les os du membre inférieur gauche semblent l'emporter sur les os du membre inférieur droit, et par leurs dimensions et par leur poids. La dissymétrie des membres inférieurs de l'homme droit et de l'homme gauche semble être la règle. De même, les muscles de l'homme droit et de l'homme gauche sont rarement symétriques ; la différence de poids est tantôt en faveur de gauche, tantôt en faveur de droite. Ces deux hommes sont également dissymétriques par leurs artères et leurs veines. La conséquence nécessaire de cette dissymétrie osseuse, musculaire et circulatoire est le développement inégal du système nerveux dans les moitiés droites et gauches de l'organisme humain.

Quant au rôle de l'éducation et de l'hérédité dans le développement de la droiterie et de la gaucherie, il est indéniable et a une grande importance. Nous sommes droitiers parce que les premiers hommes l'étaient ; et les premiers hommes ont été droitiers parce que le côté droit l'emportait légèrement sur le côté gauche et qu'ils ont confié à la main la plus forte les missions délicates et actives. Si le membre supérieur droit a été congénitalement le plus fort, l'auteur se demande si ce n'est pas parce qu'il est sous la dépendance du cer-

veau gauche où se trouve le centre de la phonation et de l'idéation.

Enfin l'activité mécanique de l'homme droit sollicite une activité nutritive ; la passivité mécanique de l'homme gauche aboutit à une passivité nutritive qui engendre une sorte de misère physiologique, c'est-à-dire de prédisposition pathologique. L'exercice de certaines professions engendrant des stigmates, l'homme droit possède de ces stigmates que l'homme gauche n'a point et réciproquement.

V. — Anthropologie criminelle.

M. H. Guégo, de Paris, a fait une étude statistique sur la *Criminalité en France de 1826 à 1900*. En ne considérant le nombre des accusés que par rapport à la population des deux sexes, il répartit les crimes en deux groupes : crimes qui augmentent et crimes qui diminuent. Parmi les crimes qui augmentent, il cite : les coups et blessures ayant entraîné la mort, les avortements, les incendies ; les crimes qui diminuent sont : les infanticides, les coups et blessures graves, les viols et attentats à la pudeur, les empoisonnements, les assassinats, les meurtres et les parricides.

J'ai parcouru avec intérêt la thèse de M. Guégo. Elle est consciencieusement faite, mais ce n'est pas elle qui relèvera mon estime pour la statistique. Ce n'est qu'un œil bien rudimentaire.

M. L. Mayet, de Lyon (*Les stigmates anatomiques et physiologiques de la dégénérescence et les pseudo-stigmates anatomiques et physiologiques de la criminalité*), se borne à faire une énumération des principaux stigmates qui caractérisent les dégénérés, sans entrer dans le domaine des discussions pathogéniques. Il consacre aussi quelques pages aux pseudo-stigmates anatomiques et physiologiques de la criminalité, tels qu'ils ont été indiqués par Lombroso et ses élèves. Il montre sans peine qu'il y a identité entre ces stigmates de la criminalité et les stigmates de la dégénérescence.

M. M. Olivier (*Etudes cliniques relatives à l'internement des aliénés réputés criminels*), qui a observé un certain nombre d'aliénés criminels à l'asile de Blois, estime que la création d'asiles spéciaux pour eux ne s'impose par aucune raison clinique, théorique, pratique, thérapeutique, morale ou pécuniaire. Tout au plus admet-il la création de quartiers attenant aux prisons pour les criminels devenus aliénés.

VI. — Sociologie.

La télégonie désigne l'influence pernicieuse qu'aurait le premier mâle ayant fécondé une femelle sur les produits donnés ultérieurement par celle-ci, avec des mâles différents du premier, influence se

traduisant par des caractères spéciaux à lui. Ce phénomène, admis par les uns, a été nié par d'autres ; il est difficile à étudier sur l'espèce humaine, pour de multiples raisons, mais chez les animaux, les observations sont plus nettes et les expériences plus probantes. M. C. COUSIN, de Paris (*De l'imprégnation de la mère (télégonie) d'après les données actuelles de la zootechnie*) conclut que cette imprégnation n'a jamais été démontrée et qu'aucune des nombreuses théories proposées pour l'expliquer ne peut s'appliquer à la généralité des cas ; toutes les observations connues peuvent être interprétées en faisant intervenir l'atavisme, la superfœtation ou toute autre cause naturelle.

M. J. PENOT, de Lyon (*Evolution du mariage et consanguinité*) montre que les mariages consanguins et les unions incestueuses ont atteint dans l'antiquité une grande fréquence. Il admet une période de promiscuité primitive à laquelle a succédé la famille maternelle. Le mariage a ensuite évolué d'après une loi de perfectionnement. L'auteur insiste avec Giraud-Teulon sur l'importance de l'évolution concomitante du droit de propriété. « A mesure que la richesse générale augmentait, dit Giraud-Teulon, l'appropriation individuelle était plus facilement tolérée par la communauté ; il en fut de même pour la femme que pour les biens matériels ; le droit de propriété communiste perdit de sa tyrannie et le droit de propriété privée commença à s'introduire dans les mœurs, appliqué au mariage par couple. »

Dans la seconde partie de son travail, M. Penot recherche quelle est l'influence des mariages consanguins sur les consanguins et leur descendance. Il déclare, après nombre d'auteurs et après moi-même, que l'hérédité est seule en cause dans l'appréciation des bons et des mauvais effets de la consanguinité. L'hérédité latente et l'atavisme expliquent les exceptions où l'hérédité morbide paraît absente. Il en résulte que la consanguinité fixe les caractères bons et mauvais et forme les races et les espèces. Par contre, le croisement rajeunit les races, par l'apport de prédispositions héréditaires presque toujours différentes. La mesure physiologique d'une population peut donc être jugée par les résultats brillants ou morbides en alliances consanguines qui s'y produisent.

Enfin M. Penot indique la ligne de conduite que devra suivre le médecin consulté sur l'opportunité d'une union consanguine. Il devra s'enquérir minutieusement de la santé des futurs et de leurs ascendants, et rechercher s'ils ont vécu sous le même toit et dans le même milieu. Un examen négatif peut justifier un avis favorable. Dans le cas contraire, il préviendra les parents de la possibilité d'un mauvais résultat.

M. H. BRENOT (*De l'influence de la copulation pendant la grossesse*) montre que les rapports sont dangereux à toute époque de la grossesse, car ils provoquent très fréquemment l'accouchement pré-

maturé et l'avortement. Ils sont plus dangereux chez les primipares que chez les multipares ; mais ces dernières, malgré leur multiparité, n'en sont pas moins fort exposées à l'expulsion prématurée du fruit de conception. Le danger est d'autant plus grand que le placenta est inséré plus bas sur la paroi utérine. La conclusion de l'auteur est : toute femme qui se sait enceinte doit s'abstenir de tout rapport sexuel pendant toute la durée de sa grossesse. Ce n'est là en somme que le rajeunissement d'un conseil de Soranus d'Ephèse qui, il y a dix-neuf siècles, disait : « Les rapprochements sexuels sont nuisibles aux femmes enceintes dans tous les temps, à cause des mouvements que l'utérus subit, et qui sont dangereux pendant tout le temps de la grossesse ; il faut s'en abstenir surtout pendant les derniers mois, de peur de léser le chorion qui contient le liquide si utile à l'accouchement. »

M. A. FLAMBART envisage *La femme enceinte dans la société moderne.* Il expose ce qui a été fait à Paris par l'Etat, la municipalité et l'initiative privée en faveur des mères privées de ressources et de leurs enfants. Il montre ensuite combien sont faibles et insuffisants les efforts tentés et quels remèdes énergiques il serait indispensable de prescrire sous le contrôle de l'Etat et des municipalités en vue de la protection souveraine de la femme fécondée et de son produit de conception.

M. E. SORRE, de Paris, propose *Des modifications à apporter à la loi de protection des enfants en bas-âge.* Il voudrait voir agrandir le rôle du médecin inspecteur.

M. CH. BONNET (*Dépopulation et repopulation*) reconnaît qu'il existe en France une dépopulation relative croissante qui conduira notre pays à une ruine fatale, puisque, à l'étranger, l'augmentation de la population suit une proportion inversement parallèle. Les causes de cette dépopulation ? Elles sont d'ordre économique, social et médical. L'auteur les énumère et les analyse. Il croit en particulier à l'influence de l'égoïsme individuel croissant. Aussi il croit plus à l'efficacité de l'éducation qu'aux moyens proposés jusqu'à ce jour et basés sur des récompenses accordées aux familles nombreuses ou sur des peines infligées aux familles trop prudentes ou trop prévoyantes. Selon lui, le médecin peut et doit être le facteur le plus important de cette éducation moralisatrice ; mais il est indispensable qu'il soit aidé par les pouvoirs publics, détenteurs des sanctions aux conseils donnés par le médecin. Ces sanctions doivent être, avant tout, une règlementation de la protection des enfants en bas âge et une loi d'assistance aux familles nombreuses et indigentes, ainsi qu'aux vieillards. M. Bonnet a la plus grande confiance en ces moyens. J'avoue que je n'y crois point et j'essaierai un jour de dire pourquoi. A mon avis, la solution du problème n'est pas là.

M. LIÉGARD (*Les saints guérisseurs de la basse Bretagne*) montre d'abord l'antagonisme primitif du druidisme et du catholicisme en

Armorique, puis la lente adaptation de celui-ci aux superstitions païennes. «Il se produisit alors, dit-il, ce phénomène bizarre que l'idolatrie ancestrale ne cessa de s'amplifier dans le cours des âges chrétiens. Les lieux de guérison étaient sans doute peu nombreux aux temps où le christianisme fut importé en Bretagne : l'esprit d'émulation, la rivalité entre les différentes paroisses, les besoins des sanctuaires, ou même l'imagination, la seule imagination du peuple breton, si fertile en légendes, les multiplièrent à plaisir. Le nombre même des thaumaturges successeurs des esprits païens ne fit que s'accroître durant tout le moyen âge, si bien que de nos jours à côté des saints canoniques de Rome s'étaient sur les autels bretons une foule de saints autochtones. »

VII. — Médecine légale.

Deux personnes appelées à succéder l'une à l'autre viennent à mourir dans un même évènement ; aucun témoignage ne permet d'établir laquelle des deux est morte la première; or il est absolument indispensable de fixer l'ordre des décès pour liquider la succession. Quelle est donc celle de ces personnes qui a survécu à l'autre ? Les jurisconsultes romains admettaient deux présomptions légales : l'âge et le sexe. C'est la puberté qui faisait la présomption. Le descendant pubère doit survivre à l'ascendant et le descendant impubère doit mourir avant lui. Ces présomptions légales sont admises par les articles 721 et 722 du Code civil. M. R. ARMBRUSTER, de Lyon (*Questions de survie ; de la valeur légale et scientifique des présomptions*), montre sans peine qu'elles sont arbitraires et inutiles, qu'il faut les rayer du Code et s'en tenir aux articles 135 et 136 qui permettent de trancher équitablement toutes les questions de survie. Ces articles sont ainsi conçus :

« ART. 135. — Quiconque réclamera un droit échu à un individu dont l'existence ne sera pas reconnue devra prouver que le dit individu existait quand le droit a été ouvert ; jusqu'à cette preuve, il sera déclaré non recevable dans sa demande.

« ART. 136. — S'il s'ouvre une succession à laquelle soit appelé un individu dont l'existence n'est pas reconnue, elle sera dévolue exclusivement à ceux avec lesquels il aurait eu le droit de concourir ou à ceux qui l'auraient recueillie à son défaut. »

Quant aux indications médicales, quelque fortes et rationnelles qu'elles soient, contrôlées d'ailleurs par les expériences et les faits, elles ne peuvent avoir la valeur d'une preuve mathématique. Elles doivent pourtant être d'un grand poids dans les arrêts rendus par les juges, et à elles seules, indépendamment même des circonstances

du fait, elles peuvent souvent suffire à résoudre les problèmes les plus obscurs et les plus délicats.

M. Armbruster rapporte un certain nombre de consultations médico-légales très curieuses, en particulier celles de Lacassagne dans les affaire Rivoire, Marcon, Tarbé des Sablons, etc.

La thèse de M. E. Legou, de Paris (*Quelques considérations sur le développement du fœtus*), présente un incontestable intérêt au point de vue médico-légal. L'auteur montre que l'accroissement du poids du fœtus, considéré au point de vue du poids absolu, va en augmentant des premiers aux derniers mois de la vie intra-utérine. Par contre, l'accroissement relatif du poids du fœtus, c'est-à-dire le rapport établi entre le poids du fœtus, à un moment donné, et son poids au mois précédent, va en diminuant des premiers mois aux derniers.

La thèse de M. Legou est presque toute en chiffres, mais il tire de ces chiffres des données tout à fait intéressantes. Ainsi, les membres inférieurs sont, par rapport au corps, moins développés chez le fœtus que chez l'adulte. Les membres supérieurs et le corps sont dans le même rapport chez le fœtus et chez l'adulte. Pendant la vie fœtale, le cœur pèse proportionnellement au corps un tiers de plus que celui de l'adulte ; au moment de la naissance il pèse encore un quart de plus que celui de l'adulte. Le foie, qui dans les premiers mois pèse proportionnellement au poids du corps le double du foie de l'adulte, pèse encore à la naissance un tiers de plus que le foie de l'adulte. La rate, très petite jusqu'au cinquième mois, augmente ensuite rapidement de poids ; à la naissance elle est, par rapport au corps, sensiblement ce qu'elle sera chez l'adulte. Le poumon droit est plus lourd que le poumon gauche aussi bien chez le fœtus que chez l'adulte. Le poids relatif des poumons qui est sensiblement le même pendant toute la vie intra-utérine, ne change qu'à la naissance. A ce moment, par suite de l'hématose, leur poids augmente d'un tiers environ. Les capsules surrénales sont très développées chez l'embryon et le fœtus. Au septième mois, elles pèsent encore, par rapport au poids du corps, quinze fois environ ce qu'elles pèseront chez l'adulte. Les reins, pendant la vie fœtale, pèsent, par rapport au poids du corps, le double environ de ce qu'ils pèseront chez l'adulte. Ils diminuent ensuite de poids, mais sont encore, chez le nouveau-né à terme, d'un tiers plus lourds que chez l'adulte par rapport au poids du corps. Le thymus, organe transitoire et destiné à s'atrophier à partir de la troisième année, est, par rapport au corps, très développé au septième mois de la vie fœtale. La masse encéphalique est, par rapport au poids du corps, plus développée chez le fœtus que chez l'adulte, par suite de la différence qui existe entre la croissance du cerveau et du reste du corps chez l'adulte. En outre, parmi les différents viscères, la masse encéphalique est celui dont le rapport est le plus constant : il ne change guère pendant les six derniers mois de la vie intra-utérine.

M. Legou termine par la conclusion suivante, importante à retenir : « Une seule mensuration ou une seule pesée ne saurait suffire pour déterminer l'âge d'un fœtus. Ce n'est qu'en prenant le plus de mensurations et de pesées possibles qu'on peut arriver à une approximation suffisante. A égalité d'âge on trouve en effet des variations considérables dans le poids et la longueur du produit de la conception. »

M. CH. MARCHETTI, de Lyon (*Des différents procédés pour la recherche de l'origine du sang*), passe d'abord en revue les différents procédés qu'on a d'abord employés pour constater la présence du sang, ainsi que ceux qu'on emploie actuellement. Il expose ensuite le principe de la séro-réaction, les résultats obtenus par les divers expérimentateurs, ainsi que la technique qu'ils ont suivie. Il conclut que le principe de la séro-réaction paraît exact et appelé à un grand avenir, car ce procédé est certainement supérieur à tous ceux que nous possédons actuellement pour déterminer l'origine du sang. Cependant il y a beaucoup à faire avant qu'il puisse entrer dans la pratique courante. La préparation du sérum réactif est, en effet, délicate et demande des expérimentateurs compétents. En réalité, elle n'est possible que dans les laboratoires spéciaux et disposant de ressources importantes.

La notion de fréquence de l'avortement spontané, et à plus forte raison de l'avortement criminel est très difficile à établir : elle sera toujours plus ou moins ignorée ou fausse : avortements non soignés, méconnus, clandestins ; elle ne peut être établie par les registres des maternités ou maisons similaires, où l'on amène surtout les cas graves. M. P. ESCANDE (*Contribution à l'étude clinique des avortements criminels*) croit qu'il existe un avortement sur neuf ou dix grossesses. Or, sur le total des avortements, la cause échappe dans les deux tiers des cas, et pourtant l'origine spontanée peut en être suspectée. On peut arriver, dans beaucoup de cas, par l'examen de la symptomatologie clinique de la malade à la notion d'avortement provoqué. Les principaux symptômes sur lesquels on basera son diagnostic seront : la rapidité et la gravité du ou des accidents, la soudaineté de leur apparition, l'absence de prodrômes, la fièvre, les complications péritonéales, la forme de l'hémorragie, l'intensité et le caractère des douleurs, les rétentions placentaires et les avortements en deux temps d'œufs trop jeunes pour que ces phénomènes doivent s'accomplir normalement. Ce ne sont là, bien entendu, que des présomptions.

Dans sa contribution à l'*Etude médico-légale des méningites*, M. L. LANDON montre que l'intervention du médecin expert, au cours des méningites, peut être commandée : par la possibilité de la mort subite ; par l'allure anormale des symptômes qui suscite l'idée d'un empoisonnement ou d'une autre cause de mort non naturelle ; par l'existence d'actes délictueux commis sous l'influence de la lésion méningée ; enfin par la nécessité de déterminer les rapports qui existent

entre un traumatisme et le développement ultérieur d'une méningite.

La mort subite, au sens médico-légal du mot, est loin d'être rare dans les méningites. Dans la méningite tuberculeuse sa fréquence semble déterminée dans une certaine mesure par l'âge du sujet (nourrissons ou âge adulte), par la localisation des lésions à la convexité du cerveau, par la forme anatomique des lésions (granulie) : toutefois ces conditions qui paraissent favoriser la latense de l'affection peuvent faire défaut dans quelques cas. On a relaté aussi la mort subite dans les méningites aiguës non tuberculeuses : il s'agissait le plus souvent de méningites suppurées. Dans les méningites cérébro-spinales, le problème médico-légal se pose surtout au début des épidémies. Enfin il semble logique d'attribuer à des lésions méningées chroniques, ordinairement regardées comme banales, une part importante dans le mécanisme de certaines morts subites dites par inhibition ou commotion cérébrale.

Le diagnostic clinique de certaines intoxications (opium, strychnine, alcool, exceptionnellement oxyde de carbone) avec les méningites peut être exceptionnellement difficile et le doute ne sera levé, dans quelques cas, que par l'autopsie.

Au nombre de leurs manifestations psychiques précoces les méningites aiguës comptent des actes délictueux qui ne paraissent offrir aucune modalité clinique bien spéciale et dont la cause réelle est le plus souvent méconnue. Le traumatisme peut agir comme cause déterminante absolue dans certaines méningo-encéphalites consécutives aux fractures du crâne et aux contusions de l'encéphale. Son importance peut se réduire à celle d'une cause occasionnelle ou prédisposante dans certaines méningites aiguës non spécifiques ; mais ce rôle ne doit pas être méconnu. Enfin un traumatisme peut donner un coup de fouet à des lésions tuberculeuses latentes et en particulier appeler la localisation du bacille de Koch sur les méninges. Dans ce cas le préjudice causé à la victime par le traumatisme est presque égal à celui qu'il aurait porté à un sujet sain en le rendant effectivement tuberculeux.

M. J. Pergola (*De la mort rapide et imprévue dans les rétrécissements cancéreux de l'intestin*) attire l'attention du médecin légiste sur ce fait qu'au cours d'une santé en apparence excellente, le cancer de l'intestin, et en particulier le cancer de l'S iliaque peut provoquer des accidents aigus capables de déterminer la mort en quelques heures ou quelques jours. L'évolution rapide et imprévue des accidents pourrait faire croire à un traumatisme abdominal ou à une intoxication.

M. R. Gillet, de Paris, présente une étude médico-légale sur la *Tuberculose pulmonaire consécutive à un traumatisme thoracique.* Il considère la tuberculose pulmonaire se développant à la suite d'un

traumatisme chez un sujet sain en apparence comme une tuberculose traumatique.

Au point de vue pathogénique existe-t-il, au sens strict du mot, une tuberculose traumatique, c'est-à-dire des cas dans lesquels le traumatisme provoque la naissance de la tuberculose ? Il peut en être quelquefois ainsi, mais ce n'est pas la règle. Quand la tuberculose a un début pneumonique, il s'agit non pas d'une pneumonie secondairement bacillisée mais d'une broncho-pneumonie caséeuse. Le traumatisme peut aggraver une tuberculose latente : en pareil cas, le trauma qui a révélé ces lésions tuberculeuses a causé au sujet qui l'a subi un très grave préjudice : c'est ce dommage qu'il appartient aux tribunaux d'apprécier.

Pour apprécier le rôle du traumatisme dans ses rapports avec la tuberculose pulmonaire, le médecin expert doit approfondir l'état de santé antérieur du malade, apprécier le temps écoulé entre l'époque du traumatisme et le moment où se sont manifestés les premiers signes de tuberculose pulmonaire, établir le rapport qui existe entre le point du thorax où le traumatisme a porté et celui où les lésions tuberculeuses ont leur maximum d'intensité.

Pour évaluer le préjudice causé à un tuberculeux par le traumatisme, les tribunaux jugent de deux façons différentes : ou bien ils considèrent que, quoique sain en apparence, l'individu était déjà porteur de lésions latentes, et, par conséquent, déjà tuberculeux ; ou bien ils pensent que, si l'individu paraissait sain au moment de l'accident, il n'y a pas à tenir compte d'antécédents tuberculeux possibles. Il semble que, dans l'appréciation du préjudice causé par le traumatisme, les juges doivent surtout tenir compte de l'état de capacité ouvrière de l'individu avant l'accident, et de la diminution ou de l'abolition de cette capacité qui en est résultée : c'est la thèse adoptée récemment par la Cour de cassation.

VIII. — Jurisprudence médicale.

La thèse de M. Fazembat (*responsabilité légale des médecins traitants*) est intéressante et constitue un résumé précis et bien documenté de la question. La théorie de l'irresponsabilité absolue des médecins ne peut, en effet, être soutenue. La responsabilité professionnelle existe : le médecin doit être responsable des fautes qu'il commet en tant qu'homme qui s'est voué à la pratique de la médecine, mais il échappe à toute responsabilité en tant que médecin. L'auteur énumère les différentes fautes que l'on peut imputer aux médecins : refus de soins et abandon d'un malade, transmission de maladies par un médecin ou par sa faute, erreurs dans les ordonnances médicales, fautes lourdes et négligence dans

les opérations chirurgicales et obstétricales. Il expose aussi la question des certificats, du secret professionnel et de la responsabilité des experts. Il insiste sur la nécessité de modifier le mode de recrutement des médecins experts, l'existence d'un corps d'experts compétents devant constituer, à ses yeux, la protection la plus tutélaire de la profession médicale. Quant à la création d'un ordre des médecins, elle lui semble irréalisable.

Enfin M. Fazembat estime que le devoir des médecins est de se syndiquer : « C'est, dit-il, leur seul moyen de lutter et de se défendre contre les attaques auxquelles ils sont en butte et qu'ils ne méritent pas. »

M. Ch. Legendre nous parle des *Propharmaciens*, c'est-à-dire des médecins établis dans les communes dépourvues d'officines et autorisés à exercer la pharmacie. Il expose leurs droits et leurs devoirs. C'est là une étude de déontologie intéressante.

IX. — Intoxications.

M. A. Vianay, de Paris, signale *Quelques causes peu fréquentes d'intoxication saturnine*. Il étudie spécialement les cas qui lui ont paru les plus intéressants par la rareté de leur origine ou par la difficulté que l'on a eue à attribuer à l'intoxication saturnine les accidents observés. Il signale en particulier le danger qu'il y a pour les tapissiers à laisser séjourner longtemps dans leur bouche des clous revêtus d'un étamage plombifère et cite un cas d'intoxication produit par ce mécanisme.

M. E. Viguier étudie les différentes méthodes de *Démorphinisation* et donne la préférence à la méthode de suppression graduée rapide, avec médication symptomatique. Il termine par quelques indications sur les mesures prophylactiques qui s'imposent pour arrêter le développement de la morphinomanie. Il est certain que les pharmaciens et les droguistes, poussés par l'appât du gain, sont les agents les plus actifs et les plus coupables de la morphinisation. M. Viguier réclame contre eux l'application sévère de la loi réglant la délivrance des poisons.

On a beaucoup écrit sur l'*Alcoolisme*. Pourtant M. P.-L. Barthès ne craint pas de revenir sur ce sujet inépuisable et toujours d'actualité, puisque l'alcool sera vraisemblablement la cause de notre décadence et de notre fin. Il montre, après bien d'autres, mais avec toute l'éloquence de la conviction et de la jeunesse, comment on devient alcoolique ; puis il décrit l'alcoolisme au début, l'alcoolisme infectieux ; il termine par le traitement, c'est-à-dire par les mesures qu'il conviendrait d'employer pour enrayer la marche de ce mal toujours grandissant.

L'alcool est un aliment toxique. M. E. GUÉRIN, de Paris (*Alcoolisme et tachycardie*) montre qu'il peut modifier le rythme cardiaque et l'accélérer. Il insiste sur la gravité du pronostic pour l'avenir du malade.

M. S. PASCAULT, de Paris (*Dermographie chez les alcooliques*) a observé le dermographisme très fréquemment chez les alcooliques et particulièrement les alcooliques chroniques. Il explique la fréquence du phénomène par les deux conditions suivantes : d'une part un système nerveux dévié de la normale, d'autre part un agent toxique très propre à impressionner un tel système nerveux.

Le délire alcoolique est un délire hallucinatoire toxique provoqué par l'action de l'alcool sur les centres nerveux et ayant comme les autres délires toxiques un caractère nettement onirique. M. A. MOREAU, de Paris (*Contribution à l'étude du délire alcoolique : hallucination de l'eau*), étudie une variété curieuse d'hallucination qu'on rencontrerait assez fréquemment dans ce délire : l'hallucination de l'eau. Les malades se voient dans l'eau, sous la douche ; ils voient l'eau les environner, ruisseler de toutes parts.

M. Moreau cherche une explication de ce phénomène hallucinatoire.

Or, l'hallucination est presque toujours d'origine psychique, centrale, provoquée par l'excitation même, directe, des sphères sensosielles, les sens eux-mêmes ou l'excitation périphérique jouant néanmoins un rôle important. Dans les cas dont nous parlons, l'hallucination de l'eau semblerait provoquée par la sudation intense que l'on observe au cours du délire alcoolique.

Enfin l'auteur déclare qu'en l'absence de zoopsie, la perception de l'eau relevée chez des sujets non vésaniques peut faire pencher la balance en faveur du diagnostic : intoxication alcoolique.

Décidément les Normands sont d'incorrigibles buveurs, puisque tout le monde le dit et le répète. M. COLOMBE, de Paris (*L'alcoolisme en Normandie*), montre à son tour que l'alcoolisme est très répandu en Normandie et qu'il y augmente progressivement, atteignant toutes les classes de la société, mais à des degrés différents, n'épargnant ni les femmes ni les enfants. Les causes de cet alcoolisme ? M. Colombe énumère les principales : la fausse croyance à l'innocuité de l'eau-de-vie de cidre, fabriquée par les bouilleurs de cru ; la fausse croyance à la nécessité de l'alcool pour l'augmentation du travail musculaire ; le rôle des fabricants ou des marchands d'alcool dans les luttes électorales ; l'idée qu'il entre une assez grande quantité d'alcool dans les prescriptions des médecins. Les conséquences ? Elles sont déplorables : dépopulation de la Normandie par mortinatalité, dégénérescence de la race, moindre résistance aux maladies, prédisposition à la tuberculose, fréquence de la folie, des suicides et des crimes. Le remède ? M. Colombe recommande : les médicaments, l'initiative privée, l'initiative de l'Etat avec des asiles spéciaux pour

les alcooliques, la volonté de se guérir. Il insiste surtout sur l'influence du patron dans le développement de l'alcoolisme chez les ouvriers des campagnes, sur la fréquence plus grande de l'alcoolisme chez les ouvriers employés accidentellement que chez ceux travaillant continuellement pour le même patron, enfin sur la différence de l'âge auquel on commençait à s'alcooliser, autrefois et aujourd'hui, au poin tde vue de la dégénérescence de la race.

L'étude de M. G.-R. Dromard (*Les alcoolisés non alcooliques*) est de beaucoup plus intéressante que les précédentes. Elle envisage la question par un côté nouveau. L'auteur montre que le dégoût de l'alcool est instinctif chez l'homme. Ce dégoût instinctif, bien qu'étant un phénomène d'ordre psychique en lui-même, a pourtant ses racines dans les manifestations de la vie organique. Il n'est pas le simple caprice d'une disposition mentale arbitraire. Il est la résultante d'une œuvre de mise en garde qu'assurent de multiples réflexes dont le retentissement jusqu'aux centres de conscience se traduit par autant d'impressions pénibles ; il est l'expression solidaire et indissoluble d'une intolérance physiologique à manifestations multiples, qui se présente comme l'un des principaux facteurs de la conservation de l'individu, en contribuant pour une large part à la sauvegarde de l'économie.

S'il est vrai que le dégoût instinctif est manifestation naturelle et foncière du sujet vierge d'alcool, le revirement qui conduit l'homme à lutter contre sa propre nature et se faire violence au point d'agréer son mal, semble tenir du paradoxe. Mais ce paradoxe n'est qu'apparent, car il trouve son explication dans les mille choses qui font passer l'alcool comme l'excipient fait passer la drogue et à la faveur desquelles l'homme perd sa virginité pour s'éduquer sans le vouloir et sans le savoir, du simple fait de son passage à travers les étamines successives de la famille et de la société. Pendant cette phase d'initiation au cours de laquelle l'organisme récalcitrant est mis à l'épreuve par les incitations répétées de la vie journalière, et soumis d'une manière incessante à de multiples exercices de docilité, le buveur qui fait son « éducation-perversion », franchit « le pont-aux-ânes » qui mène de « l'état prime ou première nature » à « l'état second ou seconde nature ».

L'état prime était physiologique : le buveur buvait en buveur bénévole, sain de corps et d'esprit. L'état second sera pathologique : le buveur boira parce que la boisson même a reconstitué sur un plan nouveau, tant au point de vue psychologique que physiologique, le bilan fonctionnel de son organisme. Cette modification morbide consiste en une accoutumance progressive à l'alcool et, à un degré de plus, en un irrésistible besoin d'en faire usage.

L'accoutumance est bien un premier méfait de l'intoxication, car toute cellule qui, mise en présence d'un toxique, a réagi tout d'abord violemment, mais qui, peu après, placée dans les mêmes conditions,

vient à témoigner de son indifférence à l'égard de ce toxique, est une cellule malade. L'accoutumance indique que les cellules nerveuses stupéfiées ont perdu leur activité, et que, par suite, le rôle de protection naturelle dévolu aux centres nerveux et ayant pour résultat le dégoût instinctif, s'est écroulé. Elle témoigne donc en dernière analyse d'un abaissement du coefficient d'impressionnabilité et de réactivité du système nerveux sous l'influence parésiante de l'alcool.

Le besoin est bien un second méfait de l'intoxication car la tendance organique dont il est l'expression ne peut émaner que d'un déficit fonctionnel de l'économie. Il indique que les cellules nerveuses, devenues infirmes, demeurent dans un état de torpeur dont une excitation factice peut seule avoir raison, et que, par suite, l'économie, pour rendre au système nerveux la vigueur simplement nécessaire à l'entretien des fonctions normales de la vie, cherche un système de compensation dans la stimulation passagère du poison luimême. Donc, en dernière analyse, le besoin témoigne d'une hypotonalité permanente de l'énergie nerveuse sous l'influence parésiante de l'alcool.

De l'enchaînement de ces différentes propositions l'auteur conclut que, avant la période clinique de l'alcoolisme chronique, période correspondant au travail de désorganisation et de destruction qui s'accomplit sous l'influence de l'alcool et n'épargne aucun tissu de l'économie, il existe une période « préclinique » au cours de laquelle l'alcool n'agit encore que fonctionnellement et comme poison du système nerveux. M. Dromard appelle cet état : alcoolomanie ; il le place entre la « période de réaction » à manifestations multiples, témoignage d'une virginité intolérante chez un novice, et une « période d'écroulement » à manifestations non moins variées, témoignage d'une tare pathologique chez un alcoolique proprement dit. Cette forme d'alcoolisme sournoise et dissimulée est particulièrement dangereuse au point de vue social, mais l'auteur la considère comme facilement curable, par une rénovation de l'état de nature en rendant aux allures nerveuses leur virginité perdue, en leur restituant leur vitalité première, en rappelant leurs facultés émoussées d'impressionnabilité et de réactivité, en réveillant chez elles les réflexes de défense, et en réhabilitant par là même le phénomène physiologique de l'intolérance, auquel s'attache, « comme l'ombre au corps », la manifestation psychique du dégoût. Ces résultats pourraient être obtenus au moyen d'un sérum anti-éthylique.

Depuis un certain nombre d'années, le chiffre de la population de la France diminue par rapport aux pays voisins. Pour M. Paul Souilhé, de Paris (*Alcoolisme, Son influence sur la famille et la dépopulation*), l'alcoolisme peut être en grande partie rendu responsable de cet état de choses. La France arrive en effet aujourd'hui en tête des nations européennes au point de vue de la consomma-

tion de l'alcool, et les progrès de la dépopulation sont en rapport avec les progrès de l'alcoolisme.

L'alcoolisme est, au point de vue social, un des principaux dissolvants du mariage. Il fait pénétrer le désordre et la misère dans la famille, surtout si à l'alcoolisme du mari se joint l'alcoolisme de la femme qui de jour en jour gagne du terrain dans toutes les classes de la société. Il est à l'origine d'un grand nombre de mortinatalités et d'accouchements prématurés.

Par contre, l'alcoolisme n'a aucune influence sur la nuptialité ; loin de diminuer la natalité, d'après les statistiques de l'auteur, il semblerait plutôt l'accroître et augmenter la quantité des conceptions au détriment de leur qualité. Du reste, on l'a constaté depuis longtemps : l'ivrogne est un être prolifique.

Mais l'alcoolisme augmente la morbidité dans de très fortes proportions. L'alcool est notre grand pourvoyeur d'hôpitaux ; il prédispose surtout d'admirable façon à l'infection tuberculeuse, si bien que Landouzy a pu dire : « L'alcoolisme fait le lit à la tuberculose ». Il décime les enfants de l'ivrogne en manifestant principalement son action chez eux par les maladies du système nerveux à type convulsif. L'alcool est donc un terrible agent de dépopulation, car il accroît considérablement dans un pays la mortalité générale et surtout la mortalité infantile.

L'alcoolisme exerce physiquement et moralement une action dégénérative sur la descendance du buveur. De génération en génération le taux de l'intelligence s'affaiblit ; la sensibilité morale s'atrophie, toutes les perversions se développent ; enfin apparaît l'idiotie marquant la fin de la famille. En revanche, sous l'influence de l'alcoolisme, le nombre des cas d'aliénation mentale augmente, la criminalité s'étend, surtout la criminalité juvénile qui, depuis quelques années, fait des progrès effrayants ; les suicides deviennent plus fréquents, en particulier les suicides d'enfants. Une société où règne en maître l'alcool est marquée du sceau de la déchéance.

L'ivrogne peut en outre intoxiquer ses produits de conception dès leur origine et déterminer ce que l'on a appelé l'alcoolisme congénital. Mais l'alcoolisme des enfants provient la plupart du temps de causes différentes. Parfois il est la conséquence de l'alcoolisme de la nourrice ; le plus souvent il se développe sous l'influence de l'éducation et de l'exemple surtout dans la famille. En effet, si l'hérédo-alcoolique hérite de la passion de son père pour les liqueurs fortes cette impulsion à boire n'a pas toujours le caractère d'irrésistibilité qu'on a voulu lui prêter, car on a vu, dans certaines conditions, et en particulier sous l'influence de la mère de famille sobre et dévouée, des fils de buveurs se développer normalement sans s'adonner au vice paternel.

Tel est le bilan de l'alcoolisme présenté par M. Souilhé. Le remède ? L'Etat pourrait avoir différentes armes à sa disposition :

augmentation de l'impôt sur les boissons alcooliques, monopolisation de l'alcool, et principalement limitation du nombre des cabarets et suppression du privilège des bouilleurs de cru. Mais c'est surtout sur l'initiative privée qu'il faut compter : formation de nouvelles sociétés de tempérance, instruction de la foule par des brochures, des conférences faites spécialement par des médecins, fondation de patronages d'ouvriers, éducation de l'enfance et moralisation de la jeunesse par tous les moyens possibles, civils et religieux.

X. — Médecine rétrospective.

Dans une très curieuse étude de médecine rétrospective, M. E. MINVIELLE nous dit ce qu'était *La médecine au temps d'Henri IV*. Il y a là des pages très curieuses sur la vie médicale de l'époque, puis une histoire physiologique et pathologique très curieuse du Béarnais. Il eut, comme on sait, beaucoup de maîtresses et beaucoup de bonnes fortunes. M. Minvielle nous démontre qu'il eut, comme un simple étudiant, une ou plusieurs chaudepisses avec rétrécissement urétral consécutif.

Montaigne avait une médiocre opinion des médecins de son temps. Mais il avait la gravelle et cette opinion est celle d'un malade non guéri. C'est une rancune. Nous savons tous ce qu'elle vaut, surtout quand on a négligé de nous payer nos honoraires. M. MERLEAU-PONTY expose tout cela en quelques pages intéressantes et bien documentées qu'il intitule : *Montaigne et les médecins*.

Emile LAURENT.

REVUE DES JOURNAUX ET SOCIÉTÉS SAVANTES

Arsenic dans le tabac chinois. — M. Patrick Manson a trouvé que le tabac chinois contient souvent des quantités parfois assez considérables d'arsenic qu'on y ajoute probablement pour donner au tabac l'odeur d'ail si affectionnée par les Chinois (*Journ. de méd. de Bruxelles*, 18 juin 1903).

La pléthore médicale en Allemagne. — D'après les recherches de M. Neumann, il y a en Allemagne en moyenne 5 médecins par 10.000 habitants, les grandes villes accusant naturellement des chiffres bien supérieurs à cette moyenne de l'empire entier. C'est ainsi qu'à

Berlin, par exemple, il y a 12,6 médecins par 10.000 habitants ou 1 médecin sur 789 habitants. La statistique de 1901 montre, en effet, que pour les 2.250.000 habitants de la capitale germanique il y avait en tout 3.450 médecins dont 2.800 exerçaient leur art. En considérant que pour un médecin praticien il doit y avoir 2.800 habitants pour qu'on puisse admettre que la proportion est normale, M. Neumann estime l'excès des médecins à Berlin à 160 p. 100. Les mêmes proportions se retrouvent dans les autres grandes villes de l'Allemagne. Cette pléthore médicale est sans doute une des causes principales de la chute de la situation économique des médecins. On observe, il est vrai, une tendance à la diminution dans la production des médecins mais cette tendance est encore si faible que pour arriver à une proportion normale des médecins, il faudrait attendre, d'après les calculs de l'auteur, encore vingt ans (*Medic. Reform*, n° 27, 1903).

Une colonie de végétariens. — Un certain Edgar Wallace Conable de Colorado a acheté 80 hectares de terre dans le comté Bentos, État d'Arkansas, pour y fonder une colonie de végétariens. Il sera défendu aux habitants de manger de la viande, de boire de l'alcool et de fumer (*American Medecine*, 6 juin 1903).

Les revenus des médecins et des avocats à Berlin. — Le chiffre des médecins dont les revenus (de l'exercice de la médecine et de leurs biens réunis) étaient en 1902 inférieurs à 3.750 francs est de 30,9 p. 100 de leur nombre total. D'autre part, le chiffre des avocats dont les revenus (de l'exercice seul) étaient inférieurs à 3.750 francs était de 70 p. 100. — Un revenu de 3.750 à 6.250 francs se trouve chez 17,30 des médecins et chez 12 p. 100 des avocats. — Un revenu de 6.250 à 12.500 francs est fréquent chez les médecins seulement dans la proportion de 27,8 p. 100, tandis que chez les avocats dans 50 p. 100. — Le revenu de 12.500 à 18.750 francs est noté chez 7,5 p. 100 des médecins et chez 12 p. 100 des avocats. — Il est à remarquer qu'on n'a pas fait entrer dans les revenus des avocats ceux des études des notaires (dont le nombre s'élève à 22 p. 100), ce qui montre que la situation de l'avocat est encore plus privilégiée par rapport à celle du médecin que ne l'indiquent les chiffres que nous venons de rapporte r(*Medic. Reform*, n° 27, 1903).

L'Inquisition au XXe siècle. — M. Vandam décrit dans le *Novoïa Vrêmia* le système qu'emploient les Américains aux îles Philippines pour vaincre les rebelles.

1° Pour en finir avec les bandes armées on a organisé des battues périodiques dans les environs; 2° pour frapper l'esprit des habitants on a fait brûler les villages et détruire toutes les provisions; 3° pour se procurer des renseignements sur les cachettes des bandes des insurgés et des personnes affiliées aux rebelles, on a imaginé toute une série de « questions » ou de « cures ».

Les variétés les plus fréquemment employées de supplices étaient les suivantes. On suspendait l'homme tout nu à un arbre par les doigts et on le flagellait dans cette position avec une badine goudronnée. On hissait l'homme sur l'arbre autour duquel on allumait un immense feu. On frappait l'homme dans la poitrine jusqu'à ce qu'il crachât du sang. On écrasait les doigts entre les mors d'une pince composée d'un faisceau de bâtons de bambou liés à l'un des bouts et comprimés à l'autre bout. On frappait l'homme jusqu'au sang, puis on le plongeait dans l'eau salée, on lui injectait de l'eau salée dans le nez, etc. Mais le supplice favori était ce qu'on appelait la cure d'eau (*water cure*) et qui consistait dans ce qu'on mettait l'homme par terre et, après lui avoir mis un entonnoir dans la bouche, on y refoulait, à l'aide d'une pompe, de l'eau jusqu'à ce que le ventre fût ballonné comme un tambour. Après quoi les soldats mettaient un genou sur le ventre et y appuyaient de la sorte que l'eau mélangée au sang jaillissait par toutes les ouvertures du corps.

Même si une partie seulement de ce récit était véridique, ajoute le chroniqueur du *Vratch russe* (n° 29, 1903), il y a de quoi s'indiner.

La responsabilité devant les tribunaux allemands. — Un employé des postes à Munich qui a séduit une jeune fille et lui a communiqué une maladie vénérienne grave a été condamné par le tribunal à cinq mois de prison (*Klinisch-therap. Wochenschr.*, 19 juillet 1903).

Les aliénés dans la Grande-Bretagne. — Le comité central de statistique d'Angleterre vient de publier des renseignements très intéressants sur l'accroissement continu du nombre des aliénés dans le Royaume-Uni. En 1852, il y avait dans tout le royaume 28.000 aliénés; en 1902, c'est-à-dire cinquante ans après, il y en avait déjà 113.964.

Par rapport au nombre de la population, il y avait en 1852 un aliéné par 536 habitants et en 1902 un aliéné par 293 habitants. Parmi les causes principales de cette augmentation de la fréquence de l'aliénation mentale, il convient de citer l'alcoolisme. Sur 100 aliénés, il y a en effet, 33 alcooliques.

La fréquence du cancer en Irlande. — Depuis 1897 jusqu'en 1902, le nombre des personnes mortes de cancer en Irlande était, d'après les statistiques officielles, des 6.153 hommes et 7.403 femmes. Par rapport à 10.000 habitants la mortalité s'élevait en 1901 à 6,5, tandis qu'en 1891 elle n'était encore que de 4,6 et en 1871 de 3,2. — Dans l'année 1891, sur 1.295 hommes 945 et sur 1.897 femmes 973 ont dépassé l'âge de 55 ans. Sur 10.000 personnes de l'âge correspondant sont mortes à l'âge de 45 à 55 ans, 11, 26 hommes et 16,97 femmes ; à l'âge de 55 à 65 ans, 24,94 hommes et 25,53 femmes ; à l'âge de 65 à 75 ans, 36,24 hommes et 36,77 femmes ; au-dessus de 75 ans, 38,16 hommes et 34,19 femmes.

D'après la localisation du cancer, on a noté en 1904 :

La langue.	390	hommes et	360	femmes.
Les seins	2	—	265	—
L'utérus	»	—	237	—
Le foie et la vésicule biliaire.	155	—	191	—
Le rectum	89	—	51	—
L'intestin.	68	—	68	—
La face.	59	—	41	—

D'après la durée de la maladie on a relevé :

Moins de	6 mois	776	cas
—	6 mois à 1 an	873	—
—	1 an à 2 ans	549	—
—	2 ans à 3 ans.	118	—
Plus de	3 ans	96	—

(*Klinissh-therap. Woch.*, 2 août 1903.)

Relations entre le poids du cerveau et l'intelligence. — Pour élucider cette question toujours encore pendante, l'anthropologue Mathiega (de Prague) a fait une série de pesées de cerveaux. Le poids moyen du cerveau est, entre 20 et 60 ans, de 1.400 grammes chez l'homme et de 1.200 grammes chez la femme; par professions on trouve (d'après 235 pesées) : le cerveau du journalier (en moyenne)

1.400 grammes; de l'ouvrier artisan, 1.433 grammes; des concierges, 1.436 grammes; des mécaniciens, 1.450 grammes; des hommes d'affaires, commis, photographes, 1.468 grammes; des médecins et instituteurs 1.500 grammes (*Gaz. degli ospedali*, 4 août 1903).

La durée moyenne de la vie. — Le professeur Pflüger est d'avis que la durée moyenne de la vie tend à augmenter et augmenterait encore davantage si l'on n'abusait pas de l'alcool et du tabac. D'après les renseignements qu'il a recueillis sur 40 personnes arrivées à l'âge de 100 ans, une seule fumait et quant aux boissons, tous en usaient modérément M. Pflüger met encore en garde contre l'idée de la mort et la peur de la mort (*Medical Ager*, 25 juillet 1903).

H. Frenkel.

BIBLIOGRAPHIE

La Photographie judiciaire, par R.-A Reiss, chef des travaux photographiques à l'Université de Lausanne. 1 vol. gr. in-8, br. Paris, Charles Mendel, 1903.

« La Photographie est devenue la mémoire artificielle de l'humanité et l'enregistreur automatique et impartial des événements ; ce sont deux facultés qui intéressent tout spécialement les criminalistes. »

Le Dr Reiss justifie entièrement au cours de son traité de photographie judiciaire cette formule enoncée dans la préface. Les services que peut rendre à la médecine légale et à l'instruction criminelle un photographe habile et compétent nous apparaissent en effet comme essentiels. Le hasard même quelquefois vient le prouver, comme en témoigne le fait suivant : « Un appareil cinématographique était installé à l'exposition de Buffalo, il reproduit notamment, le jour de l'attentat, les faits et gestes du président Mac Kinley, et les mouvements de la foule se pressant autour de sa personne. Or, l'examen des pellicules a permis de reconnaître dans cette foule la physionomie de l'assassin. On distingue fort nettement Czolgosz et les efforts qu'il fait pour approcher du président. On remarque qu'à un certain moment ses regards errants semblent chercher parmi les assistants quelqu'un, peut-être un complice, dont il attendait un signe convenu. Cette observation conduit à penser que l'anarchiste avait des complices. Aussi s'occupe-t-on de retrouver les personnes que l'on aperçoit dans la reproduction autour de Czolgosz.»

Ce fait, et d'autres de même nature, engagèrent certaines administrations de police à munir d'appareils photographiques à main quelques-uns de leurs agents. Leur tâche consisterait à prendre des instantanés, chaque fois qu'il se produit un attroupement, une rixe, etc.. C'est ce qui a été fait à Boston, lors de la grève des tramways.

Mais ce n'est pas seulement dans la rue que la photographie doit être mise au service de la justice. C'est surtout dans les descentes de justice, sur le lieu du crime. Nous tenons à signaler, d'une façon toute particulière les faits signalés par M. Reiss et concernant le relevé photographique des empreintes digitales sanglantes (1). M. Reiss conseille de procéder à cette opération avec des plaques variant suivant la couleur du fond sur lequel sont les empreintes. Les plaques orthochromatiques avec un filtre jaune seront utilisées pour les taches sur fond rouge, jaune foncé ou vert foncé ; les plaques ordinaires avec filtre bleu pour les fonds noir, gris foncé ou bleu foncé. On arrivera à avoir dans tous les cas des dessins très nets. La comparaison de ces dessins avec les empreintes digitales de l'accusé constituent la plus accablante des preuves, la dactyloscopie étant un moyen absolument infaillible d'identification.

Les empreintes digitales non sanglantes laissées sur des surfaces polies, verre ou bois, seront photographiées après avoir été renforcées par le nitrate d'argent à 10 p. 100. Pour le verre, M. Reiss préconise la solution alcoolique de fuchsine. On agira de même pour les empreintes du pied sur le parquet. La comparaison des empreintes photographiées avec celle prise directement sur le prévenu pourra être faite pas superposition d'un cliché positif sur verre de l'une, et d'une pellicule rigide pour l'autre. On projette sur un écran blanc ; la coïncidence des lignes est immédiatement visible.

La photographie peut d'ailleurs permettre de relever non seulement les traces visibles du criminel, mais encore celles qui ne le sont point, telles que les marques imperceptibles à l'œil nu laissées par une pression de la main insuffisamment forte pour produire une ecchymose. Lorsqu'il y aura doute entre un suicide et un hommicide on photographiera donc le cadavre déshabillé. La constatation de marques de coups peu violents mettra l'expert dans le chemin de la vérité.

De même sur du linge ou des étoffes lavés, le cliché révélera la trace de taches de sang invisibles, et précisera le point où devra porter l'analyse chimique et microscopique. Cet examen très simple pour les étoffes blanches est assez difficile pour les étoffes sombres. M. Reiss conseille d'employer même pour le linge ordinaire une cuvette-filtre bleue formée d'un récipient à faces planes et parallèles, rempli d'eau

(1) Cf. Thèses de Frécon (Storck, 1885) et de Forgeot (Storck, 1891) faites l'une et l'autre au laboratoire de médecine légale de Lyon. Voir aussi : Edmond Locard, La Dactyloscopie, in *Archives d'anthopologie criminelle*, septembre 1903.

colorée avec quelques gouttes d'une solution de sulfate de cuivre à laquelle on ajoute un peu d'ammoniaque. Pour les étoffes colorées on substituera les plaques orthochomatiques aux plaques ordinaires, et au filtre bleu, une cuvette contenant une solution jaune de bichromate de potassium. Pour les étoffes rouge foncé ou brun foncé, on aura, et avec grand'peine, un résultat en renforçant la solution de bichromate, et en posant longuement avec une puissante lampe à arc.

Une fois la tache analysée par les procédés ordinaires, c'est encore le cliché qui devra servir à conserver la préparation par la microphotographie.

La révélation des empreintes papillaires invisibles sur le papier, le relevé des traces laissées par une gravure sur une page de garde, ou des marques qu'une écriture au crayon a déterminées sur les feuilles de papier sous-jacentes, la lecture des documents brûlés, ne sont pas les moindres utilisations de la photographie auxquelles nous initie M. Reiss.

Signalons encore d'intéressants chapitres sur la photographie des cadavres, celles des documents à expertiser dans les affaires de faux en écriture, celles enfin des tatouages, et sur le rôle de la photographie dans l'identification et en particulier dans le bertillonnage.

Nous tenions à rendre compte avec quelques détails de l'ouvrage de M. Reiss, parce qu'il a traité d'une façon très remarquable des questions encore trop peu connues, incomplètement étudiées, et qu'il signale nombre de méthodes actuellement peu employées par les experts et qui sont cependant appelées, nous en sommes convaincus, au plus brillant avenir.

Edmond LOCARD.

Un an de justice (1901-1902), par Henri VARENNES, Paris, Garnier frères, 1 vol., 572 pages.

Ce livre de bibliothèque indispensable aux psychologues, aux criminalistes, contient des portraits pris sur le vif, tracés dans des termes expressifs et heureux de criminels de tous les mondes, de témoins, de juges et d'avocats. Il nous est impossible de donner une idée plus exacte de cette série de scènes d'audience qui constituent à chaque page une petite comédie, qu'en indiquant que M. Henri Varennes est chroniqueur du *Figaro* et qu'il a réuni dans ce volume les croquis saisis chaque jour à la correctionnelle ou aux assises.

Nous souhaitons que l'auteur continue les années suivantes son intéressante publication.

Paul Kovalevsky : *Psychopathologie légale générale*, 1 vol. in-8°, Vigot édit., Paris, 1903.

M. Kovalevsky a consacré un premier volume à la psychologie criminelle que nous avons analysé ici-même, cette fois, après un court aperçu de la vie mentale de l'homme normal, il étudie les déviations pathologiques générales de l'activité mentale humaine qui arrivent à troubler l'existence sociale et tombent par cela même dans le domaine de l'enquête judiciaire, puis les déviations pathologiques mentales d'ordre particulier qui intéressent la justice.

Il est difficile d'analyser en détail un ouvrage de ce genre qui traite de questions aussi variées que complexes. Je me bornerai à signaler comme particulièrement attrayant le chapitre sur la jalousie.

Paul Godin : *Recherches anthropométriques sur la croissance des diverses parties du corps*, 1 vol., in-8°, Paris, 1903. Maloine édit.

L'étude de la croissance est une véritable continuation de l'embryologie avec laquelle elle constitue l'anatomie du développement qui, chez l'adolescent comme chez l'embryon, n'est pas un simple agrandissement, mais une continuelle transformation. L'auteur a consacré une dizaine d'années à faire des recherches sur cette question ; elles comblent une lacune énorme en anthropologie. On ne peut que signaler un travail où chaque page est un document ; il ne peut s'analyser. Notons toutefois des aperçus entièrement neufs sur la puberté, sur le développement relatif et absolu des membres, sur le rythme de croissance des segments de membre et des os longs, etc.

Edmond Locard.

NOUVELLES

Nous apprenons la mort de Dr Edmond Metzquer qui fut le collaborateur de Tourdes dans la rédaction du *Traité théorique et pratique de médecine légale*. Nous adressons à sa veuve et à ses enfants, dont l'un, le Dr Antoine Metzquer, médecin major de deuxième classe, fut élève du laboratoire de médecine légale, l'expression de nos sincères condoléances.

Scène de la vie de province. — On sait que le Parquet de Marseille a désigné, dans la grave affaire d'empoisonnement qui fait tant de bruit dans cette ville, trois professeurs de la Faculté de mé-

decine de Bordeaux à l'effet de procéder à l'autopsie de la victime. Ces trois professeurs sont d'ailleurs des hommes extrêmement distingués et l'un d'eux, M. le docteur Lande, fait même autorité en ces matières.

Le *Figaro* se demande pourquoi on est allé les chercher jusqu'à Bordeaux. Il est tout naturel qu'on ne se soit pas adressé à la Faculté de Marseille dans une affaire intéressant des familles de la ville et de nature à surexciter si fort les passions locales, mais la Faculté de Montpellier est à deux pas. Il sy trouve des spécialistes éminents qui étant plus rapprochés seraient arrivés plus vite et à moins de frais que ceux de Bordeaux.

Oui, mais n'oublions pas que la Faculté de Montpellier est la grande rivale, la concurrente directe de celle de Marseille. Elle est, pour les Marseillais qui s'occupent de médecine, la *delenda Carthago*, et ce serait un sacrilège d'avoir recours à des professeurs de Montpellier dans une affaire d'empoisonnement qui a pris naissance sur la Cannebière. On préfère donc pousser jusqu'à Bordeaux et l'on irait même, s'il le fallait, jusqu'à Paris ou à Lille.

N'est-ce pas que cette petite guerre, sur un pareil terrain, est bien curieuse et caractéristique ? Elle serait même amusante, si ce n'étaient, comme toujours, les contribuables qui en payent les frais.

Faisons remarquer que c'est pour rester toujours la seconde ville de France que l'on ne s'est pas adressé à Lyon.

Le procès du Refuge de Tours. — La Cour d'appel d'Orléans vient de rendre son arrêt dans le procès du Refuge de Tours. Elle confirme la peine de deux mois de prison sans sursis, prononcée par le tribunal contre Marie Penard, en religion sœur Sainte-Rose du Cœur de Jésus ; elle maintient l'acquittement de Marie Vichard et Madeleine Porcher, les deux aides laïques de la sœur Sainte-Rose ; elle fait toutes réserves pour les droits de la partie civile.

Voici les considérants sur lesquels la Cour s'appuie pour adopter la décision des premiers juges :

« Considérant qu'il est établi par l'instruction et les débats que dame Penard, en religion sœur Sainte-Rose, employait des douches comme punitions, qu'elle appliquait ou faisait appliquer en hiver comme en été, sans avis du médecin, sans s'informer de l'état de santé de la jeune fille soumise à ce traitement et alors même que celle-ci était sous l'influence de l'indisposition mensuelle ;

« Qu'elle faisait plonger et maintenait la tête de ses patientes dans un seau d'eau ;

« Qu'Augustine Gadet fut, malgré sa très vive résistance, soumise deux fois à cette épreuve qui lui inspirait une si vive appréhension qu'elle se trouva, le lendemain, dans un état complet d'énervement ;

« Qu'elle faisait enfermer des journées entières, et quelquefois la

nuit, des pensionnaires dans un caveau malsain destiné à contenir le linge sale ;

« Qu'elle a maintenu Henriette Fribourg dans l'humide caveau placé sous le réfectoire et éclairé seulement par une petite ouverture grillée ;

« Que ce traitement inhumain, qui a duré un mois, suivant la prévenue, trois mois suivant le témoin, a été motivé par une indisposition de celle-ci, qui aurait dû provoquer, non un châtiment, mais des soins partculers ;

« Que s'il n'est pas absolument établi qu'elle ait fait coucher certaines pensionnaires sur la paillasse des morts, elle les a fait coucher tout au moins dans le caveau où la paillasse des morts avait été déposée ;

« Qu'elle faisait appliquer de la bouse de vache sur le visage des jeunes filles qui avaient tenu des propos inconvenants ;

« Que, dans ce refuge où les cas de tuberculose étaient fréquents, elle faisait faire des croix de langue sur le sol de l'atelier et même, aux dires de quelques témoins, sur le siège des cabinets ;

« Attendu que tous ces faits, dépassant la mesure du droit de correction dont la prévenue était investie, constituent autant de voies de fait tombant sous l'application de l'article 311 du Code pénal ;

« Que ces voies de fait, dont beaucoup sont prescrites, ont été extrêmement nombreuses et seraient de nature à entraîner contre la sœur Rose une aggravation de la peine prononcée contre elle par les premiers juges, s'il n'existait dans la cause des circonstances atténuantes résultant de ce que la prévenue était chargée d'une tâche difficile, à raison du caractère des pensionnaires qu'elle était appelée à surveiller, et de ce que certains modes de répression auxquels elle avait recours et qu'elle appliquait sans mesure constituaient une sorte de tradition dans la maison, ce qui explique pourquoi, durant de longues années, en l'absence de toute plainte formulée, elle a pu agir suivant sa volonté, sans jamais recevoir de sa supérieure les remontrances que sa conduite méritait ;

« Attendu, en ce qui concerne Marie Vichard et Madeleine Porcher, que le nombre des faits qui leur sont imputés est limité ; qu'elles étaient sous la dépendance de la sœur Sainte-Rose ; qu'elles sont peu intelligentes et ne se sont pas rendu compte du caractère illicite des punitions à l'exécution desquelles elles ont prêté la main ;

« Pour ces motifs, confirme purement et simplement le jugement dont est fait appel, condamne l'appelante aux dépens. »

Notons à ce sujet que l'inspecteur du travail s'étant présenté ces jours-ci au Refuge de Tours afin d'y remplir ses fonctions, dut attendre plus d'un quart d'heure avant d'être admis à pénétrer dans les salles de travail. Il dressa procès-verbal. Nous croyons savoir que le Parquet, immédiatement saisi, va intenter une poursuite correctionnelle contre la supérieure de cet établissement.

Folie et Littérature. — On a dit qu'un écrivain devint fou, jusqu'au point d'exercer sur lui-même l'atroce métier de *hongreur*, qu'il avait pris pour se consoler de ses déboires. Il paraît que c'est Armand Barthet, qui connut des jours triomphants à la Comédie-Française avec le *Moineau de Lesbie.*

Une plaque commémorative en l'honneur d'Orsini, l'auteur de l'attentat contre Napoléon III, a été inaugurée à Imola. Cette plaque avait été posée clandestinement la nuit aussitôt après le 14 mars 1858 sur la maison qu'avait habitée Orsini, mais la police pontificale — car Imola faisait alors partie des Etats pontificaux — la fit aussitôt disparaître.

Le hasard a voulu qu'elle ait été retrouvée dernièrement. Elle est allée réoccuper la place qu'elle occupa pendant une nuit seulement, il y a quarante-cinq ans.

Voici l'inscription qu'on lisait sur cette plaque :

Félix Orsini,
champion intrépide
de l'indépendance italienne,
condamné à mort
par la tyrannie française,
attend des Italiens
honneurs, regrets et vengeance
et espère que ses os reposeront
dans le temple des martyrs
quand les Autrichiens
seront chassés de l'Italie.

La succession Fair. — On se souvient de l'accident d'automobile qui, voici plusieurs mois, se produisit à Pacy-sur-Eure, causant la mort de M. et M[me] Fair, deux millionnaires américains. Or, d'après la loi de Californie, s'il n'est pas possible, dans le cas de décès presque simultané des deux époux, d'établir lequel a succombé le dernier, il est de règle qu'il y a présomption de survie en faveur du mari. La famille de M. Fair réclama donc l'envoi en possession, lorsque la famille de Mme Fair produisit deux témoins venant dire qu'ayant assisté à l'accident, ils pouvaient affirmer que Mme Fair avait survécu à son mari. Ces deux témoins furent un peu plus tard inculpés par le parquet de la Seine de faux témoignage et, si l'instruction en ce qui les concerne est terminée, l'ordonnance du juge d'instruction n'est pas encore rendue.

Quoi qu'il en soit, la loi américaine autorisant dans un procès semblable à celui-ci la partie adverse à contre-interroger les témoins de la partie demanderesse, un *juge commissioner* de la Cour su-

prême de New-York, M. Bela d'Eisler, est depuis quelque temps à Paris, où, en présence des avocats américains des descendants de M. Fair et de ceux de Mme Fair, il préside à des contre-interrogatoires, et c'est ainsi qu'hier, à Pacy-sur-Eure, plusieurs habitants ont été contre-interrogés.

Les difformités par suite d'accident du travail. — La septième chambre de la Cour, présidée par M. Boutet, vient de rendre une décision fort intéressante en matière d'accidents du travail.

Un ouvrier maçon, M. Rochat, avait été vicitme d'un accident qui, suivant les expressions du docteur Thoinot, commis pour l'examiner, « avait occasionné une paralysie faciale le défigurant hideusement et en avait fait un objet de risée et de dégoût ».

Le tribunal n'avait accordé à Rochat qu'une rente représentant 75 p. 100 de son salaire, correspondant à la perte de l'ouïe et de la vue d'un côté, et avait dit expressément dans son jugement qu' « il n'y avait lieu de tenir compte pour l'appréciation de la rente de l'altération des traits de Rochat ».

La 7e chambre de la Cour, sur appel de Rochat, représenté par Me Armand Dorvillé, vient de réformer cette décision et, conformément aux conclusions de l'expert, d'élever à 90 p. 100 le taux de la rente posant implicitement ce principe que la difformité peut constituer un élément d'incapacité aux termes de la loi de 1898, lorsqu'elle a une incidence sur le salaire (1).

L'anthropométrie dans les banques d'Angleterre. — Les grandes maisons de banque de Londres ont adopté d'un commun accord une mesure bien originale pour se préserver contre les abus de confiance.

Chaque fois qu'on engagera un nouvel employé, on le fera passer dans un cabinet anthropométrique, où il subira toutes les mensurations.

Chaque employé aura sa fiche, à laquelle on joindra une photographie et une note sur ses antécédents.

Chaque solliciteur de place dans une maison de banque sera tenu aussi de faire savoir si, dans sa famille, il n'y a pas eu de personnes qui aient subi une condamnation.

Pharmaciens condamnés. — La dixième chambre correctionnelle vient de condamner à des peines variant de trois mois de prison à 500 francs d'amende pour infraction aux lois sur la pharmacie et pour blessures par imprudence plusieurs titulaires successifs d'une pharmacie qui avait délivré sans ordonnance des médecins à un client souffrant de douleurs stomacales des quantités énormes de

(1) Voir la thèse de Cristiani *sur la défiguration*. — Thèse de Lyon, 1902, Storck.

morphine et de cocaïne. C'est sur la plainte de celui-ci, un graveur, M. Walschleger, qui était devenu incapable de tout travail et avait failli succomber à l'absorption continue et excessive de ces alcaloïdes, que le Parquet a dirigé des poursuites contre les pharmaciens.

Un cas de responsabilité médicale. — Le Sénat italien, réuni en Haute Cour de justice, sera appelé, sous peu, à s'occuper d'un fait assez curieux, et qui intéresse particulièrement le monde médical.

La séance sera publique et les sénateurs y prendront part en frac et avec leurs décorations. M. Saracco, présidera, et le commandeur Quarta soutiendra l'accusation ; tous les sénateurs joueront le rôle de juges.

Ils devront juger le célèbre chirurgien d'Antona, sénateur, accusé d'homicide par imprudence, commis en effectuant une opération chirurgicale.

Un certain Paolo Jommarino, de Campobasso, souffrait de graves douleurs au ventre ; il se fit visiter par plusieurs médecins, qui lui conseillèrent l'opération de la laparotomie.

Le malade se rendit à Naples, à l'hôpital de la Paix, et se mit dans les mains du sénateur d'Antona. L'opération se fit et le chirurgien constata que le patient avait un gros abcès viscéral. Il déclara les soins inutiles, la guérison étant impossible.

Jommarino pourtant, après l'opération, sembla complètement guéri et retourna à Campobasso. Mais au bout de quelque temps, il fut pris d'une fièvre infectieuse dont il mourut. Les parents demandèrent à l'autorité judiciaire l'autopsie du cadavre.

L'autopsie eut lieu et, quelle ne fut par la surprise des médecins, de trouver dans le corps un tampon de gaze hydrophile.

A la suite de cette découverte, un procès fut intenté aux opérateurs de la laparotomie et spécialement au sénateur d'Antona. Les experts médicaux avaient déclaré que Jommarino avait succombé non par effet de l'abcès, mais à cause de l'infection produite par la gaze.

Le procès a eu différentes phases ; finalement, ainsi que le veut la Constitution, il a été porté devant le Sénat. Une commission sénatoriale, composée d'ex-ministres de la justice et de fonctionnaires de la Cassation, a été nommée pour l'instruction.

Cas d'érostratisme (1).*Un incendiaire de quatorze ans.*— La cour d'assises d'Indre-et-Loire vient de juger une curieuse affaire. Un jeune garçon de quinze ans, nommé Roger Brault, avait au mois d'octobre dernier mis volontairement le feu à un café de Tours, où il était employé comme chasseur, dans le but de se faire mettre à la porte et de forcer ainsi la main de ses parents qui refusaient de le laisser embarquer comme mousse.

(1) Consulter sur l'Erostratisme la thèse de Valette. Lyon, 1903, Storck.

Au cours de l'instruction, le jeune Brault se proclama anarchiste. Il aurait eu en mains, à l'âge de dix ans, alors, a-t-il prétendu, qu'il était encore à l'école, une brochure anarchiste qui l'avait vivement impressionné et lui avait tracé sa voie. Depuis ce temps, il a déclaré la guerre aux bourgeois et décidé qu'on parlerait de lui dans le monde. Plus tard, il a volé un peu d'argent et des timbres-poste à différents patrons chez lesquels il a travaillé, mais eût-il été pincé, ce n'eût pas été la gloire. Aussi rêva-t-il mieux. Il eut, lorsqu'il devint chasseur de café, l'intention d'assassiner le fils de son patron, un enfant de onze ans, afin de supprimer de la graine de bourgeois. Mais le gamin fut gentil pour lui, lui prêta le *Tour du Monde* de Jules Verne, et il se laissa aller à lui pardonner.

Ce jeune ennemi des bourgeois a été condamné à passer dans une que les lois civiles et les lois ecclésiastiques la défendaient égale-

15-1-03.

Le conseil municipal de Dresde ayant décidé de construire un four crématoire municipal, la cour suprême ecclésiastique de Saxe lui a notifié que la crémation humaine n'était pas autorisée en Saxe, que les lois civiles et les lois ecclésiastique la défendaient également.

TRIBUNAUX ÉTRANGERS : *Vivisection et antivivisection.* — Il vient de se plaider à Londres un procès qui a fait grand bruit dans le monde médical et qui a provoqué dans la presse et le public des discussions passionnées.

Les faits sont les suivants :

Le docteur Bayliss, professeur au London University College, poursuivait M. Stephen Coleridge, secrétaire de la ligue antivivisectionniste pour diffamation. M. Coleridge, au meeting de la ligue avait accusé le docteur Bayliss de faire souffrir les chiens soumis aux expériences physiologiques, cela sur le témoignage de deux dames suédoises qui avaient suivi les cours du docteur. Il s'agissait d'une trachéotomie pour laquelle la morphine avait été employée. Cet anesthésique, au dire des témoins, aurait été insuffisant.

Après de longues plaidoiries scientifiques et un défilé imposant de témoins, le jury a condamné M. Coleridge à 50.000 francs de dommages et intérêts. L'arrêt est considéré comme une importante victoire pour les savants et médecins s'occupant d'études physiologiques.

Le Gérant : A. STORCK.

Lyon. — Imp. A. Storck et Cie, 8, rue de la Méditerranée.

ARCHIVES
D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE
DE CRIMINOLOGIE
ET DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

OBSESSIONS ET IMPULSIONS

Par le Dr E. Marandon de Montyel, Médecin en chef de Ville-Évrard.

Les obsessions et les impulsions ont inspiré dans ces derniers temps de nombreux et importants travaux. Nous avons eu presque coup sur coup les deux volumes de MM. Raymond et Pierre Janet et celui de MM. Pitres et Régis ; presque en même temps des articles de M. Séglas, de M. Paul Dubuisson, de M. Kéraval, de M. Soutzo fils, et de M. Athanasio ; enfin le tout récent chapitre de M. Arnaud dans le *Traité de pathologie mentale* de M. Gilbert Ballet. Il m'a semblé qu'il ne serait peut-être pas sans intérêt de comparer les opinions émises par ces divers auteurs sur certains points encore controversés de la question et de les rapprocher de mes propres constatations opérées au cours d'une pratique déjà longue de bientôt vingt-neuf ans.

Les obsessions et les impulsions déjà fort intéressantes au point de vue clinique, le sont peut-être davantage encore au point de vue médico-légal. Il est certain qu'il n'y a pas de maladie mentale qui ait demandé plus d'efforts aux médecins pour être acceptée des magistrats et aujourd'hui encore, l'expert n'est pas cru sur parole ; pour faire partager son opinion, il doit fournir des preuves nombreuses et solides à l'appui de ses conclusions. Rien en effet de plus naturel ; l'impulsif et l'obsédé sont des aliénés étranges, des aliénés qui non seulement ne délirent pas, mais possèdent une intelligence presque toujours au-dessus de la moyenne, souvent même très brillante et que tout le monde considère comme parfaitement sains d'esprit, car conscients du trouble mental qui les obsède et les pousse au crime, angoissés, ils luttent contre le mal qui les torture, et honteux et

réservés ils le dissimulent avec soin afin de ne pas passer pour fous. Ils sont donc seuls à se savoir aliénés, alors que les autres vésaniques, au contraire, sont seuls à ne pas se savoir tels. On comprend combien dans ces conditions est difficile et délicate la mission de l'expert qui pour découvrir la vérité et la communiquer, devra puiser à toutes les sources d'information. Aussi en même temps que nous étudierons les faits cliniques, nous insisterons sur leur valeur médico-légale.

Tout le monde reconnaît qu'à M. Magnan revient l'honneur d'avoir opéré la synthèse des obsessions et des impulsions et d'avoir établi qu'elles étaient non pas des entités morbides comme on l'enseignait mais des manifestations variées d'un même trouble primordial. Il est donc vrai, ainsi que l'écrit M. Pierre Janet, que l'œuvre de cet aliéniste sur ce point a été très considérable. Mais pour le médecin de Sainte-Anne, le trouble primordial est la dégénérescence mentale, héréditaire,et toutes les obsessions, les manies, les phobies, les impulsions, sont les stigmates héréditaires des dégénérés. Et alors le désaccord se produit.

En effet, si tous rendent justice à l'œuvre synthétique du Maître, il en est qui nient l'existence constante de la dégénérescence chez l'obsédé et l'impulsif, et parmi ceux qui acceptent celle-ci, il s'en trouve qui repoussent son origine forcément héréditaire. Deux points sont donc à considérer. Le malade est-il toujours un dégénéré ? et si oui, l'est-il par transmission familiale dans tous les cas ?

A la premières question, M. Soutzo et M. Athanasio répondent par l'affirmative. Comme conclusion à son mémoire, celui-là estime être en droit d'affirmer que les faits qu'il rapporte montrent une fois de plus que les syndrômes épisodiques, quelque variés qu'ils soient, appartiennent au même fond, la dégénérescence mentale. Celui-ci répète après M. Magnan que pour qu'une idée angoissante puisse surgir spontanément et dominer toutes les autres occupations intellectuelles, il faut préalablement une

déséquilibration mentale, si bien que l'obsession et l'impulsion morbides sont de véritables stigmates psychiques de dégénérescence. M. Arnaud nie que tous les obsédés soient des dégénérés, car il est, en effet, de ces malades qui n'ont pas d'autre tare nerveuse que leurs obsessions et on ne peut, sans abuser de la théorie, les considérer comme des dégénérés.

MM. Pitres et Régis trouvent juste de considérer les obsessions comme des syndrômes constitutionnels intimement liés à l'évolution psycho-physiologique des sujets qui en sont atteints. Quant aux impulsions, ils trouvent que leur fréquence dans les états de dégénérescence est extrême et leur importance capitale à ce point qu'il est permis de dire, sans crainte de se tromper, que ce qui caractérise essentiellement la dégénérescence, ce qui lui donne son empreinte et en constitue le stigmate essentiel, c'est l'impulsivité. Cela est si vrai, ajoutent-ils, que mieux que tout, l'impulsivité pourrait servir à classer et à catégoriser les divers degrés de celle-ci.

A propos des obsessions, ces deux auteurs constatent que dans l'immense majorité des cas, elles ne coexistent pas avec les stigmates physiques habituels de la dégénérescence. C'est ainsi qu'ayant examiné systématiquement à ce point de vue cinquante de leurs obsédés, ils ont obtenu des résultats qui ne diffèrent pas sensiblement de ceux qu'on obtient en pratiquant les mêmes recherches sur des sujets jouissant de tous les attributs d'une bonne santé physique et morale. Le fait est confirmé par M. Pierre Janet, qui sans poursuivre d'enquête systématique, a constaté de temps à autre quelques-uns de ces signes qu'on est convenu d'appeler stigmates physiques des dégénérés. Cependant il estime que ces déformations sont loin d'être la règle, et qu'il ne faut pas oublier que l'on rencontre des scrupuleux qui sont de très beaux hommes, d'une conformation irréprochable. En conséquence, il est disposé à conclure, comme MM. Pitres et Régis, que les malformations sont très loin d'avoir chez les obsédés la même fréquence et la même importance que chez les idiots et même chez les épileptiques.

Ces Messieurs sont dans le vrai. A une époque, j'ai cru que la dégénérescence physique et la dégénérescence psychique marchaient de pair et qu'il était possible de doser celle-ci par l'exa-

men du corps. J'ai été conduit par là à soutenir que le délire systématique de persécution se montrait parfois avec tous ses caractères évolutifs chez des dégénérés, car il y a des persécutés porteurs de nombreux stigmates physiques de dégénérescence. Je me suis trompé. Un aliéné peut être très taré au physique et très peu au psychique, et *vice versa* ; il n'est pas permis de conclure de l'un à l'autre. Par conséquent, ceux qui se basent sur l'absence fréquente de dégénérescence physique chez l'obsédé et l'impulsif pour nier la nécessité d'une dégénérescence mentale chez eux, errent comme j'ai erré en soutenant jadis la possibilité de celle-ci chez le vrai persécuté, parce qu'on en rencontre avec des stigmates physiques. La vérité est que la dégénérescence psychique ne peut être établie que par l'examen mental du sujet.

L'expert se souviendra en conséquence que la conformation corporelle n'a plus de nos jours la valeur considérable que lui accordait Morel. Il recherchera les stigmates physiques et les consignera s'il les trouve, mais il ne lui est plus permis aujourd'hui de se baser sur leur présence ou leur absence pour affirmer ou nier la dégénérescence chez un prévenu. Ces stigmates, s'ils existent, viendront se surajouter aux autres preuves qu'il devra produire ; s'ils manquent, la valeur de celles-ci n'en sera pas diminuée.

Si donc je crois aujourd'hui avec M. Magnan que l'obsession et l'impulsion sont des signes certains de dégénérescence mentale, ce n'est pas en me basant sur la conformation corporelle, c'est qu'elles ne sont jamais les seules manifestations psychiques de celle-là, et que, dans tous les cas, un examen attentif montre à côté d'elles et les ayant précédées, d'autres anomalies intellectuelles qui prouvent qu'elles ont germé dans un terrain longtemps préparé à l'avance. Bien plus, tandis que les stigmates physiques manquent souvent, les stigmates physiologiques ne manquent jamais, de telle sorte qu'il est toujours possible en réalité de retrouver tant du côté du corps que de l'esprit les traces d'une tare dégénérative. Ce point capital est admirablement mis en lumière par M. Pierre Janet et ses constatations ont une valeur d'autant plus grandes que ce savant psychologue ne poursuit sur ce point aucune démonstration doctrinale ; observateur sagace et consciencieux, il rapporte ce qu'il a vu.

« Ce que l'on observe plus souvent que les stigmates physiques, écrit M. Pierre Janet, ce sont des troubles fonctionnels qui se manifestent dès l'enfance et qui indiquent une résistance défectueuse du système nerveux ; tels sont les convulsions infantiles, l'incontinence nocturne se prolongeant jusqu'à dix, douze et quinze ans, le bégaiement. » A cela j'ajouterai les troubles diurnes de la miction, comme l'urètre pudique, le besoin fréquent d'uriner ou au contraire un retard parfois tel que les sujets ne se soulagent guère que le matin en se levant et le soir en se couchant; enfin, surtout, les aberrations de la sexualité. Je ne crois pas que chez un seul dégénéré homme, car je n'ai aucune expérience des femmes, celle-ci soit absolument normale. A un degré plus ou moins marqué, ils ont une ou plusieurs anomalies ou perversions sexuelles : onanisme, fétichisme, sadisme, masochisme, pédérastie passive ou active, succion buccale, vagino-lingus, cuni-lingus, impuissance morale, impuissance avec la même femme nécessitant des changements incessants, possibilité de répéter le coït un nombre invraisemblable de fois, ou, au contraire, frigidité excessive, impuissance totale avec persistance du libido et possibilité néanmoins par attouchement de l'éjaculation accompagnée du spasme voluptueux, recherche des filles trop jeunes ou des femmes trop vieilles, etc., etc. Il est donc très vrai de répéter avec M. Pierre Janet que si les stigmates physiques de la dégénérescence ne sont pas toujours évidents, il y a cependant une faiblesse du système nerveux qui se manifeste par ces troubles fonctionnnels.

Par conséquent, bien plus que la recherche des stigmates physiques, la recherche des stigmates physiologiques éclairera l'expert et l'aidera à établir son opinion. Si le prévenu est réellement un obsédé ou un impulsif, je crois qu'il trouvera toujours quelque indice de ce côté.

Et M. Pierre Janet ajoute que cette faiblesse du système nerveux est encore rendue plus évidente par l'examen du caractère antérieur de ces malades, et, de ce caractère, il nous donne une remarquable description. La première des conditions morales antécédentes qui lui paraît essentielle, affirme-t-il avec raison, quoiqu'on en parle généralement fort peu, et bien à tort, dirai-je, c'est une manière d'être générale, une façon de se conduire, un

caractère, en un mot, qui existait chez les sujets depuis fort longtemps, quelquefois depuis leur première enfance et qui s'est développé lentement dans le même sens pendant les mois ou les années qui ont précédé la maladie. Il est constitué par de l'aboulie, de l'indécision, de l'indifférence, de la timidité, de l'inquiétude, de la rêvasserie, de l'instabilité, et aussi, d'après mes constatations, par une réaction disproportionnée à l'impression avec une grande inégalité du développement des facultés intellectuelles. Également M. Arnaud affirme qu'en réalité les obsédés sont des malades longtemps avant le développement des obsessions précises. A son avis, pour que les tendancs obsédantes se fixent en des idées précises, il est nécessaire qu'il existe un trouble préalable du dynamisme mental et il insiste surtout sur ce fait que ces malades sont, dès leur jeune âge, des hésitants, des perplexes, de véritables abouliques.

L'expert trouvera dans la constatation de ces particularités du caractère habituel de l'accusé la preuve de la dégénérescence mentale dont il est frappé. Jointes aux stigmates physiologiques alors même que les stigmates physiques seraient absents, elles permettraient d'affirmer que celui-ci est un dégénéré.

Il est donc incontestable que l'obsession et l'impulsion ne sont pas des troubles isolés éclatant à l'improviste et accidentellement dans un cerveau constitué normalement et qui jusqu'alors avait fonctionné de façon régulière. Un examen minutieux de tout obsédé et de tout impulsif, portant tout à la fois sur la conformation corporelle, le fonctionnement des organes depuis l'enfance et le fonctionnement habituel de l'esprit mettra à découvert dans tous les cas des anomalies physiques, et, à défaut de celles-ci, des anomalies physiologiques et des anomalies psychiques de beaucoup antérieures à la maladie mentale, et qui seront la preuve que le cerveau de l'obsédé et de l'impulsif est un cerveau taré. Voilà pourquoi je conclurai que l'obsession et l'impulsion sont toujours des manifestations dégénératives et que M. Magnan fut dans le vrai en les dénommant stigmates psychiques de dégénérescence.

II

D'où provient cette dégénérescence ? Telle est la seconde question à résoudre. Pour M. Magnan et son école, elle est toujours d'origine héréditaire. Cette opinion est très controversée.

Des cinq malades que M. Soutzo fils a eu occasion d'observer à Sainte-Anne, et dont il rapproche les très intéressantes observations, il en est quatre sur lesquels il a pu obtenir des renseignements complets, tous les quatre étant des héréditaires. M. Athanasio se range à cette appréciation de M. Magnan que contrairement à ce qui a été avancé à diverses reprises, les seuls dégénérés héréditaires sont aptes à réaliser ces phénomènes pathologiques. Avec M. Séglas, M. Arnaud admet trois formes d'obsessions : une constitutionnelle ou héréditaire, une acquise ou accidentelle et une troisième intermédiaire, tenant des deux précédentes, mais tout en acceptant l'obsession acquise, indépendante d'une prédisposition congénitale et développée sous l'influence de causes occasionnelles, il reconnaît que le cas n'est pas fréquent. Pour MM. Pitres et Régis, l'hérédité joue un rôle de tout premier ordre. Dans les quatre cinquièmes des cas, cent fois sur cent vingt-cinq, ils ont trouvé, parmi les ascendants directs ou collatéraux des obsédés, soit des aliénés, soit des obsédés, soit des alcooliques ou des névrosés. Il résulte donc de leurs constatations, bien qu'ils ne le formulent pas, que si dans l'immense majorité des cas, l'hérédité morbide est la cause du mal, elle ne l'est pas dans tous ; une fois sur cinq celui-ci aurait une autre origine. Il est regrettable qu'ils n'aient pas rapporté en détail l'étiologie de chacun des vingt-cinq cas où ils n'ont pas constaté celle-ci, et qu'ils ne nous aient pas fait connaître les causes auxquelles ils ont cru pouvoir rattacher la maladie à défaut de l'hérédité qu'ils ne trouvaient pas, car si en son absence, ils n'ont pas constaté d'autres éléments étiologiques pouvant suffire à expliquer les phénomènes présentés, il y a lieu de se demander si les renseignements relatifs à la transmission familiale ont été bien complets. Pour nier la part de l'hérédité, il ne suffit pas, en effet, de ne pas la trouver, car nous établirons dans un moment combien cette recherche est aléatoire, il est indispensable de démontrer par quoi elle est remplacée.

Si on totalise les proportions centésimales d'alcooliques, de névropathes, d'aliénés et d'obsédés trouvés par M. Pierre Janet parmi les parents de ses malades, on obtient le total considérable de 90 p. 100. Encore l'auteur fait-il observer qu'il est probable qu'une étude plus attentive aurait encore réduit les cas sans hérédité. D'ailleurs, remarque-t-il avec beaucoup de raison, c'est dans ces cas qu'il faudrait rechercher les troubles du caractère, la timidité, l'autoritarisme, etc., qui sont plus qu'on ne le croit, la préparation de l'état psychasthénique. Il avoue que dans beaucoup d'observations où il a compté les parents comme sains ou bien comme ne présentant que de l'arthritisme, on constate cependant chez eux des troubles psychologiques extrêmement intéressants. Ce sont des gens bizarres, des agités ou bien des mous et des inertes, ne pouvant se décider à rien, ou bien des violents, des entêtés incapables de se diriger ou de se contraindre.

Ainsi, c'est seulement dans un nombre minime de cas qu'une recherche attentive n'arrive pas à établir l'hérédité vésanique ou névropathique, tellement minime qu'on est en droit de se demander si, dans ces rares cas, celle-ci n'a pas échappé aux investigations, quand on songe à toutes les difficultés qui les entourent et sur lesquelles nous croyons utile d'insister. D'abord la résistance consciente des parents, qu'une fausse honte retient, et qui refusent d'avouer ce qu'ils considèrent comme une tache, surtout quand ils ont des enfants. Même il me semble qu'aujourd'hui cette résistance est devenue plus fréquente qu'autrefois. Un sentiment en triomphait, la croyance à l'utilité de l'aveu pour le traitement. Beaucoup de gens étaient convaincus que la thérapeutique à appliquer variait complètement selon l'origine héréditaire ou accidentelle du mal, et alors l'affection qu'ils portaient au malade leur déliait la langue. J'ai cru constater que maintenant cette croyance était moins répandue qu'il y a une vingtaine d'années. Médecin d'un grand service d'hommes, j'entends bien plus souvent les femmes de mes malades me répondre qu'elles ne sont pas bien renseignées sur la famille de leur mari, mais que c'est sans importance pour les remèdes à lui prescrire.

Une seconde cause d'erreur peut-être plus fréquente est le peu de cas fait par les parents de certains troubles psychiques et même physiques des leurs. En niant tout nervosime familial,

on est de bonne foi ; la négation vient de l'ignorance où l'on est de la valeur de certaines anomalies auxquelles on n'attribue pas leur véritable caractère, alors même qu'elles sont très marquées. Je viens d'avoir un exemple invraisemblable de cette inconscience précisément à propos d'un obsédé. La famille avait nié non seulement toute hérédité vésanique, mais le moindre cas de nervosisme, quand je reçus la visite de l'oncle maternel. Or il était atteint d'une chorée chronique très accusée. C'était un homme intelligent et instruit, aussi ne fus-je pas peu surpris quand j'abordai avec lui la question d'hérédité nerveuse, de le voir protester sur un ton indigné et me déclarer qu'il n'y avait jamais eu de gens nerveux parmi les siens. Je dus m'empresser de le calmer, car son indignation avait accru dans de telles proportions ses mouvements choréiques qu'il dansait sur sa chaise et menaçait de choir. Il se retira toujours furieux malgré mes excuses et sur le seuil de mon cabinet il protestait encore avec énergie et continuait d'affirmer avec de grands gestes incohérents qu'il n'y avait pas un cas de nervosisme dans sa famille ! On a parfois la ressource des amis dont les renseignements sont plus sûrs, mais souvent ils refusent de parler de peur de se compromettre et d'amener des brouilles.

Enfin il faut bien reconnaître, sans vouloir médire de la vertu des femmes ni de la fidélité conjugale, que la certitude de la paternité n'est jamais absolue. A cet égard on est exposé aux plus grandes surprises, et les apparences qui semblent les plus certaines sont parfois trompeuses. Parmi les faits qui avaient semblé le plus me prouver que la dégénérescence dans l'obsession peut être acquise, il en était surtout un qui m'avait paru absolument probant. La famille maternelle et paternelle de la malade habitait depuis des siècles la localité, petite ville où ils étaient connus de tous. Les renseignements étaient donc absolument sûrs. Jamais le moindre nervosisme n'avait été constaté. Trois enfants déjà grands et mariés étaient absolument normaux. Une fille, la dernière née, dont j'ai rapporté ailleurs l'observation détaillée (1) était une obsédée. Pour expliquer les aberrations mentales on ne trouvait qu'un état maladif de la mère pendant sa grossesse ;

(1) Obsession et délire. *Archives de neurologie*. 1903.

elle avait été si fatiguée par des vomissements, qu'un moment il fut question de la délivrer. Quinze ans après le hasard me fit rencontrer à Paris son oncle paternel, magistrat très distingué. Je m'informai de la malade qui n'avait pas guéri et je lui renouvelai mon étonnement d'un tel cas dans une famille comme la sienne. « Maintenant, me dit-il, que la mort a fait son œuvre de part et d'autre, je puis vous confier sous le sceau du secret, dans l'intérêt de vos études, ce que je vous ai toujours caché. Un jour que j'arrivai à l'improviste au château en l'absence de mon frère, alors en voyage, je surpris, à ma très grande stupéfaction, ma belle-sœur que tout le monde vénérait et que certainement vous n'avez jamais soupçonnée, en flagrant délit d'adultère. J'imposai comme condition de mon silence la disparition de l'amant. Il appartenait à une famille d'aliénés, devint fou peu après et fut enfermé dans une maison de santé où il se tua. Rappelez-vous dans vos recherches, conclut-il, que l'axiome qu'on nous a enseigné à l'école de droit est une pure fiction et que la vérité est : *Persæpe pater non est quem nuptiæ demonstrant.* »

Et puis s'il était permis de mêler le badin au sévère, je rappelerais le propos tenu par une des honnêtes dames dont le chevalier de Brantôme nous a conté la vie. « On est toujours,disait la dame du chevalier, qui paraît avoir été très documentée, le père du premier, très souvent du second, quelquefois du troisième, mais bien rarement du quatrième. » Or j'ai eu parfois l'occasion de constater que quand dans une famille saine un enfant présente des signes de dégénérescence héréditaire, ce n'est jamais le premier, rarement le second, quelquefois le troisième, mais presque toujours le quatrième. Les choses n'auraient donc pas changé depuis Brantôme.

J'insiste sur toutes ces difficultés auxquelles on se heurte dans la recherche de l'hérédité afin de bien montrer combien on aurait tort de s'appuyer sur quelques rares cas négatifs pour nier que la dégénérescence mentale qui engendre l'obsession et l'impulsion est toujours d'origine familiale. Ces difficultés sont si grandes, comme je viens de l'établir, qu'on est plutôt en droit d'être surpris qu'il soit possible d'arriver à des proportions de 80 p. 100 comme MM. Pitres et Régis et de 90 p. 100 comme M. Pierre Janet. C'est pour ne les avoir pas suffisamment appré-

ciées, pour avoir accepté quelques rares faits en apparence absolument probants, comme celui dont je viens de parler, que j'ai soutenu, jadis, l'identité des manifestations délirantes dans la dégénérescence héréditaire et la dégénérescence acquise par maladie de la mère durant la grossesse, maladie infectieuse dans la première enfance, traumatisme du jeune âge ou intoxication.

Je crois aujourd'hui qu'il est plus rationnel en présence de l'énorme proportion d'hérédité constatée chez les obsédés et les impulsifs, et des obstacles parfois insurmontables qui en empêchent la constatation, de se ranger à l'opinion de M. Magnan et de considérer l'obsession et l'impulsion comme des stigmates psychiques de dégénérescence héréditaire. La recherche minutieuse de l'hérédité s'impose donc à l'expert dans ces cas plus encore que pour les autres maladies mentales qui sont parfois acquises, tandis que l'obsession et l'impulsion sont toujours d'origine familiale. S'il sait bien mener son enquête, il pourra réussir plus encore que M. Pierre Janet, c'est-à-dire dans plus de 90 p. 100 des cas. Je dis dans plus, car une partie des obstacles que rencontre le médecin ordinaire disparaissent pour le médecin légiste, attendu que famille et accusé ont tout intérêt alors à ne rien cacher, si bien que l'expert a plutôt à se méfier des renseignements qu'on s'empresse de lui donner et à les contrôler avec soin. Néanmoins il arrivera exceptionnellement que le résultat soit négatif ; alors il n'oubliera pas que la constatation de l'hérédité est parfois impossible, et il s'efforcera de puiser à toutes les autres sources que nous indiquons afin de se convaincre et de convaincre les juges de l'existence ou de la non-existence d'une obsession ou d'une impulsion.

Mais il convient de bien spécifier ce que nous entendons ici par impulsion, car malheureusement ce mot, dans notre langue psychiâtrique, sert à désigner des troubles mentaux divers et n'ayant entre eux aucun rapport : impulsions, les violences inconscientes de l'épileptique qui n'en garde aucun souvenir ; impulsions, les entraînements morbides de l'hystérique qu'il sait tels mais auxquels il laisse libre cours, car il n'en apprécie ni l'inconvenance, ni l'immoralité, ni la délictuosité ; impulsions, les actes des maniaques, des confus et des alcooliques, dont ils ont une vague conscience, mais dont ils ne sont pas maîtres ;

impulsions, les froides exécutions des hallucinés qui croient agir dans la plénitude de leur droit. C'est à ces quatre groupes, très bien mis en lumière par MM. Pitres et Régis, que s'applique l'étiologie qu'ils donnent du phénomène. Ils ont raison quand ils disent que les causes de ces impulsions se confondent avec celles de l'aliénation mentale, en particulier des états psychopathiques auxquels elles se lient. A leur sujet ils ont encore raison d'ajouter que l'impulsivité, c'est-à-dire la tendance au retour vers le réflexe élémentaire, marquant une infériorité psychique de l'individu, innée ou acquise, relève surtout des facteurs qui engendrent cette infériorité, *dégénérescence* ou *démence*, c'est-à-dire des troubles de nutrition de l'organisme dus surtout aux intoxications et aussi en infections qui les provoquent, soit directement, soit par voie héréditaire, et parmi elles, en tête, l'alcoolisme et la syphilis, celui-là encore plus que celle-ci, aussi bien chez l'individu lui-même que chez ses descendants. Mais cette étiologie ne s'applique que de loin à l'impulsion, stigmate psychique de dégénérescence héréditaire, et à laquelle seule il conviendrait de conserver ce nom, pour éviter les confusions. Celle-ci a des caractères propres, spécifiques, très bien formulés par M. Magnan, et qui sont : conscience lucide, lutte angoissante, irrésistibilité, émotivité, soulagement consécutif à l'accomplissement de l'acte. Qu'il soit bien entendu que c'est d'elle seulement que nous disons que quiconque la présente est de même que l'obsédé toujours un dégénéré héréditaire.

III

Mais si la dégénérescence héréditaire est la condition indispensable de l'obsession et de l'impulsion, cette dégénérescence peut être incontestablement aggravée par des causes morbides adjuvantes, physiques et morales. Je citerai les maladies infectieuses, en particulier la fièvre typhoïde, la syphilis, les traumatismes crâniens, les excès de toute nature, le surmenage, la congestion par la chaleur, les privations, les grands chagrins, les grandes déceptions et les chocs émotionnels. Ces causes sont incapables par elles-mêmes de faire un obsédé et un impulsif, mais il est incontestable que sans elles dans certains cas la prédisposition

héréditaire serait peut-être restée latente. L'expert ne négligera donc pas de les rechercher, elles aussi, avec soin ; elles lui seront toujours utiles pour établir l'étiologie complète du mal, elles l'aideront grandement quand l'impulsion et l'obsession étant pour lui évidentes, il n'a pas réussi à établir l'existence d'une hérédité vésanique ou névropathique.

Un autre détail qui n'est pas non plus à négliger et qu'il est indispensable de rechercher si on veut établir la pathogénie complète du mal, afin de dissiper tous les doutes, c'est la cause occasionnelle qui a déterminé la forme revêtue par l'obsession. Le trouble émotif qui engendre celle-ci est un et pourtant les idées obsédantes et les impulsions sont très nombreuses et très dissemblables les unes des autres ; le même malade en offre souvent plusieurs successivement et parfois au même moment. Comment un même trouble morbide peut-il se présenter sous des aspects si variés ? Par le fait de circonstances extérieures jouant le rôle de causes occasionnelles. Celles-ci existent toujours, mais il n'est pas toujours facile de les retrouver. Dans les obsessions anciennes, dans celles qui remontent surtout à la puberté et qui sont encore très fréquentes, comme l'ont démontré MM. Pitres et Régis, les malades en ont perdu le souvenir, d'autant plus qu'ils n'y ont pas attaché d'importance. D'autres fois cette cause occasionnelle est si légère qu'elle a pu passer inaperçue. Quand en effet la prédisposition est accusée et le trouble émotif bien à point, il suffit d'un choc insignifiant pour lui donner sa forme idéative, comme il suffit d'une brise légère, à peine perceptible, pour faire tomber de l'arbre le fruit bien mûr. L'origine de toutes les idées d'obsession, dit M. Athanasio, partisan pourtant des idées de M. Magnan, est une impression, un choc émotionnel primitif qui a plus ou moins fortement ébranlé le moral du malade. Pour M. Soutzo fils, bien qu'il défende lui aussi la théorie intellectuelle, l'idée obsédante chez les dégénérés naît avec l'individu, mais elle reste longtemps latente jusqu'au moment où une cause appréciable la fait éclater ; c'est alors que, croissant petit à petit, elle arrive à un maximum et constitue les troubles morbides appelés syndrômes épisodiques. MM. Pitres et Régis défendent eux aussi les mêmes doctrines que nous. Ils disent que dans près des deux tiers des cas, ils ont observé les émotions morales vives qui ont

déterminé l'apparition des obsessions, et que dans le troisième tiers, elles ne sont probablement pas sans influence, et ils concluent que l'hérédité est la grande cause prédisposante des obsessions tandis que les circonstances occasionnelles sont secondaires et ne font que fixer dans une forme spéciale les manifestations de l'émotivité pathologique qui est à la base de toute obsession idéative ou phobique. Il n'y a donc à nier ni la présence constante d'un fait qui idéalise le trouble émotif, ni son importance ; sa recherche s'impose dès lors dans toutes les affaires médico-légales et plus particulièrement dans celles sujettes à contestation.

Disons cependant que dans deux mémoires, M. Freud s'est efforcé de donner à l'obsession une étiologie toute spéciale, bien différente de celle que nous présentons. Pour lui elle aurait pour cause spéciale sinon exclusive l'accumulation incomplètement satisfaite de l'excitation génésique et il conclut de ses observations que la névrose anxieuse est d'origine sexuelle et que son étiologie spécifique est l'accumulation de la tension génésique provoquée par l'abstinence ou l'irritation génésique fruste.

MM. Pitres et Régis ne croient pas à cette origine exclusivement sexuelle des états obsédants, par la raison péremptoire que les faits par eux observés leur ont démontré que les obsessions débutent dans plus de la moitié des cas dès l'enfance ou à l'adolescence, avant la fin de la quinzième année, par conséquent à un âge où les pratiques signalées par M. Freud : coït réservé des ménages désireux de ne pas augmenter le nombre de leurs enfants ou de ne pas en avoir, caresses frustes des fiancés, impuissance relative des maris, dont les érections insuffisantes ou les éjaculations trop rapides ne permettent pas à la femme d'aboutir au spasme voluptueux, abstinence provoquée par le veuvage, suppression brusque d'habitudes anciennes de masturbation, comme la cause spécifique du mal, ne sauraient être incriminées.

M. Pierre Janet, tout en admettant les faits rapportés par M. Freud, déclare qu'il a eu des aveux significatifs lui démontrant que ses malades avaient à leur disposition les moyens d'une satisfaction largement suffisante. Il ne croit pas qu'il y ait lieu de faire jouer dans cette maladie un rôle spécial aux phénomènes sexuels qui n'auraient qu'une influence déprimante, s'ajoutant simplement aux autres. Au congrès de Grenoble, M. Haltenberg,

qui accepte pourtant la névrose d'angoisse de M. Freud et juge sa théorie parfaitement légitime, a déclaré qu'en revanche il ne pouvait pas accepter avec lui l'étiologie exclusivement sexuelle de celle-ci et la considérer comme provoquée toujours par une détente insuffisante de l'excitation génitale, car, malgré les interrogatoires les plus insistants, il n'a pas réussi à découvrir toujours chez ses malades cette cause étiologique qu'il reconnaît n'être pas rare, mais qui est loin d'être constante. M. Gilbert Ballet a de même déclaré qu'il ne pouvait s'associer à la manière de voir de M. Freud relativement au rôle que jouerait la privation des satisfactions sexuelles dans la genèse du syndrome. Pour son compte, du moins, il n'a jamais relevé une semblable étiologie.

Ce que j'ai constaté ne me permet pas non plus d'accepter l'opinon de M. Freud, car j'ai connu de nombreux obsédés qui, à aucun moment, ni avant ni durant leur maladie n'avaient souffert d'une accumulation incomplètement satisfaite de l'excitation génésique. Par contre, j'ai eu l'occasion de m'assurer que le coït même fréquent et complet mais anormalement pratiqué ou le spasme voluptueux obtenu à l'aide de manœuvres anormales avaient une influence considérable. Dans un mémoire spécial sur ce point j'ai rapporté en détails trois observations qui établissent nettement que les pratiques que j'indique ne sont pas seulement capables d'aggraver un mal existant, mais de faire apparaître à un âge déjà avancé, chez des prédisposés héréditaires, des obsessions qui jusqu'alors n'avaient jamais existé. Dans le premier cas, obsession des voies longues et étroites, l'éjaculation était obtenue par la flagellation fessière à l'aide d'une serviette mouillée, pratiquée par le malade lui-même ; dans le second, obsession impulsive au suicide, par la succion buccale de la femme avec chatouillement digital de l'anus et des bourses ; enfin dans le troisième, obsession urétrale, le coït était complet, mais effectué dans une position anormale qui permettait à la femme de chatouiller les bourses et à l'homme d'embrasser et de lécher le pied nu dont il était fétichiste.

M. Freud a donc raison d'insister comme il le fait sur la part considérable qui revient aux rapports sexuels dans la genèse de l'obsession ; sa double erreur est de soutenir que cette part est entière et ensuite que c'est seulement l'accumulation incomplète-

ment satisfaite de l'excitation génésique qui produit le mal. Il n'y a pas là seulement une indication thérapeutique de tout premier ordre pour le praticien, il y a aussi pour l'expert la nécessité de s'informer de ce côté, afin de ne négliger aucune source d'information et surtout lorsque ses investigations étiologiques restent douteuses quant à la cause principale, et qu'il doit rassembler un faisceau de causes secondaires, capables d'expliquer en dehors de celle-ci, la genèse du mal.

La cause fondamentale, indispensable du phénomène, et les causes secondaires étant connues, il nous reste à dire quelle est sa nature. Celle-ci est-elle intellectuelle ou est-elle émotive ? Dans un mémoire spécial sur ce sujet (1), j'ai analysé les opinions émises ces temps derniers par les divers aliénistes qui ont écrit sur les obsessions, et j'ai fourni les raisons pour lesquelles je m'associais à M. Ségias, à M. Pierre Janet, à MM. Pitres et Régis qui défendent l'origine émotive du mal. J'ai surtout insisté sur ce fait, passé à tort sous silence et qui à mon avis tranche la question. L'intelligence n'est susceptible que d'un trouble en plus ou d'un trouble en moins. Toute la pathologie mentale est là pour le prouver. Toutes les fois qu'on constate une idée morbide, une conception délirante, on est certain de trouver comme générateurs, celles-ci fussent-elles conscientes comme les obsessions, soit une perversion émotive, soit une perversion sensorielle, soit les deux à la fois. Admettre donc que l'idée obsédante naît spontanément, comme le veut la théorie intellectuelle, dans un cerveau sain dont l'émotivité et les sensations sont normales, ce serait admettre un fait unique, en contradiction avec tout ce que nous savons du fonctionnement morbide de l'esprit.

Si comme l'enseigne la théorie intellectuelle, l'obsession était un produit de l'intelligence, si une idée obsédante pouvait entraîner au crime et au meurtre sans participation morbide de l'émotivité, l'expert, dans bien des cas, serait dans l'impossibilité de distinguer l'obsession de l'idée fixe passionnelle. Mais il n'en est rien, comme nous l'avons établi, et si l'accusé est réellement un obsédé, il aura souffert d'un ensemble de symptômes physiques qu'il ne peut connaître et qui éclairea le médecin légiste. Du côté

(1) Nature de l'obsession. *Gazette des hôpitaux*. 1903.

de la motillité il y a des spasmes, des secousses, des tremblements ou une sensation de perte des forces dans les membres ; du côté du cœur, des phénomènes d'arrêt ou au contraire et plus souvent, des palpitations ; du côté des sécrétions, des sueurs profuses, parfois une polyurie abondante ; du côté de la respiration, et ce sont les troubles les plus constants, des resserrements à la poitrine, de la gêne respiratoire. On a donc, en médecine légale, dans la recherche de ces manifestations secondaires qui sont le contre-coup du trouble émotif sur les fonctions organiques, un précieux moyen de contrôle. Mais M. Arnaud ne veut ni de la théorie émotive ni de l'intellectuelle. Il trouve que ni l'une ni l'autre n'explique tous les phénomènes de l'obsession et, se basant sur l'aboulie, constante, en effet, chez tous les obsédés, il en propose une nouvelle : pour lui le mal résulterait d'une *lésion de la volonté*. La théorie aboulique du distingué aliéniste de Vanves pèche par la base car, comme l'établit fort bien M. Ribot, d'après les données de la psychologie expérimentale contemporaine, la volonté n'est pas une entité comme on l'a longtemps cru, elle n'a pas d'existence propre et elle est incapable de rien créer. Son rôle se borne à coordonner les images fournies par les sensations, les sentiments et les émotions fournis par l'émotivité, les idées fournies par l'intelligence et à choisir entre eux.

D'après cette théorie que tout le monde peut adopter, car l'éminent professeur du Collège de France démontre qu'elle est acceptable aussi bien pour les déterministes que pour ceux qui, comme nous, sont convaincus de la complète responsabilité de l'homme à l'état normal, d'après cette théorie basée sur l'observation des faits normaux et des faits morbides, la volonté n'est malade que dans les éléments qui la constituent.

Quoi qu'il en soit, le fait clinique qu'invoque M. Arnaud à l'appui de sa doctrine est très exact. Un peu plus ou un peu moins tous les obsédés sont abouliques et presque toujours ils ont montré des troubles très curieux des mouvements volontaires bien décrits par cet aliéniste et le professeur Raymond. Cette aboulie constante et cette perturbation musculaire à peu près constante ne se manifestent pas seulement en même temps que les obsessions, elles leur sont de beaucoup antérieures et sont parties constitutives de l'état obsédant qui engendre celles-ci. Il n'est

même pas rare qu'elles existent dès la jeunesse. L'expert devra donc les rechercher avec soin, car il les trouvera toujours si l'accusé est un véritable obsédé et leur antériorité bien constatée sera un précieux élément de diagnostic médico-légal.

IV

Est-ce à dire que l'expert est souvent appelé à donner son avis sur des obsédés et des impulsifs ? Heureusement non. Si nombreux sont ceux-ci et surtout ceux-là, rares sont les malades qui ne réussissent pas à triompher de leurs obsessions et de leurs impulsions, et c'est heureux, affirmons-nous, car ces cas, comme nous l'avons indiqué au début de ce travail, sont les plus embarrassants pour l'expert et les plus difficiles à complètement élucider. Toutefois, il convient de ne rien exagérer. Si le passage à l'acte est rare, il est possible. Croire le contraire, accepter que l'obsédé et l'impulsif sont toujours maîtres de résister au mal qui les torture et les entraîne en les angoissant, serait s'exposer à faire condamner des malades. Malheureusement, dans les derniers travaux parus, cette doctrine du non-passage à l'acte, si elle ne s'affirme pas encore, gagne du terrain. Il ne faut pas qu'un excès jette dans un excès opposé. Il est certain qu'après les mémoires de Morel et surtout de Marc, les experts ont eu une trop grande tendance à diagnostiquer l'obsession impulsive, et les avocats surtout en ont tellement abusé, principalement en faveur des récidivistes, qu'il en est résulté un grand discrédit. Aujourd'hui les travaux de M. Magnan ont mis la question au point et fourni des données certaines permettant de se prononcer en toute connaissance de cause. Nier que dans certains cas, rares je l'accepte, l'obsession impulsive puisse conduire à des actes délictueux et même criminels, serait nier l'évidence.

M. Pierre Janet distingue trois groupes. Le premier, le plus important, puisqu'il contient les deux tiers des malades, est négatif. Ces obsédés ,dit-il, qui, si on en croit leur langage, ressentent les impulsions les plus épouvantables, n'exécutent en réalité rien du tout. Il trouve curieux que sur plus de deux cents malades, observés au cours d'une douzaine d'années, il n'a pu noter aucun accident réel. Il n'a jamais vu aucun crime commis, aucun sui-

cide accompli par l'un de ses obsédés. Il en conclut que ce ne peut être là un fait de hasard et qu'il faut qu'il y ait dans ces obsessions une bien faible tendance à passer à l'acte.

Un second groupe, beaucoup plus restreint, contient des malades qui exécutent réellement quelque chose, c'est-à-dire qui font certaines actions ayant un certain rapport avec leur obsession, mais incapables, en réalité, d'aboutir à un résultat sérieux. A côté de ceux-ci, d'autres semblent réaliser davantage leur idée, mais ils prennent eux-mêmes des précautions curieuses pour que leur action n'ait aucune conséquence et reste insignifiante. Ces derniers cas, d'après lui, permettent de comprendre comment de temps en temps, d'une manière exceptionnelle, il peut arriver des accidents. L'obsédé qui ne voulait exécuter qu'un simulacre, a mal pris ses précautions et, si l'acte s'exécute complètement, c'est tout à fait contre les intentions du malade.

Enfin, dans le troisième groupe, M. Pierre Janet range les obsédés qui semblent exécuter complètement, ou du moins d'une manière assez grave, des actes en rapport avec leurs obsessions : les honteux de leur corps qui refusent réellement de manger, les dipsomanes, les morphinomanes et les malades du même genre qui s'intoxiquent réellement. Mais quant aux obsédés dont on a rapporté les observations et qui ont commis de véritables crimes, il n'en a pas observé pour sa part. Il met en doute dans ce cas l'exactitude du diagnostic, et il lui semble probable que d'autres facteurs : épilepsie, alcoolisme, affaiblissement intellectuel, imbécillité, ont dû intervenir et modifier le pronostic habituel des obsessions.

MM. Pitres et Régis insistent sur une distinction fort juste, entre les obsessions impulsives banales et inoffensives et celles à caractère dangereux ou criminel. Les malades du premier groupe, quand ils souffrent trop, cèdent d'ordinaire en se dissimulant plus ou moins, dans le but de faire cesser leur angoisse ; pour le second groupe, ces deux aliénistes ne croient pas que d'une façon générale, l'obsession impulsive aboutisse très fréquemment à l'exécution d'un délit ou d'un crime. A leur avis, s'il en est parfois ainsi, ce qu'ils reconnaissent impossible de nier, c'est seulement dans des cas déterminés, en particulier dans le cas où l'obsession n'est pas pure et où il s'y joint un autre facteur tel

que : dégénérescence marquée, affaiblissement intellectuel, intoxication alcoolique, morphinique ou autre, contagion par l'exemple ou les journaux, attraction trop forte et enivrement de l'étalage.

MM. Pitres et Régis acceptent donc qu'il est impossible de nier que dans certains cas rares, exceptionnels si on veut, une dégénérescence marquée, sous l'influence d'une cause occasionnelle banale, comme la lecture des faits divers d'un journal, peut suffire à entraîner le passage à l'acte de l'obsédé. Je suis de leur avis. En résumé je dirai : la réalisation délictueuse et surtout criminelle est très rare dans l'obsession impulsive ; quand par exception elle se produit, c'est le plus souvent grâce à l'intervention d'un élément surajouté : débilité mentale, épilepsie, intoxication, mais dans un petit nombre de cas, le passage à l'acte s'opère sous la seule poussée de celle-ci, chez des sujets fortement tarés. Or il est indispensable que l'expert soit convaincu de l'existence de ces derniers cas, car il peut lui arriver de tomber sur l'un d'eux, et d'avoir à se prononcer sur un accusé chez lequel la dégénérescence mentale soit seule, sans affaiblissement intellectuel, sans névrose, sans habitudes toxiques, et en se basant sur l'absence de ces causes adjuvantes pour nier l'existence de l'obsession impulsive, il errerait.

Si, d'une façon générale, le passage à l'acte est rare dans les obsessions impulsives, il l'est encore plus ou moins selon l'acte auquel celles-ci incitent ; il est vrai de dire qu'il l'est d'autant plus que cet acte est plus grave. Ainsi, l'obsession impulsive à l'homicide est celle qui se réalise le plus rarement, mais elle se réalise parfois, que l'expert ne l'ignore pas. Tel ne semble pas être l'avis de M. Pierre Janet, qui nie même le fait si probant de M. Vallon et croit à une erreur de diagnostic. J'en rapporte un plus loin ; je puis assurer à l'éminent professeur du Collège de France que mon sujet était bien tel que je le représente, et qu'en dehors de sa dégénérescence mentale héréditaire et de la cause occasionnelle banale que je signale, aucun autre aliment pathologique n'existait.

Par contre, c'est dans l'impulsion au vol que ce passage à l'acte est le moins rare. D'abord je crois que cette obsession impulsive est plus fréquente que toutes les autres ; ensuite elle frappe surtout les femmes, très rares sont les kleptomanes hom-

mes, or, la résistance de celles-ci est assez faible naturellement, et même à l'état sain, elle a déjà la convoitise de bien des choses. Puis il ne s'agit que d'un délit et d'un délit qu'on peut toujours espérer dissimuler. Et enfin les occasions sont si nombreuses et si tentantes, dans les grands centres surtout où dans les magasins, disait Lasègue, tout est prévu, organisé, étalé aux regards en vue de provoquer une attraction, et où M. Dubuisson trouve avec raison que Satan n'aurait pas mieux fait ! La lutte triomphante contre cette obsession est donc bien difficile.

A en juger par mon expérience, après l'obsession impulsive au vol, celle qui aboutirait le plus souvent à l'acte est l'obsession impulsive au feu. A Dijon, en quatre ans, j'ai eu à examiner six pyromanes, dont je relate plus loin les observations, qui provenaient, non de la ville, mais de la campagne. Ces malades sont, en effet, toujours des paysans : la pyromanie est presque inconnue à la ville. La raison est surtout, je crois, dans l'imitation. Nous avons vu plus haut la part importante qui revient à la cause occasionnelle dans la forme revêtue par l'obsession. Or si, en ville, les incendies sont rares, et dans tous les cas ne sont jamais un sujet de grande préoccupation, il en est tout autrement dans les campagnes où ils sont assez fréquents et un sujet de crainte continuelle ; on s'en préoccupe, on en cause, on cherche à s'en préserver. Voilà pourquoi l'obsession impulsive chez le paysan prendra la forme pyromaniaque, tandis que chez le citadin elle sera constituée par un besoin de boire ou de voler. L'impression détermine la forme. En effet l'expérience démontre que presque tous les impulsifs au feu ont assisté à des incendies ou ont été impressionnés par des récits d'incendie ; deux de mes observations sont très nettes à cet égard. D'un autre côté, le campagnard dégénéré, obsédé à mettre le feu, a pour satisfaire le besoin morbide qui l'obsède et l'angoisse, une facilité et une sécurité qui ne se retrouvent pas dans les villes, facilité et sécurité qui sont autant de stimulants propres à développer et à fortifier son mal. Ne lui suffit-il pas d'approcher une allumette des gerbes entassées sur le sol ou pendant par les ouvertures des granges ? Par contre, mettre le feu en ville est une chose compliquée, partant, dangereuse, car les difficultés mêmes de l'entreprise augmentent les chances d'arrestation. Pour toutes ces raisons, la résistance du

campagnard contre l'obsession impulsive au feu lui est rendue plus difficile.

Mais il y a un autre élément, celui-là pathologique, qui explique la fréquence assez grande du passage à l'acte dans cette obsession. D'ordinaire, l'obsédé est très intelligent, il est fréquent même qu'il soit doué de brillantes facultés intellectuelles, avons-nous déjà remarqué au début de ce travail. M. Pierre Janet signale donc un fait vrai quand il écrit que les esprits très simples, ceux des idiots et des imbéciles ne sont pas capables de présenter la maladie des obsessions, qui frappe exclusivement des gens intelligents et délicats. Et il a raison de comparer le cerveau de l'obsédé à un beau lustre électrique dont les lampes sont très nombreuses et très artistiquement disposées, mais avec un trouble dynamique, une insuffisance de la force qui est fournie à l'organe pour qu'il fonctionne, et si le lustre éclaire mal, si les lampes s'échauffent, c'est que le courant envoyé par le secteur n'a pas le voltage suffisant. C'est une des grosses difficultés que rencontre l'expert, à faire accepter comme irresponsable un accusé qui, non seulement n'a pas la réputation d'être aliéné, mais a au contraire celle d'être doué d'une intelligence supérieure. Eh bien ! l'obsédé impulsif au feu fait exception ; il est presque toujours un faible d'esprit. De mes six pyromanes, un seul était intelligent et signalé comme tel par tous les témoins, les cinq autres étaient réputés imbéciles et l'étaient en effet. On comprend dans ces conditions la fréquence du passage à l'acte, la force de résistance étant très faible par suite de l'affaiblissement intellectuel.

Enfin, les dimanches et jours de fête, à l'heure de la sortie du cabaret, voilà l'instant habituel où les impulsifs au feu cèdent à l'obsession qui les tourmente, plusieurs de mes observations en témoignent. Il y en a même parmi eux qui ne passent à l'acte qu'à ce moment ; nos deux premiers malades étaient dans ce cas. Ils ne sont certes pas des ivrognes, loin de là, mais le paysan qui, comme nous le savons, paie à peu près seul tribut à la pyromanie, a l'habitude, sans se griser, d'aller aux cabarets les dimanches et jours de fête, et de se payer un ou deux verres. Cette petite quantité d'alcool, incapable de troubler la raison, suffit néanmoins à accroître l'intensité de l'obsession, et à diminuer encore la

force de résistance du malade, déjà faible, comme nous venons de l'établir, et tel qui avait pu jusqu'alors triompher de l'impulsion, succombe, alors peut-être qu'il a bu un peu, le malheureux, pour chasser de son esprit l'obsession angoissante ! Voilà encore une cause qui explique la fréquence du passage à l'acte.

Nous arrivons à ce passage à l'acte dans l'obsession impulsive au suicide. Le malade seul et sa famille en subissent les conséquences ; il ne porte atteinte ni à la propriété ni à la sécurité d'autrui. Il intéresse néanmoins le médecin légiste, en matière d'assurances, car d'ordinaire, le suicide volontaire ne donne aux héritiers aucun droit à la prime que certaines sociétés acceptent de payer en cas de maladie mentale, enlevant la responsabilité de l'action.

Je ne pourrais que répéter ici ce que j'ai dit à propos du passage à l'acte dans l'obsession impulsive à l'homicide. Le suicide en effet, comme l'enseigne le professeur Lacassagne, est le meurtre de soi-même ; il n'est donc pas étonnant que tout ce qui appartient à la première obsession appartienne également à la seconde. Cependant le passage à l'acte dans celle-ci est encore plus contesté que dans celle-là.

Quand en 1866 Morel décrivit, sous le nom de *délire émotif*, les impulsions et les obsessions, il affirma que celles au suicide n'aboutissaient jamais à une terminaison fatale. Or, c'est encore cette opinion qui prévaut. M. Séglas estime que quand par exception un obsédé se tue, ce n'est pas parce qu'il a cédé à une obsession impulsive au suicide, mais c'est parce qu'il en avait d'autres qui l'ont dégoûté de vivre, et alors il s'est froidement réfugié dans la mort pour ne plus souffrir. M. Pierre Janet déclare qu'il n'a jamais vu un accident de ce genre, et que tous les obsédés de sa connaissance qui ont tenté de se détruire, comme ceux qui y ont réussi, rentraient dans les deux premiers groupes que nous avons exposés plus haut. MM. Pitres et Régis reconnaissent que sur l'ensemble de leurs observations, ils ont cinq cas au moins de suicide et plusieurs tentatives, mais qu'aucun des malades dont il s'agit n'avait d'obsession impulsive au suicide. Tous, comme ceux de M. Séglas, se sont suicidés ou ont tenté de se suicider froidement, logiquement, parce qu'ils se trouvaient trop malheureux d'être en proie à des idées fixes.

Les faits signalés par ces observateurs sont exacts, comme eux, je les ai observés et plusieurs des malades dont je rapporte l'histoire dans mon mémoire *Folie avec conscience* (1) se sont tués dans les conditions qu'ils indiquent. Mais j'ai été mieux, ou plutôt plus mal favorisé qu'eux, car trois fois j'ai eu un malheur à déplorer, malheur amené par la seule obsession impulsive au suicide, comme l'établissent d'ailleurs les observations détaillées de ces trois obsédés que j'ai publiées dans mon article spécial sur ce sujet (2). Quelque exceptionnel que soit ce passage à l'acte, il se produit donc quelquefois, tout comme dans l'obsession impulsive à l'homicide, et l'expert a à en tenir compte dans l'un comme dans l'autre cas.

V

Et maintenant, quelle est la responsabilité des obsédés et des impulsifs ? Nulle dans tous les cas, dit M. Paul Garnier, et je partage complètement son avis. MM. Pitres et Régis ne pensent pas de même. Pour eux rien n'est plus variable et plus contingent que l'impulsion, aussi ils estiment qu'il ne suffit pas de constater et de prouver qu'un inculpé en est atteint, serait-ce même de perversion sexuelle obsédante, pour le déclarer, avec M. Garnier, irresponsable. La raison qu'ils donnent est que l'impulsion est loin d'être toujours irrésistible. Elle peut souvent, disent-ils, être combattue, si bien que, en réalité, la responsabilité varie alors, depuis l'irresponsabilité absolue jusqu'à la responsabilité complète, ou à peu près. Et leur conclusion est que le rôle de l'expert doit être, étant donnée une impulsion, de rechercher si le sujet pouvait y résister, dans quelle mesure, et s'il l'a fait.

MM. Pitres et Régis me permettront de leur dire qu'ils chargent l'expert d'une mission qu'il est dans l'impossibilité absolue de remplir. Le problème n'est pas seulement difficile à résoudre comme ils l'indiquent, il est insoluble, car, comme ils sont obligés de le reconnaître eux-mêmes, il n'est pas possible de mesurer de façon exacte, chez un individu, la valeur respec-

(1) *Archives de neurologie*, 1882.

(2) *Gazette des hôpitaux*, 1904.

tive de chacune des deux forces, puissance et résistance, qui se sont trouvées, à un moment déterminé, opposées l'une à l'autre, et je suis avec eux quand ils ajoutent que la psychologie n'arrivera sans doute jamais à effectuer mathématiquement une telle mensuration.

Alors, sur quoi se basera l'expert pour doser la responsabilité de l'accusé, obsédé ou impulsif ? MM. Pitres et Régis répondent qu'heureusement la justice ne demande pas à celui-ci une opération numérique de ce genre, elle lui demande d'établir si le malade a été entièrement dominé par son impulsion, s'il pouvait encore lui opposer une résistance grande ou petite, et dans ces conditions, ils croient sa tâche possible, bien qu'encore des plus délicates.

Comment MM. Pitres et Régis ne voient-ils pas la contradiction dans laquelle ils tombent ? N'est-il pas évident, en effet, que si l'expert n'a pas les moyens de mesurer la puissance du mal et la puissance de résistance de l'accusé, il reste dans l'impossibilité complète de savoir s'il a été entièrement dominé par son impulsion, ou s'il pouvait encore lui opposer une résistance grande ou petite, puisque seule cette mesure, qu'il est incapable de prendre, pourrait le fixer sur ce point ?

Pour remplir son mandat en conscience et le mener à bien, l'expert, d'après ces deux aliénistes, devra tenir compte de tous les éléments qui entrent en jeu dans le cas qui lui est soumis. Alors ces éléments permettent donc la mesure que, tout à l'heure, ces savants déclaraient eux-mêmes impossible ? Non, ces éléments apprendront si le sujet est ou n'est pas un obsédé et un impulsif, ils n'apprendront pas et ne peuvent pas apprendre autre chose, et le dosage de responsabilité que fera l'expert ne sera qu'une simple appréciation personnelle, qui variera selon son état d'âme. Or j'estime qu'en médecine légale il n'y a pas place pour les appréciations personnelles, les façons de sentir des experts ; leur opinion doit être toujours basée sur des données rigoureusement scientifiques.

En réalité, il n'y a qu'un seul trouble mental que l'aliéniste soit en mesure de doser, c'est l'affaiblissement intellectuel. La clinique lui fournit, en effet, les moyens d'apprécier si un dément est à la première, à la seconde ou à la troisième période de sa

déchéance psychique ; également les moyens de savoir si un accusé est un simple débile, un imbécile, un demi-idiot ou un idiot complet. Mais pour tous les troubles délirants, s'il peut constater leur présence et même leur étendue, il est absolument incapable de connaître la contrainte qu'ils ont exercée sur la volition de l'accusé, d'apprécier dans quelle mesure celui-ci était capable de résister aux entraînements du mal dont il est atteint. La science n'a encore trouvé aucun *phrénomètre*. Il serait utile que les magistrats sachent bien que l'expert ne dose la responsabilité que de *chic* et que c'est une concession qu'il leur accorde, dans la crainte d'une condamnation complète, s'il concluait à l'irresponsabilité absolue. Il fait la part du feu, et tâche de sauver le plus possible ; c'est peut-être très pratique, ce n'est pas du tout scientifique, et partant, au fond, ce n'est pas juste.

Or, s'il est un trouble mental où cette impossibilité d'apprécier la force du mal et la force de résistance du malade est surtout évidente, c'est l'obsession et l'impulsion. En conséquence, je crois, contrairement à l'opinion émise par MM. Pitres et Régis, que l'expert doit se borner à rechercher celles-ci, et s'il les constate, à déclarer à la justice que l'accusé est un aliéné dont le méfait est en relation directe avec son aliénation. Son rôle, même ainsi réduit, sera déjà assez difficile, et s'il veut mener à bien la mission dont il est chargé, il ne devra négliger aucune source d'information : conformation corporelle pour les stigmates physiques ; fonctionnement des organes depuis la naissance, pour les stigmates physiologiques ; caractère antérieur pour les stigmates psychiques avec l'aboulie si caractéristique associée aux troubles si curieux des mouvements volontaires ; habitudes sexuelles ; causes occasionnelles de la forme de l'obsession et de l'impulsion ; troubles physiques déterminés par l'angoisse : hérédité vésanique ou névropathique ; causes aggravantes de celle-ci ; conditions de l'acte incriminé ; le profit retiré. De cette façon, l'expert arrivera dans tous les cas, non seulement à se convaincre de l'existence ou de la non-existence de l'état morbide, mais encore à réunir des éléments d'appréciation en nombre suffisant pour convaincre également la justice. Et si son examen lui démontre que l'accusé est un obsédé ou un impulsif, qu'il le déclare aliéné irresponsable, mais aliéné dangereux, puisque le méfait

qu'il a commis est la preuve qu'il est incapable de résister à son mal, et qu'il demande en conséquence, non sa mise en liberté, mais son placement dans un asile jusqu'à guérison complète et éprouvée. Il sera bien plus dans le vrai, le juste et l'humain, en envoyant le malade à l'hôpital jusqu'à complet rétablissement, qu'en l'envoyant, fût-ce pour peu de temps, sous le fallacieux prétexte de responsabilité limitée, en prison, où, faute de soins, la maladie empirera et exposera bien davantage encore la société après la libération.

VI

Il est enfin un dernier point que je voudrais signaler, car il a une importance médico-légale considérable. Il importe d'autant plus d'en parler que, d'ordinaire, on le passe sous silence. Il est généralement admis que, quand l'obsession et l'impulsion ont vaincu la résistance du malade, et que celui-ci passe à l'acte, cet acte est instantané, irréfléchi, et n'admet aucune préparation. Or cela est loin d'être toujours vrai ; j'ai rapporté en 1887, dans un article publié par les *Archives de neurologie*, sur le diagnostic médico-légal de la pyromanie par l'examen indirect, des faits qui contredisent complètement cette opinion.

Il est remarquable, en effet, que l'impulsif au feu n'est, pour ainsi dire, jamais découvert après son premier crime. Ce que j'ai observé et les recherches que j'ai faites à ce sujet pour mon mémoire s'accordent à démontrer que l'arrestation, après un premier sinistre, est tellement rare, que le fait d'un seul incendie à la charge d'un prévenu milite contre l'idée de pyromanie. Dans les six observations qui suivent, le nombre des incendies varie de deux à huit. Eh bien ! c'est à la ruse et à l'habileté déployées par ces malades qu'est dû le retard apporté à leur arrestation.

Il semble que, dès que l'impulsif au feu, à bout de résistance, a pris la résolution de satisfaire le besoin qui l'obsède, une détente commence à se produire ; l'impulsion, si je puis ainsi dire, se fait plus patiente, certaine que satisfaction lui sera accordée et laisse à celui qui doit l'assouvir le temps de prendre ses précautions. Ainsi peut-on expliquer la préméditation, la ruse, l'habileté constatées. Ce n'est pas que les pyromanes combinent

grandement les incendies qu'ils allument ; toujours ils se servent des moyens les plus simples et les plus expéditifs ; ils mettent le feu presque constamment dans des matières inflammables et n'exigeant guère que l'approche d'une allumette. Toute leur préméditation et toute leur ruse tendent à les soustraire à la vue d'autrui. Incendiaires désireux de voir des flammes, pour apaiser un besoin qui les obsède et les bouleverse, en même temps de ne pas se trahir, ils attendent l'occasion la plus favorable, la moins dangereuse. Dans les six faits suivants, les choses se sont passées ainsi et mes six accusés étaient incontestablement des impulsifs qui, d'ailleurs, n'ont pas été poursuivis.

Voici les éléments essentiels de mes rapports à leur sujet :

OBSERVATION I

Emile X..., vingt-quatre ans, propriétaire cultivateur, célibataire. Né de parents peu intelligents, il avait la réputation dans le pays, non d'un aliéné, mais d'un faible d'esprit. A dix-huit ans il avait eu une fièvre typhoïde très grave, avec délire, et le médecin qui le soigna a déposé que déjà peu intelligent, il était sorti de cette maladie plus affaibli encore au point de vue intellectuel et moral ; toutefois, il avait reçu une instruction primaire complète et il se rendait utile sur la propriété de ses parents, estimée une centaine de mille francs. A l'époque des crimes, sa famille avait remarqué chez lui un caractère plus sombre et plus concentré qu'à l'ordinaire ; une physionomie hébétée ; une parole empâtée. Il n'avait jamais eu aucun démêlé avec la justice, et son passé était excellent.

Le dimanche 17 février 1884, le soir, il mettait le feu dans un corps de bâtiment inhabité, rempli de paille et de foin, dont la toiture en chaume touchait presque le sol. Le 6 avril, vers 10 heures du soir, il recommençait dans un autre bâtiment inhabité, rempli de fourrage. Ayant résolu de passer à travers champs la nuit pour commettre son méfait, il avait eu la précaution dans la journée de répandre adroitement le bruit qu'il devait prendre ce chemin le soir, pour porter du miel chez un ami, et écarter ainsi l'argument des traces que laisseraient ses pas. Le jeudi 8 mai, il alluma deux autres incendies : l'un vers 9 heures et demie du soir, dans un corps de bâtiment inhabité, couvert en paille et contenant du fourrage qui sortait au travers de deux lucarnes. En route pour rentrer chez lui, il rencontra des gens qui l'interrogèrent sur ce sinistre, dont les lueurs éclairaient l'horizon : et il fit l'étonné, se retourna pour regarder, en disant qu'il ne s'en était pas encore aperçu. Il continua

sa route, et vers minuit, mit une seconde fois le feu dans la toiture en chaume d'un petit bâtiment abritant des porcs, puis il alla se coucher à l'auberge. Ce jour-là, il avait fait un peu la noce, mais il n'était pas gris. Les gens qui l'ont rencontré sur la route et l'aubergiste sont très affirmatifs sur ce point.

Or, il n'avait aucun motif de commettre ces quatre crimes, car il avait d'excellentes relations avec les quatre victimes, qui étaient d'excellents amis de sa famille. Jamais il n'a été possible d'obtenir de lui des aveux ; il a été un type de pyromane rusé et dissimulateur. Durant plusieurs mois, il a lutté de finesse avec le magistrat instructeur, qui a eu beaucoup de peine à établir sa culpabilité. Il restait inébranlable devant l'évidence des faits. Il en fut de même avec moi. Une fois seulement, il perdit son assurance. Je lui déclarai brsquement, un matin à la visite que je savais tout, qu'il avait mis le feu, non pour nuire à autrui, mais pour apaiser un besoin qui s'emparait quelquefois de lui et le torturait jusqu'à satisfaction. Il se troubla tout à fait, devint très pâle et fut pris de tremblements. Je crus qu'il parlerait, et je le pressai de questions ; il se ressaisit et se remit vite de son émotion.

Après l'arrêt de non-lieu, et son maintien d'office à l'asile, comme aliéné dangereux, il persista à nier sa culpabilité. Et il en fut ainsi pendant *deux ans et demi*. Jamais je ne réussis à obtenir le moindre aveu. Sa conduite dans l'établissement était d'ailleurs très correcte. Il se mit alors à réclamer sa sortie au parquet, affirmant toujours qu'il était victime d'une erreur judiciaire. Les magistrats exigèrent d'être couverts par une déclaration de guérison dont je refusai de prendre seul la responsabilité.

Comme la famille, avons-nous dit, était assez aisée, elle accepta de payer les frais, et, sur ma demande, le malade fut transféré à Sainte-Anne, pour être soumis à l'examen du professeur Ball. J'ai su plus tard par ce dernier, qu'avec lui Emile X... avait continué à tout nier pendant *six mois*. Au bout de ce temps, cet aliéniste, à qui le parquet avait communiqué mon rapport et le dossier complet, déclara que le jeune homme, à son avis, avait commis certainement, sous l'influence de la pyromanie, les crimes dont il avait été accusé, qu'un retour de l'obsession impulsive était sans doute à craindre pour l'avenir, mais que le malade était pour le moment guéri, et qu'il n'y avait pas lieu dès lors de prolonger l'isolement. Rendu à la liberté, ce pyromane est venu me remercier. Eh bien ! même alors, il n'a voulu rien avouer et a persisté à se déclarer innocent.

OBSERVATION II

Hippolyte X..., vingt-cinq ans, célibataire, cultivateur. Fils d'un ivrogne qui, bien avant la naissance de son enfant, s'adonnait à la

boisson, il passait dans le pays pour un faible d'esprit, mais sans mauvais instincts. Il n'avait jamais pu apprendre à lire, et sa mémoire était rudimentaire, mais l'opinion générale était en même temps qu'il n'avait jamais donné aucun signe de folie et qu'il n'était pas imbécile au point de ne pas se rendre compte de la portée de ses actes.

Le premier dimanche d'août 1884, il mettait le feu, à 11 heures du soir, dans une meule de fourrage, placée dans un champ à quelques mètres de la route, de telle sorte que pour l'enflammer, il lui avait suffi d'approcher une allumette. Le feu mis, il s'était empressé de donner l'alarme, d'appeler au secours et s'était montré fort empressé à prêter son aide. Le dimanche suivant, à la même heure, il recommençait dans les mêmes conditions, et tenait la même conduite. L'instruction établit, en dépit de ses protestations d'innocence, qu'il était l'incendiaire, mais qu'il avait agi sans mobile, attendu qu'il ne savait même pas à qui appartenaient les deux meules de fourrage qu'il avait brûlées. Les deux soirs, c'était en sortant du cabaret qu'il avait opéré, mais s'il avait bu un peu comme tous les dimanches à son ordinaire, il n'était pas gris.

Il nia avec moi, comme avec le magistrat instructeur, après comme avant l'ordonnance de non-lieu. Sa réponse était invariable. « Les deux fois, en passant sur la route, ayant vu le feu dans les meules, j'ai appelé au secours et j'ai aidé ; je suis bien récompensé du service que j'ai rendu. » Il n'a jamais été possible d'obtenir autre chose. Quand je quittai l'asile, *dix-huit mois* après, en l'y laissant, il n'en avait pas dit plus long. Dans l'établissement, sa conduite était irréprochable, et il se rendait très utile aux champs. Illettré complètement, il s'entendait par contre très bien à la culture.

OBSERVATION III

Albertine X..., quarante-sept ans, célibataire, sans profession et dans une situation aisée ; fille de paysans à esprit très borné, elle avait dans le pays la réputation de n'être pas beaucoup mieux douée que ses ascendants. Hystérique depuis la puberté, elle souffrait de la ménopause et depuis dix-huit mois, d'après la déposition de son médecin ordinaire, son état s'était beaucoup aggravé. Dans les derniers temps elle était devenue très sombre, négligeait son intérieur, fuyait la société, errait sans but ; la nuit, en proie à une insomnie persistante, elle se promenait dans sa maison ou dans les champs, accusait de violents maux de tête, des étouffements et annonçait sa fin prochaine à ceux qui s'informaient de sa santé ; aussi dans le village, on commençait à dire que sa tête déménageait ; toutefois, jamais de sa vie, elle n'avait commis d'acte de méchanceté, et elle jouissait d'une excellente réputation.

Du 28 juillet 1885 au 19 août, c'est-à-dire dans le court espace de vingt-trois jours, elle alluma huit incendies qui terrorisèrent la commune. Le 28 juillet, à 11 heures du soir, elle mit le feu à des tas de fagots placés contre une maison, deux heures après à d'autres fagots placés contre une habitation peu éloignée de la précédente, ainsi qu'à de la paille déposée à l'intérieur de la cour, dont la porte n'était pas fermée à clef. Le lendemain, dans la nuit, brisant des vitres, elle pénétrait dans une maison alors inhabitée et déposait dans une chambre trois sabots remplis de braise. Le 10 août, à 11 heures du soir, elle incendiait à l'aide de brins de paille allumés, huits fagots de branches sèches placés dans une rue du village. Le 12, à 7 heures du matin, elle détruisait la plus belle maison de la localité en se faufilant dans l'écurie et en enflammant la paille qui y était. Dans la nuit du 17, 60.000 kilos de fourrage disparaissaient dans les flammes qu'elle avait allumées. Enfin le 19, vers 9 heures du matin, elle s'attaquait encore à des tas qui se trouvaient le long de la grande route.

Albertine X... avait agi avec beaucoup d'habileté et de préméditation ; elle avait trouvé moyen d'échapper à une surveillance des plus actives, exercée non seulement par les autorités, mais encore par tous les habitants de la commune affolés de peur. Quand on veillait d'un côté, le feu éclatait de l'autre. Avant l'incendie du 12, dans la matinée même de ce jour, la malade s'était livrée à une étude attentive des lieux et s'était assurée de l'absence du propriétaire. Elle ne se bornait pas à combiner ses crimes et à prendre toutes ses précautions pour n'être pas découverte, elle s'efforçait encore d'éloigner d'elle les soupçons en les portant sur d'autres, et elle était la première à paraître effrayée des dangers qui menaçaient le village, à s'efforcer d'éteindre les incendies qu'elle avait elle-même allumés.

Or les actes criminels de cette femme, non seulement étaient sans mobile, mais frappaient des personnes qui lui étaient chères, et même portaient atteinte à ses intérêts ; en effet, parmi ses victimes, se trouvaient des parents à qui elle avait toujours témoigné une vive affection, et en outre un débiteur qu'elle mettait pour longtemps dans l'impossibilité absolue de payer sa dette.

Comme les deux précédents pyromanes, elle n'a jamais rien voulu avouer. Après l'ordonnance de non-lieu, elle a continué à nier jusqu'à mon départ de l'asile, effectué plus d'un an après. Trois fois, elle a eu dans mon service des crises caractérisées au point de vue physique par des maux de tête intenses, de l'insomnie, des crampes d'estomac, des étouffements, et deux fois par du tympanisme abdominal ; au psychique par des idées de mort prochaine, de l'anxiété et une noire tristesse ; même alors, la dissimulation a persisté et il n'a pas été possible dès lors de savoir si durant ses crises, l'obsession impulsive au feu l'avait tourmentée, car la surveil-

lance continue dont elle était l'objet s'opposait à toute tentative. En vain j'ai beaucoup insisté auprès d'elle et je me suis efforcé de gagner sa confiance, les phénomènes physiques et psychiques constatés ces trois fois étaient identiques à ceux qu'elle présenta durant la période criminelle, et il y a tout lieu de supposer qu'elle a dû alors avoir son obsession et qu'elle n'a pas voulu en parler.

OBSERVATION IV

Alexandre X..., seize ans, domestique chez le maire de la commune, fils de paysans peu intelligents, avait eu des convulsions à trois ans et passait pour avoir l'esprit assez faible, mais aussi pour bon enfant. Il avait toujours joui d'une bonne santé quand, en décembre 1884, il commença à se plaindre de maux de tête, et au printemps 1885, ceux-ci devinrent tels qu'il dut abandonner son service pour aller se reposer quelques semaines chez sa mère. Durant l'été, il se rétablit. Il était très sobre.

Le 13 septembre de la même année, il fut vivement impressionné par un violent incendie, qui détruisit une ferme voisine de celle où il était en condition. Le lendemain, 14, il fut sombre et toute la journée causa de ce sinistre. Le 15 et le 16, il ne s'en préoccupa plus et parut remis de la rude émotion qu'il avait éprouvée. Le 17, il fut de nouveau sombre et taciturne ; interrogé sur sa tristesse, il répondit que ses maux de tête étaient revenus, et le soir il se remit à causer beaucoup de l'incendie du 13, de sa violence, de la hauteur des flammes. Le lendemain 18, à 11 heures du matin, il mettait le feu chez son maître, dans un tas de paille placé dans l'écurie, et le 19, à 8 heures et demie du soir, il recommençait dans la grange. Les deux fois, il se distingua par son empressement et son ardeur à porter secours.

Alexandre X... n'avait aucune raison d'en vouloir à ses maîtres qui, très satisfaits de ses services, lui avaient toujours témoigné beaucoup d'égards et de bienveillance. Il a nié sa culpabilité avec le magistrat instructeur et avec moi, et la preuve qu'il nous fournissait de son innocence, était précisément qu'il n'avait qu'à se louer des bons procédés de ceux qu'il servait.

Longtemps encore après l'ordonnance de non-lieu, il continua ses négations à l'asile, puis peu à peu il se décida à entrer dans la voie des aveux et voici les renseignements qu'il nous fournit, renseignements caractéristiques venant d'un jeune paysan ignorant,

L'incendie du 13 septembre était le premier auquel il assistait. Ce spectacle l'impressionna à ce point qu'il en fut tout tremblant. Toutefois, le surlendemain, il n'y pensa plus et il en fut ainsi jusqu'au

17. Ce jour-là, il se leva la tête lourde, douloureuse, le souvenir du sinistre lui revint à l'esprit, et, à son grand effroi, l'idée de mettre le feu s'empara de lui, sans qu'il pût nous fournir de renseignements plus détaillés sur ce point. Son cœur battait avec force, il était mal à son aise en même temps qu'il sentait comme un soulagement à la pensée de satisfaire son désir. Il résista toute la journée. L'obsession n'était pas toujours d'une égale violence ; elle s'apaisait à certains moments pour revenir ensuite plus impérieuse. La soir il fut débarrassé de son idée obsédante, et il s'endormit d'un bon sommeil jusqu'au lendemain. A son réveil, l'idée de mettre le feu reparut plus vive que la veille. Mais il résista encore et il se mit au travail; à 11 heures, il ne fut plus maître de lui ; l'obsession impulsive était devenue irrésistible. Sa tête se fendait, son cœur sautait dans sa poitrine, ses idées étaient confuses. Il quitta le travail pour aller donner satisfaction à son besoin. Il prit un torchon de paille, se glissa dans l'écurie en se cachant pour ne pas être vu, monta sur un coupe-racine, introduisit son torchon de paille entre le mur et une solive, puis l'enflamma à l'aide d'une allumette.

Aussitôt soulagé, et rempli d'un grand bien-être, il rentra dans son état normal, débarrassé de l'obsession impulsive, qui ne revint que le lendemain soir, à 8 heures et demie. Il était à ce moment dans l'étable des veaux avec un autre domestique qui jouait de l'accordéon. L'idée obsédante se manifesta tout à coup, avec une violence telle, que toute lutte fut impossible. Il se leva comme mû par un ressort, prétexta néanmoins pour écarter les soupçons, que fatigué il allait se coucher, et se rendit, en effet, dans sa chambre ; mais pour allumer le bout de bougie qui se trouvait près de son lit et se glisser furtivement dans la grange, en prenant mille précautions pour n'être pas vu. En route, l'obsession se calma en grande partie, sans doute parce que satisfaction complète allait lui être donnée et était commencée. Il résolut alors d'en profiter pour essayer de résister et rusant avec son mal, il laissa tomber la bougie espérant qu'elle s'éteindrait sur le parquet. Par malheur, elle resta allumée. Alors l'obsession reprit toute son intensité, et, en dépit de tous ses efforts de résistance, le malade dut se baisser, ramasser la bougie et la placer au milieu du fourrage. Comme la veille, l'idée obsédante disparut tout à coup et un grand soulagement se produisit avec sentiment de bien-être.

Relativement à son empressement, et à son ardeur à porter secours il était très affirmatif : loin d'en vouloir à ses maîtres, il les aimait, car ils étaient très bons pour lui ; c'est malgré lui qu'il leur avait fait du tort ; il était naturel qu'il cherchât à le réparer dans la mesure de ses forces. Depuis, l'obsession ne serait jamais revenue.

OBSERVATION V

Jean-Marie X..., quinze ans, garçon de ferme, fils naturel d'une femme peu douée au point de vue intellectuel, passait dans le pays pour un imbécile ; il avait longtemps fréquenté l'école sans autre résultat que d'apprendre à épeler avec difficulté ; son langage était même assez imparfait. Il ne buvait pas et il n'était pas méchant. Son passé était excellent.

En février 1884, traversant un bois désert, il mit le feu à deux fagots de bois mort. Il n'avait eu aucune précaution à prendre, et il aurait pu se retirer tranquillement sans être vu de personne. Mais il donna l'éveil et il fut le plus empressé à porter secours. Il avait toujours joui d'une bonne santé, lorsque l'année suivante, au commencement d'octobre, il fut atteint de violents maux de tête avec lassitude générale et cet état avait persisté une quinzaine de jours, sans que le médecin consulté par ses maîtres en trouvât la cause ; le mal avait été assez grave pour nécessiter un repos absolu. Il était à peine rétabli que, s'entourant de beaucoup de précautions pour n'être pas vu, il mettait pour la seconde fois le feu chez son patron dans de l'avoine placée sous un hangar ; comme la première fois, il donna l'éveil et se montra le plus empressé à porter secours.

Les deux incendies étaient sans mobile. Jean-Marie X... ignorait à qui appartenaient les fagots de bois mort brûlés par lui dans le bois, et il n'avait aucune raison d'en vouloir à ses maîtres, car alors qu'il était repoussé de partout à cause de son peu d'intelligence, ceux-ci l'avaient recueilli et lui témoignaient même de l'affection.

Il n'a jamais été possible d'obtenir le moindre aveu du malade. Au magistrat instructeur, et à nous, il a toujours nié; se bornant à cette unique réponse : « Je ne sais pas, ce n'est pas moi. » Il est resté *deux ans* dans mon service et je n'ai pas réussi à tirer de lui autre chose.

OBSERVATION VI

Théodore X..., vingt ans, garçon de ferme, enfant abandonné, élevé à l'hospice de Dijon. Tous les maîtres qu'il a servis étaient unanimes à louer hautement ses facultés intellectuelles ; tous le considéraient comme un domestique précieux, bon à tout faire. Le seul renseignement que l'hospice a pu fournir, c'est que l'enfant était devenu épileptique dans la seconde enfance, et nous savons d'un autre côté qu'il avait eu, jusqu'à dix-neuf ans, des attaques très espacées du haut-mal, une tous les quatre à cinq mois. Depuis un an, elles n'étaient plus revenues.

Tant que Théodore X... avait été épileptique, il s'était montré irritable, violent, méchant et buveur. Depuis la disparition de l'épilep-

sie, une transformation complète s'était opérée dans sa manière d'être ; il était devenu doux, obéissant et sobre. Toutefois, il n'était pas toujours le même, d'ordinaire gai, jovial, aimant à rire, il devenait tout à coup taciturne, sombre, fuyant la société ; prenant seulement plaisir à parler du feu et à raconter, fait qui a été reconnu exact, qu'il avait reçu une récompense pour un acte de dévouement dans un incendie. Il était toujours dans ce dernier état quand il mettait le feu.

De 1882 à 1884 il alluma cinq incendies considérables, en s'y prenant si adroitement qu'au dernier seulement, il fut soupçonné ; d'ailleurs les cinq fois il avait largement contribué à éteindre le feu. Quand la gendarmerie voulut l'arrêter, il avait disparu. Il fut retrouvé à Dijon où il se cachait, et emprisonné. Au bout d'un mois, le parquet était contraint de rendre une ordonnance de non-lieu. L'accusé s'était défendu avec une intelligence et une habileté peu communes; il avait fait remarquer que le feu n'avait jamais pris chez ses maîtres auxquels il aurait pu en vouloir ; mais toujours chez des gens qu'il ne connaissait pas ; il réfuta adroitement toutes les charges qui pesaient sur lui et force fut de le relâcher.

Mis en liberté, Théodore X... resta tranquille un an, puis dans l'espace d'une semaine, mit deux fois le feu encore chez des inconnus. Arrêté de nouveau, il protesta aussi vivement de son innocence que la première fois ; il fit valoir les mêmes arguments, insistant beaucoup sur son ardeur et son empressement à porter secours dont chacun témoignait, mais cette fois, les nouvelles preuves rassemblées établissent nettement tout ensemble sa culpabilité et l'absence de tout mobile. Le parquet me chargea de statuer sur son état mental.

Théodore X... commença par dissimuler avec moi comme avec le magistrat instructeur. Au bout de quelques mois, étant fort intelligent, il comprit qu'il était inutile de continuer à nier sa culpabilité qui était maintenant évidente, et il s'ouvrit avec moi.

Il fut très affirmatif sur le mobile qui le poussait ; il éprouvait le besoin de voir des flammes, cette vue durant quelques instants le ravissait, puis il rentrait dans son état normal, et alors, il courait au secours. Il attribuait son mal à l'impression vive produite sur lui par l'incendie dans lequel il se dévoua et qui lui valut une récompense. Depuis ce moment il avait toujours eu l'esprit plus ou moins hanté du souvenir de ce sinistre, mais c'est seulement le second dimanche de janvier 1882, que vers 9 heures du soir, rentrant du café où il avait bu modérément, il eut tout à coup un mal de tête très vif et un désir si violent de voir des flammes, que toute résistance fut impossible, et alors, craquant une allumette, il mit pour la première fois le feu à un magasin de fourrage.

Trois fois seulement, affirme-t-il, il a réussi à résister à l'obsession impulsive ; les autres fois, elle le tenait avec une violence telle que toute résistance fut impossible ; et elle survenait de préférence

quand sans être gris, il avait bu un peu. Une fois aussi, il parvint à la dominer pendant quelques heures. C'était un dimanche d'août 1885, sortant du café pour rentrer chez lui, il passa avec un ami à 11 heures du soir, devant une grange toute remplie de gerbes. L'obsession le torturait depuis quelques instants, et il laissa échapper cette parole imprudente qui contribua beaucoup à amener sa seconde arrestation : « Quelle belle flamme cela ferait. » Il résista, rentra chez lui et se coucha, mais il ne put s'endormir, torturé par l'idée obsédante, à 3 heures du matin il était vaincu. Il se leva, s'habilla, alluma sa lanterne et alla incendier cette grange dont il ne connaissait pas le propriétaire. Jamais, dit-il, il n'a voulu mettre le feu chez ses maîtres ; il ne sait pas pourquoi, mais cela lui répugnait; quant à son empressement à porter secours, il l'expliquait par le remords, mais surtout par le désir de n'être pas soupçonné.

Je suis resté près d'un an et demi à l'asile avec Théodore X.., il n'a jamais eu d'attaque d'épilepsie et il résulte de l'enquête que fit, sur ma demande, le Parquet, au moment de l'experties, qu'on n'en avait jamais plus constaté chez lui depuis 1881. C'est donc après la disparition de la névrose épileptique que l'obsession impulsive au feu se produisit. Cette observation est à rapprocher de celles très concluantes d'impulsions irrésistibles, *avec conscience*, chez des épileptiques ayant cessé d'avoir des attaques qui ont été publiées par Maudsley. J'ajouterai que j'ai eu occasion de suivre durant plusieurs années une épileptique de vingt-cinq ans qui, lorsque ses attaques ne survenaient pas aux époques habituelles, avait des impulsions à l'homicide et au suicide, qui la désespéraient et dont elle était à ce point *consciente*, qu'elle réclamait la camisole et me suppliait de faire venir ses crises qui, disait-elle avec raison, la débarrasseraient de ses mauvaises idées.

On voit toute l'importance médico-légale de la particularité que je signale, et combien il importe que l'expert en soit averti. Dans bien des cas, si la préméditation et la ruse étaient pour lui la preuve péremptoire de la non-existence de l'impulsion au feu, il déclarerait responsables de véritables pyromanes. Mais alors, sur quoi se basera-t-il pour faire accepter par la justice qu'un incendiaire qui a prémédité son crime et qui a rusé en le perpétrant, a cédé à un entraînement morbide irrésistible ?

En premier lieu, sur l'absence de tout mobile. Un mobile, si futile, si insignifiant qu'il soit, est, lui, la preuve péremptoire que l'accusé n'a pas obéi à une impulsion au feu, quel que soit le nombre des incendies allumés. MM. Pitres et Régis ne sont pas de

cet avis. Pour eux, quel que soit le type que revête l'impulsion au feu, sauf dans les cas où elle est soudaine, aveugle, inconsciente, elle peut avoir un motif ou, tout au moins, un semblant de motif. Le plus fréquent de tous, disent-ils, celui qu'on retrouve jusque chez les dégénérés inférieurs, c'est l'idée de vengeance qui, pénétrant à l'occasion la plus futile dans ces cerveaux tout préparés, y sert à la fois d'amorce et de stimulant à l'impulsion, et ils concluent que c'est là un fait qu'il faut connaître, pour n'être pas exposé à conclure dans la pratique de l'existence d'un mobile à la non-morbidité de l'acte.

Certainement, la présence d'un mobile ne prouve pas la non-morbidité de l'acte, mais elle prouve que le mal, s'il en existe un, n'est pas l'impulsion au feu. Celle-ci, en effet, est un besoin qui, né spontanément sous l'influence d'une cause occasionnelle, comme la vue ou le récit d'un sinistre, dans un esprit dégénéré par l'hérédité, n'est ni le produit de ses dispositions antérieures, ni une adaptation à des phénomènes extérieurs passionnément interprétés, mais constitue la manifestation essentielle, unique et caractéristique de la maladie. Entraîné à mettre le feu pour calmer le besoin obsédant et angoissant qui le pousse et ne s'apaisera que par sa satisfaction, le pyromane assiste conscient au trouble de son intelligence et à la perte de sa volition. Au début, l'impulsion est faible, et le malade en a vite raison, mais avec le temps elle se fortifie. Pour en triompher, la volonté doit alors lutter et lutter avec énergie ; puis, elle s'accroît encore, devient de plus en plus obsédante et angoissante, triomphe enfin et le crime est commis. Comment un tel état psychique pourrait-il se concilier avec la présence d'un mobile ?

Et cela n'est pas vrai seulement de la pyromanie, mais de toutes les obsessions quelles qu'elles soient, car si la forme idéative varie, le fond émotif morbide est toujours et partout le même. M. Sollier a donc eu raison d'affirmer que l'absence de tout mobile est un des éléments caractéristiques de la maladie qui ne manque jamais.

Dans un mémoire publié en 1885 dans les *Archives de neurologie*, sur les incendies multiples à mobiles futiles, j'ai montré avec faits à l'appui que la maladie mentale qui avait mis la torche à la main des accusés n'était pas l'impulsion au feu, mais était

soit l'affaiblissement intellectuel, congénital ou acquis, ne permettant pas d'apprécier la portée de l'acte, soit la perversion morale, procurant un plaisir infini à être nuisible, soit l'irritabilité émotive, entraînant une réaction disproportionnée à l'impression. Je regrette beaucoup que MM. Pitres et Régis n'aient pas jugé mes travaux sur cette question dignes d'être discutés, et n'aient pas daigné en parler ; j'aurais été heureux d'avoir leur appréciation et de connaître leurs objections.

Mais l'expert se gardera bien de s'appuyer sur la seule constatation de l'absence de mobile, pour conclure à l'impulsion au feu, car celui-ci peut exister et avoir échappé au magistrat instructeur. D'ailleurs, si l'accusé est réellement un pyromane, le médecin légiste sera à même de joindre à cette absence de mobile tout un ensemble d'autres preuves tirées de l'examen des faits incriminés et du prévenu, et qui établiront péremptoirement que malgré la préméditation et la ruse déployées, celui-ci est sans conteste un impulsif au feu.

J'ai montré dans mes deux mémoires de 1885 et de 1887 que les données relatives aux accusés, au nombre de six, sont par ordre d'importance : 1° absence de mobile ; 2° faiblesse intellectuelle ; 3° troubles physiques et modifications psychiques concomitants des crimes ou immédiatement antérieurs : céphalalgie, palpitations de cœur, angoisse, étouffements, lassitude, faiblesse générale, taciturnité, tristesse, tendance à causer d'incendie ; 4° antécédents personnels : convulsions dans l'enfance, névroses, maladies infectieuses ; 5° hérédité vésanique ou névropathique ; 6° puberté, ménopause ou troubles de la menstruation au moment des crimes. Les données relatives aux faits incriminés, beaucoup moins importantes, sont au nombre de quatre : 1° incendies dans des matières faciles à enflammer et n'exigeant guère que l'approche d'une allumette ; 2° multiples ; 3° à la campagne ; 4° les dimanches et jours de fête, à la sortie du cabaret. Sans doute l'expert ne trouvera pas toujours toutes ces particularités ; toutefois, dans tous les cas il en relèvera un nombre suffisant lui permettant de démontrer, qu'en dépit de la préméditation et de la ruse dans la perpétration des crimes, de la dissimulation et du mensonge durant l'instruction, l'accusé est bien un impulsif au feu.

Par contre je ne crois pas que l'impulsion homicide, quand elle est pure de tout alliage, qu'elle constitue toute la maladie mentale chez un dégénéré héréditaire, s'accompagne de préméditation et de ruse dans l'accomplissement de l'acte. Comme l'a soutenu le professeur Lacassagne dans la célèbre affaire de Vidal, le tueur de femmes, qu'avec raison il refusa de considérer comme un impulsif au meurtre, l'obsédé de cette catégorie tue pour tuer, sans connaître sa victime, sans la chercher, l'attendre ou la guetter. Lorsque, à la suite de plusieurs agressions psychiques de l'obsession, il succombe, à ce moment il cède brusquement,quelle que soit la victime, le lieu, l'heure, qu'il y ait ou non des témoins et un danger quelconque. Il tue alors brutalement, maladroitement et sans prendre aucune mesure pour sa sécurité ! De toutes les impulsions c'est, comme le disent MM. Pitres et Régis, celle qui procure une angoisse d'autant plus forte qu'il s'agit de l'acte le plus terrible, de celui qui cause le plus d'horreur au sujet. Aussi quand le malade sent ses forces de résistance l'abandonner peu à peu, il est rare qu'il attende la défaite définitive ; presque toujours il va de lui-même se dénoncer au médecin ou à la justice, et supplier qu'on le mette dans l'impossibilité de satisfaire le besoin de tuer qui l'obsède. Quand il succombe, le crime ne peut donc être qu'instantané et toujours sans mobile, comme dans ce cas.

OBSERVATION VII

Marius X..., trente-cinq ans, boucher, marié et père de famille, héréditaire vésanique par la ligne paternelle ; un oncle aliéné, une tante très excentrique et très originale. Incontinence nocturne d'urine jusqu'à six ans ; à part cela développement normal. Rougeole comme seule maladie infectieuse. Belle intelligence. Ses études terminées, il travailla avec son père qui avait gagné une assez jolie fortune dans la boucherie, et prit la suite de ses affaires qui, sous sa direction, prospérèrent encore davantage. Au point de vue émotif, de très bonne heure un timide et un scrupuleux, incapable de faire du tort et à plus forte raison du mal. Au point de vue génital, un curieux et bizarre fétichisme, le fétichisme du nombril. De toutes les parties du corps de la femme, le nombril était celle qui l'excitait le plus ; aussi l'avait-il pompeusement surnommé : *l'œil du ventre*. L'embrasser lui était plus agréable que d'embrasser les lèvres, et un baiser sur cet appendice amenait immédiatement l'érection.

mais pas d'éjaculation. Le reste du ventre le laissait froid, et il croit que la femme fût-elle vieille et laide, voire même avec un abdomen flasque et ridé, un baiser sur son nombril mettrait sa verge en éréthisme. Il n'a pu me fournir aucun renseignement précis sur la cause occasionnelle qui amena chez lui cet étrange fétichisme. Il prétend l'avoir toujours eu, et que même étant enfant il avait plaisir à voir le nombril de ses petites sœurs. Néanmoins, vie sexuelle normale ; marié à vingt-quatre ans, il a été un époux modèle.

L'obsession à l'homicide survint brusquement chez lui, le lendemain d'une exécution capitale, qui eut lieu dans la ville qu'il habitait, mais à laquelle cependant, il n'avait pas assisté. Il avait suivi dans les journaux, avec beaucoup d'attention et d'émotion, comme tous les gens de la localité que l'affaire avait révolutionnés, les détails du crime et des débats à la Cour d'assises, et en avait été très impressionné, étant donnés l'état morbide de son émotivité et ses relations avec la victime, qui était une de ses riches clientes. La nuit qui suivit l'exécution, il dormit mal, rêva assassinat, couperet de guillotine et tête coupée. Le lendemain, au réveil, il était mal à son aise, souffrait de la tête et était dans un état d'anxiété et d'inquiétude qu'il ne s'expliquait pas. Il descendit à son magasin et à la vue des grands couteaux, qui servaient à dépecer la viande, immédiatement surgit en lui une impulsion à en prendre un et à frapper quelqu'un avec. En même temps, son cœur battit avec force, sa respiration fut angoissée, et il eut des tremblements qui l'obligèrent à s'asseoir. Dissimulant la cause véritable de son malaise et de son trouble, il prétexta une légère indisposition et le besoin d'aller prendre l'air au dehors. Il sortit. Dans la rue, il se trouva mieux tout d'abord, mais peu après, en passant devant une coutellerie, il fut repris avec une grande intensité de son obsession, en apercevant de grands couteaux de boucher.

Rentré chez lui, il déjeuna et put s'assurer que les couteaux de table n'avaient aucune action sur lui ; mais quand après le déjeuner, il rentra dans sa boucherie, la même obsession impulsive l'angoissa. Il se décida alors à raconter à sa femme ce qu'il éprouvait. Celle-ci mit sur le compte de l'assassinat et de l'exécution capitale qui avaient bouleversé la ville, d'ordinaire si paisible, et troublé plus ou moins l'esprit de tous les habitants, le malaise de son mari. Elle prit la chose plutôt en riant et lui conseilla de venir passer quelques jours avec elle à leur maison de campagne pour chasser ses mauvaises idées. Ainsi il fit, et il s'en trouva très bien.

Après quarante-huit heures de séjour à la campagne, l'amélioration était considérable. Sans doute, l'idée n'avait pas complètement disparu et revenait par moments, toutefois elle n'angoissait plus et elle n'était plus impulsive. Au bout d'une quinzaine, ils rentrèrent en ville. Mais dès son arrivée dans la boucherie, l'obsession revint avec une violence telle qu'il dut s'enfuir pour ne pas saisir

un des grands couteaux et en frapper un de ses garçonts. Le soir, il ne dîna pas et toute la nuit il fut tourmenté et agité.

Le lendemain, sa dame résolut de le conduire chez leur médecin, car la situation commençait maintenant à l'inquiéter sérieusement, d'autant plus que son mari souffrait de la tête, était inquiet et nerveux. Après le déjeuner, ils se mirent en route. Il donnait le bras à sa femme et longeait les maisons. Sur le seuil de sa boutique, se tenait leur charcutière qui avait à côté d'elle une petite table sur laquelle se trouvait un plat contenant un gros jambonneau et un grand couteau à découper. Ils s'arrêtèrent pour lui dire bonjour, mais tout à coup, avec la rapidité de l'éclair, Marius X... saisit le couteau et la frappa à la poitrine. Heureusement, la pointe rencontra une épaisse et solide baleine du corset, qui amortit le coup et fit glisser l'instrument. La blessure quoique assez profonde ne fut pas pénétrante et ne mit pas en danger les jours de la victime.

Immédiatement arrêté, le meurtrier ne donna pas lieu à une bien longue instruction, et peu après, il fut confié à mon examen. L'expertise, elle non plus, n'exigea pas une observation longtemps continuée. Les faits étaient évidents, et ne prêtaient guère à controverse. Une ordonnance de non-lieu fut vite rendue, et Marius X... placé au pensionnat de l'asile comme aliéné dangereux.

A l'entendre, le passage à l'acte l'avait complètement débarrassé de son obsession. Il resta un an environ dans mon service, sans donner aucun signe psychique ou physique permettant de soupçonner chez lui un retour de l'idée angoissante. Sa dame vendit alors la boucherie et obtint la sortie, sous la promesse d'aller habiter en pleine campagne avec le malade et de le ramener immédiatement au moindre indice d'un retour du mal. Il n'est pas revenu et il n'a jamais plus fait parler de lui.

A cet égard, l'impulsif homicide diffère donc totalement du pyromane qui, arrêté, nie être l'auteur des forfaits dont il est accusé, et au médecin chargé d'examiner son état mental, persiste à ne rien avouer. A l'expert comme au magistrat instructeur, il répond à peu près toujours : « Je ne suis pas coupable ; je ne sais pas de quoi vous me parlez. » Jamais, à ma connaissance, on n'a vu un impulsif au feu agir comme la plupart des impulsifs homicides, trahir le secret de son obsession et solliciter comme une grâce de ne pouvoir mettre le feu. Il n'est donc pas étonnant que les actes de deux impulsifs aussi différents ne soient pas exécutés dans les mêmes conditions.

Quant à l'impulsif au vol, il participe des deux précédents. Pas plus que l'impulsif au feu il ne se dénonce et ne va demander qu'on le mette dans l'impossibilité d'accomplir ses larcins ; mais

que l'expert n'oublie pas que comme lui il accomplit l'acte délictueux auquel il est entraîné avec ruse et habileté. M. le Dr Paul Dubuisson, dans la fort intéressante et très instructive étude qu'il a publiée dans ce recueil, il y a deux ans, constate que dans leurs stations dans les grands magasins, on n'observe chez les délinquantes, car ce sont en effet surtout des femmes qui sont sujettes à ce trouble mental, rien de particulier. Ce sont des clientes quelconques, allant d'un comptoir à l'autre, et les plus malades mettent quelquefois dans leurs vols autant d'habileté, s'entourent d'autant de précautions que les professionnelles ; aussi on conçoit sans peine la surprise et l'indignation des inspecteurs appelés plus tard comme témoins, quand ils entendent les médecins affirmer que ces voleuses sont des malades ; c'est très exact. L'auteur signale ensuite ce détail, tout aussi vrai, au premier abord stupéfiant, dit-il, que nombre de ces voleuses sont bel et bien des récidivistes, qui ont volé des mois durant sans se laisser prendre, et ne se sont laissé prendre que parce qu'elles ont perdu leur prudence première.

Ainsi l'impulsif au vol, tout comme l'impulsif au feu, ruse et joue au plus malin quand il cède à l'obsession qui le pousse, mais à l'inverse de celui-ci, il devient franc comme l'impulsif homicide, dès qu'il s'est laissé prendre. Ce fait est encore très bien signalé par M. Paul Dubuisson qui expose que, chez le commissaire, l'attitude de ces voleuses est significative, car leurs aveux d'ordinaire sont complets et immédiats, et même elles ne se contentent pas de reconnaître les vols qu'elles viennent de commettre, elles se hâtent de révéler des vols antérieurs, et vont jusqu'à indiquer les cachettes où l'on découvrira les objets volés.

Le fait suivant est très net à cet égard.

OBSERVATION VIII

Madame X... vingt-trois ans, fille unique, mariée, mère d'un enfant, avec une grosse fortune de plus de deux millions. Héréditaire vésanique par la ligne maternelle ; un frère de la mère aliéné et isolé, au pensionnat de l'asile dont j'étais le médecin, celle-ci est atteinte de lypémanie hypocondriaque sans délire ; elle se figure chaque jour avoir une maladie quelconque, et passe rarement une

semaine sans consulter un médecin ; elle est la cliente assidue de tous les praticiens de la grande ville qu'elle habite. Développement normal. Rougeole et varicelle comme seules maladies infectieuses. Facultés intellectuelles très brillantes. Au point de vue émotif depuis la puberté, une scrupuleuse très marquée, elle s'observe minutieusement pour ne point mal faire ; s'interroge sans cesse et se livre à d'interminables examens de conscience, pour s'assurer qu'elle n'a pas péché par mégarde et qu'elle n'a pas quelque tort à réparer. Elle se maria à dix-neuf ans, avec un homme qu'elle aimait, qui, comme elle, était riche et occupait une belle situation officielle.

Immédiatement après son mariage, une inquiétude la saisit. Elle avait entendu maintes fois parler des *envies* des femmes grosses et aussi de leur penchant irrésistible à dérober les objets qu'elles désiraient,alors même qu'elles avaient les moyens de les payer. Et elle eut peur, si jamais elle était enceinte, de devenir voleuse. Cette inquiétude devenant de plus en plus obsédante, étant surtout donnée sa manie de scrupule et renseignée par des amies depuis longtemps mariées sur les fraudes conjugales, elle dissimula avec son mari, feignit d'avoir une frayeur atroce de mourir en couches, comme une camarade de pension à qui ce malheur était arrivé l'année précédente, et lui demanda de prendre des précautions. Celui-ci s'y prêta d'autant plus volontiers qu'il ne tenait guère à engrosser tout de suite sa jeune femme.

Durant trois ans, les artifices du mari réussirent, mais souvent ils ne permettaient pas à son épouse d'aboutir au spasme voluptueux, ce dont elle se consolait facilement, préférant encore cette privation à une grossesse, qui pourrait la rendre voleuse. Nous avons donc dans ce cas une des causes signalées par M. Freud comme déterminant l'obsession par accumulation de l'excitation génésique incomplètement satisfaite, toutefois nous verrons plus loin que la part prise par cette cause ne doit pas avoir été prépondérante, bien que la jeune femme fût une héréditaire vésanique, déjà fortement prédisposée à l'obsession par son caractère scrupuleux.

Avec le temps, l'inquiétude obsédante d'une grossesse avait complètement disparu. Notre malade était arrivée à se convaincre que, grâce aux précautions prises par son mari, elle n'aurait jamais d'enfant. Mais, comme dit Beaumarchais, tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin elle s'emplit, et à vingt-deux ans, soit que le mari se fût relâché, soit que la vie se glissât malgré lui à travers ses artifices de mort, une grossesse survint.

Au second mois, la jeune femme ne put plus conserver de doute sur son état, et immédiatement l'impulsion au vol survint. Il n'est donc pas possible ici d'incriminer l'attrait fascinateur des grands magasins auquel M. Dubuisson fait jouer un rôle si considérable, d'autant plus que la malade avait une grande habitude de ceux, en petit nombre, qui se trouvaient dans la ville où elle habitait, et dont

l'organisation ne rappelait que de loin celle de Paris, et jamais elle n'avait été tentée de dérober quoi que ce soit.

L'impulsion la prit, en effet, et continua à la prendre chez elle, si elle ne sortait pas ; dans la rue et partout où elle allait, si elle sortait. Dans les salons même de ses amies, elle était obligée parfois de résister pour ne pas leur voler quelque chose. La malade est très affirmative sur ce point, et elle est digne de foi. Disons que dès que le mari fut certain de la grossesse de sa femme, il ne prit plus aucune précaution, et que le spasme voluptueux de celle-ci ne subit plus aucune entrave, et pourtant aucune atténuation de l'obsession ne se produisit.

Les premiers jours, la jeune femme résista, mais elle eut un état angoissant et anxieux, qui l'obligea à satisfaire son impulsion. Elle ne mangeait plus, ne dormait surtout plus, se réveillait en sursaut, obsédée par l'envie de voler n'importe quoi avec angoisses, étouffements et palpitations de cœur. Elle, dissimulant avec soin son état, mit tout sur le compte de sa grossesse.

Elle résolut alors d'aller prendre quelque chose dans le magasin le plus grand et le plus fréquenté de la ville, bien qu'elle sût que connue de tout le monde, nulle part personne ne se méfierait d'elle et ne la surveillerait; mais elle pensait avec raison que là elle pourrait opérer plus facilement sans être vue de qui que ce soit.

Le vol perpétré, un immense soulagement se produisit avec un grand sentiment de bien-être et l'obsession disparut complètement pendant deux jours. Puis elle revint pour s'éteindre de nouveau durant un certain temps, après un second vol, et il en fut ainsi par la suite, mais le répit le plus long n'a jamais excédé cinq jours. Aussi pour se débarrasser de l'impulsion angoissante, la malade chaque fois qu'elle se manifestait, s'empressait d'aller commettre un larcin. Elle prenait au hasard, l'objet volé dépendant des circonstances, elle s'emparait de ce qui était à portée de sa main, quand elle jugeait l'occasion propice, et elle acquit tout de suite, dit-elle, un coup d'œil et une dextérité dont elle avait honte : « On aurait cru que j'avais fait cela toute ma vie. » De peur qu'on ne finît par s'étonner de ses très fréquentes visites au même magasin, elle se mit à opérer dans plusieurs, et comme elle avait toujours un répit de quelques jours après chaque vol, elle n'attirait pas trop l'attention.

Mais atteinte, comme nous avons rapporté, de la manie des scrupules, elle dut, pour être tout à fait tranquille, se mettre en règle avec sa conscience et voici quel fut son stratagème. Elle laissait ses vols dans les divers magasins se monter à une somme assez forte, qu'il était facile d'établir avec les prix portés sur les objets dérobés ; et alors, sans rien lui expliquer, elle chargeait sa vieille nourrice, en qui elle pouvait avoir toute confiance, de prendre, sous de faux noms, des mandats sur la poste, qu'elle envoyait en se servant

de lettres découpées dans les journaux pour mettre l'adresse et rédiger un billet ainsi conçu : « Prix d'objets dérobés malgré elle par une malade. Prière de n'en pas parler. »

Quant aux objets, dès qu'elle les avait ainsi soldés, elle les distribuait aux pauvres, auxquels elle avait coutume de faire d'abondantes distributions de dons en nature.

Notre malade pensa que son besoin angoissant de voler tenait à sa grossesse et qu'une fois délivrée, elle en serait débarrassée. Elle se trompait ; elle était à peine relevée de couches que l'impulsion obsédante la torturait de nouveau. Comme elle ne nourrissait pas, elle n'eut plus la possibilité d'attribuer son mal à la maternité ; et son désespoir s'en accrut.

Prise, étant grosse, elle avait la ressource d'expliquer ses larcins par son état, et de se justifier ainsi ; cette ressource lui manquait désormais. Elle tenta de nouveau de résister à l'entraînement morbide, mais il en résultait une telle angoisse, avec troubles physiques, qu'elle dut y renoncer, s'efforçant de mettre encore plus d'adresse dans ses vols, qu'elle ne pouvait plus expliquer, pour ne pas être prise.

Elle était relevée de couches depuis cinq mois, et volait ainsi dans tous les grands magasins de la ville, depuis environ un an, quand elle finit par se faire prendre par un inspecteur nouveau venu, qui ne la connaissait pas, mais qui, très réservé, la pria discrètement de le suivre dans le cabinet de l'inspecteur principal. Celui-ci reconnaissant la jeune femme, quand il sut de quoi il s'agissait, se confondit en excuses et invectiva son subordonné. La malade l'arrêta aussitôt et avoua franchement qu'elle avait été arrêtée en flagrant délit de vol, car depuis sa grossesse, elle avait le besoin irrésistible de dérober, et que c'était elle qui envoyait les mandats sous de faux noms. L'inspecteur principal la reconduisit jusqu'à la porte en s'excusant de nouveau, et en lui déclarant que tout le magasin était à sa disposition, et qu'elle pouvait y venir dérober tout à son aise et sans crainte d'indiscrétion, chaque fois qu'elle en aurait envie ; il pria même qu'elle voulût bien toujours leur accorder la préférence.

J'avais connu la malade, quand elle était encore jeune fille ; elle venait voir son oncle au moins une fois par semaine, et ne manquait jamais à chaque visite de passer à mon cabinet pour en avoir des nouvelles et s'entretenir de lui avec moi.

Je la rencontrais en outre beaucoup dans le monde et je la voyais surtout très souvent, soit chez elle, soit chez sa mère, où j'étais constamment invité. Nous avions ensemble d'amicales relations, et elle disait en riant que nous étions devenus de vieux et bons camarades. Elle m'avait toujours témoigné une grande confiance et causait avec moi de ses affaires les plus intimes. Grand fut donc mon étonnement quand le jour même de sa mésaventure, elle vint la

raconter plus encore à l'ami qu'au médecin, et lui demander conseil. C'est alors seulement que j'appris toute son histoire depuis son mariage. Elle m'avait tout caché et si bien dissimulé, que jamais je n'avais rien soupçonné. Sa famille et même son mari, comme moi, ignoraient tout. Elle était très tourmentée et très malheureuse ; je lui fis ma prescription habituelle des obsessions en lui recommandant bien des relations sexuelles absolument normales. Quand je quittai l'asile, quatre mois après, elle était très améliorée, mais pas guérie.

Mais j'arrête là ces considérations, demandant pardon d'avoir été si long. J'espère que la haute importance clinique et surtout médico-légale des obsessions et des impulsions justifiera les développements dans lesquels je suis entré, et les faits que j'ai rapportés.

NOTES ET OBSERVATIONS MÉDICO-LÉGALES

LES DÉGÉNÉRÉS ET LA DÉTERMINATION DE LA TAILLE PAR LES PROCÉDÉS OSTÉOMÉTRIQUES

Par J. Jarricot

Interne à l'Asile public d'aliénés du Jura.

Peut-on par la mensuration des os longs des membres déterminer la taille du sujet auquel ils ont appartenu ?

L'anthropologie et la médecine judiciaire ont depuis longtemps compris toute l'utilité d'une réponse favorable. Nous ne dirons rien d'ailleurs des premières recherches (1). Les mémoires du professeur agrégé Rollet (2) ont épuisé la question ; nous ne pourrions que répéter ici ce qu'il a clairement et exactement exposé.

Nous ne discuterons pas davantage les chiffres apportés par cet anthropologiste éminent, — véritable fondateur des méthodes ostéométriques de la détermination de la taille. A moins d'apporter, comme nous l'exposons plus loin, les expériences précises qui manquent encore, il ne nous paraît pas possible de prendre place actuellement, — sans faire appel à l'hypothèse gratuite, — dans le débat

(1) On peut consulter, à ce sujet, les articles et mémoires originaux suivants : Sue : *Sur les proportions du squelette de l'homme*, mémoire présenté à l'Académie des sciences, 1755. — Orfila : *Traité de médecine légale*, t. I, p. 105, 1848 ; traités de Devergie, de Briand et Chaudé ; — dictionnaires de Littré et Robin, de Duval et Lereboullet. — Beddoe : Sur la taille des anciennes races d'Angleterre estimée d'après les os longs, *Anthropological Institute*, février 1888. — Topinard : *Éléments d'anthropologie générale*, 1885 ; formules de la reconstitution de la taille, *Revue d'anthropologie*, 1888, p. 470. — Humphry : *A Treatise on the human skeleton*, 1858. — Langer : *Wochenschrift*, 1880-1881. — Todt : *Médecine légale* de Maschka, Tübingen, 1882, p. 535.

(2) *De la mensuration des os longs des membres dans ses rapports avec l'anthropologie, la clinique et la médecine judiciaire*, Lyon, thèse doctorat, 1888. — Des os longs des membres de l'homme, *Bulletin de la Société d'anthrop. de Lyon*, 1889, p. 12. — La taille des grands singes, *Bulletin de la Société anthr. de Lyon*, 1889, p. 99. — *Archives d'anthropologie criminelle*, 1889. — *Internationalen Monatschrift für Anat. und Phys.*, 1889. — Détermination de la taille d'après les os longs des membres, *Bull. de la Soc. d'anth. de Lyon*, 1892, p. 163.

ouvert en 1893, par le professeur Manouvrier (1). En résumé, dans le présent travail, et pour ces motifs, nous nous en tiendrons aux formules non remaniées du professeur Rollet ; nous les utiliserons telles que nous les livrent ses mémoires de 1889.

*
* *

Les méthodes du professeur agrégé Rollet sont essentiellement fondées sur une mensuration originale des os longs de 100 cadavres. Si, subjectivement, ce chiffre représente un admirable effort, objectivement est-il bien au-dessus de toute critique ?

Encore que l'on considère comme exactes absolument, voire que l'on utilise avec succès (2) ses méthodes ostéométriques, de l'aveu même du professeur Rollet (3), il serait hasardeux de fonder une loi sur sa double série de 50 sujets. Et il est immédiatement évident que rien n'est plus logique.

D'abord le chiffre est faible qui sert de base à tous les calculs. Si dans les tailles moyennes des variations sont peu probables, dans les tailles extrêmes, on peut prévoir des fluctuations sensibles. D'autre part, déterminer la taille par le calcul et l'ostéométrie, c'est admettre a priori l'existence d'une norme squelettique ne connaissant que de faibles écarts.

Au vrai, l'analyse des séries du professeur Rollet est favorable à cette hypothèse ; peut-être même, pourrait-on considérer l'hypothèse comme pratiquement vérifiée par cette analyse, n'était la posture des dégénérés à stigmates physiques.

Comme elles le font des parties molles et même des parties osseuses de la face et du crâne, les anomalies de la dégénérescence ne peuvent-elles atteindre les os longs et trouver en défaut les rapports établis ?

Si l'on songe au nombre considérable des dégénérés stigmatisés, la question ne peut sembler sans intérêt. Le laboratoire de médecine légale retient d'ailleurs les procédés ostéométriques dans le cas de dépeçage (4). Or un coup d'œil jeté sur les archives judiciaires mon-

(1) Manouvrier : La détermination de la taille d'après les grands os des membres, *Mémoires de la Société d'anthrop. de Paris*, t. IV, p. 347-402; pour l'analyse critique de ce mémoire, voir Rollet, *Bulletin de la Société d'anthrop. de Lyon*, 1892, p. 163 et suiv.

(2) Affaire Gouffé, par exemple. Voir à ce sujet Professeur Lacassagne : *l'Affaire Gouffé*, p. 30 et suiv., Lyon, 1891.

(3) « ... Ce qui manque encore dans l'étude de cette intéressante question de la taille.... ce sont les faits, les observations, les mensurations nouvelles. » *Bulletin de la Soc. d'anthrop. de Lyon*, 1892, p. 176.

(4) Dr Tourtabel : *De l'identité établie par l'étude du squelette*, Lyon, 1892. — Professeur Lacassagne : *Vade-mecum du médecin expert*, 1892. — Thèses de Ravoux et de Saint-Vincent de Parois.

Mise en cadavérique

(Femmes)

N° d'Ordre	Taille	position droite	Longueur du fémur droit en position oblique	Longueur du fémur gauche en position droite	Longueur du fémur gauche en position oblique	Humérus moyen	Fémur moyen position droite
1	1,53	6	43,2	42,3	41,9	30,75	42,95
2	1,55	0	38,5	39,2	38,9	28,75	39,1
3	1,57	4	40,9	41,3	40,8	30,25	41,35
4	1,59	2	40,7	41,0	40,5	29,15	41,10
5	1,60	3	41,2	41,8	41,2	29,05	41,55
6	1,62	8	43,4	43,7	43,4	30,65	43,75
7	1,63	9	43,1	43,7	43,1	31,9	43,80
8	1,63	8	46,4	45,9	45,8	32,35	46,35
9	1,64	4	45,1	45,5	45,1	33,05	45,45
10	1,65						
11	1,66						
12	1,67						
13	1,68						

Mise en série des 25 sujets ; Ordinations

Tableau I (Hommes)

N° d'Ordre	Taille	Age	Longueur de l'humérus droit	Longueur de l'humérus gauche	Longueur du fémur droit en position droite	Longueur du fémur droit en position oblique	Longueur du fémur gauche en position droite	Longueur du fémur gauche en position oblique	Humérus moyen	Fémur moyen position droite
1	1,53	34	29,9	29,7	42,3	42,1	42,9	42,5	29,8	42,6
2	1,55	25	32,2	31,7	44,4	44,3	44,2	44,1	31,95	44,3
3	1,57	50	32,2	31,9	42,5	42,4	42,9	42,8	32,05	42,7
4	1,59	32	31,7	31,3	44,1	44,0	44,7	44,5	31,5	44,4
5	1,60	39	35,2	34,9	44,5	44,3	44,4	44,1	35,05	44,45
6	1,62	31	33,0	32,8	45,7	45,3	45,6	45,3	32,9	45,65
7	1,63	29	31,3	31,5	45,2	45,0	45,8	45,5	31,4	45,5
8	1,63	43	32,2	31,4	44,6	44,4	44,5	44,1	31,8	44,5
9	1,64	44	32,9	32,5	43,8	43,5	44,0	43,8	32,7	43,9
10	1,65	38	31,9	32,2	45,5	45,1	44,9	44,6	32,05	45,2
11	1,66	64 (1)	31,9	32,2	44,0	43,6	43,9	43,5	32,05	43,95
12	1,67	42	35,3	35,2	46,3	46,1	46,2	46,0	35,25	46,25
13	1,68	39	34,5	33,8	45,7	45,4	45,3	45,2	34,15	45,5
14	1,69	50	33,2	32,7	46,4	46,2	46,5	46,1	32,95	46,45
15	1,72	38	34,5	34,4	45,7	45,5	45,0	44,7	34,45	45,35
16	1,74	47	35,8	34,9	46,0	45,8	46,9	46,4	35,35	46,45

(1) Marie Clémence : pseudo hermaphrodite

suivant la taille cadavérique

Tableau II (Femmes)

N° d'Ordre	Taille	Age	Longueur de l'humérus droit	Longueur de l'humérus gauche	Longueur du fémur droit en position droite	Longueur du fémur droit en position oblique	Longueur du fémur gauche en position droite	Longueur du fémur gauche en position oblique	Humérus moyen	Fémur moyen position droite
1	1,49	49	31,1	30,4	43,6	43,2	42,3	41,9	30,75	42,95
2	1,49	43	28,9	28,6	39,0	38,5	39,2	38,9	28,75	39,1
3	1,51	37	30,3	30,2	41,4	40,9	41,3	40,8	30,25	41,35
4	1,53	39	29,3	29,0	41,2	40,7	41,0	40,5	29,15	41,10
5	1,54	44	28,8	29,3	41,3	41,2	41,8	41,2	29,05	41,55
6	1,56	43	30,7	30,6	43,8	43,4	43,7	43,4	30,65	43,75
7	1,56	45	32,1	31,7	43,9	43,1	43,7	43,1	31,9	43,80
8	1,69	36	32,4	32,3	46,8	46,4	45,9	45,8	32,35	46,35
9	1,72	34	33,4	32,7	45,4	45,1	45,5	45,1	33,05	45,45

tre parmi les victimes d'affaires criminelles une proportion singulière de dégénérés. Aussi bien, toute application réservée, la question nous paraît, en soi, digne d'une réponse précise. Nous avons, dans ce but, mesuré avec le plus grand soin une série artificielle et homogène de 25 aliénés. C'est le résultat de ces mensurations et quelques remarques analytiques que nous nous proposons de faire connaître dans le présent mémoire.

I. — Manuel opératoire et composition des séries

Les mensurations ont été, sans exception, toutes prises par nous-même et dans les mêmes conditions. Nous avons employé comme appareils : 1° pour déterminer les longueurs osseuses, l'équerre et la planchette ostéométrique de Broca (1) ; 2° pour déterminer la taille des sujets, une table plane et horizontale qui présentait les dispositifs suivants :

Immobilisé et bien dressé à l'une des extrémités de la table, un épais rectangle de bois prenait contact avec la région sincipitale. Du milieu de la base de ce rectangle, et perpendiculairement à elle, partait un ruban métallique divisé, avec lequel on faisait coïncider l'axe du corps. Le plan de la face plantaire rendu rigoureusement perpendiculaire au plan de la table (par la section du tendon d'Achille au besoin), un billot rectangulaire prenait contact avec la tête du premier métatarsien et le talon. Les deux plans extrêmes se trouvaient en parallélisme ; la taille était alors donnée par la lecture sur le ruban métrique de la distance séparant ces deux plans parallèles.

Tous les cadavres mis en série ont été mesurés en état de rigidité absolue. Nous avons écarté délibérément tous ceux qui offraient une flexion du cou difficile à corriger ou de l'œdème des membres inférieurs. Nous avons écarté aussi : 1° tous les sujets qui ne se trouvaient pas compris entre 25 et 50 ans (2) ; 2° tous ceux qui présentaient, tant actuellement que dans leur passé connu, une tare pathologique du squelette : rachitisme, ostéomyélite, etc. ; 3° tous ceux chez qui la mort n'était survenue qu'après une lente cachexie.

Pour bien répondre à la question que nous nous sommes posée, nous avons choisi exclusivement des cas-types, des sujets présentant des stigmates nets et multiples de dégénérescence : voûte palatinée ogivale, oreille en anse, lobe auriculaire adhérent, anomalies génitales, etc. Nos sujets comprennent 16 hommes et 9 femmes ; le sujet n° 11 de la série A est représenté par le pseudo-hermaphrodite,

(1) Nous avons suivi d'ailleurs rigoureusement les règles posées par Topinard en 1885 (Procédés de mensuration des os longs, *Société d'anthropologie de Paris*, 1885).

(2) Exception faite pour le sujet n° 11 ; l'âge moyen est pour les femmes de quarante et un ans ; pour les hommes, il oscille entre trente-huit et quarante, suivant que l'on comprend ou non le sujet n° 11.

Marie Clémence dont nous avons publié par ailleurs l'observation détaillée (1).

Sur ces 25 sujets, nous avons déterminé les longueurs suivantes : 1° taille cadavérique ; 2° longueur des humérus ; 3° longueur des fémurs.

Pour l'humérus, nous avons adopté, comme point de repère inférieur, le sommet du bord interne de la trochlée. Pour le fémur, nous avons mesuré l'os en position oblique et en position droite. Nous signalons la longueur en position oblique sur les tableaux I et II ; mais nous n'utilisons dans la suite que la position droite, celle qui donne la longueur maximum totale.

II. — Stigmates de dégénérescence et cause de la mort des sujets mensurés

(Les numéros de ces observations correspondent aux numéros de classement dans les tableaux I et II.)

Série A. — Hommes.

Sujet n° 1. — Incisives médianes hypertrophiées et absence de canines au maxillaire inférieur ; cymbrocéphalie ; cervelet incomplètement recouvert, onychogrypose remarquable de l'index droit.

Cause de la mort : pneumonie.

Sujet n° 2. — Oreilles de Wildermuth ; M^3 plus volumineuse que M^2 au maxillaire supérieur, trochocéphalie ; insula à découvert et duplicature de la scissure calcarine.

Cause de la mort : leptoméningite tuberculeuse.

Sujet n°3. — Plagiocéphalie ; arcade dentaire supérieure hypsiloïde ; phimosis et infantilisme des organes génitaux externes.

Cause de la mort : myocardite aiguë.

Sujet n° 4. — Prognathisme ; apophyses d'Albrecht à droite et à gauche ; tubercules de Darwin à droite et à gauche ; macrocéphalie.

Cause de la mort : crise d'asystolie.

Sujet n° 5. — Lobule de l'oreille adhérent ; hypospodias, asymétrie de la voûte palatine.

Cause de la mort : pleurésie purulente.

Sujet n° 6. — Rein droit surmonté d'un petit rein surnuméraire ; oxycéphalie ; pavillon de l'oreille très vaste et très écarté de la tête à droite et à gauche. De son vivant, ce sujet présentait du nystagmus

(1) J. Jarricot : Note sur un cas de pseudo-hermaphrodisme avec autopsie, *Société d'anthrop. de Lyon*, 1903.

et des contractions spasmodiques incessantes de l'orbiculaire des lèvres.

Cause de la mort : myocardite aiguë.

Sujet n° 7. — Cuspides des molaires à peine ébauchées ; microdontisme des canines, des incisives ; nanisme auriculaire, atrésie palatine.

Cause de la mort : broncho-pneumonie grippale.

Sujet n° 8. — Microdactylie ; microcéphalie légère ; asymétrie faciale ; saillie anormale de l'os incisif.

Cause de la mort : granulie.

Sujet n° 9.— Hypsiloïdisme de l'arcade dentaire supérieure ; développement exagéré du système pileux sur tout le thorax et sur le ventre où il forme une véritable toison ; sourcils réunis ; oreilles de Wildermuth.

Cause de la mort : crise d'asystolie.

Sujet n° 10. — Oreilles presque complètement déplissées et trop petites ; atrophie du testicule droit ; atrésie palatine ; strabisme interne de l'œil droit ; asymétrie faciale.

Cause de la mort : pleurésie tuberculeuse.

Sujet n° 11. — Pseudo-hermaphrodisme par hypospadias périnéo-scrotal.

Cause de la mort : fracture du crâne.

Sujet n° 12. — Dents enchevêtrées ; pas de prémolaires au maxillaire inférieur, mais deux canines à droite et à gauche ; une profonde incisure supplémentaire sur le lobe droit du foie et trois digitations ; cervelet incomplètement recouvert ; perforation olécrânienne.

Cause de la mort : hémorragie cérébrale.

Sujet n° 13. — Macrodontie ; hypertrophie des masseters ; développement exagéré de la crête temporale ; phimosis ; monocryptorchidie gauche.

Cause de la mort : hémorragie cérébrale.

Sujet n° 14. — Dents enchevêtrées ; une petite molaire accessoire et deux grosses incisives supplémentaires, en retrait, au maxillaire supérieur. Tubercule de Darwin volumineux à droite et à gauche.

Cause de la mort : angio-cholite suppurée.

Sujet n° 15. — Infantilisme des organes génitaux externes et, d'une manière générale, de tous les organes internes ; dents serrées et à cuspides à peu près nulles ; voûte palatine ogivale.

Cause de la mort : crises subintrantes d'épilepsie.

Sujet n° 16. — Prognathisme ; oreilles écartées, déplissées et sans anthélix ; insula à découvert.

Cause de la mort : péritonite par perforation de l'estomac (ulcère rond).

Série B. — Femmes.

Sujet n° 1.— Asymétrie faciale ; sourcils réunis ; lèvres épaisses ; incisives latérales implantées vicieusement ; lobule de l'oreille adhérent.

Cause de la mort : péritonite tuberculeuse.

Sujet n° 2. — Dents enchevêtrées au maxillaire inférieur ; prognathisme accentué ; absence de l'hélix au pavillon de l'oreille.

Cause de la mort : pyélo-néphrite ascendante.

Sujet n°3 . — Lèvres épaisses; aplatissement de la région postérieure de la tête ; gigantisme des canines inférieures ; barbe assez abondante et moustaches fournies.

Cause de la mort : inconnue (épileptique décédée subitement pendant la nuit).

Sujet n° 4. — Oreilles en anse ; asymétrie faciale ; strabisme interne bilatéral.

Cause de la mort : granulie.

Sujet n° 5. — Développement anormal du nez dévié fortement à droite ; bouche démesurée ; aplatissement de la voûte palatine ; oreilles en anse ; nystagmus et bégaiement.

Cause de la mort : myocardite aiguë.

Sujet n° 6. — Barbe abondante, facies masculin, asymétrie crânienne (l'aire de la demi-circonférence horizontale droite l'emporte d'un cinquième environ sur son homologue).

Cause de la mort : pleurésie purulente.

Sujet n° 7. — Acrocéphalie, oreilles en anse ; perforation olécrânienne droite ; sourcils réunis ; atrésie palatine.

Cause de la mort : septicémie (abcès du psoas).

Sujet n° 8. — Strabisme interne bilatéral ; lèvres épaisses ; microdontie ; asymétrie faciale.

Cause de la mort : péricardite avec épanchement.

Sujet n° 9. — Voûte ogivale ; cervelet incomplètement recouvert ; oxycéphalie ; symétrie remarquable des deux hémisphères cérébraux (Poids de l'hémisphère cérébral droit avec ses membranes : 560 ; — sans les membranes, 540. Poids de l'hémisphère cérébral gauche avec les membranes, 560 ; sans les membranes, 545).

Cause de la mort : crises subintrantes d'épilepsie.

Répartition des 525 déterminations

Résultats	Procédé I — 225 déterminations																
	Série A — calcul d'après les os droits						Série B — calcul d'après les os gauches						Série C — calcul d'après les os moy				
	♂ (16)			♀ (9)			♂ (16)			♀ (9)			♂ (16)			♀ (9)	
	Humérus	Fémur	H^us et F.	Humérus	Fémur	H^us et F.	Humérus	Fémur	H^us et F.	Humérus	Fémur	H^us et F.	Humérus	Fémur	H^us et F.	Humérus	Fémur
acts rigoureusement	1	1	.	2	.	.	.	3	2	.	.	.	1	2	3	1	1
centimètre près en plus	1	1	2	1	.	.	2	3	3	.	1	.	.	.	.	.	.
— id — en moins	1	.	1	1	.	1	1	2	2	.	.	1	1	2	3	.	.
2 — en plus	1	3	3	.	.	.	1	.	.	.	.	.	2	2	2	.	.
— id — en moins	1	3	4	.	2	2	3	1	1	4	1	1	2	1	1	.	1
3 — en plus	1	.	1	.	.	.	1	.	2	1	.	.	1	2	1	1	.
— id — en moins	1	1	1	.	2	1	.	1	2	1	3	3	2	1	1	2	3
4 — en plus	.	3	.	.	.	1	2	3	1	.	.	.	.	1	1	.	.
— id — en moins	1	.	.	1	1	.	1	1	.	.	.	.	.	.	.	1	.
5 — en plus	.	.	.	1	.	.	.	1	.	.	.	1	1	2	.	.	.
— id — en moins	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	1	.
6 — en plus	1	.	.	.	.	1	1	1	1	.	.	1	2	.	.	1	.
— id — en moins	1	2	1	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
7 (et au delà) en plus	4	2	4	4	2	2	3	1	2	3	3	2	3	1	2	2	3
— id — en moins	1	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	1	1	2	.	1

III. — Application des méthodes ostéométriques aux longueurs humérales et fémorales des tableaux I et II

Avec, pour point de départ et de comparaison, les chiffres ci-dessus fournis par une observation rigoureuse, nous avons déterminé la taille de nos 25 sujets, en utilisant pour chaque sujet les cinq méthodes ostéométriques. Cette détermination représentant plus de 500 opérations élémentaires, pour ne pas surcharger de chiffres ce mémoire, nous ne rapporterons ici que l'analyse des résultats. Nous avons disposé cette analyse dans le tableau suivant (tableau III).

IV. — Analyse des résultats

Si nous considérons dans ses grandes lignes ce tableau III, nous voyons les chiffres se grouper en deux régions principales sensiblement délimitées : 1° une zone supérieure comprenant les résultats directement utilisables (écarts de 0 à 2 centimètres) ; 2° une zone inférieure composée des déterminations qu'on ne saurait retenir (écarts de 7 à 19 centimètres). Entre les deux zones extrêmes flotte une région moyenne qu'on pourrait elle-même subdiviser en deux bandes : 1° une bande supérieure oscillant entre 3 et 4 centimètres d'écart ; 2° un bande inférieure descendant, par des chiffres rares et légers, vers la région des écarts maxima, avec laquelle elle se fond insensiblement (1).

Ce groupement nous paraît remarquable.

Et d'abord, à lire ces chiffres, l'influence de la dégénérescence ne nous semble plus douteuse.

Les déterminations exactes s'élèvent péniblement à 9,10 p. 100 ; les déterminations approchées à 2 centimètres n'atteignent pas 34 p. 100 ; sur 525 déterminations, 221 seulement restent utilisables.

Ce qui nous paraît d'ailleurs tout à fait démonstratif, c'est la présence de très grands écarts. En admettant que les écarts légers (jusqu'à 4 centimètres) relèvent peut-être de causes étrangères à l'influence de la dégénérescence, dans les cas de formules ostéométriques viciées au point de fournir les chiffres de la zone inférieure, nous inclinons à croire que notre conclusion s'impose. Voici d'ailleurs ces écarts. Sur 525 déterminations, 69 fois l'écart fut supérieur à 7 centimètres. Ces 69 grands écarts se décomposent ainsi :

(1) Normalement le tableau III devrait se prolonger par des degrés équivalents jusqu'aux écarts de 19 centimètres. Mais c'eût été doubler, sans grande utilité, la dimension de cette feuille de statistique. En se reportant à la répartition des 69 écarts de 17 centimètres, on peut se faire une idée bien suffisante de la disposition qu'ils occuperaient. La traduction objective de cet éparpillement progressif et en lysis n'eût pas ajouté, semble-t-il, aux renseignements qu'on peut tirer, — une fois averti, — du tableau tel que nous l'avons construit.

Écarts de ± 8 centimètres. . . .	18	Écarts de ± 14 centimètres. . . .	1
— 9 —	3	— 15 —	1
— 10 —	11	— 16 —	1
— 11 —	12	— 17 —	3
— 12 —	10	— 18 —	2
— 13 —	1	— 19 —	1

Encore que nous ne soyons pas disposé à voir un dégénéré dans tout criminel, il est difficile d'oublier quelle grande proportion de criminels sont des dégénérés. Et peut-être faut-il voir là une cause aux écarts signalés par le professeur Manouvrier dans l'application des méthodes du professeur Rollet à une série de sept assassins ; voici cette série :

	Taille mesurée	Taille calculée	Écarts
Sellier.	1m734	1m65	84 millim.
A. B.	1,560	1,49	70 —
Kaps	1,717	1,65	67 —
Mathelin	1,805	1,86	55 —
Alorto.	1,609	1,66	51 —
Rivières. . . . . « . .	1,683	1,64	43 —
Gamahut	1,652	1,63	22 —

En résumé, et toutes choses égales d'ailleurs, c'est-à-dire proportions gardées quant au chiffre modeste de nos séries, — nous inclinons à admettre que la *dégénérescence*, comme elle le fait sous d'autres rapports (disymétrie crânienne, par exemple), *trouble, et souvent profondément, les rapports ostéométriques des os longs et de la taille.*

***

Indépendamment de cette proposition relative à l'objet principal de ce travail, le tableau III fournit matière à des considérations connexes que nous allons maintenant envisager.

Si l'on totalise les unités réparties sur les lignes horizontales, et qu'on rapproche ces lignes deux par deux, on voit les totaux se grouper suivant une double progression.

Dans toute la hauteur de la région des résultats utilisables, toujours la taille déterminée par le calcul est inférieure à la taille cadavérique directe. Descend-on au contraire vers la région inférieure du tableau, c'est la disposition inverse qui se présente et s'ordine régulièrement.

Tandis qu'à 4 centimètres près, l'équilibre est encore sensible (taille calculée à peine supérieure à taille cadavérique dans 2, 12 p. 100 des cas) ; à 5 centimètres près, l'écart en faveur de la taille calculée est déjà de 27,27 p. 100 ; et à 6 centimètres, il passe à 35 p. 100.

Cette disposition est-elle fortuite ? Nos séries sont trop peu nom-

breuses pour autoriser une réponse ferme. Nous nous bornerons donc à signaler cette progression qui peut être ainsi formulée : Le nombre des cas où la taille calculée l'emporte sur la taille cadavérique semble, — chez les dégénérés — croître en raison directe de l'écart.

*
* *

Il a été fait aux procédés ostéométriques de l'Ecole lyonnaise un reproche sérieux ; il nous paraît difficile de ne pas le rappeler ici.

Faisant remarquer que la taille couchée l'emporte sur la taille debout, le professeur Manouvrier estime que les calculs établis d'après les tailles cadavériques sont tous légèrement erronés ; remaniement fait des chiffres primitifs, il propose d'abaisser de deux centimètres la taille calculée.

Que la taille couchée l'emporte sur la taille debout, le fait est établi par les recherches mêmes du professeur Rollet. « Sur 120 sujets mesurés au service anthropométrique de Lyon, nous avons trouvé que la taille couchée dépassait en moyenne de 16 millimètres la taille debout. La taille couchée est de 1, 2, 3 centimètres plus élevée que la taille debout et même 67 millimètres en plus dans un cas... »

Le professeur Rollet refuse pourtant de diminuer ses tailles cadavériques ; voici ses raisons :

«.. Devons-nous, comme on l'a fait, conclure de l'homme vivant à la taille couchée ? *Nous ne le pensons pas, car nous l'avons constaté, si la taille s'allonge aussitôt après la mort par le décubitus dorsal, elle peut diminuer dans la suite.*

« Les 100 sujets de mes tableaux ont été mesurés, en général, dans la semaine qui a suivi leur décès. C'étaient des sujets parfois congelés ou atteints de rigidité cadavérique très manifeste, ou à pannicule adipeux plantaire et sincipital desséché, etc.; ces conditions m'ont fait admettre que la taille couchée de ces cadavres d'amphithéâtre avait diminué et, par conséquent, était sensiblement celle du vivant.

« Aussi, retrancher uniformément 2 centimètres de la taille indiquée par les calculs est un point que je ne puis admettre, tout au moins pour les cadavres que j'ai examinés et dont je viens de parler (1). »

Nulle expérience n'ayant été instituée, — à notre connaissance du moins, — en vue de préciser les modifications que peut subir la taille cadavérique, les choses en sont là, aujourd'hui encore. S'il nous est permis d'entrer dans ce débat, nous dirons modestement notre sentiment.

Dans tous les cas où il y eut post mortem desséchement des régions sincipitales et plantaires, on peut admettre pratiquement l'équivalence entre la taille cadavérique et la taille debout.

(1) Dr Rollet : Détermination de la taille, d'après les os longs des membres, *Bulletin de la Société d'anthrop. de Lyon*, 1892, p. 169 et 170.

Mais, dans tous les autres cas : cadavres congelés ou cadavres simplement en état de rigidité ? Encore qu'il faille bien reconnaître que le professeur Rollet n'apporte pas de chiffres à l'appui de sa manière de voir, il est infiniment probable que la réponse de l'éminent anthropologiste ne repose pas sur une simple impression. Il n'en reste pas moins, en bonne logique, la nécessité d'attendre une vérification expérimentale.

Personnellement, nous ne saurions prendre position aujourd'hui. Mais, de minutieuses expériences, que nous poursuivons depuis un certain temps déjà, nous permettront peut-être d'apporter bientôt à cette étude une contribution intéressante.

Aussi bien, spéculation à part, ces considérations sont à peu près indifférentes à la question spéciale que nous envisageons dans ce travail. Si, en effet, nous admettons par hypothèse que nos tailles cadavériques sont trop fortes de 2 centimètres ,et si nous ordinons à nouveau nos déterminations, en tenant compte de cette hypothèse, le seul résultat appréciable est de faire disparaître la double progression dont nous parlions précédemment. A moins de 3,25 p. 100, exactement, à 18 unités près, *le chiffre global des résultats utilisables reste constant ;* inversement d'ailleurs, tous les grands écarts augmentent et tendent ainsi vers un maximum de 21 centimètres (1).

CONCLUSIONS

1° Encore que nous ne suspections en aucune manière les coefficients et les méthodes ostéométriques, il conviendra de ne jamais oublier la possibilité d'écarts sérieux. Le fait est à retenir pour toutes applications, mais plus particulièrement peut-être dans le cas d'applications médico-légales, d'expertises judiciaires.

2° Des recherches sur les variations de la taille cadavérique seraient utiles pour résoudre le problème soulevé par le professeur Manouvrier.

(1) Il peut être intéressant de faire remarquer que, — tous procédés unifiés, — nos résultats concordent pleinement avec ceux du professeur Rollet, quant au degré d'exactitude conféré par le choix des pièces osseuses. Si les résultats utilisables fournis par l'humérus seul et le fémur seul sont sensiblement équivalents (environ 12 p. 100) l'avantage apparaît nettement aux moyennes calculées avec l'humérus et le fémur à la fois, plus de 18 p. 100.

REVUE CRITIQUE

SIMULATION DE LA FOLIE (1)

PRÉCÉDÉ PAR UNE ÉTUDE SUR

LA SIMULATION DANS LA LUTTE POUR LA VIE

Par le Dr José Ingegnieros.

(Conclusions synthétiques.)

I. — La simulation dans la lutte pour la vie

Là où il y a « lutte pour la vie » — prise dans le sens large et figuré que lui attribua Darwin — soit dans le monde inorganique, organique ou super-organique, la nature a doué tous les êtres de moyens spéciaux de défense et d'offense. Parmi ces moyens de lutte, la *simulation* en est un des plus importants, étant un résultat de l'adaptation aux conditions spéciales du milieu où se produit la lutte pour la vie.

La simulation et la dissimulation se généralisent dans le monde biologique, représentées par les phénomènes d'homochromie et mimétisme. La lutte pour la vie étant inconsciente dans le règne végétal, la simulation l'est également. Ces deux phénomènes deviennent conscients et volontaires chez les animaux, et il y a même des simulations volontaires et utilitaires. Tant actifs que passifs, sélectifs ou non, conscients ou inconscients, volontaires ou accidentels, les phénomènes de simulation constatés dans le monde biologique sont un moyen de meilleure adaptation aux conditions de la lutte pour la vie.

Dans les sociétés humaines la lutte pour la vie revêt de multiples aspects, individuels et collectifs; à chaque forme de lutte l'homme adapte des modalités corespondantes de simulation et dissimulation;

(1) Un volume de 500 pages; vient de paraître, en italien, dans la « Biblioteca Antropologico-Giuridica », chez Bocca frères, de Turin, et, en espagnol, édité par « La Semana Médica », de Buenos-Ayres. — 1903.

un franc parallélisme existe entre les formes de lutte et les simulations adaptatives. Pour la multitude anonyme, « savoir vivre » équivaut, en grande partie, à « savoir simuler » ; quelques individus peuvent vivre inadaptés au milieu, éludant la simulation. Les hommes s'adaptent d'autant mieu au milieu dans lequel ils luttent pour la vie, qu'ils ont plus développée l'aptitude à simuler.

La psychologie des simulateurs est complexe. Il existe dans la vie sociale des sujets qui luttent intensément pour la vie, les « caractéristiques », psychologiquement différents de la foule amorphe, composée de la masse infinie des indifférents. La plus grande intensité de la lutte pour la vie implique une intensification croissante des moyens de lutte employés par les caractéristiques. Entre les moyens fraudulents nous trouvons la simulation. Tous les hommes sont simulateurs à un degré plus ou moins grand ; mais la tendance à simuler forme la note dominante dans le caractère de certains individus, constituant le type du simulateur. Il existe deux groupes de facteurs déterminants de ce caractère : les congénitaux et les acquis, les facteurs organiques prédominant chez les uns, et l'influence du milieu social chez les autres; dans quelques cas l'étiologie se greffe sur un terrain morbide. Par la combinaison du caractère fondamental avec d'autres secondaires, les simulateurs peuvent être classifiés en trois groupes et six types : mésologiques (fourbes et dissidents), pathologiques (psychopathes et suggestionnés). Pour la foule des mortels la simulation est leur manière de meilleure adaptation individuelle aux conditions de la lutte pour l'existence ; seuls les individus supérieurs, psychologiquement plus différenciés, peuvent se soustraire aux impositions de l'adaptation au milieu.

Les simulations d'états pathologiques rentrent dans le principe commun à tous les phénomènes de simulation, étant de simples moyens adaptatifs aux conditions ambiantes de lutte pour la vie. La simulation de la folie, étudiée dans la seconde partie du présent ouvrage, est un des nombreux phénomènes de ce groupe ; il naît de causes analogues, et obéit aux mêmes principes.

La simulation, comme moyen de lutte pour la vie dans les agrégats humains, évolue dans le sens d'une augmentation progressive, car les moyens frauduleux remplacent les violents. Dans le cours de l'évolution, l'augmentation a été absolue tant qu'a prédominé le sentiment d'antagonisme dans la lutte pour la vie ; elle diminuera ensuite par la prédominance du sentiment de solidarité sociale, né de l'association pour la lutte contre la nature. De l'état sauvage jusqu'à la civilisation, la violence s'atténue, et la fraude, — dont la simulation est une des formes, — s'intensifie. A l'avenir, à travers les futures formes complexes d'organisation sociale, la simulation évoluera régressivement par l'atténuation graduelle de la lutte pour la vie.

II. — Simulation de la folie

a) *En général.*

Les conditions dans lesquelles se développe la lutte pour la vie dans le milieu social civilisé peuvent rendre individuellement profitable la simulation de la folie, comme manière de meilleure adaptation aux conditions de lutte, soit favorisant directement le simulateur, soit indirectement, diminuant les résistances que le milieu oppose au développement et à l'expansion de sa personnalité.

b) *Par de vrais aliénés.*

La persistance de la raison chez les aliénés, et l'inconscience de leur véritable état mental morbide, leur permet de comprendre les avantages que rapporte la simulation de la folie par de vrais aliénés. De même, lorsque l'aliéné est conscient de sa folie ou comprend les désavantages que celle-ci lui procure dans la lutte pour la vie, il dissimule son aliénation ; ce phénomène est égal à la simulation de la santé, subordonné au même criterium utilitaire.

c) *Par les délinquants.*

La simulation de la folie par les délinquants est subordonnée à des circonstances inhérentes à la législation pénale contemporaine. Les délinquants, en plus de lutter pour la vie comme les autres hommes, luttent contre le milieu juridico-pénal de la société où ils vivent. Ce milieu juridique, concrété en lois pénales, condamne le délinquant en le punissant pour l'exécution de l'acte *dont il est responsable ;* en revanche, il ne condamne pas le délinquant aliéné qu'il considère comme *irresponsable* de son délit.Le délinquant,dans sa lutte pour la vie contre le milieu juridique,simule l'aliénation afin d'éluder la responsabilité de l'acte délictueux et se soustraire au châtiment.

Le manque d'un criterium uniforme pour interpréter la simulation de la folie explique les opinions divergentes des auteurs au sujet de sa fréquence et de son interprétation clinique. Les statistiques publiées ne peuvent être comparées entre elles ; elles manquent de valeur scientifique ayant été dressées dans des conditions hétérogènes et pour avoir diversement compris les relations entre les véritables anomalies psychologiques des délinquants simulateurs et la folie simulée.La simulation de la folie par les délinquants étant subordonnée à des circonstances relevant de la législation pénale contemporaine, le vrai criterium pour l'interpréter doit être clinico-juridique. La folie représente des formes cliniques définies qui, dans le concept de la loi pénale, confèrent l'irresponsabilité ; les anomalies psychiques des simulateurs ne correspondent pas au con-

cept clinique et juridique de la folie, comme cause soustrayante au châtiment. Le délinquant simulateur ne simule pas en vertu de ses anomalies psychiques véritables, mais bien malgré elles, contre l'affirmation jusqu'à présent admise par les auteurs qui ont traité la matière. Les délinquants simulateurs présentent les anomalies propres des diverses catégories de délinquants; mais comme elles ne confèrent pas l'irresponsabilité, ils simulent les formes clinico-juridiques de la folie, les seules qui comportent légalement l'irresponsabilité pénale.

Dans les diverses catégories de délinquants les anormalités psychologiques se présentent avec inégale intensité, avec des particularités diverses. A l'encontre des idées actuellement prédominantes, il faut considérer que la possibilité de simuler la folie pour éluder la répression pénale est absolument indépendante de ces anormalités psychologiques ; les délinquants les plus anormaux sont les moins aptes pour user de ce moyen défensif dans leur lutte pour la vie. La possibilité de la simulation est en raison inverse du degré de dégénération psychique du délinquant.

Les délinquants qui cherchent à éluder la répression pénale simulent des formes clinico-juridiques d'aliénation et non de simples anormalités atypiques, car seules les premières confèrent l'irresponsabilité pénale. Les formes simulées peuvent se rapporter à six groupes de syndromes : maniaques, dépressifs, délirants ou paranoïques, épisodes psychopathiques et états confuso-démentiels. Par ordre de fréquence on trouve les phénomènes délirants ou paranoïques, épisodes psychopathiques et états confuso-démentiels. Par ordre de fréquence on trouve les phénomènes délirants on paranoïques (27 %), les syndromes maniaques (25 %), les syndromes dépressifs (17 %), les états confuso-démentiels (17 %), et les épisodes psychopathiques (13 %). On peut, exceptionnellement, observer la simulation de la folie chez des ex-aliénés, ainsi que l'éclosion de la folie chez des simulateurs. Les folies simulées manquent, généralement, d'unité nosologique.

L'étude des folies simulées dans leurs rapports avec l'hérédité, antécédents pathologiques individuels, race, âge, instruction, sexe, éducation, état civil, profession, milieu social et caractère individuel des simulateurs, révèle quelques particularités spéciales, quoique pas très caractéristiques dans leur signification clinique.

Les particularités cliniques de la folie simulée sont influencées par la tendance au moindre effort, par le caractère, la vulgarisation des formes simulées, l'imitation,la suggestion, et autres facteurs de moindre importance. Les délinquants simulateurs appartiennent, en grande majorité (83.3 %), aux catégories dans lesquelles prédominent les facteurs externes ou sociaux dans la déterminaison du délit ; les criminels nés donnent une petite minorité de simulateurs (16 %) et n'ont pas de tendances spontanées à la simulation.

On appelle actuellement « aliénés criminels » des individus psychologiquement hétérogènes, en les unifiant juridiquement par leur irresponsabilité pénale ; les véritables aliénés criminels sont ceux dont le crime est la résultante de leur folie. La majorité des aliénés communs ont commis des actes délictueux ; dans les études sur les aliénés délinquants ne figurent que les *poursuivis en justice*, fussent-ils plus ou moins déliquants que les aliénés communs, non poursuivis. Le délit des fous offre parfois des caractères spéciaux qui permettent une présomption diagnostique relative sur l'état mental de l'agent ; mais il n'existe pas de signe différentiel possédant une valeur absolue qui permette d'affirmer la simulation. Le délit de quelques aliénés revêt des caractères bien définis d'après la forme clinique de folie : chez les simulateurs cette relation est très exceptionnelle. Par la simple étude des caractères de l'acte délictueux, il est possible de découvrir la simulation de la folie chez quelques délinquants ; mais cette possibilité n'a pas la valeur d'une certitude ; elle n'est même pas généralisable à tous les cas.

Les nombreux éléments qu'offre la clinique psychiatrique pour établir le diagnostic différentiel entre les criminels simulateurs et les aliénés criminels, s'ajoutent aux renseignements fournis par l'étude du délit dans ses relations avec la folie ou la simulation, et constituent un ensemble de facteurs utiles à l'établissement du diagnostic ; mais leur valeur est toujours relative, non pas absolue. C'est pourquoi le praticien peut parfois se voir forcé à recourir à des moyens spéciaux, tendant directement à démasquer la simulation.

Les ruses spéciales pour découvrir les simulateurs sont variables pour chaque cas, et peuvent être profitables. Les moyens coercitifs et toxiques ne doivent jamais être employés. La plétismographie n'est pas applicable au diagnostic différentiel entre la folie et la simulation. — Le succès des simulateurs est de jour en jour plus difficile ; mais on ne peut affirmer son impossibilité, vu la relativité de nos éléments d'investigation et le manque d'un seul caractère différentiel « pathognomonique ».

Les difficultés médico-légales que présentent les cas de simulation de folie par les délinquants sont déterminées par les insuffisances de concept et de procédés inhérents aux systèmes pénaux contemporains. Trois réformes sont indispensables dans la pratique de la psychopathologie judiciaire : 1° tout délinquant suspect d'aliénation doit être observé dans une clinique psychiatrique dûment organisée ; 2° les médecins de la clinique doivent être les experts ; 3° le délai pour l'observation sera indéterminé. La situation juridique actuelle des simulateurs est celle des criminels communs, ni atténuée ni aggravée par la simulation.

Etant démontré que la simulation de la folie par les délinquants puise son origine dans le critérium juridique qui applique la peine

suivant la responsabilité ou irresponsabilité du sujet, sa prophylaxie doit consister en une réforme juridique qui la rende nuisible au simulateur. Lorsque le criterium de la responsabilité du délinquant sera remplacé par l'application de la défense sociale proportionnellement au degré de danger que représente le criminel, la simulation de la folie deviendra nuisible aux simulateurs, et disparaîtra de la psychopathologie judiciaire.

Les lois de la simulation dans le monde biologique (mimétisme) se trouvent confirmées dans la simulation de la folie par les criminels. Il existe un étroit parallélisme entre les transformations du milieu juridique et l'évolution de la simulation de la folie. Elle fut désavantageuse quand la position des aliénés devant la loi pénale était plus grave que celle des délinquants ; elle devint avantageuse quand l'irresponsabilité pénale des aliénés délinquants fut reconnue ; elle sera à nouveau désavantageuse lorsqu'on reconnaîtra sa plus grande témibilité, et que la répression pénale se basera sur celle-ci.

BIBLIOGRAPHIE

L'instinct sexuel et ses manifestations morbides au double point de vue de la jurisprudence et de la psychiatrie, etc., par le proseur TARNOWSKY (Paris, Carrington, 1904).

Voici la préface que nous avons écrite pour ce volume sur lequel nous appelons l'attention des lecteurs des *Archives.*

Il y a onze ans, lorsque je présentai au public médical le livre de J. Chevalier sur l'*Inversion sexuelle*, je citai parmi les ouvrages analogues des littératures étrangères celui de Tarnowsky. J'en avais une traduction qui était dans mon laboratoire et j'avais apprécié le mérite spécial de ce livre.

L'instinct sexuel et ses manifestations morbides est l'exposé de ce que la clinique et la pratique ont appris de spécial à ce distingué professeur. Ce n'est point un ouvrage didactique traitant systématiquement, comme dans les traités de pathologie ou les articles d'encyclopédie, tous les points de la question. M. Tarnowsky dit ce qu'il a vu et observé et les raisons des divisions qu'il propose.

Ainsi, pas d'historique ou d'exposé des manifestations morbides de l'instinct sexuel depuis l'antiquité jusqu'à nos jours ; il faut chercher ces renseignements dans les livres de Chevalier ou de Raffalovich.

Mais, en revanche, l'étude minutieuse et exacte d'un clinicien qui dit ce qu'il a vu et regardé de près. On s'aperçoit vite que c'est d'une observation meilleure et plus exacte que celle de Tardieu.

Nous citerons, par exemple, l'excellente et très vivante description du procédé à employer pour l'examen du « Cynède ».

Les manifestations morbides de l'activité sexuelle partagées en deux grands groupes paraissent, quoique judicieuses, ne pas être à l'abri de toute critique. Toutefois, il faut reconnaître que Tarnowsky a bien mis en évidence la fréquence des aberrations sexuelles chez les épileptiques.

L'auteur énumère magistralement les signes de la syphilis de l'anus et signale la rareté de la gonorrhée du rectum en Russie. Il donne une interprétation rationnelle des saillies verruqueuses et explique la rareté des marisques chez les cynèdes au *podice lœvi*, dont parle Juvénal.

Il nous paraît cependant que la description du coït anal brusque n'est pas absolument exacte au point de vue de la localisation des déchirures. L'auteur traite, en excellents termes, de l'examen de

l'état mental des invertis. La perversion sénile, surtout à ses débuts, est étudiée avec une rare précision :

Tarnowsky montre avec évidence que jusqu'à présent on a bien étudié la déviation de l'instinct sexuel, mais qu'on a donné trop peu d'attention à la tare héréditaire et à la maladie. Comme du temps de saint Paul, on ne voit dans ces études que ce qu'il appelait la manifestation « des passions de l'ignominie ».

Par ses observations et sa doctrine, le livre de Tarnowsky mérite de fixer l'attention des médecins légistes et des hommes de loi, si les uns et les autres ne perdent jamais de vue cette pensée de Michelet : « La jurisprudence doit devenir une science d'ordre médical, basée sur la physiologie, dans le but de déterminer la part d'influence que peuvent avoir sur les actes volontaires les impulsions inconscientes et fatales. »

L'ouvrage de Tarnowsky est une œuvre morale comme tout travail basé sur la clinique et l'observation avec la préoccupation évidente de servir les intérêts de la vérité et de la justice. Sans doute, des plaies morales s'y montrent, des corruptions inavouables sont étalées, mais le médecin étant forcé de tout constater, se trouve ainsi avoir l'obligation de tout dire. Ces lectures ne provoquent pas du dégoût, elles font naitre une profonde pitié pour certains malheureux, et l'on se surprend à répéter la phrase de Brieux : Le vice aussi est une misère.

A. LACASSAGNE.

REVUE DES JOURNAUX ET SOCIÉTÉS SAVANTES

Sensations durant l'asphyxie par submersion, par M. J.-A. LOWSON.

Bien souvent déjà des personnes qui avaient failli se noyer ont fait connaître les sensations qu'elle avaient éprouvées au moment de l'accident ; mais qu'une pareille narration émane d'un médecin, le fait est plus rare et gagne en intérêt ; tel est précisément le cas pour l'auto-observation de M. Lowson.

Celui-ci se trouvait sur un vaisseau qui faisait voiles pour la Colombie, lorsqu'un ouragan le lança contre un récif où il sombra. L'auteur était sur le pont du navire quand une vague énorme l'emporta et le jeta à la mer ; il fut entraîné sous l'eau par le vaisseau qui coulait rapidement. Il s'efforça alors de regagner la surface, mais il ne fit qu'enfoncer davantage. Ces efforts diminuèrent considérablement la provision d'air encore enfermée dans les poumons et, après un laps de temps d'à peu près dix ou quinze secondes, M. Lowson ne put s'empêcher plus longtemps de faire un mouve-

ment d'inspiration ; aussitôt il ressentit une violente oppression. La douleur aiguë qui se produisit à ce moment, et qui augmentait à chaque effort d'expiration et d'inspiration, fut ce qui se grava le mieux dans sa mémoire. Il lui semblait être dans un étau serré graduellement jusqu'à un tel point qu'il crut que son sternum et sa colonne vertébrale allaient être rompus. Après environ dix efforts les déglutitions devinrent plus fréquentes et tout espoir s'évanouit. Puis l'auteur eut la sensation que l'oppression était intolérable, mais la douleur diminua à mesure que l'acide carbonique s'accumulait dans le sang. En même temps les efforts d'inspiration, ainsi que les mouvements de déglutition qui accompagnaient chacun de ces efforts, s'espacèrent de plus en plus. L'état mental de M. Lowson était alors tel, qu'il lui semblait avoir un rêve agréable ; enfin il perdit connaissance. Il ne peut pas dire au juste combien de temps il passa sous l'eau, mais il l'évalue à peu près à deux minutes. Chaque fois qu'il essayait d'inspirer, sa bouche s'emplissait aussitôt d'eau et, dès que l'épiglotte s'était abaissée ou avait été abaissée sur le larynx, la déglutition se produisait. Il croit que l'épiglotte n'était relevée que pendant les courtes expirations qui succédaient à chaque effort d'inspiration.

Quand l'auteur reprit sa connaissance, il se trouva à la surface de l'eau et fit une douzaine de fortes inspirations. Il réussit à gagner la plage et aussitôt il eut des vomissements abondants. Il ne pense pas qu'il soit resté de l'eau dans la trachée, car s'il y en avait à ce moment, elle dut être expulsée par les vomissements.

Telle est l'expérience personnelle faite par M. Lowson ; comme on peut s'en convaincre, la mort par submersion n'est pas aussi «douce», du moins au début, que certains auteurs le laissent supposer (*Edinburgh med. Journ.*, janvier 1903.) — L. DE LA H.

(*Sem. méd.*)

La docimasie pulmonaire et son rôle dans l'autopsie légale des enfants nouveau-nés, par Francis HARBITZ.

L'auteur expose d'abord comment les poumons se comportent chez l'enfant nouveau-né pendant la putréfaction gazeuse. Il fait remarquer que partout dans la pratique médico-légale, par conséquent aussi en Norvège, on a rédigé ses conclusions conformément à l'opinion qui veut que des poumons atélectasiques puissent se putréfier sans dégagement de gaz, thèse considérée comme douteuse depuis que BORDAS et DESCOUST ont en 1893 publié un travail expérimental, par lequel ils ont cherché à prouver que les poumons atélectasiques ne forment jamais de gaz par leur putréfaction, mais sont caractérisés par des phénomènes de liquéfaction. Il rend compte de la vive discussion qui s'éleva sur le mémoire de BORDAS et et DESCOUST, en s'appuyant principalement sur des publications d'au-

teurs français (DALLEMAGNE en 1897, MALVOZ en 1897, DADAY en 1898, BORDAS en 1900, PUPPE et ZIEMCKE en 1900, MARTIN, BROUARDEL, LANKOFF en 1901).

L'auteur extrait ensuite de sa pratique médico-légale 11 autopsies sur des cadavres putréfiés de nouveau-nés, pour bien montrer d'un côté quelle est l'apparence des poumons dans le cas où, d'une façon probable ou certaine, il y a lieu d'admettre qu'il y a eu respiration, et d'autre part, dans ceux où l'on devait admettre les poumons comme ayant été atélectasiques, et l'enfant comme mort-né. Dans ces derniers cas, il y en a plusieurs où l'on a constaté dans les poumons des bulles de gaz résultant de la putréfaction.

Les expériences de l'auteur sur la putréfaction des cadavres de nouveau-nés ont fourni les mêmes résultats : il y a eu parfois formation de gaz dans les poumons.

L'auteur préfère donc, dans sa pratique, s'en tenir à la vieille manière de voir. Lorsqu'on a à pratiquer l'autopsie d'un cadavre d'enfant avec poumons plus ou moins putréfiés, on doit accorder que l'enfant peut cependant bien avoir été mort-né ; il n'est pas permis d'en conclure, sans plus, qu'il y a eu respiration.

L'auteur communique ensuite ce que lui ont appris les autopsies de nouveau-nés, généralement avant terme, où l'on trouvait les poumons vides, quoique l'enfant eût sciemment vécu quelque temps après sa naissance.

Cas n° 1 : Enfant de 32 à 34 semaines, maigre, dont la mère était en traitement pour tuberculose dans une division chirurgicale. L'enfant cria, respira et vécut pendant environ une demi-heure ; à l'autopsie, on trouva les poumons rouge brun, compactes, atélectasiques, vides d'air ; des fragments détachés s'enfonçaient dans l'eau. L'estomac et la moitié supérieure de l'intestin grêle étaient pleins d'air.

Cas n° 2 : Enfant de 32 semaines (taille 40 centim. poids 1.700 gr.), né à la Maternité et mort 3 heures après sa naissance.

A l'autopsie, les poumons furent en apparence tout à fait fœtaux.

Cas n° 3 : Enfant de 34 à 35 semaines, ayant vécu 5 heures (la mère souffrait de tuberculose pulmonaire). Les poumons furent trouvés à peu près absolument vides d'air. Seuls quelques fragments découpés vers les bords surnageaient tout juste dans l'eau. Sous le microscope, on constata en somme l'image d'un tissu pulmonaire atélectasique, çà et là seulement quelques alvéoles pleins d'air.

Ici encore l'estomac et tout l'intestin grêle étaient pleins d'air.

Cas n° 4 : Enfant presque à terme (taille 48 centim. poids 2.900 gr.), ayant vécu 21 heures. Les lobes inférieurs du poumon se trouvèrent ici vides d'air, avec transition régulière aux lobes supérieurs qui contenaient de l'air en quantité minime.

Pour ce qui est de l'explication de pareils cas, l'auteur se reporte soit à l'hypothèse de THOMAS (respiration faible chez les enfants avant terme, avec diminution graduelle des mouvements respiratoires, et évacuation successive de l'air par les bronches à chaque expiration) soit à l'explication fournie par UNGAR (résorption de l'air par les capillaires lorsqu'il y a arrêt dans la respiration, la circulation continuant encore pendant un certain temps).

En raison de la fréquence relative de ces cas, l'auteur croit qu'il convient d'en tenir compte, dans la pratique médico-légale, surtout lors des autopsies d'enfants avant terme ; le fait que l'estomac et l'intestin grêle sont souvent remplis d'air peut aussi fournir de bons arguments pour prouver qu'il y a eu respiration.

Assassinat ou suicide, recherche médico-légale, par C. J. GUNDERSEN.

Le 6 avril 1899, la femme M. B. fut trouvée mourante sur le plancher de sa chaumière, sur la ferme de Sletten en Norvège. Le médecin fut appelé et constata que cette femme avait reçu deux blessures d'arme à feu à la tempe droite ; lors de l'autopsie pratiquée un ou deux jours après, on constata que l'une de ces blessures était mortelle.

La question posée par le Tribunal aux experts fut celle de savoir si la victime avait pu tirer elle-même ces deux coups de feu, ou s'il y avait assassinat.

L'opinion des médecins fut qu'il devait y avoir assassinat, et ils invoquaient les raisons suivantes : on ne pouvait constater ni brûlure, ni noircissure, ni salissure par des grains de poudre sur la peau autour des plaies, et par suite les coups devaient avoir été tirés à une distance de plus de 15 cent, ce qui, eu égard à la direction du trajet des balles, supposerait, en cas de suicide, une position bien forcée du bras de la victime ; ils produisaient des dessins à l'appui.

De plus, deux coups avaient été tirés, dont l'un était mortel, et l'autre, tiré en premier, l'avait aveuglée d'un œil ; comme, de plus, d'autres observations prouvaient que la victime avait fait des mouvements, sans doute pour fuir, après avoir reçu le premier, il était encore plus improbable qu'elle se fût infligé elle-même la seconde blessure. Les deux balles avaient en effet des trajets à peu près parallèles.

L'opinion des médecins fut donc que cette femme avait reçu les coups de feu d'une autre personne, et les soupçons se dirigèrent, à la suite de différentes constatations, sur le fils adoptif de la victime ; malgré ses dénégations énergiques, il fut condamné sur indices à la peine des travaux forcés.

Ce que l'expérience enseigne au sujet des aliénés dangereux. — Sur quelques cas de meurtre commis par des aliénés.

a) Meurtre imprévu commis par un mélancolique. — Un paysan du nord de la Norvège avait jadis, vers l'âge de quarante ans, traversé une période de mélancolie d'environ six mois; plus tard il s'était remis, mais recommença au printemps de 1899 à être sujet à des angoisses religieuses. Sans avoir montré aucun signe préalable d'aliénation, il tua un beau matin son jeune enfant, âgé de quatre ans, et qui était son préféré, en le frappant à la tête avec un marteau, puis en lui coupant la gorge. *Ce fut, dit-il, une inspiration subite qui le prit en passant à côté de l'enfant, alors assis sur l'escalier ; il n'y avait nullement songé auparavant.* Il se sentit heureux comme il ne l'avait jamais été et prit l'enfant dans ses bras : il lui vint alors une réminiscence du « sang de l'agneau » — il prit du sang de l'enfant et en oignit le montant de la porte. Lorsque survinrent la mère et les autres enfants, il voulut les tuer aussi ; les voisins étant arrivés au secours, et voulant les enlever, il devint furieux et il fallut le lier.

A l'asile il fut très tranquille, mais ne témoignait aucun remords, Il avait accompli la volonté de Dieu, et, disait-il, il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Une preuve bien caractéristique de l'atmosphère dans laquelle il avait vécu et dont il s'était enveloppé, c'est que lorsqu'il fut lié après le crime, sa femme, qui était elle-même grièvement blessée d'un coup de couteau dans la cavité de la plèvre, vint à lui, et le remercia de ce qu'il avait fait : et des semaines entières plus tard, elle n'éprouvait aucun sentiment ni d'angoisse, ni d'effroi, ni de réprobation, ni de chagrin à l'égard de l'acte commis par lui. La guérison survint sans qu'il eût manifesté de symptômes morbides autres que son absence de remords ; depuis lors il a pourvu comme un homme sérieux et considéré à l'exploitation de sa ferme.

b) Meurtre commis sous l'influence d'une mélancolie angoissée. — Après avoir, au printemps de 1877, prêté serment comme témoin dans une affaire, l'auteur de ce meurtre, âgé de quarante ans, fut pris d'insomnies, d'angoisses et d'hallucinations. A la suite d'hallucinations auditives, il tua un jour subitement sa femme, sans contestation préalable, ni autre cause déterminante, et blessa grièvement sa fille, après quoi il essaya de se noyer. Amené à l'asile, il manifesta les signes de la plus grande angoisse. Il resta à l'asile, où il mourut de pneumonie au bout de douze ans ; il avait pendant tout ce temps été déprimé et malheureux, quoique capable de travailler.

c) Meurtre non motivé, commis par une épileptique invétérée. — Une femme de cinquante ans avait, à la suite d'une maladie subie à l'âge de trente ans, souffert d'épilepsie avec accès de petit mal. Elle était parfois irritable et violente avant et après ces accès, sans cependant s'être jamais montrée réellement dangereuse. Un jour, sans

motif plausible, elle assomma un vieillard à coups de tisonnier. Elle se trouvait alors en état de stupeur à la suite d'un accès.

A l'arrivée du médecin, peu après le meurtre, ses idées étaient encore confuses et l'état de stupeur continuait. Il en fut de même à l'asile pendant les premiers temps ; plus tard, il y eut plutôt alternance de périodes de stupeur et d'irritabilité ; la mort survint alors qu'elle était en état soporeux.

A l'autopsie, on trouva *une exostose ossifiée* à la fosse temporale gauche.

Le viabilité de l'enfant nouveau-né, par Peder KJERSCHOW, président de Cour d'assises.

La question de viabilité des enfants nouveau-nés est souvent d'une grande importance au point de vue criminaliste.

L'observation suivante peut par suite avoir son intérêt.

Le 19 février 1897, une fille de vingt-deux ans, qui avait déjà eu un enfant à l'âge de dix-sept ans, étant allée aux lieux d'aisance, y mit au monde un enfant qui tomba dans la tinette. Celle-ci était à 60 cent. environ du siège. L'enfant cria et la mère, l'ayant bientôt tiré de la tinette, l'emporta, mais le laissa tomber sur le sol, alors couvert de glace. Le croyant mort, elle le déposa dans une étable vide et ouverte, où l'enfant fut trouvé environ quatre heures après, à 11 heures du soir. Il y avait alors plusieurs degrés de froid. L'enfant vécut pourtant.

[(Extrait du *Bulletin de Médecine légale et de Psychiatrie du Nord*, Kristiania, 3e vol., 2e cahier, 1903.)

Organisation judiciaire. Les Mercuriales. — Une circulaire récente de M. Vallé, garde des sceaux de France, a, paraît-il, enjoint aux procureurs généraux de renoncer à la tradition des mercuriales qui constituaient un élément essentiel de la solennité des grandes audiences.

Pour justifier cette mesure, il a été dit que ces discours privaient les justiciables d'une partie du temps que la magistrature leur doit et qu'ils n'avaient, en général, d'autre caractère que celui d'une rhétorique laborieuse et inutile.

C'est, assurément, une préoccupation salutaire que de veiller aux intérêts des plaideurs. Au moment où notre gouvernement, avec une largeur de vues que l'événement de chaque jour se charge d'attester, et une prodigalité bien digne de nos ressources, s'emploie en prodiges d'habileté pour « désencombrer les rôles », nous serions mal venus à réfrigérer la joie des justiciables de France. Ce n'est pas un mince avantage que la jouissance utile d'une audience par an ; en

matière judiciaire les jouissances sont assez rares pour qu'on les accueille sans faire de façons.

On peut, toutefois, se demander si cette mesure est inspirée par des préoccupations générales d'ordre suffisamment élevé pour qu'elle devienne définitive, et si les raisons qui l'ont motivée ne tiennent pas plutôt à des considérations de stabilité ministérielle qu'au souci d'une meilleure administration de la justice.

Que les mercuriales constituent parfois de banales et insipides amplifications sur des thèmes anciens, nous aurions mauvaise grâce à le contester. Mais n'eussent-elles que ce mérite de soustraire, une fois par an, un magistrat à l'absorbante et coutumière besogne de son ministère public, en lui permettant de jeter librement ses regards sur les vastes horizons du Droit, habituellement dérobés à ses yeux par l'amoncellement des procédures, encore faudrait-il reconnaître leur utilité : les dossiers sont, par définition, des choses sur quoi on s'endort. Il n'en est pas de même des parquets. Le procureur général doit y exercer sa magistrature debout.

Rhétoriques laborieuses et vaines ? Certes, parfois. Mais ne fussent-elles qu'un sacrifice offert à la pureté et à la précision du langage, sans lesquelles l'œuvre juridique manque d'un de ses éléments essentiels, elles constituent, à ce seul titre, le symbole d'une tradition digne de respect.

Mais ce n'est là, peut-être, que l'aspect secondaire du problème. Celui qu'il importe de mettre en lumière se rattache à des intérêts plus graves.

Les mercuriales sont l'attestation du rôle qui appartient à la magistrature dans l'élaboration du Droit. Chaque jour, dans l'accomplissement de sa fonction ordinaire, elle assiste à l'incessant contrôle de la Loi par les mœurs et par les nécessités de la vie sociale. Dans les débats qui se déroulent devant elle, elle puise des enseignements dont ses arrêts, parfois, contiennent l'expression.

N'est-ce pas une mission haute, salutaire et enviable que de rechercher la philosophie de l'œuvre collective à laquelle la magistrature se consacre par ses travaux disséminés ?

Lorsque dans le majestueux appareil des audiences solennelles, la voix d'un haut magistrat s'élève pour exprimer, sous le contrôle de ses pairs, toute sa pensée sur la valeur ou l'avenir d'une institution juridique, cette voix emprunte à la circonstance où elle se fait entendre une autorité exceptionnelle.

Il n'est pas légitime de destituer la magistrature du privilège de parler ainsi. C'est la faire déchoir de son véritable rôle et la réduire vis-à-vis de la Loi à un état de subordination et de passivité contre lequel proteste le caractère essentiel de sa fonction. Elle n'est point faite pour s'incliner devant une discipline quelconque, et elle ne relève que de sa conscience.

Si cette conscience sommeille et communique son engourdissement

à la pensée elle-même, au point que la parole solennelle des procureurs généraux ne soit pas à la hauteur des choses qu'elle devrait dire, c'est tant pis pour le Droit.

Mais il ne faut pas que ces défaillances occasionnelles ou passagères puissent servir de prétexte pour faire taire des hommes qui ont le droit de se faire entendre, et parfois, aussi, le courage de ne point dissimuler leur pensée.

(*Journal des Tribunaux*, oct. 1903.)

REVUE DES JOURNAUX ÉTRANGERS

Extraction d'une balle au bout de quarante et un ans. — Le capitaine Henry R. Jones, actuellement rédacteur du journal *Weekly Tribune*, a été blessé le 17 novembre 1862 dans la bataille à Antietam par une balle de mousquet qui s'est fixée dans la clavicule. On n'a pas réussi à cette époque à extraire la balle qui fut laissée en place. Pendant quarante et un ans, le capitaine n'en ressentait aucun dérangement, mais depuis six mois environ elle commença à occasioner des douleurs. En pansant récemment la plaie, M. Jones a senti quelque chose de dur sous le doigt et à l'aide d'une pince put extraire la balle qui était restée près d'un demi-siècle dans la clavicule. Elle avait une forme ronde et pesait une once (*American Medicine*, 25 juillet 1903).

Décadence de la profession médicale au point de vue matériel. — La situation matérielle des médecins en Autriche subit une baisse très sensible par suite de la multiplication des caisses de secours mutuels et des œuvres de bienfaisance. En même temps, il est vrai, l'affluence des jeunes gens aux Facultés de médecine diminue sensiblement. En effet, les étudiants en médecine ne constituent cette année que 132 pour 1.000 du nombre total des étudiants, soit 2.120. Par contre, le nombre des charlatans augmente toujours. Mais le principal facteur de cette situation est, sans doute, la pauvreté de la population, car sur 20.000 communes que compte l'Autriche, 86 p. 100 sont si pauvres qu'elles ne peuvent pas entretenir un médecin (*Vratch russe*, n° 32, 1903).

Jardins sur les toits. — L'administration de l'hôpital de Philadelphie a fait installer un jardin sur le toit de l'hôpital, spécialement pour l'usage des tuberculeux. Les résultats obtenus à la suite de

cette innovation ont été excellents; les malades mangent davantage, dorment mieux et leur état subjectif est très bon. Ces résultats ont encouragé l'édilité de Philadelphie à doter l'hôpital d'un deuxième jardin sur le toit qui sera aménagé dès qu'on aura réuni les fonds nécessaires (*New-York med. Journ.*, 15 août 1903).

L'âge moyen des mariés en Angleterre. — D'après les chiffres officiel, l'âge moyen des mariés a présenté depuis 1867 les variations suivantes :

1867-1870	hommes...	28,0 ans	femmes...	25,7 ans
1871-1875	—	27,9 —	—	25,7 —
1876-1880	—	27,9 —	—	25,5 —
1881-1885	—	28,0 —	—	25,7 —
1886-1890	—	28,3 —	—	26,0 —
1891-1895	—	28,4 —	—	26,2 —
1896-1900	—	28,4 —	—	26,2 —

(*Brit med. Journ.*, 22 août 1903.)

Les rayons X contre les moustiques. — Un médecin de Newark (État de New-York) a fait cette grande découverte que les rayons de Rœntgen envoyés à travers le corps des moustiques du genre des *culicides* les transforment immédiatement en cadavres inoffensifs. Il reste à savoir s'il faut d'abord se saisir des moustiques et les présenter aux rayons X ou bien s'il suffit d'une simple annonce que la machine marche bien pour que les victimes viennent aimablement se présenter à l'action des rayons (*Medical Record*, 22 août 1903).

Progrès de technique scientifique. — Les professeurs Seidentopf et Zsigmondy à Jena ont fait une découverte importante qui promet d'augmenter dans de larges proportions les limites de la visibilité au microscope. Cette limite qui était, d'après Helmholtz, de 0,1μ descendra à 0,004 μ (micromillimètres). Le principe de la découverte consiste dans la suppression de la lumière réfléchie par le condensateur et par l'objectif. Le travail de MM. Seidentopf et Zsigmondy a été publié dans le tome X des *Annalen der Physik*.

La résistance aux maladies des diverses races. — La présence, parmi les ouvriers employés à la construction du chemin de fer de Madagascar, des nègres, des Chinois et des Hindous, a permis de comparer la résistance de ces diverses races aux maladies. Les plus faibles sous ce rapport sont les Hindous, parmis lesquels on

rencontre les trois fléaux, la tuberculose, l'alcoolisme et la syphilis et qui ne sont pas habitués aux rudes travaux; chez les Chinois on trouve beaucoup de maladies cutanées, ils deviennent rapidement cachectiques par le travail pénible. Les uns et les autres deviennent rapidement victimes du paludisme. La mortalité des Hindous était de 432 p. 1.000, celle des Chinois de 769 p. 1.000. Les nègres périssaient en grand nombre de paludisme qui donnait une mortalité de 790 p. 1.000. Quant aux Européens, ceux qui étaient âgés de vingt à vingt-cinq ans et se portaient bien avant leur arrivée à Madagascar supportaient assez bien le climat de l'île, tandis que ceux qui tombaient malades étaient souvent des alcooliques ou des vénériens (*Medical Age*, 25 août 1903).

Coutre la propagation des maladies infectieuses par les livres. — La bibliothèque publique de Boston a inauguré une mesure à la fois coûteuse et peu utile, croyons-nous, pour éviter la contagion entre divers lecteurs par l'intermédiaire des livres. Tous les matins l'administration de la bibliothèque reçoit du bureau d'hygiène un bulletin indiquant la distribution des diverses maladies contagieuses dans tous les quartiers de la ville, et tout livre qui vient d'une maison contaminée est immédiatement après la rentrée à la bibliothèque désinfecté ou brûlé (*American Medicine*, 22 août 1903).

Les centenaires en Russie. — D'après le *Journal officiel* de Saint-Pétersbourg, M. Betchasnoff aurait préparé pour la prochaine session de l'Institut statistique international un rapport sur les personnes vivant en Russie ayant atteint l'âge de cent ans. L'auteur s'est servi pour faire ce rapport des matériaux du recencement général de l'année 1897 qu'il a complété par une nouvelle enquête auprès de ces personnes. Ces matériaux se rapportent à soixante gouvernements avec 87 millions d'habitants. On a trouvé ainsi qu'il y a en Russie 4.117 personnes centenaires, soit 46 par million d'habitants dont moitié plus de femmes que d'hommes.

Diminution de la natalité en Prusse. — Des tables statistiques recueillies par la section médicale du ministère des cultes en Prusse, il résulte que ce pays souffre d'une forte diminution de la natalité depuis l'année 1876, celle-ci était de 40,9 p. 1.000 en 1876, de 36,98 en 1900, de 36,52 en 1901. A Berlin, la natalité était de 46 p. 1.000 en 1876 et seulement de 26,68 p. 1.000 en 1901. Dans tous les districts du royaume le nombre de naissances a subi une diminu-

tion dans 339 et une augmentation dans 210 districts. Parmi ces derniers on compte surtout des districts ruraux et occidentaux (*Klinisch-therap. Wochenschr.*, 13 septembre 1903).

La réaction d'Uhlenhut obligatoire dans les tribunaux d'Autriche. — Le ministre de la justice en Autriche, après entente avec ses collègues de l'intérieur et de l'instruction publique, a adressé une lettre circulaire à tous les tribunaux et cours d'Autriche et de Hongrie dans laquelle il insiste sur la nécessité de se servir, dans les affaires criminelles, pour la détermination des taches de sang, de la réaction spécifique de Uhlenhut. Cette réaction est décrite dans la lettre circulaire avec beaucoup de détails (*Medic. Blaetter,* 3 septembre 1903).

Une mesure de salubrité morale. — Le Dr Frank O. Reynolds. professeur de bactériologie. de microscopie et d'hématologie à *Ensworth medical College*, dans la ville de Saint-Joseph (État Missouri) a été obligé de donner sa démission. étant convaincu d'avoir entretenu des relations avec une entreprise médico-commerciale suspecte, le *New-York Company* de Saint-Joseph (*Journ. of the amer. med. Assoc.*).

Gants pour autopsies. — M. Arthur Hall, de l'*University College* de Sheffield, recommande à ceux qui font souvent des autopsies ou manipulent souvent le formol de se servir des gants connus dans le commerce sous le nom de gants de photographes. M. Hall a essayé tous les gants qu'on avait recommandés, et, de tous, ces derniers lui ont paru les plus pratiques. On les met et enlève facilement, ils ne serrent pas, sont plus agréables à porter que les gants de caoutchouc et protègent mieux les mains (*Brit. med. Journ.*, 26 septembre 1903).

L'onanisme dans les écoles. — M. A. Zwietaëff raconte dans un article intitulé « Sur la question de l'onanisme en masse dans les écoles » (*Nouvelles médicales de Sibérie*, n° 16-18), comment ce vice sévit épidémiqnement parmi les élèves. Dans une école inspectée par l'auteur, 28 élèves sur 29 ont subi la contagion. 10 garçons essayaient seulement de provoquer l'érection ou de garder les organes sexuels en mains par imitation, tandis que les 18 autres se masturbaient sans cesse. L'âge de ces 18 élèves était : 2 de neuf ans, 7 de dix ans, 5 de onze ans, 3 de douze ans, 1 de treize ans. La nomenclature

des variétés d'onanisme rapportées par l'auteur nous montre toute la série des formes évolutives de la masturbation, tantôt celle timidement tolérée par le petit garçon, forme passive, tantôt les pratiques actives dans les lits, les cabinets, etc., tantôt la forme cynique *coram populo* jusqu'à l'onanisme psychique provoqué par la représentation des petites filles avec ou sans excitation des organes génitaux par les mains, les crayons, le plomb, l'encre, etc. — En terminant, l'auteur conseille une série de mesures pour combattre l'onanisme dans les écoles. Pour réagir contre ce mal et pour mettre en évidence le vice devant le personnel enseignant, il est nécessaire de répandre les notions d'hygiène en général et de l'hygiène sexuelle en particulier, de la physiologie, de la psychologie, de la psychopathologie. Il faut organiser des sociétés pour combattre les maladies vénériennes qui répandraient en même temps les notions saines. Au ministère de l'instruction publique d'organiser le corps de médecins scolaires ; ceux-ci auraient pour tâche non seulement de veiller à l'hygiène scolaire et à l'état psychophysiologique des enfants, mais rendraient encore des services dans l'éducation scolaire et extra-scolaire (*Vratch russe*, n° 39, 1903).

Combien y a-t-il de femmes au monde ? — Le dernier recencement général de la population de l'Allemagne fait le 1er décembre 1900 a montré une fois de plus que le sexe féminin l'emporte dans ce pays sur le sexe mâle et cela de 882.880 unités, ce qui fait pour 1.000 hommes 1.039 femmes. Cette prédominance de l'élément féminin sur le masculin est encore plus prononcée, — jusqu'à 60 p. 1.000 et davantage, — en Portugal, en Suède, en Norvège, dans la Pologne russe et dans la Grande-Bretagne ; elle est relativement faible en Hongrie, en Russie, en France et en Belgique. Parmi les États de l'Union germanique, il y a relativement plus de femmes en Waldeck et moins à Brunschwick. L'excédent des femmes dans toute l'Europe avec ses 334 millions d'habitants peut être évalué à 3.400.000. — Les autres parties du monde offrent sous ce rapport un état de choses diamétralement opposé ; c'est les hommes qui l'emportent en nombre sur les femmes. C'est ainsi que l'Asie avec ses 815 millions d'habitants a un excédent de 16 millions d'hommes ; l'Afrique, 27 millions d'habitants, un excédent de 1 million ; l'Australie, avec 4 millions d'habitants, 500.000. En somme, il y a dans le monde entier 649 millions d'hommes et 633,2 millions de femmes, avec un déficit de 16 millions de femmes (*Balneol. Centralzeit.*, 21 septembre 1903).

L'aliénation mentale en Australie. — Dans la colonie de Queensland, on a hospitalisé en 1902 dans les asiles 1.813 aliénés contre 1.752 en 1901, soit 35,2 par 10.000 habitants. Les chiffres correspondants pour les autres colonies sont : Nouvelles-Sud-Galles 32,5, Victoria 37,3, Australie du Sud 26,7, Nouvelle-Zélande 33,4 pour 10.000 habitants (*Lancet*, 10 octobre 1903).

Augmentation des suicides aux États-Unis. — D'après les recherches statistiques de T. Hoffmann, la fréquence des suicides aux États-Unis a augmenté pendant l'année dernière de 4 p. 100. Sur 14.456.183 personnes habitant dans cinquante villes de l'Amérique du Nord en 1902, il y a eu 2.452 suicides. De ce dernier nombre, 456 ont été fournis par New-York, 439 par Chicago, 242 par Brooklyn, 176 par Philadelphie et 142 par Saint-Louis. — 25.7 par 100.000 habitants (*Medical Record*, 3 octobre 1903).

Contre l'alcool et le tabac. — Les chemins de fer nord-américains ont inauguré la lutte contre l'alcool et le tabac. La direction d'un certain nombre de chemins de fer a, en effet, décidé qu'elle n'emploiera que des gens qui ne boivent pas ; quant au tabac, il est défendu de fumer pendant les heures de service et dans les limites des stations (*American Medicine*, 3 octobre 1903).

Les Chinois en Amérique. — On vient d'ouvrir à New-York, à Port Street (banlieue de la « ville chinoise »), le deuxième hôpital chinois aux États-Unis, qui attire les malades de tous les États à l'est du Mississipi. Malades, médecins, infirmières, tout le monde est chinois (*New-York med. Journ.*, 10 octobre 1903).

La syphilis en Bosnie. — Le Dr Glück (de Saraëwo) a jeté le cri d'alarme sur la fréquence de la syphilis en Bosnie et en Herzégovine où elle est importée par les Turcs. Il y a des villages et des hameaux où toute la population est infectée en masse. Les médecins turcs traitaient la maladie par des fumigations de calomel qui sont encore en honneur comme remède domestique. Avant l'occupation autrichienne, la syphilis avait en Bosnie les caractères d'une affection maligne : les manifestations ulcéreuses étaient précoces, d'abord aux muqueuses et à la peau, puis au système osseux. L'infection extra-génitale était fréquente. Malgré cela, le tabès et la paralysie générale ne furent pas fréquents. En sept années, l'auteur n'en a observé en Bosnie que sept cas (*Lancet*, 17 octobre 1903).

H. Frenkel.

NOUVELLES

Nous recevons de M. le professeur Domenico Urbito une lettre par laquelle il nous prie de rectifier une précédente information parue dans les *Archives*. La chaire d'hygiène et de médecine légale de Sienne ne vient pas d'être pourvue d'un nouveau titulaire, M. Domenico Urbito étant professeur extraordinaire de médecine légale et M. Selavo, professeur d'hygiène dans cette Université.

Faculté tchèque de médecine de Prague. — Est nommé professeur extraordinaire : M. le privatdocent Vladimir Slavik (*médecine légale*).

Ecole supérieure de médecine de Florence.— M. le docteur Eugenio Tanzi, professeur extraordinaire de psychiatrie, est nommé professeur ordinaire.

NÉCROLOGIE

M. le docteur Karl Emmert, ancien professeur de médecine légale et de toxicologie à la Faculté de médecine de Berne. — M. le docteur William H. Goode, ancien lecteur d'hygiène et de médecine légale à l'Université de Sidney.

La réorganisation de l'enseignement pratique de la médecine légale. — Le ministre de l'instruction publique vient, par un arrêté, d'approuver une délibération du conseil de la Faculté de médecine de Paris portant création et organisation d'un institut de médecine légale et de psychiatrie ; et une délibération du conseil de l'Université de Paris relative à la création à la Faculté de médecine d'un diplôme portant la mention : médecine légale et psychiatrie.

On se souvient que dans sa séance du 30 juin 1899, la Chambre des députés adoptait la résolution suivante :

La Chambre invite M. le ministre de l'instruction publique à réorganiser l'enseignement pratique de la médecine légale dans les Facultés, sur des bases plus larges que celles qui régissent actuellement cet enseignement.

Aussitôt, le ministre de l'instruction publique saisissait les différentes Facultés de médecine de la question de savoir quelles modifications elles jugeraient nécessaire d'apporter à l'organisation de l'enseignement de la médecine légale.

La création et l'organisation à la Faculté de médecine de Paris d'un institut de médecine légale et de psychiatrie et la création d'un diplôme spécial portant cette mention répondent au vœu exprimé par la Chambre des députés.

L'enseignement comprendra :

D'une part, un *enseignement médico-légal* proprement dit, placé sous la direction du professeur de médecine légale, et comportant une partie théorique et une partie pratique qui se poursuivront pendant les deux semestres de l'année ;

D'autre part, un *enseignement médico-légal psychiatrique*, placé sous la direction du professeur de clinique des maladies mentales, et comportant une partie théorique (premier semestre) et une partie pratique (deuxième semestre).

Les cours seront ouverts aux docteurs français et étrangers, ainsi qu'aux étudiants pourvus de seize inscriptions.

Le diplôme sera délivré après deux semestres d'études et après un examen divisé en deux parties.

On espère que cette organisation aura pour résultat de donner aux futurs experts l'instruction indispensable pour accepter la lourde responsabilité qui s'attache à ces délicates fonctions.

Sur les duels. — On est tellement habitué à voir les duels se terminer sans dommage, après une promenade hygiénique à la campagne, qu'un combat suivi de mort paraît être doublement un combat singulier ! Celui qui a eu lieu récemment à l'île de la Grande-Jatte a produit une vive émotion. Il était motivé par une des rares causes qui peuvent, à la rigueur, justifier cette manière de réparer l'honneur.

Nous disons à la rigueur, parce que chez d'autres peuples civilisés le sentiment de l'honneur a d'autres manières de se manifester en cas d'offense. Ainsi en Angleterre le duel est considéré comme une opération purement ridicule. Il y a quelques années, deux officiers nobles de l'armée anglaise provoquèrent des amis trop attentionnés pour leurs femmes. Les rencontres qui s'ensuivirent, sans blessure grave, furent un double sujet de risée générale. L'opinion anglaise est absolument hostile au duel, et cela parce qu'il y a chez nos voisins des sortes de tribunaux sociaux devant lesquels sont tranchés les grands conflits qui surgissent entre les gens du monde. Nous faisons allusion aux comités des *clubs* ou cercles qui sont à l'occasion de véritables cours d'honneur. En outre, l'opinion publique en Angleterre, et particulièrement à Londres, est assez fortement organisée pour punir d'une manière plus redoutable qu'un coup d'épée ceux qui l'ont bravée par le scandale. Pour nous faire bien comprendre, nous ajouterons que chez nous les affaires dites d'honneur sont des affaires personnelles, tandis que chez les Anglais socialement solidaires elles affectent l'intérêt général. Il passera beaucoup d'eau sous nos ponts avant que l'état d'esprit se modifie en France devant les questions de cette nature.

On peut trouver absurde ou nécessaire — ou bien encore nécessaire et absurde à la fois — l'usage du duel, mais il ne devrait y avoir

qu'un avis sur la manière de liquider sans bruit les affaires d'honneur. Il y a là une question de convenance élémentaire.

Chez les peuples de race latine (ou à peu près, car il y aurait à discuter sur cette... latinité) on tient grand compte du sentiment qui porte un homme à vouloir venger lui-même son offense ; mais ce qui est hors de doute, c'est que la plupart des gens qui vont exposer plus ou moins sérieusement leur vie sur le terrain cèdent surtout à la crainte du ridicule ; car dans l'état de nos mœurs, il est encore ridicule de se soustraire à l'inepte préjugé qui met souvent l'existence d'un honnête homme inexpérimenté et outragé à la merci d'un bretteur rompu au jeu des salles d'armes.

On a multiplié sans succès les projets de loi contre le duel. La réforme doit venir de l'opinion publique et un peu aussi de la presse. La première chose à faire consisterait en un accord de tous les journaux, par l'intermédiaire de leurs syndicats, contre toute publication de procès-verbaux de duels. Ceci présenterait tout d'abord un double avantage : les gens qui ne vont sur le terrain que pour poser héroïquement devant la galerie cesseraient de pratiquer cet exercice et ceux qui se battent pour des causes graves ne mettraient plus le public dans la confidence de leurs affaires intimes.

Il y a lieu de faire observer qu'à l'endroit même où M. Lautier a succombé hier, dans l'île de la Grande-Jatte, un de nos confrères, M. Hippolyte Percher, bien connu sous le pseudonyme d'Harry Hallys, fut tué en 1895 par le capitaine Le Châtelier.

Et voici à ce propos un curieux souvenir. Quelques années auparavant Harry Hallys avait publié dans le *Journal des Débats* (1887) une chronique sur le duel. Il y raillait les rencontres à l'épée où l'on tire à la main, à l'avant-bras : « Ce qu'il y a de plaisant, disait-il, c'est que nul ne conteste l'inefficacité de cette coutume admirable et que nul n'oserait faire preuve d'un caractère assez ferme pour décliner, le cas échéant, ces rencontres ridicules sans raison et sans danger. » Il n'eut point lui-même le caractère assez ferme pour braver le préjugé auquel il fit le sacrifice de sa vie.

Sans doute, il est fort rare que les duels se terminent d'une façon tragique ; mais enfin cela arrive encore trop souvent. Sans remonter au fameux duel de Girardin et d'Armand Carrel, nous pouvons citer le duel à l'épée où, dans la forêt de Fontainebleau, le prince Soutzo tua le prince Glüka ; la rencontre au pistolet où M. Appleton fut tué, à Saint-Cloud, par M. de Ritter. En 1876, M .Olivier fut tué par M. Fouilhade. L'année suivante, M. Clovis Hugues tua d'un coup d'épée M. Daime, journaliste bonapartiste, et bientôt après M. Liebenberg mourut des suites d'une rencontre avec M. Kœchlin.

Puis ce fut M. de Lardi, tué par M. de Olivarès ; M. Asselin, tué par M.de Saint-Victor ; M. de Massas, tué par M. Dichard ; M. Daudier, tué par M. de Marseul.

En 1885, un duel où le capitaine Chapuis fut tué par M. Dekeirel

fit grand bruit, et l'année suivante, ce fut le tour de notre confrère Robert Caze. Cet écrivain de talent, que nous avons beaucoup connu, s'était pris de querelle, dans un café, avec un jeune homme, pour une simple vétille. Ce qui n'aurait pas été jugé suffisant pour fouetter un chat, parut assez grave pour provoquer la mort d'un homme. Caze fut blessé au sommet du foie ; on comptait sur sa guérison : il mourut après dix jours de souffrance.

En 1888, les peintres Habert et Dupuis se battirent au pistolet ; M. Dupuis tomba foudroyé.

Nous pouvons citer, en outre, un duel mortel à Marseille en 1889, entre deux journalistes, et en 1890, le cas de M. Wernert, sous-lieutenant d'infanterie, qui, ayant tué son adversaire, se battit le lendemain et en tua un second. Traduit devant un conseil de guerre il fut acquitté à l'unanimité.

On se rappelle enfin la rencontre dans laquelle le capitaine Mayer fut tué par Morès.

On le voit, cette liste est longue,bien que vraisemblablement incomplète. Il est regrettable que tous les duels ne soient pas semblables à celui qui mit aux prises, en 1895, MM. Denclos et Deulet, derrière les tribunes du champ de courses de Longchamps. Le procès-verbal constata qu'à la cinquième reprise, les adversaires ne pouvant s'atteindre, les témoins avaient cru devoir mettre fin au combat.

Cela valait mieux, à coup sûr, que de mettre fin aux combattants. Ces derniers avaient sans doute les bras trop courts. On aurait pu les armer d'épées à rallonges !

Ce duel anodin ne ferait pas mauvaise figure à côté de celui qui eût lieu sous le second empire, entre les financiers Mirès et Millaud, qui avaient pour témoins des hommes gais et peu sanguinaires.

Armés d'un pistolet, les combattants furent placés en face l'un de l'autre pour ne tirer qu'au commandement. Ils se mirent mutuellement en joue, attendant un commandement qui ne venait pas. Ils commençaient à s'énerver, quand ils virent remuer au bout de leur pistolet quelque chose, qui, bientôt, prit son vol...

Les armes avaient été chargées avec un hanneton !

C'est un coléoptère de ce genre qui loge dans le cerveau de bien des duellistes soucieux de se poser en héros devant un public goguenard.

Avec le temps, les duels, discrédités par un ridicule grandissant, deviendront infiniment rares. On songera de moins en moins à laver une injure dans le sang, ce qui, entre parenthèses, est un singulier moyen de la nettoyer, et on finira par soumettre les griefs et les querelles à quelque cour spéciale chargée de prononcer des arrêts sans appel.

Seulement, comme c'est le bon sens qui l'exige, ce sera long à obtenir. (*Progrès de Lyon.*)

Le Gérant : A. STORCK.

LYON. — Imp. A. STORCK et Cie, 8, rue de la Méditerranée.

ARCHIVES
D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE
DE CRIMINOLOGIE
ET DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

LE PROPHÈTE ÉLIE

Par le Dr Charles Binet-Sanglé, professeur à l'École de psychologie de Paris.

I

LA FOLIE PARTIELLE. — LES THÉOMÉGALOMANES

L'homme parfait au point de vue cérébral pourrait être défini l'homme dont le cerveau se rapproche, autant que le permet la nature humaine, de la symétrie parfaite par rapport à un plan quant au nombre et à l'agencement de ses cellules, l'équilibre physiologique correspondant à cet équilibre anatomique.

Je dis *autant que le permet la nature humaine,* parce que, les deux moitiés du corps ne recevant pas la même quantité d'impressions internes et ne fournissant pas la même quantité de travail, il en résulte une asymétrie cérébrale compatible avec la santé et héréditairement transmissible.

Mais cette asymétrie peut, sous l'influence des causes morbides, s'accuser de telle sorte qu'elle donne lieu à des troubles cérébraux. Le neurone est en effet un organisme extrêmement fragile, que les poisons alimentaires, organiques et microbiens altèrent avec la plus grande facilité, et lorsque cette altération dépasse une certaine limite, il ne se reproduit plus. De là une hyperasymétrie congénitale qui ne fait que s'accentuer à mesure que les races approchent de leur fin. Les produits les plus difformes prennent le nom de *dégénérés.*

C'est chez ces dégénérés que naissent les folies partielles. qui ne sont que l'exagération de la déséquilibration mentale.

A quel phénomène physiologique correspondent-elles ?

Le système nerveux est un faisceau de conducteurs composés chacun d'un certain nombre de neurones placés bout à bout et communiquant ensemble, d'espace en espace, par des voies collatérales. Ce faisceau reçoit par un pôle, le *pôle sensitif*, l'énergie qui lui vient du monde extérieur, et restitue intégralement cette énergie au monde extérieur par un autre pôle, le *pôle moteur*. Le système nerveux n'est donc qu'une simple machine, à laquelle est applicable la loi de la conservation de l'énergie.

La conscience n'est qu'un phénomène accessoire.

Le libre arbitre n'existe pas.

Chez le dégénéré mental, par suite de l'absence ou de l'altération congénitale d'un certain nombre des neurones les plus délicats et les plus fragiles, qui sont ceux de l'écorce, plusieurs conducteurs sont interrompus dans leur portion cérébrale. Il en résulte, dans cette région, ce qui se produirait dans un câble électrique dont on couperait un certain nombre de fils. Les fils intacts seraient soumis à un excès de pression plus ou moins considérable. C'est le phénomène connu sous le nom de *court circuit*.

Mais, dans le faisceau nerveux, ce court circuit, au lieu de se traduire par une production de chaleur ou de lumière, se traduit par l'exaltation de la fonction des neurones intacts.

De là une déséquilibration mentale qui dure chez les dégénérés autant qu'eux-mêmes. Que, par suite d'une dégénérescence plus profonde des neurones déjà lésés, cette déséquilibration s'accuse, et l'on a la folie partielle.

Les hallucinations qui caractérisent sa première période sont dues à des courts circuits sur les neurones mnésiques avec reflux des oscillations nerveuses sur les neurones sensoriels.

Ces sensations sans objet ne diffèrent pas des sensations objectives, et, dans la plupart des cas, le malade, fût-il médecin et aliéniste, ne doute pas de la réalité de ce qu'il perçoit.

On conçoit qu'il concentre son attention sur elles, qu'il les analyse et cherche à se les expliquer. C'est la première période ou *période analytique* de la folie partielle.

Une fois l'explication trouvée, elle est pour le sujet une idée fixe dont il ne peut plus se débarrasser et à l'aide de laquelle il interprète tous les événements et tous les incidents de sa vie.

Des idées faussses secondaires viennent ainsi se grouper autour de cette idée fixe, de cette idée fausse primaire. C'est la *période de la systématisation du délire.*

Les idées fausses primaire et secondaires constituent une seconde personnalité qui, s'accroissant incessamment par l'adjonction de nouvelles erreurs, l'emporte bientôt en étendue et en activité sur la personnalité première et finit par l'absorber. Dès lors le malade se croit autre qu'il est en réalité et le plus souvent supérieur aux autres hommes. C'est la *période de la transformation de la personnalité.*

Enfin, épuisés par le travail qu'ils ont à fournir, travail excessif en raison de leur petit nombre, les neurones congénitalement intacts en arrivent à ne plus fonctionner que d'une façon imparfaite, et le malade sombre dans la démence.

Ces quatre périodes, *analytique, de la systématisation du délire, de la transformation de la personnalité, de la démence,* sont, plus ou moins précoces et plus ou moins longues, communes à toutes les folies partielles des dégénérés.

Au demeurant ces folies ne diffèrent essentiellement entre elles que par la nature des hallucinations de la première période, des idées fausses de la seconde, et du genre de personnalité que s'attribue le malade dans la troisième. Or la nature de ces hallucinations, de ces idées et de cette personnalité dépend uniquement des suggestions reçues par le malade, de son éducation, du milieu où il est plongé.

Que ces suggestions soient de nature religieuse, et c'est la folie religieuse qui apparaît. Le malade voit Dieu, les anges, le diable sous leur forme traditionnelle. Il les sent en lui, il entend leurs voix. Il est diable, messie, prophète ou Dieu.

Dans une observation de Benjamin Ball (1), nous assistons au développement d'une variété de folie religieuse connue sous le nom de *théomanie.*

Il s'agit d'un prêtre qui,à trente ans,en 1870,commença à entendre des voix. Après une période analytique d'une certaine durée, il attribua, ayant quelques notions de physique, ces voix à l'électricité.

Puis, s'étant demandé qui était l'auteur de ces manœuvres et quel en.était le but, il en arriva à croire, les suggestions religieuses dont

(1) Benjamin BALL: *Leçons sur les maladies mentales,* 1889, p. 463.

il avait été victime reprenant le dessus, que c'était Dieu qui l'éprouvait de cette manière.

Cette explication une fois trouvée, il se dit que si Dieu se donnait cette peine, c'est qu'il avait sur lui des vues particulières. De là des sentiments d'orgueil qui ne firent que s'accentuer lorsque l'Etre suprême lui eut fait connaître qu'il s'adressait aux hommes par sa voix.

Dès lors il se crut l'agent de Dieu sur la terre et se mit à écrire sous sa dictée. A ces hallucinations auditives s'ajoutèrent bientôt des hallucinations visuelles. Il vit l'Enfant-Jésus dans un bouquet de fleurs. Une révélation lui apprit qu'il était ordonné évêque, et qu'il devait porter sur sa poitrine la croix épiscopale. Il se mit à promener ses divagations dans les foires et les réunions publiques, commença une volumineuse correspondance, écrivit à l'évêque de Cahors, au pape, au maréchal de Mac-Mahon, aux 363. Dans ses lettres qui commençaient toutes par la formule : « Dieu dit les paroles suivantes », il écrivait *Dieu* en lettres énormes, et mettait trois barres aux *t* et trois points sur les *i* en l'honneur de la Trinité. Il voulait fonder la théocratie universelle. Dieu, assurait-il, devait régner à la place de tous les rois ; et, par suite, il fallait que le gouvernement français créât une chancellerie divine. Le chancelier divin, ce serait lui naturellement, et il toucherait vingt mille francs d'appointements, qu'il écrivait « *vin* mille », parce que la France, éprouvée par le phylloxéra, ne devait plus produire de vin avant que les ordres de Dieu ne fussent exécutés. Il fallait en outre qu'on lui servît un tiers du traitement du ministre des affaires étrangères, qu'on lui payât quatre ans d'arrérages de ses appointements, et qu'on lui allouât trente mille francs pour faire construire dans son pays natal le palais de la chancellerie divine. Ces conditions une fois remplies, on verrait régner la paix universelle, la France jouirait d'une prospérité extraordinaire, et la papauté reprendrait son ancien rang dans le monde. Enfin Dieu lui ayant appris qu'il était temps de passer des paroles aux actes, il partit pour Paris, se rendit à l'Elysée, et demanda à entretenir de ses projets le président de la République.

Il est probable que dans le royaume d'Israël, au xe siècle avant l'ère vulgaire, cet aliéné aurait été considéré comme un *nabi* et traité comme tel ; mais dans la France de la troisième République, même sous la présidence d'un Mac-Mahon, il n'avait aucune chance de réussir. « Notre siècle est dur aux prophètes, dit François Leuret, on les envoie rêver à Charenton ; aussi est-il assez difficile d'en rencontrer dans le monde (1). » On envoya le chancelier divin rêver à Sainte-Anne, ce qui ne vaut guère mieux.

(1) François Leuret : *Fragments psychologiques sur la folie*, 1834.

II

LA DÉGÉNÉRESCENCE MENTALE ET LE PROPHÉTISME AU TEMPS D'ÉLIYAHOU

Le nabi Eliyahou (Elie) appartenait à la même variété de psychopathes.

A l'époque où il apparut, les Béné-Israël étaient déjà en dégénérescence en tant que race et en décadence en tant que nation. Cette dégénérescence et cette décadence se traduisaient par des guerres extérieures, des guerres intestines, l'anarchie, l'élévation du nombre des aliénés.

Le royaume de Schelomo (Salomon) venait de se diviser en deux royaumes secondaires.

Celui du nord, le royaume d'Israël, avait subi, vers 950, l'invasion du perâa (pharaon) Sheshonq, et depuis avait dû soutenir des guerres contre les Pélischtim (Philistins), le royaume d'Iehouda (Juda), le royaume de Moab et le royaume de Dammesseq (Damas, aujourd'hui Dimischk-é-Scham). Il était en proie à la guerre civile, aux coups d'état, aux révolutions de palais. Des sars factieux se disputaient le trône. Les usurpateurs succédaient aux usurpateurs. Après Iarobéâm, Baëscha. Après Baëscha, Zimeri. Après Zimeri, Oméri, père d'Ahab.

Les nations sont comme les individus sujettes à des accès de folie. La monachomanie, la papimanie, la manie de la scholastique au moyen âge, l'emballement des croisades, la peur de la fin du monde en l'an mille, le snobisme du duel sous Richelieu, l'ivresse des conquêtes sous Buonaparte constituent autant de folies sociales (1), « à moins qu'on ne veuille, dit Beausobre, qu'un mal cesse d'être ce qu'il est lorsqu'il devient le mal d'une nation » (2).

Au temps d'Ahab (917-897), les Béné-Israël étaient atteints

(1) Nicolas CLERC : *Traité des maladies morales qui ont affecté la nation française depuis plusieurs siècles*. Paris, 1798.

(2) BEAUSOBRE : Réflexions sur les causes de la folie, *Mémoires de l'Académie de Berlin* (1759).

d'une de ces folies. Elle se manifesta entre autres par le prophétisme.

Depuis plusieurs années, les dieux étrangers avaient acquis droit de cité dans le royaume d'Israël. Iarobéäm et Oméri avaient élevé des veaux d'or à Béthel, à Dan, à Schoméron (Samarie, aujourd'hui Sébastyeh), la capitale du royaume. Ahab avait fait construire pour sa femme Izebel, fille d'Ithobaal, roi de Çor (Tyr, aujourd'hui Sour), et de Çédon (Sidon, aujourd'hui Saïda), et pour les Tyriens qui l'avaient suivie, dans cette ville où Iahvé n'avait point de temple, un temple à Baal ; et il permettait à Izebel d'entretenir huit cent cinquante prophètes syriens. D'ailleurs ses sujets étaient libres de choisir leur dieu, et, grâce à sa tolérance, les idées, le luxe et les arts de Çor s'introduisaient dans Schoméron.

Bien qu'il adorât aussi le dieu des Juifs, bien qu'il donnât à ses enfants des noms comme Akhaziahou (celui qu'Iahvé soutient) et Iehoram (Iahvé est exalté), les cléricaux ne lui pardonnaient pas plus cette tolérance que les nationalistes ne lui pardonnaient ses rapports cordiaux avec les Syriens. Cléricaux et nationalistes se recrutaient surtout parmi les paysans, ennemis naturels de la richesse, de la civilisation, du luxe et des arts.

Ce fanatisme religieux et patriote s'incarnait dans des dégénérés de la basse classe, dont le délire passait pour une inspiration de Dieu. L'absence de temple iahvéiste et le peu d'influence dont jouissaient les cohènes dans le royaume d'Israël laissaient du reste « carte blanche à l'inspiration individuelle » (1) En effet, si le fanatisme religieux est toujours une cause de folie, cette cause agit surtout, ainsi que le remarque Ellis, dans les religions de libre examen, qui n'imposent aucune limite aux exagérations des fanatiques.

Dans le royaume d'Israël les nabis iahvéistes étaient alors au nombre de quatre cents (2). Les montagnes viticoles d'Ephraïm et du Karmel étaient les principaux foyers de l'épidémie.

Qui dit montagne dit isolement et ignorance. Qui dit vignes dit alcoolisme et dégénérescence mentale. Telles étaient les causes de ces localisations.

(1) Ernest Renan : *Histoire du peuple d'Israël*, II, 274.
(2) I *Rois*, XXII, traduction E. Ledrain, 1886.

III

LES IMPULSIONS AMBULATOIRES D'ÉLIYAHOU

Le plus célèbre des nabis du royaume d'Israël au temps d'Ahab fut Eliyahou.

Il était de Thischbé (1), dans le pays montagneux et boisé de Guileäd, autre foyer de prophétisme, à l'est de l'Iardèn (Jourdain). Mais, comme pour beaucoup d'impulsifs, sa vie s'écoula loin de son pays natal.

Son nom, un surnom sans doute qu'il s'était lui-même donné, signifiait le *Dieu fort.*

Sa biographie s'ouvre par cette phrase typique jetée par lui au roi Ahab : « Par la vie d'Iahvé, l'Elohim d'Israël, devant lequel je me tiens ! pendant ces années point de rosée ni de pluie, à moins que ma bouche ne le dise ! » (2).

Cette parole impérieuse, ce ton tranchant, cette phrase laconique résument admirablement la mentalité d'Eliyahou. Ils traduisent les sentiments qui chez lui dominent, l'orgueil et la malveillance. Ils expriment l'idée fixe qui déjà est le centre de sa conscience rétrécie, le pivot de sa personnalité ardente. Eliyahou se croit l'interprète d'Iahvé. Il transmet ses ordres. Il commande aux éléments. Une sécheresse désole le pays : elle est son œuvre et ne cessera que sur son ordre.

A l'époque où il entrait ainsi de plain pied dans l'histoire, la transformation de sa personnalité était déjà opérée.

Comme chez le prêtre de Benjamin Ball, son idée fixe résultait d'une part des suggestions religieuses qu'il avait eu à subir dans la province fanatique de Guileäd, d'autre part des hallucinations verbales auxquelles il était en proie. En effet Iahvé « lui faisait entendre sa parole » (3).

Eliyahou ne doutait pas plus de la réalité objective de cette parole que ce malade qui disait à François Leuret : « Comment entendrais-je tant de choses si on ne les disait pas ? Il ne saurait

(1) D'après Ernest Renan, ce nom résulterait d'une erreur de copiste.

(2) I *Rois*, XVII.

(3) I *Rois*, XVII.

exister une maladie semblable ; vous ne me persuaderez jamais que ce soit une maladie (1). »

Il s'était demandé d'où provenait cette parole, pourquoi elle s'adressait à lui, et, comme Iahvé était seul capable de se faire entendre tout en restant invisible, il en était arrivé à croire, avec la logique implacable des fous partiels, que cette parole était celle d'Iahvé. De cela il ne doutait pas non plus, et il aurait pu dire comme à François Leuret cette autre aliénée : « Je suis sûre que c'est Dieu qui me parle (2). »

Une autre hallucinée, observée par le même auteur, recevait de Dieu des ordres comme celui-ci : « Va à la fenêtre et tu voleras comme un oiseau (3). » C'était aussi sous la forme impérative et à la deuxième personne qu'Iahvé s'adressait à Eliyahou.

Comme le nabi, ayant quitté son pays natal, se trouvait à l'occident de l'Iardèn (Jourdain, aujourd'hui Ech Cherya), Iahvé lui dit : « Sors d'ici et tourne-toi vers l'est ; tu t'iras réfugier dans le val de Kérith, qui est en face de l'Iardèn. Là, tu boiras l'eau du torrent (4). »

D'après Félicien Caignart de Saulcy, le torrent de Kerith serait l'actuel ouadi el Kelt qui, descendant de l'Arab el Abou Nouseil, va, par un large ravin, se jeter dans l'Ech Cherya, à onze kilomètres environ au-dessus du Bar-Louth (mer Morte).

A deux kilomètres en amont de son embouchure, se trouve un gué, pratiqué depuis la plus haute antiquité, et par lequel les Béné-Israël auraient traversé l'Iardèn, lorsqu'ils vinrent s'établir à Kenaän. Il est probable que ce fut par ce gué qu'Eliyahou se rendit du Guileäd au val de Kérith.

Il se nourrissait, dans sa solitude de dégénéré insociable, du pain et de la viande que les dévots du voisinage venaient, selon la coutume orientale, déposer chaque matin et chaque soir à proximité du lieu où il habitait, et il buvait l'eau du torrent.

Les torrents palestiniens ne méritent leur nom que pendant la saison des pluies, c'est-à-dire de la fin d'octobre ou du commencement de novembre en avril. Que les pluies cessent prématu-

(1) François Leuret : *Fragments psychologiques sur la folie*, 1834, p. 72.

(2) *Ibid.*, p. 159.

(3) *Ibid.*, p. 159.

(4) I *Rois*, XVII.

rément, que le vent d'est, le siroco, souffle avec persistance, et ils ne contiennent plus d'eau.

En même temps, dans cette campagne où le sol est composé de sable, d'argile et de débris calcaires, où la terre végétale fait presque défaut, où, dès les premières semaines de l'été, on ne voit d'autre végétation que des arbres et des arbrisseaux épineux, les plantes comestibles dépérissent, les animaux domestiques et l'homme sont bientôt privés d'aliments : la sécheresse entraîne rapidement la famine.

Il vint donc « un moment où le torrent fut à sec, parce qu'il ne tombait pas de pluie dans le pays. Alors Iahvé dit à Eliyahou : « Rends-toi pour y séjourner à Çarepha, ville des Çidonites (1). »

Cette hallucination verbale était, on le voit, secondaire. Elle n'était que l'expression d'une pensée subconsciente, d'un besoin de l'aliéné, qui, en restant plus longtemps au val de Kérith, risquait de mourir de soif. Elle exprimait aussi — nous le verrons dans la suite — un besoin de locomotion morbide où la chaleur tropicale (24°1, moyenne de l'année) des bas-fonds jordaniens et la tension électrique d'un été sans eau durent certainement jouer un rôle.

C'est qu'en effet, pour trouver de l'eau, Eliyahou n'avait qu'à revenir vers l'Iardèn, situé à quelques kilomètres à l'orient, sans aller jusqu'à Çarefa (aujourd'hui Sarfend), port phénicien situé entre Çor et Çidon, à 180 kilomètres au nord-ouest du val de Kérith en ligne droite.

La raison principale de ce long voyage était que le nabi était atteint de dromomanie.

« Tout état de conscience, a dit Ribot, a toujours une tendance à s'exprimer, à se traduire par un mouvement, par un acte. » D'autre part, chez l'homme sain, tout acte d'une certaine importance est précédé d'une opération cérébrale, consistant dans l'examen, la comparaison, le choix des motifs.

Mais, chez le dégénéré, en raison de l'atrophie ou de la dystrophie de l'écorce cérébrale, de la rareté ou de l'hyperami-

(1) I *Rois*, XVII.

boïsme des neurones à images ou à idées, de l'étroitesse ou du rétrécissement du champ de la conscience, sans cesse dominée par une idée fixe qui est en même temps une idée-force, la réflexion, lorsqu'elle a lieu, manque de durée et de profondeur. A peine un acte a-t-il été désiré et conçu, à peine les ondulations nerveuses nécessaires à son exécution ont-elles pris naissance, que, ne pouvant être contenues dans un réservoir cérébral d'une capacité insuffisante, elles traversent, sous forme de décharge, les neuro-diélectriques qu'elles rencontrent, et l'acte impulsif s'accomplit.

Si cet acte est nuisible au dégénéré et s'il en a conscience, la période de rétention des ondulations nerveuses s'accompagne d'une angoisse pénible, quelquefois d'une douleur morale atroce. Mais, en revanche, lorsque la décharge impulsive a eu lieu, le sujet éprouve un sentiment de détente, de délivrance, de soulagement analogue à celui qui suit la satisfaction d'un besoin physiologique. L'impulsion touche à l'expulsion.

Parmi les impulsions des dégénérés, il n'en est pas de plus fréquente que l'impulsion ambulatoire.

Pitres distingue le besoin psychique du besoin physique de marcher, et divise les sujets qui présentent le premier en sept groupes distincts.

Le premier comprend les touristes de vocation, qui constituent en quelque sorte l'aristocratie du vagabondage.

Le second les ouvriers errants ou *trimardeurs* qui, à peine embauchés dans une ville ou dans un village, songent déjà à aller se faire embaucher ailleurs. L'un d'eux, observé par Pitres, avait fait quarante fois son tour de France. Les marchands ambulants, forains, drouineurs et porte-balles, appartiennent aussi à ce groupe.

Le troisième comprend les vagabonds proprement dits, les chevaliers du grand air, les errants au teint de blé mûr, qui, pieds-nus, loqueteux, hirsutes, la besace sur l'épaule, les souliers accrochés au bâton, marchent dans le vent de leur rêve, les yeux perdus dans le lointain.

Le quatrième comprend ces hypocondriaques qui vont d'hospice en hôpital conter leurs maux et leurs misères.

Le cinquième les névropathes ambulateurs sans dédoublement de la personnalité.

Le sixième les névropathes ambulateurs qui, au moment de l'impulsion, changent de personnalité, et ne se souviennent pas, en revenant à leur personnalité première, de ce qui s'est passé pendant leur état second.

Le septième les aliénés qui émigrent sous l'influence d'une conception délirante.

Eliyahou appartient à ce dernier groupe. Ce dégénéré, ce fou partiel, ce théomégalomane était en même temps un « aliéné voyageur ».

Au demeurant c'est surtout dans la folie partielle des dégénérés qu'on observe le besoin psychique de la marche porté à son maximum.

La plupart de ces psychopathes sont des machines électriques détraquées et incandescentes. Ils brûlent leurs fils dans un élan de vie irrésistible et exaspérée (1). Ils dépensent en quelques mois plusieurs années d'existence normale. Cette dépense se fait souvent sous la forme ambulatoire.

Le sujet, d'une activité exubérante, éprouve le besoin de se déplacer. Le motif ou le but, qui peuvent être fournis par des hallucinations, sont secondaires. Ce qui domine, c'est le besoin pressant, impérieux, irrésistible de dépenser par une marche de longue haleine l'énergie qui surcharge ses accumulateurs nerveux. « C'est plus fort que moi, disait un malade d'Henri Gehin (2), il faut que je marche, que je coure les routes... ; je ne puis me surmonter, et quand l'idée de voyage s'est emparée de mon esprit, je ne vis pas tant que je n'ai pas mis mon projet à exécution (3). » — « Quand une lubie me prend, disait un malade de Legrand du Saulle, n'importe à quel moment, à mon travail, à souper, au lit, j'abandonne tout, femme, enfant, outil, argent, effets, et j'enfile le chemin qui est tout droit devant moi. » — « Là où les chemins me conduisent, je vais », disait un malade de Souques (4).

(1) Il était « semblable à un feu, dit d'Eliyahou l'auteur de l'*Ecclésiastique*, et sa parole ardait comme une torche. » (*Ecclésiastique*, XLVIII).

(2) Henri Gehin: *Contribution à l'étude de l'automatisme ambulatoire ou vagabondage impulsif*, th. de Bordeaux 1892, observation XIX.

(2) Souques: in *Archives de neurologie*, 1892.

Nous avons vu Eliyahou aller du Guileäd au val de Kérith et du val de Kérith à Çarepha (180 kilom. en ligne droite). Nous le verrons aller de Çarepha au voisinage de Schomeron (aujourd'hui Sébastyeh) (130 kilom.), de Schomeron au Karmel (aujourd'hui mar Elias) (60 kilom.), du Karmel à Izréel (aujourd'hui Zéraïm) (43 kilom.), d'Izréel au Horeb (aujourd'hui djebel Serbal) par Beerscheba (aujourd'hui Beer-Sebah) (465 kilom.), du Horeb à Abel-Mehola (aujourd'hui Mayn) (425 kilom.), d'Abel-Mehola à Dammesseq (aujourd'hui Dimischk-é-Scham) (220 kilom.), de Dammesseq à Schomeron (130 kilom.), de Schomeron à Guilgal d'Ephraïm (26 kilom.), de Guilgal à Béthel (aujourd'hui Beitin) (12 kilom.), de Béthel à Ieriho (Jéricho, aujourd'hui Er-Riha) (21 kilom.), et de Ieriho à l'Iardèn (10 kilom.), soit parcourir à pied et en treize voyages 1.722 kilomètres.

Ceci paraîtra moins extraordinaire lorsque j'aurai résumé l'histoire d'Albert D..., un malade observé successivement par Pitres, Philippe Tissié (1) et Henri Gehin (2) de Bordeaux, Lelong de Chartres, Liégeois de Nancy, Maurice de Fleury de Paris, Lemoine de Lille et Delacourt de Rennes.

L'hystérique Albert D... a sa première fugue à douze ans. Parti de Bordeaux, son frère le retrouve à La Teste en compagnie d'un marchand ambulant. « Que fais-tu là ? » lui dit-il en lui frappant sur l'épaule. Albert D... semble sortir d'un rêve, et paraît fort étonné de son aventure. C'est qu'en effet une personnalité seconde, un des groupe de neurones hyperamiboïques qui constituent son cerveau débile a présidé à ce voyage.

En ce temps-là, sa famille était préoccupée d'un héritage qu'elle avait à toucher à Valence-sur-Lot. Un mois après sa première fugue, D... se trouve dans cette localité sans savoir comment il s'y est rendu.

Quelque temps après, il entre de nouveau en état second et recouvre sa personnalité première dans un train à destination de Paris. Il arrive dans cette ville, couche sur un banc au voisinage de la gare d'Orléans, est ramassé par la police, passe quinze jours à Mazas et revient à Bordeaux à pied.

Une autre fois il se réveille à Barbézieux, une autre fois à Châtellerault. Entraîné par de nouvelles impulsions, il visite successivement Châlons-sur-Marne, Chaumont, Vesoul, Dijon, Mâcon, Ville-

(1) Philippe Tissié: *les Aliénés voyageurs*, th. de Bordeaux, 1887.

(2) Henri Gehin: *loc. cit.*

franche, Lyon, Grenoble, Annecy, Tulle, Brives, Périgueux, Pau, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Toulouse et Marseille, s'occupant pour gagner sa vie à toutes sortes de travaux.

A Marseille, il entend parler de l'Afrique, s'embarque et arrive à Alger. Il y reste quelques jours, revient à Marseille et part à pied pour Bordeaux.

En 1878, il s'engage et est incorporé dans un régiment de Valenciennes.

Quelques mois après, il déserte avec armes et bagages, visite Tournai, Bourges, Ostende, Gand, Bruxelles, Charleroi, Liège, Verviers, Amsterdam, Maestrich, Aix-la-Chapelle, Düsseldorf, Cologne, Bonn, Coblentz, Mayence, Cassel, Darmstadt, Francfort, Hassau, Aschaffenburg, Würsbourg, Nuremberg, Lintz, et arrive à Vienne en descendant le Danube sur un train de bois. Il y reste quelque temps, puis, un jour, se réveille sur un bateau à vapeur qui le débarque à Buda-Pesth. Il revient à Vienne, y reçoit une lettre d'un de ses frères qui l'invite à profiter d'une amnistie récente, et rejoint son régiment à Valenciennes.

Quelques semaines après, il déserte pour la seconde fois, traverse Liège, Verviers, Aix-la-Chapelle, Cologne, Andernach, Mayence, Cassel, Francfort, Hassau, Frédérichsdorff, Ratisbonne, Passau, Lintz, Vienne, Budweiss, Prague, Leipzig, Berlin, Posen, Varsovie et arrive à Moscou. Là, soupçonné d'affiliation avec les nihilistes, il est arrêté et maintenu en prison pendant quatre mois. Après quoi, on le conduit à la frontière turque. Il se rend à Constantinople, où le consul de France lui fait obtenir un billet de chemin de fer pour Vienne. Dans cette ville, il fait la connaissance d'un ouvrier français, déserteur comme lui, qui lui parle de la Suisse. L'idée de visiter la Suisse s'empare aussitôt de lui. Il traverse Klostenburg, Rufstein, Munich, Gunasburg, Stuttgart, Carlsruhe, Strasbourg, Colmar, Mulhouse, Interlaken, Genève, le canton de Vaud, Schaffouse, Bâle, puis, se sentant si près de la France, éprouve le désir de revoir son pays, et va se livrer à la gendarmerie de Delle. Il passe au conseil de guerre, et est condamné pour désertion à trois ans de travaux publics. Il subit sa peine au camp des Portes de Fer, puis à Bougie, est grâcié et revient à Bordeaux, où il demande une jeune fille en mariage. La veille de la cérémonie, le 18 juin 1885, il disparaît tout à coup, et se réveille à Verdun, quatre mois après, ne se rappelant rien de ce qu'il avait fait pendant tout ce temps.

Il revient à Bordeaux, entre à l'hôpital, s'échappe pour aller à Labouheyre, Pau et Tarbes, et ne reparaît à Bordeaux qu'en 1886. En 1887, il se marie, a un enfant et est très heureux en ménage. Mais un jour, il abandonne le chantier où il travaillait, part pour les Landes, et reste plusieurs mois absent du domicile conjugal.

En 1887, ne trouvant plus de travail à Bordeaux, il va habiter Paris avec sa famille.

Le 25 août de cette même année, une nouvelle impulsion l'emporte. Il traverse Melun et Fontainebleau, et, au bout de trois jours, arrive à Nevers, où il est emprisonné pour vagabondage, puis renvoyé à Paris.

En janvier 1890, il gagne Orléans en deux jours, recouvre sa première personnalité sur une place publique, et revient à Paris en trois jours, sans avoir pu obtenir de secours de route. Le même mois, il se réveille à Niort dans un vagon de chemin de fer, sans savoir pourquoi il a entrepris ce voyage.

A la fin de février, sous le coup du chagrin causé par la mort d'un de ses frères, il part pour Chartres, y arrive au bout de deux jours, pique une crise d'hystérie sur une place publique, et est renvoyé à Paris.

En septembre, au cours d'une nouvelle fugue exécutée sous l'influence de deux personnalités entrant alternativement en action, il traverse Epernay, Châlons, Bar-le-Duc et arrive à Nancy, où il entre à l'hôpital, et d'où on le renvoie à Paris.

En avril, il saute dans un train, se fait arrêter à Lille pour vagabondage, entre à l'hôpital et est encore renvoyé à Paris.

En juillet, nouvelle fugue. Il traverse Tours, Saumur, Angers, échoue à l'hôpital de Rennes, puis revient à Paris à pied sans avoir reçu de secours.

Le 3 novembre, se trouvant à Bordeaux, il s'engage comme aide-cuisinier sur l'*Orénoque* pour faire le voyage du Brésil. Mais,l'avant-veille du départ, il part, sans changer de personnalité, pour Tours, puis revient à Paris par voie ferrée.

A la fin de mars, il part pour Chartres et revient encore à Paris par voie ferrée.

Quelque temps après, il prend part à la course Paris-Belfort et signe au contrôle de Meaux, le 5 juin, à 2 heures de l'après-midi. Mais, à la sortie de Meaux, un individu, qui l'accompagne et qu'il ne connaît pas, lui serre fortement les poignets et lui dit : « Tu n'iras pas à Belfort, on te ferait du mal là-bas ; viens, nous irons par les Ardennes où nous serons bien mieux. » Il accepte la suggestion, et se réveille à Mézières, où il s'aperçoit qu'il tourne le dos au but. Il part alors pour Lille, où il entre à l'hôpital.

Il s'agit d'impulsions ambulatoires chez un hystérique exécutées sous l'influence de deux personnalités distinctes, de deux groupes neuroniens indépendants.

Avant d'entreprendre un voyage, Albert D... souffrait de violents maux de tête, de bourdonnements d'oreilles, d'un frémissement nerveux très pénible, de sueurs nocturnes et d'excitation sexuelle.

En même temps, il éprouvait un besoin impérieux de dépenser dans la marche la force nerveuse qui l'emplissait. A ce besoin s'ajoutait d'ordinaire l'idée obsédante d'une ville ou d'un pays dont

il avait entendu parler les jours précédents. Dans certains cas, l'impulsion succédait à un rêve ou à une hallucination.

Une fois parti,il éprouvait un sentiment de soulagement,et il allait droit au but sans se soucier des obstacles. S'il n'avait pas de quoi manger, il mendiait. Indifférent à la fatigue et à la misère, il ne songeait qu'à arriver le plus tôt possible au terme de son voyage.

Ce cas n'est pas unique en son genre. Le suivant, dû à Henri Gehin (1), ne présente pas moins d'intérêt.

Julien L..., sujet vif, entêté, présentant des accès de mélancolie, est en outre atteint, depuis l'âge de dix ans, d'impulsions ambulatoires.

Un jour, une de ces impulsions l'emporte de Bordeaux à Poitiers en vingt jours.

Une autre fois, sans savoir pourquoi, « pour marcher », il part de Bordeaux, gagne Arcachon, traverse une partie des Landes, et vient échouer à Biscarosse, où on le prend pour un vagabond.

Quelque temps après, il va de La Rochelle à Paris à pied, sans argent, en vingt jours.

Ce sujet ne présentait pas comme Albert D... de dédoublement de la personnalité, et se rappelait, dans tous leurs détails, les circonstances de ses fugues.

Elles étaient ordinairement précédées d'une période d'excitation marquée par des crises d'onanisme. On put l'observer pendant une de ces périodes, le 10 juillet 1892. Il venait d'être injurié par un de ses locataires. Inquiet, anxieux, agité, il souffrait de violents « serrements de tête », et présentait un tremblement des mains et de la langue. L'idée de partir l'obsédait ; il avait toujours « ses voyages devant les yeux ». Ses nuits étaient mauvaises et troublées par des rêves.

Comme Albert D..., Julien L..., une fois sur les chemins, éprouvait une satisfaction indéfinissable. Indifférent aux difficultés matérielles de la vie, il se nourrissait de pain et de fruits, ne prenait aucun soin de ses vêtements et couchait n'importe où.

Au début de sa huitième fugue, il eut une hallucination auditive. Il lui sembla que son père courait derrière lui en l'appelant d'une voix oppressée. Au troisième appel,il se retourna,disant : « Eh bien ! quoi ? que me veux-tu ? » et fut tout surpris de constater qu'il était seul sur la route.

D'autres cas sont plus analogues encore à celui d'Eliyahou. Les impulsions ambulatoires sont en effet fréquentes chez les mystiques.

(1) Henri GEHIN : *loc. cit.*, obs. XVIII.

Un malade d'Achille Foville (1), atteint d'hallucinations de l'ouïe, et qui se croit à la fois Napoléon IV, docteur et Dieu, après avoir été condamné à six mois de prison pour vagabondage, va successivement, sous l'influence de ses conceptions délirantes, du Havre à Chislehurst, de Chislehurst à Londres, de Londres à Francfort-sur-le-Mein, et de Francfort-sur-le-Mein en Suisse. Il essaie aussi d'aller à Rome, ce que les médecins empêchent en l'internant.

Un dégénéré hystérique, issu d'une famille religieuse et observé par Henri Gehin, opte de bonne heure pour l'état ecclésiastique. Au cours de son enfance et de son adolescence, on constate chez lui des colères violentes et non justifiées.

A quinze ans, il manifeste l'intention de se jeter par la fenêtre et essaie de s'ouvrir les veines avec un canif.

A dix-sept ans, il entre à Saint-Sulpice. Mal nourri, il y tombe malade et revient en convalescence dans sa famille, à Agen.

Il avait toujours désiré connaître l'Espagne.

Le 30 avril 1891, il prend sciemment un billet pour Tarbes, alors qu'il devait aller à Marmande. A Tarbes, il entre en état second, troque son costume ecclésiastique contre un costume civil, et prend un billet pour Bayonne.

Entraîné par une force irrésistible, il va de Bayonne à Burgos, où il se rappelle avoir vu le *Christ en jupons*, de Burgos à Madrid, qui ne lui laisse aucun souvenir, et de Madrid à Lisbonne, où il achète pour six sous de poisson et du vinaigre, afin de pouvoir faire maigre. Ce sont les seuls aliments qu'il se rappelle avoir pris pendant son voyage.

Le 7 avril, il est en train de chercher sur les quais de Lisbonne un navire en partance pour l'Amérique, lorsqu'il recouvre tout à coup sa personnalité première. Il écrit alors à sa famille qui l'envoie chercher.

Ce n'est donc pas seulement, à ce qu'il semble, en raison de la sécheresse et de la famine, mais aussi et surtout sous l'influence d'une impulsion ambulatoire et d'une hallucination verbale secondaire qu'Eliyahou quitta le val de Kérith.

Quant au but de son voyage, Çarepha en Phénicie, il lui fut sans doute imposé par la répression qu'avaient alors à subir les nabis d'Iahvé dans les deux royaumes juifs.

La sécheresse l'obligea à se déplacer. Le besoin de locomotion à exécuter une longue marche. Le souci de sa sauvegarde lui imposa l'exil.

(1) Achille Foville : Des aliénés voyageurs ou migrateurs, *Annales médico-psychologiques*, 1870.

Lorsqu'il fut arrivé à la porte de la ville, il aperçut une veuve qui ramassait du bois. « Donne-moi un peu d'eau dans mon vase, lui dit-il, pour que je me désaltère. »

Pendant qu'elle allait lui en chercher, il l'appela et lui dit : « Apporte-moi aussi dans les mains un morceau de pain.

— Par la vie d'Iahvé, ton Dieu ! répondit-elle, je n'en ai point de cuit, mais seulement une poignée de farine dans un pot et un peu d'huile dans le vase. Je ramassais précisément deux morceaux de bois, afin d'apprêter ces mets pour moi et pour mon fils, et de les manger avant de mourir.

— Ne crains rien, reprit Eliyahou, et va faire ce que tu avais résolu ; seulement, prépare-moi d'abord un petit gâteau que tu viendras me donner ; tu apprêteras le reste pour toi et pour ton fils (1). »

C'est bien là l'égoïsme féroce des dégénérés mentaux. La sécheresse et la famine désolent le pays. La pauvre veuve n'a plus qu'une poignée de farine et un peu d'huile pour elle et son fils. Qu'importe ? Il faut un gâteau à l'homme d'Elohim !

C'est d'ailleurs le propre des religieux, et en particulier des prophètes juifs, de se faire entretenir par les femmes, surtout par les veuves, que la viduité et les soucis de la vie ont jetées sous le joug spirituel et parfois charnel des célibataires contemplatifs. C'est là un phénomène social qu'on retrouve constamment d'Eliyahou à Ieschou de Nazareth (Jésus-Christ), et d'Ieschou de Nazareth aux congréganistes actuels.

D'ailleurs il semble que, pour une fois, Eliyahou ne fut pas à la charge de la veuve de Çarepha. Sa présence dans la maison dut y attirer des aumônes. Toujours est-il que « lui et elle et toute la maison eurent de quoi se nourrir pendant la famine » (2).

D'ailleurs, le nabi n'était pas considéré comme un aliéné, et cela ne paraîtra point surprenant à qui connaît les fous partiels.

« Il peut arriver, dit Régis, qu'en raison de la réticence des malades, de leur habileté à dissimuler leurs conceptions, et de l'absence chez eux de toute réaction pathologique générale, on les prenne pour des *individus sains d'esprit*. Cette erreur est assez

(1) (2) I *Rois*, XVII.

fréquemment commise par le public qui se fait de la folie une tout autre idée (1). »

Et vraiment, comment s'étonner qu'une femme de Çarepha, vivant au xe siècle avant Ieschou de Nazareth, ignorante et imbue de tous les préjugés de son pays et de son temps, n'ait vu dans ce théomégalomane autre chose qu'un homme d'Elohim, lorsqu'en France et en plein XIXe siècle un Thomas-Ignace Martin, cultivateur, atteint d'hallucinations de la vue et de l'ouïe et auquel l'archange Raphaël était apparu sous la forme d'un homme chaussé de souliers à cordons, vêtu d'une lévite et coiffé d'un chapeau rond, est pris pour un inspiré ; et, grâce à l'entremise de l'archevêque de Versailles, du préfet de Chartres et du ministre de la police, va, le 2 mai 1816, conférer des affaires de l'Etat avec le roi Louis XVIII, avant d'être envoyé par Pinel à Charenton ! (2).

D'après l'auteur du premier livre des *Rois*, Eliyahou aurait rappelé à la vie le fils de la veuve de Çarepha qu'on croyait mort. Mais il semble que cette cure lui fut attribuée par erreur. On en trouve en effet un récit plus circonstancié et qui paraît plus authentique dans la biographie du nabi Elischa (Elisée), au deuxième livre des *Rois*.

IV

HYPERESTHÉSIE DU SENS ÉLECTRIQUE CHEZ ÉLIYAHOU. L'ORAGE DU MONT KARMEL

En raison de leurs extravagances et des scandales qu'ils suscitent, les dégénérés mentaux du genre d'Eliyahou constituent pour la société en marge de laquelle ils vivent un embarras des plus graves.

Au xe siècle avant Ieschou de Nazareth, les nabis d'Iahvé étaient devenus si remuants dans les royaumes juifs, qu'Ahab les faisait, à l'instigation, il est vrai, de sa femme Izébel, égorger par centaines, et que le pieux Asa (955-914), roi d'Iehouda, lui-

(1) Emmanuel Régis : *Manuel pratique de médecine mentale*, p. 221.

(2) Le Silvy : *Relation concernant les événements qui sont arrivés au sieur Martin, laboureur à Gallardon en Beauce, dans les premiers mois de 1816*, Paris, 1830.

même, avait dû en faire emprisonner un qui troublait l'ordre public.

Bien entendu les nabis et leur clientèle de dévots criaient à la persécution. « C'est la tactique ordinaire des partis cléricaux, dit Ernest Renan. Ils poussent à bout l'autorité civile, puis présentent les actes de fermeté qu'ils ont provoqués comme d'atroces violences (1). »

Eliyahou avait eu sans doute de nombreux démêlés avec la justice. Ahab le faisait rechercher en Israël et dans les royaumes environnants. Mais, pendant trois années, il resta introuvable. Peut-être une de ces rémissions, qui sont si fréquentes dans les folies partielles des dégénérés, le mettait-elle à l'abri des vengeances sociales. Peut-être aussi la veuve de Çarepha avait-elle contribué à cette rémission, qui serait alors analogue à celle que nous relevons chez Albert D... à la suite de son mariage.

Au bout de ces trois années, pendant la saison des orages, une nouvelle impulsion ambulatoire compliquée d'hallucination verbale jeta le nabi sur les grands chemins. « Assez longtemps après, dans la troisième année, la parole d'Iahvé s'adressa en ces termes à Eliyahou : « Parais devant Ahab, je vais verser la pluie sur la surface du sol (2). »

Dans leurs périodes de délire, les mégalomanes et surtout les théomégalomanes font preuve d'une audace sans nom. Ils passent du désir à l'obsession, de l'obsession à l'impulsion, et de l'impulsion à l'acte sans se soucier des obstacles et des dangers. Une automobile lancée à toute vitesse et qui tout à coup n'obéit plus à la direction, tel est le fou partiel pendant ses paroxysmes.

Obéissant à la voix hallucinatoire, Eliyahou se dirigea sur Schomeron, capitale du royaume d'Israël. Il rencontra en chemin un certain Obadyahou, intendant d'Ahab, qui avait sauvé cent prophètes en les cachant cinquante par cinquante dans une caverne, et en leur fournissant de la nourriture et de l'eau.

A la vue du nabi, « le serviteur d'Ahab tomba sur sa face en s'écriant : « Est-ce toi, mon seigneur Eliyahou ? »

« — C'est moi. Va dire à ton maître : « Voici Eliyahou ! »

(1) Ernest Renan : *Histoire du peuple d'Israël*, II, 293.

(2) I *Rois*, XVIII.

« — Mais quel péché ai-je donc commis, pour que tu livres ainsi ton serviteur à la main d'Ahab qui le fera mourir ? Par la vie d'Iahvé, ton Elohim ! il n'y a point de nation ni de royaume où mon maître ne m'ait envoyé à ta recherche. Disait-on : « Il n'y est point ! », il forçait le royaume ou la nation à jurer qu'en réalité on ne t'y trouvait pas. Et maintenant voici que tu m'ordonnes : « Va dire à ton maître : Voici Eliyahou ! » Mais supposons que, pendant mon message, *l'esprit d'Iahvé* t'emporte je ne sais où (Obadyahou, on le voit, connaissait bien Eliyahou et ses impulsions ambulatoires). Prévenu par moi, Ahab viendra sans te rencontrer et me fera égorger. Cependant ton serviteur craint Iahvé depuis son adolescence (1). N'a-t-on pas appris à mon seigneur ce que j'ai fait quand Izébel massacrait les nabis d'Iahvé ? Que j'en sauvai cent, les cachant cinquante par cinquante dans une caverne où je les approvisionnai de nourriture et d'eau ? Pourquoi donc me donnes-tu cet ordre : « Va dire à ton maître : Voici Eliyahou », ce qui causera ma mort ? » (2).

Mais les arguments d'Obadyahou ne pouvaient toucher le nabi.

Si, comme le fait remarquer Trélat (3), les orgueilleux ont une volonté de fer, c'est bien autre chose chez les théomégalomanes. « Les réactions des mystiques, dit A. Marie, sont caractérisées par une ténacité en quelque sorte inhumaine (4). » Cela s'explique. Leur personnalité se réduit à quelques idées d'autant plus aveuglantes qu'elles sont moins nombreuses. Les autres sont, dans les ténèbres de la subconscience, comme autant de lampes Edison éteintes. Il n'est pas aisé de les rallumer. Seuls, les hypnotiseurs y parviennent dans certains cas, par une sorte de commutation, en éteignant momentanément les premières. Mais, dans les conditions ordinaires de la vie, les obsessions des théomégalomanes constituent un bloc lumineux et infrangible.

Eliyahou est l'agent d'Iahvé. Iahvé lui a dit : « Parais devant Ahab. » Il ne connaît que sa consigne. Ces malades pratiquent l'obéissance passive à l'égard de leurs hallucinations.

(1) C'est en effet souvent au cours de l'adolescence, et surtout lors de l'apparition de la puberté, que la dévotion apparait chez les prédisposés.

(2) I *Rois*, XVIII.

(3) Ulysse Trélat : *La folie lucide*, 1861.

(4) A. Marie, in *Archives de Neurologie*, p. 46.

« Par la vie d'Iahvé-Çebaoth devant qui je me tiens, reprit Eliyahou, aujourd'hui je me présenterai au roi (1). »

Obadyahou courut à la rencontre d'Ahab, et s'acquitta de sa mission. Le roi se rendit auprès d'Eliyahou. En l'apercevant, il lui cria :

« Est-ce toi le perturbateur d'Israël ?

— Ce n'est pas moi qui afflige Israël, répliqua le nabi, mais toi et la maison de ton père, en abandonnant les préceptes d'Iahvé pour aller après les Baals. Et maintenant, convoque auprès de moi sur le mont Karmel tout Israël, les quatre cent cinquante nabis de Baal et les quatre cents d'Aschera, qui mangent à la table d'Izebel (2). »

L'orgueil du théomégalomane éclate dans ces paroles emphatiques. D'ailleurs comment le ministre d'Iahvé n'eût-il pas trouvé naturel de donner au roi d'un petit royaume l'ordre de convoquer auprès de lui tout son peuple ? On sent aussi percer dans ces quelques phrases, parmi les idées mystiques et les idées de grandeur, des idées de persécution qui ne sauraient nous surprendre, le délire des dégénérés étant souvent polymorphe. Eliyahou est offensé dans son Dieu, que le roi d'Israël laisse sans asile alors qu'il construit un temple à Baal, ainsi que dans sa propre personne, qu'on traque en tous lieux alors que huit cent cinquante nabis tyriens sont entretenus par la reine. C'en est trop. Comme beaucoup de fous religieux, il se croit chargé de soutenir la vraie foi, et il veut faire éclater sa supériorité sur les prophètes étrangers. Voilà pourquoi il les convoque eux et le peuple sur le Karmel.

Ce n'était pas au hasard qu'il avait choisi cette montagne. Elle était à la fois un vignoble réputé (djebel Kerme, montagne aux vignes) et un foyer de prophétisme. De hautes futaies, représentées au XVIIe siècle (3) par des taillis et des bocages, aujourd'hui par les arbustes et les chênes verts qui ombragent ses pentes, y alternaient avec les ceps. Plusieurs fontaines jaillissaient de ses flancs de grès et de calcaire, et les grottes y étaient nombreuses. Aussi les congrégations de béné-nébiim (fils de prophètes), ana-

(1) I *Rois*, XVIII.

(2) I *Rois*, XXIX.

(3) Eugène ROGER : *La Terre sainte*, 1664. — Jean DOUBDAN : *Le Voyage en Terre sainte*, 1666.

logues aux khouan des Arabes, et où des simples d'esprit et des névropathes se groupaient autour d'un ou de plusieurs aliénés, pullulaient-ils sur cette montagne, isolée au bord de la mer, à l'extrémité d'un promontoire, et où l'ignorance n'avait rien à craindre. Le lieu était si propre à la contemplation religieuse qu'on y sacrifiait à Baal en même temps qu'à Iahvé, et que plus tard les païens y adorèrent Apollôn (1).

Ahab était superstitieux. Il pensa que pour qu'Eliyahou osât le braver, lui faire des reproches et lui donner des ordres, il fallait qu'il fût réellement fort. Il convoqua sur le Karmel les nabis tyriens et le peuple.

« Alors, s'avançant vers le peuple, Eliyahou lui cria :

« Jusques à quand boiterez-vous des deux jambes ? Si c'est Iahvé qui est Elohim, suivez-le ; si c'est Baal, marchez à la suite de Baal. »

La foule ne répondit rien.

« Moi, reprit Eliyahou, je suis le seul qui reste des nabis d'Iahvé, et ceux de Baal sont au nombre de quatre cent cinquante. Apportez-nous une paire de taureaux. Qu'ils en choisissent un, le déchirent et en posent les morceaux sur le bois, mais sans y mettre le feu. De mon côté, je préparerai l'autre taureau et le placerai sur le bois que je n'allumerai pas davantage. Alors vous implorerez le nom de votre Elohim tandis que j'invoquerai le nom d'Iahvé. Celui-là qui répondra par le feu sera vraiment Dieu.

— Voilà une excellente parole », répondit le peuple.

Eliyahou dit aussitôt aux nabis de Baal : « Choisissez-vous l'un des taureaux et préparez-le d'abord, car vous êtes nombreux. Vous appellerez ensuite votre Elohim mais sans allumer le bois. »

Ils prirent le taureau, qu'il leur livra, et le dépecèrent ; après quoi, ils appelèrent Baal, depuis le matin jusqu'à midi, en lui criant : « Baal, réponds-nous. » Mais ni voix ni réponse. Ils dansaient en vain près de l'autel qu'on avait élevé.

Vers midi, Eliyahou se prit à se moquer d'eux en leur disant : « Criez d'une voix grande, car il est Dieu ; peut-être médite-t-il ?

(1) Caius Cornelius Tacitus: *Histoires*, II, 78; Caius Suetonius Tranquillus: *Vies de douze Césars*.

ou s'est-il éloigné ? ou chemine-t-il ? Peut-être aussi il sommeille, et il se réveillera. » En effet, ils appelaient à voix très haute, se blessaient selon leurs rites avec des épées et des lances jusqu'à ce que le sang jaillît sur eux (1). Midi passé, ils continuèrent de faire les nabis jusqu'à la présentation de l'offrande. Mais ni voix, ni réponse, ni personne ne les entendit.

« Venez avec moi », dit alors Eliyahou à tout le peuple qui s'approcha du prophète.

Eliyahou prit douze pierres, selon le nombre des douze tribus formées par les fils d'Iaäqob, celui à qui Iahvé avait dit : « Israël est ton nom ! » Avec ces pierres, il bâtit un autel au nom d'Iahvé. Il répara l'autel renversé et fit autour un bassin capable de contenir deux seäs (2) de semence. Cela fait, il disposa le bois et dépeça le taureau qu'il plaça sur le bois : « Remplissez, commanda-t-il ensuite, quatre vases d'eau, que vous répandrez sur l'holocauste et sur le bois. » « Encore une seconde fois ! » Et ils obéirent. « Une troisième fois ! » Et ils obéirent une troisième fois. L'eau coula autour de l'autel, et le bassin également en fut rempli.

A l'heure de l'offrande, Eliyahou, le nabi, s'avança en disant : « Iahvé, l'Elohim d'Abraham, d'Içehaq et d'Israël, qu'on sache aujourd'hui que tu es Dieu dans Israël et que je suis ton serviteur, agissant dans tout ceci d'après tes ordres. Ecoute-moi, Iahvé, écoute-moi, afin que tout ce peuple sache que toi, Iahvé, tu es le Dieu. Convertis aujourd'hui leur esprit. »

Le feu d'Iahvé, tombant aussitôt, dévora l'holocauste, le bois, les pierres, la poussière même et lampa l'eau du bassin.

Le peuple, à cette vue, se jeta la face contre terre en s'écriant : « C'est bien Iahvé qui est le Dieu ! C'est bien Iahvé qui est le Dieu ! » (3).

Cette histoire paraît absurde au premier abord. Mais si l'on s'avise d'étudier les faits, après les avoir dégagés de leur inter-

(1) Ces pratiques étaient en usage non seulement chez les prêtres syriens Lucius Apuleius : *Discours sur la magie*, et Loukianos : *l'Ane*) mais chez ceux de Bellona (Ploutarchos: *De la superstition;* Marcus Valerius Martialis : *Épigrammes;* Firmanius Lactantius : *De la fausse religion*) et de Cybele (Tibullus). Nous les retrouvons aujourd'hui chez les fakirs, les derviches et les aïssaouas.

(2) Soit 25 lit. 98, le sea valant 12 lit. 99.

(3) I *Rois*, XVIII.

prétation, on ne tarde pas à s'apercevoir qu'il n'en est pas un qu'on ait le droit de rejeter.

En effet :

1° L'historien Ménandros d'Ephèse (1) rapporte que, sous Ithobaal, roi de Çor, le beau-père d'Ahab, une sécheresse désola le pays pendant un an (2),et qu'elle fut suivie de grands tonnerres et de foudre. C'est du reste souvent de cette manière que la sécheresse se termine dans les pays chauds.

2° Félicien Caignart de Saulcy parle des « orages diaboliques » de la Palestine qui sont comparables à ceux des régions tropicales,et Alphonse de Lamartine décrit de la manière suivante un orage auquel il a assisté sur le djebel Mar Elias :

« Nous avons été surpris par un orage *au milieu du jour.* J'en ai peu vu de si terribles. Les nuages se sont élevés perpendiculairement comme des tours au-dessus du mont Carmel ; bientôt ils ont couvert toute la longue crête de cette chaîne de montagnes ; la montagne, tout à l'heure si sereine et si éclatante, a été plongée peu à peu dans des vagues roulantes de ténèbres, fendues çà et là par des traînées de feu. Tout l'horizon s'est abaissé en peu de moments et s'est rétréci sur nous. Le tonnerre n'avait point d'éclat ; c'était un roulement majestueux, continu et assourdissant comme le bruit des vagues au bord de la mer pendant une forte tempête. *Les éclairs ruisselaient véritablement, comme des torrents de feu, du ciel sur les flancs noirs du Carmel ;* les chênes de la montagne et ceux des collines où nous étions encore pliaient comme des roseaux ; le vent qui sortait des gorges et des cavernes nous aurait renversés si nous n'étions pas descendus de nos chevaux et si nous n'avions pas trouvé un peu d'abri derrière les parois d'un rocher, dans le lit sec d'un torrent. Les feuilles sèches soulevées par l'orage roulaient sur nos têtes comme des nuages et les rameaux d'arbres pleuvaient autour de nous. Je me souvins de la Bible et des prodiges d'Elie, ce prophète exterminateur, sur sa montagne (3). »

On sait d'autre part que la foudre tombe de préférence sur les lieux élevés, et qu'elle est particulièrement attirée par les arbres à cause de l'humidité de la sève. Or le djebel Mar Elias a une altitude de 551 mètres, et était, au temps d'Eliyahou, couvert de grands arbres. De plus, l'autel ruiné que releva le nabi occupait probable-

(1) MÉNANDROS d'Éphèse, cité par FLABIOS IÔSEPOS in *Réponse à Apiôn.*

(2) La Bible dit *trois ans,* mais les écrivains bibliques se soucient peu de l'exactitude des chiffres.

(3) Alphonse DE PRAT DE LAMARTINE : *Souvenirs, impressions, pensées et paysages pendant un voyage en Orient,* 1856, I, 277-8.

ment le point culminant de la montagne, car c'est presque toujours ce point que les religieux choisissent pour y élever leurs monuments.

3° Comme nous le verrons dans la suite, le ciel ne se couvrit qu'après la chute de la foudre. Or la foudre peut tomber d'un ciel sans nuages. On sait, depuis Pierre Lemonnier,qu'à l'extrémité supérieure d'une barre métallique, verticale et isolée du sol, on voit apparaître, certains jours, même par un temps serein, des aigrettes électriques. L'électricité qui se manifeste de cette manière peut dans certaines circonstances acquérir une tension telle que des décharges éclatent dans l'atmosphère(éclairs de chaleur) et même que la foudre tombe sur le sol, sans qu'aucun nuage soit venu ternir l'azur du ciel.

Caius Plinius Secundus rapporte qu'à l'époque de la conspiration de Catilina, M. Herennius, décurion du municipe de Pompeia, fut frappé de la foudre par un ciel sans tache.

Caius Suetonius Tranquillus nous apprend qu'après la mort de César, on vit, par un ciel pur et serein, une auréole irisée entourer le disque solaire et la foudre frapper le monument de Julia, fille de César. D'après le même auteur, à la fin du règne du Titus Flavius Sabinus Vespasianus, on entendit un coup de tonnerre dans un ciel limpide.

Eginhard, dans sa vie de Karl le Grand (Charlemagne), raconte qu'un jour, par un temps serein, un météore lumineux frappa et renversa le cheval que montait l'empereur.

Crescentius Nomentanus affirme qu'un jour, vers midi, par un ciel serein, près de l'île de Procida, la foudre tomba sur la galère à trois rangs de rames, la *Sainte-Lucie*, où dînait le cardinal d'Aragon. Elle détruisit plusieurs parties du gréement, tua trois forçats et endommagea deux autres galères.

Voici une observation plus récente, due à Constantin Chassebœuf de Volney dont l'esprit d'exactitude est connu.

Le 13 mai 1788, à 6 heures du matin, Volney (1), se trouvant à Pontchartrain près Versailles, par un temps serein, entendit distinctement quatre ou cinq coups de tonnerre. Au bout de plus d'une heure, à 7 heures un quart exactement, un nuage parut au sud-ouest. En quelques minutes tout le ciel fut couvert, et peu de temps après il tombait de la grêle grosse comme le poing.

4° Après avoir creusé autour de l'autel un bassin d'une capacité de 25 litres 98 environ, Eliyahou fit verser trois fois de suite

(1) Constantin Chassebœuf de Volney : *Tableau du climat et du sol des États-Unis d'Amérique,* Paris, 1803.

sur le bois et les pierres quatre vases pleins d'eau, de telle sorte que le bassin fut rempli.

Or c'est un fait bien connu et mentionné par tous les météorologistes que les corps humides attirent la foudre, et que, lorsqu'elle tombe sur un sol en apparence aride, il est rare qu'on ne rencontre pas dans le sous-sol une veine humide ayant déterminé son choix.

5° La foudre tombant sur l'autel « dévora, dit l'écrivain biblique, l'holocauste, le bois, les pierres, la poussière même et lampa toute l'eau du bassin ».

Or,

1° La foudre met souvent le feu aux matières combustibles sur lesquelles elle tombe.

2° Elle peut briser les pierres et les disperser.

En voici quelques exemples :

Dans la nuit du 14 au 15 avril 1718, un coup de foudre fit sauter le toit et les murailles de l'église de Gouesnon près Brest. Les pierres furent lancées dans toutes les directions jusqu'à 51 mètres de distance.

Vers le milieu du XVIIIe siècle, à Funzié en Ecosse, une roche de micaschiste mesurant 32 mètres × 3 mètres × 1 m. 20 fut arrachée et brisée en trois morceaux par la foudre. L'un des morceaux fut lancé à 45 mètres, l'autre à une distance encore plus grande et tomba dans la mer.

En janvier 1762, la foudre tomba sur le clocher de l'église de Bréag dans les Cornouailles, brisant un des pinacles en une centaine de morceaux. Une pierre pesant 75 kilogrammes fut projetée à 55 mètres. Une autre à 364 mètres.

Le 6 août 1809, à Swinton près de Manchester, un mur de briques *contigu à une citerne* et pesant 26.000 kilogrammes, fut arraché par la foudre de ses fondations et transporté à 2 mètres (1).

Ces bris, ces projections et ces déplacements sont dus à la vaporisation soudaine de l'eau contenue dans les fissures ou située au voisinage de la pierre et à la force d'expansion de cette vapeur. Il n'est donc pas surprenant que des pierres poreuses comme le grès et le calcaire du Karmel aient été broyées par la foudre.

(1) Dominique-François Arago : Œuvres complètes, IV, 113-114.

3° La foudre peut creuser des trous dans le sol.

En effet, le 3 juillet 1725, à Mixburg dans le Northamptonshire, la foudre, tombant en rase campagne, creusa dans la terre un trou de 1 mètre de profondeur et de 12 centimètres de diamètre.

Le 3 septembre 1789, elle laissa comme trace de son passage, dans le parc du comte d'Aylesfort, un boyau de 13 centimètres de profondeur et de 67 millimètres de diamètre.

En résumé, il est possible que la foudre soit tombée d'un ciel sans nuages au sommet boisé du Karmel, sur un autel mouillé, qu'elle ait dévoré le bûcher et l'holocauste, vaporisé l'eau du bassin, broyé les pierres et creusé le sol.

Reste à expliquer comment Eliyahou put prévoir ce coup de foudre.

A propos d'une prédiction météorologique du nabi Schemouël, prédiction également couronnée de succès, j'ai déjà rappelé qu'il existait chez les animaux et chez l'homme et, ajouterai-je, chez les plantes, un sens météorologique qui leur permet de pressentir les changements de temps et de le manifester par des attitudes ou des actes.

Lorsque la pluie menace, *Calendula pluvialis* (souci pluvial) n'ouvre pas ses fleurs, *Sanguisorba officinalis* (pimprenelle commune) ferme ses feuilles, *Trifolium pratense* (trèfle commun)redresse ses tiges, les limaces et les vers de terre sortent de leurs trous, les fourmis interrompent leurs travaux et rentrent dans leurs galeries en entraînant leurs larves, les abeilles évitent de s'éloigner de leur ruche, les insectes parasites s'acharnent sur leurs hôtes, les poissons se tiennent à la surface de l'eau et sautent fréquemment (1), les crapauds et les rainettes croassent dans les lieux élevés, les oiseaux s'épluchent et se fardent (2), et parmi eux les aquatiques se dressent sur leurs pattes, battent des ailes et poussent des cris, les nocturnes se font entendre en plein jour, les geais, les paons, les piverts, les pigeons, les corneilles sont plus bruyants et plus agités que de coutume, les poules se vautrent,les hirondelles volent bas (3), les chats se lèchent longuement (4), les ânes remuent la tête et les oreilles (5), les moutons et les porcs donnent des signes d'inquiétude et d'agitation, les bovidés lèvent le mufle et hument l'air.

De même, l'homme peut, sans baromètre, thermomètre, ni hygromètre, par l'observation du ciel, des astres, de l'atmosphère, des

(1 et 3) Ce qui paraît dû à l'abaissement du vol des moucherons.

(3, 4 et 5) Ce qui paraît dû à l'acharnement des parasites.

plantes et des animaux, prévoir les changements de temps. Il le peut aussi à l'aide des sensations complexes dont l'ensemble constitue ce que j'appellerai le *sens météorologique*.

C'est ainsi qu'à l'approche de l'orage, il éprouve une sensation de chaleur étouffante due à la diminution de l'évaporation cutanée et pulmonaire, et des *sensations électriques*.

Ces sensations électriques, plus intenses chez la femme et l'enfant que chez l'homme adulte, sont à leur maximum chez les névropathes et les fous. Lorsque la tension électrique de l'atmosphère est très élevée, la population entière des asiles s'agite et vocifère.

Dès lors voici comment on pourrait peut-être interpréter l'épisode du Karmel.

1° Eliyahou convoque sur cette montagne le peuple et les nabis de Baal, dans le but de confondre ceux-ci par ses discours.

2° Dans la matinée (d'après Coulvier-Gravier (1), c'est ordinairement dans la matinée, après neuf heures du matin, qu'on commence à pressentir les orages), il est averti par ses sensations internes de l'approche d'un orage.

3° L'imagination pleine des fulgurations miraculeuses rapportées dans les livres saints, il demande à Iahvé d'affirmer sa puissance par un coup de foudre.

4° A midi passé, il sent l'orage imminent.

5° Connaissant par ouï-dire ou par expérience l'attraction qu'exercent les corps humides sur la foudre, il relève au point culminant de la montagne un ancien autel ruiné, y dresse un bûcher et le fait arroser d'eau.

6° Par un de ces hasards dont le calcul des probabilités permettrait de prévoir la fréquence, la foudre tombe sur ce bûcher, y met le feu, brise et disperse les pierres et creuse un trou dans le sol.

Je donne cette interprétation pour ce qu'elle vaut. Toujours est-il qu'il n'y a pas, dans le récit biblique, un seul fait que nos connaissances en météorologie et en psychophysiologie ne nous permettent d'accepter.

Toutefois, il convient de rappeler que cette histoire de feu du ciel tombant sur les bûchers et consumant les holocaustes se retrouve en plusieurs endroits de la Bible.

Abraham se préparait à offrir un sacrifice à Iahvé, lorsque « tout

(1) COULLIER-GRAVIER : *Recherches sur les météores*, 1859.

à coup une fumée brilla et une torche enflammée passa entre les animaux dépecés » (1).

Il en fut de même le jour de la consécration de l'Oel-Mohed par Mosché (Moïse) et Aäron. « De devant Iahvé jaillit un feu qui dévora sur l'autel l'holocauste et les graisses. A cette vue, le peuple jeta des cris de joie et tomba sur la face (2). »

Enfin lorsque Schelomo (Salomon) dédia le temple, « le feu descendit des cieux, consumant l'holocauste et les sacrifices » (3).

Il se peut donc que le coup de foudre du Karmel ne soit que la répétition d'une ancienne légende.

V

L'IMPULSION HOMICIDE D'ÉLIYAHOU. — LE MEURTRE DES NABIS DE BAAL

Très souvent, en raison de l'orgueil, de la jalousie, de la malveillance, de l'inclination à la colère et à la violence des dégénérés mentaux, les impulsions qui les entraînent sont des impulsions homicides.

Halluciné de l'ouïe et théomégalomane, Eliyahou était plus que tout autre prédisposé à ces impulsions.

« Tout halluciné de l'ouïe, dit Régis, est essentiellement dangereux (4). » Il serait plus juste de dire « tout halluciné verbal ».

C'est ainsi que tel malade de Louis Jean (4), qui s'était fait arrêter six fois pour vagabondage, frappa d'un coup de couteau, sous l'influence d'une hallucination verbale, un surveillant de l'asile de Blois.

Les impulsions homicides sont aussi très fréquentes chez les fous religieux, surtout chez les théomégalomanes.

Régis nous les montre allant « de ville en ville, catéchisant, prêchant la bonne parole, menaçant des foudres célestes et de la colère divine, usant même de violence contre les ennemis et les détracteurs de la religion ».

« Les délirants mystiques, dit-il encore, croient souvent avoir

(1) *Genèse*, XV.

(2) *Lévitique*, IX.

(3) II *Chroniques*, VII.

(4) Louis Jean : *Études cliniques sur les aliénés dangereux dits criminels*, th. de Paris, 1886.

reçu du ciel la mission de frapper un personnage plus ou moins en vue qu'ils croient représenter la cause hostile à Dieu sur la terre, et alors froidement, par calcul, avec préméditation, ils assassinent ce personnage (1). »

Jean Esquirol (2) rapporte le cas d'un paysan prussien qui, ayant reçu de Dieu, par l'intermédiaire d'un ange, l'ordre d'immoler son fils unique sur un bûcher, n'hésita pas à rééditer le sacrifice d'Abraham.

Le même auteur parle d'un malade qui, après avoir tenté d'incendier la cathédrale d'York,disait : « Si c'était à refaire,je l'exécuterais encore. Il fallait bien purifier la maison du Seigneur des indignes ministres qui s'éloignent de l'Evangile.... C'est le doigt de Dieu qui a dirigé mon bras. Les chrétiens sévèrement convertis à la vraie religion trouveront que j'ai bien fait..., un ange m'ayant ordonné de mettre le feu à l'église. »

A la suite des prédications d'un missionnaire, raconte Philippe Pinel (3), un vigneron se crut condamné, lui et sa famille, aux brasiers éternels, et se figura qu'il ne pouvait en être dispensé que par le baptême du sang. Partant de cette conception délirante, il tenta de tuer sa femme, égorgea deux enfants en bas âge, assomma un compagnon de cachot, et, une veille de Noël, porta un coup de tranchet à un surveillant de Bicêtre et coupa la gorge à deux aliénés. Ce malade en était arrivé à se croire la quatrième personne de la Trinité. D'ailleurs son égarement se bornait à ce qui se rapportait à la religion, et, sur tout autre objet, il paraissait doué de la raison la plus saine.

Krafft-Ebing (4) raconte qu'à la suite d'une campagne religieuse, deux frères, atteints exactement et simultanément de la même forme d'aliénation mentale, résolurent d'assassiner le curé de leur paroisse parce que, disaient-ils, « il n'avait pas la vraie foi et enseignait de fausses doctrines ».

Le curé ayant fait un sermon sur ce texte : « Il y a de faux prophètes parmi nous, ne suivez pas les faux prophètes », ils se crurent visés et, persuadés que c'était le curé qui était le faux prophète, ils se rendirent chez lui dans l'intention de le tuer, pour être agréables à Dieu.

Au témoignage de Frigerio (5), un prêtre tua une femme parce que Dieu lui avait enjoint de débarrasser la terre de cet esprit damné.

(1) Régis : *Manuel pratique de médecine mentale*, 85.

(2) Jean Esquirol : *Des maladies mentales*, 1838, II, p. 387.

(3) Philippe Pinel : *Traité médico-psychologique sur l'aliénation mentale*, Paris, 1809, p. 119-120.

(4) Dr Krafft-Ebing : in *Annales médico-psychologiques*, 1871, t. VI, p. 140.

(5) Frigerio : in *Archives de Lombroso*, v. p. 410.

Benedict Morel (1) parle d'un dégénéré dévot et observant le vœu de chasteté, à qui une voix d'en haut avait ordonné de tuer sa femme « s'il ne voulait pas qu'elle fût privée à jamais, ainsi que toute sa famille, du bonheur éternel ». Il essayait d'échapper à l'obsession en faisant des retraites dans les maisons religieuses, mais la terrible voix le poursuivait partout. Un jour, Dieu lui apparut sous l'aspect d'une lumière éclatante qui inondait sa chambre. Finalement, il tua sa femme, la coupa en morceaux, et jeta les morceaux dans un puits. « Il arrive souvent, dit à ce propos Morel, que dans les cas aigus de ce genre, l'accomplissement de l'acte ordonné par une voix supérieure termine la crise et fasse cesser le phénomène hallucinatoire, qui ne trouve plus désormais aucun aliment dans la sédation générale du système nerveux. »

Un malade de Louis Jean (2), qui se croyait « le bon Dieu », et qui vagabondait à cinq ou six lieues de son domicile, frappa un jour sa sœur à coups de pioche sur la nuque.

Un malade de Blaise (3), ayant reçu de Dieu l'ordre de sacrifier les siens, chercha, pour lui obéir, à tuer son père et à étrangler sa cousine.

Ces impulsions homicides se produisent d'ordinaire à l'occasion des émotions, l'émotivité des dégénérés mentaux et des fous partiels étant d'ailleurs extrême.

Chez les théomanes en particulier, l'impression produite par la musique, le chant et les danses sacrées, est parfois si intense et si profonde, qu'ils entrent dans un état voisin de l'état somnambulique.

C'est alors surtout que les hallucinations les assaillent, que les obsessions les subjuguent, que les impulsions les entraînent ! C'est alors que fakirs, mages, derviches, santons, aïssaouas font jaillir le sang autour d'eux.

La surtension électrique de l'atmosphère, les cris et les danses des nabis de Baal, la vue, pour lui profondément suggestive, des épées, des lances, du sang coulant des blessures, la chute de la foudre enfin avaient jeté Eliyahou dans un état nerveux particulier.

Sa jalousie à l'égard des prophètes étrangers, le besoin d'imiter leurs gestes et leurs violences, de faire couler le sang lui aussi, de dépenser la force nerveuse qui l'emplissait et de se

(1) Benedict Morel : *Traité des maladies mentales*. Paris, 1860, p. 361.
(2) Louis Jean : *loc. cit.*
(3) Blaise : *loc. cit.*

venger en vengeant son Dieu, telles furent les causes qui le portèrent au meurtre que décrit la Bible.

Après le coup de foudre, profitant de la terreur du peuple, il cria : « Saisissez maintenant les nabis de Baal ! Que pas un ne vous échappe ! » Quand ils s'en furent emparés, Eliyahou les fit descendre dans la vallée de Qischon où il les massacra.

Cela terminé, Eliyahou dit à Ahab : « Monte manger et boire (1), car c'est déjà le bruit de la pluie qui vient. »

Ahab alla manger et boire, tandis qu'Eliyahou gravit la montagne du Karmel, où il se courba vers la terre, posant son visage entre ses genoux (2).

Cette attitude a son importance. C'est celle de la fatigue, de l'accablement. Or, lorsque les fous partiels ont cédé à une impulsion, surtout à une impulsion homicide, ils éprouvent, non seulement un sentiment de détente, mais un besoin de repos qui cadre parfaitement avec le récit biblique.

Eliyahou n'eut même pas la force de remonter au sommet du Karmel. Il s'accroupit avant de l'avoir atteint, se contentant d'y envoyer son serviteur pour interroger l'horizon. Ses sensations internes lui révélaient en effet que l'orage n'avait pas pris fin, et qu'une pluie torrentielle allait tomber.

« Il dit à son serviteur : « Monte et cherche du regard dans la direction de la mer ». C'est en effet de la mer, c'est-à-dire de l'ouest qu'arrivent en Kenaän les nuages chargés de pluie. Le serviteur obéit et revint en disant :

« Rien du tout. »

— Retourne là-bas sept fois » (3), lui commanda le prophète.

La septième fois, il s'écria : « Voici un petit nuage, grand comme la main d'un homme, qui sort de la mer.

« — Va donc, reprit Eliyahou, dire ceci à Ahab : « Lie ton attelage et descends, pour que la pluie ne te barre pas le chemin. »

« Rapidement, le ciel fut noirci par les nuages, le vent souffla, une grande pluie se mit à tomber... (4). »

(1) Un festin, où l'on servait certaines parties de la victime, faisait suite au sacrifice.

(2) I *Rois*, XVIII.

(3) Sept, nombre fatidique pour toute l'antiquité sémitique.

(4) I *Rois*, XVIII.

Ce récit cadre parfaitement avec ce que nous savons de la formation des orages.

Les premiers nuages orageux sont en général petits. Souvent, dit Coulvier-Gravier (1), c'est dans l'azur un point nuageux « de la grosseur d'un nid d'oiseau ». Ce point s'accroît rapidement par la condensation des vapeurs qui l'entourent, et bientôt, dans les grands orages, une masse compacte de cumulo-stratus noirâtres emplit l'atmosphère. Dans les pays de montagnes, il y a souvent trois couches de nuages superposés.

Sous l'influence de la recrudescence des phénomènes électriques, une nouvelle impulsion s'empara du nabi : « La main d'Iahvé tombant sur Eliyahou, celui-ci avait ceint ses reins et couru devant Ahab jusqu'à Izrëel (2). »

VI

NOUVELLE IMPULSION AMBULATOIRE. — ÉLIYAHOU AU HOREB

« Quand Ahab eut rapporté à Izébel tous les gestes d'Eliyahou et le massacre par l'épée qu'il avait fait de tous les nabis, la reine envoya vers le prophète un messager avec ces paroles : « Que les Elohim ne cessent de me traiter de même, si demain, à la même heure, je n'ai fait de ta vie ce que tu as fait de la leur (3). »

La vie des dégénérés mentaux et des fous partiels n'est qu'oscillations. Leur déséquilibration intellectuelle se complique d'instabilité émotive et sentimentale. Ils ne connaissent ni cette égalité d'humeur, ni cette constance dans l'amour ou dans l'aversion, dans le courage ou dans la prudence, qui sont le privilège de la santé et de la force.

Comme dans un réseau d'éclairage électrique où s'est produite quelque avarie, on constate chez eux des alternatives de scintillements et d'extinction, une sorte de papillotage des phénomènes psychiques.

Il est même à remarquer que plus chez eux l'excitation a été grande, plus profonde est la dépression.

A la suite de son voyage auprès du roi d'Israël, de son défi lancé aux nabis de Baal, des sarcasmes dont il les avait abreuvés, de son sacrifice, de son invocation à Iahvé, du massacre de

(1) Coulvier-Gravier : *loc. cit.*
(2) I *Rois*, XVIII.
(3) I *Rois*, XIX.

ses rivaux dans le val de Qisçhon, Eliyahou, que nous avons surpris sur les flancs du Karmel dans une attitude d'accablement, entra dans une période de crainte et de désespoir. A la nouvelle des menaces d'Izebel, il fut pris d'un accès de terreur morbide.

« Il partit aussi vite qu'il put, et atteignit Beërscheba (1), ville d'Iehouda, où il laissa son serviteur. Après une journée de marche dans le désert, il s'assit sous un genêt et implora la mort en ces termes : « En voilà beaucoup, Iahvé, prends ma vie, car je ne vaux pas mieux que mes pères. » Il se coucha, et s'endormit sous le genêt (2). »

Les sommeils qui font suite aux grandes émotions et aux grandes fatigues, surtout compliquées d'inanition, sont fertiles en rêves.

« Un meleäk (messager) d'Iahvé, touchant Eliyahou, lui dit : « Lève-toi et mange. » Il regarda, et, près de sa tête, vit un gâteau aplati et un vase d'eau ; après avoir mangé et bu, il s'étendit de nouveau pour dormir. Le meleäk d'Iahvé revint une seconde fois le toucher, et lui dit : « Lève-toi et mange, car le chemin dépasse tes forces. » Il se leva, mangea et but (3). »

Les anciens Egyptiens avaient coutume de déposer à la lisière du désert des galettes sèches et des gargoulettes pleines d'eau, destinées aux dieux de ces solitudes, et que consommaient sans doute les ermites et les nomades. Peut-être la même coutume existait-elle en Kenaän. Peut-être aussi Eliyahou fut-il victime d'une de ces hallucinations visuelles si fréquentes chez les dégénérés, et qui parfois continuent le rêve.

Dans ce dernier cas, la répétition de la phrase : « Lève-toi et mange », n'aurait pas lieu de nous surprendre, la répétition d'une phrase courte étant fréquente dans les hallucinations verbales.

Au surplus la faim d'Eliyahou, d'ailleurs compréhensible après une marche longue et rapide, cadre avec ce que nous savons de la voracité des aliénés pendant leurs périodes d'excitation.

L'impulsion ambulatoire qui s'était emparée du nabi l'entraîna plus loin que Beerscheba. Ce fut même la plus violente de toutes celles qu'il eut à subir. Il marcha pendant plusieurs jours, « pen-

(1) Lieu saint où l'on allait en pèlerinage.

(2-3) I *Rois*, XIX.

dant quarante jours et quarante nuits », dit la Bible, qui n'affectionne pas moins le nombre quarante (1) que le nombre sept, et atteignit le Horeb, la montagne d'Elohim, parcourant ainsi 310 kilomètres en ligne droite.

D'après Lepsius et la plupart des explorateurs, le Horeb serait le Serbal (mont de Baal), situé dans la partie occidentale du massif sinaïtique, et haut de 2.046 mètres.

Avec ses montagnes majestueuses, au profil bizarre, aux arêtes vives, aux escarpements nus, avec ses quartz bleus, ses gneiss gris, ses porphyres rouges, ses feldspaths roses, le coloris varié et splendide et les reflets métalliques de ses rochers, le Sinaï produit sur le voyageur une impression profonde.

Ce devait être bien autre chose au temps d'Eliyahou, où l'on croyait qu'Iahvé était apparu à Mosché sur ces hauteurs, et que, parmi les nuages, les éclairs, le bruit, les flammes et la fumée, c'est-à-dire au milieu d'un concours de phénomènes rappelant les orages terribles de ces régions, il s'était révélé au peuple d'Israël !

Plusieurs anachorètes habitaient les grottes du Horeb. Ils se nourrissaient de fruits et buvaient l'eau des sources. Les milliers d'inscriptions laissées sur les roches voisines témoignent encore aujourd'hui de la sainteté du lieu.

Lorsqu'Eliyahou arriva à cette montagne, il se produisit chez lui, comme dans le désert de Beerscheba, une sorte de commutation nerveuse. Le court-circuit qui présidait à sa marche infatigable changea de conducteurs, et il eut, pendant la nuit, l'obscurité étant d'ailleurs un adjuvant de ces phénomènes, une hallucination verbale.

« Il pénétra dans une caverne où il passa la nuit. Iahvé, en cet endroit, lui adressa la parole : « Pourquoi es-tu ici, ô Eliyahou ?

« — J'ai été, répondit-il, dévoré de zèle pour Iahvé, l'Elohim des armées, en voyant les Béné-Israël déserter ton alliance, renverser tes autels et massacrer tes nabis par l'épée ; je suis de ceux-là le seul qui reste, et on cherche à prendre ma vie.

« — Sors, reprit la voix, et tiens-toi sur la montagne en présence d'Iahvé ; il va passer. »

(1) C'est la durée de la pluie du déluge et du jeûne de Mosché. Si ce chiffre était exact, Eliyahou n'aurait parcouru qu'un peu plus de 7 kilomètres par jour.

« En effet, il souffla un vent grand et terrible, qui brisait les montagnes et fendait les rochers avant la venue d'Iahvé. Mais lui-même n'était point dans le vent. Ce fut ensuite un tremblement de terre, mais dans lequel Iahvé n'était pas davantage. Un feu lui succéda, mais qui, pas plus que le tremblement de terre, ne contenait Iahvé. Après la flamme souffla une douce voix de brise. A son murmure, Eliyahou voila sa face avec son manteau (1). »

Il semble résulter de ce récit que l'hallucination verbale d'Eliyahou se compliqua d'hallucinations auditives simples et d'hallucinations visuelles.

On peut supposer aussi qu'il fut témoin d'un orage analogue à celui qui effraya tant les Béné-Israël, lorsqu'ils campèrent dans la presqu'île sinaïtique. Quant à la douce voix qu'il aurait entendue, et qu'il attribua à la brise, peut-être résultait-elle d'un phénomène acoustique signalé par le voyageur Holinski.

« Sur les pentes du Serbal, dit Elisée Reclus, on a fréquemment l'occasion d'entendre les sons pénétrants qu'émettent les sables cristallins en mouvement (2) », et il ajoute, d'après Holinski, que, dans un des couloirs de la montagne, « le voyageur perçoit un son délicieux, tantôt faible comme celui d'une flûte lointaine, tantôt plus fort comme celui d'un orgue rapproché ; suivant l'ardeur du soleil, l'humidité de l'air et de la terre, la quantité de sable qui se détache, la force de la brise qui précipite ou ralentit le son, la musique semble un soupir harmonieux ou comme la voix mugissante de la montagne (3). »

Après avoir entendu ce murmure, Eliyahou sortit et se tint au seuil de la caverne.

Alors une voix lui dit :

« Pourquoi es-tu ici, ô Eliyahou ? »

(J'ai déjà fait remarquer que ces répétitions de phrases courtes étaient fréquentes dans les hallucinations verbales.)

Il fit la même réponse que précédemment.

« J'ai été dévoré de zèle pour Iahvé, l'Elohim des armées, en voyant les Béné-Israël déserter ton alliance, renverser tes au-

(1) I *Rois*, XIX.
(2) Élisée Reclus : *Nouvelle géographie universelle*, Paris, 1884, IX, 717.
(3) Élisée Reclus : *Ibid*, d'après Holinski : *Notes manuscrites*.

tels et massacrer tes nabis avec l'épée ; je suis de ceux-ci le seul qui reste, et on cherche à m'enlever la vie.

— Reprends, lui dit Iahvé, la direction du désert et gagne Damesseq (Damas). Arrivé dans la ville, tu oindras Hazaël comme roi sur Aram ; tu iras ensuite oindre comme roi sur Israël Iehou bèn-Nimeschi (Jehu), et tu consacreras comme nabi à ta place Elischa-bèn-Schaphat (Elisée) d'Abel-Mehola. Qui échappera à l'épée de Hazaël, Iehou le tuera, et qui échappera à l'épée d'Iehou, Elischa le tuera. Toutefois, j'en conserverai sept mille en Israël, c'est-à-dire tous les genoux qui n'ont pas fléchi pour Baal et toutes les bouches qui ne lui ont pas donné le baiser. »

Ce sont bien, on le voit, les pensées du théomégalomane que traduit la voix hallucinatoire. Eliyahou, ministre d'Iahvé, entend oindre les rois comme Schemouël et consacrer les prophètes, les uns et les autres ne pouvant être, choisis par le meurtrier des nabis de Baal, que de puissants exterminateurs.

Du reste il ne remplit pas exactement le programme que la voix hallucinatoire lui avait tracé. Il n'oignit ni Hazaël ni Iehou. En revanche il suggestionna Elischa bèn-Schaphat (Elisée) et lui communiqua sa folie.

Il « rencontra Elischa ben-Schaphat qui labourait avec douze paires de bœufs marchant devant lui ; —il conduisait lui-même la douzième paire » (1). Eliyahou jeta son manteau à ce paysan qui consentit à le suivre, ce qui tendrait à prouver que le pouvoir suggestif du nabi était considérable.

VII

LA MALVEILLANCE D'ÉLIYAHOU. — SES MENACES CONTRE AHAB, AHAZYAHOU ET IEHORAM

Quelque temps après ces événements, Ahab se rendit coupable d'un abus de pouvoir qui dut causer quelque émotion dans le royaume d'Israël.

Une vigne appartenant à un nommé Naboth était attenante à son palais. Il voulut en faire un jardin de plaisance ; mais Naboth refusa de la lui vendre, ce qui lui causa un vif mécontentement.

(1) I *Rois*, XIX.

Dès qu'Izebel en sut la cause elle lui promit de lui donner la vigne désirée, et fit accuser Naboth d'avoir maudit Elohim et le roi. Il fut aussitôt lapidé par le peuple, et Ahab prit possession de la vigne. Izebel ayant machiné son accusation avec les zeqenim (anciens) et les principaux de Schomeron, il est probable que l'affaire ne tarda pas à s'ébruiter. En cas d'agitation populaire, ce sont toujours les dégénérés mentaux qui mènent le bal, et il faut reconnaître que, dans certains cas, leur intervention n'est pas sans utilité.

A la nouvelle du crime dont la phénicienne Izebel, adoratrice de Baal et d'Aschera et persécutrice des nabis d'Iahvé, s'était rendue coupable, Eliyahou ne put contenir son indignation.

Cette fois encore, l'émotion détermina chez lui une hallucination verbale, et l'hallucination verbale une impulsion ambulatoire.

« C'est alors que la parole d'Iahvé fut à Eliyahou le Thischbite : « Lève-toi et descends au-devant d'Ahab, roi d'Israël, qui règne sur Schomeron ; tu le trouveras dans la vigne de Naboth, où il sera descendu pour s'en emparer. Voici comment tu lui parleras : « Ainsi dit Iahvé : As-tu tué et as-tu pris possession ? » Après quoi tu ajouteras : « Ainsi dit Iahvé : Là même où les chiens ont lampé le sang de Naboth, ils lamperont aussi ton sang à toi (1). »

Eliyahou appartenait évidemment à cette catégorie de délirants systématiques que Cullerre nous montre allant « de porte en porte fatiguer les autorités de tout genre de leurs accusations et de leurs récriminations incessantes » (2).

On conçoit du reste que ce ne fut pas sans une certaine stupeur qu'Ahab vit de nouveau se présenter devant lui ce « perturbateur d'Israël », dont Izebel avait juré la mort.

Il eut ce mot où l'on sent percer, en même temps que l'étonnement d'une pareille audace, une crainte superstitieuse : « Tu me retrouves encore, ô mon ennemi !

« — Je viens te trouver, reprit Eliyahou, parce que tu t'es loué comme mercenaire pour faire ce qui est mal aux yeux d'Iahvé. Je vais amener sur toi du malheur, je consumerai tout derrière toi, et je retrancherai à Ahab tout ce qui pisse contre le

(1) I *Rois*, XXI.

(2) A. Cullerre : *Traité pratique des maladies mentales*, 1890, p. 271.

mur (1), qu'il soit enfermé ou en liberté dans Israël. Et je ferai de ta maison comme de celle d'Iarobeäm bèn-Nébat et comme de la maison de Baëscha bèn-Ahiya, en raison de l'indignation que tu m'as causée et des fautes où tu as entraîné Israël. Voici encore ce qu'Iahvé dit à Izebel : « Les chiens mangeront Izebel dans la campagne d'Izréel. Ceux d'Ahab qui mourront dans la ville, les chiens les dévoreront, et ce qui mourra dans la campagne sera la proie de l'oiseau des cieux. »

« A ces paroles Ahab déchira ses habits, mit un sac sur sa chair et jeûna ; il dormait sur le sac et marchait en murmurant. La parole d'Iahvé fut à Eliyahou le Thischbite, en ces termes : « Tu as vu qu'Ahab s'est abaissé devant moi. Puisqu'il est humble devant ma face, je n'amènerai point le malheur pendant ses jours, mais je le ferai tomber pendant ceux de son fils, sur sa maison (2). »

Il est probable que ces prophéties furent arrangées après les événements auxquels elles font allusion. La dernière partie paraît même avoir été inventée de toutes pièces pour corriger la première, car, contrairement à celle-ci, le fils d'Ahab, Ahazyahou (895-893) monta sur le trône. Comme il rendait, en bon politique, ses devoirs à Baal aussi bien qu'à Iahvé, il eut aussi maille à partir avec le terrible nabi.

Etant tombé à travers le grillage d'un toit, il envoya des messagers à Eqron avec ces paroles : « Allez-vous enquérir auprès de Baal-Zeboub (3), Elohim de Eqron, si je survivrai à cet accident (4). »

A cette nouvelle, Eliyahou, susceptible et hargneux comme la plupart des dégénérés mentaux, se sentit profondément blessé dans son orgueil. Quoi donc ! Le roi d'Israël envoyait consulter les nabis de Baal-Zeboub, alors qu'il y avait en Israël un interprète d'Iahvé ! Il fallait venger une pareille injure. Une fois de plus l'émotion détermina chez lui une hallucination verbale. La voix qui lui avait parlé dans le désert de Beerscheba résonna de nouveau à ses oreilles.

(1) La descendance mâle.

(2) I *Rois*, XXI.

(3) Le dieu-mouche.

(4) II *Rois*, I.

« Cependant le meleäk d'Iahvé fit entendre ces paroles à Eliya le Thischbite : « Lève-toi, monte au-devant des messagers du roi de Schomeron, et dis-leur : « N'y a-t-il pas d'Elohim en Israël, que vous alliez interroger Baal-Zeboub, l'Elohim de Eqron ? Aussi voilà ce qu'annonce Iahvé : La couche où tu es monté, tu n'en descendras point, car tu vas mourir. »

Comme la première, la seconde voix hallucinatoire ne savait que donner des ordres et proférer des menaces.

« Eliya remplit sa mission. Quand les messagers revinrent vers le roi et qu'il leur dit : « Pourquoi revenez-vous ? » ils lui répondirent :

« Quelqu'un est monté à notre rencontre et nous a tenu ce langage : « Retournez vers le roi qui vous a envoyés, et dites-lui : Voici les paroles d'Iahvé : N'y a-t-il point d'Elohim en Israël, pour que tu fasses interroger Baal-Zeboub, l'Elohim de Eqron ? Aussi le lit sur lequel tu es monté, tu n'en descendras point, parce que tu dois mourir. »

« — Quel était donc, reprit le roi, l'aspect de l'homme qui est monté au-devant de vous et qui vous a tenu un pareil langage ?

« — Un homme, poursuivirent-ils, couvert de poils, avec une ceinture de peau sur les reins.

« — Alors, cria le roi, c'est Eliya le Thischbite (1). »

Comme ces toqués dont chaque ville importante possède au moins un spécimen, on reconnaissait Eliyahou aux premiers mots de son signalement.

Sa tenue était la tenue débraillée et sordide des névropathes et des monomanes errants qui, de l'asile de nuit à la prison, de la prison à l'hôpital, et de l'hôpital à l'asile d'aliénés, parcourent le cycle lamentable de leur existence.

Au reste le costume des théomanes palestiniens n'a pas sensiblement varié depuis le xe siècle avant l'ère vulgaire.

Si, d'après l'*Epître aux Hébreux* (2), les nabis s'habillaient de peaux de brebis ou de chèvre, si Publius Statius (Stace) (3) nous montre les devins Tiresias et Amphiaraos affublés de peaux

(1) II *Rois*, I.

(2) *Épître aux Hébreux*, XI.

(3) Publius Papinius Statius: *la Thébaïde*, II et IV.

de mouton, Eugène Roger, au XVII[e] siècle, nous a laissé une description des quouelis ou santons musulmans qui se rapproche singulièrement du signalement d'Eliyahou (1).

Ces névropathes et ces fous, qui vagabondaient ou vivaient en ermites, se faisaient remarquer par leur air d'égarement. Ils entraient parfois dans des crises d'hystérie ou dans des accès de fureur maniaque pendant lesquels quatre hommes avaient peine à les maintenir, à moins que, entraînés par des impulsions érotiques ou homicides, ils ne violassent les femmes ou n'assommassent les passants. Ils laissaient croître leurs cheveux, qu'ils ne peignaient jamais, et jetaient sur leurs épaules une peau d'ours ou de lion, qui leur servait de couche.

La prophétie du nabi effraya Ahazyahou. « Il envoya vers Eliya un sar de cinquante hommes, avec ses cinquante, lequel monta vers le Thischbite. Celui-ci était sur le haut d'une colline. « Homme d'Elohim, dit le sar, sur l'ordre du roi, descends. »

Mais comment le ministre d'Iahvé, qui s'arrogait le droit de sacrer les rois, aurait-il obtempéré à l'ordre d'un sar ?

Emu par cette injonction, et en proie aussitôt à une hallucination verbale, il n'obéit qu'à la voix du meleäk d'Iahvé qui lui dit : « Descends avec lui sans rien craindre. » Et se levant, le nabi avec le sar s'achemina vers le roi.

« Voici la parole d'Iahvé, dit Eliya au roi : « Parce que tu as envoyé consulter Baal-Zeboub, l'Elohim de Eqron (n'y avait-il pas d'Elohim en Israël dont il fût permis d'interroger l'oracle ?) pour cela tu ne descendras pas de la couche où tu es monté, mais tu mourras (2). »

Le fils superstitieux du superstitieux Ahab fut effrayé par cette prédiction, et il est possible que cette frayeur ait contribué à le faire mourir.

Eugène Roger, étant en Palestine, fut un jour prié de donner des soins à un nommé Mansour atteint de « fièvre pourpreuse ». Il se rendit auprès de lui, et, sur sa prière, attendit qu'une vieille sorcière mauresque, qui était à son chevet, eût fini ses incantations. Elle lava un jaune d'œuf, le délaya dans un vase plein d'eau, cassa les coques vides sur le front du malade, et le fit

(1) Eugène ROGER : *la Terre sainte*, 1662, p. 321.
(2) II *Rois*, I.

cracher trois fois dans le vase. Après quoi, ayant examiné l'eau, elle lui dit : « Tu mourras dans trois jours, qui sera vendredi. » Ce qui arriva, ajoute Eugène Roger, car il ne voulut faire aucun remède, tenant cette diablesse pour un oracle du ciel.

Au demeurant il n'est point douteux qu'on puisse mourir de peur. On a vu des malades trépasser au moment où l'instrument du chirurgien allait toucher leur peau, ou en inhalant les premières bouffées d'anesthésique.

Les rois d'Israël n'étaient pas seuls en butte aux persécutions du persécuté Eliyahou. Témoin cette lettre qu'il écrivit à Ieroham (première moitié du IX[e] siècle), roi d'Iehouda :

« Voici ce que dit Iahvé, l'Elohim de David : « Parce que tu n'as point marché dans les chemins d'Iehoschaphat, ton père, et dans ceux d'Assa, roi d'Iehouda, que tu as jeté les gens d'Iérouschalaïm dans la prostitution comme la maison d'Ahab, et que tu as égorgé tes frères, famille de ton père, qui valaient mieux que toi, pour tout cela Iahvé s'en va frapper de grandes plaies ton peuple, tes fils, tes femmes, tout ton bien. Et toi-même tu auras de terribles douleurs, une maladie de ventre telle que tes entrailles sortiront de jour en jour par la violence du mal (1). »

Comme les précédentes, cette prophétie fut sans doute retouchée après les événements auxquels elle fait allusion.

VIII

LES DERNIÈRES IMPULSIONS AMBULATOIRES. — DISPARITION D'ÉLIYAHOU

Cependant l'affection mentale dont souffrait Eliyahou s'aggravait de jour en jour. « Ces dieux, ces papes, ces saints ne guérissent pas », dit Guislain (2). Bien au contraire. Leurs neurones surmenés s'usent rapidement. La conductibilité de leurs voies nerveuses diminue ou disparaît. Des courts-circuits plus stables et plus intenses brûlent les quelques fils restés perméables, et, jusqu'à ce qu'il tombe dans la démence, des hallucinations, des obsessions et des impulsions, plus violentes et plus tenaces, bouleversent l'aliéné.

(1) *Chroniques*, XXI.

(2) Joseph GUISLAIN : *Leçons orales sur les névropathies*. Gand, 1852.

C'est ainsi que tel malade de Friese (1), atteint de folie religieuse avec alternatives d'excitation maniaque et de dépression mélancolique, présentait des rechutes de plus en plus fréquentes à mesure qu'il approchait de la fin.

Eliyahou se trouvait avec son disciple Elischa à Guilgal d'Ephraïm, foyer de prophétisme, lorsqu'il fut saisi d'une nouvelle impulsion ambulatoire : « Demeure ici, dit le maître à Elischa, car Iahvé m'envoie jusqu'à Béthel. »

Mais, jugeant sans doute qu'il était imprudent de laisser le nabi livré à lui-même, Elischa répondit : « Par la vie d'Iahvé et par ta vie, je ne te quitterai point (2). » Et ils descendirent ensemble jusqu'à Béthel, l'un des principaux sanctuaires du Kenaän.

A Béthel, Eliyahou dit à son compagnon : « Elischa, reste ici, car Iahvé m'envoie à Iériho (Jéricho) (3). »

Ce n'était point le moment de quitter cet agité.:

« Par la vie d'Iahvé et par ta vie, répliqua Elischa, je ne te quitterai point. »

A Iériho, Eliyahou dit encore à Elischa : « Reste ici, car Iahvé m'envoie jusqu'à l'Iardèn (Jourdain).

— Par la vie d'Iahvé et par ta vie, dit Elischa, je ne te quitterai point. » Et ils se mirent en marche tous les deux (4).

Nous avons vu, au commencement de cette étude, que ce fut probablement par le gué situé à deux kilomètres en amont de l'embouchure de l'ouadi-el-Kelt qu'Eliyahou se rendit du pays du Guileäd au val de Kérith.

Or il semble qu'à la fin de sa vie il voulut revoir son pays natal, et que c'était vers ce gué que l'entraînaient de Guilgal à Béthel, de Béthel à Iériho, et d'Iériho à l'Iardèn, ses impulsions ambulatoires. « Le gué du Jourdain, dit Félicien Caignart de Saulcy, est vis-à-vis de Jéricho ; il est le seul pratiqué habituellement et de temps immémorial (5). »

Quoi qu'il en soit, Eliyahou et Elischa passèrent sur la rive droite de la rivière sainte. Là, sentant qu'une impulsion plus

(1) Friese, cité par A. Marie, in « Mysticisme et folie », *Archives de neurologie* avril 1899.

(2-3-4) II *Rois*, II.

(5) Félicien Caignart de Saulcy : *loc. cit.*, I, p. 236.

terrible que les précédentes allait s'emparer de lui (1), Eliyahou dit à son disciple :

« Demande-moi ce que je te dois faire avant que je sois emporté loin de toi.

— Oh ! que j'aie une double part de ton esprit.

— C'est une demande difficile que tu m'adresses, répondit le mégalomane ; si tu me vois quand je serai enlevé loin de toi, elle te sera accordée ; autrement tu ne l'auras pas. »

Peu après, Eliyahou disparut sans qu'on pût le retrouver.

Qu'était-il devenu ?

« Les hallucinations, dit Benedict Morel, commandent le suicide à une foule de malheureux dans la période d'exaltation de leurs idées religieuses. Ils croient faire un acte agréable à Dieu (2). »

« Les fous religieux, dit A. Marie, sont, entre tous les aliénés, les plus constamment dangereux pour eux-mêmes et pour leurs semblables ; les mutilations,le suicide et l'homicide sont en quelque sorte des réactions banales chez eux (3). »

Voici quelques exemples d'impulsions au suicide chez des aliénés.

R. de Krafft-Ebing (4) rapporte l'histoire d'une dévote qui, atteinte de mélancolie religieuse à la suite d'une mission de propagande et se croyant possédée du diable, essaya de s'empoisonner avec sa fille âgée de sept ans.

Un malade de Dagonnet (5), atteint d'hallucinations verbales et se croyant aussi possédé du diable, se fit au cou une blessure grave avec un couteau, puis, quelque temps après, s'ouvrit le ventre avec un morceau de fer. Il mourut de cette blessure.

Une hystérique de Magnan (6), qui avait passé un an dans un couvent et se croyait à la fois le diable et l'antechrist, essaya à plusieurs reprises de s'empoisonner.

(1) C'est par suite d'une impulsion du même genre que l'apôtre Philippus disparut aux yeux de l'eunuque de la candace d'Ethiopia. Il se retrouva quelque temps après dans Azot. (*Actes des apôtres*, VIII.)

(2) Benedict MOREL : *Traité des maladies mentales*, Paris, 1860, p. 403.

(3) A. MARIE : *loc. cit.*, p. 47.

(4) R. de KRAFFT-EBING, in *Friedreich's Blatter für gerichtliche Medicin*, p. 210.

(5) H. DAGONNET : *Nouveau traité théorique et pratique des maladies mentales*, Paris, 1876, p. 238.

(6) Jean DUPAIN : *Étude clinique sur le délire religieux*, th. de Paris, 1888.

Une fille de vingt ans, raconte André Lanteirès (1), se sent attirée à la vie religieuse et entre aux carmélites. En 1850, elle est atteinte de délire et a des impulsions au suicide et à l'homicide. Après 1868, elle tente de se jeter dans le canal Saint-Martin. On l'interne à Sainte-Anne. A sa sortie de l'asile, elle se jette dans la Seine, d'où on la retire. Mais, le lendemain, elle essaie de s'ouvrir les veines du bras avec un rasoir. Après de nouvelles tentatives de suicide, elle essaie, en décembre 1876, de tuer un de ses frères. Réintégrée à Saine-Anne, elle a, en 1878, des hallucinations nocturnes au cours desquelles elle voit Dieu. Rendue de nouveau à la liberté, elle tente de se couper le poignet et de se jeter dans la Seine.

Enfin, une dégénérée de Victor Bourdin (2), atteinte d'obsessions religieuses, essaya deux fois de se précipiter par la fenêtre.

Le suicide est aussi très fréquent chez les dégénérés ambulateurs, ainsi que le prouve cette observation empruntée à Blaise (3).

Alexandre B..., sujet d'une imagination exaltée et ayant des crises nerveuses, commence à avoir à huit ans des idées de fuite. A douze ans (mars 1874), il s'échappe du lycée où il était pensionnaire. A quatorze ans,il s'embarque en qualité de pilotin pour faire un voyage dans les mers du Sud. A Valparaiso, il déserte son bord, va à Santiago, puis revient à Valparaiso,où il rejoint le navire (octobre 1876). A quinze ans (octobre 1878), il s'échappe du lycée de Brest. On le conduit à Liverpool pour l'embarquer sur un navire anglais. Il s'enfuit. On le met dans un établissement d'instruction de Paris, pour qu'il se prépare à un concours de l'Etat. Il s'échappe encore (décembre 1878). A dix-huit ans, il s'engage,déserte seize jours après (mars 1880), passe en Belgique et part pour l'Amérique. Il revient, se livre à la justice militaire, est traduit devant un conseil de guerre et est acquitté. Quelques mois après, sentant que ses impulsions allaient le reprendre, *il se tire dans la poitrine un coup de revolver*. En avril 1882, son père l'envoie en Allemagne, d'où il s'enfuit. On l'envoie en Russie, d'où il s'enfuit encore (juin 1882). A vingt et un ans, il se marie, et, pendant un an, n'a point d'impulsions. Mais bientôt il présente des accidents qui rendent difficiles ses rapports avec sa femme et fait trois fugues de suite. Celles-ci le prenaient ordinairement au printemps et à l'automne. Elles étaient précédées d'une période prodromique d'une durée de sept à huit jours carac-

(1) André LANTEIRÈS : *Essai descriptif sur les troubles psychopathiques avec lucidité d'esprit*, thèse de Paris, 1885.

(2) Victor BOURDIN : *De l'impulsion et spécialement de ses rapports avec le crime*, th. de Paris, 1894.

(3) BLAISE : *loc. cit.*

térisée par de la tristesse, du découragement et l'idée obsédante, d'ailleurs non motivée, de partir. Peu à peu le plan de la fuite se dessinait dans son esprit ; puis l'impulsion l'entraînait.

Donc si Eliyahou disparut sans qu'on pût le retrouver, c'est, selon toute vraisemblance, que, pris soudain d'une impulsion au suicide, il se précipita dans l'Iardèn.

Cette rivière profonde, rapide, aux eaux jaunes et troubles, est dangereuse, même au niveau du gué de l'ouadi-el-Kelt. Voici en effet ce qu'écrit Félicien Caignart de Saulcy qui passa ce gué, le 7 novembre 1863.

« Rien de plus étrange que le vertige inévitable dont on se sent pris au milieu du courant. On se figure qu'on est entraîné avec la rapidité d'une flèche, tandis que c'est l'eau seule qui court et qu'on en coupe le fil en appuyant toujours vers l'amont. » Et il ajoute : « Un mois plus tard, la rivière sera infranchissable. C'est ici que mon brave ami, le cheik Hamdam, s'est noyé il y a quelques années. Il voulut traverser la rivière au moment où une crue subite, due à quelque violent orage, commençait à se manifester. Un tronc d'arbre entraîné par le courant prit cheval et cavalier par le travers ; ils furent culbutés en un clin d'œil, et si bien roulés vers la mer Morte que l'on n'a jamais revu ni l'homme ni sa monture. Ordinairement lorsque les Arabes sont forcés de franchir le Jourdain en pareille conjoncture, un des leurs va se poster à quelque cent pas en amont pour épier le courant. S'il ne donne pas le signal, on se risque et on passe comme on peut ; s'il voit venir un arbre au fil de l'eau, il tire un coup de feu, et l'on se gare (1). »

Elischa retrouva le manteau d'Eliyahou à proximité de la rivière. Il le ramassa, et, dans son désespoir, frappa les eaux en disant : « Où est Iahvé, l'Elohim d'Eliyahou, lui aussi ? » (2).

Alors les béné-nebiim (fils des prophètes) (3) d'Iériho, qui

(1) Félicien Caignart de Saulcy : *Voyages en Terre sainte*, 1865, I, 204-205.

(2) Autrement dit : « Il n'y a donc plus de bon Dieu ! » II *Rois*, II.

(3) On désignait ainsi les congrégations d'aspirants au prophétisme. Ils étaient mariés, vivaient en cellule, et se réunissaient pour prendre leurs repas, écouter leur maître, faire leurs dévotions et répéter, au son des instruments, les chants des poètes religieux. De même, au XVIIIe siècle, les derviches de la Palestine vivaient par groupes de dix à douze sous les ordres d'un supérieur, qui leur lisait le Coran, et chantaient avec accompagnement de flûtes, de fifres, de musettes, de hautbois et de sistres à deux cordes, les louanges de Mohammed. Ils tom-

avaient suivi les deux nabis jusqu'à la rive droite de l'Iardèn, lui dirent : « Voici qu'il y a avec tes serviteurs cinquante hommes, fils de vaillance ; ils iraient chercher ton maître, si l'esprit d'Iahvé, le soulevant, l'avait emporté en quelque endroit des montagnes ou des vallées (1). »

Les cinquante hommes envoyés par les béné-nebiim fouillèrent le pays pendant trois jours, sans découvrir le nabi. Il est donc à peu près certain qu'il se noya dans l'Iardèn.

« Dans la crainte, y lit-on, que l'esprit d'Iahvé l'enlevant, *ne l'ait jeté dans le Jourdain* ou sur une montagne ou sur une colline. »

La traduction des Septante faite d'après des manuscrits hébreux, qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous, plaide encore mieux en faveur de mon hypothèse.

Né dans un pays montagneux et boisé, qui était en même temps un foyer de prophétisme, atteint d'hyperesthésie du sens électrique, d'hallucinations verbales et de théomégalomanie, égoïste, orgueilleux, jaloux, malveillant, sujet à des impulsions ambulatoires et homicides, et doué d'un pouvoir suggestif considérable, le prophète Eliyahou était un dégénéré mental.

IX

LES LÉGENDES

Les écrivains mystiques entourèrent sa vie de circonstances prodigieuses qui semblent être moins des inventions que le résultat de la déformation des faits par des hommes ignorants, mal équilibrés et enclins au merveilleux.

On contait qu'il avait décrété la sécheresse et la famine du temps d'Ithobaal et d'Ahab, peut-être parce qu'il le prétendait.

On contait qu'il avait été nourri par des corbeaux au val de Kérith, peut-être parce que ces oiseaux, qui se plaisent au voi-

baient dans des crises d'hystérie, au cours desquelles ils croyaient être en communication avec leur prophète. Tant il est vrai que les religieux, quelle que soit leur doctrine, sont soumis aux mêmes lois psychologiques et sociologiques.

(1) II *Rois*, II.

sinage des torrents, étaient nombreux dans ce val. Cette légende fit d'ailleurs fortune. Sophronius Eusebius Hieronymus (saint Jérôme) raconte qu'un corbeau apportait tous les jours un demi-pain à Paulos l'anachorète, et qu'Antonius (saint Antoine) s'étant joint à lui, le corbeau, à partir de ce moment, apporta un pain entier.

On contait que le pot de farine et le pot d'huile de la veuve de Çarepha ne s'étaient point vidés et que leur contenu avait suffi à la nourrir, elle et les siens, pendant la famine, peut-être parce que la présence du nabi dans la maison y attirait des aumônes.

On contait que le feu du ciel avait dévoré les soldats d'Ahazyahou chargés de le conduire auprès du roi, peut-être parce qu'au cours de leur mission plusieurs d'entre eux furent frappés par la foudre.

On contait qu'il avait divisé les eaux de l'Iardèn en les frappant avec son manteau et traversé la rivière à pied sec, peut-être parce qu'il avait passé le gué à une époque où il était difficilement praticable.

Il est possible aussi que cette anecdote ne soit que la reproduction d'une ancienne légende. En effet d'après le livre d'Iéhoschoua (Josué), lorsque les Béné-Israël entrèrent en Kenaän, les cohènes portant l'arche d'alliance ne se furent pas plutôt approchés de l'Iardèn à cet endroit même, que les eaux s'ouvrirent comme celles de la mer Rouge, et qu'ils purent passer la rivière à pied sec, ainsi que toute la peuplade.

On contait, sur la foi d'Elischa, qu'Eliyahou avait été enlevé au ciel dans un char de feu traîné par des chevaux de feu, sans doute parce qu'Elischa, qui était lui-même un dégénéré, eut, sous le coup de l'émotion causée par la disparition subite de son maître, une de ces hallucinations visuelles lumineuses qui sont si fréquentes chez les fous partiels (1).

Eliyahou laissa chez les Béné-Israël un souvenir des plus vivaces. Un autre théomégalomane surnommé *le Meleäk d'Iahvé* (Malachie) prédit qu'Eliyahou reviendrait sur la terre pour rame-

(1) Cette légende peut résulter aussi d'une confusion entre le nom hébreu d'Eliyahou et le nom grec d'Helios (le soleil, Apollôn). En effet on représentait Hélios sur un char de feu, attelé de chevaux de feu, et l'on adorait à la fois sur le djebel Mar Elias, Helios et Eliya.

ner « le cœur des pères vers les fils et le cœur des fils vers les pères » (1).

Sur la foi de cette prophétie, le théomégalomane Ieschou de Nazareth (Jésus-Christ) croyait qu'Eliyahou était ressuscité dans la personne d'Iohanan le Baptiseur (Jean-Baptiste), et, selon les évangélistes (2), Schiméôn dit Képhas (Pierre), Iaäkob (Jacques) et Iohanan (Jean), disciples d'Ieschou, se trouvant avec leur maître sur une haute montagne et s'étant endormis, le virent en se réveillant entouré de Mosché (Moïse) et d'Eliyahou.

Plus tard, on crut qu'Eliyahou s'était réincarné dans la personne d'Ieschou de Nazareth lui-même.

Enfin, se basant sur la prophétie du Meleäk, les dégénérés mystiques de la décadence latine, Quintus Septimus, Florens Tertullianus (Tertullien) (3), Hyppolitus (saint Hippolyte) (4), Ioannès dit Bouche d'or (saint Chrysostome) (5), Ambrosius (saint Ambroise) (6), Sophronius Eusebius Hiéronymus (saint Jérôme (7), Aurelius Augustinus (saint Augustin) (8), Cyrillus d'Alexandria (saint Cyrille) (9), Théodoretus (10) et cent autres, publièrent qu'Eliyahou allait revenir à la fin du monde pour mettre l'humanité entière sous la domination d'Ieschou de Nazareth.

Telle fut l'étrange fortune de ce dégénéré mental.

(1) Le Meleak, III.

(2) Évangiles selon Markos, VI; selon Matthaios, XVI; selon Loukas, IX.

(3) Quintus Septimus Florens Tertullianus: *Du témoignage de l'âme*, XXXV, 50.

(4) Hippolytus: *Démonstration du Christ et de l'Antechrist.*

(5) Ioannès: *Homélie* 58, *sur l'Évangile selon* Matthaios.

(6) Ambrosius: lib. I in Loukas et in Psaumes, 45.

(7) Sophronius Eusebius Hieronymus: *Commentaires sur l'évangile selon Matthaios*, VIII.

(8) Aurélius Augustinus: *la Cité de Dieu*, XX, 29.

(9) Cyrillus: *Commentaires sur Malachias*, IV,

(10) Theodoretus: *Commentaires sur Malachias*, IV.

NOTES ET OBSERVATIONS MÉDICO-LÉGALES

LE BOUDDHA TARTARE MANDCHOU DE LA REPRODUCTION

Par M. le médecin-major J.-J. MATIGNON.

A la conception un tantinet naïve et pudibonde de certain dogme religieux, les pays « barbares » de l'Extrême-Orient opposent une conception plus matérielle de la perpétuation de l'espèce, et chez eux l'amour charnel n'a pas le caractère d'opprobre que, je ne sais pour quelle raison, l'Eglise chrétienne lui a octroyé.

Allez aux Indes, et dans les temples de Siva, vous verrez trôner le *linghau*, le principe mâle, devant lequel se prosternent les femmes, qui le couvrent de baisers et de fleurs.

La gravure ci-jointe est la reproduction d'une statue admirable de bronze doré, haute de 1 mètre, provenant du palais impérial de Pékin, appelée le *Bouddha mandchou de la reproduction* (1).

Cette statue représente un animal fabuleux, ayant le corps d'un homme, seize jambes, trente-quatre bras, une tête de taureau légèrement humanisée, à l'expression libidineusement grimaçante, et coiffée d'une sorte de mitre, faite par un échafaudage de têtes humaines.

Ce puissant mâle est accouplé avec une femme ayant à peine le tiers de ses dimensions, aux mamelles pendantes, pâmée en un paroxysme de volupté, tous les muscles tendus, la langue saillante, le gros orteil en extension forcée. C'est d'une horrible brutalité, admirable pourtant en son réalisme d'expression.

Cet animal fabuleux, moitié homme, moitié bête, rappelle le taureau de Siva du culte bramhanique, dont les influences se sont fait sentir, au fond de la Tartarie, par-dessus les hautes montagnes du Thibet.

Ce taureau et cette femme accouplés symbolisent l'histoire du peuple tartare mandchou.

La légende raconte que tous les Tartares Mandchous avaient disparu à une époque. Il ne restait plus qu'une femme : elle s'accoupla avec un taureau ; de là sortit la race qui devait conquérir la Chine. Et c'est pour perpétuer cette légende que les femmes tartares-mandchoues — l'impératrice en tête — portent comme coiffure un chignon transversal, qui rappelle les cornes du taureau, père de la race.

(1) Cette pièce, unique en son genre, par ses proportions et la finesse des ciselures, se trouve au musée colonial de la Faculté de médecine de Bordeaux et a été rapportée de Pékin par M. le médecin-major Matignon, qui en fit cadeau au musée.



UN CAS D'EXHIBITIONISME

Par le docteur William Littleton Robins, de Washington

Assistant pour les maladies nerveuses à l'Emergency-Hospita
Ex-assistant-médecin à l'hôpital de Gers de Maryland.

C. H. B., homme de couleur, sexe masculin, trente-quatre ans d'âge, cheveux noirs, yeux bruns tachetés de gris, peau cuivrée ; né le second de quatorze enfants, dont deux seulement sont vivants, les autres sont morts en bas âge : un de ces derniers a succombé à une méningite cérébro-spinale ; poids : 155 livres ; taille : 5 pieds 9 ½ pouces ; force de la main droite : 56 kilogr., de la main gauche : 45 kilogr. ; droitier ; diamètres maxima céphalique 76.68 millim. ; distance interzygomatique 137 millim. ; bouche petite ; lèvres d'épaisseur moyenne.

Pouls : 74, respiration : 18.

Le père, vivant, âgé de cinquante-sept ans, a la peau blanche. La mère, morte d'une affection valvulaire du cœur, avait la peau foncée. L'un et l'autre étaient nés aux Etats-Unis. Le grand-père du côté du père était né aussi aux Etats-Unis, et avait été tué dans la guerre du Mexique. Le grand-père maternel était un demi-Indien, et mourut à l'âge de soixante-cinq ans. La grand'mère paternelle était une mulâtresse, morte jeune, la cause de sa mort est inconnue. La grand'mère maternelle mourut vers soixante ans.

Education : trois ans d'école supérieure. Généralement brillant dans ses études ; l'arithmétique et l'algèbre avaient ses préférences ; fort en grammaire ; dessinant bien ; fort en géographie, en histoire, dénué de la mémoire des dates ; mauvais musicien ; lisant et orthographiant bien ; rédigeant mal ; sachant mal le français, mais bien le latin, la géométrie et la chimie.

Entré à l'école à six ans, il y est resté sans interruption jusqu'à dix-neuf. A quitté l'école parce qu'il a été arrêté pour exhibitionisme en mai 1888. Il avait montré ses organes génitaux à deux femmes, une blanche et une femme de couleur. Il prétendit qu'il n'avait montré son « alouette » qu'à la jeune fille de couleur, et qu'il n'avait pas pris garde à la présence de la femme blanche. Il n'était pas connu de la jeune fille de couleur, mais il l'avait vue souvent. Il fut arrêté et paya dix dollars d'amende. B... déclare que ce fait est différent des autres, pour la raison qu'il n'a pas le souvenir d'avoir commis une exhibition dans les autres cas, qui ont suivi à intervalles irréguliers. Il a eu probablement une douzaine de fois au moins des rapports sexuels avant cette première arrestation, à ce qu'il dit.

A l'âge de dix-neuf ans, il commença à apprendre le métier de maçon, ce qui exigea environ un an et demi ; au bout de ce temps, il recevait 2 dollars 25 par jour pour son travail. A vingt-deux ans il entra dans un hôtel comme garçon, et fut employé dans quelques-uns des meilleurs hôtels de Washington, de Baltimore et d'Atlantic-City. Il fut arrêté pour la seconde fois en 1851 sous l'inculpation de dix faits d'exhibitionisme : ces exhibitions auraient eu lieu pendant deux semaines, devant des femmes de couleur et des femmes blanches. Il dit n'avoir aucun souvenir de quoi que ce soit de ces exhibitions, mais il se souvient très bien qu'il a été dans des maisons de tolérance et a eu des rapports sexuels, probablement quatre ou cinq fois, pendant ce laps de temps.

Il fut condamné alors à cinq ans de prison dans une maison de travail (*workouse*) (six mois pour chaque délit). Il fut gracié par le président Cleveland, quand il eut accompli deux ans et sept mois de sa peine, avec cette condition spéciale que s'il venait à retomber dans la même faute, il ferait les mois de prison dont on le graciait soit deux ans et cinq mois en plus de la peine quelle qu'elle fût qui lui serait infligée par le nouveau jugement.

Il s'abstint de l'usage des boissons alcooliques pendant trois ans à partir de sa sortie de la workhouse. Durant cette période il ne fut pas arrêté. Il eut des rapports sexuels avec des femmes à de nombreuses reprises, pendant ce laps de temps. A la fin de ces trois ans, il vint dans un autre cabaret et se rendit encore coupable d'exhibition, mais il évita la police et vint à Baltimore. Il dit qu'il n'a pas plus de souvenir du délit commis en ce moment, que de quoi que ce soit des délits précédents ; mais il ne peut expliquer clairement comment il vint à Baltimore. Après avoir résidé deux ans à Baltimore, il fut arrêté pour exhibition. Comme c'était son premier délit dans cette ville, on lui fit promettre de quitter Baltimore ; comme il l'avait dit, il retourna à Washington. Pendant son séjour à Baltimore il avait été employé à conduire une voiture particulière. Depuis le jour d'*Action de Grâces* de 1901, jusqu'au jour où il fut arrêté une dernière fois pour deux accusations semblables aux précédentes (28 décembre 1901), il avait bu plus ou moins chaque jour. Dans l'un de ces deux cas la sentence fut suspendue, pour l'autre il fut remis six mois au workhouse, et comme on lui tint compte de la suspension de la peine méritée par les dix délits anciens, il fit trois ans de détention.

B... impute ses troubles à la boisson. Il m'écrit en ces termes : « Je me nomme C. H. B. Mon âge est trente-quatre ans, et je n'ai pas de trouble de la vue, de l'ouïe ou de la parole, et j'agis normalement lorsque je suis sobre, et je n'ai alors aucun désir de faire quoi que ce soit contre la loi et les bonnes mœurs. »

B... dit avoir le sommeil bon en tout temps. Il a eu de la prostration à l'âge de douze ans, mais n'a jamais été sérieusement malade. Il

n'a jamais eu d'illusions ni d'hallucinations. Il dit que ses seules maladies depuis l'enfance ont été la blennorrhagie, la syphilis et catarrhe du nez et de la gorge : pour tout cela il a été traité par des médecins particulièrement qualifiés. Il n'a aucun signe de syphilis à l'examen physique.

Les agents qui ont arrêté B... dans les deux circonstances ci-dessus mentionnées établissent qu'il était parfaitement conscient au moment de l'arrestation qui suivait de quelques minutes seulement le moment où le délit avait été commis. Ils établissent aussi qu'à ce moment il avait bu ; il n'était intoxiqué ni dans l'un ni dans l'autre des deux cas.

Vers le 1er avril de cette année, les parents de B... ayant demandé à cor et à cris une enquête à son sujet, l'honorable Cour commit l'auteur de ces lignes et d'autres experts pour procéder à l'examen nécessaire. Les faits m'ayant été exposés tels que je les ai décrits ci-dessus, j'ai exprimé à la Cour l'opinion que B... n'était pas fou. Quelques-uns des médecins qui l'ont examiné à la demande des parents ont attesté d'une façon plus ou moins positive qu'il était aliéné.

La Cour l'a renvoyé au workhouse pour accomplir sa peine jusqu'au terme fixé.

REVUE CRITIQUE

PEUT-ON DISTINGUER LE SANG D'UN HOMME DU SANG D'UN AUTRE HOMME?

Par le professeur A. FLORENCE, de la Faculté de médecine de Lyon.

Un juge d'instruction commettait jadis notre ami Ferrand — il y a bien longtemps de cela, car ils dorment l'un et l'autre, depuis nombreuses années, leur éternel sommeil — aux fins de dire si une tache était formée de sang de civil ou de sang de militaire. Ce juge d'instruction n'était cependant ni un sot ni un naïf. Il n'avait pas à connaître la chimie qui n'était pas son affaire, et on lui en avait dit tant de choses merveilleuses, il en avait vu tant de miracles, que sa question ne lui parut que tout ordinaire. C'était un croyant ; et ceux qui ont ri, — car vraiment notre ami Ferrand racontait la chose drôlement — ne savaient pas que Roussin avait été pris au sérieux, quand, bien auparavant, il avait indiqué son procédé pour distinguer le sang d'un individu donné par l'odeur spécifique qu'il exhale, quand il est traité par l'acide sulfurique...

Et voici qu'il nous vient, d'Amérique naturellement, une grosse nouvelle. Il ne s'agit plus de distinguer le sang de lièvre du sang d'homme, mais bien de dire que cette tache a été faite par le sang de Pierre, et non pas par celui de Paul ou de François. Rien que cela.

En effet, M. V. Biffi a fait paraître dans le *Bulletin de l'Académie nationale de médecine de Lima* (III, 2) un mémoire sur les hémo-agglutinines du sang humain dont nous reproduisons d'après la *Semaine médicale* les points les plus importants.

L'auteur a tout d'abord pu constater que le pouvoir agglutinant d'un sérum est en raison inverse de la capacité d'agglutination de ses globules ; autrement dit, on ne peut trouver qu'à grand'peine un sérum capable d'agglutiner les globules d'un sujet dont le sérum est doué d'un pouvoir agglutinant considérable. Ce fait explique dans une certaine mesure les particularités propres à l'auto-agglutination, ou agglutination des globules d'un individu par le sérum de ce même individu : on comprend qu'elle ne se produise pas chez un sujet sain, quand sérum et globules ont été extraits simultanément, puisque la capacité de l'un pour agglutiner et la capacité des autres pour se laisser agglutiner sont en raison inverse. Par contre, si chez une même personne bien portante, globules et sérum sont

recueillis à des époques différentes, il survient quelquefois une légère agglutination, par suite des modifications hématologiques qui ont pu se produire dans l'intervalle.

Toutefois, si l'auto-agglutination à l'état normal est un fait absolument exceptionnel, dans certains états pathologiques elle peut s'observer facilement, alors même que l'extraction du sérum et des globules est simultanée,car l'une des parties constituantes du sang peut voir ses propriétés se modifier avant celles de l'autre. Dans l'accès de fièvre intermittente, par exemple, le sérum prend rapidement un pouvoir agglutinant considérable, quoique nullement pathogénique, comme on l'a prétendu : on peut en effet trouver des individus sains dont le sérum possède un pouvoir agglutinant supérieur. Le premier jour de la pneumonie, on observe un phénomène analogue, mais bientôt les globules rouges s'adaptent aux nouvelles propriétés du sérum et l'auto-agglutination diminue ou disparaît. M. Biffi pense que dans la plupart des états pathologiques où les anciens auteurs signalaient une « viscosité » spéciale du sang, ce sont les phénomènes d'agglutination qui se trouvent en cause, phénomènes qui sont indépendants de la coagulation ou de la quantité de fibrine présente dans le sang : en effet, dans la malaria, la pneumonie, la période fébrile de la maladie de Carrion (verruga péruvienne) et quelques autres affections, le sang défibriné ou dépouillé de ses ferments donne les mêmes résultats au point de vue de l'auto-agglutination.

Les liquides pathologiques semblent jouir habituellement d'un pouvoir agglutinant inférieur à celui du sang du même sujet : sur quatre malades atteints de pleurésie ou d'ascite, cette infériorité fut constatée trois fois ; pour le quatrième cas, le pouvoir était le même de part et d'autre.

Les recherches précédentes peuvent trouver en médecine légale une application pratique. Supposé qu'il s'agisse, par exemple, de déterminer si une tache de sang appartient à un individu donné. Par les procédés usités en médecine légale, on en extrait alors les globules rouges ; si le sérum de l'individu incriminé agglutine ces globules, on peut être moralement sûr que cette tache de sang ne provient pas de lui.

Si l'auteur s'arrêtait là, il n'y aurait vraiment pas lieu de prendre au sérieux une pareille assertion. Nous extrayons les globules des taches, — quand nous les extrayons — avec des agents chimiques d'une grande activité : potasse caustique concentrée, acide sulfurique, sublimé... qui doivent avoir deux propriétés essentielles : la première, de rendre insolubles les globules qui, une fois secs, sont devenus tellement solubles qu'ils disparaissent presque instantanément dans l'eau, dans l'urine, ou même dans le sérum des animaux, — celui qui a fourni le sang tout aussi bien que les autres, — tandis qu'avant dessiccation,l'urine et ces sérums ne les dissolvent que diffi-

cilement ou pas du tout ; la deuxième, d'annihiler l'action de la substance ou des substances, appelons-les agglutinines, si vous le voulez bien, qui ont pour effet de réunir, d'agglutiner les globules dans les petits caillots. On prévoit que le sérum de l'inculpé et ses agglutinines seraient en fort mauvaise posture dans une préparation où ils auraient à voisiner avec de pareils agents, et qu'ils mettraient quelque façon à nous servir. Et puis ne sait-on pas que quand d'une croutelle enlevée d'une tache, dans les conditions habituelles de nos expertises, nous parvenons à régénérer quelques rares globules, — encore que cette croutelle puisse en contenir un ou deux milliards — ces rares globules sont perdus au milieu d'une gangue de débris de toutes sortes, dispersés aux quatre coins de la préparation : et que c'est vraiment trop leur demander que d'exiger qu'ils traversent toute la préparation pour obéir à l'action d'agglutinines plus ou moins hypothétiques. Mais l'auteur ajoute encore ceci, qui vaut mieux :

Toutefois, comme il arrive souvent que les globules des taches ne sont pas en bon état de conservation, le mieux est d'extraire le sérum de la tache en additionnant celle-ci d'une quantité d'eau distillée égale à la quantité de sang que l'on présume l'avoir produite. On prend ensuite les globules du sujet incriminé : si l'agglutination a lieu, on sera également autorisé à conclure que le sang qui a formé la tache ne provient pas de ce sujet. On pourra utiliser encore ce genre de recherches quand on aura à déterminer si plusieurs taches appartiennent à un seul ou à plusieurs individus : il suffira d'éprouver les globules ou mieux le sérum de ces taches — en procédant comme tantôt — avec un sérum ou des globules donnés. Si le sang des diverses taches réagit de manières différentes, on sera en droit de supposer qu'il provient de sujets distincts, car il serait absolument extraordinaire de trouver deux individus dont le sérum eût le même pouvoir agglutinateur. Les épreuves précédentes supposent que les matières agglutinantes persistent intactes : M. Biffi a, en effet, constaté que les agglutinines gardent pendant fort longtemps — il a expérimenté jusqu'à trois mois — leurs propriétés. Quant au sérum et aux globules d'un homme sain, leurs réactions demeurent encore plus longtemps inaltérées.

A propos de la disposition des globules rouges en piles de monnaie, disposition sur laquelle on a tant discuté, l'auteur pense qu'elle est due à une agglutinine spéciale, distincte des précédentes. En effet, quand on a neutralisé celles-ci en faisant agglutiner des globules par un sérum, ce dernier, bien qu'il soit incapable d'agglutiner de nouvelles quantités de sang, amène encore les globules à prendre leur disposition en piles de monnaie.

Il est singulier que M. V. Biffi ayant eu cette idée colossale, il ne lui en soit pas venue une autre comme simple corollaire, avant d'attacher à la première les ailes qui devaient lui faire faire le tour

du monde, en volant de laboratoire en laboratoire : c'est tout bonnement de tenter un petit essai, qui n'eût été qu'un jeu pour un homme qui vient de faire des expériences aussi délicates que nombreuses et longues. Cet essai lui aurait pris tout au plus quelques minutes : dissoudre une tache de sang dans une goutte d'eau ; ajouter à la solution une goutte de sang frais et observer. C'est ce que j'ai fait, parce que j'estime qu'il ne faut pas rejeter *a priori* une idée si théorique soit-elle, quand elle est issue d'un fait scientifique réel.

J'ai dissous dans un tube effilé, muni d'une bourre filtrante de coton hydrophile, des taches de sang faites sur papier écolier, chacune avec une goutte de sang : en mettant une goutte d'eau par tache, je me trouvais dans les conditions requises. Après dissolution, en rompant la pointe effilée, le liquide sanguin s'est écoulé, filtré et limpide et chaque goutte a été reçue sur une lame porte-objet. Aussitôt, une goutte de sang frais extrait d'une piqûre au pouce préalablement stérilisé, a été ajoutée à la goutte du porte-objet et sans arrêt a été recouverte d'un large couvre-objet, sans presser.

Voici d'abord les divers phénomènes auxquels on assiste en pareil cas : 1° Les globules du sang frais résistent, mais paraissent se décolorer faiblement ; peu à peu, quelques-uns se déforment : le stroma se condense et prend deux aspects : tantôt en forme de rein, dont le hile est plus ou moins évidé, tantôt en forme de gimblette, c'est-à-dire que la partie centrale du stroma s'évide, se troue,comme les pessaires anciens. Dans l'un et l'autre cas, une membrane incolore enveloppe le stroma, passant par-dessus le trou de la forme en gimblette, et sans pénétrer dans le hile de la forme en rein.

2° Les globules se groupent peu à peu en sortes de vagues, visibles à l'œil nu, parce que la préparation prend un aspect marbré. A un faible grossissement, ces sortes d'ondulations paraissent bien dues à une agglutination, mais le plus léger accident, le plus petit contact de la lamelle sépare le tout, et les globules se dispersent en toute liberté.

3° Les globules se réunissent en séries tangentielles, c'est-à-dire qu'ils se rangent en files de 7 à 8 et plus, en se touchant par leurs bords seulement. Ils perdent la forme circulaire, parce qu'ils s'aplatissent sur les bords en contact par pression réciproque.

4° Les globules se mettent en piles de monnaie renversées.

J'ai établi deux séries d'expériences : les unes avec du sang humain, les autres avec du sang de porc.

1° *Sang humain frais,mis dans une solution d'une tache de quinze jours, provenant de la même personne.*

Au premier moment, les globules nagent dans la solution sans se réunir ; après cinq minutes, un assez grand nombre de globules réniformes apparaissent : bientôt après, le vallonnement ou disposition en vagues s'établit. Après quinze minutes, il n'y a pas de disposition en série tangentielle, mais il y a une tendance en un seul

point de la préparation à la disposition en pile. Il n'y a nulle part d'agglutination réelle : après plusieurs heures, il ne se produit pas d'autre pile que celle qui est apparue en un seul point. Les altérations des globules se manifestent de plus en plus, mais sans se généraliser.

2° *Mêmes conditions, mais avec du sang frais provenant d'une autre personne que le sang de la tache.*

Les globules réniformes sont rares ; le vallonnement se produit à peu près comme dans le cas précédent, mais bientôt apparaissent les dispositions en piles de monnaie : celles-ci deviennent très belles, longues, elles sont renversées et envahissent toute la préparation. Le phénomène est des plus nets. Les globules se déforment peu, se conservent longtemps. Peu à peu, les formes en rein se multiplient dans les globules isolés, mais les piles ne se modifient pas. Il y a une différence bien nette entre les préparations de la première série et celles de la seconde, c'est incontestable.

3° Le sang de porc s'est comporté très différemment.

Les globules n'ont pris ni la forme en rein, ni celle en gimblette ; ils s'altéraient sur les bords en dents de scie ; ils ne se sont pas mis en piles tangentielles ni en piles de monnaie.

Voilà des résultats plutôt encourageants, je l'avoue, mais que de recherches il faudra faire, que d'expériences il faudra établir pour connaître tous les facteurs qui peuvent intervenir pour brouiller du tout au tout les résultats. Et Biffi lui-même, qui pourtant ne paraît pas prévoir toutes les difficultés que rencontrerait son procédé dans la pratique, nous en indique une cependant : il faut que le sang à examiner (la tache) et le sang réactif soient extraits en même temps, parce que, s'ils proviennent d'une époque différente, le sang réactif peut avoir acquis des agglutinines qui agissent sur le sang même du sujet. Le fait se produit surtout si l'état de santé a varié au cours des expériences. Comment le juge d'instruction pourra-t-il faire pour nous remettre le sang réactif pris au moment voulu ? Et si nous ne pouvons le recueillir que quand l'inculpé aura connu pendant un mois les délices du cachot, les angoisses d'une accusation et les tortures d'une instruction, cette nouvelle méthode ne nous indiquera-t-elle pas précisément tout le rebours de ce qu'on prétend lui demander ?

Mais ces réserves faites, suis-je autorisé à voir dans le curieux procédé de Biffi pointer la solution du problème toujours insoluble de la distinction du sang de règles ? Peut-être ; il serait, ce semble, pratiquement applicable à la plupart des cas où cette échappatoire est invoquée par les inculpés, parce que l'instruction pourrait nous remettre le réactif nécessaire au moment voulu, et même à la période voulue, si cette période a une importance.

BIBLIOGRAPHIE

Pathologie mentale des rois de France. Louis XI et ses ascendants (852-1483), par Auguste Brachet, 1 vol. CCXIX + 694 p., gr. in-8°. Paris, Hachette, 1903.

L'histoire clinique de l'humanité étant impossible à écrire (*ignotis periere mortibus illi...*), la pathologie historique ne peut se constituer que par l'étude méthodique de quelques milliers d'êtres entrés successivement dans l'histoire, soit à l'état sporadique comme individus isolés (hommes célèbres), soit à l'état collectif comme groupes familiaux : politiques (dynasties royales, familles aristocratiques), ou intellectuels (artistiques, littéraires, scientifiques), comme les Carrache, les Corneille, les Cassini, les Jussieu.

De ces deux sortes d'étude (celle de l'individu, celle des familles), la seconde seule a de l'importance et de l'intérêt en vertu du principe que la complexité de la recherche est inversement proportionnelle à l'abondance de l'anamnèse. Pour cette même raison, l'étude des familles royales sera beaucoup plus fructueuse que celle des familles de l'aristocratie intellectuelle.

La pathologie historique ainsi comprise a deux stades : reconstituer la biographie physiologique et pathologique des sujets ; en tirer la formule pathogénique et par le concomitant physiologique expliquer la formule psychique. De telle sorte qu'on obtient la pathologie d'une dynastie par l'étude clinique des individus, le comment de l'antécédent étant le pourquoi du conséquent et l'histoire clinique du premier devenant l'histoire anamnestique du second.

Tels sont les principes sur lesquels repose la très remarquable étude faite par M. Brachet de l'état mental et de la pathologie des Capétiens. L'étude dans son ensemble embrasse tous les membres de cette famille, depuis Eudes le Fort, mort en 866, jusqu'au comte de Paris, mort en 1854, c'est-à-dire 31 générations comprenant 560 personnages. Le volume aujourd'hui paru s'arrête à Louis XI. On ne saurait trop admirer sa merveilleuse documentation et l'esprit critique qui a présidé au choix et à l'appéciation des sources.

Ces sources, M. Brachet les énumère et les apprécie dans une longue et curieuse introduction qui est à elle seule un volume, un traité de méthode en histoire. Il les divise en deux sortes : les narratives et les diplomatiques. Les narratives, ce sont d'abord les livres de seconde main, les historiens proprement dits, qu'il qualifie simplement : inutiles à consulter. Ce sont aussi les mémoires et les chro-

niques (1). Les sources diplomatiques, qui sont le *protoplasma de l'histoire*, ce sont les lettres, les comptes, les inventaires, les dépêches, etc.

Les sources une fois compulsées, reste à expliquer les règles de la critique historique. Celles que formule Brachet sont d'une importance telle que nous tenons à les reproduire ici.

1° La méthode scientifique exige la connaissance complète des sources mêmes de contrôle contemporaines des événements.

2° Elle veut qu'on ne se contente pas de quelques renseignements qu'on a sous la main, mais qu'on *épuise* préalablement *toutes* les sources accessibles sans exception.

3° Ne négliger *aucun fait*, si minime que soit son importance et ne pas chercher à masquer les lacunes de l'histoire par des suppositions d'imagination, — maxime vraie en pathologie comme en histoire.

4° Ne jamais faire de critique subjective.

5° Ne jamais avancer un fait sans le prouver par un texte.

6° Donner toujours ces textes — probité du savant — pour que le lecteur puisse juger par lui-même.

7° En outre, pas de théories préconçues. Le premier devoir du savant est d'être prêt à changer d'avis.

De ces principes, Brachet a dû trouver l'emploi à l'origine même de son travail. Il est en effet une question préjudicielle qu'il lui a fallu résoudre tout d'abord, et de la solution de laquelle dépend la portée de son œuvre. Avant de rechercher quelle avait été la part, évidemment prépondérante, de l'hérédité dans l'histoire pathologique de la famille royale de France, il fallait démontrer que cette hérédité n'était pas purement virtuelle : en d'autres termes, que pendant 31 générations, les fils de France ont été régulièrement des enfants légitimes, sans aucune exception et même sans aucun doute. La question vaut d'être élucidée.

« Dans l'humanité, après les zootechniciens, les grands seigneurs musulmans peuvent seuls créer des familles qui seront historiquement (sauf accidents) conformes à la famille biologique. Dans les familles européennes, la famille repose sur la croyance à la paternité, c'est-à-dire sur un acte de foi. »

Or, cet acte de foi n'est pas admissible dans le cas qui nous occupe.

(1) Citons entre mille l'exemple suivant qui donne une idée de la méthode critique si sévèrement suivie par Brachet. Voici comme il contrôle une source narrative par des pièces officielles : « Froissart raconte que Charles V avait une fistule au bras. Robert de Heidelberg, dans sa lettre à Wenceslas, dit de même. Nous avons pu admettre leurs assertions, les ayant trouvées confirmées par la source d'archives suivante : *Compte de ganterie de Charles V*. De plus, ce compte de ganterie confirme Robert de Heidelberg, qui nous apprend que c'est au bras gauche que le roi avait cette fistule. Froissart avait omis de nous donner ce détail. »

Il est en tout cas insuffisant : « Pour l'histoire politique, qu'un roi soit ou non le fils de celui qu'on croit être son père, si personne que sa mère ne le sait, la politique suit son cours. Pour l'histoire pathologique, c'est tout différent. »

A quoi Brachet répond : « L'hérédité royale est la moins incertaine de toutes, non que les familles royales soient plus morales que les familles bourgeoises ou populaires, mais par des raisons qui ne sont pas d'ordre moral : surveillance extrême, difficulté des occasions, nécessités de la politique, toutes raisons plus fortes que dans la bourgeoisie ou dans le peuple... Avant d'employer l'argument de la débauche contre la légitimité d'un roi, il faut calculer le nombre des enfants à dater du mariage. On peut formuler cette loi ainsi : la nécessité politique garantissant le premier enfant, ou le premier et le deuxième, la sûreté est fonction inverse en raison de la durée du mariage. Ainsi pour Constance, femme du roi Robert, malgré les débauches de la fin de sa vie, on peut considérer le roi Henri comme légitime, parce qu'initial ou très près du début. »

Il n'y aurait pour Brachet qu'un seul Capétien qui pourrait être considéré comme bâtard, c'est le fils de Charles VI et d'Isabeau de Bavière : Charles VII. Mais comme Charles VII a épousé Marie d'Anjou, petite-fille de Louis Ier d'Anjou, fils de Jean le Bon, la ligne d'hérédité n'est nullement rompue et reprend à Louis XI qui est bien le descendant d'Eudes le Fort et de Hugues Capet.

Tels sont les principes généraux, telle est la méthode que propose Brachet dans son introduction. Quant aux applications qu'il en a faites, nous y reviendrons avec détail, lorsque la publication de son œuvre sera terminée. Nous avons voulu signaler seulement l'apparition du premier volume de ce travail colossal, qui marque véritablement une étape dans l'histoire de la critique.

EDMOND LOCARD.

Une Etude en rouge, par sir Arthur Conan DOYLE, précédé d'une préface par L. Brandin, traduit de l'anglais par Mme Charleville. 1 vol. in-8°, 256 p. Paris, Ch. Delagrave, s. d.

Le livre écrit par sir Arthur Conan Doyle appartient à la catégorie des romans policiers et médico-judiciaires. C'est à ce dernier titre que nous en parlons ici.

Le héros du roman, Sherlock Holmes, est un détective amateur d'une érudition étonnante, non seulement en matière de chronique criminologique, mais encore en tout ce qui se rapporte à l'expertise judiciaire : il est chimiste, anatomiste, toxicologue, etc. En outre, il possède au suprême degré le don d'observation et de déduction : en quoi, il n'est pas sans présenter de notables ressemblances avec le Dupin d'Egar Poë, celui-là même qui sut réduire par voie ana-

lytique le « mystère de Marie Rouget », l'affaire du « double assassinat de la rue Morgue » et le problème de « la lettre volée ».

L'intrigue d'*Une Etude en rouge* est la recherche par Sherlock Holmes d'un individu qui, pour venger sa fiancée, a tué deux mormons voyageant en Angleterre. Les moyens qu'il emploie sont évidemment curieux : il faut citer l'analyse des cendres de tabac, permettant de dire quels cigares la victime fumait, l'examen des empreintes de pieds distinguées au milieu des traces dues au piétinement des agents de police, et des empreintes de fer à cheval reconnues à une particularité des clous. « Il n'existe pas, dans la science du détective, une branche aussi négligée que celle du relevage des pistes, dit Sherlock Holmes, à propos des premières constatations faites par lui sur le lieu du crime. Heureusement, j'ai apporté beaucoup d'ardeur à cette étude, et la pratique m'a rendu très habile. Je vis les empreintes lourdes des pas des constables, mais je pus aussi démêler celles qu'y avaient laissées deux hommes, en traversant le jardin. Il était aisé de deviner qu'elles étaient là avant les autres, car, à de certains endroits, elles avaient été à moitié effacées par les pas des constables ; je vis que les visiteurs étaient au nombre de deux, l'un d'une taille au-dessus de la moyenne (je calculai ainsi, d'après la largeur de ses enjambées), et l'autre élégamment vêtu, à en juger par l'empreinte mignonne et coquette de ses bottines. Cette supposition me fut confirmée quand j'entrai dans la maison : l'homme bien chaussé était étendu devant moi. Donc, c'était l'autre, le grand, qui avait commis le meurtre, s'il y avait eu réellement meurtre. »

Nous avons moins aimé le diagnostic d'empoisonnement, affirmé après avoir simplement flairé les lèvres de la victime. Une nécropsie suivie d'une analyse chimique et micrographique nous eût paru plus probante, encore qu'évidemment plus prosaïque. Par contre, il faut louer sans réserve certaine analyse graphologique d'un fragment de lettre écrite par deux individus traçant chacun un mot à leur tour.

Il y a de ce roman une morale à tirer : c'est que de pareils policiers seraient fort à désirer en France, comme à Londres, mais que, avec l'absence totale d'enseignement scientifique qui les caractérise, les agents seraient fort empêchés de dire la provenance d'une cendre de cigare et même, ce qui est plus grave, de relever et de suivre exactement une empreinte. C'est la conclusion la plus claire qu'on puisse tirer des romans médico-légaux et de *Une Etude en rouge*, particulièrement.

Edmond Locard.

Science de l'homme et méthode anthropologique, par Alphonse Cels, un fort volume in-8°, 7 fr. 50. Félix Alcan, éditeur.

L'auteur a essayé de rassembler les points principaux de l'anthropologie en esquissant l'enchaînement des matières de ce que doit

être, à son avis, la science de l'homme. Il signale, en outre, l'importance et les véritables limites de l'anthropologie, les nombreuses questions de son domaine qui restent encore à poser et à résoudre et ses rapports avec les sciences qui s'y rattachent. Il expose d'abord les principes de la méthode anthropologique et les procédés méthodiques spéciaux qu'elle comprend ; puis il aborde les études suivantes : l'homme et l'organisation de sa nature ; la vie et la force vitale ; le corps humain, son organisation, sa vie et sa force ; l'esprit humain, son organisation, sa vie et sa force ; l'homme comme être générateur, sa vie et sa force sexuelle. De plus, il examine successivement les rapports d'existence de vie de l'homme avec le milieu ambiant de l'humanité, avec le milieu physiologique, avec le milieu moral et avec l'espèce humaine.

En traitant ces diverses questions, M. Cels n'a pas eu la prétention d'écrire un traité d'anthropologie ; il a choisi les plus importantes dans lesquelles viendront s'encadrer d'autres questions accessoires dont la connaissance importera cependant à celui qui voudra se livrer à l'étude de l'anthropologie.

Précis d'anatomie pathologique générale, par le professeur Tripier, de Lyon.

(Un vol. in-8° de 1015 p., avec 239 figures en noir et en couleurs, Paris, Masson, 1904.)

Ce livre est le produit de longues études qui correspondent à vingt années d'enseignement de l'anatomie pathologique. Ayant rempli les fonctions de médecin dans les hôpitaux et tout d'abord étudié l'anatomie pathologique plus particulièrement dans ses rapports avec la clinique, l'auteur n'a jamais perdu de vue ce but essentiellement pratique. 230 figures, dont un grand nombre en couleurs, exclusivement exécutées sous la direction de l'auteur, illustrent ce traité et complètent l'exposé des lésions. Ce livre qui s'adresse aux étudiants et aux savants sera également précieux pour les praticiens soucieux de se tenir au courant.

Qu'on nous permette d'ajouter qu'il rendra service aux médecins experts qui, dans bon nombre d'autopsies de morts subites, après syncope, etc., sont obligés de se prononcer sur l'intégrité ou l'altération des organes.

A travers le monde, par Claude Verne et Emile Roux (Paris, librairie Flammarion.)

Notre génération est aussi curieuse de choses vues que nos ascendantes l'étaient de fictions et de fables. Les récits qui ont amusé nos

pères ne nous retiennent plus et si, d'aventure, *Peau d'Ane* nous était conté, nous n'y prendrions plus le plaisir extrême que le fabuliste avouait avec tant d'ingénuité.

De nos jours, les œuvres d'imagination sont délaissées : le roman traverse une crise, au dire des éditeurs parisiens, la faveur qui jadis s'attachait à lui va maintenant aux récits de voyage. Il ne faut ni s'en étonner ni s'en plaindre, à l'exemple de quelques-uns, et, pour ma part, je goûte fort une narration de voyage quand elle vient d'un homme avisé, curieux, sans parti pris, admirablement placé pour bien voir, et capable aussi de faire passer dans ses descriptions le frisson des choses vécues.

Ceux qui ont la bonne fortune de connaître M. Verne savent à quel degré éminent il est cet homme-là. Déjà préparé par de grands voyages à la pérégrination qu'il vient d'accomplir autour de la planète, alpiniste éprouvé, heureux bénéficiaire d'une pleine indépendance et d'une merveilleuse santé, M. Verne devait ajouter à tous ces avantages un fonds d'optimisme qui apparaît dans son livre et lui donne un attrait de plus.

Ils ne sont pas très nombreux, du moins en France, les voyageurs qui ont fait le tour du monde. Les récits ne manquent cependant pas : celui de M. Verne se lit après les autres et se lit avec intérêt et avec fruit. C'est le journal d'un touriste qui ne relate aucune aventure extraordinaire, mais raconte avec humour toutes les étapes d'un immense circuit à travers le monde.

Chemin faisant, de Marseille à Port-Saïd, puis de Suez à Aden, de Bombay à Calcutta, en traversant toute l'Inde, M. Cl. Verne nous décrit les splendeurs de Ceylan et de Java, les deux plus beaux pays de la terre, nous conduit à sa suite dans les fourmilières humaines de la Chine méridionale, nous introduit à Pékin, nous fait visiter le Japon à la fois si curieux et si inquiétant dans sa modernité outrancière. Nous traversons ensuite l'immense océan pour aborder au Nouveau-Monde, parcourir par le *Canadian Pacific Railway* les solitudes de l'Amérique du Nord, saluer au passage le Niagara et, par New-York, gagner le Havre à travers l'Atlantique.

Le voyage paraît court, tant il est bien rempli : quelques incidents jalonnent la route, l'auteur nous les raconte d'une humeur si enjouée qu'on n'a pas un seul instant d'inquiétude, et puis, tout le long du livre, ce ne sont que descriptions attachantes et bien venues de scènes et de paysages que la plupart des lecteurs n'ont pas vus, qu'ils ne verront jamais, mais dont nous avons tous rêvé.

Lisez M. Verne et au plaisir de la lecture se joindra le regret de ne pouvoir, comme l'auteur, courir à travers le monde.

L. HUGOUNENQ

REVUE DES JOURNAUX ÉTRANGERS

Les colonies d'aliénés chez les paysans. — Le Zémstoo du gouvernement de Riazan a autorisé en 1901 l'administration à faire, après entente avec les médecins, un essai de colonisation des aliénés des asiles au milieu des familles de paysans. Dans ce but le Zémstoo vota une somme de 6.000 roubles (19.000 francs). Après une expérience de sept mois, le directeur de l'asile fit un rapport qui contient des renseignements intéressants sur la vie des aliénés à la campagne.

« Si l'on ne considérait, dit le rapporteur, que le côté hygiénique des habitations, il n'y a pas de doute que les malades se trouvent moins bien chez les paysans qu'à l'asile ; les pièces sont le plus souvent humides, encombrées par les hommes et parfois par les animaux, les cheminées fument, les couchettes sont contiguës aux murs extérieurs froids. Mais en ce qui concerne l'influence psychique du milieu et les soins des malades par les femmes, les aliénés se trouvent infiniment mieux à la campagne. Presque tous ont trouvé de doux soins féminins et des occupations pour remplir leurs loisirs. Surtout les malades de la classe paysanne trouvent facilement à s'occuper; ils aident leurs hôtes dans l'intérieur, dans la cour, portent de l'eau, fendent du bois, soignent les bêtes, tressent des paniers, en un mot participent à la vie du paysan d'une façon très variée. Enfin ils y sont libres d'aller et venir sans demander permission. Ils y trouvent aussi un traitement sympathique; au lieu des grossiers ordres d'un infirmier, ils entendent la persuasion, voire même la prière. Les rapports des paysans avec les aliénés sont des meilleurs ; jusqu'à présent on n'a signalé aucun cas de traitement grossier. Il y a des paysans ivrognes qui se querellent avec leurs femmes, mais il arrivait que les malades les raisonnaient ou menaçaient de les ligotter; le lendemain les malades disaient au médecin : « Notre hôte était hier comme fou, il battait sa femme. » On peut dire sans exagération que la majorité des malades ont été transformés à la campagne ; ils ont rajeuni, l'expression de la face est devenue plus expressive, presque tous travaillent. Quant à la nourriture, elle est meilleure et plus variée que dans les asiles. » (*Vratch russe*, n° 43, 1903.)

La nervosité des instituteurs. — Le Dr Ralf Wichmann de Narrbourg en adressé 10.000 lettres aux institutrices pour les prier de le

renseigner sur ce sujet, en même temps qu'il priait les maîtres d'école de répondre à la même question par la voie de presse. Le nombre des réponses reçues n'est pas très grand : 780 réponses d'institutrices et 305 d'instituteurs, mais les matériaux réunis ne manquent pas d'intérêt. Sur 305 maîtres, il n'en y a que 46 tout à fait bien portants ; sur 780 maîtresses, 240. Une prédisposition héréditaire aux maladies nerveuses existait chez 66 maîtres et chez 177 maîtresses, parmi lesquels 75 p. 100 des maîtres et 13 p. 100 des maîtresses sont restés indemnes. Les 259 instituteurs et les 540 institutrices malades sont atteints, de leur propre aveu, des maladies suivantes :

	Instituteurs	Institutrices
Mal. organiques du cœur.	3 p. 100	0,9 p. 100
Mal. du poumon et de la plèvre. .	7 —	11 —
Mal. du tube digestif.	14 —	13 —
Mal. du nez, du larynx et de l'oreille	23 —	20 —
Mal. infectieuses.	27 —	20 —
Affections diverses.	9 —	20 —
Affections nerveuses.	68 —	68 —
Anémie.	0 —	42 —
	181 —	203 —

53 maîtres et 82 maîtresses ont déclaré que les troubles nerveux se sont montrés chez eux avant et pendant les examens pour les diplômes : les maux de tête chez 60 p. 100 des maîtres et chez 65 p. 100 des maîtresses ; les palpitations de cœur chez 50 p. 100 des maîtres et chez 78 p. 100 des maîtresses ; l'angoisse chez 49 p. 100 des maîtres et 37 p. 100 des maîtresses ; les idées obsédantes chez 37 p. 100 des maîtres et 24 p. 100 des maîtresses. (*Wien.medic. Presse*, 4 octobre 1903.)

Cas rare de suicide. — M. Bertelsmann a décrit le cas d'une femme qui s'est pendue quoiqu'elle portât un tube trachéotomique dans sa trachée. Cette femme âgée de soixante-huit ans est entrée à l'hôpital pour un cancer du larynx et a subi la trachéotomie préparatoire, puis l'extirpation d'une moitié du larynx dégénéré. Deux mois après la dernière opération on trouva la malade pendue dans la salle de bains. L'examen attentif de la strangulée a montré qu'au-dessous du pansement, plus bas que le nœud, il y avait une plaie du larynx et à l'ouverture de celle-ci le tube convenablement placé.

Dans la littérature médico-légale l'auteur n'a pu trouver un seul cas de suicide accompli dans les mêmes conditions. En ce qui concerne la cause de la mort, M. Bertelsmann la cherche par la pression exercée

par le nœud sur les vaisseaux cervicaux et en particulier sur les artères vertébrales à l'endroit où celles-ci ne sont pas protégées par les os, c'est-à-dire entre la première et la deuxième vertèbre cervicale. (*Viertelj. für gerichtliche Medicin*, t. XXVI, fasc. 2.)

Statistique des suicides aux États-Unis. — Le professeur Bailey de l'Université de Yale a dressé la statistique des suicides aux États-Unis d'Amérique de 1897 à 1902, soit un total de 10.000 cas. Il y a dans ce nombre 7.781 suicides d'hommes et 2.219 de femmes, ce qui donne un rapport de 3 1/2 à 1. D'après l'âge, la plus grande fréquence des suicides concerne la période entre trente et quarante ans, ensuite vient celle de vingt à trente ans; les deux tiers des suicides ont lieu entre vingt et cinquante ans. Les gens mariés finiraient leur vie par suicide plus souvent que les célibataires, comme tendent à le montrer les chiffres suivants :

	Hommes	Femmes	Total
	—	—	—
Célibataires.	3.129	926	4.054
Mariés	3.817	990	4.807
Veufs	496	183	679
Divorcés	137	52	198
État civil inconnu. .	202	68	262
	7.781	2.219	10.000

Le moyen de suicide le plus fréquent ce sont les armes à feu, après lesquelles vient le poison. Parmi les causes déterminantes, le désespoir et les mauvaises affaires jouent le principal rôle ; viennent ensuite la mauvaise santé, l'aliénation mentale, les déceptions d'amour et l'alcoolisme. Sous l'influence de l'alcoolisme, les hommes se suicident 17 fois plus souvent que les femmes, à la suite de pertes d'argent 13 fois plus souvent. Le jour préféré pour le suicide est le lundi, ensuite le dimanche, tandis que rares sont les suicides du samedi. Toutefois si les hommes préfèrent le lundi, les femmes ont une prédilection sous ce rapport pour le samedi.

Le moment de la journée joue également un certain rôle dans la fréquence du suicide : 3.687 suicides ont été accomplis dans les douze heures du matin et 5.848 dans les douze heures vespérales. En commençant par minuit, la fréquence des suicides augmente jusqu'à 6 heures du soir, diminue dans l'intervalle de 6 à 9 heures et atteint son maximum entre 9 heures et minuit. (*Medical Record*, 10 octobre 1903.)

La femme médecin la plus âgée. — Il y a quelque temps Mme Sophronie Fletcher a célébré le 95e anniversaire de sa naissance. C'est la femme médecin la plus âgée de la Nouvelle-Angleterre. Elle a été reçue docteur en médecine à Cambridge (Massachusets). (*American Medecine*, 21 novembre.)

Quartier des phtisiques. — La phtisiophobie continue à pousser les Américains à des actes extravagants. On se propose en ce moment à New-York de raser tout un quartier de la ville situé entre les rues Houston, Catherine, Cherry et Market. Ce quartier a conquis une triste célébrité par la fréquence de la tuberculose pulmonaire. (*Journal of the amer. med. Assoc.*, 28 novembre.)

Les dangers des mouchoirs de poche. — A un des derniers mettings de la *National Woman's Christian Temperance Union*, Mme Marie Brehm a soulevé la question des dangers que présente au point de vue de l'hygiène l'habitude d'agiter les mouchoirs de poche en signe de salut. Il y aurait là une source de propagation des maladies infectieuses. (*Medical Record*, 28 novembre.)

H. Frenkel.

REVUE DES JOURNAUX ET SOCIÉTÉS SAVANTES

Note sur un cas de fétichisme, par le Dr de Moor. — Il s'agit d'un vagabond qui avait encouru déjà une vingtaine de condamnations lorsqu'il fut soumis à une expertise médicale. Or, sur ces vingt condamnations, sept avaient été encourues pour vol de vêtements de femme, vêtements le plus souvent sans valeur et qu'à diverses reprises le prévenu avait jetés après les avoir lacérés. Pressé de questions, celui-ci finit par avouer que les vêtements de femme, surtout lorsqu'il les lacérait, provoquaient chez lui des sensations voluptueuses pouvant aller jusqu'à l'érection et l'éjaculation. Les vols auxquels cette perversion sexuelle l'avaient entraîné avaient un caractère impulsif nettement marqué et étaient précédés d'une phase d'angoisse qui disparaissait lorsque l'objet convoité était en sa possession.

Cette perversion sexuelle était donc la manifestation d'un état de dégénérescence que venaient encore affirmer un certain nombre de stigmates physiques. G. Deny.

(*Bull. de la Société de méd. mentale de Belgique.*) (*Archives de neurologie.*)

Contribution à la pathologie de la perversion sexuelle, par L.-W. BLOUMENAOU (*Obozrénié psichiatria*, VI, 1902). — Il s'agit d'un jeune héréditaire dégénéré qui ne ressent aucun attrait pour les jeunes filles et les jeunes femmes, qui est au contraire invinciblement attiré vers les femmes âgées qui ont des cheveux gris. Il prétend n'avoir pas encore cédé à cette passion. Il éprouve pour une vieille tante une sorte d'amour platonique. Mais la personne qui maintenant éveille en lui les idées les plus coupables, c'est une dame de soixante ans, à cheveux blancs, dont les traits sont réguliers et beaux. Ni masochisme, ni fétichisme. Une jeune femme en perruque grise ou à cheveux poudrés ne lui dit rien (c'est de la falsification).

Maux de tête, pollutions nocturnes avec rêves voluptueux et apparition de femmes âgées connues ou inconnues.

Ce jeune homme est aussi obsédé : il éprouve la phobie de dire quelque parole inconvenante, en présence notamment d'une vieille personne aimée, de l'éreuthrophobie, un peu d'agoraphobie. Il raisonne bien, a le don de la parole, lit énormément.

L'auteur a également observé une jeune fille assez jolie, dont l'indifférence désespérait les jeunes prétendants. Elle ressentait une attraction exclusive pour les vieillards. Migraine épouvantable. Jadis danse de Saint-Guy.

Tout cela c'est de la presbyphilie érotique hétérosexuelle. On la trouve en germe chez le fétichiste de trente-sept ans de Charcot et Magnan (*Archives de neurologie*, 1882, n° 12) et dans les observations de Krafft-Ebing et W.-M. Tarnowski où il existe de la pédérastie presbyphilique homosexuelle (*Psychopathia sexualis*, 2e édit., 1901, p. 377. *Wiestnik psichiatrii*, II, 1884, n° 2).

P. KERAVAL.
(*Archives de neurologie.*)

Sur les psychoses chez les Juifs, par le Dr PILEZ (*Annales médico-psychologiques*, février 1902). — L'auteur s'est proposé de rechercher à la clinique psychiatrique du professeur von Wagner, à Vienne, si les Juifs ont une disposition plus grande à l'aliénation mentale, relativement à la population aryenne, et, si oui, à quelles formes nosologiques spéciales des psychoses.

La réponse à la première question ne peut qu'être insuffisante, car on ne trouve que peu de Juifs parmi les innombrables malades du prolétariat de la capitale, clients de l'asile public, et cependant alors que le rapport des Juifs à la population totale est de 8,86 p. 100, le Dr Pilez a trouvé 11 p. 100 d'aliénés juifs admis à la clinique. Les chiffres deviennent plus intéressants quand on envisage les malades divisés selon les types nosologiques divers : de l'examen de 1.437 cas, il résulte que la disposition des Juifs pour les types nosologiques de

l'aliénation mentale diffère de celle de l'autre population en plusieurs points.

1° Il est très rare d'observer chez les Juifs une des psychoses dont le facteur étiologique est l'abus de l'alcool ; 2° on n'observe pas de différence entre les Juifs et les Aryens en ce qui concerne la fréquence des psychoses dans l'étiologie desquelles, outre une disposition individuelle encore obscure, des causes accessoires (intoxication d'origine exo ou endogène, altérations des vaisseaux, foyers cérébraux, etc.) occupent une place remarquable ; 3° les cas de démence précoce et de démence consécutive à une psychose aiguë sont plus fréquents chez les Juifs ; 4° les Juifs fournissent un grand contingent au pourcentage de cette maladie mentale sur laquelle, après la syphilis, le facteur du surmenage intellectuel, l'épuisant struggle for life, a une grande influence étiologique, c'est-à-dire à la paralysie générale ; 5° les Juifs sont fort disposés aux psychoses dans lesquelles la dégénérescence héréditaire est le facteur efficace, presque unique.

Et les chiffres atteindraient une élévation considérable si l'on pouvait y ajouter ces nombreux cas qui, sans tomber jamais aux soins d'un asile, ne sont pas quand même à considérer comme normaux, à savoir des formes plus légères de la folie circulaire et surtout des espèces innombrables de la folie neurasthénique, des phobies, perversions sexuelles, etc. : ces types hérédo-dégénératifs, l'aliéniste ne les connaît que par sa clientèle privée et l'on est étonné de la grande quantité de Juifs qui en sont atteints (*Annales médico-psychologiques*, février 1902).

E. Blin.
(Archives de neurologie.)

Un cas de grossesse chez une naine pesant 39 livres (14 kil. 500) ; hystérectomie abdominale. — L'observation relatée par M. Willard semble constituer un fait obstétrical bien rare, sinon unique. Il concerne une naine de quarante ans, enceinte de cinq mois.

Le seul fait saillant dans les antécédents héréditaires de cette femme était l'existence d'un frère scrofuleux. Son anamnèse personnelle était beaucoup plus chargée. A sa naissance, elle pesait 3 kilos ; nourrie au sein, elle avait eu, à sept semaines, pendant qu'on la baignait, une première fracture : depuis, elle s'en était fait de deux à quatre par an ; au total, il s'en était produit cinquante-quatre. Entre temps, elle contracta la rougeole, les oreillons et la diphtérie ; au moment où l'auteur l'eut en observation, elle souffrait d'une bronchite chronique ancienne qui l'obligeait à dormir adossée,par crainte de la suffocation. La menstruation s'était établie à seize ans, mais d'une manière irrégulière ; depuis quelques années, elle perdait toutes les six semaines pendant deux ou trois jours. Mariée cinq ou

six mois auparavant à un aveugle de trente-cinq ans, elle était presque aussitôt devenue enceinte.

Son aspect était des plus typiques. Tenue debout — car elle ne pouvait se servir de ses jambes — elle mesurait 71 centimètres ; elle pesait 14 kilogr. 500. Les membres, fort grêles et pourvus d'un squelette très faible, présentaient les courbures les plus anormales et les plus variées : la jambe droite, par exemple, était repliée en deux par le milieu, en sorte que le talon touchait la rotule ; le sternum formait un angle de 75°. Dans l'abdomen, relativement très volumineux, on sentait une tumeur légèrement inclinée à droite et qui remontait à égale distance entre l'ombilic et l'appendice xiphoïde. On percevait des mouvements fœtaux, mais aucun bruit cardiaque. L'examen par le toucher indiquait, du côté du col, les signes habituels à toute grossesse. Le diamètre bi-ischiatique ne mesurait que 4 centimètres et le sous-promonto-pubien, 6 centim. ½.

En présence de la dyspnée qu'aggravait le volume de l'utérus, et vu les dimensions restreintes du bassin qui ne permettaient pas d'espérer un enfant viable, même par un accouchement prématuré, on décida de recourir à l'opération de Porro. Malgré les crises de dyspnée et la cyanose de la malade pendant l'anesthésie, l'opération put s'achever sans encombre et les suites opératoires furent excellentes. L'examen de la pièce révéla une dernière singularité : il y avait un placenta prævia marginé (*Amer. Journ. of Obstetrics*, septembre 1903). — R. de B.

(*Semaine médicale.*) W.-G. WILLARD.

Un tribunal pour enfants aux Etats-Unis. — Mme John Van Vorst, qui est un des écrivains féminins d'outre-Atlantique le plus réputés, et à laquelle on doit un livre sur les enfants, que le président Roosevelt commenta lui-même, a publié les curieuses notes que voici et que reproduit le *Matin* de Paris sur le fonctionnement d'un tribunal pour enfants à New-York :

« Il n'y a nul endroit sur la terre où les conditions de la civilisation imposent à la race humaine des transformations aussi curieuses que celles dont on observe les manifestations aux Etats-Unis, dans les bas quartiers de la ville de New-York. Chaque année, elle est envahie par une armée d'émigrants venus d'Europe et d'Asie. Leur chiffre, rien que pendant les douze derniers mois, est monté à près d'un million. Grâce au soutien de leurs traditions particulières, de leurs croyances religieuses, aux notions de cuisine dont ils arrivent munis, ils réussissent à établir, autant que le permet le milieu newyorkais, une nouvelle Chine, une petite Syrie, une Italie, une Allemagne, une Pologne en miniature. Ils s'y installent, construisent des églises à leurs dieux, fabriquent des plats à leurs goûts. Le lendemain de l'atterrissage, leurs enfants vont aux écoles américaines.

Toute œuvre sociale ou charitable à New-York a pour objectif ce qui touche à l'enfant. On en a eu la preuve au congrès international pour la protection de l'enfance qui a été tenu l'an dernier à Londres ; l'Amérique y est apparue comme le champion passionné de tous les efforts qui tendent à affranchir les enfants des fâcheuses influences du milieu, à combattre les vicieuses tendances de l'hérédité, à éduquer l'individu de façon à l'arracher à la prise du crime et le rapprocher autant que possible de cet idéal du peuple américain : la conscience de ses droits et de ses devoirs de citoyen.

Parmi ces essais, l'un des plus intéressants est l'institution d'un tribunal spécial pour juger les délits des enfants (Juvenile Court).

Il y a dix ans encore, les pickpockets, les « voleurs à la tire », les cambrioleurs âgés de moins de seize ans étaient assez rares à New-York. Est-ce l'entassement des vies dans le misérable logis du pauvre qui pousse l'enfant à la rue, ou l'isolement moral dans lequel il vit et la liberté illimitée qui en est la conséquence ? Mais le nombre des petits criminels a augmenté en de telles proportions que, au mois de septembre 1902, les magistrats ont fait adopter un amendement au Code pénal ; il y est dit que « tous les délits des enfants doivent être jugés en dehors et à part des autres crimes ». On espérait voir les tendances cirminelles s'atténuer chez les jeunes délinquants, ainsi séparés des adultes et traités avec l'intention de les réformer, au lieu de les punir, comme on l'avait fait seulement jusque-là.

Pendant sa première année d'existence, la nouvelle Cour a jugé plus de 7.000 enfants, et bien qu'elle n'ait encore que le caractère d'un essai, les magistrats ont reconnu sa supériorité sur le système ancien.

A la prison provisoire, où les enfants passent de trois à cinq jours, les gardiens sont exclusivement des femmes. Au moment de notre visite à la Petite-Roquette américaine, nous avons été reçue par une dame d'un certain âge et de manières douces. Elle était vêtue de blanc.

« Sans doute la ménagère »,me dis-je.Mais,au cours de notre tournée, cette personne affable se révéla sous la figure du chef de cette maison de détention. Elle n'avait jamais à sa charge moins de cent cinquante prisonniers, dont la plupart de sexe masculin.

J'étais poursuivie par le souvenir de certaines figures brutales, voire terribles, que j'avais croisées dans cet asile. Je demandai à la directrice si, parfois, elle n'était pas dans l'obligation de recourir, pour le maintien de l'ordre, à l'assistance de quelque gardien.

Elle me répondit :

« Nous croyons que notre influence sur les accusés est plus efficace que ne serait celle d'un homme. Dans les difficultés qui surgissent perpétuellement, l'homme aurait une tendance à se servir, comme argument, de sa force physique. Nous, au contraire, sûres que nous sommes de rester les plus faibles, nous déployons plus de patience

et de tact ; nous cherchons à comprendre les natures, et dans cet effort pour sauver l'autorité, nous apprenons des choses qui, pour ces enfants comme pour nous, tournent en profit. »

Je protestai :

« Mais ces garçons ont des tempéraments de colère et de rébellion ! »

Elle rapprocha l'un contre l'autre les talons de ses souliers blancs, et sous la mousseline de sa blouse ses épaules prirent une raideur militaire :

« Dès que l'on nous menace de révolte, dit-elle, je commande à nos prisonniers de se former en bataillons.

— Et si l'un de vos soldats pactisait avec l'ennemi ? »

Elle sourit :

« Le cas s'est déjà présenté. Un de nos plus vilains garçons est une fois sorti des rangs pour venir frapper. En une seconde, comme foudroyé, il a été jeté par terre et mon défenseur, jusqu'à ce jour un de nos pires sujets, s'est dressé entre moi et mon offenseur, et il a affirmé en croisant les bras :

« Nul homme dans cette maison ne lèvera jamais la main contre une femme !...

« Vous voyez, ajouta-t-elle, que notre faiblesse engendre de la force ! »

A toutes les heures de la journée, la salle du tribunal est bondée. Devant la barre se trouvent les accusés, les parents, les jeunes témoins encadrés des uniformes bleu et or aux couleurs de la loi.

Le gardien de la paix qui a fait l'arrestation fait sa déposition. L'officier représentant la Société protectrice donne au juge son rapport écrit et, quand c'est possible, il demande à prendre la parole en faveur de l'enfant. On entend les témoins ; on questionne les parents ; l'accusé lui-même a le droit de s'expliquer. Tout l'effort du juge va à distinguer la responsabilité originelle du délit. Dans un cas, par exemple, de vagabondage qui a mené au vol, on voit s'il faut rattacher la première faute à la crainte qu'inspire à l'enfant un père brutal ; on tient compte de l'incurie de la mère, qui a laissé faire des lectures malsaines. Quand le juge a causé avec les parents et avec l'enfant, pris séparément, il les confronte. En sa présence, ils s'engagent à adopter, les uns envers les autres, une meilleure attitude morale. Les parents sont souvent mis à l'amende ; l'enfant est relâché sous les conditions de surveillances susdites. S'il obtient de bonnes notes à l'école et de son tuteur l'officier, s'il se présente régulièrement aux heures convenues à la Société protectrice, surtout s'il ne retombe pas dans ses fautes, il est libéré au bout d'un certain temps. Si, au contraire, il manque à ses engagements, il est envoyé dans une maison de correction quelconque.

Les juges qui sont désignés pour siéger à ce tribunal font une

étude particulière de l'enfance et des enfants criminels. Un des plus savants d'entre eux dit :

« Le délit chez l'enfant a pour point de départ la négligence des parents. Pour cette raison on doit traiter chaque cas individuellement. Le tuteur doit visiter chaque enfant dans sa maison, afin de déterminer quelle est la véritable cause du crime. Le complice majeur de l'enfant dont la responsabilité est établie peut être puni d'une amende de 5.000 francs au maximum ou d'une année de prison... Pour juger un enfant, il faut se mettre à son point de vue personnel, comprendre son instinct d'honneur. Il est aussi déraisonnable d'appliquer les mêmes lois de coercition à l'enfant et à l'homme que de leur administrer à tous deux la même dose de médecine, sous prétexte qu'ils ont les mêmes maladies... Je garde mon ascendant sur mes petits clients en les traitant d'abord comme des amis et en ne les obligeant jamais à faire un acte ou à dire une chose qui les déshonorerait aux yeux de leurs camarades... On m'a demandé, il y a quelques mois, d'envoyer à la maison de correction un de nos enfants, dont le dossier augmentait chaque jour. Il échappait perpétuellement au contrôle de ses tuteurs... Je l'ai invité à dîner avec moi. Il a accepté. Nous avons causé longuement ensemble. Je lui ai dit queje risquais de devenir un peu ridicule aux yeux des sergents de ville si je continuais à relâcher des enfants qui finissaient tout de même par la maison de détention. Il m'a expliqué qu'il avait un père qui le battait et une mère souvent ivre, et qu'en effet il avait l'intention de les fuir une fois de plus. Autant que possible, en lui rendant sa liberté, j'ai tâché de lui faire sentir que ma réputation dépendait pour une part de sa décision ; puis, je lui ai conseillé surtout de ne pas cambrioler... C'était un samedi soir. Le lundi matin, l'enfant m'attendait à la porte de mon cabinet. Je lui ai obtenu du travail, comme il m'en avait demandé. Depuis, il n'a plus quitté sa place. »

Ceci n'est qu'un cas entre des centaines de la même famille. Toute considération d'humanité mise à part, l'opinion pratique des politiciens d'outre-mer sur les services que ce tribunal de l'enfance rend à l'Etat s'est formulée ainsi :

« Il coûte moins cher d'élever un citoyen que d'entretenir un criminel. »

(*Journal des Tribunaux*, 25 février 1904.) LE CHERCHEUR

NOUVELLES

Une jeune avocate plaidant en Cour d'assises. — Le 27 novembre, devant la Cour d'assises de la Haute-Garonne, Mlle Marguerite Dilhan a fait, avec un très grand succès, ses débuts d'avocat.

Une foule énorme était venue assister à cette sensationnelle « première », car c'est, en effet, la première fois qu'une femme plaide en Cour d'assises en France, Mlles Chauvin et Petit n'ayant jusqu'ici plaidé que des affaires civiles.

M[lle] Dilhan a défendu la femme Dumas, inculpée avec son mari d'avoir tué leur gendre à coups de couteau le 14 septembre dernier.

NOMINATIONS

Faculté tchèque de médecine de Prague. — Est nommé professeur extraordinaire de médecine légale, M. Vladimir Slavik.

Université de Sydney. — M. le docteur Jamieson est nommé lecteur de médecine légale.

M. Guilhem, docteur en médecine, chargé de cours, est nommé professeur de médecine légale à la Faculté de médecine de Toulouse.

NÉCROLOGIE

Nous apprenons avec regret la mort du docteur Liébeault, le fondateur et le chef de l'Ecole de psychologie de Nancy. Le docteur Liébeault est né à Ferrières, le 16 septembre 1823. Après avoir fait d'excellentes études à Strasbourg, avoir passé sa thèse sur les désarticulations fémorotibiales, il vint s'établir à Nancy où il se livra aux études qui devaient l'illustrer sur le sommeil provoqué et les états analogues, sur l'anesthésie par suggestion, sur la suggestion criminelle, sur l'hypnotisme, etc. Les œuvres du docteur Liébeault ont été traduites dans toutes les langues. Elles lui ont acquis une réputation justement méritée.

Cependant le docteur Liébeault — célèbre surtout hors de France — eut à lutter longtemps pour affirmer ses théories que les professeurs de la Salpêtrière n'acceptaient que partiellement. Le docteur Liébeault assurait que certains états du sommeil provoqué permettent au cerveau d'agir sur le corps humain au moyen de la force nerveuse accumulée dans cet organe et mise ensuite en mouvement par les idées suggérées à l'esprit. Ainsi agit un multiplicateur électrique.

« Le docteur Liébeault, nous disait ce matin le docteur Raymond, l'éminent professeur de la Salpêtrière, estimait que l'hypnose était un état possible chez tous les sujets. Nous estimions, au contraire, que cet état n'était propre qu'à certains individus et témoignait précisément de cerveaux déjà malades.

« Le docteur Liébeault n'en fut pas moins un savant de rare mérite, et ses travaux sont d'un haut intérêt. »

Nous avons dit qu'il était surtout réputé à l'étranger ; un institut scientifique en Hollande porte son nom et, en 1891, une souscription internationale permit d'offrir à ce savant, aussi modeste qu'original, un superbe objet d'art. Les hommes de science qui s'étaient groupés autour de lui à Nancy — il n'était pas professeur à la Faculté mais, exactement, médecin à Plombières — s'associaient à ses études. Il était le maître des Bernheim, des Liégeois, des Beaunis, qui poursuivent sa tâche.

Le docteur Liébeault n'était pas chevalier de la Légion d'honneur.

(*Le Temps.*)

Congrès français des médecins aliénistes et neurologistes en 1904. — Le quatorzième congrès français des médecins aliénistes et neurologistes se tiendra à Pau au mois d'août prochain.

Voici les questions mises à l'ordre du jour :

1° *Des démences vésaniques.*

2° *Des localisations motrices dans la moelle.*

3° *Des mesures à prendre contre les aliénés criminels.*

Comme quoi un pharmacien qui porte un diagnostic après analyse des urines exerce illégalement la médecine. — Dans son audience du 4 février 1904 la Chambre criminelle de la Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par un pharmacien contre un arrêt de la Cour de Paris du 14 mai 1903, qui l'avait condamné pour exercice illégal de la médecine. La Cour suprême a décidé, conformément aux conclusions du rapporteur et de l'avocat général, que le pharmacien qui, après avoir analysé l'urine de ses clients, les renvoie devant un médecin lorsqu'il estime qu'ils sont en état de maladie, et qui, lorsqu'il constate qu'au contraire le client n'est atteint que d'une faiblesse générale, lui délivre un fortifiant ne contenant aucun toxique, et alors qu'il recommande à ses collaborateurs de ne délivrer de médicaments qu'après avoir pris connaissance de son diagnostic personnel, commet le délit d'exercice illégal de la médecine.

Une clause du testament du général L'Hotte est assez curieuse : elle porte que les deux chevaux qu'il gardait encore devront être abattus aussitôt après sa mort. Il en sera ainsi fait.

Les taxes de remplacement et la consommation du vin et de l'alcool. — La réforme des taxes de remplacement a eu pour conséquence d'augmenter dans des proportions considérables la consommation des vins et, par contre, de diminuer la quantité d'alcool introduite dans Paris. En 1897, on consommait à Paris 4.914.239 hectolitres de vin ; en 1902, on a consommé 6.623.800 hectolitres, soit une augmentation de 34 p. 100. Comme contre-partie, l'alcool a vu sa consommation se réduire de 187.579 en 1897, à 127.621 hectolitres en 1902, soit une diminution de 31,96 p. 100. Les proportions seront à peu près maintenues en 1903. C'est donc, incontestablement, un résultat précieux au point de vue de l'hygiène.

L'ingéniosité de Crainquebille. — Un marchand des quatre saisons et sa femme étaient poursuivis, hier, comme « simulateurs » de blessures. Car le parquet avait remarqué qu'à certaines époques difficiles, les époux Hignanz, marchands des quatre saisons, se trouvaient sans cesse écrasés. Ainsi, en dix-huit mois, M. Hignanz a été victime de seize accidents de voiture. Quant à Mme Hignanz, elle fut, pour sa part, renversée quatre fois.

Ces accidents de voiture valent d'ordinaire aux deux époux des dommages-intérêts variant de 100 à 300 francs. D'où inculpation d'escroquerie contre ce ménage d'écrasés.

Le directeur de la prison de Wandsworth communique à la presse une nouvelle de nature à attrister bien des vagabonds. Les 1.300 cellules de

la prison sont occupées et il n'y aura pas de places vacantes de tout d'hiver.

Australie. — Le docteur Dowie, *alias* le prophète Elie II, dont on sait le récent fiasco lors de ses prédications à New-York, est actuellement en Australie. Il se trouvait mardi à Sydney où le meeting qu'il avait organisé a dégénéré en une manifestation hostile.

Le prophète a dû s'enfuir, non sans difficulté, en sautant dans une voiture et a été poursuivi jusqu'à son hôtel par une foule hurlante de cinq mille personnes que la police a été impuissante à contenir. Aussi le docteur Dowie, craignant qu'on ne lui fît un mauvais parti, a-t-il tout à fait disparu sans qu'on sache où il est à cette heure. Peut-être ses fidèles de Zion City croient-ils qu'il a été enlevé au ciel dans un char de feu, comme le prophète Elie, premier du nom.

Les victimes de la jungle. — Le *Livre de la Jungle*, quand ce n'est point Rudyard Kipling qui l'écrit, mais l'administration des Indes qui le rédige, contient des détails un peu plus dramatiques encore que la prestigieuse épopée de Mowgli, le « petit mangeur d'hommes ».

Shere Khan, le tigre ; Bagheera, la panthère ; Baloo, l'ours ; Frère-Gris, le loup, et Kâa, le serpent, apparaissent beaucoup moins inoffensifs dans la statistique en prose que dans la poétique légende, et le relevé officiel du nombre des victimes dues, en un an, aux animaux féroces et aux reptiles peut donner à réfléchir.

Il y a eu, dans les douze derniers mois, plus de 26.000 personnes tuées par eux. Soit, en détail :

23.164 par les cobras à capuchon ou par les serpents coraï ;

1.046 par les tigres ;

377 par les loups ;

973 par les ours, léopards ou panthères.

La proportion est renversée pour les bêtes à cornes (bœufs ou vaches), appartenant aux indigènes.

Les reptiles n'en ont tué que 4.000 ;

Mais les léopards et les panthères en ont égorgé 38.211 ;

Les tigres, 30.555 ;

Les loups, 4.719 ;

Les hyènes, 2,387 ;

Les ours et divers, 4.000.

Naturellement, on organise des battues pour la destruction de ces hôtes malfaisants. On accorde, en outre, des licences à des chasseurs indigènes ou européens pour les poursuivre en tout temps. C'est ainsi que 38.000 fusils environ furent mobilisés cette année dans ce but.

Résultat : il a été tué 1.331 tigres, 4.413 léopards ou panthères, 1.850 ours, 2.373 loups,706 hyènes et 4.300 fauves d'autres espèces. En tout,14.983 bêtes, dont 63 tigres solitaires, mangeurs d'hommes.

Soit à peu près deux têtes d'animal par cinq chasseurs.

Une substitution d'enfant. — On écrit de Berlin au *Temps* le 27 novembre : Après des débats qui ont duré vingt jours, le jury vient de rendre son verdict dans le procès sensationnel intenté en Cour d'assises à la comtesse Kwilecka, de Wroblewo, province de Posen, accusée de substi-

tution d'enfant à l'effet d'obtenir l'héritage d'un majorat. Des ayants droits à cet héritage prétendaient que la comtesse Kwilecka avait simulé une grossesse et s'était procuré un enfant qui aurait été acheté à une nommée Cécile Meyer. Deux servantes et une sage-femme étaient accusées de complicité et de faux témoignage.

Le seul fait intéressant de ce procès très embrouillé est l'expertise ordonnée par le tribunal pour échapper aux contradictions et aux incertitudes des témoignages et arriver, dans la question, à une certitude scientifique. La cour a décidé qu'une commission formée de deux médecins et d'un peintre portraitiste auxquels était adjoint un commissaire criminel, examinerait au point de vue physiologique Joseph-Stanislas Kwilecki, l'enfant contesté, avec les membres de la famille Kwilecki et ceux de la famille Meyer.

En vertu de cette ingénieuse décision, les médecins et le peintre ont relevé les particularités qui ont abouti à faire reconnaître comme réelle la maternité de la comtesse Kwilecka.

On constate une assez grande ressemblance entre l'oreille du jeune comte et celle de l'accusée, sa mère. Le second caractère anatomique examiné a été celui de la racine du nez et de la naissance des sourcils ; un troisième, la teinte de l'iris.

Sous ces deux aspects, le petit comte Joseph-Stanislas est le portrait de la comtesse Vesierska-Kwilecka. Par la structure du menton, l'enfant ressemble étonnamment aux filles de la comtesse, mais pas du tout à leur mère.

Se basant hier sur cette expertise, les jurés ont rendu un verdict d'acquittement de toutes les accusées : la comtesse Kwilecka, les deux servantes et la sage-femme.

La « reine des entôleuses ». — Marie Rougier était poursuivie devant la onzième chambre correctionnelle, pour avoir volé, en compagnie d'une autre fille restée introuvable, 1.600 francs à un naïf provincial qui s'était laissé entraîner dans un hôtel de la rue de la Bourse.

Elle niait fort et ferme. Mais, d'après les rapports de police, ce serait la plus ancienne des entôleuses. Dans le monde de ses pareilles, on l'appelle même « la reine des entôleuses ».

Elle a été condamnée à deux ans de prison et cinq ans d'interdiction de séjour.

Le détail le plus curieux de cette affaire, c'est que Marie Rougier venait de Sartrouville à Paris, tous les jours, pour pratiquer son « commerce », et qu'à Sartrouville, où elle habitait une paisible villa, elle jouissait dans son quartier de la considération générale.

L'exécuteur des hautes œuvres et la loi militaire. — Au moment où la commission de l'armée à la Chambre des députés discute la nouvelle loi militaire, il n'est pas sans intérêt de signaler un cas de dispense d'autant plus curieux qu'il a toujours, bien que ne figurant pas dans la loi, été accordé à ceux qui en ont réclamé le bénéfice.

En effet, les différentes lois sur le recrutement, qui se sont succédé depuis 1826, ont volontairement omis, dans les tirages au sort, les exécuteurs des hautes œuvres et leurs enfants.

Sous l'ancienne monarchie, il ne pouvait être question d'imposer le service militaire aux nombreux bourreaux qui opéraient dans les diffé-

rentes provinces. La question se posa pour la première fois sous la Restauration, lors de la mise en vigueur de la loi de 1816. Un certain nombre d'exécuteurs des hautes œuvres s'adressèrent au roi et demandèrent pour leurs enfants l'exemption du service militaire, se basant sur les très grands ennuis qui résulteraient de leur incorporation dans des régiments où ils étaient exposés à être mis en interdit par leurs camarades. Une décision gracieuse du roi Louis XVIII leur donna gain de cause et, depuis cette date, cette tradition s'est perpétuée jusque sous la troisième République.

Le bourreau actuellement en fonctions, Anatole Deibler, est le premier qui ait renoncé à la faveur qu'il tenait du fait de la situation de son père. Inscrit sur les contrôles de la classe 1885 au 1er bureau de recrutement de la Seine, il a fait son service militaire dans des conditions normales. Ce n'est qu'après son retour dans ses foyers et sa nomination comme premier aide-adjoint de son père qu'il demanda et obtint d'être dispensé de tout appel dans la réserve et l'armée territoriale. Il est depuis cette époque classé dans les non-disponibles, mais sans que son nom figure sur le tableau annexé à la loi de 1889 qui indique *limitativement* les fonctionnaires ou employés dispensés de répondre aux convocations de l'autorité militaire.

Ajoutons que dans le projet de la loi de deux ans la dispense accordée à l'exécuteur des hautes œuvres et à ses enfants ne figure pas. Il est cependant certain que ce privilège bientôt centenaire lui sera conservé. Pour le moment, la question ne se pose pas, M. Anatole Deibler ayant renoncé à la faveur et n'ayant pas d'enfant auquel elle pourrait s'appliquer.

Le problème de la bouteille. — Un million trois cent quatorze mille huit cent une personnes qui vivaient depuis quinze jours dans une grande impatience, sont maintenant fixées sur leur sort : ce sont les concurrents du concours ouvert par le *Petit Parisien*, qui les avait invités à évaluer le nombre de grains de blé contenus dans une bouteille de dimensions particulières.

Les réponses exactes aux questions posées étaient : 1° la bouteille contient 39.588 grains de blé ; 2° le poids du blé qui se trouve dans la bouteille est de 1.904 grammes 3 décigrammes.

Vingt-sept concurrents avaient indiqué dans leur réponse le nombre exact de grains renfermés dans la bouteille ; mais aucun parmi eux n'avait trouvé le poids que pesait cette quantité de blé.

Le premier prix, consistant en une somme de 25.000 francs, a été attribué à celui de ces vingt-sept concurrents qui s'est approché le plus du poids réel : M. Albert Varési, ouvrier tôlier, 94, avenue de Saint-Ouen, à Paris, qui a indiqué comme poids 1.885 grammes.

Acquittement du sénateur Dantona. — Le Sénat, constitué en Haute Cour, a acquitté le professeur Antonino Dantona, sénateur, qui était accusé d'avoir, dans une opération chirurgicale, laissé un tampon de gaze dans le ventre du patient, qui avait succombé.

Le Sénat a décidé qu'il n'y avait pas eu crime.

Le Gérant : A. STORCK.

LYON. — Imp. A. STORCK et Cie, 8, rue de la Méditerranée.

ARCHIVES
D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE
DE CRIMINOLOGIE
ET DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

SUR LES CONDITIONS DE L'EMPOISONNEMENT PAR L'OXYDE DE CARBONE

Par M. le docteur Sambuc
Agrégé à la Faculté de médecine de Lyon.

M. Léon Moureaux, élève de l'Ecole du Service de santé militaire, a soutenu récemment, à la Faculté de médecine de Lyon (1), devant un jury présidé par M. le professeur Lacassagne, une thèse fort remarquable sur *l'expertise médico-légale dans les cas de mort par l'oxyde de carbone*. Ce travail est non seulement une exposition méthodique et claire de l'état présent de nos connaissances sur cette difficile question ; mais encore il pose avec précision les problèmes nouveaux que soulèvent, comme à l'ordinaire, les progrès mêmes de ces connaissances. C'est ce que nous nous efforcerons de faire ressortir dans l'analyse suivante, en nous permettant d'ajouter au travail de l'auteur quelques considérations qui nous paraissent de nature à faciliter un groupement logique de certains faits d'expérience demeurés jusqu'ici épars et sans lien.

On connaît bien aujourd'hui le mécanisme de l'empoisonnement par l'oxyde de carbone. Les travaux de Claude Bernard, confirmés par toutes les recherches ultérieures, ont montré que ce mécanisme consiste en une substitution plus ou moins étendue de l'oxyde de carbone à l'oxygène dans sa combinaison avec l'hémoglobine du sang ; si bien qu'à côté et à la place de l'oxyhémoglobine, formée au niveau des alvéoles pulmonaires par

(1) Lyon, Storck, 1904. un vol. in-8° de 76 p.

l'union de l'oxygène atmosphérique avec l'hémoglobine libre du sang, il se produit une combinaison assez stable de l'oxyde de carbone avec cette même hémoglobine, combinaison appelée quelquefois carboxyhémoglobine. Il en résulte un resserrement correspondant du champ de l'hématose, qui peut entraîner la mort par anoxyhémie.

Tels sont, en gros, les phénomènes chimiques qui s'accomplissent. Mais il nous semble qu'on peut aujourd'hui en préciser plus exactement le déterminisme, en invoquant les acquisitions récentes de la mécanique chimique. C'est ce que nous allons tâcher de faire ici.

On sait que la combinaison de l'oxyde de carbone avec l'hémoglobine est, tout comme celle de l'oxygène, un phénomène réversible. De même, en effet, que dans l'étendue de l'arbre circulatoire, on peut observer, ici une combinaison de l'oxygène avec l'hémoglobine libre pour former de l'oxyhémoglobine, là une dissociation de l'oxyhémoglobine en oxygène et hémoglobine ; de même l'expérience a montré que l'oxyde de carbone peut se combiner à l'hémoglobine du sang pour donner de la carboxyhémoglobine, mais que, au sein même du sang de l'animal vivant, cette carboxyhémoglobine peut se dissocier en oxyde de carbone et hémoglobine (Claude Bernard, Gréhant). Cette possibilité de l'accomplissement de deux réactions opposées dans des conditions identiques de température constitue la caractéristique de la réversibilité (1).

Or, les transformations réversibles aboutissent à des états d'équilibre, où les produits terminaux de la réaction coexistent en général avec les produits initiaux. La formule qui définit l'équilibre ainsi établi est variable suivant la nature du système matériel considéré. Mais il existe une formule très générale d'équilibre, d'où dérivent une infinité de formules particulières. Cette formule générale, connue sous le nom de *règle des phases*, a été démontrée par un savant américain, Willard Gibbs, comme une conséquence des principes de la thermodynamique pour les systèmes à transformations réversibles, auxquels nous bornons notre attention. Cette règle, déduite par l'analyse mathémati-

(1) Nous prévenons le lecteur que nous nous contentons ici d'une définition approximative de la réversibilité.

que, a trouvé dans l'expérience tant de confirmations qu'on peut la considérer aujourd'hui comme certaine dans les conditions où elle est applicable.

La règle des phases définit la nature de l'équilibre d'un système à transformations réversibles à l'aide d'une relation entre ce qu'on appelle d'une part les *composants indépendants*, et d'autre part, les *phases* du système. Voici la définition de ces mots. Dans un système matériel, composé d'individus chimiques divers, simples ou composés, il peut se faire que certains des composants présents puissent se former, dans les conditions où le système est placé, aux dépens d'autres composants actuels ou virtuels du système, et cela soit en vertu des lois des proportions définies et multiples, soit en vertu des lois de la solubilité. C'est ainsi qu'en introduisant dans un récipient une certaine masse d'eau et une certaine masse de chlorure de calcium, on pourra donner naissance à une solution aqueuse de chlorure calcique et à plusieurs hydrates cristallisés de ce sel. Mais, si complexe que soit le système de corps ainsi formé, on voit qu'on pourra toujours le constituer dans les mêmes conditions en employant uniquement des masses convenablement choisies d'eau et de chlorure calcique. Ces deux derniers corps sont dits pour cette raison les composants indépendants du système. D'une façon générale, on appelle donc *composants indépendants* d'un système pris dans des conditions données les seuls composants à la fois nécessaires et suffisants pour construire dans ces conditions tout le système par le simple jeu des lois des combinaisons (ou décompositions) chimiques ou des lois de la solubilité.

D'autre part, dans un système on peut rencontrer divers états de la matière : solide, liquide ou gazeux, et en outre, diverses formes allotropiques ou isomériques. On appelle *phase* l'ensemble des masses qui ne diffèrent que par la grandeur et par la forme. Ainsi deux cristaux de glace appartiennent à une seule et même phase solide, parce qu'il n'y a entre eux d'autres différences que celles qui résultent de la forme et de la grandeur. Mais le soufre octaédrique et le soufre prismatique constituent deux phases solides bien distinctes, parce qu'ils diffèrent entre eux par d'autres qualités que la forme et la grandeur. Pour les mêmes raisons, l'eau solide, l'eau liquide, l'eau en vapeurs, sont

trois phases distinctes. Pareillement, l'hémoglobine libre, l'oxy-hémoglobine, la carboxyhémoglobine forment trois phases solides différentes ; mais les deux gaz, oxygène et oxyde de carbone, quand ils ont constitué par leur diffusion mutuelle un mélange homogène, ne forment qu'une phase unique, qui est gazeuse.

Ces définitions posées, la règle des phases nous apprend que les conditions auxquelles l'équilibre d'un système est possible dépendent essentiellement de la relation qui existe entre le nombre des composants indépendants et le nombre des phases de ce système. Si le nombre des phases dépasse de deux unités le nombre des composants indépendants, le système est dit *invariant* ou encore *nonvariant*, parce qu'un pareil système ne peut subsister à l'état d'équilibre qu'à une seule température et à une seule pression : c'est ainsi que les trois phases solide, liquide et gazeuse formées par le composant indépendant eau, ne peuvent coexister à l'état d'équilibre dans un espace donné qu'à la seule température de 0°0076 et à la seule pression de 4 m/m 60 de mercure. Que l'on modifie tant soit peu cette température ou cette pression, et aussitôt le système, sortant de son état d'équilibre, se transformera de façon à modifier sa constitution par une réduction du nombre de ses phases. Il passera ainsi à l'état de système *univariant*, dont les conditions d'équilibre sont moins étroitement limitées. Dans un pareil système, où le nombre des phases ne dépasse que d'une unité le nombre des composants indépendants, on peut se donner arbitrairement une grandeur, par exemple la température, à condition bien entendu que celle-ci soit prise dans les limites où les transformations possibles du système considéré sont réversibles. A cette température *t*, le système pourra toujours être constitué à l'état d'équilibre, mais la pression supportée ou exercée en cet état par le système aura une valeur rigoureusement déterminée, et en outre, bien que les masses absolues des diverses phases puissent être quelconques, la composition de celles qui sont formées d'un mélange homogène sera aussi rigoureusement déterminée.

La chimie biologique nous offre précisément un exemple remarquable et bien connu d'un système univariant, dont l'étude va nous conduire, après ce préambule nécessaire, au cœur même de notre sujet. Supposons qu'on introduise, dans un

espace limité, des masses quelconques d'oxygène et d'hémoglobine : nous savons que de l'oxygène va se combiner avec l'hémoglobine pour former de l'oxyhémoglobine par une réaction qui est du reste réversible, puisqu'à la même température l'oxyhémoglobine peut se dissocier en oxygène et hémoglobine (Claude Bernard). Nous pouvons donc appliquer ici la règle des phases. L'expérience nous montre qu'en général l'arrivée d'une certaine masse d'oxygène au contact d'une masse donnée d'hémoglobine libre n'a pas pour conséquence la transformation *totale* de cette hémoglobine en oxyhémoglobine, même si la masse d'oxygène est suffisamment grande pour cela ; mais une fraction seulement de l'hémoglobine se change en oxyhémoglobine par fixation de ce gaz ; et la transformation du système s'arrête à un état d'équilibre où coexistent deux phases solides (hémoglobine libre et oxyhémoglobine) et une phase gazeuse (oxygène) (1). Comme d'autre part il y a dans le système deux composants indépendants (oxygène et hémoglobine), on voit que le nombre des phases dépasse d'une unité le nombre des composants indépendants et que, par conséquent, le système considéré est univariant. Donc à une température donnée t correspondra une pression d'équilibre f et une seule ; en d'autres termes, à toute température donnée t, l'oxygène devra posséder dans l'espace considéré une certaine pression, ou tension f, et l'équilibre du système ne sera réalisé que quand l'oxygène aura atteint cette tension f. Si donc l'oxygène introduit dans l'espace considéré possède une tension supérieure à f, il devra se combiner à l'hémoglobine pour former de l'oxyhémoglobine jusqu'à ce que sa tension se soit abaissée à la valeur f ; et inversement, si l'oxygène possède une tension inférieure à f, il faudra que l'oxyhémoglobine se dissocie et dégage de l'oxygène jusqu'au moment où la tension de ce gaz se sera élevée à la valeur f.

On sait que ces conditions d'équilibre ont été établies expérimentalement par Claude Bernard, bien longtemps avant que fût connue la règle des phases, dont elles sont une conséquence

(1) C'est ce qui se passe dans le sang, comme l'a vérifié notamment Gréhant. Il a montré que chez un chien 100 c.c. de sang fixent en passant par les poumons 16 c.c. 3 d'oxygène, alors qu'artificiellement agités avec ce gaz, ils en fixent 26 c.c. 8. Donc, le sang artériel contient dans ses globules rouges à la fois de l'hémoglobine libre et de l'oxyhémoglobine.

nécessaire. On sait aussi qu'elles nous révèlent le mécanisme chimique de l'hématose. Sans doute un globule rouge n'est pas rigoureusement assimilable à l'espace limité et clos que supposent nos raisonnements précédents ; et, d'autre part, l'équilibre dont nous venons de définir les conditions n'est jamais réalisé, au moins d'une façon durable, dans aucune hématie, par suite de la mobilité incessante des phénomènes. *Mais cet équilibre n'apparaît pas moins comme une sorte de but vers lequel tend spontanément et nécessairement le système*, et la connaissance de ce but permet de prévoir le sens dans lequel évoluera ce système aux divers points de l'arbre circulatoire. Cette remarque s'appliquera également au système plus complexe que nous allons envisager maintenant.

Supposons qu'au système précédemment considéré (oxygène et hémoglobine), et dans le même espace limité, on ajoute une masse quelconque d'oxyde de carbone. Ce gaz va se mêler en partie à l'oxygène pour constituer une phase gazeuse, tandis que le reste va former de la carboxyhémoglobine qui coexistera en général avec de l'hémoglobine libre et de l'oxyhémoglobine. Les expériences de Gréhant nous apprennent en effet que dans du sang oxycarboné, c'est-à-dire contenant de la carboxyhémoglobine, il y a toujours une certaine quantité d'oxyhémoglobine dont on peut extraire l'oxygène par dissociation dans le vide, et aussi une certaine quantité d'hémoglobine libre, puisque ce sang peut encore fixer de l'oxygène par agitation au contact de ce gaz. Et comme nous savons par l'expérience que le système ainsi formé est à transformations réversibles, nous pouvons lui appliquer la règle des phases. Or, ici le nombre des phases est de quatre, à savoir : trois phases solides (hémoglobine libre, oxyhémoglobine, carboxyhémoglobine) et une phase gazeuse (mélange homogène des gaz O et CO) ; d'autre part, le nombre des composants indépendants est égal à trois (oxygène, oxyde de carbone, hémoglobine). Donc, ici encore, le nombre des phases dépasse d'une unité le nombre des composants indépendants, et par conséquent, le système est invariant comme le précédent. Cela veut dire que, à une température donnée *t*, par exemple à la température normale du sang, le système tendra spontanément et nécessairement vers un état d'équilibre, où le

mélange gazeux possédera une certaine tension déterminée f et une certaine composition déterminée r (r sera par exemple le rapport entre les poids d'oxyde de carbone et d'oxygène contenus dans l'unité de poids du mélange). Il serait intéressant de vérifier par l'expérience les déductions précédentes et de déterminer ainsi les valeurs numériques de f et de r qui correspondent aux diverses températures t, notamment à la température normale du sang humain.

Qu'au sein des globules rouges, dans un sang où l'oxyde de carbone a pénétré en même temps que l'oxygène, les choses se passent conformément au schéma précédent (1) ; que le système formé par la rencontre de l'oxygène et de l'oxyde de carbone avec l'hémoglobine tende vers l'état d'équilibre que nous venons de définir, c'est ce qui ne paraît pas douteux, si l'on songe aux nombreux faits, jusqu'ici établis isolément par l'expérience, qui apparaissent comme la conséquence nécessaire de notre application de la règle des phases. Ce sont ces faits expérimentaux que nous allons maintenant retrouver par voie déductive. Nous négligerons seulement dans nos raisonnements les variations de température qui se produisent dans l'organisme au cours de l'intoxication oxycarbonée, car leur amplitude, de quelques degrés à peine, est trop faible pour modifier d'une façon notable les valeurs de la tension-limite f et de la composition-limite r.

Si le système formé par la mise en présence des trois composants indépendants : oxygène, oxyde de carbone, hémoglobine, tend nécessairement vers un état d'équilibre où il doit y avoir un certain rapport bien déterminé r entre le poids d'oxyde de carbone et le poids d'oxygène contenus dans la phase gazeuse,

(1) On pourrait objecter que nos raisonnements envisagent l'hémoglobine libre, ainsi que ses dérivés oxygéné et oxycarboné, à l'état solide, tandis que l'hémoglobine dans les hématies est vraisemblablement à l'état de pseudo-solution colloïdale, fort voisin du reste de l'état solide. Mais il y a des raisons de croire que la pénétration d'une masse suffisante d'oxyde de carbone dans les hématies y provoque une coagulation de l'hémoglobine et que par conséquent nos raisonnements peuvent servir pour donner au moins une première approximation des phénomènes. Du reste, comme nous l'avons montré plus haut, l'emploi de raisonnements identiques pour un système ayant comme composants indépendants de l'oxygène et l'hémoglobine supposée solide permet de retrouver l'explication, donnée par Claude Bernard, des phénomènes chimiques de l'hématose.

il est bien évident que, plus il y aura d'oxygène libre dans le sang, plus aussi sera grande la proportion d'oxyde de carbone maintenu à l'état gazeux dans ce sang et, par conséquent, moindre sera la proportion de carboxyhémoglobine formée, et par conséquent enfin, plus étendu demeurera le champ de l'hématose. On peut donc dire que l'oxygène, par son abondance dans le sang, équivaudra pratiquement à un véritable antidote de l'oxyde de carbone, puisque sa présence aura pour effet de maintenir ou de ramener à l'état gazeux une proportion correspondante du gaz toxique : en d'autres termes, cette abondance d'oxygène aura pour résultat, soit d'entraver le resserrement progressif du champ de l'hématose, soit de l'élargir à nouveau si un commencement d'intoxication l'avait plus ou moins rétréci. On comprend donc que, dans l'empoisonnement par l'oxyde de carbone, il y ait avantage à traiter le malade par tous les procédés propres à introduire de l'oxygène dans le sang, notamment par des inhalations de ce gaz et au besoin par la respiration artificielle. Gréhant a parfaitement observé ces faits : « Un animal, dit-il (1), empoisonné partiellement par l'oxyde de carbone est-il porté à l'air pur, le chiffre indiquant la proportion de ce gaz dans le sang diminue dans les heures successives : le poison gazeux s'élimine en nature par les poumons. L'élimination, pour être complète, exige des heures. Elle est accélérée par l'emploi de l'oxygène, mais ce ne sont pas 20 litres d'oxygène qu'il faut faire respirer à l'homme ou à l'animal intoxiqué, ce sont des centaines de litres. »

Ces résultats expérimentaux s'expliquent par une dissociation progressive de la carboxyhémoglobine poursuivie jusqu'au moment où le mélange des gaz O et CO aurait la composition-limite *r*. Mais, comme cette limite n'est jamais atteinte, en raison du renouvellement incessant de l'oxygène et de l'entraînement du gaz oxyde carbonique libéré, il s'ensuit que la proportion de carboxyhémoglobine tendra progressivement vers zéro. Le sujet intoxiqué se rétablira donc, si les désordres causés dans son organisme par l'anoxyhémie ne sont pas irréparables. L'efficacité des inhalations d'oxygène apparaît ainsi comme une conséquence de la règle des phases.

(1) *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, t. L, p. 304, octobre 1903.

Dans le cas précédent, nous voyons l'introduction d'une forte masse d'oxygène dans le sang provoquer la dissociation progressive de la carboxyhémoglobine. Nous allons maintenant voir une masse suffisamment grande d'oxygène empêcher la fixation de l'oxyde de carbone sur l'hémoglobine, toujours en vertu de cette tendance du mélange gazeux vers une composition-limite déterminée. Gréhant a parfaitement observé en effet que du sang mis en présence d'un mélange des deux gaz, fixe d'autant moins d'oxyde de carbone qu'il y a plus d'oxygène dans le mélange. « J'ai mesuré exactement, dit-il (1), les volumes d'oxyde de carbone qui sont absorbés par 100 c.c. du sang d'un chien auquel j'ai fait respirer, pendant une demi-heure, des mélanges titrés d'air et d'oxyde de carbone contenant depuis 1/1.000 jusqu'à 1/10.000 de ce dernier gaz. J'ai trouvé que, dans un mélange à 1/1.000, 100 c.c. de sang au bout d'une demi-heure ont absorbé 5 c.c. d'oxyde de carbone, et dans un mélange à 1/10.000, le même volume de sang renferme 0 c.c. 55 de ce gaz, ou dix fois moins. » C'est qu'en effet dans le second mélange, plus riche en oxygène, il faut plus d'oxyde de carbone demeuré libre que dans le premier pour assurer le maintien du rapport d'équilibre r entre les deux gaz.

D'une façon générale, on est donc amené à cette conclusion que ce qui détermine la gravité des accidents, *ce n'est pas la masse absolue d'oxyde de carbone entrée dans le sang, mais le rapport entre la masse d'oxyde de carbone et la masse d'oxygène simultanément introduites*. D'où ce résultat paradoxal qu'on pourra faire respirer impunément à un animal une grande masse d'oxyde de carbone, si l'on a soin d'y associer une masse suffisamment grande d'oxygène. C'est ce que montrent en effet les expériences de Haldane, rapportées par M. Moureaux dans sa thèse (p. 7). « Haldane fait respirer à des rats un mélange composé moitié d'oxyde de carbone, moitié d'oxygène comprimé à deux atmosphères. Les rats ne meurent pas. Or, dans l'air atmosphérique, ils meurent à 0,2 p. 100 seulement. Mêmes résultats sur les chiens. Si l'on diminue la pression de l'oxygène, la mort arrive. » Il résulte en effet de la règle des phases

(1) *Loc. cit.*

que si dans un espace contenant de l'hémoglobine on introduit un mélange des deux gaz O et CO sous une forte pression, il doit se produire deux modifications dans ce mélange : 1° sa pression doit s'abaisser jusqu'à la valeur f correspondant à la température du milieu, ce qui se fera en général par une fixation simultanée des deux gaz sur l'hémoglobine ; 2° mais cette fixation portera en général d'une façon inégale sur les deux gaz, puisque la composition du mélange gazeux doit tendre vers une limite définie par le rapport r. Si donc l'oxygène est en excès par rapport à cette composition-limite r, c'est lui qui se fixera de préférence sur l'hémoglobine ; et il y aura d'autant plus d'oxyhémoglobine et d'autant moins de carboxyhémoglobine formées que l'oxygène sera plus prépondérant dans le mélange. On conçoit donc qu'avec un excès suffisant d'oxygène le champ de l'hématose puisse demeurer suffisamment ouvert.

Enfin, une dernière application des conséquences déduites de la règle des phases est la suivante. Supposons deux masses d'air contenant toutes deux la même proportion d'oxyde de carbone, mais dans l'une desquelles l'oxygène atmosphérique est partiellement remplacé par d'autres gaz, tels que l'acide carbonique par exemple ; si bien que, la richesse de ces deux masses d'air en oxyde de carbone étant la même, leur richesse en oxygène soit différente. De ces deux masses, la plus riche en oxygène sera la moins dangereuse à respirer, puisque l'oxygène introduit à chaque mouvement respiratoire, étant plus abondant, retiendra nécessairement à l'état gazeux une plus forte proportion d'oxyde de carbone, ce qui ralentira la formation de carboxyhémoglobine. C'est peut-être là qu'il faut chercher l'explication de ce fait que, dans beaucoup de cas où divers sujets furent intoxiqués par l'oxyde de carbone dans un même appartement, les plus gravement atteints furent ceux dont l'appareil respiratoire s'ouvrait dans les couches d'air inférieures. Tout le monde a encore présent à l'esprit l'accident dont furent victimes M. et Mme Emile Zola : le premier fut trouvé mort sur le sol de sa chambre, la seconde, étendue sur le lit, était encore vivante et put être sauvée. Dans le même ordre d'idées, le Dr Kurt Wolff, professeur à Dresde, signalait il y a peu de temps *un cas particulièrement remarquable d'intoxication par l'oxyde*

de carbone (1), où l'on trouva morts le matin dans une écurie un soldat-ordonnance ainsi que deux chevaux logeant habituellement dans cette écurie, tandis que deux autres chevaux étrangers furent trouvés debout, indisposés sans doute, mais vivants. Ces deux derniers chevaux avaient passé certainement toute la nuit dans cette position, comme le font d'ordinaire ces animaux dans une écurie qui ne leur est pas familière : c'est à cette circonstance qu'ils durent évidemment d'échapper à la mort.

On explique habituellement les faits de cet ordre en admettant que les émanations toxiques qui proviennent d'ordinaire de l'ouverture d'une cheminée, de la bouche d'un calorifère, des interstices du sol, etc., demeurent principalement confinées dans les couches inférieures, qu'elles ont envahies tout d'abord, et y forment ainsi une zone particulièrement dangereuse. Sous cette forme simpliste et sommaire, une pareille explication nous paraît inadmissible. Elle est une survivance manifeste de l'opinion erronée qui attribuait autrefois à l'acide carbonique les méfaits de l'oxyde de carbone. Il est parfaitement exact que le gaz carbonique CO^2 demeure, par sa pesanteur spécifique, confiné en majeure partie dans les régions basses, comme on le voit dans la fameuse grotte du Chien. Mais il est non moins certain que le gaz oxyde de carbone dont la densité normale est identique à celle de l'azote 0,967 et par conséquent peu différente de celle de l'air prise pour unité, doit se diffuser rapidement dans l'atmosphère de l'appartement. Sans doute, il se dilue d'abord par le fait même de cette diffusion ; mais si l'afflux des gaz délétères continue, il est clair que sur une hauteur de quelques mètres l'atmosphère doit avoir sensiblement la même richesse en oxyde de carbone. Et par conséquent au bout d'un même nombre d'inspirations, c'est-à-dire à peu près au bout d'un même laps de temps, deux sujets de même espèce doivent avoir introduit dans leur sang à peu près la même masse absolue d'oxyde de carbone, que leur appareil respiratoire s'ouvre au niveau du sol ou qu'il s'ouvre à deux ou trois mètres plus haut. Mais c'est ici le lieu de rappeler la formule établie plus haut, à savoir que ce qui détermine la gravité des accidents, ce n'est pas la masse absolue d'oxyde de carbone entrée dans le sang, mais le rapport entre

(1) Traduit dans les *Archives d'anthropologie criminelle*, 1903.

les masses d'oxyde de carbone et d'oxygène simultanément introduites. Or, comme la diffusion en hauteur du gaz acide carbonique est beaucoup plus lente que celle du gaz oxyde de carbone, la richesse en acide carbonique décroît, et par conséquent la proportion d'oxygène croît de bas en haut. Donc, si les deux sujets qui respirent à des niveaux différents absorbent dans le même temps la même masse absolue d'oxyde de carbone, ils introduisent simultanément des masses différentes d'oxygène, le plus élevé en introduisant davantage. Mais alors, chez ce dernier sujet, cette masse plus grande d'oxygène qui passe dans le sang doit retenir à l'état gazeux une proportion plus forte d'oxyde de carbone, toujours en vertu de la tendance à l'établissement d'une composition-limite définie par le rapport constant *r*. Par conséquent, la proportion de carboxyhémoglobine formée dans un temps donné doit être en général d'autant moindre que le sujet respire dans une couche plus élevée ; et par conséquent enfin, le resserrement du champ de l'hématose doit se faire chez lui avec plus de lenteur. Le danger sera donc moindre pour lui, toutes choses étant égales par ailleurs.

Nous disons : toutes choses égales, et c'est maintenant le moment d'insister sur cette restriction capitale, car nous n'avons jusqu'ici étudié le problème de l'intoxicaion oxycarbonée qu'au point de vue de l'équilibre chimique qui tend à s'établir dans les divers cas particuliers. Mais cette connaissance n'est pas suffisante et ne résout pas à elle seule tout le problème de l'empoisonnement, car la proportion de carboxyhémoglobine formée n'est pas l'unique facteur de la gravité des accidents. L'expérience a montré en effet que, chez divers sujets ayant succombé à l'intoxication par l'oxyde de carbone, il y a de grandes différences dans la proportion d'hémoglobine qui a subi la transformation en carboxyhémoglobine : la mort survient à un degré d'avancement de cette transformation qui est très variable d'un individu à un autre. Voyons donc comment on établit ce fait et comment on peut l'étudier avec méthode.

Il faut pour cela définir avec précision l'état du sang au point de vue de son envahissement par l'oxyde de carbone, au moment de la mort ou, pour parler plus exactement, au moment de la cessation des mouvements respiratoires, état que nous suppo-

serons définitif et invariable à partir de cet instant, comme cela semble résulter des expériences de Gréhant (1). Or, la définition de cet état implique la connaissance des proportions respectives dans lesquelles se trouvent les masses des trois phases solides : carboxyhémoglobine, oxyhémoglobine, hémoglobine libre. Mais, comme la mesure directe de ces trois masses n'est guère possible, il est avantageux de la remplacer par la mesure de grandeurs proportionnelles et par conséquent équivalentes, tels que les poids (ou les volumes) d'oxygène qui seraient susceptibles de se combiner respectivement aux trois masses d'hémoglobine libre, oxygénée et oxycarbonée. Remarquons du reste que le volume d'oxygène qui serait capable de se combiner à la fraction oxycarbonée de l'hémoglobine, si celle-ci était libre, est égal au volume même de l'oxyde de carbone combiné à cette masse d'hémoglobine, puisque l'oxygène et l'oxyde de carbone se remplacent, dans leur combinaison avec l'hémoglobine, molécule à molécule, et par conséquent, volume à volume. Donc, en définitive, pour évaluer les proportions relatives des trois fractions de l'hémoglobine qui sont respectivement oxycarbonée, oxygénée et libre, il suffira de connaître : 1° le volume d'oxyde de carbone fixé à l'état de carboxyhémoglobine, volume que nous désignerons par le symbole CO ; 2° le volume d'oxygène fixé à l'état d'oxyhémoglobine, volume que nous désignerons par le symbole O_1 ; 3° le volume d'oxygène qui serait suceptible de se fixer sur l'hémoglobine demeurée libre, fixation réalisable pratiquement par une agitation suffisamment prolongée du sang au contact de l'air : ce volume sera désigné par le symbole O_2. Ces trois volumes seront, bien entendu, mesurés dans les conditions ordinaires de température et de pression. Comme ce qu'il importe de connaître, ce ne sont pas les valeurs absolues de ces trois grandeurs, mais leurs valeurs relatives, on pourra, en combinant ces trois volumes deux à deux, former trois rapports, tels que $\frac{CO}{O_1}$, $\frac{CO}{O_2}$ et $\frac{O_1}{O_2}$, mais dont deux seulement seront vraiment distincts, puisque l'un quelconque d'entre eux n'est que

(1) Ce savant a établi en effet que la proportion de carboxyhémoglobine dans le sang d'un chien empoisonné par l'oxyde de carbone est, au bout de cent cinquante-sept jours, sensiblement la même qu'au moment de la mort (cité par Moureaux, p. 34).

le quotient des deux autres. Il suffira donc de retenir, pour la définition de l'état du sang, deux seulement de ces rapports, par exemple ceux $\frac{CO}{O_1}$ et $\frac{CO}{O_2}$, qui contiennent explicitement le volume d'oxyde de carbone fixé sur les hématies.

C'est à peu de chose près ce qu'a fait Gréhant. Il a considéré en effet deux rapports : 1° l'un est le rapport $\frac{CO}{O_1}$ entre le volume d'oxyde de carbone et le volume d'oxygène fixés sur les hématies dans l'unité de volume de sang artériel au moment de la cessation des mouvements respiratoires : d'après ce savant, ce rapport « caractérise l'empoisonnement » ; 2° l'autre est, non pas le rapport $\frac{CO}{O_2}$, mais le rapport $\frac{CO}{O_1 + O_2}$, dont la signification physiologique est plus importante. En effet, le dénominateur $O_1 + O_2$ représente le volume total de l'oxygène O_1 fixé sur l'hémoglobine au moment de l'arrêt respiratoire et de l'oxygène O_2 qui serait nécessaire pour oxyder l'hémoglobine demeurée encore libre à cet instant. Ce volume total mesure ce que Gréhant appelle la capacité respiratoire CR que possédait encore le sujet au moment où il a cessé de respirer. Et le rapport $\frac{CO}{CR}$ a reçu de lui le nom de « coefficient d'empoisonnement », dénomination que justifie sa signification physiologique. Son numérateur mesure en effet la masse d'hémoglobine oxycarbonée et, par conséquent, impropre à l'hématose ; son dénominateur mesure la masse d'hémoglobine oxygénée ou susceptible de l'être, et par conséquent, disponible pour l'hématose. Donc le premier terme mesure l'étendue du champ perdu pour l'hématose, et le second terme, l'étendue du champ conservé. Leur rapport mesure donc le rétrécissement subi par ce champ au moment de l'arrêt respiratoire par le fait de l'invasion de l'oxyde de carbone.

Or, ce coefficient d'empoisonnement varie dans des limites fort étendues suivant les individus considérés. Ainsi, chez deux femmes ayant succombé en novembre 1902 à une intoxication oxycarbonée dans un appartement de la rue Bourgelat, à Lyon, M. le professeur Lacassagne a trouvé des coefficients d'empoisonnement dont l'un est à peu près double de l'autre. Donc, chez

certains sujets, il suffit, pour amener la mort, d'un resserrement du champ de l'hématose qui n'est guère que la moitié du resserrement nécessaire pour tuer un autre sujet. Il existe donc, chez les diverses personnes, de grandes différences de susceptibilité individuelle à l'égard de l'oxyde de carbone. Cette susceptibilité est déterminée par l'état physiologique et pathologique du sujet, bref par un ensemble de facteurs qu'il est à peu près impossible d'analyser dans l'état présent de nos connaissances. Il y a là pourtant une question d'une importance pratique considérable dans tous les cas où il s'agit de déterminer, en vue d'éclairer les tribunaux, l'ordre des décès de diverses personnes ayant succombé aux suites d'un même empoisonnement. Il faut donc féliciter M. Moureaux d'avoir insisté, dans sa thèse inaugurale, à la suite de son maître, M. Lacassagne, sur l'importance de ces susceptibilités individuelles et de s'être efforcé de projeter quelque lumière sur cet obscur problème.

Aux questions purement physiologiques que soulève l'étude de l'intoxication oxycarbonée appartient évidemment la mort par syncope, due sans doute à un réflexe ayant son point de départ dans les poumons et se réfléchissant sur les centres bulbaires. « En pareil cas, les signes de l'intoxication oxycarbonée manqueront ; l'expertise chimique elle-même ne donnera pas de résultats, l'oxyde de carbone n'ayant pas été respiré par la victime en quantité suffisante. » (Moureaux, p. 61.) Ici la mort n'est donc pas amenée par un rétrécissement progressif du champ respiratoire. Faudrait-il assimiler dans certains cas l'action physiologique de l'oxyde de carbone CO à celle de l'acide cyanhydrique $CAzH$, chimiquement incomplet comme lui et de constitution probablement analogue, car le groupement bivalent AzH remplace souvent l'atome d'oxygène ? Le choc brusque d'une masse d'air contenant une certaine proportion d'oxyde de carbone serait-il plus propre à provoquer la syncope que si cette proportion n'était atteinte que progressivement ? Quoi qu'il en soit de ces hypothèses, on aperçoit tous les problèmes que soulève encore l'étude de l'intoxication oxycarbonée. Si, au point de vue purement chimique, la théorie de Claude Bernard semble susceptible d'être conduite à son complet achèvement par l'emploi de la règle des phases, au contraire du côté proprement

physiologique, bien des obscurités subsistent encore. Mais n'est-ce pas le propre de toute recherche de science positive que chaque progrès de nos connaissances a pour effet de découvrir de nouvelles inconnues et que toute solution d'un problème entraîne en même temps la position d'un problème nouveau ? L'étude de l'empoisonnement par l'oxyde de carbone nous offre une nouvelle vérification de cette loi du progrès scientifique. Et ce n'est pas le moindre mérite de M. Moureaux que d'avoir, par un méthodique exposé de nos connaissances présentes, montré clairement la voie des recherches futures.

QUELQUES MOTS SUR LA PARALYSIE GÉNÉRALE

Par M. le docteur Audiffrent.

De la belle théorie des fonctions du cerveau du grand novateur moderne dont nous avons fait dans ces hospitalières *Archives* plusieurs applications, nous allons en faire encore une, nous ne disons pas la dernière, que nos confrères qui nous ont fait l'honneur de nous lire rattacheront facilement à cette grande conception, dont l'homme social fut le principal sujet. Pour les engager à entreprendre la nouvelle étude de laquelle nous avons tiré de si grands enseignements, qu'ils nous permettent une comparaison qui leur montrera que la plupart des grandes institutions dont nous fûmes dotés par quelques hommes qui ont illustré notre espèce n'ont jamais été acceptées de confiance et que ce n'est qu'après de nombreuses applications à des cas déjà connus qu'a été, en quelque sorte, établie leur légitimité.

Quand un grand penseur, l'immortel Leibnitz, nous dota de sa méthode infinitésimale, il ne se trouva autour de lui qu'incrédulité. Ce ne fut que lorsqu'elle fut appliquée à ce qu'on connaissait déjà de la science fondamentale, qu'on se décida à la prendre enfin en sérieuse considération. Il en sera ainsi, nous osons le dire, de la mémorable théorie des fonctions du cerveau.

Instituée, comme nous avons eu l'honneur de le dire dans ces *Archives*, d'après l'observation de l'homme et des animaux dont la constitution cérébrale ne diffère pas de la nôtre, elle reçut son investiture d'une sanction sociale. Si le cours d'une existence individuelle a été insuffisant pour nous montrer les nombreuses manifestations de l'appareil cérébral, le grand spectacle historique devait nous les révéler pleinement. Ce n'est pas seulement l'homme aux prises avec ses passions que nous avons vu en sortir, c'est l'homme agissant, pensant, suivant la prépondérance de telle ou telle affection, conformément aux exigences des diverses phases de son évolution à travers les siècles. C'est surtout là, en effet, que nous avons pu nous élever à la connais-

sance de ses plus hautes facultés et fixer les conditions de leur harmonie nécessaire.

La belle formule *agir par affection et penser pour agir*, qui nous montre tout le cerveau en activité trouve, nous le disons, sa confirmation dans l'histoire même d'une longue initiation sociale.

Quoique dans ses moindres maladies, tout l'appareil nerveux central se trouve en pleine activité, ainsi que nous le montre la belle formule précédente, qui en résume les diverses manifestations, il n'est pas moins nécessaire, pour étudier celles-ci, de les dissocier. Dans plusieurs de nos publications nous en avons montré déjà quelques-unes des plus importantes, propres surtout à nos facultés affectives. Ce sont celles de nos organes de l'activité que nous aurions à présenter ici. Mais, vu l'étendue des questions qui seraient ainsi soulevées, nous devons, pour le moment, limiter cette étude à une seule, qui se rattache à la même origine. C'est de la paralysie générale, autrement dit de la démence paralytique, que nous aurons à nous occuper ici.

Un chercheur consciencieux que nous avons prématurément perdu, M. le docteur Voisin, a laissé un travail des plus importants sur la démence paralytique. Son volume, où se trouvent relatées les moindres particularités de la maladie, constitue, on peut le dire, un titre à la recommandation de la postérité. Il nous semble qu'après ce consciencieux travail il reste peu de chose à apprendre au praticien qui voudra s'en inspirer. Cette longue exposition, cette énumération de faits ou plutôt de symptômes, qu'on trouve dans l'œuvre de M. Voisin, leur servira, sans doute, pour suivre une à une les phases nombreuses de la maladie, pour en connaître la marche et, en beaucoup de cas, pour prévoir son issue probable et sa durée même. Mais quelle est la nature, l'origine de ce mal dont les progrès sont si rapides de nos jours, qui n'avait appelé que faiblement l'attention des médecins au commencement de ce siècle et qui, de nos jours, remplit nos asiles ? On serait tenté de croire qu'il s'étend au milieu de nous comme la plupart des désordres sociaux ou moraux dont notre malheureuse société est aujourd'hui si cruellement atteinte. Comme la plupart des maladies cérébrales que nous voyons se

multiplier de plus en plus parmi nous, on est naturellement amené à lui supposer une origine toute sociale. Mais, sans trop nous laisser aller à une pensée sur laquelle nous pourrons revenir plus tard, contentons-nous, pour le moment, de rechercher la nature du mal. Une philosophie supérieure sera ici notre guide et les nombreux faits ou symptômes, si laborieusement colligés par le savant médecin de la Salpêtrière, serviront de confirmation aux considérations que nous pourrons présenter à ce sujet.

La belle formule cérébrale que nous venons de rappeler nous montre dans sa première partie que nos actes quelconques sont déterminés par une passion toujours dominante. C'est, en effet, sur les organes de l'activité que retentit toute excitation passionnelle. Que l'action soit aveugle ou suscitée par une affection de n'importe quelle nature, c'est toujours les organes de l'activité qui entrent en jeu. La part de l'intelligence est ici relativement secondaire. Elle n'intervient, quand elle est consultée, que pour éclairer l'action. Cependant les trois grandes régions cérébrales propres au sentiment, à l'intelligence et à l'activité restent toujours solidaires et reliées entre elles par des connexités nerveuses, celles-ci, a-t-on dit, dépourvues de névrilème.

L'action, quelle qu'elle soit, se traduit toujours par des contractions. C'est en effet sous la dépendance de la région de l'activité qu'il faut placer tous les mouvements. Trois organes affectés au courage, à la prudence et à la fermeté constituent cette région. Le premier, avons-nous dit ailleurs, commande seul la contraction, c'est-à-dire le mouvement. Ainsi s'établit de la sorte une première dépendance du corps à l'égard du cerveau. Le premier organe pratique qui reçoit l'excitation passionnelle et qui la transmet au corps subit la réaction de celui-ci et le trouve ainsi dans un état permanent d'activité. L'appareil cérébral, nous mettant en relation avec le dehors, dont il reçoit l'influence, l'organe, qui tient sous sa dépendance toutes les contractions, subira de la sorte la double stimulation du dedans et du dehors, cette dernière étant parfois indirecte.

La même formule qui nous a montré tout le cerveau en activité nous montre aussi l'harmonie qui doit régner entre ses diverses régions. C'est le sentiment qui préside à leur fonctionnement, les deux autres régions de l'intelligence et de l'activité se met-

tant toujours à son service. Ainsi se trouve consacrée, soit dit en passant, la prépondérance du cœur sur l'esprit.

Cette harmonie, cet état d'unité, dont la santé est l'expression, s'étend naturellement autant au corps qu'au cerveau. Tout ce qui pourra compromettre l'unité de l'un sera suivi d'un trouble plus ou moins profond dans celle de l'autre.

Est-il maintenant nécessaire de dire que c'est principalement sur les organes de l'activité que va retentir tout d'abord le trouble qui compromet cette harmonie nécessaire cérébrale ou corporelle ?

Dans tout état normal, c'est-à-dire de santé, la stimulation du sentiment sur les organes de l'activité s'exerce régulièrement et rien ne vient troubler l'harmonie générale. Mais il n'en sera pas ainsi si la prépondérance continue ou passagère d'une passion vient la compromettre. Il faut alors s'attendre à trouver les organes de l'activité dans un état d'excitation qui sera ainsi ou continue ou passagère.

Ces diverses considérations, le lecteur doit l'avoir compris, sont nécessaires pour nous permettre de procéder à une étude rationnelle de tout ce que peuvent nous présenter d'anormal les organes de l'activité. Mais nous limiterons, comme nous l'avons dit, cette étude à ce qui concerne la terrible maladie qualifiée de paralysie générale. C'est, on doit s'y attendre, dans l'organe qui tient sous sa dépendance tous les mouvements, volontaires ou involontaires, que nous en chercherons le siège. La fonction normale de cet organe, nous l'avons dit, est de pousser en avant. C'est ce qui autorise à y voir l'organe du courage. Les deux autres organes de l'activité seront affectés, pour compléter le tableau, l'un à la prudence, l'autre à la fermeté. L'un préside en quelque sorte aux mouvements retenus (la prudence), l'autre aux mouvements maintenus (la fermeté).

La paralysie générale a été qualifiée de méningo-encéphalite diffuse, sans qu'on en ait fixé le siège cérébral. On en a attribué l'invasion à une série de congestions dont la méningite serait la conséquence. La congestion méningée aurait pour effet l'altération, le ramollissement de la cellule cérébrale sous-jacente. Tous les troubles cérébraux et *somatiques*, expression désormais consacrée, se rattacheraient ainsi à la congestion et à ses

conséquences péri-encéphaliques. Il est des symptômes dans la terrible maladie, dont la persistance et le caractère, toujours spécial, auraient dû, à certains égards, compléter le diagnostic si simple d'un mal qui nous paraît cependant fort complexe dans ses effets. En qualifiant la maladie de délire des grandeurs, n'a-t-on pas reconnu à la fois et l'importance et la constance de ces divers symptômes ?

Nous avons été conduit, dans un long travail, à considérer cette série de congestions, dont la méningite serait la conséquence, non point comme due à une cause extérieure, mais comme provoquée par une suractivité cérébrale dont nous avons indiqué la nature et la gravité. M. le docteur Voisin, dans son mémorable volume a bien voulu discuter notre opinion à cet égard.

La paralysie générale ou démence paralytique, ou délire des grandeurs est, avons-nous dit, une maladie de l'activité, et c'est dans le premier de nos organes pratiques que nous en avons fixé le siège. C'est dans la suractivité de cet organe, selon nous, qu'il faut en chercher l'origine. L'action que nous avons attribuée à cet organe dans l'harmonie générale des fonctions cérébrales justifie suffisamment, par cela même, tous les troubles constatés dans la masse du cerveau, lorsque sa surexcitation vient à compromettre l'unité générale. Il n'est pas jusqu'à la qualification de délire des grandeurs qui ne trouve aussi sa justification dans l'hypothèse à laquelle nous nous rallions. La mémorable théorie cérébrale du grand novateur contemporain fait, en effet, siéger dans le voisinage et même dans la continuité de l'organe des mouvements excités (du courage), les deux organes de l'ambition, qualifiés d'orgueil et de vanité. L'extension à deux organes voisins de l'altération que nous présentent les organes de l'activité nous paraît suffisante pour nous expliquer la persistance du délire, dit des grandeurs, lorsque la maladie est franchement accusée.

Ceux qui ne jurent que par les résultats fournis par le scalpel ou le microscope s'étonneront de nous voir donner des sièges si précis à quelques fonctions cérébrales et d'insister, comme nous l'avons fait, sur la dépendance que nous établissons entre les organes correspondants. Qu'on nous permette une digression

dont la méthode fera les frais. Nous aimons à croire que nous écrivons pour des penseurs.

Au temps de Bichat, on le sait, le cerveau était réservé à l'intelligence seule. Les autres facultés, les passions, l'activité, résidaient dans les viscères. Cette opinion avait bien sa raison d'être, puisque c'est sur les viscères que semblait retentir le trouble des passions. Gall les a localisées, comme l'intelligence, dans le cerveau, qui est devenu dès lors le siège exclusif de nos qualités supérieures. Ce n'est point le scalpel à la main qu'il osa affirmer ce qu'il avançait, l'observation de l'homme et des animaux lui suffisait. Si l'existence d'un organe suppose celle d'une fonction, réciproquement la constatation de la fonction ne permet-elle pas de supposer un organe correspondant ? Sous le nom de méthode subjective, c'est le procédé, avons-nous dit, que Gall et plus tard, systématiquement, le grand novateur contemporain ont employé pour instituer avec autant de certitude qu'en comporte une exploration directe la théorie que nous nous efforçons de faire pénétrer chez ceux de nos confrères qui croient que l'étude de l'homme social mérite de fixer leur attention. Nous nous croirons donc pleinement autorisé, d'après l'observation directe, à faire confiner les deux organes propres à l'ambition, orgueil et vanité, avec celui des mouvements excités, soit du courage. Renversant la question, nous dirons que la constance et le caractère de certaines manifestations propres à la maladie nous autorisent à en chercher le siège dans l'organe contigu à ceux dont l'existence nous est révélée par ces manifestations.

Après ce qui vient d'être dit, pour motiver l'affectation que nous donnons à notre premier organe pratique, nous devons rappeler ce qu'ont constaté tous ceux qui ont suivi les paralysés, ce qu'on remarque chez eux, avant même qu'aucun symptôme apparent ait fait soupçonner l'existence d'un mal dont les premières manifestations n'apparaissent souvent que longtemps après. Ces malheureux prédestinés sont presque tous des agités ; leur conduite est souvent étrange, leur caractère d'une mobilité extrême. S'ils sont dans les affaires, ils sont entreprenants, se lancent en des spéculations, en des coups de bourse, qui ont parfois réussi. Un symptôme grave qui ouvre souvent la scène pathologique, c'est une chute survenant inopinément avec perte

de connaissance. Le malade et la famille ne rattachent ordinairement à rien ce symptôme qui passe alors inaperçu.

Sans entrer dans aucun développement sur la nature de l'épilepsie, nous dirons que nous avons aussi rangé cette terrible maladie dans la catégorie des maladies de l'activité. C'est ici l'organe des mouvements excités qui s'élève à un état de surexcitation inusité et suscite tous les phénomènes constatés dans le cours du mal. Par un rapprochement tout naturel, ne verra-t-on pas dans l'accès épileptiforme survenu chez le paralysé, alors qu'aucun autre symptôme ne peut encore révéler la nature du mal, la confirmation de ce que nous avons osé avancer sur sa nature et son siège nécessaire. Ce n'est souvent que bien tard après qu'on en voit apparaître des signes non équivoques. Alors le malade se croit riche, il fait des projets qui doivent le conduire rapidement à la fortune. Alors encore on constate chez lui au milieu d'un désordre qui jette tout le monde autour de lui dans l'étonnement et l'affliction, une disposition très prononcée à la bienveillance. Il donne son cœur à tous ceux qui l'entourent, leur fait des promesses de toute sorte. Cette disposition si marqués chez la plupart des malades a toujours été pour nous un signe pathognomonique de la maladie. Quand on est encore incertain sur son caractère et qu'on peut s'illusionner sur sa nature et n'y voir qu'un cas de vulgaire aliénation, ce caractère doit faire cesser toute équivoque.

Le fou, je ne dis pas l'aliéné, est toujours profondément égoïste. Vous ne trouverez en lui qu'en passant quelques lueurs de bienveillance. Le sentiment dont la prépondérance a provoqué chez lui le trouble cérébral, dont la conséquence a été la folie, ce sentiment, dis-je, est toujours, sauf quelques rares exceptions, d'une nature personnelle, tout égoïste. Tel n'est pas le cas du paralysé. Cette suractivité passionnelle, cette exaltation que nous constatons chez lui dès le début même de la maladie et qui, on peut le dire, en constitue un des premiers symptômes, tout cela peut exister avec la manifestation des plus nobles sentiments. C'est ici le caractère qui est le point de départ du mal et non le sentiment comme chez le fou. Les mêmes considérations qui nous ont fait rapprocher les deux organes de l'ambition de celui des mouvements excités nous permettent

encore de rapprocher de celui-ci les organes de la sympathie que la théorie cérébrale fait siéger dans son voisinage.

Le remarquable traité que nous a laissé M. le docteur Voisin a pour titre : *De la paralysie générale des aliénés*. Un pareil titre peut paraître défectueux et sembler indiquer que la terrible maladie ne se manifeste que chez les aliénés. Si la paralysie nous présente tous les symptômes d'un état d'aliénation confirmée ou plutôt de folie, c'est bien à tort qu'on confondrait ou même qu'on rapprocherait les deux sortes de maladie. La théorie que nous avons donnée de la folie dans un premier article que les *Archives* ont bien voulu accueillir, fait de la folie une affection de nature toute morale, tandis que la paralysie générale ne peut être attribuée, comme nous croyons l'avoir démontré, qu'à une disposition particulière des organes de l'activité. D'ailleurs, la marche des deux maladies est toute différente. Si l'une après un temps plus ou moins long aboutit à la démence, c'est presque par la démence que débute l'autre. Comme l'épilepsie, avec laquelle la démence paralytique a des airs de parenté, c'est dans la catégorie des maladies de l'activité qu'il faut les ranger.

Nous avons suffisamment montré quelle part prennent les organes de l'activité, et surtout le premier de ces organes, dans le concert de nos facultés cérébrales. Recevant la stimulation de toute la région affective, celui-ci préside à toutes les contractions. Son action sur la région spéculative et principalement sur les facultés du langage ne saurait être non plus douteuse. En raison de la solidarité qui règne entre toutes les parties de l'appareil cérébral sans excepter les ganglions que nous avons donnés pour siège à nos divers modes de sensations, est-il étonnant que le concours des organes de l'activité venant à manquer au fonctionnement général de cet appareil, l'activité de tous les organes se trouve altérée ? C'est ce qu'indiquent les nombreux symptômes cérébraux ou autres constatés dans le cours de la maladie et que M. Voisin, dans son beau travail, nous a scrupuleusement présentés.

Ces symptômes si nombreux se rattachent tout d'abord aux organes primitivement lésés. Ils affectent principalement la motilité. Le malade, a-t-il dit, a perdu ses forces ; quand on lui demande de nous serrer la main, il a l'air de faire des efforts

inouïs et cela pour arriver à n'exercer qu'une faible pression. On ne peut douter que la sensation musculaire n'ait diminué chez lui. La contraction ne semble pas, en effet, avoir amené une sensation bien nette de ses efforts. Sa démarche titubante accuse aussi un défaut de coordination des mouvements. Entre la contraction et la sensation musculaire consécutive, il est une telle solidarité que toute diminution de l'une est suivie d'une diminution de l'autre. D'ailleurs, l'exploration anatomique est décisive à cet égard. C'est la volumineuse couche optique que nous avons donnée pour siège à la sensation musculaire. A l'autopsie on constate toujours une altération notable des cellules de cette particularité cérébrale, dont la fonction est ainsi définitivement confirmée. La diminution des forces n'est pas le phénomène le plus apparent que présente le malade. Il maigrit à vue d'œil et dans l'espace de peu de temps, il devient méconnaissable. On admet communément aujourd'hui une troisième espèce de nerfs, les nerfs dits nutritifs ou trophiques. Leur fonction consiste, par une action presque chimique, à concourir à l'élaboration des matériaux qui vont entrer dans la composition de l'élément nouveau qui se substituera à l'élément ancien qui a cessé de vivre et qui doit être rejeté après sa décomposition. Des faits normaux ou pathologiques nous permettent d'étendre l'action réflexe au delà des limites qu'on lui a assignées. S'il est admis que toute sensation peut éveiller une contraction, il faut aussi admettre qu'elle peut, par son action sur les cellules nutritives, susciter une modification plus ou moins profonde dans le phénomène fondamental qui constitue la nutrition. Trois sortes de nerfs concourraient ainsi à une action commune, l'entretien de ce phénomène. Cette considération nous permet de nous rendre compte d'une foule de choses très intimes qui n'ont pu être expliquées jusqu'ici. Dans le cas présent, l'altération des centres moteurs et de la sensation musculaire consécutive coïnciderait avec l'altération progressive constatée dans la nutrition fondamentale. Les gens à tempérament nerveux sont ceux qui brûlent le plus comme le prouve leur état de maigreur habituelle. Ceux d'une constitution molle, par contre, se laissent facilement envahir par la graisse. Ils accusent dans leur manière d'être un affaiblissement graduel, ce qui, par le fait, coïncide

avec une moindre combustion de matériaux. C'est ce qu'on constate chez les diabétiques. Tout languit, en effet, chez eux, aussi bien la nutrition que toute autre fonction. Ces considérations, nous l'espérons, ne seront pas trop déplacées ici.

Quoi qu'il en soit, l'altération de la cellule cérébrale, à la périphérie comme dans les ventricules, suffit pour expliquer tous les troubles survenus dans l'appareil nerveux central, sans méconnaître, toutefois, les phénomènes consécutifs qui résultent de la solidarité des parties.

Nous croyons avoir montré que si, dans la phase principale, la paralysie générale peut être confondue avec la folie par la similitude de certains symptômes, on ne saurait cependant confondre ces deux maladis qu'à leur début. Le paralysé peut, en effet, comme le fou, altérer profondément la réalité, et c'est ce qui peut donner lieu à la confusion. Mais cependant même dans ses débuts et surtout dans la terminaison de la maladie, un observateur attentif ne pourra voir le même mal.

Nous avons signalé chez le paralysé un symptôme pour nous pathognomonique. C'est la persistance chez lui presque jusqu'au dernier moment des dispositions bienveillantes. La paralysie générale, nous le répétons, appartient pour nous à cette grande et triste famille des maladies de l'activité. De ces maladies nous avons présenté toutes les manifestations dans un volume qui n'a été lu que par quelques rares confrères. M. le docteur Voisin a fait l'honneur à un médecin trop peu connu, dit-il, de discuter l'opinion émise par lui sur la nature et la marche de la redoutable maladie. Puissent les développements dans lesquels nous venons d'entrer faire cesser dans l'esprit de ceux qui voudront bien nous lire un désaccord à notre avis plus apparent que réel. Quand on voudra embrasser dans son ensemble la grande scène pathologique que nous offre une maladie dont les progrès s'accusent de plus en plus, on se convaincra que son origine et sa nature sont, au fond, plus sociales que médicales.

Confondant souvent la folie et la paralysie générale, on a poussé l'assimilation jusqu'à leur trouver des formes communes. C'est ainsi qu'on a trouvé dans la paralysie générale une forme mélancolique qui semble contraster avec l'état d'excitation aiguë qui y est presque toujours dominante. Nous ne con-

testons pas la forme mélancolique constatée chez certains paralysés. Mais nous ferons remarquer qu'en général tout état d'excitation est ordinairement suivi d'un état de dépression qui, ici, peut simuler la forme mélancolique. Cet état de dépression peut exister dès les débuts de la maladie et avoir été par le fait précédé d'une grande dépense d'activité, passée inaperçue de l'entourage même du malade. D'ailleurs, ne peut-on supposer ici une prédisposition affectant spécialement les organes de l'activité, usés en des luttes antérieures, et préparés ainsi à des congestions qui en facilitent l'altération ?

La paralysie générale s'observe souvent chez les alcooliques. Qui ne sait dans quel état de surexcitation peut jeter l'ivresse ? L'excitation alcoolique porte principalement sur les organes de l'activité. Un verre de vin, a-t-on dit de tout temps, donne du cœur. Les libations fréquentes, continues, ne peuvent que laisser le cerveau dans un état congestif. C'est presque toujours par les embarras de la parole qu'on constate les effets de ces libations. Le tremblement fibrillaires de la langue, des muscles de la face, en sont des symptômes persistants. On les constate à toutes les phases, pour ainsi dire, de la maladie confirmée.

La paralysie générale est-elle héréditaire ? Telle est la question qui se pose de nos jours et à laquelle on a diversement répondu. Une maladie peu connue ou mal étudiée au commencement de ce siècle, et cela en raison de sa moindre fréquence alors, envahit de nos jours tous nos asiles où elle fournit à la statistique un tiers de ses malades. Elle a pu être considérée comme héréditaire, mais ne serait-ce pas, plutôt, la prédisposition qui le serait, bien qu'elle n'aboutisse pas toujours aux mêmes effets ?

L'observation que nous venons de faire peut s'étendre à toutes les affections nerveuses ou plutôt cérébrales. Qu'on me permette une belle expression du maître qui précisera mieux la question : Il faut considérer, a-t-il dit, le cerveau comme un double placenta permanent placé entre l'homme et l'humanité. C'est en effet sur le cerveau que retentit toujours l'action du dehors et, en nous plaçant à un point de vue plus élevé, nous dirons aussi celle du passé et de l'avenir. C'est l'homme social, l'homme dont la constitution a été modifiée par cette double influence, qui

la subit à travers cette même influence, quelque éloignée qu'elle puisse paraître.

En nos temps si justement qualifiés de transition, lorsque l'absence de toute direction laisse tous les cerveaux troublés, on peut dire qu'ils sont tous ouverts à la maladie. Les organes de l'activité sur lesquels retentit le trouble des passions se trouvent tous, par cela même, dans un état permanent de prédisposition à la maladie. Dans le cas qui nous occupe, si l'on ne peut dire que la terrible maladie est héréditaire, il est permis d'affirmer sans crainte que nous sommes tous, à son égard, dans un état de prédisposition. Comme toutes les maladies cérébrales, elle peut être considérée comme sociale dans son origine. Ses progrès que nous révèle l'observation de tous les jours suivent la marche de la décomposition toujours croissante d'une vieille société dont tous les éléments subissent la même influence. L'anarchie croissante a pour compagne la maladie sous des formes diverses, surtout cérébrales. Mais ce serait sortir des bornes de ce travail que de dire tout ce que ce sujet comporte de développement. De saint Thomas d'Aquin à Gall, a dit le novateur moderne, l'étude des phénomènes moraux a été à peu près complètement délaissée. Elle a été reprise par le grand penseur méconnu qui a localisé dans le cerveau l'ensemble de nos plus hautes facultés, affectives, spéculatives et actives. Elle fut continuée de nos jours par le grand novateur contemporain lui-même, qui a fixé les conditions de l'unité humaine, corporelle ou cérébrale formulée dans la belle théorie des fonctions du cerveau. Puissions-nous, sur elle, suivant nos vœux, appeler l'attention des médecins. Ils ont dû voir quelle application nous avons pu en faire dans l'explication de divers cas pathologiques qu'on a déclarés soustraits à toute investigation rationnelle.

NOTES ET OBSERVATIONS MÉDICO-LÉGALES

UN CAS DE RÉCIDIVE REMARQUABLE

(Observation d'un meurtrier à quatorze ans et à dix-neuf ans.)

Le lundi 27 juillet 1903, une femme mariée de vingt-sept ans fut trouvée assassinée dans sa demeure dans un quartier nouveau de la ville d'Amsterdam. La gorge lui avait été coupée par plusieurs violents coups de couteau. On l'avait vue pour la dernière fois samedi, le 25, prenant congé de son mari, H. van der Laan, âgé de vingt-trois ans, qui se rendait à la gare pour aller voir sa famille dans la province de Groningue.

Bientôt de graves soupçons s'élevaient contre le frère du mari, Luije van der Laan, âgé de dix-neuf ans (1), demeurant avec son frère et sa belle-sœur, et assistant le premier dans sa profession de cordonnier. Ce cadet se trouva être la même personne que celle qui fut mentionnée dans le tome XIV (1899), p. 546 des *Archives* comme meurtrier précoce d'un camarade de jeu. Après cinq années de détention (2), il avait été fraternellement pris dans la maison de l'aîné qui avait espéré le faire rentrer dans le bon chemin. Le 31, le meurtrier vint tout simplement se mettre lui-même entre les mains de la justice.

Durant plus de six mois, le détenu fut minutieusement observé par deux médecins experts qui le déclarèrent légèrement dégénéré, mais point du tout aliéné ou imbécile.

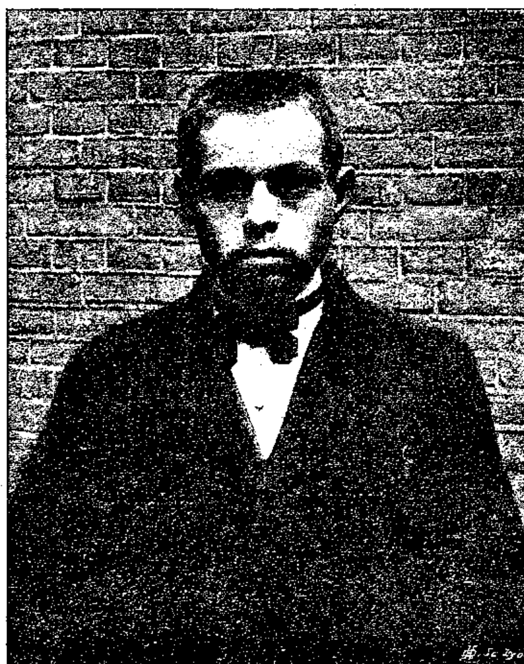
Traduit devant le tribunal il déclara très froidement qu'une indomptable envie de tuer l'avait poursuivi depuis sa plus tendre jeunesse. De là, la cause aussi de son forfait du 29 juin 1897. Resté seul avec sa belle-sœur le jour mentionné plus haut, cette envie l'avait pris de nouveau d'une manière irrésistible. Il avait voulu détourner ses pensées en travaillant de toutes ses forces, mais il n'y avait pas réussi. Enfin il avait pris son couteau de cordonnier et, avec les mots : « Je le regrette, mais tu dois mourir », il s'était jeté sur la jeune femme et l'avait tuée par plusieurs coups dans la gorge, coups qui portaient tout à fait le même caractère que ceux qu'il avait portés à son petit camarade en 1897, c'est-à-dire que

(1) Né à Uithuizen le 12 octobre 1883.

(2) La reine lui avait accordé une grâce de deux ans.

c'était exactement les coups dont on tue le bétail dans les boucheries (1).

Après cela, il s'était très froidement préparé pour aller en voyage et avait quitté la maison après environ une demi-heure. Il allait droit à la gare et restait continuellement en route durant les jours suivants, faisant des tours de chemin de fer en plusieurs directions. Bientôt, las de cette manière de vivre, il retourna à Amsterdam et se fit connaître en pleine rue à un agent de police qui ne le recon-



Luiji VAN DER LAAN.

nut d'abord pas, quoique son portrait eût été publié et distribué partout.

Le 24 février 1904, l'accusé a été condamné par le tribunal d'Amsterdam à l'emprisonnement perpétuel : il a entendu prononcer cette sentence avec un impertubable sang-froid.

Amsterdam, mars 1904.

(1) On se rappellera que le détenu avait été apprenti charcutier dans sa jeunesse.

REVUE CRITIQUE

CHRONIQUE LATINE

Par le Dr Edmond Locard, préparateur de médecine légale
à la Faculté de médecine de Lyon.

VI

L'enseignement de la criminologie et la police scientifique en Italie et en Espagne. — L'émigration italienne en France. — Réforme de la justice militaire en Italie. — Statistique criminelle en Argentine.

Le Congrès de l'Union internationale de droit pénal, réuni à Linz, en août 1895, votait la proposition suivante : « Afin que les criminalistes soient mieux formés et préparés à exercer leurs fonctions, il est désirable qu'ils ne soient pas instruits seulement du texte des lois pénales ; il est à souhaiter que, soit par des cours facultatifs pour les étudiants, soit par des cours spéciaux destinés aux jeunes praticiens juristes, des notions plus étendues et plus approfondies leur soient données sur les causes générales du crime, les particularités du monde des malfaiteurs et sur les procédés pratiques les meilleurs à suivre, dans la recherche des infractions et l'application des peines. »

Ce vœu aboutit à la création à Vienne d'un cours facultatif de criminalistique pour les étudiants en droit : mais on n'en tint d'abord nul compte dans les pays latins. Lyon possède un cours complémentaire de médecine légale pour les élèves en droit, professé par M. Lacassagne, mais nulle part en France, en Italie ni en Espagne, il n'y avait eu jusqu'ici d'enseignement spécial de la criminologie et de la police scientifique à l'usage des magistrats ou des futurs commissaires.

Il se dessine depuis quelques mois un mouvement en ce sens (1). Nous ne parlerons pas ici de l'enseignement spécial que la Faculté

(1) Signalons le projet de fondation à Hanovre d'une école impériale allemande de criminologie et de police scientifique.

de médecine de Paris vient d'instituer ; il ne s'adresse qu'aux futurs médecins légistes et ne semble pas près d'aboutir à un résultat sérieux. En Italie, au contraire, le professeur Ottolenghi vient d'instituer des cours dont il a donné lui-même le plan dans un précédent article des *Archives*. C'est un Italien également, le professeur Niceforo, qui enseigne à Lausanne la criminologie et la police scientifique. Nous avons pensé qu'il serait intéressant de résumer, sur les données mêmes de l'auteur, le programme de ces études et le plan de ces cours. Le voici, ramené à ses lignes principales (1).

PREMIÈRE PARTIE. — *Causes de la criminalité.*

Ces causes sont de trois sortes : géographiques, sociales et individuelles. L'étude des premières constitue la *Sociogéographie* et repose sur ce fait que toute manifestation physio-psychologique qui dénote une excitation physique et mentale de l'individu augmente avec la chaleur et diminue avec la baisse de température. « Homicides, brigandages (Lombroso), infractions à la discipline dans les prisons (Penta), accès de folie et actes d'indiscipline des aliénés (Virgilio), suicides (Garnier), révolutions (Laschi), folie (Ottingen), conceptions (Villermé), crimes contre les mœurs (Lacassagne et Ferri), événements politiques de grande importance (Mancini) — tout cela obéit aux oscillations du thermomètre, comme d'ailleurs à celles du baromètre. »

En résumé, cette première partie des études criminologiques comprendra les opérations suivantes :

1° Comparaison des statistiques criminelles des pays chauds avec celles des pays froids.

2° Comparaison de la criminalité des régions plus chaudes et moins chaudes du même pays.

3° Comparaison de l'activité criminelle des populations de la même race et habitant le même pays, mais dans des zones de température hibernale et estivale.

4° Comparaison des statistiques criminelles dans la même zone et chez les populations de la même race, pendant l'hiver et pendant l'été.

5° Comparaison des oscillations de la température pendant plusieurs années de suite avec les oscillations correspondantes de la criminalité pendant les mêmes années.

En ce qui concerne les causes sociales, on s'attachera à découvrir les rapports de cause à effet qui unissent la criminalité et :

a) La production agricole ;

b) Les prix des matières alimentaires (blé, vin, pain, etc.) ;

(1) A. NICEFORO : Lignes générale d'un programme nouveau pour l'étude et l'enseignement de la criminologie. In *Scuola Positiva*. Gennaio-Agosto 1903, n°s 1 à 8.

c) Le mouvement industriel du pays ;
d) Les oscillations dans le salaire des ouvriers ;
e) Le mouvement du commerce.

Quant aux causes individuelles, il faudra aborder les problèmes complexes qui se rattachent aux questions suivantes :

a) Point de vue organique : examen de l'état général de santé du criminel, — de son développement organique (anthropométrie) — de tous les caractères organiques du crâne, de la face, de l'organisme entier qui s'appellent *stigmates de dégénérescence.*

b) Point de vue psychologique : étude de la sensibilité, de la motilité, de l'intelligence, de la conscience, des sentiments. Emploi des appareils enregistreurs.

SECONDE PARTIE. — *La répression.*

1° Séquestration.
2° Orthopédie morale et pédagogie correctionnelle.

TROISIÈME PARTIE. — *Politique criminelle.*

I. — Les substitutifs de la pénalité (substitutifs d'ordre politique, scientifique, législatif, administratif, religieux, familial, éducatif).

II. — La police scientifique :
a) Inspection du lieu du crime ;
b) Inspection du cadavre de l'assassiné ou du corps du délit ;
c) Recherche des traces de tout genre ;
d) Arrestation du coupable et établissement de son identité ;
e) Reconstruction des mobiles psychologiques qui ont déterminé le coupable à commettre son crime.

Notons qu'en ce qui concerne la police scientifique, M. Niceforo place au premier rang parmi les moyens à employer la photographie, dont il ne limite pas l'emploi à l'identification du criminel et de la victime, mais à laquelle il fait jouer un rôle de premier plan dans le relevé des taches, traces et empreintes appréciables ou non à l'œil nu.

Il est intéressant de voir quelle influence les doctrines françaises jouent dans cet enseignement de la police scientifique et de la criminologie à l'étranger. C'est un usage courant en France d'accuser toujours notre propre déchéance et notre infériorité : c'est pourquoi il est curieux de voir que, malgré ces déclamations, les étrangers ne pensent pas comme nous. Le passage suivant, emprunté à la leçon inaugurale du professeur Niceforo, montre un état d'esprit auquel on a le tort de ne pas croire ici :

« La France, dit-il, possède une des meilleures doctrines et des meilleures littératures sur la police scientifique et ses bureaux d'anthropométrie et de photographie judiciaire, à Paris, dirigés par M. Alphonse Bertillon peuvent être indiqués comme l'exemple d'une heureuse application de la théorie à la pratique. Bien que

les Allemands aient aussi traité ce sujet depuis quelque temps (Hans Gross) et que les Italiens aient cherché à faire la même chose (Alongi, Ottolenghi), néanmoins la police scientifique est et reste une science française. Tandis que, hors de France, la science de la police scientifique se limitait à traiter la question de l'identité du criminel,— comme si tout le champ de l'investigation de la police scientifique était limité à ce sujet, — les Français développaient les autres côtés de la science en appelant à leur aide, non seulement l'anthropométrie, mais aussi la chimie, la physique, la photographie, le microscope, l'anthropologie générale, etc. Les polices de Berlin et de Vienne possèdent aussi de superbes installations scientifiques, mais elles ne sont que des copies — bien faites, d'ailleurs — de ce qu'on a fait en France et la France reste toujours le pays où la police scientifique, soit au point de vue de la doctrine, soit au point de vue pratique, est née et s'est développée (1). »

***

En même temps que s'organisaient à Rome le cours du professeur Ottolenghi et à Lausanne celui du professeur Niceforo, le gouvernement espagnol prenait l'initiative d'une mesure analogue. Il fondait une école régulière et spéciale de criminologie pour le personnel de la justice et de la police. Nous allons résumer le décret royal qui organise cette utile institution (2).

Sur la proposition du ministre des grâces et de la justice et d'accord avec le Conseil des ministres, il est décrété :

ARTICLE PREMIER. — Il est créé dans la prison cellulaire de Madrid une école spéciale de criminologie. Elle a pour objet l'instruction et l'éducation du personnel de la section directrice du corps des prisons, de la direction générale de ce service et des établissements d'éducation correctionnelle qui ont été institués.

ART. 2. — Sans préjudice de son but principal, l'école spéciale de criminologie pourra être utilisée comme annexe et complément de l'enseignement des autres Facultés et écoles professionnelles pour ce qui concerne la spécialisation des connaissances criminologiques.

ART. 3. — L'enseignement dans cette école aura un caractère

(1) Le bureau anthropométrique de Berlin a copié avec une telle fidélité les méthodes du bureau de Paris, qu'il a adopté — pour le classement de ses fiches anthropométriques — les mêmes divisions de la taille adoptées par M. Bertillon en France. Il est arrivé que le classement allemand n'est pas précis, parce que la courbe de la taille en Allemagne est différente de celle de la taille en France. Si les Allemands voulaient obtenir une juste répartition de la taille allemande ils auraient dû calculer directement sur la courbe des tailles allemandes, et non pas se borner à se servir des chiffres de M. Bertillon, qui avaient été calculés par celui-ci sur la courbe des tailles françaises.

(2) Cf. CONSTANCIO BERNALDO DE QUIROS : *Una futura escuela de criminologia*, in *Revista general de legislacion y jurisprudencia*, Marzo y Abril, 1903.

inséparablement théorico-pratique, joignant à l'acquisition de toute connaissance le cas pratique qui la motive, la discussion de ce fait et l'enseignement théorique qui en résulte.

En règle générale, on se préoccupera que les enseignements toujours liés à la pratique soient essentiels et profonds.

....

ART. 5. — Le professorat dans cette Ecole sera attribué à la notoriété obtenue par la réputation d'une compétence évidente pour les connaissances spéciales qui constituent le programme des études. Il n'y aura d'autres professeurs que ceux qui présentent ces conditions.

....

ART. 7. — A partir de la première nomination des professeurs, les nouvelles nominations, soit par création de chaires, soit par vacances, seront faites sur la proposition de l'Assemblée des professeurs. La même procédure sera suivie pour l'adjonction d'assistants de l'Ecole.

ART. 8. — La place de professeur de l'Ecole est compatible avec toute autre charge.

Si le professeur désigné remplissait une autre charge, le traitement qu'il recevra pour ses fonctions à l'Ecole lui serait versé à titre de gratification.

Il n'y aura pas de gratification inférieure à 3.000 piécettes.

ART. 9. — Si le professeur n'exerçait pas d'autre charge ou renonce à celle qu'il exerçait, il lui sera assigné un traitement que l'on majorera de 500 piécettes par cinq ans, jusqu'à un maximum de 7.500 piécettes.

ART. 10. — La charge d'assistant de l'Ecole comportera un traitement égal à la gratification minimum.

ART. 11. — L'assemblée des professeurs proposera au ministre des grâces et de la justice un candidat pour le poste de directeur de l'Ecole. Celui-ci recevra une gratification supplémentaire.

ART. 12. — Ni les professeurs ni les assistants de l'Ecole ne pourront être renvoyés que pour fautes dans leur service et avec recours devant la section correspondante du Conseil d'Etat.

ART. 13. — Les professeurs de l'Ecole seront obligés de se tenir au courant du mouvement des études criminologiques par une étude constante des livres et des revues et de faire tous les cinq ans un voyage d'études à l'étranger.

ART. 14. — Il y aura à l'Ecole des élèves de quatre provenances :

a) Elèves entrés au concours ;

b) Elèves de la section de vigilance du corps des prisons ;

c) Elèves fonctionnaires de la direction générale des prisons ;

d) Auditeurs libres.

ART. 15. — A chaque rentrée, la moitié des places sera au concours, l'autre moitié sera réservée aux fonctionnaires de la section de

vigilance et de la direction générale des prisons. Les places d'auditeurs seront accordées individuellement sur demande.

....

Art. 18. — Les élèves, quelle que soit leur origine (excepté les auditeurs libres) devront faire preuve devant un jury compétent de la connaissance du français ou de l'italien à livre ouvert. Quiconque ne possédera pas de cette manière une de ces deux langues sera exclu.

Art. 19. — Les individus déclarés aptes, conformément à ce qui est dit à l'article précédent, subiront un autre examen sur l'histoire, la géographie, la physiologie, l'hygiène, la psychologie, la morale et le droit usuel. Les examens auront lieu par séries, le jury se réunissant en une ou plusieurs sessions.

Art. 21. — Pendant l'enseignement de la première année, les professeurs apprécieront non seulement les conditions d'intelligence des élèves, mais aussi leur caractère et les dispositions qu'ils montrent pour les fonctions qu'ils sont appelés à remplir.

....

Art. 25. — L'enseignement de l'Ecole durera deux ans. Sur la proposition des professeurs et par disposition ministérielle, on pourra augmenter le nombre d'années de séjour à l'Ecole.

Art. 26.— ... A la fin de chaque année, l'assemblée des professeurs signifiera aux élèves... ou leur admission définitive ou leur exclusion. A la fin de la seconde année, on reconnaîtra leur aptitude à exercer une charge.

....

Art. 29. — Parmi ceux des élèves déclarés aptes, l'assemblée des professeurs en choisira un qui sera pensionné pour continuer ses études et ses travaux pendant un an : cette période pourra être portée à deux ans, si ces travaux et ces études le comportent.

....

Art. 31. — Les matières enseignées à l'Ecole seront les suivantes :

Droit pénal espagnol et comparé et législation pénitentiaire comparée ;

Science pénitentiaire comprenant :

a) Systèmes pénitentiaires en toutes leurs manifestations ;

b) Substitutions préventives de tout genre : la protection et le sentiment moderne de la fonction pénale sous tous ses aspects ;

c) Le patronat des criminels ; formes qu'il revêt dans les pays civilisés : institutions pénitentiaires, institutions destinées au relèvement des enfants et des adultes ; colonies ; organisation et résultats dans les divers pays ; statistiques ;

Anthropologie ou étude de l'homme physique et anthropométrie, anthropologie criminelle, psychologie normale et psychologie des

anormaux, pédagogie générale et correctionnelle, criminologie avec statistique de la criminologie comparée.

ART. 32. — Pour toutes les matières qui le comporte, il y aura des travaux de laboratoire avec l'organisation et les méthodes dont les professeurs décideront.

ART. 33. — On organisera à l'Ecole une bibliothèque et un musée utilisables pour l'enseignement et où l'on aura soin que l'on puisse toujours se procurer les principales œuvres et revues intéressant la criminologie.

Donné au Palais le 12 mars 1903.

ALPHONSE.

Le ministre des grâces et de la justice,
Edouard DATO.

Comme on le voit, le programme espagnol officiel et les programmes italiens, celui de Rome comme celui de Lausanne, sont à peu près identiques. Celui de Madrid présente cet énorme avantage d'être professé dans une école spéciale et d'avoir la sanction d'examens de sortie. On ne pourrait, semble-t-il, désirer mieux pour la France. Cette institution réalise, en effet, d'une manière presque parfaite, le vœu du congrès de Linz que nous citions au début de cette chronique.

***

Le commissariat de l'émigration au ministère italien des affaires étrangères vient de publier une statistique intéressante de l'émigration italienne en France, en même temps que les rapports des agents diplomatiques et consulaires (1).

Nous y voyons tout d'abord une curieuse étude sur l'origine des émigrants. Le plus gros contingent est fourni par le Piémont, et spécialement par la circonscription d'Ivrée et les vallées de Suse, d'Aoste et de Torre Pelice. Dans la vallée de Suse et la commune d'Oulx, dans la vallée d'Aoste et les communes d'Arvier, Arnaz, Aymaville, Chambave, Cogne, Fétis, Introd, Lasalle, Ollomont et Saint-Pierre, les émigrants sont extrêmement nombreux : l'usage qu'ils ont de la langue française facilite leur exode vers la France et leur assimilation aux autres habitants. C'est chez eux que l'on note le plus grand nombre de mariages mixtes.

La province de Plaisance vient ensuite avec les communes de Bardi, Bettola, Boccolo de Tassi, Farini d'Olmo et Ferriere. Relevons encore l'émigration parmesane, celle de la province de Novare, celle des *Laghisti* (commune du Lac-Majeur).

Quant à la répartition en France, elle s'est maintenue identique

(1) Cf. sur l'émigration italienne en général, notre Chronique latine de décembre 1903.

dans sa proportion depuis trente ans. Citons les chiffres concernant les départements où l'immigration est le plus importante.

Bouches-du-Rhône	85.555	Savoie	8.014
Alpes-Maritimes	57.367	Isère	7.903
Var	31.683	Haute-Savoie	4.939
Seine	14.113	Hérault	4.517
Corse	11.944	Ain	3.875
Rhône	8.517		

Comme on le voit, l'immigration se produit surtout dans les départements voisins de la frontière. La Seine et le Rhône font exception à cause de leur importance industrielle. Les départements du Nord qui auraient la même raison d'attirer les Italiens en sont préservés par la surabondance de l'immigration belge. Les régions pauvres (Landes, Ariège, Lozère, Creuse, Corrèze, Cantal) et celles qui sont très éloignées de la frontière alpine (Morbihan, Côtes-du-Nord, Orne, Mayenne) sont à peu près totalement dépourvues d'immigration italienne.

Le total de la population italienne en France est actuellement de 291.886 habitants, dont 130.623 pour le district consulaire de Marseille et 18.217 pour celui de Lyon.

Le rapport des consuls contient d'intéressantes considérations sur la façon dont sont accueillis et traités les ouvriers italiens émigrés de l'autre côté des Alpes : « En France, comme partout, le prolétaire, toujours incertain de la durée de l'emploi de ses bras, voit dans le compagnon de travail un concurrent. Si ce compagnon vient d'une autre localité, il apparaît comme un intrus ; c'est pis encore s'il est étranger. A l'immigrant prolétaire est forcément assignée, dans la dernière couche sociale, la place que laisse vacante l'ouvrier du pays qui s'élève aux couches supérieures. Mais ce processus qui, en définitive, reste tout à l'avantage du travailleur local ne s'accomplit pas sans effervescence et sans résistance, sans rivalité et sans haine, qui se traduisent par de déplorables excès. A Pont-Saint-Vincent (Meurthe-et-Moselle) en mars, à Saint-Julien-de-Maurienne (Savoie) en juillet et à Berre (Bouches-du-Rhône) en août 1895, à Jœuf (Meurthe-et-Moselle) en mars 1896, à Marseille en 1897, à Grand-Croix (Loire) et à Arles (Bouches-du-Rhône) en 1900, on a déploré des désordres hors de proportion avec le délit qui les avait amenés. Ce sont des exemples inquiétants qui ont fait déserter le travail à quantité d'Italiens. Une simple rixe entre un Italien et un Français en 1896, suffit à déterminer aux salines de Giraud une panique à la suite de laquelle un certain nombre d'Italiens s'enfuirent la nuit, abandonnant le travail. A Chalon-sur-Saône, en 1899, une équipe nombreuse de travailleurs enrôlés par une entreprise refuse de s'embarquer dans le chemin de fer, parce qu'elle est mise au contact de grévistes français. A La Seyne, en

avril-mai 1896, bon nombre d'artisans italiens de valeur, occupés pour plusieurs années aux constructions navales, demeurés sans travail pendant une longue grève des compagnons français, se décident à rentrer dans leur pays et viennent contribuer, dans un moment peut-être décisif pour le développement des chantiers italiens, à renforcer la valeur de notre personnel ouvrier.

« A cette heure, le travail des ouvriers italiens en France est menacé de nouvelles incertitudes. Quand les patrons résistent à l'injonction de congédier tout ou partie des étrangers, la résistance par la force est rapidement décidée et exécutée. Tel est le caractère des faits de La Motte-d'Avellans (Isère), survenus en juin de cette année. Nous avons d'ailleurs de fréquents exemples de cette sujétion des entrepreneurs et directeurs de travaux. Citons le cas survenu à Chantilly, dans les restaurations du château, devenu la propriété de l'Institut. Il y avait là quatorze ornemanistes, dont sept Français et sept Italiens ; les Français suspendirent le travail jusqu'à ce que les sept étrangers eussent été congédiés, et il s'est trouvé à Paris des journaux pour considérer la chose comme naturelle et justifiée par l'envahissement excessif de la main-d'œuvre étrangère. »

Et le rapport conclut : « Il me semble résulter de ces faits que du passage de plusieurs milliers d'individus très pauvres de notre pays en France, où ils exercent les plus pénibles et les plus humbles métiers désertés par les Français, il ne peut sortir pour notre pays un profit tel qu'il doive induire les pouvoirs publics italiens à en favoriser la continuation et le progrès. »

On conçoit que dans de telles conditions les immigrants n'aient pas avantage à se faire naturaliser. Ils préfèrent rester libres de retourner dans leur pays natal. Et, de fait, le chiffre annuel des naturalisations qui s'était rapidement accru par suite de la loi de 1889, diminue maintenant d'une façon notable. D'ailleurs, voici ces chiffres :

	France continentale	Algérie	Légion étrangère
1889	563	438	»
1890	1.309	318	»
1891	956	»	»
1892	986	363	14
1893	920	277	12
1894	1.553	311	»
1895	1.401	201	15
1896	963	207	21
1897	831	258	29
1898	639	137	33
1899	661	79	24
1900	478	52	11

La diminution est donc considérable depuis 1894, c'est-à-dire (il y a là sans doute plus qu'une simple coïncidence) depuis les émeutes de Lyon et de Grenoble, consécutives à l'assassinat du président Carnot.

Le rapport officiel que nous citons ne semble pas d'ailleurs se louer fort de la façon dont les pouvoirs français apprécient l'immigration italienne,et moins encore de la manière dont les traitent les ouvriers et les journaux. Il cite à ce sujet l'enquête parlementaire sur les causes des crises industrielles et commerciales (1885) : « Ce qui caractérise, en général, l'ouvrier étranger, c'est qu'il est plus souple, plus malléable ; on lui fait faire tout ce qu'on veut ; il baisse le dos et tend la joue. Il n'y a pas chez lui de dignité personnelle ; il endure tout. » Un ministre qui appartînt à un cabinet libéral assimile, avec une inexcusable exagération, la participation des Italiens à la grève de Marseille à l'occupation anglaise de Toulon en 1793 : « Des milliers d'Italiens, dit-il, pour un moment maîtres de notre grand port méditerranéen, furent à même de retarder le départ des renforts pour la Chine, de couper les communications de la métropole avec l'Algérie et les colonies. Cette prise de possession des syndicats internationalistes sur les syndicats français de Marseille n'est autre chose qu'une menace pour la sûreté du territoire national, peut-être, si les circonstances s'y prêtaient, pour son intégrité, et, en tout cas, l'abaissement politique et militaire de la France, préparé au moyen de la destruction de ses forces économiques. »

Tout ne s'est d'ailleurs pas passé en discours et en articles de journaux. Il y a eu des projets de loi en harmonie avec cette disposition des esprits. A la fin de mars 1900, le Conseil municipal de Paris votait par 42 voix contre 6 la proposition Bussat, demandant que l'on légiférât sur la protection du travail national et que la loi de 1885 fût modifiée en ce sens que la naturalisation ne serait plus accordée qu'à titre exceptionnel et à ceux-là seulement qui donneraient des preuves de leur attachement à la patrie française. Au moment des crises provoquées par la grève de Marseille,la Chambre vota l'urgence pour un projet de loi de Charles Bernard, tendant à frapper d'une taxe de 10 francs par mois quiconque emploierait des ouvriers étrangers.

En 1892, en Algérie, la presse périodique locale protestait contre l'envahissement des Italiens, malgré l'importance des services que leur main-d'œuvre avait rendus à ce territoire. Depuis la diminution du nombre des immigrants en Algérie a fait comprendre la nécessité d'une institution destinée à aider l'immigrant, à quelque nationalité qu'il appartînt, lors des premières difficultés qu'il rencontre en débarquant. L'œuvre de bienfaisance privée : *la Bouchée de pain*, qui distribue, en Algérie, des soupes gratuites pour trois jours et comporte des refuges nocturnes ouverts pour trois nuits

consécutives à l'immigrant, dans presque toutes les communes algériennes de quelque importance, constitue un secours appréciable. Le gouvernement italien en a reconnu l'utilité et assigne à cette œuvre un subside annuel.

A Djibouti enfin, le gouvernement français a refusé de prendre sous sa protection les ouvriers italiens travaillant sur le territoire abyssin au chemin de fer Djibouti-Harrar.

Voici la répartition actuelle par profession des Italiens habitant la France :

Chefs d'industrie		2.378
Banquiers et commerçants		7.626
Commis et employés		10.240
Ouvriers	Agriculture	27.324
	Grande industrie	32.110
	Petite industrie	31.044
Professions libérales		2.085
Propriétaires et rentiers		3.404
Professions diverses		65.961
Sans profession (enfants, femmes, vieillards)		101.443
Professions incertaines		5.631

« Chaque région d'Italie fournit sa spécialité d'ouvriers qui s'éparpillent dans les différents départements de la France. De Turin émigrent les mécaniciens, les fondeurs, les tanneurs, les couturières et modistes, les petits commerçants. Les fabriques de Lyon occupent environ un millier de tisseuses turinoises. L'arrondissement d'Ivrée fournit de nombreux mineurs qui se dirigent vers l'est de la France. Coni et Alexandrie envoient des nourrices à Toulon. Les peintres-décorateurs, les artistes en stuc viennent de Novare. A l'approche de l'hiver partent de la Ligurie et du Piémont des quantités de personnes de service qui trouvent facilement emploi à Nice et autres stations climatériques. La vallée d'Aoste fournit les rémouleurs ambulants, lesquels poussent jusqu'au centre de la France.

« Les employés de commerce sont en grande partie milanais, Massa-Carrare fournit les marbriers ; Brescia les mécaniciens ; Parme et Plaisance des maçons, des journaliers et beaucoup de petits commerçants. Des montagnes de Bellune partent les empailleurs de chaises; de Caserte les musiciens ambulants et les vitriers.»

Il est intéressant de savoir quel est, en moyenne, le salaire sur lequel peut compter un ouvrier italien établi en France. Le rapport des consuls donne les indications suivantes pour les diverses régions où les immigrants sont en grand nombre.

A. — Groupe du Rhône et de la Savoie :

	Été	Hiver
Ouvrier nourri . . . fr.	1,37 à 1,68	1,23
— non nourri	2,37 à 3 »	2,23

B. — Département de l'Hérault :

	Été	Hiver
Ouvrier nourri . . . . fr.	1,86	1,31
— non nourri	3,07	2,41
Maraicher *(ortolano)*	3,20	2,83

C. — Département des Bouches-du-Rhône :

	Été	Hiver
Ouvrier nourri	1,91	1,50
— non nourri	3,21	2,03
Maraicher	3,35	2,75

D. — Algérie :

	ALGER		CONSTANTINE		ORAN	
	Été	Hiver	Été	Hiver	Été	Hiver
Ouvrier nourri . . .	1,87	1,60	1,91	1,07	1,70	1,02
— non nourri .	3,16	2,70	3,21	2,82	3,15	2,87
Maraicher	3,04	2,68	3,15	2,87	3,25	2,75

La moyenne générale serait la suivante :

	Été	Hiver
Ouvrier nourri	1,85	1,30
— non nourri	2,94	2,04
Maraicher	2,92	2,21

Voici maintenant quelles sont les conclusions générales du rapport. Elles sont d'une importance capitale, en ce qu'elles montrent chez les transalpins, du moins dans les sphères gouvernementales, un état d'esprit nouveau dont il sied de tenir le plus grand compte.

« Si, comme conclusion de cette étude et de cet exposé, on en vient à poser la question de savoir s'il est bon de faciliter et de favoriser le mouvement d'émigration italienne vers la France, j'inclinerais à croire que la réponse doit être négative :

« Entre l'Italie et la France existe une rivalité naturelle économique et commerciale. La supériorité relative de la production française est manifeste, d'autant mieux que la population de ce pays ne s'accroît pas en proportion de son développement économique. L'afflux de la main-d'œuvre italienne contribue à corriger cette unique cause de faiblesse et à accroître en conséquence la supériorité française.

« A d'autres points de vue, le phénomène de l'immigration italienne en France ne se présente pas plus favorablement. Il ne faut pas croire que la faible densité de la population locale laisse accès aux immigrants dans les diverses catégories de travail. L'ouvrier indigène, favorisé par une législation et des habitudes méthodiquement protectionnistes, s'élève aux grades supérieurs de la hiérarchie du travail, laissant libres seulement les degrés inférieurs d'où il est difficile de s'élever à une position meilleure.

« Dans l'immigration temporaire, les Italiens représentent presque exclusivement le prolétariat des travailleurs de la terre, que la France, par une chance heureuse, ne connaît pour ainsi dire pas. La facilité de trouver dans ce pays un maigre gain annuel contribue à maintenir et peut-être à favoriser le progrès dans telles de nos provinces. L'émigration peut être un inévitable palliatif des maux présents pour l'Italie, mais l'immigration étrangère est pour la France une condition de vitalité économique. La main-d'œuvre excédant nos besoins que nous abandonnons à la France et qui, dans trop de cas, paraît reçue comme un don mal acquis, est une force vive que nous dépensons et que ce pays acquiert et utilise. Si, en organisant avec soin de nouveaux moyens de production, en donnant plus d'activité à ceux qui existent déjà, en accroissant et en étendant le commerce, nous arrivons un jour à employer cette force chez nous, les conditions de rivalité économique entre les deux pays se trouveront modifiées tout à l'avantage et au profit national et moral de notre patrie. »

***

La Chambre italienne va avoir à se prononcer sur un projet de loi comportant la suppression du Tribunal suprême de la guerre et de la marine et réorganisant complètement la justice militaire.

Voici les points principaux de la nouvelle loi :

Les attributions de l'ancien Tribunal suprême sont dévolues :

a) En ce qui concerne les lois pénales militaires, à la première section pénale de la Cour de cassation ;

b) En ce qui concerne la violation des lois réglant le mariage des militaires, aux Conseils divisionnaires de discipline ;

c) En ce qui concerne les dots militaires, à la Cour d'appel ayant la juridiction du territoire et qui en connaîtra en Chambre de conseil.

Il est institué auprès du ministre de la guerre une charge d'avocat général militaire, auquel seront confiées la surveillance des fonctionnaires de la justice militaire et le maintien de l'ordre et de la bonne administration du service.

Le personnel de la justice militaire comprendra désormais :

Un avocat général militaire ;

Des avocats fiscaux militaires ;

Des substituts des avocats fiscaux ;

Des substituts secrétaires ;

Des substituts secrétaires adjoints ;

Des officiers instructeurs ;

Des substituts instructeurs.

Il ne semble pas que cette organisation, que l'on regarde comme

bâtarde et qui provient d'un compromis entre la majorité et les libéraux, soit fort approuvée par la presse italienne. Il n'est d'ailleurs pas certain que ce projet soit voté à la rentrée des Chambres.

* * *

La direction générale de statistique municipale de la ville de Buenos-Ayres publie, comme chaque année, un volumineux annuaire. Nous en extrayons quelques documents intéressants au point de vue criminologique.

Voici d'abord la répartition saisonnière des crimes et délits. Notons à ce sujet que, bien qu'elle confirme entièrement les principes établis par M. le professeur Lacassagne, elle n'est qu'indirectement comparable, la division trimestrielle ne correspondant pas à celle employée par l'Ecole lyonnaise :

	Été	Automne	Hiver	Printemps
Crimes contre autrui. . . .	834	758	596	700
— la propriété .	1.265	1.420	1.173	1.329
— les mœurs. .	403	205	176	217

L'été de l'hémisphère austral comprend décembre, janvier et février ; l'hiver, juin, juillet et août.

Dans l'ensemble, le total des crimes semble augmenter, aussi bien les crimes contre les personnes que ceux contre la propriété : exception faite pour les affaires de mœurs qui, pour des causes que nous ignorons, semblent avoir disparu d'une façon complète des rôles de la justice criminelle argentine. L'homicide par imprudence subit aussi une diminution considérable.

Une statistique curieuse est celle des crimes classés suivant la nature du lieu où ils ont été commis. On a ainsi :

	1902	Total des dernières années	Pourcentage
Voie publique.	3.134	28.822	32.07
Maisons d'habitation.	2.957	27.021	30,08
Maisons de commerce	1 323	14.596	16,24
Édifices publics	340	4.068	4,53
Maisons en construction	40	1.028	1.14
Cafés et auberges	213	4.268	4,75
Débits de boissons.	»	2.747	3,06
Cités ouvrières.	456	4.917	5,47
Maisons de prostitution	150	1.214	1,35
Non spécifiées	220	1.181	1,31
Total	8.833	89.862	100,00

Il ne semble pas, d'après une statistique d'ailleurs assez mal établie, que la criminalité juvénile tende à s'accroître proportionnellement plus que la criminalité adulte. Le nombre des délin-

quants mineurs s'accroît, certes, mais en raison directe de l'augmentation du nombre total des crimes.

En ce qui concerne la nationalité des criminels, il est malaisé de tirer des conclusions des chiffres fournis ; il faudrait, en effet, rapporter le nombre des criminels au nombre d'habitants de chaque race. Pour les crimes de coups et blessures et les contraventions pour port d'armes,tapage et scandale,les Italiens tiennent indiscutablement la tête, suivis de près par les Espagnols, puis par les Argentins dont il conviendrait peut-être de déduire les Italiens et les Espagnols naturalisés.

Le nombre des suicides augmente d'une façon considérable, ainsi que le prouvent les chiffres suivants :

	Suicides	Tentatives	Total
1882	41	42	83
1885	35	37	72
1890	71	54	1[illegible]5
1895	98	84	182
1900	110	94	204
1902	132	111	243

Sur ce total de 243, la répartition par cause attribue 17 cas aux amours contrariées, 10 à la démence, 43 aux ennuis de famille, 6 à l'ébriété, 27 au tædium vitæ, 26 aux souffrances physiques, 26 à la pauvreté.

Quant aux procédés employés : les armes à feu viennent en tête avec 98 cas, puis l'empoisonnement 62, les instruments tranchants 30, la pendaison 17, la précipitation 9, la submersion 4. On se noie extrêmement peu en Amérique.

Il est intéressant de noter, en regard de ces chiffres, la progression extrêmement croissante du nombre des morts par accidents. Il y en avait 324 en 1884, 696 en 1890, 872 en 1895, 2.549 en 1900. Il y en a eu 2.716 en 1902.

Edmond LOCARD.

BIBLIOGRAPHIE

Les lois morbides de l'association des idées, par M. PELLETIER, Docteur en médecine, Paris. Jules Rousset, 1904, 1 vol., 148 pages.

L'auteur après avoir montré la place de l'association des idées dans les processus psychiques, étudie successivement cette association des idées chez les maniaques et les débiles.

Quel que soit le mode d'activité psychique, les lois de ressemblance, de contraste, de contiguité, d'association systématique en sont toujours la base.

Dans la manie et la débilité mentale, les lois sont absolument les mêmes qu'à l'état normal, et elles agissent de la même façon. La manie et la débilité mentale sont la conséquence d'un affaiblissement très grand des processus psychiques. Cet affaiblissement ne supprime rien, le fonctionnement de la pensée est de même ordre qu'à l'état normal, il est seulement plus défectueux.

Il y aurait, d'après l'auteur, deux ordres d'association d'idées : 1° avec « niveau mental » élevé et forte idée directrice ; 2° avec « niveau mental » bas et idée directrice faible ou nulle.

C'est le cas des débiles et des maniaques. L'état mental de la manie différerait de celui de la débilité simplement par un affaiblissement plus accentué de la tension psychique. Chez le débile, cette tension atteint encore jusqu'au degré le plus inférieur de la pensée normale, la rêverie.

Exposé très clair, observations et analyses psychologiques très intéressantes. E. M.

Des droits de timbre et d'enregistrement en matière de certificats médicaux, par MM. Gaston GENESTOUS et le Dr Etienne GENESTOUS. — 1904, Vigot frères, éditeurs, Paris, broch. 68 pages.

Brochure intéressante pour les médecins. Ils y trouveront des renseignements complets sur les lois, décrets et règlements fixant les droits de timbre et d'enregistrement en matière de certificats.

L'Année psychologique, publiée par Alfred BINET, directeur du laboratoire de psychologie physiologique de la Sorbonne (hautes études), 9e année. Paris, Schleicher, éditeur, 1903, 662 pages.

L'auteur nous avertit que le prochain volume 1904 doit être édité chez Masson, et qu'en plus des travaux originaux de M. Binet sur l'imagination des auteurs dramatiques contemporains, sur la signification de la graphologie comme étude de caractère, il contiendra des revues générales sur la pathologie mentale, l'anthropologie, etc.

Le volume que nous analysons est divisé en trois parties. Nous indiquerons simplement les analyses d'ouvrages et de travaux parus dans l'année sur les différents sujets de psychologie et la précieuse table bibliographique qui termine le volume.

Nous nous arrêterons sur la première partie qui contient des mémoires originaux.

M. Malapert, professeur de philosophie au lycée Louis-le-Grand, publie le résultat d'une enquête sur le sentiment de la colère chez les enfants. Cette enquête a été faite à l'aide d'un questionnaire adressé aux instituteurs ; 197 réponses ont été envoyées au rapporteur. Après avoir groupé et analysé ces observations, l'auteur en tire quelques renseignements pédagogiques : la colère considérée comme symptôme de la nature de l'enfant, le traitement de la colère.

M. B. Bourdon étudie les sensations des deux yeux. Des expériences faites par l'auteur, il résulte que pour qu'on puisse distinguer quel œil voit, il faut que les impressions reçues par les deux yeux soient d'inégale valeur.

La cause du phénomène subjectif ne serait pas centrale. Il s'agirait d'une sensation fournie par les muscles des yeux ou leurs tendons.

Les travaux de M. Binet comprennent un mémoire sur l'écriture pendant les états d'excitation artificielle produits par un travail de nature graphique, et une série de mémoires sur la « mesure de la sensibilité ». Ces mémoires présentent un grand intérêt pour le psychologue et le médecin, nous ne pourrons pas reproduire la série d'expériences faites avec la précision, le luxe de détails, l'esprit scientifique qui caractérisent l'auteur, mais nous voudrions en résumer les conclusions.

M. Binet, dans une étude critique très documentée, a exposé les recherches de Weber et de ses successeurs, puis il indique la méthode qu'il a suivie dans ses propres expériences : expériences sur la distinction des pointes ; expériences sur la localisation des pointes sur les téguments ; expériences sur l'écartement séparant deux ou plusieurs pointes.

Les instruments dont s'est servi M. Binet sont des planches de carton épais dans lesquelles sont enfoncées des aiguilles mousses ou encore son esthésiomètre qui présente l'avantage d'exercer sur

la peau une pression dont l'intensité est connue et qui est constante, l'expérimentateur ne peut ni l'augmenter, ni la diminuer.

Quelle que soit la rigueur de la méthode, l'auteur montre que les variations individuelles des résultats sont tellement nombreuses que l'esthésiométrie ne peut être considérée comme ayant une valeur psychologique que si l'on tient compte dans l'appréciation des résultats de l'état mental des personnes qui se sont prêtées aux expériences. « Ne pas oublier que lorsqu'on mesure la sensibilité tactile, on fait de la psychologie. »

Suivant la façon dont les sujets perçoivent et interprètent les contacts, on peut établir des catégories dans l'état mental. C'est ainsi que les uns peuvent être dénommés des simplistes, leur sensation est rudimentaire et leur sensibilité tactile offre les deux caractères suivants : un seuil obtus et une absence complète d'erreur sur la perception de la pointe unique. C'est le fait des enfants arriérés étudiés par le Dr Simon, c'est le fait aussi des débiles et des enfants ou adultes à intelligence peu développée.

Comme type opposé aux simplistes, l'auteur décrit les interprétateurs. « Ils présentent par rapport aux simplistes un degré de perfectionnement mental, ils tiennent compte pour leur interprétation de petits détails auxquels le simpliste ne fait pas attention. De cette attitude mentale particulière résultent des conséquences qu'il est facile de comprendre. J'en ai noté deux qui ne sont peut-être pas constantes, mais qui se produisent très fréquemment.

1° Abaissement du seuil de la sensation double : j'appelle seuil de la sensation double l'écart minimum qui donne lieu à une majorité de réponses ; chez l'interprétateur, le seuil est plus bas que chez le simpliste, je veux dire par là que ce seuil correspond à un plus petit écart des pointes.

2° Erreurs sur la pointe unique.

Les simplistes ne commettent pas d'erreur sur la pointe unique, ils ne disent jamais : « Je sens deux pointes », quand on en applique une seule ; tout le contraire se produit chez les interprétateurs.

Entre ces deux types s'en place un troisième que M. Binet a étudié expérimentalement : les distraits. Dans un dernier mémoire, l'auteur détermine l'influence de l'exercice et de la suggestion sur la position du seuil de la sensation double. Il montre quelle perturbation dans les résultats peuvent amener ces deux facteurs et combien on doit en tenir compte en physio-psychologie, si l'on ne veut pas commettre de grossières erreurs.

En définitive, conclut-il, la détermination du seuil est pratiquement impossible, il varie d'un moment à l'autre et plus on le cherche, moins on le trouve ; en outre, il dépend si étroitement du mode d'interprétation des sensations, même dans les cas où il paraît avoir une position nette qu'on n'est pas sûr qu'il exprime le degré d'acuité de l'organe. E. M.

Etude médico-légale sur les traumatismes de l'œil et de ses annexes, par le Dr Baudry, professeur à la Faculté de médecine de Lille, un volume 320 pages. Vigot, éditeur, Paris, 1904.

Le professeur Baudry vient de publier la troisième édition considérablement augmentée de son excellente étude médico-légale sur les traumatismes de l'œil et de ses annexes. Exerçant dans un milieu industriel, il a pu recueillir de nombreuses observations des différentes blessures de l'appareil de la vision et a été fréquemment appelé à se prononcer dans des actions en dommages-intérêts consécutives à ces traumatismes.

Cette nouvelle édition se distingue surtout des précédentes par l'importance qu'a donnée l'auteur aux chapitres qui constituent la troisième partie de l'ouvrage et dans lesquels il s'est surtout étendu sur les affections oculaires provoquées, entretenues ou simulées, sur l'hystéro-traumatisme oculaire et enfin sur les blessures de l'œil devant les lois d'assurance sur les accidents du travail. Cette partie du livre présente le plus grand intérêt pour les confrères d'un pays où cette législation est relativement encore jeune. Enfin, avec l'aide de M. Jasquey, professeur à la Faculté de droit, qui a rédigé la partie juridique, Baudry a nettement tracé la marche à suivre dans l'expertise tant en matière civile qu'en matière criminelle.

E. Rollet.

Différenciation individuelle du sang humain.

Nous avons reçu au moment où les *Archives* étaient déjà sous presse, de M. le professeur Max Richler, de Vienne, un très intéressant travail qu'il a fait paraître en commun avec le Dr Landsteiner, sur la différenciation individuelle du sang humain, qui a fait l'objet de notre note dans le dernier numéro des *Archives* (*Uber die Verwerthbarkeit individueller Blutdifferenzen für die forensische Praxis*, tirage à part du *Zeitschrift für Medizinalbeamt*, septembre 1903).

Il résulte de ce travail que ces auteurs ont déjà étudié cette question par ce même procédé dès 1900 (*Centralblatt fur Bakteriologie*, 1900, p. 361 et *Wiener klin. Wochenschrift*, 1901) et que l'invention de Biffi est tout simplement, comme tant d'autres, une invention *retour d'Amérique* et qu'une priorité incontestable revient à MM. Richler et Landsteiner.

Nous ne pouvons que hâtivement donner les principaux résultats des recherches de ces auteurs, sur lesquelles nous reviendrons plus longuement.

Leur technique n'est pas très différente de celle que nous avons suivie nous-même et les résultats qu'ils ont obtenus, résultats figurés en deux tableaux, sont des plus encourageants : le premier indique

les résultats obtenus par l'action réciproque du sérum naturel et des globules de onze individus ; le signe + indique qu'il y a eu agglutination très nette, non douteuse.

SÉRUM DE	GLOBULES DU SANG DE										
	Forkes	Hübler	Hilm	Mons	Krieger	Maly	Mrhal	Maener	Mechauk	Mittel-mann	Stürzen-büchler
Forkes	—	—	—	+	—	—	—	—	—	—	—
Hübler	—	—	+	+	+	—	+	+	—	+	+
Hilm	—	—	—	+	—	—	—	+	—	+	—
Mons	+	—	+	—	+	—	+	—	—	—	+
Krieger	—	—	—	+	—	—	—	+	—	+	—
Maly	—	—	—	+	—	—	—	+	—	+	—
Mrhal	—	—	—	+	—	—	—	+	—	+	—
Maener	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mechauk	—	—	+	+	—	—	+	+	—	+	—
Mittelmann	—	—	+	—	+	—	+	—	—	—	+
Stürzenbüchler	—	—	—	+	—	—	—	+	—	+	—

+ signifie agglutination.

On voit qu'il est difficile d'interpréter ces résultats et qu'une loi de l'agglutination, si tant est qu'il y ait une loi, n'en ressort pas, mais ce qui est des plus nets, c'est qu'en aucun cas le sérum d'un individu n'a agglutiné les globules de ce même individu.

Les auteurs ont constaté ensuite que la solution d'une tache dans du sérum artificiel à 0,8 p. 100 de chlorure de sodium, se comporte exactement comme le sérum physiologique de l'individu qui a produit la tache et de plus que les variations morbides de cet individu n'ont pas l'influence que plusieurs auteurs leur ont attribuée (Decastello, Sturli, — et aussi Biffi). Le sérum pris à des époques éloignées serait constant chez le même sujet.

Le deuxième tableau consigne les résultats obtenus avec des taches de sang dissoutes dans le sérum artificiel à 0,80 p. 100 de chlorure de sodium.

SÉRUM DE	GLOBULES DU SANG DE					
	Ri	Eiff	Meix	Tom	May	Weiss
Ri	—	—	+	+	+	—
Eiff	+	—	+	+	+	+
Meix	+	—	—	—	—	+
Tom	+	—	—	—	—	+
May	+	—	—	—	—	+
Weiss	—	—	—	—	—	—

On voit qu'il n'en ressort encore de net qu'une chose, c'est que la solution d'une tache n'agglutine en aucun cas les globules de l'individu dont le sang a formé cette tache : d'où cette conclusion que si on ne peut attribuer une tache à un individu déterminé, on peut, avec sécurité, aujourd'hui, affirmer que telle tache n'a pas été faite avec le sang de tel individu. Ce serait un résultat énorme, d'une importance pratique capitale en médecine légale, si les nombreuses expériences qu'il faudra faire viennent le confirmer, comme je l'espère. Les manipulations, je l'ai dit, sont extrêmement délicates, et la technique définitive n'est pas encore établie. Ainsi Richter s'en tient purement, ce semble, à ce que j'ai appelé *disposition en vague* ou vallonnement, tandis que je crois que la disposition en pile de monnaie est un facteur à ne pas négliger. La disposition en vague n'est peut-être qu'une pseudo-agglutination ; elle n'est en tous cas pour moi que le premier stade d'une série de phénomènes ; la vie de la préparation, si je puis ainsi dire, ne s'arrête pas là et il faut la suivre jusqu'au bout.

Il y a certainement agglutination et agglutination, ou, si l'on veut, il y a des degrés dans l'agglutination qu'il faudra bien distinguer : le mot allemand Häufenbildung, par exemple, correspondrait bien à ce que j'ai appelé vallonnement et disposition en vague.

Dr FLORENCE.

La protection de l'enfance en Belgique. — Législation. — Enfants malheureux. — Mineurs délinquants, par Arthur LEVOZ (1 volume in-8°, Bruxelles, Goemaere, 1902).

L'auteur, qui fut pendant de longues années substitut du procureur du roi à Verviers, appartient à cette brillante pléiade de juristes, de sociologues et de philanthropes qui se groupèrent jadis en Belgique autour du ministre de la justice d'alors, M. Lejeune, et se joignirent à lui pour seconder ses efforts dès le début de l'œuvre admirable qu'il avait entreprise et à laquelle il attacha son nom.

Le passage au pouvoir de M. Lejeune a marqué dans les annales de la Belgique. Cette période de quelques années fut la plus belle et la plus féconde que les hommes de science, épris des idées nouvelles, les criminologues et les philanthropes eussent pu rêver.

L'homme d'Etat éminent, qui a laissé un souvenir impérissable de son passage au pouvoir, inspira des admirations ardentes et des dévouements passionnés. L'idée dominante, l'idée maîtresse, d'aucuns disent même la préoccupation exclusive qui l'absorba pendant ses six années de ministère, fut la protection des malheureux, des faibles, des opprimés et des enfants.

M. Lejeune réunit autour de lui l'élite du monde scientifique et judiciaire belge. Parmi eux, M. Arthur Levoz se distingua dès l'ori-

gine du mouvement qui honora la Belgique. Il fut l'ouvrier de la première heure.

On eut pendant ces quelques années, en Belgique, l'illusion brève d'un renouveau judiciaire en présence du mouvement scientifique qui entraînait les meilleurs esprits vers la solution des problèmes les plus passionnants de la sociologie et de la criminologie. Une ère nouvelle semblait s'ouvrir sous la poussée des tendances si généreuses et si nobles que M. Lejeune sut propager autour de lui. Le monde judiciaire parut un instant vouloir se transformer en abandonnant l'antique conception étroite et surannée de la justice répressive pour s'inspirer d'un idéal plus haut, plus humain et plus juste.

La loi du 31 mai 1888 instituant la condamnation et la libération conditionnelles fut l'œuvre de M. Lejeune. On dit en Belgique : la loi Lejeune comme on dit en France : la loi Bérenger.

La criminologie nous enseigne que la protection de l'enfance est la meilleure mesure prophylactique contre les progrès de la criminalité.

Dans la lutte contre le crime, lutte sans trève et sans merci, c'est la protection de l'enfance qui constitue l'arme la plus puissante et la plus efficace.

C'est sur l'enfant qu'il faut veiller, c'est sur lui qu'il faut agir pendant qu'il en est temps encore, pour l'empêcher d'aller grossir plus tard les rangs de l'armée du crime.

Le problème de la protection de l'enfance qui intéresse si vivement la sociologie est pour ainsi dire moderne.

Il a fallu, disait récemment un écrivain de beaucoup de talent, une conception très différente de la solidarité humaine s'étendant jusqu'aux plus faibles, aux plus incapables de réciprocité, pour développer les œuvres actuelles de protection.

C'est à M. Jules Lejeune, ministre d'Etat, ancien ministre de la justice, que M. Arthur Levoz a dédié son beau livre : « Permettez, dit-il, Monsieur le Ministre, à l'un de ceux qui, dès le début de l'œuvre admirable que vous avez entreprise, se sont joints à vous pour seconder vos efforts, de vous dédier ce livre qui, bien imparfaitement, ne fait que refléter votre conception de la justice répressive et de la protection due aux faibles et aux opprimés. »

Ce livre est le fruit de ses études, de ses méditations et de sa pratique, depuis la fondation en Belgique de l'œuvre de la protection de l'enfance et du patronage des condamnés, en 1888.

Au début tout était à créer et à organiser.

Les caractères de l'institution nouvelle furent successivement fixés au moyen de lois, d'arrêtés royaux et surtout de nombreuses circulaires ministérielles.

M. Levoz a cru à bon droit qu'il rendait service à son pays en coordonnant la matière dans un ouvrage d'une importance considérable qui est devenu rapidement le vade-mecum indispensable de

tous ceux qui se préoccupent des questions de criminologie et de protection de l'enfance.

L'ouvrage se divise en trois parties bien distinctes :

Dans la première partie, M. Levoz expose la législation relative à l'enfance au point de vue civil, administratif et pénal. Il y a réuni les textes épars concernant les mineurs en les expliquant à l'aide des commentaires les plus autorisés et en donnant son opinion sur certaines questions controversées. Tous ceux qui s'intéressent au sort des enfants malheureux peuvent ainsi se rendre compte des droits que possèdent leurs protégés et des mesures de protection qu'il y a lieu de prendre à leur égard.

La deuxième partie est consacrée à l'enfance malheureuse. L'auteur y signale la situation lamentable et digne d'intérêt dans laquelle se trouvent un si grand nombre d'enfants, depuis la naissance jusqu'à l'adolescence, en indiquant les remèdes imaginés pour leur venir en aide, ainsi que ceux qui pourraient s'y ajouter.

Alors qu'on dirige et surveille avec le plus grand soin la reproduction des races chevaline, bovine, canine et autres, c'est, dit M. Paul Strauss, « un indolent laisser-faire qui préside aux destinées de l'humanité ». Sous ce titre significatif : *la Puériculture*, le sénateur, auteur de *l'Enfance malheureuse*, dénonce vigoureusement le mal social dans un article de la *Revue des Revues* du 15 janvier 1900. Avant tout, dit-il, il faut préparer la naissance d'un enfant vivant, sain, offrant les plus grandes chances de longue vie.

M. Levoz examine la situation de l'enfant avant sa naissance, à sa naissance et en bas âge. Il consacre quelques chapitres extrêmement intéressants à la puériculture, au repos avant et après l'accouchement, aux assurances et mutualités maternelles, aux avortements, aux maisons d'accouchement, aux filles-mères et aux refuges de grossesse ou sanatoria de grossesse, à l'exemple de l'asile Michelet et du refuge-ouvroir de l'avenue du Maine, à Paris.

Les manœuvres criminelles qui se pratiquent avant la naissance de l'enfant se poursuivent pendant et après l'accouchement.

L'auteur s'occupe d'une manière très détaillée des maternités et écoles d'enseignement pour les sages-femmes, des sociétés d'assistance maternelle, des enfants morts-nés, débiles et nés avant terme, ainsi que des couveuses d'enfants.

A propos des enfants en bas âge, il étudie longuement la mortalité infantile et les maladies infantiles.

En parlant des crimes contre l'enfance, il flétrit à juste titre une pratique des plus immorales. C'est celle qui a été dénoncée par M. le docteur Dupureux, de Gand, dans la *Belgique médicale*, d'abord et ensuite à la séance de la Société de médecine publique du 27 octobre 1901. Il s'agit des assurances contre la mortalité des enfants. En cas de décès des enfants, les parents touchent des sommes de loin exagérées eu égard aux primes qui ont été versées. Les sociétés de

secours mutuel en sont arrivées à accorder les mêmes conditions pour ne pas perdre leur clientèle.

C'est là, dit excellemment M. Levoz, une chose abominable. Les parents se trouvent placés entre leur devoir et le profit qu'ils peuvent obtenir.

La crèche, la pouponnière et les jardins d'enfants font l'objet de chapitres fort curieux.

L'auteur, après avoir examiné d'une manière complète la situation des écoliers miséreux, étudie successivement la question des enfants maltraités et moralement abandonnés, celle des enfants anormaux et celle des enfants débiles et infirmes.

La prostitution des filles mineures a spécialement attiré l'attention de M. Levoz. A côté de l'action que les sociétés protectrices de l'enfance exercent sur les enfants maltraités, moralement abandonnés et délinquants, par leur organisation sérieuse et le grand développement qu'elles ont atteint, elles peuvent, d'après lui, jouer un rôle important dans la lutte contre l'immoralité et la débauche des mineurs des deux sexes et spécialement contre la prostitution des filles mineures.

En recherchant les causes qui empêchent le développement régulier de l'enfant, l'auteur étudie le rôle des facteurs héréditaires, des facteurs agissant sur l'enfant avant ou au moment de sa naissance et des facteurs agissant pendant l'évolution de l'enfant.

Parmi les enfants anormaux, il s'occupe spécialement des enfants atteints de troubles de la parole, des sourds-muets, des aveugles, des épileptiques et des hystériques et des enfants arriérés.

Parmi les enfants débiles et infirmes, il étudie séparément les enfants tuberculeux, anémiques et rachitiques.

Dans la troisième partie consacrée aux *mineurs délinquants*, il expose d'une manière très intéressante et très lucide la procédure suivie en Belgique à l'égard des mineurs qui ont commis des infractions aux lois pénales, l'intervention des comités de patronage et de défense des enfants traduits en justice, la comparution devant les tribunaux, la mise à la disposition du gouvernement, la situation des écoles de bienfaisance de l'Etat, enfin la mise en pratique du placement en apprentissage chez les nourriciers et la surveillance par les membres des comités de patronage, des élèves sortis de ces établissements.

Le livre tout entier, un bon et un beau livre, est à lire avec une attention soutenue, sans que jamais l'intérêt fléchisse. C'est un travail d'ensemble fort précieux dans lequel l'auteur a exposé d'une manière absolument complète tous les éléments de la question primordiale de la protection de l'enfance.

Nous sommes heureux de pouvoir signaler les mérites et l'utilité de l'œuvre de M. Levoz à tous ceux qui s'intéressent aux études de sociologie et de criminologie.

R. DE RYCKÈRE.

REVUE DES JOURNAUX ET SOCIÉTÉS SAVANTES

Société de Médecine de Paris

Séance du 27 février 1904. — Présidence de M. TISSIER.

M. Buret lit son rapport sur les *titres et travaux de M. le Dr Marcel Sée.*

Vous avez tous écouté avec intérêt le travail de notre candidat, M. le Dr Marcel Sée, SUR LES CHANCRES SYPHILITIQUES A SIÈGES INSOLITES. Les observations très remarquables que nous apporte l'auteur et qu'il considère très modestement comme de simples curiosités, sont cependant précieuses, car elles rappellent l'attention sur ce fait que la syphilis entre partout et peut débuter n'importe où. C'est d'une très grande importance pour le diagnostic, lequel reste souvent indécis en raison même du siège insolite d'un accident primitif qu'on n'hésiterait pas à déclarer chancre infectant s'il était observé aux organes génitaux, et néanmoins ce chancre peut en imposer pour tout autre chose, parce qu'on ne s'attend pas du tout à le rencontrer. Ajoutez à cela qu'il existe des cavités naturelles, telles que les fosses nasales, où le chancre n'aura plus sa forme habituelle, s'il siège sur l'un des cornets, par exemple ; ou bien, si c'est sur la paroi de la cloison qui leur fait face, on ne pourra plus apprécier un caractère presque fondamental du chancre, l'induration.

M. Marcel Sée fait observer avec juste raison que le chancre syphilitique extra-génital est loin d'être une rareté, pour la bonne raison qu'il n'est presque jamais d'origine vénérienne. Pour un malade chez lequel il sera l'estampille de goûts hétéroclites, vous en trouverez vingt, cent peut-être, chez qui le contage a pénétré sans qu'il y ait eu le moindre rapprochement sexuel. C'est un simple accident où l'agent de transmission a été un doigt, un objet matériel, quelquefois même un contact furtif et ignoré. C'est le chancre des gens chastes... d'intention, tout au moins.

J'ai vu des chancres indurés des lèvres et des commissures chez des jeunes filles physiquement vierges et qui affirmaient n'avoir jamais embrassé personne sur la bouche ; mais nous ne sommes pas forcés de les croire. J'ai observé un cas superbe de chancre de la pituitaire chez un tavernier anglais, dans un de nos ports de mer. Il avait vu plusieurs médecins, avait même fait le voyage d'une grande ville pour consulter un rhinologiste, mais personne

n'avait pensé au diagnostic véritable pour cette rhinite ulcéreuse qui résistait à tous les traitements, lorsqu'un beau jour, cheveux, cils, sourcils, barbe, tout tomba et la roséole apparut, même sur la figure. Le pauvre diable, avec sa tête glabre, était vieilli de vingt ans : les médecins comprirent alors et toute la ville aussi. Impassible comme un Anglais, indifférent aux quolibets de ses clients, il continuait à débiter son pale ale et son stout avec un sérieux du plus haut comique.

J'ai rapporté, en 1891, dans le *Journal des maladies cutanées et syphilitiques*, deux cas de chancres infectants de l'angle interne de l'œil. Le premier fut observé par Leloir, à Lille. Il s'agissait d'un jeune homme qui, en voiture avec une conquête, et ganté, s'est livré à quelques attouchements intimes : l'aventure s'était bornée là parce que la jeune personne, d'une probité rare, avait avoué qu'elle était syphilitique. Le jeune homme s'était hâté de rentrer chez lui, mais avait commis la fatale imprudence de se gratter l'œil avant de retirer ses gants. Le second cas, connu du monde médical, est celui du chirurgien des hôpitaux qui cautérisait, à Lourcine, des plaques muqueuses dans la gorge d'une malade : celle-ci, comme cela arrive presque toujours, toussa violemment et envoya sans doute quelques parcelles de salive infectée dans l'œil du chirurgien. Il eut un chancre qu'il prit d'abord pour un orgeolet et il ne comprit qu'à l'apparition des accidents secondaires : il fit alors un voyage en Grèce. Hélas ! la période tertiaire lui fut fatale : en 1894, en allant pour mon compte au cimetière Montmartre, je vis à deux pas de là sa tombe toute fraîche où il avait été déposé la veille.

Dans le même journal, j'ai aussi rapporté un chancre du dos, chez un médecin des hôpitaux et qui fut trouvé par Ricord. Un jour de canicule, il se rasait, nu jusqu'à la ceinture : très pressé, il reçut la visite d'un confrère à qui il donna une consultation tout en continuant sa toilette et gratta sans y prendre garde un petit bouton qu'il avait dans le dos. Comme il venait de palper un chancre syphilitique, l'inoculation fut immédiate.

Il me souvient également d'avoir soigné, à Saint-Antoine, dans le service de M. Duguet, en 1880, une femme de soixante-cinq ans qui portait un chancre juste au-dessous de la cloison du nez. C'était une priseuse incorrigible dont la lèvre supérieure était constamment excoriée : elle avait dû se contaminer elle-même car elle soignait alors son fils atteint d'accidents syphilitiques remarquables. J'ai pu voir aussi deux chancres énormes du menton chez deux hommes dans les hôpitaux de Paris : là, tout porte à croire qu'il y avait eu contact direct.

Les plus rares peut-être sont les chancres du bras, après ceux des cuisses et des jambes. Le Dr Paul Bernard, chef de clinique des maladies cutanées et syphilitiques à la Faculté de Lyon, a établi,

en 1890 (1), une statistique très intéressante des chancres syphilitiques extra-génitaux qui, ainsi que nous l'avons dit, sont relativement fréquents. Sur 71 de ces chancres, observés par MM. Martin, Carrier et Bureaux, 8 siégeaient aux membres inférieurs ; aucun aux membres supérieurs. Sur un total de 581 chancres infectants extra-génitaux rapportés par Nivet, dans sa thèse de Paris (1887), on n'en trouve que 54 sur les membres, se décomposant ainsi : 15 sur les membres inférieurs, 31 sur les doigts, 5 sur les mains, 2 seulement sur les bras et 1 au coude. Morel-Lavallée, en 1887-88, dans le service de M. Fournier, a relevé 45 chancres extra-génitaux : il y en avait 1 à la cuisse, 3 sur les mains et les doigts, aucun sur le bras. Viguier (th. de Paris, 1888), en a observé 26 dans le service de M. Mauriac, dont 1 à la cuisse, 1 au mollet et 2 sur les doigts. Sur 66, Bulkley (2) en a trouvé 7 aux doigts et 1 seul à l'avant-bras.

Sur 198 chancres extra-génitaux traités en dix ans à l'hôpital Mjasnitsky, de Moscou, le Dr A. Pospelow (3) en a vu 4 sur les membres inférieurs, 5 sur les doigts et 1 sur l'avant-bras. Sur 84, Neuman (4) en trouve 10 sur les mains et les doigts. Enfin, nous ajouterons, pour être complet, la statistique de MM. Bassereau, Fournier, Clerc et Léon Le Fort rapportée par notre excellent collègue Jullien dans son *Traité des maladies vénériennes* en 1886. Sur 65 cas, 2 sont observés aux doigts et 3 aux membres inférieurs.

En résumé, sur un total de 1.136 chancres infectants extra-génitaux, nous n'en trouvons que 4 siégeant sur les bras : ils sont donc les plus rares et presque toujours d'origine accidentelle.

En voici un cas rapporté par le même Dr Paul Bernard, de Lyon (5), il fut absolument impossible de trouver l'origine de l'infection. Il s'agit d'un ouvrier mineur, marié et père de famille, qui fut blessé à la partie externe du bras gauche par une pierre détachée de la galerie dans laquelle il travaillait : la plaie avait les dimensions d'un pois et était profonde ; il ne se pansa que le soir avec du vin aromatique et des compresses provenant de la pharmacie de l'Administration. Il était de Saint-Etienne et entra à l'Antiquaille vingt-cinq jours après l'accident, le 28 octobre 1890. On reconnut tous les caractères du chancre induré et les accidents secondaires ne tardèrent pas à suivre. Or, le malade, depuis son accident, n'avait pas couché avec une personne étrangère et dans un lit autre que le sien.

Je ne citerai que pour mémoire le cas de Monnet (6), où une mère

(1) *Journ. des mal. cut. et syph.*, déc. 1890.

(2) *Med. News*, 2 mars 1889.

(3) *Arch. für Dermat.*, 1889, nos 1 et 2.

(4) *Wiener med. Wochenschrift*, 1890, no 4.

(5) Loc. cit.

(6) *Journ. des mal. cut. et syph.*, mai 1891.

syphilitique qui nettoyait (!) ses trois enfants avec de sales chiffons sur lesquels elle crachait au préalable, leur communiqua à chacun un chancre de la face. Ces enfants étaient atteints d'impétigo : ce fut la porte d'entrée. Viennent ensuite trois cas d'Arthur Cooper (1) de Londres : 1° chancre de l'aile gauche du nez, chez une petite fille de dix ans ; 2° chancre du mamelon droit chez une enfant de deux ans et demi ; 3° chancre de l'abdomen, chez un homme marié de vingt-trois ans. Origine inconnue.

Le Dr Solari (2) de la République Argentine, ayant à examiner une fille soumise qui avait un écoulement fétide du nez et du pharynx, aurait constaté une induration très limitée dans la trompe d'Eustache, et dont il fit un chancre infectant. Les organes génitaux étaient sains et les accidents secondaires apparurent dans les délais voulus.

En compulsant le *Journal des maladies cutanées et syphilitiques* depuis 1892, nous trouvons encore, entre autres cas curieux, un chancre de la paupière chez un marin (clinique du Dr Lagrange, Bordeaux, 1892), un chancre du pavillon de l'oreille, né sur une brûlure (Righter, 1892), un chancre du front, large comme la paume de la main, ayant succédé à une plaie produite par la chute d'une planche chez un homme de quarante-huit ans (service de M. Cordier, à Lyon, 1892) ; 8 cas du Dr Barham (Saint-Louis Clinique, 1893), dont un au côté gauche du cou, les autres à la paupière supérieure, à l'amygdale et aux lèvres, tous méconnus jusqu'à l'apparition des accidents secondaires. Puis une statistique du Dr Krefting, portant sur 539 cas traités en vingt-cinq ans à la Clinique de l'Université de Christiania ; sur 2.916 syphilitiques, 61 malades avaient été infectés accidentellement. On relève 1 chancre des gencives, 1 au menton, 1 au front, 2 au cuir chevelu, 1 au jarret, 1 à l'abdomen.

En 1894, M. Vignes présente à la Société d'ophtalmologie un cocher offrant un chancre syphilitique de la conjonctive bulbaire. La même année, M. Chapuis observe, à l'Antiquaille, un chancre de la pituitaire ; c'était un zouave, ordonnance d'un officier atteint de la syphilis, qui s'est infecté en portant à son nez ses doigts qu'il avait négligé de laver après avoir manié les objets de pansement de son maître, lesquels étaient souillés de pus.

En 1895, M. Richard (d'Aulnay) signale le cas d'un malade qui eut, par contact direct, un chancre géant au bout du nez. Un des cas les plus curieux est celui rapporté par Polaillon : une jeune fille de quinze ans eut un chancre du pied occasionné par un clou d'une chaussure ayant appartenu à une syphilitique. Kehoë cite le cas d'un homme blessé d'un coup de couteau dans le dos, au milieu d'une bagarre : la plaie devint le siège d'un chancre syphi-

(1) *Lancet*, 1890.

(2) *Saint-Louis Med. et Surg. Journ.*, 1791.

litique type. Siméon Snell (1), de Sheffield, rapporte 9 cas de chancre des paupières. Neumann, en 1896, signale un chancre de l'annulaire gauche,consécutif à une morsure par sujet syphilitique. Le Dr Gravagna, de Catane, rapporte un cas de chancre de la caroncule lacrymale chez une infirmière de l'hôpital des vénériennes ! Cette femme avait des yeux superbes qui avaient impressionné une des malades ; l'infirmière, qui ne devait cependant pas ignorer l'état de ladite malade, avait commis l'imprudence de se les laisser embrasser par elle à plusieurs reprises. H. de Mérie, chirurgien de l'hôpital français de Londres, rapporte un cas de chancre infectieux de la joue consécutif à une morsure.

En 1897, le Dr Mazet, oculiste à Marseille, signale un cas de chancre syphilitique de la conjonctive ; en 1898, Jacqueau, de Lyon, rapporte une observation de chancre de la paupière d'origine accidentelle. La même année, le Dr Roche, de Marseille, décrit 7 cas de chancres indurés extra-génitaux, un au sein droit, un autre au doigt, tous deux par suite de morsure ; un à la joue chez une fille soumise qui avait voulu se faire un grain de beauté avec un crayon de nitrate d'argent de l'hôpital, évidemment mal essuyé : les 4 autres aux lèvres supérieure et inférieure. La *Semaine médicale* de 1898 signale le cas d'un jeune homme qui fut atteint d'un chancre du pharynx après avoir chiqué du tabac emprunté à un camarade contaminé.

En 1899, Kesser, de Berlin, rapporte le cas d'une blanchisseuse qui eut un chancre infectant de la plante du pied dont l'origine est restée inconnue. Haslund, de Copenhague, présente une statistique hospitalière : sur 4.726 syphilitiques, 221 chancres extra-génitaux, se décomposant ainsi : 28 à la lèvre supérieure,23 à l'inférieure, 10 à la langue, 5 aux amygdales, 3 au coin de la bouche, 2 aux gencives, 2 au front, 3 au cou, 2 à l'abdomen et 2 à l'ombilic, 3 à la région inguinale, 2 au dos de la main, 6 au doigt, 2 à la cuisse, 2 à la jambe et enfin 1 pour chacune des régions suivantes : narines, conjonctive, région rétro-maxillaire, région lombaire, fesse, bras et pied. L'auteur en signale encore 50 de sa clientèle privée : c'est toujours le chancre labial qui domine.

Dans la *Revue de Laryngologie* du 5 août 1899, le Dr Sarremone signale un chancre infectant du larynx siégeant sur le repli aryténo-épiglottique droit : il fut suivi d'acidents secondaires dans les délais habituels.

Un cas très curieux de chancre du cuir chevelu est celui rapporté par M. Grange, de Lyon, en 1900. Un malade du service de M. Rollet avait, dans le cours d'une rixe, porté un coup de tête en pleine figure à son adversaire : il en résulta deux plaies du cuir chevelu qui devinrent chacune le siège d'un chancre. Dans l'une d'elles,

(1) *Ophthalmological Society*, juin 1895.

on retrouva un morceau d'incisive appartenant à l'adversaire qui était syphilitique. La même année, le Dr Garel, de Lyon, cite 4 nouveaux cas de chancres de la pituitaire. Le Dr Baudoin signale un cas de chancre infectant du poignet, consécutif à une piqûre banale que le malade s'était faite en travaillant. Hallopeau cite un cas de chancre de l'arcade sourcilière consécutif à une morsure. Pinatelle, de Lyon, en a observé un sur le dos de l'articulation interphalangienne du pouce : origine inconnue.

A signaler, pour l'année 1902, un chancre infectant du talon, chez une enfant de quinze mois ; un chancre de la face inférieure de la langue, localisation rare, et un à la voûte palatine, ces deux derniers observés à Lille. Pour l'année 1903, chancre dans la moitié droite de la moustache (Arnheim) ; chancre de la muqueuse des joues,chez une fillette de sept ans (Bohm) ; chancre du cuir chevelu, signalé par Jacquet ; le malade avait reçu un morceau de brique sur la tête, à la région occipitale supérieure, d'où une plaie qui devint le siège d'un chancre typique suivi d'accidents secondaires. Enfin un chancre du voile du palais,rapporté par M. Druelle,interne de Saint-Lazare.

J'ai noté encore par ci par là de nombreux chancres des amygdales, 3 des paupières et de la langue et 1 des gencives ; mais l'étiologie était banale. Je ne parle pas non plus des chancres du sein, par allaitement, des chancres du bras d'origine vaccinale, d'observation courante ; mais il m'a paru intéressant de relever tous les cas curieux qu'offre la littérature médicale depuis quinze ans : je pense avoir été à peu près complet. Nous devons savoir gré à M. Marcel Sée d'avoir appelé l'attention sur les localisations curieuses de la syphilis initiale, ce qui est d'un très grand intérêt. Il ressort de cette revue que la syphilis est toujours là qui guette les plus innocents, et l'on peut dire, en paraphrasant l'adage des bactériologistes, que toute écorchure est une porte d'entrée pour la vérole.

M. Tissier cite un cas de chancre de la lèvre inférieure chez un petit garçon de sept ans contagionné en mettant dans sa bouche une pipe appartenant à un oncle porteur de plaques muqueuses, et un autre analogue chez un officier de réserve qui avait bu dans un verre servant à plusieurs de ses collègues.

M. Godleski appelle l'attention sur le danger que présente, au point de vue de la contagion, le petit miroir que les dentistes introduisent dans la bouche de leurs clients : il a ainsi observé un chancre de la partie interne de la joue chez une jeune fille de quinze ans. De même les verres des cafés ou des pâtisseries sont fréquemment des agents de contage.

(Prog. méd.)

Sur l'éruption volcanique de la Montagne-Pelée à La Martinique, des 30-31 août 1902, par M. KERMORGANT.

L'éruption de la Montagne-Pelée à la Martinique, qui s'est produite dans la nuit du 30 au 31 août 1902, a présenté des phénomènes particuliers dignes du plus grand intérêt.

Dans cette nouvelle catastrophe, ce sont les communes du Morne-Rouge et de l'Ajoupa-Bouillon qui ont le plus souffert ; l'ancien emplacement de la ville de Saint-Pierre n'a pas été cependant épargné, car on a constaté que les ruines avaient subi un remaniement.

Le maire d'Ajoupa-Bouillon qui se trouvait sur une habitation éloignée mais d'où il a pu suivre la marche du phénomène, déclare que cette fois, comme le 8 mai à Saint-Pierre, il y a eu des masses de vapeur dévalant de la Montagne-Pelée avec une rapidité inouïe, que ces masses étaient sillonnées de décharges électriques et qu'il y a eu explosion.

D'autre part, un habitant du Morne-Rouge qui se trouvait vers 9 heures devant la porte de sa maison qui était ouverte, ainsi qu'une fenêtre, affirme également qu'il a vu un nuage traversé par des éclairs, plus épais que ceux des jours précédents. Il entendit à ce moment une forte détonation du côté de Saint-Pierre et le nuage au lieu de se diriger vers cette localité, comme à l'ordinaire, prit la direction du Morne-Rouge ; il était sillonné d'éclairs et on apercevait au milieu un globe de feu. Il rentra précipitamment chez lui, le vent avait changé de direction cap pour cap, il eut le temps de fermer la porte et la fenêtre. Aussitôt des craquements se produisirent, des cailloux et des cendres tombèrent sur la tôle du toit, la fenêtre s'ouvrit et le nuage remplit la chambre.

La sensation éprouvée tout d'abord fut celle du manque d'air, puis ce fut une sensation de chaleur sèche très intense. Le mari est légèrement brûlé à la main droite ; à côté de lui, sa femme qui tenait un enfant dans les bras est brûlée à l'oreille, tandis que l'enfant est entièrement brûlé et succombe pendant le trajet vers Fort-de-France. Un second enfant qui se trouvait à côté de ses parents resta indemne. Tout cela ne dura qu'un temps très court, la respiration devint plus facile, le père put sortir et constata que le sol était recouvert d'une grande épaisseur de cendres brûlantes et que des maisons commençaient à brûler.

Enfin, le Dr Lidin rapporte que le 30 au soir, un nuage s'est développé au-dessus de Fort-de-France. Il était sillonné d'éclairs de formes variées, en zig-zag, en boules, etc., attestant la quantité d'électricité qu'il contenait et sa forte tension. Il perçut une forte odeur d'ozone qui se répandit dans toute la ville.

Toutes les personnes interogées sont d'accord sur ce point : la venue rapide d'une masse noire sillonnée de lumière, d'éclairs de formes variées et non plus comme le 8 mai, à Saint-Pierre, la vision

d'une nappe de feu. Ce nuage épais qui contenait des cendres était animé d'une vitesse prodigieuse; il enveloppa les uns, frôla les autres et laissa absolument indemnes des gens qui n'étaient que faiblement protégés par des abris insignifiants.Les personnes qui ont eu le temps de s'enfermer aussi hermétiquement que possible dans leurs demeures n'ont pas été brûlées et n'ont éprouvé pour la plupart qu'une angoisse extrême lors du passage du nuage. La force d'action de cette sorte de trombe volcanique a été certainement diminuée par le fait d'avoir pu s'étendre, ou pour mieux dire s'étaler sur le plateau du Morne-Rouge.

Les maisons situées en un endroit appelé Champ-de-Flore, qui se trouve pour ainsi dire à angle mort par rapport au plateau incliné sur lequel était construit le village du Morne-Rouge, ont été léchées par un souffle brûlant, mais n'ont pas été renversées. Il en a été de même des cultures de toutes sortes qui forment la limite de la zone dévastée. Pendant le passage de la trombe, un individu veut sortir de sa case dont la porte s'ouvre en dehors, il ne peut y arriver malgré tous ses efforts ; il parvient cependant à passer les doigts, il sent une chaleur intense et a les doigts brûlés.

Dès le 31, on dirigea sur les lieux sinistrés une mission composée de soldats et de médecins, pour soigner les blessés et enterrer ou incinérer les cadavres.

Dans les rues du Morne-Rouge, on rencontrait des cadavres dont la face était tuméfiée ; ils étaient revêtus de leurs vêtements et rien de ce qu'ils portaient sur eux n'avait souffert.

Sur la route de Saint-James au Morne-Rouge, gisaient des cadavres d'animaux : chiens et bœufs avec les membres en l'air ; le ventre éclaté laissait échapper des anses intestinales, le mufle était comme bouilli, la robe était noircie et sale. Des chevaux à l'écurie, porteurs de brûlures au deuxième degré, étaient vivants.

Sur le terrain du Morne-Rouge, gisaient beaucoup de décombres. L'église et cinq maisons en bois restaient debout. Les charpentes en fer des habitations étaient tordues et comme arrachées, on trouvait des verres de table dont les parois s'étaient accolées et des vases de porcelaine qui avaient subi une déformation.

L'église, qui avait un paratonnerre et des charpentes en fer, a eu sa toiture en partie enlevée ; à l'intérieur les vitraux avaient volé en éclats. Des cendres y avaient pénétré, des bancs étaient démolis ou renversés, les cierges avaient fondu.

A Ajoupa-Bouillon, une moitié du village qui ne s'est pas trouvée sur le passage de la trombe a été épargnée, tandis que l'autre a été entièrement saccagée ; dans une case en paille restée debout, on trouva toute une famille dans la situation ci-après : le père à demi étendu sur un canapé, les yeux ouverts, paraissait en pleine vie ; il était mort, mais ne portait aucune trace de brûlures. Dans un petit sac suspendu à son bras, de l'or, quelques bijoux, des papiers, le

tout intact. A côté du père, une fille brûlée, avec la face tuméfiée et des vêtements intacts.

Dans la chambre à côté, séparée de la première par une cloison de papier intacte, la mère brûlée et qui meurt quelques instants après ; en dehors de la maison, une autre fille surprise dans sa fuite qui est morte et brûlée.

Dans une autre maison couverte en tôle dont l'étage supérieur s'était effondré intérieurement, on trouve le mari mort, non brûlé et ne portant aucune trace de blessure, la mère morte habillée et brûlée, une fillette complètement nue, morte et non brûlée.

On trouva en outre des cadavres, brûlés ou non, accrochés à des arbres, à plus de 50 mètres des habitations.

Le maire d'Ajoupa laissait ses bœufs paître dans une savane, attachés à un piquet par une chaîne de fer de 6 mètres de longueur. Chaque animal pouvait donc décrire autour de son point d'attache une circonférence de 6 mètres de rayon. Or, tous les bœufs ont été tués, et l'herbe comprise dans le cercle où se mouvait la chaîne a été brûlée tandis qu'elle est restée intacte dans les espaces existant entre les différents cercles.

Le lieutenant d'infanterie coloniale Le Carpentier, qui commandait la corvée chargée de procéder aux inhumations, s'exprime ainsi dans son rapport : La zone dévastée est limitée au sud par une ligne partant du Carbet, atteignant le Champ-de-Flore et suivant la rivière Capot dont l'embouchure est à Nivé. Quelques points situés sur la rive droite de cette rivière ont été atteints et le souffle dévastateur a pu atteindre un point situé à moins de 400 mètres de l'église du Fond-Saint-Denis.

Sur le littoral est de l'île, une bande de terrain de 3 kilomètres partant de la rivière Capot et remontant vers le nord semble avoir été épargnée.

Dans la campagne, rien n'a résisté, les jeunes arbres ont été fauchés, les gros ont été déracinés et abattus. Toutes les cultures ont été brûlées et on aperçoit partout des cadavres d'animaux à moitié ensevelis sous les cendres.

Les ponts les plus solides n'ont pu résister, et les moins éprouvés ont eu leurs parapets enlevés.

Dans les ravins, les cendres atteignent une épaisseur de 4 à 5 mètres et couvrent le tout d'un manteau gris sale qui donne au paysage inanimé un aspect encore plus triste.

Les rivières et les cours d'eau sont obstrués par de la terre, des cendres, des pierres et des roches de dimensions énormes arrachées aux flancs de la montagne.

On a inhumé ou incinéré 625 cadavres, mais il est à présumer qu'un nombre assez considérable est resté enfoui sous les cendres ou caché dans la brousse. Les médecins ont donné leurs soins à 70 personnes brûlées.

La plupart des brûlures étaient du premier et du deuxième degré, et chez plusieurs blessés des brûlures au troisième degré étaient disséminées au milieu des autres, occupant à elles seules une large surface ; on constata beaucoup d'énormes phlyctènes et de larges lambeaux épidermiques tenant à peine.

Les brûlures siégeaient principalement sur les parties découvertes, pieds et mains ; ces dernières semblaient avoir été trempées dans une boue épaisse qui adhérait fortement.

Les brûlures de la face n'avaient pas rendu les sujets méconnaissables ; les orifices de la bouche, du nez et des oreilles étaient bordés de phlyctènes, le visage avait l'aspect érysipélateux. Le cuir chevelu était intact.

Les blessés affirment tous avoir été brûlés par de la cendre volcanique qui a atteint la peau des régions découvertes. Toutes les parties suffisamment garanties, telles que la plante des pieds par les chaussures, le cuir chevelu par la coiffure, ont été épargnées. On a cependant constaté des brûlures dans des régions simplement recouvertes de la chemise, comme dans le dos où il a fallu décoller le linge qui était recouvert de cendres. Des femmes atteintes aux cuisses et à l'abdomen n'avaient pas leurs robes endommagées, et tous les brûlés qui ont passé par les mains des médecins avaient leurs vêtements intacts.

Il est certain que la cendre qui a occasionné les brûlures avait une température élevée, car un gendarme envoyé en reconnaissance à Saint-Pierre le 31 au matin est tombé à un moment donné avec sa monture dans un amas de cendre d'un mètre d'épaisseur. L'animal brûlé se renversa sur son cavalier, qui portait des brodequins et des houzeaux et qui eut néanmoins la jambe gauche et le pied droit brûlés. Le cheval est mort, ses sabots se détachaient ; or, il était à ce moment 7 heures du matin et la pluie de cendres avait cessé de tomber à 2 heures.

Sur les cadavres, on a observé les effets les plus divers, mais il y a lieu de faire une distinction entre ceux qui ont été brûlés par les gaz ou les cendres du volcan et ceux qui ont été carbonisés par l'incendie allumé par l'éruption.

Au Morne-Rouge, dans les maisons épargnées, en tout ou en partie, les brûlés qui avaient succombé, et au milieu desquels se trouvaient encore quelques survivants le 1er septembre, gisaient sur les planches dans les attitudes les plus variées, et étaient tous recouverts de leurs vêtements. Dans les maisons incendiées, on trouvait au milieu des décombres des corps dévêtus, d'un aspect charbonneux.

Les cadavres qu'on rencontrait dans les rues avaient la face tuméfiée, mais ils étaient vêtus, et rien de ce qu'ils portaient sur eux n'avait souffert ; un revolver d'ordonnance était intact dans son étui. Les cuirs, tels que selles et buffleteries de gendarmes, ne portaient aucune trace de brûlure.

Les blessés ont été dirigés sur Fort-de-France dans des fourragères de l'artillerie ; ceux du Morne-Rouge et du Parnasse arrivèrent au chef-lieu le 31 au soir. Les autres, recueillis par le croiseur le *Tage* le 1er septembre, ne furent débarqués que le 2, après avoir été soignés à bord au moyen de pansements picriqués humides.

On avait préparé au chef-lieu une ambulance supplémentaire de cent lits dans les casernements du fort Saint-Louis, mais elle n'a pas été utilisée. L'hôpital militaire a recueilli 40 personnes dont 33 brûlées et l'hospice civil en a abrité à peu près autant.

Les brûlés entrés à l'hôpital militaire comprenaient 26 hommes, 5 femmes et 2 enfants ; 2 autres avaient succombé en cours de route. Il ne s'est produit dans la suite que trois décès parmi les hommes. Après un nettoyage minutieux des plaies, qui toutes étaient incrustées de cendres, on les a recouvertes de pansements humides à l'acide picrique en solution saturée. Ces pansements ont été faits chaque jour jusqu'à disparition de toute fétidité, c'est-à-dire pendant une semaine en moyenne, puis ensuite on ne les a renouvelés que tous les deux ou trois jours.

Pour les brûlures superficielles et de peu d'étendue, particulièrement pour le visage et les oreilles, on a recours à l'éther picriqué en solution saturée. Ce dernier pansement occasionnait une douleur vive qui durait environ une demi-heure, mais les malades le supportaient volontiers à cause des bons résultats qu'il donnait.

Le liniment oléo-calcaire a été également employé après l'acide picrique, mais il a toujours fallu revenir à ce dernier que les malades réclamaient.

Toutes les brûlures du premier et du deuxième degré ont guéri en l'espace de quinze à vingt jours malgré leur étendue ; les cicatrices étaient molles, sans adhérence, et les mouvements des articulations étaient normaux. Il restait quelques plaies bourgeonnantes qui seront sans doute suivies de chéloïdes si fréquentes chez les noirs ; c'est d'ailleurs ce qui a été observé lors de la première catastrophe, et, dans ces cas, le traitement avait exigé de quarante-cinq à quatre-vingts jours.

On a pratiqué avec très grand soin l'autopsie des deux enfants décédés pendant le trajet et de deux hommes morts à l'hôpital.

Chez les deux enfants on a constaté de la congestion des poumons, de l'hypérémie du larynx, de la trachée et des bronches ; l'un d'eux présentait en outre de l'hypérémie des muqueuses de l'œsophage, de l'estomac et du duodénum.

Chez un homme mort quatre jours après son entrée, on constata une hypérémie très accentuée de la muqueuse stomacale, surtout au niveau de la petite courbure. et de la muqueuse duodénale, et une légère congestion des poumons. La vessie était vide et fortement rétractée sous le pubis ; les deux reins, volumineux, congestionnés et durs à la coupe, pesaient 280 et 300 grammes.

Chez le second, décédé après quatorze jours de traitement, on a observé les lésions ci-après : l'estomac, du côté du cardia, était extrêmement mince, pâle et anémié ; et près de la petite courbure, sur la face antérieure, existait une perforation à bords très nets, de la dimension d'une pièce de deux francs ; du côté du pylore on constatait des plaques de congestion. Le duodénum était congestionné d'une manière à peu près uniforme ; le reste de l'intestin grêle présentait des parties anémiées et très amincies alternant avec des parties congestionnées. Le gros intestin, pâle sur toute sa longueur, était rempli de matières fécales dures, et, sur la face supérieure du côlon transverse, existait une perforation plus petite que celle de l'estomac, arondie et également à bords très nets. La cavité péritonéale contenait à gauche un liquide jaunâtre à réaction acide provenant de l'estomac et mélangé à des matières fécales. La vessie était molle ; les reins, petits, pesaient 120 grammes.

De l'examen des cadavres, des blessures et des dégâts occasionnés par l'éruption du 30 août, il semble résulter que ce phénomène, bien qu'analogue dans l'ensemble de ses manifestations à celui du 8 mai précédent, n'en a pas moins présenté certaines particularités qu'il est utile de faire ressortir.

Un fait frappant, c'est que tous les cadavres du 8 mai étaient dépouillés de leurs vêtements, tandis, qu'au contraire, ceux du 30 août étaient tous, à part un, revêtus de leurs habits intacts.

De plus, à côté de gens brûlés, gisaient des corps ne portant aucune trace de brûlure.

Il est donc à présumer, qu'en outre des cas de mort dus à des gaz irrespirables ou à une température assez élevée pour fondre du verre, l'électricité a été pour quelque chose dans les phénomènes qui se sont produits. On a constaté en effet des brûlures analogues à celles qu'occasionne la foudre, témoin cette mère qui n'est atteinte que d'une légère brûlure à l'oreille, alors que l'enfant qu'elle porte dans les bras est horriblement brûlé. Disons à ce sujet que lors de la première catastrophe, on a trouvé au même endroit, dans une maison, des verres complètement déformés ayant pris la teinte irisée, des piles de pièces de dix centimes soudées entre elles, alors que des papiers de la banque placés à côté étaient absolument intacts.

Rappelons enfin qu'au cours de ce dernier désastre, le nuage qui, le 30 au soir, s'est développé au-dessus de Fort-de-France était sillonné d'éclairs et qu'une forte odeur d'ozone particulièrement intense s'est répandue dans la ville.

(*Bulletin de l'Académie de Médecine*, 21 octobre 1902.)

Société de Médecine légale

Séance du 14 mars

Les annonces médico-pharmaceutiques et la grande presse.

M. Rocher. — Le 1er février 1803, divers journaux parisiens inséraient la circulaire suivante :

« Le Conseiller d'Etat, préfet de police,
aux rédacteurs des journaux.

« Je m'aperçois chaque jour davantage, citoyens, que des individus qui n'ont aucun titre légal pour exercer la médecine et la pharmacie font annoncer dans les journaux des médicaments et des compositions dont l'efficacité n'est nullement garantie. Comme la santé des citoyens pourrait être compromise par l'usage de ces remèdes, je vous recommande de n'en insérer dorénavant les annonces dans votre journal qu'autant qu'elles auront été revêtues de mon approbation. Je compte sur toute votre exactitude à vous conformer à cette mesure.

« Je vous salue,

« Le Conseiller d'Etat, préfet,
« Dubois. »

Voilà un siècle écoulé, et la situation est identique ! Tous les organes de la presse parisienne ou provinciale étalent à leur quatrième page des articles intitulés : « Causeries médicales » ou « Conseils du docteur », proclamant les résultats prestigieux de médicaments à dénominations retentissantes ou de traitements infaillibles pour les maladies les plus à la mode ou les plus invétérées, avec assurance de guérison à courte échéance, et le tout sous l'égide d'un docteur X, Y, ou Z.

Cette pratique présente, à beaucoup de points de vue, les plus graves inconvénients, souvent même un véritable danger et, dans un intérêt général, sur la dénonciation faite par le Syndicat des médecins de la Seine, M. le procureur de la République s'est ému et a désigné un juge d'instruction pour étudier la question et voir s'il n'y avait pas lieu de poursuivre la production de ces réclames. Les articles ainsi répandus par la presse sont, ou anonymes, ou signés de noms de docteurs apocryphes.

Il a lieu de rechercher si le fait de publier ainsi de véritables traitements de maladies, dont le diagnostic est donné avec détails, pour permettre au lecteur de penser reconnaître les symptômes dont il se croit atteint, ne pourrait pas tomber sous le coup de poursuites pour exercice illégal de la médecine.

De plus, la loi du 30 novembre 1892, dans son article 9, ayant interdit d'exercer sous un pseudonyme la profession de médecin, le fait

de signer lesdits articles d'un faux nom, même au cas où ils seraient l'œuvre de personnes ayant le titre légal, tomberait également sous l'application des peines édictées par l'article 18.

Enfin, il peut y avoir à rechercher si ces publications tendant à faire naître l'espérance de guérisons chimériques ne pourraient pas tomber sous l'application de l'article 405 du Code pénal.

Il y a là une série de questions d'un intérêt général et social, qui semblent rentrer dans la compétence de la Société de médecine légale, et qui pourraient être renvoyées à l'examen d'une commission spéciale dont le rapport serait ultérieurement discuté.

Après un échange de vues entre divers membres, cette proposition est acceptée et la commission composée de MM. Lefuel, Garnier, Rocher, Floquet, Georges Brouardel.

Médecins assermentés.

A la séance du 9 novembre 1903, le Dr Floquet avait fait remarquer que les administrations de l'Etat demandent aux candidats qui postulent un emploi un certificat d'aptitude physique délivré par un médecin *assermenté*, alors que les lois et règlements sont muets sur ce que peut être ce médecin assermenté.

M. le conseiller Lefuel avait signalé que l'obligation où sont les médecins experts de prêter serment pour chaque affaire était la meilleure preuve qu'il n'y avait pas de médecins assermentés.

Mais, dans la séance du 14 décembre 1903, M. le Dr Masbrenier, de Melun, est venu dire qu'un arrêté préfectoral l'avait nommé, en 1873, médecin assermenté et que depuis il fonctionnait comme tel.

Les choses en étaient restées là quand M. Lefuel a communiqué, dans la séance de ce jour, un avis du conseil d'Etat (section des finances, de la guerre, de la marine et des colonies), en date du 4 novembre 1879, où il est dit que cette pratique du « médecin assermenté » est contraire à celles qui sont suivies par le département de la justice et a pour conséquence de faire disparaître complètement la plupart des garanties prévues par la loi. De plus, la section invita l'Administration à préparer dans ce sens des observations aux divers départements ministériels.

La question est donc jugée. C'est à tort que les préfets assermentent des médecins.

La Société de médecine légale a mis à son ordre du jour : Aliénation mentale et divorce.

(*Bull. méd.*) GRANJUX.

Académie des Sciences

Séance du 21 mars

Action élective de plusieurs parties du corps sur certains écrans phosphorescents.

M. A. CHARPENTIER. — La plupart des alcaloïdes, ainsi que divers toxiques (chloral), émettent des rayons N, et j'ai pu constater que l'action de ces substances sur l'écran phosphorescent était renforcée par le voisinage d'une autre source de rayons N.

J'ai eu alors l'idée de construire des écrans contenant — outre le sulfure phosphorescent — telle ou telle de ces substances. Ces écrans sont impressionnés par les rayons N d'origine physiologique, mais ils le sont d'une façon élective par les divers organes : l'organe qui influence le plus énergiquement un écran donné est précisément celui qui présente la plus forte affinité pour l'alcaloïde expérimenté. C'est ainsi que l'écran à la digitaline est surtout rendu lumineux par le cœur, l'écran à la pilocarpine par les glandes, l'écran à l'atropine par le cœur — que cet alcaloïde accélère, — tandis que son éclat s'affaiblit au niveau des glandes, dont l'atropine tarit la sécrétion. En ce qui concerne les poisons nerveux, l'écran à la strychnine brille le plus quand il est approché de la moelle ; l'écran à l'apomorphine, lorsqu'on le met au voisinage du bulbe ; l'écran à la nicotine, dans la région de la protubérance ; l'écran à la santonine, au niveau des centres visuels, etc.

Mécanisme de l'éruption de la Martinique.

MM. Lacroix, Rollet de l'Isle et Giraud, dans leur rapport à l'Académie des sciences, exposent en ces termes le mécanisme de la catastrophe de Saint-Pierre :

« L'étude de la nature et de la distribution des produits de projection dans la zone dévastée permet immédiatement d'éliminer l'hypothèse d'une destruction, produite par un bombardement de la ville de Saint-Pierre et de ses environs par des blocs de lave incandescente ou par la seule chute d'une très grande quantité de cendres. Les bombes de la grosseur du poing, si nombreuses sur les bords du cratère, ne sont pas parvenues directement au delà de 800 mètres de celui-ci. Quant à l'apport de cendres, quoique relativement assez considérable dans le quartier du Fort, il a été insuffisant, dans la plupart des points considérés, pour déterminer à lui seul l'effondrement des maisons.

« Il est donc, par suite, nécessaire d'admettre que le désastre est dû à l'existence d'une poussée de gaz et de vapeur à haute température, ayant certainement entraîné des cendres et des lapillis, mais

qui paraissent, toutefois, n'avoir joué qu'un rôle acccessoire dans le phénomène. L'existence de cette poussée est mise en évidence à la fois par ses effets mécaniques, calorifiques et physiologiques, qui ont été ou qui peuvent être constatés, et par les récits des survivants de la catastrophe. »

REVUE DES JOURNAUX ÉTRANGERS

La carte forcée. — Les *Nouvelles médicales de la Sibérie* (1er novembre) rapportent qu'un fonctionnaire du ministère de l'intérieur est arrivé à Blagoviestchensk pour recueillir les offrandes en faveur des colonnes volantes de l'assistance médicale. Ce fonctionnaire a pu recueillir, avec l'aide du commissaire de police, 2.000 roubles des riches habitants de la ville. Le journal de Sibérie fait très judicieusement observer que, quelque louable que soit le but pour lequel on demande des ressources, le moyen qu'a choisi le représentant des colonnes volantes saurait d'autant moins être approuvé qu'on sait dans quelle dépendance de la police sont placés les habitants. Au surplus, le journal local est très justement indigné qu'on fasse une collecte forcée en faveur d'une entreprise aussi problématique que les colonnes volantes, alors que la population locale n'est presque pas pourvue d'une assistance médicale. (*Vratch russe*, n° 47, 1903.)

L'autorité médicale en Sibérie. — Les *Nouvelles médicales de la Sibérie* (1er novembre) racontent certains faits qui projettent une lumière étrange sur la situation des médecins des prisons en Sibérie. Il y a quelques années, dit ce journal, est venu à la prison de Minoussink le substitut du procureur Yevreïnoff. Là, il trouva occupé à sa besogne le médecin des prisons Koupressoff, auquel il demanda sans aucune raison spéciale de lui montrer son passsceport ou un autre certificat d'identité. Parce que Koupressoff ne portait pas sur lui, en allant faire son service dans la prison, des papiers d'identité, cela a suffi au substitut Yevreïnoff pour déclarer le médecin un imposteur, dresser procès-verbal et le chasser de la prison. Cela peut paraître sauvage, mais les faits de ce genre se répètent. C'est ainsi qu'une aventure tout à fait semblable est arrivés ces jours-ci à Krasnoïarsk, à l'inspecteur médical. Ce dernier est arrivé à l'infirmerie de la prison où, bien entendu, tout le monde, à commencer

par le surveillant, le connaissait bien. Malgré cela, un fonctionnaire de la prison, fraîchement nommé, est venu déclarer à l'inspecteur médical qu'en vertu des ordres qu'il a reçu de ses supérieurs, il n'autorisera pas l'inspecteur à pénétrer sans billet dans les cellules des prisonniers malades. Or, ce fonctionnaire ne s'est même pas donné la peine de demander à l'inspecteur s'il avait un billet ou non. Pour ce fonctionnaire, la présentation d'un billet est une plus sûre garantie que l'assurance personnelle de tous les serviteurs, comme cela eut lieu dans le cas actuel. Une exécution si aveugle des ordres des supérieurs, si dépourvue de tact, si grossière, et dont sont victimes même les représentants les plus haut placés de l'échelle médicale, appelle toute notre attention et montre de quelle autorité jouissent les médecins aux yeux de l'administration pénitentiaire. (*Vratch russe*, n° 48, 1903.)

Les journaux russes soumis à la censure ne peuvent pas dire tout ce qu'on pense d'un pareil état de choses ; autrement ils auraient intitulé cette chronique : « Au pays des sauvages. »

Progrès de l'hygiène publique en Italie. — D'après les dernières statistiques officielles, la mortalité générale en Italie qui était en 1887 de 28 p. 1.000 est tombée en 1902 à 22 p. 1.000. La diminution de la mortalité par maladies infectieuses est surtout frappante : c'est ainsi que le chiffre des morts par variole est tombé de 549 à 73 par million ; par scarlatine de 494 à 48, par fièvre typhoïde de 739 à 351, par diphtérie de 952 à 139. Le paludisme et la pellagre ont également donné une sensible amélioration : la mortalité par paludisme est descendue de 710 en 1887 à 302 en 1902, par pellagre de 125 à 72. Il n'y a que la mortalité par tuberculose qui n'a pas beaucoup diminué, de 2.161 à 1.582. (*Gaz. degli osped. e delle cliniche*, 24 nov. 1903.)

L'encombrement de la profession médicale. — Le comité de rédaction d'un syndicat médical de Munich adresse un appel destiné à diminuer le nombre des jeunes gens qui se proposent d'embrasser la carrière médicale. Le nombre des médecins a de nouveau augmenté dans ces deux dernières années de 12 et de 16 p. 100. Il y a actuellement 29.900 médecins, plus du double du chiffre de l'année 1876, augmentation tout à fait disproportionnée avec celle du nombre d'habitants qui n'a augmenté que d'un sixième dans le même laps de temps. Il en résulte qu'à la campagne et surtout dans les villes il y a si peu d'habitants pour

chaque médecin qu'un petit nombre seulement des praticiens arrivent à gagner leur vie. En effet, dans les meilleurs cas, il y a dans les villes un médecin pour 1.800 habitants, et même dans les grandes villes un médecin pour 700 à 800 habitants (à Strasbourg pour 621, à Francfort pour 814, à Breslau pour 731, à Berlin pour 766, à Munich pour 608, etc.). Ajoutez à cela la tendance à abaisser le prix des consultations par les sociétés de secours mutuels, et l'on comprendra qu'à Berlin 46 p. 100 des médecins n'ont qu'un revenu imposable au-dessous de 3.000 marcs. Parmi ces derniers, 46 p. 100 ont un revenu de 900 à 3.000 marcs, 13 p. 100 un revenu problématique, 6 p. 100 aucun, tandis que 80 p. 100 des avocats gagnent plus de 10.000 marcs par an. A la campagne, la situation n'est pas bien meilleure. (*Fortschritte der Medicin*, 1er février 1904.)

La nourriture des écoliers en Sibérie. — Parmi les élèves des écoles primaires de la ville de Tomsk (Sibérie occidentale) il y en a beaucoup qui ne connaissent pas le goût de la viande, « parce que leurs parents ou tuteurs, en raison de l'exiguïté de leur budget, ne peuvent pas se payer ce luxe, même pour le jour de Noël ». La dernière inspection médicale des élèves d'une école primaire de filles a révélé que la faiblesse et l'aspect morbide des écolières s'explique uniquement par l'insuffisance de l'alimentation. On a trouvé, en effet, que sur 300 écolières 25 ignorent le goût de la viande. (*Vratch russe*, n° 50, 1903.)

Encore les antivivisectionnistes. — On connaît la malencontreuse idée qu'a eue un membre de la Société antivivisectionniste en Angleterre, S. Coleridge. Il avait accusé le professeur Bayliss, de l'University College Hospital à Londres, de torturer les animaux, en invoquan le témoignage de deux étudiantes hystériques. M. Bayliss n'eut pas de peine à démontrer qu'il avait toujours anesthésié suffisamment les animaux en expérience. Le tribunal a condamné le 10 novembre M. Coleridge à payer à M. Bayliss la somme de 50.000 francs comme dommages et intérêts pour cette calomnieuse accusation.

Le budget de la Russie. — Le ministre des finances de la Russie vient de publier le rapport sur le budget de l'Empire en 1904.

Les revenus prévus sont de 1.982 millions de roubles, ce qui donne avec les disponibilités du trésor s'élevant à 195 millions, un total de 2 178 millions de roubles. Les dépenses prévues sont également de 2.178 millions de roubles. L'augmentation des revenus par rapport

à l'année précédente est de 83 millions, l'augmentation des dépenses de 13,6 millions.

Le ministère de l'instruction publique bénéficiera d'une augmentation de 4.400.000 roubles, le ministère de la justice augmente les crédits pour les prisons de 1.700.000 roubles.

Voici quelques chiffres relatifs aux dépenses ordinaires.

	Roubles
Amortissement de la dette publique	289.299.183
Autorités supérieures	3.529.411
Le Saint-Synode	29.331.890
Ministère de la Cour	16.127.920
Ministère des affaires étrangères	6 417.790
Ministère de la guerre	360.758.092
Ministère de la marine	113.622.926
Ministère des finances	372.122.649
Ministère de l'agriculture	49.829.102
Ministère de l'intérieur	144.727.078
Ministère de l'instruction publique	43 677.454
Ministère des voies et communications	473.274.614
Ports et navigation	16.547.466
Ministère de la justice	51.082.938
Contrôle de l'État	8.993.809
Haras	2.116.735

(*Journaux politiques russes.*)

L'âge des professeurs allemands. — D'après le relevé de M. Tulenbourg sur l'âge des 1.500 professeurs de l'Allemagne, Autriche et Suisse, fait pour le semestre d'hiver de l'année académique 1901-1902, l'âge moyen du corps enseignant des Universités allemandes est de 53,4 années, soit de 2,9 ans supérieur à ce qu'il était il y a dix ans. Les plus âgés sont les professeurs des Faculté de médecine, en moyenne 54,8 ans; viennent ensuite les théologues et les représentants du droit. Il n'y avait que deux professeurs âgés de moins de 30 ans; en revanche, 60 professeurs ont dépassé l'âge de 70 ans. D'après les villes, on trouve les plus vieux professeurs à Berlin, Leipzig et Munich et les plus jeunes à Bonn, Heidelberg, Strasbourg et Vienne. (*Klin. therapeut. Woch.*, 13 décembre 1903.)

Les hôpitaux de New-York. — La ville de New-York possède une centaine d'hôpitaux et hospices avec 12 000 lits. Mais bien

que la municipalité ait mis à la disposition du bureau sanitaire 5.875.000 francs pour les besoins urgents, toutes ces ressources sont insuffisantes pour hospitaliser tous les alcooliques, morphinomanes et autres intoxiqués et toutes les personnes atteintes de maladies infectieuses. (*New-York med. Journal*, 12 décembre 1903.)

H. Frenkel.

NOUVELLES

Un fou alcoolique. — Le deuxième conseil de guerre de Paris a jugé avant-hier une affaire de meurtre qui offre un réel intérêt, par l'enseignement qu'on en peut tirer. Elle tient en deux mots : un soldat, dans un accès de folie alcoolique, a tué un homme au hasard, pour rien, parce qu'il avait une baïonnette à son côté.

D'ailleurs, voici les faits. Le 29 août dernier, le soldat Jean-Marie Vincent, du 104e de ligne, caserné boulevard Latour-Maubourg, après la soupe du soir, va à la cantine, avec un camarade, le caporal Lebron, pour fêter leur libération prochaine, en septembre. Ils y vident leurs deux bouteilles de vin chacun et sortent ensemble vers six heures et demie. Lebron emmène son camarade chez un ami, place Dupleix, où l'on boit encore à quatre deux autres bouteilles.

Au retour, vers neuf heures, Lebron, rue Saint-Dominique, quitte Vincent, dont l'état ne présente alors rien d'anormal. Mais un peu plus tard, comme il traverse la place des Invalides, il l'aperçoit sur un banc et paraissant tellement affaissé, abruti, qu'il l'engage à rentrer. L'autre finit par l'écouter ; mais, à peine est-il arrivé dans la cour de la caserne, qu'il tourne subitement les talons et repart en courant.

Lebron, par une sorte de crainte instinctive, prévient le poste et court après Vincent qu'il rattrape. Mais aussitôt arrivent les hommes de garde qui entraînent de force Vincent. Celui-ci est à ce moment dans un état d'exaltation extrême. Soudain, il s'arrache aux mains qui le retiennent et, sortant sa baïonnette, se met à courir sur le boulevard Latour-Maubourg en hurlant comme un fou. Devant lui, les gens accourus en curieux fuient affolés ; par malheur, un ouvrier baleinier, Arrachard, âgé de cinquante-cinq ans, se trouve sur son passage ; il lui donne un coup de baïonnette et, le pauvre homme étant tombé, il le frappe encore par trois fois.

Des agents accourent et s'emparent de Vincent qui se roule à terre, l'écume aux lèvres, en proie à une véritable crise d'épilepsie. Enfin il est ligoté et emporté. Pendant ce temps, sa victime rend le dernier soupir.

Une instruction est ouverte : Vincent déclare qu'il ne se rappelle plus rien. En même temps il est mis en observation à l'hôpital du Val-de-Grâce ; le médecin-major de première classe Bernard, après examen, conclut à l'irresponsabilité complète de l'accusé au moment de son acte.

Toutefois il est renvoyé devant le conseil de guerre, sur rapport du commissaire du gouvernement Sée, et en raison du caractère simplement momentané de l'irresponsabilité.

***

Voici donc maintenant Vincent devant ses juges. C'est un paysan de vingt-quatre ans, à l'air balourd et de brute, au front déprimé, au regard fuyant ; il est blond, avec une moustache hirsute.

Appelé à s'expliquer, il dit d'une voix douce, sur un ton pleurard :

« Je regrette beaucoup... Je ne me souviens plus de rien. »

Et, en effet, il est impossible de lui rien tirer sur les faits qui se sont passés après son départ de la place Dupleix. Et le président, le lieutenant-colonel Humbert, qui ne paraît connaître aucun des effets de l'ivresse, se montre partialement méfiant :

« Comment, dit-il, vous vous êtes acharné sur un homme sans défense, vous avez entendu la foule crier, vous avez vu le sang couler, et vous ne vous souvenez de rien ! C'est étrange ! »

Il termine son très rapide interrogatoire par cette question :

« Est-ce toujours ainsi, quand vous êtes ivre ? Avez-vous le vin mauvais ?

— Je ne sais pas. »

On entend les témoins. A signaler le médecin-major Bernard, qui soutient avec énergie les conclusions de son rapport, en déclarant qu'il y a des tares dans la constitution de l'accusé, et qu'il y a des tarés dans sa famille.

A quoi le président croit devoir observer qu'il le considère, lui, comme responsable, car c'est lui-même qui s'est mis en état d'ivresse (!).

Le docteur Poitou-Duplessy, médecin principal de la marine en retraite, et président de l'union antialcoolique de France, vient ensuite confirmer le rapport du médecin-major Bernard, et il ajoute, d'ailleurs, que l'accusé a toutes les apparences d'un dégénéré.

Ce n'est naturellement pas l'avis du président, et il s'empresse de le déclarer.

Le commandant Sée prononce un réquisitoire sévère, concluant à la condamnation, avec une sûreté de logique que je vous laisse à apprécier :

« Vincent, dit-il, était ivre parce qu'il avait bu, et par conséquent il était fautif. Comme il est responsable d'avoir bu, par ricochet il est responsable de l'acte commis ensuite... »

Passons. A son tour, le défenseur, Me Moisand, prononce une brillante plaidoirie. Il reprend la thèse du médecin-major Bernard, auquel il rend hommage, et assimile à la démence l'ivresse provoquée et accidentelle. Et après avoir fait le procès de l'alcoolisme, il montre l'impossibilité d'une condamnation contre un homme qui relève non pas de la justice, mais de l'asile d'aliénés.

Après vingt minutes de délibération, le conseil rapporte un jugement condamnant Vincent à deux ans de prison.

***

Un mot encore. Les juges militaires, en condamnant ce fou contre l'avis des médecins, ont assumé une responsabilité que je leur souhaite légère. Mais une autre conclusion s'impose ici : de toute cette affaire, il ressort nettement que rien, rien ne serait arrivé si Vincent n'avait été armé d'une baïonnette.

Quelle admirable raison pour servir la thèse que nous ne cesserons de soutenir, du désarmement du soldat en temps de paix ! Il est honteux de voir la France retarder sur ce point jusqu'au caporalisme allemand.

(*Progrès de Lyon.*)

Philosophie et vagabondage. — La chambre des appels correctionnels, présidée par M. Bidault de l'Isle, avait à statuer, hier, sur une poursuite pour vagabondage, dans laquelle le prévenu, un colporteur nommé Paletta, revêtait une « physionomie » qui ne manque pas d'originalité.

Ce Paletta fut condamné récemment par le tribunal de Mantes à quatre mois de prison. Il n'a pas accepté cette condamnation et s'est adressé aux magistrats d'appel pour la faire infirmer. Mais il a pris soin de demander au bâtonnier Bourdillon de lui désigner un avocat d'office.

La lettre par laquelle il a formulé sa requête et que cet avocat, Me Gentilly, a lue hier, est à citer tout entière.

Voici comment s'exprimait Paletta :

« Monsieur le bâtonnier,

« Lorsque Montesquieu écrivait son *Esprit des lois* et Beccaria son traité *des Délits et des Peines*, ils étaient loin de se douter qu'au vingtième siècle, surnommé le siècle des lumières, des malheureux et des innocents en seraient réduits à désirer, comme une faveur et un allègement à leur misère, l'emprisonnement destiné à punir les malfaiteurs et les criminels.

« Tel est cependant mon cas et celui d'une multitude de miséreux comme moi.

« En décembre dernier j'exerçais, afin d'assurer ma subsistance,

la profession de colporteur. Mais ayant, aux colonies et au service de la patrie, contracté des maladies, et les brouillards, la neige et les frimas de ces temps derniers ayant ravivé mes rhumatismes, je dus suspendre mon petit commerce et errer d'auberge en auberge. Je possédais une centaine de francs d'économie. Mais, en quelques jours, la moitié fut dépensée en vivres et médicaments, et l'autre aurait suivi de près si je n'avais avisé.

« Je résolus alors d'aller me faire soigner à l'hôpital. Mais hélas ! il me fut répondu à tous ceux où je me présentais à la visite que, n'ayant pas de domicile, je ne pouvais être admis. Les hôpitaux sont-ils donc faits pour ceux qui ont des palais ?

« Il ne me restait plus alors comme unique ressource que la grand' route ou la prison. Je choisis celle-ci, résolu à me laisser arrêter comme vagabond.

« Et dans ce but, je dissimulai adroitement parmi mes effets un livret de caisse d'épargne sur lequel est inscrit en mon nom un dépôt de 50 francs et une somme de 6 francs dont j'étais porteur.

« Je fus alors arrêté à Magny, et depuis un mois je me repose sous les verrous des prisons de Mantes et de Paris. Ce repos salutaire ayant ranimé mes forces et mon courage, je me sens apte maintenant à reprendre mon travail au grand air.

« Aussi donc le délit de vagabondage ne m'est pas imputable, mon livret de caisse d'épargne déposé au greffe l'annulant.

« Considérant que la somme qu'il représente m'est indispensable pour ne pas mourir de faim dans la rue à ma sortie de prison, je vous prie, monsieur le bâtonnier, de bien vouloir m'accorder gratuitement un avocat d'office.

« Veuillez, etc.

« Marius PALETTA. »

Marius Paletta a été acquitté, la cour ayant constaté la réalité des ressources dont il excipait pour échapper aux conséquences de la poursuite pour vagabondage.

(*Le Temps*, février 1904.)

Suicides dans les armées allemande, française et russe. — En ce qui concerne les décès par suicide, la première place appartient à l'armée allemande, où leur proportion oscille entre 0,33 p. 1.000 et 0,64 p. 1.000 ; vient ensuite la France, avec une mortalité de 0,19 à 0,31 p. 1.000 et, en dernier lieu, l'armée russe, où la proportion des morts volontaires n'est que de 0,11 à 0,17 p. 1.000 (*Voïenno-med. Journ.*, novembre 1903).

(*Sem. méd.*) L. CH.

Le couteau de l'apache. — Parmi les objets provenant de la dernière remise des greffes de la Seine et vendus par les soins de l'ad-

ministration des Domaines figure une pièce à conviction particulièrement intéressante par la mentalité singulière qu'elle révèle chez son ancien propriétaire. C'est un simple couteau à virole, mais sur lequel on relève un certain nombre d'entailles.

Le possesseur de cette arme avait la féroce habitude de faire une encoche sur son couteau chaque fois qu'il frappait une victime. En comptant les entailles, on voit que ce vétéran du crime n'avait pas moins de dix-sept meurtres ou tentatives de meurtre sur la conscience.

Les rayons X et la médecine légale. — Notre excellent confrère, la *Gazette médicale de Paris*, dont M. le Dr Marcel Baudoin est le rédacteur en chef, rappelle le fait-divers suivant, qui ne peut manquer d'intéresser nos lecteurs :

« On a plaidé à la quatrième Chambre un procès en dommages-intérêts basé sur l'application des rayons X comme traitement médical. Mme Z..., souffrant d'une névralgie faciale assez rebelle, avait consulté un médecin, qui lui prescrivit le traitement par les rayons X. Neuf séances eurent lieu, dans lesquelles le médecin fit lui-même l'application. Mais, à la dixième, le praticien, M. le Dr B. D..., se fit remplacer par un de ses aides. Le lendemain matin, Mme Z..., à son réveil, constatait que son œil était tuméfié et qu'une alopécie du côté droit existait sur une surface importante de la tête. Elle actionna le médecin en dommages-intérêts. L'avocat de cette cliente a demandé au tribunal de déclarer le docteur responsable, aux termes de l'art. 1384, de la faute de son préposé. Il a soutenu que la faute était certaine, car les rayons X ne sauraient occasionner d'accidents que si l'application est défectueuse, c'est-à-dire si le patient n'est pas placé à une distance suffisante de l'ampoule électrique.

« L'avocat de notre confrère a répondu, au nom de la science, qu'aucune faute ne pouvait être relevée et que toutes les précautions nécessaires avaient été scrupuleusement prises.

« La quatrième Chambre du tribunal vient de rendre son jugement dans cette affaire, qui a soulevé une très intéressante question de responsabilité médicale.

« Le tribunal, après avoir entendu les plaidoiries, a commis M. Ogier, docteur ès sciences, à l'effet d'examiner si les accidents relevés au certificat médical sont dus à une application maladroite des rayons X.

« Attendu, dit-il, qu'il n'appartient pas au tribunal de rechercher « si la radiographie peut être employée dans le traitement des névralgies faciales. Qu'il ne peut être juge de l'opportunité ni de « l'efficacité des traitements médicaux ou autres appliqués aux malades, et qu'il ne peut s'immiscer dans les questions scientifiques « dont la solution est laissée à la conscience et à la capacité des

« médecins traitants. Mais, attendu qu'il en est autrement, si une « faute lourde témoignant d'une négligence, d'une maladresse, d'une « inexpérience manifeste, est alléguée contre le médecin ou son « préposé. Attendu que la demanderesse prétend relever contre le « docteur un fait de cette nature. ...Par ces motifs, d'office, commet « M. Ogier... »

Il est évident que si M. le Dr Ogier mettait sous les yeux des juges toutes les observations où des complications sont survenues dans des circonstances analogues, notre confrère serait immédiatement acquitté.

Une épidémie de suicide à Berlin (du correspondant particulier du *Temps*). — La moyenne des suicides a été notablement dépassée ces temps-ci. Au point qu'on pourrait croire à un phénomène contagieux. L'Allemand est trop sentimental, dit-on volontiers dans la poétique Germanie. Et ce propos évoque Werther, l'amour malheureux, la nostalgie vague qui jette les gens dans les bras de la mort. Cependant aucun des suicides de ces semaines dernières n'eut de causes si romanesques. L'argent simplement, voilà le mobile des récents suicides berlinois. Le plus curieux de ces cas se complique d'une histoire de séquestration arbitraire rappelant l'affaire Bertie-Marriott.

On a enterré hier en grande pompe, avec couronnes et musique, une religieuse qui s'était tirée une balle dans le crâne. Sœur Wanda L'œillot de Mars était la supérieure d'un établissement de diaconesses soignant les malades.

Il y a un an environ elle avait accepté une place de dame de compagnie chez une vieille dame qui voyageait d'une ville de bains à une autre pour soigner sa santé. On alla ainsi de Bade en Suisse puis ailleurs, faire des cures, boire des eaux diverses. C'est un sport comme un autre. La vieille dame riche abusait du chloral et de la morphine, et il est possible que ses manières fussent assez bizarres. C'est ce qui décida sœur Wanda à dénoncer sa maîtresse à un médecin d'une ville du sud de l'Allemagne ; elle produisit tant de preuves et présomptions que l'aliéniste signa l'admission de la dame dans un établissement d'aliénés. Et sœur Wanda conduisit elle-même la vieille personne terrorisée à l'hospice où on l'enferma sans l'entendre ni l'examiner, prétend-elle. Il n'est pas encore prouvé — la justice est saisie de l'affaire — que la diaconesse voulait capter la fortune de la dame ou au moins en avait l'administration pendant la détention de celle-ci. Grâce à l'intervention de son frère, la prétendue folle fut relâchée après quelque temps. Elle vit paisiblement à Berlin et il n'est plus question de la colloquer. Mais elle a déposé plainte pour séquestration contre les médecins et la dame de compagnie dont les calomnies, assure-t-elle, ont provoqué son internement provisoire. En voyant la tournure que prenaient les choses, sœur

Wanda, supérieure de l'institut Augusta, s'est fait sauter la cervelle d'un coup de revolver.

Quelques jours auparavant éclataient deux drames de famille, suicides collectifs pour affaires d'argent.

La famille Beseke, des gens bien posés, cinq personnes, un lieutenant en premier, une grande jeune fille, deux fils, tous s'empoisonnent collectivement parce que la faillite les guette. Ils vivaient d'une petite industrie de gravure et imprimerie cartographiques et étaient menacés de ne pouvoir continuer la vie facile à laquelle ils étaient habitués.

La veille du drame, ils vont tous au cirque, puis, rentrés, ils soupent de bon appétit ; et, en guise de vin de dessert, ils avalent un verre de cyanure. Un seul des enfants a été empoisonné à son insu, parce qu'il aurait refusé de prendre part à ce funèbre « five o'clock », si l'on peut dire.

Troisième cas de suicide, toujours pour question d'argent.

A Pankow, au nord de Berlin, un monsieur dans les affaires vivait plus largement que ne le permettaient ses revenus. Il avait femme et enfant. Vient la débâcle, on décide, là aussi, le suicide en commun. Mais, la veille, on va au cirque, puis on rentre, on mange et on boit plusieurs bouteilles de vin ; on dirait un rite. Après quoi le père tue d'un coup de feu son petit garçon endormi du sommeil de l'innocence, puis c'est le tour de sa femme, ensuite le sien. Les époux laissent un papier qui explique leur façon de voir.

Le financier Meyer joue sur les fonds russes ; survient la guerre, le voilà en face de différences énormes, conclusion : suicide. Etait-il la veille au cirque ? Probable.

Une femme tenait, dans un quartier populaire, un petit commerce de confitures. Cela marchait. Alors elle voulut l'agrandir, et s'établit dans le centre de Berlin. Cela n'alla plus. Faillite, saisie. Quand l'huissier vient pour enlever les meubles on entend une détonation. C'est la boutiquière qui se brûle la cervelle.

En vérité, c'est un étrange état d'âme, que ce recours à la mort dès le premier revers, cette abdication entière de l'énergie, cette conception pour ainsi dire spontanée et naturelle que la lutte pour la vie est plus terrible que la mort même. Et cependant toute éducation privée ou publique, d'Etat ou d'Eglise est en ce pays-ci, une démonstration de la nécessité du devoir et de l'effort.

Serait-ce donc que le moment arrive où les mœurs renversent les traditions et les maximes au lieu d'être contenues et corrigées par elles ?

M. R.

Le Gérant : A. STORCK.

LYON. — Imp. A. STORCK et Cie, 8, rue de la Méditerranée.

ARCHIVES
D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE
DE CRIMINOLOGIE
ET DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

LES JEUNES CRIMINELS EN CORRECTION

Par M. Grosmolard.

Dans cette deuxième partie de notre travail nous étudions les agglomérations de jeunes criminels formées sous les auspices de l'administration pénitentiaire. Nous avons réuni nos observations sur l'ensemble du groupe criminel le plus intéressant, — puisqu'il est formé des pires éléments de la criminalité juvénile, — celui qui forme notre *unique* colonie correctionnelle, et nous avons complété cette étude par une galerie de portraits d'après nature.

TENDANCES COMBATIVES

Le jeune détenu est fier, brave, très chatouilleux sur *son* point d'honneur. Il ne doit pas, s'il est « un garçon », « se laisser marcher sur le pied ». En tout et partout il doit se montrer intransigeant, se faire respecter et répondre sans hésiter aux provocations par les armes naturelles. Un mot, un geste douteux, un regard de travers mettent aux prises les adversaires occasionnels qui apportent dans la lutte une violence, une brutalité frénétique qui rappelle la sauvagerie primitive. Les coups de poing et les coups de pied pleuvent, les belligérants foncent, comme des taureaux, l'un sur l'autre à coups de tête jusqu'à ce que le plus faible, acculé, terrassé ou blessé, vaincu, demande grâce.

Les camarades assistent à la lutte en spectateurs impassibles si les belligérants sont d'égale force. Mais si l'un d'eux est inférieur en taille ou en vigueur physique et a quelques amis dans un clan, on voit, dans le cercle formé autour des pugilistes, des visages se contracter, des regards s'observer et se menacer, des poings se tendre, des excitations et des provocations s'entre-croi-

ser. La lutte met ainsi aux prises les amis des adversaires, divise une section en deux camps et la mêlée y devient générale.

La violence de la lutte est telle de part et d'autre que les surveillants, intervenus au plus tôt, s'attirent des apostrophes et ramènent rarement le calme sans avoir reçu quelques horions.

Ces rixes éclatent pour des motifs peu sérieux et quelquefois très futiles : délation, larcin au préjudice d'un camarade, médisance ou calomnie, rupture de relations amicales ; la jalousie enfin n'est pas étrangère aux provocations. La susceptibilité des bretteurs, à l'instar de nos grands paladins internationaux, est extrême. Leurs cartels font penser à ceux des seigneurs du XVIIIe siècle. « Mon vieux Choléra, écrit l'un d'eux à un camarade, « hier quand vous êtes venus chez le gardien-chef et que j'ai demandé à la Crevette ce qu'il avait à me regarder à la chapelle, « toi qu'est-ce que tu avais à *rogner* (maugréer) et à me regarder « de travers ? Si tu as quelque chose à me dire, viens me le dire « demain matin en descendant vider les vases. Comme ça on « pourra règler l'affaire. Maintenant demain matin je t'attends... « Je compte sur toi demain matin sans faute... »

Un autre ne permet pas qu'on suppose que son ami puisse devenir l'ami d'un autre et il lance le défi suivant :

« J'ai appris que sur la cour tu dis à tout le monde que J... « est avec toi. Et tu as même dit que si je n'étais pas content tu « me contenterais. Si c'est vrai que tu as dit ça, eh bien, je ne « suis pas content, et demain matin en passant aux scieurs de « long, je te verrai. »

Charlot est plus bref et plus énergique :

« Ce matin, j'ai appris que tu ne fais que de me débiner sur « la cour. Je commence à en avoir assez. *Bride tes sabots et passe « au milieu de suite.* »

Signé : « Charlot. »

Bien que les voyous parisiens, escarpes et jeunes rôdeurs de barrière, formés chez les apaches, aient eu dans leur prime jeunesse le coup de couteau ou de surin facile, il est à noter que les jeunes détenus n'emploient pas d'armes pour régler leurs difficultés. Outre que l'issue d'une rencontre au couteau peut avoir des conséquences graves et pour l'auteur et pour la victime, on

s'est efforcé, dans l'impuissance où se trouve l'administration de corriger les mœurs sur ce point, d'atténuer le mal en répandant cette idée qu'il est lâche et que c'est le propre du traître de tirer le couteau dans une lutte qui « *entre garçons* » doit rester, sinon courtoise, au moins loyale. Cette opinion a été acceptée. Aujourd'hui, soigneusement entretenue, elle a pénétré dans les mœurs et régit le duel entre jeunes détenus. En cinq années passées à Eysses, où chaque journée est marquée par un pugilat au moins, un seul coup de couteau a été porté dans une bagarre et par un nouveau venu. Cette remarque est à l'honneur de cette jeune population si batailleuse, si violente et si difficile à gouverner : il méritait d'être signalé.

Je préviens l'objection des sceptiques qui penseront que les armes manquent, en ajoutant que forgerons et serruriers excellent à fabriquer des couteaux et que la plupart des outils employés au travail sont des armes dangereuses.

Comme les gens du monde, le jeune détenu répugne à l'idée de faire intervenir l'autorité dans ses démêlés avec ses camarades : il craint les révélations, les sanctions disciplinaires. Et puis il n'est guère courageux d'appeler la force officielle à son secours. Mieux vaut le duel sans armes et sans témoins.

RESPECT DE LA FORCE, ESPRIT DE CORPS

Il y a chez les jeunes détenus un respect exagéré de la force, et ils s'habituent assez rapidement à cette idée qu'entre eux la force prime le droit, qu'il n'y a pas de droit pour le faible. Les débiles en sont réduits à s'incliner devant les forts, dont la domination par la crainte est souveraine, ou à accepter une lutte inégale que tous n'osent pas affronter. Quant à recourir à la protection de l'autorité, il n'y faut pas songer.

Les forts n'abusent pas tous de leur pouvoir ; il en est à qui il répugne de s'attaquer à plus petit qu'eux et qui méprisent les injures venues d'en bas.

La puissance du muscle, qui est à l'origine de toute domination, est donc très prisée par le jeune détenu qui en fait étalage. Elle est, dans ces agglomérations d'instinctifs et de primitifs, la source de la considération et de l'influence.

Malgré les précautions prises pour neutraliser l'empire des athlètes, malgré la répression sévère des actes de brutalité, les petits éprouvent le besoin de se placer sous la protection des grands, de choisir ce qu'ils appellent avec raison *un poteau*, qui prendrait fait et cause pour eux s'ils venaient à être molestés.

Les faibles sont condamnés aux trafics dangereux. Pourvus d'emplois de confiance, ils peuvent rarement s'y maintenir à raison de la pression qu'ils ont à subir et qui les oblige à commettre des indélicatesses. Ils devront, s'ils sont à même de le faire, pourvoir tout au moins *le poteau* de vêtements, d'aliments supplémentaires, de tabac.

Ouverte ou occulte, cette pression est constante, quelquefois barbare et impitoyable. L'impossibilité pour l'autorité de l'annihiler lorsque, sournoise et habilement dissimulée, elle échappe à l'observation, pour l'enfant de s'y soustraire, est un des côtés tristes et odieux de la vie commune en colonie, où le débile est toujours dominé par l'athlète, le pusillanime par l'audacieux.

L'autorité, elle aussi, est respectée à proportion de la crainte qu'elle inspire. Il faut avoir le courage de le constater, par ce temps d'humanitarisme outré, la bonté, une sollicitude indulgente et paternelle, ne donnent pas, sur ces natures frustes, ce qu'on obtient ailleurs. Une surveillance ou une administration douce, tolérante perdent toute autorité sur ce petit peuple primitif et deviennent un sujet de dérision. Aux yeux du jeune détenu, indulgence et faiblesse ou pleutrerie sont synonymes. Inutile de compter sur les bons sentiments, sur la reconnaissance, sur l'affection, si vous n'inspirez pas la crainte, si le jeune détenu n'a pas la conviction que vous êtes homme à vous servir, *sans hésiter*, des moyens disciplinaires mis entre vos mains pour réprimer ses écarts de conduite. Il faut devant lui la bonté soutenue par la force. On ne le dirige que par une main de fer ; le gant de velours réservé à la main gauche.

Toute agglomération de jeunes détenus est, quant au personnel, quant au monde extérieur, une société en réduction avec ses mœurs, ses traditions, ses usages, son langage, où les forts symbolisent le pouvoir et les faibles figurent le peuple ; société d'ins-

tinctifs où la répression des infractions à la règle tacite est brutale et sans pitié.

Dans ce groupe, des sous-groupes se forment dus aux circonstances ou aux affinités naturelles. Les membres d'un clan se distingueront des autres au port de l'uniforme, à certains soins de coquetterie, à des allures, à des attitudes et même à des expressions de langage qui leur sont propres. Ils affirment publiquement leur union par des démonstrations d'amitié excessives ; ainsi ils se serreront ostensiblement la main, le soir, le matin et chaque fois qu'ils se retrouvent dans la journée, n'eussent-ils été séparés que quelques minutes. Ils s'obligent, se soutiennent et se défendent mutuellement. Tarde a décrit ce sentiment étroit de solidarité propre aux affiliés (1) : « Dans les foules, écrit-il, « nous voyons l'esprit de groupe germer et nous voyons en quoi « il consiste : en un *orgueil collectif* intense, en un amour-pro- « pre très susceptible commun à tous les membres de la foule « et aussi en une *sympathie mutuelle mais close* qui fait leur « solidarité. Si l'on touche à l'un, on touche à tous. Même com- « posée d'individus modestes et libéraux, une foule est orgueil- « leuse, susceptible et intolérante — et d'autant plus qu'elle est « composée d'éléments plus homogènes — où la communauté de « but et d'idée, de sentiment, renforcée par le mutuel contact et « le mutuel reflet, est plus vivement ressentie ».

Cette tendance au groupement répond à un besoin dans nos colonies. Voici des jeunes gens séparés brusquement de leurs familles, de leurs amis, arrachés de leur milieu et jetés dans un troupeau d'autres délinquants tenus en suspicion ou répudiés par la société ; le besoin d'appui et d'affection se fait vivement sentir parmi eux. La masse fait corps contre l'autorité et dans le clan ils trouvent protection contre la masse ou contre les individualités hostiles. Entrés dans la bande, ils en épousent bien vite les amitiés, les haines et l'esprit. Ils y trouvent un semblant d'affection qui suffit à atténuer les souffrances de la captivité, une protection sous laquelle s'aliène partiellement leur liberté. mais qui leur assure la sécurité dans les conflits quotidiens et l'impunité dans l'assouvissement de leurs passions ou de leurs mauvais instincts.

(1) L'esprit de groupe. *Archives d'anthropologie*, tome XV, page 7.

C'est donc une impérieuse nécessité qui provoque ces groupements multiples, ces affiliations ouvertes ou tacites, au sein des agglomérations pénitentiaires.

Bien peu de jeunes détenus sont réfractaires à la loi d'association. Il y a quelques isolés cependant ; mais ce sont ou des misanthropes insociables, ou des pauvres d'esprit, des « toqués » que l'on méprise, que tous les clans repoussent et que l'administration doit prendre sous sa protection.

Ces groupements semblent obéir à la loi des contraires : le petit va à l'adolescent de haute taille, le faible au fort, le débile de volonté au tempérament énergique.

Le faible qui s'appuie sur un fort « poteau » jouit d'une certaine considération. Il est d'aussi bon ton, d'autre part, pour un fort, d'afficher un « potuche » que pour un homme du monde de produire en public une maîtresse.

L'argot et le sobriquet sont des manifestations de l'esprit de groupe. L'argot du jeune détenu est l'argot du voyou parisien, à quelques variantes près provenant du mélange d'expressions apportées des quatre coins de la France. Le Marseillais et le Bordelais, comme le Lyonnais, le Lillois ou le Rouennais, donnent leur note dans ce concert de termes imagés, crapuleux et cyniques, catalogués depuis longtemps. Inutile donc de donner des spécimens de ce vocabulaire. Disons seulement qu'il y a des nuances d'une colonie à l'autre, de clan à clan dans la même colonie. Chaque agglomération a des expressions qui lui sont propres ; quelques-unes fugitives font subir à l'argot des changements tels qu'on reconnaîtrait difficilement dans le jargon du jour celui que parlaient les jeunes détenus il y a vingt ans.

Le désir de blaguer, de se distinguer, de rendre les conversations inintelligibles au profane, explique l'emploi d'un langage spécial dans ces milieux.

Le sobriquet semble répondre aussi parfois à une nécessité : c'est un masque qui dissimule la personnalité aux yeux du surveillant ; il permet quelquefois au billet signé d'un pseudonyme de circuler impunément. Il a l'avantage surtout, dans les établissements très peuplés, de permettre de se reconnaître plus facilement. Il identifie mieux le sujet. car il est plus expressif que le nom de famille. Le sobriquet trouve naissance en effet dans un

épisode de la vie, une expression de physionomie, une particularité physique, une infirmité, un trait du caractère, une tendance de l'individu. Il y a des sobriquets qui froissent, que le baptisé repousse, mais qu'on lui impose et dont on l'affuble malgré lui pour le ridiculiser ou l'injurier. Il en est qui flattent, qu'on se décerne généralement soi-même et qu'on porte avec orgueil comme un titre de gloire.

Le sobriquet a quelque chose de familier, et, en colonie comme au dehors, on l'emploie toujours entre amis, dans les conversations intimes.

On applique au nouveau venu, connu de quelques camarades, celui qu'il portait dans son pays ou dans la colonie d'origine. L'inconnu, lui, reçoit le baptême et l'opération est souvent très heureuse comme choix d'appellation.

Cette manie de changer les noms ne s'exerce pas seulement entre jeunes détenus. Elle s'étend aux surveillants et à tout le personnel ; le vocable est tout aussi bien choisi et surtout très prompt.

Un nouveau surveillant se présente à la colonie : face carrée, fortes mâchoires, grosse moustache tombante, énormes sourcils, aspect de bouledogue. J'ai — chacun a — l'impression d'un masque déjà vu et cherche dans son souvenir le nom évoqué par cette physionomie. On ne trouve pas. Le loustic parisien, lui, n'hésite pas une minute. A son apparition dans l'atelier, le surveillant est salué par des : « Bismarck ! Bismarck ! » discrets et ironiques. Le baptême est donné, le nom restera.

HAINE DU DÉLATEUR

Le jeune détenu déteste par-dessus tout la délation parmi les diverses formes de l'hypocrisie et de la trahison. C'est un sentiment louable qui n'a besoin en colonie ni d'être éveillé, ni d'être entretenu. La plus humiliante injure à faire à un adversaire est de lui donner le nom d'un oiseau peu sympathique « la chouette », personnification vivante de la délation, parce que, sans doute, elle poursuit sa proie dans l'obscurité de la nuit. Celui qui, compromis dans une infraction collective, avoue sans trop

de difficultés est « une cloche » ; comme elle, il résonne au moindre choc. Tout jeune détenu qui livre assez facilement ses camarades est aussi « un donneur ».

Mais l'aversion profonde qu'inspire partout le mouchard atteint en colonie son maximum d'intensité. La violence des haines soulevées par la délation, la dénonciation, par une simple plainte ou un aveu compromettant pour d'autres, est telle qu'on doit prendre des mesures de protection à l'égard du jeune détenu accusé à tort ou à raison. A l'atelier on le montre du doigt, on l'insulte à voix basse, on lui dérobe ses menus objets ; on le menace et on le frappe dans l'obscurité des couloirs ; on pousse des cris de mort sur son passage. Inutilement, il s'éloigne, s'isole, se met en quarantaine sur le préau ; il reste, malgré une indifférence apparente, un souffre-douleur dans sa section.

Ses protestations s'il est innocent, son attitude humble et résignée s'il est coupable, rien ne lui vaut le pardon ni même un peu de pitié. Traqué, meurtri de coups sournois, se heurtant partout à des regards méprisants, à des faces hostiles et haineuses, il succombe sous l'outrage ; il perd courage dans cet enfer et avoue enfin sa situation en demandant protection à ses chefs. Il n'y a plus qu'un refuge pour lui, la cellule qu'il sollicite comme une faveur. Il y souffrira de la solitude, c'est vrai ; mais il y souffrira en paix.

Rien d'odieux, rien de sauvage comme l'acharnement tenace, féroce et silencieux avec lequel la meute des bouledogues, comme celle des roquets, poursuit l'enfant suspect de délation. Tous les bas instincts de la brute humaine s'y donnent en sourdine libre cours et le jeune détenu s'y montre sous un jour peu favorable. J'estime même qu'il apparaît dans ces circonstances, — très rares heureusement, — pire que nature. Dans le concert d'injures, de brutalités, de basses méchancetés il y a l'effet de l'entraînement, de l'émulation qui agit plus fortement dans la lâcheté peut-être que dans la bravoure.

Par une absence prolongée « la cloche », recluse et devenue silencieuse, parvient à se faire oublier, puis à faire tolérer sa présence à la section. Il a suffi d'un peu d'habileté, de diplomatie pour négocier le retour parmi les influents de la section ; quelques services rendus, de petits cadeaux faits à propos ont amené

des neutralités bienveillantes, procuré des amitiés précieuses. Quelquefois, le choix d'un bon « poteau » produit dans l'esprit du groupe un revirement subit et sympathique.

Il y a des degrés divers, correspondant à la gravité de la faute, dans ces manifestations. On se contente de tourner en dérision le naïf qui avoue une faute personnelle, on bafoue et on méprise celui qui découvre des complices par d'imprudents aveux ; mais on est sans pitié pour le mauvais camarade, pour le délateur qui, secrètement, voudrait se faire l'auxiliaire de l'autorité et obtenir ainsi des faveurs.

L'AUTORITÉ

Une surveillance vigilante n'a pas besoin d'auxiliaires pour maintenir l'ordre.

L'autorité du personnel obtient en effet le respect de la majorité, si elle est exercée avec fermeté et avec justice.

Une minorité rebelle, seule, apporte des fortifs ou du club anarchiste la haine du pouvoir sous ses formes les plus modestes. Il y a de jeunes révoltés qui ne peuvent rencontrer du regard un agent sans le fixer avec insolence. Quelques-uns considèrent un conseil comme une humiliation, un ordre comme une provocation ; ils ont des accès de violente colère à la plus anodine réprimande. Ces dispositions morbides rendent la tâche du personnel très difficile. On ne sait « par quel bout les prendre ».

Escarpes et jeunes souteneurs parisiens se distinguent entre tous par leurs tendances au persiflage, à l'ironie, à l'audace effrontée, à l'insubordination et à la haine du pouvoir, et ces tendances semblent s'accentuer chez les générations nouvelles. Il y a au fond dans cet état d'esprit inquiétant moins des convictions subversives que des habitudes de lutte contre la police, de la forfanterie et beaucoup de mauvaise humeur. Le jeune fauve capturé, mis en cage, montre ses crocs au dompteur et rugit d'impuissance.

Malgré les adoucissements du régime des colonies, le jeune détenu persiste trop à voir dans le surveillant la chiourme qui le maintient en captivité et lui impose une souffrance imméritée. C'est pour lui qu'il est exact de dire que l'ennemi c'est le maî-

tre. Le surveillant est au jeune détenu ce que le pion est au collégien. Investi d'une fonction ingrate entre toutes, consistant à commander, à réprimander et à réprimer au besoin, il est en butte aux taquineries, au mauvais vouloir, aux espiègleries. Il personnifie le pouvoir qui restreint la liberté de chacun, qui comprime tout dans la règle ; son autorité revêt bien vite aux yeux des surveillés un caractère d'oppression et de tyrannie.

Il faut à cette fonction, basse en apparence et peu recherchée, — très difficile et très élevée en réalité, — des qualités que bien peu de sujets présentent, au début tout au moins. Se faire obéir de 20 ou 40 fortes têtes réfractaires à toute contrainte, a toute discipline, sans abuser des punitions, sans énerver la répression et provoquer des mouvements généraux d'hostilité et d'insubordination où sombrerait l'autorité du gardien, n'est pas une besogne banale. Aussi, j'admire sans réserve les agents de l'administration qui, par leur ascendant personnel, par la persuasion, par les courants de sympathie qu'un caractère juste, franc, ferme et bon crée presque toujours autour de soi, parviennent à obtenir de bon gré cette obéissance qu'on demande trop à la force. Il faut au surveillant, pour bien remplir sa mission, une connaissance profonde de la nature humaine en général et du tempérament de l'adolescent en particulier, ainsi que du tact et de la perspicacité. On ne s'improvise pas simple gardien de colonie. L'esprit de justice et d'équité, la fermeté et la bonté, pas plus que l'expérience des hommes, qualités maîtresses du surveillant moderne, ne s'acquièrent pas en un jour. Ces modestes fonctionnaires se recrutent parmi les anciens militaires. Ils ont dès le début — ce qui leur coûte un peu — à abandonner les tons impérieux et cassants, la morgue du sous-officier qui les rend très vite antipathiques.

La discipline n'est plus aujourd'hui ce qu'elle fut autrefois. Elle se fait de jour en jour plus douce et plus humaine, suivant pas à pas les progrès des mœurs, sans les devancer. Le jeune détenu n'est plus un prisonnier ; c'est un élève qu'on instruit, un apprenti qu'on forme dans un métier, un futur citoyen qu'on prépare à la vie sociale. L'œuvre pénitentiaire, est une œuvre de redressement et d'éducation. Le temps où l'administration

n'avait qu'à garder ses pensionnaires est passé. La répression s'en va cédant la place à la moralisation.

Cette évolution lente vers le progrès a eu sa répercussion sur les rapports entre dirigeants et dirigés. On relève encore communément la désobéissance, des gros mots ; mais les explosions de colère avec injures se font rares, les actes de rébellion se comptent, et les voies de fait ainsi que les agressions, — communes autrefois, — ont presque disparu.

On voit même une minorité de ces jeunes gens se confier au surveillant et prendre conseil auprès de lui. Ils paraissent honorés de l'amitié qu'on leur témoigne et ces bonnes relations se prolongent souvent bien après la libération.

MANIFESTATIONS AFFECTUEUSES - INSTINCT SEXUEL

Le jeune détenu s'attache, en dehors de l'affiliation au clan, à un ami. Il y a des amitiés douces, sincères et discrètes ; il y en a d'autres qui sont toutes d'apparat, très démonstratives, provocatrices, agressives pour l'étranger, mais peut-être moins durables. Les amis y font étalage de leurs relations ; ils échangent à chaque rencontre coups d'œil, sourires, poignées de main. Ces effusions extérieures sont pour la galerie.

L'amitié répond chez le jeune détenu au besoin d'affection commun à tous les êtres humains et à une nécessité de défense dans un milieu à demi barbare où le faible est opprimé. Privé des affections familiales, sa sensibilité s'aiguise, s'amplifie jusqu'à donner lieu à des manifestations d'amitié grotesques, vaniteuses et surtout belliqueuses. Faible et débile au milieu de pervers et de méchants, il sent l'impérieuse nécessité de se placer sous la protection des puissants ; il sait d'ailleurs qu'il sera respecté selon la crainte que le « poteau » inspire.

Entre individus de même âge et de même taille l'amitié prête peu à critique, et ne donne jamais lieu à des effusions équivoques. Entre petits et grands, enfants et adolescents, elle peut se transformer graduellement en un sentiment moins pur, en un amour platonique et dégénérer ensuite en passion sexuelle, à l'insu même des amoureux qui protestent, parfois avec sincérité, de l'innocence de leurs intentions.

L'amitié entre jeunes détenus ne se témoigne pas seulement par des signes extérieurs, qui la signalent au public à titre d'avertissement comme une alliance défensive ; elle s'affirme par une confiance et une assistance mutuelles de tous les instants et surtout dans les périodes critiques. Ainsi le jeune détenu s'efforce de venir en aide au camarade puni, et cette assistance est morale et matérielle : matérielle par l'envoi clandestin de vivres, de menus objets, morale par l'envoi de billets, par l'échange d'une correspondance secrète qui apporte au reclus, avec les nouvelles du jour, des encouragements et souvent de bons conseils.

En commun, cette assistance prend d'autres formes : à l'atelier, on facilite à l'ami paresseux ou malhabile l'accomplissement de sa besogne ; à l'école, on l'aide à faire son devoir, on lui souffle sa leçon ; sur le préau, on cause, on se promène, on joue avec lui seul, ou avec les camarades, si la liaison s'est étendue et a donné naissance au clan.

La plus précieuse marque d'amitié à donner à un camarade consiste à lui confier, en prévision d'une absence imposée par une maladie ou une punition, les lettres, les photographies de famille et les menus objets,tout ce qui constitue le bien propre du jeune détenu. Très fier de ce témoignage d'estime, l'ami garde fidèlement le dépôt.

Entre amis, il y a un échange continuel de petits services, de cadeaux, de billets aimables. Très dévoués les uns aux autres, ils sont prêts à tous les sacrifices qu'impose l'affection telle qu'ils la considèrent. Ils bravent tout pour leurs amitiés. S'engager dans une rixe, risquer une punition sévère, quitter un atelier, compromettre, avec l'apprentissage d'un métier, son avenir professionnel pour un ami, sont choses courantes. On ne recule devant rien pour tâcher de se rapprocher de lui ; s'il est à la salle de police, on va au-devant de la punition qui vous y conduit ; en sens contraire, on s'efforcera de mériter la faveur d'entrer dans un groupement où figure le camarade (chant, gymnastique, promenade, etc.). On s'expose sans crainte aux foudres du règlement pour lui faire parvenir billets, papier, crayon, tabac. Les trucs les plus ingénieux déjouent la surveillance la plus vigilante. Constamment présent à la pensée du jeune détenu, l'ami est l'objet unique de ses préoccupations ; il remplit toute son

existence. Les inscriptions manuscrites reflètent cette obsession : ce ne sont à chaque page des livres sacrifiés que sobriquets accolés, avec indication du temps à faire et proclamation de l'union, emblêmes grossiers et naïfs symbolisant l'amitié, mains serrées, pensées, cœurs enflammés ou percés de flèches, etc. « Bouffi et Glouglou, deux amis. Bonjour, les amis ! Du courage et du sang ! »

Ces affections, plus instinctives que raisonnées, sont soupçonneuses et jalouses. Les « poteaux » ne se gênent pas pour rosser d'importance le protégé à la moindre tentative de flirt. Des « lâchages » soulèvent des bouderies, des haines, provoquent jusqu'à des résolutions désespérées ; mais ils ont généralement leur épilogue sous forme de réconciliation ou de pugilat. « C'est « avec un grand repentir, dit l'un d'eux dans un billet à l'ami « qui l'abandonne, que je reviens vers toi. Pourtant ce n'était « pas à moi d'y venir. Enfin, bref, j'espère que tu voudras bien « me pardonner, car si je t'ai parlé de la sorte, c'est dans un « moment de colère. Aussi je le reconnais, et si tu ne veux plus « avoir d'amitié pour moi, au moins regarde-moi comme un ca« marade et non comme un ennemi. Moi, je te regarderai tou« jours comme auparavant, c'est-à-dire comme un frère. Si je « puis te faire du bien, ce sera avec joie... »

Zoulou, lui, souffre cruellement d'une rupture ; il est à la fois suppliant et menaçant dans la lettre suivante : « Je suis malheu« reux, je souffre, je me fais de la bile, quoiqu'il n'y paraisse « pas. J'aurais eu, si j'avais voulu, un autre ami ; mais le peu « de cas que j'en fais m'a fait passer outre. Tu es heureux main« tenant, et tu te moques pas mal de moi. Je sais d'avance que « c'est non et je ne devrais pas même te le demander ; mais j'ai « fait mon possible pour t'oublier et je n'ai pas pu y réussir. Je « ne croyais pas avoir pour toi une passion aussi forte. Je t'en « ai fait voir, eh bien, je te fais mes excuses et je t'en demande « l'oubli. Je m'abaisse et je m'humilie ; c'est dur de m'abais« ser jusqu'à toi ; mais enfin c'est mon dernier espoir et si tu me « refuses, eh bien, je changerai de face. Pour toi je m'abaisse ; « un autre je l'aurais oublié ; mais toi, je n'ai pas pu y réussir. « J'ai fait tous mes efforts, c'est impossible. Je sais que toi tu « m'as déjà oublié et que tu n'as pour moi aucun sentiment ;

« je te suis complètement indifférent. Enfin, c'est ma dernière « espérance. Encore une fois, remets-toi avec moi. Si tu ne veux « pas, *je te hais, je te méprise*... Zoulou. »

L'amitié se déforme rapidement et prend les allures d'une passion vive dans les agglomérations de même sexe. La lettre précédente est bien plus d'un amoureux sentimental que d'un ami. En voici une moins passionnée, mais brutale et sensuelle : « Mon « petit X..., tu sais que je t'aime beaucoup ; tu es si gentil, un « ange comme toi. Et je suis jaloux. Je ne veux pas que tu joues « avec les grands, même rire avec eux. Fais bien attention à ce « que je te dis. Je ne voudrais pas te faire du mal, surtout à toi, « mon mignon. Va, mon petit X..., je t'aime bien. Prends cou- « rage et fais-toi pas de bile. Je pense toujours à toi, surtout la « nuit. Je finis en te serrant les mains et en t'embrassant sur tes « lèvres. L'Ours. »

On voit par cette correspondance quelle forme revêt l'amitié parmi les jeunes détenus. Elle s'exalte et prend le caractère d'un amour sentimental. La surveillance et le régime cellulaire de nuit la contiennent dans ces limites. Il faut dire aussi que « la fiotte » est méprisée, et que la déconsidération qui l'atteint contribue au maintien des bonnes mœurs. En cinq années de séjour à Eysses, je n'ai vu relever qu'un ou deux faits de pédérastie. Et cependant des indisciplinés immoraux viennent des colonies avec des notes peu favorables à cet égard.

J'ai eu cependant occasion de voir une proposition de pédérastie en due forme, avec évocation d'images érotiques d'une lascivité crapuleuse telle qu'il m'est impossible de la produire. Je puis mettre sous les yeux du lecteur, avec sa dédicace enflammée, le morceau de poésie suivant, aussi sensuel, mais plus modéré d'expressions, comme spécimen du genre :

« Tendre Cœur d'or, malgré que tu m'as quitté, j'ai l'espoir « que tu reviendras *une fois l'autre parti*, car si tu ne venais « pas ça serait me briser le cœur, car je t'aime d'un cœur pas- « sionné et brûlant. Reçois donc, cher Cœur d'or, ces quelques « vers avec l'assurance que je t'aime encore et toujours... Al- « bert. »

POUR TOI, CŒUR D'OR

O toi, Cœur d'or,
Que j'aime et aimerai toujours,
Je préférerais cent fois la mort
Que de te quitter un jour.
Si seulement tu pouvais avoir
Pour moi de l'amour dans ton cœur,
Ce serait pour nous deux, tu pourrais voir,
Un ineffable et long bonheur.
Je me rappelle qu'un après-midi
J'ai ressenti quelque chose contre toi :
Tu t'amusais avec mes ennemis,
Et je frémis..., tu dois savoir pourquoi.
Mais maintenant que ta foi m'est jurée
Et que ton âme s'unit avec la mienne,
Nous pouvons sans crainte nous embrasser
En attendant que l'amour se contienne.
En ce moment, mon vœu le plus ardent,
C'est qu'un jour je puisse te presser
Sous l'œil de personne sur mon cœur palpitant,
Et que tu me murmures tout bas : « Albert, tu es aimé ! »
Mais maintenant je m'endors en rêvant
Que toi tu es couché à mes côtés
Et, soudain, en nous entrelaçant,
Tu me murmures tout bas entre deux baisers :
Ces baisers d'amour,
Crois-moi, cher ami,
Tu les auras toujours.
Alors je tressaille et m'éveille ;
A mes côtés, je regarde aussitôt
O illusion ! le cruel réveil !
Je reconnais que mon rêve était faux.
Mais je me dis de suite en me rendormant,
Courage, patience, ce jour arrivera !
En attendant ce beau jour d'enchantement,
Reçois, tendre ami,
Ces baisers d'amour.
Crois-moi, cher ami,
Je t'aimerai toujours.

A la colonie correctionnelle, le mépris et l'hostilité qui accablent les « fiottes » sont si redoutables qu'on voit communément des métamorphoses inattendues. Le pédéraste passif, bien clas-

sé dans sa colonie d'origine, cherche à se débarrasser d'une réputation qui lui pèse, en se donnant, jusqu'à l'outrance, les allures du pédéraste actif, mieux considéré.

Les vers précédents, comme la proposition qui a été passée sous silence, émanent précisément d'anciennes « fiottes ».

Le jeune détenu est orgueilleux ; il tient à l'estime de ses camarades et redoute les sarcasmes et les quolibets distribués sans pitié aux fiottes impénitentes. A l'une d'elles un camarade envoyait l'autre jour la silhouette découpée dans une planche d'un énorme membre viril avec cette dédicace injurieuse : « Tout « pour toi, Souris ! » Des dessins obscènes sur les vieux livres ont un caractère offensant pour de jeunes détenus aux allures féminines.

Il en est d'autres parmi ces derniers qui ont jeté délibérément leur bonnet par-dessus le moulin, qui se donnent ouvertement, cyniquement pour ce qu'ils sont, bravent l'opinion publique et s'offrent sans pudeur. « Ecoute, Noisette, écrit l'un d'eux, « tu sais que je suis un peu gentil et sans doute on t'a déjà dit « que *je ne suis pas un garçon ;* car, vois-tu, tous ceux qui ne « sont pas vilains c'est des femmes... » Celui-ci a fait des inscriptions dans le goût suivant : Vivent les femmes ! Honneur aux fiottes !

Ces rares filles, disposées à se livrer sans vergogne, provocatrices comme la prostituée du trottoir, traînent après elles une séquelle de mâles en rut dont les compétitions et les jalousies suscitent des querelles et des rixes et troublent profondément les agglomérations. L'une d'elles allait même plus loin, dans une autre maison. Elle contraignait par de mauvais traitements ses camarades à la pédérer.

On voit communément des pédérastes actifs user de moyens violents pour obtenir des faveurs ; j'ai vu l'un d'eux, forgeron, brûler au fer rouge la main du camarade qui lui résistait, mais il ne m'a jamais été donné, en dehors du cas précité, de constater un fait de pression venu du pédéraste passif.

Si mes souvenirs sont exacts, on a relevé de même deux cas de bestialité : un bouvier prodiguant des caresses exagérées à une vache et surpris dans une posture suspecte auprès de l'animal ; un porcher trouvé dans une attitude non équivoque sur une truie.

Avant de terminer sur ce point, je dois dire un mot du vice solitaire. L'onanisme fait des victimes à la colonie comme dans la plupart des internats. Le mal, dans ses formes graves, y est toutefois limité à quelques sujets qui s'adonnent à la masturbation avec une passion d'autant plus dangereuse et menaçante pour la santé que la volonté affaiblie est incapable de réagir. Ces malheureux au visage émacié, pâles, au regard vague, hébété, aux traits tirés, aux attitudes et aux mouvements nonchalants et alanguis, sans goût, sans courage, sans virilité, offrent un champ merveilleusement préparé aux ravages de la tuberculose. L'épuisement qui résulte de leurs pratiques vicieuses retentit sur tout l'organisme, et semble paralyser les fonctions cérébrales. Quelques-uns tombés physiquement et intellectuellement au dernier degré d'impuissance, vrais loques humaines, sont dans un état pitoyable qui confine tantôt à l'idiotie, tantôt à la folie. Incapables de résister à la tentation, les jeunes, — car c'est parmi eux que sévit avec intensité cette pernicieuse passion, — mis en garde contre le danger de leur vice, en sont arrivés à demander comme une faveur de passer la nuit menottes aux mains. A un moment donné même les demandes étaient si nombreuses que ce bracelet parut être une fantaisie à la mode. Par un sentiment de pudeur exagéré, on garde le silence en présence du vice, ou bien on se borne à des allusions méprisantes sans portée. Il faut au contraire éclairer l'adolescent, lui faire entrevoir les conséquences de ses pratiques. Lorsque le mal n'est pas enraciné, il est rare que de telles observations, individuelles ou collectives, restent sans effet, car le jeune détenu « tient à sa peau » plus qu'on ne pense.

Nécessaire contre les impulsions violentes des déprimés, la cellule, même avec travail, est fatale aux génitaux, à manies solitaires. Livrés à eux-mêmes pendant les longues heures de claustration, ils évoquent des images lascives et s'adonnent furieusement à la masturbation.

Que de précautions sont prises cependant pour prévenir l'excitation des sens ! On va dans cette voie jusqu'à la puérilité et je me demande s'il ne vaudrait pas mieux éclairer l'enfant et fortifier sa volonté. D'abord les deux tiers de la population, confinés dans l'enceinte de la maison, ne voient pas de visage fémi-

nin. Les enfants occupés à la culture et les bénéficiaires de la promenade vont seuls au dehors. Ensuite, il n'y entre pas de journaux ni de publications illustrés, et les livres de la colonie ne sont pas suspects à ce point de vue-là, sauf peut-être par les dessins que les lecteurs croient devoir y tracer. Enfin, les photographies de femmes, sœurs, mères ou parentes, sont retenues par l'administration et montrées de temps à autre aux seuls intéressés.

La nourriture, très frugale, ne comporte aucun excitant, ni épices, ni vin, ni café, ni alcool. Le travail manuel, les récréations, la surveillance, tout est combiné en vue de prévenir la propagation d'habitudes vicieuses. Tout cela est bien sans doute, mais, je le répète, on fait mieux encore lorsqu'on parvient à éveiller l'instinct de la conservation et à inspirer au jeune détenu le sentiment de la déchéance qu'il se prépare par des pratiques vicieuses.

Il y a d'ailleurs des excitations que la discipline la mieux ordonnée est incapable de prévenir : ce sont celles qui naissent de conversations obscènes. Il est bien difficile en effet de changer le cours des idées chez de jeunes souteneurs qui ne causent que de leur passé, qui n'aspirent parfois à la liberté qu'avec l'arrière-pensée de reprendre l'existence de fainéantise et de débauche qu'ils ont menée jusqu'à ce jour.

Cette catégorie de jeunes détenus est très dangereuse pour l'entourage. Les espérances de vie facile qu'ils laissent entrevoir pervertissent la vision de la vie chez leurs camarades. Là encore, rien à espérer en dehors de l'action du personnel enseignant. Si l'instituteur a la sympathie et la confiance de ses élèves, il peut tenter de flétrir le vice en exaltant la beauté et l'utilité de la vie humble du plus modeste travailleur ; il réussira certainement à faire partager ses sentiments à la majorité de l'auditoire. Çà et là quelques regards sceptiques et narquois marqueront les points où le groupe est atteint et lui désigneront les sujets à voir en particulier et à faire surveiller.

L'onanisme à deux n'est pas pratiqué pour les raisons qui s'opposent aux actes de pédérastie. Une expression significative : « Jette-m'en un ! » qui se traduit par « Masturbe-moi » a cours parmi les jeunes détenus. Elle est employée comme une provoca-

tion injurieuse à l'adresse de ces « demoiselles » aux allures louches, plutôt que comme une invitation à des attouchements mutuels.

De l'examen attentif des faits se rapportant aux manifestations de l'instinct sexuel et d'un contact de près de vingt années avec les jeunes détenus, résulte pour moi cette impression que les éléments dont se compose une agglomération de ce genre sont profondément gangrenés par le vice, que les connaissances de la masse, en matière de plaisirs sexuels, normaux et anormaux, sont très étendues, mais que, sous une discipline rigoureuse, une surveillance attentive, et surtout par une action morale toute de vérité et de persuasion, comme par le concours d'occupation viriles et pénibles, de jeux variés, il n'est pas impossible d'enrayer le mal et de ramener le gros de l'effectif à des mœurs plus saines. Certes, on ne peut espérer faire de ces jeunes pervers des modèles de vertu. L'éducation pénitentiaire n'a pas la prétention d'opérer d'aussi étonnants miracles. Elle se contente de résultats bien plus modestes.

SINCÉRITÉ, VÉRACITÉ

L'administration n'a pas à compter sur la sincérité du jeune détenu. Le maître, je l'ai dit, c'est l'ennemi. C'est le censeur des actes de chacun et on lui cache tout ce qui est répréhensible.

La négation de la faute commise en séance de justice disciplinaire est à peu près d'ordre général ; les délits flagrants sont même parfois effrontément contestés. Il y a à cette rivalité dans l'audace et le mensonge deux raisons: bénéficier du doute qu'un peu de toupet et quelques qualités d' « orateur » peuvent faire naître dans l'esprit d'un honnête homme, ensuite jouer un bon tour au surveillant.

Entre les deux parties, le rapport du surveillant qui accuse et les paroles du prévenu qui se défend, le juge disciplinaire prononce. L'absolution de l'accusé est un peu la condamnation de son antagoniste l'accusateur.

On n'arrive guère à la reconnaissance franche, sans réticences de la faute, que lorsque le coupable escompte le bénéfice de sa sincérité et sent l'impossibilité de faire admettre son inno-

cence. Hors ce cas, à mettre d'ailleurs au compte de l'habileté et du calcul, la franchise n'est pas de mise envers les supérieurs ; elle se confond aux yeux des jeunes détenus avec la naïveté et la sottise.

Nier, nier toujours, nier contre l'évidence même, telle semble être la règle de conduite de ces jeunes gens, dont toute l'éducation dans le passé a consisté à dépister la police et à tromper la justice.

L'innocent soupçonné ne divulgue pas le nom du coupable. Il se laisse punir ; s'il ne redoute pas ce dernier, il l'oblige par une pression brutale à déclarer sa faute. Entre le désagrément d'une punition imméritée et la crainte de passer pour « une cloche », il n'hésite pas et accepte la punition. Pour les fautes collectives, on voit généralement l'un des complices s'offrir en victime expiatoire, soit que, par une pression violente, ou un marché, on ait obtenu de lui qu'il consente à sauver un ami puissant, soit qu'il paraisse plus pratique de ne faire qu'un seul condamné. En sorte que ce sont souvent les faibles qui « *paient* », suivant leur propre expression, les fautes des forts.

Entre jeunes détenus, il y a un peu plus de sincérité ; le mensonge n'est de mise que devant l'autorité. Entre amis ou membres d'un clan surtout, il y a abandon complet, confiance absolue, discrétion, conditions indispensables d'ailleurs au maintien de bonnes relations.

La médisance, la calomnie, l'hypocrisie et la duplicité n'entrent guère en jeu qu'à propos d'intrigues passionnelles, qu'il s'agisse d'amener à soi l'ami désiré, ou d'éloigner des compétiteurs gênants, le génital n'hésite pas à se servir de ces armes empoisonnées, au risque même de compromettre la bonne harmonie dans son propre clan.

La sincérité, bannie des relations avec supérieurs, est très prisée venant du personnel. Le jeune détenu n'admet pas le mensonge, ni aucun de ses propres défauts chez son surveillant qui, à ses yeux, doit être d'une autre essence que lui-même. Il n'admettrait pas que l'agent fît rapport sur une infraction sans avertissement préalable ; il ne tolérerait pas davantage une surveillance sournoise qui consisterait par exemple à écouter aux portes ou à organiser un service d'espionnage. L'hypocrisie le

révolte ; il aime la franchise, la menace même brutale qui provoque des répliques et des altercations un peu vives, mais qui ne laisse dans son cœur aucun ferment de haine, aucune idée de vengeance.

SOLIDARITÉ FAMILIALE

Le jeune détenu a au plus haut point le sentiment de la solidarité familiale. Inspiré par un amour-propre très vif plutôt que par une affection profonde, il ne parle jamais légèrement de ses proches et ne souffre pas d'allusion déplacée ni d'insinuation malveillante. Coquin, lui, si l'on veut, mais ses parents, non. Il y a en lui plutôt tendance orgueilleuse à exagérer situation, moralité et considération des siens. Au fur et à mesure que l'éducation fait la lumière dans sa conscience, il comprend que la morale des honnêtes gens diffère de celle de sa famille et, par une pudeur toute naturelle, il paraît s'appliquer davantage à tenir cachées les tares intimes qui lui apparaissent. Il se rend compte de l'injustice de la destinée qui l'a fait naître dans un milieu où il devait fatalement se perdre. Alors seulement des mots amers s'échappent de sa plume ; il a des pensées de révolte.

Comme aux approches de la libération les dangers du retour dans le milieu d'origine le rendent inquiet, il doit s'ouvrir de sa situation de famille à ses supérieurs pour obtenir, par leurs soins, un placement loin des siens sous la protection de l'Administration et des Comités de patronage. Ou bien, avec la vision nette d'un avenir incertain par le travail et par ses seules forces, il sollicite son incorporation dans l'armée. C'est à ce moment-là seulement qu'il fait confidence de ses malheurs.

Dans la correspondance, on relève peu d'insinuations malveillantes et de reproches violents contre les parents. Quelques jeunes détenus expriment quelquefois leur mécontentement d'avoir été abandonnés à la rue dans l'enfance et attribuent à l'indifférence ou à la faiblesse du père ou de la mère les fautes commises.

Animés de sentiments plus indulgents et plus généreux, avec la conviction de leur propre culpabilité, d'autres protestent de leur affection, de leur repentir et semblent attendre avec impatien-

de la libération pour venir en aide à leurs parents et leur faire oublier le passé.

Tous veillent avec un soin jaloux sur les photographies de famille, s'ingénient à leur faire un beau cadre, à les placer bien en évidence. Ces souvenirs sont l'objet d'un véritable culte.

Très exact à donner de ses nouvelles, le jeune détenu est exigeant vis-à-vis de ses correspondants. Il veut une réponse à chaque lettre et il la lui faut longue, intéressante et immédiate. Il s'irrite et se froisse au moindre retard et taxe vite le retardataire d'indifférence. Il voit dans le silence complet une injure et il est d'autant plus sensible à l'humiliation que sa situation pénale explique les répugnances qui se manifestent sous cette forme.

C'est une mode à Eysses d'écrire beaucoup. La sévérité du régime provoque des retours subits et inattendus aux relations de famille. Tant que, dans une colonie, traité un peu en enfant gâté, le jeune détenu passait agréablement son temps, il ne pensait pas aux siens. Survient l'internement à la colonie correctionnelle, qui débute par une période d'observation en cellule ; alors la solitude fait naître les réflexions. Avec elle se manifeste le besoin d'épanchement et de consolations et la pensée se reporte invariablement vers ceux qu'on avait oubliés. On ne se souvient de ses amis que dans le malheur.

Une correspondance importante est de bon ton et chaque jeune détenu écrit en moyenne une lettre par mois. On compte seulement 7 jeunes détenus sur 100 qui s'abstiennent totalement, et 4 lettres seulement sur 100 qui restent sans réponse. Il en est qui écrivent jusqu'à 7 ou 8 lettres par mois.

On devine ce que peuvent contenir les lettres reçues : des exhortations au travail et à la soumission, des encouragements, des conseils plus ou moins autorisés ou sincères ; et, — ce que le jeune détenu aime surtout, — des nouvelles de la famille, des anciens « copains » et du voisinage.

On accepte les conseils, mais les reproches sont fort mal accueillis. Ils froissent d'autant plus qu'ils sont mieux mérités et provoquent généralement la rupture ou l'interruption des relations.

L'horizon d'une colonie est très limité. La correspondance du

jeune détenu roule sur les points suivants : santé, menus incidents de la vie, et projets d'avenir quelquefois.

Le mécontentement et les accès de mauvaise humeur s'y traduisent en diatribes fort vives contre l'administration.

Ni du côté des jeunes détenus, ni du côté de la famille, on ne voit dans la lettre cette liberté d'allure incompatible avec la violation réglementaire du secret des correspondances. Elle est écrite non seulement pour le destinataire mais pour l'autorité et manque de sincérité.

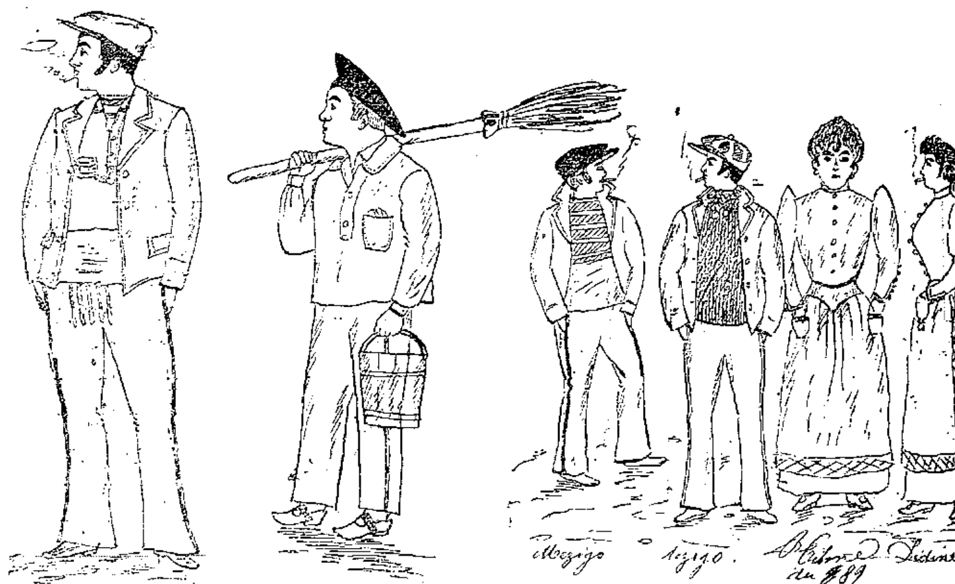
VANITÉ

La vanité ne porte pas seulement le jeune détenu à faire étalage de sa correspondance, à exhiber les menus objets dus à la générosité des parents, elle l'incite à dominer, à faire montre de sa force, à prendre sous sa protection le camarade qui ne peut se défendre seul, à crâner et à braver l'autorité. Elle le pousse également aux frivolités — modestes — de la toilette. Il se compose un costume du dernier chic avec un pantalon à pattes d'éléphant, une blouse courte collant à la taille et ouverte sur la poitrine, et un large béret. Les effets neufs, dont la coupe laisse à désirer, ne tardent pas à subir des modifications clandestines qui les rendent inutilisables par d'autres que par leurs premiers détenteurs. Sans cesse il faut lutter contre ces coquetteries onéreuses pour l'État et toujours quelques intrépides réussissent à se composer une tenue de leur goût.

Un maillot aux bigarrures éclatantes et une ceinture d'une couleur vive constituent une suprême marque de distinction, et classent *de plano* le titulaire dans le *high-life* de la colonie ; surtout si la faveur du port des cheveux et de la moustache vient s'y ajouter. Il faut voir avec quel soin, une fois cette faveur obtenue aux approches de la libération, le jeune détenu veille sur sa chevelure et sa moustache naissante. Mais ses goûts sont détestables. Il aimerait à ramener ses cheveux en touffe sur le front, ou à les lisser et à les contourner en accroche-cœurs. Il cherche à réaliser un type peu enviable sur lequel il a déjà tenté autrefois de se modeler, celui du triste souteneur que ses

dessins reproduisent tel que ses souvenirs et son idéal le lui représentent.

Voici, de la plume de l'un d'eux, le « colon » en tenue de corvée ; puis, — après libération, — en souteneur ; enfin il est représenté avec un « copain » en compagnie de ces dames.



Dans son allure le jeune détenu voudrait se rapprocher de ce type de voyou : mains aux poches, marche indolente avec déhanchement caractéristique et corps penché en avant, et cet affreux regard à la fois ironique et provocateur, insolent et lâche spécial à l'espèce.

Le jeune détenu aime aussi à se produire devant ses camarades dans une autre tenue que l'uniforme endossé comme une livrée humiliante. Aux jours de représentation au théâtre, il accepte tous les rôles, les plus grotesques et les plus modestes, pourvu qu'il y ait des oripeaux à revêtir. Demandez à ces vaniteux de dire la plus jolie poésie, ils vous refuseront s'ils ne paraissent pas au moins en « costume civil ». Sous les dehors d'une fausse modestie se cache une vanité puérile.

Ils sont sensibles, sans le laisser paraître, aux petits hon-

neurs et aux marques de confiance. Un mot d'estime leur cause du plaisir et les relève dans un moment de découragement. Une expression méprisante les blesse profondément ; ils ne pardonnent pas les affronts. Chacun a son point d'honneur : tel a une haute idée de son travail, de son activité, de ses connaissances professionnelles ; tel de sa force, de son courage ; tel autre de sa loyauté et de son dévouement à ses amis. Aucun ne souffre que cette supériorité soit mise en doute et tous sont très susceptibles sur ce point.

Eux à qui l'estime publique fait défaut y ajoutent un grand prix et n'accordent pas la leur au premier venu. Donner son estime à un co-détenu, déclarer dans un billet qu'on estime un camarade, c'est lui faire le plus grand honneur et s'acquérir définitivement son amitié.

C'est par l'échange de ce grand mot que se consacrent toutes les alliances.

SENTIMENT RELIGIEUX

Pas plus que d'éducation, les jeunes détenus ne portent une trace profonde d'enseignement religieux. Ils ont une notion vague de Dieu et pour eux la religion se résume en cérémonies à grands décors. Au début, ils affichent quelquefois des sentiments de scepticisme ou d'hostilité, mais ils ne tardent pas à taire leurs opinions personnelles pour suivre passivement les exercices du culte. D'ailleurs, tous ont reçu le baptême, et bien peu ont échappé à la première communion.

A Pâques, à Noël, il y a un grand nombre de communiants. Les cérémonies religieuses ont un certain éclat dû à l'activité et au zèle du ministre du culte, à la sympathie qu'il inspire plutôt qu'à une piété réelle. On a vu cependant dans les grandes solennités, pendant la retraite précédant la première communion par exemple, des attitudes pieuses, un recueillement édifiant pour le public, des manifestations de foi sincères mais momentanées, sous la parole chaude et vibrante d'un prédicateur ardent et convaincu. Ces accès durent en effet ce que durent les circonstances qui les provoquent. L'indifférence, le scepticisme, l'incrédulité font suite à ces mouvements factices de piété.

Des sentiments religieux réels ne se remarquent que chez une faible minorité.

Le courant qui porte les jeunes détenus vers le ministre du culte est soumis à toutes sortes de fluctuations. Les idées religieuses sont plus ou moins en faveur, les exercices du culte suivis avec plus ou moins de conviction suivant l'état d'esprit de quelques jeunes détenus influents, suivant le caractère plus ou moins cordial de leurs relations avec l'aumônier. Tout cela est un peu aussi affaire de mode.

N'a-t-on pas vu, à une époque récente encore, nos jeunes détenus, avec un ensemble stupéfiant se couvrir le corps d'emblêmes religieux ? Comme des bijoux, les médailles, scapulaires, chapelets étaient glorieusement exhibés sur la poitrine découverte. Encore une coquetterie de mauvais goût que cet étalage vaniteux de bimbeloterie religieuse, et une manifestation de croyances grossières qui rapproche cette population des tribus primitives où règne le culte des amulettes et des gris-gris.

SATISFACTIONS INTELLECTUELLES

La masse est indifférente aux satisfactions intellectuelles et ne recherche que la satisfaction des appétits. Bien manger, ou plutôt engloutir, semble être la principale préoccupation de ces instinctifs que les besoins rapprochent de l'animal. Lorsqu'ils ont bien mangé et se sentent « le ventre plein » ils sont contents. Avec des goûts si terre à terre, on conçoit de quelles difficultés est hérissée la mission de l'instituteur qui doit secouer l'apathie, vaincre l'indifférence de ses élèves.

Le maître est écouté ; la discipline est là pour imposer le silence, à défaut d'attention. Mais l'amour de l'étude ne se commande pas. Dans une classe bien dirigée, on obtient encore des devoirs faits avec soin, à condition toutefois que le travail dispense d'un trop grand effort cérébral dont les élèves sont incapables. L'inaptitude absolue à l'étude se traduit par de nombreux devoirs sans valeur ou copiés sur des camarades obligeants. Il ne faut pas non plus demander à ces paresseux un effort de mémoire par l'étude de leçons. Ce serait au-dessus de

leurs forces. Ils acceptent le travail facile, tout préparé par le maître, qui fait de l'élève une machine à écrire.

Les jeunes gens réunis dans un internat scolaire ont un but, les jeunes détenus enfermés dans une colonie n'en ont pas. Dans une vie contemplative, le regard fixé sur une date, ils semblent attendre la libération et n'ont de goût pour rien de ce qu'on leur enseigne.

En ce qui concerne l'étude, le jeune détenu est donc, *en général indifférent*. Il n'en apprécie pas les avantages. Au maître qui le stimule, il répond communément, comme le paysan autrefois aux partisans des écoles primaires : « Baste ! j'en saurai toujours bien assez *pour ce que je veux faire.* » Ce « *pour ce que je veux faire* » est dit par les malins avec un air ironique qui cache un triste sous-entendu.

Il ne faudrait pas conclure de cette appréciation générale que de tels éléments n'offrent aucune prise à l'instituteur et que l'enseignement leur est donné en pure perte. Ce qu'il ne peut demander à l'étude directe persévérante, à l'effort personnel et spontané de l'élève, le maître l'obtient par des moyens détournés, par des causeries, des lectures, des explications répétées, par des exercices oraux obligeant à écouter et à retenir, par l'intérêt et la vitalité qu'il sait donner à son enseignement. Le contrôle permanent des productions de ces apathiques est une garantie à prendre contre leur paresse.

D'ailleurs l'adage pédagogique : « Tant vaut le maître, tant vaut l'école » est applicable aux écoles pénitentiaires.

A côté de cette masse d'indifférents, il est juste de reconnaître qu'une minorité importante de jeunes gens, mieux doués et plus cultivés, procurent des satisfactions. On en trouve dans toutes les classes, — car il y a des illettrés qui souffrent de leur ignorance et qui veulent apprendre à lire et à écrire, — mais on les rencontre surtout dans les classes supérieures qui réunissent l'élite intellectuelle de la population. Parmi les élèves de ces classes, les uns ont subi les examens du certificat d'études primaires, les autres s'y préparent. Les premiers n'apportent pas pour cela à l'école le goût de l'étude, mais ils ont subi un entraînement qui a assoupli leurs facultés et accru leur capacité de travail intellectuel. Quant aux seconds, l'obtention du modeste

diplôme primaire donne un but tangible et immédiat à leurs efforts et suffit à les stimuler. Avec ces groupes il est possible de donner un enseignement sérieux et utile.

L'instruction n'est pas recherchée, par paresse, mais on ne méprise pas le savoir. Le jeune détenu instruit jouit d'un certain prestige aux yeux de ses camarades ; on est fier d'appartenir aux premières classes, et le grand garçon illettré est humilié d'aller rejoindre les bambins dans les dernières classes. Le diplôme primaire est bien porté ; on le désire, mais on voudrait l'obtenir sans effort. La besogne n'est pas mince qui consiste à tenir en haleine durant plusieurs mois les candidats à ce parchemin, toujours prêts à se décourager, convaincus qu'ils procurent une satisfaction exceptionnelle aux maîtres en voulant bien se prêter à cette culture intensive qu'est toute préparation d'examen si élémentaire soit-il. Il faut de la patience, de la ténacité, du dévouement, sans compter beaucoup d'habileté, pour maintenir sur les bancs de l'école des sujets peu zélés, de peu de cœur, qui sont insensibles aux peines du maître et semblent s'appliquer à hérisser sa tâche de difficultés. On se demande même parfois si l'effort n'est pas hors de proportion avec le but à atteindre.

La bibliothèque compte comme clientèle le gros de la population, mais les amateurs de lecture sont beaucoup moins nombreux. On demande des livres pour les camarades qui aiment à lire, préférant soi-même les causeries, le jeu ou les exercices de force et d'adresse. Les romans, les voyages et l'histoire forment la pâture favorite des lectures en colonie. Bien peu goûtent les beautés littéraires de nos classiques et quant aux ouvrages sérieux, philosophie et morale, ils ne quittent guère leur rayon à la bibliothèque. Cependant, il convient de noter qu'au moins dans les classes supérieures, on aime à entendre, de la bouche du maître, des pages avec commentaires des grands classiques et qu'on se prête à l'étude de morceaux choisis dans les bons auteurs. Mais la parole du maître est nécessaire. L'ouvrage mis entre les mains de l'élève, dont la culture littéraire est trop sommaire, ne lui dit rien.

Si, des classes supérieures, composées d'écoliers intelligents et aptes à l'étude, nous descendons aux classes inférieures, l'as-

pect change et nous nous trouvons en présence de physionomies bien différentes. Ici se trouvent réunis les déchets intellectuels de la criminalité juvénile. Ce ne sont que fronts bas, crânes difformes, regards et physionomies sans expression, mâchoires de brutes, ou masques ridés, vieillots, avec lèvres épaisses donnant une impression de dégénérescence et de bestialité.

A part quelques sujets dont l'ignorance est due à l'absence de toute éducation dans la prime jeunesse, le groupe ne comprend guère que des cerveaux fermés à la lumière, qui ont passé, sans résultat, par l'épreuve de l'école publique et des écoles pénitentiaires de diverses autres colonies. Aussi forment-ils un résidu dont il est difficile de tirer quelque chose.

En somme, la population de la colonie est caractérisée, au point de vue intellectuel, aux deux extrêmes, d'un côté par un déchet d'arriérés et d'anormaux de tous genres qui forment près d'un dixième de l'effectif, de l'autre par une élite de jeunes gens complétant ou ayant complété leur instruction primaire et susceptibles de recevoir une culture plus étendue. Entre ces deux extrêmes, une masse, en général indifférente et rebelle, n'apporte à l'étude que juste la somme d'efforts exigée par des exercices scolaires purement mécaniques.

Disons en terminant sur ce point que les morceaux patriotiques, qui poétisent les actions d'éclat, plaisent à ces jeunes gens qui ne trouvent rien de plus beau dans la littérature. Ils les copient, s'en composent des recueils, où une large place est faite également à la chanson de café-concert. Bruant et ses imitateurs, qui ont trouvé moyen de chanter la paresse, la débauche et le vice sont en grande vogue. Le jeune détenu ne dédaigne pas la romance sentimentale. Très innocemment il l'adapte à sa situation et la présente à ses camarades comme une composition personnelle.

(*A suivre.*)

NOTES ET OBSERVATIONS MÉDICO-LÉGALES

DE L'EXCITATION SEXUELLE DANS L'EMOTION MUSICALE

Par N. Vaschide et Cl. Vurpas.

I

Le rôle de la musique a été étudié expérimentalement sur les diverses fonctions biologiques comme circulation, respiration, sur l'équilibre moteur, la vie génitale, etc. On a relevé l'influence de la musique sur ces divers états, mais jamais on n'a essayé de définir les rapports psychologiques et l'évolution parallèle qui unissent la vie mentale provoquée chez un sujet par la musique et la vie mentale qui se déroule dans l'excitation sexuelle. Nous voudrions aujourd'hui signaler les rapprochements intimes qui semblent lier dans leur mécanisme psychologique la vie sexuelle et la vie musicale. La vie sexuelle nous paraît n'être que l'épanouissement de l'image motrice, la plus haute expression du déclanchement moteur. Ce déclanchement, cette succession rapide des images qui se suivent et chevauchent en leur rapide tournoi dans la mentalité d'un sujet, ressemblent pour une certaine part à l'évolution et à l'accélération des images mentales que provoque l'excitation musicale. On peut dire que, psychologiquement, on voit évoluer une succession rapide des images mentales, détruites au moment même où elles apparaissent à la conscience par l'invasion de nouvelles qui, elles aussi, cèdent la place à d'autres et continuent ainsi, véritable avalanche où les éléments disparaissent et sont remplacés comme dans un kaléidoscope dans lequel se succèderaient des scènes toujours mobiles et instables. Cette rapidité dans la succession des images mentales, véritable activité, est peut-être l'origine du plaisir qui, d'une façon générale, est considéré comme la conséquence d'une activité qui se dépense. L'acte génital remplit les meilleures conditions de dépense de l'activité psychique.

Comparativement, par les sensations qu'elle détermine soit dans l'organisme, soit dans la mentalité, la musique provoque un déclanchement des images mentales, principalement des images motrices, qui se traduit par un éréthisme musculaire particulier, et qui fait que la vie génitale se rapproche au moins par ce côté de la vie musicale. Dans la musique, comme dans l'acte sexuel, le déclan-

chement des images produit par sa manifestation un plaisir, qui est constitué par la succession rapide des images ; et cette rapidité provoque un véritable choc à la suite duquel un certain degré de désorientation et de distraction mentales est engendré. Grâce à la distraction, qui détruit tout pouvoir frénateur dans l'activité mentale, on voit affluer sans lien immédiat et logique, simplement appelées par des associations lointaines et injustifiées, une foule d'images qui encombrent l'état mental du sujet, tout en étant chez lui une importante source de jouissance et de plaisir.

Ce rôle de la musique sur l'état sexuel est manifeste et a été exploité pour provoquer ou favoriser l'accouplement, soit à l'état normal, soit à l'état pathologique. Dans certains cas de satiété ou de fatigue, l'acte peut être réveillé et provoqué par l'audition d'un morceau de musique. Dans certains cas pathologiques, principalement dans le groupe morbide désigné par M. Magnan sous le terme de dégénérescence, l'acte sexuel est provoqué et peut s'accomplir grâce à l'audition de certains airs ou morceaux de musique.

II

OBSERVATION I. — X..., femme, âgée de trente-trois ans, musicienne d'instinct, ayant d'une part des aptitudes marquées pour la musique, et d'autre part ayant reçu une excellente éducation musicale. X... avait un culte pour la musique classique; Mozart et Bach étaient ses favoris. Beethoven, principalement dans ses symphonies et ses sonates, était pour elle la source d'émotions particulièrement agréables. Cependant, la musique sentimentale ne l'intéressait que quand elle était exprimée sous une forme savante. La musique de Grieg, de Chopin et surtout de Schumann lui fournissait suffisamment d'images pour vivre comme elle le disait « réellement en moi-même ».

Elle avait toujours remarqué que la symphonie la plus simple et quel qu'en soit le motif, lui avait toujours fait éprouver une émotion assez semblable à une excitation sexuelle, mais elle s'arrêtait à un jeu d'images, préparant « un état qui devait s'épanouir plus tard dans une jouissance réellement sexuelle ».

Ces quelques observations ainsi que la connaissance des impressions que lui cause la musique, furent prises dans un carnet sur lequel X... avait l'habitude de temps à autre de noter ce que la musique lui faisait éprouver et surtout d'écrire le compte rendu de ses observations musicales ou artistiques. Son passé complexe lui ayant donné une certaine expérience, X... nous retrace fidèlement l'histoire de sa vie. Elle nous apprend que le timbre de la voix d'un homme a toujours été le seul élément qui puisse lui donner des émotions sexuelles. La parole renfermait pour elle des éléments de musique et les sensations perçues provoquaient l'émotion, qui accompagnait les mots et durait pendant la conversation. Une observation intime du sujet, la connaissance de ses analyses, portent à admettre comme une nécessité l'existence d'un rapport particulièrement intime entre l'émotion musicale et la sexualité. Comme nous comptons revenir dans un prochain travail sur ce sujet « l'analyse mentale des musiciens» (1), nous mentionnons ce fait comme une remarque très im-

(1) Un de nous (Vaschide) publiera sous peu le portrait psychologique d'une musicienne.

portante pour la thèse que nous soutenons. X... avait remarqué d'une manière constante que chaque fois qu'elle entendait de la musique pendant ses menstruations, l'écoulement sanguin augmentait dans des proportions notables. En une circonstance, ayant écouté de la musique pendant huit jours consécutifs, elle avait remarqué ce fait pour lequel elle alla consulter un médecin, que ses menstrues durèrent pendant quinze jours ; au quinzième jour, l'écoulement était encore très abondant. Il est vrai que dans le milieu social où elle s'était ensuite trouvée, elle avait continué à entendre de temps à autre de la musique.

Un état de tranquillité mentale et la cessation brusque et totale de toute audition musicale, le conseil de ne jamais parler de tout ce qui concerne la musique, produisirent la disparition des règles dans l'espace d'un jour. Durant cette période d'excitation musicale, X... disait avoir senti de vraies impulsions sexuelles, à tel point qu'elle commençait à douter de son intelligence à cause « de la transformation si brusque, si inattendue et si complète des sons et des phrases musicales en visions qui me rappellent de près ou de loin des sensations sexuelles ». Une analyse de la vie menstruelle de cette personne, si l'expression est permise, une récapitulation lointaine de tous ses souvenirs permettent de constater qu'il y avait toujours une durée plus ou moins longue des règles, toutes les fois que pendant ses menstruations elle avait entendu de la musique plus ou moins assidûment. Chaque fois qu'elle était intoxiquée pour ainsi dire, par des morceaux de musique, la période cataméniale augmentait. De toutes ces considérations, nous ne retenons assurément que les gros faits, sans insister sur les détails douteux comme toujours lorsque l'on veut reconstituer une histoire pathologique en s'en rapportant à la mémoire du sujet, privé que l'on est, dans ces circonstances, d'un contrôle suffisant.

Observation II. — M..., âgé de vingt-cinq ans, aime la musique par goût et dilettantisme, mais n'a aucune éducation musicale, il a seulement entendu beaucoup de musique. A un certain moment, il se plaignait d'un état de neurasthénie s'accompagnant d'impuissance sexuelle. Quoique jeune, il se sentait dans l'impossibilité absolue de ressentir le besoin sexuel et encore plus de pratiquer l'acte génital. Une vie un peu désordonnée avait contribué dans une certaine mesure à cette impuissance. Plusieurs médications lui furent ordonnées sans résultats. Désolé, il continua une vie assez monotone, laissant aux ressources de la nature et aux évolutions futures de l'organisme le soin d'apporter un remède efficace à ces troubles organiques. N'ayant pas d'occupations soutenues, il trompait son oisiveté en recherchant les distractions à la mode. Il prit ainsi l'habitude d'aller au concert tous les dimanches. Deux mois après environ, il fut étonné d'éprouver des impulsions génitales à la suite de l'audition d'un concert. La musique lui donna une série d'excitations motrices, qui peuplèrent petit à petit son état mental de désirs au début à peine estompés, puis de plus en plus nets et impulsifs ; M... avait trouvé son traitement tout seul et la musique fut pour lui un tonique, source féconde d'excitations génésiques. Ce ne fut pas l'effet d'une suggestion quelconque, mais bien une excitation mentale provoquée par la musique en ce qu'elle avait de sexuel, si l'on peut ainsi dire, par ce coefficient qui ramena et raviva chez notre sujet toute la structure mentale constituant la genèse et la manifestation de l'instinct sexuel. Depuis lors, l'impuissance de M... est guérie, mais il est néanmoins nécessaire qu'il continue à entendre de la musique pendant des séances plus ou moins prolongées, pour ranimer et faire revivre la tonicité génitale qui se trouve ainsi conservée grâce à cet excitant moteur, véritable aliment indispensable à l'entretien de l'énergie utile à sa vie sexuelle.

Dans certains cas, le rôle de la musique sur la vie génitale est encore plus manifeste. Et la musique arrive à provoquer un état psycho-sensoriel se rapprochant dans certaines limites de la vie génitale, ainsi par exemple qu'on le remarque dans l'observation suivante :

Lorsque l'on joue devant M... un morceau de musique, on observe des changements manifestes dans son attitude. L'œil devient plus vif, plus brillant, plus mobile. Les muscles du visage présentent une hypertonicité par rapport à l'état normal. Tous les traits de la figure semblent remontés et l'ébauche d'un sourire s'esquisse, quelques mouvements des lèvres s'ébauchent. L'attitude générale devient autre et manifeste surtout un état d'hypertonicité. Le torse devient plus droit, et une tendance à l'activité musculaire se manifeste.

Du côté de la respiration et de la circulation on note des phénomènes intéressants. Tout d'abord les modifications biologiques diffèrent et sont variables avec les divers morceaux. Néanmoins, d'une façon générale, on voit qu'au début des impressions musicales, il y a comme une sorte d'arrêt et d'arythmie respiratoire. Puis après quelques instants (une demi-minute environ), la respiration s'accomplit selon un rythme nouveau mais régulier. Lorsque l'on cesse de jouer, nouvelle arythmie durant quelques secondes ; puis l'ancien rythme respiratoire reparaît. Il semble de la sorte que le sujet sous l'influence de la musique subit des modifications psycho-physiologiques, qui se manifestent par une adaptation spéciale à un rythme psycho-biologique particulier. Ainsi semblent parler ces suspensions suivies d'un rythme différent dans les courbes graphiques, semblant s'harmoniser avec les conditions nouvelles et se régulariser après qu'une adaptation particulière a eu le temps de se plier à des conditions différentes. On observe des phénomènes, parlant dans le même sens, dans la lecture du tracé du pouls capillaire, quoique les changements dans la courbe soient moins manifestes et plus longs à se produire et à se développer, en raison surtout de la réaction plus lente et secondaire, nous semble-t-il, du système à fibres lisses par rapport aux fibres striées. L'interrogatoire du sujet nous faisait connaître que chez lui l'audition d'un morceau lui provoquait des sensations se rapprochant de celles déterminées par le rapprochement sexuel. Chez lui, la vie mentale consécutive à l'audition d'un morceau de musique était comparable dans une certaine mesure à la vie génitale. La différence entre ces deux vies portait surtout sur l'état local des organes génitaux ; la musique tout en réveillant des sensations génésiques n'arrivait pas à provoquer quelque écoulement vaginal.

III

Ces observations plaident en faveur du rapprochement qui réunit la vie génitale et la vie musicale.

L'image musicale trouve sa racine profondément implantée dans l'organisme humain. Par certains côtés, elle offre en effet des rapports plus ou moins intimes avec le rythme biologique de l'économie animale. Le cœur bat son rythme solennel, la respiration et toutes les autres fonctions s'accomplissent rythmiquement. L'analyse subjective nous renseigne d'autre part sur l'association et le parallélisme de ces phénomènes avec les excitations éprouvées et ressenties à l'audition de certains airs de musique.

Il y a en somme dans la psycho-physique humaine des rapports étroits entre la vie biologique et la vie mentale d'une part et d'autre part la vie musicale ; il y a lutte pour l'acquisition et l'adaptation psycho-organique de modifications qui s'exercent dans une certaine mesure sur l'activité mentale, particulièrement modifiable par la musique. Expliquons-nous : Chaque excitation extérieure provoque directement ou indirectement une impression harmonique ou indifféremment banale, n'exerçant qu'une action périphérique. Voilà pourquoi une marche, par exemple, comme toute musique qui fait appel à une excitation rythmique périodique, fournit un aliment capable de s'assimiler pour ainsi dire, s'incorpore de la sorte à la pensée, devient partie intégrante du moi intime, et se dépense dans une activité réelle. Dans les impressions de certains connaisseurs habitués à une musique savante, il faut chercher le plaisir dans un arrangement complexe, manifestant des qualités musicales capables de triompher des difficultés d'ordre technique plutôt que dans le déclanchement de l'automatisme, psychologique et biologique, qui est gêné dans son évolution rythmique. Il semble ainsi que dans chaque émotion musicale, il y ait un rythme particulier, qui la provoque et disparaît ensuite, lorsqu'un coefficient émotif plus intime s'attache à des représentations mentales particulières. Contrairement, une composition musicale, dans laquelle il n'y aura pas un rythme entraînant le déclanchement moteur, n'évoquera pas chez tous les sujets, quelque savante et bien exécutée qu'elle soit, les mêmes équivalents psychiques. Ici l'excitation sensorielle a été pour ainsi dire lésée ou plutôt brisée et disloquée, de sorte qu'il n'y a pas adaptation au sens biologique du mot ; il y a, en un mot, désharmonie. D'un autre côté, chez les intelligences cultivées, chez l'élite, comme dans toute idéation supérieure, la réaction sensorielle passe au second plan et laisse le sujet indifférent à ses impressions, de sorte que les perceptions qui lui en arrivent l'amènent à une connaissance bien plus représentative et plus claire, plus intellectuelle, si l'on peut ainsi dire, dégagée qu'elle est de tous les éléments affectifs et émotifs qui masquent ordinairement la conscience nette du phénomène et les représentations idéales pures qu'il renferme.

Après avoir rappelé ces distinctions qualitatives et quantitatives, si nous analysons l'excitation musicale, nous sommes conduits, comme nous l'avons déjà dit, à remarquer que l'état mental lui-même suit dans son évolution le même rythme : il s'accorde et s'harmonise avec elle dans ses actions et réactions qui se mettent à l'unisson des excitations sensorielles. Il y a ainsi à considérer à ce point de vue l'adaptation presque plastique de la plupart des sujets au rythme de la musique.

Le mécanisme de ce phénomène est facile à saisir, lorsque l'on se rappelle que tous les organes évoluent et fonctionnent selon des

rythmes particuliers, à des vitesses différentes et toujours modifiables. Viennent ensuite les modifications biologiques d'origine purement psychologique. Nous voulons parler d'une part des modifications vaso-motrices assez caractéristiques qu'ont retrouvées et décrites tous les auteurs dans leurs travaux sur ce point particulier de psycho-physiologie, et d'autre part, des modifications imprimées dans le domaine des images ou mieux dans l'orientation psychologique. Selon le rythme et les modifications provoquées dans certains phénomènes psychologiques, comme la mémoire, l'association des idées, l'évocation des images et des souvenirs mais surtout l'émotion qui les accompagne, le sujet arrive à s'abandonner à une véritable crise hallucinatoire, s'accompagnant de toutes les manifestations psycho-motrices caractéristiques ordinaires.

Si maintenant l'on se rappelle les processus d'images qui précèdent et accompagnent toute excitation sexuelle, on verra que les mêmes phases se rencontrent, que les mêmes étapes sont parcourues et que l'évolution de la vie génitale se poursuit selon une même phase parallèle et identique. On relève les mêmes troubles biologiques (modifications du rythme respiratoire et circulatoire, etc.), l'obnubilaton intellectuelle, l'apparition d'un état mental pour ainsi dire nouveau et spécial, que l'on retrouve dans la musique. Dans le domaine des images, on note les mêmes perturbations, la même crise hallucinatoire, le même déclanchement d'une vie synthétique où l'émotion est le principal agent directeur, classe les nouvelles images et provoque un arrêt brusque dans la continuité des processus mentaux et des excitations sensorielles qui alimentent l'état psychique du sujet. Il y a là un point extrêmement important et nouveau, à notre avis, digne d'attirer l'attention des psychologues : c'est l'influence toute particulière des états organiques et psychologiques, des sensations, des émotions provoquées par la musique, sur les processus physiologiques et psychiques de l'acte sexuel. Cette constatation a été faite souvent dans de nombreuses observations qui portaient surtout sur des sujets soi-disant normaux, où précisément les altérations et les modifications de ces phénomènes pouvaient nous fournir des données précises et curieuses.

En somme, une émotion musicale a par ce déclanchement émotif ou sensoriel de nombreux points de ressemblance dans ses éléments (rythme provoqué particulièrement par la mélodie) avec l'état mental qui accompagne les excitations sexuelles. L'explication tiendrait peut-être à ce que, par les modifications du rythme biologique, par son adaptation et son accord avec les évolutions de la musique, les mêmes processus psychodynamiques sont mis en jeu. Ce sont les mêmes qu'on remarque dans la genèse d'une excitation sexuelle où des phénomènes de suffocation, d'angoisse, des tremblements, provoquent des modifications de même nature et arrivent à une sorte

d'avalanche motrice qui précipiterait le déroulement des images et obligerait l'état mental à suivre le jeu des organes qui vivent par eux-mêmes pour s'épanouir à une joie musicale ou à un plaisir sexuel.

Nous tenons encore à affirmer ce fait, que dans la majorité de nos observations sur la psychologie de la musique, les sujets avouaient que les émotions musicales s'accompagnaient toujours d'excitation sexuelle, ce qui veut dire, si on analyse exactement le fait, que le déclanchement émotif des sensations musicales provoque dans l'état mental, devenu indifférent au libre épanouissement des fonctions organiques, une excitation sexuelle.

REVUE CRITIQUE

CHRONIQUE ALLEMANDE

La violente polémique qui se fait sur l'œuvre et la personne de Lombroso est une des particularités les plus singulières du mouvement actuel de l'anthropologie criminelle en Allemagne. Il y a longtemps qu'on a signalé en France les vices de la méthode du professeur de Turin et critiqué ses conclusions hâtives et ses hypothèses aventureuses, qu'il prend trop facilement pour des faits démontrés. On sait aussi qu'il ne faut pas toucher à l'arche sainte de ses théories et que Lombroso ne souffre pas que l'on mette en doute ses affirmations. Mais on lui passe volontiers ses travers en raison de son enthousiasme juvénile et de la puissante impulsion qu'il a donnée aux études de l'anthropologie criminelle. Cependant la critique allemande, qui est en train de découvrir ses erreurs et ses exagérations, est bien autrement sévère ; elle fouille minutieusement les écrits du savant italien et les passe sans ménagement par l'étamine de sa censure impitoyable.

« *Sommes-nous vraiment plus près de reconnaître le siège anatomique de la disposition au crime, comme le croit Lombroso ?* » Tel est le titre d'un article virulent du Dr NÆCKE, qui va nous en donner les preuves (1).

(1) Sind wir dem anatomischen Sitze der « Verbrecherneigung » wirklich næher gekommen, wie Lombroso glaubt? Dr P. NÆCKE, (Hubertusburg), *Archiv für Kriminal-Anthropologie und Kriminalistik* von Prof. GROSS. XII, fasc. 2 et 3, p. 218, 16 juillet 1903.

La pauvre Italie, a-t-on dit, en est réduite à trois articles d'exportation : le vin, l'art et l'anthropologie criminelle. Mais cette dernière est bien malade. Elle n'a plus guère de requise, pense Næcke, que dans les pays peu civilisés (!) et chez les hommes sans esprit critique. En Allemagne, elle est à peine acceptée, en Angleterre elle l'est davantage, tandis qu'elle fleurit en Amérique, où de rares savants de bon sens, comme Spitzka, lui font une opposition énergique.

Le principal mérite de Lombroso a été sans nul doute d'appeler de nouveau l'attention sur l'examen de l' « homme criminel » plutôt que du « crime ». Il en a imposé par ses masses énormes de chiffres, ses conclusions audacieuses, les grandes perspectives qu'il ouvrait aux sciences juridiques ; et il sut ainsi fasciner les esprits « hypnotisables ». Il fit école et enthousiasma ses élèves, surtout ses concitoyens, qui chantèrent ses mérites sur tous les tons. La nouvelle école sut habilement utiliser aussi le tam-tam de la presse, organiser des Congrès, etc. Mais un brusque revirement ne se fit pas attendre. Les esprits clairs et calmes qui examinèrent de plus près les écrits de Lombroso s'aperçurent bientôt de leur valeur douteuse. On sait que Lombroso a écrit toute une bibliothèque et presque toutes ses publications sont de même qualité, c'est-à-dire médiocres, superficielles, sans critique, sans esprit scientifique. Lombroso est certainement atteint de la *graphomanie* (la fureur d'écrire) qu'il n'attribue qu'aux seuls « mattoïdes ».

Il y a longtemps qu'on a réfuté la plupart des assertions de son *Uomo delinquente* et de son livre sur le *Génie*, qui a été rudement malmené par le médecin aliéniste allemand Binder. Mais Lombroso n'en a cure. Il répète à satiété ce qui a été réfuté mille et mille fois et il est toujours prêt à jeter de nouveau de la poudre aux yeux des gens crédules.

Voilà pourquoi la plupart des savants sérieux n'ont rien voulu savoir de l'anthropologie criminelle, telle que l'indiquait Lombroso. Mais ils ont eu tort de tout rejeter, le bon comme le mauvais. Lombroso et son école ont donc été positivement nuisibles à la nouvelle science qu'ils avaient fondée, en ne se retirant pas au moment opportun de l'arène littéraire et en continuant à inonder le public de leurs exagérations et de leurs assertions erronées.

Næcke retrace à ce propos l'histoire de la « fossette vermienne » et cite un travail récent de Lombroso qui la remet en honneur (1).

(1) Dans le dernier numéro des *Archives* de H. Gross, Næcke (1) analyse la thèse inaugurale de Hiller sur la fossette vermienne. Cet auteur a recherché la fossette sur 2.120 crânes de la collection anatomique de Kœnigsberg. Il doute beaucoup que cette fossette soit un caractère de dégénérescence, à plus forte

(1) HILLER : Ueber die Fossula vermiana des Hinterhauptbeines (Fossa occipitalis mediana). Dissertation, Kœnigsberg, 1903. *Archiv f. Kriminal Anthropologie und Kriminalistik*, vol. XV, fasc. 1, p. 130, 7 avril 1904.

Il montre que les recherches des anatomistes (Debierre et Sernoff entre autres) contredisent les affirmations de Lombroso touchant le rôle de la fossette occipitale. Mais le savant italien n'en tient aucun compte. Il ne cite que les auteurs qui lui sont favorables et « escamote » simplement les autres. Cependant Næcke ne croit pas aux connaissances de Lombroso en anatomie cérébrale et celles qui se rapportent à la pathologie et à l'anatomie pathologique lui paraissent aussi très douteuses ! En Allemagne, dit-il, où l'on fait les autopsies avec grand soin, on n'a jamais trouvé les rapports signalés par Lombroso entre les anomalies de la fossette vermienne et l'épilepsie. Pour Lombroso, ces anomalies sont un signe d'atavisme ! Mais dans les questions d'atavisme, les anatomistes et les embryologistes sont les seuls gens compétents, et Lombroso l'est moins que tout autre !

Quant aux chiffres relatifs aux aliénés, Næcke fait remarquer qu'on ne doit les considérer qu'avec une grande réserve, car la psychiatrie de Lombroso est aussi excentrique et peu scientifique que son anthropologie criminelle. Son nom ne se trouve nulle part, sauf en Italie, dans les traités de médecine mentale et de psychiatrie médico-légale. Il parle encore de monomanies et ses vues sur l'hystérie et l'épilepsie sont absolument extravagantes !

L'hypertrophie du vermis (qui reste problématique !) aurait, d'après Lombroso, les conséquences les plus funestes et serait le signe d'une foule des plus mauvaises prédispositions : l'infanticide, la tendance au suicide et à la mélancolie, à l'immoralité et aux excès sexuels, la prédisposition au vol, à l'alcoolisme et au vagabondage, à la monomanie avec hallucinations, etc. Et Næcke de s'écrier après l'énumération de cette lugubre série : « Et dire que toutes ces choses disparates dépendent de ce vermis ! C'est une des innombrables conclusions enfantines de Lombroso qui ne fournit lui-même que deux cas comme preuve à l'appui ! »

On sait que les expériences de Luciani, qui a provoqué l'épilepsie en excitant le cervelet et le vermis, ne doivent être acceptées que sous certaines réserves ; elles ont été fortement critiquées par Munk. Mais pour Lombroso, elles sont parfaites, puisqu'elles cadrent avec ses théories. Pour lui, les simples analogies et les ressemblances sont immédiatement des identités. Atrophie du cer-

raison de criminalité. La cause de cette formation est encore obscure : l'auteur croit que le système veineux y joue un grand rôle. Il a trouvé une vraie fossette dans 4,5 % des cas. Les diverses formes ne sont que des variétés, mais non pas des anomalies. Næcke regrette que Hiller n'ait pas connu les recherches de Sernoff, qui sont certainement dans cette question les plus exactes et les plus nombreuses. Sernoff a démontré que l'hypertrophie du vermis n'a rien à faire avec la fossette occipitale, qui n'est pas plus fréquente chez les criminels que chez les autres personnes.

velet, avec ou sans celle du vermis, signifie sans autre explication crime et épilepsie ! Aucun Allemand ayant quelque notoriété, à l'exception peut-être de Kurella, dit Næcke, ne suit Lombroso dans sa théorie de l'épilepsie et du crime, qui vient d'être réduite à l'absurde par les études d'Aschaffenburg. Il n'y a pas un seul psychiatre médecin légiste en Allemagne qui admette que le crime ait pour base l'épilepsie, comme le proclame Lombroso. Malgré tout ce que ce dernier peut dire, nous sommes aussi loin que jamais de connaître le siège anatomique de la prédisposition au crime, et le cervelet reste aussi énigmatique pour nous, et pour tous ceux qui ne sont pas Lombroso, que le cerveau proprement dit.

La plupart des auteurs allemands et beaucoup de savants d'autres pays ne croient pas, comme Lombroso, que la *moral insanity* soit une forme particulière de maladie mentale, ni que le « type criminel » ait quoi que ce soit de caractéristique. Le facteur exogène est certainement plus important que l'endogène pour la majorité des criminels. C'est un non-sens de considérer tout criminel comme un malade. Tout est limpide pour Lombroso, quand bien même nous savons que la psychologie du criminel est encore très peu connue. Quelles niaiseries que ses conclusions concernant certaines anomalies des échanges nutritifs ! Quelques rares analyses de l'urine de criminels ou de fous moraux ont montré un déchet de phosphates terreux. Vite Lombroso y voit un symptôme caractéristique ! De même pour certaines lésions des cellules de l'écorce cérébrale, que Lombroso considère immédiatement comme typiques pour le crime et l'épilepsie. Que doit-on penser de procédés aussi enfantins ?

On pourrait suivre pas à pas les mêmes niaiseries dans ses écrits sur le génie, l'anarchisme, etc., et l'on reste stupéfait en pensant qu'un esprit aussi superficiel ait pu fasciner à ce point le public. Ses mérites sont connus. Il a donné un nouvel essor à l'étude de l'anthropologie criminelle, en insistant sur l'examen de l'homme criminel et en montrant le rôle important du facteur endogène et des stigmates. Il en a toutefois exagéré l'importance en ne tenant pas suffisamment compte des influences du milieu. Il a revivifié les études sur les psychopathes, les prostituées, les anarchistes, les génies, etc., et son plus grand mérite est assurément d'avoir transporté ses enseignements dans la vie pratique. Il demande avec raison l'abolition des mesures pénales actuelles et préconise la notion de la défense sociale en lieu et place des peines et châtiments.

Voilà ses titres de gloire qu'il a malheureusement bien diminués par ses travaux scientifiques ! L'injure du temps n'épargnera pas grand'chose de toute la bibliothèque de Lombroso, qui occupera une des premières places dans l'histoire des erreurs humaines. On lui

pardonnerait ses fautes de logique s'il était un peu plus modeste. Mais il se croit certainement plus infaillible que le pape et il souffre presque de la folie des grandeurs. Ses élèves le proclament *urbi et orbi* un génie et lui-même le pense assurément aussi, mais il n'en tire sans doute pas les conséquences qu'il prêche au sujet de la constitution mentale du génie. On sait que pour lui génie et folie sont presque synonymes. Personne n'a mésusé autant que lui de la statistique. Binder et Lœwenfeld ont beau le réfuter ; récemment encore Spitzka vient de lui donner vigoureusement sur les doigts à propos des anarchistes. Rien n'y fait. Lombroso en revient toujours à ses vieilles histoires. Næcke veut bien croire que c'est un génie, très irrégulier et peu aimable, mais dont les œuvres sont sûrement destinées, pour leur plus grande partie, à l'oubli.

A propos du génie, MAX BRUNS (1) décoche aussi un trait mordant contre Lombroso : « Le génie n'est pas le talent à la plus haute puissance, dit-il ; il n'y a pas ici de différence *quantitative*. Quand Lombroso écrit un ouvrage sur le génie et doit avouer lui-même que pour soutenir sa thèse il a dû avoir souvent recours au talent, cela prouve le plus pitoyable charlatanisme. Autant vaudrait écrire un livre sur la physiologie du singe et emprunter son matériel de démonstration à l'anatomie de la tortue ! »

Quant à Næcke, il ne laisse pas échapper une occasion pour dire son fait à Lombroso et il serait superflu d'en donner d'autres exemples. Relevons cependant encore ce qu'il dit de l'importance de la race dans la production du fanatisme (2) : « Les germains, d'après Næcke, dont la mère est française, succombent moins facilement au fanatisme que les romans ! Un Ferri, un Lombroso, ajoute-t-il, ne feraient pas chez nous (en Allemagne) l'effet qu'ils ont produit chez leurs compatriotes au sang chaud. »

Et cependant Lombroso a rencontré en Allemagne un de ses plus chauds partisans. Le Dr KURELLA (3) a écrit tout récemment un volume où il prend vigoureusement la défense des théories de Lombroso et cherche habilement à en sauver tout ce qu'il y a en elles d'utile et de bon.

ASCHAFFENBURG (4) fait observer à cette occasion que Kurella accorde

(1) MAX BRUNS : Genie, Dandysm und Verbrecherthum. Einige psychologische Anregungen. *Archiv für Kriminal-Anthropologie und Kriminalistik* von Hans GROSS, vol. XII, fasc. 4, p. 322, 18 août 1903.

(2) NÆCKE : In Sachen des Fanatismus. *Archiv für Kriminal-Anthropologie und Kriminalistik* v. H. Gross., vol. XII, fasc. 2 et 3, p. 260, 16 juillet 1903.

(3) HANS KURELLA : *Die Grenzen der Zurechnungsfähigkeit und die Kriminalanthropologie*, Halle a. S. 1903, un volume, 123 pages ; voir aussi le compte rendu de cet ouvrage par le prof. H. GROSS, dans les *Archiv für Kriminalanthropologie und Kriminalistik*, vol. XIII, fasc. 4, p. 373, 19 novembre 1903.

(4) *Centralblatt für Nervenheilkunde und Psychiatrie* du Dr GAUPP à Heidelberg, 27e année, 15 mars 1904, p. 187.

aujourd'hui une bien plus grande importance qu'autrefois (dans son *Histoire naturelle du criminel*) aux facteurs sociaux du crime.

HANS GROSS (1), qui a fait aussi une analyse critique du livre de Kurella, s'attache surtout à démontrer qu'au point de vue purement juridique et sans s'inquiéter de la validité et de l'exactitude des observations de Lombroso, la méthode de ce dernier est entachée de fausseté, car son « matériel », qu'il divise en « criminels » et « non criminels », se compose en réalité de « prisonniers » et « non prisonniers », ce qui n'est point du tout la même chose et ôte toute valeur à ses conclusions. Le matériel d'observation de Lombroso n'est donc pas utilisable pour ce qu'il a voulu démontrer.

Dans un compte rendu de l'article de Lombroso et Bonelli : *Innocenza di gravissima imputazione dimostrata dall'antropologia criminale* (*Arch. di psych., scienza pen. ed antropol. crimin.*, vol. XXII, fasc. VI, 1902), le Dr K. ABRAHAM, de Dalldorf (Berlin) (2) avait critiqué la tendance de l'école italienne d'anthropologie criminelle qui commence, disait-il, à s'engager dans une nouvelle fausse route, en donnant les signes corporels d'un accusé comme preuve de son innocence. Un homme, adonné à la boisson, était soupçonné d'avoir violé et tué une petite fille de six ans. Mais à l'examen on reconnut que son crâne était normal, de même que sa sensibilité. La quantité des phosphates dans l'urine n'était pas diminuée. Au pléthysmographe on reconnut que les images annonçant des excès sadiques ne provoquaient point d'excitation vasomotrice. En conséquence, l'accusé ne peut pas être l'auteur du crime ! Abraham proteste avec indignation contre une pareille conclusion et relève ironiquement l'enthousiasme dithyrambique des auteurs italiens qui terminent leur article par ces paroles : « Combien sont misérables les données de la police à côté des moyens de preuves gigantesques de l'anthropologie criminelle. »

LOMBROSO s'empressa de saisir l'occasion qui lui était offerte pour répondre à ses détracteurs allemands (3). Il se plaint de la triste situation qui lui est faite actuellement en Allemagne, depuis que le monopole de la critique de ses travaux se trouve dans les mains d'un malheureux, animé d'un parti-pris contre sa personne et contre lequel tous ceux qui ont un nom dans la science ne sauraient assez se garer.

(1) HANS GROSS : Analyse de l'ouvrage de Kurella « Les limites de la responsabilité et l'anthropologie criminelle ». *Archiv für Kriminal-Anthropologie und Kriminalistik*, vol. XIII, fasc. 4, p. 373 (19 novembre 1903).

(2) K. ABRAHAM : Analyse du mémoire de Lombroso et Bonelli. *Centralblatt für Nervenheilkunde und Psychiatrie* : 26e année, 15 octobre 1903, p. 670.

(3) Prof. C. LOMBROSO : Berichtigung einer Kritik der Kriminalanthropologie ; *Centralblatt für Nervenheilkunde und Psychiatrie*, 26e année, n° 166, 15 novembre 1903, p. 734.

« Voici maintenant une autre critique, dit-il, qui ne peut avoir de prévention personnelle, mais qui n'en est pas moins injuste envers moi. Avant de condamner l'accusé, qu'on apprenne d'abord à connaître son délit, ce qu'on n'a pas fait intentionnellement jusqu'ici, et ce qui n'est certainement pas à l'honneur de l'Allemagne savante.

« Le Dr Abraham prétend que j'aurais donné la preuve de l'innocence de l'accusé en me basant uniquement sur quelques signes physiques. C'est l'erreur ordinaire de tous ceux qui pensent que mon anthropologie criminelle se compose seulement de descriptions anatomiques et de quelques stigmates de dégénération, tandis que sa partie essentielle est constituée par les recherches biologiques et anthropologiques. Dans le cas particulier, l'accusé (un cocher) était si débonnaire qu'il ne voulait pas même donner le fouet à ses chevaux (!). Jamais je n'ai constaté chez un vrai criminel un pareil degré de débonnaireté. A l'examen psycho-physiologique, la réaction pléthysmographique manquait lorsqu'on lui montrait des représentations de cruautés obscènes, tandis qu'on constatait une prompte réaction sur les images de chevaux. » Et ce ne sont pourtant pas là des signes physiques ! s'exclame Lombroso. On a trouvé plus tard, paraît-il, le meurtrier qui était un dégénéré, sénile, imbécile.

« Voilà comment on me juge en Allemagne ! Serait-ce pourtant une trop grande injustice, conclut mélancoliquement Lombroso, si, après tant d'années de grand labeur, il se trouvait aussi quelqu'un en Allemagne pour s'intéresser à moi et à mes écrits avec Kurella, Jentsch (1), Mœbius, Pelman et quelques rares autres savants ? »

A quoi Abraham répond (2) : « Je n'ai point fait une critique de l'anthropologie criminelle, mais je me suis borné à m'élever contre une exagération que l'article de Lombroso et Bonelli me paraît renfermer. J'accorde volontiers à Lombroso que, dans son rapport, les caractères psychiques sont mentionnés avec les symptômes physiques. Mais la question essentielle reste intacte, à savoir si l'on a le droit d'exclure chez une personne la possibilité d'un crime, parce qu'elle n'a pas les stigmates physiques et psychiques du criminel-né. L'état actuel de la science ne me paraît pas permettre de semblables conclusions qui menacent plus le crédit d'une théorie qu'une critique objective. »

***

Parmi les traités généraux d'anthropologie criminelle et de psychiatrie médico-légale qui ont vu le jour en Allemagne l'année dernière (1903), nous devons signaler avant tout (outre le livre de

(1) Jentsch a donné avec Kurella une traduction allemande du livre de Lombroso sur les causes du crime et la manière de les combattre.

(2) K. Abraham : Erwiederung, *Centralblatt für Nervenheilkunde und Psychiatrie*, n° 167, 15 décembre 1903, p. 793.

Kurella dont nous venons de parler) l'ouvrage très important d'ASCHAFFENBURG (1) dont nous trouvons des comptes rendus détaillés dans les *Archiv* de Gross, les *Centralblatt* de Mendel (par E. Schulze, de Bonn) et de Gaupp (Heidelberg), les *Schmidt's Jahrbücher* de Mœbius et beaucoup d'autres publications spéciales. L'éminent jurisconsulte VON LISZT, professeur de droit pénal à l'Université de Berlin (naguère à Halle), annonce cette œuvre comme fondamentale pour la science criminologique. L'auteur, dit-il, a frayé la voie ; il nous montre le chemin qu'il faut suivre pour arriver au but. C'est le premier, en Allemagne, qui ait trouvé une base strictement scientifique dans un domaine qui n'était guère exploité jusqu'ici que par le dilettantisme. Le livre d'Aschaffenburg, d'après von Liszt, est le plus précieux de tous les travaux préparatoires du futur code pénal allemand.

Aschaffenburg, élève du professeur Kræpelin, à Heidelberg, est actuellement professeur à l'Université de Halle ; il est médecin-directeur de la station d'observation des criminels aliénés qui a été créée dans cette ville, où il eut l'occasion d'étudier scientifiquement un très grand nombre de criminels. Dans son livre, il nous donne le résultat de ses études et de ses observations. Il se prononce très catégoriquement pour une réforme pénale radicale et n'admet pas de compromis entre les écoles classique et moderne. Les deux premières parties de son ouvrage sont consacrées à l'étiologie du crime ; il en étudie d'abord les causes sociales, de beaucoup les plus importantes, spécialement l'alcoolisme et la prostitution. Des statistiques, dont les chiffres sont soigneusement choisis et interprétés, et qui sont basées sur les recherches allemandes, indiquent la fréquence des délits et des crimes suivant les saisons et suivant les circonstances économiques (le prix des céréales, par exemple, et son influence sur les vols). Dans la seconde partie de son livre, Aschaffenburg traite des causes individuelles du crime et repousse, à cette occasion, le type anthropologique du criminel-né de Lombroso. Les stigmates, considérés par Lombroso et son école comme caractéristiques du criminel, ne sont que des signes de dégénérescence qui s'observent aussi chez les névropathes et les psychopathes, etc. Les tatouages, les dessins et les écrits sur les murs des prisons n'ont, aux yeux de l'auteur, aucune valeur pour la psychologie criminelle. Ce n'est pas la prédisposition au crime qui est héréditaire, mais seulement la dégénérescence physique et mentale ; tandis que ce sont les influences sociales qui font du dégénéré un criminel.

A propos de l'étude des troubles mentaux chez les criminels, Aschaffenburg, de même que Næcke, ne reconnaît pas la *moral*

(1) G. ASCHAFFENBURG : *Das Verbrechen and seine Bekæmpfung Kriminalpsychologie für Mediciner, Juristen und Sociologen, zugleich ein Beitrag zur Reform der Strafgesetzgebung*, Heidelberg, C. Winter, 1903, 246 p.

insanity comme une maladie spéciale. Il classe les criminels sous sept rubriques principales : 1° criminels par accident ; 2° par passion ; 3° par occasion ; 4° par préméditation ; 5° récidivistes ; 6° criminels d'habitude ; 7° par vocation.

La troisième partie de l'ouvrage est consacrée à la « thérapeutique », à la lutte contre le crime. L'auteur énumère d'abord les moyens prophylactiques qui sont souvent trop négligés, hygiène sociale, lutte directe et indirecte contre l'alcoolisme, création de maisons du peuple, d'habitations hygiéniques pour les ouvriers, de cuisines populaires, etc., éducation de l'enfance abandonnée qui fournit tant de recrues au crime, etc. Puis le traitement proprement dit, qui doit s'inspirer avant tout de la nature physique et morale du criminel, c'est-à-dire qui doit adapter la peine à l'individualité de chaque criminel et ne pas se baser uniquement sur l'acte qui a été commis. Le système pénal classique a fait son temps ; il a montré son inefficacité contre le crime. La société doit se protéger contre les criminels, travailler à améliorer ceux qui sont susceptibles encore d'amélioration ou de guérison ; quant aux autres, aux incurables, il faut trouver le moyen de les mettre hors d'état de nuire.

Les qualités essentielles du style d'Aschaffenburg sont la clarté et la concision qui rendent attrayante et facile la lecture de son livre.

Hans Gross, le très distingué professeur de droit pénal à l'Université allemande de Prague, en a fait une analyse critique détaillée, en l'étudiant surtout au point de vue juridique (1). Le résultat principal de ce travail, dit-il, aboutit à la suppression des mesures pénales.

Gross attire l'attention sur l'incertitude des chiffres statistiques qui peuvent conduire, suivant la manière de les interpréter, à des conclusions différentes et même directement contraires. Il pense que les relations entre les délits contre les mœurs et certaines saisons de l'année ne sont point démontrées par les statistiques d'Aschaffenburg. Si les chiffres pour ces délits (y compris les naissances illégitimes) sont plus élevés en mai et juin qu'en novembre et décembre, cela provient sans doute avant tout de ce que, pendant les premiers mois, les frottements sociaux sont plus fréquents que dans les mois d'hiver où l'on est davantage confiné dans les maisons, ce que l'auteur fait remarquer, du reste, pour expliquer la fréquence des coups et blessures corporelles.

Gross pense qu'il est dangereux de faire intervenir un fait qui n'est pas prouvé (l'augmentation de l'excitabilité sexuelle) pour expliquer une chose insolite (l'augmentation de la criminalité en été), car on compte alors avec deux inconnues et l'on perd pied sur ce terrain

(1) *Arch. für Kriminal-Anthropologie und Kriminalistik,* vol. XII, fasc. 4, p. 368, 18 août 1903.

qui manque de base solide. Si Aschaffenburg trouve qu'il est très difficile de comprendre la répartition géographique du délit de « fraude », c'est qu'on met des choses très différentes sous cette rubrique, de sorte qu'il faudrait d'abord examiner chaque cas particulier avant de comparer les chiffres de localités différentes. Du reste, les données statistiques n'auront vraiment une valeur scientifique que lorsqu'elles seront basées sur les recherches de l'anthropologie et de la psychologie criminelles, et non pas sur les soi-disant traits juridiques.

On commet beaucoup d'erreurs aussi en classant les individus d'après la confession religieuse. Les juifs forment, si l'on veut, une race ou une nation, mais non pas une communauté religieuse, et l'on commet certainement une faute en les rangeant sous cette rubrique pour rechercher l'influence de la religion sur la criminalité. Tout ce qui a été relevé sous le titre : « Confession et criminalité », est sans aucune valeur. D'une part, il est absolument indifférent, au point de vue de la politique criminelle, qu'un vrai croyant soit juif, catholique ou protestant, car dans un cas comme dans l'autre, il conformera sa vie à sa foi, qui lui défend de commettre des crimes ; et, d'autre part, il est absolument indifférent aussi de savoir quelle est la confession religieuse sous laquelle sont nés et inscrits ceux qui ne croient plus du tout, ou plus assez pour y conformer leur conduite morale.

Quant à l'influence de l'alcoolisme sur la criminalité, Gross se demande si elle est bien démontrée et s'il ne s'agirait pas peut-être d'un troisième facteur inconnu qui serait lui-même la cause des deux autres. Le jeu et la superstition ont assurément en Allemagne une importance beaucoup plus grande que ne l'admet Aschaffenburg, comme cause de crime, même dans les classes dites cultivées. Par contre, cet auteur attache trop d'importance à l'hérédité paternelle des criminels, car nulle part le dicton des juristes n'est plus vrai qu'ici : *Pater semper incertus.*

Aschaffenburg a grandement raison lorsqu'il dit que nous ne possédons pas de « canon » de l'homme normal. Mais Gross va plus loin et affirme que lorsqu'on parle de l'homme normal on fait une confusion entre deux façons de l'entendre. Pour les uns, l'homme normal est le type idéal, celui dont les organes sont complètement sains, c'est-à-dire le type le plus rare, si même il existe ; pour les autres, c'est celui qui représente le mieux la moyenne ordinaire des hommes, le type le plus commun, ce qui n'est pas du tout la même chose, et constitue même deux conceptions très différentes et même contradictoires.

En traitant des particularités corporelles du criminel, Aschaffenburg ne tient pas assez compte de la manière dont Lombroso a composé ses chiffres, qui ne peuvent conduire qu'à de fausses conclusions et à de dangereuses erreurs. On commence à peine à traiter scienti-

fiquement la question de l'argot des criminels, et l'auteur prétend que les temps sont passés pour une étude fructueuse des variétés de l' « argot ». Gross, qui s'est beaucoup occupé de la question, affirme au contraire qu'on ne pourra étudier sérieusement la psychologie de l'argot que lorsqu'on aura fait les recherches nécessaires sur les nombreuses langues secrètes des criminels de divers pays. Cette étude, sans grande application pratique, a une très grande importance scientifique.

Gross présente encore quelques critiques de détail sur les conclusions de l'auteur et termine par ces paroles : « Pendant des siècles on a étudié le droit uniquement au point de vue juridique, logique et métaphysique, on a fabriqué et interprété des paragraphes et des mots, sans que jamais personne se soit inquiété d'étudier l'homme lui-même, l'objet du droit pénal ; aujourd'hui nous sommes au début d'une nouvelle méthode, de laquelle nous attendons avec raison d'heureux résultats, car nous cherchons les fondements de nos travaux dans des domaines jusqu'ici complètement négligés — l'anthropologie, la sociologie et la psychologie criminelles, la criminalistique, la statistique criminelle — domaines que nous devons d'abord explorer et cultiver avant d'engager une lutte efficace contre le crime. »

En 1902 paraissait la traduction allemande par Jentsch et Kurella du dernier grand ouvrage de Lombroso sur l'anthropologie criminelle (1). Il était instructif de comparer cette publication avec celle d'Aschaffenburg. Ce parallèle a tenté GAUPP, qui a écrit sur ce sujet un article critique fort intéressant (2).

Aschaffenburg traite le même sujet que Lombroso, dit Gaupp, mais d'une manière bien différente. Chez Lombroso une masse énorme de détails, peu cohérents, un mélange intime de choses importantes et de choses insignifiantes, les faits et les hypothèses confondus pêle-mêle, des généralisations prématurées, fondées sur d'intéressantes observations isolées. Aschaffenburg a soin, au contraire, de séparer strictement les faits, ce qui est démontré objectivement, des essais subjectifs de leur interprétation. Il soumet toutes ses conclusions à une logique serrée. Jamais sa critique n'est en défaut lorsqu'il s'agit d'utiliser les données soigneusement examinées. Il renonce à se servir de chiffres équivoques ou de sources peu sûres. Le livre de Lombroso renferme maintes particularités de psychologie criminelle qui présentent un grand intérêt, tandis qu'Aschaffenburg, dans sa recherche (presque anxieuse) de n'avancer que des généralités authentiques, renonce complètement aux particularités. Son livre y

(1) C. LOMBROSO : *Die Ursachen und Bekœmpfung des Verbrechens-Deutsch*, v. H. KURELLA und E. JENTSCH, Berlin, 1902, 404 pages.

(2) GAUPP : *Centralblatt für Nervenheilkunde und Psychiatrie*, 26e année, n° 159, 15 avril 1903, p. 273.

gagne, sans doute, une grande valeur, tant qu'il s'agit de rapports généraux, mais il reste pauvre et incomplet lorsqu'il s'agit des faits psychologiques, qui ne peuvent être acquis que par l'analyse pénétrante des individualités.

Dans l'étude de l'étiologie du crime, Aschaffenburg s'en tient presque uniquement aux résultats de la statistique criminelle, avant tout à ceux de la statistique allemande. Un des principaux mérites de son livre est assurément le travail critique auquel il a soumis son matériel de chiffres, car c'est précisément dans ce domaine que Lombroso est le moins sûr, et souvent sans critique.

Tandis que Næcke félicite Aschaffenburg d'avoir dit « que nous sommes actuellement hors d'état d'écrire la psychologie du criminel », Gaupp pense, au contraire, que cet auteur va trop loin dans son scepticisme à cet égard. Pour rester dans des généralités incontestables, il s'est ainsi privé des données intéressantes que les travaux de Kurella, Lombroso, Kowalewsky, Avé-Lallement, et d'autres savants nous ont fait connaître sur la nature psychique des criminels inamendables, des jeunes délinquants, etc., qu'aucune statistique ne pourra jamais nous apprendre, il est vrai, mais qui paraissent cependant avoir leur place dans une « psychologie criminelle ». Contrairement à Lombroso, Aschaffenburg ne voit pas dans la prostitution féminine un équivalent de la criminalité des hommes. Il ne reconnaît pas non plus le type anthropologique du *delinquente nato*. D'une manière générale, l'auteur allemand se place au point de vue de Baer pour juger les théories de Lombroso.

***

A l'occasion d'une enquête sur l'examen préalable dans les affaires pénales, la société de « culture politique » viennoise avait mis à son ordre du jour, en décembre 1902 et janvier 1903, la question des divergences d'opinion qui se manifestent souvent entre les psychiâtres experts, spécialement dans l'appréciation de la dégénérescence mentale. Il s'agissait surtout de rechercher les causes capables d'expliquer ces « dissonances ». C'est sous ce titre (1) que le Dr Joseph Berze publie un compte rendu de la discussion, en y ajoutant ses remarques personnelles.

Le professeur Wagner von Jauregg (à Vienne, Autriche) a fait ressortir les grandes difficultés que rencontrent les médecins aliénistes experts dans l'appréciation des cas médico-légaux de médecine mentale, même en se tenant au point de vue strictement scientifique. Ces difficultés proviennent de ce que, dans la grande majorité des cas, il ne s'agit pas de psychoses proprement dites, mais bien plutôt

(1) J. Berze : Meinungsdissonanzen der sachverstændigen Psychiater, *Archiv für Kriminal-Anthropologie und Kriminalistik* v. H. Gross, vol. XII, fasc. 2 et 3, p. 134, 16 juillet 1903.

de l'appréciation du degré de capacité psychique d'individus dégénérés. Comme il n'existe pas d'étalon pour la mesure de l'intelligence normale, il entre beaucoup de subjectivité individuelle dans cette appréciation, ce qui donne lieu déjà à de nombreuses dissonances. Lorsqu'il s'agit de troubles acquis pendant le cours de l'existence de l'individu examiné, on a affaire aussi le plus souvent à un affaiblissement des facultés psychiques, à un déficit quantitatif, sans symptômes psychopathiques bien caractéristiques, et dont l'estimation laisse le champ libre à la subjectivité de l'expert. Puis il y a les périodes de début des maladies mentales (dans la paralysie générale par exemple), qui offrent encore de très grandes difficultés d'appréciation et peuvent donner naissance à bien des divergences. Ces difficultés sont presque insurmontables s'il faut juger de l'état mental de certains neurasthéniques, hystériques ou épileptiques, dont les troubles psychiques sont de nature épisodique. Le manuel de psychiatrie médico-légale de Hoche renferme une étude détaillée des difficultés que rencontrent les experts pour juger ces états « limites ».

La question si importante de la « responsabilité » fut aussi l'objet d'une discussion intéressante. Il semble qu'elle devrait plutôt être posée à des métaphysiciens qu'à des médecins, simples observateurs des lois naturelles. Elle a souvent donné lieu à des divergences d'opinion chez les experts. Les questions de nature métaphysique rendent extrêmement difficile la tâche de l'expert. On peut remarquer toutefois que la question de la responsabilité d'un individu spécial, dans un cas donné, n'est pas nécessairement une question métaphysique, mais exige simplement un jugement de pratique courante.

On demande en effet ceci : Dans le cas concret dont il est question, la « libre volonté relative », que l'on reconnaît au commun des mortels, suffit-elle à établir la responsabilité du prévenu, ou bien est-elle entravée jusqu'à un certain degré, ou même totalement supprimée, par un trouble mental ? C'est exactement comme si l'on demandait : L'individu examiné est-il sain d'esprit ou atteint d'une maladie mentale ? Il n'y a pas plus de métaphysique dans la première question que dans la seconde. La difficulté vient de ce qu'il n'existe pas de norme pour apprécier le degré de la « volonté libre ». Cependant c'est le psychiatre qui peut seul estimer le degré de responsabilité d'un aliéné, et le meilleur rapport ne pourra servir de rien au juge si l'expert ne donne pas son opinion motivée sur la responsabilité du prévenu.

Ajoutons que les prescriptions du code pénal allemand sur les états pathologiques de l'esprit, et la notion de la suppression de la raison et du jugement ne sont pas des plus claires, comme l'expert von Sölder l'a fait remarquer. Ces prescriptions ont souvent donné lieu à des interprétations divergentes, surtout par les juristes, il est vrai, mais aussi de la part des psychiatres.

Berze signale une cause de dissonance plus essentielle encore et qui lui paraît de première importance. C'est que l'expert ne doit pas seulement faire un rapport sur l'état mental de l'inculpé, mais que sa tâche la plus délicate et la plus lourde, c'est de convaincre le juge de la justesse de ses conclusions. Il en résulte que la manière dont cette tâche est accomplie sépare les experts en deux camps bien distincts. Les uns, ceux qui font de la psychiatrie « profane » sont disposés à sacrifier le côté scientifique aux nécessités pratiques, pour mieux faire comprendre aux juges ce qu'ils entendent. Les autres, au contraire, insistent avant tout sur les résultats scientifiques, et voilà une nouvelle source importante de dissonance d'opinion entre les experts.

Mais la raison la plus importante de ces divergences, c'est sans contredit le fait que le code pénal actuel ne tient aucun compte des divers degrés d'infériorité psychopathique (*Minderwerthigkeit*) de Koch). L'expert devrait théoriquement se contenter de démontrer ce qu'il y a de pathologique chez un individu, et donner ses conclusions sans s'inquiéter des conséquences qu'elles entraîneront. Or, aujourd'hui, il n'y a pas de milieu entre l'asile et la prison, deux endroits aussi fatals aux dégénérés l'un que l'autre. Voilà ce qui scindera en deux classes inconciliables les experts, qui se prononceront pour l'un ou pour l'autre, suivant leurs tendances subjectives.

Le juge ne saurait admettre une responsabilité de 50 p. 100, car que faire d'un tel individu qui flotte entre l'asile et la prison, sans appartenir à l'un d'eux. Et cependant, dans la vie réelle, le nombre des psychopathes dégénérés (*minderwerthig*),à demi responsables,forme un groupe considérable. Dès 1881 Koch demandait déjà pour eux des établissements spéciaux, sans caractère pénitencier, mais ayant pour but un traitement médico-pédagogique destiné à leur amélioration. La durée de leur détention dépendrait des résultats obtenus et pourrait être prolongée aussi longtemps que ces heureux résultats se feraient attendre.

Rien n'a encore été tenté jusqu'ici pour remplir ce but. La plupart des juristes ne croient pas que les réclamations des psychiatres soient suffisamment justifiées. Cela provient sans doute de ce que la notion de la responsabilité atténuée ne peut être appréciée exactement, n'étant pas une grandeur mathématique, de sorte que les experts ne sont souvent pas d'accord sur le degré d'irresponsabilité qu'il convient d'admettre. Aujourd'hui on se voit dans la nécessité de faire de ces « mulâtres » des noirs ou des blancs. Qu'est-ce qui fera pencher la balance ? Des motifs impondérables, c'est-à-dire essentiellement les opinions subjectives de l'expert.

On entend souvent dire que pour les médecins aliénistes aucun criminel n'est responsable ! Aux yeux des juges, les psychiatres sont des artisans de la défense. Lorsqu'un expert déclare qu'un accusé est « aliéné », il agrandit sa sphère d'influence aux dépens du juge. Il

apprécie le « dégénéré » en médecin, qui a une tendance à traiter et à soigner plutôt qu'à punir. La psychiatrie voit trop les petits déficits psychiques qui, aux yeux du vulgaire, et peut-être avec raison,ne sauraient diminuer la responsabilité d'un malfaiteur.Mais un grand nombre d'experts aliénistes ne partagent pas ce point de vue. De là surgissent de grandes divergences d'opinion. Pour ceux-ci ce sont les considérations pratiques qui sont déterminantes. Cependant l'expert qui envoie le « dégénéré » dans l'asile compte sans son hôte, car le médecin d'asile s'en débarrassera bientôt. Il n'a du reste pas le droit de le retenir, l'asile n'étant pas un lieu de détention pour les dégénérés dangereux qui ne sont pas positivement aliénés. Les psychopathes dégénérés dangereux ne se prêtent du reste pas du tout au « traitement libre », qui est le but auquel tendent aujourd'hui tous les directeurs d'asile, du moins ceux qui s'inspirent des progrès modernes de la psychiatrie. Voilà donc le psychopathe délinquant sorti de l'asile ! Grand scandale dans le public ! Il en ressort à tous les yeux que le médecin de l'asile ne partage pas l'opinion du médecin expert au sujet de l'internement du psychopathe inculpé. Voilà pourquoi bien des experts, considérant d'une part que l'envoi dans un asile équivaut à la libération d'un accusé, et convaincus d'autre part qu'une détention prolongée conviendrait à ces individus dangereux s'ils rentrent dans la société, n'hésitent pas à faire pencher la balance pour la prison. C'est le cas surtout des médecins aliénistes experts habituels devant les tribunaux, qui finissent par envisager les psychopathes délinquants d'un tout autre œil que les médecins envisagent leurs malades ! Ceci explique pourquoi l'on trouve parmi les experts psychiatres des « défenseurs sans mandat » de l'accusé, et aussi des « accusateurs publics sans mandat ». Ces derniers, qui parlent facilement de simulation et qui entre deux maux pensent choisir le moindre, ont toutefois le grand tort de faire punir des irresponsables, ce qui n'est pas dans leur compétence, mais ce qui imprime sur ces malheureux un stigmate d'infamie qui pèsera désormais sur eux et leur famille.

De même que le directeur d'asile doit se garer des « dégénérés criminels », de même les juristes devraient se défendre aussi d'envoyer en prison des irresponsables. Médecins et juristes doivent travailler d'un commun accord pour amener l'institution d'un traitement approprié des psychopathes délinquants,qui préserve la société de leurs méfaits.

Comment peut-on obvier à ces dissonances d'opinion ? Et d'abord est-il bon de les supprimer ? Ces divergences sont-elles mauvaises en elles-mêmes ? Ce qui est, certes, plus mauvais que ces divergences, c'est que deux experts ayant les mêmes opinions subjectives, poussent leur jugement à l'extrême, dans le même sens que le juge, et fassent condamner ainsi un irresponsable. Dans le cas opposé, il y aurait évidemment moins d'inconvénient, car le juge et le direc-

teur d'asile sont là pour contrebalancer une trop grande indulgence des experts. Puis, certaines dissonances d'opinion, certaines incertitudes dans les conclusions des experts, surtout lorsque les cas sont douteux et difficiles, restent plus près de la vérité et de la réalité qu'une fausse certitude apparente. Il ne faut donc pas vouloir écarter à tout prix les dissonances. Dans certains cas, une expertise contradictoire serait utile, mais pour en éviter les inconvénients, il ne faudrait choisir que des psychiatres absolument indépendants, et non pas des experts quelconques, dont le but unique serait de faire opposition et de contredire les premiers. Dans les expertises contradictoires de psychiâtrie médico-légale, la première règle est de se maintenir strictement sur le terrain de la science et de s'abstenir rigoureusement de toute exagération tendancielle et de tout sophisme. Il est nécessaire d'éviter aussi les débats scientifiques inutiles. On doit mettre bien en relief les caractères psychopathiques de l'accusé, que les premiers experts n'avaient peut-être pas suffisamment représentés, et ne jamais perdre de vue l'état mental général de l'inculpé.

Il faut chercher à faire comprendre aux juristes que les circonstances atténuantes ne peuvent en aucun cas suffire pour tenir compte d'une « responsabilité atténuée », mais qu'il importe dans les cas de ce genre de modifier la pénalité dans un sens *qualitatif*. En attendant qu'on possède des établissements spéciaux pour y interner les psychopathes dangereux qui n'appartiennent pas aux asiles d'aliénés, il faudrait des annexes aux prisons pour les dégénérés criminels, qui devraient y être traités d'une façon différente que les criminels ordinaires. En créant ces stations pour les psychopathes délinquants, cela ne ferait assurément pas disparaître les dissonances d'opinion des psychiatres, mais ces dissonances n'auraient plus alors les conséquences funestes qu'elles ont aujourd'hui.

L'article du Dr Berze valut à son auteur une réponse acerbe de son confrère le Dr HINTERSTOISSER (1), conseiller d'Etat, qui se sentit personnellement atteint, paraît-il, par les allusions critiques de Berze. La riposte du conseiller d'Etat fourmille de personnalités et d'insinuations malveillantes, complètement étrangères à ce débat, ce qui ne saurait nous intéresser. C'est un véritable plaidoyer *pro domo sua*. Dans une courte réplique provisoire, Berze (2) annonce qu'il

(1) HINTERSTOISSER : K. K. Regierungsrat : Meinungsdifferenzen der sachverständigen Psychiater. *Archiv für Kriminal-Anthropologie und Kriminalistik* v. H. Gross, vol. XIV, fasc. 3 et 4, p. 299, 18 février 1904.

(2) BERZE : Vorlæufige Entgegnung auf vorstehenden Artikel, *ibidem*, p. 311.

Il faut bien que les psychiatres experts près les tribunaux de Vienne (Autriche) aient trouvé dans l'article du Dr Berze des allusions blessantes, que nous ne saurions y découvrir, car ils viennent de protester énergiquement contre lui. Ils lui reprochent le « ton indigne » avec lequel il parle du conseiller d'État, le Dr Hinherstoisser dans sa réplique. Ils disent que sa description de l'activité des

publiera au moins un cas de la pratique médico-légale de son contradicteur, afin qu'on puisse en juger. Il s'efforcera de laisser autant que possible dans l'ombre la personne de son confrère et de mettre en relief les questions dignes d'être sérieusement examinées. Mais si les *Archiv* ne lui restent pas ouvertes, il préparera au besoin une monographie pour répondre à son adversaire.

Les *Archiv* du professeur H. Gross nous fournissent précisément un cas de « dissonance » entre psychiatres, ténorisée par l'avocat général SIEFERT (1) à l'occasion d'un procès criminel qui s'est déroulé devant la cour de justice de Weimar. Les psychiatres étaient le professeur Binswanger à Iena et le D[r] Næcke à Hubertusburg. Il s'agissait du meurtre d'une femme commis par trois individus nommés Behnert, Goldschmidt et Fousse. Goldschmidt, ayant été interné pendant trois ans dans un asile d'aliénés, fut soumis à une expertise psychiatrique. Næcke conclut à une responsabilité atténuée pour cause de faiblesse d'esprit, Goldschmidt étant dépravé moralement et très suggestionnable par autrui. Binswanger ne put se faire une opinion définitive sur le degré de débilité mentale de Goldschmidt et dire si cette débilité était assez prononcée pour exclure la responsabilité. Il concluait en demandant le placement en observation de l'accusé dans un asile d'aliénés, ce qui fut accordé par la Cour. Quant aux deux autres complices, convaincus de meurtre, ils furent condamnés à mort.

Næcke (2) répond que l'avocat général, étant un peu sourd, n'avait

experts est absolument « fantastique » et ne répond en aucune manière à la réalité des choses. Jamais leurs rapports n'ont subi les influences dont parle Berze. Du reste les experts viennois ne sont pas accessibles à de semblables influences. Ils trouvent qu'on doit à Hinterstoisser beaucoup de gratitude pour la manière péremptoire et définitive dont il a réfuté les assertions de Berze. Ils ne comprennent pas, enfin, qu'un psychiatre, qui n'a jamais eu l'occasisn de faire une expertise en justice ait pu les attaquer sous une forme aussi agressive.

La protestation est signée : Prof. FRITSCH, D[r] HŒVEL, Doc. D[r] v. SŒLDER, D[r] PROBST, Doc. D[r] ELZHOLZ, Doc. D[r] BISCHOFF.

Il nous est impossible de comprendre cette levée de boucliers, car dans les articles que nous avons sous les yeux, les personnalités blessantes, la forme agressive et le ton « indigne » se manifestent bien plutôt dans l'article du D[r] Hinterstoisser que dans celui de Berze. On remarquera que dans la protestation des experts viennois il n'est question que de généralités. Nous devons attendre d'autres explications pour savoir exactement sur quels points spéciaux ils basent leurs griefs contre Berze, qui nous dira bien s'il avait réellement contre les experts viennois les mauvaises intentions qu'on lui prête.

LADAME.

(1) SIEFERT : Das Vorleben des Angeklagten, *Archiv für Kriminal-Anthropologie und Kriminalistik* v. Hans Gross, vol. XI, fasc. 2 et 3, p. 208, 16 avril 1903.

(2) NÆCKE : Der Fall Behnert, *ibidem*, vol. XII, fasc. 2 et 3, p. 259, 16 juillet 1903.

pas entendu lorsqu'il avait déclaré nettement que Goldschmidt était faible d'esprit. Ce genre d'individus n'appartient ni à l'asile ni à la prison. Mais aussi longtemps que nous n'avons pas pour les interner des établissements spéciaux, il faudra toujours préférer les mettre en prison plutôt qu'à l'asile, tout en leur accordant des circonstances atténuantes.

L'avocat général de Weimar (1) répond que les raisonnements de Næcke n'ayant pu convaincre le second expert, il avait considéré comme son devoir d'accepter une nouvelle observation de l'accusé dans un asile d'aliénés.

Siefert affirme qu'il n'est point dur d'oreille, et que ce prétexte avancé par Næcke pour expliquer son acquiescement à la proposition Binswanger n'a aucune raison d'être. Il cite à ce propos le compte rendu des débats publié par un journal, d'après lequel les réponses confuses et contradictoires de Næcke ne paraissent pas en effet aussi claires et nettes qu'il l'a prétendu.

Il est exact que le professeur Binswanger fit plus tard un rapport concluant aussi à la responsabilité atténuée de Goldschmidt. Mais ses développements diffèrent singulièrement de ceux de Næcke, malgré des conclusions semblables. Siefert en donne la preuve en citant un passage du rapport Binswanger.

Pour finir duplique de Næcke (2) : « Il ne se souvient pas s'il a réellement dit à l'audience que Goldschmidt était responsable, comme le journal cité par Siefert le lui fait dire. En tout cas, cela signifierait seulement que la dialectique de l'accusé prouvait une intelligence bien conservée qui était de nature à faire croire faussement à sa responsabilité, car Næcke a toujours répété que sa responsabilité était diminuée et que s'il fallait choisir entre la responsabilité complète et l'irresponsabilité, il faudrait évidemment admettre cette dernière. Il est bien naturel que le professeur Binswanger n'ait pas pu se faire de suite une opinion définitive sur le cas. Mais Næcke ne croit pas qu'un imbécile congénital puisse soudain se développer intellectuellement à la puberté. Il s'agit toujours alors de pseudo-idiotie, sans déficit organique. Il a interrogé sur ce point le professeur Flechsig, de Leipzig, qui lui a répondu : « Je crois certes que l'imbécillité intellectuelle peut s'améliorer dans le cours de la vie, à un degré tel que la pleine responsabilité peut remplacer la responsabilité atténuée. Mais ce qui est ici plus important que l'amélioration intellectuelle, c'est la disparition de certains symptômes accessoires du domaine de la sphère des sentiments, des variations du caractère, etc.

(1) Siefert : Der Fall Goldschmidt, *ibidem*, vol. XIV, fasc. 1 et 2, p. 34, 23 décembre 1903.

(2) Næcke contra Siefert : *Archiv für Kriminal-Anthropologie und Kriminalistik* v. H. Gross, vol. XIV, fasc. 3 et 4, p. 367, 18 février 1904.

« Lorsque le débile intellectuel est plus « posé », on peut constater une sensible amélioration de ses capacités intellectuelles, du moins en apparence. Je connais, dit Flechsig, des cas semblables où le jeune homme n'a fini de jeter sa gourme qu'après la trentième année... » Næcke fait remarquer qu'il s'agit dans ces cas de niais plutôt que de vrais imbéciles.

***

La psychologie des témoins est aussi présentement un sujet de prédilection des auteurs allemands qui s'occupent d'anthropologie criminelle. Il vient de se fonder à Leipzig une revue spéciale consacrée uniquement à cette étude, sous la direction du psychologue L. WILLIAM STERN, de Breslau (1), qui s'est entouré de nombreux collaborateurs juristes, psychologues, psychiatres, pédagogues, etc., dont les noms sont pour la plupart bien connus (citons entre autres H. Gross, C. v. Lilienthal, F. v. Liszt, A. Cramer, A. Delbrück, R. Sommer, Meinong, W. Rein, etc.). Le premier fascicule renferme une introduction de Stern, qui indique le but de la publication, et un travail de Jaffa intitulé : *Expériences psychologiques dans le séminaire criminalistique de l'Université de Berlin*, qui montre à quel point les témoignages peuvent différer pour un même fait suivant les témoins. On trouve aussi dans ce premier fascicule un travail du professeur H. Gross sur *le témoin dans les procès criminels et le problème de la perception*. Gross appelle encore l'attention sur un thème presque complètement ignoré jusqu'ici et qui a un rapport étroit avec les dépositions en justice, nous voulons dire « la psychologie du silence » chez les témoins. Voilà un sujet qui mériterait d'être approfondi.

HANS SCHNEICKERT (1), juriste pratiquant à Munich, traite précisément, dans un article fort intéressant, de la psychologie des dépositions des témoins et en particulier de la suggestion en matière judiciaire. Il rappelle à cette occasion les travaux de v. Schrenck-Notzing, dont les *Archives d'anthropologie criminelle* ont donné récemment une étude traduite de l'allemand par l'auteur lui-même

(1) Beitræge zur Psychologie der Aussage. Mit besonderer Berücksichtigung von Problemen der Rechtspflege, Pædagogik, Psychiatrie und Gerichtsforschung. Unter mit Wirkung von Bernheim (Greifswald), G. Heimans (Groningen), A. Meinong (Gratz), W. Rein (Iéna), Ch. Ufer (Altenburg), H. Gross (Prague), C. v. Lilienthal (Heidelberg), F. v. Liszt (Berlin), A. Cramer (Gœttingen), A. Delbrück (Brême), R. Sommer (Giessen), etc. Herausgegeben v. L. William Stern, 1er fascicule, 1903. Leipsig, 129 p. J.-Ambr. Barth, éditeur (Analyse dans les *Archiv für Krim. Anthropologie und Kriminalistik*, vol. XIII, fasc. 1 et 2, p. 182, 25 septembre 1903.

(2) SCHNEICKERT : Zur Psychologie der Zeugenaussagen. Beitrag zur psychologischen Analyse der Stimmung, insbesondere der Suggestion in ihrer forensischen Bedeutung, *Archiv für Kriminal-Anthropologie und Kriminalistik* vol. XIII, fasc. 3, p. 193, 5 novembre 1903.

(voir le n° 119 du 15 novembre 1903, p. 724). La puissance suggestive de la presse est toute moderne. Dans le procès Berchtold, comme l'a montré Schrenck-Notzing, il a été prouvé par les débats que plusieurs dépositions de témoins avaient été directement inspirées par les journaux. La publication de portraits et de photographies peut aussi fausser les témoignages. Le danger de la suggestion pour les témoins est beaucoup plus grand qu'on ne l'aurait soupçonné jusqu'ici. Il faut encore y ajouter l'influence suggestive des reporters de la presse, dont Schrenck-Notzing a oublié de parler. Le nombre des erreurs judiciaires et des dénis de justice diminuerait beaucoup si les juges apprenaient à distinguer le produit d'une suggestion dans la déposition d'un témoin, et à ne pas confondre les falsifications de la mémoire et les mensonges fantaisistes avec les faux serments et les parjures.

La suggestion est certainement la cause la plus fréquente et la plus dangereuse de trouble qui agisse sur les dépositions des témoins. Un autre facteur important à considérer est celui du devoir qu'ont les témoins de déposer. Personne ne rend volontiers témoignage devant la justice, car on sait assez dans le public comment on est traité à la barre. On demande parfois une expertise sur l'état mental d'un témoin, ou bien on questionne une série de témoins pour savoir si d'autres peuvent être crus sur parole, ou si l'on doit supposer qu'ils n'ont pas dit la vérité. Cela provoque de la mauvaise humeur, et le témoin incriminé sera mal disposé à répondre ou se renfermera dans l'attitude négative de celui qui ne sait rien et qui ne se souvient de rien. Un juge qui connaîtrait la psychologie des témoins pourrait éviter ces fâcheuses conséquences. Il n'aurait pas besoin alors d'interroger l'expert pour savoir jusqu'à quel point un témoin peut être cru. Il faut beaucoup de prudence dans les dépositions de témoignages, et on ne saurait assez tenir compte des diverses influences qui peuvent intimider le témoin ou fausser sa position. Il faudrait prendre garde aussi d'appuyer trop fortement sur les contradictions d'une déposition, car le témoin, qui craint déjà d'être accusé de parjure, risquerait de perdre complètement contenance, et ne se prêterait plus à l'éclaircissement d'un fait contradictoire.

D'autres circonstances peuvent aussi agir sur les dispositions d'un témoin devant la justice. On n'en tient habituellement aucun compte. Les jeunes juristes devraient étudier à temps la psychologie criminelle afin d'éviter autant que possible les tristes expériences qui ont été faites par leurs prédécesseurs.

Næcke rend attentif à l'influence d'un mauvais sommeil sur les dépositions des témoins (1). Il est d'avis que le juge devrait toujours

(1) Næcke : Ueber den Einfluss schlechten Schlafes auf die Zeugenaussagen, *Archiv für Kriminal-Anthropologie und Kriminalistik* v. H. Gross, vol. XII, fasc. 2 et 3, p. 269, 16 juillet 1903.

s'informer comment le témoin a dormi la nuit qui a précédé l'affaire pour laquelle il apporte son témoignage, et aussi celle qui précède le jour où il est appelé à témoigner. Car, dit cet auteur, le mauvais sommeil et les mauvaises nuits sont suivis d'un état de fatigue nerveuse, d'épuisement, qui prédispose aux inhibitions et aux impulsions, modifie et trouble l'attention, fait dévier les impressions de nos sens et leur perception psychique, de telle sorte qu'il fausse plus tard leur reproduction dans la mémoire, et conduit aux erreurs et aux illusions ! Mais on pourrait sans doute en dire autant d'une mauvaise digestion et de mainte autre cause physique ou morale qui seraient de nature à troubler plus ou moins profondément l'humeur d'un témoin, surtout s'il est névropathe !

On devrait aussi, d'après Næcke, considérer comme circonstance atténuante les mauvaises nuits qui auraient précédé le délit, en diminuant l'inhibition et favorisant les impulsions du malfaiteur.

Le même auteur (1) relève un article des *Nouvelles de Dresde* (1er juillet 1903) intitulé : « Manque de véracité vis-à-vis de la justice », dans lequel on montre que les témoins vont souvent se troubler la cervelle à la brasserie avant de venir déposer à la barre. L'action fâcheuse de l'alcool est encore aggravée par diverses circonstances. C'est ainsi que maintes fois le témoin est déjà fatigué et déprimé par une longue marche ou un voyage énervant. Dans la salle de justice il sera influencé par la chaleur, l'air confiné et les scènes pénibles auxquelles il assistera. Næcke pense qu'on ne devrait permettre au témoin comme consommation que le café avant de l'appeler à la barre, mais ce conseil risque bien, dit-il avec découragement, de rester toujours un vœu stérile !

Dans d'autres circonstances, lorsqu'il s'agit par exemple de juger de la responsabilité d'un prévenu. Næcke veut que ce soit le médecin-expert et non pas le juge qui en décide. Ne disait-il pas naguère que le juge ne devrait en aucun cas se fier davantage à son bon sens qu'à la science de l'expert (2). Aussi peut-on manifester quelque surprise en le voyant demander ici au juge une véritable enquête psychologique sur le sommeil des accusés et des témoins. Rien n'est plus délicat que les informations sur les troubles du sommeil. On ne voit pas bien comment le juge pourrait apprécier, sans l'aide d'un expert, les réponses variées qu'il recevrait à sa question : « Avez-vous bien dormi la susdite nuit ? » A moins de se contenter de la réponse banale : « Pas mal, et vous ? », c'est d'une véritable expertise psychiatrique du sommeil de l'inculpé ou du témoin qu'il s'agira, et l'on ne saurait entourer cet examen de précautions trop minu-

(1) Næcke : Alcool und Zeugenaussagen. *Archiv für Kriminal-Anthropologie und Kriminalistik*, vol. XIII, fasc. 1 et 2, p. 177, 25 septembre 1903.

(2) Voir notre précédente Chronique allemande n° 113 des *Archives* du 15 mai 1903, p. 295.

tieuses. Les observations de Næcke sont exactes, sans doute, à condition qu'elles relèvent du médecin-expert. Il faut que le juge sache toutes les influences qui peuvent troubler une déposition, mais c'est à l'expertise à démontrer si ces influences existent, dans un cas donné, et jusqu'à quel point elles ont pu troubler un témoignage ou l'affirmation d'un prévenu. Tout dépend ici, en effet, de la constitution psychopathique ou névropathique de l'individu influencé. Une marche forcée, une fatigue, une mauvaise nuit, en résumé une influence morale ou physique quelconque, auront des conséquences très diverses, comme chacun le sait, suivant la nature nerveuse d'un individu, et le moment où s'exercera cette influence. Or, personne, sinon l'expert aliéniste, n'est compétent pour débrouiller une pareille situation et apprécier l'importance de ces influences.

Schneickert (1) signale un autre inconvénient à la question proposée par Næcke. Lorsque plusieurs jours ou plusieurs semaines se seront écoulés entre le moment où le témoin aura constaté un fait et celui où il viendra en déposer, il ne faudrait pas suivre le conseil de Næcke, dit-il, et demander au témoin s'il a bien ou mal dormi la nuit qui a précédé sa constatation, car on créerait ainsi facilement une nouvelle source d'erreur. A quoi Næcke (2) n'a rien à redire. Il insiste surtout maintenant pour qu'on s'informe de la nuit qui a précédé la déposition, parce qu'on obtiendra plus facilement alors la vérité du témoin, surtout si le juge n'a pas l'air d'y attacher beaucoup d'importance (! ?).

Un juriste de Moravie, le Dr Glos (3), nous apporte une contribution intéressante à cette question des dépositions de témoins et des causes capables de les fausser. On était sans nouvelles d'un nommé Joseph Skarke, journalier, qui avait disparu depuis 1877, après s'être rendu coupable de nombreux vols et d'un acte de brigandage. Le 11 mai 1893 une feuille de Vienne publiait la photographie d'un certain vagabond, Emile Wallenburg, et donnait son signalement. Plusieurs témoins affirmèrent y reconnaître le portrait du fameux J. Skarke. Wallenburg nia énergiquement, ce qui ne l'empêcha pas d'être condamné aux travaux forcés comme coupable des crimes de Skarke. Mais alors il déclina son vrai nom, dit qu'il était né en Bavière et s'appelait Florian Back, donna des détails sur ses parents et les preuves de son identité, sans contestation possible. On dut le libérer. Pour expliquer l'erreur des témoins, il faut se rappeler qu'il y avait seize ans que Skarke avait disparu, de telle sorte qu'on avait

(1) Hans Schneickert : Zur Psychologie der Zeugenaussagen, *loc. cit.*, p. 195, en note.

(2) P. Næcke : Nochmals Schlechter Schaf der Zeugen, *Archiv für Kriminal-Anthropologie und Kriminalistik*, vol. XIV, fasc. 3 et 4, p. 365, 18 février 1904.

(3) Dr A. Glos : Ein Fall von Personenverwechslung. Zur Frage der Zeugenaussagen, *Archiv für Kriminal-Anthropologie und Kriminalistik* v. H. Gross. vol. XIV, fasc. 1 et 2, p. 83, 23 décembre 1903.

un peu oublié ses traits, et qu'assurément Wallenburg-Back offrait avec lui certaines ressemblances, qu'un examen superficiel pouvait trouver suffisantes pour amener une confusion de personnes. Dès la publication de la photographie on s'occupa beaucoup de cette affaire au village, les témoins s'annoncèrent spontanément et découvrirent de nouveaux traits d'analogie. Les hésitations du début disparurent peu à peu et bientôt tout le monde fut convaincu que Wallenburg était bien Skarke. Une expertise graphologique avait même conclu à l'identité des deux écritures ! Un fait avait pourtant frappé un des témoins, c'est que Skarke n'avait plus le même accent. Mais Wallenburg-Back avait beau dire qu'il était bavarois, on n'y ajouta aucune foi ; la suggestion de la confusion de personnes était si forte et si générale, qu'on ne s'informa pas même auprès des autorités de la Bavière, qui auraient immédiatement authentiqué les dires de l'accusé et indiqué les nombreuses condamnations de Back pour vagabondage, vols et mendicité (pour le moins 55 fois par les tribunaux allemands).

L'histoire du perroquet du professeur H. Gross (1) est bien amusante, et instructive aussi. Elle montre tout ce que les gens peuvent entendre lorsqu'ils attendent une réponse. Ce perroquet est très savant ; il répond très nettement à certaines questions, de sorte que les personnes naïves peuvent facilement s'imaginer qu'il a réponse à tout. Un ouvrier qui travaillait dans la même chambre raconta que l'oiseau lui avait crié : « Bonjour » deux fois. L'ouvrier répondit la seconde fois seulement en lui souhaitant le bonjour. Alors le perroquet lui dit : « C'est bien heureux que tu me salues enfin. » L'oiseau a certainement dit quelque chose, et il serait intéressant de savoir ce que l'ouvrier a entendu pour construire toute cette longue phrase. Une autre fois ce fut une servante qui engagea la conversation avec le perroquet. Elle savait que nous devions partir en voyage quelques jours plus tard, dit Gross, et plaignait l'oiseau qui serait enfermé à cette occasion dans une petite cage : « Pauvre diable, lui dit-elle, voilà qu'on va t'emballer ! » Elle entendit l'oiseau lui répondre : « Eh ! sans doute, nous partons après-demain ! » Il avait dit évidemment tout autre chose.

Comme il salissait souvent le parquet en projetant des débris de sa nourriture, chaque fois que la bonne nettoyait, elle lui disait : « Tu vois tes cochonneries ! » Dès lors le perroquet répétait ces mots chaque fois qu'on nettoyait. Or, il arriva qu'un jour on rabota le parquet, et l'ouvrier prétendit que l'oiseau lui avait crié : « Tu vois, les cochonneries, ce n'est pas moi qui les ai faites, mais c'est bien toi. » Il va sans dire que l'oiseau n'avait prononcé que les premiers mots, tout le reste avait été interprété par l'imagination de l'ouvrier.

(1) Hans Gross : Das Verstehen der Zeugen und die Einbildung, *Archiv für Kriminal-Anthropologie und Kriminalistik*, vol. XV, fasc. 1, p. 125, 7 avril 1904.

Gross ajoute un autre exemple non moins typique des illusions de l'ouïe chez des témoins. Trois compagnons s'apprêtaient à jouer aux quilles. Il leur manquait un partenaire pour commencer le jeu. Ils virent passer un jeune homme qu'ils interpellèrent en lui demandant s'il voulait bien s'associer à eux. Mais il continua son chemin sans leur répondre. Les joueurs,furieux,se mirent alors à l'invectiver et le poursuivirent en l'insultant. Comme le jeune homme se retournait et leur répondait par un « torrent d'injures », à ce qu'ils affirmèrent, ils le rouèrent de coups. L'affaire vint en justice, où l'on s'aperçut que le malheureux, si mal arrangé, était sourd-muet ! Les témoins affirmaient cependant qu'ils l'avaient entendu proférer des injures.

La raison psychologique de ces illusions est bien simple dans les cas de ce genre, qui se représentent à chaque instant dans la vie. On s'attend à une réponse déterminée, et quand même elle n'arrive pas, on croit l'avoir entendue. Les compagnons ont insulté le passant, ils s'attendent, comme de juste, à être injuriés à leur tour, et ils sont bientôt convaincus, dans le trouble de leur passion furieuse, que l'étranger les accable d'injures. Ils croient l'entendre. C'est pourquoi ils se jettent sur lui pour le battre. On peut s'expliquer de même les histoires du perroquet. Les gens savent qu'il donne aux questions qu'on lui fait des réponses appropriées, apprises par cœur. Mais ils ne savent pas jusqu'où vont ses capacités, et beaucoup se figurent que l'oiseau peut répondre à toutes les questions simples. N'importe ce qu'il dira, ils croiront alors que sa réponse est bien celle qu'ils attendaient.

Dans les cas que nous venons de citer, l'erreur était facile à démontrer. Mais il se passe chaque jour des cas analogues dans lesquels il serait impossible de rectifier les affirmations de témoins, qui ont vu et entendu à leur idée les choses qu'ils rapportent, et qui regarderaient comme une grave injure le soupçon d'avoir pu être illusionnés ou suggestionnés.

***

Pour faciliter les recherches de ceux de nos lecteurs que cela pourrait intéresser, nous donnons ci-après la liste des travaux d'anthropologie criminelle et de psychiatrie médico-légale parus en Allemagne pendant l'année 1903 (dont nous n'avons pas parlé dans notre chronique), d'après le *Neurologischer Central-Blatt* de E. MENDEL, le *Centralblatt für Nervenheilkunde und Psychiatrie* de GAUPP, les *Archiv für Kriminal-Anthropologie und Kriminalistik* de H. GROSS et les *Kinderfehler* (Zeitschrift für Kinderforschung) de J.-L.-A. KOCH, ZIMMER, J. TRUEPER et Ch. UFER.

Janvier-février 1903

SCHLAGDENDAL. — Le médecin comme expert, *Aerztliche-Sachverständige-Zeitung*, n° 3.

E. MENDEL. — Responsabilité. Médecine légale, *Klinisches Jahrbuch*, Iena, G. Fischer.

MOELI. — Aliénation mentale au point de vue du droit civil, *ibidem*.

KOEPPEN. — Epilepsie et hystérie au point de vue médico-légal, *ibid*.

BEBERFELD. — Maladies mentales et leur appréciation judiciaire, *Friedreich's Blätter für gerichtliche Medicin*, fascicule I.

HOCHE. — Les frontières de la santé mentale, Halle, C. Marhold, 22 p.

CRAMER. — Importance médico-légale de l'ivresse, *Monatsschrift für Neurologie und Psychiatrie*, fascicule I.

HOPPE. — Simulation et trouble mental, *Vierteljahrschrift für gerichtliche Medicin*, XXV, fasc. I.

LONGARD. — Hypnose devant la justice, *ibidem*, fasc. I.

LOHSING. — Peine de mort et justice militaire, *Archiv für Kriminal-Anthropologie und Kriminalistik*, vol. X, fasc. IV, p. 305, 9 février 1903.

SIEFERT. — Proposition de preuves devant le jury, *ibidem*, p. 321.

R. GAUPP. — Des limites de la connaissance psychiatrique, *Centralblatt für Neur. und Psych.*, 15 janvier 1903, p. 1.

W. WEYGANDT. — La tendance des recherches dans les travaux psychologiques, *ibidem*, p. 29, et 15 fév. 1903, p. 107 (voir mars).

J.-L.-A. KOCH. — Tare héréditaire dans les psychopathies, *Kinderfehler*, 8e année, fasc. I, p. 1.

P. v. GIZYCKI. — Comment jugent les enfants des choses de valeur qu'ils trouvent (porte-monnaie avec de l'argent, etc.), *ibidem*, p. 14.

Mars-avril 1903

EISATH. — Rapports sur des aliénés, *Neurologia*, II, fasc. I.

TILKOWSKI. — Questions de psychiatrie médico-légale, *Psychiatrisch-neurologische Wochenschrift*, n° 49.

POLLITZ. — Dépositions de témoins dans les rapports psychiatriques, *Aerztl.-Sachs-Zeitung*, n° 8.

SCHULZE (E.). — Psychologie judiciaire, *Psych. neurol. Wochenschr.* n° 1.

BIBERFELD. — Maladie ou faiblesse mentale, *Viertelj. Sch. f. gerechtl. Med.*, XXV, fasc. II.

LUEKE. — Importance médico-légale du symptôme de Ganser, *Allgemeine Zeitschrift für Psychiatrie*, LX, fasc. I et II.

BOLTE. — Simulation, *ibidem*, fasc. I et II.

GUDDEN. — Le mensonge pathologique et le paragraphe 176 du Code pénal, *Friedr. Blätter f. gerichtl. Med.*, fasc. II.

A. BAER. — Jeunes meurtriers et assassins, *Archiv für Krim. Anth. und Kriminalistik*, IIe volume, fasc. II et III, 16 avril 1903.

AMSCHL. — Deux petits garçons meurtriers, *ibidem*, p. 181.

SCHNEICKERT. — Une victime d'amour platonique, *ibidem*, p. 200.

TURKEL. — Cas de pathologie sexuelle, *ibidem*, p. 214.
ROSENBERG. — Tutelle des criminels, *ibidem*, p. 232.
HEILBRONNER. — Interdiction des paranoïques, *Münchener Med. Wochenschrift*, n° 15.
WEYGANDT. — Fin de son travail sur la tendance des recherches dans les travaux psychologiques, 15 mars (voir janv. et fév.).
L. SCHOLZ. — Natures anormales d'enfants, *Kinderfehler*, 8e année, IIe fasc., p. 61 (voir mai).

Mai-juin 1903

SCHULTZE. — Psychiatrie judiciaire, Halle, C. Marshold, 64 p.
BENEDIKT. — Cas « limites » et psychiatrie judiciaire, *Militärarzt*, nos 11 et 12.
— § 1569 du Code pénal, *Psych. Neurol. Wochens.*, n° 5.
DIEHL. — La réaction de la peur devant la justice, *Archiv de Gross*, IIe vol., fasc. IV, 7 mai 1903, p. 340.
ŒFELE. — Le code de Hammarubi il y a 4.000 ans, *ibidem*, p. 361.
LELEWER. — Juges laïques dans les affaires pénales, *id.*, XIIe vol., Ier fasc., 4 juin, p. 41.
SCHOLZ. — Natures anormales d'enfants (fin), *Kinderfehler*, IIIe fasc., p. 110.

Juillet-août 1903

EISATH. — Expertise sur les aliénés, *Neurologia*, II, fasc. II.
GERLACH. — Revision du code pénal, *Allg. Zeit. f. Psych.* LX, fasc. V.
KORNFELD. — Vols pendant la grossesse, *ibidem*, fasc. V.
OPPLER. — Responsabilité diminuée, *Psych. Neurol. Wochens.*, n° 16.
WICKEL. — Crimes contre les mœurs, *Viertelj. f. g. Med.*, juillet.
BURGL. — Exhibitionisme, *Friedr. Blatt. f. g. Med.*, fasc. IV.
PAFFRATH. — Tueurs de filles, *Aerzt. Sachv. Zeit.*, n° 15.
WINDT. — Dactyloscopie, *Archiv de Gross*, XIIe vol., fasc. II et III, p. 101.
POLLITZ. — Rapports sur les troubles alcooliques devant les tribunaux, *ibidem*, p. 155.
GROSS. — La question de l'examen préalable, *ibidem*, p. 191.
LELEWER. — La question de la réforme pénale, *ibidem*, p. 234.
NAECKE. — Physio-psychologie de l'heure de la mort, *ibidem*, XIIe vol., IVe fasc., p. 287.
MATTHAES. — Statistique des crimes contre les mœurs, *ibidem*, p. 316.
GROSS. — Superstitions psycho-pathologiques, *ibidem*, p. 334.

Septembre-octobre 1903

GOTTSCHALK (R.). — Médecine judiciaire, Leipzig, Thieme, 2e édit., 403 p.

les travaux psychologiques, 15 mars (voir janv. et fév.).

KOEPPEN. — Rapports d'expertises médico-légales de la Charité, Berlin, S. Karger, 546 pages.

A.-R.-H. LEHMANN.— Maladie, talent, crime, Berlin, Guadelfeld,401 p.

PELMANN et FINKELNBURG. — Responsabilité diminuée, Bonn, 31 p.

HENNEBERG. — Expertise psychiatrique médico-légale de médiums spirites, *Archiv für Psychiatrie*, vol. XXXVII, fasc. III.

MOENKEMOELLER. — Folie et crime chez les enfants, Berlin, Reuter et Reichard, 108 p.

BLOCH.— Le palais en ogive,*Zeitsch. f. Ohrenheilkunde*, XIV, fasc. I.

BECHTEREW. — Des signes extérieurs de l'onanisme chez les petits garçons, *Centralblatt f. Nervenh. und Psych.*, 26e année, 15 octobre 1903, p. 626.

POLZIN. — L'instruction préalable, *Archiv de Gross*, XIIIe vol., fasc. I et II, p. 32.

v. MACKOWITZ. — Un cas d'ivresse du sommeil, *ibidem*, p. 161.

K. BARBIER. — Contribution au chapitre des « Infériorités psychopathiques », *Kinderfehler*, 8e année, fasc. V, p. 203.

Novembre-décembre 1903

L. MANN. — Avocat général et experts, *Psych. Neur. Woch.*, n° 33.

HERTING. — Commission statistique, *ibidem*, n° 34.

ASCHAFFENBURG. — Servitude pénale des aliénés, *Aerzt. Sachv. Zeit.*, n° 21.

LEDDERHOSE. — Rapport de sur-expert pour le bureau des assurances, *ibidem*.

M. HIRSCHFELD. — L'enfant « urning », *Kinderfehler*, 8e année, fascicule VI, p. 241.

BUSCHAN. — La question du suicide, *Archiv de Gross*, XIIIe vol., fasc. III, p. 233.

GROSS. — Du secret professionnel, *ibidem*, p. 241 (5 nov. 1903).

HAUSSNER. — Les aveux du criminel, *ibidem*, p. 267.

NAECKE. — Commentaires physiologiques et psychiatriques médico-légaux sur le procès Dippold, spécialement sur le sadisme, *ibidem*, XIIIe vol., fasc. IV, p. 350 (19 nov.).

SPITZKA. — Epidémies de fanatisme religieux au XXe siècle. Les récentes manifestations de suggestion chez les Duchoborzon au Canada, *ibidem*, XIVe vol., fasc. I et II, p. 9 (23 déc. 1903).

HAUSSNER. — Une somnambule démasquée, *ibidem*, p. 180.

BIBLIOGRAPHIE

Naissance et Mort, par le professeur MORACHE ; 1 vol. in-16, Alcan, édit., Paris.

M. Morache vient de publier le troisième volume de ses études de *Socio-Biologie et de Médecine légale*. Nous y retrouvons la même méthode d'exposition, calculée en vue du grand public et du législateur plutôt que de l'étudiant ou du professionnel, — le même et généreux désir d'améliorations sociales par la réforme préalable de l'opinion et des mœurs, — la même ardeur dans la défense des faibles et des petits, — peut-être aussi quelques illusions ou du moins une appréciation un peu optimiste de ce qu'il est permis de demander ou de tenter en l'état actuel de développement moral de l'esprit et du cœur humain. On ne doit pas en effet, ainsi qu'il arrive quelquefois aux savants et même aux parlementaires, concevoir des lois réformatrices en vue d'une Salente idéale qui se réalisera peut-être dans l'avenir, mais qu'on n'a chance d'édifier solide qu'en élevant prudemment les assises pierre à pierre. Il est dangereux aussi, dans l'étude des questions éminemment complexes qui sont du domaine de la sociologie, de regarder de trop près ou d'éclairer d'une lumière crue les vices ou les erreurs de l'organisation actuelle, et de fermer les yeux sur ceux qu'entraînerait une transformation radicale et soudaine à la fois. Les Anglais nous sont, à cet égard, d'excellents modèles pratiques : légiférant peu dans la sphère des principes, — mais précisant, perfectionnant chaque jour, d'après les leçons de l'expérience, les détails d'une organisation politique et sociale qui se prête d'autant mieux au progrès qu'elle est fixée plus par la tradition et les règles du bons sens que par une constitution et des lois écrites.

Au surplus nous retrouvons dans *Naissance et Mort* les questions principales agitées dans les deux précédents volumes, et nous avons déjà analysé et apprécié (1) les idées personnelles de l'auteur. Notons cependant, — quant au développement des chapitres, — que le sujet prêtant moins à la controverse, M. Morache a eu le loisir d'exposer avec plus de détails les considérations et constatations médico-légales afférentes à la naissance et à la mort, et, malgré quelques lacunes, de traiter à fond le côté scientifique des questions.

Ainsi trouvons-nous dans le nouveau volume des renseignements précis sur les signes auxquels se reconnaît l'âge de l'enfant ou du fœtus, s'il a vécu et s'il est viable, sur les diverses docimasies, sur les variations de la durée de la conception, sur les monstres, la caractérisation des sexes et l'hermaphrodisme.

Dans cette première partie *Naissance*, le professeur de Bordeaux est naturellement amené à envisager les questions de droit civil qui s'y rat-

(1) Voir ces *Archives*, 1902, page 440, 1903, page 181.

tachent, et nous partageons, sans réserve, ses idées généreuses sur la situation douloureuse des filles séduites et des enfants naturels.

Nous doutons un peu cependant qu'on réussisse suivant son désir à effacer entièrement cette barre de bâtardise qui choque son esprit de justice absolue. Ne fait-elle pas partie en effet du lourd patrimoine d'hérédité et d'atavisme dont les lois mystérieuses, — et celles-là irréfragables, — lui inspirent, comme de raison, une admiration quelque peu craintive. Le sentiment de la responsabilité de l'homme à l'égard de ses descendants ne constitue-t-il pas un frein salutaire qui le détourne jusqu'à un certain point (et l'écartera davantage à mesure que les mœurs et la dignité humaines s'élèveront) de la débauche, du vice, de l'alcoolisme aussi et de tant de causes de dégénérescence à la fois physique et morale sur lesquelles nous avons plus d'action réelle que nos passions ne se résignent à l'avouer ?

Ce plaidoyer en faveur des filles-mères est déjà un hommage indirect à la supériorité morale de la femme, même dans ses défaillances. Nous sommes encore plus complètement en communion d'idées avec l'auteur lorsque ailleurs il peint sous de charmants traits le rôle éminent de la mère dans l'éducation des enfants. Les critiques bien justifiées et à peu près unanimes adressées au système de l'internat dans les établissements d'instruction permettent de deviner ce que serait, — dans le système socialiste, — une éducation à la fois collective et « privée de tendresse ». Rien ne peut remplacer la mère dans l'édifice social : elle est le lien et le cœur de la famille et par là même de la société chrétienne et moderne comme la matrone l'était déjà dans le monde grec et plus encore dans le monde latin.

M. Morache, que le charme de la femme attire non moins que ses vertus, se laisse parfois entraîner à des déclarations qui s'accordent mal avec les précédentes. Il affirme page 128 la supériorité au point de vue plastique, et au moins l'égalité au point de vue moral, des « enfants de l'amour » sur les enfants légitimes.

Sans contester qu'un certain nombre de ces derniers, fils d'alcooliques ou de dégénérés, ont quelquefois une hérédité plus chargée et une éducation encore inférieure à celles des enfants naturels et que les enfants *moralement abandonnés* se recrutent malheureusement dans les deux catégories, — j'estime que l'opinion de M. Morache mériterait d'être étayée de statistiques sûrement établies : je doute qu'il puisse les dresser et je constate, en attendant, que les recherches très précises d'un moraliste et criminaliste éminent, M. Henri Joly, membre de l'Académie des sciences morales, aboutissent à des conclusions fort différentes. Or M. Joly a fait des diverses catégories d'enfants une étude approfondie, directe et personnelle dans les établissements pénitentiaires, les prisons et asiles. M. Morache, d'ailleurs, insiste lui-même, quelques pages plus loin, sur les conditions de milieu dans lesquelles évolue la malheureuse existence des enfants sans père, — montre la vie « si cruelle pour les déshérités de la naissance » et c'est bien ce qui l'amène à réclamer que la recherche de la paternité soit autorisée et même facilitée par le législateur.

Résumant l'historique de cette grave question de droit, sur laquelle nous nous arrêtons comme lui avec complaisance, M. Morache appuie

de son autorité une réforme qui semble bien arrivée à un degré suffisant d'élaboration pour qu'on puisse espérer la voir bientôt décrétée par les pouvoirs publics. Il rappelle qu'elle était admise dans une certaine mesure par notre ancien droit, depuis l'édit d'Henri II qui a établi le *Creditur virgini dicenti*. La jurisprudence qui se développa graduellement exigeait, comme de raison, à côté de la déclaration de l'intéressée des preuves ou du moins des présomptions. L'intimé pouvait répondre par l'argument de *plurium* en établissant à son tour qu'il n'était pas le seul susceptible d'être incriminé. Plus tard on en vint même à condamner solidairement à une indemnité plusieurs pères putatifs, pour un seul enfant, ce qui semble excessif, d'autant que cela permet de faire tomber la responsabilité effective sur le seul des soupçonnés qui soit solvable. Enfin la Convention (loi du 12 brumaire an II) alla jusqu'à placer les enfants naturels sur le même pied que les enfants légitimes. On sapait ainsi les fondements de la famille et l'on ne saurait s'étonner de la réaction qui suivit de près et se traduisit par l'interdiction absolue édictée par le code civil et qui s'y est maintenue jusqu'à nos jours. La loi du 25 mars 1896 a remis cependant les choses sur un pied plus acceptable en attribuant aux enfants naturels reconnus des droits assez larges et qui s'augmentent en l'absence d'enfants légitimes. Mais elle ne s'applique qu'aux enfants reconnus, et il y a certainement quelque chose à faire en faveur de ceux qu'un père indigne abandonne après avoir séduit leur mère, bien souvent avec fraude, par surprise ou par violence. Il n'est certes pas à l'honneur de notre XXe siècle et de notre pays, de beaucoup le plus exclusif à cet égard, que la recherche de la paternité soit encore interdite dans tous les cas sauf celui d'enlèvement. On répond que la rigueur de la loi a une action prophylactique, mais si l'on considère que, dans l'immense majorité des cas, c'est la femme qui est trompée, ce n'est précisément pas à elle qu'il faut imposer la prudence sous la menace d'une législation draconienne, — c'est à l'homme qu'il convient d'inspirer de salutaires réflexions par l'appréhension d'une recherche de paternité. On restreindra ainsi le nombre des enfants abandonnés et, ce qui est autrement désirable, le chiffre des avortements provoqués et des infanticides.

En Angleterre, le père naturel est obligé à une assistance matérielle envers la mère et l'enfant, mais il reste à faire un pas décisif car cet enfant est *filius nullius* même au regard de la mère. Le nouveau code civil allemand (1900) se rapproche de l'ancienne législation française et admet la preuve par présomption, le père doit alors à l'enfant jusqu'à l'âge de seize ans « un entretien conforme à la position sociale de la mère » : c'est là, à notre avis, une très heureuse formule. On trouve des prescriptions très analogues en Autriche, en Suisse, aux Etats-Unis, toujours avec l'exception *plurium*.

En 1878, MM. Bérenger, Schœlcher, de Gavardie, etc. ; en 1893, M. Rivet et en 1897 M. Goujon, ont soumis au Parlement français des projets de loi autorisant la recherche de la paternité dans un certain nombre de circonstances : le viol, le rapt, la séduction par manœuvres dolosives, etc. Les associations féministes usent d'un droit fort légitime en s'efforçant de provoquer à nouveau la discussion de ces projets tutélaires et de les faire aboutir.

Il nous reste bien peu d'espace pour parler de la « mort ». Ici du reste, M. Morache s'est confiné dans le domaine de la médecine légale pure. Au point de vue de la biologie, il définit la mort une *étape de la vie*, considérée non plus dans l'individu, ni même dans l'espèce, mais comme un *circulus* général de développement et d'échange entre la matière brute et la matière vivante sans cesse renouvelée. Au point de vue de l'hygiène publique, il signale avec raison les inconvénients graves du séjour des cadavres dans des logements si souvent étroits, quelquefois réduits à une seule pièce, surtout à la période de réceptivité morbide où, après une lutte contre la maladie et de grandes fatigues et angoisses subies, la famille du défunt tombe dans une véritable prostration physique et morale. Combien pénible est-il dans ces conditions d'entretenir la vie matérielle, de se nourrir, de dormir. N'est-ce pas, par ailleurs, une cause d'intempérance ?

Un décret de 1889 a autorisé la création de chambres mortuaires où l'on pourrait déposer les corps, sauf le cas de maladie contagieuse. Cette exception devrait, à notre sens, être supprimée en imposant aux obitoires certaines conditions hygiéniques et un dispositif d'isolement : car le danger de transmission des maladies microbiennes est assurément plus grand dans une maison habitée où tant de personnes se coudoient dans l'escalier et les allées. Il existe deux de ces obitoires à Paris mais on a le regret de constater qu'ils sont bien rarement utilisés.

L'auteur donne ensuite des indications sommaires sur les inhumations, les cimetières, l'embaumement si largement pratiqué dans l'ancienne Egypte, même sur les animaux, probablement en raison des crues périodiques du Nil qui venaient affouiller les cimetières et répandre au loin les matières en décomposition. Ses idées sur la crémation sont très sages : elle est utile en certains cas, — souvent en état de guerre après les combats, soit immédiatement, soit plus tard pour assainir les champs de bataille, comme on le fit après Sedan, à la suite du siège de Paris, au cours de la guerre turco-serbe. — En temps ordinaire on doit l'autoriser sans l'encourager outre mesure : plus que la destruction insensible qui suit l'inhumation elle supprime de façon ostensible l'objet des manifestations si respectables de ce culte des morts sur lequel M. Morache a écrit quelques lignes touchantes.

Après quelques pages sur l'agonie, tantôt euthanasique, tantôt dysthanasique (sans que le médecin ait jamais le droit d'abréger celle-ci) — et sur la lucidité d'esprit qui reparaît quelquefois à cette heure suprême, même chez les aliénés, — un assez long chapitre est consacré à la mort apparente. On y trouve une appréciation exacte des circonstances qui, *très exceptionnellement* quand on est prudent et attentif, peuvent entraîner une inhumation prématurée, — et l'énumération complète des signes de probabilité ou de certitude de la mort réelle. Nous remarquerons à cet égard, comme nous l'avons fait dans des leçons professées il y a déjà bien longtemps sur cette question, — que les chances d'erreur sont à peu près nulles quand le médecin chargé de l'examen connaissait le sujet de son vivant et peut apprécier si tel ou tel signe n'est pas dissimulé ou surtout simulé par une infirmité antérieure ou par des symptômes de la dernière maladie. Il y a là de quoi

rassurer les familles et les personnes timorées, — et le médecin peut, sans attendre le début de la putréfaction proprement dite, prescrire hardiment l'inhumation lorsqu'il constate sous la garantie précitée : l'écartement des paupières, la dilatation irrégulière de la pupille, mieux encore l'affaissement du globe et la toile glaireuse, la cessation de la circulation rétinienne, la flexion dans la paume du pouce recouvert par les autres doigts, la dessiccation de la peau sans phlyctènes sous le marteau de Mayor, les sugillations aux points déclives, surtout la rigidité des membres et du tronc. La suppression des battements du cœur pendant cinq minutes (Bouchu) est trop délicate à constater et l'injection sous-cutanée de fluorescéine qui doit (Icard) provoquer en cas de mort apparente une coloration verte des sclérotiques sera réservée aux cas douteux, lorsque l'on ignore les circonstances exactes de la mort et ses causes.

Rapprochant les deux termes de son sujet, M. Morache conclut : « Nous naissons pour mourir, nous mourons pour vivre. » A la bien interpréter, la seconde proposition est de nature à consoler le sage de la première, — et, comme dit l'auteur, « c'est une idée consolante bien faite pour apprécier la majestueuse splendeur de l'organisation des êtres ».

M. C.

REVUE DES JOURNAUX ET SOCIÉTÉS SAVANTES

Société de Médecine légale

Séance du 11 avril 1904.

Arrachement total de la langue d'une femme par elle-même. Guérison. — M. Brouardel : M. Gérard Marchant a eu l'occasion de soigner une malade qui au cours d'une crise de nerfs, pour faire cesser le sentiment de constriction qui l'oppressait, avait tiré sur sa langue et l'avait arrachée. La section avait porté derrière les amygdales, devant l'épiglotte. L'hémorragie avait été très faible.

La parole était conservée à peu près intacte. La mastication était gênée mais néanmoins assez facile.

Pour qu'un pareil accident soit possible il faut que la langue soit anesthésiée et que ses muscles soient contracturés ; le mécanisme de la rupture est alors analogue à celui de la rupture des muscles de la vie de relation et conforme aux expériences de Farabeuf.

De la présence, au cours d'une expertise en matière criminelle, du médecin qui a fait antérieurement à cette expertise l'autopsie du cadavre de la prétendue victime. — M. Paul Archambault (de Tours) : Dans mon service mourut il y a quelque temps un aliéné dont je fis

l'autopsie. Vingt jours après, à la suite d'une enquête, je fus prié par le juge d'instruction d'assister à l'exhumation du cadavre en présence de médecins chargés d'une expertise médico-légale. Le juge me priait seulement de reconnaître le cadavre pour établir son identité ; avant l'ouverture de la bière l'un des experts me pria de me retirer. Je refusai, et je ne me retirai qu'après avoir rempli la mission dont j'étais chargé.

Dans une de ses séances ultérieures, la Société n'avait-elle pas formulé le vœu que les médecins ayant pratiqué une première autopsie puissent assister aux expertises ultérieures afin non pas de les contrôler, mais seulement de donner les renseignements nécessaires ?

M. Brouardel : En pareille occurence, j'ai pour habitude de demander au juge d'instruction de convoquer le médecin intéressé. Je crois que c'est une bonne pratique, mais on ne peut transformer cet usage en une obligation.

M. Motet : C'est, en effet, au juge d'instruction qu'il appartient, sans qu'il y soit tenu, de décider s'il y a lieu de convoquer le médecin intéressé.

La hernie et les accidents du travail. — M. Jablonski (de Poitiers) : Je signale à l'attention de la Société les deux observations suivantes :

I. — Un ouvrier porteur d'une volumineuse hernie datant de vingt-cinq ans est pris d'étranglement herniaire, en poussant une voiture à bras. Il est opéré et meurt. La Compagnie d'assurances a été condamnée à payer une indemnité.

II. — Un ouvrier est atteint d'une violente contusion du pied droit. Au cours de sa maladie, il est pris d'étranglement herniaire et meurt sans avoir été opéré. La famille réclame une indemnité, attribuant l'étranglement à l'accident dont l'ouvrier avait été victime. La Compagnie a obtenu gain de cause.

M. Jablonski se demande quelle est en réalité la responsabilité du patron dans ces divers accidents.

M. Masbrenier : La question mérite d'être étudiée, car souvent un ouvrier victime d'un accident attribue à celui-ci une hernie qui, en réalité, est plus ancienne.

N'y aurait-il pas lieu de pratiquer un examen médical de tout ouvrier avant de l'assurer ?

M. Brouardel : On risquera alors d'interdire le travail à tous les prédisposés.

M. Bize.

REVUE DES JOURNAUX ÉTRANGERS

Les docteurs en Allemagne. — Pendant le semestre d'été 1903 les Universités d'Allemagne ont délivré 740 diplômes de docteur en médecine. Le plus grand nombre de docteurs fut reçu à Munich; viennent ensuite Leipzig avec 91 docteurs, Kiel avec 84, Wurzbourg 63, Fribourg 51, Berlin 38, Bonn 31, Greifswald 31, Giessen 26, Breslau 23, Halle 23, Strasbourg 23, Gœttingue 22, Iéna 22, Erlangen 21, Rostock 21, Kœnigsberg 26, Heidelberg 18, Tubinge 18, Marbourg 17. Le petit nombre de docteurs reçus à Berlin s'explique par les droits de doctorat fort élevés dans cette ville. Soulignons encore que les chiffres que nous venons de rapporter concernent le seul semestre de l'année passée et non l'année entière. (*Deut. medic. Woch.*, 4 février 1904.)

Le prix des médicaments en Allemagne. — La nouvelle taxe officielle des médicaments en Prusse apporte quelques modifications qui ne sont pas dépourvues d'intérêt pratique : 61 médicaments ont subi une augmentation de prix, 97 une diminution ; 23 nouveaux remèdes ont été portés au nombre des drogues taxées. Parmi ces derniers citons la bismutose, la citarine, l'eunatrol, l'iodipine, le sulfogaïacolate de potasse, la théozine, la thiosinamine, le véronal et l'yohimbine.

Au nombre des médicaments usités qui ont subi une augmentation de prix sont : le sous-nitrate de bismuth, 10 pf. au lieu de 5 le gramme, la cocaïne 1 mark 30 au lieu de 1 mark 20 le gramme, la morphine 40 pf. au lieu de 30 le gramme, la pipérazine 70 pf. au lieu de 65 le gramme, la théobromine 1 mark 45 au lieu de 1 mark 40 les 10 grammes, le validol 30 pf. au lieu de 20 le gramme. Par contre ont subi une diminution de prix les remèdes suivants : l'acide borique 30 pf. au lieu de 40 les 200 grammes, le phénol 5 pf. au lieu de 10 les 10 grammes, l'éther 1 mark 15 au lieu de 1 mark 25 les 200 grammes, l'apomorphine 1 mark 50 au lieu de 1 mark 65 le gramme, la quinine 1 mark 40 au lieu de 1 mark 50 les 10 grammes, la codéine 1 mark au lieu de 1 mark 15 le gramme, la caféine 75 pf. au lieu de 1 mark les 10 grammes, l'hédonal 1 mark 90 au lieu de

1 mark 95 les 10 grammes, le séné composé 10 pf. au lieu de 15 les 10 grammes, la liqueur de fer albumineuse 50 pf. au lieu de 55 les 200 grammes, l'huile de ricin 45 pf. au lieu de 50 les 200 grammes, la phénacétine 30 pf. au lieu de 40 les 10 grammes, la pilocarpine 35 pf. au lieu de 40 le gramme, la vaseline blanche 70 pf. au lieu de 80 les 100 grammes (1 mark = 1 fr. 25). (*Deut. med. Woch.*, 4 février 1904.)

Autre pays, autres mœurs. — Les journaux politiques de la capitale de la Russie racontent le fait suivant qui montre jusqu'où va l'arbitaire de la police dans un pays où la police est toute-puissante. Dans un étang appartenant à l'usine d'Achansky (gouvernement de Perm, district d'Ossensk) on a trouvé le corps d'un enfant nouveau-né. Le commissaire de police de la localité s'est mis en devoir de rechercher la mère. Accompagné de trois agents et d'une sage-femme, le commissaire a entrepris l'inspection complète de toutes les jeunes filles et de toutes les jeunes veuves faisant partie de l'usine. Malgré cette activité dans les recherches, la coupable demeura introuvable et l'affaire dut être abandonnée à la justice de Dieu.

La mortalité chez les juifs. — M. Hugo Hoppe a publié l'année dernière un livre intéressant intitulée : *Les maladies et la mortalité chez les juifs et non-juifs* (*Krankheiten und Sterblichkeit bei Juden und Nicht-juden*). Il y dit que la mortalité des juifs est un peu inférieure à celle des non-juifs et que partout la durée moyenne de la vie de ces premiers est un peu plus longue. C'est surtout la mortalité chez les enfants qui frappe par sa faiblesse. Les juifs se distingueraient par leur plus grande résistance vis-à-vis des maladies contagieuses, particulièrement à l'égard de la tuberculose. La syphilis et l'alcoolisme joueraient un rôle moins primordial dans la pathogénie des affections chez les juifs qui seraient moins souvent atteints par les maladies du poumon, du foie et des reins. Par contre, on rencontrerait chez eux plus souvent le diabète, la neurasthénie, l'hystérie, les vésanies, l'épilepsie, ainsi que l'idiotie, la cécité, la surdi-mutité ; bien plus, l'*idiotisme familial amaurotique* n'a été observé jusqu'à présent que chez les Israélites. En ce qui concerne la plus grande longévité dans cette race, l'auteur l'explique par la rareté de l'alcoolisme, tandis que la fréquence des maladies nerveuses est due à la vie citadine et aux persécutions dont ils ont été l'objet.

Écho de la guerre russo-japonaise. — Vers le 20 février le gouvernement russe a envoyé dans l'Extrême-Orient plus de 70 médecins appartenant à la réserve et pris dans la seule ville de Varsovie. En très peu de temps la seule Pologne doit fournir plus de 300 médecins appartenant aux cadres de la réserve de l'armée active. La plupart de ces médecins exercent la médecine civile depuis plus de dix ans et se sont acquis une notoriété locale comme spécialistes (accoucheurs, dermatologues, laryngologues, chirurgiens). Arrachés à l'improviste à leur vie de famille, obligés de quitter tout en quelques jours dès la réception de leur convocation, absolument étrangers à la vie militaire, nullement acclimatés aux froids de la Sibérie, exposés plus encore aux maladies de la guerre (typhus, dysenterie) qu'aux balles de l'ennemi, nos malheureux confrères qui n'avaient même pas le stimulant patriotique, partaient dans un état d'esprit des plus déprimés. Il paraît que les adieux à la gare de Varsovie étaient extrêmement émouvants, en présence d'une foule immense. C'est ainsi que les événements de Port-Arthur ont trouvé une répercussion des plus douloureuses jusque dans les milieux les plus divers des grandes villes et des plus petites bourgades polonaises.

L'Index medicus. — Le journal de bibliographie l'*Index medicus* qui rend tant de services aux chercheurs, n'a dans le monde entier que 450 souscripteurs. Si le chiffre d'abonnés s'élève seulement à 500, l'institut Carnegie se chargera d'assurer l'existence de cette utile entreprise. Étant donné que le prix de souscription est très modique (25 fr. par an), il est incompréhensible que les 120.000 médecins de l'Amérique ne puissent pas fournir plus de ressources à cette publication. (*Medical News*, 26 décembre 1903.)

Les générosités de Carnegie. — Le milliardaire américain Carnegie a déjà consacré plus de 525 millions de francs à diverses bonnes œuvres. Ses dons au profit des institutions médicales, hôpitaux, prix, publications scientifiques, musées et laboratoires s'élèvent à près d'un demi-milliard de francs. (*New-York Herald*, 2 janvier 1904.)

Les étudiantes en Suisse. — Pendant le semestre d'hiver de cette année, il y avait dans les Facultés de médecine des Universités suisses plus d'étudiantes que d'étudiants. En effet, le nombre total d'élèves en Suisse s'élevait à 1.654 dont 763 hommes et 891 femmes. D'après les diverses villes, la répartition des femmes était la suivante : Berne, 367, Lausanne, 181 ; Zurich, 177 ; Genève, 151 ; Bâle, 5. (*Berl. Tageblatt.*)

NOUVELLES

Au moment où nous terminons l'impression de ce numéro des *Archives*, nous arrive la nouvelle de la mort de Tarde, notre collaborateur de la première heure et très ancien ami.

C'est une intelligence de premier ordre qui disparaît, un esprit d'une originalité dont les vues si nouvelles s'étaient cependant imposées rapidement; pour nous, c'était plus encore : un cœur dont nous avions éprouvé la grandeur et la noblesse.

Il a tenu une trop grande place ici même pour que nous ne nous bornions pas aujourd'hui à exprimer notre douleur et à envoyer à sa famille l'hommage de notre profonde sympathie.

Nos lecteurs s'unissent à nous dans cette respectueuse manifestation.

Une ordonnance médicale mal rédigée. — Le Dr Tauchon, et M. Dupuis, pharmacien, ont comparu devant la 10e chambre, sous la prévention de blessures par imprudence.

Le Dr Tauchon avait donné à un de ses clients l'ordonnance suivante :

Arséniate de soude .... 10 gr.
Sulfate de strychnine .... 5 —
Pour une pilule n° 20.

Cette dernière mention signifie « en faire vingt semblables ». Or, ce que voulait ordonner le médecin, c'était de faire avec ce total de 15 grammes de médicaments, 20 pilules pareilles, au lieu qu'en exécutant à la lettre l'ordonnance, le pharmacien vendit au malade 20 fois 15 grammes d'arséniate de soude et de sulfate de strychnine mélangés.

Le malade ayant été très gravement indisposé s'est adressé au tribunal correctionnel. Celui-ci a condamné le Dr Tauchon à un mois de prison avec sursis et 100 francs d'amende ; le pharmacien Dupuis à six jours avec sursis et 100 francs d'amende.

« Attendu qu'il résulte du rapport du Dr Brouardel que les prescriptions formulées le 16 octobre 1903 par le Dr Tauchon contenaient une erreur de dose ; qu'au lieu de mettre 20 pilules, le docteur a écrit par inadvertance : pour une pilule, en faire 20 semblables ; que

cette prescription a été exécutée chez Dupuis par un de ses élèves sans que celui-ci ait eu son attention éveillée par l'exagération de la dose d'arséniate de soude et de sulfate de strychnine. »

Le plaignant a obtenu 500 francs de dommages-intérêts. Il en réclamait 25.000.

L'affaire de Pirna (20 mars 1904). — Le conseil de guerre de Dresde a prononcé plusieurs condamnations contre les officiers impliqués dans l'affaire du duel de Pirna. Le lieutenant Krohn a été condamné à 4 mois de prison ; le sous-lieutenant Dax, à 6 mois ; le sous-lieutenant Thorn à 15 mois ; le sous-lieutenant Gerbach, à deux années de forteresse. Le duel ayant été occasionné par une affaire scandaleuse, les peines sont prononcées pour outrages aux mœurs. Du reste, le procès a eu lieu à huis clos.

Rappelons brièvement les faits, qui datent de quelque temps déjà. On dirait un chapitre du roman de Beyerlein ou de la *Petite garnison* de l'ex-lieutenant Bilse.

Le lieutenant Krohn, du 64e d'artillerie, en garnison à Pirna, avait épousé, il y a deux ans, la fille d'un médecin aliéniste très connu en Allemagne. La jeune femme, qui avait vingt ans au plus, était très vive, aimait à la folie la société et le plaisir. Elle aimait aussi à faire plaisir... Bientôt elle devint la fable de la petite ville et, comme il est d'usage, son mari fut à peu près le seul à ne rien voir, à ne rien soupçonner.

Il fut tiré de cette quiétude par la visite d'un de ses supérieurs, son chef d'escadron, qui vint au nom du prestige du régiment lui raconter tout et lui demander ce qu'il comptait faire.

Le lieutenant fut héroïque. Il ne laissa rien paraître du coup qui l'atteignait si profondément. Noël approchait; il conduisit sa femme dans sa famille pour les fêtes, revint à Pirna dès qu'il put, fit des fouilles dans le petit secrétaire de sa femme, y trouva les lettres non d'un seul mais de plusieurs de ses camarades — qui, d'ailleurs, s'étaient vantés assez indiscrètement de leur bonne fortune collective. Le lieutenant Krohn adressa un cartel à trois sous-lieutenants.

Excellent tireur au pistolet, il blessa ses trois adversaires ; lui-même eut seulement l'oreille éraflée d'une balle. Ensuite il chassa sa femme du domicile conjugal, gardant son petit enfant avec lui.

Le roi de Saxe s'était fait exposer minutieusement cette triste affaire et on avait même dit tout d'abord qu'il avait fait savoir au lieutenant Krohn qu'il souhaitait le conserver comme officier. Krohn a cependant, comme on le voit, été poursuivi et condamné.

Justice. — Le jury de l'Ariège va juger un homme qui a vainement essayé, pendant six ans, d'obtenir justice... contre un magistrat. On dirait que cet homme est la victime d'une vengeance per-

sonnelle et passionnelle. Mais cet élément romanesque, et d'ailleurs hypothétique, n'est pas nécessaire pour apprécier les faits. Nous savons que Guichard — c'est le nom de l'homme — fut arrêté pour vol, il y a six ans, sur l'ordre d'un juge d'instruction qui s'était acharné contre lui depuis six mois, sans l'interroger ni l'avertir, sans lui donner le moyen de se disculper, tâchant de recueillir de mauvais propos chez des clients ou des concurrents, et ruinant le malheureux avant de le mettre en prison. Incarcéré, Guichard dut être relâché le lendemain, car l'accusation était tout de même trop peu fondée. Mais on avait obtenu le résultat : *Guichard était passé par la prison.* On lui fit, par-dessus le marché, attendre six mois le non-lieu qui s'imposait. Il resterait à raconter tout ce que Guichard a tenté, depuis, pour obtenir justice. Pétitions au Parlement, aux pouvoirs publics : rien n'a servi. Il a voulu en appeler de la justice à la justice. Il s'est heurté aux barrières qui protègent, en France, l'infaillibilité et l'omnipotence des fonctionnaires. Quand on a vu qu'on ne parvenait pas à le lasser par des moyens dilatoires, et surtout quand le juge a résigné ses fonctions, on a fini par permettre à Guichard d'intenter une action contre son persécuteur. Mais cette satisfaction platonique n'était qu'un piège, et un moyen trouvé par l'esprit de corps pour réhabiliter le juge que le garde des sceaux avait désavoué. Le garde des sceaux, interpellé, avait déclaré que ce magistrat s'était rendu coupable d' « imprudence » et lui avait retiré l'instruction. Un arrêt de Cour mit le juge hors de cause, condamna Guichard à l'amende ; et le juge, tourmenteur raffiné, put alors faire saisir et vendre les hardes de sa victime et la jeter à la rue.

Ces choses se sont passées en France, il y a quelques années à peine. Le juge a été protégé par une série de manœuvres et d'arrêts juridiques dont il faudrait constituer un recueil. La jurisprudence ne trouva jamais rien de mieux, sauf lorsqu'il fallut défendre contre les questions indiscrètes le trésor de Mme Humbert. Les prêteurs, égarés par les arrêts de Cour dans les maquis de la procédure, et dépouillés, avec le secours de la Loi, n'ont pas été plus savamment accommodés que l'infortuné Guichard...

Finalement, Guichard est allé tirer un coup de pistolet sur son ancien juge. Non point pour le tuer, semble-t-il. Ce Guichard est un homme bien trop modéré ; et, s'il avait voulu tuer, il y a déjà longtemps qu'il aurait pu commencer par là : l'acquittement était certain. Il a voulu enfin attirer l'attention sur son cas, puisque les pouvoirs publics ne daignaient pas s'en occuper sérieusement. Grâce à son coup de pistolet inoffensif, on va peut-être songer à nous protéger un peu contre les fantaisies des bachi-bouzoucks de la magistrature ou de l'administration. C'est au président du conseil, à M. Combes lui-même, que nous adressons notre requête. Dans son dernier discours, il a parlé d'abolir les derniers privilèges. Or, il n'y en a point de pire que l'immunité des fonctionnaires. Or, il n'y eut jamais de

congrégation plus redoutable ni plus omnipotente que celle-là. Que M. Combes, avec sa vigueur bien connue, entreprenne de ce côté l'œuvre de justice et d'égalité ! Il méritera les remerciements de tous les citoyens sans distinction d'opinion.

Le jury de l'Ariège a rendu un verdict d'acquittement, à l'unanimité, en faveur de M. Guichard.

La Cour l'a néanmoins condamné à 1 franc de dommages-intérêts que M. Castagné, partie civile, réclamait.

(*Le Temps.*)

Etats-Unis. — L'enquête à laquelle a procédé une commission du Sénat, à propos de l'élection du mormon polygame, M. Smoot, à un siège sénatorial pour l'Utah, a révélé, paraît-il, un développement extraordinaire du mormonisme et de la polygamie dans les Etats d'Utah et d'Idaho, d'où il gagne le Nevada, la Californie, l'Illinois et le Missouri.

Dans l'Utah, l'Eglise mormonne exerce un contrôle absolu ; aucun candidat ne peut être élu sans son appui. Tous les représentants de cet Etat et de l'Idaho sont polygames.

Un témoin qui a déposé devant la commission a avoué qu'il a actuellement six femmes et que tous les mormons orthodoxes sont à peu près dans le même cas.

Le simple accroissement des familles mormonnes, qui comptent parfois cinquante et soixante membres, est un facteur très considérable de la propagation de cette doctrine. Plusieurs témoins ont présenté la défense de la polygamie en faisant valoir des raisons économiques.

Le recensement de la population italienne vient d'avoir lieu.

La proportion des naissances, qui était de 37 p. 1.000 en 1889, est tombée à 32,47 p. 1.000 en 1901. C'est dans les provinces les plus riches que cette diminution est le plus sensible. La Pouille et la Basilicate, qui sont les régions les plus pauvres de l'Italie, accusent une natalité de 37,4 et 37,2 p. 1.000 respectivement, tandis que la Toscane et le Piémont, les deux provinces les plus prospères, n'accusent que 30,6 et 29,3 p. 1.000. Venise et la Lombardie occupent la 2e et la 6e place parmi les plus peuplées ; mais elles sont composées de montagnards, de travailleurs agricoles et de pêcheurs « fidèles aux vieilles traditions et aux coutumes simples de leurs ancêtres ». L'une des causes de cette diminution de la natalité provient du fait que, dans le Nord, les jeunes gens ne se marient plus aussi jeunes qu'auparavant. Maintenant, les hommes se marient, en moyenne, à 29 ans et les femmes à 24. Dans le Midi, les chiffres se trouvent abaissés à 25 et 20.

Le nombre des enfants illégitimes, de 7,5 pour 100 naissances en 1882, est tombé à 5,8 p. 100 en 1902.

La *Semaine religieuse* de Châlons publie la relation d'une audience que le Dr Boissarie, qui dirige, à Lourdes, le « Bureau des constatations médicales », a dernièrement obtenue de Pie X.

Le pape paraît avoir parlé longuement sur les miracles. Voici le passage essentiel de ces déclarations rapportées par la *Semaine religieuse :*

« La médecine confine à la religion plus qu'on ne saurait le croire. On prononce fréquemment le mot de *miracle*, ou de renversement absolu des lois de la nature grâce à l'intervention divine.

« Ce mot de *miracle* ne doit pas être prononcé à la légère. Nous sommes même très sévère pour l'admettre dans les procès de béatification ou de canonisation des saints. Ce matin même, nous avons dû écarter cinq cas, se rapportant à la gloire de fidèles serviteurs de Dieu, et qui ne nous ont pas paru assez probants pour leur cause.

« Aucune année, peut-être, ne sera aussi féconde en béatifications que la nôtre ; nous en préparons cinq pour bientôt : ce sont les causes du vénérable Vianney, curé d'Ars ; d'un père jésuite, martyrisé au Japon ; d'un religieux barnabite ; d'un ermite de Saint-Augustin, curé de Notre-Dame de Genazzano, en Italie, et d'un religieux capucin. »

Puis, montrant du doigt une statue équestre placée sur une table, bien au milieu de la salle, en face de lui, le souverain pontife nous dit : « Voilà Jeanne d'Arc, c'est la cause importante, la grande cause. Nous désirons vivement travailler pour elle ; mais nous attendrons les marques du témoignage divin, le surnaturel, le miracle, en un mot. On nous en a présenté un certain nombre, mais ils ne nous ont pas paru assez concluants. »

Regardant le Dr Boissarie : « Il ne faut pas, dit Sa Sainteté, prononcer le mot de miracle à la légère. Nous vivons à une époque où, plus que jamais, au point de vue humain, on peut invoquer la suggestion. Mais la cicatrisation d'une plaie, la guérison d'un membre remis en état très rapidement ne peuvent pas être rangées dans la catégorie des effets de la suggestion. »

En terminant, Pie X a émis le vœu que la chapelle de Lourdes demeure ouverte aux pélerinages.

« Lourdes, nous l'espérons, n'est pas destiné à périr, la bonne Vierge gardera fidèlement son sanctuaire. Prions beaucoup à cette intention. La vigilance constante et paternelle du vaillant évêque de Tarbes nous est comme un sûr garant que ce glorieux sanctuaire sortira intact de la tourmente actuelle.

« La France ne peut pas périr, sa rédemption arrivera, peut-être, beaucoup plus tôt qu'on ne saurait le croire. »

Nous devons faire observer de nouveau, à ce propos, que les paroles du pape, dans cette interview et dans d'autres, ne peuvent être qu'une interprétation plus ou moins fidèle, puisque le pape — comme chacun sait — ne parle pas français.

Les victimes des serpents aux Indes. — En 1901, il est mort aux Indes 22.810 personnes des suites de morsures de serpents. En attendant que les bienfaits du sérum antivenimeux aient pénétré chez eux, les indigènes ont recours aux incisions des plaies qu'on soumet pendant plusieurs heures à des frictions continues avec du vinaigre. Au bout d'une heure de friction, la région mordue devient rouge, puis verte, et vers la fin de la cinquième heure, noire. Le procédé est, paraît-il, assez souvent efficace, et il serait employé avec succès contre les morsures d'autres animaux. *(Rev. scientifique.)*

La dépopulation en Amérique. — Les statistiques établissant le nombre d'enfants nés dans les familles d'hommes ayant fréquenté les établissements d'enseignement supérieur donnent les chiffres suivants :

1800-1810	5,6 %
1810-1820	4,8 —
1820-1830	4,1 —
1830-1840	3,9 —
1840-1850	3,4 —
1850-1860	2,9 —
1860-1870	2,8 —
1870-1880	2 —

Il est probable que cette décroissance remarquable n'est pas spéciale aux classes aisées, mais qu'elle s'étend à toutes les classes américaines. M. Thorndike prétend qu'elle n'est pas due à la limitation volontaire du nombre des enfants, mais qu'elle doit être le résultat d'une décroissance de la fertilité de la race.

Voilà qui peut légèrement nous consoler de la dépopulation de la France. *(Revue scientifique.)*

Les tics de l'homme et les tics du cheval. — MM. Chomel, vétérinaire en premier, et Rudler, médecin-major, ont établi que, chez le cheval, le tic de l'ours et le tic du léchage s'observaient presque exclusivement chez des sujets présentant un nervosisme particulier comparable à l'état psychique des tiqueurs humains ; ils ont, en outre, des tares physiques (asymétrie corporelle ou faciale). Le tic de l'ours et les tics de léchage sont donc des troubles psycho-moteurs.

Huit femmes pour un mari. — L'affaire Crossman, qui a si vivement ému le public londonien il y a quelque temps, méritera de rester dans les annales criminelles anglaises, à la fois comme une histoire sinistre et épouvantable et comme un exemple de la facilité avec laquelle on se marie en Angleterre.

On connaît déjà les premiers détails sur le suicide de Crossman et la découverte d'un cadavre de femme dans la malle qu'il était en train de charger sur une voiture à bras lorsque la police intervint. L'enquête qui s'est poursuivie cette semaine a apporté des renseignements encore incomplets, mais suffisamment extraordinaires sur cet étrange individu.

On se souvient que les voisins s'étaient plaints de l'odeur nauséabonde qui se dégageait de la malle que Crossman gardait sur le palier de son appartement, et que c'est sur leur dénonciation qu'un agent de police questionna son propriétaire au moment précis où il se disposait à l'enlever. Crossman, au lieu de répondre, prit la fuite et se coupa la gorge au coin de la rue. La malle ouverte au poste de police contenait un cadavre de femme en pleine décomposition et absolument méconnaissable. Quelle était l'identité de la victime ?

La première pensée fut qu'il avait assassiné sa femme, que les voisins n'avaient pas vue, en effet, depuis environ deux mois. Mais Mme Crossman était vivante, car dès l'annonce du crime et du suicide de son mari, elle écrivit à la station de police de Malden.

Elle expliqua son absence par suite d'une querelle dont les causes mirent la justice sur la voie de la vérité. Miss Thompson, fille d'un commis-voyageur, avait fait la connaissance de Crossman en septembre 1902. Il se donnait pour journaliste, sans qu'elle ait d'ailleurs jamais su le nom du journal auquel il collaborait. Il se rendait d'ailleurs souvent aux bureaux d'un grand quotidien de Londres, mais l'enquête a démontré que c'était non pour y porter des articles, mais pour chercher les lettres que lui adressaient les jeunes filles que son annonce matrimoniale attirait. Crossman plut vivement à miss Thompson et, le 10 janvier 1903, leur union fut bénie dans l'église de la Trinité, Brondesbury road. Crossman se présentait comme veuf avec un petit garçon de six ans. Il était, au dire de sa femme, qui ne cesse de le regretter, un homme charmant et aimable dont elle n'eut jamais à se plaindre sous aucun rapport.

Au milieu de l'été dernier elle fit une courte visite à ses parents et à son retour elle remarqua la fameuse malle sous l'escalier. Son mari lui répondit que c'était un envoi de sa mère, et l'on n'en reparla plus.

Pourtant, peu de temps avant la naissance de son bébé, en octobre dernier, une odeur bizarre se répandit dans la maison. Crossman prétendit que les éviers fonctionnaient mal, et l'on fit venir un plombier. La malle demeura sous l'escalier et l'odeur nauséabonde persista.

Vers Noël, la mort de sa mère retint Mme Crossman quelques jours loin de chez elle ; son mari la pria de rester quelques jours de plus car, écrivait-il, on repeignait la maison et la santé du bébé en pourrait souffrir. Lorsqu'elle revint, vers le milieu de janvier, elle fut très étonnée de trouver une dame inconnue installée chez elle. Son

mari lui expliqua que cette dame était venue pour chercher le petit garçon de six ans, fils de sa première femme, et la pria de ne pas dire qu'ils étaient mariés, parce que cette dame, pour des raisons qu'il ne pouvait pas clairement définir, n'adopterait pas l'enfant si elle apprenait ce détail. Il ajouta que cette dame allait incessamment s'en aller. Mme Crossman revint deux jours après ; l'inconnue était toujours là. Alors elle fit un paquet de certains objets lui appartenant et retourna chez son père. C'est là qu'elle apprit la fin tragique de Crossman par un journal du soir.

La dame inconnue que la police retrouva facilement était une demoiselle Welsh de Reading. Elle était aussi l'épouse de Crossman. Au mois de novembre 1903 elle fit sa connaissance par une annonce de journal. Il se présenta sous le nom de Frank Seaton. Le prétendant, introduit chez les parents de miss Welsh, à Reading, insista pour que le mariage eût lieu rapidement. Il disait qu'il était veuf et que son petit garçon était à la garde de sa sœur, mais que celle-ci devait se marier en décembre et ne pouvait en conséquence conserver l'enfant plus longtemps. Et l'on se maria au mois de janvier 1904. Ces dates coïncident avec l'absence de Mme Crossman-Thompson au moment de la mort de sa mère et de l'introduction des soi-disant peintres dans l'appartement.

Quant à la rencontre des deux épouses à la fin de janvier, Mme Seaton raconte que son mari lui expliqua que le petit bébé était son neveu et la dame sa propriétaire. Son mari lui dit en outre qu'elle ne devait pas s'étonner si on le nommait devant elle Crossman, mais que des raisons d'affaires l'avaient obligé à adopter ce pseudonyme. Il y eut dans le ménage des scènes assez vives, le mari absorbait du whisky à jeun en quantité considérable et suivait sa femme dans tout l'appartement, sans doute pour l'empêcher d'ouvrir la fameuse malle, qu'il disait être celle de sa sœur. Mme Seaton, à la suite d'une première dispute, son mari voulant l'enivrer de vive force, se réfugia chez ses parents, elle revint, puis repartit. Elle s'y trouvait quand le scandale éclata.

La police en était là de son enquête, quand de nouvelles révélations se produisirent. Un employé de la compagnie de chemin de fer de Great Eastern, M. Woolard, à la lecture du signalement du suicidé, éprouva une vive émotion. Il correspondait à celui d'un homme qui, sous le nom de William Bailey, avait, en septembre 1902, épousé sa fille. Il n'avait, depuis septembre 1903, aucune nouvelle de cette dernière. Cette date correspondait avec l'introduction de la malle dans la maison. En même temps, la police découvrait dans les papiers du mort la preuve que Crossman avait épousé successivement, sous son nom, une demoiselle Farley, morte depuis, une demoiselle Osborne, qui le quitta après quinze jours et sous le nom de Weston, une demoiselle Venables. Il s'était également marié, au début de 1898, avec une jeune fille sur laquelle on n'a aucun renseignement

à l'heure qu'il est, et allait se remarier ces jours-ci avec une huitième épouse, habitant Richmond, et dont on a retrouvé la correspondance de fiançailles.

M. Woolard ayant parfaitement reconnu son gendre, il est à peu près établi que c'est en présence du cadavre de miss Woolard que l'on se trouve. L'on frémit en songeant à l'abominable sang-froid de Crossman, gardant pendant six mois le corps putréfié de sa cinquième femme dans un appartement où il vivait avec sa sixième épouse et son bébé et où il fêtait sa lune de miel avec sa septième. Par un raffinement d'hypocrisie et de perversion, il affectait des sentiments religieux, ne manquant pas d'aller le dimanche à l'église et récitant chaque matin les prières d'usage dans l'Eglise anglicane.

Cette horrible histoire, à peine croyable, indique, comme nous le disions, que les formalités matrimoniales sont vraiment d'une élasticité déplorable dans un pays qui se distingue pourtant par la perfection de ses lois.

Une fillette empoisonnée. — On télégraphie du Havre le 30 mars dernier :

Le tribunal correctionnel du Havre a statué hier sur un homicide par imprudence pour lequel un médecin de l'hôpital et le pharmacien avaient été poursuivis. Une enfant de six ans avait reçu une injection de cocaïne au 50e au lieu du 500e ; elle est morte quelques minutes après. Le médecin a été condamné à 200 francs d'amende avec sursis. Le pharmacien a été acquitté. Le tribunal a jugé que le docteur avait manqué aux règles de la prudence en ne vérifiant pas lui-même la solution, qu'il avait laissé préparer la seringue par un garçon de salle, et, par suite, qu'il était seul responsable. Le pharmacien a bénéficié du doute, l'ordonnance n'ayant pas été retrouvée et son texte n'ayant pu être établi.

A. P.

— Il y a en France 29.776 communes qui n'ont pas de médecin. Par contre, il n'en est pas une qui ne possède au moins un débitant qui est à la fois marchand de vin, épicier, herboriste, mercier, libraire, etc.

Faculté de médecine de Gœttingue. — M. le Dr Paul Stolper, privat-docent de médecine légale, est nommé professeur extraordinaire.

Queen's College de Belfast. — M. le Dr Thomas Houston est nommé lecteur de médecine légale.

Le Gérant : A. STORCK.

LYON. — Imp. A. STORCK et Cie, 8, rue de la Méditerranée.

ARCHIVES
D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE
DE CRIMINOLOGIE
ET DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

LA MORT DE JUDAS ISCARIOTE

ÉTUDE CRITIQUE D'EXÉGÈSE ET DE MÉDECINE LÉGALE SUR UN CAS DE PENDAISON CÉLÈBRE

Par EDMOND LOCARD,
Préparateur de Médecine légale à la Faculté de Médecine de Lyon.

L'introduction de la méthode positive en histoire a rénové les études bibliques au cours du siècle dernier, obligeant rationalistes et orthodoxes à transformer d'une façon radicale le champ vaste et merveilleusement fécond de l'exégèse. On peut dire qu'il n'est pas un point de cette poétique et admirable littérature sacrée d'où la renaissance des études linguistiques orientales, jointe à l'apparition d'une méthode critique précise et sûre, n'ait fait jaillir de nouvelles clartés, de nouveaux enseignements. Dans cette œuvre passionnante, où sont en jeu la destinée des religions et l'histoire même des origines de la pensée contemporaine, la part du médecin a été, semble-t-il, plus limitée qu'il ne conviendrait. Nombreuses sont cependant dans l'interprétation du Livre, toujours si délicate et ardue, les questions qui, par quelque côté, relèvent du domaine biologique. Il faut remonter au XVIIIe siècle pour trouver des cliniciens, comme Louis, Bartholin, ou Mead, qui aient fait l'application de leurs connaissances techniques à l'histoire de l'Orient sacré.

On ne saurait, d'ailleurs, se dissimuler les difficultés extrêmes d'une telle entreprise. L'habitude de tenir compte dans la discussion des problèmes historiques des seuls documents originaux et indiscutablement authentiques, de n'ajouter foi qu'aux pièces contemporaines de l'événement étudié, de rejeter impitoyablement ce qui n'est que traditionnel, et de montrer une défiance aiguë pour les récits de seconde main ; cette habi-

tude, qui a fait quitter à l'histoire la place qu'elle occupait, proche du roman et du drame, pour lui assigner un rang très haut parmi les sciences positives, va devenir ici une cause de doutes angoissants et perpétuels. Avec le recul de vingt siècles, cet Orient doublement lointain, qu'auréole le prestige de son incomparable poésie. cet Orient père du rêve et du mirage, du Cantique des Cantiques et des Mille et une Nuits, se nimbe d'épopées et de légendes, où l'histoire en quête de documents trouve des paraboles et pas une chronique, des croyances et pas une certitude, des miracles et pas un fait. Aux difficultés qu'impose la lecture des textes orientaux (car, aux traductions seul se fie celui qui se contente d'une vérité relative), à l'imprécision où vous laisse la pauvreté des matériaux, à l'obscurcissement qui provient des querelles de mots par quoi le psittacisme des âges antérieurs a estompé tous les problèmes bibliques, se joint l'invincible et obnubilante préoccupation des questions confessionnelles: la crainte de ne pas affirmer assez la pensée libre poussant le rationaliste à rejeter des témoignages d'autant plus précieux qu'ils sont presque uniques; le souci de ne pas enfreindre l'orthodoxie troublant l'exégète chrétien au point de lui voiler l'intelligence de l'esprit par le respect de la lettre.

De tels obstacles accumulés expliquent l'absence de tout travail d'ensemble, conçu selon les idées modernes, sur l'interprétation des problèmes biologiques et médicaux de la Bible. Notre but est d'aborder aujourd'hui une question isolée, limitée et définie, purement médico-légale. Nous l'avons fait dans un esprit de critique rigoureuse, n'employant jamais que les textes primitifs dans leur langue originale, et n'empruntant rien à un auteur sans le citer exactement et intégralement. Nous avons cherché aussi à ne nous documenter qu'à des sources indiscutables, et c'est pourquoi l'exégèse des textes nous a été dix fois plus longue et difficile que la discussion même du problème scientifique. Enfin, les documents justifiés et choisis, nous en avons usé comme d'un dossier judiciaire, comme des pièces d'une affaire criminelle, nous gardant de ce qui n'est pas de notre domaine, c'est-à-dire des questions dogmatiques, philosophiques et religieuses, avec le respect le plus pro-

fond des convictions d'autrui, avec aussi la volonté constante de dire la vérité intégrale, toutes les fois qu'il nous a été possible de la faire apparaître hors des voiles opaques dont l'obscurité des textes et les déformations des légendes l'avaient enveloppée.

I. — Les textes

Il est question de mort par pendaison à plusieurs reprises dans la Bible. Les *Nombres* (1) racontent que le Seigneur dit à Moïse : « Prends tous les chefs du peuple, et pends-les à des fourches. » Dans Josué (2), il est parlé d'un roi « pendu *in patibulo* jusqu'au soir et au coucher du soleil ». Le livre d'Esther (3) décrit la mort d'Aman pendu à la potence préparée pour Mardochée, et ajoute que les dix fils du supplicié eurent le même sort. C'est enfin dans le Livre des Rois qu'il est question du suicide d'Achitophel (4), sur lequel nous aurons à revenir comme terme de comparaison avec le cas qui nous occupe. Mais aucune de ces morts, fort explicitement indiquées, n'a eu le privilège de provoquer les discussions qui depuis vingt siècles ont passionné théologiens et exégètes, également curieux d'éclaircir le mystère dont s'entoure la mort du traître Judas.

Cette mort se trouve rapportée dans l'Écriture-Sainte, par saint Mathieu dans l'Évangile, et par saint Luc dans les *Actes des Apôtres*, de deux façons de prime abord fort opposées. Sur la conciliation de ces deux textes repose tout le problème exégétique. Nous les reproduisons ici dans leur intégrité, exposant parallèlement l'original grec, la traduction française littérale de celui-ci, et le texte latin de la Vulgate. traduction officielle et orthodoxe, mais qui dans l'affaire dont est cas, a le tort de trancher la question prématurément

(1) Ouaieddaber (Numeri), xxv, 4.

(2) Jehosua (Josué), viii, 29.

(3) Meghillath Sepher (Esther), vii, 10; ix, 13 et 14.

(4) Mélaqim B (secundus Liber Regum), xvii, 23. Ce livre est souvent appelé d'une façon abusive 4e Livre des Rois, les deux livres de Samuel étant une œuvre indiscutablement indépendante des deux Sépher des Mélaqim.

en interprétant d'une façon tout à fait arbitraire le passage litigieux.

D'une part on lit dans saint Matthieu, ch. XXVII, verset 3 :

TEXTE GREC	VERSION FRANÇAISE LITTÉRALE	TEXTE DE LA VULGATE
Τοτε ιδων Ιουδας ο παραδιδους αυτον οτι κατεκριθη μεταμεληθεις, απεστρεψε τα τριακοντα αργυρια τοις αρχιερευσι και τοις πρεσβυτεροις, λεγων : Ημαρτον παραδους αιμα αθωον; οι δε ειπον : Τι προς ημας, συ οψει. Και ριψας τα αργυρια εν τω ναω ανεχωρησε και απελθων απηγξατο.	Alors voyant Judas qui le trahit, qu'il était condamné, se repentant il rapporta les trente sekels d'argent aux Princes des prêtres et aux Anciens, disant : J'ai péché, livrant le sang innocent. Mais ils dirent : Qu'est cela pour nous ? tu aurais dû voir. Et jetant les pièces dans le lieu saint il se retira, et s'en allant *s'étrangla*.	Tunc videns **Judas, qui eum tradidit, quod** damnatus **esset, pænitentia ductus, retulit** triginta **argenteos principibus sacerdotum et senioribus, dicens: Peccavi tradens sanguinem** justum. **At illi dixerunt: Quid ad nos? tu videris. Et projectis argenteis in templo, recessit; et** abiens LAQUEO SE SUSPENDIT (1).

D'autre part, nous lisons dans le premier chapitre des *Actes des Apôtres*, qui ne sont qu'une suite de l'évangile de saint Luc, ce discours tenu par saint Pierre, dans la maison où les disciples se réunissaient après la mort du Maitre. Il y rappelle que les douze apôtres ne sont plus au complet, et que l'un d'eux a disparu. Les versets 17, 18 et 19 sont ainsi conçus :

TEXTE GREC	VERSION FRANÇAISE LITTÉRALE	TEXTE DE LA VULGATE
Οτι κατηριθμημενος ην συν ημιν, και ελαχε τον κληρον της διακονιας ταυτης, ουτος μεν ουν εκτησατο χωριον εκ του μισθου της αδικιας, και πρηνης γενομενος ελακησε μεσος, και εξεχυθη παντα τα σπλαγ-	Celui qui avait été compté avec nous, et à qui avait été attribué ce ministère, celui-ci acquit un champ du prix de sa trahison, et *devenu la tête en bas, creva par le milieu*, et toutes ses entrailles se	**Qui connumeratus erat in nobis et sortitus** est **sortem ministerii hujus. Et hic quidem possedit agrum ex mercede iniquitatis : et suspensus crepuit medius, et diffusa sunt omnia**

(1) Il existe du texte grec des Évangiles une traduction beaucoup plus littérale, due à Robert ESTIENNE. Pour ce passage elle substitue par exemple au mot ***justum*** de la Vulgate le mot *innocuum* plus exact. *Laqueo se suspendit* est remplacé par ***se strangulavit***.

χνα αυτου. Και γνωστον εγενετο πασι τοις κατοικουσιν Ιερουσαλημ, ωστε κληθηναι το χωριον εκεινο τη ιδια διαλεκτω αυτων Ακελδαμα, τουτεστι Χωριον αιματος.

répandirent. Et cela a été connu de tous les habitants de Jérusalem au point que ce champ fut appelé dans leur propre idiome Hakeldama, c'est-à-dire le Champ du sang.

viscera ejus. Et notum factum est omnibus habitantibus Jerusalem, ita ut appellaretur ager ille, lingua eorum Haceldama, hoc est Ager sanguinis (1).

Telle est donc l'origine du débat : saint Mathieu raconte que Judas *s'étrangla;* saint Luc, citant une parole de saint Pierre, dit, d'une façon assez obscure, qu'il fut précipité, que son corps se déchira et que ses entrailles se répandirent. D'un côté suicide, probablement par pendaison; de l'autre suicide ou mort accidentelle par précipitation. La tradition se fixa du côté de la pendaison, y ajoutant maint détail dont il est impossible de retrouver les sources. C'est ainsi qu'au IVe siècle Juvencus parle comme d'une chose bien connue du figuier à la branche duquel le traître s'était accroché :

Informem rapuit ficus de vertice mortem

A cette époque les gnostiques avaient déjà longuement épilogué sur la mort de Judas, et sur son rôle dans la Rédemption. Au moyen âge, les théologiens n'eurent pas de plus laborieuses veilles que celles consacrées à la conciliation des deux textes cités plus haut. Le XVIe siècle vit apparaître, avec la renaissance des études hébraïques, des interprétations nouvelles, que les historiens hollandais et anglais du commencement du XVIIIe siècle commentèrent à perte de vue. Ce fut la belle époque de l'affaire Judas Iscariote avec les travaux de Gronovius, Périzonius, Lightfoot. En France les médecins intervinrent, Bartholin, Philip, Louis. Enfin le XIXe siècle vit éclore la science nouvelle : l'exégèse, avec les savantes recherches de de Wette, Strauss, Renan, Reuss et tant d'autres. Il semble d'ailleurs que ces érudits éminents, qu'une telle pléiade de bons esprits eût dû résoudre définitivement le problème.

(1) Signalons dans la traduction de Robert ESTIENNE les mots *præceps factus* au lieu de *suspensus*. *Pronus factus* eût été, semble-t-il, plus littéral et plus exact encore.

Après les arguties des compilateurs, les médecins n'ont rien conclu faute d'avoir étudié les textes; les exégètes n'ont rien osé affirmer pour ne s'être pas documentés sur le côté médico-légal de la question. Nous profiterons dans une large mesure des travaux des uns et des autres.

Le plan de cette étude, après cet exposé des textes, comportera d'abord l'analyse des anamnestiques et l'examen de l'état mental de Judas au moment du crime, ce qui nous permettra de répondre à cette première question : Est-il vraisemblable que Judas se soit suicidé? Nous examinerons ensuite les différentes façons dont se peut résoudre l'opposition des deux textes. Nous chercherons enfin quelles sont les présomptions médico-légales en faveur de tel ou tel mode de suicide ou d'accident.

II. — Les anamnestiques. — Les causes de la trahison

Judas figure pour la première fois dans l'Évangile lors de la constitution du groupe des apôtres. Chacun des Synoptiques (1) le nomme à la fin de la liste, en ajoutant « celui-là même qui le trahit » (2).

Comme il y avait un autre apôtre nommé également Judas (3), le douzième reçut le surnom d'Iscariote (4). Les évangélistes

(1) Saint Mathieu, x, 4; saint Marc, III, 16; saint Luc, VI, 14.

(2) La transcription grecque Ἰούδας représente le nom propre hébreu יהודה Ihoudah, qui signifie Louange ou Célébration (du Seigneur).

(3) Jude de Jacques dans saint Luc. Par quelle confusion ou quelle erreur de copiste ce même apôtre se nomme-t-il Thaddée dans saint Marc et Lebbée dans saint Mathieu (*loc. cit., ibid.*)?

(4) L'origine de ce surnom a donné lieu aux plus étranges controverses. On a voulu le faire dériver du grec *ἐσχαριώτης*, ce qui est ethniquement et grammaticalement absurde, ainsi que nous aurons l'occasion de le démontrer plus loin. On lui a cherché une étymologie hébraïque qui lui donnerait le sens de *vir occisionis* ou *vir exterminationis*, explication qui a le double inconvénient d'avoir été faite après coup et d'être linguistiquement inexacte. Nous estimons que la seule étymologie légitime est « habitant de Karioth », ville du royaume de Judas, à l'est de Samarie. Cette ville est mentionnée dans Jehosuah, XV, 25, sous le nom de קְרִיּוֹת Queriòth. Quelques hébraïsants préfèrent l'orthographe Qarioth, avec un kamets au lieu d'un scheva mobile, sous le qoph initial. Rappelons l'étymologie analogue de Marie-Magdeleine dérivant de Magdala, nom de ville. On a voulu voir dans la Genèse une prophétie se rapportant à l'origine de Judas, qui appar-

ne nous apprennent rien de particulier sur Judas (1) qui vécut de la vie commune aux apôtres, jusqu'à l'incident signalé par saint Jean au repas de Béthanie.

« Or Jésus, avant le sixième jour des Pâques, vint à Béthanie où était mort Lazare que Jésus ressuscita. » Là une femme lui versa sur la tête un vase de parfum, et comme les apôtres se plaignaient qu'elle eût ainsi gaspillé de l'argent qui eût pu être donné aux pauvres, Jésus répond : « Vous aurez toujours des pauvres avec vous, mais moi vous ne m'aurez pas toujours. » Tel est le récit commun à saint Marc et à saint Mathieu, mais saint Jean spécifie que ce fut Judas qui reprocha à la femme sa prodigalité, et que ce fut à lui seul que s'adressa par conséquent la réponse du Messie. Et il ajoute : « Il (Judas) dit cela non parce qu'il s'inquiétait des pauvres, mais parce que c'était un voleur et qu'ayant la bourse il portait ce qui était donné. » Il résulte de ce passage que Judas était chargé de la caisse de la communauté et des aumônes, et aussi qu'il détournait à son profit une partie des sommes qui lui étaient confiées.

Le récit de la trahison suit aussitôt celui du repas de Béthanie : « C'est alors, dit saint Mathieu, que l'un des Douze, Judas Iscariote, alla chez les chefs des prêtres et dit : Que voulez-vous me donner pour que je vous le livre ? Et ils lui payèrent 30 sekels d'argent. Et depuis ce moment il cherchait une occasion favorable pour le livrer. » Le récit de saint Marc est identique sauf qu'il ne précise pas la somme, pas plus d'ailleurs que sainc Luc ; ce dernier débute par ces mots : « Cependant Satan entra dans Judas. »

Le traître assiste à la Cène, où Jésus le désigne comme étant

tiendrait à la race de Dan. On lit en effet (Beresith, xlix, 17) : « Dan sera un serpent sur son chemin, un céraste dans le sentier qui pique le cheval au pied et fait tomber le cavalier. » Rien ne semble plus arbitraire que ce rapprochement. Cf. Oshausen : *Commentaires*, 2, S. 458, et De Wette : *Exeg. Handbuch*, 1, 1, S. 99.

(1) L'Évangile apocryphe connu sous le nom d'*Evangelium infantiæ arabicum* raconte qu'on amena un jour vers l'Enfant Jésus un enfant démoniaque ; celui-ci dans l'accès mordait tout autour de lui ; il s'efforça de mordre le Christ, et ne pouvant l'atteindre avec les dents, il lui porta un coup sur le côté droit ; après quoi l'Enfant Jésus se mit à pleurer et Satan quitta le corps du possédé sous la forme d'un chien furieux. « Cet enfant qui frappa Jésus et d'où Satan s'enfuit fut Judas Iscariote qui le livra aux Juifs. » (Ch. xxxv, cité par Fabricius, I, p. 197, et par Thilo, I, p. 108.)

celui qui doit le livrer. Il sort, peut-être avant la consécration du pain et du vin, et va s'entendre avec les princes des prêtres pour faire arrêter son Maître le soir même (1). Lorsque le Christ sort du jardin de Gethsémani, Judas s'approche de lui, et, suivant ce qui était convenu, lui donne un baiser: c'est à ce signe que les hommes armés le reconnaissent.

On le voit, les anamnestiques fournis par l'Écriture-Sainte sont à la fois très clairs et très peu nombreux. Nous allons chercher, en nous basant sur ces faits, à déterminer les motifs qui poussèrent Judas à livrer Jésus (2).

Cette question a été obscurcie comme à plaisir par les commentateurs anciens. Les hypothèses émises peuvent se ranger sous deux chefs : les théories gnostiques et les théories exégétiques.

Les gnostiques constituaient à une certaine époque une sorte de franc-maçonnerie intellectuelle, ramifiée en vingt sectes à dogmes divergents, mais toutes caractérisées par ce fait qu'elles croyaient posséder le sens vrai, le sens caché, le sens kabbalique du Pentateuque. Le groupe palestinien, auquel appartint Simon le Mage, admettait que le monde avait été formé par sept élohim ou esprits. Le Dieu suprême était intervenu pour créer l'âme, parcelle divine qui s'est souillée au contact du corps. Le Père inconnu délégua alors sa Puissance, incarnée en Jésus-Christ.

Bardesane d'Édesse et Saturnin, qui étaient à la tête du groupe syriaque, admettaient au contraire que le Christ existe dès le début du monde : il a une compagne, le Saint-Esprit qui n'est pas distinct de l'âme humaine, ou Sophia-Achamoth. Le Christ doit souffrir pour racheter les fautes de sa compagne et la faire rentrer dans la pléroma ou perfection céleste.

Or, syriaques ou palestiniens, les gnostiques prétendaient que Judas était des leurs, qu'il s'était élevé par l'intelligence de la Gnose fort au-dessus des préoccupations matérielles de ses

(1) Saint Jean, qui n'a pas mentionné le marchandage dont parlent les Synoptiques, semble indiquer que Judas se décida brusquement à la trahison.

(2) Pour cette question, cf. *Vie de Jésus ou Examen critique de son histoire* par le Dr David-Frédéric Strauss, traduite de l'allemand sur la 3e édition par E. Littré, Paris. Ladrange, 2 vol. in-8° ; 1839. V. t. II, ch. cxl, p. 401 et suiv.

grossiers compagnons et que sachant la mort de l'Homme-Dieu résolue dans les conseils d'En-Haut, il avait été l'instrument conscient de la Providence, qu'il avait collaboré à la Rédemption.

Une autre secte gnostique, celle des caïnites, va plus loin; elle fait de Judas un juste frappant en Jésus le principe de l'esprit mauvais. Les caïnites, qui dérivent du groupe ophite des gnostiques égyptiens, et pratiquaient le culte symbolique du serpent (1), admettent que le monde fut créé par deux Éons ou esprits. Ces deux principes forment Adam et Ève, puis ayant revêtu l'aspect d'un homme, ont tous deux des rapports avec la première femme. L'Éon de la Matière devient le père d'Abel, l'Éon de l'Esprit est le père de Caïn qui est ainsi le premier juste. Les caïnites vénéraient donc Ésaü, Coré, Achitophel, et conséquents avec eux-mêmes, ils poussaient peut-être un peu loin l'admiration que leur inspiraient les Sodomites. Dans une telle doctrine, Judas, descendant de l'Éon de l'Esprit, frappe l'Éon de la Matière en la personne de son fils Jésus (2).

Ces doctrines, comme aussi celle qui fait du traître un judaïsant uniquement préoccupé de sauvegarder la loi de Moïse en immolant un novateur, ne présentent guère qu'un intérêt historique. Elles cadrent avec des dogmes aujourd'hui disparus, elles ne cadrent pas avec les seuls documents dont nous puissions nous servir. Elle n'ont d'autre base qu'une pièce apocryphe, l'Évangile de Judas, et présentent bien le caractère des

(1) Les caïnites avaient comme livres saints l'*Ascension de saint Paul* et l'*Évangile de Judas*, cité d'ailleurs par saint Épiphane, Théodoret et saint Irénée.

(2) Cf. SAINT IRÉNÉE : *Adversus Hæreseos*, I, 35. « Judam proditorem..... solum præ cæteris cognoscentem veritatem perfecisse proditionis mysterium, per quem et terram et cœlestia omnia dissoluta dicunt. »

SAINT ÉPIPHANE, XXXVIII, 3 : « Quelques caïnites disent que Judas a trahi Jésus parce qu'il le regardait comme méchant (*πονηρον*) et comme voulant détruire la bonne loi : d'autres parmi eux ne disent pas ainsi, mais ils prétendent que Jésus était bon, et que Judas le livra à cause de la Gnose céleste (*παρέδωκε κατα την επουρανιον γνωσιν*), car les chefs savaient que si le Christ était livré à la croix leur faible puissance serait réduite à rien. Et Judas, connaissant cela, se hâta et mit tout en œuvre pour le livrer, faisant une bonne œuvre pour notre salut. Nous devons le louer puisque par lui a été préparé le salut de la croix et la révélation des choses d'en haut qui s'en est suivie. » (Cité par STRAUSS, *loc. cit.*).

interprétations gratuites destinées à corroborer un système *a priori* (1).

Il ne faut peut-être pas accorder beaucoup plus d'attention à l'opinion émise par Kaiser (2) et faisant de la trahison une vengeance de Judas, irrité par les paroles sévères que le Christ lui aurait adressées au repas de Béthanie. Cette réponse n'avait rien d'offensant, et ne pouvait mettre au cœur du disciple une telle haine. Quant à affirmer que Jésus marquait une préférence blessante pour les autres apôtres, c'est une manière de voir qui manque de fondement, à tel point que l'on se demande comment elle a pu être exprimée.

Reste le seul motif plausible : l'argent, mais là encore diverses hypothèses ont été présentées. Judas, dit-on, voulait bien de l'argent, mais il avait l'arrière-pensée que Jésus pourrait échapper à ses ennemis, soit par sa force divine (3), soit par une insurrection populaire (4), soit parce que le trouvant innocent les juges le relâcheraient. « Comme il entendait dire à Jésus que son arrestation était nécessaire et qu'il se relèverait au bout de trois jours, il prit cela comme un signe de l'assentiment que Jésus donnait à son plan. Tout préoccupé de cette erreur, ou bien il n'entendait pas, ou bien il interprétait mal les autres discours qui tendaient à le détourner, et surtout il prit comme un véritable encouragement à l'exécution de son dessein les mots : Faites vite ce que vous faites (ο ποιεις, ποιησον ταχιον). »

Quant aux 30 pièces d'argent qu'il reçut des prêtres, il les prit soit pour cacher son véritable dessein sous l'apparence de la cupidité et pour leur ôter ainsi tout soupçon, soit pour

(1) Anatole FRANCE, dans *le Jardin d'Épicure*, parle de l'abbé Œgger qui croyait à la rédemption de Judas et qu'il appelle le dernier et le plus doux des caïnites (*le Jardin d'Épicure*, p. 91-101).

(2) Cf. KAISER : *Bible théolog.*, 1, p. 249 et STRAUSS, *loc. cit.* Cette doctrine a été adoptée par Klopstock dans la *Messiade*.

(3) Cf. THEOPHYLACTI, *archiepiscopi Bulgariæ in IV Evangelio enarrationes*, 1525, in-fol. : « Quidem autem dicunt, quod Judas, cum avarus esset, sperabat proditione Christi multum lucri, et Christum non occisum iri, sed evasurum, sicut sæpius et antea evaserat. » Voir aussi GRONOVIUS, ch. II, p. 9, et KUINOL : *in Mat. thæum*, p. 734 et suiv.

(4) Cf PAULUS : *Exeg. Handbuch*, 3 B. S. 451, et SCHMIDT : *Exeg. Beitræge*. -

avoir encore ce petit avantage pécuniaire, outre l'une des premières places à laquelle il comptait être élevé dans le royaume de son maître. « Mais, ajoute-t-on, Judas se trompa sur deux points dans son calcul : le premier, c'est qu'il ne réfléchit pas qu'après l'agitation d'une nuit de Pâques le peuple ne serait pas éveillé d'assez bonne heure pour une insurrection ; le second c'est qu'il ne prévit pas que le sanhédrin se hâterait de remettre Jésus au pouvoir des Romains, d'où une insurrection populaire ne serait guère en état de l'arracher. Suivant les auteurs, Judas est donc ou un brave homme méconnu, ou un homme qui se trompa, mais ce ne fut point un caractère vulgaire, et dans son désespoir même, il conserva des traces de la grandeur apostolique ; ou bien encore il voulait atteindre, par un moyen mauvais il est vrai, un but qui était bon (1). »

La seule raison qui légitimerait de telles hypothèses, serait que la somme de trente sekels est bien minime pour expliquer à elle seule un tel crime, étant donné surtout que si Judas volait, comme saint Jean nous l'affirme, il n'avait pas avantage à perdre *ipso facto* une place de caissier dont il tirait si malhonnêtement parti. Mais, d'une part, cette somme de trente sekels n'est spécifiée que dans saint Mathieu, les autres synoptiques, saint Marc et saint Luc, parlent seulement d'argent ἀργύριον, et les Actes, d'un salaire μισθός, et il n'est pas invraisemblable que le premier évangéliste ait pris ce chiffre dans un sens symbolique et général, d'autant qu'il le met en parallèle avec un salaire égal cité par un prophète (2). Judas aurait donc reçu en réalité une somme assez élevée, comme le prouve l'emploi qui en a été fait, c'est-à-dire l'achat d'un terrain (3). D'autre part, et cette raison me paraît beaucoup plus forte et décisive,

(1) Strauss, *loc cit.*, p. 412. Cf. Schmidt, *loc. cit.* ; Néander (*L. Jésus-Christ*, S. 578), rétablit ainsi le dilemme qu'il suppose avoir été celui de Judas : « Si Jésus est le Messie, il ne souffrira, en raison de sa puissance surnaturelle, aucun mal d'avoir été livré à ses ennemis ; au contraire, cela servira à hâter sa glorification ; s'il n'est pas le Messie, il mérite la mort. » La trahison n'eût été qu'une épreuve à laquelle le disciple qui doutait soumit la puissance de son Maître.

(2) Saint Mathieu cite Jérémie où il n'est pas question de cela. C'est évidemment un lapsus pour Zaccharie (XI, 12) qui parle du prix dérisoire donné par les juifs à un prophète (ironiquement : un prix magnifique אדרהיקר).

(3) Ce champ devait avoir une certaine étendue puisque, d'après saint Mathieu, il était destiné à la sépulture des étrangers.

si trente sekels ne représentent au poids que vingt francs, il faut surtout tenir compte de la valeur relative de l'argent. Or trente sekels était le salaire de quatre mois de travail pour un ouvrier agricole. C'était à peu près ce que sont aujourd'hui six cents francs. Les deux raisons se complètent et se corroborent ainsi l'une l'autre. Même en admettant que saint Mathieu ait pris les mots τριάκοντα ἀργύρια au sens littéral, il y avait là de quoi tenter fortement la cupidité d'un homme intéressé et malhonnête (1).

Peu importe d'ailleurs ; nous rejetons en tous cas les interprétations gnostiques. Dès lors, que Judas ait vendu son maître avec l'espoir de le voir échapper, ou simplement obnubilé par les offres des Princes des Prêtres, son désespoir après la condamnation du Messie, inévitable dans la première hypothèse, est parfaitement légitime dans la seconde. Il se peut fort bien qu'après le crime commis, il ait eu horreur du honteux marché. De toutes façons le suicide est possible. Nous allons rechercher maintenant s'il fut réel et quel fut le genre de mort qui en résulta.

Nous avons dit que deux textes opposés semblaient indiquer que ce mode de suicide fut ou la pendaison ou la précipitation : ces deux textes sont-ils conciliables ? telle est la première question que nous devons nous poser. Pour cela on peut admettre une des trois hypothèses suivantes :

1° Le texte de saint Mathieu se ramène à celui des Actes. Il n'y a pas eu pendaison, mais précipitation.

2° Le texte des Actes se ramène à celui de saint Mathieu. Il n'y a pas eu précipitation, mais pendaison.

3° Les deux textes relatent des faits, non pas contradictoires, mais successifs. Judas s'est d'abord pendu ; vivant ou mort, il y a eu précipitation.

III. — Hypothèse de la précipitation

Pour émettre une théorie de cette nature, il faut tout d'abord élaguer le texte de la Vulgate qui spécifie la pendaison avec une netteté absolue : *laqueo se suspendit*, et chercher à inter-

(1) Cf. *Histoire évangélique. Synopse des trois premiers évangiles*, par Édouard Reuss. Paris, 1876, p. 666 et seq.

préter le texte grec « ἀπελθὼν ἀπήγξατο : s'en allant, il s'étrangla. » Et ici se pose d'emblée le problème préjudiciel : l'évangile de saint Mathieu est-il authentique? D'accord avec la grande majorité des exégètes nous répondrons par l'affirmative formelle. Des quatre évangiles celui de saint Mathieu est en effet l'œuvre qui offre le moins de prise à la critique externe ou interne. Tout au plus peut-on admettre qu'il en a existé un original hébreu aujourd'hui perdu : ceci est d'autant plus probable que Mathieu comme tous les apôtres devait parler un idiome voisin de l'araméen, et non le grec. Notons d'ailleurs que les plus anciennes versions qui existent de l'Évangile de saint Mathieu, c'est-à-dire les versions syriaque, arabe et éthiopienne, présentent avec le texte grec des différences notables pour le verset qui nous occupe.

Pour faire cesser la contradiction, en réduisant le texte de saint Mathieu à celui des Actes, il faut essentiellement attribuer au terme ἀπήγξατο un sens autre que celui de « il se pendit ». C'est ce qu'ont tenté tour à tour Gæzius, Grotius et Heinsius.

Gæzius (1) admet que la mort de Judas est due à Satan. Le diable, qui (saint Luc et saint Jean le disent) entra dans le traître pour le pousser au crime, enleva le possédé dans les airs pour le laisser retomber. Dans la chute, son ventre s'ouvrit, et Satan s'en échappa. Lightfoot partage cette manière de voir (2) : « Ἀπήγξατο veut dire il fut étranglé par le diable qui l'habitait depuis trois jours... Le diable l'enleva dans l'air, l'étouffa, et le laissa retomber à terre, de façon que son corps se rompit par le milieu, et que ses entrailles se répandirent : c'est par cette horrible issue que le diable s'en alla (3). » Une telle hypothèse ne vaut pas l'honneur de la discussion ; mais il n'en est pas de même de celle de Heinsius.

(1) G. Gæzius : *Diatrib. academ. de suspensione Judæ*, paragr. 25. Cf. Garmann : *De miraculis mortuorum*, § 46.

(2) Lightfoot cité par Gronovius, p. 139. Cf. J. Ræsenus : *Disputationes 1 et 2 de morte Judæ*, § 3, et Dorscheus : *De Theologo*, p. 184.

(3) Cf. Jacobi-L.-F.-F. Gronovi : *Exercitationes academicæ de pernicie et casu Judæ, του προδοτου*, habitæ automno anni præcedentis CIↃ IↃ C. LXXXII, in quibus ostenditur et tempus et ipsam ejus perniciem, quæ sub variis doctorum hominum conjecturis hactenus fluctuaverunt, clare ab ipsis evangelistis esse indicata. Lugd. Batavorum. Apud Danielem a Gæsbeck MDCLXXXIII.

Peut-on attribuer au verbe απαγχεσθαι le sens d'être angoissé non plus par une compression matérielle et extérieure, mais moralement? Telle est la question que Heinsius résout par l'affirmative. Dès lors, il n'y a plus de difficulté. Saint Mathieu dit simplement que Judas ayant vu son maître condamné à la croix, partit angoissé. Les Actes ajoutent qu'il périt ensuite d'une chute. Cette hypothèse très simple et particulièrement séduisante semble avoir été très en faveur auprès des historiens de la fin du XVIIe siècle. Ils ont cité à l'appui de leur thèse l'exemple d'Achitophel qui, désolé de ne pas voir ses conseils suivis par Absalon, mourut de chagrin (1), celui de Polyagre mourant étouffé, celui du soldat des Thermopyles qui meurt en venant annoncer la victoire (2).

Quelle que soit la valeur d'ailleurs assez relative de ces exemples, il n'en reste pas moins que la mort par une émotion violente est possible, et cette hypothèse ne laisserait pas d'être à la rigueur défendable, si la traduction d'απηγξατο sur laquelle elle repose n'était pas forcée et inadmissible. Gronovius a très expertement démontré par des exemples multiples empruntés aux meilleures sources que le verbe απαγχεσθαι est pris constamment dans le sens de « se pendre », et que les auteurs grecs exprimaient par αποπνιγειν l'idée de suffocation, quelle qu'en fût d'ailleurs la cause (3).

(1) Cet exemple est particulièrement mal choisi en ce qu'Achitophel semble bien s'être pendu, ainsi que le prouve le contexte (Samuel, II, XVII, 23). Il rentra dans sa maison, y mit tout en ordre, et mourut. Cela s'accorde assez mal avec une mort émotive. D'autre part, les passages analogues cités à l'appui de cette thèse sont moins que probants. Il est bien question dans Job, VII, 15, d'une mort par suffocation indiquée par le même mot מחנק qu'au verset 23 de Samuel, mais ici, la signification de pendaison est encore plus précise, d'ailleurs le synonyme תוח dont la traduction n'est pas discutable (suspension) figure dans plusieurs manuscrits ou éditions.

(2) ÆLIEN, lib. 5, *Var. hist*, cap. 8 : Σωκρατης μεν κωμωδουμενος εγελα, Πολυαγρος δε απηγξατο. Pour le soldat des Thermopyles, v. HÉRODOTE, VII, 232. Au sujet de ces exemples, et en particulier de la mort d'Achitophel, et du sens de απηγξατο dans un verset de Tobie, cf. CALOVIUS : « Commentum quod morbus ortus sit ex magno animi dolore ac mœrore quod interierit non congruit verbis textus... nam potuisset diu mœrore ac dolore animi angi, antequam vitam finiret. Hoc autem statim factum innuitur, postquam domum disposuit et ita ut ipse mortem adsciverit. » Cf. aussi HAIMUNDUS, cité par Gronovius, *loc. cit.*

(3) C'est ainsi qu'αποπνιγειν est pris par Lucien dans le sens d'étrangler et qu'il

Si nous considérons, et ce sont là des pièces à conviction importantes, les versions orientales primitives de l'Évangile, nous voyons d'ailleurs que le texte syriaque interprète le mot litigieux par « il s'étrangla », forme réfléchie analogue au niphal des verbes hébreux. Le texte arabe précise « il se pendit ». Seul, le texte éthiopien présente quelque difficulté d'interprétation, et comme le terme grec peut à la rigueur s'appliquer à plusieurs formes de mort violente. Voici d'ailleurs ces versions :

Texte syriaque. *Matutinis feria sexta passionis,* 70.

ܘܫܕܐ ܗܘ ܟܣܦܐ ܒܗܝܟܠܐ ܘܫܢܝ ܘܐܙܠ ܚܢܩ
ܢܦܫܗ.

Et projecit pecuniam in templum et discessit; abiensque strangu-avit sese.

Texte arabe. *Lectio nonagesima quarta.*

فقالوا لا يكن ما علينا انت اعلم

Et projecit argentum in templo : deinde abiit et se suspendit.

Texte éthiopien. *De pœnitentia Judæ.*

ወገደፈ ፡ ውእተ ፡ ብሩረ ፡ ውስተ ፡ ምኵራብ ፡ ወሖረ፡
ወተኀንቀ ፡ ወሞተ ፡ ።

Et projecit hoc argentum in templo : et abiit, et strangulatus fuit et obiit.

Les auteurs qui n'ont pas voulu admettre la pendaison et ont attribué au terme usité par saint Mathieu un sens figuré cessent de s'entendre quant à la façon dont Judas aurait succombé.

Les uns avec Grotius admettent qu'il mourut purement et

est employé successivement par Appien pour dépeindre la suffocation avec un linge mis sur la bouche, par la fumée, et par la compression manuelle.

Il n'est pas possible non plus d'interpréter, comme on a essayé de le faire, απηγξατο par « il voulut s'étrangler, il eut l'intention de se pendre ». Απο en composition est non pas diminutif, mais nettement explétif : v. p. ex. αποκαρτερειν, se suicider par inanition ; απογινωσκειν, désespérer, etc.

simplement de chagrin (1), ce qui ne s'accorde guère avec ce que racontent les Actes. (Grotius prend aussi au figuré les mots : Les entrailles sortirent de son ventre ; il en fait un trope évidemment bien oriental, mais combien peu vraisemblable) ; les autres supposent qu'étouffé par l'angoisse morale, il tomba de son haut, peut-être sur quelque chose de pointu, et qu'ainsi il s'ouvrit involontairement le ventre (2) ; cette manière de voir souleva en Hollande vers 1730 une polémique inouïe où deux savants historiens, Gronovius et Périzonius, échangèrent autant d'injures que d'arguments. L'écho de ces querelles nous est parvenu grâce au livre de Mead (3) qui se range, sans grande conviction peut-être, à l'avis de Périzonius (4). Quant à Heinsius il admet que le désespoir poussa Judas à se jeter dans un précipice. Il conclut donc au suicide par précipitation (5).

En résumé, les théories qui veulent réduire les deux textes

(1) Grotius. (*Notæ ad Matthæum*), p. 474 : « Videtur enim Petrus omnino casu inopinato quem divina providentia direxerit, non Judæ ipsius facto, exitii causam adscribere. Videamus igitur, an hoc loco Mathæus non agat de morte Judæ ut quæ serius contigerit et forte non resurrectionem ut multorum fert conjecturæ sed de gravissimo consciencia exulceratæ tormento. Cf. Gronovius, *loc. cit.*, p. 94.

(2) Iacobus Lydius : « Judam adultum ex gravissimo peccati divinæque iræ sensu hoc morbo suffocatum fuisse ita ut pronus concidens, vi interclusi spiritus crepuerit medius, effusaque fuerint ejus viscera. » Cf. Ger. Vossius : « In quo singulare Dei judicium..... immediate ab ipso Deo exercituum fuerit. » Cités par Gronovius, *loc. cit.*

(3) Richard Mead : *Médecine sacrée* ou traité des maladies les plus remarquables dont il est fait mention dans les Livres saints. Ch. xiv, Maladie de Judas, tome II p. 175. In Recueil des œuvres physiques et médicinales publiées en anglais et en latin par M. Richard Mead, médecin de la Grande-Bretagne, traduction française enrichie de découvertes postérieures à celles de l'auteur, par M. Coste, médecin, de l'hôpital royal et militaire de Nancy, 2 vol. in-8°, Bruxelles, MDCCLXXIV). L'édition originale a pour titre : ***Medicina sacra sive de morbis insignioribus qui in Bibliis numerantur Commentarius***, Amsterdam, 1749.

(4) Mead, *loc. cit.* : « Dès que le traître vit J.-C. condamné à mort, il commença à se repentir de sa trahison. Affecté de douleur et de désespoir, le vertige s'empara de lui ; il tomba de sa hauteur, ou plutôt se précipitant de quelque lieu élevé, il se heurta contre quelque rocher ou quelque tronc d'arbre qui lui creva le ventre, et il mourut. Saint Mathieu fait mention de la douleur extrême qui l'avait porté à se donner la mort, et saint Luc rapporte d'une manière plus précise ce genre de mort. C'est donc avec raison qu'on doit le ranger au nombre des maladies, puisque c'était une vraie maladie de l'esprit. »

(5) Une opinion identique est défendue par Pricæus dans un livre intitulé : ***De morte Judæ proditoris. Probabile esse (contra omnium veterum et recentiorum mentem) non laqueo eum periisse sed præcipitio.*** Cet ouvrage, extrêmement diffus

à la seule signification du second, interprètent le mot απηγξατο en substituant à l'idée de pendaison celle de suffocation, soit par une intervention surnaturelle, dont nous n'avons pas à faire justice ici, soit par la douleur. Tous ces commentaires nous semblent devoir être également rejetés, parce que tous ont pour base une traduction forcée, inexacte, et d'ailleurs interdite par les leçons syriaque et arabe. Nous allons voir s'il est plus logique de réduire le second sens au premier et de s'arrêter à la seule hypothèse de pendaison.

IV. — Hypothèse de la pendaison

Le discours que saint Luc met dans la bouche de saint Pierre, au premier chapitre des Actes des Apôtres, contient sur la mort de Judas deux faits distincts : le premier, c'est qu'il fut πρηνης γενομενος ; le second, c'est qu'il se rompit par le milieu et que ses entrailles se répandirent sur le sol. Il faut donc d'une part traduire les deux termes grecs très obscurs, d'autre part donner une explication valable de cette effusion viscérale, de prime abord un peu surprenante.

Nous avons dit plus haut que πρηνης γενομενος, que la Vulgate traduit sans hésiter par *suspensus* (de même que pour saint Mathieu, elle avait fort simplifié en interpolant *laqueo*), signifie mot à mot *præceps factus* ou *pronus factus*, c'est-à-dire « devenu la tête en bas ». En admettant, ce qui n'est pas douteux, que saint Mathieu ait spécifié la pendaison, il n'y avait que trois façons de rattacher le texte des Actes à une mort par la corde; c'était d'expliquer *pronus factus*, soit par « le visage dirigé vers la terre », soit par « pendu par les pieds, la tête en bas », soit par « pendu avec élan ». Nous allons expliquer et discuter tour à tour chacune de ces versions, sans oublier qu'en admettant que l'une d'entre elles soit parfaite, il restera encore à expliquer comment un pendu a pu avoir le ventre ouvert et les entrailles répandues.

A. — Πρηνης γενομενος peut-il être considéré comme signifiant que les pendus regardent vers le sol ? Cette opinion, peu en

comme toutes les dissertations de cette époque et de cette nature, est divisé en quatre chapitres : I. De verbo *απαγχεσθαι* (mœrore suffocari); II. De volontarii præcipitii frequentia; III. De intestinis effusis per præcipitium ; IV. De voce μεσος.

faveur chez les médecins, a pour elle l'autorité d'Érasme (1), le plus illustre hellénisant des temps modernes, et celle beaucoup moins entraînante de Sébastien Barvadius (2), et Nicolas Zegerus (3). Elle a contre elle ce fait que les pendus n'ont pas constamment le visage dirigé vers le sol, et Gronovius qui semble avoir eu une clinique appréciable de la pendaison, déclare que les pendus qui ont la tête basse sont ceux à qui le bourreau a rompu le cou par la violence des tractions, ou en se jetant sur les épaules de la victime (4). De fait, si les pendus ont parfois le visage penché en avant, cela n'est ni tellement habituel ni tellement caractéristique qu'on ait pu en arriver à dire « avoir la tête penchée » pour signifier « être pendu ». Il est à croire que saint Pierre eût été plus explicite s'il avait voulu dépeindre la mort par la corde. Là encore, les commentateurs, poussés par le désir de concilier les textes opposés, ont torturé les mots pour en extraire un sens forcé.

B. — Je ne signalerai ici que pour mémoire la tradition suivant laquelle Judas se serait pendu par les pieds. Elle vérifie évidemment d'une façon parfaite l'indication de *præceps* ou *pronus*, mais ce genre de suicide a de tout temps paru assez invraisemblable, pour qu'aucun auteur n'ait pris à tâche de le défendre. C'est donc purement une légende populaire.

C. — La pendaison peut être en même temps un genre de précipitation, telle est l'explication fournie par Henri Estienne (5), et adoptée par divers commentateurs, tels que Schmidius, Beza

(1) Érasme (Notes *ad Acta*) : « Et suspensus crepuit. Καὶ *πρηνὴς γενόμενος*, pronus factus sive declivis, *πρηνὴς* enim græcis dicitur qui vultu est in terram dejecto. Expressit autem gestum et habitum laqueo præfocati. Alioquin ex hoc sane loco *non* poterat intelligi quod Judas suspendit se. » Cf. Saint Augustin : *Contra Manichæos*, c. IV et V.

(2) Sébast. Barvadius : « Respondetur *πρηνὴς* significare præcipitem, pronum et eum, qui capite est propendente, et vultu in terram dejecto, qualis esse solet eorum vultus, qui suspensi sunt, unde significat suspensum, ut noster interpres vertit. »

(3) Nicolaius Zegerus : « Exposuit autem gestum et habitum laqueo præfocati. »

(4) Gronovius, *loc. cit.* p. 20 et seq. : « Quod suspendiosi nostri prona fronte terram videantur adspicere, non fit ex natura præfocati, sed violentia carnificis ita gulam frangentis et cervicem intorquentis. »

(5) Henri Estienne (*Thesaurus*) : « Item aliquis *πρηνὴς γίνεται* quum vel ab alio, vel a se in caput præcipitatur, et in suspendio *πρηνὴς γίνεται* qui laqueo

et Maldonatus (1). Elle consiste à représenter Judas comme s'étant passé la corde au cou, puis étant monté sur un arbre : il aurait alors accroché le lien à la branche sur laquelle il était grimpé et se serait jeté en bas de façon à ce que la strangulation brusque pût amener ses effets les plus énergiques, tels que rupture du larynx, distorsion des vertèbres cervicales, etc. Ou bien encore, l'arbre était sur la déclivité d'une colline, et Judas, après avoir attaché la corde à une branche haute et à son cou, serait précipité dans le sens de la pente, de manière à s'étrangler violemment (2). Une telle hypothèse, surtout présentée de la première manière, est loin d'être illogique : elle représente peut-être un genre de mort exceptionnel, compliqué, dont on ne trouve que bien peu d'exemples, du moins dans les cas de mort volontaire, mais elle n'est pas absurde et mériterait d'être prise en considération si elle n'avait pas contre elle le fait essentiel qui déjà militait victorieusement contre les deux explications précédentes, et qu'il nous reste maintenant à éclaircir : la rupture de l'abdomen et l'éventration.

Un pendu peut-il dans des conditions normales être atteint de rupture de la paroi abdominale avec éviscération ? La question a été discutée fort longuement par Garmann (3), qui

aptato ex alto sese in caput dejicit, ut Judas. Act. apost, C. I, Itaque *πρηνης γενομενος* idem significat cum *πρηνιχθεις*, seu *καταπρηνιχθεις*, *κατανεχθεις*. Quum se ex alto pronum in caput dejecisset. »

(1) Schmidius (*Declarationes de N. T.*, p. 1776) : « Hodie in suspendiis corpora suspendendorum plerumque non adeo subito, non admodum etiam alte, nedum in præceps de scala amoventur. »

Beza (cité par Gronovius, *loc. cit.*) : « Sed et qui laqueo præfocantur, solent ex editiore loco præcipites dejici. »

Maldonatus (*ibid.*) : « Primum se ex loco edito suspendit, seque inde præcipitem egit, sicut solent qui laqueo suspenduntur; inserto laqueo de superiore loco dejici et præcipites dari, ut citius strangularentur. »

Saumaise (*Epistola tertia de cruce*), après avoir appuyé de sa haute compétence la nécessité de traduire *απηγξατο* par « il se pendit », interprète *πρηνης απηγξατο* par la pendaison à une fourche, mode de supplice usité à l'époque de Constantin. On ne sait pas très bien où il a pris cette supposition bizarre.

(2) Notons dès à présent qu'un obstacle grammatical absolu s'oppose à toute interprétation active de la précipitation. Nous verrons par l'analyse du sens précis de *γενομενος* et de ses équivalents syriaque, arabe et éthiopien, que seules peuvent être valables les hypothèses où Judas tombe et non celles où il se jette.

(3) Christiani Frederici Garmanni, Martisburgensis physici chemnicensis ordinarii, academici curiosi : *De miraculis mortuorum*. Lipsiæ, impensis Christiani

suivant l'usage de son temps préfère l'autorité à l'expérimentation, et les citations à la clinique. Il conclut d'ailleurs fort justement que la rupture de l'abdomen chez un pendu n'est vraisemblable que s'il est hydropique à un degré extrême. Gronovius porte le débat sur le terrain des faits, et déclare qu'il n'a jamais vu de pendus éclater quelle que soit d'ailleurs la violence de la strangulation (1). Il réfute l'exemple tiré de la mort d'Arius l'hérésiarque dont les entrailles s'enfuirent tandis qu'il allait à la selle. Il ne s'agit pas là d'une éviscération, mais, ce qui est tout différent, d'un prolapsus anal plus ou moins volumineux (2).

L'étiologie raisonnée de cet éclatement de l'abdomen dans la pendaison n'a été étudiée que bien plus tard par Louis et son contradicteur Philip au cours des polémiques que suscita l'affaire Calas. Philip pose en principe que Judas n'était pas atteint d'hydropisie au moment de son suicide; il raisonne alors de la façon suivante : « Judas n'a crevé que parce qu'il était pendu. Quelle peut en être la raison, si ce n'est le poids du corps, l'effet de l'air comprimé trop subitement, l'abaissement du diaphragme? De là voici comment nous concluons. Le poids du corps peut être considérable, la corde peut être placée le nœud sous la gorge; l'air comprimé tout à coup devient toujours capable d'une grande explosion ; les parties cartilagineuses ont moins de ténacité et de cohérence entre elles que les parties musculaires : donc la trachée artère peut être déchirée sans violence extérieure. » Comme on le voit, emporté par la préoccupation du sujet dont il était plein, Philip, après avoir annoncé qu'il allait expliquer l'éviscération de Judas, la considère comme un fait acquis, démontré et clair, et la prend comme base pour une théorie d'ailleurs plus qu'hypothétique des déchirures du larynx dans la pendaison-suicide. Louis n'eut pas de peine à renverser cette phraséologie

Kirchneri, chemnitii, typis Joh. Gabr. Güttneri. Anno MDCLXX, V, De crepatura abdominis, p. 83, §§ 2 et suiv.

(1) Luther admettait la réalité de l'éviscération : « Er hat sich erhencket und ist mitten entzwen geborsten, und alle sein Eingeweide ausgeschüttet. » (Act., I, 18.)

(2) Jacob Ræserus : *Disp. Philolog. 2. De morte Judæ, pars 6;* Garmann, *loc. cit.*, § 10; Athanasius, *Epistola ad Serapionem.*

creuse, mais il se garda bien d'élucider le mystère de l'éventration biblique (1). La question reste donc entière.

Or, on ne trouve pas, en dehors du cas en question, un seul exemple de rupture abdominale de cause interne sous l'influence de la pendaison. C'est en vain que l'on interroge les traités généraux ou spéciaux de médecine judiciaire. Nulle observation n'est rapportée. Les ruptures musculaires, extrêmement rares, sont citées à titre d'exception pendant des efforts dus à la parturition, au coït, aux vomissements, à des exercices de gymnastique (2). Dans un cas de Richerand il y eut rupture des deux muscles grands droits. Quant aux ruptures totales de la paroi abdominale, on en relève en tout quatre ou cinq cas, dus exclusivement à l'ascite ou à un accouchement difficile (3). De tout cela nous n'avons pas à tenir compte. Nul n'a jamais prétendu que Judas fût ascitique au moment de sa pendaison, et il serait véritablement difficile de fournir un argument en faveur de cette supposition gratuite. Nous examinerons plus tard s'il le devint, en étudiant les théories qui le considèrent comme ayant survécu.

Est-il plus logique d'admettre que la rupture abdominale et l'éviscération consécutives ont eu lieu sur le cadavre? Mais l'apparition des crevasses sur la paroi ventrale appartient à une période tardive de la décomposition cadavérique, à la fonte putride (4) postérieure à la putréfaction gazeuse. Quelle vraisemblance y a-t-il que les Juifs eussent laissé indéfiniment séjourner ce corps dans un champ voisin de Jérusalem. Même à la saison de Pâques, même sous le soleil de Judée, un tel dégré de putréfaction représente un nombre de jours inadmis-

(1) *Du mémoire de* M. Louis, *chirurgien consultant des armées du Roi, concernant une question anatomique, relative à la jurisprudence*, par M. Philip, médecin de la Faculté de Paris (in *Journal de médecine, chirurgie, pharmacie, etc.*), dédié à S. A. S. Mgr le comte de Clermont, Prince du Sang, 1763, t. XIX. Cf. *ibid.*, p. 442, la réponse de Louis.

(2) F. Guyon : Art. *Abdomen* in Dict. Dechambre. Cf. *Journal de Desault*, vol. I, p. 377.

(3) *Medic. Comment.*, t. XC. *Recueil des curieux de la nature*, D. 3, art. 9 et 10, 1701-1705. *Journal de Sédillot*, t. XXV, p. 133. *Comment. de Leipzig*, t. VIII, p. 72. Articles *Abdomen*, *Grossesse* et *Ascite* in Dict. Dechambre.

(4) Tourdes : Art. *Cadavre* in Dict. Dechambre. Cf. aussi Tardieu : *la Pendaison*.

sible dans un pays civilisé. Et d'ailleurs le mot ελακησε indique un éclatement brusque et sonore qui n'a rien à voir avec les fissures cadavériques (1).

Pour ces deux raisons il faut donc conclure que les hypothèses qui cherchent à réduire le texte des Actes à celui de saint Mathieu, en les expliquant par la seule pendaison, sont inadmissibles comme ne rendant pas compte de l'éviscération nettement spécifiée par saint Luc. Les deux textes ne pouvant être superposés, il nous reste à voir si médico-légalement et exégétiquent ils sont conciliables par contiguïté.

V. — Hypothèse de la pendaison suivie de précipitation

Il y a deux façon d'envisager cette troisième hypothèse : la première consiste à dire que Judas étant mort pendu, son cadavre a été précipité; la seconde consiste à admettre que Judas a survécu à sa pendaison (ou pour parler le langage médico-légal, qu'il y a eu pendaison ratée) et que, plus tard, il est mort précipité.

Avant d'exposer ces diverses suppositions, il me parait nécessaire de bien établir, par l'analyse serrée du texte, que seules seront légitimes les théories qui admettent une cause fortuite, extrinsèque, objective à la précipitation de Judas, et qu'il ne saurait être question d'un motif volontaire, interne, actif. En un mot, il n'y a pas eu, il n'a pas pu y avoir suicide doublé.

Et en effet, en quelque langue que l'on considère le texte original des Actes, on voit que le verbe accolé à πρηνης est toujours nettement et précisément passif. Le participe grec γενομενος implique que l'individu à qui s'est appliqué le qualificatif est devenu πρηνης passivement, qu'il ne s'est pas fait πρηνης (1). De même en syriaque nous trouvons que Judas

(1) Gerhardes (*loc. cit.*) : « ελακησε indique ce qui se brise et résonne en se brisant, comme en tombant ou de toute autre manière. » Estienne (*Thesaurus*) : « ελακησε usurpatur pro sonare ηχον τινα ποιειν, et quidem sæpe proprium των αψυχων, ut hastæ ad arma, ossa fracta vel vulnerata. »

(2) Cf. in Bible, Moïse εντρομος γενομενος; Herodes γενομενος σκωληκοβρωτος; δεσμοφυλαξ εξυπνος γενομενος; Ephesii aurifices γενομενοι πληρεις θυμου; comites Pauli αθυμοι γενομενοι, etc., etc. : il serait facile de citer cent exemples probants tirés des auteurs profanes.

« tomba sur sa face, par terre » ; dans le texte arabe : « tombant prosterné sur la face ». Le texte éthiopien est encore plus clair : « *Il fut jeté* à terre sur sa face. » Donc il y a chute, une chute quelconque, il n'y a pas un second mode de mort volontaire.

Ceci dit, examinons d'abord comment on peut expliquer que le corps de Judas pendu ait été immédiatement précipité. Deux hypothèses se présentent. La première, c'est que la corde ou la branche s'étant brisée, le corps tomba à terre ; la seconde, c'est que le cadavre fut enlevé et jeté dans un trou.

Le système de la corde cassée a réuni de nombreuses sympathies. « Le lien se rompt, dit Casaubon, Judas tombe sur la face. Mais il tombe ou sur une pierre peut-être aiguë ou sur un tronc d'arbre pointu, ou ailleurs ; par une intervention de la Providence, son ventre se fend, ses intestins se répandent. Le mot ἐλάκησε nous montre qu'il s'agit moins de la violence du coup, que d'une volonté secrète de Dieu, et que l'ouverture de son corps s'est faite par quelque force extraordinaire opérant en dedans. Ceci est le simple récit des Écritures (1). »

Il est permis de se demander avec Grotius dans quelles limites l'intervention de la Providence s'imposait pour que le cadavre tombant sur un corps tranchant ait une plaie pénétrante de l'abdomen, et même si, à tout prendre, Judas était bien plus puni d'être précipité une fois pendu et mort. Mais à ne considérer l'hypothèse que dans sa partie naturelle et positive, on est obligé d'accorder qu'elle présente tous les caractères de la possibilité et de la vraisemblance. Nous en discuterons la réalité quand nous aurons établi si oui ou non Judas survécut à sa tentative de suicide (2).

(1) CASAUBON : *Exercitationes in annales Baronii*. Cf. CALIXTUS : *Concordia IV Evangelorum*. JACOBUS LYDIUS *(loc. cit.)* : « Nempe laqueo fracto cecidisse in terram volunt proditorem et illiso in saxum aut stipitem ventre, viscera per rupturam effusa. Illam ergo per laqueum mortem adumbratam fuisse aiunt in Achitophel semet ipsum suspendente. »

Il est à noter que deux au moins des traductions actuelles de la Bible ont encore nettement l'interprétation de Casaubon. C'est la version grecque moderne : « *καὶ ἔπεσε καὶ ἐσχίσθη*..... », et la version flamande : « Of dat hy den strop gebrooken synde voor overgevallen is ende geborsten, ende dat hy alsoo syn ingewandt door een reghtveerdigh oordeel Godts nytgestordt heeft. »

(2) V. aussi BULLINGER (Henry). In Sacrosanctum Jesu Christi D. N. Evange-

A l'hypothèse de la corde rompue, Gronovius (1) a tenté de substituer une autre explication. Pour lui, le cadavre fut dépendu et jeté dans un fossé analogue au βάραθρος d'Athènes, aux καιάδαι de Sparte, aux gémonies romaines. Il argue d'un texte de Stobæus parlant d'une fosse appelée κόρακας et où l'on aurait jeté les cadavres des suicidés. Outre qu'il est inouï que ni la Bible ni les Talmuds ne fassent la moindre allusion à une coutume d'une telle importance, on peut reprocher à Gronovius l'étrange choix des documents sur lesquels il prétend étayer son système. On jugera sans doute qu'un poème d'Arator, où Judas est comparé à Arius (2), qu'une proposition évidemment métaphorique d'Athanasius (3), sont au total d'assez pauvres références. Rappelons en outre que le verbe ἐλάκησε ne peut guère s'appliquer à un cadavre en voie de décomposition, et il ne nous restera plus qu'à nous étonner de voir un traité long de 200 pages, sur cette seule question de la mort de Judas, aboutir à une conclusion aussi peu séduisante (4).

Toutes les hypothèses que nous avons discutées jusqu'ici admettaient que Judas mourut le jour de son suicide quel qu'en fût le mode, ou qu'il mourut de chagrin ; nous allons voir s'il y a quelque raison de supposer qu'il survécut au maître qu'il avait trahi (5).

lium secundum Mathæum. Commentariorum librii XII. Tiguri. 1542, in-fol. et Ferus (Jean) : In sacrosanctum J. C. Evangelium secundum Mathæum. Commentariorum libri quatuor, autore R. P. Joanne Fero, quondam concionatore Moguntino Moguntiæ 1559.

(1) Plusieurs exégètes modernes s'en sont tenus à l'hypothèse de la corde cassée avec précipitation immédiate. Cf. Paulus, 36, S, 457 ; Kuinol (*in Mathæo*) 747 et seq. ; Oshausen 2. S. 455. Winer et Fritzsche s'y rallient également.

(2) Arator : *Histoire des Apôtres*, liv. I.

Cœli terræque perosus
Inter utrumque perit : nullis condenda sepulcris
Viscera rupta fluunt.

(3) Athanasius, cap. xiv : Απηγξατο, και τα πετεινα του ουρανου κατεφαγον αυτον.

(4) Gronovius. *loc. cit.*, p. 179. Il s'agit là de Jacques Gronovius, né à Deventer, en 1645, mort à Leyde en 1716, fils, père, oncle et grand-oncle des érudits de ce nom. Il est célèbre par ses disputes avec Perizonius (1651-1715). L'un professait l'histoire ; l'autre, la littérature grecque à l'Université de Leyde.

(5) Notons ici l'existence d'une scholie fort curieuse due à Julien l'Africain (*Gesta sancti Apostoli Mathæi* interpræte Julio Africano, ex Hebræo versis), mettant

Les commentateurs qui ont, jusqu'ici, cherché à démontrer que Judas survécut à sa tentative de pendaison, ont toujours pris comme point de départ de leurs syllogismes un passage de Théophylacte, et un texte de Papias rapporté par Œcumenius.

Théophylacte, dans ses commentaires sur le IVe évangile, s'exprime ainsi : « Il (Judas) commença tard à savoir, et se repentit, à la vérité, mais non bien, car il était bon de se condamner, mais diabolique de se pendre. Car, ne supportant pas les exécrations et les ignominies qui devaient suivre, il se retira lui-même de la vie, alors qu'il eût dû pleurer, et se réconcilier avec celui qu'il avait trahi. Mais quelques-uns disent que Judas, parce qu'il était avare, espérait de la trahison du Christ beaucoup de gain, et ne croyait pas que le Christ dût être mis à mort, mais qu'il s'échapperait, comme souvent auparavant il s'était échappé ; mais comme alors il le vit condamné à mourir, il fut poussé par le remords que quelque chose d'autre que ce qu'il pensait fût arrivé. C'est pourquoi il s'étrangla, afin d'arriver avant Jésus en enfer, et d'obtenir son salut en le priant là. Et sachez qu'il plaça son cou dans un lien se suspendant à un arbre, mais l'arbre s'étant incliné, il survécut, Dieu voulant qu'il restât dans la pénitence ou dans le repentir et la vertu. On dit, en effet, qu'il souffrit d'un mal hydropique, au point qu'il ne pouvait passer là où passait facilement un chariot, et qu'enfin il fit une chute la tête en avant, et éclata par le milieu, c'est-à-dire qu'il fut déchiré, ainsi que le dit Luc dans les Actes. »

Ce curieux passage contient l'affirmation de plusieurs faits intéressants : il confirme l'hypothèse que nous avons déjà exposée à propos de l'état mental de Judas, à savoir qu'il pensait peut-être que son maître livré par lui échapperait ; il présente deux points de vue nouveaux : d'abord qu'il y eut pendaison ratée, ensuite que Judas devint hydropique.

d'accord les deux textes, que l'on a tant de mal à concilier. Il traduit le *ἀπελθὼν ἀπήγξατο* par « *et suspensus crepuit* ». Faire dire à saint Mathieu ce qui précisément est le côté nouveau du texte des Actes, réduirait toute tentative de discussion à néant et obligerait d'accepter la théorie de Casaubon, mais cette scholie est évidemment un arrangement après coup destiné à tout accorder.

Le système de la pendaison ratée (1) n'est pas plus absurde en soi que la théorie de Casaubon, que nous avons considérée comme une des plus plausibles de celles vues jusqu'ici. Il permet en effet de concilier d'une façon parfaite les deux textes évangéliques, parlant, l'un de pendaison, l'autre d'éviscération et de chute. Quant à la tradition qui fait de Judas un hydropique, il faut remonter beaucoup plus haut pour en retrouver l'origine. Elle est mentionnée pour la première fois dans un fragment de Papias relaté par Œcumenius.

« Judas ne mourut pas de la corde, mais il survécut, décroché avant de mourir. Et cela est clairement rapporté par Papias, disciple de Jean, dans le quatrième livre du récit des discours dominicaux, où il dit ainsi : Judas donna un grand exemple d'impiété dans ce monde (2), car sa chair enflammée gonfla à tel point qu'il ne pouvait passer là où un char passait facilement, et cela à cause du seul poids de sa tête (3), car on rapporte que ses paupières gonflèrent à un tel point que lui-même ne voyait plus la lumière. Et ses yeux ne pouvaient même être distingués à l'aide de l'instrument du médecin, tant ils étaient cachés à une grande profondeur. Ses organes génitaux apparaissaient difformes et volumineux par quelque déformation; par là s'éliminait la sanie répandue par tout le corps, comme aussi des vers par les orifices naturels. Ainsi torturé, après beaucoup de douleurs, on dit qu'il mourut dans son champ, qui resta désert à cause de la mauvaise odeur, et qui n'a pas été habité jusqu'à présent. Même personne ne peut traverser aujourd'hui ce lieu sans se boucher le nez avec la main. »

La phrase relative au gonflement des paupières est textuellement dans une scholie d'Appolinaire (4) : Τα μεν γαρ βλεφαρα

(1) Pour le sens du terme de *pendaison ratée*, cf. thèse de Verse, faite au Laboratoire de médecine légale de Lyon sous l'inspiration du professeur Lacassagne : *De la pendaison incomplète ou ratée et des accidents consécutifs* (Lyon, Storck, 1892).

(2) Je pense qu'il faut comprendre : « Judas donna aux impies une grande leçon » ou « un grand exemple des châtiments réservés à l'impiété. »

(3) *Τουτο δε σαφεστερον ιστορει Παπιας, ο Ιωαννου του αποστολου μαθητης; μεγα ασεβειας υποδειγμα εν τουτω τω κοσμω περιεπατησεν Ιουδας. Πρησθεις γαρ επι τοσουτον την σαρκα, ωστε μη δυνασθαι διελθειν αμαξης ραδιως διερχομενης, υπο της αμαξης επιεσθη, ωστε τα εγκατα αυτου εκκενωθηναι.* (Œcumenius.)

(4) Citée par Munster : *Fragm. Patr.*, I, 17.

των οφθαλμων αυτου μηδε υπο ιατρου διοπτρας οφθηναι δυνασθαι, κτλ., Μετα πολλας δε βασανους και τιμωριας εν ιδιω, φασι, χωριω τελευτησαντος κτλ..

L'autorité d'Œcuménius est quelque chose de tout à fait relatif. Son recueil de traditions et de légendes ne mérite pas une créance plus grande que les anecdotes d'un Aulu-Gelle, ou les historiettes d'un Brantôme ou d'un Tallemant des Réaux. L'idée que Judas était atteint d'ascite a cependant séduit Henri Estienne au point de lui faire supposer que le texte des Actes était altéré et qu'il fallait lire non plus πρηνης mais πρησθεις γενομενος, devenu hydropique. Avec de pareils procédés la critique historique devient un petit jeu de combinaisons avec lequel on peut arriver à des fantaisies peut-être fort réjouissantes, mais que l'esprit scientifique actuel regarde avec autant de commisération que d'étonnement.

Nous en dirons autant du système qui consiste à démontrer que Judas avait toujours été malade, et que son nom même d'Iscariote signifie angineux, ou « qui est habituellement atteint d'esquinancie. » Outre que le rapport entre l'esquinancie et l'ascite peut sembler un peu indirect, on ne voit guère le moyen de dériver ισκαριωτης, avec un iota initial et un kappa, de la racine εσχαρα qui eût comporté un epsilon initial et un khi (1). Il ne faut d'ailleurs pas perdre de vue que les apôtres qui ont eu à surnommer Judas ne parlaient pas grec, et que s'il n'est pas impossible de trouver à εσχαρα une origine sanscrite, il ne paraît pas qu'on lui connaisse un homologue araméen ou chaldéo-syriaque à radical équivalent.

L'hypothèse de l'ascite a encore contre elle ce fait qu'elle pourrait bien avoir été créée de toutes pièces par des commentateurs (qui, ne l'oublions pas, ont écrit à une époque où la connaissance exacte des faits commençait à se perdre), pour vérifier des textes de l'Ancien Testament, élevés, de ce fait, au rang de prophéties.

On lit en effet dans le psaume CIX : ותבא (קללה) כמים בקרבו

(1) Εσχαρα et ses dérivés εσχαρουμαι, εσχαρωσις, εσχαρωτικος se rattachent d'ailleurs bien aux idées exprimées par leurs dérivés français escharre, escharrotique. Le seul mot grec (cf. Hippocrate) rendant le sens du français *esquinancie* est συναγχη. Judas aurait dû s'appeler Συναγχικος.

et elle entra (la malédiction) comme l'eau en lui (1), d'où l'hydropisie; d'autant qu'il y est également fait mention des yeux frappés de ténèbres (2), ce qui expliquerait cette extraordinaire histoire d'œdème palpébral.

Mais il faut bien reconnaître d'autre part que l'hydropisie expliquerait d'une façon parfaite le *μεσος ελακησε*. C'est en effet un symptôme, rare il est vrai, mais cependant décrit de l'ascite, que la rupture de la paroi abdominale (3). Celle-ci, distendue outre mesure, peut présenter soit une altération phlegmasique localisée, soit une phlegmasie gangreneuse avec élimination des escharres. Elle peut surtout, et cela seul importe pour le cas qui nous intéresse, se rompre aisément sous l'influence d'un traumatisme.

Ce dernier point de vue a été mis en lumière par Bartholin (4), montrant combien le sens de *λακειν* s'applique bien à l'éclatement violent produit par un traumatisme sur une paroi organique distendue. Il rappelle une observation absolument identique et concluante de Paschalius (5), où une femme ascitique, qu'on avait poussée, tomba sur une pierre, eut une rupture

(1) Sepher Tehillim, cix, 18. Septante : *εισηλθεν (η καταρα) ωσει υδωρ εις τα εγκατα αυτου.* — Vulgate, cviii, 18. Et intravit (maledictio) sicut aqua in interiora ejus.

(2) Que leurs yeux soient frappés de ténèbres au point de ne pas voir : *σκοτισθητωσαν οι οφθαλμοι αυτων, του μη βλεπειν.*

(3) Cf. Ernest Besnier, art. *Ascite*, in Dict. Dechambre : « La paroi abdominale distendue outre mesure peut éprouver en un point, ordinairement au niveau de la saillie ombilicale, une altération phlegmasique localisée qui, en se terminant par perforation, donne issue au dehors à une plus ou moins grande quantité de liquide épanché. Mais, dans d'autres circonstances, la paroi abdominale peut, comme toutes les régions œdématiées, être atteinte de phlegmasie gangréneuse, et la mort être due au travail d'élimination des escharres, ainsi que Barth a eu l'occasion de l'observer (Leçons inédites). Un autre fait qui paraît se rapporter à la même catégorie d'accidents a été publiée par Hutin dans le *Journal général de médecine :* il a trait à une ascite avec hydrocèle guérie à la suite de la gangrène du scrotum et des testicules qui furent éliminés, et l'on trouve dans Fabrice de Hilden la mention d'une ascite dans laquelle le scrotum, après avoir pris un développement considérable, se gangréna, laissant les testicules à découvert, et donnant issue à la sérosité ascitique. »

(4) Th. Bartholin : *De morbis biblicis miscellanea medica.* Francofurti. Dan. Paulli 1672 (in-12). Il existe de ce petit livre très rare deux éditions in-16 (1692-1694), et une édition remaniée in-4° (1705). V. 1re édit., p. 98.

(5) Ioh Pachalius : De methodo curationis morborum, C. xliv. Cf. Garmann, *loc. cit.*, § 14.

de sa paroi abdominale, évacua tout son liquide d'hydropisie, et mourut.

Les auteurs qui ont admis que Judas survécut ne sont pas d'accord sur la façon dont sa mort survint. Passons l'absurde histoire de Judas impotent, aveuglé par son œdème palpébral, et se promenant dans un chemin creux où il rencontre un chariot qui l'écrase ; laissons de côté le système de Bartholin qui traduit πρηνης γενομενος par mélancolique, parce que les mélancoliques marchent la tête baissée ; et arrêtons-nous à la version qui rend compte à la fois des deux textes évangéliques, en admettant d'une part la pendaison ratée, de l'autre une chute dans un fossé et la rupture du ventre, soit qu'il y ait eu hydropisie, soit que le corps du traître soit venu se déchirer sur une pierre ou une souche pointue.

Un argument nous paraît surtout irréfragable pour soutenir la thèse de la survie : c'est l'exégèse du passage relatif à l'achat d'un champ. Voyons comment peut s'interpréter cette dernière difficulté et cette dernière contradiction.

Après avoir dit que le traître alla se pendre, saint Mathieu ajoute : « Mais les princes des prêtres, ayant reçu l'argent, dirent : On ne peut pas le mettre dans le trésor, parce qu'il est le prix du sang. Ayant tenu conseil, ils achetèrent avec cet argent le champ d'un potier, pour la sépulture des pèlerins. C'est pourquoi ce champ a été appelé *Haceldama*, c'est-à-dire champ du sang, jusqu'à ce jour. Alors a été rempli ce qui fut dit par Jérémie prophète, disant : « Et ils ont reçu trente sekels, prix de ce qu'ils ont estimé, et ainsi ont apprécié les fils d'Israël, et ils donnèrent cet argent pour le champ du potier, ainsi que le Seigneur me l'a ordonné (1). »

Comme nous l'avons vu plus haut, saint Pierre dans le discours rapporté par saint Luc (in *Actes des Apôtres*, I, 18) dit : « Il acquit un champ du prix de sa trahison. » Et plus loin, après avoir parlé de l'éventration : « Cela a été

(1) Ev. selon Saint Mathieu, XXVII, 6 : « *Οι δε αρχιερεις λαβοντες τα αργυρια ειπον, ουκ εξεστι βαλειν αυτα εις τον κορβαναν, επει τιμη αιματος εστι ; συμβουλιον δε λαβοντες ηγορασαν εξ αυτοις τον αγρον του κεραμεως εις ταφην τοις ξενοις διο εκληθη ο αγρος εκεινος, αγρος αιματος, εως της σημερον, κ. τ. λ.* » Cf. texte des Actes, à la première partie de cet article.

connu de tous les habitants de Jérusalem, au point que ce champ fut appelé dans leur propre idiome *Hakeldama*, c'est-à-dire le champ du sang. » La version syriaque appelle ce champ un bien rural, le texte arabe une campagne, le texte éthiopien précise une vigne :

ወእምዝ ፡ ተሣየጠ ፡ ዐፀደ ፡ ወይን ፡ በዐስበ ፡ etc.

En outre saint Pierre parle un peu plus loin de celui « qui s'en est allé ».

Il y a donc là une contradiction formelle, flagrante, irréductible, sur laquelle on ne peut pas épiloguer, et où il ne saurait être question de chercher comme pour le mode de suicide un terrain de conciliation. D'un côté saint Mathieu déclare sans aucune ambiguïté que Judas a jeté son argent dans le temple, et non pas dans une partie quelconque du ἱερόν, mais dans la partie sacrée ναός, où pénétrer, quand on n'était pas prêtre, était une profanation, et cet argent a été employé par le sanhédrin à l'achat d'un champ. De l'autre côté, saint Luc affirme que ce même champ a été acheté avec l'argent de la trahison par Judas lui-même, et que c'est là, à une date d'ailleurs indéterminée, que Judas mourut. Les deux textes s'accordent seulement en ceci que le champ s'appelait « champ du sang », ou, pour suivre la leçon syriaque, *Haceldemo ;* encore ce nom viendrait-il du sang du Juste, dans le premier cas et du sang du Traître dans le second.

Je ne m'arrêterai pas à d'inadmissibles essais de conciliation, comme celui qui consiste à traduire ἐκτήσατο par « il se procura non pour lui, mais avec son argent »; κτᾶσθαι ne pourrait avoir ce sens qu'avec un complément indirect indiquant pour le compte de qui on acquiert (1). Et comment expliquer la phrase « Γενηθήτω ἡ ἔπαυλις αὐτοῦ ἔρημος, que sa maison devienne déserte », s'il s'agit de l'achat par le sanhédrin?

Il faut donc bien reconnaître qu'ici une des deux traditions transmises par les livres saints est inexacte, et il nous faut choisir quel degré de vraisemblance présentent ces deux manières de voir. Pour nous, le texte des Actes nous apparaît comme beaucoup plus probable, ou du moins comme exprimant un fait

(1) Cf. STRAUSS, *loc. cit.*

positif, tandis que le premier évangile apporterait plutôt une expression symbolique ; et voici sur quoi nous basons cette opinion : Saint Mathieu voit dans l'achat de ce terrain la vérification d'une prophétie dont il attribue la paternité à Jérémie. Or il n'est question nulle part dans Jérémie de champ ni de trente sekels. Par contre, nous lisons dans le chapitre XI de Zaccharie : « Et le Seigneur me dit : Jette cela chez le potier, cette somme magnifique à laquelle j'ai été évalué par eux. Et j'ai pris les trente sekels, et je les ai jetés dans la maison de Dieu, chez le potier (1). » D'une part les mots *dans la maison de Dieu* ne figurent pas dans la citation de saint Mathieu, de l'autre, nous estimons, d'accord en ceci avec Strauss (2), que le mot אל־היוצר, él — haôtsér, que les Septante traduisent εἰς τὸ χωνευτήριον, et la Vulgate *ad statuarium*, n'est en réalité qu'une de ces fautes d'interprétation, rendues si faciles par l'absence des voyelles en hébreu. Suivant en effet que l'on place sur le mot qui nous occupe tels ou tels points massorétiques, on obtient deux interprétations opposées. En supposant, et c'est ce qu'ont fait les Septante, un patach sous le hé, et un tséré sous le tsadé, on a bien *haôtser* qui veut dire statuaire ou potier, mais si on accentue avec un kamets sous le tsadé, on a *haôtsâr* qui veut dire trésor. Et le passage se traduit naturellement, par : « J'ai jeté l'argent dans la maison du Seigneur, dans le trésor. »

On voit donc que le passage de saint Mathieu contient deux erreurs matérielles appréciables. Il attribue à Jérémie ce qui appartient à Zaccharie, inexactement et intextuellement cité d'ailleurs. En outre il donne de ce verset une interprétation fausse, qui enlève toute valeur à l'anecdote du champ du potier. Le récit du premier évangile nous paraît donc ici d'une exactitude beaucoup trop aléatoire pour que nous ne lui préférions pas celui de saint Luc, formellement contradictoire ici, et plus explicable médico-légalement.

(1) Sepher Zechariah, xi, 13. Vulgate : « Et dixit Dominus ad me : Projeci illud ad statuarium, decorum pretium, quo appreciatus sum ab eis. Et tuli triginta argenteos ; et projeci illos in domum Domini ad statuarium. »

(2) Strauss, *loc cit.*

VI. — Conclusions

Avant de conclure, nous pensons qu'il n'est pas inutile, pour la clarté de la discussion, de résumer synoptiquement les hypothèses présentées et parmi lesquelles nous avons eu à choisir.

A. — Hypothèses ramenant le texte de saint Mathieu à celui de saint Luc.

Pas de pendaison.

1. Intervention diabolique	Gæzius. Lightfoot.
2. Mort de douleur morale	Grotius.
3. Précipitation-Suicide	Heinsius. Perizonius. Pricæus. Vossius.

B. — Hypothèses ramenant le texte de saint Luc à celui de saint Mathieu.

4. Πρηνής indique la position de la tête	Érasme. Barvadius. Zegerus.
5. Pendaison par les pieds.	
6. Pendaison avec élan	H. Estienne. Schmidius. Beza. Maldonatus.

C. — Hypothèses présentant les deux récits comme ayant rapport à des faits successifs.

a) Il y a eu pendaison, puis précipitation du cadavre.

7. La corde s'est cassée	Casaubon. Lydius. Felicianus.
8. Le cadavre a été jeté dans un précipice.	Gronovius.

b) Il y a eu pendaison ratée.

9. Mort d'une chute accidentelle	Théophylacte.
10. Mort par écrasement	Papias.
11. Mort par hydropisie	Bartholin.

Partant de deux textes doublement contradictoires, et en ce qui concerne le mode suicide, et en ce qui a rapport à l'emploi du prix de la trahison, nous sommes arrivé à concilier exégétiquement et médico-légalement les deux versions quant au

genre de mort. L'impossibilité de les fusionner pour la seconde question nous a obligé de choisir la plus vraisemblable, et d'accorder une créance plus grande au texte des Actes.

Il nous semble donc qu'on peut être moins réservé que ne le furent Strauss et les exégètes en général. Reuss (1) termine ainsi l'exposé du problème : « Il n'y a qu'une seule explication possible, c'est qu'à l'époque où furent rédigés nos livres historiques du Nouveau Testament, il existait diverses traditions sur la mort de Judas et sur l'origine du nom de Hakeldama donné à un champ qui, de manière ou d'autre, était en connexion avec l'histoire ou la personne du traître. Il y a surtout à dire que ces deux traditions que nous avons devant nous n'étaient point les seules qui circulaient dans l'ancienne Église, et sans attacher la moindre importance aux légendes propagée par Papias, Œcuménius, Théophylacte, et d'autres auteurs, nous devons les signaler comme les preuves et de l'incertitude des détails, et de l'activité des imaginations. »

Nous estimons qu'il est permis de donner une conclusion moins négative. Après avoir rejeté les hypothèses tendant à donner au texte de saint Mathieu un sens autre que celui de « il se pendit », nous repoussons les théories qui cherchent à expliquer par la pendaison les termes assez obscurs de saint Luc, et nous croyons pouvoir dire que rien dans la critique des textes, ni dans l'interprétation médico-légale ne s'oppose à une conciliation par contiguïté. Nous admettrions donc qu'il y a une présomption très forte de suicide par pendaison, et qu'il y a des raisons de croire que ce fut une pendaison ratée, et que Judas survécut à cette tentative. Le respect des textes nous porte à admettre qu'il mourut à une date ultérieure, peut-être très voisine, comprise entre la mort du Christ et la première réunion des disciples, et que cette mort doit être attribuée à la précipitation, dans des conditions que rien ne nous autorise à préciser davantage.

Mais ce n'est pas là que gît, à vrai dire, l'intérêt principal, l'intérêt essentiel d'une telle expertise. Cette curieuse observation de pendaison ratée, cette difficile exégèse de deux

(1) Reuss : *Histoire apostolique*, Paris, 1876, p. 40.

textes contradictoires présente ce caractère particulier d'avoir été mise en discussion pendant vingt siècles, avec des périodes d'accalmie et des heures d'exacerbation, au travers desquelles il est possible de suivre les transformations de l'esprit critique et, en un certain sens, l'évolution de la raison humaine. Après les premiers âges, où l'on recueille hâtivement des légendes sans contrôle, après cette étonnante époque médiévale où l'on n'admet d'autre critère que l'autorité des anciens, ou *a fortiori*, celle de l'Évangile, et où l'on ne veut pas voir et savoir que, même dans l'Histoire Sacrée, il y a des passages obscurs et des versets qui se contredisent, nous voyons apparaître, au XVIIe siècle, la période aiguë de l'affaire Judas Iscariote avec des compilations sans doute indigestes, et des discussions parfois peu courtoises, mais aussi avec un désir d'arriver au vrai par la logique, de discerner avant de dire, de comprendre avant d'affirmer.

Puis c'est, au XVIIIe siècle, l'entrée en scène des médecins, en quête de la vérité positive ; et c'est enfin, au XIXe, la science méthodique, avec l'érudition pour base, avec la clarté dans l'inférence, avec aussi le doute pour conclusion. Car c'est bien là l'essentielle leçon que nous donne l'histoire d'une recherche aussi longue : rien de plus instructif que le parallèle entre les convictions violemment proclamées d'autrefois, et notre doute scientifique, entre la prétention ancienne d'arriver à des vérités absolues, et là crainte qui nous fait dire : Il y a des présomptions, il y a des raisons de croire, là est peut-être la vérité. Et cependant, à travers le fouillis des hypothèses divergentes, des théories opposées et des systèmes contradictoires, au cours des siècles écoulés, la pensée humaine se filtre et se clarifie, abandonnant à chaque tournant de son évolution une part des erreurs qui la troublent, de sorte que, même en ces questions que passionnent et qu'obscurcissent les préoccupations extrarationnelles, peu à peu se dégage la vérité, une vérité relative, au regard de l'observateur consciencieux dont la méthode se résume en ces mots : Savoir douter.

EDMOND LOCARD.

LES JEUNES CRIMINELS EN CORRECTION

Par M. Grosmolard.

(*Suite et fin.*)

LE TRAVAIL PROFESSIONNEL

Certains jeunes détenus apportent en colonie un mépris non déguisé de tout travail manuel. L'ouvrier qui se croit obligé de travailler pour vivre est aux yeux des jeunes souteneurs quelque chose comme un imbécile. Pourquoi peiner et besogner, pourquoi se soumettre à la discipline du travail industriel alors que tant de moyens s'offrent au... *débrouillard* d'assurer son existence sans rien faire ? Bien naïf, selon lui, celui qui croit à l'obligation morale du travail dans une société où tant d'oisifs vivent du travail des autres !

C'est une tâche de l'instituteur, plutôt que du contre-maître, et une tâche importante, de réagir contre ces idées anti-sociales au premier chef. A lui de montrer que la société est, au point de vue économique, une mise en commun de l'activité et du savoir et de faire comprendre que l'individu qui reçoit ou prend tout ce qui lui est nécessaire sans rien donner manque à son devoir et devient un parasite à la charge de tous. Il faut surtout glorifier le travail, l'élever, l'ennoblir aux yeux de nos dévoyés ; les émotions, le sentiment ont plus de prise sur ces instinctifs que la froide raison.

L'indifférence et le manque de goût pour le travail intellectuel se retrouvent au travail manuel. Il est rare que le métier enseigné, même lorsqu'il résulte d'un choix volontaire, convienne longtemps. Pour une difficulté avec un surveillant, un contre-maître ou même un camarade, pour un motif futile avoué ou caché, — comme, par exemple, le désir d'aller rejoindre un ami dans un autre atelier, l'idée de se soustraire à la règle du

silence et à l'immobilité imposée par certaines professions — ces jeunes insouciants abandonneraient un apprentissage, demandant à être envoyés dans une autre section professionnelle, sauf à changer encore si la nouvelle situation vient à cesser de plaire.

Le jeune détenu fait bon marché de son intérêt, de son avenir ; il sacrifie tout au désir du moment.

Le souci de s'assurer l'apprentissage d'un métier, un gagne-pain pour le jour de l'affranchissement pèse peu dans ses décisions. Versatile, léger, insouciant, il prend les déterminations les plus graves sous l'empire d'un caprice, d'une fantaisie, d'une intrigue.

Il dédaigne les professions sédentaires quelles qu'elles soient. Habitué à une existence oisive, errante et aventureuse, il lui faut du mouvement et de la variété dans le travail. Il recherche les besognes sans utilité professionnelle qui le dispensent de toute application et lui permettent d'aller, de venir, de circuler, de voir les uns les autres, de faire des commissions, de rendre de petits services et de se livrer à « la camelote ». Sont de ce nombre les emplois des services de propreté, d'alimentation et jardinage.

Le séjour à la colonie conserve à ses yeux le caractère d'un internement sans but qu'il faut rendre le moins désagréable et le moins fatigant possible.

Le contremaître qui parvient à faire aimer le métier enseigné n'est pas sans mérite. Que de patience, que d'habileté pour faire un ouvrier d'un apprenti involontaire et récalcitrant ! Ce qui s'observe en classe se voit également à l'atelier : le maître d'apprentissage arrive à grouper autour de lui une élite d'élèves suivant son enseignement avec goût et avec fruit. Mais ce n'est, hélas ! qu'une minorité.

Toutes les professions ne jouissent pas d'une égale considération. Il y en a d'aristocratiques, de distinguées, comme celles de bourrelier-sellier, d'ébéniste, de forgeron-mécanicien. Il y en a de vulgaires et méprisées qu'on n'accepte qu'à regret, comme cordonnier et tailleur. Ces préventions rendent les classements difficiles, étant donné que les places dans chaque atelier sont limitées.

Enfin chaque groupe professionnel a son lot de non-valeurs, formé d'instables et d'incapables, voués à une existence misérable de vagabondage et de mendicité. Ces déchets ne seront utilisables, dans le classement social, qu'aux besognes inférieures, garde des troupeaux dans l'agriculture, emplois de manœuvres dans l'industrie, de commissionnaires ou d'hommes de peine dans le commerce. La débilité organique, généralement associée à la faiblesse intellectuelle, les rend impropres à l'exercice d'une profession, qu'ils ne peuvent apprendre d'ailleurs, et les condamne à un demi-parasitisme social.

VOLONTÉ, COURAGE

A propos du travail, il faut noter combien est débile la volonté appliquée au bien chez le jeune détenu. Peu d'énergie, peu de persévérance à triompher des tendances vicieuses et des mauvais instincts. De bonnes, de très sincères résolutions qui durent jusqu'au premier obstacle, jusqu'au premier heurt du désir au devoir.

La captivité pourvoit à ses besoins ; elle l'affranchit des difficultés de la vie et lui laisse peu d'occasions d'exercer son initiative et sa volonté. Il la subit, ou passivement comme un patient attend la fin d'une maladie qui le prive momentanément de ses forces, ou bien avec une impatience fébrile et des mouvements de révolte, n'aspirant qu'à reprendre à la première occasion la liberté perdue ; bien peu cherchent à mettre à profit cet accident de leur existence pour en changer le cours. Il serait naturel que la volonté s'exerçât dans l'apprentissage d'un métier, le perfectionnement de l'instruction, l'amélioration de l'individu. Et cependant les vocations à l'effort provoquées par des préoccupations d'un ordre élevé sont rares.

Le jeune détenu se détermine plutôt par d'autres contingences, les sanctions artificielles que la discipline attribue à ses actes, récompenses et punitions.

L'attrait des récompenses est incontestable. Il y en a d'ailleurs d'un prix infini, telles la libération anticipée avec retour dans la famille et le placement chez les particuliers sous la tutelle administrative.

Si chaque soldat a dans sa giberne son bâton de maréchal, chaque jeune détenu a dans sa poche la clef de sa prison. On imagine quelle somme d'efforts peut déterminer la perspective de cette récompense.

Il y en a de moins importantes qui suffisent cependant à maintenir dans une bonne voie plus d'un tiers de la population : le port de galons, l'inscription au tableau d'honneur. Ces récompenses ne sont pas purement honorifiques, il est bon de le faire remarquer ; le supplément de nourriture auquel elles donnent droit est pour quelque chose dans leur succès. La faveur de la promenade, comme le port de la barbe et des cheveux ne sont accordés que sous des conditions déterminées et provoquent des efforts très appréciables.

Mais avec les meilleures résolutions, avec l'intention qui semble bien sincère et bien arrêtée d'être un honnête homme, le jeune détenu est trop souvent, par faiblesse de caractère, le jouet de l'entourage. Il cède avec trop de facilité non seulement aux impulsions de sa nature mais aux sollicitations du milieu, à l'influence déprimante des cyniques et des découragés.

Comme l'enfant, il n'est sensible qu'à l'immédiat. Les entreprises de longue haleine ne sont pas son fait. Avec lui pas de récompenses à échéance lointaine, pas de réalisations à poursuivre lentement et avec persévérance. Les jeunes gens ne calculent pas et à plus forte raison les jeunes détenus, insouciants, imprévoyants, qui ont vécu au dehors au jour le jour, au hasard des événements, acceptant avec sérénité la mauvaise comme la bonne fortune.

Malgré la versatilité commune, il y a des exemples d'une persévérance tenace, d'une volonté énergique. Ceux qui, avec l'âge, ayant fait retour sur eux-mêmes, entrevu l'avenir sous son vrai jour et entrepris sérieusement de s'habituer au travail et de s'amender au moral doivent s'abstraire du milieu et vivre ou en solitaires ou avec un ou deux amis animés des mêmes sentiments et choisis avec soin.

On est porté à confondre la passivité sournoise et résignée, la souplesse et la flaccidité de l'apathique sans volonté, avec la soumission voulue du jeune détenu de caractère fort. L'attitude de l'un se rapproche de celle de l'autre. Mais quelle différence

de destinée dans la vie libre ! Alors que le premier livré à lui-même et ne sentant plus peser sur lui le joug de l'autorité, s'adapte au milieu, — bon ou mauvais, mais généralement mauvais, — qui le reçoit, en subit toutes les influences et cause bien des déceptions, le second, qui a fait des efforts répétés pour se maîtriser, est devenu homme ; il poursuit vaillamment sa route, résistant aux entraînements, et se conduit en homme.

Le jeune détenu supporte sans se plaindre les petites misères de la vie quotidienne d'internat, accrues par la perversité et la cruauté communes aux sujets qui composent l'agglomération. Le premier mouvement de mécontentement passé, il subit les punitions les plus sévères avec une résignation et un courage admirables. Jamais on ne le voit geindre, pleurnicher et tenter d'apitoyer ses supérieurs. Il est trop fier pour s'abaisser jusqu'à implorer un pardon. Il préfère nier, ou contester la gravité de sa faute et se poser en victime d'une erreur disciplinaire, — l'erreur judiciaire est aujourd'hui tant à la mode ! — Il veut être crâne et ne rien devoir à personne.

Pour la faute qu'on lui reproche, il proteste de son innocence et il donne plus de poids à sa protestation en reconnaissant toutes les fautes passées : « La dernière punition était juste, déclare-t-il avec indignation, mais celle-ci *est à faux*. »

Ce courage dans le malheur faiblit singulièrement devant la trousse du chirurgien et tombe tout à fait devant la mort. Les médecins sont unanimes à reconnaître qu'il manque de sang-froid et pâlit à l'annonce de la moindre opération.

La menace d'une fin prématurée, en pleine jeunesse, est souvent pour les plus vicieux et les plus indomptables le commencement de la sagesse. L'isolement disciplinaire, pas plus que certaines habitudes ne sont favorables au développement de l'individu. Ils ne l'ignorent pas, et si on évite les unes, si on s'abstient des autres, c'est bien plus par une appréhension salutaire de la maladie, par la crainte de la mort, que par des considérations morales qui les laisseraient indifférents.

Ils écoutent avec une attention inquiète les causeries sur la propagation et les ravages de la tuberculose, à laquelle ils paient un lourd tribut ainsi que les leçons sur les dangers de l'alcoolisme qui ne menacent pas de les frapper en colonie où le régime les con-

damne à l'abstinence totale, mais dont ils subissent en grand nombre les conséquences par hérédité.

Manger beaucoup est pour eux le moyen le plus sûr d'échapper au bacille de Koch et le devoir de conservation est celui dont ils s'acquittent avec une entière conviction. Il est curieux de voir au réfectoire les gamelles de bouillon, bourrées de pain jusque par-dessus les bords, disparaître comme par enchantement, englouties par des bouches affamées et gloutonnes. La consommation quotidienne du pain n'est pas de moins de 1.200 grammes par jeune détenu, sans compter 150 grammes de légumes secs ou 350 grammes de pommes de terre, et deux fois par semaine un supplément de 100 ou 150 grammes de viande de bœuf. Et je ne parle pas des matières qui entrent dans la composition de la soupe, dont 80 grammes de légumes frais forment la base.

Si l'un de ces avides pensionnaires de la colonie doit malgré tous ses efforts renoncer à lutter contre son estomac rebelle, vous pouvez être certain qu'il est réellement malade, que ce n'est pas du « chiqué » et qu'il y a lieu d'appeler l'attention du médecin. Cette intrépidité dans la lutte contre la maladie facilite le traitement et la mission du docteur dont toutes les prescriptions sont religieusement observées.

Il m'a été donné de voir quelques-uns de ces voyous parisiens, gouailleurs, menaçants, intraitables en santé, faire piètre figure dans une chambre d'infirmerie et n'être plus que l'ombre d'eux-mêmes, malgré la bénignité de leur affection.

Le « colon » a de la bravoure pour faire le coup de poing ; il n'hésite pas à prendre parti pour son ami dans une rixe et à affronter le danger. Mais ce courage est tout de surface et momentané. Il se rapproche plus de la violence que de l'énergie.

Il nargue de même l'autorité et brave les punitions avec une certaine crânerie, parce qu'il sait que sa vie n'est pas menacée, et parce que cela le pose auprès de ses camarades. En cellule son attitude est tout autre.

Si certains feraient bon marché de la vie d'un surveillant, d'autres n'ont pas hésité dans des circonstanese critiques pour un agent, et périlleuses pour eux-mêmes, à accomplir des actes

de véritable dévouement, sanctionnés d'ailleurs par des récompenses officielles.

Je disais plus haut que le jeune détenu subit l'influence de l'entourage et que bien peu opposent une véritable force de caractère aux entraînements et aux courants généraux dont la puissance est considérable.

Il y a en effet dans chaque établissement une manière d'interpréter les actes des camarades et des supérieurs, une vision spéciale des faits de la vie qui constitue ce qu'on appelle au dehors l'esprit ou l'opinion publique, en colonie l' « esprit colon ».

Les jeunes détenus ont une mentalité commune qui présente des modulations d'une agglomération à l'autre et donne à chaque colonie son cachet spécial. Ici, l'autorité est acceptée et respectée ; là, elle ne s'exerce que par la contrainte ; dans telle colonie le travail manuel est considéré ; ailleurs c'est le travail scolaire ; le point d'honneur se déplace, etc. Les tendances générales d'une population donnée subissent des fluctuations visibles au sein du même groupe. Tantôt tous ambitionnent l'uniforme du soldat et rêvent de campagnes lointaines, d'actions d'éclat et de galons ; tantôt l'engagement militaire n'est plus à la mode et chacun veut devenir simple ouvrier. La contagion mentale est manifeste. Il y a des courants généraux vers le bien comme des impulsions générales à la violence, au désordre, à la rébellion, au meurtre et au suicide même.

Ces courants sont soumis aux influences climatériques ; l'état disciplinaire semble être sous la dépendance relative de la température et de la pression atmosphérique. Par les temps orageux de tension nerveuse on s'attend à une recrudescence de l'insubordination et des rixes.

L'esprit spécial de la maison, avec les usages qu'il impose, est si marqué que le nouveau venu paraît un étranger parmi ses camarades, aussi longtemps qu'il ne s'en est pas pénétré pour se fondre dans la masse et faire corps avec elle.

En pliant des natures diverses à la même règle, en les comprimant dans le même moule, la discipline fortifie l'esprit de groupe et tend à fondre les tempéraments dans une tonalité uniforme. Mais esprit de discipline et « esprit colon » sont deux

choses si distinctes qu'en général plus l'individu se pénètre rapidement de l'un, plus il se montre réfractaire à l'autre.

Le succès de l'éducation en général et de l'éducation pénitentaire en particulier, la bonne marche d'un établissement, dans le sens élevé et non superficiel que j'attache à ce mot, dépendent de l'esprit que l'on crée, des courants vers le bien que l'on fait naître et que l'on sait entretenir. C'est là précisément tout le secret des bonnes directions.

LE PATRIOTISME

L'amour du pays est un sentiment qui n'abandonne pas les jeunes détenus. On le fait vibrer sans difficulté, car il répond à leurs instincts combatifs, à leur amour de la lutte et des aventures. Tout ce qui, parmi les sujets d'une colonie, n'a pas été touché par les doctrines anarchistes, conserve intact ce sentiment et rêve d'engagements dans l'armée, — dans l'infanterie de marine de préférence, — avec voyages lointains, agrémentés de combats, d'assauts, de pillages. Ces héros en cage font des hécatombes d'ennemis et se voient au retour, sous un bel uniforme galonné et constellé de décorations, l'objet de l'admiration de leurs camarades et de leurs proches. Tantôt ils font la joie de leurs parents, tantôt ils se vengent ainsi des humiliations qu'on leur a fait subir. Il y a de la naïveté, de l'orgueil et une satisfaction des instincts sanguinaires dans leurs rêves patriotiques. Ce sont surtout les instincts de pillage et de meurtre qui se donnent libre cours en imagination.

Le jeune détenu a une haute idée du soldat ; l'uniforme, substitué à la livrée de colon, a une autre portée que le simple costume civil sans signification particulière ; pour lui, endosser l'uniforme, c'est se réhabiliter.

On trouve trace des aspirations militaires à chaque page des livres et des cahiers : « Vivent les marsouins ; vive l'infanterie de marine ! » tel est le cri général.

Les tendances dans cette voie ont besoin d'être contenues. Autant le patriotisme sain et raisonné est indispensable à la conservation des nations, autant son exagération et ses formes tapageuses, sanguinaires, provocatrices, sont dangereuses pour leur

sécurité. L'un est un élément de vitalité et de force, l'autre une cause de faiblesse ; il provoque des désastres.

Il y a un autre danger à laisser s'amplifier outre mesure ces courants vers l'armée : des jeunes gens sans dispositions pour la vie militaire, se font illusion sur leurs aptitudes et sur leurs goûts et se laissent entraîner dans l'emballement général. Ils prennent des décisions imprudentes et hâtives, et, arrivés sous les drapeaux, ils trouvent que la réalité ne se rapproche pas du romanesque entrevu. Les déceptions se traduisent par des désertions.

Je crois que c'est un devoir pour une tutelle administrative de ne seconder que les vocations bien arrêtées.

Certes, l'engagement est un moyen commode d'assurer le reclassement du libéré, mais encore ne faut-il l'adopter qu'à bon escient.

Les jeunes détenus aiment leur pays ; ils l'aiment d'instinct et croient très sincèrement que la France est, à tous les points de vue, la première nation du monde. De cette ignorance de notre situation, résulte cette conviction orgueilleuse et naïve que le Français, supérieur à tous les autres peuples, est d'une essence spéciale ; qu'il n'a rien à envier à l'étranger et doit occuper le premier rang partout. Ce chauvinisme grotesque est une maladie curable. L'instituteur pénitentiaire a pour devoir de le transformer en un amour éclairé et raisonné plus profond et plus humain. La tâche n'est pas impossible et elle est importante.

Le jeune détenu aime aussi plus particulièrement la ville où il est né. Dans la solitude sa pensée se reporte vers cette petite patrie et il trace un peu partout, souvent comme un défi aux groupes adverses, des vivats en son honneur : « Vive Paris ! ou Vive Laripa (Paris) ! Vive la Martiale (Marseille) ! Vive le Jura et la Suisse ! » Car les jeunes détenus ont une tendance bien naturelle à former des bandes d'après la ville d'origine : les Marseillais notamment s'unissent en face des Parisiens groupés. Ces agglomérations qui pourraient devenir dangereuses n'ont jamais eu qu'une faible cohésion et se sont rarement mises en présence pour des luttes patriotiques. Mais on se fréquente plus assidument entre colons du même pays, à raison de la

communauté des souvenirs et des affections et ces relations n'ont généralement rien d'agressif pour l'étranger.

En somme le patriotisme ne fait pas défaut aux jeunes détenus ; c'est un dérivatif à l'esprit d'aventure, aux instincts combatifs ; ce sentiment s'exagère et prend des formes grossières ; il n'a besoin que d'être épuré et contenu.

IMPULSIVITÉ

L'impulsivité qui donne un caractère morbide au patriotisme « colonial » est le trait commun de ces natures ardentes, violentes, brutales, brusquement emballées et sous le plus futile motif. Un fait frappe tous ceux qui ont observé les jeunes criminels, c'est la soudaineté et la violence des réactions aux moindres blessures faites à l'amour-propre. Pour une piqûre d'épingle, qu'elle vienne d'un camarade ou d'un supérieur, le jeune détenu se froisse, riposte, menace avec colère et frappe.

Cette nervosité ne se corrige pas toujours avec l'âge ; elle prend parfois un caractère chronique et rend le malade hargneux, vindicatif, sauvage et impropre à la vie sociale.

La riposte narquoise ou insolente à une observation, comme l'agression brutale contre le camarade qui vous a regardé de travers, tous ces actes irréfléchis accomplis sous l'empire de l'orgueil ont un caractère nettement impulsif et contagieux. La plupart des jeunes détenus se sentent diminués par le commandement le plus banal, par le rappel à l'ordre le plus anodin et le plus paternel et ne peuvent se résigner à les accepter sans mot dire.

Par des récriminations ils croient « *sauver la face* ». Le silence et l'obéissance de bonne grâce ne conviennent pas à de « vrais garçons ». Il en est qui apportent en colonie la haine de l'autorité et qui manifestent ouvertement le mépris du «*gaf* » ; bravant les punitions, ils créent une atmosphère d'insoumission autour d'eux. Leur manière d'être a un caractère impulsif moins prononcé ; ils sont rebelles parce que l'autorité qui les prive de leur liberté leur est antipathique.

Généreux et dévoué avec ses amis, le jeune détenu est cruel et vindicatif à l'égard de ses ennemis. Il met dans l'amitié com-

me dans la haine la même passion, la même fougue. Il va aux extrêmes d'un côté comme de l'autre ; la raison, la réflexion n'ont aucune part ni dans ses actes, ni dans ses affections. Il obéit aux impulsions naturelles, à l'attrait du plaisir, recherche les satisfactions de l'orgueil, sans autre considération ; il agit en *instinctif*.

Cependant la haine ne le pousse pas à l'homicide prémédité ; la calomnie, la médisance et la délation ne sont généralement pas son fait ; des luttes loyales suffisent à calmer ses rancunes.

Quelques natures sombres, taciturnes, montrent de temps à autre des instincts sanguinaires. Toute arme leur est bonne et la vie d'un camarade, pas plus que celle d'un surveillant ne compte pas. A diverses reprises des agents ont été victimes d'attentats. L'un d'eux fut frappé de coups de tranchet à la suite d'une simple observation à un jeune détenu qui fumait à l'atelier ; un autre, sans provocation, reçut un violent coup de marteau à la nuque d'un impulsif, déjà presque inconscient, atteint de folie un peu plus tard, et devenu pensionnaire d'un asile d'aliénés.

C'est encore un déséquilibré, à mentalité étrange et déconcertante, capable par instant d'efforts énergiques et sujet à des dépressions subites, qui, sournoisement, appelle un gardien auprès de lui et lui plonge une lame de verre en pointe dans la joue, avec l'intention de l'égorger, *pour aller à « la Nouvelle »*. Tous ces drames pénitentiaires ont eu leur épilogue en Cour d'assises.

Je passe sous silence quelques tentatives sans conséquences graves.

Les instincts meurtriers de cette infime minorité se manifestent également contre les camarades. Un jeune détenu, scieur de long, est poursuivi par un codétenu armé d'une énorme hache et ne doit son salut qu'à l'intervention du personnel et de ses camarades de chantier. Un autre reçoit un coup de couteau au ventre, dans une bagarre, du même sujet.

Etant donné l'origine des éléments dont se compose la population de la colonie correctionnelle, recrutée en majorité parmi les jeunes apaches des grandes villes, il est étonnant même

que le sang ne coule pas plus souvent. Le meilleur, le seul frein aux instincts de meurtre, c'est la discipline.

L'éducation ne peut adoucir les mœurs qu'autant que les passions sont d'abord contenues par une répression rigoureuse. Prêcher le respect de la vie d'autrui au milieu de scènes de sauvagerie, c'est semer dans la tempête ; autant en emporte le vent des passions déchaînées.

LES BIENS D'AUTRUI

Le jeune détenu n'a nul respect pour la propriété matérielle, mais il porte rarement atteinte à ce bien moral, infiniment plus précieux, qu'est la réputation d'autrui. Les mauvaises langues, médisants et calomniateurs, sont délaissés ; le bavard même est méprisé. Les difficultés entre camarades sont si rapidement réglées, qu'il n'y a pas place dans les inimitiés, pour les insinuations méchantes, pour les imputations injurieuses, pour les campagnes de diffamation. Ces armes sont d'ailleurs celles de la femme, et le jeune détenu qui tient en tout à s'affirmer « garçon », c'est-à-dire viril, les répudie. Tout au plus remarque-t-on sur les billets saisis quelques propos malveillants ; mais ces correspondances ont trait à des intrigues d'amour et les auteurs sont généralement des « *flottes* ».

Les jeunes détenus sont amis, ou indifférents, l'un à l'autre ; occasionnellement, les circonstances en font des adversaires dont l'animosité réciproque se prolonge peu au delà de la rencontre qui règle la querelle.

J'ai dit déjà combien est de rigueur la discrétion vis-à-vis de l'autorité qui reçoit rarement des plaintes et moins encore des dénonciations. La conduite des agents est critiquée sans doute, mais on ne se permet guère à leur égard que les quolibets, les espiègleries, le persiflage du collégien taquinant le pion. Si le jeune détenu a à se plaindre, son mécontentement éclate en grossièretés, en injures, en menaces directes, et presque jamais en dénonciations, ni en basses vengeances ayant leur source dans une intention méchante et sournoise de nuire à un supérieur.

C'est un des côtés sympathiques de ces natures fières et presque chevaleresques (industrie à part) en ce qui concerne leur point d'honneur.

Le jeune détenu est beaucoup moins scrupuleux en ce qui concerne la propriété d'autrui. Très attaché lui-même aux menus objets qui lui appartiennent, il possède avec âpreté, parce que peu de choses forment son bien propre, et que tout lui devient précieux.

Il chaparde de-ci de-là, fait main-basse tout naturellement sur ce qui se trouve à sa portée.

Il convient, à ce point de vue, de faire une distinction entre ce qui appartient aux camarades, au personnel et à l'administration. Vis-à-vis d'un copupille dont il convoite une glace, des images, etc., il suppute avant d'agir les dangers à courir. Si le propriétaire est de taille à faire payer chèrement le larcin, il s'abstient ; vis-à-vis du faible même il hésite souvent. Chacun a d'ailleurs un ami commis à la garde de la propriété clandestine (tabac, briquets) en cas d'absence inopinée, avec qui on doit compter.

Le vol entre camarades est donc peu fréquent, pour des causes auxquelles la probité est étrangère.

Les surveillants ont peu à se plaindre des voleurs. Méfiants par profession, ils ne s'amusent pas à tenter la probité de leurs surveillés, qui d'ailleurs observent une certaine réserve. La crainte des punitions, l'inutilisation des objets à leur portée, comme aussi quelquefois la répugnance de jouer un mauvais tour en trompant la confiance du gardien sont les causes ordinaires de cette prudence.

Il en va tout autrement vis-à-vis de l'Etat qu'on pillerait sans pudeur si la discipline et la surveillance n'étaient là pour mettre un frein à ces tendances. Pour le colon, comme pour le public, voler l'Etat n'est pas un délit : « La princesse est assez riche », disent-ils, et, conformant leurs actes à leurs principes, ils fracturent des armoires pour voler du papier, brisent les vitres d'un magasin pour s'emparer de chocolat, de sardines, de sucre, escaladent un mur pour cueillir des fruits.

C'est pour eux un bon tour à jouer, une affaire audacieuse à tenter. Ils peuvent être pincées et punis ; mais ils n'en perdront pas une once de considération auprès des camarades. Tant s'en faut ; si la tentative réussit, elle leur vaudra un glorieux prestige.

Le jeune détenu admet le vol au préjudice d'autrui ; il ne le tolère pas contre ses biens : « S tu ne me rends pas mon tabac, crayonne férocement un volé à son voleur, je te laboure le ventre à coups de galoche. » Si on était aussi aimable à leur égard, je plaindrais la plupart de ces petits coquins.

Il y a des échanges, des trocs de menus objets, des parties engagées avec enjeux ; elles ne donnent pas lieu à des difficultés ; les promesses sont généralement tenues. Entre camarades, la loyauté est de rigueur ; le faible seul souffre quelquefois d'un manque de bonne foi.

Comme il n'y a pas de rapports d'intérêts avec le personnel, on ne peut apprécier leur loyauté hors du cercle étroit de la camaraderie. D'une manière générale cependant, on peut affirmer que lorsque le jeune détenu fait une promesse, d'effort par exemple, il est sincère. Il tente de faire honneur à sa parole, mais n'est pas souvent capable de donner à son engagement une longue durée.

Interrogez le jeune détenu sur le vol qui a déterminé son internement ; il vous répondra invariablement qu'il était jeune, qu'il ne savait trop ce qu'il faisait, ou que négligé par ses parents il ne pouvait dans le besoin faire autre chose que ce qu'il a fait.

Entre codétenus l'indulgence réciproque va de soi ; on considère le vol comme une peccadille, un bon tour, ou une action d'éclat qui vaut à son auteur une admiration proportionnée à l'intelligence et à l'audace dont il a fait preuve.

Le meurtrier, l'assassin, ni même le parricide ne sont repoussés par leurs camarades. Ils inspirent une crainte inquiète aux faibles et c'est tout.

L'INSTINCT DE LA CONSERVATION

Le jeune détenu redoute la maladie et tient à sa personne, je l'ai fait remarquer déjà, et il ne néglige rien de ce qui peut contribuer au maintien de sa précieuse santé.

Les exercices physiques propres au développement de l'agilité et de la force musculaire sont en grand honneur à la colonie. Les prescriptions hygiéniques sont bien observées. Sont dans

leurs goûts également les jeux animés, brutaux même, ainsi que les métiers qui exigent du mouvement et des dépenses de force. Un beau torse, des membres bien musclés, une santé robuste, tel est leur idéal. Dans cet ordre de préoccupations, on remarque leur application à manger beaucoup, soit pour grandir, soit pour éviter la terrible maladie qui fait parmi eux, malgré tout, pas mal de victimes. La crainte de la tuberculose rend même très difficile le recrutement des aides-infirmiers.

L'administration a donc peu à faire pour maintenir parmi la population les habitudes de propreté. Si grossier et si malpropre que puisse être le nouvel arrivant, il ne tarde guère à se mettre au pas, entraîné par le courant qui le porte vers les soins hygiéniques et les exercices de force et d'adresse.

LA LIBERTÉ

Indulgent à lui-même pour ses fautes passées, ou cynique et bravant le mépris public, très discret quant aux négligences des parents et à leur part de responsabilité dans ses malheurs, le jeune détenu réserve toutes ses sincérités, toutes ses critiques amères à la société et à l'autorité qui la personnifie. Cette marâtre n'a pas su le protéger ni lui assurer le nécessaire dans son enfance, et elle lui a demandé compte de ses fautes. Elle ne s'est offerte, que pour réprimer ses écarts et lui ravir la liberté. Il se présente avec un aplomb imperturbable non comme un coupable, mais comme une victime du destin.

L'évolution de la répression vers l'éducation, caractérisée par les efforts faits pour fortifier et instruire le jeune détenu, pour lui enseigner un métier, le préparer en un mot à la vie sociale, n'a pas modifié sa vision de la colonie qui reste à ses yeux une petite prison. On a beau s'ingénier à lui rendre le séjour de la maison utile, à varier l'emploi de son temps, l'internat pénitentiaire lui pèse et n'est pour lui qu'une triste captivité, comme la tutelle paternelle de l'administration lui semble une chaîne rivée à son cou. Quelques-uns, plus cultivés, se sont essayés à rendre cet état d'exaspération né de la monotonie de l'existence et de la surveillance constante du personnel. Tel est le jeune C..., issu d'un autre milieu que la plupart de ses camarades,

célèbre dans les annales judiciaires par une remarquable escroquerie. Il écrit à sa mère :

« ...on dirait que j'ai choisi le moment où vous étiez dans la « peine pour me conduire comme un bambin. Mais, vois-tu, « je m'ennuyais, et depuis ta lettre, je m'ennuie davantage. « Toujours des murs, toujours le même service, les mêmes ob- « servations... toujours les mêmes mouvements, dortoir, réfec- « toire, école, atelier ; réfectoire, atelier, école, dortoir. « Aujourd'hui ressemble à hier et demain ressemblera à « aujourd'hui ; et outre cela toujours cette pensée qu'à l'heure « où je sortirai il y aura peut-être des vides à la place qu'occu- « pent des personnes chères. Cela, vois-tu, me met dans je ne « sais quelle disposition d'esprit...

« ...Vois-tu, tout me chiffonne. Si on me fait une observation « avec bonhomie, je regarde mon interlocuteur cherchant sur « sa physionomie une expression mordante ou ironique, car je « me refuse à croire que quelqu'un puisse bien nous parler, à « nous que tout le monde méprise.

« J'ai mauvais caractère, c'est plus fort que moi, il m'est « impossible de souffrir personne. Je voudrais que mon temps « soit fini pour pouvoir leur dire ma façon de penser.

« A l'atelier c'est pis encore. Je pense souvent que si à ma « place il y avait des reclus ou des forçats, le même gardien « qui me regarde surveillerait sa chiourme de ce même regard « renfermant je ne sais quoi qui m'attriste et m'énerve tout à la « fois. Ah ! je souffre d'être venu là où je n'aurais jamais dû « mettre les pieds !... »

L'auteur, dont l'état d'esprit se révèle nettement, continue par la critique des notes administratives, auxquelles il refuse toute valeur indicative quant à la conduite du libéré. Il est assez mal noté lui-même et sa thèse tend à rassurer ses parents. Bien qu'elle soit hors du sujet, elle est curieuse et mérite d'être citée : « Pour- « tant ce sont tes supérieurs ! me diras-tu. En effet, je leur « dois le respect et si j'en manque parfois, c'est par pure espiè- « glerie ou du moins c'est sans réfléchir. Tu me dis aussi de « bien me conduire, pour avoir de bonnes notes à ma sortie. Si « tu savais combien je m'en soucie peu, tu ne m'en parlerais « pas, car, vois-tu, je ne sais sur quoi ils se basent pour nous

« noter. Mais ce que je sais, c'est qu'ils se sont trompés et se « trompent encore. Je puis là-dessus te dire que parmi les libé« rés plusieurs des engagés, actuellement sous-officiers, avaient « ici, au dire de ces mêmes gens qui me notent, une conduite « irrégulière ou mauvaise, ce qui ne les a pas empêchés de se « faire une situation par eux-mêmes, vu qu'en vertu de ces « mêmes notes personne ne les a aidés. Qu'en déduire, sinon « qu'ils ne nous connaissent pas et qu'il leur est impossible de « pronostiquer, d'après nos notes d'ici, notre conduite à venir. »

C... est habile et plaide admirablement sa mauvaise cause. Il ne voit que les surprises agréables faites à l'administration par de mauvais drôles, devenus bons sujets, *ayant réussi*. Il feint d'ignorer que les succès, dans le classement social, sont beaucoup plus nombreux parmi les bons pupilles que parmi les mauvais. Les erreurs de diagnostic proviennent, ainsi que je l'ai indiqué, de ce qu'on confond trop souvent apathie avec volonté, et caractère avec insubordination, mais ces erreurs sont très limitées.

Si la claustration est douce aux natures molles, elle étreint les esprits indépendants, les natures ardentes, actives, à qui l'agitation et le mouvement sont un besoin :

« Tu ne te doutes pas, dit à sa mère un jeune détenu, intel« ligent mais réfractaire à la discipline, dans quelle situation je « me trouve. Ah ! alors tu changerais bien vite d'avis ; tu ne « m'accablerais plus de reproches, seulement tu essaierais de « me consoler de ma déplorable destinée et rendrais grâce de « la peine que je prends pour violer les lois de nature, pour « combattre contre le mauvais génie et les intempéries de ma « vie... Il y en a qui se tiennent si tranquilles qu'ils ne parlent « pas, ne rient pas, ne chantent pas ; mais crois bien ce que « je t'en dis, ce n'est pas la peine qu'ils prennent à combattre, « mais une question d'habitude. Ce n'est pas des habitudes qui « se prennent et qui se quittent quand on veut ; ça vient de nais« sance et la force en est telle que lorsqu'on essaie de se con« traindre, on souffre, on dépérit ; puis tout d'un coup ça vous « reprend, et on recommence, mais cette fois avec frénésie ; « on ne se sent plus, on est fou, on rit, on crie ; la discipline « n'y peut rien, jusqu'à ce qu'enfin l'esprit ait repris son ni-

« veau habituel... Vois-tu, pour moi parler est un besoin plus « pressant que de manger ; alors tu dois comprendre le reste. « Seulement, comme dit le proverbe, à force de vivre avec des « méchants on devient méchant soi-même. Si tu me voyais au « milieu de mes camarades tu me croirais tout à fait assassin, « passe-moi le mot, tant je m'endurcis ici. J'ai toujours les « bons sentiments d'autrefois, mais ils sont cachés sous une « cuirasse d'acier et ne sont pas à la portée de tout le monde. »

En face de ces fougueux qui se maîtrisent et qui paraissent si tristement résignés, on pourrait multiplier les exemples de jeunes gens qui acceptent gaiement la captivité. Il en est que la bonne humeur jamais n'abandonne et qui, même isolés, rient de leur malheur. Tel le jeune J... puni de cellule qui écrit à un parent soldat : « On a joué au 14 juillet une pièce intitulée : « *L'oncle d'Amérique*. Moi je remplissais le rôle d'Alphonse, « j'avais inventé un philocome pour faire pousser les cheveux. « Ah bien oui ! enfoncé le philocome, M. le directeur m'a mis « en cellule et je te prie de croire que c'est bon pour les cheveux, « car je m'en fais. »



La blague n'exclut pas les bons sentiments, car il termine ainsi sa lettre : « J'ai appris la mort de grand'mère. Nous ne verrons jamais son âge, car nous n'aurons jamais sa bonté. »

Le type du loustic bon enfant, toujours gai, est assez rare à la colonie où la régularité de l'existence, si variées soient les occupations de la journée, l'exiguïté du champ dans lequel se meuvent automatiquement les unités pénitentiaires, la surveillance comprimante aboutissent à l'uniformité, à l'ennui et à la tristesse générale.

L'idée de captivité domine si bien la correction que les jeunes détenus la comparent à une suspension de la vie, à une mort temporaire, avec résurrection au grand jour de la libération. Et cette idée se traduit par des dessins funéraires dans le goût de celui ci-contre.

Jusqu'aux approches de la sortie, les pensées d'évasion préoccupent le jeune détenu. Le désir de reconquérir la liberté, d'échapper à l'internat est si violent chez quelques sujets qu'ils préparent et tentent parfois des coups d'audace pour s'enfuir. Vains projets, à peu près toujours déjoués, malgré l'habileté de leurs auteurs ! De guerre lasse, on se résigne à subir une triste destinée, et souvent, par un revirement logique, on cherche à conquérir par des efforts de conduite et de travail ce qu'on ne peut obtenir par la ruse ou par la force. Si docile, si préoccupé que soit un jeune détenu de s'instruire dans son métier, ou de perfectionner son instruction générale, il rêve de liberté. « L'oiseau « qui est en cage, écrit l'un d'eux, un des meilleurs, bien nour- « ri, ne manquant de rien, n'hésite pas si la porte reste ouverte « à prendre la clef des champs. »

Etre soumis pendant des années à une discipline en opposition avec les goûts et le passé de chacun, après avoir subi une transportation loin de son pays, loin des parents, loin des amis, constitue bien une punition et une punition sévère. Même lorsqu'elle n'a eu aucun résultat éducatif, la correction reste une leçon. L'aspiration ardente à la liberté en témoigne ; elle se manifeste par des inscriptions qui couvrent les livres, les boiseries, les murs : « Vive la liberté ! Vingt mois et *la paire !* (1) Trente jours et *les voiles !* » Ce ne sont partout avec ces exclamations joyeuses que des dates de libération en belles capitales ornées de fioritures et encadrées d'arabesques. Comme le soldat, le jeune détenu a son calendrier de captivité ouvert au jour de

(1) *La paire* de jambes mise en mouvement pour la fuite.

l'entrée et clos au jour de la sortie, sur lequel il efface tous les matins la journée de la veille, et inscrit le nombre de jours restant à faire. S'il perd entre de hauts murs la notion de l'espace, il conserve celle du temps.

La liberté, pour lui, qui en fait l'objet de tous ses rêves, c'est la fin de tous ses maux, c'est la terre promise, un paradis terrestre. Ne lui demandez pas six mois avant la libération ce qu'il va faire au lendemain de l'affranchissement. Il n'en sait rien. Vous lirez dans son regard l'étonnement ironique ; il vous trouvera bien naïf de poser pareille question et son expression de physionomie semblera vous dire : « Qu'ai-je à me préoccuper de demain, la liberté, n'est-ce pas tout ? »

Non, la liberté, ce n'est pas tout, et plus se rapproche la fameuse date, plus s'apaise la joie exubérante et tombent sottes prétentions et airs conquérants. Avec la préoccupation de demain, les inquiétudes apparaissent, et assombrissent le ciel bleu de la liberté. Au moment de franchir une dernière fois le seuil de sa prison et de prendre son vol, le captif, vainqueur hier, a souvent l'air d'un vaincu.

Malgré tout ce que le sort a eu de cruel pour eux, malgré les enseignements de l'adversité, ces adolescents de vingt ans — des hommes par l'âge et la taille — restent des enfants dans ce milieu factice créé par l'internat absolu.

L'immédiat seul les touche ; ils sont étrangers aux idées de prévoyance. Parmi les échéances lointaines, ils n'envisagent que la libération. Les yeux fixés sur la Liberté, comme hypnotisés, ils voient avancer l'idole dans une douce extase ou une impatience fébrile, et ne soupçonnent de la vie les dures réalités que lorsque la déesse les étreint.

NOTES ET OBSERVATIONS MÉDICO-LÉGALES

PEUT-ON SUPPRIMER LA PROSTITUTION ?

Étude d'anthropologie psycho-pathologique

Par le Dr Wahl,
Ancien interne de l'Infirmerie spéciale et du Dépôt de la Préfecture de police,
Médecin des Asiles d'aliénés à Auxerre (Yonne).

Bien des sociologues et des philanthropes ont rêvé qu'un jour, dans un avenir éloigné et dans une civilisation supérieure à la nôtre, la prostitution, cette plaie de notre société, disparaîtrait aussi bien que la criminalité et le paupérisme ; que les perfectionnements introduits dans l'organisme social supprimeraient ces restes de l'ancienne barbarie. Mais les progrès d'une jeune science : l'anthropologie criminelle, créée par Lombroso, sont venus montrer que l'état mental du criminel est un état anormal souvent congénital et relevant de la psychologie morbide. Lombroso va même plus loin, il assimile, ou peu s'en faut, la prostituée au délinquant et considère la façon de vivre des filles comme un équivalent de la criminalité : pour lui d'ailleurs le crime (au moins chez ceux qu'il appelle les criminels-nés) serait une maladie ; une variété spéciale d'épilepsie psychique.

Avec la plupart des criminologistes français, nous ne saurions admettre la théorie lombrosienne telle que l'illustre Professeur l'a exposée. Pour les auteurs français, et en particulier pour mon maître M. le Dr Paul Garnier, aussi bien que pour Magnan, Bourneville et Lacassagne, le criminel n'est pas un malade, un aliéné, mais simplement un taré, un prédisposé, un dégénéré et, de même que l'on peut, par un traitement approprié, rendre un candidat à la tuberculose réfractaire à cette maladie (Peter, Landouzy), nous croyons que, grâce au système d'éducation que Thulié appelle l'orthophrénopédie, on peut réprimer les penchants vicieux d'un dégénéré.

Nous ne saurions non plus admettre avec l'école italienne l'identité de la délinquence et de la prostitution : ces états sont proches parents, ils ne sont pas identiques ; d'abord la prostitution n'est pas assimilable à un délit et, depuis bien longtemps, toutes les fois qu'on a cherché à atteindre l'inconduite par un texte de loi, on a échoué : tout délit suppose, en effet, un auteur, un dommage et une victime : or, dans la prostitution, lorsqu'il n'y a pas eu transmission de maladie contagieuse, où est le dommage causé ? Et, lorsque le « client » est un homme majeur, peut-on admettre qu'il soit la

victime de la fille ? On pourrait, sans paradoxe, admettre aussi bien que c'est la fille qui est la victime et l'homme le délinquant. On peut dire, je le sais, que lorsqu'un homme va avec une prostituée, ils causent un dommage à l'ordre public et que tous deux devraient être punis. Cet argument est sans valeur car, en l'absence de cas de contagion morbide, de racolage de mineur ou de scandale sur la voie publique, on ne voit pas quel trouble l'ordre social ressent du fait qu'un homme et une femme également libres et majeurs aient ensemble, à l'abri des regards indiscrets, des relations sexuelles.

On conçoit très bien qu'à l'occasion de la prostitution, bien des actes délictueux ou criminels puissent se commettre, d'où la nécessité d'une surveillance attentive et d'une répression sévère des filles d'inconduite et de leurs compagnons ; de plus une organisation spéciale doit surveiller et empêcher dans la mesure du possible la transmission des maladies contagieuses, aussi bien par les marchandes d'amour connues pour telles que par les irrégulières de tous genres et même par les hommes : tel est le vœu que les syphiligraphes les plus autorisés ont émis dans un congrès récent et auquel nous donnons quant à nous une adhésion complète.

Mais ces différentes mesures sont destinées à atténuer les effets de la prostitution ; elles ne sauraient la supprimer ; en effet, nous allons montrer dans ce qui suit : 1° que toujours il y a eu des courtisanes ; 2° que les causes qui engendrent l'inconduite sont de celles qu'on peut atténuer mais non supprimer, car elles tiennent à la nature même, au caractère, au moi de certains individus et que, si parfois on peut modifier certains sujets atteints de perversions instinctives, il y en aura toujours qui seront rebelles à tous les modes de redressement.

Interrogeons l'histoire : elle nous répondra que dès qu'il a existé une organisation sociale , si rudimentaire soit-elle, on a vu des femmes se livrer à la débauche et chercher à en tirer profit. Les hagiographes de la Judée, les inscriptions cunéiformes, les historiens et les poètes de la Grèce et de Rome, le peu que nous savons de l'histoire de Tyr, de Sidon, de Carthage, nous apprennent qu'il y a eu des prostituées ; quelques-unes ont même joué un rôle important dans l'histoire de la civilisation, telles Aspasie et Théodora.

Le moyen âge, époque de croyance universelle, aurait dû être exempt de ce fléau : au contraire, jamais les vierges folles et les ribaudes n'ont été si répandues et l'Eglise qui ne négligeait aucun moyen d'acquérir des richesses leur louait des maisons au voisinage des églises.

C'est pourquoi, aujourd'hui encore, dans beaucoup de villes, c'est au voisinage des basiliques les plus célèbres, que l'on trouve ces établissements « que la police tolère et que la morale réprouve ». Rappelons ce qu'étaient, il y a quelque cinquante ans, les rues voi-

sines de Notre-Dame de Paris et le rôle que jouaient au XIIIe et au XIVe siècles les peu intéressants habitants de la cour des Miracles.

A la Renaissance, les filles de joie jouent encore un grand rôle, surtout à la suite des armées et l'on peut dire que c'est elles qui, en moins de deux ans, ont transporté la syphilis dans toute l'Europe (1493-1495). Au XVIe siècle, rappelons que c'est indigné par les mœurs corrompues des ecclésiastiques romains que l'idée vint à Luther de s'insurger contre l' « idolâtrie romaine » et que cet abus des courtisanes dans la ville des papes et jusque dans le palais des cardinaux fut une des causes de la Réforme (1517-1519). Rappelons aussi les scènes orgiaques auxquelles donna lieu le mariage de Lucrezia Borgia, fille naturelle du pape Roderic Borgia (Alexandre VI) et aussi la singulière cour des derniers Valois et particulièrement les amours de Henri II et de Diane de Poitiers et plus tard ce que l'on appela l'escadron volant de Catherine de Médicis.

Au XVIIe siècle, la décence de la littérature officielle cache à demi les turpitudes de la cour, tandis que les édits de Louis XIV et l'organisation même des maisons de correction, de l'hôpital général et de la maison des filles repenties (Sainte-Pélagie) montrent quelles mesures s'imposèrent alors pour la répression de la prostitution qui s'étalait aux yeux des bourgeois de Paris avec cette autre plaie sociale, la mendicité.

Au XVIIIe siècle, l'autorité, cherchant à mettre un frein au racolage, édicta contre les logeurs qui abritaient les marchandes d'amour des pénalités assez sévères, mais d'une application difficile. Cet édit (1724) est encore en vigueur aujourd'hui ; puis on assista au scandale de voir une ancienne pensionnaire de maison close devenir duchesse du Barry et gouverner la France par l'ascendant qu'elle prit sur Louis XV vieilli. Plus tard on assista aux scandales du Parc aux Cerfs. De la cour, passons aux armées et voyons ce qu'étaient celles des Soubise et des Clermont qui traînaient à leur suite des troupes entières de filles de joie. Plus tard encore, à la fin du siècle, à l'heure de la Révolution, les courtisanes jouèrent un rôle important dans les événements de l'époque : Théroigne de Méricourt, Thérésa Cabarrus et les filles du Palais-Royal eurent leur heure de célébrité dans les troubles de cette période agitée et jusque sous le Directoire (Bertin), où elles prirent le nom de merveilleuses.

Au XIXe siècle, rappelons l'extension énorme de la prostitution au temps des guerres de l'empire et des différentes révolutions du siècle dernier (Parent-Duchâtelet), et surtout le rôle que la courtisane joue dans notre société moderne. Personne n'ignore plus les faits et gestes de la professional beauty X... et les amours de Mlle Y..., du corps de ballet de l'Opéra, ne sont plus un secret même pour les enfants ; les journaux les plus achalandés étalent en première page la description des toilettes de ces dames, pendant qu'ailleurs on y livre en pâture à la curiosité publique les batailles que se livrent

pour leurs « marmites » les bandes d'Apaches. Dernièrement, n'avons-nous pas vu une fille de la dernière catégorie exhibée sur un théâtre uniquement parce que deux repris de justice s'étaient battus pour elle ! Que dire de la place que tient la courtisane dans la littérature ? Nous reviendrons sur ce sujet dans une prochaine étude. A l'étranger, il en est de même : rappelons les scandales de la traite des blanches pendant la guerre anglo-boer et ceux qu'a révélés, il y a quelque dix ans, la *Pall Mall Gazette de Londres*. Tout le monde sait ce que sont certains ports de relâche sur les grandes routes maritimes, Singapour, par exemple, et ce qu'on entend par maisons de thé au Japon et ce qu'était la facilité des mœurs des habitants de Tahiti au temps de Bougainville.

Donc, l'histoire aussi bien que la géographie montrent qu'aucun peuple n'est exempt de cette tare, qu'aucune époque n'en a été affranchie et que, depuis les temps les plus reculés, il y a toujours eu des vierges folles.

Quelles ont les causes que l'on assigne à cette déchéance de la femme ? Elles sont banales : l'exemple, la paresse, la gourmandise, la luxure, la promiscuité des ateliers, les excitations venues des compagnes, les offres de séduction, la suite d'une première faute, la présence d'une belle-mère au foyer paternel, la sensation terrible qu'éprouve la jeune fille arrivée de son village dans une grande ville et dénuée de tout appui moral, l'avilissement du prix du travail féminin, etc. Cette étiologie rappelle celle que donnaient les traités de pathologie avant que les doctrines pastoriennes eussent précisé les causes des maladies infectieuses. Ces différents motifs sont la cause efficiente occasionnelle de bien des chutes, mais leur banalité même et leur généralité les empêchent d'être une véritable explication de ce fait social qu'est la prostitution. Si cette étiologie était vraie, si toutes les raisons invoquées par les sociologues étaient les causes déterminantes de la plaie qui nous occupe, comment se fait-il que toutes les jeunes ouvrières et surtout toutes les jeunes domestiques ne « tournent pas mal » et, d'un autre côté, comment expliquer les écarts de conduite de certaines grandes dames (Messaline, la reine Anne et la princesse de C..., par exemple) ? C'est ici qu'intervient la psychologie morbide.

Tout d'abord, quelque trompeuses que puissent être parfois les apparences, ce qui est caractéristique de l'état mental des prostituées, c'est leur sottise : cette note prédomine chez elles, non seulement chez les pauvres filles qui vendent leurs charmes à prix débattu dans les maisons closes et les cabarets de bas étage, chez lesquelles l'alcool et d'autres causes viennent s'ajouter à la débilité mentale primitive, mais on la retrouve chez les plus élevées en grade dans l'armée du vice. Même les filles qui ont en apparence les facultés les plus heureuses laissent voir à l'observateur attentif de profondes lacunes de l'intelligence comme M. Magnan a montré que

cela existait chez les dégénérés supérieurs ; cette faiblesse intellectuelle des filles d'inconduite a été notée avant les travaux de C. Lombroso par différents sociologues français, en particulier par Maxime du Camp. Quelquefois la sottise va jusqu'à l'imbécillité, comme j'en ai naguère publié de remarquables exemples avec mon maître le Dr Paul Garnier (de Paris).

Autre trait caractéristique. C'est l'extrême précocité de leur début dans le monde de la galanterie : chaque année, la police arrête à Paris un certain nombre de mineures de seize ans qui, bien qu'appartenant à des familles honorables, se livrent à une prostitution éhontée ; plus souvent le milieu dans lequel a été élevé l'enfant est dénué de tout sens moral, bien que les parents n'aient pas eux-mêmes de passé judiciaire : c'est un fait bien démontré aujourd'hui (Paul Garnier) que souvent la prostituée est fille d'un ivrogne. Telle était cette fille X... que j'ai vue à l'hôpital Tenon qui, dès l'âge de quatorze ans et demi était atteinte d'arthrite blennorrhagique et de grossesse et se livrait à l'inconduite depuis un an déjà et avait pour souteneur un galopin de son âge nommé Auguste qu'elle avait connu dans un bal public qu'elle fréquentait avec ses parents. Telle est encore cette hystérique de treize ans et demi que j'ai actuellement dans mon service, qui s'enivrait dès l'âge de dix ans et se livrait pour quelques sous aux débauchés de son village et des localités voisines. Souvent aussi le sujet appartient à une famille de dégénérés qui, tout en conservant l'apparence de la *respectability* n'hésite pas à tirer profit de l'inconduite d'une enfant. Tels sont, dans le roman de Halévy, M. et Mme Cardinal. Cardinal, qui veut conserver les apparences d'un gentleman, a même de hautes prétentions, car il a sollicité et obtenu les fonctions de juge de paix sous la Commune, ce qui ne l'empêche pas de profiter des bénéfices et des avantages que procure l'inconduite d'une de ses filles stylée par la mère, tandis qu'il n'a que du mépris pour l'autre qui s'est laissée aller aux inspirations de son cœur. Telle était, dans la vie réelle, cette fille Y... que j'ai vue à Lariboisière dans le service de mon maître Landrieux et dont voici l'observation résumée. Y... a quinze ans et demi, pas réglée, face régulière, taille moyenne, très brune et assez jolie fille, aucune instruction, intelligence bornée, mais beaucoup de « bagout » : entre à l'hôpital pour salpingite d'origine blennorrhagique. Elle se livre à la prostitution depuis deux ans. Sa sœur en fait autant ; son frère ne se livre à aucun travail et vit du produit de l'inconduite des deux filles dont profite aussi le reste de la famille, bien qu'en apparence le père et la mère travaillent régulièrement : il est vrai que le père est, dit-on, un ivrogne invétéré. La jeune Y... ne se doute nullement de l'infamie de cette manière de vivre ; elle raconte simplement tout ce que je viens de rapporter avec un certain degré de candeur extraordinaire en pareil cas ; non seulement elle dit cela aux médecins, mais elle ne s'en cache pas vis-à-vis de ses compagnes. Un jour que l'on avait

pratiqué le stipage sur la cuisse d'une de ses voisines, elle lui dit : « Ces marques sont bien gênantes. » L'autre lui répond : « C'est à un endroit que l'on ne montre guère. » Y... repartit : « Vous peut-être, mais dans mon métier (sic), on le montre souvent. »

Nous devons à l'obligeance de MM. Honnorat et Wilt, de la Préfecture de police, la statistique des mineures de seize ans arrêtées pour faits de prostitution sur la voie publique :

En 1893	37
En 1894	60
En 1895	100
En 1896	62
En 1897	107
En 1898	85
En 1899	62
En 1900	58

Cette statistique n'indique pas grand'chose au point de vue de l'étude même de notre sujet car on comprend avec quelle prudence la police agit dans les cas de cette nature et, pour éviter même une apparence d'arbitraire, les agents chargés de cette surveillance laissent échapper de jeunes contrevenantes. On sait d'ailleurs combien la police des mœurs est impopulaire à Paris et combien il lui faut éviter à tout prix « les affaires ».

Un autre trait caractéristique de l'état mental de la prostituée, c'est sa propension naturelle à l'abus des liqueurs fortes, non seulement celles qui exercent leur profession dans les lupanars et les cabarets de barrière mais aussi celles qui recherchent leurs clients dans des milieux infiniment plus relevés ont une tendance invariable à abuser des liquides alcooliques, des poisons de tout genre : chez elles, les morphinomanes, les arsénicophages ne sont point rares et ce sont elles qui forment la majeure partie de la clientèle de ces fumeries d'opium contre lesquelles on a été obligé de sévir dans ces derniers temps. C'est encore un trait caractéristique de la dégénérescence : c'est aux individus de cette espèce que M. Paul Garnier et moi avons appliqué le nom de toxicomanes.

La fréquence des prostituées devenues aliénées est considérable ; telle est du moins l'opinion que je me suis faite à la Préfecture de police et je me trouve sur ce point en contradiction complète avec l'auteur d'une thèse récente de Lyon (le Dr Groz). Cependant je crois devoir maintenir ma façon de voir qui est celle de tous les auteurs qui ont observé dans le milieu parisien, tant à Saint-Lazare que dans les asiles de la Seine. Aucune statistique n'existe à ce sujet à la Préfecture de police, car celle que l'on y dresse chaque mois réunit tous les individus envoyés à l'infirmerie spéciale par le deuxième bureau et comprend dans un même total les prévenus, les hospitalisés des dépôts de mendicité et les filles.

Autre trait de mœurs : il existe une affinité toute spéciale de la prostituée pour les irréguliers de toutes espèces, voleur, joueur ou détraqué, pour les individus à métier louche et surtout pour le pâle voyou, l'affreux souteneur dont on aperçoit toujours la silhouette dans les faits et gestes de ces malheureuses. Que de fois n'a-t-on pas appris que l'amant de cœur de quelque « cocotte de haut vol » était un « poisson » qui la rouait de coups. L'affinité des dégénérés les uns pour les autres a été mise en lumière par plusieurs aliénistes(Magnan, Vallon). Que penser de l'association signalée par Goron des prostituées et des pédérastes ?

Que de fois la « pierreuse » est doublée d'une voleuse ; les faits-divers des journaux fourmillent de faits de ce genre qui seraient bien plus nombreux encore si tous ceux qui sont victimes des indélicatesses de ces dames portaient plainte, mais on sait que celui qui est volé dans ces conditions évite généralement d'aller faire ses confidences à la police. L'entôlage est bien plus ancien qu'on ne le croit généralement.

L'instabilité des femmes de cette espèce est encore une des particularités de leur caractère. Comme chez tous les dégénérés, les réactions sont chez elles extrêmement vives ; elles rient ou elles pleurent surtout aux mélodrames où elles prennent fait et cause avec une naïveté touchante pour la pauvre héroïne persécutée. Mais souvent leur sentimentalité ne s'arrête pas au rêve et dans la vie réelle elles ont des attendrissements extrêmes et des colères terribles : pour un rien elles jouent du couteau ; les batailles de dames sont fréquentes à Paris ; à une certaine époque, il ne se passait pas de nuit que, pendant les formalités de l'écrou, il n'y eut quelques horions et quelquefois quelques coups de couteau échangés entre les voyageuses descendues des voitures cellulaires, et il fallut qu'on signalât à l'attention de l'administration la fréquence de ces faits pour qu'elle prît des mesures pour en éviter le retour.

Les filles sont extrêmement jalouses les unes des autres et toutes désirent persuader à leurs clients qu'elles descendent de noble famille; nous ne parlons pas de leur luxe de vêtements,car on nous répondrait que cela est nécessaire pour l'exercice de leur profession, mais nous insisterons sur l'habitude qu'elles ont de « s'épater » entre elles, de se proclamer « honnêtes » lorsqu'elles sont inscrites depuis trente ans et plus sur les registres de la police et qu'elles y sont notées comme ivrognesses invétérées.

La plupart du temps, les filles sont très sales, surtout lorsqu'elles ont dépassé un certain âge et qu'elles exercent « leurs talents » dans les couches inférieures de la population. Cependant elles ont pris l'habitude de soigner d'une façon particulière l'organe spécial qui est pour elles l'instrument du travail, mais les autres parties du corps sont négligées d'une façon complète et bien souvent telle fille qui mettra deux heures à se friser gardera des poux.

L'imprévoyance des filles de joie est en général extrême : rares sont celles qui,aux jours de leur splendeur,se réservent des ressources pour le moment où, l'âge mûr venu, elles ne pourront plus « travailler ». Seules quelques femmes mettent de l'argent de côté,surtout des juives et souvent alors elles sont d'une avarice sordide. Plus souvent, l' « horizontale » dépense l'argent sans compter et liarde sur un détail, tandis qu'elle se ruine pour des absurdités ; presque toutes « jouent aux courses », aux petits chevaux ou, dans une sphère plus modeste, aux tourniquets des fêtes publiques.

La religiosité est généralement aussi très développée chez les filles. En Espagne, on le sait, la femme invoque un saint avant de se mettre au lit ; en France, elles font volontiers profession d'athéisme, mais lorsqu'elles sont hors de leur milieu habituel, on les voit qui sont très pénétrées de sentiments religieux ou plus exactement sont superstitieuses à l'excès. Elles ont peur du diable, fréquentent les églises et même se confessent. Guy de Maupassant a bien remarqué cette particularité dans un des chapitres de la *Maison Tellier*. De la religiosité, rapprochons leur amour pour tout ce qu'elles ne comprennent pas,pour le merveilleux en général ; les cartomanciennes,les tireuses de cartes, les thaumaturges de tous genres n'ont pas de meilleurs clients.

L'obscénité en paroles, contrairement à ce qu'on pourrait s'imaginer, n'est pas proportionnelle au degré de chute de ces malheureuses ; au contraire, il a été remarqué que les « insoumises » qui sont plus jeunes et souvent moins perdues que les « filles soumises » sont au contraire beaucoup plus libres dans leurs propos.

L'hystérie est une maladie fréquente chez les femmes de cette condition, d'autant plus que l'abus des liqueurs fortes et surtout du vulnéraire et de l'absinthe, sont venus ajouter leurs effets à celui de l'état constitutionnel.

Enfin on constate très souvent chez elles des stigmates physiques de dégénérescence, tels que les ont définis Morel et Magnan. Nous pouvons donc dire avec Lombroso, Ferrero, Garnier, etc., que la prostituée est le plus souvent une dégénérée, mal douée pour le *struggle for life*, dont les appétits exagérés ne sont pas en rapport avec les facultés. C'est, en somme, un parasite de l'ordre social.

Mais faut-il aller plus loin et dire avec Lombroso et Ferrero que la prostitution est un émonctoire social et qu'elle joue le même rôle que la criminalité masculine ? Nous ne le croyons pas. Car si, d'après toutes les statistiques, la femme va bien moins souvent que l'homme en prison, il ne s'ensuit nullement que la prostitution comble la différence. L'homme a plus de tentations que la femme, une vie plus active, mais il est surtout plus souvent qu'elle aux prises avec les difficultés de la vie ; non seulement la femme trouve plus d'appui au sein de sa famille aux heures de misère et de désespoir, mais elle a à sa disposition bien plus de ressources que la bienfaisance publique

ou privée mettent à sa disposition : les asiles, ouvroirs et autres établissements d'assistance sont pour la plupart réservés aux femmes. De plus, on porte moins volontiers plainte contre une femme qui commet une indélicatesse que contre un homme. Souvent aussi, comme nous l'avons dit, on hésite à ébruiter certaines aventures qui, si elles ne sont pas infamantes, n'en sont pas moins ridicules. Nous croyons donc que la différence entre la délinquence féminine et la délinquence masculine n'est que l'expression d'une vérité juridique mais non d'une vérité sociale. Cependant on ne peut s'empêcher de remarquer que pour bien des femmes la prostitution est la source d'un supplément de ressources et que, par ce point de vue, elles prélèvent sur la collectivité une rançon comparable à celle que les aigrefins de tous genres prélèvent eux aussi. Je rapprocherais plutôt les filles de ceux qui, comme les agents d'affaires, les bookmakers, les tenanciers de maisons de jeu prélèvent un impôt sur des « pigeons » qui ont confiance en eux que des gens qui tombent sous les articles du Code pénal ; elles sont comme eux « en marge » du Code. Sociologiquement, ce sont les frelons de la ruche ; légalement, on ne saurait les atteindre.

L'histoire et la psychologie nous ont montré : 1° que la prostitution existe et a toujours existé ; 2° qu'elle résulte bien souvent de l'état mental du sujet ; qu'il existe une classe de femmes qui sont comme les victimes désignées du Minotaure. Cependant on peut restreindre le nombre des filles de joie en cherchant à modifier : 1° les causes sociales qui facilitent la chute ; 2° l'état mental des dégénérées.

Les causes sociales et les remèdes qu'on peut leur appliquer ont été étudiés dans un congrès récent par des hommes éminents, tels que les professeurs Fournier et Gaucher, le Dr Julien, M. Honnorat et par l'éminent philanthrope Bérenger, à qui l'on doit tant de progrès dans la jurisprudence ; je me contente de renvoyer à leurs travaux.

Pour lutter contre la dégénérescence, il faut en diminuer les causes chez les ascendants, lutter contre les fléaux qui nous déciment : tuberculose, alcoolisme, syphilis et secondairement impaludisme, saturnisme et autres intoxications de tous genres.

Enfin, lorsque chez une enfant, on a constaté des signes évidents d'infériorité mentale et d'insuffisance éthique, on doit la soumettre à un enseignement particulier et créer pour ces enfants, comme je l'ai dit ailleurs, après Bourneville, des écoles ou tout au moins des classes spéciales comme il en existe en Amérique et en Allemagne, dirigées par des maîtres d'école compétents, sous la direction de psychiatres expérimentés.

On voit que notre conclusion est identique à celle de Mme Tarnowsky et combien elle diffère des idées qu'exprimait tout récemment Baumgarten de Vienne, dans les *Archives allemandes d'anthropologie criminelle et de criminalistique.*

BIBLIOGRAPHIE

Les Intoxications : Arsenic, Phosphore, Cuivre, Mercure et **Plomb,** par le professeur P. Brouardel, doyen honoraire de la Faculté de médecine, membre de l'Institut. Paris. J.-B. Baillière, un vol., 516 pages, 1904.

Ce nouveau livre, qui fait suite aux *Empoisonnements criminels et accidentels,* comprend l'étude de l'intoxication par l'arsenic, le phosphore, le cuivre, le mercure et le plomb. Chacun des chapitres contitue une monographie complète, dans laquelle le savant professeur de Paris a su masser tous les renseignements, tous les documents utiles à un expert.

Après un historique de la question, il a recherché les sources du poison et des intoxications professionnelles, les voies d'introduction du poison dans l'économie (tube digestif, muqueuse vaginale, la peau et le tissu cellulaire, la voie respiratoire).

Puis il aborde l'étude des doses susceptibles d'entraîner la mort, la tolérance et l'intolérance pour le poison, les raisons qui permettent de les expliquer.

Les symptômes de l'empoisonnement sont minutieusement étudiés ainsi que les formes cliniques.

Enfin sont décrites les lésions cadavériques, que l'autopsie ait été pratiquée dans les premiers jours après la mort ou tardivement. Et, dans un dernier chapitre, les questions purement médico-légales sont longuement discutées avec la méthode, la documentation et la grande expérience qui caractérisent les œuvres du Pr Brouardel.

A propos de chaque toxique, le même plan a été suivi ; la dernière partie du livre est consacrée aux pièces annexées, rapports d'expertise et exposé des cas les plus remarquables, un tableau synoptique des opérations industrielles exposant les ouvriers à l'intoxication arsenicale.

Si la loi de 1898 n'impose pas le risque maladie professionnelle, on sent en lisant l'ouvrage du Pr Brouardel qu'il y a là une véritable lacune. Souhaitons que l'étude si complète qui en est faite dans ce livre éveille l'attention des pouvoirs publics. En voyant le nombre considérable des industriels qui exposent leurs ouvriers aux intoxications professionnelles, on acquerra bientôt la conviction de la nécessité d'une semblable réforme.

E. M.

CORRESPONDANCE

LES VICTIMES OUBLIÉES DE LA GUERRE MODERNE

A Monsieur le Professeur Lacassagne, rédacteur en chef.

Cher Maitre et Ami,

Voudrez-vous bien accorder l'hospitalité de votre journal à ces lignes qui sont la traduction d'un mémoire adressé aux « autorités compétentes » russes. Ce mémoire, je l'avais présenté d'abord au Comité de la Croix-Rouge ; le Comité le remit à son secrétaire ; le secrétaire proposa à la séance suivante de demander l'avis des médecins membres du Comité ; les médecins trouvèrent avec raison plus correct de demander l'avis de la Société médicale de la ville ; on nommera ensuite une commission pour discuter l'avis émis par la Société médicale ; cette commission fera un rapport qui sera transmis... je vous fais grâce du reste. Sans attendre la suite, j'ai présenté ce mémoire au président de la Croix-Rouge russe et aussi au chef du service sanitaire de l'armée. Un certain nombre de cas de névrose traumatique et de délire chez des dégénérés, cas qui avaient eu lieu dans les troupes en Mandchourie, et l'absence complète de toute assistance, m'avaient déterminé à faire ces démarches sur le succès desquelles je ne me fais pas beaucoup d'illusions, vu le misonéisme russe. Et cependant un cas particulièrement frappant, celui d'un grand personnage sur le *Petropawlowsk*, aurait dû appeler l'attention sur ce sujet. Ce personnage, sauvé par un bonheur inouï, paraît avoir été atteint d'une névrose traumatique, — il faut avouer qu'on l'aurait à moins. Or, il a été mis immédiatement en voiture et on lui a fait faire un trajet de près de *dix mille kilomètres !*

Dans toute grande agglomération humaine, il se produit nécessairement des cas d'aliénation mentale et l'armée est essentiellement composée d'hommes dans l'âge de la plus grande fréquence des psychoses. Mais ce n'est pas tant *le nombre* des malades que *la nécessité* pratique, et encore plus *le devoir* moral de les soigner qui imposent la création d'un service d'assistance pour les troupes en campagne. Les privations et les fatigues de la guerre, le surmenage, l'exacerbation de l'alcoolisme (1), les dangers, une foule de facteurs moraux, les traumatismes physiques et psychiques, sont des condi-

(1) « Malgré l'interdiction de vendre de l'eau-de-vie aux soldats, on constate une très grande ivrognerie dans les troupes ; aussi les cas d'indiscipline et les actes de violence sont fréquents et donnent lieu à des poursuites judiciaires... » (Ordre du jour du commandant de Kharbine.)

tions inévitables de la guerre, et leurs victimes ont par conséquent tout autant droit aux soins que les blessés.

Tout jeune médecin, frais émoulu de l'Ecole, j'ai fait la campagne de France (1870-71), et j'ai été frappé du nombre des cas de psychoses. C'étaient pour la plupart des formes dégénératives et des traumatismes psychiques. J'ai eu le bonheur d'intervenir avec succès devant des conseils de guerre qui avaient à juger des cas d'indiscipline à origine psychopathique. La grande majorité des cas de ce genre sont malheureusement méconnus et échappent ainsi à la statistique. Une fois mon attention éveillée sur ce point, j'ai cherché à me renseigner. Les médecins russes qui avaient fait la campagne de Turquie (1877-78) ont observé des cas nombreux de psychoses aiguës. Pendant la guerre de Chine (1900), ces cas avaient été, paraît-il, également très fréquents dans les troupes russes et on raconte, sous le manteau de la cheminée, qu'il arrivait aux soldats de brûler la cervelle aux camarades malades, pour qu'ils ne tombent pas aux mains des tortionnaires chinois. Des cas de délire avaient eu lieu pendant la guerre actuelle... Nous savons par les journaux que sur la *Mandchourie*, capturée par les Japonais, se trouvaient quatorze militaires aliénés qu'on avait embarqués pour les envoyer en Russie.

Il n'existe généralement aucun service des aliénés en temps de guerre, ce qui est très regrettable assurément. Mais dans les guerres européennes, cette absence s'explique et se justifie en grande partie. En Europe, les asiles sont nombreux et les cas aigus peuvent y être placés, ce qui rend un service spécial moins nécessaire. Dans les campagnes hors de l'Europe, dans les guerres coloniales, les troupes n'ont pas à leur disposition des asiles, pas même des hôpitaux quelquefois ; elles doivent, par conséquent, être plus complètement outillées. La guerre russo-japonaise a lieu dans des conditions particulièrement malheureuses et présente en même temps les conditions défavorables tant de la guerre européenne que de la guerre coloniale, pour l'armée russe du moins. On a les immenses agglomérations humaines et les procédés meurtriers et terrifiants de la technique moderne, mais aussi les fatigues et les privations d'une campagne dans un pays désert, stérile, vide d'habitants et sans chemins frayés, le surmenage, le mauvais climat, tout ce qui accompagne généralement une guerre coloniale. Et comme organisation de l'assistance psychiatrique, néant. Les asiles spéciaux n'existent pas en Sibérie et encore moins en Mandchourie. Les *divisions des aliénés* des hôpitaux provinciaux en Sibérie avaient été décrites bien des fois, — elles sont épouvantables tout simplement, — et elles sont encombrées. Transférer des malades, nerveux, aliénés, à 9.000, 10.000 kilomètres, et cela en temps de guerre, par un chemin de fer encombré de convois militaires, c'est évidemment les sacrifier d'avance.

Passons à un autre point de vue.

La technique actuelle de la guerre diffère essentiellement de celle des guerres précédentes, même les plus récentes ; aussi, au point de vue de leur influence psychologique — et psychopathique — tout parallèle serait erroné. La guerre moderne n'est plus un combat plus ou moins personnel, à l'idée duquel nous sommes faits depuis des siècles, c'est actuellement une sorte de boucherie industrielle à procédés perfectionnés. Le danger, la mort même se présentent maintenant sous des formes nouvelles, étranges, auxquelles notre psychologie ne s'est pas faite, dont elle n'a pas encore pris son parti. Un cuirassé qui, en moins de *deux minutes*, entraîne au fond de la mer tout son équipage, 800 personnes ; un combat d'artillerie, où 104 chevaux sur 107 sont tués ; un assaut où *tous les assaillants* jusqu'au dernier tombent pour ne plus se relever, où *quinze cents mines* auraient dû éclater, ce qui n'est pas arrivé grâce à un heureux hasard, mais ce qui arrivera demain, tout cela nous fait l'impression plutôt d'une catastrophe cosmique, telle qu'un tremblement de terre, une éruption de volcan, et l'on sait à quels points sont nombreux les cas de trouble nerveux ou mental par suite de ces catastrophes ; je puis en parler en connaissance de cause, ayant assisté au tremblement de terre de Nice. Si des déraillements produisent tant d'affections psychophysiques plus ou moins graves, dans quel état nerveux doivent se trouver les échappés aux catastrophes du *Wariag*, du *Coréen*, de l'*Enissey*, du *Boyard* et surtout du *Petropawlowsk* et du *Hatsuse !* Les troubles nerveux et les affections psychophysiques doivent être soignés *immédiatement*, *sur place*, dans des conditions de *repos absolu* et par conséquent excluent le transport des malades à grande distance.

Les formes nouvelles de la mort, formes dont on n'a pas encore l'habitude mentale et les états psychologiques qu'elles créent, influeront certainement sur les conditions psychophysiques et sur la pathogenèse de la morbidité nerveuse des troupes en campagne et créeront peut-être de nouvelles formes morbides apparentées aux névroses traumatiques et hystériques d'origine industrielle. La guerre russo-japonaise, si courte encore qu'elle soit, avait déjà confirmé ces vues théoriques ; mais la littérature médicale ne s'est pas encore préoccupée de la question et encore moins des moyens pratiques de satisfaire aux exigences nouvelles de la guerre moderne.

Telle paraît être la pathogénie nerveuse des troupes en Mandchourie. Il semblerait hors de doute que, dans ces conditions, le nombre des psychoses doit être *plus grand*, et celui des moyens d'assistance *moindre* que dans les guerres européennes précédentes. Notons encore que les médecins, absorbés par leur besogne somatique, ne peuvent donner autant de leur temps qu'en réclame le traitement des malades de cette catégorie. Notons en plus que la grande majorité des médecins n'a pas l'habitude de ces malades, que le personnel secondaire dressé à soigner les psychoses manque totalement et qu'il

y a de grands inconvénients — pour ne pas dire impossibilité — à avoir dans le même local des aliénés et des malades somatiques, pour la plupart des blessés ou atteints de maladies infectieuses. Il faut convenir que la position n'est pas des plus consolantes. Et cependant ces victimes — oubliées — de la guerre tout autant que les blessés ont droit aux soins et demandent un traitement immédiat ; chaque jour de retard — je dirais presque : chaque heure — diminue leur chance de guérison. Il est certain que de nombreux cas de trouble mental de nature dégénérative, traités *immédiatement, sur place, sous tente*, guériraient rapidement si une assistance spéciale existait. Actuellement ils ne sont pas soignés ou ils sont transférés... *à trente, quarante jours de voyage en chemin de fer !*

Mais il y a autre chose encore.

Les infractions à la discipline occupent une large place dans la criminalité militaire, surtout en temps de guerre, et nous avons entendu les autorités militaires russes se plaindre de leur fréquence. On sait aussi que d'atrocités stupides, de crimes sanglants, inutiles, insensés, sont commis par des Européens, les excès et les aberrations sexuelles qui compromettent leur vie et leur honneur (1). Les conseils de guerre et l'opinion publique ne distinguent pas toujours les psychoses du crime.

Les deux armées actuellement en présence en Mandchourie ont le triste privilège d'inaugurer les nouvelles conditions psychologiques — et psychopathiques — de la guerre moderne, avec son caractère de boucherie industrielle et ses catastrophes qu'on dirait plutôt être le fait d'un bouleversement cosmique que créées par le génie de l'homme. Aucun pays au monde, que je sache, ne s'est préparé à faire face à ces exigences médicales dans la guerre moderne et cependant on aura forcément à en tenir compte. Heureusement que l'assistance à prêter à ces victimes de la guerre civilisée, avec les méthodes actuelles pour les soigner, est parfaitement possible sur le théâtre même de la guerre, surtout dans la belle saison, et c'est ici surtout qu'elle est le plus utile, le plus bienfaisante. La création d'une assistance *psychiatrique* pour les troupes en campagne s'impose et devrait être réclamée, tout particulièrement pour les troupes coloniales ou opérant hors des pays civilisés et par-dessus tout dans les climats tropicaux. C'est dire que l'organisation d'un service spécial s'impose immédiatement à la Russie, s'impose aussi à la Belgique, à la France, à l'Angleterre, à l'Allemagne, aux Etats-Unis.

Dr Paul Jacoby,
médecin en chef de l'asile provincial d'Orel (Russie).

(1) Voir le suicide du général Macdonald, les procès récents en Allemagne, les faits signalés au Congo, les livres de Ch. Vigné d'Octon, etc.

REVUE DES JOURNAUX ET SOCIÉTÉS SAVANTES

Société de Médecine légale

Séance du 9 mai.

Suicide par auto-section linguale.

M. Granjux. — M. le professeur Brouardel a communiqué, dans la dernière séance, l'observation d'une femme qui s'était arraché la langue, avait guéri et conservé la parole. En rapportant ce fait, il s'est exprimé ainsi :

« Nous connaissons les plaies de la langue survenues à la suite de coups de feu, suicide ou homicide, mais nous ne trouvons de comparable à notre observation que les plaies consécutives à des chutes sur le menton, la langue étant entre les dents, les morsures de la langue par autrui, ou par la personne elle-même pendant la mastication, ou pendant des accès d'épilepsie ou d'éclampsie, mais dans aucun des cas que j'ai relevés, il n'y avait un arrachement de la langue aussi complet. »

A cette liste des conditions dans lesquelles l'amputation de la langue peut être réalisée, on peut ajouter « le suicide par auto-section linguale » en usage en Indo-Chine, ainsi qu'il résulte d'un très intéressant mémoire de M. le médecin-major Talbot, publié dans le dernier numéro des *Annales d'hygiène et de médecine coloniales*, et qui mérite de vous être signalé.

Le jaune, dit-il, se suicide dans tous les cas où il croit nécessaire de *sauver la face*. En Annam, l'homme du peuple se suicide surtout en se noyant ; l'immersion représente 80 p. 100 des suicides. La strangulation figure dans la proportion de 10 p. 100, mais est plutôt l'apanage des classes élevées de la société. Enfin, l'auto-section linguale intervient pour 5 à 6 p. 100 et cela dans le cas où l'individu incarcéré ou étroitement surveillé ne peut recourir à un autre procédé. C'est ainsi qu' « à Monçay, en 1890 à Bac-Ninh, en 1891, des rebelles, pris les armes à la main, sectionnèrent leurs langues entre leurs arcades dentaires au cours des questions, dans le but, croyait-on, de se mettre dans l'impossibilité de répondre aux interrogatoires et de dénoncer leurs complices ». En réalité, il s'agissait de tentatives de suicide.

Pour réaliser cette auto-section de la langue, l'Annamite s'aide du poing ou du genou. « S'il a la disposition de ses mains, il lance de bas en haut, d'un choc rude, sa main fermée contre la symphyse. Ceux qui ont les mains entravées contractent violemment leurs triceps pour lancer leur genou contre le maxillaire inférieur abaissé. »

Si la section complète est réalisée, l'hémorragie peut déterminer la mort, et M. Talbot en cite un cas non personnel. Dans les faits qu'il

a observés, il n'y eut pas mort, peut-être, dit-il, parce que les victimes ont reçu des soins presque immédiats.

Dans les heures qui suivent la mutilation, les lésions se présentent sous l'aspect d'un moignon volumineux, tuméfié et rétracté en arrière du frein. Plus tard, quand l'œdème a diminué, on voit qu'il ne manque à la langue que son cinquième ou sixième antérieur ; la section est oblique d'arrière en avant et de haut en bas ; la muqueuse est le plus souvent découpée en festons et la ligne irrégulière de l'arcade dentaire supérieure est très nettement marquée sur la muqueuse dorsale.

Quelquefois la section n'est pas complète et un petit pont musculaire relie les deux lambeaux. Si la suture n'est pas faite, le patient présente, au bout de la langue, après guérison, un petit lambeau flottant.

Si la striction a été insuffisante pour sectionner la langue, elle peut déterminer dans cet organe un œdème considérable et capable d'amener l'asphyxie.

Après l'autosection de la langue, ni la déglutition ni le langage ne sont troublés. Ceux qui refusent de parler sont des simulateurs.

La mort par inhibition laryngée.

M. Brouardel. — Je me trouve en désaccord avec le Dr Blaise, expert près le tribunal du Mans. Le rapport de notre confrère est extrêmement clair et complet, mais je crois que les conclusions qu'il tire de ses constatations sont trop absolues.

La question qui se pose est celle-ci : la mort est-elle due à une strangulation à la main entraînant l'asphyxie (opération dont la durée est au moins de dix à quinze minutes), ou bien a-t-elle été provoquée par une vive excitation de la peau de la région antérieure du cou, ou un serrement brusque du larynx entraînant une mort presque instantanée par inhibition — c'est-à-dire arrêt subit du cœur et de la respiration ?

M. Blaise conclut en faveur de la première hypothèse ; en faveur de la seconde, il y a des arguments que je crois devoir vous exposer.

Lorsque la strangulation est pratiquée à la main sur un adulte, la victime se débat, se défend, à moins qu'elle n'ait été mise dans l'impossibilité de remuer par une violence antérieure déterminant une commotion cérébrale qui annihile ses moyens de défense.

Dans le cas qui nous occupe, rien de pareil ; une bosse sanguine, qui siège en arrière du crâne, a pour cause une chute sur le dos ; elle est contemporaine de l'événement. La victime aurait donc pu se défendre. Or, on ne relève aucune trace de lutte ni sur le corps ni sur les vêtements.

Il n'est pas facile de maintenir la main pendant cinq à dix minutes sur le cou d'une personne en possession de ses facultés, car il lui

suffit de plier la tête sur le cou, de faire un mouvement de rotation pour forcer les mains du meurtrier à se déplacer.

De plus, la victime crie, et le meurtrier d'appliquer une de ses mains sur la bouche et le nez,qui conservent l'empreinte de ses ongles.

Or, ici, on ne trouve ni sur le cou, ni sur le visage, ni sur les autres parties du corps, ni dans les tissus du cou, les traces de violence que l'on note toujours lorsque la mort est déterminée par une strangulation à la main, qui n'aboutit à une asphyxie mortelle qu'au bout de quelques minutes.

M. le Dr Blaise invoque en faveur de la mort par asphyxie : 1° le champignon d'écume blanche qui sortait de la bouche au moment de l'autopsie ; 2° la congestion des poumons,du cerveau, les ecchymoses sous-pleurales ; 3° les plaques d'emphysème pulmonaire.

Au moment de l'autopsie, les lividités cadavériques étaient accentuées au niveau du dos et de toutes les parties déclives du corps, l'hypostase des poumons était très prononcée. Ces deux constatations montrent qu'au moment de l'autopsie, il y avait déjà commencement de décomposition. Dès les premiers moments de la mort, la fermentation des matières contenues dans l'intestin provoque la formation des gaz. Ceux-ci repoussent le diaphragme, qui comprime les poumons, fait refluer les mucosités contenues dans les bronches hors de la bouche, et refoule le sang contenu dans les vaisseaux pulmonaires, dans les diverses parties du corps et dans les viscères : foie, rate, cerveau. Ces phénomènes s'observent, bien souvent, chez les personnes qui ont succombé dans leur lit en dehors de toute suspicion de crime.

Les ecchymoses ponctuées constatées sur les plèvres n'ont pas une grande valeur. Tardieu dit même qu'elles n'existent pas dans la strangulation. Les expériences que nous avons faites avec M. Descourt, celles de Laborde montrent que ces ecchymoses paraissent tout à coup, lorsqu'on provoque un spasme vasculaire brusque, surtout si on agit sur les origines du nerf pneumogastrique, sur ce nerf luimême ou une de ses branches.

Quant aux plaques d'emphysème pulmonaire, d'après les observations de Tardieu lui-même, sur seize cas de strangulation chez l'adulte, ces plaques n'ont été rencontrées que trois fois. Je possède vingt-sept autopsies de mort par strangulation chez l'adulte : quinze fois la mort a été déterminée par un lien : dans aucun de ces cas il n'y avait de l'emphysème. Sur douze strangulations à la main, je n'ai trouvé cette lésion que deux fois. En revanche, dans dix-neuf autopsies pour mort par fracture du crâne, il y avait des plaques d'emphysème dans sept cas. Il n'y a donc pas lieu d'accepter comme établie la formule de Tardieu : « Ces ruptures des vésicules pulmonaires ne manquent presque jamais. » La présence de ces plaques d'emphysème chez l'adulte n'est pas un signe de mort par strangulation.

En somme, les lésions observées dans le cas actuel ne sont pas celles de l'asphyxie par strangulation à la main ; la mort a été due à l'inhibition laryngée.

De la répression des réclames médico-pharmaceutiques faites à l'aide de tout procédé de publicité par des personnes n'ayant pas de diplôme.

M. Leredu, au nom d'une commission composée de MM. Lefuel, président ; Garnier, Rocher, Floquet, G. Brouardel, Chassevant et Leredu, rapporteur, lit une étude juridique des réclames médico-pharmaceutiques, qui se termine par les conclusions suivantes :

1° Les réclames médico-pharmaceutiques qui décrivent les symptômes d'une maladie, en font connaître la marche et les conséquences, la nomment et indiquent le remède et son emploi, qui devront amener la guérison ou une atténuation dans l'état du malade, établissent un *traitement* aux termes de la jurisprudence.

2° Les auteurs de ces réclames, s'ils ne sont pas diplômés, commettent le délit d'exercice illégal de la médecine par l'insertion des réclames dans les journaux ou par la distribution de brochures et de prospectus qui les contiennent.

3° L'intérêt de la santé publique fait un devoir aux parquets de poursuivre la répression de ces délits. Au cas où, par impossible, les parquets délaisseraient à se pourvoir, les associations médicales et les syndicats pourraient user du droit que leur confère l'article 17 de la loi du 30 novembre 1892 d'intenter des poursuites directes contre les délinquants.

M. Rocher fait remarquer que diverses sociétés médicales se préoccupent de cette question, et il dépose sur le bureau le vœu suivant, voté par l'Association de la Presse médicale dans sa dernière réunion:

« L'Association de la Presse médicale française émet le vœu que soit considéré comme exercice illégal de la médecine et soumis aux lois existantes, l'emploi, dans un article de presse, recommandant un traitement ou un médicament, du titre de docteur en médecine, quand le signataire de l'article n'est pas, lui-même, docteur en médecine d'une Université française.

M. le Président. — Les conclusions du rapport de M. Leredu seront discutées dans la prochaine séance.

Aliénés délirants processifs.

MM. Briand et Tissot communiquent plusieurs observations d'aliénés délirants processifs. Dans le premier cas, il s'agit d'une femme, victime d'hallucinations, qui put, pendant quatorze mois, entraîner des hommes d'affaires dans le sens de son délire, les convaincre de la réalité de ses griefs, et, sous leurs auspices, intenter des poursuites correctionnelles contre des personnes de conduite et de moralité

irréprochables. Elle a trouvé un huissier pour rédiger ses contes en style de procédure, un avocat pour défendre ses griefs imaginaires.

Le deuxième fait concerne encore une femme atteinte du délire de persécution et qui, dans la journée, en l'absence du mari, se grisait. Celui-ci, convaincu de la réalité des griefs imaginaires de sa femme contre les voisins, déposait, de concert avec elle et des témoins de mauvaise foi, des plaintes contre ses voisins. L'un d'eux fut même condamné à 5 francs d'amende.

Dans ces deux cas, il s'agissait de ces aliénés notoires qui restent en liberté jusqu'au jour où ils commettent un crime. C'est que les commissaires de police, saisis de plaintes sur le compte d'aliénés, prétendent ne pouvoir rien tant que ceux-ci ne se sont pas livrés à des voies de fait.

M. Briand a dans son service une femme qui se disait persécutée par sa concierge et la menaça de mort. Cette concierge fut se plaindre au commissaire de police qui excipa de son impuissance tant qu'il n'y avait pas de coups et de blessures. La malade elle-même, très surexcitée, se rendit chez le commissaire, le suppliant de la garder, car elle sentait qu'elle ferait un malheur. Le magistrat se moqua d'elle et la renvoya. Quelques jours après elle logeait une balle de revolver dans la tête de sa concierge.

La situation du commissaire de police, pris entre son désir de respecter la liberté individuelle et son devoir d'assurer la sécurité de ses administrés, est difficile, en dehors des cas flagrants, car il n'a pas les connaissances spéciales permettant de discuter les problèmes de la pathologie mentale. Cependant, la réserve de ces fonctionnaires est parfois exagérée, peut-être du fait de la crainte des responsabilités, de l'appréhension des campagnes de presse, etc. Il y a donc lieu d'attirer l'attention sur ces faits dont l'opinion publique paraît se désintéresser, s'attachant bien davantage à relever ceux où elle croit trouver une séquestration arbitraire.

Sont nommés membres correspondants :

1° Pour le ressort de la Cour d'appel de Toulouse : M. le Dr Guilhem, professeur à la Faculté de médecine de Toulouse, et M. le Dr Dresch, médecin légiste de l'arrondissement de Foix ; 2° Pour le ressort de la Cour d'appel de Rouen : M. le Dr Didier, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen ; 3° Pour le ressort de la Cour de Dijon : M. le Dr Lagrange, expert du parquet de Chalon-sur-Saône, et M. le Dr Quioc, professeur suppléant à l'Ecole de médecine de Dijon ; 4° Pour le ressort de la Cour d'appel d'Agen : MM. les Drs Pujos, d'Auch ; Miran, de Lectoure.

Des vacances dans les ressorts d'Angers, de Besançon, de Caen et de Douai sont ouvertes.

(Bull. méd.) GRANJUX.

REVUE DES JOURNAUX ÉTRANGERS

La fréquence du cancer en Espagne. — Pendant l'année 1900, on a noté en Espagne 7.294 cas de mort par cancer, ce qui fait 1,3 p. 100 de la mortalité totale ou 39 cas de mort de cancer par 100.000 habitants (en comptant 18 millions de population). Parmi les morts, il y avait 3.172 hommes et 4.122 femmes. Voici la distribution de la mortalité d'après les provinces et villes par 100.000 habitants :

PROVINCES	Mortalité par 100.000 habitants de tout âge.	Pour 100 de la mortalité générale au-dessus de 40 ans.
Burgos	68	5,5
Madrid	65	5,4
Guadaljara	59	4,5
Soria	58	4,6
Palencia	55	4,4
Avila	51	4,4
Alava	50	4,2
Ségovia	50	4,2
Séville	50	4,2
Alicante	29	2,9
Badajoz	29	2,6
Gerona	28	2,1
Valencia	28	2,7
Orensa	27	2,2
Lérida	26	2,1
Alméria	25	2,5
Cuenca	22	2,0
Oviedo	21	2,0
VILLES		
Séville	85	5,6
Madrid	78	6,2
Grenade	76	5,2
Saragosse	68	5,8
Malaga	58	4,6
Barcelone	53	4,4
Burgos	52	3,6
Valence	39	3,3

(*Movimento anual de la poblacion de España, año de 1900*. Madrid, 1901.)

Le daltonisme dans la flotte américaine. — Il résulte d'un rapport de l'inspecteur général du service médical (*surgeon general*) de la flotte américaine pour l'année 1902 que les médecins ont examiné

dans l'année du rapport 31.826 candidats aux services de la marine et que la proportion de ceux trouvés impropres au service a été de 188,6 par mille ; dans ce nombre, on en a refusé à cause du daltonisme 27,9 par mille. (*American Medecine*, 2 janvier 1904.)

Le nombre des médecins en Autriche. — Voici le dernier relevé officiel qui donne le nombre des médecins en Autriche ainsi que leur répartition par province et villes au début de l'année 1904 :

PROVINCES	1904	1903	VILLES	1904	1903
—	—	—	—	—	—
Basse Autriche	3.454	3.325	Vienne	2.531	2.376
Haute Autriche	396	393	Linz	63	60
Salzbourg	133	124	Salzbourg	44	20
Styrie	692	672	Gratz	274	270
Karinthie	151	148	Klagenfurt	44	37
Kraïne	109	104	Laibach	41	36
Littoral	352	339	Trieste	188	181
Tyrol et Vorarlberg	598	601	Innsbruck	70	84
Bohême	2.905	2.789	Prague	580	533
Moravie	955	943	Brünn	186	188
Silésie	240	237	Troppau	39	57
Galicie	1.413	1.382	Lemberg	312	228
Boukovine	146	139	Tchernowitz	60	57
Dalmatie	145	140	Zara	20	17
Bosnie et Herzégovine	168	100			
TOTAUX	11.689	11.339			

(*Wiener med. Presse*, 17 janvier 1904.)

Nouvelle forme de dichotomie. — C'est toujours l'Amérique qui est en tête du progrès... commercial. Un fabricant ingénieux de remèdes secrets a imaginé un nouveau procédé de dichotomie (*division of the spoils*), à l'aide de coupons. Dans une lettre confidentielle, le fabricant en question, après force louanges à l'adresse de sa spécialité, continue ainsi : « Ce qui constitue le caractère nouveau de notre proposition qui s'adresse aux médecins, c'est le coupon-ruban (*coupon label*) dont vous trouverez un échantillon ci-joint. Le pharmacien détache ces coupons et les envoie aux médecins qui ont prescrit le remède ; le médecin, après avoir signé, nous les adresse pour recevoir 10 p. 100 sur le prix marqué, soit en espèces, soit sous forme d'abonnement à un journal de médecine ou autre. (*American Medecine*, 2 janvier 1904.) — Le fabricant américain n'est qu'un vulgaire plagiaire des idées réalisées depuis longtemps sur le continent qui, décidément, n'a rien à apprendre des Yankees.

Devoirs des médecins et devoirs des jurés. — Un médecin, juré en Cour d'assises, peut-il refuser son concours à un malade au moment où il doit se rendre à l'audience en assises ? Voilà la question qu'avait à trancher la Cour d'appel d'Elisavetgrad (Russie). Disons de suite que la Cour l'a tranchée dans le sens négatif.

Voici d'ailleurs les faits. Le Dr Kosoï, juré titulaire de la Cour d'assises, n'ayant pas répondu à l'appel de son nom au début de la séance, fut condamné à une amende de 15 roubles. Peu après, le juré puni se présenta devant le tribunal et déclara qu'il venait d'être appelé à 9 heures du matin auprès d'une femme atteinte d'une hémorragie qu'il ne pouvait quitter jusqu'à ce moment, quelle que fût sa hâte d'arriver au tribunal sans retard. L'assesseur du président répliqua que les fonctions des jurés sont exclusives de toutes les autres fonctions, y compris celles du médecin.

Le Dr Kosoï déclara alors qu'il avait agi conformément à ce que lui commandait son devoir de médecin et qu'il demandait à être déchargé de l'amende. Le tribunal, le substitut du procureur entendu, accepta les explications comme valables et le déchargea de l'amende. (*Vratch russe*, n° 7, 1904.)

La mortalité tuberculeuse. — La mortalité par tuberculose tend à diminuer dans ces dix dernières années dans l'État de Massachusets.

En 1893,	elle était	de 23,1	par 10.000	habitants.
1894	—	22,3		—
1895	—	21,9		—
1896	—	21,7		—
1897	—	20,8		—
1898	—	19,7		—
1899	—	19,0		—
1900	—	18,5		—
1901	—	17,5		—
1902	—	15,9		—

Ces chiffres, réunis par W.-G. Thompson, montrent qu'il n'est pas impossible de lutter contre la « peste blanche ». (*American Medecine*, 23 janvier 1904.)

Les coiffeurs en Amérique. — On vient d'inaugurer dans l'État de New-York le recensement obligatoire des coiffeurs. On en compte actuellement dans cette ville 30.000. (*The medical Age*, 25 février.)

La natalité en Allemagne. — Dans ces dix dernières années, on remarque une certaine diminution de la natalité en Allemagne.

La proportion des naissances a été de :

De 1870 à 1888	40,7	par 1.000 habitants.
De 1880 à 1890	38,2	—
De 1890 à 1900	37,4	—

Cette diminution est surtout accentuée à Berlin. (*Brit. med. Journal*, 13 février 1904.) H. FRENKEL.

NOUVELLES

Les *Archives* ont un nouveau Directeur : le Docteur Paul DUBUISSON. Notre ami appartient à l'école positiviste. Il a été le disciple préféré de M. Laffitte qui est mort professeur au Collège de France et dont il a rédigé les principales œuvres (*les grands Types de l'Humanité* et *la Philosophie première*). Il a fondé en 1878 la *Revue occidentale* dont il fut pendant cinq ans le rédacteur en chef. Depuis lors, Dubuisson a toujours mené de front dans ses études la sociologie et la biologie et c'est ainsi qu'il a été conduit, comme par une pente naturelle vers la médecine légale de l'aliéné où il a déjà marqué sa place très honorablement. Médecin en chef de l'asile Sainte-Anne, professeur libre à la Faculté de droit de Paris pendant treize ans, expert près le tribunal de la Seine, collaborateur aux *Archives* depuis la fondation, nos lecteurs n'ont certainement pas oublié ses travaux, sur la responsabilité, sur le principe délimitateur de l'aliénation et de la criminalité, sur les fonctions du cerveau, etc., etc. Nous ne pouvions, pour remplacer notre ami Tarde, trouver une intelligence plus vive, un plus grand cœur, un aussi complet dévouement. Nos lecteurs apprécieront bientôt, comme nous venons de le faire, le nouveau directeur des *Archives* pour la partie sociologique. Nous publierons de lui : *Essai sur la folie au point de vue médico-légal* et *Principes de morale positive*. A. LACASSAGNE.

La lettre de l'abbé Bruneau. — A propos des révélations sensationnelles que, dans les circonstances que l'on sait, on avait prêtées si imprudemment à la Jeannette, on a beaucoup parlé de la lettre que Bruneau avait remise, avant d'être conduit à l'échafaud, à M. Dériberé-Desgardes, alors procureur de la République. On en donnait le sens. En voici le texte :

« Sur le point de comparaître devant le tribunal de Dieu qui va me juger selon toutes les rigueurs de sa justice, et dans la miséricorde duquel j'ai pleine et entière confiance, je tiens à faire connaître dans quelle disposition d'esprit je quitte la vie.

« J'ai contristé la sainte Eglise dans le dérèglement, au point de vue de la morale, des trois ou quatre dernières années de ma vie. Je demande pardon à Dieu, aux hommes et au clergé.

« Je demande pardon à tous ceux que j'ai contristés. Je reconnais

m'être rendu coupable devant Dieu et devant les hommes et, volontiers, je fais le sacrifice de ma vie en expiation de mes péchés. Je meurs dans la consolante pensée que les âmes charitables ne m'oublieront pas dans leurs prières.

« Je viens de faire connaître mon rôle d'offenseur, je vais faire connaître mon rôle d'offensé.

« La justice humaine s'est trompée à mon égard en me chargeant d'accusations graves dont je suis parfaitement innocent. Je lui pardonne. Beaucoup de personnes ont fait contre moi des dépositions fausses, volontairement ou involontairement, je l'ignore. Je leur pardonne. D'autres n'ont pas entièrement dit la vérité ou l'ont exagérée comme... (*Ici deux noms qu'il convient de supprimer*). Je leur pardonne.

« Je déclare ici ce que je déclarerai devant le tribunal de Dieu. Je meurs sans regretter la vie de ce monde qui n'est qu'un passage à une autre vie. Je meurs en prêtre coupable, mais repentant et confiant dans la miséricorde de Dieu.

« Pardon à Dieu ! Pardon aux hommes !

« Je désire que mes dernières paroles soient communiquées au public. »

Cette lettre était enfermée dans une enveloppe ayant pour suscription : « A prendre connaissance du contenu et le livrer au public. »

Certains journaux ont dit qu'une autre lettre de l'abbé Bruneau se trouverait à la chancellerie et que l'enveloppe de cette lettre porterait l'indication d'un délai après lequel elle devrait être ouverte. Il y a là une inexactitude. La chancellerie ne possède de Bruneau d'autre lettre que celle qu'on vient de lire dans son texte et qui, depuis le moment où le procureur de la République de Laval en eut pris connaissance fut versée dans le dossier de l'affaire conservé dans les archives du ministère.

Le procès du prince d'Arenberg (du correspondant particulier du *Temps*). — Le prince Prosper d'Arenberg vient d'être enfermé à l'asile d'aliénés d'Hersberg près Berlin. C'est le dernier acte d'une tragi-comédie qui dure depuis plusieurs années.

Le prince Prosper est un jeune homme d'une trentaine d'années. Il est le rejeton de la branche des d'Arenberg fixée en Belgique mais demeurée de nationalité allemande. A vingt ans, le prince était sous-lieutenant de cuirassiers à Münster en Westphalie. Trois ans après, il devait quitter l'armée. Sa conduite était déplorable. Le malheureux qui souffre d'une faiblesse d'esprit héréditaire (plusieurs cas semblables ont été constatés dans sa famille par les psychiatres-experts), s'adonnait à l'ivrognerie et à la plus crapuleuse débauche. Il avait encouru maintes fois des punitions pour mauvais traitements envers des inférieurs.

Malgré ce passé, malgré les appréhensions qu'on pouvait avoir pour l'avenir — ses camarades de régiment disaient qu'il était « enragé » *(tollwuth)* — le prince entra comme lieutenant, par conséquent avec avancement, dans l'armée coloniale de l'Afrique allemande du sud-ouest.

Il devint chef de la station de Epukiro avec attributions administratives. Cela le mit en rapport avec un indigène, Cain, chargé de fonctions policières. Le prince souffrait de la manie de la persécution ; il se croyait menacé, et il attribuait à ce pauvre nègre des plans machiavéliques. D'après les témoignages, il semble résulter que Cain songeait à s'enfuir et se fixer sur le territoire anglais, non loin de là. Il redoutait les violences de son chef militaire et de plus était jaloux, car il paraît démontré que d'Arenberg voulait s'approprier une des femmes de son subordonné, la belle Yokbeth.

Vers la fin de 1899 il se passa une scène épouvantable. Le prince, sans provocation visible, ordonna à un soldat de fusiller à bout portant le malheureux Cain ; il l'accusait de haute trahison, parce que le nègre voulait s'enfuir sur territoire étranger. Le soldat hésitait à exécuter l'ordre, puis terrorisé par d'Arenberg, obéit et abattit le nègre sans défense. Celui-ci eut la cuisse déchirée. Alors le prince se précipita sur le blessé et lui déchargea un coup de revolver dans la tête. L'homme ne mourut pas. « Il faut qu'il meure », cria d'Arenberg et il ordonna au soldat de le transpercer de sa baïonnette. Le soldat enfonça son arme dans la poitrine de Cain qui donna pourtant encore signe de vie. Alors le prince saisit une baguette de fusil qu'il enfonça dans la blessure du crâne du nègre et lui tritura la cervelle. L'homme mourut enfin, et le prince ordonna d'enterrer le cadavre sur place.

Poursuivi devant le conseil de guerre de Windhoek, capitale de la colonie, le lieutenant d'Arenberg fut condamné à dix mois d'emprisonnement simple. Le chef suprême de l'armée n'approuva pas ce jugement, et le prince fut alors traduit devant le conseil de la 1re division de la garde à Berlin qui le condamna à mort. C'était tomber dans l'excès contraire, et l'empereur, usant de sa prérogative, convertit la peine capitale en quinze ans de prison.

On interna le prince à Hanovre ; l'affaire semblait terminée quand les amis et la famille multiplièrent les démarches pour obtenir la revision du procès. De temps à autre on apprenait que le prisonnier de droit commun était l'objet de faveurs spéciales et que maint adoucissement était apporté à sa peine, régime de la nourriture, promenades, dispense de travail, etc. Dernièrement, il fut transféré à la prison de Tegel, près Berlin et il se fit certain bruit dans la presse à propos du régime de faveur dont le prince était l'objet.

Le directeur de la prison aurait été le recevoir à la gare avec son propre équipage, puis l'aurait installé non dans une cellule d'ordonnance, mais dans un véritable petit appartement bien garni, rapportait-on.

Le procès en revision vient d'avoir lieu ; les témoignages ont confirmé les faits ci-dessus rapportés, que le prévenu n'a pas niés du reste. On a, de plus, appris qu'en Afrique, il avait à plusieurs reprises maltraité cruellement des négresses ; des domestiques de la famille d'Arenberg ont rapporté que dans son enfance, le prince n'avait pas de plus grand plaisir que de tourmenter les animaux. Il arrachait les yeux aux poissons, coupait l'extrémité des pattes à des chats sur lesquels il lançait ensuite ses chiens. A l'instar d'Alcibiade, mais avec ses dents, il avait coupé la queue d'un carlin... Plus tard, déjà officier, il avait pendu par les pattes de derrière un blaireau vivant qu'il avait fait aussi attaquer par son chien. Sur ces témoignages, on a donc plaidé l'irresponsabilité, et les experts et les juges se sont mis d'accord sans difficulté. Le prévenu a été acquitté comme irresponsable ; mais, dit le prononcé du jugement, la préfecture de police s'est saisie du prince d'Arenberg et l'a fait interner à Herzberg.

Cet institut n'est pas l'asile des fous incurables, mais une maison de santé dont on peut parfaitement sortir après amélioration constatée. Il est à remarquer que, sur question, les experts aliénistes ont déclaré le prince faible d'esprit et irresponsable, mais non incurable. Donc, rien d'impossible à ce que le prince charmant ne soit rendu à la circulation quand l'affaire sera un peu oubliée.

L'impression de ce procès est désastreuse dans le public et la presse. On se demande comment il se fait que si le prince est vraiment fou, il ait pu devenir officier, malgré que ses notes d'aspirant fussent déjà mauvaises. On se demande comment on a pu confier un poste relativement important dans la colonie à un individu dont le passé était déplorable. Et s'il était fou quand il tripatouillait la cervelle du nègre en 1899, comment a-t-il fallu cinq ans bientôt pour s'en apercevoir et le livrer aux douches ?

NOMINATIONS

Faculté de médecine de Gottingue. — M. Paul Stolper est nommé professeur de médecine légale.

Queen's collège de Belfast. — M. Thomas Houston est nommé lecteur de médecine légale.

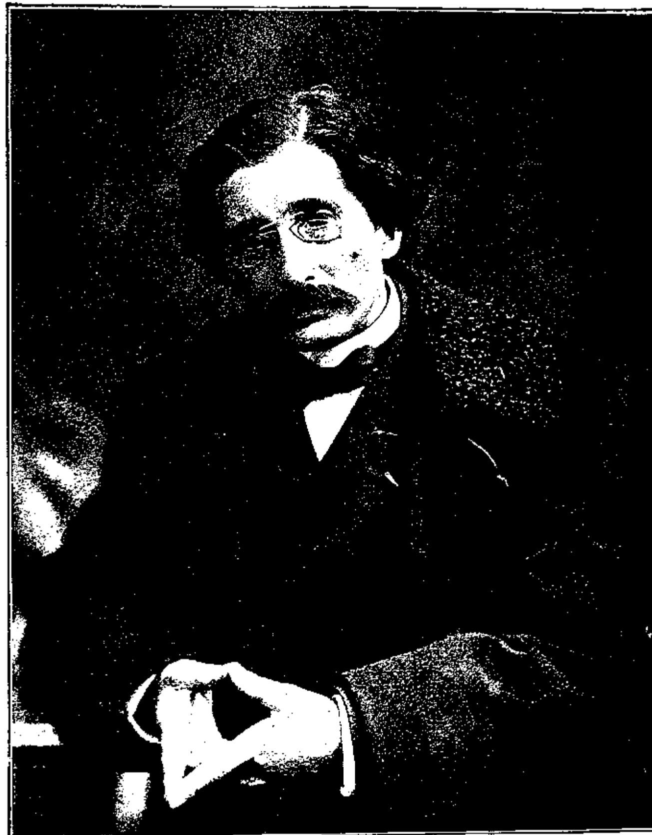
Faculté de médecine de Paris. — M. Balthazard, reçu agrégé au dernier concours, s'est spécialisé en médecine légale.

NÉCROLOGIE

M. Duclaux, directeur de l'institut Pasteur ; M. le professeur Marey, de l'Institut ; M. Demange, professeur de médecine légale à la Faculté de Nancy ; le docteur Gilles de la Tourette, agrégé de la Faculté de médecine de Paris.

Le Gérant : A. STORCK.

Lyon. — Imp. A. Storck et Cie, 8, rue de la Méditerranée.



à mon vieil ami et compagnon d'armes Lacassagne

[illegible]

ARCHIVES
D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE
DE CRIMINOLOGIE
ET DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

GABRIEL TARDE
(1843-1904)

« Comme une journée bien dépensée donne joie à dormir, ainsi une vie bien dépensée donne joie à mourir. »
(LÉONARD DE VINCI.)

D'autres ont parlé de Tarde comme il convenait. Les revues philosophiques et juridiques, les journaux scientifiques et littéraires, la presse politique de France et de l'étranger ont signalé et commenté la mort du penseur, du philosophe, du savant, de l'érudit et du littérateur. On a énuméré ses travaux et rappelé son œuvre.

Ces analyses et comptes rendus sont plus ou moins complets. Écrits pour la plupart en hâte, par besoin d'actualité, tenant du fait divers et de l'oraison funèbre, ils sont bienveillants et rendent hommage à la grande valeur intellectuelle et morale de notre ami.

On a honoré la mémoire du membre de l'Institut et proclamé la haute portée des travaux sociologiques du professeur au Collège de France. Le nom de Tarde a été rapproché de celui d'Herbert Spencer. Ses œuvres vraiment géniales (*les Lois de l'Imitation, l'Opposition universelle, la Logique sociale*) ont paru avoir une portée sociale comparable aux travaux de Lamark et de Darwin : l'évolution ne se fait pas par un unique procédé, comme l'indiquent ces savants; il faut encore, d'après Tarde, tenir compte de l'invention, de la répétition qui, comme un rayonnement, se répandent de tous côtés en y apportant un perfectionnement.

C'est vrai. Dans ces problèmes et comme orientation des esprits, l'intervention de Tarde est importante et décisive.

Mais elle n'a pas encore été considérable, et n'a pas porté tous les fruits qu'on pouvait attendre d'un point de vue si nouveau et si original.

Celui-ci a surtout frappé les philosophes et les psychologues : ils ont admiré l'ingéniosité de Tarde, son érudition élégante, ses arguments si variés, une tournure de pensée parfois métaphysique, et sans conteste se sont inclinés devant la nécessité d'admettre des éléments et une méthode dont on n'avait pas jusque-là tenu un compte suffisant. L'*Imitation* a acquis une place prépondérante.

Les biologistes (scientifiques et anthropologistes) ont été moins enthousiastes et se sont montrés plus réservés. Le style de Tarde, ses pensées diverses, bouillonnantes et comme entassées par plaisir, ses démonstrations empruntées à toutes les connaissances humaines leur ont donné l'impression d'un raisonnement plus ingénieux que solide, plus littéraire que positif.

Il est possible de mettre tout cela à sa place et de montrer, sous cette luxuriante végétation, les fruits qui s'y trouvent. Je veux dire les résultats scientifiques, une grande part de vérité. L'œuvre de Tarde est considérable à tous les points de vue. Chacun peut la commenter et en tirer profit. L'avenir lui rendra justice et considérera Tarde comme un philosophe de premier ordre, un psychologue avisé, un grand sociologiste.

Mais comment a-t-il été tout cela? D'où a-t-il tiré ces admirables qualités.? Quelle a été la part de l'hérédité, celle du milieu? Quels ont été ses procédés de travail et d'étude, sa sensibilité et ses penchants? Ne faut-il pas, pour bien connnaître l'homme tout entier, suivre le développement de l'intelligence, la manifestation des instincts et du cœur, la vigueur du caractère?

Et cependant on n'en a rien dit ou à peu près. Certes, nous ne sommes pas suffisamment documenté pour présenter un tableau physique et moral de Tarde, ou même ébaucher son portrait psychologique. Mais nous avons vécu de longues années au courant de sa pensée dont nous suivions tous les mouvements. Il nous a montré si nettement l'intensité de sa vie intérieure et comme les replis de son cœur, que nous nous imaginons posséder comme une partie de lui-même.

Tarde m'avait souvent parlé des siens, de ses origines. Le souvenir de nos conversations a d'ailleurs été confirmé ou éclairci par les renseignements que vient de me donner sa famille.

LES ANCÊTRES. — LA FAMILLE

La famille de Tarde est une des plus anciennes du Périgord. Elle a toujours vécu dans le Sarladais, en résidence soit à La Roque, soit à Sarlat.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux du 12 février 1900 dit que Michel Tarde était jurat de Sarlat en 1298. Par les actes de l'état civil on trouve jusqu'en 1380 des de Tarde, qui occupaient de père en fils la charge héréditaire de « conseiller du roy en l'élection de Sarlat ». Un des ascendants illustres est le chanoine Jean Tarde, né en 1562, auteur de plusieurs cartes du Sarladais (quelques-unes signées « de Tarde »), du Périgord, du Quercy. Il avait le titre d'*aumônier particulier d'Henri IV* (le brevet qui porte cette nomination se trouve dans les papiers de la famille). C'était de plus un grand astronome, fort célèbre dans son temps, ami de Galilée qui lui avait fait présent d'une lunette astronomique, objet très rare à cette époque. Il étudia, paraît-il, les taches du soleil et en donna une explication sous le titre : *Astra Borbonia*, les « astres de Bourbon ». On dit que le chanoine, en voyage à Rome, fut reçu par le Saint-Père avec d'autres pèlerins. Sans savoir qui il était, le pape lui posa quelques questions et fut tellement étonné du caractère de ses réponses qu'il s'écria : *Tu es Tardus, aut diabolus !* Ce propos était de tradition au Vatican, et le pape Pie IX recevant Tarde lui rappela les paroles qu'un de ses prédécesseurs avait adressées au chanoine (1).

Tarde a eu une mère remarquable : c'était une femme d'élite, pleine de distinction, de sentiments religieux très profonds mais non intransigeants. De grands bandeaux d'un noir de jais (son fils avait les mêmes cheveux) encadraient une figure aux

(1) D'après l'*Armorial du Périgord* par Froidefond, II, 133, les armes de la famille sont : d'argent, à trois barres d'azur, accompagnées de huit étoiles de même, posées 1, 3, 3 et 1. Les armes du chanoine étaient un peu différentes : d'azur à trois bandes d'argent, chargées de 11 étoiles de sable, 3, 5 et 3.

traits doux et bons, bien qu'énergiques : une physionomie de matrone romaine. Tous ceux qui l'ont connue disent qu'elle avait une intelligence très fine, fort délicate, une bonté inépuisable. Dans le portrait de la mère on retrouvait quelques traits caractéristiques du fils. Mais c'était surtout par le moral qu'il lui ressemblait. Tarde avait hérité du caractère de cette femme supérieure.

M[me] de Tarde était née à Sarlat en 1822. Élevée dans une pension de Paris, elle revint dans le Sarladais, auprès de sa mère, femme de beaucoup d'esprit. La grand'mère de Tarde, née Flerckman, était une Parisienne pur sang et elle l'est restée toute sa vie. Elle n'a jamais pu s'habituer à l'existence que l'on menait à Sarlat. Née à Paris, en 1800, avec le siècle, elle racontait à ses enfants l'entrée des Bourbons dans la capitale, leur chantait les chansons de Béranger et à plus de quatre-vingt-dix ans apprenait la contredanse à ses arrière-petits-fils. Elle s'est éteinte dans sa quatre-vingt-quinzième année ; elle avait eu trois enfants : l'aîné, M. Édouard Roux, fut avoué à Sarlat ; le second, M. Bertrand Roux, président de chambre honoraire de la Cour d'appel d'Agen, et la mère de notre ami.

Celle-ci avait dix-neuf ans lorsqu'elle épousa M. Pierre-Paul de Tarde, alors âgé de quarante-quatre ans, juge au tribunal de Sarlat, comme son fils Gabriel devait l'être plus tard.

Il était, nous dit-on, de haute taille, solidement bâti, très bien de sa personne, d'esprit cultivé, fort séduisant, avec une large poitrine où battait un grand cœur. Né à La Roque en 1797 (le 25 germinal an V), il avait eu de bonne heure des goûts militaires, et, comme deux de ses frères morts sous les drapeaux, il était sorti de Saint-Cyr. Il ne resta pas longtemps officier et quitta à regret l'armée pour la magistrature. Fixé à Sarlat, il se maria une première fois avec M[lle] Honorine du Repaire dont il n'eut pas d'enfants, puis, en secondes noces, épousa M[lle] Anne-Aline Roux : de cette union naquit un fils unique, Gabriel Tarde, le 12 mars 1843.

Bien qu'il y eût une différence de vingt-cinq ans entre les deux époux, et quelque étonnante que la chose puisse paraître, ce fut des « deux côtés » un mariage d'inclination autant que de raison. Cette union a été très heureuse.

Mais à la mort de M. de Tarde, homme peu pratique, aimant la vie large et les réceptions, sa veuve trouva une situation assez embarrassée. Elle fit courageusment face à ces ennuis d'argent, paya toutes les dettes et employa même une partie de sa dot à conserver la maison de La Roque à son fils.

La famille de Tarde avait joui autrefois d'une assez belle fortune. La Roque avait été, dans le temps, un domaine important, comme celui qu'avaient possédé les de Tarde dans une commune voisine, à Gaillardou.

Notre ami avait huit ans lorsque son père mourut subitement comme lui, et dans des circonstances plus émouvantes encore. C'était à Font-Réal, près de La Roque, le 6 avril 1851, il rentrait de la chasse et causait adossé à la cheminée : tout à coup il répéta deux fois la même phrase, et tomba en avant, raide mort. Cette fin si inattendue impressionna vivement le jeune Gabriel et celui-ci ajoutait que ce fut une des impressions les plus tristes de son enfance.

Tarde a été surtout élevé et dirigé par sa mère. Il ne l'a pas quittée et on peut dire que celle-ci a eu une influence très grande sur son développement intellectuel et moral. Il l'adorait et avait pour elle une vénération sans borne, un respect vraiment attendri. Son cœur s'est brisé lorsqu'il l'a perdue, le 11 novembre 1891 ; il ne m'en parlait jamais qu'avec émotion, et je sentais qu'il était resté inconsolable.

LES ANNÉES DE JEUNESSE A LA ROQUE-GAJAC. LA VIE A SARLAT

Sa première enfance s'est passée entière à La Roque à côté de ses parents. Son père allait presque tous les jours à Sarlat — distant de 13 kilomètres — à cause de ses fonctions de juge d'instruction ; là, il avait, comme à la campagne, une maison de famille.

Tarde fut élevé avec les enfants du pays, parlant le patois, gaminant sur les bords de la Dordogne. C'étaient les années heureuses de plein air et d'entière liberté. Elles ne durèrent pas longtemps et il fallut bien, surtout après la mort de son père, que la tendresse maternelle songeât à l'avenir.

Il a fait ses études au collège des jésuites de Sarlat où il

eut pour camarade, en rhétorique, M. de Lanessan, ancien ministre.

On le considérait comme un élève très distingué, mais un peu trop indépendant. Ses maîtres l'aimaient beaucoup et Tarde avait gardé d'eux un excellent souvenir.

Pendant qu'il suivait les cours de troisième, on persuada à sa mère, qui habitait Sarlat, de le mettre pensionnaire. La nature sensible et indépendante de Tarde lui rendait l'internat insupportable (1). Il souffrit de ne pouvoir jamais être seul, de n'avoir pas une place à lui. Racontant ses impressions de collège à ses fils, il ajoutait qu'il avait été si malheureux de cet état de choses qu'il ferait tout au monde pour le leur épargner.

En philosophie, il eut une fièvre typhoïde. Cette maladie lui parut être une délivrance, car sa mère le reprit. Il n'était pas au bout de ses souffrances. Après le baccalauréat qu'il passa à Toulouse avec la note très bien, il commença une maladie d'yeux qui dura deux ans. Tarde ne nous a jamais renseigné sur la nature et les symptômes de cette affection qui eut cependant la plus grande influence sur son esprit. Il apprit à méditer, à rassembler les matériaux de ses pensées sur un tableau noir intérieur. Le plus souvent, il restait dans une chambre obscure, ne lisant que rarement un livre de Cournot. Son excellente mère lui faisait la lecture. Le mal paraissant empirer, on se décida à aller consulter un célèbre médecin de Bordeaux. Après cette visite, il crut qu'il allait perdre la vue. Pendant longtemps, cette crainte le poursuivit et il éprouva de cruelles anxiétés qui s'éveillèrent de nouveau, il y a deux ans, en 1902, à l'apparition de graves symptômes oculaires.

Avant le début de la maladie dont nous venons de parler, se sentant du goût pour les lettres, doué d'une riche imagination visuelle, le cœur débordant des sensations et des illusions de sa vingtième année, Tarde s'adonna avec joie à la poésie. Il croyait même avoir trouvé sa voie.

(1) Dans *l'Affaire Chambige*, Tarde appelle l'internat : ce bagne des innocents, cette culture intensive de tous les vices, qui se qualifie éducation, et il ajoutait : « L'internat, dit-on, forme le caractère ; oui, le caractère de ceux qui n'en ont pas, mais il déforme le caractère de ceux qui en ont un. »

Mais la crainte de perdre la vue le mit dans l'obligation de renoncer à la littérature. De plus, comme l'obscurité prolongée et l'isolement avaient porté de la lumière et de l'ordre dans ses idées, il se sentit entraîné vers les spéculations philosophiques. Et, quand il fut presque guéri, il avait déjà coordonné et systématisé quelques-unes des pensées qu'il développera plus tard.

L'âge était venu de choisir une position et d'aiguiller sa vie. Il suivit les conseils de sa mère qui l'engageait à faire son droit pour entrer dans la magistrature et rester près d'elle à Sarlat. La mère et le fils s'installèrent à Paris, rue de Vaugirard, en face du Luxembourg. Puis, la licence obtenue, ils revinrent à Sarlat, où, ainsi qu'on l'avait prévu, il fut nommé juge suppléant en 1869.

Il exerça ses fonctions de débutant pendant quatre années, s'habitua à l'étude des affaires qui se traitent au parquet d'un tribunal de première instance, et fut nommé substitut du procureur de la République à Ruffec.

Il passa deux ans dans la petite sous-préfecture de la Charente, de 1873 à 1875, puis revint, en qualité de juge d'instruction, à Sarlat, où il occupa cette fonction pendant fort longtemps.

Tarde avait alors trente-deux ans. Il est en pleine possession de ses facultés intellectuelles ; de plus, il sait travailler. Dès ce moment, il y a deux périodes très nettes dans la vie de Tarde : une de dix-neuf ans, passée à Sarlat ou à La Roque ; la seconde a une durée de dix ans et s'écoule à Paris.

Pendant la première, il vit calme, tranquille, utilise ses loisirs. Il se marie en 1877 avec Mlle Bardy-Delisle, fille d'un conseiller à la Cour de Bordeaux ; il a des enfants qu'il élève. Son temps est pris par la famille, l'étude abstraite et méditative, d'interminables lectures, la préparation et la publication d'œuvres maîtresses. Une maladie survient. En 1878, après un voyage qu'il fit à Paris pour voir l'Exposition universelle, il fut pris d'une bronchite qui ne l'a jamais quitté depuis. Un an avant, c'est-à-dire peu de temps après son mariage, il eut de l'oppression, mais l'asthme ne s'est déclaré que plus tard, progressivement, dans les intervalles d'apaisement de la bron-

chite. Vers 1888, les attaques d'asthme deviennent plus fréquentes et plus pénibles, et l'année suivante il va à Paris consulter le professeur Germain Sée. Celui-ci lui prescrivit de l'iodure de potassium, et il n'a guère cessé d'en faire usage jusqu'à l'an dernier, ce qui avait presque annihilé son odorat. Ainsi au mois de mai 1903, la maladie d'yeux ayant fait son apparition, il reprit cette médication pendant les vacances, d'une autre façon.

Dans la deuxième période, c'est la vie agitée de Paris, les articles de journaux, les travaux au ministère, les préoccupations académiques, les exigences du monde. Il est poussé, exalté par ce milieu ultra-excitant.

En Périgord, il trouve dans l'isolement sa personnalité et l'indépendance de la pensée. Il amasse des matériaux et édifie.

A Paris, il jette à la pellée tous les trésors accumulés. Les gerbes sont coupées, c'est la moisson complète. Les publications se succèdent plus fréquentes. Les distinctions et les honneurs viennent en foule, mais les infirmités les accompagnent. Tarde est écouté, admiré. Son nom est connu, ses livres traduits en différentes langues. Tout cela ne va pas sans fatigue, sans surmenage. Les vacances semblent réparer un organisme déjà usé; elles se passent à La Roque, auprès de tous ces vieux souvenirs, au milieu de l'air vivifiant du pays natal, dans la maison paternelle, sur les bords si pittoresques de la Dordogne.

LE POÈTE. — LE LITTÉRATEUR

Son attachement filial ne l'avait pas empêché de donner dans ses affections une large place à La Roque. C'était le berceau de la famille. Là, reposaient tous ses aïeux. Sa mère était morte dans la vieille maison; à La Roque il avait passé ses années de jeunesse, vécu ses rêves d'amour et d'espérance, pensé ses théories et discuté avec lui-même les problèmes de philosophie et de sociologie qu'il devait écrire plus tard.

Après les inquiétudes ou même les angoisses de la chambre obscure à Sarlat, il avait un jour recouvré la vue. Dans ce cadre enchanteur de La Roque, auprès de sa bonne mère, à l'aurore

de ses vingt ans, son cœur de poète s'était épanoui et il avait senti germer des idées fortes et hardies. Son imagination visuelle avait des aliments infiniment variés et il mettait dans ses pensées du « vert », les fleurs des champs, les bords de la Dordogne aux beaux cailloux, le vol des oiseaux. Comme Olympio, dont nous avons lu souvent ensemble la *Tristesse*, il connaît tout le voisinage, un sentier sous bois, les rochers, un vieux mur, les arbres et les haies. Il était familier aux gens du pays, aimé de tous et spécialement des paysans : il s'arrêtait pour causer avec eux, en patois périgourdin, « le doux parler de son pays », s'occupant de leurs intérêts. Voilà des traits de l'homme privé, aussi importants à relever que certaines théories du philosophe. Ils montrent sa bonté naturelle, sa sociabilité aimable pour tous, surtout aux humbles. Dans sa jeunesse, son activité, son affection ne se sont pas d'abord concentrées exclusivement sur sa mère, elles se sont aussi répandues sur La Roque et ses habitants, qu'il considérait comme une famille agrandie, et il a été toute sa vie reconnaissant à l'une et à l'autre des services qu'elles avaient rendus à son être physique et moral.

Je serais tenté de croire qu'il aimait dans La Roque, avec ses paysages qui s'étaient comme reflétés dans son âme, la terre qui avait fait germer et fleurir sa verve poétique. Là, il avait composé un très grand nombre de pièces de vers. Ainsi les suivants, faits à vingt ans :

LA ROQUE

Dans le plaisir, dans la langueur,
Dans la souffrance, je t'évoque,
Je t'invoque au fond de mon cœur,
O mon doux pays de La Roque !

La Roque ! où j'ai tant égaré
Ma rêverie ou mon délire,
Plus aimé que je ne puis dire,
Et plus pleuré !

La Roque ! ô lieu suave et rude,
Nid de corneilles populeux,
Dont la rivière bleue élude
L'obstacle des grands rochers bleus !

Paradis de mon espérance,
Où j'ai poursuivi l'apparence
De félicités qui m'ont lui
Et qui m'ont fui!

De mon cœur refuge et délices,
Vert écrin de mes plus beaux jours,
Cimetière de mes amours,
Où je veux qu'on m'ensevelisse!

Vase de paix plein jusqu'aux bords,
Corbeille de réminiscences,
Qui parle et console des morts
Et des absences!

Amphithéâtre de coteaux,
Gazonneuse et riante arène
Où ne luttent que des bateaux
Contre le flot qui les entraîne;

Golfe où les nacelles, le soir,
Viennent s'abattre sur les grèves,
Berceau joyeux, calme dortoir
De mes longs rêves!

O solitude, où j'aimerais
Être captif toute ma vie,
Où mon âme brandit, ravie,
Ses fers joyeux et pleins d'attraits,

Pareille aux barques de ton fleuve
Dont les chaînes ont un frisson
Harmonieux, gai comme un son
De cloche neuve!

Dans le plaisir, dans la langueur,
Dans la souffrance je t'évoque,
Je t'invoque au fond de mon cœur,
O mon doux pays de La Roque!

Et plus tard, quelques mois après la mort de sa mère :

Avril 1892.

MA MAISON

Elle est âpre, ma maison,
Aux flancs d'un rocher creusée,
Noire et par le temps usée,
Mi-caverne, mi-prison ;

Elle est douce, ma maison,
Au grand soleil exposée,
Voyant, par chaque croisée,
Fleuve bleu, vert horizon ;

Elle est fière, ma maison,
Avec son porche de pierre,
Sa vieille tour et son lierre
Et ses restes de blason ;

Elle est humble, ma maison,
Simple, aux pauvres familière,
Délabrée, hospitalière
Aux vents, en toute saison ;

Bénie elle est, ma maison,
Joyeuse elle est, quand la troupe
De mes fils y boit sa coupe
De divine déraison...

Hélas ! courte floraison
D'espérance et de chimère !
Là j'ai vu mourir ma mère...
Elle est triste, ma maison !

Après ces essais, il n'a pas, comme Sainte-Beuve, enterré définitivement le poète mort jeune que la plupart des hommes portent en eux comme une marque de la fermentation juvénile. Tarde est vraiment poète, et toute sa vie il aimera la Muse.

En 1879, il publie chez Calmann-Lévy, dans la Bibliothèque Contemporaine, un volume in-18 de 288 pages sous ce titre : *Contes et Poèmes*. Quelques-uns de ces derniers sont délicieux, tel le suivant :

DEUX LANGUES MOURANTES

Il est deux langues que j'adore
Et que je parlais autrefois;
Il me vient des pleurs dans la voix
Si parfois je les parle encore ;

Et je sens un trouble soudain,
Dont toute mon âme est saisie,
Au moindre mot de poésie
Ou de patois périgourdin...

Il me semble que je m'abuse
Quand j'entends ces sons inouïs,
Le doux parler de mon pays
Et le doux parler de la Muse ;

Et je savoure tour à tour
Cette double réminiscence,
L'idiome de mon enfance,
Le langage de mon amour...

— Enfant, dans la sombre cuisine,
Sous l'ample manteau du foyer,
Tout en regardant ondoyer
La flamme inquiète et lutine,

J'écoutais, en un rêve d'or,
Les contes patois des fileuses ;
Là, vers les rives fabuleuses,
Sur leurs genoux, j'ai pris essor.

Elles ne sont plus ; pauvres femmes !
J'en vois une aux traits purs et fins
Qui savait des récits divins ;
Combien de fois nous l'implorâmes !

Et c'était un frémissement
Quand elle entonnait une histoire !
Tous les fuseaux de l'auditoire
S'arrêtaient par enchantement...

Aussi, la langue des merveilles
Pour moi, la langue des esprits,
C'était le patois que j'appris
Dans le cercle de doctes vieilles ;

Le beau patois du troubadour
A présent objet de risée,
Fragment d'une langue brisée
Qui fit le tour du monde un jour !

Comme un legs sacré du vieil âge,
Ces défuntes me l'ont transmis,
Elles, et mes petits amis,
Les fils des pêcheurs du village.

Plus tard, quand je sus le français
(Et j'eus de la peine à l'apprendre),
J'étais grand ; survint l'âge tendre
Je fis des vers, j'en pâlissais !

Tel au genou de mes veilleuses,
Au pied des muses j'ai passé,
Confidentes qui m'ont bercé
De leurs légendes merveilleuses !

Du rêve à la chimère, ainsi
J'ai passé... Mais vous, mes délices,
Conteuses ou consolatrices,
Je vous dis à toutes merci !

Je n'oublierai pas les royaumes
Où vous avez conduit mes pas ;
Détrôné, je n'oublierai pas
Vos poétiques idiomes,

Tant qu'il restera de nos champs
Quelque laboureur centenaire
Qui de l'*adisias* ordinaire
Salûra de loin les passants,

Tant qu'il restera des mains rudes
De pâtres ou de mariniers,
Du passé survivants derniers,
A presser dans nos solitudes,

Tant qu'il restera dans nos cœurs
Quelque souvenir à redire,
Quelque débris, quelque sourire
Du temps des songes séducteurs !

Et je vous parlerais, quand même
Vous auriez un pareil destin,
Ensemble du commun dédain
Subissant l'injuste anathème.

Toi qui fus la langue des cours,
Du gai savoir, fleur mutilée !
Et toi, non moins qu'elle exilée,
Langue des dieux et des amours !

Un exemplaire qu'il m'a donné quelques années plus tard porte cette dédicace: *Amical hommage d'un poète repentant et contrit.* Il m'écrivit: « Je vous envoie mon volume de vers. Un mot à ce sujet. Après mon mariage, mon entourage me tourmenta pour faire imprimer une partie des innombrables vers qu'on avait lus dans mes cartons et qui dataient de ma première jeunesse pour la plupart. Je cédai. Mais, quand il fallut faire un choix, les pièces qui me plaisaient le mieux furent proscrites, les unes comme accentuant trop mon hétérodoxie philosophique, les autres comme exprimant d'anciennes préférences avec un excès de vivacité. Mon embarras a été grand pour satisfaire à ces deux exigences. De là, le ton un peu froid du recueil, qui, en outre, a cherché, *intentionnellement, à ne pas se mettre à la mode* en matière de rythme et même de rimes, bien que, en ait de dislocations prosodiques, j'ai cru être jadis d'une certaine force. Aussi, à peine le recueil imprimé, me repentant, comme le Dieu biblique, de mon ouvrage, j'ai prié Calmann-Lévy de ne faire aucune réclame à son sujet, de ne pas même l'annoncer dans ses catalogues, de sorte que cette publication s'est faite *incognito.* Je sentais qu'un volume de vers non satirique, non érotique, non diffamatoire, sans extravagance froide de style, n'avait pas la moindre chance de plaire au public. Au surplus, tout ceci est depuis longtemps de l'histoire ancienne. »

Tarde me raconta plus tard qu'il avait racheté, peu de temps après son apparition, l'édition entière à Calmann-Lévy.

Il songeait en ces temps derniers, nous dit un de ses fils, à faire paraître un petit recueil de ses vers plus familiers. Ce sont des œuvres d'un jaillissement sincère, poignant par-

fois, si nouveau qu'il serait vraiment dommage qu'elles ne voient pas le jour.

Nous comptons bien que la famille de Tarde fera connaître ce côté si personnel du talent de notre ami qui a cherché dans la poésie : du repos, le besoin de rythme et d'émotion, la satisfaction passagère de l'« immensité de son désir », les rêves du passé.

Et l'homme est étonné si parfois en lui-même
Il ne retrouve plus les ivresses qu'il aime,
Ses transports de jeunesse apaisés pour toujours !
Et l'homme dit qu'il rêve et qu'il a peine à croire
S'il regarde passer, au fond de sa mémoire,
Les spectres alignés de ses vieilles amours (1) !

Pendant son existence périgourdine, Tarde a publié d'autres œuvres littéraires. En 1881, *La Roque de Gajac au XVe siècle*, petite plaquette fort intéressante d'archéologie locale.

Quelques années plus tard, l'*Introduction biographique aux Chroniques de J. de Tarde, aumônier de Henri IV, pour servir à l'histoire du Périgord* (1888).

Puis il fut piqué de la tarentule du théâtre. La vie n'était pas toujours folâtre à Sarlat. Il fallait parfois se distraire, jouer la comédie de salon ou de paravent. On connaissait la brillante imagination de Tarde, les ressources de son esprit ; on savait aussi qu'il n'avait rien de la raideur que l'on prête en général aux magistrats. Il donna successivement *l'Inspecteur* (comédie en un acte, 1891), le *Championnat* (id., 1892), *l'Audience* (pochade en un acte sans vers, 1892), *le Kiosque* (bluette en un acte, 1894), *Lydie* (pièce à deux personnages, en vers, 1894) — ces cinq pièces ont paru dans la *Revue du Siècle*, de Lyon — *la Graphologie* (pochade en un acte en prose, dans la *Revue de Bordeaux*).

Toutes ces piécettes amusantes, sans prétention, sont pénétrées de la joie que leur confection avait dû procurer à l'auteur. Cette satisfaction était encore augmentée du plaisir de les jouer devant un petit comité d'amis, avec sa femme ou avec une actrice improvisée.

Il semble bien, n'est-ce pas? que Tarde travaillait beaucoup ou produisait avec facilité. Dès 1880, il ne cesse d'envoyer

(1) *Contes et Poèmes : la Paix*, p. 282.

d'importants articles à la *Revue philosophique*, à nos *Archives*, à la *Revue d'Économie politique*. La *Criminalité comparée* est publiée en 1886, les *Lois de l'imitation* et la *Philosophie pénale* paraissent la même année, en 1890.

Ces livres, de haute valeur scientifique, ne l'empêchaient pas de se divertir à des sonnets, à des contes ou à des saynettes. Il trouvait là comme un dérivatif.

De plus, on le sollicite, on fait appel à son concours en toute circonstance. Or, comme il nous le disait, *il ne savait pas refuser*. C'est ainsi qu'en juin 1892, on élève à Sarlat une statue à Étienne de la Boëtie. Il s'était juré de ne rien dire à cette occasion. « Mais la Société historique et archéologique du Périgord vient de me forcer à rompre mon serment. » Il ne fera pas de discours, mais il offrira à ses concitoyens et amis, — c'est tout un, ajoute-t-il, — une petite fantaisie, intitulée *les Deux Statues* (Storck, Lyon). Il fait parler les statues de la Boëtie et de Montaigne.

La fin est vraiment intéressante et mérite d'être citée:

« Je leur dirai : Regardez là-bas ; des problèmes surgissent, gigantesques, monstrueux, qui relègueront bientôt dans l'oubli vos préoccupations de l'heure présente et en feront la risée de vos neveux. Des batailles rangées s'apprêtent, sociales, inouïes, où périra, si vous n'y prenez garde, ce qui vous reste de la liberté, son nom même. Son nom, et c'est quelque chose; mais il faut savoir ce qui se cache sous ce nom résonnant, talisman de tant de cerveaux creux. Car esclavage et liberté sont deux Protées multiples de visage ou deux Phénix de leurs cendres renaissants. Les uns vous ont dit : Liberté, c'est pouvoir ; liberté, c'est force, car servitude, c'est défaite politique ou militaire. Qu'est-ce à dire, sinon qu'il n'y a qu'à choisir entre tyrannie et esclavage et que liberté est un vain mot ? D'autres vous ont dit : Liberté, c'est richesse, car servitude, c'est pauvreté. Ne les croyez point non plus, car, dans les plis tortueux de cette définition, ils ne vous apportent rien que spoliation organisée et légalisée et destruction définitive des liens sociaux sous prétexte de les mieux répartir.

« Et des malandrins enfin vont criant : Liberté, c'est incendie et destruction, massacre et pillage ; liberté, c'est crime, car

l'honnêteté, qui bride nos vœux, nous asservit. Vous bâillonnerez la bouche à ces blasphémateurs, vous éteindrez leurs bombes infernales. Mais moi je vous la dirai, la définition véritable..... Là-bas, là-bas, bien loin, dans les brumes de l'autre siècle, apercevez-vous, parmi vos points obscurs, ce lumignon, ce calel tremblotant, cette petite étoile qui se lève? Elle a déjà lui sur le monde. Elle lui réapparaîtra un jour, quand il sera las et meurtri d'avoir pourchassé le bonheur par tous chemins, hors le chemin du cœur, d'avoir demandé à la concurrence et tournoi des égoïsmes, au débridement des appétitions, la paix sociale, et d'avoir cru à ce paradoxe impie qu'on pouvait être paisibles, heureux, égaux et libres, sans s'aimer! Cette petite étoile, cette petite lampe céleste, gardez-vous de croire que ce soit farfadet ni astre filant; et ne soufflez point dessus, bergers, ouvriers, misérables de ce monde! C'est la lumière qui doit vous sauver; c'est la vérité qui, déjà venue, revient éclairer l'âme noire ; c'est l'aube prime de je ne sais quel christianisme, tout spirituel et tout nouveau, de je ne sais quelle religion haute et amène qui commence à poindre déjà, de-ci de-là, chez les jeunes, chez les enthousiasmés tels que j'étais, et où se rencontreront et rassembleront un jour grands esprits d'abord, petites gens ensuite, quand tressaillira derechef au fond de tous cœurs la parole de salut, la plus simple et la plus profonde qu'ait ouïe l'univers et la plus incomprise : « Aimez-vous, humains, vous êtes tous frères! » Car la servitude, ô mes concitoyens, c'est l'égoïsme qui nous incarcère en nous-mêmes, c'est la haine et l'envie qui nous garrottent et nous emmurent la pensée, et qui font du bien de l'un le mal de cent autres. Mais liberté, croyez-moi, c'est fraternité ; liberté, c'est amour!... »

A dix ans de là, il obéit encore aux sollicitations de la *Société amicale du Périgord* et fit le 21 mars 1901, à l'Athénée de Bordeaux, une conférence sur *la prétendue décadence des peuples latins*. Il dit qu'il ne faut pas parler des *lois de l'histoire*. Il n'y en a pas. Il y a des *lois sociales*, et il le démontre en faisant voir que ce n'est pas à son berceau qu'une religion est le plus fervente, mais là où elle a été importée le plus récemment. Il en est ainsi de la civilisation.

« Qu'est-ce que cela prouve ? Cela prouve-t-il qu'il y a une *loi des âges* pour les peuples comme pour les individus, que les nations nouvellement civilisées sont plus prospères parce qu'elles sont *jeunes* et que les nations civilisées de plus longue date présentent un déclin relatif parce qu'elles sont *vieilles ?* Non, ne nous payons pas de mots. Ce que nous devons reconnaître sans trop de mélancolie, et même avec une certaine joie d'abnégation, c'est que tous, peuples ou individus, nous sommes poussés par nos instincts les plus essentiels à sortir de nous-mêmes, à travailler pour d'autres, à ensemencer le champ de nos rivaux et de nos héritiers. Athènes a travaillé pour Rome; Rome a travaillé pour les Barbares; l'Italie, en découvrant le Nouveau-Monde, a préparé sa propre ruine et la grandeur des nations du Nord ; la France, en faisant sa révolution, en propageant le principe des nationalités, a fait le jeu de ses ennemis. Ce spectacle, loin de nous décourager, doit nous assurer que le labeur des nations n'est pas perdu, que l'existence des nations a une raison d'être double et profonde, puisqu'elles collaborent ensemble à une grande œuvre, à l'humanité furent, et que, par suite, être patriote et être humanitaire, ce n'est nullement contradictoire, c'est même chose au fond, le patriotisme intense étant la condition indispensable de la durée, de la fécondité, de l'activité généreuse et supra-nationale des nations. » Et il termine par ces paroles consolantes, véritable appel à tous les peuples latins : « Nous souffrons de bien des maux, de bien des préjugés, de bien des vices, cela est vrai, mais non de maux incurables. En science, en art, en justice, continuons à grandir, restons unis, ne cessons d'aimer, peuples du soleil, la beauté de la lumière, et tout le reste nous sera donné par surcroît. »

Les deux citations que nous venons de faire ont grande allure. Elles montrent bien la valeur littéraire de Tarde, ses hautes pensées philosophiques, un tour oratoire vibrant, et par-dessus tout une bonté constamment en éveil, une sympathie universelle. Il nous semble qu'il serait aisé de réunir en un petit volume d'ana ces « réflexions ou sentences et maximes morales et sociales » si caractéristiques de l'originalité de leur auteur. Ce précieux écrin ou *Tardiana* serait le portrait du cœur, de l'esprit et du caractère de l'homme.

Enfin, pour en terminer, nous désirons transcrire une pièce de vers dont nous avons eu connaissance après sa mort; elle nous a vivement ému. La délicatesse de Tarde, son bon sens, son âme de poète sont là tout entiers :

..... Et j'ai dit dans mon cœur : Ah ! quand viendra mon heure !
Épargnez-moi, mon Dieu, ce grotesque appareil ;
O mes fils, mes amis, si l'un de vous me pleure,
Éloignez tout ce bruit de mon dernier sommeil !

Il est dans mon village, au milieu de la plaine,
Lieu charmant où, toujours rajeuni, je reviens,
Une pièce de terre inculte, et de fleurs pleine,
Une friche sacrée où dorment tous les miens !

Là je veux que des bras amis portent ma bière,
De laboureurs suivie, et de vous, mes enfants,
Et je veux qu'un pieux murmure de prières
Accompagne vos pleurs tout le long de mes champs.

Oui, je veux, philosophe inconséquent peut-être,
Impénitent, qui sait ? libre jusqu'à la fin,
Je veux que mon convoi soit conduit par un prêtre,
Par notre bon curé, mon plus proche voisin.

Car un espoir divin s'est levé dans notre ombre,
Décevant ? il se peut, — menteur ? je le veux bien,
Mais après tout, parmi nos mensonges sans nombre,
Un mensonge de plus ou de moins, ce n'est rien.

Et puisque cette vie est un carnaval triste
Où tout homme est un masque, où toute forme ment,
Où depuis qu'au mensonge universel j'assiste
Je mens aussi moi-même, hélas ! à tout moment,

C'est surtout un mensonge, et le plus hypocrite,
Que la fausse pudeur de faux ambitieux
S'indignant de l'espoir qu'évoquent les vieux rites,
Espoir antique et doux qui nous vient des aïeux.

S'il est trompeur, partant d'un monde où tout nous trompe,
Je veux être trompé pour la dernière fois,
Trompé pieusement par la modeste pompe
De cierges allumés derrière une humble croix.

S'il est menteur, je veux. après ma mort encore
Mentir, comme ont menti les poètes toujours,
Comme mentent l'Avril, la jeunesse et l'aurore,
Et nos efforts si longs ! et nos essors si courts !

Mentir ! si c'est mentir, dans le siècle où nous sommes,
Que d'y parler d'amour et de fraternité,
Après dix-huit cents ans que Jésus dit aux hommes :
« Aimons-nous ; hors l'amour, tout n'est que vanité ! »

Cette pièce de vers a été composée après l'enterrement d'un homme politique.

LES MÉTHODES DE TRAVAIL

L'œuvre de Tarde se compose d'environ dix-huit volumes publiés de 1880 à 1904. Ce vaillant ouvrier avait trente-sept ans lorsqu'il a commencé à produire. D'emblée il a donné la mesure de son talent. Il était vite connu, presque célèbre, et il aurait pu dire comme Byron après la publication de *Childe Harold :* « Je me suis réveillé fameux. »

Nous avons déjà dit ses années de collège, son travail intérieur pendant les interminables nuits d'une cécité passagère, les rêveries à La Roque, les essais poétiques. Ce fut là une gymnastique cérébrale des plus fructueuses : il apprit à contempler, à inventer, à exercer le jugement et la critique, à déduire et même à trouver des rapprochements qui jusque-là avaient passé inaperçus.

Ses constructions subjectives, par comparaison ou par coordination, sont importantes, et l'on s'explique ainsi ses généralisations originales et sa systématisation puissante.

L'appréciation que nous venons de formuler est en rapport avec ses habitudes de travail.

Quand il était jeune, pendant ses vacances de collégien, ou plus tard pendant les loisirs que lui laissaient les premières années de magistrature, il travaillait en marchant.

Il aimait, paraît-il, surtout à parcourir les hauteurs boisées du voisinage de La Roque, d'où l'on a une vue si grandiose et si variée.

Dernièrement encore, nous raconte son fils Guillaume, il lui désignait un endroit où il avait conçu, disait-il, certaines parties des *Lois de l'Imitation*. Depuis quelques années, atteint d'asthme, il dut renoncer à grimper sur les hauteurs. « Je ne suis plus qu'un *descensionniste* », me disait-il, en riant.

A Sarlat, il restait enfermé le matin dans son cabinet de travail, puis allait au Palais.

A La Roque, il travaillait souvent toute la journée dans son cabinet, une demeure de troglodyte, ajoutait-il, faisant allusion à la maison accolée au rocher.

Le soir, après le dîner, à Paris aussi bien qu'à La Roque, il lisait un peu, mais il somnolait le plus souvent, ou bien allait dans le monde, pour se distraire.

Pendant ces derniers temps, après la récidive de la maladie des yeux, il avait dû changer ses habitudes. Il lisait rarement; à Paris, un de ses fils lui faisait un peu de lecture le matin, toujours le soir après dîner.

La *mémoire* de Tarde avait été excellente pendant longtemps. Mais, depuis cinq ou six ans, elle baissait, surtout pour la « mémoire des noms ». Ainsi, il reconnaissait des visages et ne pouvait pas les nommer ; assez souvent il confondait ou défigurait des noms propres. Mais la mémoire des idées était restée intacte ; il se souvenait très exactement et très longtemps des idées qui l'avaient frappé dans ses lectures.

Si en lisant il trouvait des faits précis, significatifs, s'il relevait une particularité pouvant servir à étayer ses théories, il les notait aussitôt, comme il en avait pris l'habitude depuis longtemps. Il classait d'ailleurs ces notes afin de s'en servir plus tard.

Il venait en aide à sa mémoire par une très grande précision et de minutieuses précautions dans ses habitudes de travail. Il pensait la plume à la main et notait toutes ses idées à mesure ; comme Alphonse Daudet, qui m'a dit avoir la même habitude, *Tarde avait toujours sur lui un crayon et du papier*, et que ce fût en promenade, en voyage..., il inscrivait quelques mots propres à lui rappeler plus tard sa pensée. Son fils Alfred qui nous donne la plupart de ces renseignements ajoute les détails suivants :

« J'ai retrouvé de petites annotations obscures et presque illisibles sur des enveloppes, etc., des fragments de vers parfois... En somme il se fiait peu à sa mémoire, quoiqu'elle fût et surtout eût été bonne autrefois. — Comme il a écrit tout ce qu'il a pensé, il a beaucoup écrit ; il laisse des caisses entières de notes, classées sous des rubriques (petites feuilles volantes empaquetées avec des ficelles) et la moitié à peine de ces notes a été utilisée par lui.

« J'ai retrouvé hier, dans le fond d'une armoire, une douzaine de cahiers cartonnés qui forment son journal intime de collège, de quinze à dix-huit ans. »

Je me rappelle les manuscrits des articles envoyés aux *Archives ;* il y a peu de ratures, mais le plus souvent des notes surajoutées dans les marges ou épinglées au bas des pages. Je m'explique maintenant quelques-uns de ses procédés de construction.

A La Roque, pendant les dernières vacances, il déserta son cabinet de travail et vécut en plein air, à côté d'un de ses fils qu'une maladie retenait allongé et qui lisait. C'étaient, disait-il mélancoliquement, « l'aveugle et le paralytique ».

Il est certain que Tarde travaillait *toujours le matin*. Il le disait souvent aux siens, et il m'a raconté que c'étaient ses meilleures heures de travail.

Il y a quelque mois, il préparait son cours de l'année prochaine sur la « conversation ». Son plus jeune fils lui faisait diverses lectures dont il pouvait tirer parti pour ses leçons : les mémoires du XVIIe siècle, tels ceux de Mme de Motteville, des romans de cette époque (l'*Astrée* et même *le Grand Cyrus*) ou des ouvrages plus anciens, ainsi de Noël du Fail, *Les Baliverneries d'Eutrapel,* enfin tout ce qu'il pouvait trouver de renseignements divers sur la conversation ou la société de l'ancien régime.

Tarde était d'une grande sociabilité. Cela semblait un besoin de sa nature franche, communicative, et si gaie parfois. De même, sa fréquentation dans les réunions, les soirées. Il acceptait facilement les invitations des amis, les obligations mondaines. Bientôt on en abusa, et, à la lettre, Tarde fut débordé.

Il aimait à aller le soir dans le monde avec sa femme et ses

enfants et se complaisait à ces heures passées en dehors du foyer domestique. Il y trouvait le charme de la conversation, le plaisir de la discussion dans une société cultivée, et c'était pour lui un excitant intellectuel permanent. On comprend la fatigue et l'usure qui devaient résulter de ce surmenage.

En résumé, il avait d'abord travaillé dans l'obscurité et l'isolement, puis en se promenant, comme en agitant ses pensées, ou en méditant à la vue d'un paysage tranquille, devant une nature pittoresque et accidentée.

Mais il travaillait aussi, ce fin psychologue, dans un salon, conversant avec les femmes qui appréciaient si vite son charme et la sympathie qu'il leur donnait, ou bien dissertant avec des savants, des hommes cultivés et essayant ainsi ses théories et ses arguments. Il l'a dit plusieurs fois : il était tout vibrant des émotions de son temps.

LES ANNÉES A PARIS

Tarde disait qu'il était Périgourdin, Périgourdin de Sarlat, et Sarladais de La Roque-Gajac. Il est toujours resté « enraciné ».

Il avait doucement pris l'habitude de travailler le matin à ses ouvrages de philosophie ou de sociologie, — après la poésie, la philosophie fut sa passion dominatrice, — de besogner quelques heures de l'après-midi à l'audience ou au cabinet d'instruction, de se promener un peu « avant le souper », de passer la soirée en famille ou avec des amis.

On l'aurait vraiment étonné si on lui avait prédit, quelques années avant son départ, qu'il quitterait Sarlat et ses habitudes pour aller à Paris où l'attendaient les honneurs et la renommée. Tarde était modeste, simple, sans vanité. Il avait confiance dans la rigueur de ses théories, dans l'exactitude de ses démonstrations, mais il n'était pas ambitieux. Certes, il a été heureux d'enseigner au Collège de France, son élection à l'Institut lui a causé une grande satisfaction, mais ce qui le réjouissait était de partager cette joie avec les siens.

On peut se demander si cette affluence de distinctions et de récompenses, un travail varié et exagéré n'ont pas été capables

de donner comme une griserie, une ivresse provoquant alors chez ce provincial, paisible et tranquille pendant de si longues années, de l'excitation puis de l'usure. Le professeur parisien « arrivé » a suivi, plus ou moins rapidement, une filière bien connue. Tarde a pour ainsi dire bondi à la plus haute situation. Il n'a pas fait « l'étape ». La capitale, il faut le reconnaître, n'a pas hésité et a vite reconnu le grand talent de l'homme qu'elle s'est empressée de consacrer savant illustre. C'était justice.

Par quel concours de circonstances Tarde s'est-il élevé si haut et si vite?

Il a fallu d'abord des amis intriguant pour lui, un ministre avisé et facile à convaincre; Tarde a fait le reste... C'est-à-dire, comme à l'ordinaire, une réunion de beaucoup de talent et de pas mal de chance.

Dès 1890, des amis de Tarde étaient mécontents de voir que la haute situation morale qu'occupait déjà dans le monde scientifique le juge d'instruction de Sarlat ne paraissait pas connue de ses supérieurs hiérarchiques ou à la Chancellerie. On l'avait recommandé, et à son insu, à des sénateurs, à des députés, et il était question de le proposer pour une place vacante de conseiller à l'une des Cours de Grenoble, Lyon ou Montpellier.

Entre temps, le professeur Rollet, de Lyon, très impressionné par la lecture des travaux de Tarde et spécialement par *l'Affaire Chambige* qu'il considérait comme un « petit chef-d'œuvre », eut l'occasion de parler de Tarde à M. Antonin Dubost, ministre de la justice. Il le fit avec une telle conviction et un tel enthousiasme que M. Dubost, qui avait toute confiance dans le jugement et les opinions de son vieil ami M. Rollet, le pria d'écrire à Tarde pour l'engager à préparer un mémoire sur l'organisation de la statistique criminelle en France, et, d'ailleurs, il ne tarda pas à le convoquer à Paris.

Le 26 décembre 1893, Tarde écrit à M. Rollet pour le remercier de la demande qu'il a bien voulu faire auprès du garde des sceaux. Il continue ainsi : « Votre démarche paraît avoir été des plus efficaces. Jeudi dernier, il est vrai, j'avais reçu de M. Roussel, secrétaire particulier du ministre, une réponse assez froide où il m'était dit que M. Dubost me recevrait un vendredi matin, jour de la réception des magistrats, à mon tour

d'inscription. Mais, probablement, d'après les termes de ma lettre, M. Roussel avait supposé que son chef, en m'invitant à venir le voir, se proposait de m'adresser quelque verte réprimande ; car, en général, quand le garde des sceaux éprouve le besoin de recevoir la visite d'un simple juge, ça ne peut être que pour lui laver la tête... Par bonheur, il s'est trompé ; et, tout à l'heure, M. Dubost vient de me faire savoir par son chef de cabinet qu'il me recevrait le jour où il me plairait de venir, après l'avoir fait prévenir de mon arrivée. C'est on ne peut plus gracieux. Et, dans deux ou trois jours, pas plus tôt, car je tiens à me guérir d'une fin de rhume, je me présenterai à la Chancellerie.

« Veuillez, Monsieur, etc. »

Et en post-scriptum, ce petit trait humoristique : « En relisant la lettre de M. Roussel, je ne la trouve pas si froide que cela ; c'est l'habitude de recevoir des lettres aimables de Lyon qui m'a gâté ; j'ai toujours eu de la difficulté à me faire au ton judiciaire. »

Un mois plus tard, le 26 janvier 1894, Tarde était à Paris et m'écrivait de l'hôtel Foyot, — de cet hôtel où nous avons passé ensemble de si bonnes heures : « Mon cher ami, je ne veux pas que vous appreniez ma nomination par l'*Officiel*. Depuis deux jours seulement j'avais remis mon *mémoire* au ministre, — manuscrit de 44 pages, où je citais souvent, bien entendu, les *Archives* à propos de Bodio, de von Listz, et les remarquables articles de Corre sur la criminalité militaire. Or, ce matin, à midi, le ministre m'a fait appeler et il vient de m'apprendre que je suis nommé directeur de la statistique judiciaire. Demain matin à huit heures je serai installé, puis je repartirai pour Sarlat. J'ai été ébahi, car je ne pensais pas que le dénouement dût être si prompt. »

Voilà Tarde à Paris, et dès lors commence une nouvelle existence. Sa famille vient le rejoindre pour s'installer dans un modeste appartement au n° 62 de la rue Saint-Placide. Le cabinet de Tarde était à l'angle d'un carrefour, et de loin j'apercevais, en venant chez lui par la rue de Rennes ou la rue de Vaugirard, la fenêtre vivement éclairée, comme la lanterne d'un phare.

Les cinq années passées au ministère de la justice furent des années d'étude, de véritable labeur.

La statistique, disait-il, est un *sociomètre*. Tarde fait la comptabilité morale de la France de 1891 à 1896 : il succédait à un homme de grande valeur, M. Yvernès, et il sut apporter dans cette fonction le tact et les qualités de son prédécesseur. Il faut parcourir les douze volumes de statistique judiciaire (criminelle, civile et commerciale) et lire les rapports qui les précèdent pour être convaincu que ces fascicules apportent de sérieux éléments à la collection des Comptes rendus.

En même temps, les publications se succèdent presque annuellement. Il doit préparer de nouvelles éditions des précédents volumes, écrire des articles pour de nombreuses revues, professer des cours à l'*École libre des sciences politiques*, au *Collège libre des sciences sociales*, faire des communications ou discuter à la Société de sociologie ou à la Société des Prisons, commencer et entretenir ces relations mondaines qui vont occuper une place de plus en plus grande.

La Chancellerie apprécia vite les services rendus par le chef de la statistique, et le 14 juillet 1895 Tarde fut nommé chevalier de la Légion d'honneur.

En le félicitant, les *Archives* rendaient hommage à l'œuvre du philosophe et du sociologue dont le charme de style et la puissance de dialectique n'avaient d'égales que la précision et la variété des connaissances sur lesquelles elles s'appuient. Il était aussi parlé du mérite du fin lettré, délicat poète d'une si exquise fantaisie. « Tarde nous semble tellement le type de ces présidents à mortier qui étaient la gloire et le charme du XVIIIe siècle que si nous avions pu éprouver une surprise lorsqu'il a été nommé chevalier, c'eût été qu'il ne s'agit pas de l'ordre du Saint-Esprit. » D'autres distinctions suivirent et il fut commandeur de l'Ordre de Wladimir de Russie et de l'Ordre de Venezuela.

En 1899, la chaire de philosophie moderne au Collège de France devint vacante par la mort de Nourrisson. Désigné par l'assemblée des professeurs et par l'Institut, il fut nommé professeur en janvier 1900. Deux mois après, le jeudi 8 mars, il

fit sa leçon d'ouverture au Collège de France (1). Le voilà donc, comme il le dit, libre de se livrer tout entier dorénavant à des travaux philosophiques. « Ce qui fut ma passion et ma joie toujours, va devenir aussi mon devoir. »

Je n'ai pu assister qu'à quelques-unes de ses leçons. L'auditoire était assez nombreux et attentif. Tarde enseignait bien, il avait d'emblée trouvé le moyen d'intéresser et de s'attacher son public.

Dans les derniers mois de la même année, il m'annonça sa candidature à l'Académie des sciences morales et politiques. J'attendais avec impatience le résultat, lorsque le 15 décembre, dans la soirée, je reçus ce télégramme : « Élu premier tour. » Tarde a atteint le plus haut sommet : il est de l'Institut.

Pendant le premier lustre (Tarde désignait ainsi une période quinquennale) des dix dernières années, l'ancien magistrat de Sarlat avait beaucoup travaillé, et, si les honneurs étaient allés à lui de tous côtés, les changements survenus dans sa situation n'avaient modifié ni sa façon de vivre, ni sa manière de traiter ses amis. Il est toujours resté bon et serviable.

Trop bon peut-être, et trop facilement serviable pour les indifférents. On ne s'adressait jamais à lui en vain, car il ne savait pas refuser de peur de désobliger. Il a dû ainsi accepter de faire des conférences, prendre part à des discussions dans des sociétés, rédiger de nombreux rapports pour différents congrès internationaux, écrire de longs articles pour des journaux français ou étrangers.

Le second lustre, de 1900 à 1904, est marqué par une exagération de la vie extérieure. Les relations sont si nombreuses, si pressantes que, parfois, les soirées d'une semaine entière eussent été prises ou auraient pu l'être, s'il avait accepté toutes les invitations. D'ailleurs, tous les siens sont jeunes, et il est heureux de les accompagner dans le monde pour jouir de leur bonheur.

Mais la mesure a été dépassée, la fatigue s'est montrée, les infirmités se sont accrues. Les attaques d'asthme ont été plus fréquentes, la grippe les a aggravées, et à la suite le catarrhe

(1) Elle a été publiée dans les *Archives*, t. XV, 1900, p. 231.

chronique pulmonaire est plus marqué. Puis il y a des troubles oculaires graves, l'obscurité semble se faire comme autrefois, c'est toute la séquelle des maux. Les préoccupations morales et affectives s'y ajoutent.

Paul, son fils aîné, séduit par le mirage ou les imprévus de l'expansion coloniale, est désigné comme attaché aux services civils de l'Indo-Chine. Il va l'embarquer à Marseille, et cette séparation fut un déchirement. Peu après, un autre de ses fils, remarquablement doué au point de vue intellectuel et moral, est tout à coup menacé dans sa santé et obligé d'interrompre ses études.

Quelques mois avant, un changement s'était fait dans l'existence de la famille. On avait quitté le logement de la rue Saint-Placide pour s'installer dans un appartement au n° 9 de l'avenue de La Bourdonnais. Là, il y avait plus de place, plus d'air, plus de lumière surtout. Tarde était rentré à Paris après les vacances de Pâques passées à La Roque, laissant là-bas sa femme et son fils convalescent. La famille était dispersée et comme disloquée.

Tarde avait son plus jeune fils Guillaume auprès de lui lorsqu'il s'alita le 2 ou le 3 mai. La semaine suivante, le jeudi 12 mai, il est mort subitement, le matin.

L'HOMME ET LE SAVANT. — LES DERNIERS JOURS

Nous connaissons les origines de Tarde. Par son père il avait derrière lui un ancien lignage. Sa mère était issue du métissage d'un Périgourdin et d'une Parisienne fort distinguée.

En Périgord, c'est la race qui a produit Montaigne et La Boétie, c'est un peu celle de Montesquieu.

Les anthropologistes disent qu'il y a dans l'Angoumois, le Limousin et le Périgord une race brune, dolichocéphale, de petite taille appelée ibéro-insulaire ; elle a la tête très allongée, les cheveux noirs parfois bouclés, les yeux foncés, la peau basanée, le nez droit. Tarde répondait à ce signalement, mais en différait par un point : il était de taille élevée.

D'où lui venait donc cet élément ethnique si important ? Comptait-il parmi ses antécédents quelque Kymris ou bien

appartenait-il à la race brune, mésocéphale, de grande taille, la race littorale ou race atlanto-méditerranéenne, dite aussi la race de Cro-Magnon ?

Tarde était de haute stature, d'environ 1 m. 74 à 1 m. 76. Le visage avait un teint bistré, presque basané, plus pigmenté les dernières années. Les cheveux, particulièrement noirs, retombaient souvent en boucles. La face était maigre, les joues creuses, et au-dessous de la pommette gauche un nævus brun, la barbe rare, une moustache noire, courte et fine, aux extrémités tombantes, le menton glabre et énergique, le cou long et sec, les oreilles régulières et bien ourlées. Tout cela vif et animé par l'éclat des yeux brillant derrière le lorgnon.

Il avait une voix de fausset quand il parlait un peu fort et parfois la voix devenait rauque, détonnante et même caverneuse. Quand, au contraire, il causait avec un ami, dans l'intimité, la voix prenait une douceur veloutée, un timbre fort émouvant et persuasif pour l'auditeur. Ajoutons qu'une pointe d'accent méridional (1) martelait la phrase, faisait sonner les dernières syllabes. Quand nous nous quittions, nous échangions quelques mots en patois, et Tarde, après deux ou trois pas, se retournant, me saluait de la main et disait : *Adisias ! adisias !*

J'avais tracé un portrait de Tarde, dans la thèse de Saint-Paul (*Essai sur le langage intérieur,* Lyon, 1892), d'après ma mémoire visuelle. «... Le cours de mes pensées me conduit-il à mon ami Tarde, je ne prononce pas son nom, mais je vois une mèche rebelle descendant sur le front, un clignement d'yeux derrière le lorgnon, deux petites moustaches comme des parenthèses, et surtout un petit tic d'épaules, se soulevant et s'abaissant pendant que la tête s'incline à droite et à gauche : voilà mon homme.

« La reconstitution des détails conduit à la synthèse ; elle permet d'évoquer le portrait de pied en cap. Je l'aperçois entier : son pardessus sur le bras ou sur l'épaule, je retrouve son allure, sa démarche. »

(1) Tarde avait bien défini l'accent méridional : « Cette franche saveur du cru ce parfum de gousse d'ail périgourdin, rehaussait l'énergie et complétait le charme propre de leur langage. »

Tarde avait une grande distinction naturelle.

Il marchait à longs pas, ayant parfois l'allure militaire, avec ses vêtements toujours noirs, la redingote boutonnée comme une tunique. Il paraissait souvent suivre une pensée, regardait peu les passants, hochant ou fléchissant la tête, et donnant un mouvement d'épaule comme pour avancer dans son raisonnement. Bien que descendant depuis plusieurs siècles d'une famille de « conseillers du roy en l'élection de Sarlat » ou de juges, il n'avait pas « le ton » du magistrat. Ceux qui le rencontraient rue de Vaugirard le prenaient pour un poète, un romantique attardé, ou un savant original. C'était certainement quelqu'un, et on le regardait passer.

L'homme n'était plus le même quand il parlait dans un congrès ou dans ses leçons au Collège de France.

S'il discutait avec animation, ses traits se contractaient, le nez était pincé, les yeux pétillants. En général sobre de gestes, il avançait parfois la main droite, — une main de prélat, — les doigts fléchis, seul l'index en avant dans une sorte de position hiératique.

Tout à coup, sa taille, momentanément diminuée, se redressait brusquement comme un ressort qui se détend, et les arguments se pressaient, les exemples jaillissaient à foison, et la persuasion naissait dans l'esprit des auditeurs.

Il avait ouvert des horizons, semé des idées. Tarde fut par la parole et par le livre un conducteur d'âmes, un précurseur.

Il maintenait l'attention de son auditoire et se faisait toujours bien écouter. Pas un professeur n'était plus de son temps, mieux au courant de tout ce que doit savoir un « maître », un des rares esprits presque encyclopédiques du commencement du XX[e] siècle. Les grandes questions du moment avaient été vues, étudiées, méditées, et il les exposait, sans rééditer les vieux arguments de la scolastique ou les principes surannés de la sociologie.

Il faisait usage d'arguments ou employait des comparaisons empruntées aux différentes sciences.

Il avait cultivé les mathématiques pour se préparer à l'École polytechnique lorsqu'il fut obligé de renoncer à ce

projet par cette cruelle maladie d'yeux (1). Il lui resta de cette éducation particulière un raisonnement spécial, le style substantiel et condensé des mathématiciens dont s'est servi intentionnellement Auguste Comte, des comparaisons hardies mais pénétrantes. C'est ainsi que Tarde définit le *progrès :* une courbe s'enroulant vers un centre asymptote.

Il parle souvent des lois de l'astronomie, des phénomènes d'interférence, des faits expérimentaux empruntés à la chimie, à la botanique et à la biologie. Il connaît aussi la théodicée, l'économie politique, l'esthétique, la linguistique (il lisait facilement l'italien, l'espagnol, le portugais, le roumain), l'histoire, le droit, la criminologie et s'occupait de monadologie après Leibnitz, d'évolution avec Darwin et Hæckel.

Dans un salon, il charmait par sa conversation vive, ses reparties surprenantes, ses saillies inattendues. Il parlait de tout, amusant par ses connaissances graphologiques et enthousiasmait — c'est alors qu'il avait plaisir — un auditoire féminin par la façon dont il lisait sur les lignes de la main l'avenir et la bonne aventure.

Il avait beaucoup appris, prodigieusement médité et, selon ses propres expressions, il était tout vibrant des émotions de son temps.

Chez Tarde l'esprit et le caractère n'étaient pas supérieurs au cœur. Il fut bienveillant et bon jusqu'à la faiblesse, lui qui « ne savait pas refuser ». N'a-t-il pas trahi son excessive bonté lorsqu'il a écrit cette vérité : « se civiliser, c'est sympathiser chaque jour davantage » ? La maxime n'est pas inférieure à cette pensée de Pascal : « Tous les corps ensemble et tous les esprits ensemble et toutes leurs productions ne valent pas le moindre mouvement de charité. »

En lisant ses ouvrages, on désirait le connaître. Quand on l'entendait, on était séduit. Si on entrait dans son intimité, on l'aimait sans réserve.

(1) Dans la préface de la première édition des *Lois de l'Imitation*, il rappelle ce qu'il doit à Cournot, qu'il a beaucoup lu au sortir du collège : « Surtout je n'oublierai jamais que, dans une période néfaste de ma jeunesse, maladie des yeux, devenu par force *unius libri*, je lui dois de n'être pas tout à fait mort de faim mentale. »

Il donnait aux siens, à sa femme et à ses fils, un grand appui moral : il était pour eux un guide, la gloire du foyer, l'objet d'un culte et de la plus vive tendresse.

Tarde a été un séducteur, un charmeur, d'intelligence brillante et suggestive, d'une activité surprenante, mais il a été surtout un cœur d'or.

Remarquablement doué au point de vue moral, il était physiquement faible et délicat. Il avait cependant confiance dans ses forces, et, bien qu'il eût fait de nombreux et importants ouvrages, ce travailleur ne croyait pas avoir accompli entièrement sa tâche.

Dans la dernière lettre que nous avons reçue de lui, datée de La Roque, le 12 avril 1904, il nous disait : « Je m'occuperai des *Archives* dès que je pourrai. Mais ayez égard à mes yeux qui ne me rassurent pas et m'obligent à de longs repos de la vue. Je vais être ressaisi par l'engrenage de mon cours, etc. Et je viens (vous allez vous moquer de moi...) d'accepter l'invitation qui m'a été faite d'aller à l'Exposition de Saint-Louis en septembre... »

Un mois après, la mort venait le surprendre.

J'étais à Paris au commencement du mois dernier. Le dimanche 8 mai, j'ai fait visite à Tarde que j'ai trouvé alité. Il m'a expliqué qu'au début de la semaine il était allé en soirée en parfaite santé, y avait pris un grand plaisir. Le lendemain, il a senti que la respiration s'embarrassait. Un ami, excellent médecin, le Dr Lataste, avait vu le malade plusieurs fois.

Tarde me demanda mon avis et me pria de l'ausculter ; je trouvai la poitrine encombrée et l'engageai à rappeler son médecin ordinaire. La situation ne me paraissait nullement inquiétante, j'avais déjà constaté pareil état.

Je revis Tarde le mercredi 11, dans l'après-midi. Il était un peu déprimé, se plaignait de violents maux de tête, parlait sans ouvrir les yeux, assis dans son lit, appuyant les mains sur ses tempes.

Au moment de partir, il voulut baiser la main de ma fille qui m'accompagnait et l'invita à déjeuner pour le samedi suivant : « Je ne serai peut-être pas debout, dit-il, mais vous déjeunerez avec Guillaume. »

Le lendemain à cinq heures du soir, j'appris la mort de Tarde, par hasard, en ouvrant un journal.

Je me rendis en toute hâte avenue de la Bourdonnais. Là, Guillaume m'apprit que son père avait été assez calme jusqu'à dix heures du soir. Un peu plus tard, vers une heure du matin, il réveilla son fils qui couchait dans sa chambre et lui demanda une piqûre de morphine. Au petit jour, Guillaume appela son père pour avoir de ses nouvelles. Pas de réponse. Il pensa qu'il sommeillait encore. Quelques moments après, même silence. Il s'approche du lit de son père, qui paraissait dormir; il touche la main, elle était froide.

Épouvanté, le jeune homme crie au secours, un médecin vient, et constate que le décès remontait à quelques heures.

Tarde dormait son dernier sommeil, le visage tranquille, il n'avait pas été nécessaire de clore ses paupières.

La mort l'avait embelli et rajeuni ; une mèche de cheveux noirs retombait sur son front d'une pâleur marmoréenne. Mme de Tarde et son fils Alfred, revenus en toute hâte du Midi, ont eu la suprême consolation de contempler cette belle figure.

La famille s'est conformée à la volonté expresse de Tarde qui avait refusé d'avance pour ses funérailles tout cortège pompeux. Un avis dans les journaux a annoncé que les obsèques auraient lieu dans la Dordogne.

Le samedi, à cinq heures, des intimes, tels que Fernand Faure, Lataste, Espinas, Dubuisson, Alcan, H. Mazel, des membres de l'Institut (Th. Ribot, Rocquain, Levasseur), des collègues de Tarde (Croizet, Paul Leroy-Beaulieu, René Worms, Camille Bruno, Dick May), des représentants officiels du ministre de l'Instruction publique, M. de Monzie et Bayet, un délégué du garde des sceaux s'étaient réunis au domicile mortuaire. Le cercueil fut placé dans un fourgon et conduit à la gare d'Orléans, suivi de quelques amis en voiture.

Il me fut impossible de l'accompagner jusqu'au bout. En voyant disparaître au loin, sur le quai d'Orsay, ce modeste cortège qui passait inaperçu, je ne pus m'empêcher de dire comme autrefois : *Adisias! adisias!*

L'inhumation a eu lieu le surlendemain, à La Roque, selon le désir qu'il en avait exprimé.

Le deuil était conduit par Mme de Tarde et par son fils Guillaume. Après la cérémonie religieuse à l'église de La Roque, le cortège s'est mis en marche à travers les champs. Le cercueil, chargé de fleurs, était porté par de braves gens, dévoués à la famille. Au cimetière, des discours ont été prononcés par M. Prévot-Leygonie, professeur à la Faculté de droit de Poitiers, et, au nom des habitants de La Roque, M. Magnanou a dit adieu à celui que tous, dans le pays, considéraient comme un ami.

Maintenant Tarde repose dans le cimetière de son village. Sa mémoire ira grandissant. Ses travaux, sa méthode, ses opinions seront de plus en plus appréciés et adoptés.

Si tous ceux qu'il a instruits, guidés ou charmés veulent honorer ce grand penseur, ils se demanderont avec nous s'il ne conviendrait pas de donner une forme durable à leur admiration, à leur reconnaissance, à leur affection en contribuant à lui élever une statue sur une des places de Sarlat. Nous soumettons l'idée aux revues, aux journaux dans lesquels il a écrit. Réussirons-nous? Qu'importe. Tarde peut attendre, il a maintenant l'avenir pour lui.

Ménandre, poète et moraliste comme notre ami, disait : « J'appelle un homme heureux, et le plus heureux de tous, celui qui s'en retourne de bonne heure là d'où il est venu, après avoir contemplé sans chagrin les splendeurs augustes de la nature, le soleil qui se répand partout, les astres, l'eau, les nuages, le feu. Qu'il vive un siècle ou quelques courtes années, ce spectacle sera toujours le même. Jamais il n'en verra de plus magnifique. »

Tarde avait vu plus que cela. Il n'a jamais pu satisfaire son immense désir d'apprendre. Ce fut un artiste de la vie. Si nous l'avons compris, nous avons bien le droit de le pleurer.

A. LACASSAGNE.

L'ŒUVRE DE TARDE

COLLABORATION A DIFFÉRENTES REVUES ET JOURNAUX

Les *Archives d'Anthropologie criminelle* s'étant transformées en 1893, Tarde accepte une co-direction avec le Dr Lacassagne, et s'occupe spécialement de la partie sociologique. Voici les articles publiés dans les *Archives* :

Positivisme et Pénalité (t. II). — Statistique criminelle pour 1885 (II). — Les Actes du Congrès de Rome (III). — L'affaire Chambige (IV). — L'atavisme moral (IV). — L'amour morbide (V). — A propos de deux beaux crimes (VI). — L'archéologie criminelle en Périgord (VI). — Les crimes des foules (VII). — Pro domo mea, réponse à M. Ferri (VIII). — Biologie et sociologie, réponse au Dr Bianchi (VIII). — Les crimes de haine (IX). — Les délits impoursuivis (IX). — L'idée de l'organisme social (XI). — La jeunesse criminelle (XII). — Problèmes de criminalité (XIII). — Des transformations de l'impunité (XIII). — L'esprit de groupe (XV). — Leçon d'ouverture d'un cours de philosophie moderne au Collège de France (XV). — Du chantage (XV). — L'action intermentale (XVI). — La criminalité et les problèmes économiques (XVI). — La criminalité en France dans les vingt dernières années (XVIII). — L'inter-psychologie (XIX).

Il faut encore ajouter de nombreux articles de critique et de bibliographie dont on trouvera la liste dans la table générale des seize premiers volumes, 1901.

Tarde a collaboré à la *Revue Philosophique* depuis 1880, à la *Revue des Deux-Mondes* (juin 1891 et décembre 1893), à la *Revue internationale de sociologie*, à la *Revue politique et littéraire*, à la *Revue scientifique*.

Tarde a *rédigé des rapports* qui précèdent les douze volumes de statistique judiciaire (criminelle, civile et commerciale) publiés par le ministre de la justice depuis 1894 et concernant 1891, 1892, 1893, 1894, 1895 et 1896. — Il a présenté des rapports aux Congrès d'Anthropologie criminelle : Paris, 1889 (Sur la responsabilité morale) ; Bruxelles, 1892 (Les crimes des foules) ; Genève, 1896 (La criminalité professionnelle) ; Amsterdam, 1901 (La criminalité et les phénomènes économiques) ; au Congrès pénitentiaire de Bruxelles, 1900 (Du chantage).

Mentionnons les *Cours professés* à l'*École libre des sciences politiques* (sur la politique au point de vue sociologique ; — sur la criminalité ; — sur la psychologie économique), au *Collège libre des sciences sociales* (sur divers sujets philosophiques).

OUVRAGES DE GABRIEL TARDE

La Criminalité comparée, in-18, 5e édit. (la 1re en 1886). Chez Alcan. Trad. espagnole.

Les Lois de l'Imitation, in-8°, 4e édit. (la 1re en 1890). Trad. russe et anglaise.

La Philosophie pénale, in-8°, 4e édit. (la 1re en 1890). Storck et Masson.

Études pénales et sociales, in-8°, 2e édit. (la 1re en 1891). Storck et Masson.

Essais et mélanges sociologiques, in-8°, 1895. Storck et Masson. Trad. russe.

Les Transformations du droit, in-18, 3e édit. (la 1re en 1895). Alcan. Trad. espagnole.

La Logique sociale, in-8°, 2e édit. (la 1re en 1895). Alcan.

L'Opposition universelle, in-8°, 1897. Alcan.

Études de psychologie sociale, in-8°, 1898. Giard et Brière.

Les Lois sociales, in-18, 3e édit. (la 1re en 1898). Alcan. Trad. anglaise.

Les Transformations du pouvoir, in-8°, 1899. Alcan.

L'Opinion et la Foule, in-8°, 1901. Alcan, 2e édit. en 1904.

Psychologie économique, in-8°, 2 vol., 1902. Alcan.

A. L.

L'INTER-PSYCHOLOGIE (1)

Par G. Tarde, de l'Institut, professeur au Collège de France.

I

Le champ de la psychologie est si vaste que, lorsqu'on veut le cultiver tout entier, on est forcé de le découper en domaines distincts. Une grande division s'offre tout d'abord, et qu'il s'agit de bien exprimer. Le *moi* est un point d'intersection entre deux grandes fractions de la vie universelle. A lui viennent aboutir, comme à leur point de convergence, les multiples élaborations de la vie physiologique, les raffinements du système nerveux, en rapport avec toutes les forces de la nature ; et, en même temps qu'il est, par ce côté biologique et physique, une gare d'arrivée, il est, par un autre aspect, par l'aspect social, une gare de départ. De lui partent et rayonnent les multiples créations de la vie sociale qui, à leur tour, contribuent si fort à le nourrir, à le déployer, à l'épanouir dans sa plénitude.

Donc, si l'on peut accorder que, abstraction faite de la vie physiologique d'une part et de la vie sociale de l'autre, le moi n'est rien, et que la psychologie ainsi dépouillée de toutes ses racines et de tous ses rameaux ne mérite pas le nom de science, il est certain que, mis en rapport avec des conditions vitales d'une part et sociales de l'autre, le moi se présente comme une réalité des plus riches, des plus pleines, des plus fécondes, digne de servir d'objet à deux sciences complémentaires l'une de l'autre : à la psychologie physiologique et à la psychologie sociale.

Mais cette expression de *psychologie sociale* ou même *collective* ne me satisfait pas. D'abord, elle est ambiguë, depuis que des esprits mystiques en ont abusé pour faire passer sous cette étiquette une certaine conception de la société qui serait, d'après

(1) Ce mémoire nous avait été envoyé l'an dernier par Tarde.

eux, un gigantesque cerveau composé de nos petits cerveaux, avec un *moi social* distinct de nos consciences particulières. Puis, même à l'entendre dans son acception la plus positive, cette expression a l'inconvénient d'être vague et confuse et de n'avoir trait qu'à une espèce d'un genre plus vaste, qu'il reste à dégager et à définir. Elle suppose, en effet, l'existence de ce qu'on appelle un milieu social, c'est-à-dire d'un groupement social déjà formé et assez nombreux pour que chaque moi individuel y reçoive de l'ensemble des autres moi confondus en un tout une action suggestive devenue en quelque sorte impersonnelle et anonyme, et, en outre, le plus souvent réciproque. Mais ce cas, très fréquent, il est vrai, dans la vie des adultes et des civilisés, sans y être d'ailleurs continuel, n'est que le dernier terme d'une série de ceux qui l'ont précédé et graduellement l'ont rendu possible dans l'évolution mentale de l'enfance, de l'adolescence, de la jeunesse, et dans celle des sociétés primitives ; et, en détachant ce terme final de cette série évolutive qui seule l'explique, on le rend tout à fait incompréhensible.

En effet, c'est toujours et nécessairement par une psychologie à deux, puis à trois, à quatre, à cinq..., par une action intermentale, unilatérale d'abord, non encore réciproque, exercée par une, deux, trois, quatre... grandes personnes sur le cerveau de l'enfant, que l'enfant s'élève peu à peu vers la vie sociale, vers cette psychologie à mille, à dix mille, à dix millions, à cent millions, où les communications d'états d'âme se mutualisent dans une certaine mesure en se généralisant. Personne n'a mieux compris cela que M. Baldwin dans son livre sur le *développement mental de l'enfant*. Et, de même, aux débuts de la genèse des sociétés, autant qu'il nous est permis de l'entrevoir, c'est par l'action autoritaire, unilatérale, de l'esprit puissant d'un chef sur un très petit nombre d'esprits suggestibles, en rapports directs et personnels avec lui, dans le cercle étroit de la *maisonnée*, ou plutôt de la *cavernée* primitive, ou de la primitive bande guerrière, c'est par cet âpre sentier de montagnes où le guide aide à monter, l'un après l'autre, chaque voyageur, que l'humanité est parvenue d'étape en étape, jusqu'aux larges plateaux de nos nations modernes où d'immenses foules se coudoient et se pressent, où les rayonnements d'exemples mutuellement échangés s'entre-croi-

sent plus multiples et plus variés que les vibrations lumineuses dans le firmament.

Voilà pourquoi je suis d'avis qu'il convient de substituer à l'étude de la *psychologie sociale* ou *collective*, terme aussi complexe que confus, l'étude d'une science à la fois *plus générale* et *plus précise*, que l'on peut appeler la psychologie inter-mentale, inter-cérébrale, et que j'appellerais volontiers plus brièvement, — malgré mon horreur des mots hybrides, — *l'inter-psychologie*. Je dis, en premier lieu, que ce terme est plus général, car il embrasse non seulement tous les rapports sociaux, envisagés du côté subjectif (abstraction faite des rapports inter-corporels), mais encore bien des relations inter-cérébrales qui n'ont rien de social. Tous les rapports inter-psychiques ne sont pas des faits sociaux. Il faut, pour être sociaux, que ces rapports soient ou impliquent des *actions* d'un moi sur un autre ou sur d'autres. J'observe de l'œil les mouvements d'un être animé, animal ou homme, qui ne me voit pas ; je cherche à deviner, d'après ses mouvements, le cours de ses idées, ses projets, ses désirs. C'est là un rapport mental avec d'autres esprits. Mais qu'est-ce qu'il y a là de social ? Et, dans l'hypothèse même où la moitié de l'humanité observerait curieusement l'autre moitié de cette manière, sans réciprocité, est-ce que ces deux moitiés formeraient ou commenceraient à former une même société ? Alors même que, alternativement, chacune de ces deux moitiés servirait de champ d'observation curieuse à l'autre, en serait-il autrement ? Non. Pour qu'il y ait *fait social* et en même temps *lien social*, il faut qu'un être animé *agisse mentalement* sur un autre être animé. S'il n'agit que *vitalement*, *physiquement* ou *mécaniquement* sur cet autre être animé, en s'accouplant silencieusement et brutalement avec lui, en le réchauffant, en le poussant, autant vaut dire qu'un forgeron entre en rapport social avec son marteau ou son enclume.

Mais suffit-il que l'action d'un être animé sur un autre soit psychique pour qu'il y ait fait et lien social ? Il y a action psychique d'un homme sur un autre homme quand le premier, par ses gestes ou ses signes expressifs, compris du second ou sentis, ou par son attitude et son regard, ou par sa seule présence, modifie l'état mental du second, y jette un trouble ou y réveille un appétit, y suscite une colère, une peur, une espérance, une haine, une sym-

pathie, un désir d'obéissance ou de commandement, y allume une idée, un plan, un projet. Or, beaucoup de ces actions inter-mentales, loin d'être, en elles-mêmes et considérées isolément, des faits sociaux, sont plutôt des obstacles au lien social : par exemple, la suggestion de la haine, ou de l'appétit cannibale, ou de la peur, ou d'une expérience scientifique ou politique cruelle à faire *in anima vili*. Il en est tout autrement de la suggestion de sympathie, de confiance, d'obéissance. Quand un être animé, par sa seule présence, en fascine, en apprivoise un autre, même d'une espèce différente, un lien social commence à se nouer entre eux, unilatéral d'abord. Et c'est la raison pour laquelle, soit dit en passant, — au risque d'être accusé de rabâchage — tout lien social consiste, directement ou indirectement, dans le reflet à distance d'un moi dans un autre moi, dans l'imitation. Car, pour que la sympathie unilatérale s'accentue, se développe et se mutualise, de manière à fortifier et compléter le lien social, que faut-il ? Il faut nécessairement qu'elle s'exprime. En s'exprimant, elle s'enracine au cœur qui l'éprouve, elle y devient une habitude passionnée, et elle a chance de toucher aussi le cœur du fascinateur. Et, avant l'invention de la parole — qui suppose une période déjà avancée de la croissance sociale, — comment la sympathie a-t-elle pu se manifester ? Ce n'a pu être déjà par la *crédulité*, par la disposition à admettre ce que pense et enseigne le maître, puisque les pensées du maître restent encore à peu près incommunicables. Mais la *docilité* aux désirs du maître, tels qu'ils peuvent être facilement devinés d'après le langage naturel et muet de ses mouvements, a pu déjà entrer en action. Donc, l'apprivoisé a commencé à suivre le dompteur, à marcher derrière lui, à faire ce qu'il a fait, à copier ses gestes. Je ne vois pas comment, autrement qu'ainsi, la sympathie aurait pu s'exprimer avant la parole. Et je ne vois pas non plus comment la parole — destinée à multiplier la puissance de l'imitation, à l'étendre aux idées mêmes — aurait pu être inventée, autrement que par des êtres animés habitués à répéter les intonations de l'un d'entre eux, à refléter ses expressions de plaisir ou de douleur, à se communiquer leurs cris et leurs gestes contagieusement, comme le font les peuplades d'oiseaux et de mammifères.

Ainsi, la *psychologie sociale* — dont la sociologie est le dévelop-

pement et le complément sous forme objective — n'est qu'une partie de l'*inter-psychologie*, la partie imitative, qui, d'ailleurs, est extrêmement envahissante. L'inter-mental est la clé du social, qu'il explique, mais, en même temps, qu'il déborde. J'ai donc montré que le terme d'*inter-psychologie* est plus général que celui de psychologie sociale. J'ajoute, en second lieu, qu'il est plus *précis*, car il marque avec netteté en quoi consiste le caractère propre aux faits vaguement étudiés par la psychologie sociale, ainsi qu'à d'autres, si on les dégage de toute ontologie. Ce caractère consiste en ce qu'il s'agit de phénomènes psychologiques produits dans un esprit par sa rencontre avec un autre esprit et non pas avec un agent naturel quelconque.

Maine de Biran, qui n'a jamais fait, comme la plupart des psychologues, que de la psychologie individuelle, a étudié avec grand soin, l'un des premiers, la découverte successive par l'enfant nouveau-né de ses membres, de ses organes, de tout son corps. Il a montré que, lorsque l'enfant commençait à se palper ainsi lui-même, puis à se regarder lui-même, puis à s'écouter parler ou gazouiller lui-même, les expériences tactiles, visuelles, acoustiques de cet ordre, où il se sentait à la fois sujet et objet, se détachaient en haut relief sur les impressions ordinaires du toucher actif promené sur des corps étrangers ou sur les impressions habituelles de la vue et de l'ouïe. Et cette distinction méritait, en effet, d'être précisée et suivie. Mais ce que Maine de Biran n'a pas vu, c'est que, plus singulière encore, plus tranchée sur le fond de nos perceptions extérieures, est la perception par nous des autres personnes. Je me demande si l'enfant ne commence pas à être frappé de la réalité des autres personnes, de leur similitude profonde avec lui, avant de découvrir tout son corps. D'après Höfding, on a vu des enfants « vers la fin de la deuxième année, présenter encore un biscuit à leur propre pied », comme si, à leurs yeux, il était un être indépendant. Or, bien avant la deuxième année, l'enfant a pris conscience, pour ainsi dire, des consciences, des personnalités en petit nombre qui l'entourent et qui l'intéressent au plus haut point. Ainsi l'enfant *sait le moi d'autrui* avant de savoir *son propre corps*.

On peut dire que le moi reste enveloppé et embryonnaire aussi longtemps qu'il n'est pas entré en contact avec d'autres moi. Ou

plutôt, depuis qu'il est né, il n'est jamais resté seul bien longtemps, et c'est par ces habituels contacts avec d'autres personnes qu'il a acquis ou qu'il acquerra à la longue la faculté d'échapper en partie à leur contagion et de pouvoir regarder la nature face à face. Les personnes, comme l'a très bien dit Giddings, s'aiguisent en se frottant, comme les couteaux. Quand l'enfant, par hasard, est seul dans son berceau, au milieu du plus beau paysage du monde, il tourne son regard à droite, à gauche, lentement, et tout cela ne semble pas lui dire grand'chose ; mais si, parmi tous ces objets inanimés qui remplissent le champ de sa vision, un visage connu lui apparaît, ce petit point brillant lui éclipse aussitôt tout le reste ; il a rencontré là sa rime vivante, son résonnateur psychique, qui renforce sa pauvre petite personnalité, la précise et l'agrandit en la reflétant. C'est par ses rapports intermittents avec les deux ou trois personnes qui l'entourent, et aussi avec quelques animaux domestiques, bien plus que par ses rapports continuels avec les agents physiques, que l'esprit de l'enfant, peu à peu, s'épanouit.

Si l'on doutait de l'utilité d'envisager à part ces rapports intrapsychiques, de leur consacrer une branche d'étude spéciale, il suffirait d'indiquer la considération suivante. On aura beau étudier à fond, analytiquement, dans un laboratoire, les impressions visuelles ou autres produites sur le moi isolé par les diverses couleurs, les diverses formes, les divers mouvements, avec les modifications que ces impressions apportent à la circulation, au rythme respiratoire, à la force musculaire, on aura beau formuler les lois de ces actions extérieures sur un esprit plongé, par hypothèse, comme celui d'Emile, dans une complète solitude, jamais la combinaison de ces lois permettra-t-elle de deviner d'avance la force et la nature de la suggestion qu'exercera sur cet esprit la vue d'une physionomie humaine impressionnante ? Non, assurément. Cette physionomie cependant ne renfermera rien, comme éléments visuels, qui ne soit familier à cet esprit. Elle n'est qu'une synthèse de ces éléments, mais une synthèse originale et vivante. Et, je le demande aussi, pourrait-on jamais prévoir, d'après l'observation seule de l'homme isolé, les caractères de l'*accès d'intimidation* qui se produira chez cet homme, s'il est né timide, quand il se trouvera en présence d'un certain nombre de ses semblables,

dont aucun séparément, quelquefois, ne sera intimidant pour lui ? Pourrait-on prévoir, par exemple, que, chez le violoniste qui a le *trac*, l'intimidation élève le ton des notes ?

C'est, je crois, parce que le visage humain est infiniment plus frappant pour le primitif, comme pour l'enfant, que tous les spectacles naturels, c'est parce que les rapports d'esprit à esprit, en conséquence, lui paraissent seuls dignes d'attention, que le primitif est irrésistiblement porté à peupler d'âmes fictives la nature. Le sauvage, comme l'enfant, ne peut prendre intérêt à la nature qu'à partir du moment où elle se présente à lui comme composée d'esprits humains déguisés qui s'occupent de lui continuellement, lui font des signes, l'avertissent, s'amusent à lui poser des énigmes ou des rébus terribles à deviner. A certains égards, ces esprits imaginaires dont le primitif est hanté dans son émouvant isolement agissent sur lui comme s'ils étaient réels. Il est parfois intimidé, décontenancé devant eux. Il les adore ou les exècre, les glorifie ou les outrage. Et, réciproquement, il croit agir sur eux par la prière et les sacrifices, par l'observation des mille interdictions quotidiennes du *tabou*. La vie de l'animiste se passe en un long dialogue, en un long combat, en un long échange de services, avec une foule innombrable d'interlocuteurs, d'adversaires et d'alliés fictifs. Dans les religions supérieures, la vie du mystique peut en être rapprochée à notre point de vue. La différence consiste en ce que le mystique, au lieu d'imaginer en dehors de lui, dans le vaste univers, des interlocuteurs, croit ouïr au-dedans de lui-même le causeur et le lutteur divin, le Moi infini avec lequel il ne cesse de s'entretenir, de lutter ou de concourir dans la tumultueuse immobilité de l'état d'oraison, dédoublement illusoire de sa solitude.

Et, par ce côté, le mysticisme et l'animisme s'offrent à nous, on le voit, comme deux chapitres intéressants de l'inter-psychologie, c'est-à-dire comme ceux qui y sont relatifs à l'inter-psychologie imaginaire, non la moindre peut-être en importance pour l'intelligence du passé. Mais ce n'est pas celle, pourtant, dont je désire surtout m'occuper ici.

II

Pour achever de faire bien comprendre ma pensée, il n'est pas inutile de comparer la science dont je parle à une autre science qu'on pourrait créer aussi sous le nom d'*inter-physiologie* ou d'inter-biologie et qui en serait le pendant symétrique. En réalité, on peut dire que cette branche de la biologie existe et que, depuis un demi-siècle, elle a singulièrement grandi. Tous les savants qui, avant ou surtout après Darwin, se sont appliqués à rechercher comment les espèces différentes animales ou végétales d'une même région s'adaptent entre elles, s'utilisent les unes aux autres, ont fait de l'inter-physiologie. La genèse des espèces, si elle s'opérait conformément aux principes darwiniens de la concurrence vitale et de la sélection naturelle, serait une grande et continuelle opération inter-physiologique (et non intra-physiologique surtout, comme de profonds naturalistes se mettent à le penser). L'étude des microbes, dans leurs rapports mutuels et avec les grands organismes, est encore un rameau de l'inter-physiologie tout à fait florissant et destiné au plus bel avenir.

A vrai dire, les rapports simplement vitaux des êtres vivants entre eux sont, en général, bien loin de réaliser une véritable harmonie. Le parasitisme semble être le grand rapport inter-vital des vivants (1). Rarement il est mutuel. Les *mutualistes*, d'après von Beneden, sont, par exemple, ces insectes qui s'installent dans la fourrure des mammifères, dans le duvet des oiseaux, et les débarrassent de leurs pellicules. Le plus fréquent et en même

(1) Les animaux se servent les uns aux autres de logement, de vêtement, de véhicule et d'aliment. Van Beneden appelle poliment *communaux*, mais j'appellerai tout simplement parasites, les animaux qui, dit-il, « se mettent tantôt en croupe sur le dos d'un voisin, tantôt à l'entrée de sa bouche sur le passage des vivres, ou bien à la sortie des déchets, tantôt se mettent à l'abri sous le manteau de leur hôte dont ils reçoivent aide et protection ». Tel poisson de forme effilée et gracieuse, la donzelle, va chercher fortune dans le corps d'une holothurie, dans son intestin, où il prélève une dîme sur le produit de sa pêche. Le rémora se cramponne au requin et se fait transporter avec lui à travers les mers. Il l'emploie comme nous le cheval. Peu d'animaux sont sans parasites. L'homme en nourrit une douzaine, sans compter les myriades de microbes qui, parfois, le tuent, ni les mouches et les cousins qui le tourmentent.

temps le plus merveilleux de ces cas d'utilisation réciproque est présenté par les visites des insectes aux fleurs qui les nourrissent et qu'ils fécondent. L'harmonie entre les dispositions de la corolle des orchidées et la conformation de leurs entremetteurs ailés est telle que Darwin lui-même, émerveillé, renonce presque à l'expliquer (1).

Mais il faut convenir que l'*inter-vital*, si on le sépare de l'inter-mental avec lequel on le confond souvent, se réduit à fort peu de chose. Il n'existe pas, à proprement parler, entre les organismes vivants, d'autre rapport vraiment vital que le fait de se manger ou de s'accoupler. Tout le reste n'est que rapports mécaniques, physiques, chimiques — ou psychiques — entre corps vivants qui se servent les uns des autres comme ils se serviraient de substances inorganiques, ou qui forment entre eux des sociétés animales. Un oiseau fait son nid dans un creux d'ormeau ou de chêne comme il le ferait dans l'angle d'un mur, et il semble que le choix lui soit indifférent. L'*animé* est sympathique *comme tel* à tout autre *animé*. Mais est-il vrai que le *vivant*, *comme tel*, soit sympathique à tout autre vivant ? C'est possible, et ce serait curieux à rechercher, ce n'est pas démontré. Nous savons que les hommes, après s'être servis d'autres hommes, puis d'animaux pour certains transports ou certains travaux, s'adressent de plus en plus aux végétaux, puis aux agents physiques, vapeur, électricité, pour en obtenir des services analogues. Est-ce qu'on ne remarquerait rien de pareil en inter-biologie ? Est-ce que les services purement matériels qu'un organisme demande d'abord à d'autres, il ne tend pas à les demander plutôt ensuite à des forces non vivantes ? Il serait intéressant d'avoir une réponse des naturalistes à cette question. Je ferai observer que ce sont surtout les animaux inférieurs, les invertébrés, qui se servent d'autres animaux pour leur abri, fait fréquent chez les insectes ; tandis que les animaux supérieurs, les vertébrés, se servent de préférence des

(1) On peut se demander, à ce sujet, si, dans le monde inter-biologique aussi, comme dans le monde social, les relations devenues réciproques n'ont pas commencé par être d'abord unilatérales et si les relations unilatérales ne tendent pas à se mutualiser à la longue, vitalement comme socialement. A première vue, il semble qu'il en est ainsi, mais que la tendance à la mutualisation est bien moins prononcée dans les rapports vitaux des vivants que dans leurs rapports sociaux.

végétaux ou de la nature inorganique pour cet usage. Darwin nous dit que les vrilles des plantes grimpantes s'attachent indifféremment à un objet en fer ou en bois et s'enroulent à un arbrisseau comme à une colonne de fonte. Cependant, ces délicats organes ne sont pas sans discernement, et il est remarquable que, en général, comme le grand savant anglais nous l'apprend, les vrilles ne s'enroulent pas autour d'autres vrilles de la même plante. La bryone et la vigne font quelquefois exception à cette règle surprenante.

Aussi me garderai-je bien de nier que les végétaux puissent avoir entre eux des manières de sympathiser qui leur sont propres.

Mais, encore une fois, à voir positivemnt les choses, les vivants ne semblent avoir de relations proprement vitales entre eux que lorsqu'ils se mangent ou s'accouplent. Encore arrive-t-il souvent qu'un vivant qui en mange un autre l'utilise comme il utiliserait une substance chimique semblablement nutritive. L'accouplement sexuel resterait donc le seul rapport incontestablement vital des vivants. Au fond, il faut avouer que nous ne nous faisons aucune idée bien nette de ce que c'est que la vie et un rapport vital. Nous ne comprenons ou ne croyons bien comprendre que les rapports mécaniques ou les rapports psychiques entre les êtres. Aussi l'*inter-physiologie*, si quelque jour elle se précise, ne sera-t-elle jamais une science comparable en clarté, en vertu explicative, à l'inter-psychologie. Elle ne pourra être qu'un rassemblement de faits plus ou moins inexpliqués. Il y a une autre raison, c'est que son objet principal est beaucoup moins *réel* que l'objet principal de l'inter-psychologie. L'inter-physiologie, si elle existait comme science distincte, serait aux *faunes* et aux *flores*, aux groupements régionaux d'animaux ou de plantes, plus ou moins mal délimités, ce que l'inter-psychologie est destinée, selon moi, à être aux sociétés humaines. Mais ces agrégats d'espèces animales ou végétales qui coexistent et s'entre-détruisent ou s'entr'aident inconsciemment dans une région, qui composent sa faune ou sa flore ou les deux, ont assurément moins de *réalité* qu'une nation. Il y a là juxtaposition plutôt qu'association d'espèces, la plupart étrangères les unes aux autres. Comparée à une nation telle que la France ou l'Angleterre, la flore française ou la flore anglaise fait l'effet d'une simple entité. C'est pourquoi personne n'a songé à

fonder une *faunologie* ou une *florologie*, tandis que le besoin d'une *sociologie* et d'abord d'une *ethnologie* s'est fait sentir.

III

Mais c'est assez prolonger cette comparaison entre deux branches de science dont l'une n'a pas lieu de nous occuper davantage. Achevons ce que nous avons à dire sur l'autre (1).

Et, d'abord, de nouvelles distinctions s'imposent. Quand l'objet de notre sensibilité, de notre intelligence ou de notre volonté est lui-même un sujet sentant, comprenant et voulant, ce cas se singularise déjà fortement, nous le savons, parmi tous les actes de sentir, de comprendre et de vouloir, qui ont un objet inanimé. Mais, quand la personne que nous sentons est sentie par nous comme nous sentant nous-même, quand la personne que nous comprenons est conçue par nous comme attentive à nous-même et cherchant à nous pénétrer, quand la personne que nous voulons posséder, maîtriser, se montre à nous comme s'efforçant de nous asservir, de nous employer à ses fins, alors, un second pas est franchi, aussi remarquable que le précédent. Et c'est par là que nous entrons pleinement dans le champ de l'action inter-mentale. Regarder quelqu'un qui nous regarde, scruter quelqu'un qui nous scrute, toiser quelqu'un qui nous toise, aimer quelqu'un qui nous aime, haïr quelqu'un qui nous hait, blesser quelqu'un qui nous blesse, c'est un phénomène merveilleux de symétrie psychique, comme celui des deux miroirs parallèles qui s'entre-croisent et se donnent ainsi l'illusion réciproque d'une profondeur infinie.

Le scepticisme idéaliste s'arrête ici, c'est son écueil ; car je ne puis nier la réalité de cet objet-sujet, qui me ressemble si étrangement, *de ce non-moi qui est un autre moi*, sans me nier moi-même. Et, d'autre part, un redoublemnt de la conscience de moi-même accompagne nécessairement une foi irrésistible en la réalité de cette autre conscience. Quand je regarde une fleur, une montagne, un arbre, je puis m'oublier entièrement en m'objectivant.

(1) J'ai consacré à l'inter-psychologie, sous un autre nom, tout mon premier cours au Collège de France, il y a deux ans, et je vais maintenant me borner à résumer le plan suivant lequel j'ai conçu cette étude.

Mais cela m'est impossible quand je regarde un homme ou même un animal supérieur. Je ne puis le voir sans me dire qu'il lui est loisible de me voir aussi, et l'idée de cette éventualité m'incline le plus souvent à désirer qu'elle se réalise, à moins que ce désir ne soit arrêté par le sentiment d'un danger ou d'un inconvénient quelconque qui résulterait pour moi du fait que l'individu regardé par moi me regarderait à son tour. Quand je passe dans les rues d'une grande ville, si tous les gens que je rencontre et que je vois se mettaient à me regarder, cela me gênerait beaucoup. Mais, si je croise une personne de ma connaissance, j'ai peine à constater qu'elle passe sans m'avoir vu. Instinctivement, en cas pareil, même sans avoir un véritable plaisir à voir les personnes, on est porté à leur faire signe, à tâcher d'attirer leur attention. Et même, en ce qui concerne la grande masse des inconnus que je coudoie sur un trottoir de Paris, j'ai beau croire qu'ils me sont indifférents, c'est à cause d'eux que je me tiens correctement, que je songe à ma mise, que je ne me permets pas un débraillé qui me plairait dans une campagne. Chercher à ne pas attirer leur attention, n'est-ce pas une manière d'être préoccupé de soi à propos d'eux et d'attester que leur présence renforce notre conscience de nous-même ? N'avoir plus à se réfléchir ainsi soi-même, c'est un des soulagements d'esprit qu'on savoure à la campagne après plusieurs mois passés à la ville.

Les rapports d'esprit à esprit se distinguent aussi des rapports de l'esprit aux choses par la nature des actions qu'ils provoquent. Les actions d'esprit à esprit sont des actions à distance, et, par elles, se réalise une causalité originale, qui consiste non dans l'incompréhensible production d'un effet hétérogène, tout à fait dissemblable à sa cause, — comme lorsque les vibrations de l'éther produisent en nous ou plutôt provoquent une sensation de couleur — mais dans la *reproduction*, parfois renversée, de la cause, qui s'imprime et se signe dans son effet. J'exprime une idée, et aussitôt cette idée, ou une idée précisément contraire, se dessine dans la conscience d'autrui. Elle s'y répète ou s'y oppose (1). En outre,

(1) Un homme dans une foule crie *Vive X.!* Et aussitôt la foule se divise à peu près en deux parties, généralement inégales : ceux qui crient de même *Vive!* et ceux qui crient, au contraire, *A bas!*.. Ou bien. dans une émeute, un individu prend une torche pour incendier un palais et les uns le suivent, d'autres vont

l'avènement de cette causalité supérieure inaugure le passage d'une action qui ne saurait être que directe et unilatérale, à une action qui, pour la première fois, peut devenir réfléchie et réciproque. Quand le moi est en présence de la mer ou des montagnes, des plantes mêmes et des animaux inférieurs, ces choses agissent sur lui et il n'agit pas sur elles, ou si, par hasard, il les modifie à son tour, il n'y a aucun rapport entre ces deux genres de modifications, l'une n'est pas une réponse à l'autre, il n'y a rien là de réciproque. Mais, quand deux hommes conversent ou discutent, ils s'impressionnent réciproquement. Il n'en est pas moins vrai que, même en fait de causalité inter-mentale, l'unilatéral précède le réciproque, ce qui a été trop souvent oublié.

L'action inter-mentale élémentaire a été étudiée à fond, en ce qu'elle a d'anormal ou de pathologique par les hypnologues, qui peuvent être considérés comme les premiers fondateurs de l'inter-psychologie. Le cas auquel ils s'attachent, celui d'une personne qui exerce irrésistiblement une autorité impérative ou persuasive sur une autre, sans réciprocité, nous reporte aux origines mêmes du lien social. Les aliénistes ou les criminalistes qui ont fait de si intéressantes monographies sur la *folie à deux*, sur le *suicide ou le crime à deux*, ont apporté une contribution non moins précieuse à l'élucidation de ce problème fondamental. Mais l'anormal, en tout ordre de faits, ne se comprend bien que si on le rattache au normal. Si donc on veut mettre en pleine valeur et interpréter dans leur vrai sens les fragments d'inter-psychologie morbide dont je viens de parler et quelques autres dont j'aurais pu parler aussi — par exemple des travaux sur la timidité et, avant tout, sur les

chercher les pompiers. Il est vrai que, souvent, l'effet est plus complexe. Il est des spectateurs de l'incendiaire qui ne l'imitent ni ne prennent le contre-pied de son exemple ; tel, photographe, songera à prendre un instantané ; tel autre, reporter, à rédiger un fait-divers... Cela signifie que, chez ceux-ci, la tendance à imiter ou à contre-imiter, effet direct de la vue d'un acte remarqué, a été arrêtée par l'effet indirect qui s'y joint, c'est-à-dire par les associations d'idées, d'actes tout différents qu'il réveille. Mais ces actes tout différents et leurs idées, n'ont-ils pas commencé eux-mêmes par être appris, produits par imitation ? Et la parole, par laquelle ces idées et ces actes ont pu se transmettre, n'est-elle pas, dès le berceau, un phénomène essentiellement imitatif? Voilà en quel sens il est vrai de dire que tous les faits sociaux ont pour caractère d'être imitatifs, bien que toutes les actions inter-mentales, entre membres d'une même société, ne se réduisent pas à la communication des exemples.

foules, — il importe de les faire rentrer dans le cadre d'une inter-psychologie saine et normale,qu'il s'agit d'abord d'établir. Comme l'*intra-psychologie* (ou, si l'on veut, la psychologie individuelle), celle-ci a des divisions et des méthodes propres. Au point de vue génétique, elle débute par l'étude du nouveau-né dès ses premières relations mentales avec les personnes de son entourage, et l'évolution de cette inter-psychologie infantile à celle des adultes est du plus haut intérêt social. A un point de vue théorique et plus général, il y a lieu d'envisager abstraitement, séparément, l'action des sensibilités sur les sensibilités, des volontéss sur les volontés, des intelligences sur les intelligences.

Il est à remarquer, à ce sujet, que ce ne sont pas du tout les sensations comme telles qui sont contagieuses, ni les images des sensations, mais seulement les idées et les desseins, les croyances et les désirs . Tant qu'on n'a égard qu'au moi isolé, on peut se persuader, avec Condillac et tous les psychologues du XVIII[e] siècle, que la sensation est le phénomène fondamental d'où tout dérive par voie de combinaison et de transformation. On perd cette illusion en voyant que la dissemblance profonde des sensations d'un individu à un autre, d'un daltonien à un homme ordinaire, d'un visuel à un auditif, et la non-transmissibilité de leurs sensations n'empêchent pas la transmissibilité et l'identité de leurs pensées et de leurs volontés, leur parfaite communion religieuse ou politique. Si j'attache une importance extrême à la croyance et au désir, c'est qu'ils sont au plus haut degré communicables d'esprit à esprit, tandis que les sensations et les images sont essentiellement incommunicables par elles-mêmes. Le degré de communicabilité ou d'incommunicabilité des divers phénomènes psychologiques est ici leur caractère le plus intéressant. Dans un dîner, les convives, aussi nombreux qu'ils soient, ressentent la saveur des mets comme ils la ressentiraient s'ils étaient isolés, à cela près que l'*appétit* de chacun d'eux s'avive un peu par leur rapprochement, d'où un certain avivement *indirect* des impressions du goût ; mais, s'ils causent, les idées qu'ils échangent se renforcent fortement et directement en chacun d'eux par l'assentiment d'autres, et, plus ils sont nombreux, plus s'élèvent l'ardeur des convictions contraires et la chaleur des discussions. Ce ne sont pas les sensations, ce sont les *émotions* qui sont facilement communicables d'homme

à homme, parce que, dans la formation de la plupart des émotions, des *sentiments*, il entre beaucoup de jugements et de desseins implicites, d'idées et de fins communiqués par autrui ; par exemple, dans l'émotion du *rire* et dans celle du *scandale*. Dans un groupe, on rit ou on se scandalise très sincèrement de beaucoup de choses dont on ne rirait ni se scandaliserait le moins du monde si l'on était seul.

Les *sentiments* sont donc à l'inter-psychologie ce que sont les *sensations* à la psychologie solitaire.On voit ainsi que les phénomènes psychologiques les plus élevés sont aussi les plus contagieux, les plus socialisables, jusqu'à un certain point cependant, car ce que chacun de nous élabore de plus exquis en fait de sentiment et même d'intuition est inexprimable, *ineffaçable*, et n'est jamais jeté dans la circulation sociale. C'est là la raison profonde de cet individualisme supérieur qui éclot de la vie sociale même et qui se dresse pour lui résister quand elle menace de l'engloutir

IV

Insistons sur les considérations qui précèdent. Quand vous parlez devant un auditoire, vous savez bien que votre *idée* — si l'on entend par là le riche contenu, tout personnel, d'images et de souvenirs, de perceptions propres, qui est exprimé par vous par vos paroles — vous savez bien que cette idée complexe et totale, qui est vôtre, ne passe jamais, comme telle, dans l'âme de vos auditeurs, pas plus qu'un air de violon ou de piano ne passe avec son timbre et ses harmoniques quand il est joué sur la flûte ou le hautbois. Vous n'ignorez pas que les mots dont vous vous servez réveillent chez vos auditeurs d'autres images, d'autres sensations, et que, si le rapport de ces éléments affectifs reste intellectuellement à peu près le même en eux qu'en vous malgré cette dissemblance, ce ne peut être, en somme, qu'une similitude bien imparfaite. Mais il y a une chose dont vous êtes certain, c'est que, quelle que soit la différence entre leur *manière de sentir* votre pensée et votre manière propre de la sentir, *leur manière d'y croire*, s'ils l'adoptent, est identique par sa nature à votre ma-

nière d'y croire vous-même. Il y a vingt, il y a cent manières de voir un objet rouge ou bleu, d'entendre une note, de sentir une odeur, de percevoir un paysage, de concevoir même la pensée de Kant ou de Spinosa ; mais les daltoniens, comme ceux qui ne le sont pas, croient de la même façon à la réalité de la couleur qu'ils voient diversement, du paysage qu'ils perçoivent différemment, à la vérité ou à l'erreur du système qu'ils comprennent autrement. La distinction du vert au rouge peut être sentie par Jean ainsi, par Jacques d'une autre manière, mais la distinction du *oui* et du *non* est la même pour tous. J'en dirai autant du désir, et d'abord de ce désir de sentir ou de percevoir ou de concevoir qu'on appelle l'*attention*. Jean et Jacques, Pierre et Paul, ne voient pas, n'entendent pas semblablement, mais ils *regardent*, ils *écoutent* de même ; ils n'odorent pas pareillement, mais ils *flairent* de même. On peut désirer les choses les plus hétérogènes, un fruit, une rose, un honneur, une somme d'argent,etc.:à travers tous ces changements de direction, le désir reste le désir (la répulsion reste la répulsion aussi bien) reconnaissable toujours. Il n'est pas un état dont l'identité de nature d'un bout à l'autre de l'évolution psychologique et de l'échelle animale paraisse à tous plus incontestable que celle du désir et de son contraire, depuis l'appétit du ver de terre jusqu'à l'ambition du conquérant.

Aussi, quand nous nous heurtons mentalement, c'est toujours par nos convictions, nos contradictions ou par nos désirs opposés, jamais pas nos sensations (1). Il en est ainsi aussi bien quand chacun de nous se heurte à soi-même. De là le besoin logique — ou théologique — d'accorder les croyances entre elles, les désirs entre eux, soit dans un groupe social, soit dans chaque esprit ; et voilà pourquoi ce besoin joue dans la vie sociale ou individuelle un rôle beaucoup plus grand que le besoin esthétique, tout à fait différent, d'accorder les sensations entre elles.

Il n'est pas inutile de remarquer que le besoin d'accord logique dans le groupe social a été senti avant le besoin d'accord logique dans le cerveau individuel. La logique a commencé par être conçue, au temps des sophistes grecs, comme l'art de convertir autrui, de communiquer ses convictions aux autres hommes

(1) Il n'y a dans les sensations d'autre *opposition* que celle que le désir positif ou négatif y introduit quand il s'y combine sous la forme du *plaisir* et de la *douleur*.

avant d'être conçue, avec Socrate, comme l'art de se convertir soi-même, de rectifier ses erreurs et ses inconséquences, de se pousser de vérité en vérité. Si cette logique *inter*-mentale (1), qui a précédé et provoqué la logique *intra*-mentale, fonctionne longtemps dans un groupe d'hommes, elle a pour effet de les mettre tous *à l'unisson* de croyance. Si la logique intra-mentale, la logique proprement dite, fonctionne longtemps dans les méditations solitaires d'un esprit, elle a pour effet de faire régner un accord d'*harmonie* plutôt que d'unisson entre toutes les pensées diverses de cet esprit. Ces deux logiques se complètent. On peut dire aussi bien que la *téléologie* inter-mentale a précédé et provoqué la téléologie intra-mentale. Bien avant que Socrate eût fondé la morale, c'est-à-dire l'harmonie des désirs dans l'âme individuelle, leur convergence en un même idéal, les hommes d'Etat de la Grèce, rois, tyrans, orateurs populaires, avaient posé les fondements d'une science politique et réfléchi sur les meilleurs moyens d'uniformiser les vœux des citoyens ou des sujets, de faire de leurs âmes, unies dans une même aspiration de salut, de conquête, de gloire militaire, un faisceau indissoluble. L'*unisson politique* des volontés dans la cité a été conçue longtemps avant l'*harmonie morale* des désirs dans la conscience. Cette considération, sur laquelle je n'ai pas d'ailleurs à insister ici, suffirait à montrer que je n'ai pas exagéré l'importance de l'action inter-mentale en psychologie.

Mais revenons. Ce qui est bien certain, c'est que, par le contact des individus entre eux, leurs sensations sont infiniment moins renforcées ou adoucies, infiniment moins modifiées que ne le sont leurs idées et leurs volontés, leurs convictions et leurs passions. Il y a beaucoup moins d'hallucinations, c'est-à-dire de sensations suggérées, que de conversions. On cite des cas, mais très exceptionnels, où, dans les foules, dans les sectes, la mutuelle contagion va jusqu'à l'hallucination réciproque. Par exemple, La Réveillère-Lépeaux, au premier volume de ses mémoires, raconte que, au début de la Révolution, il a vu, devant un *chêne sacré*,

(1) Cette logique inter-mentale, c'est la *rhétorique* au fond. La rhétorique scientifiquement étudiée date d'Antiphon, qui l'a enseignée à Athènes. Elle était à la fois logique et téléologique, mais surtout logique, car elle servait bien plus de règle à la pensée et à la parole qu'à la conduite.

dans l'Anjou, plus de 8.000 personnes de tout âge rassemblées, et dont beaucoup disaient voir une apparition de la Vierge, que lui-même ne voyait nullement. Dans le journal de Goncourt, on lit un fait presque étrange qui a eu lieu à Paris, en 1870-1871, où des personnes, dans un rassemblement, disaient voir, dans un bureau de journal, une dépêche (qui n'y existait pas) annonçant une grande défaite de nos ennemis. Mais ce sont là, encore une fois, des exceptions très rares, provoquées par des circonstances extraordinaires (1). Habituellement, une salle de théâtre a beau être comble et électrisée, les spectateurs mal placés n'y voient pas mieux, n'y entendent pas mieux, il n'y a pour eux aucune hyperesthésie. Mais, en revanche, leur enthousiasme — qui est fait à la fois de croyance et de désir, d'un jugement convaincu porté sur le jeu des acteurs et d'un vif désir de voir ce jugement partagé par tout le monde — est extrêmement intensifié par la mutuelle suggestion. Ils voient mal, ils entendent mal, mais ils sont transportés tout de même. La politique est fertile en specta-

(1) Voici un exemple encore plus frappant que je trouve dans la *Revue Scientifique*. M. Glosson rend compte. dans *Psychological Review*, de l'expérience suivante qu'il a faite à l'Université de Wyomine, en 1899: « J'avais, dit-il, préparé une bouteille, remplie d'eau distillée, soigneusement enveloppée de coton et enfermée dans une boite. Après quelques autres expériences au cours d'une conférence populaire, je déclarai que je désirerais me rendre compte avec quelle rapidité une odeur se diffusait dans l'air, et je demandai aux assistants de lever la main aussitôt qu'ils sentiraient l'odeur... Je déballai la bouteille et je versai l'eau sur le coton en éloignant la tête durant l'opération, puis je pris ma montre à secondes et attendis le résultat... J'expliquai que j'étais absolument sûr que personne dans l'auditoire n'avait jamais senti l'odeur du composé chimique que je venais de verser... Au bout de quinze secondes, la plupart de ceux qui étaient en avant avaient levé la main et, en quarante secondes, l'*odeur* se répandit jusqu'au fond de la salle par ondes parallèles assez régulières. Les trois quarts environ de l'assistance déclarèrent percevoir l'*odeur*. La minorité obstinée contenait plus d'hommes que la moyenne de l'ensemble. Un plus grand nombre d'auditeurs auraient sans doute succombé à la suggestion, si, au bout d'une minute, je n'avais été obligé d'arrêter l'expérience, quelques-uns des assistants des premiers rangs se trouvant déplaisamment affectés et voulant quitter la salle ...»

Ici, manifestement, c'est en tant qu'*affirmée* et *voulue* par la suggestion, et non en tant que *sentie*, puisqu'elle ne l'était pas par lui, que l'*odeur* imaginaire s'est répandue. Et ainsi s'explique ce phénomène, en apparence paradoxal, que des sensations imaginaires puissent être si contagieuses quand des sensations réelles ne le sont pas. Tout ce que prouve cette curieuse expérience, c'est jusqu'où peut aller la puissance de la suggestion sur les hommes rassemblés, d'autant plus suggestibles qu'ils sont plus nombreux

cles pareils, en semblables emballements d'aveugles. Et non seulement dans les foules, mais dans les Congrès mêmes de savants on a de fréquentes occasions d'observer cette résonance intense des opinions de tous dans l'opinion de chacun.

Ce n'est pas que, par suite de contacts avec ses semblables, l'individu n'éprouve de grands changements dans sa manière de sentir. Mais ces modifications ne sont pas dues à une contagion des sensations d'autrui. Quand un homme qui a de l'autorité sur ses élèves, ses lecteurs, ses admirateurs, agit sur leur sensibilité même, c'est en dirigeant leur *regard* sur ce qu'ils n'auraient pas songé à regarder d'eux-mêmes ; mais, du reste, ce qu'ils voient est ce qu'ils auraient vu aussi bien si leur regard s'était tourné spontanément de ce côté. C'est ainsi que chaque grand peintre, chaque grand poète, dirige l'attention du public sur des aspects du ciel ou de la mer, sur des beautés du paysage ou du corps humain, qui eussent toujours échappé à la vue distraite du commun des hommes, et que, ceux-ci, désormais, admireront avec sincérité, comme s'ils avaient découvert ces choses. Chaque grand artiste contribue de la sorte à assimiler, à unir, à harmoniser les sensibilités, mais non de la même manière que chaque grand fondateur de religion contribue à harmoniser les intelligences, et chaque grand homme d'Etat à harmoniser les volontés.

Les sentiments, ai-je dit plus haut, sont à l'inter-psychologie ce que les sensations sont à la psychologie individuelle. Les sensations sont l'écheveau complexe et confus que le cerveau de l'individu débrouille tant bien que mal, et d'où il extrait les notions d'espace et de temps, de matière et de force, sans compter l'antithèse du plaisir et de la douleur. Les sentiments sont un autre écheveau, bien plus complexe encore et plus riche, que la vie sociale produit et carde à la fois, et d'où elle extrait, en les distillant, les catégories sociales du Droit et du Devoir, ainsi que la grande opposition du Bien et du Mal. Il faut noter en passant que le caractère antiesthétique est bien plus marqué dans les sentiments que dans les sensations. Les premiers comportent des oppositions (tristesse et joie, haine et amour, peur et colère, etc.) que ne comportent pas les secondes. Cela tient à ce que les sentiments sont des combinaisons de chimie mentale où l'élément-croyance et l'élément-désir jouent un rôle beaucoup plus grand que dans

la formation des sensations. C'est par des actions inter-mentales surtout, c'est par nos rapports avec des personnes bien plus qu'avec des choses, que se forment et se développent nos sentiments, quels qu'ils soient. Sans doute, nos émotions sont liées à des états organiques, à des troubles de la circulation ou de l'innervation ; mais elles n'en procèdent pas, elles procèdent de changements apportés ou prévus dans nos relations avec nos semblables.

Les sentiments peuvent être rangés en deux classes suivant que ce qui domine en eux est l'attente, la croyance, confirmée ou contredite, ou bien le désir satisfait ou contrarié. Les *sentiments-croyances* sont, notamment, l'orgueil et l'humilité, l'admiration ou le mépris, l'indignation ou l'estime, etc. Les *sentiments-désirs* sont, par exemple, la colère et la peur, l'amour et la haine, etc. Mais les uns et les autres sont sociaux d'origine et de croissance. On ne rit que des choses humaines, on ne se scandalise que d'actes humains. Nous portons en nous constamment une sorte de thermomètre invisible et infiniment délicat qui nous avertit de la hausse ou de la baisse de notre valeur sociale, de l'estime que les autres font de nous. Notre foi en nous-même s'en ressent immédiatement et très fort, et tout ce qui tend ainsi à faire hausser ou baisser notre croyance en notre puissance, en notre mérite, en notre richesse, en nos droits, nous *émeut* d'une façon caractéristique. Dès le berceau, par notre contact avec notre mère ou notre nourrice, plus tard par nos jeux et nos petits combats avec nos condisciples, par nos froissements ou nos sympathies multiples avec nos amis, avec le public, nous ne cessons d'étendre le clavier de ces sensations supérieures, qu'on appelle les sentiments. Le caractère contagieux des sentiments s'explique aisément par ce qui vient d'être dit. Ils se socialisent d'autant plus facilement qu'ils sont sociaux de naissance. On ne voit point le daltonisme, ou toute autre particularité visuelle, acoustique, olfactive, tactile, se propager par l'exemple dans un pays ; mais rien de plus habituel que d'y voir se répandre contagieusement l'orgueil, l'envie, la haine, l'enthousiasme, la peur. Il y a des infatuctions collectives, des vents violents de vanité sotte ou d'ambition folle qui, provoqués souvent par l'action d'un seul homme, saisissent toute une nation et la précipitent dans des catastrophes.

Ajoutons que les sentiments sont des signes de nos rapports sociaux de la même manière que les symptômes sont des signes de nos rapports physiques avec les êtres naturels. Les sensations du chaud ou du froid, du doux et de l'amer, nous avertissent des objets que nous devons fuir ou rechercher, comme les sentiments d'admiration ou de mépris, d'amour ou de haine, d'estime ou d'indignation, de colère ou de peur, nous avertissent des attitudes sociales que nous devons avoir à l'égard des autres hommes. Par les couleurs et les sons nous apprécions la distance physique des objets à nous, comme par les degrés de notre sympathie ou de notre antipathie nous apprécions la distance sociale entre les autres hommes et nous (la *conscience d'espèce*, disait Goddings). Enfin, nous objectivons naturellement nos sentiments comme nos sensations. De même que nous sommes portés à croire que la *couleur* des objets leur est inhérente, quoiqu'elle ne soit qu'un phénomène subjectif, ainsi nous sommes enclin, et plus irrésistiblement encore, à croire que la *criminalité* de certains actes leur est inhérente, quoique, au fond, elle consiste simplement dans l'indignation générale qu'ils suscitent à un moment donné et dans un milieu donné. Il n'en est pas moins vrai qu'il y a une différence objective (autre que la couleur, mais révélée par la couleur) entre un objet rouge et un objet bleu ; et pareillement, il y a une différence objective, autre que celle de provoquer l'estime ou l'indignation, entre un acte vertueux et un acte criminel.

Les sensations ne servent pas seulement à nous avertir ; elles nous poussent ou nous réfrènent. Elles s'accompagnent d'une augmentation ou d'une diminution de force physique, sensible au dynamomètre, et elles suscitent des actes réflexes qui nous adaptent aux conditions de notre vie physique. De même, les sentiments sont des exaltations ou des dépressions de force, et nous inspirent des paroles, des gestes, des actes propres à nous adapter aux conditions de notre vie sociale. Les sentiments, en effet, sont inutiles à l'individu, en tant qu'individu, en dehors de tout rapport avec ses semblables. A quoi serviraient à Robinson sans Vendredi l'amour ou la haine, l'admiration ou le mépris, l'estime ou le scandale ? Mais ils sont d'une utilité sociale manifeste. Ils sont utiles soit au groupe social plutôt qu'à l'individu vivant en société, soit à l'individu vivant en société plutôt qu'au groupe

social. Les premiers sont ce qu'on appelle, en général, les « bons sentiments », la modestie, l'amour, le respect, la reconnaissance, l'admiration, l'indignation. Les seconds sont les « mauvais sentiments », l'orgueil, le mépris, le désir de vengeance, l'envie, etc. Quels sont les plus contagieux ? Cela dépend des temps et des lieux. Tous le sont très inégalement. Les mêmes foules révolutionnaires qui, tout à l'heure, affolées de colère, voulaient pendre un homme sur un simple soupçon, un prétendu accapareur, sont retournées comme un gant par un orateur populaire qui les attendrit, et portent en triomphe le malheureux, ou se mettent à danser avec lui autour de l'arbre auquel elles voulaient le pendre.

V

Si cette étude pouvait être autre chose qu'une simple esquisse destinée à donner une idée de mon vaste sujet, il y aurait à étudier ici : 1° l'action d'un individu sur un individu ; 2° celle d'un individu sur une foule ou sur un rassemblement quelconque ; 3° celle d'un rassemblement sur un individu ; 4° celle d'un individu sur un *public*, foule dispersée ; 5° celle d'un public sur un individu. Il y aurait là matière à autant d'études distinctes. Le premier cas comprend, avant tout, la *conversation*, cette cause infinitésimale, mais continuellement et universellement agissante, de toutes les formations et transformations sociales, non pas linguistiques seulement, cela va sans dire, mais religieuses, mais politiques, mais économiques, mais esthétiques et morales ; élaboration *madrérique* en quelque sorte, dont l'importance a été si profondément méconnue. Les fondateurs d'ordres religieux paraissent seuls avoir compris la puissance transformatrice de cette action intermentale élémentaire, et voilà pourquoi, pour assurer l'immutabilité de leurs instituts, ils ont imposé la règle du silence — toujours mal observée d'ailleurs. J'ai tâché ailleurs (1) d'esquisser l'histoire de la conversation, d'analyser ses causes, ses modalités, ses conséquences, mais je suis loin d'avoir pris possession d'un si vaste sujet, et j'en ai tout au plus fait le tour.

(1) Dans *l'Opinion et la Foule* (1901).

Le second cas a donné lieu à des travaux sur les foules. Il reste ici encore d'énormes lacunes à combler : on est loin d'avoir étudié en détail et suffisamment les foules des diverses nationalités, des diverses époques, suivant leurs diverses catégories, expectantes, manifestantes, agissantes, — pieuses, fanatiques, haineuses, vindicatives, etc. *L'histoire des foules* est à faire, encore plus que l'histoire des sectes et des corporations, et il serait intéressant de savoir, en comparant les évolutions historiques des divers pays, si c'est dans un même sens toujours qu'elles se transforment, si elles deviennent de moins en moins ou de plus en plus fréquentes et volumineuses, de plus en plus ou de moins en moins crédules et dociles à leurs meneurs, orgueilleuses, passionnées, disciplinées ? Les transformations des foules en publics, les rapports des publics avec les foules et avec les sectes, appellent ainsi de nouvelles recherches. Ce sujet présente de grandes difficultés. D'une part, nous voyons les foules habituellement, les assemblées régulières elles-mêmes assez souvent, se conduire en masse avec moins d'intelligence que ne le feraient, isolément, les individus dont elles se composent. Le fait a été observé depuis longtemps. A propos d'une décision absurde de la Sorbonne en 1767, Voltaire écrit à Mme du Deffand : « Je ne sais comment il arrive que les compagnies disent et font plus d'énormes sottises que les particuliers ; c'est peut-être parce qu'un particulier a tout à craindre et que les compagnies ne craignent rien. Chaque membre rejette le blâme sur son confrère. » Voltaire constate le fait et se persuade qu'il l'explique par sa petite psychologie un peu courte et superficielle, celle de son temps. Il y a dans le phénomène des profondeurs que ce grand esprit, malgré tout son bon sens lumineux, n'y pouvait soupçonner. Mais, d'autre part, si les individus avaient toujours vécu isolés, chacun à part, nous savons que jamais le plus haut ne se serait spontanément élevé au niveau même du plus bas d'entre les membres d'un groupe quelconque. Ainsi, le rapport social a pour effet d'élever chacun de ses termes, quoique le groupe social soit souvent collectivement plus bas, comme intelligence, sinon comme moralité, que la moyenne de ses éléments. Et il y aurait à montrer que ces deux propositions n'ont rien d'inconciliable.

Le troisième cas, inverse du second, a suggéré quelques recher-

ches sur la *timidité*. L'*accès d'intimidation*, provoqué chez certains individus par la seule présence d'un groupe humain dont aucun membre, pris à part, ne les intimide, est une crise nerveuse caractérisée par un sentiment d'angoisse, une sensation d'étouffement, des palpitations, des bouffées de chaleur, des frissons. Le *trac* chez les artistes a été assez bien étudié. Mais l'influence de la race et de l'hérédité sur la timidité n'a donné lieu qu'à des observations éparses et sans lien, qu'il s'agirait de préciser et de systématiser.

Le quatrième et le cinquième cas, relatifs au *public*, s'imposent à l'attention par l'importance croissante de ce rassemblement à distance, et à des distances de plus en plus grandes, grâce à la presse périodique (1).

Les distinctions méthodiques que je viens d'indiquer n'ont trait qu'à l'action inter-mentale des sensibilités sur les sensibilités (les sentiments étant leur seule fraction directement communicable d'âme à âme). Mais elles sont applicables aussi bien et doivent être appliqués à l'action des volontés sur les volontés, des intelligences sur les intelligences. Ici vient se placer plus spécialement tout ce que j'ai développé ailleurs sur les lois qui règlent la transmission des exemples, des *exemples d'idées* aussi bien que des *exemples d'action*, et sur les raisons logiques ou extra-logiques, ou plutôt de logique intrinsèque ou extrinsèque, qui déterminent le choix de l'individu entre divers genres d'exemples offerts simultanément à son imitation ; enfin sur les rencontres heureuses d'idées, sur les accouplements féconds d'exemples qui s'opèrent parfois dans l'esprit d'un individu, et y allument une invention, foyer d'un nouveau rayonnement imitatif.

Qu'il s'agisse des sensibilités, des volontés ou des intelligences en communication, il importe toujours de noter à quelles conditions extérieures ou intérieures est subordonnée l'action suggestive d'un esprit sur un autre ou sur d'autres. Ces conditions sont de plusieurs sortes : physiques, physiologiques, psychologiques et sociales. Si l'on examine attentivement chacune de ces catégories d'influences, on ne tarde pas à y découvrir des observations générales que la sociologie naissante aurait grand tort de négliger.

(1) Voir à ce sujet le livre plus haut cité, *l'Opinion et la Foule*, qui aurait dû être intitulé plutôt : *le Public et l'Opinion*.

D'un siècle à l'autre, par exemple, d'un pays à l'autre, le maximum de distance géométrique que ne saurait dépasser l'action inter-mentale varie prodigieusement ; l'écart entre le minimum, presque invariable, et ce maximum va grandissant avec la civilisation qui étend, multiplie, diversifie les moyens de transmission spirituelle, postes, télégraphes, téléphones, en même temps qu'elle permet une densité toujours plus grande de la population sur un territoire donné. De deux manières à la fois, donc, — et ces deux manières se multiplient l'une par l'autre — le progrès social rend plus fréquentes les occasions d'action inter-mentale et leur besoin plus impérieux. Encore n'est-ce là qu'une des conditions physiques les moins intéressantes. Elle a trait à l'extension de l'action inter-mentale dans l'espèce,et se complète par son extension parallèle dans la durée, grâce à l'écriture et à l'imprimerie qui rendent possible, après des milliers d'années, la fécondation du cerveau des vivants par l'esprit d'un mort. Parmi les conditions physiologiques, l'influence de la race a été exagérée. Celle de l'âge mérite peut-être mieux d'arrêter l'attention du sociologue. Car il est remarquable que l'individu moyen et normal, en accomplissant son évolution de l'enfance à la maturité, puis à la vieillesse, décrit une double courbe, doublement inverse, au point de vue de sa *suggestivité* et de sa *suggestibilité*, c'est-à-dire de sa puissance à servir de modèle et de sa facilité à subir des exemples : sa *suggestibilité*, qui naît infinie, va décroissant jusqu'à l'âge adulte, pendant que sa *suggestivité*, qui naît nulle, va grandissant à peu près jusqu'au même âge ; puis, après avoir marché de front à peu près jusqu'au seuil de la vieillesse, la première se met à regrandir, jusqu'à redevenir illimitée, pendant que la seconde redescend, retombe peu à peu à l'état zéro. Et c'est là une loi, à la vérité, aussi simple que possible, mais aussi générale que possible, et qu'il vaut bien la peine de formuler, puisque, si elle n'existait pas, il n'y aurait pas d'éducation possible, ni, par conséquent, de conservation sociale, d'ordre ou de progrès social.

Les conditions psychologiques qui rendent un individu plus suggestif que ses semblables, et le prédestinent à les fasciner, à les magnétiser, sont-elles formulables ? On peut dire, vaguement, qu'un orgueil profond, une volonté de fer, une foi absolue en soi, une imagination de visionnaire, une passion intense, au service

d'une idée fixe ou d'un but fixe, font le *magnétiseur* des foules. Mais il faut préciser. Dans son bel ouvrage sur la *Constitution américaine,* James Bryce consacre de longs et intéressants chapitres aux *Bosses*, à ces tout-puissants meneurs électoraux qui s'imposent par je ne sais quel pouvoir « magnétique ». En France aussi, ce type se reproduit à nombreux exemplaires. Mais sa psychologie est encore à tracer. On n'y parviendra qu'avec peine, d'une part, en embrassant un grand nombre de ces échantillons vulgaires du type, et, d'autre part, en s'attachant à quelques-uns de ses exemplaires exceptionnels, tels que Bismarck, César, Napoléon.

Quant aux conditions sociales qui favorisent ou contrarient l'action unilatérale ou mutuelle des esprits en contact, il faudrait, pour les passer toutes en revue, faire un traité complet de sociologie. Je me bornerai à faire observer que, en tête des conditions favorables à cette action et à la réciprocité de cette action, il faut placer le fait de parler la même langue d'abord, puis la communauté de religion et d'éducation. Cela signifie que, plus l'action inter-mentale s'est déjà exercée parmi les ancêtres de ces divers individus pour les remplir d'idées, de modes d'action, de sentiments semblables, plus, quand ils viendront à se rencontrer, il leur sera aisé d'échanger leurs nouveaux états intimes. Tout favorise donc l'assimilation des individus déjà groupés, et tend, par suite, en dépit des rapports multipliés de groupe à groupe, des relations et courtoisies internationales, à différencier les groupes. Par contre, le cercle des groupes va s'élargissant avec le domaine des langues survivantes, des religions ou des philosophies, des sciences, des méthodes d'éducation. Ce qui est surprenant, c'est que, dans l'intérieur de chaque groupe, les esprits et les caractères ne soient pas absolument nivelés et aplatis. Comment expliquer ce phénomène si ce n'est par l'inépuisable richesse d'originalité individuelle qui jaillit du fond de la vie organique et qui est en contradiction si formelle avec le préjugé de l'*homogène fondamental*, trop cher à Spencer ?

L'identité de religion, d'éducation et aussi de parti rend donc deux hommes, en général, plus suggestifs et suggestibles l'un pour l'autre qu'ils ne le seraient sans cela. Il n'en est pas de même de l'identité *de classe*. Tant qu'il existera, au fond de ceux-

là mêmes qui la nient le plus fort, une hiérarchie sociale, le fait d'appartenir à une classe réputée supérieure donnera de l'autorité à la parole d'un causeur ou d'un orateur. La haine même dont une classe est poursuivie, en attestant l'envie qu'elle inspire et, par suite, la supériorité qu'on lui reconnaît malgré soi, tend à prolonger son prestige. Toutes choses égales d'ailleurs, l'individu appartenant à la classe victorieuse ou plus civilisée, l'individu plus riche en troupeaux, en domaines, en capitaux, suivant les époques, plus puissant politiquement, plus célèbre enfin en des genres de célébrité variables d'après les temps et les lieux, jouit d'un avantage de suggestivité plus grande. Aussi ses exemples sont-ils plus facilement suivis, plus rapidement propagés et plus loin, en bien ou en mal. Le fait d'être glorieux imprime à un homme un caractère aussi important socialement que l'est, psychologiquement, pour un mouvement cérébral, le fait d'être conscient. La conscience n'est pas un simple épiphénomène, elle est le phénomène caractéristique, efficace entre tous ; de même, la gloire. En réalité, quand un homme agit fortement sur notre pensée, c'est avec la *collaboration* de beaucoup d'autres esprits à travers lesquels nous le voyons et dont l'opinion accumulée s'imprime impérieusement sur la nôtre. Nous songeons vaguement — et d'autant plus fort que nous le connaissons moins personnellement — à la considération qu'on a pour lui, au respect, à la peur, à la haine, à l'admiration qu'il inspire. De sa réputation, circonscrite dans un tout petit groupe ou répandue dans un groupe important, fraction notable de la nation, dépend son influence sur nos idées et nos décisions. Seulement, quand sa notoriété se renferme dans un cercle étroit de gens qui nous sont connus individuellement, nous échappons sans trop de peine à cette cause d'asservissement. Mais, quand il s'agit d'un homme public et très célèbre, c'est en masse et confusément que le groupe indéfini de ses appréciateurs nous impressionne, et cette action revêt alors une apparence impersonnelle, un air de solidité objective qui nous soumet à elle avec une force irrésistible. Ajoutons qu'il y a une gloire pour les choses comme pour les personnes. Le Parthénon est glorieux, le chêne de Dodone l'a été, l'*Iliade* et la *Divine Comédie* sont glorieuses, la victoire d'Austerlitz est glorieuse et la loi de l'attraction newtonienne ne l'est pas moins.

Aussi ne pouvons-nous regarder, lire, écouter, ces choses nimbées de gloire sans être suggestionnés par les jugements que nous savons portés sur elles par une foule d'autres hommes, morts ou vivants. Il y a là une action inter-spirituelle indirecte et compacte, concentrée dans des objets matériels où elle se conserve. Fort peu d'esprits parviennent à s'affranchir de la superstition des jugements consacrés ainsi et, quand ils y parviennent, ce n'est jamais que par des éclats de paradoxes, sortes de lieux-communs retournés et le plus souvent, grâce à l'empire des préjugés nouveaux, en contradiction avec les anciens.

Entre autres choses célèbres, il convient de mettre à part, pour son importance sociale, la célébrité des lieux. On peut dire que l'un des traits les plus caractéristiques du XIX[e] siècle a été, d'une part, l'abaissement des prestiges de classes par la diminution des inégalités entre individus, et, d'autre part, le renforcement extraordinaire des prestiges de lieux par le prodigieux élan donné à l'accroissement des grandes villes, d'antique ou de récente renommée, et à leur puissance d'irradiation exemplaire sur les populations provinciales et rurales.

— Si le temps ne me faisait défaut, je devrais, avant de finir, dire quelques mots des instruments de mesure et de précision dont l'inter-psychologie doit s'aider, de même que l'*intra*-psychologie. D'abord, elle peut emprunter à celle-ci quelques-uns des siens, et c'est ce qu'elle fait quand elle note, par exemple, les effets physiologiques de l'accès d'intimidation ; c'est ce qu'elle pourrait faire aussi bien, en mesurant la stimulation physique produite par une personne stimulante au lieu d'être intimidante. Mais, en outre, l'inter-psychologie a un instrument propre, très délicat à manier, il est vrai : la statistique, sorte de *psycho-physique sociale*. Je ne puis qu'indiquer sa place ici.

Voilà une brève esquisse, malgré la longueur de cette étude, de ce que devrait être l'inter-psychologie considérée dans son ensemble, embrassée avec une nette conscience de son objet par un groupe de travailleurs solidaires. Je crois pouvoir assurer que si elle était cultivée d'après ce programme, elle aiderait puissamment au développement de toutes les sciences sociales, à commencer par la Linguistique et la Religion comparée et à finir par l'Esthétique, en passant par l'Economie politique. G. TARDE.

FRAGMENTS D'HISTOIRE FUTURE

Par G. Tarde

C'est vers la fin du xxve siècle de l'ère préhistorique, jadis appelée chrétienne, qu'eut lieu, comme on sait, la catastrophe inattendue d'où procèdent les temps nouveaux, l'heureux désastre qui a forcé le fleuve débordé de la civilisation à s'engloutir pour le bien de l'homme. J'ai à raconter brièvement ce grand naufrage et ce sauvetage inespéré si rapidement accompli en quelques siècles d'efforts héroïques et triomphants. Bien entendu, je passerai sous silence les faits particuliers qui sont connus de tous et ne m'attacherai qu'aux grandes lignes de cette histoire. Mais auparavant il convient de rappeler en peu de mots le degré de progrès relatif auquel l'humanité était déjà parvenue, dans sa période extérieure et superficielle, à la veille de ce grave événement.

I. — La prospérité

L'apogée de la prospérité humaine, dans le sens superficiel et frivole du mot, semblait atteint. Depuis cinquante ans, l'établissement définitif de la grande fédération asiatico-américano-européenne et sa domination incontestée sur ce qui restait encore, çà et là, en Océanie ou dans l'Afrique centrale, de barbarie inassimilable, avait habitué tous les peuples, convertis en provinces, aux délices d'une paix universelle et désormais imperturbable. Il n'avait pas fallu moins de cent cinquante ans de guerres pour aboutir à ce dénouement merveilleux. Mais toutes ces horreurs étaient oubliées ; et, de tant de batailles effroyables entre des armées de 3 et 4 millions d'hommes, entre

des trains de wagons cuirassés lancés à toute vapeur et faisant feu de toutes parts les uns contre les autres, entre des escadres sous-marines qui se foudroyaient électriquement, entre des flottes de ballons blindés, harponnés, crevés par des torpilles aériennes, précipités des nues avec des milliers de parachutes brusquement ouverts qui se mitraillaient encore en tombant ensemble; de tout ce délire belliqueux, il ne restait plus qu'un poétique et confus souvenir. L'oubli est le commencement du bonheur, comme la crainte est le commencement de la sagesse.

Par une exception unique, les peuples, après cette gigantesque hémorragie, goûtaient non la torpeur de l'épuisement, mais le calme de la force accrue. Cela s'explique. Depuis un siècle environ, les conseils de revision, rompant avec la routine aveugle du passé, triaient avec soin les jeunes gens les plus valides et les mieux faits pour les exonérer du service militaire, devenu tout automatique, et envoyaient sous les drapeaux tous les infirmes, bien suffisants pour le rôle extrêmement amoindri du soldat et même de l'officier inférieur. C'était là de la sélection intelligente, et l'historien ne saurait manquer au devoir de louer avec gratitude cette innovation, grâce à laquelle l'incomparable beauté du genre humain actuel s'est formée a la longue. En effet, quand on regarde, à présent, derrière les vitrines de nos musées d'antiquités, ces singuliers recueils de caricatures que nos aïeux appelaient leurs albums photographiques, on peut constater l'immensité du progrès accompli de la sorte, si tant est que nous descendions vraiment de ces laiderons et de ces homuncules, comme l'atteste une tradition d'ailleurs respectable.

De cette époque date la découverte des derniers microbes non encore analysés par l'école néo-pastorienne. La cause de toutes les maladies étant connue, le remède ne tarda pas à l'être, et, à partir de ce moment, un phtisique, un rhumatisant, un malade quelconque est devenu un phénomène aussi rare que l'était jadis un monstre double ou un honnête marchand de vin ; c'est depuis cette époque que s'est perdu le ridicule usage de ces questions sanitaires qui encombraient les conversations de nos ancêtres : « Comment allez-vous ? Comment vous portez-

vous ? » La myopie seule avait continué alors sa marche lamentable stimulée par la diffusion extraordinaire des journaux; pas une femme, pas un enfant qui ne fît usage du pince-nez. Cet inconvénient momentané, du reste, a été largement compensé par les progrès qu'il a fait faire à l'art des opticiens.

Avec l'unité politique qui supprimait les hostilités des peuples, on avait l'unité linguistique qui effaçait rapidement leurs dernières diversités. Depuis le xx[e] siècle déjà, le besoin d'une langue unique et commune, comparable au latin du moyen âge, était devenu assez intense parmi les savants du monde entier pour les décider à faire usage dans tous leurs écrits d'un idiome international. Après une longue lutte de rivalité avec l'anglais et l'espagnol, c'est le grec qui, depuis la débâcle de l'Empire anglais et la reprise de Constantinople par l'Empire helléno-russe, s'imposa définitivement. Peu à peu, où plutôt avec la célérité propre à tous les progrès modernes, son emploi descendit, de couche en couche, jusqu'aux plus humbles degrés de la société, et dès le milieu du xxii[e] siècle, il n'y eut plus un petit enfant, de la Loire au fleuve Amour, qui ne s'exprimât facilement dans la langue de Démosthène. Çà et là quelques villages perdus dans des creux de montagnes s'obstinaient encore, malgré la défense de leurs instituteurs, à estropier le vieux patois appelé jadis le français, l'allemand, l'italien, mais on eût bien ri d'entendre dans les grandes villes ce charabia.

Tous les documents contemporains s'accordent à attester la vitesse, la profondeur, l'universalité du changement qui s'opéra dans les mœurs, dans les idées, dans les besoins, dans toutes les formes de la vie sociale nivelées d'un pôle à l'autre, à la suite de cette unification du langage. Il semblait que jusqu'alors le cours de la civilisation eût été endigué, et que, pour la première fois, toutes les digues rompues, il se répandit à l'aise sur le globe. Ce n'étaient plus des millions, c'étaient des milliards, que le moindre perfectionnement industriel nouvellement découvert valait à son inventeur; car rien n'arrêtait plus dans son expansion rayonnante la vogue d'une idée quelconque née n'importe où. Ce n'était plus par centaines, mais par milliers, pour la même raison, que se comptaient les éditions d'un livre tant soit peu goûté du public et les représentations d'une

pièce tant soit peu applaudie. La rivalité des auteurs était donc montée à un diapason suraigu. Leur verve d'ailleurs pouvait se donner carrière, car le premier effet de déluge de néo-hellénisme universalisé avait été de submerger à jamais toutes les prétendues littératures de nos grossiers aïeux, devenues inintelligibles, et jusqu'au titre même de ce qu'ils appelaient leurs chefs-d'œuvre classiques, jusqu'à ces noms barbares de Shakspeare, de Gœthe, de Hugo, maintenant oubliés, dont nos érudits déchiffrent les vers rocailleux avec tant de peine. Piller ces gens-là que presque personne ne pourrait plus lire, c'était leur rendre service et leur faire trop d'honneur. On ne s'en fit pas faute ; et le succès fut prodigieux de ces hardis pastiches donnés pour des créations. La matière à exploiter de la sorte était abondante, inépuisable. Par malheur pour les jeunes écrivains, d'antiques poètes, morts depuis des siècles, Homère, Sophocle, Euripide, étaient revenus à la vie, cent fois plus florissants de santé qu'au temps de Périclès même ; et cette concurrence inattendue gênait singulièrement les nouveaux venus. Des génies originaux avaient beau en effet faire jouer des nouveautés à sensation, telles que *Athalias*, *Hernanias*, *Macbethès*, le public les négligeait souvent pour courir aux représentations d'*Œdipe-Roi* ou des *Oiseaux*. Et *Nanaïs*, peinture pourtant vigoureuse d'un romancier novateur, échoua complètement devant le succès frénétique d'une édition populaire de l'*Odyssée*. Aux oreilles saturées d'alexandrins classiques, romantiques ou autres, excédées des jeux enfantins de la césure et de la rime, tantôt jouant à la bascule et s'appauvrissant ou s'enrichissant tour à tour, tantôt jouant à cache-cache et disparaissant pour se faire chercher, le bel hexamètre libre et abondant d'Homère, la strophe de Sapho, l'iambe de Sophocle, vinrent procurer des délices ineffables, qui firent le plus grand tort à la musique d'un certain Wagner. La musique en général retomba à son poste secondaire dans la hiérarchie des beaux-arts, et il y eut en revanche, dans ce renouvellement philologique de l'esprit humain, l'occasion d'une floraison littéraire inespérée qui permit à la poésie de reprendre son rang légitime, c'est-à-dire le premier. Elle ne manque jamais de refleurir, en effet, quand reverdit la langue, et à

plus forte raison quand celle-ci change tout à fait et qu'il y a plaisir à exprimer de nouveau les banalités éternelles.

Ce n'était pas là un simple passe-temps de délicats. Le peuple y prenait part avec passion. Certes, à présent, il avait le loisir de lire et de savourer les œuvres d'art. La transmission de la force à distance par l'électricité, et sa mobilisation sous mille formes, par exemple en bouteilles d'air comprimé aisément transportables, avaient réduit en rien la main-d'œuvre. Les cascades, les vents, les marées étaient devenus les serviteurs de l'homme, comme, aux âges reculés et dans une proportion infiniment moindre, l'avait été la vapeur. Distribuée et utilisée intelligemment par des machines perfectionnées aussi simples qu'ingénieuses, cette immense énergie gratuite de la nature avait rendu depuis longtemps superflus tous les domestiques et la plupart des ouvriers. Les travailleurs volontaires qui existaient encore passaient trois heures à peine aux ateliers internationaux, grandioses phalanstères où la puissance de production du travail humain, décuplée, centuplée, outrepassait toutes les espérances de leurs fondateurs.

Ce n'est pas à dire que la question sociale eût été résolue par là; faute de misère, il est vrai, on ne disputait plus la richesse et l'aisance, lot de tout le monde que presque personne n'appréciait plus ; faute de laideur aussi, on n'appréciait guère ni n'enviait l'amour, que l'abondance extraordinaire des jolies femmes et des beaux hommes rendait si commun et si peu malaisé, en apparence au moins. Chassé ainsi de ses deux grandes voies anciennes, le désir humain se précipita tout entier vers le seul champ qui lui restât ouvert, et qui s'agrandit chaque jour par les progrès de la centralisation socialiste, le pouvoir politique à conquérir ; et l'ambition débordante, grossie tout à coup de toutes les convoitises confluentes en elle seule, et de la cupidité, et de la luxure, et de la faim envieuse, et de l'envie affamée des âges précédents, atteignit alors des hauteurs effrayantes. C'était à qui s'emparerait de ce bien suprême, l'État ; c'était à qui ferait servir l'omnipotence et l'omniscience de l'État universel à réaliser son programme personnel ou son rêve humanitaire. Ce n'est point, comme on l'avait annoncé, une vaste république démocratique qui sortit de là. Tant d'or-

gueil en éruption ne pouvait ne pas soulever un trône nouveau, le plus haut, le plus fort, le plus radieux qui fut jamais. D'ailleurs,depuis que la population de l'État unique se comptait par milliards, le suffrage universel était devenu impraticable et illusoire. Pour obéir à l'inconvénient majeur d'assemblées délibérantes dix ou cent fois trop nombreuses, on avait dû tellement agrandir les circonscriptions électorales que chaque député représentait au mois dix millions d'électeurs. Cela n'est pas surprenant si l'on songe que, pour la première fois, l'on avait eu alors l'idée si simple d'étendre aux femmes et aux enfants le droit de vote, exercé en leur nom, bien entendu, par leur père ou leur mari légitime ou naturel. Entre parenthèses, cette salutaire et nécessaire réforme, aussi conforme au bon sens qu'à la logique, réclamée à la fois par le principe de la souveraineté nationale et par les besoins de stabilité sociale, faillit échouer, chose incroyable, devant la coalition des électeurs célibataires.

La tradition rapporte que la proposition de loi relative à cette extension indispensable du suffrage eût été infailliblement rejetée si, par bonheur, l'élection récente d'un milliardaire suspect de tendances césariennes n'avait affolé l'assemblée. Elle crut nuire à la popularité de cet ambitieux en se hâtant d'accueillir ce projet où elle ne vit qu'une chose, c'est que les pères et les maris outragés ou alarmés par les galanteries du nouveau César allaient être plus forts pour entraver sa marche triomphale. Mais cette attente, paraît-il, fut déçue.

Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, de cette légende, il est certain que, par suite de l'élargissement des circonscriptions électorales combiné avec la suppression du privilège électoral, l'élection d'un député était un véritable couronnement et donnait d'ordinaire à l'élu le vertige des grandeurs. Cette féodalité reconstituée devait aboutir à la reconstitution de la monarchie. Un instant, des savants ceignirent cette couronne cosmique, suivant la prophétie d'un ancien philosophe, mais ils ne la gardèrent pas. La science, vulgarisée par des écoles innombrables, était devenue chose aussi commune qu'une femme charmante ou un élégant mobilier ; et, simplifiée extrêmement par sa perfection même, achevée dans ses grandes lignes immuables, dans ses

cadres désormais rigides et remplis de faits, ne progressant plus que d'un pas imperceptible, elle tenait fort peu de place en somme dans le fond des cervelles où elle remplaçait simplement le catéchisme d'autrefois. La plus grande partie de la force intellectuelle allait donc ailleurs, ainsi que la gloire et le prestige. Déjà, les corps scientifiques, vénérables par leur antiquité, commençaient hélas ! à se teinter d'une légère patine de ridicule, qui faisait sourire et songer aux synodes de bonzes ou aux conférences ecclésiastiques telles que les représentent de très vieux dessins.

Il n'est donc point surprenant qu'à cette première dynastie d'empereurs physiciens et géomètres, pastiches débonnaires des Antonins, ait promptement succédé une dynastie d'artistes évadés de l'art et maniant le sceptre comme naguère l'archet, l'ébauchoir ou le pinceau. Le plus glorieux de tous, homme d'une imagination exubérante maîtrisée et servie par une énergie sans égale, fut un architecte qui, entre autres projets gigantesques, imagina de raser sa capitale, Constantinople, pour la reconstruire ailleurs, sur l'emplacement, désert depuis trois mille ans, de l'antique Babylone. Idée vraiment lumineuse. Dans cette plaine incomparable de la Chaldée, arrosée par un autre Nil, il y avait une autre Égypte plus fertile encore et plus belle à ressusciter, à transfigurer, une étendue horizontale infinie à couvrir de monuments hardis et pressés, de populations denses et fiévreuses, de moissons dorées sous un ciel toujours bleu, de chemins de fer rayonnant en réseau ferré de la ville de Nabuchodonosor aux extrémités de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie, à travers l'Hymalaya, le Caucase et le Sahara. Tout cela fut fait en quelques années. La force emmagasinée et électriquement transmise de cent cascades abyssiniennes et de je ne sais combien de cyclones suffit sans peine à transporter des monts d'Arménie la pierre, le bois et le fer nécessaires à tant de constructions. Un jour, un train de plaisir composé de mille et une voitures, ayant passé trop près d'un câble transmetteur au moment de sa plus forte charge, fut foudroyé en un clin d'œil et pulvérisé. Mais aussi Babylone, la fastueuse cité de fange, aux misérables splendeurs de brique crue et peinte, se trouva rebâtie de marbre et de granit, pour la

plus grande humiliation des Nabopolassar et des Balthazar, des Cyrus et des Alexandre. Inutile d'ajouter que les archéologues firent, à cette occasion, d'inappréciables découvertes dans plusieurs couches superposées d'antiquités babyloniennes et assyriennes. La fureur d'assyriologie alla si loin que tous les ateliers de sculpteurs, les palais et même les armoiries des souverains se remplirent de taureaux ailés à tête humaine, comme jadis les musées étaient pleins de cupidons ou de chérubins « cravatés de leurs ailes » et qu'on fit même imprimer certains manuels d'école primaire en caractères cunéiformes, pour ajouter à leur autorité sur les jeunes imaginations.

Cette débauche impériale de maçonnerie ayant occasionné malheureusement les septième, huitième et neuvième banqueroutes de l'État et plusieurs inondations consécutives de papier-monnaie, on se réjouit, en général, de voir, après ce règne brillant, la couronne portée par un financier philosophe. L'ordre à peine rétabli dans les finances, il se mit en mesure d'appliquer sur une grande échelle son idéal gouvernemental qui était d'une nature toute singulière. On ne tarda pas à remarquer, en effet, après son avènement, que toutes les dames d'honneur nouvellement choisies, très intelligentes d'ailleurs, mais sans le moindre esprit, brillaient, avant tout, par leur éclatante laideur; que les livrées de la cour étaient d'une teinte grise et morne ; que les bals de la cour, reproduits par la cinématographie instantanée à millions d'exemplaires, fournissaient la collection des plus honnêtes et des plus insipides visages et des formes les moins apéritives qu'on pût voir ; que les candidats, récemment nommés, après envoi préalable de leurs portraits, aux plus hautes dignités de l'Empire, se distinguaient essentiellement par la vulgarité de leur tournure ; enfin, que les courses et les fêtes publiques (dont le jour était désigné à l'avance par les dépêches secrètes annonçant l'arrivée d'un cyclone américain) se trouvaient, neuf fois sur dix, avoir lieu un jour de brouillard épais, ou de pluie battante, qui les transformait en un déploiement immense d'imperméables et de parapluies. En fait de projets, comme en fait de gens, le choix du prince était toujours celui-ci : le plus utile ou le meilleur parmi les plus laids. Une insupportable monochronie, une

monotonie écrasante, une nauséabonde insipidité étaient le timbre distinctif de toutes les œuvres du gouvernement. On en rit, on s'en émut, on s'en indigna, on s'y habitua. Le résultat fut qu'au bout d'un temps il ne se rencontra plus un ambitieux, un politicien, c'est-à-dire un artiste ou un littérateur déclassé et cherchant le beau, hors de son domaine, qui ne se détournât de la poursuite des honneurs pour se remettre à rimer, sculpter et peindre ; et depuis lors s'est accrédité cet aphorisme que la supériorité des hommes d'État n'est que la médiocrité élevée à la plus haute puissance.

Grand bienfait qu'on doit à ce monarque éminent. La haute pensée de son règne a été révélée par la publication posthume de ses mémoires. De cet écrit si regrettable, il ne nous reste que ce fragment bien propre à nous faire déplorer la perte du reste : « Quel est le vrai fondateur de la Sociologie ? Auguste Comte ? Non, Ménénius Agrippa. Ce grand homme a compris que le gouvernement était l'estomac, non la tête du corps social. Or, le mérite d'un estomac, c'est d'être bon et laid, utile et repoussant à voir, car si cet indispensable était agréable à regarder, il serait à craindre qu'on n'y touchât, et la nature n'aurait pas pris tant de soin pour le cacher et le défendre. Quel homme sensé se pique d'avoir un bel appareil digestif, un foie gracieux, des poumons élégants ? Cette prétention ne serait pourtant pas plus ridicule que la manie de faire grand et beau en politique. Il faut faire solide et plat. Mes pauvres prédécesseurs... » Ici, une lacune. Un peu plus loin, on lit : « Le meilleur gouvernement est celui qui s'attache à être si parfaitement bourgeois, correct, neutre et châtré, que personne ne se puisse plus passionner ni pour ni contre. » Tel était ce dernier successeur de Sémiramis. Sur l'emplacement retrouvé des jardins suspendus, il avait fait dresser, aux frais de l'État, une statue de Louis-Philippe en aluminium battu, au milieu d'un jardin public planté de lauriers-sauce et de choux-fleurs.

L'univers respirait. Il bâillait un peu sans doute, mais il s'épanouissait pour la première fois dans la plénitude de la paix, dans l'abondance presque gratuite de tous les biens et même dans la plus brillante floraison ou plutôt exposition de poésie et d'art, mais surtout de luxe, que la terre eût encore vue. C'est alors

qu'une alarme extraordinaire et d'un genre nouveau, provoquée à juste titre par des observations astronomiques faites sur la tour de Babel, reconstruite en tour Eiffel très agrandie, commença à se répandre parmi les populations épouvantées.

II. — La catastrophe

A plusieurs reprises déjà, le soleil avait donné des signes manifestes d'affaiblissement. D'année en année, ses taches multipliées s'agrandissaient, sa chaleur diminuait sensiblement. On se perdait en conjectures. Son combustible lui faisait-il défaut? venait-il de traverser, dans son exode à travers les espaces, une région exceptionnellement froide? On l'ignorait. Quoi qu'il en soit, le public s'inquiétait peu de la chose, comme de tout ce qui est graduel et non subit. *L'anémie solaire,* qui rendit, d'ailleurs, quelque vie à l'astronomie délaissée, était devenue seulement le thème de plusieurs articles de revue assez piquants. En général, les savants, dans leurs cabinets bien chauffés, affectaient de ne pas croire à l'abaissement de la température, et, malgré les indications formelles des thermomètres, ils répétaient sans cesse que le dogme de l'évolution lente et de la conservation de l'énergie, combiné avec l'hypothèse classique de la nébuleuse, défendait d'admettre un refroidissement de la masse du soleil assez rapide pour se faire sentir pendant la courte durée d'un siècle, à plus forte raison d'un lustre ou d'une année. Quelques dissidents de tempérament hérétique et pessimiste faisaient remarquer, il est vrai, qu'à diverses époques, si l'on en croyait les astronomes du haut passé, certaines étoiles s'étaient graduellement éteintes dans le ciel, ou avaient passé du plus vif éclat à l'obscurité presque complète pendant le cours d'une année à peine. Ils concluaient de là que le cas de notre soleil n'avait rien d'exceptionnel, que la théorie de l'évolution tardigrade n'était peut-être pas universellement applicable, et que, parfois, comme l'avait hasardé, dans les temps fabuleux, un vieux visionnaire mystique appelé Cuvier, il s'accomplissait de vraies révolutions dans le ciel comme sur la terre. Mais la science orthodoxe luttait avec indignation contre ces hardiesses.

Cependant l'hiver de 2489 fut si désastreux qu'il fallut bien prendre au sérieux les menaces des alarmistes. On en vint à redouter d'instant en instant l'*apoplexie solaire*. C'était là le titre d'une brochure à sensation qui eut vingt mille éditions. On attendait avec anxiété le retour du printemps.

Le printemps revint enfin et l'astre-roi reparut, mais combien découronné et méconnaissable ! Il était tout rouge. Les prés n'étaient plus verts, le ciel n'était plus bleu, les Chinois n'était plus jaunes, tout avait changé tout à coup de couleur, comme dans une féerie. Puis, par degrés, de rouge qu'il était, il devint orangé ; l'on eût dit alors une pomme d'or dans le ciel ; et, pendant quelques années, on le vit passer, ainsi que la nature entière, à travers mille nuances magnifiques ou terribles, de l'orangé au jaune, du jaune au vert et du vert enfin à l'indigo et au bleu pâle. Les météorologistes se rappelèrent alors que, en l'an 1883, le 2 septembre, le soleil avait été vu tout le long du jour, en Venezuela, bleu comme la lune. Autant de couleurs, autant de décors nouveaux de l'univers protéiforme qui émerveillaient le regard effrayé, qui ravivaient, ramenaient à son acuité primitive l'impression toute rajeunie des beautés naturelles et remuaient étrangement le fond des âmes en renouvelant la face des choses.

En même temps, les désastres se succèdent. Toute la population de la Norvège, de la Russie du Nord, de la Sibérie, périt congelée en une nuit ; la zone tempérée est décimée, et ce qui reste de ses habitants, fuyant l'amoncellement des neiges et des glaces, émigre par centaines de millions vers les tropiques, encombrant les trains qui s'essoufflent, et dont plusieurs, rencontrés par des ouragans de neige, disparaissent à jamais. Le télégraphe apprend coup sur coup, à la capitale, tantôt que l'on n'a plus de nouvelles des trains immenses engagés dans les tunnels sous-pyrénéens, sous-alpestres, sous-caucasiens, sous-himalayens, où des avalanches énormes les ont enfermés, obstruant simultanément les deux issues ; tantôt que quelques-uns des plus grands fleuves du monde, le Rhin, par exemple, et le Danube, ont cessé de couler, congelés jusqu'au fond, d'où résulte une sécheresse suivie d'une famine sans nom qui force des milliers de mères à manger leurs enfants. De temps à

autre un pays, un continent interrompt tout à coup ses communications à l'Agence centrale ; c'est que tout un réseau télégraphique est sous la neige, d'où émergent seulement çà et là, de distance en distance, les pointes inégales de ses poteaux portant leur petit godet. De cet immense filet électrique à la trame serrée qui enveloppait le globe entier, comme de cette prodigieuse cotte de mailles que le système achevé des voies ferrées faisait à la terre, il ne reste plus que des tronçons épars, pareils aux débris de la Grande Armée de Napoléon pendant la retraite de Russie.

Cependant les glaciers des Alpes, des Andes, de toutes les montagnes du monde, vaincus du soleil, qui avaient été depuis des milliers de siècles refoulés dans leurs derniers retranchements, dans les gorges abruptes et les hautes vallées, ont repris leur marche conquérante. Tous les glaciers morts depuis des âges géologiques revivent agrandis. De toutes les vallées alpestres ou pyrénéennes, vertes naguère et peuplées de villes d'eaux délicieuses, on voit déboucher ces hordes blanches, ces laves glacées, avec leur moraine frontale qui s'avance en se déployant dans les vastes plaines, falaise mouvante faite de rochers et de locomotives renversés, de débris de ponts, de gares, d'hôtels, de monuments charriés pêle-mêle, bric-à-brac monstrueux et navrant dont l'invasion triomphante se pare comme d'un butin. Lentement, pas à pas, malgré quelques passagères intermittences de lumière et de chaleur, malgré des jours parfois brûlants qui attestent les convulsions suprêmes du soleil luttant contre la mort et ranimant dans les âmes l'espoir trompeur; à travers et moyennant ces péripéties mêmes, les pâles envahisseurs font leur chemin. Ils reprennent, ils recouvrent un à un tous leurs anciens domaines de la période glaciaire, et, retrouvant en route quelque gigantesque bloc erratique qui, à cent lieues des monts, près de quelque cité fameuse, gisait seul et morne, témoin mystérieux des grandes catastrophes d'autrefois, ils le soulèvent et l'emportent en le berçant sur leurs flots durs, comme une armée en marche reprend et arbore ses vieux drapeaux poudreux retrouvés dans les temples ennemis.

Mais qu'était la période glaciaire comparée à cette nouvelle crise du globe et du ciel? Qu'affaiblissement sans doute, quelque

évanouissement analogue du soleil l'avait produite, et bien des espèces animales trop vêtues ont dû périr alors. Ce n'avait été là pourtant qu'un *coup de cloche* pour ainsi dire, un simple avertissement de l'attaque finale et mortelle. Les périodes glaciaires — car on sait qu'il y en a eu plusieurs — s'expliquaient maintenant par leur réapparition agrandie. Mais cette élucidation d'un point obscur de géologie était, il faut l'avouer, une compensation insuffisante aux malheurs publics qu'elle coûtait.

Quelles calamités! quelles horreurs! Ma plume s'avoue impuissante à les retracer. D'ailleurs, comment raconter des désastres si complets qu'ils ont le plus souvent fait périr ensemble tous leurs témoins jusqu'au dernier sous des amoncellements de cent mètres de neige? Tout ce que nous savons de certain, c'est ce qui s'est passé alors vers la fin du XXVe siècle, dans un petit canton de l'Arabie Pétrée. Là, s'étaient réfugiés, invasions sur invasions, flots sur flots, congelés les uns sur les autres à mesure qu'ils s'avançaient, les quelques millions d'hommes qui survivaient aux milliards d'hommes disparus. L'Arabie Pétrée, avec le Sahara, est donc devenue alors le pays le plus peuplé du globe. On y a transporté à raison de la chaleur relative du climat — je ne dis pas le siège du gouvernement, car, hélas! la Terreur seule règne — mais un immense calorifère qui en tient lieu et ce qui reste de Babylone recouverte par un glacier. Une ville nouvelle s'est construite en quelques mois sur des plans d'architecture tout nouveaux, merveilleusement adaptés à la lutte contre le froid. Par le plus heureux des hasards, on a découvert sur place des mines abondantes et inexploitées de charbon de terre. Il y a là, ce semble, de quoi se chauffer des années nombreuses ; et, quant à l'alimentation, il n'y a pas encore trop à s'en préoccuper. Les greniers gardent quelques sacs de céréales en attendant que le soleil se ranime et que le blé se remette à pousser... Le soleil s'est bien ranimé après les périodes glaciaires! Pourquoi pas de nouveau? demandaient les optimistes.

Espoir d'un jour! le soleil devient violacé, le blé congelé cesse d'être mangeable, le froid se fait si fort que les murs des maisons, en se contractant, se lézardent et donnent passage à des courants d'air qui tuent net leurs habitants. Un physicien affirme avoir vu des cristaux d'azote et d'oxygène solidifié

tomber du ciel, ce qui donne à craindre qu'avant peu l'atmosphère ne se décompose. Les mers sont déjà solides. Cent mille hommes pelotonnés en vain autour du grand poêle gouvernemental, qui ne parvient plus à rétablir leur circulation, sont, une nuit, changés en glaçons ; et la nuit suivante cent mille autres hommes meurent de même. De cette belle race humaine si robuste et si noble, formée par tant de siècles d'efforts et de génie, par une sélection si intelligente et si prolongée, il n'allait plus rester bientôt que quelques milliers, quelques centaines d'exemplaires hâves et troublants, uniques dépositaires des derniers débris de ce qui fut la Civilisation.

III. — La lutte

En cette extrémité un homme a surgi qui n'a pas désespéré de l'humanité. Son nom nous a été conservé. Par une singulière coïncidence il s'appelait Miltiade, comme un autre sauveur de l'hellénisme. Il n'était pas de race hellène pourtant; Slave croisé de Breton, il n'avait sympathisé qu'à demi avec la prospérité niveleuse et amollissante du monde néo-grec, et, dans ce complet déluge, dans ce triomple universel d'une sorte de renaissance byzantine modernisée, il était de ceux qui gardaient pieusement au fond de leur cœur des germes de dissidence. Mais, pareil au barbare Stilicon, défenseur suprême de la romanité sombrante contre la horde de la barbarie, c'est ce dissident de la civilisation qui, sur la pente de son vaste écroulement, seul entreprit de la retenir. Éloquent et beau, mais presque toujours taciturne, non sans quelques rapports de poses et de traits, disait-on, avec Chateaubriand et Napoléon (deux célébrités, comme on sait, d'une petite partie du monde en leur temps), adoré des femmes dont il était l'espoir, et de ses hommes dont il était l'effroi, il avait de bonne heure écarté la foule, et un accident singulier était venu redoubler sa sauvagerie naturelle. Trouvant la mer moins plate encore que la terre et en tous cas plus grande, il avait, sur le dernier navire cuirassé de l'État dont il était capitaine, passé sa jeunesse à faire le périple de police des continents, à rêver d'aventures

impossibles, de conquêtes quand tout était conquis, de découvertes d'Amériques quand tout était découvert, et à maudire tous les voyageurs, tous les inventeurs, tous les conquérants anciens, heureux moissonneurs de tous les champs de gloire où il n'y avait plus rien à glaner. Un jour pourtant il crut avoir découvert une île nouvelle — c'était une erreur — et il eut la joie de livrer un combat, le dernier dont l'histoire ancienne fasse mention, avec une tribu de sauvages qui paraissaient bien primitifs, parlant anglais et lisant des bibles. Dans ce combat il déploya une telle valeur qu'il fut jugé unanimement fou par son équipage, et en grand danger de perdre son grade, après qu'un aliéniste consulté fut sur le point de confirmer publiquement ce sentiment populaire en le déclarant atteint de monomanie-suicide d'un nouveau genre. Par bonheur un archéologue a protesté en montrant, documents en mains, que ce phénomène devenu si étrange, mais fréquent dans les siècles passés sous le nom de bravoure, était un simple cas d'atavisme assez curieux à examiner. Le mal est que l'infortuné Miltiade avait été blessé au visage dans la même rencontre ; et sa cicatrice, que tout l'art des meilleurs chirurgiens n'est jamais parvenu à effacer, lui attira le surnom affligeant et presque injurieux de *balafré*. On comprend aisément que, à partir de cette époque, aigri par le sentiment de sa difformité partielle comme le vieux scalde appelé Byron l'avait été jadis pour une cause à peu près semblable, il ait évité de se présenter en public pour faire montrer au doigt les traces manifestes de son accès de folie passée. On ne le vit plus jusqu'au jour où, son vaisseau étant cerné par les glaces du Gulf-Stream, il dut, avec ses compagnons, achever la traversée à pied sur l'Atlantique solidifié.

Au milieu du chauffoir central d'État, vaste salle voûtée aux murs de dix mètres d'épaisseur, sans fenêtres, ceinte d'une centaine de fours gigantesques et constamment éclairée par leurs cent gueules flamboyantes, Miltiade apparaît un jour. Le reste de l'élite humaine des deux sexes est là, ramassée, splendide encore dans sa misère ; non pas les grands savants chauves, ni les grandes actrices mêmes, ni les grands écrivains essoufflés, ni les importants sur le retour, ni les vieilles dames

respectables — la broncho-pneumonie, hélas ! en a fait coupe blanche dès les premiers froids ; — mais les fervents héritiers de leurs traditions et de leurs secrets, et aussi de leurs fauteuils vides, leurs élèves pleins de talents et d'avenir. Aucun profes-fesseur de Faculté, mais beaucoup de suppléants et de préparateurs ; aucun ministre, mais beaucoup de jeunes secrétaires d'État ; pas une mère de famille, mais force modèles de peintres, admirables de formes et aguerries contre le froid par l'habitude de la vie nue, surtout nombre de beautés mondaines préservées de même, par l'hygiène excellente du décolletage quotidien, sans compter l'ardeur de leur tempérament. Parmi elles, il était impossible de ne pas remarquer, à sa haute et fine taille, à l'éclat de sa toilette et de son esprit, de ses yeux noirs et de son teint blond, au rayonnement enfin de toute sa personne, la princesse Lydie, lauréate du dernier grand concours international de beauté, et réputée la merveille des salons de Babylone. Quel personnel différent de celui qu'on tenait jadis au bout de sa lorgnette du haut des tribunes de ce qu'on appelait la Chambre des députés ! Jeunesse, beauté, génie, amour, trésors infinis de sciences et d'arts, plumes d'or, pinceaux merveilleux, voix délirantes, tout ce qu'il y a d'exquis encore et de civilisé sur la terre s'est condensé en ce bouquet final qui fleurit sous la neige comme une touffe de rhododendron ou de rose alpestre au pied d'une cime. Mais quel découragement abat toutes ces fleurs ! et que toutes ces grâces sont languissantes !

A l'apparition de Miltiade les fronts se relèvent. Tous les yeux se fixent sur lui. Il est grand, maigre et desséché, malgré l'embonpoint factice de ses épaisses fourrures blanches. Quand il a rejeté son grand capuchon blanc qui rappelle le froc dominicain de l'antiquité, on entrevoit, à travers les stalactites de sa barbe et de ses sourcils, sa grande balafre. A cette vue, un sourire d'abord, puis un frisson qui n'est plus de froid seulement parcourt les rangs des femmes. Car, faut-il l'avouer ? malgré les efforts d'une éducation rationnelle, le penchant à applaudir la bravoure et ses signes n'a pu être entièrement extirpé de leur cœur. Lydie notamment reste imbue de ce sentiment d'un autre âge, par une sorte d'atavisme moral ajouté à son atavisme physique, et elle dissimule si peu son émotion admirative que

Miltiade lui-même en est frappé. A l'admiration se joint l'étonnement, car on le croyait mort depuis des années et on se demande par quels miracles accumulés il a pu échapper au sort de ses compagnons.

Il demande la parole, on la lui accorde. Il monte sur une estrade et un silence si profond s'établit qu'on eût entendu au dehors, nonobstant l'épaisseur des murs, la neige tomber. Mais ici laissons parler un témoin oculaire, transcrivons un extrait du compte rendu, phonographié par lui, de cette mémorable séance. Je passe la partie du discours de Miltiade où il fait l'effrayant récit des périls qu'il a courus depuis sa descente de vaisseau. (*Applaudissements à chaque instant.*) Après avoir dit qu'en traversant Paris sur un traîneau attelé de rennes, grâce à la canicule, il a reconnu l'emplacement de cette ville morte à un double tumulus blanc formé à l'endroit des flèches de Notre-Dame (*Mouvement dans l'auditoire*), l'orateur continue :

« La situation est grave, dit-il, rien de pareil ne s'est vu depuis les temps géologiques. Est-elle irrémédiable ? Non. (*Écoutez ! Écoutez !*) Aux grands maux les grands remèdes. Une idée, un espoir m'a lui, mais si étrange que je n'oserai jamais vous l'exprimer. (*Parlez ! Parlez !*) Non, je n'ose pas ; je n'oserai jamais formuler ce projet. Vous me croiriez fou encore. Vous le voulez ? Vous me promettez d'écouter jusqu'au bout mon projet absurde, extravagant ? (*Oui ! Oui !*) D'en faire même l'essai loyal ? (*Oui ! Oui !*) Eh bien, je parlerai. (*Chut ! Chut !*)

« L'heure est venue de savoir à quel point il est vrai de dire et de répéter sans cesse, comme on le fait depuis trois siècles à la suite d'un certain Stéphenson, que toute énergie, toute force physique ou morale nous vient du soleil... (*Voix nombreuses : C'est cela !...*) On l'a calculé : Dans deux ans, trois mois et six jours, s'il reste encore un morceau de houille, il ne restera plus un morceau de pain ! (*Sensation prolongée.*) Donc, si la source de toute force, de tout mouvement et de toute vie, est dans le soleil, rien que dans le soleil, il n'y a plus à s'abuser ; dans deux ans, trois mois et six jours, le génie de l'homme sera éteint, et dans les cieux mornes le cadavre de l'humanité, tel qu'un mammouth de Sibérie, tournera sans fin, à jamais irressuscitable ! (*Mouvement.*)

« Mais cela est-il ? Non, cela n'est pas, cela ne peut pas être. De toute l'énergie de mon cœur, qui ne vient pas du soleil, elle, qui vient de la terre, de la terre maternelle ensevelie là-bas, bien loin, pour toujours cachée à mes yeux, je proteste contre cette vaine théorie et contre tant d'articles du catéchisme que j'ai dû subir en silence jusqu'ici. (*Légers murmures au centre.*) — La terre, qui est contemporaine du soleil, et non sa fille ; la terre, qui fut autrefois un astre lumineux comme le soleil, seulement éteint plus tôt ; la terre n'est immobilisée, n'est glacée, n'est paralysée qu'à la surface. Son sein est toujours chaud et brûlant. Elle n'a concentré sa flamme en soi que pour la mieux garder. (*Mouvement d'attention.*) Là est une force vierge, inexploitée ; une force supérieure à tout ce que le soleil a pu susciter, pour notre industrie, de cascades maintenant figées, de cyclones maintenant arrêtés, de marées maintenant suspendues ; une force où nos ingénieurs, avec un peu d'initiative, retrouveront au centuple l'équivalent du moteur qu'ils ont perdu ! Ce n'est plus par ce geste (*L'orateur lève le doigt au ciel.*) que l'espoir du salut doit s'exprimer désormais, c'est par celui-ci... (*Il abaisse sa main droite vers la terre... Marques d'étonnement ; quelques murmures aussitôt réprimés par les femmes.*) Il ne faut plus dire : Là-haut ! mais : En bas ! Là, en bas, bien bas, est l'Éden promis, le lieu de la délivrance et de la béatitude ; là, et là seulement, il y a encore des conquêtes et des découvertes sans nombre à réaliser !... (*Bravos à gauche.*)

« Dois-je conclure ? (*Oui ! Oui !*) Descendons dans ces profondeurs ; faisons-nous de ces abîmes nos asiles ! Les mystiques ont eu un pressentiment sublime, quand ils ont dit en leur latin : *ab exterioribus ad interiora !* La terre nous rappelle en son for intérieur. Depuis tant de siècles, elle vit séparée pour ainsi dire de ses enfants, des êtres vivants qu'elle a produits au dehors pendant sa période de fécondité, avant le refroidissement de son écorce ! Après que son écorce a été refroidie, les rayons d'un astre lointain ont seuls, il est vrai, entretenu, sur cet épiderme mort, leur vie factice, superficielle, étrangère à la sienne. Mais ce schisme a trop duré ; il est urgent qu'il cesse. Il est temps qu'il suive Empédocle, Ulysse, Enée, Dante aux sombres séjours souterrains, de retremper l'homme à sa source ; d'opérer

le rapatriement profond de l'âme exilée! (*Applaudissements isolés.*) — Du reste, il n'y a plus que cette alternative: la vie souterraine ou la mort! Le soleil nous fait défaut : passons-nous du soleil! Mon plan, qu'il me reste à vous proposer, élaboré depuis plusieurs mois par les hommes les plus éminents, est fait à présent, définitif. — Il est complet et minutieux. Vous intéresse-t-il? (*De toutes parts: Lisez! lisez!*) Vous verrez qu'avec de la discipline, de la patience et du courage — oui, du courage, je risque ce mot malsonnant (*Risquez! risquez!*), — et surtout avec l'aide de ce grand héritage de science et d'art qui nous vient du passé, dont nous sommes comptables envers notre postérité la plus reculée, envers le monde immense, j'allais dire envers Dieu (*Signes de surprise*), nous pouvons être sauvés, si nous le voulons! (*Tonnerre d'applaudissements.*) »

L'orateur entre ensuite dans de longs détails qu'il est inutile de reproduire sur le néo-troglodytisme qu'il prétend inaugurer comme couronnement de la civilisation. partie des grottes, dit-il, et destinée à y rentrer, mais combien plus profondément! Il étale des dessins, des devis, des épures. Il n'a pas de peine à prouver qu'à la condition de s'enfoncer assez bas dans le sous-sol, on trouvera une tiédeur délicieuse, une température élyséenne : qu'il suffira de creuser, d'élargir, d'exhausser, de prolonger plus avant les galeries de mines déjà existantes pour les rendre habitables, confortables même ; que la lumière électrique, alimentée sans nuls frais par les foyers disséminés du feu intérieur, permettra, d'éclairer magnifiquement, nuit et jour, ces cryptes colossales, ces cloîtres merveilleux, indéfiniment prolongés et embellis par les générations successives; qu'avec un bon système de ventilation, tout danger d'asphyxie ou d'insalubrité de l'air sera évité ; qu'enfin, après une période plus ou moins longue d'installation, la vie civilisée pourra s'y déployer de nouveau dans tout son luxe intellectuel. artistique et mondain, aussi librement, et plus purement peut-être, qu'à la lumière capricieuse et intermittente du jour naturel. — A ces derniers mots, la princesse Lydie brise son éventail à force d'applaudir. — Une objection alors part de la droite : « Avec quoi se nourrira-t-on ? » Il sourit dédaigneusement et répond :

« Rien de plus simple. Pour boisson ordinaire d'abord, on aura de la glace fondue ; tous les jours on en transportera des blocs énormes pour désobstruer les orifices des cryptes et alimenter les fontaines publiques. J'ajoute que la chimie se charge de faire de l'alcool avec tout, voire avec des roches minérales, et que c'est l'abécédé de l'épicerie de faire du vin avec de l'alcool et de l'eau. (*Très bien ! sur tous les bancs.*)— Quant à la nourriture, la chimie n'est-elle pas capable aussi de faire du beurre, de l'albumine, du lait avec n'importe quoi? Puis, a-t-elle dit son dernier mot ? N'est-il pas de toute vraisemblance qu'avant peu, si elle s'y applique, elle réussira à satisfaire pleinement, économiquement, les vœux de la gastronomie la plus recherchée ? Et, en attendant... (*Une voix timide: En attendant ?...*) En attendant, notre désastre même ne met-il pas à notre portée, par une circonstance providentielle en quelque sorte, le garde-manger le mieux fourni, le plus abondant, le plus inépuisable que l'espèce humaine ait jamais eu ? Des conserves immenses, les plus admirables qui se soient faites encore, dorment pour nous sous la glace ou la neige ; millliards d'animaux domestiques ou sauvages — je n'ose pas ajouter: d'hommes et de femmes... (*Frisson d'horreur général*) — mais au moins de bœufs, de moutons, de volailles, gelés tout à coup, en bloc, çà et là, dans les marchés publics, à quelques pas d'ici. Rassemblons, tant que ce travail extérieur est possible encore, ces proies sans nombre qui étaient destinées à nourrir, durant des années, plusieurs centaines de millions d'hommes et qui suffiront bien, par suite, à en nourrir, durant des siècles, quelques milliers seulement, dussent-ils se multiplier abusivement en dépit de Malthus. Entassées à proximité du trou de la principale caverne, elles seront d'une exploitation facile, et d'une consommation délicieuse pour nos agapes fraternelles!... »

D'autres objections se produisent encore de divers côtés. Elles sont résolues avec la même force de désinvolture irréfutable. — La péroraison est tout entière à citer: « Si extraordinaire que soit en apparence la catastrophe qui nous frappe et le moyen de salut qui nous reste, un peu de réflexion suffira à nous prouver que la perplexité où nous sommes a dû se répéter

une infinité de fois déjà dans l'immensité de l'univers et s'y résoudre de la même manière, dénouement fatal et normal de tous les drames astronomiques. Les astronomes savent que tous les soleils doivent s'éteindre; ils savent, donc, que, outre les astres lumineux et visibles, il y a dans le ciel un nombre infiniment plus grands d'astres éteints et obscurs, continuant à tourner sans fin avec leur cortège de planètes vouées à l'éternité de la nuit et du froid. Eh bien, s'il en est ainsi, je vous le demande : pouvons-nous supposer que la vie, la pensée, l'amour soient le privilège exclusif d'une infime minorité de systèmes solaires encore éclairés et chauds, et refuser à l'immense majorité des étoiles ténébreuses toute manifestation vivante et animée, toute haute raison d'être ? Ainsi, l'inanimation, la mort, le néant agité seraient la règle; et la vie! Ainsi les neuf dixièmes, les quatre-vingt-dix-neuf centièmes peut-être des systèmes solaires tourneraient à vide, comme des roues de moulin absurdes et gigantesques, inutile encombrement de l'espace! Cela est impossible et insensé, cela est blasphématoire. Ayons plus de foi dans l'inconnu ! La vérité, ici comme partout, est sans doute le contrepied de l'apparence. Tout ce qui brille n'est pas or; ces constellations splendides, qui essaient de nous éblouir, ce sont elles qui sont relativement stériles. Leurs lumière, qu'est-ce? Une vaine gloire, un luxe ruineux, une dissipation fastueuse d'énergie, de l'inanité infinie. Mais, quand cette gourme de la jeunesse des étoiles est jetée, alors l'œuvre sérieuse de leur vie commence, elles élaborent leur fruit intérieur. Car, glacées et noires au dehors, elles gardent précisément en leur centre inviolable, défendu par leurs couches mêmes de glace, leur inextinguible feu sacré... Là, finalement, doit se rallumer la lampe de vie chassée du sol... Une dernière fois, donc, regardons en haut pour y chercher l'espoir. Là-haut, d'innombrables humanités souterraines, ensevelies pour leur plus grande joie dans les hypogées des astres invisibles, nous encouragent de leur exemple. Faisons comme elles, intériorisons-nous. Comme elles, ensevelissons-nous pour ressuciter; et, comme elles, dans notre tombeau, emportons tout ce qui, de notre existence antérieure, est digne de survivre. Ce n'est pas seulement des provisions de bouche que l'homme a besoin.

Il faut vivre pour penser et non simplement penser à vivre. Rappelez-vous le mythe de Noé : pour échapper à un fléau presque égal au nôtre et lui disputer ce que le monde avait à ses yeux de plus précieux, que fit cet homme simple et abandonné à la boisson ? Il fit de son arche un muséum, une collection complète de plantes et d'animaux, même de plantes vénéneuses, même de bêtes fauves, de boas, de scorpions; et, par ce chargement pittoresque, mais incohérent, d'êtres nuisibles les uns aux autres et cherchant tous à s'entre-manger, par ce ramassis de contradictions vivantes si sottement adorées longtemps sous le nom de Nature, il crut de bonne foi avoir mérité de l'avenir. Mais nous, dans notre nouvelle arche, mystérieuse, impénétrable, indestructible, ce ne sont ni des animaux ni des plantes que nous emporterons. Ces vies-là sont anéanties; ces formes ébauchées, ces tâtonnements hétéroclites de la terre en quête de la forme humaine sont effacés pour toujours. Ne le regrettons pas. A la place de tant de couples encombrants, de tant de graines inutiles, nous emporterons dans notre refuge l'harmonieux faisceau de toutes les vérités d'accord entre elles, de toutes les beautés artistiques ou poétiques solidaires les unes des autres, unies comme des sœurs, que le génie humain a fait éclore au cours des âges et multipliées ensuite en millions d'exemplaires, tous détruits, sauf un seul qu'il s'agit de garantir contre tout danger de destruction : une vaste bibliothèque contenant tous les ouvrages capitaux, enrichis d'albums cinématographiques et de recueils phonographiques innombrables; un vaste musée composé d'un spécimen de toutes les écoles, de toutes les manières magistrales, en architecture, en sculpture, en peinture, en musique même : voilà nos trésors à nous, voilà nos semences, voilà nos dieux, pour lesquels nous lutterons jusqu'au dernier souffle ! »

(L'orateur descend de l'estrade au milieu d'un entousiasme indescriptible; les dames s'empressent autour de lui. Elles délèguent Lydie pour l'embrasser au nom de toutes. Celle-ci s'exécute en rougissant de pudeur, — autre phénomène d'atavisme moral en elle — et les applaudissements redoublent. Les thermomètres du chauffoir s'élèvent de plusieurs degrés en quelques minutes.)

Il est bon de rappeler aux nouvelles générations ces fortes paroles, où elles liront la reconnaissance qu'elle doivent à la mémoire du glorieux balafré qui faillit mourir avec la réputation d'un monomane. Elles aussi commencent à s'amollir, et, habituées aux délices de l'Élysée souterrain, à l'ampleur luxueuse de ces hypogées sans fin, legs du labeur gigantesque de leurs pères, elles sont trop portées à penser que cela s'est fait tout seul, que cela était du moins inévitable, qu'après tout il n'y avait pas d'autre moyen d'échapper au froid superficiel, et que ce moyen si simple n'a pas exigé de grands frais d'invention... Profonde erreur! A son apparition, l'idée de Miltiade a été saluée, et avec raison, comme un éclair de génie. Sans lui, sans son énergie et son éloquence au service de son imagination, sans sa puissance, sa séduction et sa persévérance au service de son énergie, ajoutons sans l'amour profond que Lydie, la plus noble et la plus vaillante des femmes, sut lui inspirer et qui décupla son héroïsme, l'humanité aurait eu le sort de toutes les autres espèces animales ou végétales. Ce qui frappe à présent dans son discours, c'est cette lucidité extraordinaire et vraiment prophétique avec laquelle il a décrit à grands traits les conditions d'existence du monde nouveau. Sans doute, ses espérances ont été grandement dépassées; il ne prévoyait pas, il ne pouvait prévoir les prodigieux accroissements que son idée-mère a reçus, développée par des milliers de génies auxiliaires. Il avait bien plus raison qu'il ne pensait comme la plupart des novateurs, qu'on accuse à tort, en général, de trop abonder dans leur propre sens. Mais, en somme, jamais plan si grandiose n'a été si ponctuellement exécuté. Dès le jour même, toutes ces mains fines et délicates, servie, il est vrai, par des machines incomparables, se mettaient à l'ouvrage; partout, à la tête de tous les chantiers, Lydie et Miltiade, qui ne se quittaient plus, rivalisaient d'ardeur; et, avant un an, les galeries de mines étaient devenues assez amples, assez confortables assez ornées même et brillamment éclairées pour recevoir les vastes et inestimables collections de tous genres qu'il s'agissait d'y sauver en vue de l'avenir.

Avec des soins infinis, elles sont descendues l'une après l'autre, ballot par ballot, dans les entrailles de la terre. Ce

sauvetage du mobilier humain se fait avec ordre : toute la quintessence des anciennes grandes bibliothèques nationales de Paris, de Berlin, de Londres, rassemblées à Babylone puis réfugiées au désert avec tout le reste, et même de tous les anciens musées, de toutes les anciennes expositions de l'industrie et de l'art, est condensée là, avec des additions considérables. Manuscrits, livres, bronzes, tableaux : que d'efforts, que de peines, malgré le secours des forces intra-terrestres pour emballer, pour transporter, pour installer tout cela! Tout cela doit être pourtant en majeure partie inutile à ceux qui s'imposent ce labeur. Ils ne l'ignorent pas, ils se savent condamnés, pour le restant de leurs jours probablement, à une vie dure et matérielle, à laquelle leur existence d'artistes, de philosophes et de lettrés ne les préparait guère. Mais — pour la première fois — l'idée du devoir à remplir est entrée dans ces cœurs, la beauté du sacrifice a subjugué ces dilettante. Ils se dévouent à l'inconnu, à ce qui n'est pas encore, à la postérité vers laquelle s'orientent tous les vœux de leur âme électrisée, comme tous les atomes du fer aimanté tendent vers le le pôle. C'est ainsi qu'au temps où il y avait encore des patries, dans un grand péril national, un vent d'héroïsme courait sur les cités les plus frivoles. Et, si admirable qu'ait été, à l'époque dont je parle, ce besoin collectif d'immolation individuelle, faut-il s'en étonner, quand on sait, d'après les traités conservés d'histoire naturelle, que de simples insectes, donnant le même exemple de prévoyance et d'abnégation, employaient avant de mourir leurs dernières forces à rassembler des provisions inutiles à eux-mêmes, utiles seulement dans l'avenir à leur larve naissante?

IV. — Le salut

Le jour vint enfin où, tout l'héritage intellectuel du passé, tout le vrai capital humain étant sauvé du grand naufrage, les naufragés purent descendre à leur tour pour ne plus songer qu'à leur propre conservation. Ce jour-là — point de départ, comme on sait, de notre ère nouvelle, dite l'*ère salutaire* — fut

un jour de fête. Le soleil cependant, comme pour se faire regretter, eut quelques suprêmes rayons. Et, en jetant quelques derniers regards sur cette clarté qu'ils ne devaient plus revoir, les survivants de l'humanité ne purent, dit-on, retenir une larme. Un jeune poète, au bord de la fosse ouverte pour les engloutir tous, redit, dans la langue musicale d'Euripide, les adieux d'Iphigénie mourante à la lumière. — Mais ce fut un court instant d'émotion bien naturelle, aussitôt changée en un élan d'ineffable joie.

Quelle stupeur, en effet, et quelle extase! On s'attendait à un sépulcre, et on ouvre les yeux dans les plus brillantes et les plus interminables galeries d'art qui se puissent voir, dans des salons plus beaux que ceux de Versailles, dans des palais enchantés où toutes les intempéries, la pluie et le vent, le froid et la chaleur torride, sont inconnues; où des lampes sans nombre, soleils par l'éclat, lunes par la douceur, répandent perpétuellement dans les profondeurs bleues leur jour sans nuit! Certes, le spectacle était loin de ce qu'il est devenu depuis, mais la merveille était déjà grande; et il faut, par un effort d'imagination, se représenter l'état psychologique de nos pauvres aïeux, accoutumés jusque-là aux misères, aux incommodités continuelles et insupportables de la vie superficielle, pour concevoir leur enthousiasme à l'heure où, comptant seulement échapper par le plus noir cachot à la plus affreuse des morts, ils se sont sentis dépouillés de tous maux, en même temps que de toutes craintes! Avez-vous remarqué, au Musée rétrospectif, ce bizarre instrument de nos pères qui s'appelait un parapluie? Regardez cela et réfléchissez à ce qu'il y avait de navrant dans une situation qui condamnait l'homme à l'emploi de ce meuble ridicule. Vous supposez-vous maintenant obligés de vous défendre contre des douches gigantesques qui viendraient vous arroser inopinément, des trois et quatre jours de suite? Songez aussi aux navigateurs tourbillonnant dans un cyclone, aux victimes des insolations, aux 20.000 Indiens annuellement dévorés par des tigres ou tués par la morsure des serpents venimeux, aux personnes foudroyées. Je ne parle pas des légions de parasites et d'insectes, des acarus et des phylloxéras, et des êtres microscopiques qui buvaient le sang, la sueur, la vie de

l'homme, lui inoculaient le typhus, la peste et le choléra. En vérité, si notre changement d'état a exigé quelques sacrifices, ce n'est pas une illusion de proclamer que le poids des avantages l'emporte immensément. Qu'est-ce, auprès de cette révolution incomparable, que la plus renommée des petites révolutions du passé, aujourd'hui traitées de si haut, et si justement, par nos historiens! On se demande comment les premiers habitants des cryptes ont pu, même un seul instant, pleurer le soleil, un mode d'éclairage si fourmillant d'inconvénients; le soleil, ce luminaire capricieux, qui s'éteignait, se rallumait à des heures variables, éclairait quand bon lui semblait, s'éclipsait parfois, se voilait de nuages quand on avait le plus besoin de lui, ou vous aveuglait impitoyablement quand on soupirait après l'ombre! Toutes les nuits — comprend-on bien la portée de cet inconvénient? — toutes les nuits le soleil commandait à la vie sociale de s'interrompre, et la vie sociale s'interrompait! Et l'humanité était à ce point esclave de la nature! Et elle ne parvenait pas, et elle ne songeait même pas à s'affranchir de cette servitude, qui a pesé d'un poids si lourd et si inaperçu sur ses destinées, sur le cours endigué de son progrès! Ah! bénissons encore une fois notre heureux désastre!

Ce qui excuse ou explique la faiblesse des premiers immigrants du monde intérieur, c'est que leur vie à eux devait être rude encore et pénible, malgré un notable adoucissement, après leur descente dans les cavernes. Ils avaient à les agrandir sans cesse, à les approprier aux besoins de la civilisation ancienne et de la civilisation nouvelle. Ce n'était pas l'affaire d'un jour : je sais bien que le hasard les a heureusement servis, qu'ils ont eu la chance de découvrir çà et là, en poussant leurs tunnels, des grottes naturelles de toute beauté, où il a suffi d'allumer l'éclairage habituel (absolument gratuit comme Miltiade l'avait prévu) pour les rendre presque habitables : délicieux *squares* en quelque sorte enchâssés et clairsemés dans le dédale de nos rues brillantes, mines de diamant étincelantes, lacs de mercure, amoncellement de lingots d'or. Je sais bien aussi qu'ils ont eu à leur disposition une somme de force naturelle très supérieure à tout ce que les âges précédents avaient connu; et cela se comprend fort bien : en effet, si les chutes d'eau manquaient,

on les remplaçait très avantageusement par les plus belles chutes de température que les physiciens aient jamais conçues. La chaleur centrale du globe, il est vrai, ne pouvait être à elle seule une force motrice pas plus qu'autrefois une grande masse d'eau descendue par hypothèse le plus bas possible; c'est dans son passage d'un niveau plus haut à un niveau plus bas que la masse d'eau devient (ou plutôt devenait) énergie utilisable; c'est dans sa descente d'un degré supérieur à un degré inférieur du thermomètre que la chaleur le devient aussi. Plus il y a de distance entre les deux niveaux, ou entre les deux degrés, plus il y a d'énergie disponible. Or, à peine descendus dans les entrailles du sol, les physiciens mineurs n'ont pas tardé à s'apercevoir que, placés de la sorte entre les foyers du feu central, sortes de *bas-fourneaux* cyclopéens, assez chauds pour fondre le granit, et le froid extérieur suffisant pour solidifier l'oxygène et l'azote, ils disposaient des plus gigantesques écarts de température et, par suite, de cascades thermiques auprès desquelles toutes les cascades du Niagara et de l'Abyssinie n'étaient que des amusettes. Quelles chaudières que les cratères des anciens volcans! Quels condenseurs que les glaciers! Du premier coup d'œil on a dû voir que, moyennant quelques appareils distributeurs de cette énergie prodigieuse, il y avait là de quoi opérer tout le travail de l'homme : creusement, ventilation, irrigation, balayage, locomotion, descente et transport des aliments, etc.

Je sais cela; je sais encore que, toujours favorisés par la fortune, éternelle amie de l'audace, les nouveaux troglodytes n'ont jamais souffert de la famine, ni de la disette; que, lorsqu'un de leurs gisements *sous-neigeux* de cadavres menaçait de s'épuiser, ils faisaient quelques sondages, quelques puits *en haut* et ne manquaient point de rencontrer bientôt des mines de conserves alimentaires d'une richesse à fermer la bouche aux alarmistes. D'où résultait chaque fois, suivant la loi de Malthus, un accroissement subit de population, et la perforation de nouvelles cités souterraines, plus florissantes que leurs aînées. Mais, malgré tout, on reste confondu d'admiration devant cette incalculable force de courage et d'intelligence dépensée pour une telle œuvre et suscitée tout entière par une idée qui, partie

un jour d'un cerveau individuel, d'une cellule de ce cerveau, d'un atome ou d'une monade de cette cellule, a mis en fermentation le globe entier! Ce qu'il y a eu d'éboulements, d'explosions meurtrières, de morts au début de l'entreprise; ce qu'il y a eu aussi de duels sanglants, de viols, de drames lugubres dans cette société effrénée, non encore réorganisée, on ne le saura jamais. L'histoire des premiers conquérants et des premiers planteurs de l'Amérique, si on la pouvait raconter en détail, pâlirait singulièrement à côté de celle-là. Jetons un voile. Mais ce comble d'horreurs était peut-être nécessaire pour nous apprendre que, dans le tête-à-tête forcé d'une grotte, il n'y a pas de milieu entre la bataille et l'amour, entre se tuer et s'embrasser. Nous avons commencé par nous battre, nous nous embrassons maintenant. Et, de fait, quelle oreille, quel odorat, quel estomac humain auraient résisté plus longtemps à l'assourdissement et à la fumée des coups de mélinite sous nos cryptes, au spectacle, à l'odeur de nos boucheries entassées dans nos étroits espaces? Hideuse, odieuse, suffocante au delà de toute expression, la guerre souterraine a fini par se rendre impossible.

Il est pourtant cruel de penser qu'elle durait encore à la mort de notre glorieux sauveur. On connait l'aventure héroïque où Miltiade et sa compagne ont perdu la vie : elle a été si souvent peinte, sculptée, chantée, immortalisée par les maîtres, qu'il n'est point permis de l'ignorer. La fameuse lutte entre les cités centralistes et les cités fédéralistes, c'est-à-dire, au fond, entre les cités ouvrières et les cités artistes, s'étant terminée par le triomphe de celles-ci, un conflit encore plus sanglant prit naissance entre les cités libérales et les cités cellulaires, dont les premières prétendaient faire prévaloir l'amour libre, indéfiniment fécond, et les secondes, l'amour sagement réglementé. Miltiade, égaré par sa passion, eut le tort de prendre parti pour celles-là, excusable erreur que la postérité lui a pardonnée. Assiégé dans sa dernière grotte — une merveille de forteresse — et à bout de vivres, les assiégeants ayant intercepté tous les arrivages de conserves, il tenta un suprême effort : il prépara une formidable explosion pour crever la voûte de sa caverne et s'ouvrir de force une issue en haut par laquelle il

aurait pu avoir la chance d'aboutir à un gisement alimentaire. Son espoir fut trompé; la voûte creva, il est vrai, et fit apparaître une caverne supérieure, la plus colossale qu'on eût encore vue, vaguement semblable à un temple hindou; mais, lui-même, enseveli avec Lydie sous des blocs énormes, périt misérablement à l'endroit même où s'élève maintenant leur double statue de marbre, chef-d'œuvre de notre nouveau Phidias et rendez-vous fréquent de nos pèlerinages nationaux.

De ces temps féconds et troublés, de ce fructueux désordre, il est résulté pour nous un avantage que nous n'apprécierons jamais assez : notre race, déjà si belle, s'est encore fortifiée et épurée par tant d'épreuves. La myopie même a disparu sous l'influence prolongée d'un jour doux à la vue et de l'habitude de lire des livres écrits en très gros caractères... Car, faute de papier, on écrit forcément sur des ardoises, sur des stèles, sur des obélisques, sur de grandes parois de marbre, et cette nécessité, outre qu'elle oblige à un style sobre et contribue à former le goût, empêche les journaux quotidiens de reparaître, au grand profit des globes optiques et des lobes cérébraux : ce fut un immense malheur, entre parenthèses, pour l'humanité *anté-salutaire*, de posséder des plantes textiles qui lui permettaient de fixer sans la moindre peine, sur des chiffons de papier sans la moindre valeur, toutes ses idées frivoles ou sérieuses, pêle-mêle entassées. Avant d'entailler maintenant sa pensée sur un pan de rocher, on a pris le temps d'y réfléchir. — Autre malheur encore pour nos aïeux primitifs : le tabac ! A présent on ne fume plus, on ne peut plus fumer. La santé publique s'en trouve à merveille.

V. — La régénération

Il n'entre pas dans le cadre de mon rapide exposé de raconter date par date les péripéties laborieuses de l'humanité dans son installation intra-planétaire, depuis l'an I de l'ère du Salut jusqu'à l'an 596 où j'écris ces lignes à la craie sur des lames schisteuses. Je voudrais seulement mettre en relief pour mes contemporains qui pourraient ne pas les remarquer (car on ne

regarde guère ce qu'on voit toujours), les traits distinctifs, originaux, de cette civilisation moderne dont nous sommes si justement fiers. Maintenant qu'après bien des essais avortés, bien des convulsions douloureuses, elle est parvenue à se constituer définitivement, on peut dégager avec netteté son caractère essentiel. Il consiste dans *l'élimination complète de la Nature vivante,* soit animale, soit végétale, l'homme seul excepté. De là, pour ainsi dire, une purification de la société. Soustrait de la sorte à toute influence du milieu naturel où il était jusque-là plongé et contraint, le milieu social a pu révéler et déployer pour la première fois sa vertu propre et le véritable lien social apparaître dans toute sa force, dans toute sa pureté. On dirait que la destinée a voulu faire sur nous, pour son instruction, en nous plaçant dans des conditions si singulières (1), une expérience prolongée de sociologie. Il s'agissait en quelque sorte de savoir ce que deviendrait l'homme social livré à lui-même, mais abandonné à lui seul, — pourvu de toutes les acquisitions intellectuelles accumulées par un long passé de génies humains, mais privé du secours de tous les autres êtres vivants, voire même de tous ces êtres demi-vivants appelés les rivières et les mers, ou appelés les astres, et réduits aux forces domptées, mais passives, de la nature chimique, inorganique, inanimée, qui est séparée de l'homme par un abîme trop profond pour exercer sur lui, socialement, une action quelconque. — Il s'agissait de savoir ce que ferait cette humanité toute humaine, obligée de tirer sinon ses ressources alimentaires, au moins tous ses plaisirs, toutes ses occupations, toutes ses inspirations créatrices, de son propre fonds. — La réponse est faite, et on a appris en même temps de quel poids inaperçu pesaient auparavant la faune et la flore terrestres sur le progrès entravé de l'humanité.

D'abord, l'orgueil humain, la foi de l'homme en soi, contenus auparavant par la pression constante, par le sentiment profond de la supériorité des puissances qui l'enveloppaient, se sont redressés, il faut l'avouer, avec une force effrayante d'élasticité.

(1) En apparence seulement; on n'oubliera pas que, d'après toutes les probabilités, beaucoup d'astres éteints ont dû servir de théâtre à cette phase normale et nécessaire de la vie sociale.

Nous sommes un peuple de Titans. Mais, en même temps, ce qu'il aurait pu y avoir d'énervant dans l'air de nos grottes (le plus pur d'ailleurs qui ait jamais été respiré, tous les germes pernicieux dont l'atmosphère était remplie ayant été tués par le froid) a été combattu par là avec avantage. Loin d'être atteints par cette anémie que certains prédisaient, nous vivons dans un état de surexcitation habituelle qu'entretient la multiplicité de nos relations et de nos *toniques sociaux* (poignées de mains d'amis, causeries, rencontres de femmes charmantes, etc.), et qui, chez nombre d'entre nous, passe à l'état de frénésie continue, sous le nom de fièvre troglodytique. Cette maladie nouvelle, dont le microbe n'a pas encore été découvert, était inconnue de nos aïeux, grâce peut-être à l'influence stupéfiante (ou pacifiante, comme on voudra) des distractions naturelles et rurales.

Rurales! voilà un archaïsme étrange. Des pêcheurs, des chasseurs, des laboureurs, des pâtres : comprend-on bien maintenant le sens de ces mots? A-t-on réfléchi un instant à la vie de cet être fossile dont il est si souvent question dans les livres d'histoire ancienne et qu'on appelait *le paysan?* La société habituelle de cet être bizarre, qui composait la moitié ou les trois quarts de la population, ce n'était point des hommes, c'étaient des quadrupèdes, des légumes ou des graminées qui, par les exigences de leur culture, à la *campagne* (autre mot devenu inintelligible), le condamnaient à vivre inculte, isolé, éloigné de ses semblables. Ses troupeaux, eux, connaissaient les douceurs de la vie sociale ; mais lui n'en avait pas même la moindre idée.

Les villes, — où l'on s'étonnait qu'il eût du penchant à émigrer! — étaient les seuls points fort rares et fort disséminés où la vie de société fût alors connue. Mais à quelles doses infinitésimales s'y montrait-elle mélangée, étendue de vie bestiale ou de vie végétative! Un autre fossile particulier à ces régions, c'est l'*ouvrier*. Le rapport de l'ouvrier à son patron, de la classe ouvrière aux autres classes de la population et de ces classes entre elles, était-ce un rapport vraiment social? Pas le moins du monde. Des sophistes qu'on appelait économistes, et qui étaient à nos sociologues actuels ce que les

alchimistes ont été jadis aux chimistes, ou les astrologues aux astronomes, avaient accrédité, il est vrai, cette erreur que la société consiste essentiellement dans un échange de services; à ce point de vue, tout à fait démodé du reste, le lien social ne serait jamais plus étroit qu'entre l'âne et l'ânier, le bœuf et le bouvier, le mouton et la bergère. La société, nous le savons maintenant, consiste dans un échange de reflets. Se singer mutuellement, et, à force de singeries accumulées, différemment combinées, se faire une originalité : voilà le principal. Se servir réciproquement n'est que l'accessoire. C'est pourquoi la vie urbaine d'autrefois, fondée principalement sur le rapport, plutôt organique et naturel que social, du producteur au consommateur ou de l'ouvrier au patron n'était elle-même qu'une vie sociale très impure, source de discordes sans fin.

S'il nous a été possible, à nous, de réaliser la vie sociale la plus pure et la plus intense qui se soit jamais vue, c'est grâce à la simplification extrême de nos besoins proprement dits. Quand l'homme était *panivore* et omnivore, le besoin de manger se ramifiait en une infinités de petites branches; aujourd'hui, il se borne au besoin de manger de la viande conservée par le meilleur des appareils réfrigérants. En une heure de temps, chaque matin, par l'emploi de nos ingénieuses machines de transport, un seul sociétaire en nourrit mille. Le besoin de se vêtir a été à peu près supprimé par la douceur d'une température toujours égale, et, il faut l'avouer aussi, par l'absence de vers à soie et de plantes textiles. Ce serait peut-être un inconvénient sans l'incomparable beauté de nos formes, qui prête un charme réel à cette grande simplicité de tenue. Observons, toutefois, qu'il est assez d'usage de porter des cottes de mailles en amiante pailletée de mica, en argent tissé et rehaussé d'or où semble coulées en métal, plutôt que voilées, les grâces fines et délicates de nos femmes. Ce chatoiement métallique, infiniment nuancé, est d'un effet délicieux. Mais ce sont là des toilettes inusables. Que de marchands drapiers, que de modistes, que de tailleurs, que de magasins de nouveautés annihilés du coup! Le besoin de logement subsiste, il est vrai, mais extrêmement amoindri : on n'est plus exposé, maintenant, à coucher à la belle étoile... Quand un jeune

homme, las de la vie en commun qui lui a suffi jusque-là dans le grand atelier-salon de ses pareils, désire, pour des raisons de cœur, avoir une maison à soi, il n'a qu'à appliquer quelque part, contre la paroi du rocher, la tarière perforatrice, et, en quelques jours, sa cellule est creusée. Point de loyer et peu de meubles. Le mobilier collectif, qui est splendide, est presque le seul dont les amoureux eux-mêmes fassent usage.

La part du nécessaire se réduisant à presque rien, la part du superflu a pu s'étendre à presque tout. Quand on vit de si peu, il reste beaucoup de temps pour penser. Un minimum de travail utilitaire et un maximum de travail esthétique : n'est-ce pas la civilisation même en ce qu'elle a de plus essentiel ? La place que les besoins retranchés ont laissée vide dans le cœur, les talents la prennent, talents artistiques, poétiques, scientifiques, chaque jour multipliés et enracinés, devenus de véritables besoins acquis, mais *besoins de production plutôt que de consommation*. Je souligne cette différence. L'industriel travaillant toujours, non pour son plaisir, ni pour celui de son monde à lui, de ses congénères, de ses concurrents naturels, mais pour une société différente de la sienne, — à charge de réciprocité, n'importe — son travail constitue un rapport non social, presque antisocial, avec ses dissemblables, au grand détriment de ses rapports entravés avec ses semblables ; et l'activité croissante de son travail tend à accroître, non à atténuer, la dissemblance des sociétés différentes, obstacle à leur association générale. On l'a bien vu, au cours du XXe siècle de l'ère ancienne, quand toute la population s'est trouvée divisée en syndicats ouvriers des diverses professions, qui se faisaient entre eux une guerre acharnée, et dont les membres, dans le sein de chacun d'eux, se haïssaient fraternellement.

Mais, pour le théoricien, pour l'artiste, pour *l'esthéticien* dans tous les genres, produire est une passion, consommer n'est qu'un goût. Car tout artiste est doublé d'un dilettante ; mais son dilettantisme, relatif aux autres que le sien, ne joue dans sa vie qu'un rôle secondaire comparé à son rôle spécial. L'artiste crée par plaisir, et seul il crée de la sorte.

On comprend donc la profondeur de la révolution, vraiment sociale, celle-là, qui s'est opérée, depuis que l'activité esthé-

tique, à force de grandir, finissant un jour par l'emporter sur l'activité utilitaire, à la relation du producteur au consommateur s'est substituée désormais, comme élément prépondérant des rapports humains, la relation de l'artiste au connaisseur. S'amuser ou se satisfaire chacun à part, et se servir les uns les autres, était l'ancien idéal social, auquel, nous, nous substituons celui-ci : se servir soi-même et s'entre-charmer mutuellement. Ce n'est plus, dès lors, sur l'échange des services, encore une fois, c'est sur l'échange des admirations ou des critiques, des jugements favorables ou sévères, que la société repose. Au régime anarchique des convoitises a succédé le gouvernement autocratique de l'opinion, devenu omnipotent. Car ils s'abusaient fort, nos bons aïeux, en se persuadant que le progrès social tendait à ce qu'ils appelaient la liberté de l'esprit. Nous avons mieux, nous avons la joie et la force de l'esprit qui possède une certitude, fondée sur sa seule base solide, sur l'unanimité des esprits en quelques points essentiels. Sur ce rocher-là, on peut bâtir les plus hauts édifices d'idées, les Sommes philosophiques les plus gigantesques.

L'erreur, reconnue à présent, des anciens visionnaires appelés socialistes, était de ne pas voir que cette vie en commun, cette vie sociale intense, ardemment rêvée par eux, avait pour condition *sine quâ non* la vie esthétique, la religion partout propagée du beau et du vrai ; mais que celle-ci suppose le retranchement sévère de force besoins corporels, et que, par suite, en poussant, comme ils le faisaient, au développement exagéré de la vie mercantile, ils allaient au rebours de leur but. Il aurait fallu commencer, je le sais, par extirper cette fatale habitude de manger du pain, qui asservissait l'homme aux exigences tyranniques d'une plante, et des bestiaux que réclamait la fumure de cette plante, et des autres plantes qui servaient d'aliment à ces bestiaux... Mais, tant que ce malheureux besoin sévissait et qu'on renonçait à le combattre, il fallait s'abstenir d'en susciter d'autres non moins antisociaux, c'est-à-dire non moins naturels, et il valait encore mieux laisser les gens à la charrue que les attirer à la fabrique, car la dispersion et l'isolement des égoïsmes sont encore préférables à leur rapprochement et à leur conflit. Mais passons.

On voit tous les avantages dont nous sommes redevables à notre situation contre nature. Ce que la vie sociale a de plus exquis et de plus substantiel, de plus fort et de plus doux, nous seuls l'avons su. Jadis on avait bien eu, çà et là, dans quelques rares oasis au milieu des déserts, un pressentiment lointain de cette chose ineffable : trois ou quatre salons du XVIII[e] siècle (vieux style), deux ou trois ateliers de peintres, un ou deux foyers d'acteurs. C'étaient là, en quelque sorte, d'imperceptibles noyaux de protoplasme social perdus dans un amas de matières étrangères. Mais cette moelle est devenue tout l'os à présent. Nos cités tout entières ne sont qu'un immense atelier. qu'un immense foyer, qu'un salon immense. Et cela s'est fait le plus simplement, le plus inévitablement du monde. Suivant la loi de ségrégation du vieil Herbert Spencer, le triage des virtuosités et des vocations hétérogènes devait s'opérer tout seul. En effet, au bout d'un siècle déjà, il y avait sous terre, en voie de formation ou de perforation continue, une cité de peintres, une cité de sculpteurs, une cité de musiciens, une cité de poètes, une cité de géomètres, de physiciens, de chimistes, de naturalistes même, de psychologues, de spécialités théoriques ou esthétiques en tout genre, sauf, à vrai dire, en philosophie. Car on a dû renoncer, après plusieurs tentatives, à établir ou à maintenir une cité de philosophes, par suite notamment des troubles continuels causés par la tribu des sociologues, les plus insociables des hommes.

N'oublions pas, par exemple, de mentionner la cité des excavateurs (on ne dit plus des architectes) qui ont pour spécialité d'élaborer les plans d'excavation et de réparation de toutes nos cryptes et de diriger l'exécution des travaux par nos machines. Sortant des voies battues de l'ancienne architecture, ils ont créé de toutes pièces cette architecture moderne si profondément originale, dont rien ne pouvait donner l'idée à nos aïeux. Le monument de l'architecte ancien, espèce de bijou pesant et volumineux, était une œuvre détachée, et dont l'extérieur, la façade surtout, le préoccupait plus encore que le dedans. Pour l'architecte moderne, l'intérieur seul existe, et chaque œuvre s'incorpore aux précédentes ; aucune ne s'isole. Elles ne sont qu'un prolongement et une ramification les unes des autres.

une suite sans fin, comme les épopées de l'Orient. Faussement individualisé, sorte de pseudo-animal par sa symétrie, mais d'autant plus discordant au sein du paysage qu'il était plus symétrique et mieux rangé, l'ouvrage de l'architecte ancien faisait l'effet d'un vers dans de la prose, d'un cliché dans une fantaisie; il était spécialement chargé de représenter la règle, la froideur et la roideur, parmi le désordre de la nature et la liberté des autres arts. Mais, aujourd'hui, au lieu d'être le plus discipliné des arts, l'architecture en est le plus libre et le plus exubérant. Elle est le pittoresque principal de notre vie, le paysage artificiel et véritablement artistique, qui prête à tous les chefs-d'œuvre de nos peintres et de nos sculpteurs l'horizon de ses perspectives, le ciel de ses voûtes, la végétation de ses colonnades innombrables et désordonnées, dont le fût imite le port idéalisé de toutes les antiques essences d'arbres, dont le chapiteau imite la forme accomplie de toutes les antiques fleurs. Nature choisie et parfaite qui s'est humanisée pour enchanter l'homme, et que l'homme a divinisée pour y abriter l'amour. — Ce n'est point, du reste, sans de longs tâtonnements que cette perfection a été atteinte. Bien des éboulements occasionnés par des excavations imprudentes, sans piliers suffisants, ont englouti des villes entières pendant les deux premiers siècles. Il y aura là, pour nos neveux, des Pompéi à retrouver. A la moindre secousse de tremblement de terre (le seul fléau naturel qui nous préoccupe), quelques écrasements partiels se produisent encore... Mais ces accidents sont très rares.

Revenons. Chacune de nos cités, en colonisant autour d'elle, est devenue mère d'une fédération de cités semblables, où sa couleur propre s'est multipliée en nuances qui la réfléchissent en l'embellissant. Ainsi se sont formées nos nations, dont la différence correspond, non plus à des accidents géographiques, mais à la diversité des aptitudes de la nature humaine exclusivement sociables. Bien plus, dans chacune d'elles, la division des cités est bâtie sur celle des écoles, dont la plus florissante à un moment donné, grâce à la faveur toute-puissante du public, élève au rang de capitale sa ville particulière.

La naissance et la dévolution du pouvoir, qui ont tant agité l'humanité d'autrefois, s'opère chez nous le plus naturellement du monde. Il y a toujours, dans la foule de nos génies, un génie supérieur qui est salué tel par l'acclamation presque unanime ds ses élèves d'abord, de ses camarades ensuite. On est jugé, en effet, par ses pairs et d'après ses œuvres, non par des incompétents et d'après ses prouesses électorales. L'élévation de ce dictateur à la souveraine magistrature, vu l'intime solidarité qui nous lie et nous cimente les uns aux autres, n'a rien d'humiliant pour l'orgueil des sénateurs qui l'ont élu et qui sont les chefs de toutes les grandes écoles créées par eux. Un électeur qui est un élève, un électeur qui est un admirateur intelligent et sympathique, s'identifie à son élu. Or, c'est le caractère propre de notre République *géniocratique*, de reposer sur l'admiration, non sur l'envie — sur la sympathie, non sur la haine — sur l'intelligence, non sur l'illusion.

Rien de plus charmant qu'une promenade à travers nos domaines. Nos villes, toutes voisines les unes des autres, sont reliées entre elles par de larges routes toujours éclairées, sillonnées de monocycles si gracieux et si légers, de trains sans fumée et sans sifflet, de jolies voitures électriques, qui se glissent silencieusement, comme des gondoles, entre des parois couvertes de bas-reliefs admirables, d'inscriptions charmantes, d'immortelles fantaisies déversées et accumulées là par dix générations d'artistes nomades! On voyait ainsi jadis quelques ruines de cloître où, pendant des siècles, l'ennui des religieux s'était traduit en figures grimaçantes, en têtes encapuchonnées, en bêtes apocalyptiques, gauchement sculptées sur les chapiteaux des colonnettes ou autour du siège de pierre de l'abbé. Mais quelle distance de ce cauchemar monacal à cette vision artistique! Tout au plus la jolie petite galerie qui réunissait, par-dessus l'Arno, le musée du Palais Pitti à celui des Offices de Florence, aurait-elle pu donner à nos aïeux une pâle idée de ce que nous voyons.

Si les corridors de notre séjour ont cette splendeur et cette richesse, que dire des appartements? que dire des cités? Il y a là des entassements de merveilles artistiques, de fresques, d'émaux, d'orfèvreries, de bronzes, de tableaux; il y a là des

raffinements et des intensités d'émotions musicales, de conceptions philosophiques, de rêves poétiques, à défier toute description, à désespérer toute patience, à lasser toute admiration ! On a peine à croire que ce dédale de galeries et de palais souterrains, d'hypogées marmoréens étiquetés, numérotés, dont les noms multiples rappellent toute la géographie et toute l'histoire du passé, aient été creusés en si peu de siècles. Ce que peut la persévérance ! Si habitué qu'on soit à cette impression extraordinaire, il arrive encore parfois, quand on erre seul, aux heures de sieste, dans cette sorte de cathédrale infinie, sans symétrie et sans limite, à travers cette forêt de hautes colonnes épaisses ou serrées, du style le plus diversifié et le plus grandiose, tour à tour égyptien, grec, byzantin, arabe, gothique, et imitatif de toutes les flores et de toutes les faunes disparues et vénérées, quand il n'est pas, avant tout, profondément original, il arrive, dis-je, qu'on s'arrête haletant et désorienté d'extase, comme le voyageur d'autrefois quand il pénétrait dans la pénombre d'une forêt vierge ou de la salle hypostyle de Karnac.

A ceux qui, lisant les antiques relations de voyage, regretteraient, par hasard, les pérégrinations des caravanes à travers les déserts ou les découvertes de nouveaux mondes, notre univers peut offrir des promenades illimités sous les océans Atlantique et Pacifique, congelés jusqu'à leurs dernières profondeurs. En tous sens, et le plus facilement du monde, de hardis explorateurs, j'allais dire navigateurs, ont sillonné de voies sans fin ces immenses calottes de glace, à peu près comme les termites, d'après nos paléontologistes, taraudaient les planchers de nos pères. On prolonge à volonté ces fantastiques galeries de cristal, dont les carrefours sont autant de palais de cristal, en projetant sur les parois un jet de chaleur intense qui les fait fondre. On a soin de faire écouler l'eau de fusion dans quelqu'un de ces abîmes sans fond qui s'ouvrent çà et là, effroyablement, sous nos pas. Par ce procédé et les perfectionnements qu'il a a reçus, on est arrivé à tailler, sculpter, ciseler l'eau solide des mers, à s'y glisser, à y évoluer, à y courir en vélocipèdes ou en patins, avec une aisance et une souplesse qu'on admire toujours, malgré l'habitude qu'on en a. Le froid rigoureux de ces

régions, à peine tempéré par les millions de lampes électriques qui se réfléchissent dans ces stalactites d'un vert d'émeraude aux nuances veloutées, rend inhabitable leur séjour permanent. Il empêcherait même de les traverser si, par bonheur, les premiers pionniers n'y avaient découvert des multitudes de phoques, surpris, vivants encore, par la congélation des eaux, où ils sont restés emprisonnés. Leurs peaux, soigneusement préparées, nous ont procuré des vêtements chauds. Rien de plus curieux que d'apercevoir ainsi tout à coup, comme à travers une vitrine mystérieuse, quelqu'un de ces grands animaux marins, une baleine parfois, un requin, une pieuvre, et cette floraison étoilée du tapis des mers qui, pour nous apparaître cristallisée dans sa prison diaphane, dans son élysée de sel pur, n'a rien perdu de son charme intime, inconnu de nos aïeux. Idéalisée par son immobilité même, immortalisée par sa mort, elle luit vaguement çà et là avec des reflets de nacre et de perle dans le crépuscule des profondeurs, à droite, à gauche, sous les pieds, sur la tête du patineur solitaire qui s'égare, sa lampe au front, à la poursuite de l'inconnu. Il y a toujours de nouveau à espérer de ces miraculeux sondages, si différents des sondages d'autrefois. Jamais touriste n'est revenu sans avoir découvert quelque chose d'intéressant : un débris de vaisseau, un clocher de ville engloutie, un squelette humain qui enrichira nos musées préhistorique ; parfois, un banc de sardines ou de morues, grandioses et providentielles réserves qui viennent à propos renouveler notre cuisine. Mais, avant tout, ce qui enchante dans ces explorations aventureuses, c'est le sentiment de l'immense et de l'éternel, de l'insondable et de l'immuable, dont on est saisi et surpris dans ces abîmes ; c'est le savourement de ce silence et de cette solitude, de cette paix profonde succédant à tant de tempêtes, de cette ombre ou de cette pénombre, à peine constellée et scintillante fugitivement, qui repose les yeux de nos illuminations souterraines. Je ne parle pas des surprises que la main de l'homme y a prodiguées : au moment où l'on s'y attend le moins, on voit le tunnel sous-marin où l'on glisse s'élargir démesurément, se transformer en une vaste salle où s'est jouée la fantaisie de nos sculpteurs, en un temple aux vastes contours, aux piliers translucides, aux

parois attirantes que l'œil sonde avec ravissement ; là, souvent les amis, les aimés se rencontrent, et le voyage commencé solitairement dans le rêve, se poursuit à deux dans l'amour.

Mais c'est assez errer dans ce mystère, rentrons dans nos cités. Par exemple, c'est en vain qu'on chercherait là une cité d'avocats, ou même un palais de justice. Plus de terres labourables, donc plus de procès de propriété ou de servitude. Plus de murs, donc plus de procès de murs mitoyens. Quant aux crimes et aux délits, on ne sait trop pourquoi, mais c'est un fait manifeste que le culte généralisé des arts les a fait disparaître comme par enchantement ; tandis qu'autrefois le progrès de la vie industrielle avait fait tripler leur nombre en un demi-siècle.

L'homme, en s'urbanisant, s'est humanisé. Depuis que toutes sortes d'arbres et de bêtes, de fleurs et d'insectes, ne s'interposent plus entre les hommes, depuis que toutes sortes de besoins grossiers n'entravent plus l'essor des facultés vraiment humaines, il semble que tout le monde naisse poli, comme tout le monde naît sculpteur ou musicien, philosophe ou poète, et parle la langue la plus correcte avec l'accent le plus pur. Une urbanité sans nom, habile à charmer sans mensonge, à plaire sans servilité, la moins insinuante qui se soit vue, une politesse qui a pour âme le sentiment non d'une hiérarchie sociale à respecter mais d'une harmonie sociale à entretenir, qui se compose non d'airs de cour plus ou moins dégénérés mais de reflets du cœur plus ou moins fidèles, et telle que la surface terrestre ne l'a même pas soupçonnée, se glisse, comme une huile parfumée, entre tous les ressorts compliqués et délicats de notre existence. Nulle sauvagerie, nulle misanthropie n'y résiste ; le charme est trop profond. La simple menace de l'ostracisme, je ne dis pas de l'expulsion par *en haut*, qui serait une condamnation à mort, mais de l'exil hors des limites de la corporation accoutumée, suffit pour retenir sur la pente du crime les natures les plus criminelles. Il y a, dans la moindre inflexion de voix, dans le moindre tour de tête de nos femmes, une grâce à part, qui n'est point seulement la grâce d'autrefois, bonté malicieuse ou malice indulgente, mais une essence plus raffinée à la fois et plus saine, où l'habitude constante de voir beau et de faire beau, d'aimer et d'être aimée, s'exprime ineffablement.

VI. — L'AMOUR

L'amour, en effet, voilà la source invisible et intarissable de cette courtoisie d'un nouveau genre. L'importance capitale qu'il a prise, les formes étranges qu'il a revêtues, les hauteurs inattendues où il s'est élevé, sont peut-être le caractère le plus significatif de notre civilisation. Dans les siècles brillants et superficiels — âge de ruolz et de papier — qui ont précédé immédiatement notre ère actuelle, l'amour tenu en échec par mille besoins puérils, par la monomanie contagieuse du luxe laid et encombrant ou de la locomotion sans relâche, et par cette autre forme de démence, maintenant disparue, qu'on appelait l'ambition politique, avait subi un immense déclin relatif. Maintenant, il bénéficie de la destruction ou de la diminution graduelle de tous les autres grands mouvements du cœur, qui se sont réfugiés et concentrés en lui, comme les hommes exilés dans les chaudes entrailles de la terre. Le patriotisme est mort depuis qu'il n'y a plus de terre natale, mais seulement une grotte natale, et qu'en outre les corporations où l'on entre à son gré, suivant sa vocation, ont pris la place des patries. L'esprit de corps a tué le patriotisme. De même, l'école est en train non de tuer mais de transformer la famille, et c'est justice. Tout ce qu'on pent dire de mieux des parents de jadis, c'est qu'ils étaient des amis obligatoires et pas toujours gratuits. On n'avait pas tort de leur préférer, en général, les amis, sorte de parents facultatifs et désintéressés.

L'amour maternel lui-même, parmi nos femmes artistes, a subi bien des transformations, et, s'il faut l'avouer, quelques déchets partiels.

Mais l'amour nous reste. Ou plutôt, soit dit sans vanité, c'est nous qui l'avons découvert et inauguré. Son nom l'a précédé de bien des siècles. Nos ancêtres le nommaient, mais comme les Hébreux parlaient du Messie. Chez nous il s'est révélé ; chez nous il s'est fait chair et a fondé la vraie religion, universelle et permanente, l'austère et pure morale qui avec l'art se confond. Il a été favorisé d'abord, sans nul doute, et au delà de toutes les prévisions, par la

grâce et la beauté de nos femmes, toutes diversement mais presque également accomplies. Il n'y a plus rien de *naturel*, si ce n'est elles, dans notre bas monde. Mais il paraît qu'elles ont toujours été, même aux âges les plus disgracieux et les plus disgraciés, ce qu'il y a eu de plus beau dans la nature. Car on assure que jamais ondoiement de colline ou de rivière, de vague ou de moisson, que jamais teinte de l'aurore ou de la Méditerranée, ne fut près d'égaler en douceur, en force, en richesse de mélodies et de modulations visuelles le corps féminin. Il fallait donc qu'un instinct spécial, tout à fait incompréhensible, retînt jadis au bord de leur ruisseau ou de leur rocher natal, de pauvres gens, pour les empêcher d'émigrer dans les grandes villes, avec l'espoir d'y admirer à l'aise des nuances et des contours de beautés assurément bien supérieures aux appâts géographiques dont ils subissaient le fatal attrait. A présent, il n'est plus d'autre patrie que la femme qu'on aime ; il n'est plus d'autre nostalgie que le mal de son absence.

Mais ce qui précède ne suffit pas à expliquer la puissance et la persistance singulières de notre amour, que l'âge aiguise plus qu'il ne l'use, et consomme en le consumant. L'amour, nous le savons enfin maintenant, est comme l'air vital, il faut le respirer et non s'en nourrir ; il est comme était le soleil, il faut s'en éclairer, non s'en éblouir. Il ressemble à ce temple imposant que lui avait élevé la ferveur de nos pères, quand ils l'adoraient, sans le connaître, à l'Opéra de Paris ; ce qu'il y a de plus beau en lui, c'est l'escalier — quand on le monte. Nous avons donc tâché que l'escalier envahît tout l'édifice et qu'il ne restât plus la moindre petite place pour la salle. Le sage, a dit un ancien, est à la femme ce que l'azymptote est à la courbe ; il s'en approche toujours et n'y touche jamais. C'est un demi-fou, nommé Rousseau, qui a énoncé cette belle maxime. Et notre société peut se vanter de l'avoir pratiquée beaucoup mieux que lui. Toutefois, l'idéal ainsi tracé, nous devons en faire l'aveu, est rarement atteint en toute rigueur. Ce degré de perfection est réservé aux âmes les plus saintes, aux ascètes, hommes et femmes, qui, se promenant deux à deux dans les plus merveilleux cloîtres, dans les loges les plus raphaëlesques de la cité des peintres, en une sorte de soir artificiel fait d'une pénombre

colorée, au milieu d'une foule de couples pareils et au bord d'un fleuve, pour ainsi dire, d'audacieuses et splendides nudités, passent leur vie à savourer du regard ces belles ondes dont la rive vivante est leur amour, à gravir ensemble les marches de feu de l'escalier divin, jusqu'au sommet où ils s'arrêtent. Alors, souverainement inspirés, ils se mettent au travail et font des chefs-d'œuvre. Héroïques amants, qui, pour tout plaisir d'amour, ont la haute joie de sentir en eux leur amour croître, leur amour heureux puisqu'il est partagé, inspirateur puisqu'il est chaste !

Mais, pour la plupart d'entre nous, il a fallu condescendre aux faiblesses insurmontables du vieil homme. Toutefois, les limites inextensibles de nos provisions alimentaires nous faisant un devoir de prévenir rigoureusement un excès possible de notre population — parvenue aujourd'hui à un chiffre qu'elle ne saurait jamais dépasser sans danger, 50 millions — nous avons dû interdire en général, sous les peines les plus sévères, ce qui, paraît-il, se pratiquait communément et *ad libitum* chez nos ancêtres. Est-il possible qu'ayant fabriqué des monceaux de lois dont nos bibliothèques sont encombrées, ils aient omis précisément de réglementer la seule matière jugée digne aujourd'hui de réglementation ! Conçoit-on qu'il ait jamais pu être permis au premier venu, sans autorisation régulière, d'exposer la société à l'arrivée d'un nouveau membre vagissant et affamé — surtout en un temps où l'on ne pouvait, sans permis, tuer un perdreau, ni, sans payer des droits, introduire un sac de blé ? Plus sages et plus prévoyants, nous dégradons, et, s'il récidive, nous condamnons à être précipité dans un lac de pétrole, quiconque se permet ou plutôt se permettrait (car la force de l'opinion est venue à bout de ce crime capital et a rendu inutiles nos pénalités) d'enfreindre sur ce point la loi constitutionnelle. On voit quelquefois, très souvent même, des amants devenir fous de passion et en mourir ; d'autres, courageusement, se faire hisser par un ascenseur à l'ouverture béante d'un volcan éteint, et pénétrer dans l'air extérieur, qui, en un moment, les congèle. Ils ont à peine le temps de regarder le ciel bleu, — beau spectacle, dit-on, — et les teintes crépusculaires du soleil toujours mourant, ou le

vaste et naïf désordre des étoiles ; puis, s'étreignant sur la glace, ils tombent morts ! La cime de leur volcan favori est toute couronnée de leurs cadavres qui, admirablement conservés, deux à deux toujours, crispés et livides, respirant encore la douleur et l'amour, le désespoir et le délire, mais, le plus souvent, une paix extatique, ont fait naguère une impression ineffaçable sur un voyageur célèbre, assez intrépide pour être monté y jeter uncoup d'œil. On sait qu'il en est mort.

Mais, ce qui est inouï parmi nous, ce dont il n'y a plus d'exemple, c'est une femme énamourée qui se livre à son amant avant que celui-ci ait, sous son inspiration, produit un chef-d'œuvre, jugé et proclamé tel par ses rivaux. Car voilà la condition indispensable à laquelle l'union légitime est subordonnée. Le droit d'engendrer est le monopole du génie et sa suprême récompense, cause puissante d'ailleurs d'élévation et de sublimation de la race. Encore ne peut-il l'exercer qu'un nombre de fois précisément égal à celui de ses œuvres magistrales. Mais, à cet égard, on se montre indulgent. Même il arrive assez fréquemment que, touchée de pitié pour quelque grande passion servie par un talent médiocre, l'admiration simulée du public fait un succès de sympathie et de demi-sourire à des œuvres sans valeur. Peut-être est-il aussi (et même sans nul doute), pour l'usage commun, d'autres genres d'adoucissement.

La société ancienne s'appuyait sur la crainte des châtiments, sur un système de pénalité qui a fait son temps ; la nôtre, on le voit, sur l'espérance du bonheur. Ce qu'une telle perspective suscite d'enthousiasme et de feu créateur, nos expositions l'attestent, l'exubérance annuelle de nos riches floraisons artistiques en fait foi. Quand on songe aux effets précisément contraires du mariage ancien, cette institution de nos aïeux, plus ridicules encore que leurs parapluies, on peut mesurer la distance de ce *debitum conjugale*, abusif et soi-disant exclusif, à notre union, libre à la fois et réglementée, énergique et intermittente, ardente et contrainte, vraie pierre angulaire de notre humanité régénérée. Les souffrances qu'elle impose aux sacrifiés, aux artistes malheureux, ceux-ci ne s'en plaignent pas. Leur désespoir même est cher aux désespérés ; car, lorsqu'ils n'en meurent pas, ils en vivent et s'en immortalisent, et, jusqu'au

fond le plus affreux de leur abîme intérieur, ils cueillent des fleurs. Fleurs d'art ou de poésie pour les uns, roses mystiques pour les autres. A ceux-ci peut-être il est donné alors de toucher de plus près, et comme à tâtons dans leurs ténèbres, l'essence des choses. Et ces jouissances sont si vives que nos artistes et nos mystiques métaphysiciens se demandent si l'art et la philosophie sont faits pour consoler l'amour, ou si la seule raison d'être de l'amour n'est pas d'inspirer l'art et l'élan métaphysique. Cette dernière opinion a généralement prévalu.

A quel point l'amour a adouci nos mœurs, à quel point notre civilisation amoureuse l'emporte en moralité sur la civilisation ambitieuse et cupide d'autrefois, on en a eu la preuve lors de la grande découverte qui eut lieu en l'an du Salut 194. Guidé par je ne sais quel flair mystérieux, par je ne sais quel sens électrique de l'orientation, un hardi perforateur, à force de s'avancer dans les flancs du globe, hors des galeries battues, pénétra soudain dans un vide étrange, tout bourdonnant de voix humaines, tout fourmillant de visages humains. Mais quelles voix criardes ! quels teints jaunes ! Quelle langue impossible sans nul rapport avec notre grec ! C'était, à n'en pas douter, une véritable Amérique souterraine, fort vaste aussi et plus curieuse encore. Elle provenait d'une petite tribu de Chinois fouisseurs qui, ayant eu, pense-t-on, quelques années plus tôt, la même idée que notre Miltiade, mais beaucoup plus pratiques que lui, s'étaient blottis sous terre, à la hâte, sans s'y encombrer de musées et de bibliothèques, et y avaient pullulé à l'infini. Au lieu de se borner comme nous à l'exploitation des mines de cadavres d'animaux, ils se livraient, sans la moindre vergogne, à l'anthropophagie atavique, ce qui, vu les milliards de Chinois détruits et ensevelis sous la neige, leur permettait de donner carrière à leur salacité prolifique. Hélas ! qui sait si nos propres descendants ne seront pas réduits eux-mêmes un jour à cette extrémité ? Dans quelle promiscuité, dans quelle fange de rapacité, de mensonge et de vol, vivaient ces malheureux ! Les mots de notre langue se refusent à peindre leur saleté et leur grossièreté. A grands frais ils élevaient de petits légumes sous terre, dans de petits carreaux de terre transportée, de petits porcs, de petits chiens... Ces anciens serviteurs de

l'homme ont paru fort dégoûtants à notre nouveau Christophe Colomb. — Ces êtres dégradés (je parle des maitres et non des animaux, car ceux-ci étaient de race fort améliorée par les éleveurs) avaient perdu toute souvenance de l'Empire du Milieu et même de la surface terrestre. Ils ont beaucoup ri quand quelques-uns de nos savants, envoyés près d'eux en mission, leur ont parlé du firmament, du soleil, de la lune et des étoiles.... Ils écoutaient pourtant jusqu'au bout ces histoires, puis, d'un ton goguenard, ils demandaient à nos missionnaires : « Avez-vous vu tout cela ? » — Et ceux-ci, à cette question, ne pouvaient malheureusement rien répondre puisque, sauf les amants qui vont mourir ensemble, personne parmi nous n'a vu le ciel.

Or, à la vue d'une telle atrophie cérébrale, qu'ont fait nos colons ? Plusieurs ont proposé, il est vrai, d'exterminer ces sauvages qui pourraient devenir dangereux par leur astuce et par leur nombre, et de s'emparer de leur logement après y avoir donné quelques coups de balai et de pinceau et enlevé force clochettes. D'autres de les réduire en esclavage ou en domesticité, pour se décharger sur eux de tout travail pénible, Mais ces deux avis ont été rejetés. On a essayé de civiliser, d'apprivoiser ces cousins pauvres, ces parents éloignés, et, quand on a eu constaté l'impossibilité d'y réussir, on a soigneusement rebouché la cloison séparative.

VII. — La vie esthétique

Tel est le miracle moral qu'a fait notre bonté, fille de la beauté et de l'amour. Mais les merveilles intellectuelles qui ont jailli de la même source méritent bien plus encore d'être remarquées. Il me suffira de les indiquer en courant.

Parlons des sciences d'abord. On aurait pu croire qu'à partir du jour où les astres et les météores, les faunes et les flores cesseraient de jouer un rôle quelconque dans notre vie, où les fontaines multiples de l'observation et de l'expérience cesseraient de couler, l'astronomie et la météorologie désormais figées, la zoologie et la botanique devenues de la paléontologie

pure, sans parler de leurs applications à la marine, à la guerre, à l'industrie, à l'agriculture, toutes d'une utilité à présent profonde, cesseraient de faire un pas en avant et tomberaient dans un complet oubli. Par bonheur, ces appréhensions se sont trouvées vaines. Admirons à quel point les sciences jadis éminemment utiles et inductives, léguées par le passé, ont eu le don de passionner et d'agiter pour la première fois le grand public, depuis qu'elles ont acquis ce double caractère d'être : un objet de luxe et une matière à déduction. Le passé a accumulé de tels entassements indigestes de tables astronomiques, de mémoires et de comptes rendus roulant sur des mesurages, des vivisections, des expérimentations innombrables, que l'esprit humain peut vivre sur ce fonds jusqu'à la consommation des siècles ; il était temps qu'il se mît enfin à mettre en ordre, à mettre en œuvre ces matériaux. Or, l'avantage est grand, pour les sciences dont je parle, au point de vue de leurs succès, de s'appuyer uniquement sur des témoignages écrits, nullement sur les perceptions des sens, et d'invoquer à propos de tout l'autorité des livres. (Car on dit *la bibliothèque*, tandis qu'on disait autrefois *la bible* : il y a une immense différence évidemment). Ce grand et inappréciable avantage, c'est que l'extraordinaire richesse de la *bibliothèque* en documents des plus divers ne laisse jamais à court un théoricien ingénieux et suffit à nourrir copieusement, paternellement, en un même banquet fraternel, les opinions les plus contradictoires. Telle était l'admirable abondance de la législation et de la jurisprudence antiques en textes et en arrêts de toutes les couleurs, qui rendaient les procès si intéressants, presque autant que les batailles de la populace d'Alexandrie, à propos d'un iota théologique. Les débats de nos savants, les polémiques relatives au noyau vitellinnes arachnéides, ou à l'appareil digestif des infusoires, voilà les questions brûlantes qui nous troublent, et qui, si nous avions le malheur de posséder une presse périodique, ne manqueraient pas d'ensanglanter nos rues. Car les questions inutiles et même nuisibles ont toujours le don de passionner, pourvu qu'elles soient insolubles.

Ce sont là nos querelles religieuses. En effet, l'ensemble des sciences léguées par le passé est devenu décidément, fatalement,

une religion ; et nos savants actuels, qui travaillent déductivement sur ces données désormais immuables et sacrées, rappellent tout à fait, dans des proportions fort agrandies, les théologiens de l'ancien monde. Cette nouvelle théologie encyclopédique, non moins fertile que d'autres en schismes et en hérésies, source unique mais intarissable de divisions au sein de notre Église, d'ailleurs si compacte, est peut-être l'attrait le plus profond et le plus fascinateur de notre élite intellectuelle.

Sciences mortes malgré tout ! disent quelques mécontents. Acceptons l'épithète. Elles sont mortes, si l'on veut, mais à la façon de ces langues où tout un peuple entonnait ses hymnes, quoique personne ne les parlât plus. Il en est ainsi de certains visages, dont toute la beauté n'apparaît bien qu'après le dernier soupir. Qu'on ne s'étonne donc pas si notre amour se prend à ces majestueuses immobilités dont l'ombre en nous s'accroît, à ces inutilités supérieures qui sont notre vocation. Les mathématiques avant tout, comme étant le type le plus achevé des sciences nouvelles, ont progressé à pas de géant. Descendue à des profondeurs fabuleuses, l'analyse a permis aux astronomes d'aborder enfin et de résoudre des problèmes dont le seul énoncé eût fait sourire d'incrédulité leurs prédécesseurs. Aussi découvrent-ils chaque jour, la craie à la main, non le télescope à l'œil, je ne sais combien de planètes intra-mercurielles, ou extra-neptuniennes, et commencent-ils même à distinguer les planètes des étoiles les plus rapprochées. Il y a là, sur l'anatomie et la physiologie comparées, de nombreux systèmes solaires, les aperçus les plus neufs et les plus profonds. Nos Leverrier se comptent par centaines. Connaissant d'autant mieux le ciel qu'ils ne le voient plus, ils ressemblent à Beethoven, qui a attendu d'être sourd pour écrire ses plus belles symphonies. — Nos Claude Bernard et nos Pasteur sont presque aussi nombreux. Bien qu'on se garde, en effet, d'accorder aux sciences naturelles l'importance exagérée, et anti-sociale au fond, qu'elles usurpèrent jadis pendant deux ou trois siècles, on ne les oublie pas tout à fait. Il n'est pas jusqu'aux sciences appliquées qui n'aient leurs amateurs. L'un d'eux a récemment découvert enfin — ô ironie du sort ! — la direction pratique des aérostats. — Inutiles, n'importe, belles toujours et fécondes,

fécondes en nouvelles beautés superflues, ces découvertes sont accueillies avec des transports d'enthousiasme fébrile, et valent à leurs auteurs mieux que la gloire, — la félicité que l'on sait.

Mais, parmi les sciences, il en est deux qui, expérimentales encore et inductives, et, en outre, utiles au premier chef, doivent peut-être, il faut le reconnaître, à ce privilège exceptionnel, la rapidité sans égale de leur croissance ; deux sciences, jadis aux antipodes l'une de l'autre, aujourd'hui en voie de se confondre à force de s'approfondir et de pulvériser ensemble les derniers problèmes : la chimie et la psychologie.

Tandis que nos chimistes, inspirés peut-être par l'amour et mieux instruits de la nature des affinités, pénètrent dans l'intimité des molécules, nous révèlent leurs désirs et leurs idées, et, sous un air trompeur d'uniformité, leur physionomie individuelle ; tandis qu'ils nous font ainsi la psychologie de l'atome, nos psychologues nous exposent l'atomologie du moi, j'allais dire la sociologie du moi. Ils nous font percevoir, jusque dans le moindre détail, la plus admirable de toutes les sociétés, cette hiérarchie de consciences, cette féodalité d'âmes vassales dont notre personne est le sommet. — Nous leur devons, aux uns et aux autres, d'inappréciables bienfaits. Grâce aux premiers, nous ne sommes plus seuls dans un monde glacé ; nous sentons vivre et s'animer ces rochers, se peupler fraternellement ces durs métaux qui nous protègent et nous réchauffent. Par eux, ces pierres vivantes disent quelque chose à notre cœur, quelque chose d'intime et d'étrange que n'ont jamais dit à nos pères les constellations ni les fleurs des champs. Et, par eux aussi, — service non méprisable, — nous avons appris des procédés qui nous permettent de suppléer (dans une faible mesure il est vrai, pour le moment) à l'insuffisance de notre alimentation ordinaire, ou de varier sa monotonie par plusieurs substances agréables au goût et fabriquées de toutes pièces. — Mais, si nos chimistes nous ont rassurés de la sorte contre le danger de mourir de faim, nos psychologues ont acquis plus de droits encore à notre reconnaissance en nous affranchissant de la peur de mourir. Pénétrés de leurs doctrines, nous en avons suivi, avec la vigueur de déduction qui nous est habituelle, les

conséquences jusqu'au bout. La mort nous apparaît comme un détrônement libérateur, qui rend à lui-même le moi déchu ou démissionnaire, redescendu en son for intérieur, où il trouve en profondeur plus que l'équivalent de l'empire extérieur qu'il a perdu ; et, en songeant aux terreurs de l'homme d'autrefois en face da la tombe, nous les comparons aux épouvantes des compagnons de notre Miltiade, quand il leur fallut renoncer aux champs de glace, aux horizons de neige, pour entrer à jamais dans les noirs abîmes où tant de surprises lumineuses et merveilleuses les attendaient !

C'est là un dogme bien établi, et sur lequel nulle discussion ne serait tolérée. Il est, avec notre dévotion à la beauté et notre foi dans la toute-puissance divine de l'amour, le fondement de notre sécurité et le point d'appui de nos élans. Nos philosophes eux-mêmes évitent d'y toucher, comme à tout ce qu'il y a de fondamental dans nos institutions. De là peut-être un air aimable d'innocuité dans le public. Avec de telles certitudes pour lest, on peut s'élancer d'un cœur joyeux dans l'éther des systèmes. Aussi ne s'en fait-on pas faute parmi nous. On pourra s'étonner cependant que je distingue entre nos philosophes et ces savants déductifs dont j'ai parlé plus haut. Leurs données et leurs méthodes sont identiques. Ils ruminent — si j'ose me permettre cette expression — de la même façon, aux mêmes râteliers. Mais les uns, j'entends les savants, sont des ruminants ordinaires, c'est-à-dire lourds et lents ; les autres ont la singularité d'être ruminants et légers à la fois, comme l'antilope. Et cette différence de tempérament est indélébile.

Il n'y a pas, ai-je dit déjà, de cité, mais il y a une grotte de philosophes, une grotte naturelle, où ils viennent s'asseoir à distance les uns des autres ou groupés par écoles sur des chaises en blocs de granit au bord d'une source pétrifiante ; une grotte spacieuse aux prestigieuses cristallisations amoureusement distillées et simulant vaguement, moyennant un peu de bonne volonté, toutes sortes de beaux objets, des coupes, des lustres, des cathédrales, des miroirs : des coupes qui ne désaltèrent pas, des lustres qui n'éclairent pas, des cathédrales où personne ne prie, mais des miroirs où l'on se mire plus ou moins fidèlement et complaisamment. Là aussi on voit un lac noir et sans fond où se

penchent, comme autant de points d'interrogation, les arêtes de la voûte sombre et les barbes des penseurs. Telle quelle, pourtant, et semblable jusqu'au bout à la philosophie qu'elle abrite, cette ample caverne, avec ses scintillements de cristaux dans ses ombres douteuses, — pleines de précipices, il est vrai, — est ce qui rappelle le mieux à l'humanité nouvelle, mais avec bien plus encore de fascination illusoire, la grande magie quotidienne de nos aïeux, la nuit étoilée... Or, ce qui se distille là, ce qui se cristallise là d'idées systématiques, de stalactites mentales dans chaque cerveau, est prodigieux, indescriptible. Pendant que toutes les stalactites anciennes vont se ramifiant et se métamorphosant, de table devenant autel, ou d'aigle devenant chimère, de nouvelles apparaissent çà et là encore plus surprenenantes. Il y a toujours, cela va sans dire, des néo-aristotéliciens, des néo-kantistes, des néo-cartésiens, des néo-pythagoriciens. N'oublions pas les commentateurs d'Empédocle, à qui son attrait pour les souterrains volcaniques a valu un rajeunissement inattendu de son antique autorité sur les esprits, surtout depuis qu'un archéologue a prétendu avoir retrouvé le squelette de ce grand homme en poussant une galerie investigatrice jusqu'au pied de l'Etna aujourd'hui complètement éteint. — Mais il y a aussi constamment quelque grand novateur apportant un évangile inédit que chacun aspire à enrichir d'une variante, destinée à le supplanter. Je citerai par exemple la plus forte tête de notre temps, le chef de l'école à la mode en sociologie. Suivant ce penseur profond, le développement social de l'humanité, commencé à la surface terrestre et continué aujourd'hui encore sous son écorce presque superficielle, doit, au fur et à mesure des progrès du refroidissement solaire et planétaire, se poursuivre de couche en couche, jusqu'au centre de la terre, la population se resserrant forcément et la civilisation, au contraire, se déployant à chaque nouvelle descente. Il faut voir avec quelle force et quelle précision dantesque il caractérise le type social propre à chacune de ces humanités emboîtées concentriquement, toujours de plus en plus nobles, riches, équilibrées, heureuses. Il faut lire le portrait largement touché qu'il retrace du dernier homme seul survivant et seul héritier de cent civilisations successives,

réduit à lui-même et se suffisant à lui-même au milieu de ses immenses provisions de science et d'art, heureux comme un Dieu parce qu'il comprend tout, parce qu'il peut tout, parce qu'il vient de découvrir le vrai mot de la grande énigme, mais mourant parce qu'il ne veut pas survivre à l'humanité, et, au moyen d'une substance explosible, d'une puissance extraordinaire, faisant sauter le globe avec lui, pour ensemencer l'immensité des débris de l'homme ! — Ce système, on le comprend, a beaucuop de sectateurs. Ses sectatrices pourtant, gracieuses Hypathies, nonchalamment couchées autour du bloc magistral, sont d'avis qu'il conviendrait d'adjoindre à l'homme final la femme finale, non moins idéale que lui.

Mais que dirai-je de l'art et de la poésie ? Ici, pour être juste, la louange deviendrait de l'hyperbole. Bornons-nous à indiquer le sens général des transformations. J'ai dit ce qu'était devenu notre architecture, toute *intérieurisée* pour ainsi dire et harmonieuse, image pétrifiée et idéale, concentrée et consommée, de la nature d'autrefois. Je n'y reviendrai pas. Mais il me reste à dire un mot de cette immortelle et débordante population de statues, de fresques, d'émaux, de bronzes qui, de concert avec la poésie, chantent, dans cette transfiguration architecturale de l'abîme, l'apothéose de l'amour. Il y aurait une intéressante étude à faire sur les métamorphoses graduelles que le génie de nos peintres et de nos sculpteurs a fait subir depuis trois siècles à ces types consacrés de lions, de chevaux, de tigres, d'oiseaux, d'arbres, de fleurs, sur lesquels il ne se lasse pas de s'exercer sans être aidé ni entravé par la vue d'aucun animal ni d'aucune plainte. Jamais, en effet, nos artistes — qui tiennent fort, eux, à n'être pas pris pour des photographes — n'ont autant représenté de plantes, d'animaux et de paysages que depuis qu'il n'y en a plus, comme ils n'ont jamais tant peint et sculpté de draperies que depuis que tout le monde sort à peu près nu, tandis qu'autrefois, au temps de l'humanité vètue, les nudités foisonnaient dans l'art. Est-ce à dire que la Nature, maintenant morte, autrefois vivante, où nos grands maîtres puisent leurs sujets et leurs motifs, soit devenue un simple alphabet hiéroglyphique et froidement conventionnel ? Non. Fille à présent de

la tradition et non plus de la génération, humanisée et harmonisée, elle a encore plus de prise sur le cœur, et, si elle rappelle à chacun ses songes plutôt que ses souvenirs, ses conceptions plutôt que ses sensations, ses admirations d'artiste plutôt que ses terreurs d'enfant, elle n'en est que plus propre à enchanter et subjuguer. Elle a pour nous le charme profond et intime d'une vieille légende, mais d'une légende à laquelle on croit.

Rien de plus inspirateur. Telle devait être la mythologie du bon Homère, quand ses auditeurs des Cyclades croyaient encore à Aphrodite et à Pallas, aux Dioscures et aux Centaures, dont il leur parlait en leur arrachant des larmes de ravissement. Ainsi nos poètes nous font pleurer quand ils nous parlent maintenant des cieux d'azur, de l'horizon des mers, du parfum des roses et du chant des oiseaux, de toutes ces choses que notre œil n'a point vues, que notre oreille n'entendra jamais, que tous nos sens ignorent, mais que notre pensée évoque en nous par un instinct étrange au moindre toucher de l'amour. Et, quand nos peintres nous montrent ces chevaux, dont les jambes s'affinent de plus en plus, ces cygnes dont le cou de plus en plus s'arrondit et s'allonge, ces vignes dont les feuilles et les pampres chaque jour se compliquent de dentelures et de paraphes nouveaux en enlaçant des oiseaux plus exquis, une émotion sans rivale s'élève en nous, telle qu'en pouvait éprouver un jeune Grec devant un bas-relief plein de faunes et de nymphes, ou d'argonautes emportant la toison d'or, ou de néréides jouant autour de la coupe d'Amphitrite.

Si notre architecture, malgré toute ses magnificences, semble n'être qu'un simple décor de nos autres beaux-arts, ceux-ci, à leur tour, quelque admirables qu'ils soient, ont l'air d'être à peine dignes d'illustrer notre poésie et notre littérature lapidaires. Mais, dans notre poésie et notre littérature même, il y a des splendeurs qui sont à d'autres beautés plus voilées ce que la fleur est à l'ovaire, ce que le cadre est au tableau. Qu'on lise nos drames, nos épopées romanesques, où toute l'histoire ancienne se déroule magiquement jusqu'aux luttes et aux amours héroïques de Miltiade : on jugera que rien de plus sublime ne peut être écrit. Qu'on lise aussi nos idylles, nos élégies, nos épigrammes inspirées de l'antiquité et nos vers de

tout genre écrits en une dizaines de langues mortes, qui à volonté revivent pour raviver de leurs timbres distincts, de leurs sonorités multiples le plaisir de notre oreille et accompagner pour ainsi dire de leur riche orchestration le chant de notre pur attique, en anglais, en allemand, en suédois, en arabe, en italien, en français : on n'imaginera rien de plus enchanteur que cette résurrection transfigurante d'idiomes oubliés, jadis glorieux.

Quant à nos drames, quant à nos poèmes, œuvres souvent collectives et individuelles à la fois d'une école incarnée dans son chef et animée d'une idée unique, telles que les sculptures du Parthénon, il n'est rien dans les chefs-d'œuvre de Sophocle ou d'Homère qui puisse lui être comparé. Ce que les espèces éteintes de la nature jadis vivante sont à nos peintres et à nos statuaires, les sentiments non moins éteints de l'ancienne nature humaine le sont à nos dramaturges. La jalousie, l'ambition, le patriotisme, le fanatisme, la fureur des combats, l'amour exalté de la famille, l'orgueil du nom, toutes ces passions disparues du cœur, quand ils les évoquent sur la scène, ne font plus pleurer ni frémir personne, pas plus que les tigres et les lions de type héraldique peints sur nos parsis ne font peur à nos enfants. Mais, avec un accent nouveau et tout autrement résonnant, elles nous parlent leur ancien langage et, à vrai dire, ne sont qu'un grand clavier que jouent nos passions nouvelles. Or il n'y en a qu'une seule, sous ses mille noms, comme il n'y a qu'un soleil là-haut : c'est l'amour, âme de notre âme, et foyer de notre art. Soleil véritable et indéfectible, celui-là, qui du regard ne se lasse pas de toucher et de ranimer, pour les rajeunir, pour les redorer de ses aurores ou les réempourprer de ses couchants, ses créatures inférieures d'autrefois, les antiques formes du cœur ; à peu près comme il suffisait d'un rayon à l'autre soleil pour opérer cette grande évocation embellissante des plus vieux types végétaux ressuscités en fleurs, cette grande fantasmagorie annuelle, décevante et charmante, qu'on appelait le printemps, quand il y avait un printemps encore !

Aussi, pour nos fins lettrés, tout ce que je viens de louer naguère n'a-t-il aucun prix, si leur cœur n'est frappé. Ils donneraient, pour une note intime et juste, tous les tours de

force et de prestidigitation. Ce qu'ils cherchent, sous les plus grandioses conceptions et machinations scéniques, sous les innovations rythmiques les plus audacieuses, et ce qu'ils adorent à genoux quand ils l'ont trouvé, c'est un court passage, un vers, une moitié de vers où une nuance inaperçue d'amour profond, où la moindre phase inexprimée de l'amour heureux, de l'amour souffrant, de l'amour mourant, laissa son empreinte. Ainsi, à l'origine de l'humanité, chaque teinte de l'aube ou du crépuscule, chaque heure du jour, fut, pour le premier qui la nomma, un nouveau dieu solaire qui eut bientôt ses adorateurs, ses prêtres et ses temples. Mais détailler la sensation, à l'instar des érotiques démodés, ce n'est rien pour nous ; le difficile et le méritoire est de cueillir, avec nos mystiques, aux derniers abîmes de la douleur, les perles et les coraux du fond de cette mer, ses fleurs d'extase, et d'enrichir l'âme à ses propres yeux. Notre poésie la plus pure rejoint ainsi notre psychologie la plus profonde. L'une est l'oracle, l'autre est le dogme de la même religion.

Et cependant, le croirait-on ? malgré sa beauté, son harmonie, son incomparable douceur, notre société a aussi ses réfractaires. Il est, çà et là, des irréguliers qui se disent saturés de notre essence sociale toute pure et à si haute dose, de notre société à outrance et forcée. Ils trouvent notre beau trop fixe, notre bonheur trop calme. En vain, pour leur plaire, on varie de temps en temps la force et la coloration de notre éclairage et l'on fait circuler dans nos couloirs une sorte de brise rafraîchissante ; ils persistent à juger monotone notre jour sans nuage et sans nuit, notre année sans saisons, nos villes sans campagnes. Chose étrange, quand arrive le mois de mai, ce sentiment de malaise, qu'ils éprouvent seuls en temps ordinaire, devient contagieux et presque général. Aussi est-ce le mois le plus mélancolique et le plus désœuvré de l'année. On dirait que, chassé de partout, de l'immensité morne des cieux et de la surface glacée du sol, le Printemps a, comme nous, cherché asile sous la terre ; ou plutôt, que son fantôme errant revient périodiquement nous visiter et nous tourmenter de son obsession. Alors se remplit la cité des musiciens, et leur musique devient si douce, si tendre, si triste, si désespérément déchi-

rante, qu'on voit les amants, par centaines à la fois, se prendre la main et monter voir le ciel meurtrier... A ce propos, je dois dire qu'il y a eu récemment une fausse alerte, causée par un halluciné qui a prétendu avoir vu le soleil se ranimer et fondre la glace. A cette nouvelle, que rien n'a confirmée d'ailleurs, une part assez notable de la population s'est émue et s'est plu à caresser des projets de sortie prochaine : rêves malsains et subversifs qui ne sont bons évidemment qu'à fomenter un mécontentement factice. Par bonheur, un érudit, en fouillant dans un recoin oublié des archives, y a mis la main sur un grand recueil de planches phonographiques et cinématographiques, rassemblées par un antique collectionneur. *Jouées* par le phonographe et le cinématographe combinés, ces planches nous ont fait entendre soudain tous les bruits anciens de la nature accompagnés des visions correspondantes, le tonnerre, les vents, les gaves, les rumeurs de l'aube, les cris réguliers de l'orfraie et la longue plainte du rossignol parmi toutes sortes de chuchotements nocturnes. A cette résurrection acoustique et visuelle d'un autre âge, d'espèces éteintes et de phénomènes évanouis, un immense étonnement, bientôt suivi d'une immense désillusion, s'est produit parmi les plus chauds partisans du retour à l'ancien régime. Car ce n'était point là ce qu'on avait cru jusqu'alors sur la foi des poètes et des romanciers, même les plus naturalistes ; c'était quelque chose d'infiniment moins délicieux et moins digne de regrets. Le chant du rossignol surtout à provoqué un véritable dépit ; on lui en veut de s'être montré si inférieur à sa réputation. Assurément le plus mauvais de nos concerts est plus musical que cette soi-disant symphonie naturelle à grand orchestre.

Ainsi a été apaisé, par un ingénieux procédé absolument inconnu aux gouvernements anciens, ce premier et unique essai de rébellion. Puisse-t-il être le dernier ! Certains ferments de discorde commencent, hélas ! à s'infiltrer dans nos rangs ; et nos moralistes n'observent pas sans appréhension quelques symptômes qui dénotent le relâchement de nos mœurs. Le progrès de notre population notamment, depuis plusieurs découvertes chimiques, à la suite desquelles on s'est trop hâté de dire qu'on allait faire du pain avec des pierres, et qu'il ne

valait plus là peine de ménager nos provisions de table, de se gêner pour maintenir limité le nombre des bouches, est très inquiétant. En même temps que le nombre des enfants augmente, celui des chefs-d'œuvre diminue. Espérons que cette progression lamentable s'arrêtera bientôt. Si le soleil, cette fois encore, comme après les diverses époques glaciaires, vient a se réveiller de sa léthargie et reprend de nouvelles forces, souhaitons qu'une faible partie seulement de nôtre population, celle qui a l'esprit le plus léger, le cœur le plus indisciplinable et le plus atteint de matrimonialité incurable, profite des avantages apparents et trompeurs que leur offrira cette guérison céleste, et se précipite en haut vers la liberté des intempéries! Mais c'est bien peu probable. si l'on songe à l'âge avancé du soleil ou au danger des rechutes séniles. Et c'est encore moins désirable. Heureux, répétons-le après Miltiade notre auguste père, heureux les astres qui se sont éteints, c'est-à-dire la presque totalité de ceux qui peuplent l'espace! Le rayonnement, a-t-il dit avec vérité, est aux étoiles ce que la floraison était aux plantes. Après avoir fleuri elles fructifiaient. Ainsi, sans doute, lasses d'expansion et d'inutile dépense de force dans le vide infini, les étoiles recueillent, pour les féconder dans leur sein profond, des germes de vie supérieure. L'illusoire éclat de ces étoiles disséminées, en nombre relativement infime, qui brûlent encore, qui n'ont pas encore achevé de jeter ce que Miltiade appelle leur gourme de lumière et de chaleur, empêchait les premiers hommes de songer à celà, à cette innombrable et paisible population d'étoiles obscures, qui avait pour voile ce rayonnement. Mais nous, délivrés de ce prestige et affranchis de cette séculaire illusion d'optique, continuons à croire fermement que, parmi les astres comme parmi les hommes, les plus brillants ne sont pas les meilleurs, que les mêmes causes ont amené ailleurs les mêmes effets, forçant d'autres humanités à se blottir dans le sein de leur globe, à y poursuivre en paix, dans des conditions singulières d'indépendance et de pureté absolues, le cours heureux de leurs destinées, et qu'enfin, aux cieux comme sur la terre, le bonheur vit caché.

G. TARDE.

UN ESSAI DE COSMOLOGIE SOCIALE

LES THÈSES MONADOLOGIQUES

DE GABRIEL TARDE

A MONSIEUR LE Dr LACASSAGNE.

Vous avez souhaité, mon cher collègue et ami, que mon nom fût associé à l'hommage que vous avez eu l'heureuse pensée de consacrer à la mémoire de Gabriel Tarde, en lui réservant un fascicule entier de vos *Archives d'Anthropologie*. Mon premier mouvement, vous le savez, fut d'accepter et de vous remercier; j'avoue qu'après avoir consacré plusieurs volumes à la psychologie de Maine de Biran, admirée de Tarde, bien qu'il lui reprochât d'être trop exclusivement *individuelle*, il m'était agréable d'étudier la psychologie *sociale, l'inter-psychologie*, qui en est le naturel complément. De Biran, je n'ai naturellement connu que les œuvres; de l'illustre ami que vous pleurez, j'avais pu personnellement apprécier l'aménité des relations; c'était encore un élément d'intérêt pour une étude de sa psychologie. Ce ne fut donc pas sans un sentiment de vif regret que j'appris de vous que cette partie de l'œuvre de Tarde était déjà confiée à un autre; puis je me consolai en remarquant que vous l'avez remise en très bonnes mains et que cette circonstance diminuerait ma responsabilité, augmenterait d'autant mon plaisir et mon profit intellectuel.

Il me restait le domaine de la philosophie générale. Mais Tarde, qui s'est surtout illustré comme psychologue et comme sociologue, eut-il vraiment une philosophie générale personnelle? Pour ma part je n'en doutais pas, mais la pensée de la

reconstituer, loin des bibliothèques, en pleines vacances, me causait une véritable appréhension. Une considération qui m'avait souvent frappé contribua fortement à lever tous mes scrupules : c'est qu'il est possible de prouver que non seulement il fut en possession d'une philosophie générale d'une originalité très savoureuse, mais encore que c'est de là précisément que ses œuvres, si dissemblables et si nombreuses, tirent leur unité, leur durable intérêt, leur rare originalité.

Par là aussi s'explique l'émotion profonde, poignante que sa mort a produite chez tous ceux qui se tenaient au courant de ses publications sociologiques. Ils sentaient confusément qu'en dépit de l'ampleur et de la richesse de son œuvre, Tarde est mort sans donner toute sa mesure et a emporté, par sa fin prématurée, d'immenses trésors intellectuels cachés. L'abondance même de sa production psychologique et sociologique témoignait d'une source profonde, inépuisable ; cette source, c'était sa philosophie générale, une méditation ininterrompue des grands problèmes dont ses livres n'étaient que des cas particuliers et, pour ainsi dire, des illustrations. Pressées, brillantes, un peu tumultueuses, jaillissaient, comme d'un lac intérieur aux eaux vives et pures, ces pensées qu'il condensait en beaux livres et qui étaient pour tout esprit réfléchi la continuelle révélation de la profondeur et de la pérennité de la source. Cette source, elle-même alimentée — telles les sources terrestres par les pluies du ciel — d'immenses lectures, communiquait à tout sa saveur propre : tout s'y clarifiait, s'y imprégnait des propriétés originales du sol et du sous-sol le plus riche et le plus fertile. C'est jusqu'à cette source qu'il faut creuser si l'on veut connaître le génie propre de G. Tarde.

PREMIÈRE PARTIE

Les idées de G. Tarde sur la philosophie générale

Si Tarde n'avait succédé à deux philosophes, au Collège de France à Nourrisson, à l'Institut à Ch. Lévêque, peut-être l'occasion lui eût-elle manqué de développer ses idées personnelles sur la philosophie générale. Pourtant, dès 1893, dans une étude

intitulée *Monadologie et Sociologie*, c'est bien le secret de sa conception de l'univers qu'il nous livrait. Seulement on pouvait se demander, à cause de l'épigraphe significative qu'il avait choisie, *hypotheses fingo*, à cause aussi de sa conclusion où le demi-sourire un peu sceptique de la sagesse socratique, *me pardonnez-vous cette débauche de métaphysique?* laisse entrevoir un peu d'hésitation, si c'était bien le dernier mot de sa pensée, j'allais dire de son système philosophique, ou bien le libre jeu d'un vif esprit qui s'amuse de ses fictions et se complaît un instant dans les châteaux en Espagne d'une attrayante mais décevante métaphysique.

Sa leçon d'ouverture au Collège de France, puis l'éloge de Ch. Levêque à l'Institut, publication posthume, nous tirent d'embarras et nous délivrent d'un doute. Nous avons, pour ainsi dire, son testament philosophique, son dernier adieu à des spéculations aimées et coutumières qui furent les idées directrices de sa carrière si féconde. C'étaient là les réserves trophiques dont il vivait intellectuellement. Non seulement il ne resta pas étranger aux grandes conceptions sur la matière des choses, mais ces conceptions, en dépit d'une réserve inspirée par la mesure et le goût innés de son esprit, il nous les a livrées. Analyste et essayiste, il l'est assurément par la forme de ses travaux; sa plume alerte aborde avec la même dextérité et supériorité une foule de sujets reliés simplement par une manière toute personnelle de saisir les faits dans leurs contours sinueux et leurs aspects fuyants, mais sa vraie famille philosophique est celle des esprits profonds qui cherchent à voir derrière le visible l'invisible, derrière les phénomènes passagers leur étoffe permanente de substance et de force.

I. — Aussi, comme il parle de la philosophie avec âme, avec ferveur! « J'aime beaucoup les philosophes, disait Cl. Bernard, et je me plais infiniment dans leur commerce », mais il ajoute : « tout en fuyant les systèmes philosophiques ». Tarde ne fait pas cette réserve : entre la philosophie et la science, il ne trouve pas de frontière stable, il ne voit qu'une barrière mobile. Toute doctrine, en effet, commence par être individuelle et conjecturale avant de se généraliser et de passer alors pour certaine,

soit parce qu'elle s'appuie sur des preuves palpables, soit parce que sa vulgarisation même lui en tient lieu. C'est là son idée directrice; il est des théories qui, par leur nature même, à raison de leur ampleur et de leur profondeur mêmes, ne se prêtent pas à ces démonstrations précises sous lesquelles un corps d'idées, à défaut du prestige religieux, ne sauraient prétendre à se répandre partout et à s'installer à demeure parmi les acquisitions définitives de l'esprit humain. On peu donc dire que « la grandeur de la philosophie fait sa misère, son élévation fait sa fragilité ». Mais qu'on se garde d'en conclure qu'elle rumine éternellement les mêmes problèmes sans nul progrès. Seulement ses progrès ne sont pas de même nature que les progrès des sciences : elle ne progresse point, comme les sciences, par alluvions successives et accumulées, mais bien par résurrection et réincarnation d'antiques problèmes rajeunis et transfigurés, par des métempsychoses infinies, signe d'une vitalité impérissable. Un trait constant lie entre elles ces résurrections et ces métempsychoses ; la philosophie aspire toujours à une connaissance ou plus intime et plus profonde, ou plus vaste et plus compréhensive, que celle où la science à chaque époque a dû s'arrêter. Sa caractéristique n'est pas l'enregistrement synthétique des résultats acquis du savoir classé et consolidé, c'est la soif de l'au-delà et de l'au-dessus des faits, l'anxiété incurable et constitutionnelle de l'esprit humain. Dire qu'à l'origine la philosophie comprenait et enveloppait toutes les sciences et que chacune d'elles à un moment donné s'est détachée du tronc commun, c'est un lieu commun, une assertion à la fois exacte et superficielle. Ce détachement n'est qu'apparent : la science, avec une admirable précision, dessine les plis des draperies phénoménales qui révèlent et cachent en même temps la réalité; la philosophie aspire à soulever ce voile, et, « quand elle le soulève un instant ou se le persuade, c'est une ivresse de vision, parfois contagieuse », une des plus hautes joies ou des fièvres les plus contagieuses de la pensée, son excitation ou son ferment nécessaire.

Qu'on ne lui reproche donc pas les recommencements incessants de sa toile de Pénélope ; apparence encore, et qui témoigne du moins de sa force d'immortalité, mais au fond la philosophie

nerecommencejamais la mêmeœuvreavecles mêmes matériaux; autrement, ce serait le progrès même des sciences qu'il faudrait révoquer en doute, puisque la philosophie, soit par des généralisations et des analogies plus synthétiques, soit par des analyses plus pénétrantes, met en œuvre et dépasse les acquisitions scientifiques de chaque époque. Quand une *vérité* scientifique a vécu, qu'elle est devenue une erreur démontrée, c'en est fait d'elle, plus jamais elle ne renaîtra ; quand un dogme religieux s'est éteint avec ses derniers fidèles, jamais il ne revit nulle part, même sous la forme d'une croyance simplement individuelle. Mais il n'en va pas de même des philosophies, et Leibniz a raison de nous parler d'une philosophie éternelle, *perennis quædam philosophia.* Longtemps après Descartes, Leibniz, Spinosa, Kant, longtemps après nous, il y aura encore des néo-cartésiens, des néo-lebniziens, des néo-spinosistes, des néo-kantistes : les points de vue ou les positions successives de l'esprit humain au sein de l'infini des phénomènes et des êtres, ce n'est point chose accidentelle, c'est chose réglée par une loi, rapport nécessaire de la nature des choses et de la nature de l'esprit. Mais pas un système d'explication ne renaît jamais sous sa forme originelle : l'œil de l'esprit n'est pas une rétine, c'est un regard ; l'œuvre du philosophe n'a pas l'impersonnalité de l'œuvre scientifique, mais garde la griffe ou le timbre psychologique de son auteur. Hier servante de la théologie, aujourd'hui servante de la science ? Erreur. Hier la philosophie se servait de la théologie, aujourd'hui elle se sert de la science, voilà le vrai ; mais le philosophe garde toujours une souveraine indépendance comme l'âme dans Platon, qui définit l'homme « une âme qui se sert du corps ».

D'où viennent donc à la philosophie ses incessants renouvellements et ses périodiques rajeunissements ? De deux causes singulièrement profondes et qui dureront, agissantes et efficaces, autant que l'esprit humain.

La première, c'est l'initiative de l'individuel : chaque homme est lui-même, non par ce qu'il a de commun avec les autres hommes, mais par ce qui lui appartient en propre ; chaque homme a son génie intérieur, identique à nul autre. Le vague estompage des généralités ne nous fait connaître que les ombres

mouvantes de la caverne de Platon ; les hommes qui vivent et se meuvent, les hommes de chair et de sang sont des hommes justement en tant qu'ils diffèrent de ces ombres et qu'ils diffèrent les uns des autres. Absorber l'individuel dans le collectif, quelle aberration antiphilosophique et même antisociale ! Ce n'est pas l'individu qui existe pour la nation, c'est la nation qui existe par et pour l'individu. Les variétés individuelles ne sont pas des accidents superficiels, ce sont les essences profondes. Les enveloppements mécaniques de nos sciences, de nos institutions nous font illusion, quand ils nous cachent la vraie réalité : l'initiative indéfectible de chaque variété individuelle par qui la science vit et progresse, par qui la société se développe et se transforme. C'est dans la région profonde de l'individuel qu'il faut chercher la cause des renouvellements et rajeunissements de la philosophie : « le labeur modeste et fructueux des savants, à toute époque et en tout pays, s'opère à l'ombre et sous la domination, consciente ou non, de quelque grande philosophie régnante, le cartésianisme longtemps, le kantisme hier, l'évolutionnisme aujourd'hui, qui anime ou suscite ces travaux ».

Et ces travaux à leur tour élaborent à leur insu les éléments d'une philosophie ultérieure, qui détrônera la précédente. La philosophie est ainsi, en quelque sorte, l'alpha et l'oméga de la science. Toute science se meut dans une atmosphère philosophique qui la précède et qui l'enveloppe, qu'elle respire et qu'elle transforme en substance solide. Mécanisme, biologisme, sociologisme, voilà donc, à grands traits, ce que la philosophie devait être successivement, à ne l'envisager en quelque sorte que par son corps de science en faisant abstraction, pour un instant, de son âme d'individualité. Quand les sciences mathématiques occupaient le premier plan de l'esprit humain, il était naturel que la philosophie en déduisît une conception toute mathématique et mécanique du monde. L'explication biologique devait avoir son tour. A présent, il semble que la plupart des têtes pensantes gravitent vers quelque conception toute sociologique de l'univers, suivant laquelle la vie serait regardée comme une *société* de cellules et la molécule chimique elle-même comme une *corporation* d'atomes spirituels. Qu'on ne nous jette plus à la

face les recommencements de la toile de Pénélope. Cette toile n'est primitivement qu'un uniforme canevas : notre tapisserie représente la vie sous ses formes les plus modernes, des personnages vraiment vivants, vraiment agissants sous un ciel et dans une atmosphère qui sont notre propre ciel et notre propre atmosphère de pensers nouveaux. La raison d'être de ce préjugé est facile à saisir : il y a réellement une philosophie stérile et inféconde, une philosophie d'école qui ânonne des formules et qui a horreur des innovations ; cette philosophie morte, dénuée de l'horreur du vide, ne peut être un argument contre la philosophie vivante et nourrie aux sciences.

S'il en est ainsi, si toute philosophie se fonde en fonction : 1° de l'initiative individuelle de l'esprit infiniment diversifiée dans ses variétés ; 2° de l'état contemporain de l'élaboration scientifique indéfiniment variée dans ses progrès, il en résulte qu'à toute époque nouvelle de sciences correspond une ère nouvelle de philosopher. La philosophie de notre temps sera sociologique ou ne sera pas. Toute philosophie qui se laisse déborder par le progrès des sciences n'est qu'une scolastique qui survit à un moyen âge, ou quelque spiritualisme éclectique qui n'a pas pris pied dans le réel et qui est resté suspendu entre le ciel de la conscience et le sol de l'expérience. Si, comme H. Spencer, on définit la philosophie l'unification du savoir, il faut ajouter : la totalité et non une partie, même considérable, du savoir ; et l'unification par un esprit individuel, dans des unités vivantes d'aperception, non la congélation dans un moule rigide qui ne serait que le masque impersonnel et banal des esprits d'une génération. Et quand on aura bien compris ces conditions génératrices de toute philosophie vivante, en opposition avec ces cadavres de philosophies dont les lambeaux encombrent plus qu'ils ne décorent la voie sacrée de l'esprit humain, on sera délivré de l'obsession et du cauchemar que cause le spectacle scandaleux des contradictions de l'esprit humain dans ses philosophies successives ou même simultanées. Ne dites pas : contradiction, mauvaise marque de vérité. Dites plutôt : contradiction ou mieux contrariété, opposition, condition inévitable de vérité, ou plutôt de sincérité.

Scandale ! il y aurait scandale justement si deux esprits,

originairement variés par l'individualité propre, consécutivement diversifiés par l'inégale culture scientifique, lors même qu'ils sont également cultivés, puisque l'un peut incliner vers les sciences mathématiques tandis que l'autre gravite vers les sciences biologiques ou sociologiques, pensaient exactement de même, car cet accord parfait impliquerait quelque vide de la pensée comme la similitude dans le genre implique quelque lacune dans la vie spécifique et individuelle. Deux cartes de l'immensité sidérale, dont l'une serait faite dans Sirius, l'autre dressée dans Aldébaran, ne seraient parfaites qu'à condition de ne se point ressembler ; l'identité ferait à bon droit soupçonner qu'elles ne sont que des copies d'originaux, des reproductions d'une triangulation antérieure. C'est précisément leur identité qui leur ferait perdre toute valeur documentaire et scientifique. Deux philosophes qui ne se contredisent jamais prouvent ainsi qu'ils ne sont que de pseudo-philosophes : ce spectacle, heureusement, est des plus rares. Bien naïf qui déplore cette rareté ; il prouve qu'il hait l'originalité, qu'il est ami du banal, du convenu, des demi-vérités par là même demi-faussetés, des mensonges conventionnels, de notre civilisation. S'il n'est jamais bon de haïr, car la haine est, comme son frère le mépris, comme son père l'orgueil, insociable et inféconde, il est souvent, il est toujours nécessaire de combattre. La lutte des hommes, disait le vieil Héraclite, est la mort des dieux. Je suppose qu'il a voulu dire des *idoles* et je commenterais volontiers ce mot par une réminiscence de F. Bacon : idoles de la race ou erreurs foncières de l'intelligence, miroir brisé qui déforme les objets; idoles de la caverne ou illusions des préjugés de races et d'éducation ; idoles du théâtre ou de l'esprit du système, car les œuvres dramatiques des philosophes sont, pour qui les juge du dehors, matières de critique et de controverse, et tel qui siffle ou applaudit ne comprend rien ou interprète de travers la pensée du dramaturge ; enfin idoles du forum, les mots n'étant le plus souvent que les fausses étiquettes des choses, et toute pensée exprimée en langage spatial étant par là même déformée en attendant cette seconde déformation plus ample encore qu'elle subira pour être retraduite en langage de l'esprit, c'est-à-dire en pensée non spatiale et peut-être intemporelle.

II. — De cette philosophie « subtile, engageante et hardie », Tarde a donné une application et pour ainsi dire un spécimen qui nous intéresse extrêmement, parce qu'il nous conduit d'emblée aux plus hauts sommets de la métaphysique, quand les circonstances l'ont amené à faire un examen critique des théories esthétiques de son prédécesseur à l'Institut, Ch. Levêque. On ne saurait différer plus profondément avec plus de bonne grâce à dissimuler les oppositions les plus radicales par la condescendance des concessions de détail et l'aménité des expressions. Ce sont deux âmes « candides et vibrantes » qui s'efforcent par candeur de ne voir que la sympathie et l'accord, et par vibrations rythmiques de se mettre à l'unisson. Le premier choc est amusant. « Je ne vous donnerai pas ma voix », dit Ch. Levêque. Mais les motifs sont si impersonnels que Tarde, loin de s'irriter, cède à cette « persuasivité si forte », abonde en son sens et pense devenir son propre adversaire. Réciproquement, quand il examine la philosophie de Ch. Levêque, « vieillesse sans caducité », il ne trouve pour la combattre que des motifs si impersonnels et si élevés qu'on se demande si l'auteur de la *Science du Beau*, lisant cette réfutation si bienveillante, ne fût pas devenu, ne fût-ce que pour un instant, son propre adversaire. Au fond, l'opposition est foncière, radicale, non parce que Ch. Levêque est un éclectique impénitent, mais bien plus, parce qu'il est un platonicien fervent et platonisant librement. Tarde est au contraire un péripatéticien ; j'aime Platon, mais j'aime encore mieux la vérité. Je veux dire qu'il y a chez Ch. Levêque tendance constante à absorber les êtres individuels dans leur genre ou dans leur idéal et tendance contraire chez Tarde à faire prévaloir la différence spécifique : l'un tend à l'universel, l'autre à l'individuel ; l'un est amoureux des belles uniformités, l'ordre dans la grandeur, l'autre des vivantes et infinies diversités. Platon et Aristote, je le répète, sans oublier les efforts qu'on a tentés pour les concilier, n'étaient pas plus opposés par leur tempérament philosophique : sous les ombrages de Bellevue à travers les arbres et les fleurs du sentier des Tibylles où se cache la villa de Ch. Levêque, c'est Platon et Aristote qui se rencontrent et qui continuent avec courtoisie leur lutte plus de vingt fois séculaire.

Mais tant de siècles de recherches et de controverses ont introduit dans l'esprit humain tant de pensers nouveaux et tant de nuances nouvelles du penser qu'il serait bien vain de trop insister sur cette opposition du platonisme et de l'aristotalisme : hâtons-nous plutôt d'interroger Tarde lui-même sur les principes de son esthétique.

Huit caractères dont les trois premiers se ramènent à la notion de *grandeur* et les cinq derniers à la notion d'*ordre* paraissaient à Ch. Levêque nécessaires et suffisants pour définir le beau : le beau était, à ses yeux, la force, la vie ou l'âme se développant et se manifestant avec ordre et grandeur. Prenez les genres de beauté les plus différents et les plus hétérogènes, beauté d'une fleur comme le lis, beauté du corps ou de l'âme d'un petit enfant, beauté de la vie de Socrate, beauté de la symphonie en *la majeur* de Beethoven, vous ne trouverez jamais la formule en défaut. Exagérez la grandeur aux dépens de l'ordre apparent, vous aurez le sublime; atténuez-la et composez autrement avec les huit caractères de la beauté un ensemble nouveau, cette synthèse vous fournira les traits caractéristiques du joli, du gracieux, du charmant. Dès l'abord Tarde soupçonne dans cette métaphysique schématique du beau quelque arrangement artificiel. La grandeur ordonnée de l'ordre grand, mettons pour mieux rendre la pensée même de Ch. Levêque l'ordre plein, c'est fort bien ; mais à ce compte le ciel étoilé, cet éparpillement immense, ce désordre éternel serait donc le spectacle le plus laid du monde ! Ch. Levêque répondrait peut-être qu'à ce spectacle ce n'est pas le nom de beau qui convient, mais le mot de sublime, sublime mathématique ou de grandeur, sublime dynamique ou de force. C'est néanmoins une première difficulté qui ne se résout que par des distinctions trop purement verbales. Une seconde difficulté consiste en un certain paralogisme transcendantal de l'ordre esthétique : de l'influence du beau sur nos facultés, de sentir, de penser et de vouloir, influence excellemment décrite par notre esthéticien, Ch. Levêque conclut à des causes réelles de ces multiples influences et *hypostasie*, à la manière de Plotin, objective, dans une entité scolastique ou dans une idée platonicienne appelée le beau, cette réalité des causes. C'est que

l'âme « paisiblement harmonieuse » du métaphysicien, d'une part, dépasse les limites du fait donné dans l'expérience, d'autre part néglige certains caractères bien connus du fait lui-même et par exemple les extravagances du dilettantisme; il aime tellement l'ordre qu'il le voit dans l'amour même en dépit du témoignage de l'auteur de l'*Imitation* qui déclare que l'amour ignore souvent l'ordre et la règle. Il faut qu'il soit bien convaincu que les types idéaux de beauté sont des modes éternels de la pensée de Dieu, pensée infinie qui « sert éternellement de lieu, de siège, de support substantiel aux types des beautés finies de tous les genres ».

Les genres, voilà le grand mot, disons les idées générales permanentes, les idées platoniciennes séparées et remarquons même que ce platonisme n'est guère orthodoxe : Platon ne disait pas que les idées fussent les pensées de Dieu. Platon l'eût-il dit comme on le lui fait dire, nous ne pouvons oublier que Darwin a paru, que l'évolution des genres est aujourd'hui presque un dogme. Et c'est précisément ce qui donne du piquant à une réflexion fort juste de Tarde : Darwin fut connu, apprécié, loué par Ch. Levêque, mais il a résisté tant qu'il a pu à la fascination de cette doctrine qu'il appelait « enchanteresse », et encore, « prestigieuse ». Nous n'avons plus la foi, naturalistes aux genres et espèces immobiles, philosophes aux idées platoniciennes éternelles; voilà pourquoi l'esthétique de Ch. Levêque a singulièrement vieilli; mais sous ces antiques conceptions se cachent de très réels fragments de vérités, et voilà pourquoi la forme seule de cette esthétique est périmée, mais le fond reste.

Il faut restituer d'une part le caractère éminemment subjectif, affectif, individuel de l'œuvre d'art, d'autre part sa mission sociale, l'élaboration et la communion sociales par la sensation et le sentiment que Guyau a si bien mis en évidence. Ne craignez pas que la science elle-même s'évanouisse. Kant aboutit à une sorte d'impératif esthétique, *d'admiratif catégorique,* fondé sur l'universalité et la nécessité du jugement de goût. L'identité du fond subjectif de l'homme nous sauvera du danger de dégrader le beau en le ramenant à l'agréable ou à l'utile.

Et nous comprendrons mieux le tort qu'on a eu de restreindre cette belle province de l'esprit humain en ne nous reconnaissant que deux sens esthétiques, la vue et l'ouïe, alors que toutes les sensations, celles du tact, celles du goût, celles de l'odorat, peuvent revêtir un caractère esthétique ; « quand par hasard l'odorat sert aussi à nous unir, dans un sentiment commun, on a, par exception de *belles odeurs*, quoique Ch. Levêque nous défie d'en découvrir. L'odeur de l'encens dans une assemblée pieusement recueillie n'a-t-elle rien d'esthétique et ne concourt-elle pas, avec les mosaïques et les vitraux, avec l'élancement des colonnes, avec le plein-chant, au beau religieux ? » Par une raison analogue, l'homme ne se réservera plus jalousement le privilège du beau : Ch. Levêque refuse à l'animal toute notion de beauté, toute sensation esthétique, et il a mille fois raison, si la beauté consiste essentiellement dans le genre et dans l'idée, car l'animal assurément ne pense pas par genres et ne soupçonne rien des idées de Platon. Sans idée générale pas de beau : donc la poule qui jouit du plaisir que lui cause le riche plumage de son coq n'a pas psychologiquement le moindre trait commun avec l'admirateur de la Vénus de Milo et la noble jouissance qu'il éprouve ! C'est fort bien raisonné, mais les prémisses sont fausses. « Je me demande, dit Tarde, de cet axiome prétendu, *sans idée générale point de beau*, si ce n'est pas l'inverse qu'il faut dire ; il me semble au moins plausible de conjecturer qu'aux caractères typiques et sexuels plutôt qu'individuels s'attache l'admiration animale bien plus souvent encore que l'admiration humaine. »

Ce sont les nécessités de la vie sociale qui ont engendré une sorte de sophistique naturelle de l'esthétique. N'est entièrement communicable par le langage que ce qui exclut la représentation d'une chose essentiellement individuelle et unique en soi : le langage vit de communautés, les signes verbaux ne suggèrent aux cerveaux étrangers que les aspects abstraits et généraux par lesquels nos diverses représentations se ressemblent, bref des similitudes abréviatives. Voilà tout ce qui peut se verser de notre âme dans l'âme d'autrui, par le canal de la parole. Et voilà aussi pourquoi la similitude des faits ou des êtres acquiert à nos yeux une valeur tout à fait exagérée et

factice : c'est une condition de la pensée collective et de la vie sociale. Nous sommes ainsi conduits à déprécier étrangement le côté différentiel, singulier, concret des choses et des êtres.

Et pourtant, nous le verrons, en condensant les thèses monadologiques de Tarde, c'est précisément cette différentielle de l'être qui est l'être. Si nous vivions essentiellement en nous-mêmes au lieu de vivre presque exclusivement en autrui, non par altruisme, il est vrai, mais par snobisme, « nous n'aurions nul besoin de manier des mots, des concepts, de substituer aux réalités des abstractions ». Argumentation, proposition, terme, autant de substituts du raisonnement, du jugement, de la pensée, autant de choses figées dans les mots et cristallisées dans la forme banale des moules sociaux : en eux-mêmes, pensée. jugement, raisonnement sont des perceptions originales qui peuvent fort bien se passer des combinaisons artificielles du langage. La logique proprement dite est toute sociale, toute intermentale : c'est une esthétique extériorisée et socialisée. Le propre de l'art est de nous ramener aux sources profondes, d'envisager la réalité sous l'aspect de ses variations infinies, « perpétuel rajeunissement des regards et du cœur » ; le propre de la science est plutôt de la considérer sous l'aspect de ses répétitions sans fin, de ses oscillations monotones. L'art *enlève au temps*, comme dit Schelling, ce qui passe, et l'éternise ; la science est plutôt le miroir changeant de ce qu'il y a d'éternel ; il y a dans les choses une âme de vie et d'amour, objet de l'art, et une âme de vérité, plutôt une ossature régide qu'une âme, objet de la science. Art et science se complètent et doivent s'aimer fraternellement..

Ai-je eu la prétention de dégager, dans les pages qui précèdent, et la philosophie générale et les principes esthétiques de G. Tarde ? Nullement : je n'ai voulu que mettre en évidence ses principaux *leit-motiv* et particulièrement sa doctrine fondamentale de la variété originale de la différentielle infinie des êtres. Ainsi se trouve préparée la tâche qui s'impose mainte-de faire connaître sa vraie doctrine qui est une nouvelle monadologie. J'hésiterais assurément à la résumer en brèves formules au nombre de quatre-vingt-dix en l'honneur de la monadologie de Leibniz, qui renferme le même

nombre d'articles ; j'hésiterais, dis-je, parce que la moindre erreur au centre, comme quand on se sert d'un rapporteur pour des mesures délicates, s'amplifie, se multiplie et devient énorme à la circonférence ; mais par bonheur, j'ai soutenu jadis des thèses analogues dans mon livre de l'*Aperception du corps humain par la conscience*, que, peut-être, Tarde n'a pas connu, et cette circonstance me rendait moins ardue l'interprétation de ses idées leibniziennes et biraniennes. J'y faisais de l'homme une « hiérarchie de consciences » du corps une « colonie de cellules » et j'allais jusqu'à dire que « le corps tout entier est une *habitude*, une *manière d'être* de l'âme, sinon en tant que corps, du moins en tant que nôtre ». Ces analogies de pensées et d'autres encore qu'il est inutile de signaler m'ouvraient en quelque sorte la voie à une intelligence assez complète de la pensée intime de G. Tarde et, sans pouvoir répondre que je n'ai jamais altéré cette pensée dans tel détail ou dans telle expression, je puis promettre que le lecteur trouvera dans l'exposé synthétique qui suit le résumé fidèle d'un système singulièrement séduisant, toute une philosophie vaste et profonde.

DEUXIÈME PARTIE

Les thèses monadologiques de G. Tarde

Section I

La Monade devant la science.

1. — L'hypothèse leibnizienne des Monades, tout en restant une hypothèse métaphysique, est plutôt confirmée qu'infirmée par la science moderne. Au centre de leurs théories explicatives, toutes les sciences sans exception tendent à supposer des atomes de force, des éléments dynamiques analogues sinon identiques aux Monades de Leibniz.

2. — L'atome auquel aboutit la chimie est la négative de la continuité et de l'homogénéité matérielles. Pour découvrir et définir les propriétés des radicaux, la chimie atomique de

Wurts les rapporte aux atomes dont ils sont composés. On conçoit même dans les atomes d'un radical un atome spécial dont l'affinité propre, survivante à la saturation des autres atomes, est la dernière raison d'être de la combinaison.

3. — L'atome de la chimie moderne n'est nullement l'atome inerte d'Epicure. La théorie la plus accréditée semble être celle de Thompson qui considère l'atome comme un petit tourbillon ou amas tournoyant d'éléments plus simples.

4. — L'étude approfondie des masses élémentaires qui constituent les corps simples actuels, dit de son côté M. Berthelot, « tend chaque jour davantage à les assimiler, non à des atomes indivisibles, homogènes et susceptibles d'éprouver seulement des mouvements d'ensemble, mais à des édifices fort complexes, doués d'une architecture spécifique et animés de mouvements intestins très variés ».

5. — Cette façon d'envisager les derniers éléments chimiques les rapproche beaucoup plus de la monade leibnizienne, douée elle aussi d'une architecture spécifique, en vertu du principe des indiscernables et de mouvements intestins très variés qui sont ses appétitions, perceptions et aperceptions, que des atomes d'Épicure. Pour les savants modernes, les atomes ne sont pas simplement des indivisibles ou insécables matériels, mais des centres de forces, des forces spécifiques.

6. — La biologie suit une voie parallèle à celle de la chimie : la physiologie cellulaire tend à expliquer la vie par des propriétés d'éléments derniers assez improprement nommés cellules. L'élément histologique est bien la cellule, mais à la condition de considérer dans la cellule même, non sa limite et son enveloppe, mais essentiellement le foyer central d'où elle rayonne.

7. — De ces éléments histologiques dérivent les forces déjà connues ou encore inconnues de la vie. Par eux se trouvent éliminées et la force vitale et les entités morbides des anciens médecins.

8. — D'autre part, les théories microbiennes conduisent également aux infiniment petits organiques et nous acheminent, par l'observation et l'expérimentation, à une conception des infinitésimaux de l'ordre vital.

9. — Transformisme et évolutionnisme, doctrines qui conduisent inévitablement aux mêmes conclusions, car les changements infinitésimaux ne sont intelligibles que par l'action infinitésimale de causes réelles et efficaces. Expliquer les variations, même les plus petites et les plus infimes, sans recourir à ces causes internes, c'est substituer à la logique de la raison les illusions de l'imagination : ces sauts de la nature ont beau diminuer et se rapetisser par l'intercalation des intermédiaires, ce n'en seraient pas moins des sauts inexplicables et inintelligibles pour qui s'obstinerait à ne les envisager que du dehors, sans tenir compte de la continuité d'action du ressort intérieur.

10. — Qu'est-ce qu'un type spécifique, sinon l'intégrale d'innombrables différentielles appelées variations individuelles, dues elles-mêmes à des variations cellulaires au fond desquelles apparaissent des myriades de changements élémentaires ? La source, raison d'être et raison explicative du fini, du tranché est dans l'infiniment petit, dans l'imperceptible : l'évolutionnisme donne raison à Leibniz.

11. — Il y a plus. Après Darwin et en suivant son impulsion on a conjecturé *l'évolution par association* d'organismes élémentaires en organismes plus complexes, et même *l'évolution par bonds*, par crises, c'est-à-dire l'adaptation nouvelle s'opérant à un moment donné d'une façon immédiate par un processus régulier. Immédiate doit s'entendre dans cette théorie d'Edmond Poirier dans le sens d'absence de tâtonnements, de durée extrêmement courte par rapport à la prodigieuse durée des espèces une fois formées. C'est prendre sur le fait l'action d'une force élémentaire réalisant son action pour ainsi dire d'une seule poussée, d'un seul effort : la lenteur vient des obstacles, non de la tendance.

12. — L'élément infinitésimal diffère du fini perceptible plus que par le degré, plus que quantitativement : autrement il le doublerait simplement ; il s'y ajouterait hypothétiquement sans l'expliquer. Le discontinu de la ligne des transformations serait parfaitement inintelligible sans la continuité de la cause transformatrice et il y aurait contradiction à supposer que les intermédiaires, si petits que les fasse l'illusion imaginative, pussent être traversés.

13. — Nous pouvons donc caractériser négativement l'élément infinitésimal en le déclarant étranger au temps et à l'espace considérés comme des réalités. Les vraies actions ne s'expliquent que par de vrais agents : les actions se déroulent dans le temps et dans l'espace, se figent pour ainsi dire dans le temps, se cristallisent dans l'espace, mais ni le temps, ni l'espace ne sont causes efficientes, raisons explicatives ; sous la forme du discontinu ils nous montrent des variations marquées, des fixations tranchées, mais ils nous cachent la continuité de l'action efficiente. Un millième de seconde ou un millième de millimètre, c'est autant qu'un million de lieues et qu'un million de siècles au regard d'une raison exigeante, car dans les deux cas la continuité est également rompue et il y a un *hiatus* dans l'explication.

14. — La raison d'être de l'hypothèse monadologique, c'est donc la nécessité d'expliquer le changement par une initiative du changement, mouvement local, évolution vitale, transformation mentale, révolution sociale. Graduelles, discontinues en apparence, toutes ces catégories du changeant impliquent l'initiative tantôt entravée, tantôt secondée de l'élément « entreprenant » et conquérant.

15. — L'action de cet élément rencontre des obstacles et réclame des moyens d'extériorisation ; il ne faut donc pas s'attendre à ce qu'elle soit d'une rectilinéarité raide et logique. Dans la société, chaque conception individuelle d'une refonte des institutions de l'État se heurte à d'autres conceptions individuelles ; ces contrariétés concilient l'instinct de conservatisme et le désir du changement en maintenant un équilibre apparent qui fait croire que la forme de l'état est stationnaire. Il faut concevoir de même la rectilinéarité biologique ; c'est un repos dans l'inertie du type perpétuellement contrarié par une tendance à la transformation du type.

16. — Le secret de ce *processus* nous est dévoilé par la nécessité d'une répétition abrégée, par l'embryon, d'une partie des types successifs dont il procède, répétition mais abréviation : la vie embryonnaire est une sorte d'anatomie comparée transitoire. Et cette *phytogénèse* et *autogénèse* en même temps qu'accélération est rectification de la voie plus ou moins tortueuse suivant laquelle les formes ancestrales par des « inven-

tions biologiques » se sont acheminées progressivement à notre âge. Tel l'ordre rationnel, rectilinéaire de nos inventions scientifiques dans nos livres d'enseignement, reproduit pourtant sensiblement la série de positions logiques que l'esprit humain a occupées successivement dans la suite des siècles.

17. — La sélection naturelle n'expliquerait rien dans l'ordre intellectuel; ce qui la rend possible dans l'ordre des théories scientifiques, c'est évidemment la condition primordiale d'une production spontanée de ces théories par l'esprit humain. La sélection naturelle n'explique pas tout dans l'ordre des vivants, tant s'en faut, car l'essentiel lui échappe. Lente ou par bonds, tortueuse ou régulière, la transformation ne se comprend que par l'initiative d'agents réels quoique infinitésimaux et cachés, qui ont par devers eux — comment conçus et comment voulus? — quelque plan de réorganisation spécifique, quelque pouvoir d'actualiser et d'inventer, des affinités électives.

Section II

Psychomorphisme des monades.

18. — C'est donc un fait constant que les sciences tendent à pulvériser l'univers et à multiplier indéfiniment les êtres. Que deviendra, dans cette conception, l'antique dualité de la matière et de l'esprit ? Aboutirons-nous au dualisme cartésien ou au spiritualisme universel, au panpschysisme de Leibniz ?

19. — Nous aboutissons d'abord au monisme, mais le monisme peut être conçu de trois manières différentes : ou bien mouvement et conscience identifiés dans la vibration des mêmes cellules cérébrales ne sont que la face interne et la face externe du même fait ; ou bien matière et esprit déclarés hétérogènes procèdent cependant d'une même substance mystérieuse où ils s'identifient ; ou bien la matière se résout finalement dans l'esprit.

20. — Identifier la conscience et le mouvement, ce n'est qu'une réminiscence du Janus antique, une hypothèse explicative dont le moinde défaut est de ne rien expliquer, non une hypothèse, une métaphore.

21. — Déduire la matière et l'esprit d'une substance unique qui en serait la source, dont ils seraient l'émanation, c'est compliquer le problème et substituer une trinité à une unité : le postulat d'une substance cachée est en outre à jamais invérifiable, c'est le refuge dans l'inconnaissable, l'asile de l'ignorance; c'est la science entière concentrée dans l'x algébrique ou le simple point d'interrogation.

22. — La seule thèse acceptable et donnant vraiment la réduction demandée, la seule thèse avouée par la science elle-même consiste donc à résoudre la matière dans l'esprit, à concevoir la matière par analogie avec l'esprit. Que tout être soit plus ou moins dans son fond semblable à notre être, et l'univers cesse d'être opaque et impénétrable pour devenir sinon transparent comme le cristal, du moins translucide. Une matière dont on ignorerait radicalement la nature ne serait qu'un inconnaissable et qu'un non-être. L'illusion du matérialisme provient de ce que, par une subreption dont il ne se rend pas compte, il doue et vêt la matière d'attributs qu'il a préalablement retirés à l'esprit, ce qui lui permet, avec une apparence de raison, de nier l'esprit ainsi dépouillé.

23. — Le monisme auquel nous aboutissons est donc en réalité, non un *anthropomorphisme*, car l'homme n'est pas un pur esprit et nous n'assimilons nullement la nature à l'homme spécifiquement considéré, mais un *psychomorphisme* qui supprime l'hiatus du dedans et du dehors, de la sensation et de la vibration, tout en acceptant l'apparence de la phénoménalité de l'éternelle antithèse du mouvement et de la sensation. Cette spiritualisation de la matière est plus rationnelle et plus scientifique que la matérialisation de l'esprit.

24. — Plus rationnelle, puisque la seconde thèse aboutit à l'affirmation de l'inconnaissable comme tel et ruine le principe d'universelle intelligibilité. Plus scientifique aussi : d'abord comme plus rationnelle, ensuite parce que les deux états fondamentaux de l'esprit, croyance et désir, d'où dérivent affirmation et volonté, sont *quantitativement* et non pas, comme on se borne à l'affirmer, *qualitativement* variables. Par l'universalité de leur présence en tout phénomène psychologique ces états fondamentaux donnent prise à la connaissance scientifique qui a

pour condition la possibilité de mesure, la quantité. Je crois pouvoir prouver : 1° que la *croyance* et le *désir* sont des quantités ; 2° qu'il n'y a pas en psychologie d'autre quantité et que la sensation par exemple n'est pas une quantité mais un changement qualitatif.

25. — Plaisir et douleur, idées confuses, disaient les cartésiens et les leibniziens. Qu'il y ait dans l'atome, comme le veut Lotze, quelque chose de spirituel qui serait plutôt plaisir et douleur que notion, c'est fort contestable : il ne faut pas oublier que la croyance et le désir comportent des états inconscients, que l'inconscience même y est plus naturelle que dans le plaisir et la douleur, car que seraient des plaisirs et des douleurs que le sujet n'appréhenderait d'aucune manière, des sensations qui ne seraient nullement senties ? Il y a, par exemple, des *jugements* de localisation incorporés à nos sensations et dont nous n'avons pas conscience ; mais d'une sensation en tant qu'affective, l'inconscience totale serait la complète négation.

26. — La force statique appelée *croyance* et la force dynamique appelée *désir* sont-elles objectivables et comme telles propres à servir d'explication universelle ? Notre conscience à nous, monades dirigeantes, éléments-chefs de cerveau, a pour collaboratrices nécessaires d'innombrables autres consciences, dont les modifications, extérieures à notre égard, sont pour elles des états internes ; cette collaboration qui n'est pas douteuse ne serait pas intelligible sans une certaine identité fondamentale. Il y a en nous, ou plutôt hors du moi proprement dit, une hiérarchie de consciences à notre service et à nos ordres que de purs physiologistes ne peuvent caractériser qu'en les appelant des noms expressifs de *secrétaires, bibliothécaires* intimes : une hétérogénéité complète de ces consciences subordonnées serait une supposition non seulement gratuite mais contradictoire, puisqu'elle détruirait l'idée même de subordination et de coopération.

27. — Leibniz n'admettait qu'une causalité immanente et non transitive de ses monades ; mais, quand on médite sur les attributs qu'il leur reconnaît, *appétition, perception, aperception,* il est difficile de ne pas reconnaître dans l'appétition,

c'est-à-dire la tendance à passer d'une perception à une autre perception, le désir ; et dans l'aperception, c'est-à-dire l'effort qui amène une perception au seuil et à la lumière de la conscience, la volonté. Volonté, vouloir-vivre, c'est aussi le nom que Schopenhauer donne à son principe d'explication universelle ; en nous, la volonté est une combinaison de la foi et du désir ; ce n'est pas pousser son système à l'anthropomorphisme, c'est simplement le préciser que de décomposer la volonté elle-même en ses deux éléments. Cabanis avait dit : l'instinct universel, les moi partiels.

28. — Quand on s'est efforcé de composer le monde, nature et humanité, avec des séries d'affirmations et de négations, on partait d'un fait psychologique légitimement posé ; de là, malgré des aberrations et des subtilités, l'architecturale grandeur de l'œuvre de Hégel.

29. — Il en avait été de même du grandiose édifice de Descartes ; le mécanisme universel était une grande vérité incomplète, car toute machine se réduit à une distribution et à une direction de forces qui la traversent sans s'altérer essentiellement. Ces forces, elle les reçoit et les transforme, mais ce n'est pas le machinisme qui les crée. Que les corps vivants soient des machines, et il faut l'admettre avec Descartes, force nous est bien d'ajouter que les aliments que nous analyse la science moderne (carbone, azote, oxygène, hydrogène, etc.) contiennent des éléments psychiques cachés répondant aux produits de leur fonctionnement qui seuls nous sont connus jusqu'en leur fond (sensations, pensées, volitions) ; en d'autres termes, si le désir et la croyance sont des *forces* à leur sortie du mécanisme et après leur élaboration, c'est qu'à leur entrée dans le mécanisme et avant l'élaboration elles étaient déjà des *forces*.

30. — Objection non de la raison, mais de l'imagination : comment comprendre même un rudiment d'intelligence dans un élément infinitésimal ? D'abord ce psychisme rudimentaire diffère autant de notre constitution intellectuelle que l'atome diffère de notre organisme ; l'imagination s'effraye mais la raison passe outre. Ensuite, c'est un préjugé grossier du sens commun ou d'une science insuffisamment informée que

l'extrême petitesse exclut toute organisation. La génération spontanée n'est qu'un leurre. Les caractères de la végétation et de l'animalité se confondent pour nous *in minimis*.

31. — Bien au-dessous de l'ultime petitesse accessible au microscope (un trois millième de millimètre), les rayons solaires et la lumière électrique nous révèlent la présence de corps infiniment plus petits. Ces corps infiniment petits ne sont pas seulement des molécules gazeuses : ils comprennent encore des organismes complets, et Tyndall a pu étudier l'influence considérable que ces organismes minuscules exercent dans l'économie de la vie.

32. — La science nous ramène donc à la conception de Leibniz : « Chaque portion de la matière peut être conçue comme un jardin plein de plantes et comme un étang plein de poissons. Mais chaque rameau de la plante, chaque membre de l'animal, chaque goutte de ses humeurs est encore un tel jardin ou un tel étang. » Rien « d'inculte, de stérile, de mort dans l'univers ».

33. — En résumé, pulvériser l'univers ne servirait à rien à la science moderne, si elle ne complétait cette première opération par une seconde : spiritualiser cette poussière. Point d'intelligence dans la matière, et alors l'apparition de l'intelligence dans l'homme est un miracle; ou une matière qui soit pétrie d'intelligence : il n'y a point de milieu. Qui dit matière dit organisation, qui dit organisation dit force organisatrice : organisatrice, dis-je, c'est-à-dire douée d'une force d'initiative qui a pour prototype le désir, et d'une direction de choix qui a pour prototype la volonté.

Ce psychoformisme des monades n'implique pas plus la finalité telle qu'on l'entend d'ordinaire qu'il ne conduit à l'anthropomorphisme : l'accord des fonctions, quand il existe, est un équilibre non expressément voulu ou plutôt n'est qu'une transaction d'intérêts et de prétentions contraires, si l'on peut user de ces mots en les purifiant de leur signification trop exclusivement humaine et sociale.

Section III

Sociomorphisme de la monade.

34. — L'atomisme ancien se heurtait à une pierre d'achoppement : les éléments premiers disséminés dans l'espace ou dans le vide restaient étrangers et incapables de s'agréger si l'on n'avait recours à une hypothèse subsidiaire, un mouvement éternel, un clinamen mystérieux. De même la monadologie de Leibniz ne pouvait s'établir que par l'assistance de plusieurs hypothèses complémentaires ; monades impénétrables et fermées, sans fenêtres sur le dehors, harmonie préétablie.

35. — Rien ne ruine tant une hypothèse scientifique que cette nécessité de recourir à des hypothèses subsidiaires. Il faut donc compléter la définition de la monade, éclaircir et enrichir son concept de manière à éviter cette nécessité. C'est la sociologie, science inconnue aux anciens et même à Leibniz, qui nous en fournira le moyen.

36. — N'oublions pas que l'atome lui-même est un tourbillon, un centre d'action, tout entier où il agit, que Newton nous a en outre familiarisés avec la conception de l'action à distance et à toute distance. Je ne parle pas des phénomènes si connus de télépathie parce que leur statique est encore trop conjecturale. Chaque élément matériel avec sa force attractive (Laplace parle même d'un *fluide gravifique* se propageant comme la lumière, mais avec une vitesse plusieurs millions de fois plus rapide) devient une sphère d'action bien différente du point mathématique abstrait ou du point matériel inerte. Le noyau central de chacune de ces sphères est singularisé par ses propriétés, par une individualité propre, identique à nulle autre individualité.

37. — Une loi accréditée pourrait nous être opposée : la différenciation primitive, l'individualisation originelle sont en contradiction radicale avec la théorie spencérienne de l'instabilité de l'homogène. C'est que cette loi est arbitraire et fausse : rien ne serait plus stable que l'homogène ; s'il était l'état fondamental et originel, l'univers serait dès l'origine pétrifié ou pris dans des glaces. Ce prétendu principe n'est

qu'un artifice dialectique pour concilier l'indistinct primitif supposé avec la diversité visible et la richesse phénoménale de l'univers actuel. L'homogène, ce serait l'espace géométrique d'Euclide : il n'a jamais varié ni changé.

38. — Il faut donc poser des monades primitivement différenciées et individualisées, comme le faisait Leibniz, en vertu du principe des indiscernables. Mais il est possible d'élargir son point de vue en admettant en outre que par leur sphère d'action elles peuvent s'entre-pénétrer, loin d'être isolées et radicalement fermées l'une à l'autre.

39. — La diversité originelle explique, en outre, qu'il y ait des monades enchaînées et asservies et d'autres monades directrices et dominatrices : les initiatives d'énergie ne sont pas les mêmes, non plus que les richesses intérieures.

40. — De cette diversité, de cette inégale puissance d'initiative, de ces supériorités dans les désirs et les croyances dérivent entre les monades comme entre les hommes, des variétés et des diversités d'effort, de projets, de desseins, de puissances réalisatrices. Dépouillons tous ces mots de leur sens trop exclusivement humain et social, comme il a été dit, mais sans les altérer essentiellement : les lois, dans l'ordre de la nature comme dans l'ordre social, ont été virtuelles avant d'être réelles, des projets individuels ou des desseins formés ; elles résultent bien, comme l'a dit Montesquieu, de la nature des choses, mais dans ce sens qu'elles s'élaborent primitivement au plus intime des êtres. Elles ne flottent pas en l'air invisibles et présentes ; pour expliquer les lois, disait Auguste Comte, il faut des volontés. Ces volontés élémentaires et législatrices, nous les avons trouvées ; ce sont les monades agissant en elles ou hors d'elles, par initiative propre ou par coopération. Lois non écrites, mais inscrites dans la nature profonde des êtres, qu'ils soient en conflit ou en accord pour la vie.

41. — Il peut paraître paradoxal d'affimer que toute chose est une société, que tout phénomène est un fait social. Mais, s'il y a des sociétés cellulaires, pourquoi n'y aurait-il pas des sociétés atomiques ? Est-ce le mot qui choque ? Bien des philosophes ont assimilé les sociétés aux organismes et nous devrions être familiarisés avec ces assimilations. Simples comparaisons,

dira-t-on. Sans doute, mais d'abord comparaisons si impérieusement inévitable, que les savants les plus sévères ne sauraient se les interdire ; ensuite si exactement conformes à la réalité, qu'un naturaliste des plus circonspect, après avoir usé de ces comparaisons comme vues de l'esprit, conclut que « l'association a joué un rôle considérable, sinon exclusif, dans le développement graduel des organismes », ce qui n'est plus une simple formule de comparaison, ni une simple vue analogique de l'esprit.

42. — L'analogie semble plus profonde entre la vie monadique et la vie sociale qu'entre la structure de la monade et la structure d'une société, mais c'est le fait d'une illusion qui, pour être presque inévitable, n'en est pas moins une erreur de jugement. A l'origine des sociétés il y a comme une explosion de vie spontanée : la poésie, la langue, les coutumes, les arts, les lois, tout surgit spontanément. Puis toute cette efflorescence se transforme et se fixe en un mécanisme rigide d'institutions, de législation, d'administration : la structure anatomique n'est ici que l'ensemble fixé des fonctions physiologiques, bien loin qu'il y ait opposition ou contradiction.

43. — L'abîme que l'on croit voir entre la vie la plus exubérante et le mécanisme le plus rigide n'est donc qu'une illusion d'optique physiologique dont la sociologie nous délivre. Conséquence : si un agrégat vivant est une société, un agrégat purement mécanique peut donc être aussi une société, car ce qu'on appelle progrès pour une société, c'est précisément mécanisation, fixation, stationnement, rigidité mécanique acquise. Une vie incarnée dans un mécanisme, un mécanisme vivant, il n'y a rien là de contradictoire.

44. — Après Herbert Spencer, il y aurait encore beaucoup à dire sur les analogies profondes des sociétés et des organismes. On sait qu'il réduit à quatre les ressemblances, à quatre également les dissemblances, et qu'il conclut « qu'en somme les ressemblances sont fondamentales, essentielles, et les différences tout extérieures, et à la rigueur contestables ». De son argumentation on ne saurait conclure que la société est un organisme ; il ressort simplement qu'entre la société et l'organisme, les analogies sont profondes. Notre thèse est ici fort diffé-

rente : elle consiste à soutenir que les organismes sont des sociétés.

45. — Thèse, disons-nous, hypothèse serait encore plus juste, et il ne faut pas craindre d'employer ce mot : d'abord parce qu'il est l'expression de la vérité ; puis parce que l'hypothèse n'est dangereuse qu'aux mains de ceux qui la tiennent pour théorie démontrée ; enfin parce que l'hypothèse, même poussée à ses dernières limites où il se peut qu'elle heurte le prétendu sens commun, n'est ridicule que si son auteur, reculant devant ces conséquences, se désavoue en quelque sorte lui-même. Il y a un courage scientifique qui consiste à braver le ridicule.

46. — Quand Newton disait : *hypotheses non fingo*, il voulait dire sans doute : Je n'affirme rien sur la force, soit attractive, soit impulsive, qui est la cause de la gravitation ; je n'affirme que la loi de gravitation et ne demande même que la formule avec cette réserve : *tout se passe comme si les corps s'attiraient*, etc. Si je dis à mou tour : tout se passe comme si les monades étaient organismes conçus sous forme d'esprit et sous forme de société, je ne fais pas d'hypothèses. Si je vais plus loin et si je formule le psychomorphisme et le sociomorphisme des monades, alors je dois l'avouer nettement : *hypotheses fingo.*

Section IV

Conscience psychique et sociologique.

47. — La justification d'une hypothèse, c'est son efficacité à rendre compte des faits, de tous les faits : on n'en doit pas demander d'autres preuves.

48. — Toute activité psychique est liée au fonctionnement d'un appareil corporel. Voilà une vérité incontestable : comment la transposer en langage psychosociologique ? Traduisez : agir socialement, nul individu ne le peut faire sans la collaboration connue ou ignorée, d'un grand nombre d'autres individus.

49. — Et non seulement la traduction réussit et donne un sens acceptable, mais cette théorie rend parfaitement compte

des faits: qu'un Newton, un Cuvier soient préparés longtemps à l'avance par une foule de travailleurs obscurs qui rassemblent les matériaux que le génie mettra en œuvre, c'est chose évidente. Traduisez analogiquement : conscience veut dire gloire cérébrale ; de la vie sociale de la monade peut résulter sa domination sur d'autres monades ou groupes de monades. Domination est peut-être un mot mal choisi ou du moins il faut remarquer que le valet peut valoir le maître, le sujet le monarque; il faudrait dire collaboration. L'homme n'est pas exactement une intelligence servie par les organes; il vaudrait mieux dire : l'homme est une monade dominante exerçant son empire sur des monades subordonnées, aimantées pour ainsi dire à son influence, devenues capables de comprendre et d'exécuter ses desseins.

50. — Une hypothèse prend une valeur singulière et s'impose à l'esprit quand elle est la seule qui puisse expliquer certains faits essentiels ou prérogatifs ; que *rien ne se créé*, c'est un axiome des hommes de science; que de simples rapports des êtres puissent devenir de nouveaux êtres, s'ajoutant numériquement aux premiers, c'est ce qui est inconcevable si rien ne se crée. C'est cependant ce qu'on est forcé d'admettre si l'on écarte l'hypothèse des monades; autant de nouveaux individus vivants, de nouveaux *moi*, autant de miracles.

51. — A moins de nier le fait de l'apparition d'un nouvel être ou d'un nouveau moi, à moins de réduire leur être à n'être qu'un nouveau *rapport* de conditions à résultats, on ne peut éluder la nécessité de recourir au miracle et de tomber dans une sorte d'absurdité mythologique. La société est après tout ce que nous connaissons le mieux, puisqu'en elle nous vivons, nous sentons, nous nous mouvons ; or, jamais nous ne voyons surgir du rapprochement, du groupement des unités sociales autre chose qu'un *moi* métaphorique; un *moi réel* créé *ex abrupto*, serait un miracle social; qu'un associé représente et personnifie le groupe, le particularise et l'individualise, c'est tout ce que nous montre l'expérience. Et par analogie nous sommes conduits à nier que la juxtaposition de cellules nerveuses inconscientes puisse évoquer magiquement du néant un être qui ne soit pas simple apparence d'être, un moi réel et vivant.

52. — C'est aussi par l'extension du sociologique que se justifie la thèse de la complexité radicale : de la base au sommet des phénomènes ce n'est pas l'homogène c'est plutôt l'hétérogène qui est la loi. La vérité est, non que l'instable homogène se différencie, ce n'est qu'une apparence érigée en loi, mais que le différent va différant que le changement va changeant, qu'en se donnant pour buts à eux-mêmes, la différence et le changement révèlent ainsi leur nature primordiale et originelle.

53. — Un fait historique est plus simple, plus clair que l'état d'esprit d'un de ses acteurs ; les agents sociaux sont plus différenciés que les mécanismes sociaux : ce n'est pas la similitude des agents qui va croissant avec la ressemblance de leurs productions gouvernementales, industrielles, mais bien la dissemblance qui subsiste, qui s'accroît même en dépit de l'uniformité croissante de leurs lois, de leurs mœurs, de leurs coutumes, de leurs langages. A mesure qu'on a plus d'esprit et de sens sociologique on trouve plus d'hommes originaux. Sous l'uniformité apparente se cache la diversité radicale : chaque homme a son génie particulier.

54. — La grande loi de développement est sans doute répétition, imitation : répétition par l'imitation, répétition par l'hérédité, répétition par propagation ondulatoire, mais au fond rien ne se répète identiquement, rien ne s'imite sans modifications. L'agent, par cela seul qu'il est agent, donne sa note avec son timbre particulier. Il n'y a pas deux monades identiques disait Leibniz ; il n'y a pas deux imitations identiques entre elles et identiques à leur exemplaire commun. *Imitative*, *héréditaire* ou *vibratoire*, la répétition n'est que la loi d'unité du divers.

55. — La répétition suppose l'innovation, l'imitation suppose l'initiative créatrice. Exister, c'est différer, agir c'est poser une différence dans la ressemblance. La différence, le caractère spécifique, la note individuelle, c'est le côté substantiel des choses et des êtres, ce que les choses et les êtres ont de plus propre et de plus commun, propre à chacun, commun à tous. Posez une identité primordiale, éternellement l'identité primordiale subsistera ; il n'y aura pas d'évolution.

56. — Le génie lui-même, génie scientifique et génie litté-

raire est soumis aux règles et aux lois, mais il est clair que ce qui le caractérise, c'est le personnel et l'individuel. Et il faut étendre l'acception du mot génie; chaque homme a son génie. La science impersonnelle, quel leurre aussi décevant que la poésie et l'art impersonnels! Supposez la science fixée dans un catéchisme scientifique immuable, chaque savant ne sera orthodoxe qu'avec sa nuance particulière; il faut qu'il y ait des hérésies, l'hérésie est le sceau particulier de chaque intelligence; chaque intelligence ne conçoit la science impersonnelle que marquée de son sceau, frappée à son coin.

57. — Ces innéités caractéristiques sont le premier terme de la série sociale et le dernier terme de la série vitale : remontant cette série nous trouvons le type spécifique harmonieusement constitué et régulièrement répété; la formation de ce type dans une période critique par une coïncidence de causes multiples ; les types antérieurs d'où il dérive et leurs formations analogues ; puis la cellule et enfin le protoplasme informe ou protéiforme dont nulle formule ne peut saisir les caprices soudains; partout la diversité comme l'alpha et l'oméga du développement.

58. — Remontant plus haut encore, nous trouvons comme élément initial non l'atome, simple cellule de l'inorganique, mais l'atome-tourbillon, le rythme vibratoire d'un certain genre. « Une diversité, dit M. Spottiswoode dont nous n'avons pas encore sondé les profondeurs » domaine presque inexploré de l'infiniment petit « où se trouvent sans doute les réalités fondamentales, subtiles, merveilleuses et profondes ». Tout est plein de dieux, disaient les anciens : c'est un *polythéisme* ou plutôt un *myriathéisme* à concilier avec l'unité de l'univers, l'accord universel des phénomènes, toute discutable que soit cette unité, tout imparfait que soit cet accord.

59. — Soyons-en donc certains : le fond des choses n'est pas si pauvre, si terne, si décoloré qu'on le suppose. Si tout venait de l'identité, y vivait, y allait, quelle serait donc la source de ce fleuve de variétés dont la surface brillante nous éblouit? De l'hymen du monotone et de l'homogène que peut-il naître sinon l'ennui de l'éternelle psalmodie du monde ? Ni l'artiste, ni le savant ne se résignent à cet ennui lourd et décourageant : ils ont foi en la vie innombrable qui leur est révélée dans l'éventail

bariolé des choses que la nature offre à leur interprétation. Sans cette foi invincible, leur génie accablé abdiquerait.

60. — Ne prenons pas, disait Leibniz, la paille des mots pour le grain des choses : les lois formulées par les savants et déposées dans leurs livres ne sont pourtant, si belles qu'on les trouve, que la paille des mots ; le grain des choses, c'est la loi vivante, inscrite dans la vie même dont ils voient comme à nu l'action infiniment différenciée, alors que les demi-savants n'entendent que des formules évocatrices pour les uns mais, pour les autres, simples *flatus vocis*, règlements et dispositifs et non pas lois vivantes.

61. — Il n'est pas besoin d'attribuer, comme Képler, des âmes aux astres (*spiritus rector*) pour revenir à l'essentiel de cette opinion qui ne semble paradoxale et obscure qu'à ceux qui s'interdisent de réfléchir : l'analogie nous invite à croire que les lois chimiques et astronomiques elles-mêmes ne s'appuient pas sur le vide, qu'elles s'exercent sur de petits êtres déjà caractérisés intérieurement et doués de diversités innées.

62 — Puisqu'il existe aujourd'hui des hétérogénéités chimiques, il y a eu, sans doute, à une époque très reculée, des formations chimiques. Ces formations ont-elles été simultanées ? A-t-on vu dans la même heure l'hydrogène, le carbone, l'azote, etc., apparaître au sein d'une substance amorphe, non chimique auparavant ? Si on juge la chose improbable ou impossible, on est contraint d'admettre qu'un premier type atomique transmis vibratoirement, celui de l'hydrogène, par exemple, s'est imposé pour toute ou presque toute l'étendue matérielle, et que, par des détachements successifs de l'hydrogène primordial, tous les autres corps réputés simples (dont les poids atomiques sont souvent des multiples exacts de celui de cet élément) ont été formés.

63. — Comment admettre que les atomes d'une même substance s'accouplent entre eux de manière à former ce que Gerhard appelle des chlorures de chlore, des hydrures d'hydrogène, etc., si l'on persiste à ériger en dogme la parfaite similitude des atomes d'une même substance ? Union implique différence.

64. — Le corps le plus fertile en variétés, le corps différencié

par excellence, le carbone, est aussi celui dans lequel ces unions d'atome à atome ont été rendues le plus probables et presque certaines : à l'état de pureté, il se montre à nous sous les aspects les plus variés, diamant, graphite, charbon. C'est une confirmation de l'induction précédente.

65. — Il est important de remarquer que les corps que la vie emploie sont précisément ceux qui présentent au plus haut point cette capacité de saturation partielle ou totale d'eux-mêmes par eux-mêmes : l'oxygène, l'hydrogène, l'azote, etc.

66. — Admettons un instant que la vie ne soit qu'une combinaison chimique très spéciale et infiniment compliquée. Toujours est-il qu'elle a commencé sur ce globe en un certain temps et en un certain lieu. D'où a-t-elle pu naître si ce n'est d'un élément différent d'un autre et *sui generis ?* Dire qu'exister c'est différer, c'est trop peu dire, si l'on n'ajoute que vivre c'est se poser à part et se différencier, point mathématique inétendu, point chimique amorphe, égales impuissances de vie et d'évolution ; il faut placer au début de la vie une initiative ; différentielle, une force ou monade *sui potens, sui conscia* en réduisant autant qu'on le voudra à l'infinitésimal ces attributs caractéristiques d'une force qui se porte de soi-même à l'action.

67. — Les différentielles individuelles démontrées par la sociologie pouvaient seules nous permettre de pénétrer, par l'analogie, dans l'intérieur ou le dedans des êtres : toute autre science qu'une psychologie intermentale ne saisit leur mécanisme psychique que du dehors, comme mécanisme et non comme psychisme. La sociologie bien comprise nous achemine donc à une cosmologie sociale : il y a de la morale partout, disait Leibniz, et jusque dans les mathématiques ; pareillement, il y a du social partout et jusque dans l'astronomie et la chimie.

Section V

L'être et l'avoir de la monade.

68. — La catégorie de l'*être* et la catégorie du *devenir* ont donné désormais tout ce qu'elles pouvaient fournir à la science

de puissance explicative : il faut leur ajouter, sinon leur substituer, la catégorie de l'*avoir*.

69. — Qu'est-ce en effet qu'une société et quelle notion essentielle nous fournit l'idée de société pour pénétrer dans les essences primordiales? Une société, c'est la possession réciproque, sous des formes extrêmement variées, de tous par chacun : possession unilatérale de l'esclave par le maître; du fils par le père, de la femme par le mari dans le vieux droit; puis possession du possédé lui-même par l'égalité des droits, par la souveraineté populaire, par l'échange équitable des services. Cette possession n'a pour ainsi dire pas de limites; abonné d'un journal, je possède mes journalistes, qui possèdent leurs abonnés; je possède mon gouvernement, ma religion, ma force publique, comme je possède mon tempérament, ma santé, mais les ministres gouvernants, les prêtres de mon culte, les gendarmes de mon canton me possèdent comme membre du groupe dont ils ont la garde. Le type humain, s'il avait conscience de *soi*, ne verrait en *moi* qu'une de *ses* variations particulières; il m'enveloppe et me possède, moi je le réalise et pourtant je le possède.

70. — Je pense, donc je suis; je suis, donc j'*ai* : l'*eu* et l'*ayant* se posent comme inséparables. L'atome-tourbillon *a* sa sphère d'action. Au fond, tout le contenu de l'*être* se résorbe dans la nature de l'*avoir*, mais la réciproque n'est pas vraie, et l'être n'est pas tout le contenu de l'idée de possession et de propriété.

71. — En suivant ce raisonnement, j'aboutis à cette formule calquée sur la maxime cartésienne, mais de sens et de portée singulièrement différents : *je désire, je crois, donc j'ai. Être* signifie tantôt *avoir* : mon bras est chaud, c'est-à-dire a la propriété d'être chaud; tantôt *égaler*: un mètre est une mesure de longueur, c'est-à-dire égale une telle mesure. Mais cette égalité n'étant elle-même que rapport de contenant à contenu, de genre à espèce, il en résulte que par ses deux sens l'être est réductible à l'avoir.

72. — Ainsi se trouve supprimée comme inutile la conception du *non-être*, tourment des anciens philosophes. Il n'y a pas de non-être pour diviser l'être de l'être; il y a deux corré-

latifs véritables, le *moi* et le *mien;* l'opposé de l'être, c'est-à-dire de l'*ayant*, c'est non l'inintelligible non-être, mais l'*eu*.

73. — Qui dit ayant dit *possesseur;* ôtez à l'ayant sa possession, sa sphère d'action, vous le rendez purement virtuel, vous le reléguez dans la catégorie des possibles. Dire *correspondance*, *adaptation*, c'est peut-être énoncer le même fait, mais ce n'est l'appréhender que superficiellement et du dehors. Il n'est pas exact de dire que l'aile de l'oiseau s'adapte à l'air, la nageoire des poissons à l'eau, l'œil à la lumière, la locomotive au charbon, la machine à coudre au fil de la couturière; dans tous ces cas il y a lutte, et la lutte n'est pas adaptation; dans tous ces cas, il y a utilisation, prise de possession, appropriation.

74. — La possession ou l'appropriation revêt donc des formes infinies: physique, chimique, vitale, mentale, sociale. Les astres par exemple s'entre-possèdent avec une intensité qui grandit ou décroît en raison inverse du carré de leur distance. Et les citoyens d'un État s'entre-possèdent dans la mesure de la sécurité qui assure la réciprocité des services et qui font qu'un homme peut compter sur un homme.

75. — La possession revêt, disons-nous, des formes multiples; il faut distinguer d'abord si elle est unilatérale ou réciproque, puis si elle s'établit entre un élément ou un ou plusieurs autres éléments individuellement considérés, ou entre un élément et un groupe indistinct d'autres éléments. Exemple de ce dernier cas: un rocher et une fleur ne sont pas, pour qui les contemple, objets d'égale possession: je me heurte au rocher comme à un bloc hermétiquement fermé, tandis que je sympathise avec la fleur conçue comme individualité vivante. On aime une fleur autrement qu'un diamant : qui les possède tous deux sent des degrés dans sa possession.

76. — Dans l'ordre social, persuasion, prestige, amour ou haine, suggestions, prosélytisme, empire de la volonté, autant de formes de la possession que la plus fine psychologie n'aura jamais fini d'analyser.

77. — Le type de la possession unilatérale serait peut être l'attraction newtonienne puisqu'elle s'exerce d'atome à atome et que les opérations chimiques les plus compliquées ne

l'altèrent en rien. Mais la possession réciproque est supérieure à la possession unilatérale. Celui qui disait : « Je possède Laïs, mais Laïs ne me possède pas » ne possédait pas Laïs véritablement. L'égoïsme des monades implique altruisme; chacune d'elles tire le monde à elle, mais c'est pour se mieux saisir elle-même; elle conquiert, mais c'est pour se donner.

78. — Concentration graduelle, gravitation sur soi des monades, traduisez : aspiration à de nouvelles manières de posséder, à des transformations qui leur permettent d'englober leurs pareilles dans leur sphère d'action élargie, rêve d'ambition qu'elles n'achèvent jamais, ruptures d'équilibre, guerres intestines suivies de boiteuses transactions. Nés divers, les éléments tendent à se diversifier de plus en plus. Faites descendre une idée platonicienne dans un atome épicurien, vous aurez une vue assez nette de cette lutte des éléments pour la vie, et pour l'avoir : la quiétude de l'atome a cessé pour toujours, *mens agitat molem*.

79. — Au contraire, ne posez, comme les transformistes, que des conditions externes et accidentelles de différenciation, vous ne parviendrez pas à situer votre force diversifiante en conflit avec la force interne qui tend à maintenir et conserver les types. Les variations spécifiques paraîtront des divergences sans but, des rébellions sans programmes, des fantaisies sans règles. Les variations produites du dehors, reçues, subies passivement sont inévitablement passagères et neutralisées : seules sont fécondes et durables celles qui procèdent du fond de l'être, d'une spontanéité directrice.

80. — Et c'est encore la sociologie qui permet d'interpréter la notion ; changements extérieurs même considérables, chute de dynasties, perte ou gain d'une bataille, faits volumineux, énormes ; ce ne sont pourtant pas ceux-là que le sociologue regarde comme significatifs et décisifs ; il va de l'extérieur à l'intérieur, de l'intérieur au supérieur. Tel imperceptible empiétement de la royauté sur la féodalité ; tel conflit aussitôt apaisé que soulevé entre un roi et un parlement ; tel acheminement presque insensible à la centralisation politique ou administrative, autant d'initiatives à longue portée qui déterminent la ligne de l'histoire.

81. — C'est que cette tendance à la conservation et à l'accroissement de l'être par l'accroissement de l'avoir, cette opposition semblable à un ressort intérieur tendu est l'essentiel de la vie de la monade ; elle est, par essence, avide, jalouse de réaliser ses virtualités.

82. — Toute espèce tend à couvrir la terre ; toute espèce la couvrirait effectivement si elle ne se heurtait aux fécondités concurrentes et antagonistes. Si ces mots ne conservaient un sens trop exclusivement humain, on pourrait dire : avidité, ambition, d'où despotisme conquérant.

83. — Ondulation, génération, imitation ; sous d'autres dénominations, rayonnement vibratoire, expansion génératrice, contagion de l'exemple, voilà les armes, les instruments du règne de la monade. L'explication sociologique ne contredit jamais, renforce bien plutôt l'explication physique. Initiatives mentales, actions et réactions intermentales, un Newton de la sociologie ne demanderait rien de plus pour tout expliquer.

84. — En d'autres termes, la *répétition*, l'*opposition*, l'*adaptation*, voilà les trois clefs dont la science fait usage pour ouvrir les arcanes de l'univers. Exemple tiré de la biologie : la tendance des espèces à se multiplier suivant une progression géométrique (loi de répétition) est le fondement de la concurrence vitale et de la sélection (loi d'opposition) et la production des variations individuelles, des aptitudes et des harmonies individuelles, ainsi que la corrélation de croissance (loi d'adaptation) son nécessaires à leur fonctionnement.

85. — Quelle est la plus importante ? La seconde ne nous révèle que des chocs et des luttes d'une utilité passagère mais qui pourtant ne seraient pas accessibles sans elle. J'appelle la première le grand passe-partout, indispensable, mais qui ne nous fait pénétrer que dans l'antichambre de la vérité. La troisième, plus fine, donne seule accès aux trésors de vérités les plus cachées, les plus précieuses.

86. — Variations individuelles, aptitudes et harmonies individuelles, traduisez : possibilité pour les monades de s'élever à à la dignité d'*élément-chef*, de se subordonner d'autres monades hiérarchisées et de se faire le centre d'un monde. L'élement-

chef n'est pas, à vrai dire, un *microcosme* ; il n'est pas non plus un simple miroir de l'univers : c'est un *macrocosme* par l'étendue de son action et les envahissements de ses imitatives ; c'est un miroir actif et magique qui retient les images des objets, les digère et les transforme, se donnant ainsi une atmosphère intellectuelle.

87. — Par là, l'élément-chef ne possède pas seulement son pouvoir radical d'initiative, mais il lui joint un pouvoir dérivé d'initiation. Son œuvre est une création continuée : elle a, pour ainsi dire, l'esprit de prosélytisme et, comme le Dieu du christianisme, crée à son image des êtres qui lui ressemblent, dont c'est l'existence même, l'idéal de désir et de volonté, de se modeler sur elle et de se façonner sur sa ressemblance et sur son image.

88. — Par ces caractères différentiels, la vie est, comme le disait Cl. Bernard, création ; ajoutons : la vie nous apparaît comme une chose sacrée, comme une entreprise de salut, comme la rédemption d'éléments enchaînés dans les liens étroits de la chimie. Beaucoup d'appelés, beaucoup d'élus.

89. — Lutte ou accord pour la vie : les deux sont vrais, mais c'est le second, l'accord, qui est fondamental. La lutte est la destruction par la guerre, simple phénoménalité de l'accord, spectacle affligeant pour qui ne sait pas discerner, sous les antagonismes de la surface, le calme des eaux profondes. Le fond indestructible de l'être n'est jamais atteint par ces conflits furieux : des forces enchaînées sont au contraire délivrées et rendues à elles-mêmes ; un plus haut idéal de vie se réalise incessamment.

90. — C'est, au fond, la mort, c'est-à-dire la vie à son plus bas degré, qui se trouve absorbée par la vie. Sensibilité qui se trouble, imagination qui se révolte, tout s'apaise sous le regard serein et lumineux de la raison. L'horrible curée de la vie, dont parle Schopenhauer, la lutte sanglante des êtres ne trouble pas la volonté fondamentale ; c'est la libératrice des éléments de vies nouvelles et plus hautes. La mort n'existe pas plus que les ténèbres : vie et lumière sont seules des notions positives.

91. — Ne disons donc pas le *néant*, mot vide de sens. Ne disons pas non plus *l'autre vie*, chimère de l'imagination. Disons

simplement la *non-vie* pour désigner une vie totalement étrangère à notre vie consciente. Mais gardons-nous d'identifier la non-vie avec le *non-être*, puisqu'elle est une forme très positive de l'être. Est-ce que le *non-moi* est un non-être ou un néant ?

92. — Qu'est-ce donc que la non-vie ? Non le contraire de la vie, mais l'antithèse de la vie cérébrale. Qui prouvera que la vie élémentaire d'une monade soit inférieure à la vie que nous connaissons ? Ces mots supérieur et inférieur n'ont qu'un sens tout relatif : c'est la monade cérébrale qui déclare arbitrairement inférieur tout ce qui n'est pas elle et qui obéit à sa tendance invincible et royale à ne voir dans ses sujets que des serfs, dans ses esclaves que des choses.

93. — L'homme d'un autre homme : c'est la définition qu'Aristote donnait de l'esclave. Mais l'esclave et la monade restent toujours libres par quelque endroit réservé de leur être ; il y a un for intérieur inaccessible à la tyrannie dominatrice. L'esclave antique pouvait être intellectuellement fort supérieur à son maître, le sujet à son roi. Telle la monade subordonnée peut être virtuellement supérieure à la monade dominatrice ; la domination n'est que temporaire.

94. — La période d'ascension des monades inférieures est peut-être pour elles une préparation et un apprentissage nécessaires : il n'est pas mauvais que le général ait été simple soldat. Rien ne se fait tout d'un coup : évolution, c'est gradation.

95. — Vie consciente, royauté cérébrale : inquiétude. inapaisement, souci perpétuel de domination. On ne meurt, disait Gœthe, que par un acte de volonté ; cet acte de volonté inconsciente, de volonté non voulue, c'est l'abdication causée par la fatigue épuisante de savoir pour prévoir, afin de pouvoir. Rocher de Sisyphe que la vie consciente : vient un moment où la tension se relâche, où le désir se détend, où le *glissement dans l'inconnu* semble une rupture de liens. « De même, disait Léonard de Vinci, qu'une journée bien dépensée donne joie à dormir, ainsi une vie bien dépensée donne joie à mourir. »

96. — L'harmonie préétablie impliquait le dieu des théologiens omniscient, tout-puissant, souverainement bon. Pourtant Leibniz ne promettait pas à ses monades une béatitude qui eût

ressemblé à une hébétude, mais « un passage continuel à de nouvelles joies et à de nouvelles perfections », solution optimiste qui ne nous est pas interdite.

97. — Déchues du trône cérébral, les monades aspirent-elles à y remonter ? C'est au moins douteux : comme le héros tragique, « libres du joug superbe » où elles furent attachées, il est vraisemblable que la douceur de mourir se perpétue pour elles après la mort et que les anciens aient eu raison de dire que philosopher c'est apprendre à mourir, désapprendre et oublier le corps.

98. — Mais comment comprendre l'existence de la monade rendue à son originalité propre, à son indépendance absolue ? État éternel et divin, exemption de tous maux, purgation de tous désirs, non de tous amours, certitude de tenir un bien caché, éternellement durable ? La vie cérébrale n'aurait été qu'une purgation de désirs, un temps d'épreuve de la monade, indestructible dans son individualité.

ALEXIS BERTRAND,

Correspondant de l'Institut,
Professeur de philosophie à l'Université de Lyon.

Megève, Haute-Savoie, le 5 août 1904.

LA PSYCHOLOGIE DE M. TARDE.

I

Il est extrêmement difficile de dégager les idées prédominantes de l'œuvre d'un écrivain qui philosophe si gravement comme M. Tarde et qui embrasse un champ si vaste que celui de la vie sociale considérée sous toutes les manifestations possibles. La difficulté est encore plus grande quand il s'agit de reconstituer sa psychologie et de coordonner les affirmations les plus disparates de son œuvre pour préciser quelques données. Car il ne faut pas oublier que M. Tarde fut à la fois économiste, sociologue, philosophe et psychologue de tout premier ordre; il ne fut pas un spécialiste penché perpétuellement vers un certain ordre d'idées et de problèmes: il attaquait au contraire les problèmes de la vie mentale avec l'esprit le plus généralisateur possible; il visait plus haut que la constatation des quelques données expérimentales et ne se contentait guère de la cristallisation, de quelques menus détails, fût-elle ingénieuse et géniale; il demandait plus : la connaissance du mécanisme intime des rapports les plus élevés des individus et de la mentalité humaine sociale. A ce point de vue, M. Tarde suivit la méthode analytique des grands philosophes, qui malheureusement ne se contentaient jamais du pauvre particulier et qui pesaient, classaient et enchaînaient des argumentations pour discourir et étudier la vie saisie dans tout son ensemble. Et il ne faut pas être étonné de voir M. Tarde se documenter, ou plutôt faire appel à tous les domaines scientifiques, et il y puisait intelligemment, comme nous le savions tous, des données dans

la biologie, comme il faisait pour la sociologie, la psychologie et pour les sciences économiques et politiques.

D'autres dégageront l'ensemble de cette pensée effervescente et ils examineront avec l'amplitude qu'il convient à un pareil esprit la philosophie d'une mentalité aussi grande et aussi philosophique. M. Tarde, malgré les tendances modernes qui pénètrent dans ses doctrines, malgré l'impétuosité des problèmes de toute actualité qu'il agite et qu'il précise avec une hardiesse devant laquelle nous devons nous incliner souvent très bas, fut toute sa vie le philosophe classique, et il semble presque certain qu'il prendra une place respectable dans la philosophie française. Si M. Tarde n'enseigna pas à la Sorbonne, il fut de l'Institut et écrivit pour elle, pour les gens d'élite, pour ceux qui aiment remuer les idées, et il représentera à ce titre un digne et grand successeur de la philosophie de Cournot, pour lequel il avait une grande estime et sur lequel il devait même publier une étude, quand la mort le surprit à son œuvre le 12 mai 1904.

II

Pour mieux comprendre la psychologie de M. Tarde, il faut lire ses œuvres suivantes : *La Criminalité comparée* (1886), *Les Lois de l'imitation* (1890), *La Logique sociale* (1893), *L'Opposition universelle* (1897), *Étude de psychologie sociale* (1898), *Les Lois sociales* (1898), et sa dernière publication, *La Psychologie économique* (2 vol. 1902), qui résume, à mon avis, non seulement toutes ses idées, mais aussi ses doctrines psychologiques.

Il faut en outre parcourir et connaître à fond tous les articles, toutes les discussions, toutes les publications de M. Tarde pour réussir à se faire une idée des faits et des idées que le psychologue doit à M. Tarde. Sa collaboration à la *Revue Philosophique*, depuis 1880, est plus intéressante à connaître pour le lecteur curieux que la lecture de ses volumes, car elle nous facilite la connaissance de l'évolution de la pensée de M. Tarde, et nous assistons à la création de la psychologie

de l'auteur, tantôt criminaliste, tantôt philosophant sur les principes de droit, tantôt économiste ou sociologue, mais toujours philosophe.

Mais avant d'exposer les données psychologiques de M. Tarde, disons rapidement ce que nous devons comprendre en général par la psychologie d'un auteur.

Tous ceux qui font de la philosophie, soit par métier, soit par nécessité didactique, soit par goût et écrivent pour écrire de la philosophie, croient posséder leur psychologie, et pour un grand nombre d'auteurs souvent cette notion est confondue avec la manière d'envisager grossièrement la possibilité personnelle de raisonner et d'analyser. Par la psychologie d'un auteur, nous pensons pouvoir dégager un ensemble idéologique personnel ou documentaire visant la réalisation ou la concrétisation de quelques idées. Cette réalisation est de plus en plus difficile dans le domaine de la spéculation pure et abstraite, dans la psychologie classique, car, en général, par l'originalité on est réduit à comprendre la défense avec plus ou moins de talent d'exposition des données, des idées connues et qui appartiennent à la connaissance du domaine du « bon sens ». La psychologie scientifique, telle qu'on la comprend de nos jours est plus apte à mettre en relief le coefficient personnel des contributions d'un auteur quelconque. Réussir à dégager par l'institution d'une série d'expériences l'affirmation d'une donnée psychologique quelconque, réaliser la construction d'une hypothèse quelconque, prenant comme point de départ des recherches ou des faits isolés, etc., voilà bien des domaines où la personnalité peut se donner carrière.

La psychologie de M. Tarde heureusement part de cette seconde catégorie, et s'il n'a institué aucune série de recherches, il a réalisé un enchaînement logique et personnel des idées, pour la solution des problèmes les plus vitaux, ceux de la vie sociale. Il s'est fait le défenseur, pour ne pas dire le représentant de toute une doctrine, édifiée sur des argumentations et sur des analyses ingénieuses et personnelles, et il se révèle le promoteur de toute une école qui défendit les contributions psychologiques des individus dans la vie sociale.

Sous les influences de toute sorte, la Sociologie prit un essor considérable, et, en dehors de la facilité de discourir librement et sans aucune préparation suffisante sur la philosophie sociale, paraphrasant les banales données du sens commun, il s'est créé des écoles qui voulurent constituer cette science, dont Auguste Comte fit tant de cas, et d'organiser ses méthodes, son plan et ses développements possibles. De ce courant qui provoqua en Allemagne toute une école, dont les membres se divisèrent avec le temps pour défendre les deux pôles des idées agitées, les deux conceptions différentes du phénomène « individu » et du phénomène « social », et je ne pourrais passer sous silence à ce titre les noms de MM. Simmel, Stein, Wagner, Ratzenhofer, Dietzel, etc. En France, ce mouvement fut formulé surtout grâce à l'autorité de M. Durckheim et de l'école de Bordeaux, et d'autre part à celle de M. Espinas et de M. Tarde; je pense écrivant ces lignes aux vrais sociologues, et je laisse de côté toute la pléiade des journalistes et des littérateurs, qui continuent à trouver, même pour l'*Éditorial*, des sujets d'articles, dans l'étude plus ou moins banal de ce qu'ils appellent études sociales ou études de psychologie sociale.

Ce mouvement aboutit aux deux conceptions suivantes, aussi différentes que possibles. Les unes, dont M. Durckheim est un des représentants les plus autorisés en France, considèrent le phénomène social comme quelque chose de défini, comme fait existant en soi-même, en dehors des conditions qu'ils l'ont créé et qui continuent à l'alimenter. A ce titre, et une fois ce postulat admis, le point de départ scientifique de la sociologie est acquis, et pour constituer et consolider cette science on n'a qu'à appliquer tout simplement aux phénomènes sociaux les lois mathématiques des autres sciences. Le phénomène social est indépendant, c'est comme une entité: il est donc indiscutable et susceptible d'être pris en considération pour constituer des lois. Les variations des phénomènes sociaux alimenteront l'organisation de ces lois, préciseront la connaissance mathématique, scientifique de ces rapports. La statistique jouera donc le grand rôle; car il faut tout d'abord amasser les faits et puis, une fois les pierres sorties de la carrière, façonnées pour bâtir l'édifice, la bâtisse est une question de temps. Les méthodes

peuvent donc être les mêmes que celles admises dans les sciences, et, l'ornière tracées, il faut au sociologue le goût du choix d'un des milliers de faits sociaux, et, avec un peu de perspicacité, de persévérance et de connaissances historiques, à défaut même de talent, il pourrait apporter des contributions scientifiques sérieuses. L'histoire jouera un grand rôle dans la documentation, et la sociologie comprise ainsi n'est qu'une espèce d'histoire considérée comme scientifique, comme une sorte de déterminisme historique, quelque chose d'analogue aux conceptions de Buckle et de Droysen sur la promiscuité des faits sociaux, mais possible d'être légiférée et codifiée.

Schématiquement, cette doctrine sociologique pourrait être résumée de la sorte. Ajoutons encore que ce qu'il y a d'important dans ce dogme, c'est le point de départ, la conception initiale du phénomène, de l'acte social.

L'individu, en tant qu'élément biologique, n'existe pas dans ces conceptions dont M. Durckheim s'est fait l'écho si autorisé; sa mentalité en tant que phénomène psychologique n'existe pas, tout est social. L'action des individus ne pouvant pas être conçue en dehors des sociétés, on conçoit que le phénomène social et individuel est un produit nécessaire et exclusif de la société. Le fait social est le générateur initial de toute manifestation postérieure sociale; l'individu en est un et des plus typiques. Les phénomènes sociaux sont donc des entités vivantes évoluant selon des lois bien connues, strictement disposées. L'affirmation catégorique de cette école l'oblige à envelopper ses doctrines d'une grosse couche de métaphysique, un peu surrannée à mon humble avis. Elle nie l'influence des indications en tant que puissances biologiques, elle nie l'activité individuelle comme élément perturbateur et modificateur des phénomènes sociaux, institutions, coutumes, lois, etc. La sociologie est une science, et ses affirmations sont catégoriques précisément à cause de la nature des sources qui aident à formuler les lois et les affirmations. La collectivité est un tout qui modèle les individus; elle évolue d'elle-même et par elle-même comme un élément physique, comme une donnée mécanique, et la sociologie, l'expression de cette collectivité grandiose agissante, enveloppera et doit envelopper le vaste

domaine de toutes les autres sciences; elle aura le droit de propriété sur elles et tout découlera, comme de la seule et unique source de vérité, de vie, toutes ces modalités d'être ou de ne pas être de la vie, comme disait si spirituellement ce vigoureux penseur qu'est M. Espinas. Je ne tiens pas à entrer dans de longues discussions et je dois me contenter de cette rapide exposition, pour mieux comprendre la psychologie de M. Tarde et l'importance de ses données psychologiques (1).

M. Tarde, criminaliste tout d'abord, ayant longuement vécu dans l'intimité des mentalités criminelles, a eu l'éducation expérimentale sociale suffisante pour comprendre le rôle prépondérant et grave des mentalités individuelles. Il fut, il est vrai, un des premiers qui protestèrent contre les doctrines lombrosiennes sur le criminel-né, et ses critiques pour mettre en valeur le coefficient social des institutions sont encore à relire. Il ne faut pas pourtant conclure de cette affirmation de cristallisation sociale d'un phénomène, considéré psychique, organique par l'école italienne, que M. Tarde devait aboutir dans le sens des doctrines durckheimistes.

La psychologie doit à M. Tarde, en première ligne, le fait d'avoir su comprendre son grand rôle social et de classer comme il convient les affirmations gratuites et trop autoritaires de ceux qui font de la sociologie et des phénomènes sociaux l'*alma mater*.

M. Tarde défendit dans ses ouvrages la force, la valeur et la nécessité de prendre en considération l'élément psychologique mental. Il ne considérait pas les hommes en dehors de la société, mais il les considérait comme des organismes différents, bien définis, comme des synthèses biologiques qui par le fait de vivre en société ne perdent pas et ne peuvent pas perdre les qualités prédominantes de leur sensibilité, de leur intuition, de leurs instincts. Il précisa avec beaucoup de talent et il fut souvent un des seuls qui, devant cette tendance moderne socio-

(1) Je compte revenir sous peu, dans un volume, sur les doctrines sociologiques modernes; je traiterai *Du conflit de la psychologie avec la sociologie*. Dans le second volume de ma *Logique morbide*, *Les maladies du Raisonnement*, je m'occupe longuement de la psychologie des phénomènes sociaux et de leur *conflit* avec l'individu (Rudeval, éditeur, Paris).

logique trop envahissante, défendit l'existence d'une psychologie, d'une science psychologique indépendante de toute sociologie. Il existe nécessairement des éléments psychiques qui ont précédé les fonctions sociales et ils ont continué à exister et à se perpétrer dans la vie sociale influençant, modifiant et transformant les formes sociales.

Faisons pourtant la distinction suivante, nécessaire pour comprendre le point de vue dans lequel M. Tarde considère l'élément psychique: il tient compte des multiples données biologiques, organiques, cérébrales, etc., mais il ne s'occupe pas de l'individu isolé, il ne s'intéresse pas à la psychologie individuelle biologique, mais il considère l'individu sociable. Il accepte toutes les contributions que la biologie pourrait verser dans la formation d'un individu, mais il examine les rapports des individus en tant que collectivité, et la vraie psychologie de M. Tarde est l'étude de la psychologie collective. Je citerai à ce titre son remarquable travail paru en 1902 : *l'Opinion et la foule*, qui résume d'une manière presque trop littéraire son dogme psychologique.

Mais le travail où M. Tarde est vraiment psychologue, c'est son admirable ouvrage sur *les Lois de l'imitation*, l'œuvre d ailleurs qui restera parmi les publications les plus importantes parues dans la seconde partie du XIXe siècle.

Les individus dans la vie sociale exercent continuellement, précisément à cause de leur individualité psychologique, des réactions et des actions nombreuses, multiples et répétées sur les autres membres de leur collectivité; à leur tour, par les processus sociaux contemporains, voies de communication, d'éducation, en particulier, les collectivistes agissent sur d'autres; d'où une extraction continuelle et répétée à l'infini. Mais on ne pourra jamais consolider une science sans préciser les points de départ, et c'est ainsi le grand mérite philosophique de M. Tarde. Il fut alors vraiment psychologue, car il crut nécessaire d'admettre que la sociologie est basée sur la psychologie; le phénomène social doit partir des données connues, palpables, concrètes, avant de s'élever dans le domaine de l'abstraction métaphysique. La sociologie garde pourtant son indépendance de science tout en se basant sur la psychologie; au point de vue

même de la classification des sciences, il est logique de concevoir des formations nouvelles des connaissances d'un ordre donné, formations coordonnées et systématisées selon les exigences et le développement des faits et des méthodes.

Les individus mis en rapport les uns avec les autres modifient nécessairement leurs coefficients psychiques : le phénomène social est la résultante de ce contact, le point de départ de la sociologie. La vie sociale semble à M. Tarde relever avant tout de ce qu'il appelle *l'inter-psychologie*, le vrai titre de la sociologie. Les deux volumes de « psychologie économique » sont une illustration claire et précise de toutes les théories de M. Tarde, de tout son dogme psychologique. « La société, écrit M. Tarde, est un tissu d'actions inter-spirituelles, d'états mentaux agissant les uns sur les autres, mais non pas de n'importe quelle manière. Expliquons-nous clairement. Chaque action inter-spirituelle consiste dans le rapport de deux êtres animés — d'abord la mère et l'enfant — dont l'un impressionne l'autre, dont l'un enseigne ou dirige l'autre, dont l'un parle à l'autre qui l'écoute, dont l'un, en un mot, modifie l'autre mentalement avec ou sans réciprocité. Je dis d'abord que cette modification, quand elle est de nature à nouer ou à resserrer le lien social entre ces deux personnes, est un rapport de modèle à copie. En effet, toutes ces actions d'esprit à esprit ne sont pas, il est vrai, des empreintes du sujet actif sur le sujet passif, des reflets du premier par le second. Souvent le sujet modifié l'est dans un sens diamétralement contraire à celui du sujet modifiant ; il pense et il veut précisément l'opposé de ce qu'il veut penser et vouloir. Parfois même, bien rarement, l'influence qu'il subit a pour effet de lui suggérer un état mental qui n'est ni semblable ni contraire à l'état mental du sujet modifiant, mais qui est quelque chose de tout différent. »

C'est un résumé précis des idées générales de M. Tarde. « La société est pour lui un système, un système qui diffère d'un système philosophique en ce que les états mentaux dont il se compose sont dispersés entre un grand nombre de cerveaux distincts, au lieu d'être ramassés dans le même cerveau. » (*Psychologie économique*, ibidem, vol. I, p. 2.)

Analysant le mécanisme des phénomènes inter-mentaux,

M. Tarde est arrivé à la constatation de l'acte, du phénomène inter-mental type, de l'élément qui met en rapport les individus et qui constitue la base même du phénomène social: il s'agit de l'*imitation*. Dans l'acte *d'imiter* M. Tarde a vu toute la création de l'activité sociale, ou plutôt la frontière de toute sensibilité consciente. Le phénomène imitation, c'est le rapport social élémentaire, et de fait le cas de beaucoup le plus fréquent de l'action inter-spirituelle. L'acte de l'imitation, dont la mécanisme psycho-biologique reste à expliquer, est l'élément-type de la vie sociale, car il constitue le premier éclair de conscience, il est le symbole de la première impulsion inter-mentale. Juste cela veut dire de mettre en rapport, être en contact. Répéter à l'infini et sous des formes différentes cet élément-type, — la cellule biologique en d'autres mots, — l'acte d'imiter peut être susceptible des lois, d'où la tendance de systématiser, de considérer ou de formuler des lois. Ces lois peuvent être résumées schématiquement sous ces trois mots: *répétition, oppositions* et *adaptation*, mots qui synthétisent toute la contiguïté sociale, si cette expression est permise. Les faits, les mots, les données se répètent; on garde pourtant son coefficient individuel, car on peut choisir le modèle qu'on imitera et on peut choisir aussi les courants sociaux. Plusieurs courants peuvent *interférer*, comme dit M. Tarde, d'où opposition, inaction, ou surtout modification; on peut encore ne pas vouloir imiter, mais du fait de la non-imitation on est conduit vers une imitation négative.

Les modèles d'où viennent-ils? Ici M. Tarde fait de nouveau appel à la psychologie et à ses données; il s'agit de l'*invention*, c'est-à-dire la résultante d'un nombre considérable de données biologiques, mécaniques, physiques, sociales, atmosphériques, etc., et du hasard. Il ressort de tous ces coefficients, par la qualité et par l'intensité de leurs contributions, un élément nouveau, une découverte, une croyance nouvelle, une idée, un sentiment, une manière de sentir les choses. Cette forme nouvelle de sensibilité, cette découverte scientifique, une fois créée, devient un phénomène inter-mental; par le fait de la mise en circulation, il tombe dans la possibilité d'être pris en considération, d'être copié, utilisé ou pris comme point de départ. Il arrive aussi que

plusieurs modèles s'interfèrent à cause de la manière dont ils s'adaptent, par la répétition inhérente du fait social ; il résulte alors une forme nouvelle, un modèle peut-être nouveau.

Ainsi conçue, la vie sociale est généralement la vulgarisation d'un nombre restreint des créations individuelles ; l'élite individuelle a été toujours prise en considération par M. Tarde, comme l'expression la plus juste, comme le type, comme l'essence d'une série d'actions inter-mentales sociales. Il y a parmi les êtres une sorte de classification, phénomène encore inexplicable psychologiquement, grâce à laquelle l'invention individuelle ressort du milieu social, arrive aux « types modèles ».

M. Tarde considère pourtant cette élite d'inventeurs, de créateurs, de « lanceurs de modèles », comme il l'a dit et à juste raison, composée non seulement des penseurs, des savants, des industriels, des littérateurs et des philosophes, individus tous d'élite, qui ont inventé des modèles, mais aussi de ces grands éléments anonymes, les créateurs obscurs dont les époques primitives de l'histoire sont pleines et qui, à l'état actuel, préparent les modèles et alimentent la pérennité des phénomènes sociaux, l'éternelle répétition des faits. L'hérédité, l'histoire et l'éducation modèlent dans une certaine mesure cette possibilité de devenir une créature et de prendre place dans la hiérarchie sociale, mais il ne faut pas oublier les inconnus les individus méconnus, les grands anonymes auxquels l'humanité, la vie sociale en d'autres mots, doit autant qu'aux sciences et aux talents des phénomènes individuels-élites. Psychologiquement, on ne pourrait que parvenir à cette belle transmutation de l'inconnu individuel, dans les phénomènes sociaux ; ces individus seraient, en d'autres termes, des éléments de l'inconnu social.

III

Telle est la psychologie de M. Tarde, conçue, il va sans dire, dans ses plus grandes lignes et esquissées rapidement. Il a mis en relief le bagage psychologique considérable que la sociologie doit à la psychologie, et, à ce titre, notre science lui doit

énormément, et, tout en voulant définir l'objet et les méthodes de la sociologie, il a essayé de déterminer exactement ses contours, définissant, précisant les points de départ. La notion qu'il a de l'individu, quoiqu'elle soit critiquable au point de vue psycho-biologique, car, tout en faisant jouer un si grand rôle à l'individu dans cette action inter-mentale, — la vie sociale, — on voit qu'il considère l'individu en tant qu'élément social, admet une synthèse toute faite, et M. Tarde a trouvé la formule, la vraie, de la conception sociologique de l'individu. Il a été psychologue avant d'être sociologue.

Je regrette de ne pas pouvoir citer des textes de M. Tarde pour illustrer mon résumé. Son style est brillant, vivace, clair et plein d'un bon sens philosophique, qu'il convient de distinguer du bon sens commun des sociologues, la pléiade des journalistes contemporains qui expliquent, croyant dire du nouveau, des données qui sont tombées depuis des siècles dans le domaine public. M. Tarde, soit qu'il considère les lois sociales, soit qu'il discute la force sociale des « valeurs », soit qu'il examine les phénomènes nombreux de la répétition économique — le désir, la croyance, les besoins, la monnaie, le capital, etc., — soit qu'il coordonne des formules complexes de l'adaptation et de l'opposition économiques, il est rarement métaphysicien et jamais dogmatique. Il discute sans pérorer, sans affirmer catégoriquement et à chaque page de ses œuvres il avoue le domaine immense des connaissances qui restent à acquérir pour consolider la sociologie, et la psychologie seule pourra apporter ces documents. Tout en transposant dans la vie sociale la terminologie psychologique M. Tarde s'efforce de nous expliquer qu'il ne s'agit que des analogies ; on trouvera des termes comme les suivants, par exemple : l'« imagination économique », les « rythmes » etc., mais leur contenu est tout particulier, et, selon ses bonnes habitudes, il n'oublie pas de définir le sens de la transposition de ses mots. Les phénomènes inter-mentaux sont avant tout psychologiques.

Nous sommes loin, comme nous venons de le voir, des affirmations catégoriques des partisans de la soi-disant sociologie objective et si l'œuvre de M. Tarde n'est pas complètement consolidée, c'est qu'elle reste inachevée. Initiateur d'un mouvement

qui provoquera certainement une réaction contre la conception sociologique dite scientifique et à tort, M. Tarde nous laisse une psychologie fine, pénétrante et analytique de tout premier ordre et qui comptera dans les luttes des doctrines sociologiques. On sait la grande autorité que M. Tarde avait non seulement en France, mais aussi à l'étranger, et sociologues et psychologues étaient d'accord à le considérer comme un penseur d'élite, intéressant surtout par son indépendance d'esprit, par l'absence complète de dogmatisme et par le vrai esprit philosophique qui enveloppait presque toutes les manifestations de sa pensée. Il attendait beaucoup des recherches psychologiques modernes et il suivait avec une grande attention tous les courants modernes et surtout les recherches expérimentales. Nous causâmes de ce fait à plusieurs reprises et toujours il manifesta la surprise de voir certains psychologues s'orienter vers des statistiques et affirmations trop catégoriques sur quelques pauvres données. Il avait horreur des *moyennes* et des *enquêtes*. C'était, me disait-il un jour, la médiocrité de la pensée. Il avait horreur encore des sociologues-journalistes, et quelques jours avant sa mort, quand nous nous sommes promenés au Luxembourg, il me fit l'honneur de me parler encore de ceux qui veulent instruire les autres et, désirant faire de la sociologie objective, arrivent à coordonner des « bréviaires pour les parfaits médiocres ».

Je vois encore cette grande personnalité m'exposant ses craintes de voir la psychologie s'orienter avec plus d'esprit philosophique vers un idéal moins commun et écarter les pauvres données de la psychologie d'infirmiers. Et comme je défendais l'expérience et j'osais lui dire que l'individualité psychologique conçue par lui repose sur des constatations réelles, mais dont les profondeurs sont totalement inconnues, et que ce sera la psychologie qui les découvrira, il me donna raison sur certains points, déclinant sa compétence d'attaquer l'étude des mécanismes intimes psychologiques. Il faisait baser la sociologie sur la psychologie sans pouvoir être psychologue. Il attendait les faits acquis par la psychologie, mais pourtant il ne pouvait pas s'empêcher de constater le phénomène individu comme quelque chose de bien défini. M. Tarde me parla encore

de l'illusion d'objectivité qui existe dans certaines tendances sociologiques, et toute son œuvre confirme la tristesse de cette constatation.

Il est curieux de voir avec quelle facilité les idées de M. Durckheim, mal comprises souvent, et parfois très mal digérées, prennent dans le public; leur tournure d'apparence objective est très plaisante et les affirmations catégoriques fascinent les consciences sociales. Les idées de M. Tarde, tout en ayant un grand nombre de sympathies, au contraire réclament un tout autre monde, et demandent qu'on s'entende avant de vouloir comprendre, et il n'est pas dogmatique, même lorsque ses brillantes argumentations font jaillir la plus vraisemblable vérité. Les esprits de la nature de ceux qui s'en vont heureusement à la campagne, convaincus que leur déplacement va oxygéner leur cerveau, admettent facilement une affirmation. La besogne est toute mâchée et la digestion est facile. Les tables stastistiques, malgré les grossières causes d'erreur, les ressemblances des méthodes sociologiques avec les méthodes scientifiques, la manière de se documenter et surtout ces prétentieuses épithètes « d'objective » facilitent l'action inter-mentale, comme dirait M. Tarde, de la répétition universelle. Les phénomènes sociaux sont pourtant plus mystérieux et les psychologues seuls, à mon humble avis, pourront élucider les problèmes fondamentaux. Une bonne psychologie, aidée d'une sérieuse documentation économique et de quelques données historiques, éclaircira n'importe quel phénomène social plus que toutes les études de sociologie objective où la statistique frise la forme documentatoire scientifique et fait ressortir des conclusions arbitraires et en tout cas curieuses.

A ce point de vue, le mérite de M. Tarde est grand et ses idées germeront facilement et contribueront à achever la réaction de plus en plus grande contre cette sorte de sociologie, l'*alma mater* des connaissances acquises, et toutes les sciences présentes, passées et futures,

Je voudrais finir ces quelques pages que je compléterai un jour avec quelques citations et des détails plus nombreux parlant de la psychologie de l'homme, de cette belle figure sur le front de laquelle des rêves paraissaient traîner toujours, mais

il paraît que d'autres s'en occupent. J'évoque seulement son souvenir avec tout ce que je sais de lui ; il connut intimement l'âme humaine, il examina attentivement toutes les actions sociales et gravement il voulut dégager le pourquoi des phénomènes sociaux. Il écrivit pour les élites et fut un des plus beaux éléments des élites de son temps. Il avait un culte pour les idées et, habitué à vivre dans le monde des pensées, il avait un « humour » grave, mais moqueur pour certains efforts humains ; l'inutilité de leur prétendue conscience qui les accompagne était pour lui une éternelle source de joie. Quel dommage de finir sitôt ! Il était en plein travail et en pleine force de productions ; les psychologues lui doivent des contributions de tout premier ordre, et sa place est tout indiquée dans la psychologie française contemporaine. M. Tarde fut un grand agitateur d'idées, un admirable modèle, un inventeur de tout premier ordre ; il sema à pleines mains et ses idées furent reprises par tous les courants. Ses pensées ont toujours su le trouver, et la *psychologie sociale* qu'il devait faire un jour aurait pu dissiper les malentendus classiques et lancer peut-être le sociologue dans des voies plus logiques et d'une objectivité moins critiquable pour ne pas dire plus grande.

N. VASCHIDE,

Chef des travaux à l'École des Hautes-Études.

NOTES SUR G. TARDE

Quelques explications sur le nom patronymique. — La famille de G. Tarde a quitté momentanément la particule pendant la période révolutionnaire. Son père, né en 1797, a été ainsi inscrit sur les registres : *Citoyen Pierre-Paul Tarde.* C'est le seul de ses ascendants d'ailleurs qui n'ait pas eu la particule. Le père et le grand-père de Pierre-Paul Tarde étaient enregistrés sous les noms de Joseph de Tarde, de Charles-Gaspard de Tarde.

Après Pierre-Paul, l'habitude s'était conservée de supprimer la particule dans l'appellation des membres de la famille.

Après la naissance des enfants de G. Tarde, sa mère et sa femme insistèrent afin que le vrai nom patronymique fût indiqué sur les registres de l'état civil. G. Tarde céda à ces instances et demanda la rectification de son nom.

Un jugement du tribunal de Sarlat, en date du 12 août 1885, a rectifié le nom en y ajoutant la particule. Ce jugement portait rectification de toutes les pièces d'état civil qui ne portaient pas la particule depuis 1797, ce qui fait que notre ami Gabriel est dans toutes les pièces d'état civil : *Gabriel de Tarde*. Mais il n'a pas voulu changer le nom de G. Tarde dont il s'était déjà servi pour ses publications et qu'il a d'ailleurs illustré.

A propos de M. Gabriel Tarde. — Tel est le titre d'une étude délicate et émue que lui a consacrée M. Henri Mazel, dans le numéro de juillet du *Mer-*

cure de France. « Peu de jours avant sa mort, M. Liard lui glissait, en le voyant avec quelques-uns de l'Académie des Beaux-Arts : » On va vous prendre « pour un pianiste! » La méprise ne lui aurait pas d'ailleurs déplu. Quand il siégeait au tribunal de Sarlat, il aimait à entendre les campagnards se chuchoter en patois en le montrant : « Celui-là n'a pas l'air d'un juge. » Pourtant tout en lui était naturel, sans aucun artifice de costume ou de coiffure : si ses cheveux étaient longs et noirs, c'est qu'ils poussaient dru et que l'âge leur avait épargné les fils d'argent ; il ne prétextait pas de sa myopie pour sacrifier au rite esthétique du monocle ; mais ses idées n'en étaient pas moins très arrêtées en certaine matière : il détestait le veston, affectionnait le cache-nez, aurait souffert d'une élégance de chaussure et pour rien au monde n'eût consenti à coiffer un feutre rond ; cette commune antipathie pour le « melon » fut même à l'origine une des sources de notre amitié..... »

M. Henri Mazel insiste sur l'affection que Tarde avait pour La Roque, et il cite quelques fragments des lettres dans lesquelles notre ami décrit d'une façon charmante son existence sur les bords de la Dordogne.

« ..... Je n'ai jamais travaillé de meilleure humeur, avec une plus paisible et ensoleillée activité (1896, il travaillait alors son *Opposition universelle*). Mon cabinet de travail ferait vos délices, hors de la maison, mais tout près dans les débris subsistants d'un vieux logis féodal dont toutes les autres pièces, délabrées et ouvertes aux vents de la vallée, continuent à abriter depuis plusieurs siècles déjà des générations d'hirondelles, emphytéotes ailées de mes poutres noires et toujours exactes à me payer leurs redevances de ritournelles. C'est une antithèse de plus, et non la moins plaisante, de poursuive mon étude sur les antimonies sociales ou autres, sur les conflits et les combats universels en regardant ce beau coup d'œil, cette vie sereine et charmante d'une rivière bleue et ondulante entre des prairies et des rochers, au pied du plus pittoresque bourg qui se puisse voir. Ici un des ancêtres de Fénelon, un Armand de Salignac, poète et amoureux, écrivait un sonnet que j'ai retrouvé sur un vieux manuscrit et qui commençait ainsi :

Que ces lieux sont duisants à ma triste adventure,
Solitaires, reclus et sauvagement beaux
Où l'on n'oit d'autre bruit que celui de tes eaux,
Dordogne !... »

« .... J'ai passé des vacances délicieuses, enchanteresses (1898), c'est-à-dire laborieuses le matin, distrayantes l'après-midi, reposées le soir : j'en rapporte un volume, un petit cocon que j'ai filé, ver-à-soie de la sociologie. Mais cela n'est rien : dans les derniers jours, j'ai découvert, en dépit de la sécheresse, une jolie fontaine dans mon jardin, et, l'ayant captée, l'ayant admirée naissant de sous terre, d'une veine de rocher, avec un balbutiement d'enfant qui vient au monde, je lui ai fait bâtir un petit temple en maçonnerie, couronné d'une vieille croix trouvée dans une fouille archéologique. Ce petit monument restera de moi, au moins, car il est solide, lui ! J'y mettrai ma signature et la date. Voilà l'emploi de mon temps pendant ce bel été. »

« ... Depuis qu'un orage, avant-hier soir (29 août 1898), a rafraîchi le temps, j'ai retrouvé la douceur de vivre telle que l'ont connue mes jeunes années. Les corbeaux, mes hôtes, co-locataires du même roc escarpé et formidable, les corbeaux de mon enfance planent encore dans mon ciel ; sur mes pas fleurissent les mêmes petites plantes exquises et méconnues que ma jeunesse apprit à aimer dans nos promenades botaniques. Rien n'a changé autour de moi, et si je pouvais ne pas songer aux amis perdus, aux morts partielles de moi que tant de morts m'ont fait, je pourrais avoir l'illusion de me croire revenu à trente ans, à vingt ans. »

M. Henri Mazel apprécie justement le talent de Tarde dans un passage qui mérite d'être cité en entier : « Tarde fut dans la force du terme un autodidacte ; il n'a guère été sensible qu'à de très lointaines influences, Montaigne, Fénelon, l'*Imitation*, lesquelles ne sont jamais aussi impérieuses que celles des contemporains ; de ceux-ci je ne crois pas qu'un seul eut sur son esprit une action décisive ; il aimait peu Comte, critiquait Darwin, se défiait d'Herbert Spencer, ne suivait guère Renan, et restait insensible à Taine ; sur ce dernier, il s'est un peu longuement expliqué dans une enquête que provoqua M. Belugon : « Taine, dit-il, m'a instruit, beaucoup instruit, mais non dirigé ; je l'ai lu avec avidité, cependant, et je lui dois de m'avoir en un passage des *Philosophes français* signalé le penseur qui m'a formé vraiment. » Quelque part après avoir bafoué tous les éclectiques, il dit : « Et maintenant nous irons apprendre la logique chez

M. Cournot. C'est ce mot qui m'a fait lire Cournot, où dans les os longs et durs de si lourdes phrases, j'ai trouvé tant de moelle, tant de méditations intenses et subtiles sur les plus inquiétants problèmes des origines de la vie et de la société et de leur double transformation. Là, mon goût pervers du mystère et de la pénombre, qui se conciliait comme il pouvait avec mon besoin de précision, se donnait carrière bien plus que dans les écrits du génial disciple de Condillac. Ce qui manque en effet à toute l'œuvre de Taine, et en particulier à son esthétique, c'est, dans ce parterre multicolore d'idées, splendidement épanouies, quelques idées en bouton ou à demi-écloses, c'est le sentiment du charme profond et de l'intérêt profond, inhérent à l'inachevé, à l'indéterminé inexprimable... »

« J'ai tenu, dit Henri Mazel, à citer ces lignes d'abord parce qu'elles sont peu connues, et moins encore aisées à découvrir dans la collection d'une revue éteinte, et aussi parce qu'en caractérisant Taine, Tarde s'y caractérise à merveille lui-même. Il fut bien le jardinier des idées en bouton et à demi-écloses; ce qui le séduisait, c'était la jeunesse qui s'éveille ou même la vieillesse qui s'avance, toujours la vie. »

Autobiographie de G. Tarde. — Il l'avait écrite dans une lettre adressée le 29 janvier 1904, à M. G. L. Duprat. Les passages que nous reproduisons sont empruntés à la *Revue Universelle*, n° 112, 1904 : « Ma vie est vite racontée : né à Sarlat, en 1843 (hélas! vous voyez quel âge j'ai), j'ai été substitut du procureur de la République de Ruffec, de 1873 à 1875, puis juge d'instruction à Sarlat, ma ville natale, d'où je n'ai jamais demandé à sortir, juqu'au moment où M. Antonin Dubost, alors ministre de la justice, que je ne connaissais pas, mais qui avait entendu parler de moi, m'offrit *spontanément* de me nommer chef de bureau de la statistique judiciaire à son ministère. Cela se passait en janvier 1894. J'acceptai et je fis bien. Six ans après, en 1900, j'étais nommé professeur de philosophie moderne au Collège de France, et en décembre de la même année, j'entrais à l'Institut... Vous vous étonnerez peut-être de mon immobilité prolongée dans la carrière judiciaire : c'est que j'y étais entré sans goût, presque par force... J'étais d'ailleurs retenu à Sarlat (jusqu'à la mort de ma mère, en 1891) pour des raisons de famille et aussi par un fort attachement au sol natal... Il y a près de Sarlat une masure dans un rocher, en face d'une vue délicieuse, où j'ai goûté les plus pures joies de la vie troglodytique. Mes meilleures idées sont nées là. Je dois beaucoup à ma mère qui, devenue veuve à vingt-huit ans, s'est dévouée à moi, son fils unique, et je n'ai jamais voulu me séparer d'elle, même en me mariant.

« Dès l'âge de seize ans, j'avais résolu de tenter d'autres voies, de faire le périple des sciences... Mais sorti à dix-sept ans du collège des Jésuites de Sarlat, très libre-penseur déjà, j'ai été vite interrompu dans l'exécution de ce grand projet par une maladie d'yeux qui a exercé la plus profonde influence — fatale? — bienfaisante? — sur mon développement intellectuel. De dix-neuf à vingt-cinq ans, j'ai dû très peu lire, *beaucoup réfléchir*. Mes forces visuelles me suffisaient tout juste à faire mon droit. Malgré ce grave écueil de ma jeunesse, qui en a été très attristée et presque découragée, j'ai repris ensuite comme j'ai pu l'exécution de mon plan d'adolescent,

« De fait, mes idées principales se sont formées bien longtemps avant leur publication. Un de mes anciens collègues de Ruffec se souvient très bien que je lui ai souvent exposé, dès 1874 ou 1875, ce qu'il a lu depuis plus développé dans mes ouvrages... Entre vingt-cinq ans et trente ans, mon système d'idées a pris corps... n 1882, je suis entré en contact avec les criminalistes italiens. Que vous dirai-je encore? La liste de mes ouvrages vous la connaissez. J'ai volontairement omis de joindre à cette liste la publication de mes *Contes et poèmes* (Calmann-Lévy, 1879), parce que, une fois paru ce recueil de quelques-unes des poésies de ma jeunesse, j'ai été mécontent du choix que j'avais fait... J'avais eu très jeune de très hautes ambitions poétiques... Je crois que cette aptitude [poétique] n'était pas illusoire... »

A. LACASSAGNE.

Le gérant : A. STORCK.

Lyon. — Imp. A. STORCK & Cie. 8, rue de la Méditerranée.

ARCHIVES
D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE
DE CRIMINOLOGIE
ET DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

ESSAI SUR LA FOLIE AU POINT DE VUE MEDICO-LEGAL

I

NÉCESSITÉ D'UNE CONCEPTION ABSTRAITE DE LA FOLIE AU POINT DE VUE MÉDICO-LÉGAL

Lorsqu'il y a cent ans commença entre juges et aliénistes au sujet de la notion de responsabilité cette lutte épique qui devait durer près d'un siècle et se terminer par le triomphe des aliénistes, la folie était, dans l'esprit même des médecins qui la soignaient quelque chose de fort modeste. Elle comprenait deux variétés : d'une part la *manie*, état d'agitation et d'incohérence ; de l'autre la *mélancolie*, plus ou moins accompagnée de stupeur qui faisait ressembler le malade à un idiot. Ces deux formes, tout opposées qu'elles fussent, avaient cela de commun que dans un cas comme dans l'autre l'ensemble des facultés cérébrales était troublé. C'était la *folie totale* et l'*irresponsabilité totale* par conséquent.

Le premier progrès réalisé par les aliénistes fut de faire admettre une folie *partielle*, c'est-à-dire une folie dans laquelle une seule faculté ou tout au moins un petit nombre de facultés seulement se trouvait intéressé.

A la longue, la Justice céda, mais en disant : *A folie partielle, responsabilité partielle*, et elle continua de condamner cette nouvelle sorte de fous, en se contentant d'atténuer la peine.

Les aliénistes revinrent alors à la charge, et avec une ténacité vraiment méritoire, ils n'abandonnèrent la lutte que le jour où à cette folie partielle fut accordée l'irresponsabilité totale. Vainqueurs, ils portèrent aussitôt le combat sur d'autres points et

tentèrent de faire triompher successivement une folie, qu'ils appelèrent suivant les cas *folie morale* ou *folie lucide*, ou *folie des actes* et une autre qu'ils dénommèrent *folie avec conscience*.

Ces prétentions parurent si hardies au public et à la justice de ce temps que, fort probablement, elles n'auraient jamais réussi à obtenir un crédit sérieux dans l'opinion, si une conception nouvelle — la conception de la *Dégénérescence* — n'était venue leur donner, avec un aspect plus scientifique, une vitalité inattendue. Dès lors l'aliénation put s'étendre à l'infini et peu à peu englober sous des noms divers toutes les variétés dangereuses de la nature humaine, jusques et y compris la *variété criminelle*.

La Justice, il faut le reconnaître, n'a pas suivi sans protester. Elle a résisté et résiste encore ; mais, à considérer le travail croissant qui s'opère dans les esprits et l'accueil si favorable fait à certaines idées, on a presque le droit de s'étonner que depuis longtemps déjà le code pénal n'ait pas été jeté au feu et les prisons transformées en hôpitaux.

Il s'agit cependant de tirer au clair toute cette affaire, de ne pas suivre nos guides en aveugles, d'examiner enfin où l'on veut nous mener. Nous avons le sentiment qu'on nous égare, et, par snobisme sans doute, nous emboîtons le pas.

Or, je ne suis pas le seul à croire que, dans cette évolution des idées en matière de folie et de responsabilité, il existe un point à partir duquel on a fait fausse route, et cela, très vraisemblablement, parce qu'on ne s'est pas donné la peine de se faire une conception nette et abstraite de la folie, une conception embrassant l'ensemble des cas. La folie, maladie du cerveau, demeurant une notion vague, élastique, mal définie, ne s'est que trop bien prêtée à recevoir dans ses cadres tout ce que la fantaisie des criminologistes s'est plu à y faire entrer.

J'ignore si l'aliénation mentale ne doit pas grandement profiter d'une théorie positive de la folie, mais ce dont je suis sûr c'est que la médecine légale ne peut s'en passer. Il n'est peut-être pas indispensable que l'aliéniste applique à ses clients telle étiquette plutôt que telle autre, mais il n'est pas sans intérêt pour la justice de savoir jusqu'où le délinquant peut jouir du bénéfice de l'irresponsabilité sous le couvert de la folie.

Nous allons donc chercher à nous rendre compte de ce qu'est

en soi la folie. C'est à notre avis la seule manière d'arriver à délimiter d'une façon suffisante ses limites et ses variétés.

II

ABSENCE DE TOUTE CONCEPTION ABSTRAITE DE LA FOLIE DANS LES TRAVAUX DES ALIÉNISTES

Nous pouvons rendre pleine justice, nous pouvons garder toute notre admiration aux fondateurs de l'aliénation mentale, et cependant reconnaître qu'ils ne nous ont pas donné de définition satisfaisante de la folie. Prenons, par exemple la définition d'Esquirol, la plus connue peut-être, celle qui a été le plus souvent citée : « La folie est une affection cérébrale *ordinairement* chronique, sans fièvre, caractérisée par des désordres de la sensibilité, de l'intelligence, de la volonté. » Et les auteurs qui ont suivi Esquirol ont dit, en des termes plus ou moins variables, exactement la même chose. Une énumération de symptômes ne sert à définir une maladie que quand le médecin ne sait rien sur sa nature, ses causes, ses lésions, et tant qu'on ne la définit pas autrement, elle demeure par la force des choses sans limites précises et tend à se confondre avec des états voisins qui présentent des symptômes communs.

Sans demander aux diverses définitions de la folie de nous renseigner sur des lésions qu'on sera sans doute fort en peine de déterminer avant longtemps, au moins pourrait-on exiger d'elles de faire ressortir le trouble fondamental initiateur, celui qui domine, et d'où dépendent les autres. Notre besoin de comprendre en éprouverait une satisfaction certaine ; nous apercevrions une cause, un point de départ, d'où se déduiraient les conséquences, et la folie serait alors à nos yeux autre chose qu'une simple énumération. Quand on parcourt dans les auteurs, depuis Esquirol jusqu'à Marcé, ce qu'ils ont écrit sur la folie, non seulement il est difficile de saisir, au milieu de leurs descriptions d'ailleurs admirables, le trouble qui domine la scène, mais on est même exposé à s'égarer. Comme, en cette affaire, le désordre intellectuel est de beaucoup le mieux appréciable, et par consé-

quent celui sur lequel on insiste avec le plus de complaisance, le lecteur est naturellement porté à le prendre pour le trouble fondamental, ce qui, nous allons le voir, est fort loin de représenter la réalité. La folie est surtout en effet, une maladie du sentiment. C'est une *maladie morale* avant d'être une *maladie mentale.*

III

DE LA MALADIE ET DU PRINCIPE DE BROUSSAIS

Avant d'aller plus loin, je dois m'arrêter sur ce mot maladie qu'il faut d'abord expliquer. La science est si peu faite encore que ce mot *maladie* si commun, si usité, reste jusqu'à nouvel ordre un terme vague et prêtant aux sens les plus divers, particulièrement en aliénation mentale, où il n'est pas hors de propos de le restreindre. C'est à ce compte que nous saurons ce que nous voulons dire en disant de la folie qu'elle est une maladie du sentiment ou une maladie morale.

L'ancienne conception populaire, qui a été longtemps en honneur dans le corps médical, voyait dans la maladie un principe étranger qui s'attaquait à l'homme en état de santé et soutenait contre son organisme une véritable lutte, d'où il sortait vainqueur ou vaincu. De là ces expressions vulgaires encore très vivantes : être surpris par la maladie, succomber sous les coups de la maladie, vaincre la maladie. Et Bichat lui-même disait : *la vie est l'ensemble des fonctions qui résistent à la mort.*

C'est Broussais qui le premier fait sortir la maladie de ces nuages métaphysiques et lui donne place dans la science positive en fixant son siège dans l'économie elle-même. La maladie n'est plus dès lors qu'une modification en plus ou en moins de nos activités fonctionnelles sous l'influence du milieu extérieur ou intérieur : tantôt c'est l'énergie d'une fonction qui s'exagère, tantôt c'est l'énergie d'une fonction qui languit. Plus d'*entité* extérieure venant assaillir l'économie et, par conséquent, nulle différence entre l'état de santé et celui de maladie qu'une différence d'intensité dans l'exercice des fonctions.

Le principe de Broussais a subi l'épreuve du temps. Rien n'a pu le battre en brèche ; tout au contraire est venu le confirmer. Longtemps on a décrit sous le nom de diathèses des affections dont l'origine semblait mystérieuse, et voilà que les diathèses sont rentrées dans la loi commune, avec les beaux travaux de l'école moderne qui n'a vu en elles que des ralentissements de fonctions.

Cependant il faut préciser l'idée de Broussais pour en faire une juste application. En fait, nos fonctions ne sont jamais parfaitement stables, elles varient sans cesse d'intensité : le cœur bat plus ou moins vite suivant l'heure de la journée ; la respiration n'est pas la même pendant la veille et pendant le sommeil, l'estomac et l'intestin passent sans transition du repos à l'activité, etc. Et cela c'est l'état de santé. Où commence donc l'état de maladie? Exagération fonctionnelle,ralentissement fonctionnel sont des expressions bien vagues et qui nous indiquent mal le moment où l'activité d'une fonction de normale va devenir pathologique.

Dans la pensée de Broussais, il y a maladie, lorsque l'exagération fonctionnelle est telle que les rapports entre la fonction surexcitée et les autres fonctions de l'économie sont modifiées, ou, si l'on préfère, que le trouble de la fonction surexcitée s'étend aux autres fonctions de l'économie. S'il est un organe complaisant par excellence et auquel on puisse demander les efforts les plus variables, c'est assurément l'estomac : mais qu'un jour on force la dose et on s'aperçoit vite et douloureusement que ce n'est pas seulement la fonction propre de l'organe qui est troublée, ou même les fonctions voisines, comme celles du foie ou de l'intestin, mais encore toutes les autres fonctions de l'organisme, celles du cœur, du poumon, du cerveau, etc., d'où résulte un état de maladie. Que le cœur ou le poumon soient atteints, au lieu de l'estomac, et nous verrons les mêmes phénomènes se produire. Il y a en réalité maladie lorsque la perturbation apportée dans l'activité habituelle d'un organe détermine une perturbation secondaire dans les autres et met ainsi tout le système en défaut. Tant que cette perturbation secondaire n'existe pas, on est en droit de dire que cette activité exceptionnelle de l'organe n'a pas dépassé les limites physiologiques et, par consé-

quent, est compatible avec la santé. Il n'est pas besoin de rappeler que là comme ailleurs et plus qu'ailleurs il y a des cas limite et que le médecin sera souvent fort embarrassé de dire s'il y a santé ou maladie — ce qui d'ailleurs, manque souvent d'importance et n'a qu'un intérêt académique.

IV

APPLICATION DU PRINCIPE DE BROUSSAIS A LA CONCEPTION DE LA FOLIE

Appliquons maintenant ces données à la conception de la folie, maladie du cerveau, mais auparavant disons quelques mots des fonctions de ce cerveau.

Le temps est encore éloigné — on ne s'en aperçoit que trop — où anatomie et physiologie du cerveau se confondront et où il sera possible de mettre un nom sur chacune de ses parties en en déterminant l'emploi. Ce qui a été fait à cet égard n'est rien à côté de ce qui reste à faire. Mais s'il n'est pas encore en notre pouvoir, à quelques rares exceptions près, de distribuer les fonctions entre les diverses parties dont se compose le cerveau — ce qui est le but que nous ne devons jamais perdre de vue — au moins nous est-il permis d'étudier et même de connaître déjà l'ensemble de ces fonctions. La physiologie cérébrale demeurera très imparfaite tant que les deux études ne se seront pas jointes ; longtemps encore nous prendrons pour des fonctions simples des fonctions extrêmement complexes, et nous nous tromperons vraisemblablement plus d'une fois sur la façon dont se produisent les résultats que nous observons ; mais en cela, la physiologie du cerveau ne diffère pas de ce qu'a été et de ce qu'est encore la physiologie de tous les autres organes du corps, où l'on commence par observer les résultats les plus généraux avant de constater que ces résultats généraux ne sont que la résultante de résultats de plus en plus particuliers. On a commencé par croire le monde composé de trois ou quatre éléments distincts et aujourd'hui il n'y a pas de mémoire de chimiste capable de retenir le nombre des éléments simples dont le monde est cons-

titué. Nous pouvons donc spéculer sans crainte sur les fonctions du cerveau. Nos connaissances actuelles sont encore très grossières, soit, mais si imparfaites qu'elles soient, nous pouvons et nous devons en tirer parti sans attendre des progrès qui demanderont peut-être des siècles avant de se réaliser. On a cru pendant longtemps que la terre était plate : cela a-t-il empêché les navigateurs de mettre à profit les notions recueillies jusque-là sur la géographie céleste ?

Avec tous les observateurs, nous admettrons donc que notre cerveau est le siège de phénomènes d'impulsion (sentiment), d'observation, de délibération et de conseil (intelligence) et d'exécution (caractère). Ces trois grands départements, bien qu'intimement liés et n'agissant guère l'un sans l'autre, ont cependant leur indépendance propre, comme en témoignent assez les faits pathologiques et même les faits normaux. Mais, sous peine d'anarchie il faut une autorité dans cette fédération, et cette autorité appartient sans nul doute au sentiment. C'est le sentiment qui nous gouverne et pas du tout l'intelligence, bien qu'en dise une formule célèbre. L'homme ne pense et n'agit que sous l'influence d'un sentiment et pour satisfaire ce sentiment. Les plus intellectuels des hommes, les Aristote, les Archimède, les Descartes, les Comte ont pensé beaucoup moins pour satisfaire à des besoins intellectuels qu'à des besoins de sentiment, et ce qui est vrai, même d'eux, l'est bien plus encore des grands praticiens. C'est commettre une grosse erreur que de dire que dans tel cas la raison l'a emporté sur le sentiment ; c'est tout bonnement un sentiment qui l'a emporté sur un autre sentiment. La raison n'a eu qu'un rôle d'alliée, en venant au secours de notre altruisme contre notre égoïsme, ou inversement.

La fonction de l'intelligence est triple : elle nous renseigne d'abord sur la situation et par là éveille nos penchants ; elle fait office de *reporter*. Puis elle apprécie cette situation et ses exigences, nous montre la convenance ou la disconvenance de tel ou tel acte et par là retient ou stimule tel ou tel penchant : elle fait l'office de conseillère.

Enfin elle nous fournit, une fois la décision prise, les moyens d'accomplir l'acte résolu et de satisfaire le penchant vainqueur; elle fait alors, office de servante.

Le rôle du caractère est le plus simple : il a surtout charge de réaliser le désir après consultation de l'intelligence. C'est l'agent d'exécution qui tantôt retient et tantôt stimule.

Pas plus pour les organes cérébraux que pour les autres organes du corps, état de santé ne signifie immuabilité. L'instinct conservateur, l'instinct sexuel, l'instinct destructeur, la vanité, la bonté varient chez le même individu suivant mille circonstances internes ou externes : l'état de l'atmosphère, celui de l'estomac, le cours de la Bourse, l'accueil d'un ami, en voilà assez pour les troubler.

Les fonctions intellectuelles ne sont guère plus régulières : tout influe sur elles, fatigue physique ou morale, entraînement milieu, alimentation, etc. Un peu de café suffit à les éveiller, un peu d'opium à les assoupir.

Et il en est de même des fonctions de l'activité.

Mais toutes ces variations, on l'a vu plus haut, sont compatibles avec la santé tant qu'elles ne dépassent pas la mesure physiologique, c'est-à-dire tant que leur activité n'est pas exagérée au point de troubler sérieusement les autres fonctions. Pour qu'il y ait maladie, il faut que l'une des parties par son propre trouble empêche les autres de remplir leur rôle normal.

Or, on conçoit d'avance qu'une des parties du cerveau, le sentiment, est de beaucoup la plus perturbable. Dut-on en être humilié, il faut bien reconnaître que l'homme court peu de risques de tomber en folie par exercice exagéré de ses facultés intellectuelles. Même parmi les plus grands penseurs il en est peu qui aient succombé au surmenage de leurs forces mentales. A plus forte raison les autres hommes. La plupart pensent tout juste assez pour se procurer de quoi vivre, et on peut certifier que c'est le très petit nombre qui se donne par goût des indigestions mentales. En revanche il en est bien peu qui ne soient point sujets aux fatigues morales, bien peu dont les penchants demeurent toujours à égale distance de la torpeur et de la tempête, et qui ne connaissent pas les excitations plus ou moins vives de la vanité, de la sexualité, de la cupidité, de la peur.

Rien donc de surprenant à ce que la folie reconnaisse ordinairement pour cause l'activité exagérée de tel ou tel de nos penchants, c'est-à-dire de la partie du cerveau la plus aisément ex-

citable. Je dis *ordinairement* parce qu'en effet si la folie peut, en quelques cas, reconnaître une autre origine, l'intoxication alcoolique, par exemple, toujours, dans le cas ordinaire, c'est-à-dire dans la *vésanie*, pour employer l'expression technique, la folie est l'œuvre de la passion.

Et on entrevoit déjà par quoi va se manifester cette maladie de source morale. Si, comme nous l'avons énoncé plus haut, la maladie consiste non pas dans le simple excès d'activité d'une fonction, mais dans un excès d'activité qui, dépassant la mesure physiologique, va jeter le trouble dans les autres fonctions du même système ou de l'économie entière, la maladie, dans le cas présent devra se traduire nécessairement par un trouble plus ou moins profond des deux parties du cerveau, qui avec le sentiment constituent le système cérébral, à savoir l'intelligence et l'activité.

L'intelligence sous l'influence de l'excitation exagérée du sentiment ne remplit plus le rôle qui lui est assigné. Elle n'est plus en état d'observer, de méditer, elle laisse l'homme sans renseignements sur la réalité, ne lui apporte que des renseignements erronés, et par là même elle devient inapte à le conseiller ou ne lui donne plus que des conseils absurdes. Et l'activité au moins dans les cas graves, n'est pas moins atteinte que l'intelligence.

Mais si de cette conception de la maladie il résulte que tout trouble profond des fonctions morales doit nécessairement perturber l'activité normale des autres parties du cerveau, nous nous trouverons dans l'obligation de dénier tout caractère maladif à de prétendus troubles moraux qui ne franchissant pas les limites de la fonction, ne mettent pas obstacle à l'exercice régulier des fonctions voisines, à savoir celles de l'intelligence et de l'activité.

V

CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE AU POINT DE VUE DE LA DÉLIMITATION DE LA FOLIE

On saisit sans peine l'importance d'une telle conclusion. Poussés par une conception insuffisante de la folie, nos anciens n'ont pas assez vu que dans le plus grand nombre des cas les symptômes intellectuels n'étaient que des symptômes secondaires, ayant leur source dans un trouble plus profond, et ils ont fait de la folie une maladie surtout mentale, comme le dit fort bien une expression qui règne encore.

Cela, après tout, n'a rien d'étonnant si l'on songe que les phénomènes moraux ne sont pas directement accessibles et qu'ils ne se laissent voir et comprendre qu'à travers les phénomènes intellectuels et moteurs. Les meilleurs esprits, en présence d'une affection qui se traduisait exclusivement par des troubles de l'intelligence, devaient inévitablement la considérer comme une maladie mentale, ce qui d'ailleurs se trouvait conforme aux théories spiritualistes régnantes, d'après laquelle l'homme était avant tout une intelligence. Mais il était non moins inévitable que ces mêmes médecins seraient tôt ou tard frappés par la lacune qu'ils laissaient ainsi dans la pathologie cérébrale, et l'observation aidant ils devaient être peu à peu amenés — nous avons autrefois raconté cette histoire — à créer une folie morale destinée à faire pendant, en quelque sorte, à la folie intellectuelle. Cette folie morale avait précisément pour caractère de ne s'associer à aucun trouble de l'intelligence et de consister exclusivement dans l'exagération fonctionnelle de quelque instinct, de quelque penchant.

Or, voilà précisément ce qui paraît inacceptable, et je ne puis vraiment m'étonner de la résistance qu'ont rencontrée les aliénistes de la part du public et des magistrats, depuis le jour où ils ont voulu faire admettre cette folie sans délire. Assurément il y a une folie morale, c'est-à-dire une maladie reconnais-

sant pour cause un trouble plus ou moins profond du sentiment. Non seulement je ne vais pas à l'encontre d'une telle opinion, mais je vais même beaucoup plus loin que la plupart des aliénistes en disant que toute folie, sauf le petit nombre de cas exceptionnels dans lesquels l'intelligence peut être atteinte directement et primitivement, est une maladie morale. Mais, comme je ne vois pas de maladie là ou n'existe qu'une exagération fonctionnelle limitée à un seul organe et ne retentissant point sur les organes voisins, je ne puis, avec la meilleure volonté du monde, appeler folie morale l'excitation plus ou moins durable et plus ou moins intense de tel ou tel de nos instincts ou de nos penchants, quand cette excitation ne va pas jusqu'à troubler le fonctionnement régulier de l'intelligence.

Sous le nom de folie morale, de folie instinctive, d'imbécillité morale, de folie des actes, de folie lucide, qu'a-t-on décrit en réalité ? Des états moraux caractérisés le plus souvent par le développement peu ordinaire de tel ou tel instinct, instinct conservateur, instinct sexuel, instinct destructeur, orgueil, vanité, ou encore par la tendance de ces diverses impulsions à se mettre en branle trop facilement. Que ce soient là des imperfections morales, je le reconnais ; que ces imperfections soient désagréables et même dangereuses pour qui en est atteint, j'en conviens ; qu'elles le mettent souvent en conflit avec la société, rien n'est plus sûr ; mais en quoi sommes-nous tenus à voir là des maladies, au sens exact et médical du mot ?

En quoi le développement ou le fonctionnement exagéré d'un organe créerait-il à lui seul la maladie quand il concerne un organe cérébral alors qu'il ne la crée pas quand il s'agit de tout autre organe du corps ! Est-ce qu'un estomac, un poumon, est-ce que des bras et des jambes exceptionnellement vigoureux font de leur propriétaire un malade ? Mon voisin est-il malade parce qu'il mange le triple de ce que je mange, ou parce qu'il n'a pas d'égal à la course ? Le clown, dont les exercices nous stupéfient, tant ils nous semblent au-dessus de nos forces, est-il un malade ? Le savant qui résout des problèmes que la majorité des hommes serait incapable de poser et même de concevoir, est-il un malade ? L'orateur qui entraîne une foule dont une bonne partie sait tout juste s'exprimer assez pour les besoins élémentaires de

la vie, est-il un malade ? L'homme rarissime qui, comme Vincent-de-Paul, ne sait travailler que pour les autres, est-il un malade ? Je n'affirmerai pas que quelques esprits hardis, dans leur for intérieur, ne penseront pas oui, mais personne ne l'oserait dire de peur de se faire rire au nez. Pourquoi dès lors faire un malade de l'homme qui ne se distingue des autres que par la supériorité de son instinct conservateur ou de son instinct sexuel ?

VI

LES SYMPTOMES DE LA FOLIE

LOIS QUI GOUVERNENT LA RAISON A L'ÉTAT NORMAL

Nous dirons donc qu'il y a une folie morale, mais en ajoutant que cette folie morale c'est la folie sans épithète, c'est-à-dire une maladie qui, prenant sa source dans un trouble moral, se traduit toujours par des symptômes intellectuels et moteurs qui n'en sont que la conséquence.

Abordons maintenant l'exposition de ses symptômes sans oublier que nous ne faisons pas ici un traité d'aliénation mais une simple étude médico-légale dans laquelle nous recherchons les motifs qui peuvent pousser la société à ne pas punir. Notre but n'est pas seulement de délimiter la folie aussi nettement que possible, c'est encore de montrer comment le trouble intellectuel qui en résulte, en mettant l'homme dans l'impossibilité de subir l'action préventive du châtiment, fait de lui un non-punissable.

Celui qui voudrait se faire une idée claire de la folie en commençant son étude par l'examen des fous caractérisés, n'y parviendrait probablement pas. Il pourrait faire œuvre clinique excellente, mais il ne satisferait très probablement que fort mal sa curiosité philosophique. La folie, comme toute autre maladie, n'offrant avec l'état normal, suivant le principe de Broussais qu'une différence d'intensité dans les phénomènes physiologiques, on doit de toute nécessité pouvoir suivre d'étape en

étape le chemin qui va de la raison à la folie, autrement dit rencontrer dans l'état même de raison les éléments qui, en se développant, détermineront l'état de folie. C'est ce qui a lieu en effet.

Pour bien comprendre le dérangement apporté dans nos opérations mentales par l'exagération pathologique de tel ou tel de nos penchants, il convient tout d'abord de rappeler sommairement les lois qui gouvernent ces opérations dans l'état de santé. Quatre de ces lois nous importent ici particulièrement.

PREMIÈRE LOI.— Il en est d'abord une qui domine tout le travail mental. C'est la loi formulée par Aristote et complétée plus tard par Locke, d'après laquelle *l'intelligence n'opère que sur des matériaux fournis par nos sens*. Loi inviolable, la seule qui soit respectée dans la folie. Il n'est pas de construction mentale, si monstrueuse, si chimérique, si absurde qu'elle soit, qui y échappe, qu'elle vienne d'un poète ou d'un fou. Anges, démons, centaures, chimères ne sont jamais que le résultat d'une association d'éléments recueillis par nos sens. Mettez des ailes sur un corps d'enfant et vous aurez un ange, une queue de poisson à un corps de femme et vous obtiendrez la sirène, une tête et une poitrine d'homme sur un corps de cheval et vous aurez le centaure muni de ses deux poitrines. Les dieux n'ont jamais été entrevus que sous la forme d'hommes plus ou moins idéalisés. Il n'est pas jusqu'à ces fameuses conceptions abstraites dont on a voulu tirer argument pour admettre des idées innées, comme les idées d'infini, d'impondérable, d'incommensurable, et, qui ne sont en réalité que la négation, difficile d'ailleurs à imaginer, des idées abstraites de fini, de pondérable, de commensurable, etc.

DEUXIÈME LOI. — Donc tout nous vient de nos sens. Mais le travail mental ne se fait pas sur des sensations, c'est-à-dire sur des impressions immédiates, il se fait sur des impressions emmagasinées, sur des souvenirs, sur des *images*. Or ces images, pour être propres au travail mental sont assujetties à de certaines conditions.

En premier lieu des conditions d'intensité. De ce qu'une image est une sensation conservée et réveillée à un moment donné, il ne s'ensuit pas qu'elle se confonde avec la sensation. Il existe entre les deux phénomènes une différence nécessaire d'inten-

sité. *Normalement l'image ne doit jamais être qu'une reproduction affaiblie de la sensation primitive*, quelque nette d'ailleurs qu'elle se présente à l'esprit. S'il en était autrement, il y aurait confusion inévitable entre la sensation et l'image, entre le présent et le passé, et nous ne saurions plus où nous prendre, que croire, à quoi nous rattacher. Ce serait la perte des notions de temps, de lieu, de succession, de continuité ; ce serait l'annihilation de toute vie intellectuelle et pratique. Ce serait le chaos, ce serait la folie. N'insistons pas.

TROISIÈME LOI. — Une autre loi concerne ce que nous appellerons la production et le classement de ces images.

Dès que nous commençons à méditer, notre appareil contemplatif entre en mouvement, et aussitôt surgissent en nombre plus ou moins considérable, suivant nos dispositions du moment, des images qui sont, les unes en accord, les autres en désaccord avec l'objet de la méditation.

Or, pour qu'un choix puisse s'effectuer, il importe que la production des images demeure subordonnée aux besoins de la méditation ; qu'elle ne s'opère pas avec une rapidité telle que celle-ci, comme éblouie par le spectacle, soit incapable de rien discerner exactement, qu'elle ne s'opère pas non plus avec une telle lenteur qu'aucune comparaison ne soit possible. *Il faut que cette reproduction demeure à égale distance d'une surexcitation qui produirait l'incohérence, et d'une torpeur qui n'engendrerait que stérilité.*

QUATRIÈME LOI. — La production des images ainsi réglée, c'est à la méditation à être réglée à son tour. Elle l'est par la loi qui nous oblige à *toujours former l'hypothèse la plus simple que comporte l'ensemble des renseignements obtenus.* Grande directrice du travail mental, cette loi a présidé à toute l'élaboration scientifique. Portant constamment les hommes à changer leurs hypothèses à mesure que surviennent de nouveaux renseignements, mais toujours sous cette condition expresse que l'hypothèse nouvelle sera la plus simple qu'on puisse concevoir, elle fait plus que diriger tous les progrès de l'esprit humain, elle assure la stabilité de toute existence individuelle et de toute existence sociale.

L'obligation, d'ailleurs conforme à nos tendances spontanées,

de former en toutes circonstances l'hypothèse la plus simple, tend à nous tirer de l'état d'indétermination où nous serions inévitablement plongés, si une règle ne nous portait pas vers une hypothèse plutôt que vers une autre. En tout problème, théorique ou pratique, les solutions sont multiples, mais en réalité il n'y en a qu'une qui soit la plus simple, et à défaut d'autres motifs, celui-là serait suffisant pour la choisir afin de sortir d'hésitation.

C'est grâce encore à cette loi que l'accord peut se faire entre les hommes. Supposons qu'elle n'existe pas, chacun irait à une hypothèse plus ou moins compliquée, mais différente de celle du voisin et toute entente serait impossible. Tandis que chacun se dirigeant au contraire, en vertu de sa tendance propre, vers l'hypothèse la plus simple, on arrive tôt ou tard nécessairement à s'entendre, puisque chacun va vers la même hypothèse.

Je sens tout ce qu'a d'insuffisant, le court exposé qui précède, des principales lois qui président à notre entendement, mais je fais en ce moment une théorie de la folie et non un cours de philosophie, et j'ai eu pour but non de démontrer, mais simplement de rappeler les lois dont la violation va constituer précisément l'état de folie (1).

VII

VIOLATION HABITUELLE DE CES LOIS DANS L'ÉTAT DE SANTÉ

A vrai dire, ces lois qui dirigent l'exercice de notre entendement ne sont pas toujours dans l'état normal respectées autant qu'elles devraient l'être. Le plus raisonnable des hommes a ses moments de folie ; il faudrait, pour qu'il en fût autrement, qu'il ne fût pas passionné, c'est-à-dire qu'il ne fut pas homme. Les passions sont si puissantes, l'intelligence et le caractère sont en général si faibles, que les mieux constitués, les mieux équili-

(1) Pour plus de détails je renvoie au cours de *Philosophie première* de M. Pierre Laffite et dans ce cours aux leçons concernant les *Lois de l'entendement*. Je renvoie également à la thèse du Dr Sémérie : *Des Symptômes intellectuels de la folie* et au livre du Dr Audiffrent sur *Les Maladies du cerveau*.

brés ne peuvent toujours empêcher leurs passions d'influencer leurs opinions et leurs actes. Cela ne constitue pas évidemment la folie, sans quoi tous les hommes seraient fous, mais cela constitue chez tous ou à peu près tous un état habituel qui est toujours fort imparfait.

A ce point de vue, il en est, en somme, de l'état cérébral comme de l'état corporel. Il n'y a pas plus d'équilibre parfait au physique qu'au moral. Ce qu'on appelle l'état de santé n'est jamais qu'un équilibre approximatif.

Pour s'en convaincre il suffit d'observer autour de soi. On s'aperçoit vite que, tous tant que nous sommes, nous ne pensons, nous ne jugeons, nous n'observons même qu'à travers nos sentiments.

Allez en justice et écoutez comment dix témoins vont raconter le même fait : tous étaient là et il n'en est pas deux qui le narreront de même.

Voyez deux peintres et même deux grands peintres interprétant un même sujet, figure ou paysage. On est tenté de se demander si les deux artistes ont réellement voulu peindre le même objet. D'où vient un pareil écart ? De l'état moral propre à chacun ; chacun a *vu* sous un aspect différent. N'est-ce pas là d'ailleurs, pour le dire en passant, un des charmes de la peinture ?

Rappelons-nous ce qui nous est arrivé tant de fois à nous-mêmes quand nous obéissons à cette tendance naturelle qui consiste à voir les choses telles qu'on les craint ou qu'on les désire : le ciel est toujours beau pour qui veut se promener, il est orageux et menaçant pour qui veut rester chez lui. On voit mille défauts dans les traits de l'homme qu'on déteste, on ne voit que beautés dans ceux de la femme qu'on aime. Notre appareil d'observation n'est rien moins qu'un appareil passif. L'image qui se forme dans notre cerveau n'a rien de commun avec le cliché photographique. C'est une image toujours plus ou moins idéalisée, en ce sens que nos sentiments font bonne garde et ne laissent jamais passer tous les rayons. D'où — pour le dire en passant — la naïveté des réalistes, avec leur prétention de nous dépeindre la nature telle qu'elle est. Ils ne la dépeignent jamais que telle qu'ils la voient, et ils ne la voient jamais que suivant leurs goûts personnels, élevés, poétiques, vulgaires, crapuleux. On peut être

fort idéalisateur, c'est-à-dire fort incomplet tout en étant fort grossier.

Et si la part du sentimentalisme ou du subjectivisme, comme on voudra, est déjà si forte dans la simple observation (opération où il semble que l'on doit être dominé et comme absorbé par le monde extérieur), on comprend aisément ce qu'elle doit être dans la méditation, c'est-à-dire dans une série d'opérations où l'homme, déjà plus loin du monde extérieur, est nécessairement plus livré à lui-même et par conséquent plus près de ses penchants.

Faut-il des exemples ? La vie pratique nous en offre de véritablement typiques. Ouvrez un journal ou entrez dans un parlement : que voyez-vous ? Des écrivains ou des orateurs qui ne raisonnent jamais que sous le poids de leurs passions. Ce qui est raisonnable, juste, nécessaire, vertueux dans la bouche de l'un devient absurde, inique, monstrueux dans la bouche de l'autre. C'est à se demander si des deux côtés on s'occupe bien du même sujet. Et le plus fort, c'est qu'il n'est pas impossible que des deux côtés on soit sincère.

On a souvent reproché aux avocats de soutenir indifféremment le pour et le contre. Ce n'est pas exact. Ce qui est vrai, c'est que dans presque toute cause, il y a un avocat pour attaquer et un autre pour défendre. Mais l'un et l'autre peuvent être de très bonne foi, tout aussi bien que le journaliste ou l'homme politique. Le seul fait de prendre parti et d'avoir par conséquent un intérêt si mince qu'il soit — fût-ce un intérêt de vanité — à faire triompher la cause qu'on a prise en mains, porte tout naturéellement à en exagérer certains côtés et à laisser les autres dans l'ombre. Il n'y a pas là d'hypocrisie et de machiavélisme : il n'y faut voir que l'influence naturelle de nos passions sur nos jugements.

On croirait peut-être qu'en sortant de la vie pratique, qu'en s'élevant dans les régions, dites sereines, de la science, les appréciations deviennent moins passionnées. Quelle erreur ! nos luttes actuelles, en matière philosophique, religieuse, sociale, ont de telles racines dans le passé qu'il faut s'intéresser à des sujets antédiluviens pour que leur influence ne s'y fasse pas ordinairement sentir et laisse à nos jugements toute leur liberté.

On conçoit, tant nous en sommes voisins, que l'histoire des deux cents dernières années soit encore un champ clos où les adversaires se déchirent à belles dents ; mais qui pourrait croire que les passions restent presque aussi ardentes et les jugements aussi opposés quand il s'agit de faits ou d'hommes déjà vieux de plusieurs siècles. Louis XIV, Richelieu, Henri IV, Louis XI, Charlemagne ne sont guère moins discutés que Robespierre et Napoléon. La Saint-Barthélemy a ses partisans et ses adversaires tout comme les Journées de Septembre. Le Moyen-Age, pris en masse, à ses fanatiques et ses détracteurs tout comme la Révolution. Et l'on se tromperait peut-être fort si l'on s'imaginait qu'en se cantonnant dans l'antiquité, l'historien est beaucoup plus à l'abri de ses propres passions. Si ce ne sont pas alors des intérêts philosophiques ou politiques qui guident ses jugements, ce sont des intérêts d'école ou de coterie.

Et c'est ce qui explique toutes les discussions prétendues scientifiques que le public dans son innocence trouve inexplicables. On se demande comment en des matières où l'observation et l'expérience doivent tenir tant de place, où les faits parlent si haut, où les raisonnements ont si peu de chance de s'égarer, on n'arrive pas toujours à s'entendre. Il y eut autrefois en médecine, des circulateurs et des anti-circulateurs, comme il y a aujourd'hui des microbistes et des anti-microbistes. C'est que derrière les faits il y a des penchants qui se défendent, des positions qui refusent de capituler, des intérêts de toute sorte qui poussent d'abord à faire valoir dans une conception nouvelle ce qui les peut servir, à abaisser ce qui leur nuit. Inutile de rappeler ce que sont en général les concours universitaires et académiques où l'on demande d'abord au candidat, non pas quelle est sa valeur, mais bien quel est son parti ou quels sont ses maîtres ?

Pour me résumer je dirai donc qu'à l'état normal, c'est-à-dire à l'état de santé du cerveau, il y a influence continue du sentiment sur l'observation et la méditation, ce qui fait que nous ne nous représentons jamais la réalité exactement comme elle est et que dans nos conceptions les plus objectives il y a toujours une dose de subjectivité.

Mais pour demeurer dans l'état de santé, c'est-à-dire dans un suffisant état d'équilibre, il faut que cette intervention du

sentiment sur nos facultés intellectuelles ne dépasse pas une certaine mesure ou ne dure que peu de temps. Il faut que le subjectif n'arrive pas à l'emporter entièrement sur l'objectif, et que la réalité, même altérée par nous, demeure toujours dominante dans nos conceptions. Dès qu'il en est autrement nous tombons dans la folie (1).

VIII

VIOLATION DE CES LOIS DANS LA FOLIE

La folie consiste donc dans un désordre plus ou moins grave et durable de l'harmonie cérébrale; déterminé par l'activité exagérée d'une fonction morale, instinct ou penchant, entraînant des troubles secondaires dans les régions intellectuelle et motrice, et accessoirement des accidents variés dans les autres parties de l'organisme. Je ne m'occuperai ici que des troubles intellectuels et moteurs, et surtout des troubles intellectuels qui, dans notre étude spéciale, sont de beaucoup les plus importants.

L'ordre intellectuel reposant sur les lois que nous avons énoncées plus haut, le désordre va nécessairement se caractériser par leur violation. Une seule de ces lois demeurera inviolée dans la folie : c'est la loi d'Aristote, celle d'après laquelle nous ne construisons que sur des matériaux recueillis par nos sens ; le plus extravagant des fous ne peut à cet égard rien tirer de son propre fonds. Pour bien comprendre comment s'opère la violation des trois autres, nous prendrons pour point de départ l'état normal et nous nous engagerons progressivement dans la folie.

Nous avons appelé *normal* l'état dans lequel nos facultés intellectuelles, nonobstant l'intervention continue du sentiment, respectent d'une façon suffisante la réalité : l'objectif y domine

(1) Il va de soi que nous ne faisons pas rentrer dans la folie les cas d'ailleurs si nombreux dans lesquels une passion violente, mais de très courte durée, nous fait déraisonner et commettre même des actes absurdes. En réalité, nous sommes bien alors dans un état voisin de la folie — *ira furor* brevis, disaient avec raison les anciens — mais l'équilibre en ces cas se rétablit trop vite pour qu'on les puisse assimiler à de véritables maladies. Ce sont tout au plus des accidents, sur lesquels d'ailleurs l'homme est plus puissant qu'on ne s'imagine.

toujours le subjectif. La folie va se traduire par une prépondérance de plus en plus accusée du subjectif sur l'objectif.

Les premières fonctions atteintes seront, comme de juste, celles de l'appareil de la méditation qui, moins directement en contact avec la réalité que l'observation, sera nécessairement plus accessible aux influences subjectives. Réglées dans leur exercice par la loi de la formation des hypothèses qui exige que l'on fasse toujours l'hypothèse la plus simple, elles manifesteront leur trouble par des conceptions trop compliquées. Cette complication exagérée dans la représentation de la réalité est ce qu'on appelle le *délire*.

Quand la folie ne s'attaque qu'aux fonctions méditatives,quand elle laisse intactes les fonctions de l'observation, le délire consiste simplement en interprétations délirantes, qui ne diffèrent, somme toute, que par le degré et l'intensité de beaucoup d'interprétations qui se rencontrent dans la vie normale. C'est un homme extrêmement vaniteux qui, déçu dans ses espérances, se persuade qu'il est la victime d'un homme en place auquel il s'imagine porter ombrage. C'est un inventeur — type fréquent dans nos asiles — qui ne réussissant pas dans ses affaires, au lieu d'attribuer son insuccès à son insuffisance mentale et à l'imperfection de ses découvertes, y voit l'effet de machinations ténébreuses et d'ennemis imaginaires. C'est un amoureux qui, abandonné par une maîtresse à laquelle il fait des scènes ridicules, au lieu de s'en prendre à son mauvais caractère, accuse un ami de l'avoir trahi. C'est un pauvre diable qui, de la lecture d'un article de journal ou d'un mot prononcé devant lui, conclut qu'il est un grand personnage. C'est l'hypochondriaque qui passe sa vie à trouver des causes extraordinaires à des sensations qui n'ont même pas besoin d'être étranges. Ces faits-là courent les rues, mais dès qu'ils acquièrent un certain degré d'intensité et surtout qu'ils persistent, ils font de l'homme un malade et le conduisent tôt ou tard dans un asile, si par malheur ils l'entraînent à quelque acte grave.

Mais dans la plupart des cas, la folie ne se borne pas à l'interprétation délirante. Après les fonctions de méditation ce sont celles de l'observation qui sont atteintes. L'homme ne se contente plus d'échafauder des conceptions trop compliquées sur des

faits réels, il en arrive à créer les faits eux-mêmes suivant les besoins de ses passions. Après avoir violé la loi qui régit la formation des hypothèses, il viole celle qui règle la formation des images, cette loi qui veut que toute image subjective soit inférieure en intensité aux impressions objectives. L'homme est alors en proie aux *illusions* et aux *hallucinations*.

On sait ce qu'il faut entendre par ces deux termes.

L'illusion est comme à moitié chemin entre la perception normale et l'hallucination ; c'est le premier pas dans le désordre de l'appareil d'observation. L'individu reçoit bien ses impressions du monde extérieur, comme les autres hommes, mais il les transforme en les fixant dans son esprit. Les illusions, chacun a pu en faire l'expérience, sont extrêmement fréquentes dans l'état même de santé. Sous l'influence de la moindre exaltation sentimentale, quelquefois même en dehors de toute influence passionnelle, nous percevons les choses autres qu'elles sont ; c'est ce que nous faisions remarquer plus haut en montrant l'intervention habituelle de nos sentiments dans l'observation des faits. Les objets sont éloignés, nos sens sont médiocres, le milieu est souvent défavorable et en même temps nos passions sont vives : il n'en faut pas plus pour que nous voyions et entendions de travers. Que sera-ce donc dans la folie, où la passion est maladivement exaltée et où l'observation est dirigée par une conception délirante. L'homme alors voit tout à travers celle-ci. C'est l'histoire d'Ajax prenant un troupeau de moutons pour des ennemis et Don Quichotte s'attaquant à des moulins dans lesquels il voit des enchanteurs. Nos maisons de santé sont remplies de persécutés qui tiennent leurs compagnons de misère pour autant d'agents suspects ; de mégalomanes qui retrouvent dans leur entourage les grands personnages de leurs rêves ; de déments qui prennent les cailloux de leurs préaux pour des pierres précieuses, etc., etc.

Dans l'illusion il y a encore, si petite qu'elle soit, une place pour la réalité ; dans l'hallucination il n'y en a plus. L'hallucination est une pure création de l'esprit. C'est la mise en branle de nos images subjectives, non plus comme dans l'état de santé, sous la forme plus ou moins éteinte des souvenirs mais sous la forme d'impressions tellement vives qu'elles se confondent

avec les impressions de la première heure. Le fou halluciné voit et entend les êtres réels qui l'entourent, mais il voit et entend en même temps les êtres produits par son imagination avec une netteté, une précision telles qu'il ne lui est pas permis de douter de leur existence. Souvent même, il voit ou entend infiniment mieux ces êtres fictifs que les êtres réels qu'il a près de lui et qui lui parlent — ce qui s'explique aisément d'ailleurs par le fait qu'à perceptibilité égale nous percevons d'autant mieux les objets que nous leur prêtons plus d'attention. Adressez-vous au malheureux qu'obsèdent des hallucinations auditives : s'il répond, ce sera à la manière de l'homme qu'on vient questionner au milieu d'une conversation qui l'intéresse bien davantage ; il vous traitera en importun. Tout médecin qui a essayé de discuter avec un aliéné sur la réalité de ses hallucinations en a obtenu la réponse que faisait un fou à Leuret : « Si je ne puis croire à la réalité des voix que j'entends et que vous dites imaginaires, de quel droit croirai-je à la réalité de la vôtre ? »

Ce n'est pas que l'hallucination soit impossible, soit même rare en état de santé (on en a cité de nombreux exemples) mais ici, comme dans l'illusion, le phénomène, tout anormal qu'il soit, est le plus souvent fugace et l'individu, en tout cas, a conscience de son erreur. Le fou, lui, vit au milieu de ses hallucinations comme dans une autre réalité et c'est peine perdue que de vouloir lui en démontrer la fictivité.

Comme l'illusion, l'hallucination est en rapport direct avec la conception délirante. La passion a créé celle-ci, celle-ci à son tour crée l'hallucination. On a discuté, en aliénation mentale, la question de savoir si l'hallucination ne précédait pas, et par conséquent ne créait pas la conception délirante. Sans nier qu'il en soit parfois ainsi, on peut affirmer que l'hallucination primitive est dans la folie un cas tout à fait exceptionnel et qu'il se présente avec des caractères si particuliers et donne à la maladie une physionomie si spéciale qu'on peut le mettre à part et l'étudier en dehors des véritables vésanies. Dans celles-ci, la conception délirante domine toujours l'hallucination, elle la provoque, elle la dirige, elle en joue pour ainsi dire. Pour peu qu'on suive un certain temps un délirant halluciné quelconque — persécuté, mélancolique, mégalomane — on se demande comment, devant

tant de logique, tant de suite et tant de variété en même temps dans cette production hallucinatoire on a pu songer un instant à faire de l'hallucination la génératrice du délire. Tout montre un guide, un conducteur dans ces hallucinations et ce guide ne peut être que la conception délirante.

Au surplus nous savons bien que le délirant, sauf de très rares exceptions, ne débute pas par l'hallucination. Le persécuté ou le mélancolique entretiennent longtemps dans le vague leurs tristes pensées avant de leur donner une forme définitive et d'en venir aux hallucinations. Et celles-ci suivent pas à pas toutes les étapes du délire, et n'apparaissent qu'au fur et à mesure de ses besoins. N'est-ce pas la clinique même, en dehors de toute théorie touchant la folie, qui indique la dépendance de l'hallucination par rapport au délire ? Mais passons.

Il va sans dire que dès que la folie est poussée à ce point que l'individu se crée à lui-même sa réalité, le délire peut prendre des proportions extraordinaires et atteindre aux dernières limites de l'absurde. Tant que l'hallucination n'apparaît point, le malade a beau entravaguer il tient encore par quelques liens à la terre ; dès qu'il ne fait plus de différence entre le monde fictif et le monde réel, il n'a plus rien pour limiter ses divagations.

Mais ce n'est pas tout. A bout de ressources, beaucoup de malades en viennent à abandonner ces croyances générales, qui dans une certaine mesure, restreignent encore le cercle de leur délire et de leurs hallucinations. Ils cessent peu à peu de respecter les lois naturelles auxquelles eux-mêmes avaient cru jusqu'alors et ils ramènent insensiblement dans leur conception le règne des volontés surnaturelles. Ne sachant comment expliquer par les lois connues de la physique, de la chimie, de la biologie, les sensations bizarres qu'ils éprouvent ou les persécutions dont ils sont victimes, ils font intervenir des êtres invisibles et tout puissants qui les torturent ou qui les assistent. Il y a là, comme on l'a très bien exposé, un véritable phénomène de rétrogradation intellectuelle qui avec les deux phénomènes précédents de la complication et de l'instabilité des hypothèses achèvent de caractériser le délire, élément fondamental de la folie.

Cependant nous ne tenons pas encore l'ensemble des symptô-

mes intellectuels. Dans l'état normal, la méditation, nous l'avons dit, va puiser pour son travail au grand réservoir des images qu'elle évoque presque à volonté, activant ou ralentissant leur marche suivant ses besoins, arrêtant au passage les images nécessaires et laissant passer les autres. L'imagination est ainsi sous la dépendance de la méditation ; et en beaucoup de cas, on pourrait presque dire dans la plupart des cas de folie, les choses ne sont pas à cet égard grandement modifiées. L'imagination demeure sous la dépendance de la méditation, qu'il y ait d'ailleurs ou qu'il n'y ait pas d'hallucination, bien que celle-ci marque déjà une excitation pathologique des organes récepteurs et enregistreurs de nos sensations. Mais dans les cas graves, dans les cas extrêmes, la scène change, et alors deux états très différents peuvent se produire. Tantôt sous le coup de fouet du délire les images vont se précipiter avec une rapidité grandissante, passant devant l'esprit comme les nuées défilent sous nos yeux dans les jours d'orage, laissant si peu de trace derrière elles que le malade au sortir de la crise, s'imagine souvent avoir fait un rêve. Tantôt au contraire, l'esprit, au milieu de ces images, de ces hallucinations, en saisit une et s'y attache, s'identifie pour ainsi dire avec elle, et s'y abîme à tel point que toute autre opération intellectuelle devient impossible. Dans cet état comme dans le précédent d'ailleurs, le malade devient étranger à tout ce qui l'entoure. C'est alors qu'il mérite vraiment le nom d'aliéné. C'est alors aussi qu'il présente dans sa plénitude ce type de fou que conçoit l'imagination populaire.

Enfin, quand le trouble intellectuel atteint un certain degré, l'excitation cérébrale gagne les parties motrices, et l'état du système musculaire présente alors la plus frappante des analogies avec celui du système cérébral. A l'exaltation délirante avec son cortège d'images déchaînées correspond une gesticulation désordonnée et un bavardage incohérent où l'oreille s'efforce de suivre, souvent en vain, la succession des idées qui traversent si impétueusement l'esprit. A la concentration délirante de l'esprit sur une image unique, correspond, en sens inverse, une sorte d'annihilation musculaire durant laquelle l'homme est incapable d'aucun effort. Dans le premier cas c'est la *manie*, dans le second, c'est la *stupeur*. Deux états qu'on a souvent pré-

sentés comme des affections spéciales, des entités pathologiques, mais qui ne sont en réalité que les degrés extrêmes du trouble cérébral.

Nous ne saurions nous arrêter davantage sur des symptômes et sur une théorie dont la place est marquée dans un traité de la folie et non dans une simple étude médico-légale. Il ne s'agit ici que d'indiquer à grands traits les signes caractéristiques de la folie, afin d'en tirer certaines conclusions, quant à ses limites. Je les résume en quelques mots.

La folie, qui a son point de départ, sa cause, dans l'exagération fonctionnelle de quelque penchant, et qui, dans ce sens, peut toujours être dite *morale*, se traduit toujours par des désordres de l'intelligence, et dans les cas les plus accusés par des désordres de la motilité, auxquels se joint souvent un trouble plus ou moins général de l'organisme sur lequel je n'ai pas à insister.

Les désordres intellectuels consistent suivant leur ordre d'apparition.

1° Dans le délire, c'est-à-dire dans la violation de la loi qui veut que nous fassions toujours l'hypothèse la plus simple en rapport avec l'ensemble des renseignements obtenus.

2° Dans l'hallucination, c'est-à-dire dans la violation de la loi qui subordonne nos images intérieures à nos impressions, et qui veut que nos souvenirs soient moins intenses que nos sensations présentes ;

3° Enfin dans l'incohérence maniaque ou dans la stupeur, en violation de la loi qui règle l'évocation et la succession des images et qui exige d'elles de ne se montrer dans leur apparition ni trop pressées, ni trop lentes.

Comme il en est de la folie comme d'une maladie quelconque, on ne saurait s'étonner si tous les fous ne présentent pas tous ces symptômes. Il en suffit d'un en effet pour caractériser la folie, à savoir le *délire* ou l'interprétation délirante. Les autres viennent se surajouter, suivant le degré, suivant l'acuité de l'affection. Mais il faut au moins qu'il y ait délire pour qu'il y ait folie. Et on aura beau adjoindre l'adjectif *morale* ou lucide au mot folie, on ne parviendra jamais à faire une maladie de cette soi-disant folie sans délire.

IX

CONCLUSIONS MÉDICO-LÉGALES

Que la folie fasse de l'homme, dans les cas où elle va jusqu'à le pousser au délit ou au crime un être maladivement inintimidable et par conséquent irresponsable au point de vue pénal, c'est ce qu'il est bien superflu de démontrer, ce nous semble, après ce que nous venons d'exposer.

Le fou substitue à la réalité qu'il méconnaît un milieu imaginaire au sein duquel il évolue comme s'il était dans le monde réel. Il sent et il raisonne tout comme un autre ; mais comme ses sensations, de même que les faits sur lesquels il raisonne, sont un produit de son imagination troublée, il est naturel qu'il aboutisse à des conclusions que tout autre que lui jugera extravagantes et qui pour lui cependant sont inattaquables. Le fou persécuté qui, s'entendant jour et nuit insulter ou menacer, adresse plainte sur plainte aux chefs de la police ou aux magistrats, ne fait que ce qu'il doit faire, et quand, constatant qu'il n'est pas écouté et qu'aucune mesure n'est prise contre ses persécuteurs, il se résout à se faire justice lui-même en frappant l'auteur de son tourment, il n'agit pas encore autrement que n'agiraient la plupart des hommes placés dans sa situation, si cette situation était réelle. Le mégalomane qui, fort de ses prétentions, se rend au Palais qu'habite le chef de l'Etat et somme celui-ci de lui céder la place est convaincu qu'il est dans son droit et qu'il ne fait qu'accomplir un devoir. Le mystique qui, en communication constante avec Dieu, reçoit d'en haut l'ordre de détruire un de ses semblables, ou de briser une statue, ou de parler au peuple, ne doute pas un instant que son acte ne soit légitime et irréprochable. Et quand le persécuté, le mégalomane ou le mystique sont en proie à un délire assez intense pour les pousser au crime, on peut croire qu'il n'y a pas dans le code pénal d'article qui serait capable de les arrêter. Le fou n'a jamais honte de son acte, il en est fier. Il a conscience d'avoir bien agi, d'avoir vengé la morale en se vengeant lui-même, de s'être illustré. Tout ce qu'il est permis de faire contre de tels malades, c'est de se préserver d'eux, et

c'est pourquoi on leur ouvre la porte des asiles et non celle de la prison.

Mais si telles sont les raisons qui nous portent à nous montrer si cléments à l'égard du fou, on comprend de reste pourquoi il n'y a pas lieu de témoigner pareille indulgence envers l'homme qui n'a, pour se recommander à notre bienveillance, que d'être un ennemi-né de toute société. Il ne s'agit plus là d'un malade dont la passion a plus ou moins profondément troublé l'intelligence et qui n'est plus en état de se conduire raisonnablement, mais simplement d'un égoïste plus ou moins féroce qui ne connaît que ses penchants personnels et demande à un esprit parfaitement lucide le moyen de les satisfaire. Peut-on en vérité comparer l'un à l'autre ?

On allègue que nombre de ces antisociaux sont des individus mal nés, victimes de leur hérédité, qui ne sont pas coupables d'être ce qu'ils sont. Cela, c'est le point de vue exclusif de la responsabilité morale, dont nous ne saurions nous préoccuper, n'ayant point charge de récompenser et de punir chacun suivant ses mérites. Ce qui importe, à ceux qui font partie de la collectivité humaine, c'est de sauvegarder celle-ci, c'est de faire en sorte que ces mal-nés soient le moins nuisibles possible, et puisque l'expérience des siècles a prouvé, quoi qu'on en aït dit, que les antisociaux n'étaient pas inaccessibles à la crainte des châtiments, il nous semble que la société aurait grand tort de les traiter en fous et de désarmer vis-à-vis d'eux. Que plus d'un méprise le Code pénal, c'est ce qui se voit tous les jours ; mais peut-on dire le nombre de ceux qui s'abstiennent de le violer par peur d'encourir ses châtiments, et est-on bien sûr que parmi ceux qui semblent le braver il n'en est pas plus d'un qui le respecterait s'il était moins débonnaire.

Cela posé, nous concéderons volontiers qu'entre les vrais fous et les vrais criminels il y a place pour quantité de délinquants dont on ne peut dire souvent s'ils sont plus fous que criminels ou plus criminels que fous. Et c'est là ce qui fait le désespoir des juges et plus encore celui des médecins.

Prenons des exemples.

Voici un garçon qui n'a pas passé vingt ans et dont cependant le casier judiciaire est déjà surchargé. Il a été poursuivi et con-

damné mainte et mainte fois pour les délits les plus divers et il ne sort de prison que pour y rentrer, montrant par là combien peu les châtiments ont d'action sur lui. Mais son attitude a frappé le juge qui le soumet à un examen médical. Le médecin examine et fait son enquête. Il se trouve souvent en présence d'un être qui n'est pas inintelligent, qui ne raisonne ni plus ni moins mal qu'un autre, qui ne semble pas mû par de mauvais instincts, qui regrette même sa conduite et promet en pleurant de se corriger, qui attribue enfin toutes ses fautes à son défaut de volonté : il est, dit-il, à la merci du premier venu, il n'a pas la force de se dégager d'une fréquentation mauvaise, il passe son temps à former de bonnes résolutions et à ne pas les tenir, etc., etc. Si on s'inquiète de son passé on apprend qu'il est fils d'alcoolique ou bien qu'il a été atteint de quelque maladie grave dans son enfance, qu'il a été dès ses premières années le plus indisciplinable des enfants et par la suite mauvais écolier et plus mauvais apprenti, qu'il n'a su se fixer dans aucun métier ni rester dans aucune maison, que de bonne heure il a échappé à ses parents et vagabondé, que placé dans quelque colonie d'enfants arriérés ou vicieux, il en est sorti tel qu'il y était entré, qu'à peine dehors il a associé son existence à celle de vauriens... Les parents cependant assurent qu'il n'est pas méchant, qu'il est bon fils, qu'il voudrait bien faire, mais que sa bonne volonté se heurte à une inexplicable impuissance morale. Ils content qu'il a des moments de désespoir, qu'il se livre parfois à des actes de violence contre les autres ou contre lui-même, qu'il a plus d'une fois tenté déjà de se suicider, et tout cela sans qu'il en puisse dire les raisons. Est-ce là un vrai criminel ? Non. Est-ce un fou ? Pas davantage. Mais c'est un être profondément déséquilibré de naissance, chez qui le caractère manque beaucoup plus que l'intelligence et qui ne sera jamais qu'un mineur incapable de se passer d'une tutelle.

Cet autre personnage est un alcoolique. Pendant longtemps il a oscillé, à la suite de ses excès, entre la prison et l'asile, envoyé en prison quand l'acte commis était grave et le juge sévère, aiguillé vers l'asile quand il rencontrait un juge indulgent et un expert favorable, mais après chaque aventure pouvant encore pendant un certain temps passer pour un homme capable de

vivre raisonnablement. Il reprenait alors sa vie d'autrefois, se remettait au travail et ne donnait contre lui aucun grave sujet de plainte. Cependant un jour est venu où ces intervalles de sagesse sont devenus de plus en plus courts et aujourd'hui ils ont en quelque sorte disparu. Il ne sort de l'asile ou de la prison que pour courir chez le débitant, s'enivrer, commettre un méfait quelconque et reprendre aussitôt sa place parmi les criminels ou les fous. Etait-ce donc bien la peine de le relâcher, dira-t-on ? Assurément, mieux eût valu le garder, mais le Code le permet-il ? Aucun de ses articles n'autorise à condamner l'ivrogne à perpétuité et les médecins d'asile, en vertu de la loi de 1838, ne peuvent que le rendre à la liberté dès qu'il a suffisamment reconquis la raison et qu'il réclame sa sortie. Que faire de cet homme dont ne veut ni l'asile ni la prison et qui n'en est pas moins l'un des êtres les plus dangereux que nous connaissions ?

Autre type. — Celui-là a le plus souvent des antécédents héréditaires. C'est un homme intelligent qui a donné des preuves de capacité et qui aurait probablement fourni une honorable carrière si de bonne heure des dispositions bizarres n'avaient compromis son avenir. Dès l'enfance, il a éprouvé une curiosité anormale pour les nudités masculines. Enfant, il a recherché les occasions de contempler les parties de l'homme, jeune garçon il a eu des relations avec ses camarades et devenu homme il a senti grandir son penchant. Bien qu'il sache fort bien à quoi il s'expose et qu'il ne soit nullement insensible aux châtiments il n'a qu'une idée, satisfaire sa passion en dépit de tous les obstacles et de tous les risques. Et la prison s'ouvre périodiquement devant lui, à moins que ce ne soit l'asile.

Dans son voisinage, exerce l'exhibitionniste qui chaque jour, et souvent au même endroit, va attendre la passante attardée pour se découvrir devant elle. A celui-ci comme au précédent les rapports normaux répugnent. Ils n'éprouvent de plaisir que dans l'extraordinaire et le défendu, mais le plaisir est tel qu'ils sont prêts à tout braver pour se le procurer. Comme disait l'un de ces anormaux : « J'ai déjà fait huit ans de prison comme exhibitionniste, mais je suis prêt à en faire encore davantage pour retrouver les mêmes sensations. »

Faut-il parler du kleptomane, cet impulsif qui vole à l'étalage

ou ailleurs sans qu'aucune considération puisse faire qu'il parvienne à réfréner son penchant. L'intérêt qu'il trouve à voler n'est évidemment pas dans ce qu'il vole, puisque le plus souvent il ne vole que des objets sans valeur : une poignée de pois ou de lentilles à la porte d'un grainetier, une orange à la devanture d'un épicier, un mirliton à l'entrée d'un bazar, un porte-plume dans quelque salle de lecture ou de maison de banque. Mais l'objet a beau être peu tentant, il ne peut s'empêcher de le prendre : « C'est plus fort que moi, dit-il » et il décrit en effet avec un trop grand luxe de détails toutes les tortures morales et physiques qu'il a à subir quand il résiste à son impulsion pour qu'il soit possible de croire qu'il nous trompe.

Kleptomane et anomaux sexuels ne sont pas des fous, cela est sûr, mais peut-on voir en eux des criminels comme les autres ?

Il n'existe actuellement, comme chacun sait, pour préserver la collectivité contre ceux qui la troublent d'une façon quelconque, que deux moyens : la prison ou l'asile, la prison pour ceux qu'on estime responsables de leurs actes, l'asile pour ceux qu'on estime irresponsables. On ignore ou l'on semble ignorer qu'entre les uns et les autres il existe une masse de délinquants plus ou moins malades ou infirmes du cerveau, sur lesquels la prison ne saurait exercer aucune action utile et qui, d'autre part, ne sont pas assez malades ou infirmes pour que l'asile consente à les garder. Mais alors où les placer ?

Il y a là, il faut en convenir, une lacune énorme dans notre système de répression ou de préservation sociale. Une institution, sinon plusieurs, manque évidemment entre la prison et l'asile, pour mettre la collectivité à l'abri de ces demi-criminels et de ces demi-fous. Le régime y serait moins doux, la discipline plus sévère qu'à l'asile, mais comme à l'asile on ferait effort pour améliorer l'interné tant au point de vue mental qu'au point de vue moral, et de plus — nous touchons ici au point essentiel — l'insociable y serait détenu pour un temps indéterminé. Il n'en sortirait qu'à bon escient, après des essais multipliés, quand on serait assuré — ce qui arrivera rarement, j'en conviens — qu'on n'a plus rien à craindre de lui.

On s'imagine difficilement quels services une institution pareille rendrait aux magistrats qui prononcent sur le sort des in-

culpés aussi bien qu'aux médecins dont ils demandent si fréquemment l'avis. C'est journellement qu'en police correctionnelle ou en Cour d'assises comparaissent quelques-uns de ces êtres ambigus sur lesquels il est malaisé de se faire une opinion et qui, suivant le plus ou moins d'indulgence qu'apportent le juge ou le médecin dans leur fonction, sont jetés en prison ou dirigés sur l'asile. Pour nous, médecins, nous en sommes le plus souvent réduits, quand nous nous trouvons en présence de tels délinquants, à donner des avis qui ne trahissent que trop nos hésitations. Si l'individu soumis à notre examen nous paraît plus près de la folie que de la criminalité nous disons « irresponsable » et nous réclamons pour lui l'asile, tout en étant persuadé qu'on ne l'y gardera pas et qu'il aura bientôt l'occasion de reprendre le cours de son existence délictueuse ; s'il semble au contraire plus criminel que fou nous l'abandonnons à son sort, mais comme avant de nous décider notre perplexité a été grande, nous estimons ne pouvoir faire autrement que de recommander le prévenu à l'indulgence du tribunal, ce qui a d'ordinaire pour résultat de le rendre à la circulation encore plus rapidement que le fait l'asile. Et notre société se croit protégée ! Une institution pénitentiaire nouvelle, Messieurs du Parlement, s'il vous plaît !

Paul DUBUISSON.

BIBLIOGRAPHIE

Travaux du laboratoire de médecine égale de la Faculté de Lyon.

(1901, 1902, 1903.)

I. — Alexis Epaulard : *Vampirisme, nécrophilie, nécrosadisme, nécrophagie.* (Lyon, Storck, 1901.).

1° On doit entendre par vampirisme toute profanation de cadavres, quel que soit son mode et quelle que soit son origine.

2° Il existe des profanations de cadavres qui ont pour but l'assouvissement de l'instinct sexuel. Elles se manifestent sous deux modes :

A. — *La nécrophilie ;*
B. — *Le nécrosadisme.*

3° La nécrophilie est la profanation qui tend à toute pratique sexuelle sur le cadavre : coït normal ou sodomique, masturbation, etc.

4° Le nécrosadisme est la mutilation des cadavres destinée à provoquer un éréthisme génital. Le nécrosadisme diffère du sadisme en ce qu'il ne recherche pas la douleur, mais la simple destruction d'un corps humain. Le nécrosadisme aboutit parfois à des actes de cannibalisme qui peuvent prendre le nom de nécrophagie.

5° Il est à remarquer à ce propos le lien qui existe entre les perversions sexuelles et les perversions de la faim. Il y aurait intérêt à rechercher les relations qui existent entre la faim et l'instinct sexuel.

6° Nécrophilie, nécrosadisme suivent dans un grand nombre de cas le meurtre. Le diagnostic médico-légal du meurtre suivi de viol, du meurtre sadique, du dépeçage criminel simple avec le vampirisme est fort délicat.

7° Nécrophiles et nécrosadiques sont la plupart du temps des dégénérés impulsifs ou débiles mentaux, ce que prouvent leur vie antérieure et leurs tares héréditaires. Ce sont en outre bien souvent des hommes auxquels un contact professionnel avec le cadavre a fait perdre toute répugnance (fossoyeurs, prêtres, étudiants en médecine).

8° L'expertise médico-légale s'impose dans tous les cas de vampirisme sexuel. La responsabilité du coupable peut, de nulle chez les aliénés par exemple, devenir très grande chez les individus qui ne possèdent que peu de stigmates de dégénérescence. Elle n'est jamais totale.

9° Les faits sont trop peu nombreux pour proposer des mesures préventives. Ils rappellent cependant que nous ne devons pas faiblir dans la lutte entreprise contre les causes primordiales de l'affaiblissement psychique dans notre société.

II. — MARCEL MARVY : *Contribution à l'étude du thymus.* (Lyon, Storck, 1903.)

1° Le thymus est une glande vasculaire de durée temporaire, mais dont on retrouve des vestiges à toutes les époques de la vie. Il apparaît chez l'homme vers le deuxième mois de la vie intra-utérine et ne cesse de s'accroître chez l'enfant qu'à l'âge de deux à trois ans. A cette époque son poids varie de 3 à 5 grammes.

Il entre ensuite en régressions sans jamais disparaître absolument.

Il est formé de deux lobes contractant avec les organes du médiastin antérieur et de la glande thyroïde des rapports importants.

Il se décompose en lobules qui se divisent eux-mêmes en follicules.

Ces follicules, formés par un recticulum, présentent une substance corticale sombre et une substance médullaire claire. L'une et l'autre contiennent des cellules lymphoïdes analogues à celles de la rate et de la moelle des os. Dans la substance médullaire, on trouve des corpuscules de Hassal. Ces corpuscules sont formés d'une cellule centrale atteinte plus ou moins de dégénérescence graisseuse, entourée de cellules aplaties et imbriquées les unes sur les autres. Les uns donnent à ces corpuscules une origine épithéliale, les autres une origine mésodermique.

Le thymus, environ à partir de l'âge de trois à quatre ans, subit une lente transformation graisseuse qui a reçu le nom d'involution thymiques.

2° Le thymus dérive de la troisième fente bronchiale. Son ébauche épithéliale fait place à un tissu adénoïdien. Pour certains auteurs cette transformation se fait par substitution ; pour d'autres par transformation ; pour d'autres par juxtaposition.

3° Le thymus, au moins en ce qui concerne les globules blancs, est un organe hématopoïétique. La sécrétion interne de cet organe semble contenir une antitoxine excito-motrice capable de neutraliser les toxines hyposthanisantes du travail musculaire et possédant, par

l'intermédiaire du système nerveux, une action régulatrice sur la nutrition.

4° Le thymus peut présenter diverses lésions, absence, atrophie, hypertrophie. Il peut être le siège de tumeurs ; le lymphadénome est la plus fréquente. Les maladies des organes hématopoïétiques impriment au thymus des modifications profondes.

Le thymus, dans les maladies infectieuses, est le siège d'une prolification de ces cellules lymphoïdes, qui indique son rôle de défense dans l'infection.

5° L'examen du thymus chez les nourrissons peut donner sur les causes de la mort des indications utiles.

1° Est-il atrophié ? Le médecin légiste peut songer à la mort par inanition ou alimentation impropre. Mais il doit déterminer auparavant si l'enfant présente des lésions d'hydrocéphalie ou d'athrepsie qui suffisent à expliquer cette atrophie.

2° Si le thymus est hypertrophié, l'expert doit songer, surtout s'il n'existe pas d'autres lésions, à la possibilité de la mort du fait de cette hypertrophie et il doit mentionner cette possibilité dans son rapport.

Le thymus hypertrophié agit par compression. Cette compression agit elle-même en produisant l'asphyxie par aplatissement de la trachée (c'est le cas le plus rare) soit en déterminant dans celle-ci une inanition des fibres sécrétives qui deviennent le point de départ d'un réflexe d'inhibition cardiaque du respiratoire.

L'hypertrophie du thymus peut entrer en ligne de compte dans la pathogénie des symptômes du spasme de la glotte.

III. — Mouret : *Le patronage de l'enfance coupable.* (Lyon, Storck, 1903.)

Protection du fœtus. — Il importe au premier chef de protéger la vie intra-utérine de l'enfant et nous réclamons instamment aide de la femme enceinte, par les mutualités maternelles, par les secours à domicile, par la réglementation du travail, par la création d'asiles-ouvroirs et de maternités secrètes, par la recherche de la paternité.

Protection du premier âge. — Les conditions de la vie sociale ne permettant souvent pas d'attacher l'enfant à sa mère et cette dernière n'étant pas toujours en état de lui donner les soins nécessaires, il y a lieu de créer des établissements d'élevage scientifiquement dirigés. En attendant il faut appliquer plus énergiquement la loi Roussel: délivrance des certificats médicaux réservée aux médecins inspecteurs seuls pour transformation du carnet des nourrices; contrôle des maladies et des décès, poursuites contre les médicastres et vendeurs

de médicaments sans ordonnance ; enseignement de la puériculture dans les écoles de jeunes filles.

Scolarité. — Après l'installation hygiénique des écoles et de leur mobilier, dont le nettoiement devrait être assuré par les municipalités, nous demandons que chaque maître n'ait plus que vingt-cinq à trente élèves à diriger.

Le médecin devra présider à la formation des classes, multiplier ses visites et intervenir chaque fois qu'un écolier se montrera réfractaire à l'adaptation.

Apprentissage. — Le médecin visitera aussi les ateliers soumis à la loi de 1874 et fera prendre toutes les mesures que comportera l'état des enfants en apprentissage, surtout à l'époque de la puberté.

Jeunes délinquants. — Les jeunes vagabonds de moins de seize ans ne seront plus écroués dans les maisons d'arrêt. Ils seront conduits à l'asile d'observation pour y attendre une destination fixée après enquête.

Cette enquête sera commandée par une commission comprenant au moins un médecin spécialiste.

Les sujets les plus jeunes seront dirigés sur les placements familiaux ; les autres, selon leur état, mis à l'école de préservation ou envoyés à l'école clinique qui aura à sa tête un médecin secondé par des instituteurs et institutrices de choix. Quant aux adolescents de seize ans à vingt ans, il faudrait transformer toutes nos prisons en commun pour qu'ils puissent être mis en cellule ou, ce qui vaudrait infiniment mieux, ils devraient être conduits sans condamnation à l'asile permanent sans fixer à l'avance la durée du séjour.

Les sociétés de patronage auraient alors un rôle très efficace, car elles pourraient désagréger ces agglomérations de jeunes errants qui, à Grenoble comme à Lyon et dans toutes les villes, infestent certains quartiers.

Nous prévoyons deux grandes difficultés à la réalisation de ce programme.

La première, qui a déjà fourni la matière de bien des discussions, est relative à la constitution du jury spécial, pivot de toute notre organisation. Quelques esprits inquiets n'y voient que la diminution de l'autorité judiciaire et se révoltent à l'idée que les prescriptions du droit puissent s'incliner devant les tâtonnements de tout diagnostic médical. M. le sénateur Ignace Zakrewsky se faisait leur interprète au Congrès de Genève et déclarait que « le magistrat n'abdiquerait jamais devant qui que ce soit, fût-ce une commission de médecins ou

une assemblée de sociologues ». Il s'attira d'Enrico Ferri cette éloquente réponse : « Tant pis pour les juges, s'ils croient être supérieurs à la science. Mais je crois que la paternité de cette affirmation n'appartient qu'à Zakrewsky et je ne veux pas faire aux juges des pays civilisés l'injure de croire qu'ils souscriraient à de telles affirmations. » En ce qui concerne particulièrement les enfants, le savant sociologue italien a pleinement raison. Sans doute, on rencontre encore quelques magistrats archaïques qui croient tenir d'au-dessus des hommes une puissance intangible et, drapés dans leur toge, s'imaginent sauver la société en infligeant des peines infamantes à de malheureux enfants. L'espèce en tout cas en est déjà rare et ne se retrouvera bientôt plus que dans les souvenirs à effacer. Au premier rang des fondateurs de la Société dauphinoise des libérés et de sauvetage de l'enfance figurent sans exception les conseillers de la Cour d'appel et les juges du tribunal de Grenoble. Ce sont des conseillers à la Cour qui remplissent au début les fonctions effectives de secrétaire général et de trésorier. On voit donc que l'exercice du droit n'a pas empêché nos hauts magistrats d'accomplir le devoir social, tel que le définit l'anthropologie. Ils continuent sans se lasser à poursuivre notre œuvre, et dans les discussions de nos séances se reflète le sentiment qu'ils ont de la complexité de leur mission, le désir clairement exprimé de sauver avant de condamner, de guérir avant de frapper. Quand un traitement curatif sera logiquement organisé, leur conscience se trouvera bien mieux de la décision prise par les spécialistes à qui, nous en sommes sûrs, ils s'empresseront d'apporter leurs encouragements et leur précieux appui.

Reste la question budgétaire, en apparence plus grave qu'elle n'est en réalité. Notre système voit en effet disparaître les maisons de correction ; il sera facile de les désaffecter et de les transformer en écoles de préservation. Six ou huit écoles cliniques suffiront largement à parer à tous les besoins. Nous ne disconvenons pas que leur installation sera coûteuse ; mais « ne paraît-il pas absurde pour les nations de se soumettre à des impôts à droite et à gauche pour l'assistance des criminels, l'administration de la justice aux criminels, la correction des criminels tandis que nulle attention n'est dirigée sur la prophylaxie contre la naissance de la criminalité? »

On rapporte que les moines du mont Athos tombent en catalepsie en contemplant leur nombril qui, reliant le fœtus à la mère, est le point le plus sacré du corps. Allons-nous rester hypnotisés devant les méfaits de l'enfance coupable, ce cordon qui rattache la société à son produit le crime? Quand de toutes parts affluent les expériences pro-

bantes, nous contenterons-nous de suivre de l'esprit les discussions des savants et leurs travaux demeureront-ils lettre morte dans nos bibliothèques ?

Nulle question sociale n'éveille autant de réalisables promesses. Ceux qui passent le moins pour se payer de mots sont les premiers à jeter le cri d'encouragement. Écoutez M. Puibaraud au cinquième Congrès pénitentiaire : « Ce qui donne à l'étude des enfants son attrait et presque sa noblesse, c'est qu'elle exclut le scepticisme. Parfois, en matière d'amendement des condamnés hommes faits, l'espérance abandonne les meilleurs esprits et laisse place à la désillusion. Pour les enfants, l'espérance ne doit jamais déserter les cœurs. »

Quelle que soit l'âpreté des combats à livrer pour atteindre le but que nous fixons, notre conviction restera profonde. Pour nous Descartes aura raison : « L'esprit dépend du tempérament et de la disposition des organes du corps et s'il est possible de trouver quelque moyen qui rende les hommes plus sages et plus habiles, c'est dans la médecine qu'on doit le chercher. »

Si vivace que soit notre foi, elle n'est point aveugle. Nous ne leur lirons pas d'illusions, et nous dirons pour conclure que quelque parfaite que soit la réalisation de notre idéal, nous aurons toujours de trop nombreuses scories dont il faudra nous débarrasser.

Quand nous aurons épuisé toutes les ressources de la science sur les individus anormaux et dévoyés, nous aurons satisfait aux nécessités de la conscience et de la raison, et alors nous aurons le droit de nous protéger par des mesures de répression.

Et le champ restera libre aux projets des réformateurs quand même, qui préconisent la loi dure et les travaux forcés ou qui estiment avec M. le Dr Bordier que « les criminels représentent une race retardataire à laisser évoluer dans une île écartée ».

IV. — VALETTE : *De l'érostratisme ou vanité criminelle.* (Lyon, Storck, 1903.)

1° L'érostratisme ou vanité criminelle dans un milieu social est un facteur symptomatique et quelquefois étiologique du crime.

2° Il est révélé chez des prédisposés, débiles mentaux et asthéniques volitionnels, sous l'influence de certains facteurs sociaux.

3° Il ne saurait intervenir dans l'appréciation de la responsabilité qu'en tant que syndrome épisodique du crime.

4° Pour combattre l'érostratisme il convient de s'adresser surtout aux éléments sociaux qui le favorisent après l'avoir créé. Réglementation de la publicité des débats en Cour d'assises; suppression de la

publicité des exécutions capitales; restriction de la publicité de la presse en matière criminelle et judiciaire; telles sont les mesures à mettre en œuvre.

V. — Robert : *Les Empoisonnements criminels au XVIe siècle.* (Lyon, Storck, 1903.)

1° Le poison a été introduit en France par les Italiens à l'époque de la Renaissance. Ce sont les Médicis qui l'ont mis à la mode à la cour. De là il se répandit à Paris et en province où il fit d'immenses ravages, surtout dans l'aristocratie. Aucun fait ne permet de supposer qu'il s'infiltra jusque dans les campagnes.

2° Bien des morts mises sur le compte du poison doivent être attribuées à des causes naturelles; c'est ainsi que François II succomba à une méningite, Charles IX à une tuberculose compliquée de broncho-pneumonie et Gabrielle d'Estrées à de l'éclampsie.

3° Au xvie siècle les poisons minéraux, importés d'Italie, remplacent les végétaux du moyen âge. L'acide arsénieux devient le roi des poisons. On l'employait seul ou mélangé. Dans la célèbre composition des Borgia, il était uni aux ptomaïnes de la putréfaction.

4° L'acide arsénieux était le plus souvent donné avec les aliments, surtout avec des liquides. La cuisine de l'époque, très épicée, se prêtait admirablement à le dissimuler. Elle contribua beaucoup à favoriser la crise d'empoisonnement à laquelle nous assistons pendant tout le xvie siècle, crise qui eut son épilogue dans le siècle suivant.

5° Les gants et les pommes de senteur n'existaient très probablement que dans l'imagination populaire. La seule mort qui leur fut nettement imputée, celle de Jeanne d'Albret, fut la conséquence d'une pleurésie.

6° Les contrepoisons en usage n'avaient aucun effet réel. Le lait seul donnait quelques résultats satisfaisants.

7° La toxicologie était complètement inconnue; la médecine légale fut pour ainsi dire créée par Ambroise Paré et ses élèves; mais elle était alors impuissante dans la recherche des poisons. Les coupables jouissaient d'une impunité presque absolue et c'est ce qui nous explique le nombre considérable des drames du poison au xvie siècle.

VI. — Laygue : *Étude médico-psychologique sur Dostoïewsky. Considérations sur les états morbides liés au génie.* (Lyon, Storck, 1903.)

1° Dostoïewsky s'offre lui-même au médecin comme sujet d'observation en affirmant « qu'être trop conscient, c'est être malade ». Du

reste, il appartient au médecin seul de faire la psychologie d'un épileptique qui est en même temps un homme de génie et de formuler des conclusions sur le rapport qu'on peut établir entre ces deux anomalies.

Un premier fait à signaler, qui ressort très nettement de cette étude et qui avait été indiqué par de nombreux auteurs, c'est la part considérable d'autobiographie documentaire que renferment les romans de Dostoïewsky d'où résultent : 1° la constatation d'un caractère psychique important ; 2° la possibilité d'atteindre la mentalité de cet écrivain par l'étude attentive de son œuvre.

2° L'observation des antécédents héréditaires et personnels et des conditions d'existence montre un déterminisme morbide persistant. Il est difficile de préciser l'influence du milieu sur l'individu. Il semble que ce soit un ensemble de causes plutôt occasionnelles que déterminantes. Cependant il est des circonstances qui paraissent avoir préservé Dostoïewsky d'une déroute mentale imminente.

3° L'étude du sentiment, du caractère, de l'intelligence permet d'établir progressivement un dualisme marqué entre l'épilepsie et le génie.

L'épilepsie groupe autour d'elle tous les phénomènes de déficit : phobies, impulsions génésiques morbides, obsessions, troubles du sentiment, bizarreries du caractère, lacunes intellectuelles. Au génie, qui apparaît encore comme une sauvegarde, on doit la portée superbe de l'œuvre.

4° L'analyse psychologique et physiologique du génie reste, à l'heure actuelle, impuissante à en définir le déterminisme d'une façon complète et détaillée. Il y a des conditions qui tiennent à la race, à l'hérédité, au milieu physique et social, à l'individu. L'inspiration géniale participe des centres psychiques supérieur et inférieur ou automatique. Une explication « finaliste » nous satisfait mieux :

a) Peut-être le génie ou le sens de l'avenir est-il la fonction d'un centre anatomique accidentellement réalisé.

b) Pour ce qui est des relations du génie et de la névrose dont la fréquence relative prouve qu'elles ne sont pas contingentes, il n'y a pas entre eux un rapport de simple coexistence, non plus que de causalité. Le génie ne peut être considéré ni comme un dérivé ni comme un équivalent de la névrose, pas plus que la maladie ne peut être considérée comme un simple déchet, un phénomène d'épuisement.

En appliquant à l'esprit la loi de l'évolution, on en vient à consi-

dérer le génie comme la réalisation anticipée d'un type supérieur d'humanité ou d'intelligence qui n'apparaîtra normal et adapté à une existence nouvelle qu'à un stade ultérieur de l'évolution. La maladie résulte de l'inadaptation du génie aux conditions actuelles qui ne permettent qu'une ébauche imparfaite de ce type futur d'humanité. C'est la « guenille » d'un génie véritable, mais incomplet.

Précis d'électricité médicale. Technique, électrophysiologie, électrodiagnostic, électrothérapie, radiologie, photothérapie, par E. Castex, professeur de physique médicale à l'Université de Rennes. 2 vol. in-8°, 672 pages avec 208 figures (Paris, de Rudeval, 1903.)

Malgré son titre de *Précis*, qui semblerait le désigner comme un simple manuel, le livre du professeur Castex est un ouvrage complet destiné à la fois aux étudiants en médecine et aux médecins qu'intéressent les applications récentes de l'électricité.

Après un résumé succinct des notions fondamentales sur quoi repose l'électrologie, vient une section consacrée à l'électrophysiologie, et où sont étudiés les effets directs sur l'organisme des diverses sortes de courants, ainsi que le dégagement d'électricité par les tissus, les dangers des courants, la production de l'ozone.

C'est ensuite une partie concernant l'électrodiagnostic, un chapitre sur l'électrothérapie, et enfin une excellente étude, très claire et très au courant, sur les rayons X et le radiodiagnostic.

La nomenclature anatomique et ses origines, explication des termes anciens employés de nos jours, par A. Bert et C. Pellanda (Paris, 100 p., F. Alcan, 1904.)

Nous avons vu paraître depuis quelques années une série de dictionnaires ou lexiques médicaux nécessités par la fâcheuse habitude contractée par les chirurgiens et les anatomistes de compliquer invraisemblablement la nomenclature. De tels ouvrages ne comportent en général que la définition de procédés opératoires contemporains ou de groupements cellulaires très récemment découverts ou imaginés. Le petit livre de MM. Bert et Pellanda est d'un tout autre type, d'une tout autre tendance ; il comprend une série de fort curieuses recherches étymologiques sur les termes les plus courants et les plus usuels de l'anatomie. Et ce n'est certes pas une mince difficulté que de retrouver l'origine de mots d'autant plus déformés qu'ils ont été

plus fréquemment et plus longtemps en cours : ceci constituant d'ailleurs une des lois fondamentales de la grammaire générale et de la linguistique comparée. De fait, les fouilles opérées par MM. Bert et Pellanda dans les auteurs des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles ont exhumé grand nombre de solutions curieuses, dont quelques-unes fort séduisantes au point de vue de l'histoire phonétique, et d'autres fort instructives au point de vue de l'histoire médicale, toutes originales et curieuses, grâce au soin qu'ont eu les auteurs de citer dans leur savoureuse intégrité les anatomistes d'autrefois. Citons parmi leurs trouvailles :

MUSCLE. — « Le muscle est appelé par les Grecs μυς (rat, souris)... à raison de je ne sais quelle ressemblance que certains d'entre eux paraissent avoir avec la figure d'un rat écorché ; d'autant qu'à la manière des rats, ils ont la tête et la queue menues et grêles et le milieu du corps gros et enflé. » (Diemenbroeck.)

COEUR. — « Il semble que le cœur ait pris son nom du mot *curro* courir) parce qu'il est dans une course continuelle et dans un travail sans interruption, qui ne finit point depuis le premier moment de la vie jusqu'à celui de la mort. » (Dionis.)

AXILLAIRE. — « De *ala*, aile, parce qu'en cette région il pousse des poils comme des plumes aux ailes des oiseaux. » (Robert Estienne.)

VEINE RANINE. — « De *rana*, grenouille, parce que ces veines sont toujours dans l'eau, c'est-à-dire parce que l'endroit où elles sont est toujours imbibé de salive. » (Ménage.)

CLITORIS. — « Du grec κλειτοριαζειν, folâtrer. » (Diemenbroeck.)

DOIGT. — « De *digere*, ranger, parce que la nature les a rangés dans un ordre admirable. » (Robert Estienne.)

Cent autres mériteraient d'être cités. MM. Bert et Pellanda ont réalisé ce miracle d'écrire un lexique dont la lecture est agréable comme celle d'un roman, et profitable au plus haut point pour le médecin comme pour le phonétiste.

Edmond LOCARD.

Cagliostro (Joseph Balsamo). La franc-maçonnerie et l'occultisme au XVIIIe siècle, d'après des documents inédits, par Henri d'ALMÉRAS. 1 vol. in-8°, 386 p. (Paris, Soc. franç. d'imprimerie et de librairie, 1904.)

L'affaire du collier de la reine est toujours d'actualité. Les recherches nouvelles de Funk-Brentano, des articles de revue ont passionné l'opinion des lettrés sur ce problème que d'aucuns persistent à consi-

dérer comme insoluble. Un des personnages qui figurèrent avec le plus de bizarre éclat en ce procès célèbre, restera toujours énigmatique, tant par le soin qu'il mit lui-même à s'auréoler d'un prestigieux mystère que par les déformations que fit subir à sa légende la série des romanciers et des dramaturges. C'est cependant à l'identification morale de Balsamo, à la mise au clair de cet individu mi-burlesque, mi-terrible, que s'est efforcé M. d'Alméras.

Félicitons-le tout d'abord de la richesse et de l'originalité de sa documentation. Il n'a négligé ni les archives ni les littératures, et la bibliographie qu'il donne en son premier chapitre n'est pas le moins curieux document qu'il nous fournisse. Les sources manuscrites, inédites pour la plupart, sont surtout importantes; ce sont essentiellement des pièces de police (ex. : Documents à l'aide desquels la police de Paris a cherché à établir, lors du procès du collier, que Cagliostro n'était autre qu'un aventurier nommé J. Basalmo, lequel avait déjà séjourné à Paris en 1772), des procès-verbaux de perquisition et d'interrogatoire. C'est aussi le Journal du libraire Henry, non encore publié. Parmi les sources imprimées, la plus précieuse est évidemment la très rare bibliographie de Cagliostro publiée à Rome lors de son procès de 1790 : *si puo servire di scorta per conoscere l'indole della setta dei libri muratori*, dit le titre. Ce sont encore des lettres, des mémoires, des requêtes, sans compter les romans et les drames (1).

La partie descriptive qui succède à la partie documentaire se recommande par d'agréables qualités de style, la clarté, la simplicité, et une certaine élégance. Nous ne pouvons suivre l'auteur dans le cours de sa narration. Disons seulement qu'il démontre l'innocence absolue de Cagliostro dans l'affaire du collier, où, seule, la comtesse de la Motte serait coupable. Nous ne saurions trop recommander la lecture de cet excellent ouvrage à tous ceux qui n'ont du personnage de Balsamo d'autre idée que celle, plutôt féerique, laissée par la lecture des romans du père Dumas. Et n'en sommes-nous pas tous un peu là ?

E. L.

La Vision : Dr Nuel, 1 vol., 376 p. Paris, 1904, Doin, éditeur.

Nuel, s'appuyant sur divers travaux antérieurs, montre que la photo-réception est le processus, probablement chimique, provoqué

(1) C'est ainsi qu'est revélée l'existence d'un *Joseph Balsamo*, drame en cinq actes de Dumas fils, qui fut joué, paraît-il, à l'Odéon le 18 mars 1878, et qui n'a pas été publié dans les œuvres complètes de cet auteur.

dans la terminaison périphérique du nerf optique par les vibrations de l'éther. L'organe photo-récepteur est l'organe modifié par la lumière; il est le siège du processus de la photo-réception. Les cônes et les bâtonnets sont des organes photo-récepteurs et non des organes photo-sensibles. Les mouvements observés chez un animal, en suite des photo-réceptions, sont des photo-cinèses ou photo-réactions. L'ensemble des phénomènes physiologiques provoqués par une photo-réception est nommé photo-réflexe. Cette terminologie nouvelle exposée et commentée, l'auteur étudie la vision chez les animaux et chez l'homme. Signalons spécialement les chapitres sur la projection radiaire envisagée à un point de vue exclusivement physiologique, l'accommodation et la vision de la distance, la vision et la volonté, les sensations lumineuses.

L'auteur, dans un style clair et précis, a, dans ce petit volume plein d'intérêt, décrit les phénomènes visuels, en tant qu'ils donnent lieu à des considérations psychologiques.

E. Rollet

CORRESPONDANCE

A Monsieur le Professeur Lacassagne.

Cher Maitre et Ami,

Je vous écris deux mots. Il y a quelques jours, je vous ai envoyé pour les *Archives* une lettre sur la nécessité de créer un service d'assistance des aliénés et des nerveux des armées en campagne. Cette lettre était la traduction, légèrement modifiée, d'un mémorandum que j'ai adressé à la direction de la Croix-Rouge russe. Je viens de recevoir un télégramme m'apprenant que cette idée est adoptée et que la Croix-Rouge créera un service de ce genre en Mandchourie. C'est l'exécution d'une réforme que je crois juste et utile, et il serait grandement à désirer que les autres grands pays suivent l'exemple de la Russie. Si vous trouvez utile de publier ma lettre, veuillez, bien cher maître, y ajouter en note que l'idée proposée est acceptée.

Veuillez agréer, cher maître, l'assurance de mon profond respect et de ma respectueuse amitié.

Votre tout dévoué,

Dr Jacoby

Ovel, 3 juin 1904.

REVUE DES JOURNAUX ET SOCIÉTÉS SAVANTES

Société de Médecine légale

Séance du 13 juin

L'œdème dur traumatique.

M. Brouardel. — Le 19 mars 1902, un garde pénitencier, âgé de cinquante-trois ans, transférait des prisonniers de Paris à Saint-Pol, dans un wagon cellulaire, lorsque, en gare d'Arras, il fut projeté à l'autre extrémité du wagon par suite d'un tamponnement. A la suite, épistaxis assez abondante, éraflure du bout du nez, légères éraflures des doigts et douleur dans le genou gauche. La région interne paraît sensible à la pression. Il n'y a ni ecchymose, ni gonflement. Le garde put continuer son voyage. Mais, le lendemain, il y avait gonflement du genou, et le malade fut renvoyé à Paris.

Il fut, dès lors, et jusqu'au 5 octobre 1903, soigné par son médecin pour arthrite sèche du genou gauche, avec œdème de la jambe du même côté. Pendant ce laps de temps, les médecins de la Compagnie du Nord constatèrent la persistance de l'œdème, et l'intégrité de l'articulation du genou à l'examen radioscopique.

C'est alors que M. Brouardel fut commis à examiner le malade, et, pour ce faire, il demanda qu'on lui adjoignît M. Raymond.

L'examen du membre inférieur gauche montre : 1° une atrophie assez notable du muscle triceps crural ; 2° un œdème considérable de la jambe gauche. Celui-ci commence un peu au-dessous de la ligne articulaire du genou et s'étend jusqu'à l'extrémité du pied.

La peau est colorée, rougeâtre, en certains points il y a une hypertrophie des papilles de la peau, telle que celle qui accompagne parfois des œdèmes variqueux. Par la pression digitale, on détermine un enfoncement des tissus, qui conservent l'empreinte du doigt.

La piqûre avec une épingle, la transfixion de la peau par une d'elles ne provoquent ni écoulement de sang, ni douleur sentie ; la sensibilité sous tous ses modes est complètement abolie ; cependant la piqûre a été perçue, mais à l'insu du malade ; le trouble de la sensibilité est donc subconscient. La perte de la sensibilité a une limite très nette ; elle est, suivant l'expression classique, en forme de jambe de pantalon.

L'articulation du genou est absolument intacte ; nous n'avons pas perçu de craquements. Les vaisseaux de la cuisse, du creux poplité, ne présentent aucune altération.

Le blessé peut se tenir debout, mais le gonflement du pied l'oblige à ne poser à terre, pour marcher, que l'extrémité des orteils. Lorsqu'il veut poser le talon, il est obligé de baisser le bassin du côté gauche et de fléchir le genou.

Santé générale bonne, tremblement éthylique des doigts.

Les faits analogues sont rares.

Leur type schématique est celui-ci : Une personne subit un traumatisme, en général léger, une piqûre, une contusion. L'accident n'est pas immédiatement suivi de douleurs vives, mais un, deux jours après, il survient un œdème souvent considérable de la région. On l'a observé plus souvent à la main qu'au membre inférieur. Plusieurs médecins ou chirurgiens ont cru qu'il se développait un phlegmon ; ils ont pratiqué des incisions qui n'ont pas donné issue à du pus ; quelquefois même on a pratiqué l'amputation du membre. L'œdème s'est reproduit au-dessus du lambeau.

Je répète que l'intensité de l'œdème, sa persistance, ne sont pas en rapport avec l'importance de la blessure ou de la contusion. Sa cause véritable se trouve dans la prédisposition du blessé, et Charcot l'avait appelé œdème hystérique. L'hystérie peut ne s'être manifestée antérieurement par aucun trouble que l'on puisse signaler, mais elle révèle sa présence par la marche de la maladie. Si, dans certains cas graves, il se forme des plaques de gangrène, après un temps plus ou moins prolongé, la guérison survient assez souvent et, parfois, ce qui justifient le nom d'hystérique donné par Charcot, la guérison est subite ; en quelques heures, après plusieurs mois, plusieurs années d'attente l'œdème disparaît.

Anatomiquement, cet œdème a pour cause une dilatation des petits vaisseaux par l'intermédiaire des vasomoteurs. La cause première est locale ; sans contusion il n'y aurait pas eu d'œdème, mais l'action est centrale, cérébro-médullaire, comme le montre la persistance de l'œdème, même après amputation, au-dessus de la ligne de section.

L'avenir du blessé, au point de vue des conséquences de l'accident, est difficile à prévoir. Il y a bientôt deux ans que l'accident qui a provoqué cet œdème a eu lieu (19 mars 1902) : le blessé est resté deux mois complètement couché ; depuis lors, il peut se tenir debout, mais tout travail nécessitant la station verticale est impossible.

Il peut se produire des plaques de gangrène de la peau, peut-être un sphacèle même plus profond.

D'autre part, et parfois une nouvelle heureuse a semblé en être la cause, la guérison se fait en quelques jours, en quelques heures.

Actuellement nous ne connaissons aucun moyen de prévoir laquelle de ces hypothèses se réalisera.

Ces faits peuvent donner lieu à des erreurs de diagnostic et de pronostic.

L'expert peut, tout d'abord, croire à une simulation. L'œdème occupe, en général, le fragment inférieur d'un membre, la main, la jambe. L'expert peut penser qu'une ligature un peu serrée placée autour de ce membre explique cet œdème. Les caractères de ce gonflement permettront de porter le diagnostic.

Un chirurgien, cela s'est vu, a pu croire à l'existence d'un phlegmon, ouvrir la tuméfaction, parfois même pratiquer une amputation.

Enfin, dans les expertises provoquées par les accidents du travail, l'expert, en présence du peu de gravité de la contusion initiale, peut conclure à une guérison rapide qui, malheureusement, ne se réalise pas dans un grand nombre de cas.

Séance de juillet

UNE NOUVELLE CONCEPTION DE LA RESPONSABILITÉ DES EXPERTS PRÈS LES CONSEILS DE REVISION.

M. Granjux. — Dans la discussion, à la Chambre des députés, de la loi sur le service militaire, le rapporteur, M. Berteaux, a émis, à propos de durée de la responsabilité des experts, une théorie qui nous paraît aussi inexacte que dangereuse. Voici les paroles prononcées par cet orateur :

Les jeunes gens ont le droit de se présenter à la commission préparatoire d'examen munis de tous les certificats dont ils ont besoin : certificats des médecins traitants, certificats des médecins consultants, ils ont le droit de tout apporter, et la commission a le devoir de prendre connaissance de ces attestations ; non seulement elle ne peut les négliger, mais elle est obligée d'en prendre acte et de les annexer au procès-verbal des opérations.

Ces pièces, le conseil de revision en aura ensuite connaissance, et, par conséquent, vous voyez que la responsabité des médecins militaires serait gravement engagée, le jour où ils passeraient outre à des certificats de ce genre, sans un très minutieux examen.

Si plus tard, en effet, le jeune homme est reconnu impropre au

service militaire, s'il est atteint, au cours de son service, d'une maladie qui soit attribuable à un état physique signalé à la commission préparatoire et au conseil de revision, la responsabilité des médecins militaires se trouvera nettement établie.

Ni M. le Ministre de la Guerre, ni M. le Garde des Sceaux ne se sont levés pour combattre cette étrange affirmation; aucune voix n'a protesté contre elle. Et cependant cette responsabilité à longue échéance de l'expert ne saurait être acceptée, car elle est en contradiction avec l'enseignement de chaque jour. Le pronostic du médecin ne peut porter avec une certaine exactitude que pendant un temps limité. Voici, à l'appui, un fait qui me semble des plus suggestifs.

Un jeune homme, un an et demi avant le moment de tirer au sort, fit, à la suite d'une grippe, une poussée tuberculeuse du sommet d'un poumon. Il fut soigné par un des plus distingués médecins des hôpitaux, jouissant d'une réputation toute spéciale pour les affections pulmonaires. Quand vint le moment du conseil de revision, le maître et moi donnâmes un certificat constatant ce qui s'était passé l'année précédente et, bien que le jeune homme ne présentât plus aucun signe à l'auscultation, il fut ajourné.

L'année suivante, je fus d'avis de demander encore un ajournement; mon confrère, au contraire, estimait l'enfant assez bien guéri pour pouvoir affronter sans danger la caserne. Le père se rangea à cet avis, et son fils fut pris.

La première année du service militaire se passa très bien, mais, au cours de la seconde, la tuberculose reparut si nettement qu'on dut réformer le jeune homme.

Quand on voit un clinicien aussi avisé, ayant tout le temps d'examiner son malade et dans les meilleures conditions, se tromper ainsi, quand on voit un pronostic aussi judicieusement, aussi consciencieusement établi, complètement infirmé en moins de quinze mois, comment peut-on prétendre obliger l'expert près un conseil de revision à rendre un jugement *ne varietur* pendant des années.

La théorie développée par M. le rapporteur est donc irréalisable, dangereuse à tous égards, et il me semble que la Société de médecine légale — si tel est son avis — rendrait service au pays en faisant connaître à qui de droit son opinion à cet égard.

M. le professeur *Brouardel*. — M. Granjux a tout à fait raison. Il est impossible d'imposer pareille responsabilité à l'expert. Dans ces conditions, il serait en réalité obligé, pour se mettre à couvert, de réformer tout individu ayant un certificat médical constatant une maladie quelconque.

Ainsi, les théories actuelles, celle de Behring par exemple, veulent que chaque homme ait dans un coin de son organisme un foyer tuberculeux, un ou plusieurs ganglions contenant dès l'enfance des bacilles de Koch ; chez les uns, ces foyers restent inertes toute la vie; chez d'autres, un accident quelconque les met en évolution. Il est impossible de savoir à quelle catégorie appartient un conscrit, tous devraient donc être réformés, et il n'y aurait plus d'armée possible.

Nous savons tous combien, pour une même maladie, le pronostic est variable suivant l'individu, sans que nous ayons les éléments qui permettent d'apprécier, de déterminer à l'avance cette variabilité.

J'appuie donc la proposition de M. Granjux et estime que la Société de médecine légale doit s'élever contre la théorie émise par M. Berteaux et en démontrer le danger, pour l'expert et pour l'armée elle-même.

La Société partageant l'avis des deux orateurs, vote à l'unanimité les conclusions suivantes, présentées par M. Granjux :

La Société de médecine légale :

Considérant, d'une part que M. le rapporteur de la commission de l'armée a déclaré à la Chambre des députés que si un jeune homme, pris bon au conseil de revision, malgré un certificat d'un médecin civil, est plus tard reconnu impropre au service militaire, s'il est atteint, au cours de son service, d'une maladie qui soit attribuable à un état physique signalé à la commission préparatoire et au conseil de revision, la responsabilité des médecins militaires se trouvera nettement établie ;

Que la présente conception de la responsabilité des experts n'a soulevé à la Chambre des députés aucune objection, soit des membres du gouvernement, soit des députés ;

Considérant, d'autre part, que tout jugement porté par un expert médical présente d'autant plus de certitude qu'il s'agit du présent et ne peut engager l'avenir que pour un temps rapproché et fortement limité ;

Estime qu'il y a lieu de protester contre la théorie de la responsabilité tardive des experts, émise par M. le rapporteur de la commission de l'armée, comme dangereuse et irréalisable dans la pratique.

M. le Secrétaire général voudra bien porter cette protestation à la connaissance de la commission de l'armée, aux présidents de la Chambre des députés et du Sénat et au Ministre de la Guerre.

(*Bull. Méd.*)

REVUE DES JOURNAUX ÉTRANGERS

UN SUICIDE EN ANNAM

M. le Dr Sollaud fut appelé, lorsqu'il assurait le service médical de la prison d'Hanoï, à constater un décès dû à un mode de suicide inédit.

« Il s'agissait d'un mandarin de province, accusé de trahison, et, de ce fait, détenu depuis deux mois. A plusieurs reprises déjà, le captif avait tenté de se laisser mourir de faim. A ce régime, il était devenu d'une maigreur véritablement squelettique. Conformément à l'esthétique annamite, il conservait ses ongles très aristocratiquement longs, et n'en était pas peu fier, ceux-ci atteignant de 3 à 4 centimètres de longueur, ceux des deux auriculaires arrivant presque au double de longueur. Ce prisonnier eut l'atroce et ingénieuse pensée de chercher, dans cette parure naturelle, les instruments de son suicide. Il avait eu l'incroyable courage, déjouant toute surveillance, de se labourer le ventre avec ces armes d'un nouveau genre. De ses propres mains, il s'était déchiqueté, tailladant, de chaque côté de l'ombilic, sur une longueur de 12 à 15 centimètres, en suivant le bord externe des grands droits de l'abdomen ; il avait opéré avec autant de rage farouche que d'énergie muette, entamant la peau, le tissu cellulaire sous-cutané — ou du moins le peu qui en restait — l'aponévrose d'enveloppe, atteignant jusqu'au péritoine et à l'intestin.

« Tout était fouillé, lacéré, contus, éraillé, et cela formait une bouillie informe, l' « horrible mélange » du poète, où se confondaient les tissus entamés, le sang et les matières fécales. Ç'avait été, mais avec un raffinement d'horreur et de torture silencieusement endurée, un pastiche effroyable de *hara-kiri* des Nippons. »

« Ce suicide, rare et sensationnel, eut une conséquence pratique : ce fut, désormais, pour tout détenu, l'obligation formelle de se laisser couper les ongles, au moment de sa mise en prison (1). »

(Le Caducée.)

(1) Voir *Caducée*, 5 août 1904.

ASPHYXIE TRAUMATIQUE

Par MM. H. H. A. Beach et Farrar Cobb.

Le cas d'asphyxie traumatique qui fait l'objet du présent travail mérite d'être signalé, en raison des constatations microscopiques auxquelles il donna lieu.

Un homme de trente-deux ans fut pris dans un monte-charge et violemment comprimé au niveau de l'abdomen et de la partie inférieure du thorax pendant un laps de temps ayant pu durer de trois à cinq minutes. Au moment où on le dégagea, les assistants remarquèrent que la figure de cet homme se couvrit d'une teinte noire, que les yeux se mirent en état de protrusion, et qu'il s'écoula du sang par le nez et la bouche. Une heure après l'accident, le blessé offrait, en effet, une teinte bleu noirâtre sur toute la tête et la face. Au cou, cette coloration s'étendait en avant jusqu'au bord supérieur des clavicules, tandis qu'en arrière la peau était normale, sauf dans une aire triangulaire dessinant exactement l'emplacement des muscles trapèzes. Les conjonctives étaient le siège de chémosis et d'ecchymoses; le fond de l'œil était normal. En examinant de près la peau, on s'apercevait que sa coloration était due à la présence d'une infinité de petits points noirs, rouges ou bleus, répandus à sa surface en nombre infini, mais laissant entre eux de minimes intervalles de peau saine. Le blessé présentait en outre, un vaste épanchement sérohématique dans la région du flanc gauche, qu'il fallut plusieurs fois ponctionner et finalement inciser. Les huitième et neuvième côtes du même côté étaient enfin fracturées. Au troisième jour il se produisit une poussée de congestion pulmonaire: elle disparut en vingt-quatre heures, et, après cet incident, la guérison se fit rapidement; la peau se décolora peu à peu, sans passer par les phases de coloration habituelles aux hématomes.

Au second jour qui suivit l'accident, on pratiqua une biopsie: elle montra que les veines et les capillaires étaient distendus au maximum mais nullement rompus. La compression du thorax et l'arrêt de la respiration qui s'en était suivi avaient donc amené la congestion passive de tout le territoire veineux de la jugulaire interne. L'aspect particulier de la face dans l'asphyxie traumatique serait par conséquent dû à la distension des veines et non comme on le croit généralement, à une ecchymose généralisée (*Ann. of Surgery,* avril 1904.) — E. DE E.

(Sem. méd.)

Étude sur la psychophysique des criminels. — M. Lobas, qui a passé plusieurs années à Sakhaline comme médecin des prisons et qui a déjà publié de nombreuses observations faites dans le monde des forçats, vient de publier une étude sur les particularités psychologiques des criminels-assassins.

Ayant examiné 81 sujets, il trouva chez 65 des pères alcooliques, chez 4 des mères alcooliques, chez 8 pères et mères alcooliques. L'alcoolisme direct a été noté chez 61 p. 100 des criminels, dont la plupart ont commencé à boire dès l'âge de douze à treize ans. Des troubles psychiques divers chez des ascendants ou collatéraux ont été trouvés 48 fois. Les recherches sphygmographiques ont montré à l'auteur que les criminels-assassins présentent des altérations de l'aorte, notamment du rétrécissement, ce qui est en rapport avec l'artério-sclérose consécutive à l'alcoolisme chronique; ces lésions ont sans doute un retentissement marqué sur l'état de la circulation sanguine dans le système nerveux central.

Parmi les 680 criminels que l'auteur a examinés en 1887, 38, soit 4 p. 100, ont présenté des maladies du cœur. Le rapport sanitaire sur l'île Sakhaline en 1896 concernant 24.622 déportés signale 496 malades du cœur, soit 2 p. 100, tandis que, sur 443.703 recrues de l'empire en 1889, il n'y avait que 1.389 cardiaques, soit 0,3 p. 100.

Les irrégularités de la configuration du crâne sont notées chez 66 p. 100 des assassins, les signes physiques de dégénérescence chez 55 p. 100; sur 112 enfants des criminels dans l'âge scolaire, on a trouvé des irrégularités frappantes du crâne chez 66, des signes physiques de dégénérescence chez 72.

En résumant les résultats de ses recherches, l'auteur en tire les conclusions suivantes: 1° Le criminel est un être appauvri au point de vue psycho-physique, chez lequel les éléments de l'organisation que permettent à l'homme normal de soutenir la lutte pour l'existence dans le cadre légal font défaut ou sont peu développés. En outre, de par son organisation psycho-physique, le criminel entend la lutte pour la vie comme une chasse aux plaisirs variés. 2° On peut compter parmi les troubles de l'organisation psycho-physique du criminel: la prédominance de l'activité instinctive sur l'activité intellectuelle; l'insuffisance ou le défaut des sentiments altruistes, l'insuffisance ou le défaut de la faculté d'apprécier à leur juste valeur des conséquences de leurs actes tant pour eux-mêmes que pour la société; le défaut ou le faible développement du sentiment de conservation, l'aversion organique de tout travail soutenu. Les troubles de l'organisation physique des criminels se manifestent dans les irrégularités de la structure crânienne,

dans les stigmates de la dégénérescence physique et dans les lésions du système circulatoire. 3° Les causes de l'appauvrissement de l'organisation psycho-physique des criminels résident dans l'alcoolisme de leurs ascendants, dans leur mauvaise organisation, en partie dans leur alcoolisme direct et dans les mauvaises conditions de la vie. 4° Les criminels et les aliénés sont des frères, des enfants de la même famille appauvrie, mal organisée, des membres de la même série des êtres défectueux, ce qui fait que la proportion des aliénés parmi les criminels est tellement supérieure à celle des aliénés parmi les gens dits honnêtes. Il n'est d'ailleurs pas impossible d'améliorer le criminel, il suffit de cultiver ses bons côtés. (*Vratchebnaïa Gazeta*, nos 1-3, 1904.)

Le Wiestnik de psychologie, d'anthropologie criminelle et d'hypnotisme. — Une nouvelle revue mensuelle paraît depuis le commencement de l'année à Saint-Pétersbourg, sous la direction de M. le professeur Bechterew et de M. le professeur Serebrennikoff. Ce nouveau journal a pour but de combler une lacune très sensible pour les Russes, car jusqu'à présent les auteurs des travaux de psychologie ou d'anthropologie criminelle étaient obligés de demander l'hospitalité à d'autres journaux, par exemple à la *Revue moscovite* (questions de philosophie et de psychologie) ou bien aux journaux de psychiatrie.

Le nouveau journal comprend six sections : 1° la psychologie générale ; 2° la psychologie expérimentale ; 3° la psychologie pédagogique ; 4° la psychopathologie ; 5° l'hypnotisme ; 6° l'anthropologie criminelle et la psychologie sociale.

Dans son travail (qui n'est pas encore achevé) sur *la valeur biologique du psychisme*, le professeur Bechterew passe en revue la vie psychique de tout le monde organisé, de ses représentants les plus infimes à ses représentants les plus complexes. Après avoir constaté qu'il n'y a point de relation entre le degré de développement de la vie psychique et le degré que l'organisme donné occupe dans l'échelle zoologique, l'auteur établit une loi d'après laquelle le degré de développement de la vie psychique dépend du degré de développement des organes de sens et de mouvement. Cette loi s'appliquerait d'après l'auteur, non seulement aux diverses espèces des êtres vivants, mais encore aux divers représentants de la même espèce ; elle s'appliquerait en particulier à l'homme contemporain comparé à l'homme primitif. En ce qui concerne les causes du perfectionnement de l'organisation physique et de la psychique des êtres vivants, l'auteur insiste surtout sur le rôle important que joue l'exercice. Or, comme l'exercice est un résultat d'actes psychiques, on conçoit le rôle important de la vie psychique en biologie.

D.-A. Drill, dans un article intitulé *La science d'anthropologie criminelle, son objet et son but*, donne un aperçu historique du développement de l'anthropologie criminelle à partir de Lombroso. Il s'élève contre la division des criminologues en deux écoles d'anthropologie, criminelle et sociologique et insiste sur la nécessité d'étudier les deux ordres de conditions.

L.-V. Blumenau étudie *l'évolution morale et la dégénérescence*. Après une partie théorique, l'auteur se demande ce que doit faire la société pour combattre la dégénérescence. Il rejette les moyens coercitifs, tels que la castration des dégénérés, et recommande les mesures prophylactiques, parmi lesquelles la lutte contre l'alcoolisme, la syphilis, la tuberculose, les mesures d'hygiène générale, etc.

W.-M. Bechterew passe en revue les diverses définitions qu'on a données de la *suggestion* et s'arrête à la suivante : la suggestion est l'introduction immédiate dans la sphère psychique d'un sujet donné des idées, sentiments, émotions et autres états psycho-physiques en dépit de son « moi ».

A.-P. Nietchaïeff, dans un article *sur la force et la mémoire infantile*, s'élève contre le préjugé d'après lequel la mémoire serait plus forte chez l'enfant que chez l'adulte.

M. Chaikewitels a commencé une étude sur les *Traits psychologiques des personnages de Maxime Gorki*.

Enfin, une vingtaine d'analyses de livres et articles de journaux complètent le premier numéro de ce si intéressant « Messager ».

Les villes les plus populeuses du monde. — Sur toute la surface de la terre il n'y a guère que dix-sept villes dont le nombre d'habitants dépasse un million. De ce nombre, sept se trouvent en Europe, sept en Asie, trois en Amérique. C'est Londres qui détient le record du plus grand nombre de population avec 6.500.000. Paris n'a que 2.900.000 ; Berlin, 2.500.000 ; Vienne, 1.700.000 ; Saint-Pétersbourg, 1.500.000 ; Constantinople, 1.150.000 ; Moscou, 1.040.000 habitants. Parmi les villes asiatiques, Canton, compte 2.000.000 ; Calcutta, 1.330.000 ; Tokio, 1.140.000 ; Pékin, Siangtan, Singan, Tchan-tchou, 1.000.000 chacune. Enfin, en Amérique. New-York à 3.500.000 ; Chicago, 1.700.000 ; Philadelphie, 1.300.000 habitants. L'Afrique et l'Australie ne possèdent point de ville à million d'habitants.

Les villes suivantes approchent du million : Tien-tsin, 950.000 ; Glasgow, 860.000 ; Bombay, Hankaou et Hang-tchou, 850.000 ; Buenos-Ayres, 840.000 ; Rio-de-Janeiro, 830.000 ; Osaka, 825.000 ; Varsovie, 750.000 ; Budapest et Hambourg, 720.000 habitants.

Le poison le plus fort. — Le chimiste anglais Scott étudie une

substance qui est le poison le plus puissant qu'on connaisse. C'est le cyanure de cacodyle, une poudre blanche se liquéfiant à 33° et qui bout à 140°. A l'air libre, il s'évapore insensiblement; respirer ces vapeurs, c'est être foudroyé. La toxicité de ces vapeurs est si grande que 1/10,000e d'un grain déposé dans une cage contenant quatre chiens et hermétiquement fermée a foudroyé ces chiens. Cette substance fut découverte, il y a quelques années, par le chimiste français Cadet, qui a fait agir de l'acétate de potasse sur l'arsenic blanc, ce qui donne un liquide fumant, de l'oxyde de cacodyle, cet oxyde combiné à l'acide cyanhydrique donne le cyanure de cacodyle. (*American Medicine*, 12 mars 1904.)

Abrégez, s. v. p. — De temps en temps on trouve dans les journaux les plus sérieux des avertissements adressés par les directeurs à leurs collaborateurs dans lesquels ceux-ci sont invités à restreindre les dimensions de leurs travaux. Récemment encore les *Archives allemandes de médecine clinique* (*Deutscher Archiv für klinische Medizin*) publiaient une requête analogue de la direction qui fait observer que, généralement, les dimensions des travaux sont en raison inverse de l'âge et de l'expérience des auteurs.

Les remèdes secrets en Suède. — Voici l'extrait d'une lettre adressée par un lecteur américain au *Journal of the american medical Association* (2 avril) : « J'ai lu dans un journal local la nouvelle suivante : « *Les remèdes secrets sont bannis de la Suède.* « *Les pilules de Pink et les drogues analogues sont devenues inutiles.* « *Dans tout le pays il n'y a qu'un droguiste par 15.000 habitants.* » Donc, les Américains qui font le commerce de ces remèdes ne doivent plus compter de les vendre en Suède. Cet avertissement nous vient du ministre plénipotentiaire Thomas, de Stockholm. A l'heure actuelle, on ne trouvera plus dans tout le royaume une seule pilule, une seule boîte, une seule préparation patentée, et les 350 pharmaciens qui font ce commerce dans le pays ont déclaré renoncer à vendre de cette marchandise. L'importation des remèdes secrets ou spécialités est punie en même temps que la marchandise est confisquée. » (*Vratel russe* n° 16, 1904.)

Echos de la guerre. — Le capitaine L. Bayly, du croiseur anglais *Talbot*, raconte dans une lettre adressée au *British medical Journal* (16 avril), quelques détails du combat naval de Tchemoulpo. D'après les renseignements reçus du *Variag*, ce combat a mis en évidence les difficultés de porter les premiers secours médicaux dans les batailles navales modernes. C'est ainsi qu'il a été absolument impossible de ramasser les blessés sur le *Variag :* quelques-uns des matelots

envoyés pour enlever les blessés furent tués, et le médecin placé au-dessous de la water-ligne n'a vu arriver que cinq blessés, et encore deux de ces blessés étaient mourants. Sur 150 hommes occupés pendant le combat sur la passerelle du *Variag*, 28 p. 100 furent tués et 45 p. 100, blessés. Les blessures se présentaient chez la plupart comme des piqûres larges comme la pointe du petit doigt ; parmi les corps étrangers on n'y a trouvé que des morceaux d'étoffe. Avant le combat, les gradés du *Variag* ont reçu des instructions sur les premiers soins à donner aux blessés et des objets du pansement, ce qui a permis de sauver quelques vies.

L'instruction publique au Japon. — Le pays nippon possède cinq universités, 170 lycées de garçons et 27 lycées de jeunes filles, 27.015 écoles primaires d'état et 600 écoles privées. A cela il faut ajouter 47 écoles normales, 72 écoles techniques, 140 écoles d'arts et métiers, 120 écoles d'agriculture, de musique, de commerce, de guerre, etc. Sur les cinq universités, il a y en deux gouvernementales et deux privées dont une pour les femmes. En outre, le gouvernement projette d'en créer une sur l'île Kiou-Siou et une à Khakodaté. L'instruction supérieure spéciale est donnée par deux écoles polytechniques et commerciales, par les écoles normales supérieures, le Conservatoire, l'École de guerre, l'École navale. Avant d'entrer dans un établissement d'enseignement supérieur, le lycéen japonais doit faire un stage dans une des six académies préparatoires, stage qui dure de un à treize semestres suivant la spécialité choisie.

La fréquentation de l'école primaire est obligatoire et gratuite pour tout le monde ; aussi tous les Japonais savent lire et écrire. Au bout de quatre ans, tout élève peut fréquenter une des écoles secondaires (durée des cours quatre à cinq ans) d'où il passe par les académies préparatoires pour être admis dans l'enseignement supérieur (durée des cours six ans). Le cycle complet des études a donc une durée variant de quinze à dix-huit ans. Le prix d'études est de 25 à 115 francs par trimestre, mais le tiers des élèves reçoivent des bourses d'Etat.

Les établissements d'instruction pour femmes sont organisés de la même façon que ceux pour les hommes. L'Université pour femmes à Tokio comprend quatre facultés : lettres, médecine, sciences et économie sociale. (*Voch. für therapic und Hygiene des Auges*, 1er avril 1904.)

Les dépenses sanitaires à Moscou. — Les dépenses totales de la ville de Moscou pour les besoins médicaux et sanitaires sont prévues dans le projet de budget de cette ville pour l'année 1904 pour une

somme de 3.744.877 roubles, ce qui constitue 18,5 p. 100 du budget total de la ville (20.153.134 roubles; Moscou compte 1.040.000 habitants; 1 rouble = 2 fr. 60 environ). L'entretien des hôpitaux entre pour une somme de 2.447.362 roubles. A ces chiffres, il convient cependant d'ajouter encore les dépenses qui ont un caractère de mesures sanitaires générales, à savoir : l'inspection vétérinaire et les fourrières, 22.255 roubles; la destruction des chiens errants, 7.400 roubles; l'enlèvement d'immondices, 88.240 roubles; l'assainissement, 234.840 roubles; les pissoirs et lieux d'aisance publics, 24.360 roubles; la canalisation, 891.560 roubles; (*Vratel russe*, n° 17, 1904.)

La consommation de la quinine dans le monde. — L'usine du gouvernement à Madras a produit, en 1902, 15.711 livres de quinine, l'usine de la Bengalie 11.927 livres, l'île Java 43.750 livres. En outre de ces quantités de quinine, on a exporté de l'essence de quinquina: de Java 1.472.600 livres, des Indes 2.020.000 livres, de Ceylan 407.000 livres, de l'Amérique du Sud 775.000 livres, de l'Afrique 179.892 livres; soit un total de 18 millions de livres d'écorce, ce qui équivaut à 861.812 livres de quinine. La production totale de quinine a donc atteint en 1902 le chiffre de 1 million de livres. En ce qui concerne la fabrication de l'alcaloïde, elle occupe 20 usines : 5 en France, 3 en Angleterre, 2 en Allemagne, 2 en Italie, 4 en Amérique, 1 en Hollande, 1 à Java, 1 en Bengalie, 1 à Madras. (*Gaz. degli ospedali*, 21 avril 1904.)

La Croix-Rouge russe. — La Commission exécutive de l'Administration générale de la Croix-Rouge a présenté le 4 avril son rapport à l'assemblée générale, d'où il résulte que la Caisse centrale a reçu jusqu'au 2 avril 1.238.397 roubles en offrandes, et que les caisses locales de la Société ont reçu jusqu'au 15 mars 2.518.196 roubles. Les donations faites à la Croix-Rouge ont donc atteint à cette date la somme de 3.756.393 roubles. Les dépenses faites jusqu'au 2 avril sont de 1.654.663 roubles. Reste à la disposition de la Société 2 millions 101.930 roubles provenant des dons, ce qui, ajouté au capital de réserve, donne une somme de 8 millions roubles (plus de 20 millions de francs).

Or, il faut le remarquer, la guerre ne fait que commencer, les hôpitaux de la Croix-Rouge commencent à peine à fonctionner, les demandes commencent à peine à affluer aux magasins, toutes les commandes ne sont pas encore payées, et cependant on a déjà dépensé 1.650.000 roubles. Le nombre de lits envoyés sur le théâtre de la guerre atteint actuellement 13.000 et l'on estime à une sommede

9 millions de roubles les dépenses que ces lits absorberont dans l'espace de six mois. Mais il faut encore ajouter les dépenses qui résulteront des besoins nouveaux : construction des blanchisseries, construction des baraques, achats de chevaux, de voitures, etc. Si l'on s'en rapporte aux expériences de la guerre de 1877-78, pendant laquelle la Croix-Rouge a dépensé 16 millions et demi de roubles, on voit que la Société sera obligée de faire un nouvel appel à l'esprit de solidarité de ses compatriotes.

Le même rapport donne quelques renseignements sur l'activité développée par la Croix-Rouge dès le début de la guerre. Deux mois après la déclaration des hostilités, il y avait sur le théâtre de la guerre 10 hôpitaux de la Croix-Rouge, 6 colonnes volantes, 6 lazarets d'étapes, 2 trains sanitaires et 1 vaisseau-hôpital. Le personnel sanitaire envoyé jusqu'en avril comptait 1.409 personnes; celui envoyé dans la première moitié d'avril, 383 personnes; soit un total de 1.792 personnes ainsi décomposé : fondés de pouvoirs généraux, fondés de pouvoirs et agents 39, médecins 161, pharmaciens 10, étudiants en médecine 111, sœurs de charité 641, infirmiers 840. (*Vratch russe*, n° 18, 1904.)

Un projet d'assainissement. — Un ingénieur anglais propose d'éloigner la fumée des maisons de Londres à l'aide d'un système spécial de canalisation. Toutes les cheminées de Londres seraient reliées par un réseau de tuyaux avec la station centrale, où de puissantes machines attireraient la fumée de toute la ville pour la transformer. Les produits ainsi obtenus serviraient à des buts pratiques, par exemple, pour fournir l'énergie nécessaire aux machines. (*Zorowie*, mai 1904.)

Un projet d'hygiène sociale. — Une dame-médecin, à Zurich, a élaboré un projet suivant lequel toute femme célibataire des classes aisées serait obligée par l'État à consacrer une année de travail sans rémunération dans les hôpitaux ; les hôpitaux en profiteraient, et les jeunes filles apprendraient des choses qui leur seraient utiles plus tard, après leur mariage. (*Brit. med. Journ.*, 30 avril 1904.)

Les accidents de chemin de fer en Amérique. — « L'Interstate Commerce Commission » vient de publier son rapport sur les accidents de chemins de fer aux États-Unis pendant le troisième trimestre de l'année 1903, d'où il résulte que, sur les réseaux des États, 60 voyageurs et 220 agents ont été tués, 1.663 voyageurs et 1.914 agents blessés. En outre des accidents des trains, ont été tués 109 voyageurs et 116 agents, blessés 2.688 voyageurs et 11.474 agents. Il y a eu pendant ces trois mois 1.765 rencontres de trains et 1.298 déraillements,

en tout 3.603 accidents de trains et 251 relatifs aux trains de voyageurs. (*American Medicine*, 5 mars 1904.)

Le paludisme dans la Campagne Romaine. — Voici les résultats de la lutte contre le paludisme entreprise dans la Campagne Romaine.

On a constaté :

En 1900, 3.751	cas, dont	27	graves, soit	31	p. 100	habitants
1901, 2.366	—	9	—	26		—
1902, 2.591	—	9	—	20,5		—
1903, 1.547	—	3	—	11		—

(*Brit. med. Journ.*, 2 août 1904.)

L'écriture des aliénés. — M. Obrastroff a fait remarquer que l'écriture des aliénés ne joue pas encore le rôle qui lui conviendrait dans le diagnostic psychiatrique, alors qu'à la suite d'un examen attentif et approfondi elle pourrait fournir des renseignements précieux pour reconnaître certaines formes de vésanie. Un intérêt particulier présente sous ce rapport l'écriture des paranoïques à laquelle l'auteur a consacré un travail spécial exécuté à la clinique psychiatrique de l'Université de Kazan. Ce travail contient la bibliographie de la question et quelques échantillons de lettres, notes et publications des paranoïques. L'auteur arrive aux conclusions suivantes:

1° Les troubles de l'écriture dans le groupe des affections paranoïques doivent être considérés comme un des symptômes essentiellement objectifs ;

2° Les manuscrits doivent être analysés tant au point de vue de leur contenu qu'au point de vue de leur aspect extérieur ;

3° L'écriture des paranoïques a une valeur diagnostique, éclaircit le tableau clinique et dirige l'observation ;

4° Pour se rendre compte de la hauteur de l'intelligence du malade dans la question des formes secondaires, il faut examiner la faculté de la parole écrite ;

5° Les particularités extérieures de l'écriture des paranoïques peuvent servir d'illustration psychologique des altérations de la conscience et indiquent de quelle façon se formule le délire ;

6° Les états paranoïques développés sur le terrain de la démence précoce peuvent être étudiés graphiquement, d'après les particularités de l'écriture (*Rousski medic. Wiestnik*, n° 23, 1903.)

H. Frenkel.

NOUVELLES

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

Un médecin peut, sans violer le secret professionnel, déclarer en justice qu'un de ses clients était sain d'esprit à un moment déterminé.

Dans son audience du 18 juillet dernier, la Chambre des requêtes de la Cour de cassation a rendu un arrêt aux termes duquel « l'attestation d'un médecin qui affirme que, jusqu'à l'époque où il a cessé de donner ses soins à une personne, celle-ci était saine d'esprit et jouissait de la plénitude de ses facultés mentales, ne constitue pas une révélation du secret professionnel, interdite et réprimée par l'article 378 du Code pénal, et les juges qui déclarent cette attestation digne de confiance ont le droit d'en faire état ».

Le médecin qui, dans ses consultations, se fait assister d'une somnambule commet le délit d'exercice illégal de la médecine. — On sait que, aux termes du paragraphe 3 de l'article 16 de la loi sur l'exercice de la médecine « toute personne qui, munie d'un titre régulier, sort des attributions que la loi lui confère notamment en prêtant son concours aux personnes visées dans les paragraphes précédents (personnes non munies d'un diplôme de docteur en médecine, officier de santé, de chirurgien-dentiste ou de sage-femme) à l'effet de les soustraire aux prescriptions de la présente loi ». Mais s'il est prohibé que des médecins peu scrupuleux prêtent leur nom et leur diplôme pour couvrir les agissements d'individus (somnambules, magnétiseurs, pharmaciens, etc.) n'ayant pas eux-mêmes qualité pour exercer l'art de guérir, que faut-il penser lorsqu'un médecin régulièrement diplômé donne des consultations, dans son propre cabinet, avec le concours d'une somnambule ?

C'est une affaire de cette espèce que le tribunal correctionnel de la Seine a jugé dans son audience du 11 mai dernier. Le confrère poursuivi alléguait, pour sa défense, que, cherchant la lumière avant tout et pensant la trouver, en l'état actuel de la science, dans la bouche d'une personne endormie du sommeil magnétique, il s'était aidé et inspiré dans une certaine mesure des renseignements fournis par la somnambule, sans méconnaître pour cela son rôle et sa responsabilité

de médecin. Mais les juges, se basant sur les dispositions sus-visées de la loi sur l'exercice de la médecine, ont condamné les deux prévenus (médecin et somnambule) à 200 francs d'amende chacun et solidairement à 200 francs de dommages-intérêts envers le Syndicat des médecins de la Seine qui s'était porté partie civile. A citer parmi les considérants du jugement :

« Attendu que le docteur X... ne méconnaît pas que la femme N..., qui exerce par ailleurs le métier de chiromancienne, fréquente son cabinet ;

« Attendu qu'il l'hypnotise et parfois la laisse à l'état de veille, qu'en sa présence il reçoit les clients et recourt à son diagnostic ;

« Que ce fait, par un docteur en médecine, de collaborer avec un sujet hypnotique pour le traitement de malades, constitue le délit d'exercice illégal de la médecine. »

(*Semaine médicale.*)

Magistrats et experts. — Dans le compte rendu d'un procès plaidé dernièrement à Grenoble, le journal l'*Éclair* s'exprime ainsi :

« Après avoir reconnu que l'information fut difficile et longue, et proclamé que chacun a fait son devoir, M. le procureur général rappelle les premières constatations faites sur les lieux et les victimes. Il critique, en passant, les contradictions des médecins, et en conclut que, s'il est souvent dangereux de leur confier son corps vivant, il ne l'est pas moins de leur confier son cadavre. »

Dernièrement, assistant à une audience du tribunal de police correctionnelle, nous avons entendu un avocat dire les plus grosses... erreurs à propos d'un certificat médical, judicieusement établi, et qu'il a qualifié de « certificat de complaisance », et cela sans que le président fasse la moindre observation, la moindre réserve.

Cession de clientèle médicale. — Nous empruntons au *Temps* du 28 juillet 1904 les renseignements suivants au sujet d'une question fort intéressante et longtemps controversée :

La jurisprudence est arrivée, peu à peu, à se fixer d'une façon assez précise sur la question si souvent discutée de savoir si la cession d'une clientèle médicale peut faire l'objet d'une convention licite.

En principe, la cession de clientèle est déclarée nulle, lorsqu'elle est pure et simple, et qu'à défaut de détermination d'autres avantages,

elle paraît n'avoir pour objet que la confiance et la fidélité qui rattachent les malades au médecin, c'est-à-dire des sentiments qui sont hors du commerce.

Mais la cession de clientèle, même ainsi qualifiée dans l'acte, est reconnue valable, lorsqu'elle porte en même temps sur d'autres objets ou avantages, dont le cessionnaire peut réellement tirer profit, comme si, par exemple, la convention opère vente du mobilier personnel et professionnel, des instruments et livres de médecine, et si le cédant s'engage à présenter son successeur à la clientèle, par démarches personnelles ou par circulaires, à lui céder le bail de son appartement et à ne pas s'établir à nouveau dans un rayon déterminé, pour éviter de lui faire concurrence.

La cession de ces divers éléments donne à la cession de la clientèle un caractère pratique, qui la rend licite.

Mais la question vient de se poser sous une forme nouvelle et particulièrement intéressante.

Il s'agissait de savoir si la cession de clientèle, qui est faite dans des termes qui la rendraient valable si elle était réalisée par le médecin en exercice, est également valable lorsqu'elle est faite, non point par le médecin lui-même, mais par sa veuve ou ses héritiers.

Le procès était intenté au docteur R... par la veuve et l'enfant du docteur L..., décédé à Houdan (Seine-et-Oise), où il exerçait sa profession. Mme veuve L... avait cédé au docteur R... la clientèle de son défunt mari, sous la forme régulière de cession de location, vente de meubles, livres et instruments de médecine, droit de se dire seul le successeur du médecin décédé, et engagement de présenter le nouveau docteur à la clientèle, avec toute la publicité d'usage. Après signature du contrat, le docteur R... s'était refusé à l'exécuter, parce qu'il avait trouvé l'occasion meilleure d'aller s'établir dans une petite ville de Bretagne, et, en réponse à la demande de dommages-intérêts que Mme veuve L... avait introduite contre lui pour inexécution des conventions, il excipait de la nullité du contrat de cession de clientèle qu'il avait passé avec elle.

Faisant droit à ce moyen de défense, le tribunal civil de Saint-Brieuc avait déclaré nulle la cession dont il s'agit, par cette considération que les principaux éléments d'une cession de clientèle, tels que recommandations et présentations du nouveau médecin, ne paraissaient susceptibles d'être utilement réalisés que par le cédant lui-même.

Mais la Cour d'appel de Rennes a réformé cette décision, et validant la convention litigieuse, elle a alloué à Mme veuve L...,

les dommages-intérêts qu'elle réclamait. Son arrêt porte que la cession de clientèle, qui comprend vente de mobilier, cession de location, engagement de présenter le successeur à la clientèle, etc., opère transmission de biens et avantages négociables, et que ces divers éléments, qui faisaient partie du patrimoine du médecin défunt, peuvent être valablement cédés par la veuve et les héritiers qui succèdent à ce patrimoine.

Me Louis Rachou du barreau de Paris, plaidait pour Mme veuve L... et son enfant.

Henry-William Cooper, condamné à mort pour l'assassinat d'une femme, se trouve actuellement dans une curieuse situation. Il a essayé de se couper la gorge, mais il n'est pas parvenu à se donner la mort par ce moyen. On soigne avec beaucoup d'attention la blessure qu'il s'est faite et l'on attend qu'il soit tout à fait guéri pour le pendre.

Au pays des moines.

Ce n'est vraiment pas la peine de vivre dans le siècle du radium et des rayons X pour être témoin de scènes dans le goût de celle qui vient de se passer en Espagne.

Tous les ans, à Gende, près de Puentecalderas, s'organise un pèlerinage à l'occasion duquel on demande au Christ de délivrer du démon ceux qui sont possédés par lui. L'autre dimanche, tandis qu'on célébrait l'office on vit entrer cinq ou six forts gaillards qui portaient à bout de bras une jeune fille malade, sujette à des crises d'hystérie. Elle se débattait désespérément et, la chaleur aidant, finit par s'évanouir. Des clameurs s'élevèrent alors dans l'église, on cria : « C'est le démon ! » D'autres voix hurlèrent : « Qu'on le chasse ! » Et des poings se levèrent sur la malade, qui fut meurtrie de coups. Pendant une heure, on s'acharna sur la malheureuse, pour la délivrer du démon.

On ne l'en délivra pas, mais on l'assomma, si bien qu'elle mourut le lendemain.

Le supplice d'un condamné. — Le *Courier des États-Unis* publie le récit véritablement effroyable d'une exécution par électrocution qui a eu lieu à Colombus, dans l'Ohio.

Les préparatifs de l'exécution avaient duré plusieurs minutes. Le

condamné, un nommé Michael Schiller, qui avait assassiné sa femme, avait été solidement attaché par les bras et par les jambes. Sur la chaise fatale, un courant de 1.750 volts lui fut administré pendant cinquante-trois secondes. Puis un médecin s'approcha et déclara que Schiller était mort.

L'homme fut alors détaché ; mais comme on le transportait dans la salle d'autopsie, on s'aperçut qu'il vivait encore.

Schiller fut alors de nouveau attaché et un autre courant lui fut administré. Une minute après, l'ayant déclaré mort, on le détachait une seconde fois et les témoins quittaient la salle lorsque leur attention fut attirée par les mouvements que faisait Schiller.

Pour la troisième fois, Schiller fut rattaché et un courant électrique de plus d'une minute lui traversa le corps. Cette fois-ci, l'homme était bien mort et les témoins, épouvantés par le spectacle auquel ils avaient assisté, se sont empressés de quitter la prison.

Inutile de dire que, comme toujours, une odeur nauséabonde de chair grillée s'est dégagée dans la salle de l'exécution et que Schiller a eu la tête partiellement rôtie.

La validité des miracles. — Nous avons signalé, dit *Le Temps*, la cérémonie qui a eu lieu dimanche au Vatican, pour « la déclaration solennelle des miracles opérés par l'intercession du vénérable Vianney, curé d'Ars ». Voici, d'après le décret de la Congréation des rites, approuvé par le pape, quels sont les miracles « vérifiés et approuvés » :

Le premier de ces miracles se produisit dans la ville de Saint-Laurent-lez-Mâcon, en l'année 1862. Claude-Léon Roussat, enfant de six ans, atteint d'épilepsie, ayant les nerfs malades et épuisés, les membres paralysés et ayant perdu l'usage de la parole, traînait une vie misérable et en était arrivé au point de ne plus pouvoir retenir sa salive. En vain, on avait employé tous les remèdes ; la violence de la maladie croissait de jour en jour, et les médecins avaient perdu tout espoir de sauver l'infirme.

Alors les parents conduisirent l'enfant au tombeau de Jean-Baptiste Vianney, se proposant d'adresser au vénérable serviteur de Dieu une neuvaine de prières. Le bras paralysé de l'enfant fut approché du sépulcre, et aussitôt la guérison commença ; en effet, de cette même main, l'enfant donne d'abord une aumône à un pauvre qu'il rencontre, puis il enflamme des allumettes ; bientôt il court sans difficulté jusqu'à sa demeure ; enfin, les neuf jours écoulés, il jouit du plein usage de sa langue, et il a recouvré son ancienne santé.

L'autre miracle se produisit en l'année 1862, à Lyon, dans l'asile de jeunes filles de Saint-Jean. Adélaïde Joly, âgée de neuf ans, qui,

en tombant, s'était heurtée contre un mur, fut atteinte d'une tumeur blanche au bras gauche. Les médecins désespérant de la guérison, un lacet des souliers du vénérable Jean-Baptiste Vianney fut appliqué sur le bras de la patiente, pendant un neuvaine de prières. La guérison s'ensuivit sur-le-champ et elle fut tellement complète que bientôt il ne subsista plus aucune trace de la maladie.

Une enquête fut ouverte au sujet de ces deux miracles : les procès apostoliques furent dressés, leur validité vérifiée et approuvée. La discussion eut lieu d'abord au cours d'une réunion antépréparatoire, tenue dans le palais du cardinal Lucido-Maria Parocchi, d'illustre mémoire, le douzième jour des calendes de l'année 1902, puis dans une séance préparatoire, au palais du Vatican, le treizième jour des calendes de mars de l'année dernière, enfin dans l'assemblée plénière, en présence de Notre Très Saint-Père le pape Pie X, le septième jour des calendes de février de la présente année. Dans cette dernière réunion, le cardinal François-Désiré Mathieu, remplaçant comme relateur le défunt cardinal Lucido-Maria Parocchi, proposa ce doute : « Si des miracles sont établis, et lesquels, dans le cas et pour l'effet dont il s'agit. » Le Très Saint-Père recueillit les suffrages des consulteurs et des cardinaux, sans cependant rien décider, afin d'avoir, en une matière si grave, le temps d'implorer le secours divin.

Aujourd'hui enfin, en ce premier dimanche de carême, le même Très Saint Père, ayant célébré le saint sacrifice dans sa chapelle privée, ayant fait son entrée dans cette illustre salle vaticane et ayant pris place à son trône, ordonne d'appeler et d'amener devant lui les Rmes cardinaux Seraphin Cretoni, préfet de la Congrégation des Saints-Rites ou, à sa place et en son nom, Louis Tripepi, sous-préfet de cette même Congrégation des Saints-Rites, et François-Désiré Mathieu, relateur de la cause, en même temps que le R. P. Alexandre Verde, promoteur de la foi, et moi, secrétaire soussigné. Et en leur présence, Sa Saintcté a confirmé, par un décret solennel, « que les deux miracles sont établis : le premier, la guérison instantanée et parfaite de l'enfant Claude-Louis Roussat, d'une très grave maladie épileptique ; — et le second, la guérison instantanée et parfaite de la jeune fille Adélaïde Joly, d'une tumeur blanche au bras gauche ». . . . . .

Et le Souverain Pontife a ordonné que ce décret fût publié et placé dans les actes de la Congrégation des Saints-Rites le dixième jour des calendes de mars de l'année 1904.

Le Gérant : A. STORCK.

Lyon. — Imp. A. Storck & Cie, 8, rue de la Méditerranée.

ARCHIVES
D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE
DE CRIMINOLOGIE
ET DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

CONVERSION DU PÉCULE DES CONDAMNÉS EN DÉPOT D'ÉPARGNE

I. — Développement des institutions de prévoyance. Nécessité de répandre les idées d'ordre et d'économie parmi les détenus.

Les sociétés de prévoyance et d'assistance ont pris depuis quelques années dans les classes ouvrières un développement considérable ; les pouvoirs publics s'appliquent à en seconder les efforts : à l'école, on apprend déjà à l'enfant à se priver de choses futiles et à se constituer une réserve pour l'avenir; par le livret, on lui fait aimer l'épargne, on lui donne des habitudes d'ordre et d'économie. Les établissements d'éducation ont ainsi une part bien marquée dans la vulgarisation des idées de prévoyance; le livret d'épargne y joue un rôle important et l'on se plait à constater qu'il produit d'heureux résultats. Notons déjà que l'école et la prison, quoique cela paraisse singulier au premier abord, poursuivent un même but d'éducation et ne diffèrent que par le caractère et l'âge de leurs élèves. Les moyens que l'école emploie conviennent donc aux établissement de détention.

Hors de l'école, les sociétés de prévoyance et de secours, toujours plus nombreuses, adressent de pressants appels aux ouvriers, les invitant à se prémunir contre le chômage, la maladie et la vieillesse. Les caisses d'épargne étendent leur champ d'action en multipliant leurs succursales. Enfin, pour favoriser ce mouvement et donner à la petite épargne la haute garantie de l'État, le Gouvernement a créé en 1882 une caisse d'épargne dont le fonctionnement est assuré par le service des postes.

Les idées d'épargne se sont répandues partout avec le livre

Cet instrument de prévoyance et de moralisation, si apprécié à l'école, a bien gagné nos établissements correctionnels de jeunes détenus, mais n'a pu pénétrer encore dans nos maisons de correction pour adultes. Il est étrange qu'on y soit resté indifférent à son égard. Il peut, comme partout ailleurs, rendre de très grands services, sa place était même tout indiquée dans les établissements pénitentiaires. N'y a-t-il pas là, et en assez grand nombre, des malheureux qui ne doivent leur faute qu'à leur imprévoyance? Cet ouvrier qui dissipait son salaire a eu recours au vol lorsque le travail a fait défaut; cet homme du monde qui a gaspillé sa fortune s'est fait chevalier d'industrie, etc. Presque tous ne sont devenus coupables que pour avoir été trop insouciants du lendemain, et parmi eux quelques-uns ont cédé directement aux suggestions de la misère née de l'imprévoyance.

Il nous semble que cette foule d'hommes que l'avenir n'inquiète jamais étaient tout désignés pour recevoir les idées nouvelles; que la société devait s'appliquer à mettre à profit le temps de leur détention pour tenter de les ramener à l'observation des principes de prévoyance qu'ils ont méconnus et qui ont fait leur perte. Et puis le travail pénitentiaire ne se présentait-il pas comme un merveilleux instrument de moralisation par l'épargne? Tout semblait faciliter l'application des idées qu'on répandait partout dans le public et cependant on n'a presque rien fait dans ce sens jusqu'à ce jour. L'épargne existe, mais n'a pas revêtu la forme qui la rend attrayante.

II. — Le pécule des condamnés. Forme défectueuse sous laquelle il est remis.

Dans les maisons centrales de détention on réserve la moitié du salaire des condamnés, mais l'État retient cette partie réservée pendant tout le cours de la peine. A la libération seulement, elle leur est remise sous forme de mandat-postal payable *en un lieu et dans un délai déterminé.*

Ce mode de paiement impose une double obligation au libéré: obligation de se rendre dans la localité choisie pour résidence, obligation d'y toucher *intégralement et à bref délai* le montant

du pécule. La première est bonne, elle contraint les condamnés à se disperser dès leur sortie et rompt brusquement ou rend difficile toute relation, toute association entre eux — elle doit être maintenue. La seconde est mauvaise et doit être supprimée au grand avantage de la moralisation.

Faire passer entre les mains d'un homme qui vient d'être soumis à une longue détention des sommes parfois importantes, c'est lui réserver une tentation funeste à laquelle il est rarement capable de résister. Le mettre en possession de son pécule pendant ces premiers instants de liberté qui portent à une joie immodérée, à une recherche avide et effrénée du plaisir, c'est lui donner le moyen de se livrer à tous les excès; cette remise obligatoire du pécule est imprudente et dangereuse. En favorisant la licence elle est le point de départ de nouveaux crimes. Et le fait s'explique facilement. Au sortir de la prison, l'homme, en lui supposant même un grand désir de bien faire, est-il bien apte à faire bon usage de l'argent qu'on lui donne presque de la main à la main? Non, la détention lui a imposé une abnégation complète de soi-même, elle lui a laissé peu d'initiative et peu d'indépendance personnelle; le règlement impérieux était la seule loi dominant tous ses actes, il a eu rarement à se déterminer sur d'autres considérations que sur la crainte du châtiment; il n'a pas fait réellement usage de sa volonté. Habitué à un rôle passif, il ne pourrait opposer, le malheureux, qu'une bien faible résistance à la tentation de se livrer au plaisir et à l'orgie. Le grand jour troublait la vue des condamnés qu'on enfermait autrefois dans des cachots obscurs, la liberté les éblouit, les trouble aussi, les enivre aujourd'hui, et produit sur le cerveau l'effet de la lumière sur l'œil habitué à l'obscurité. Ils sont aussi prédisposés à tous les excès, et nous rendons leurs désordres inévitables par l'obligation inexplicable qu'on leur fait de remplir leur poche d'un argent qui, dans leur esprit, aurait pu recevoir une bonne destination, mais qui est sur-le-champ dissipé. N'est-il pas étrange qu'on n'ait pas songé encore à laisser le remboursement facultatif pour le libéré en donnant à son pécule le caractère d'une épargne ordinaire?

Dans les prisons départementales, le mode de paiement en

usage est plus défectueux encore. Le pécule n'a pas, il est vrai, dans ces établissements l'importance qu'il acquiert dans les maisons centrales : la courte durée des peines et l'absence fréquente des travaux rémunérateurs ne permettent la formation que de très petites réserves.

Mais c'est précisément en raison de la faiblesse des pécules et de l'étendue des besoins auxquels ils sont appelés à faire face qu'il serait sage d'entourer la libération de certaines garanties et de prendre des mesures en vue de prévenir les gaspillages. Or, qu'a-t-on fait dans ce but ? — Presque rien, bien moins que pour les détenus soumis à de longues peines.

On remet simplement au libéré, de la main à la main, le solde de son pécule, sans se préoccuper ni de ses intentions, ni des besoins de sa famille. Ces remboursements donnent des résultats désastreux : le seuil de la prison est à peine franchi depuis quelques heures que déjà le pécule a disparu, que le vêtement remis à titre de secours par le comité de patronage a été troqué et que le produit de la vente est allé, avec le pécule, grossir la recette d'un restaurant borgne ou de quelque autre établissement mal famé. Dans le voisinage des prisons certains débits de boissons ne se soutiennent que par la clientèle qu'elles leur fournissent.

III. — Utilité d'une réforme

Cependant le libéré qui cède ainsi à l'influence de ses codétenus et à une espèce d'usage, a souvent une famille dans la misère, une femme et des enfants qui souffrent et manquent de pain depuis son incarcération.

Il est donc regrettable que l'Administration n'ait pas cru devoir prendre quelques précautions en vue d'assurer un bon emploi du pécule, en vue tout au moins de rendre plus rare l'abus qu'en font les libérés. Le condamné qu'on rend à la liberté n'est pas un domestique que l'on congédie après avoir réglé son compte ; son intérêt, comme celui des siens, exige au moins que le produit de son travail en détention lui parvienne sous une forme telle que, sa femme s'il est marié, ses parents, s'il est jeune homme, soient avisés en temps utile de la remise

des sommes et mis à même d'en contrôler l'emploi. Leurs sollicitations et leurs conseils ne resteraient pas toujours vains et préviendraient sans doute quelques-uns de ces abus, aux si tristes conséquences.

Les relations, dangereuses mais inévitables, nées du contact en détention, s'affermissent au cabaret et se prolongent ensuite bien au delà. On s'est vu, on s'est causé à peine à la prison, indifférents, étrangers l'un à l'autre ; on devient camarades, bons amis, autour du comptoir. On « fait la noce » ensemble ; le pécule épuisé, on se concerte pour se procurer de l'argent et se livrer encore à la débauche ; le malheureux, accidentellement criminel, fait ainsi le noviciat d'une triste profession qu'il n'avait jamais eu l'intention d'exercer.

On nous taxera peut-être d'exagération, cependant nous n'amplifions rien. Les faits sont nombreux qui confirment l'influence néfaste des récidivistes endurcis sur des jeunes gens qu'ils pervertissent après leur première faute, grâce à des relations prolongées au delà de la détention et commencées par le petit verre pris au cabaret en sortant de la prison.

Rendre très difficile, sinon impossible le gaspillage du pécule, voilà une réforme importante à réaliser, surtout pour les condamnés qui se laissent seulement entraîner au désordre ; ceux qui ne s'y livrent que parce qu'ils subissent de mauvaises influences, de fâcheux exemples, parce que les paiements leur en fournissent les moyens et aussi peut-être tout simplement parce qu'on fait passer imprudemment entre leurs mains des sommes qui les éblouissent, les troublent et les égarent. — Il n'y a pas à s'y méprendre, l'avis donné au libéré de maison centrale de se présenter à bref délai au bureau de poste pour y recevoir son pécule ressemble beaucoup à une incitation indirecte, et involontaire évidemment, à le dépenser. « Hâtez-vous de toucher ce mandat », lui dit-on. Remettre une somme assez ronde à un individu qu'on sait d'ailleurs incapable d'en faire bon usage en lui tenant ce langage, n'est-ce pas lui dire à peu près : « Hâtez-vous de la dépenser », « et de nous revenir », pourrions-nous ajouter sans crainte de nous tromper. Car, en effet, le libéré perçoit son pécule, le dépense, vole et revient. Triste destinée pour le fruit d'un labeur long et pénible,

destinée que le règlement de 1864 sur la comptabilité des établissements pénitentiaires avait sans doute envisagée, mais qu'il n'avait pu éviter en raison des difficultés qui s'opposaient alors à l'emploi d'un meilleur mode de remboursement. Aujourd'hui il y a mieux à faire, et une création de date relativement récente permet de tenter au moins le perfectionnement du mode de remboursement.

Précisons à cet égard.

IV. — But a atteindre et moyens a employer

Quel est le but à atteindre et quels sont les moyens à employer?

Ce but est de développer parmi les détenus le goût de l'épargne, d'en donner la notion tout au moins, de les intéresser à la prospérité de leur pécule, de les attacher fortement à leur avoir; de rendre facultatif le retrait des fonds à la libération, tout en maintenant pour eux l'obligation de se rendre à la résidence choisie. Le moyen tout indiqué est la conversion du pécule-réserve en dépôt d'épargne avec remise d'un livret en tout semblable à ceux que les bureaux de poste délivrent au public.

On sait que nous choisissons pour cette opération la caisse d'épargne postale. Placée sous le contrôle immédiat, la responsabilité et la garantie de l'État, cette caisse peut sans crainte aucune de la part de l'Administration, recevoir l'argent des détenus; son fonctionnement, le nombre considérable de ses agences (tous les bureaux de poste) en font l'institution désignée pour l'application du système proposé. Elle seule même rend cette application possible, car on ne pouvait songer à confier des sommes provenant du travail des détenus à des caisses particulières soumises aux fluctuations financières.

V. — Ce qu'on peut attendre du livret d'épargne

Nous proposons donc d'introduire le livret d'épargne — si heureusement adopté par les colonies — dans tous les établissements pénitentiaires pour longues peines.

Le livret d'épargne, et spécialement le livret postal, a sa valeur sur toute l'étendue du territoire français, puisqu'il est remboursable en tout bureau de poste; il n'astreint pas le libéré au retrait de son pécule; le remboursement n'est plus de plein droit intégral; il peut être opéré par fractions selon les besoins du moment. Le dépôt transformé en épargne ordinaire rapporte intérêt et demande ainsi, contrairement au mandat postal, à être conservé et augmenté. Au point de vue moral, on ne saurait prévoir toutes les conséquences d'une telle amélioration.

Avec le livret, le condamné reçoit la notion de l'épargne, le désir de grossir sa petite fortune le stimule au travail et lui inspire des habitudes de sobriété, d'ordre et d'économie, il suit pas à pas et avec un intérêt toujours croissant le développement de son petit capital, c'est un plaisir pour lui en détention de le voir s'arrondir. Peut-être ce pécule si péniblement amassé sera-t-il conservé et formera-t-il le noyau d'une réserve plus importante! peut-être au moins permettra-t-il au libéré de subvenir à ses besoins jusqu'à son placement et l'aidera-t-il ainsi à sortir définitivement de l'ornière.

Nous n'espérons d'heureux effets de l'emploi du livret qu'à l'égard des détenus entraînés accidentellement au crime, ceux dont la nature, malgré des apparences de perversité données en un moment d'égarement, est restée bonne.

Il serait naïf de croire à l'efficacité d'une mesure aussi anodine pour combattre la criminalité professionnelle. Le récidiviste, quoi qu'on fasse, se hâtera toujours de solliciter le remboursement intégral de son pécule, pour le dévorer et reprendre ensuite sa triste carrière. Ce serait folie de vouloir guérir un misérable et l'on sait que le goût de la débauche est presque toujours invétéré chez cette sorte de malfaiteurs.

Réservons nos soins à ceux qui ne paraissent pas indignes de notre sollicitude et accomplissons la réforme dans l'intérêt moral et matériel de ces derniers. Empêchons les gaspillages de pécule en attachant fortement le condamné à son épargne par le livret.

On nous opposera peut-être que par le système proposé nous n'intéressons pas davantage le condamné à la conser-

vation de son épargne qu'on ne l'intéresse à la conservation de son pécule par le mode actuel.

Le pécule est bien, en effet, comme l'épargne, une réserve dont la jouissance lui est promise, mais il y a entre l'un et l'autre toute la différence d'un secours donné, à une épargne honnêtement acquise par le travail. L'un abaisse l'homme à ses propres yeux et aux yeux du public, l'autre le relève. Les condamnés sont, quoi qu'on en dise, sensibles à ces nuances, et pour nous, il est hors de doute qu'ils préféreraient un livret d'épargne à un livret de pécule et que celui-là peut donner des résultats que celui-ci n'a jamais produits.

L'individu qui sacrifie d'avance son avoir à ses plaisirs, et de propos délibéré le fait servir uniquement à la satisfaction de ses vices et de ses passions, ne sera point arrêté par l'attrait de son épargne, mais la plupart des gaspillages non prémédités seront prévus par l'emploi du livret. En effet, si autre chose est se livrer au délit de perversité native, par habitude acquise, par emploi de moyens dénotant une intention bien arrêtée de faire métier du vol et accomplir accidentellement un acte coupable, grâce à un concours fâcheux de circonstances, autre chose aussi est dissiper un pécule avec l'intention bien arrêtée d'agir ainsi, et le gaspiller en folies sous l'incitation de circonstances fortuites. Il y a entre ces deux faits toute la distance qui sépare l'acte préparé, voulu, prémédité, de l'acte simplement consenti, ou plutôt de l'acte subi sous diverses influences. Et nous le rappelons ici, il faut compter au nombre de ces circonstances comme une des plus fâcheuses le passage obligatoire du pécule dans la poche du libéré.

Le mode actuel laisse bien toute facilité de convertir, dès qu'il l'a touché, son mandat en dépôt d'épargne, mais cette conversion comporte une double opération exigeant de la part du libéré un certain effort de volonté, une résolution bien arrêtée d'agir de cette façon : elle suppose chez l'individu une certaine force de caractère. Il y a une nuance qui n'échappe pas à qui examine les choses de près, entre conserver une épargne lorsqu'elle est constituée et la créer lorsqu'on en a les moyens.

Dans le premier cas, on a dû recevoir avec le livret la no-

tion de l'épargne, on sait quels avantages s'attachent à un dépôt de ce genre, on accepte simplement un fait accompli. Dans l'autre, il faut au contraire que l'idée de constituer une épargne vienne spontanément de soi-même et il faut la réaliser. Dans nos campagnes les succursales des caisses d'épargne sont rares, les bureaux de poste assez éloignés des petites localités; la réalisation de l'idée exige des démarches et, comme on l'a fait remarquer, un effort de volonté. Bien peu de libérés sont capables de cet effort, et cependant bon nombre accepteraient cette conversion si elle était accomplie. Se fussent-ils proposé même avant leur départ de placer ainsi leur avoir, est-il bien certain que le pécule une fois en poche ne changera pas de destination première? Affrontera-t-il toujours avec succès les péripéties d'un voyage du bureau de poste à la caisse d'épargne? C'est douteux. Ce qui est certain, c'est qu'on fait de nos jours très mauvais usage des sommes gagnées en prison. Essayons de combattre ces prédispositions par le livret d'épargne, l'œuvre de moralisation ne peut qu'y gagner.

Il faut qu'après avoir encouragé le condamné à l'ordre et à l'économie, on puisse lui dire au jour de sa libération : « Voici un livret d'épargne en votre nom d'une somme de ..., fruit de votre labeur ; que ce dépôt fructifie, augmentez-le par le travail et l'économie, vous aurez là une garantie contre les incertitudes de l'avenir ; une précieuse réserve contre la maladie et le chômage. » Il y a gros à parier que les bons détenus entendraient ce langage et en conserveraient une impression salutaire. La pensée de se sentir à la tête d'un petit capital relèverait le condamné à ses propres yeux, lui donnerait confiance en lui-même, confiance aussi dans l'issue de l'âpre lutte pour l'existence à entreprendre de nouveau, dans des conditions qui rendent le succès difficile.

Une société prévenue contre lui, impitoyable pour l'homme qui a une fois failli, insensible à son repentir, ne lui ménage ni affronts, ni mépris, le repousse, l'isole, le livre à ses seules inspirations et à ses seules forces. Le désespoir et la misère l'ont bientôt perdu ; son épargne lui donnera au fur et à mesure de ses besoins, avec les ressources nécessaires à son existence, et sans le danger des gros remboursements, la force et le cou-

rage de persévérer dans ses bonnes dispositions et les moyens d'attendre son placement.

Le découragement est le terme de la vie honnête pour le malheureux revenu au bien, mais en lutte au mauvais vouloir d'un public imbu de préjugés contre lui.

Le livret fera certainement beaucoup de bien, parmi les condamnés primaires, s'entend.

Il n'y a rien, nous le répétons, à en espérer parmi les récidivistes. Mais quand un seul libéré sur cent ou sur mille même lui devrait son retour à la vie honnête, l'Administration aurait le devoir d'en doter ses établissements, d'autant plus que l'innovation est aussi simple qu'utile et peu onéreuse ; en un cas même, elle devient avantageuse pour le Trésor.

VI. — Conversion du pécule-réserve en dépot d'épargne pendant la détention. — Ses avantages et ses difficultés d'application.

Entrons dans les détails d'application. Deux systèmes sont en présence, chacun avec ses avantages et ses petites difficultés d'exécution. Le premier consisterait à diviser en deux parties le pécule-réserve actuel dès le début de la peine ; le partage s'opérerait suivant une certaine proportion à déterminer. Les sommes afférentes à la première part, ou « pécule-réserve proprement dit », seraient destinées à alimenter les virements au profit du pécule disponible et à parfaire les dépenses de libération (achat de vêtements, secours de route, argent de poche, etc...) ; la 2e partie comprendrait la partie du pécule versée à la caisse d'épargne postale et serait désignée sous le nom de « pécule-épargne ».

Pour tirer du système tous les avantages qu'il comporte, il conviendrait d'absorber dans le pécule-épargne la plus grande partie du pécule-réserve. Au besoin, cette dernière partie pourrait se réduire aux fractions de franc non admises par la poste lors des versements. Dans l'intervalle de deux inscriptions au livret, le pécule-réserve se grossirait de la totalité des sommes destinées à la caisse d'épargne, leur passage dans cette portion ne serait donc que provisoire. Aux versements périodiques et

généraux elles seraient incorporées au pécule-épargne. En dehors du minimum d'un franc fixé par la poste pour chaque versement, il y aurait peut-être lieu d'en admettre un plus élevé pour les détenus, 5 ou 10 francs par exemple.

Rien ne s'oppose, sauf les complications de comptabilité produites par la subdivision d'une partie du pécule et les mouvements de fonds que cette modification entraîne, à ce que la totalité du pécule-réserve soit ainsi convertie en dépôt d'épargne.

En cas d'insuffisance de la partie réservée pour parfaire les dépenses de libération ou pour effectuer un virement accidentel au profit du pécule disponible, il ne serait pas impossible d'éviter les débets et d'opérer les virements par une demande en remboursement que le condamné serait invité à formuler. Une libération par voie de grâce inattendue n'interdirait pas davantage le recours au pécule-épargne, le comptable aurait à faire l'avance de la somme nécessaire au libéré et à se couvrir par une demande de fonds équivalente à la somme avancée et payable en un mandat postal en son nom. La caisse d'épargne postale admet ce genre de remboursement.

Mais ces opérations seraient facilement évitées soit en inscrivant, tout d'abord, pour les besoins imprévus et pour les frais de libération une somme fixe considérée comme le maximum de la dépense à prévoir de ce chef, soit en prélevant pendant tout le cours de la peine une portion de la partie réservée, — un, deux ou trois dixièmes — comme nous l'avons laissé entendre précédemment, portion qui constituerait le pécule-réserve proprement dit, — sauf à verser bien entendu à la caisse d'épargne, la veille de la libération, l'excédent de l'avoir du libéré sur ses besoins immédiats. Tout ce qui ne serait pas indispensable dès la sortie devrait grossir l'épargne. Il ne faut remettre au libéré que le nécessaire. Ce n'est pas à sa sortie, moment dangereux entre tous, qu'il convient de lui livrer des sommes de quelque importance. Le superflu qu'on lui confierait compromettrait l'épargne tout entière; lorsqu'il commence à « faire la noce » on ne sait quand il s'arrête... lorsque ses ressources épuisées ne lui permettent plus de la prolonger.

Il y a des obstacles à la mise en pratique du système préco-

nisé. Les uns, simples difficultés de forme, dont nous avons déjà dit un mot, seraient, avec un peu de bonne volonté, facilement aplanis : telles les modifications nombreuses à introduire dans les pièces relatives à la comptabilité du pécule, notamment l'adjonction d'une nouvelle série de colonnes destinées à figurer le pécule-épargne et à recevoir l'inscription des entrées et sorties de fonds afférentes à cette partie de la masse. Le système soulève une objection plus grave. La conversion du pécule-réserve en dépôt d'épargne serait, au fond, la négation formelle des principes qui régissaient le pécule-réserve. D'après le règlement de 1864, en effet, les sommes mises en réserve pour l'époque de la sortie appartiennent à l'État. Elles restent simplement promises au condamné pendant sa peine, mais ne deviennent sa propriété que du fait de sa libération. Bien que constituées sur le produit du travail, on leur attribue ainsi le caractère d'un secours que l'État semble rester maître de donner ou de refuser. Pour recevoir cette aumône, il est indispensable que le condamné quitte la prison par voie de libération ; l'évadé non repris et les héritiers du condamné décédé en cours de peine n'ont aucun droit à cette partie du pécule ; par opposition, l'évadé libéré après réintégration et les héritiers du condamné décédé après l'expiration de sa peine sont admis à le réclamer. Ce droit de propriété que l'État s'est arrogé paraît plus ou moins légitime et fort étrange.

Le livret d'épargne ne s'accommoderait que d'un principe diamétralement opposé. La constitution d'un dépôt d'épargne au nom d'un condamné équivaudrait à la reconnaissance officielle du droit de propriété qu'on dénie aujourd'hui.

Comme conséquence immédiate, le pécule-réserve des individus décédés après l'expiration de leur peine ferait retour à leurs héritiers, et l'évadé, s'il l'osait jamais, serait fondé à réclamer le sien. Mais de ce dernier côté il n'y a rien à craindre !

La perte subie du premier chef par le Trésor paraît trop minime pour être envisagée comme un obstacle sérieux à l'adoption du livret d'épargne. Du reste, peut-être conviendrait-il de réserver les droits de l'État à cet égard, en vertu d'une convention à intervenir entre le Sous-Secrétariat des postes

et télégraphes et la direction de l'administration pénitentiaire.

Nous devons déclarer que nous serions peu partisan des restrictions tendant à imprimer aux livrets des détenus un caractère spécial, à en faire une catégorie à part. Tout signe distinctif, tout timbre spécial dont ces titres seraient frappés signalerait les titulaires à l'attention publique et ferait perdre le bénéfice qu'on attend de cette réforme. Le libéré aurait hâte de se débarrasser d'une pièce révélatrice en réalisant son avoir et nous retomberions, sous une autre forme, dans le système actuel.

L'envoi annuel du livret à Paris pour l'inscription des intérêts fait craindre à première vue quelques difficultés dans le règlement des comptes. On se demande notamment s'il serait possible au comptable de procéder à ce règlement lorsque le livret est à la direction des postes. Après réflexion, on reconnaît que le bulletin de dépôt donné par la poste en échange du livret pourrait tenir lieu de titre et être simplement remis au libéré. Le changement de domicile de ce dernier serait signalé et son carnet lui parviendrait à sa nouvelle résidence. Les avances restent parfaitement possibles avec le mode de remboursement indiqué plus haut. D'ailleurs, cet envoi du livret n'est peut-être pas indispensable et les livrets des détenus seraient sans grand inconvénient dispensés de cette formalité.

Si cette obligation était maintenue, l'intérêt rentrerait chaque année en recette dans le pécule-réserve par un simple jeu d'écritures. Enfin le livret ne serait pas remis au libéré, mais transmis à sa destination où il devrait le réclamer.

VII. — Conversion provisoirement reportée a l'époque de la libération.

En présence des difficultés de principes et de forme que nous venons de signaler, difficultés qui pourraient faire ajourner trop longtemps la mise en pratique du système, il nous reste à examiner s'il ne conviendrait pas, avant solution définitive d'une question inséparable de lenteurs et d'expériences préalables, d'adopter une mesure provisoire, la conversion, par

exemple, en dépôt d'épargne du reliquat des deux pécules au moment de la libération.

Ce procédé ne permettrait guère d'intéresser le condamné à la prospérité de son épargne avant sa sortie et d'obtenir du livret l'influence stimulante qu'on en attend au cours de la détention. A peine concevrait-il l'idée de l'épargne! Cependant, cette adoption partielle du livret aurait sa valeur.

Ce serait un mode de remboursement bien supérieur au mandat postal. Le libéré bénéficierait toujours d'un placement sûr, le titre qu'il recevrait conserve sa valeur sur toute la France: le retrait des fonds serait facultatif, intégral ou partiel.

Il n'y a pas de modifications à apporter au règlement de comptabilité de 1864. L'application de cette mesure est simple, facile, n'exige pas d'initiative préalable. Une simple instruction suffirait pour en provoquer l'exécution générale.

Elle ne peut, par rapport au mode actuel, donner de résultats défavorables, puisqu'elle maintient pour le libéré la seule obligation bonne à retenir, celle qui l'astreint à se rendre à la résidence indiquée.

Voici comment on aurait à procéder :

Après le règlement du compte du libéré, le comptable fait verser au bureau de poste le reliquat du pécule, toutes dépenses prélevées, et fait ouvrir un livret d'épargne au nom du libéré en indiquant le lieu où ce titre doit parvenir. La poste délivre quittance du premier versement. Ce récépissé est remis au libéré qui se présente au bureau de poste de sa résidence pour y obtenir, contre production de cette pièce, son livret d'épargne.

S'il en a préalablement exprimé le désir, le facteur le lui apporte à domicile. L'ouverture du livret et son envoi *gratuit* au titulaire n'exigent qu'un délai de trois jours.

On voit que cette conversion du pécule en dépôt d'épargne, à la dernière extrémité, réserve tous les droits de l'État sur le pécule réserve. Elle supprime aussi la dépense en frais d'envois de mandats postaux qui figure au budget de l'administration pénitentiaire.

Nous ne serons pas mal venu, par le temps de réductions budgétaires que nous traversons, à signaler une économie facile à

réaliser. L'intérêt qui s'attache à cette considération est bien diminué, il est vrai, par le chiffre de la dépense supprimée.

Enfin, cette innovation partielle présenterait sur une innovation plus radicale l'avantage de conserver au Trésor le dépôt du pécule-réserve pendant toute la durée de la peine sans obliger l'État à servir l'intérêt payé par l'intermédiaire de la caisse d'épargne postale.

VIII. — Conclusion.

Nous ne terminerons pas cette étude sans insister sur le meilleur de tous les arguments à invoquer en faveur de l'adoption du livret d'épargne :

Les colonies correctionnelles de jeunes détenus font usage du livret et s'en trouvent bien, puisque personne ne demande à revenir aux anciens modes de remboursement. C'est là un fait acquis, contre lequel ne sauraient prévaloir ni les objections de forme signalées, ni celles qui pourraient être dictées par l'esprit de routine, ennemi né de toute amélioration. L'Administration pénitentiaire a donc le devoir de faire entrer tous les établissements pour longues peines dans la même voie. Cette réforme contribuera peut-être beaucoup plus au succès de l'œuvre de moralisation dont elle est chargée que beaucoup d'autres en apparence plus importantes.

Il est seulement regrettable qu'elle ne puisse être appliquée aux détenus des prisons pour courtes peines.

A l'égard de ces derniers, il y aurait lieu de proscrire absolument la remise des pécules importants de la main à la main et de recommander l'emploi du mandat postal toutes les fois que les sommes à délivrer sont assez élevées et que l'intérêt du libéré ou de sa famille exige ce mode de remboursement.

Raux,

Directeur honoraire du service pénitentiaire,
Administrateur de la Caisse d'Epargne,
Premier Adjoint au Maire de Montpellier.

ORIGINES NÉOLITHIQUE ET MYCÉNIENNE DES TATOUAGES DES INDIGÈNES DU NORD DE L'AFRIQUE

La civilisation berbère est issue pour la plus grande part de la civilisation européenne néolithique. C'est à l'aurore de cette civilisation que les races néolithique commencèrent à essaimer sur l'Afrique du Nord, important leurs procédés d'inhumation, entre autres les mégalithes, l'ensevelissement accroupi et la peinture en rouge des os, leur type de poterie, la pratique de la trépanation, etc. Certaines particularités doivent être recherchées plus spécialement sur les bords de la mer Egée, d'où sont arrivées les dernières migrations compactes, composées surtout de tribus thraco-phrygiennes, qui ont apporté au pays son fonds linguistique. Nous avons exposé, dans d'autres travaux, plusieurs de ces questions jusqu'alors à peu près inconnues. Nous allons aujourd'hui essayer de faire connaître les origines du tatouage dans le nord de l'Afrique.

Il semble tout d'abord indiqué de faire ressortir que les primitifs ne possèdent pas de nombreux types d'ornementation. Ils les emploient aussi facilement pour orner certaines pierres ou leur céramique que pour se tatouer le corps. Nous aurons, dans le cours de ce travail, occasion de vérifier l'exactitude de cette remarque.

C'est dans l'Europe orientale, et plus spécialement dans la vallée du Danube et le nord de la presqu'île des Balkans, que l'on a trouvé les stations néolithiques les plus importantes au point de vue qui nous occupe. Ces stations offrent un air de parenté accentué avec les stations de l'industrie mycéniennes. Elles semblent être les précurseurs de cette civilisation.

Sous ce rapport, la station de Tordos, étudiée par M. Hubert Schmidt (1), mérite d'être signalée. Cette station est à l'ouest de Broos, sur la rive méridionale du Maros. On y trouve des signes alphabétiformes analogues à ceux que M. A. Evans a découverts en Crète. La trouvaille la plus intéressante à notre

(1) Hubert Schmidt (*Tordos Zeitschrift f. Ethnologie*, 1903, p. 438 et séq.)

point de vue est celle de figurines portant des tatouages traditionnels et des motifs de peinture du corps.

La figure assise que nous reproduisons (fig. 1) représente un sujet féminin assis. Cette femme est plutôt grosse. La face est mal représentée. Les mains sont jointes. Au pourtour de chaque sein est un tatouage en forme d'anneau, se terminant en dehors par une tête d'animal ; sur l'abdomen est dessiné, au niveau de l'ombilic, un triangle à pointe inférieure dans lequel est tracé un dessin en forme de S couché. De chaque côté de ce triangle partent des lignes sinueuses parallèles. Celles du milieu commencent par un losange.



Fig. 1 *a*



Fig. 1 *b*

Figurines de Tordos

La partie postérieure de la figurine porte, au niveau des omoplates, des dessins assez frustes. Au niveau de la ceinture, des dents de loup, « deux lignes horizontales parallèles », enfin sur chaque fesse un losange (fig. 1, *a*, *b*).

Une autre station néolithique a été fouillée à Jablanica, en Serbie, par M. le docteur Miloje Vassits. M. S. Reinach rend compte de cette découverte dans l'*Anthropologie*, en faisant la remarque suivante : « Nombre de figurines de la station de Jablanica offrent des dessins incisés et des traces abondantes de couleur rouge, qui éveillent l'idée d'un tatouage primitif (1). »

(1) *L'Anthropologie*, 1901, p. 529.

Nous donnons la reproduction d'une de ces figurines primitives (fig. 2). Il s'agit d'une femme. La tête est mal indiquée,

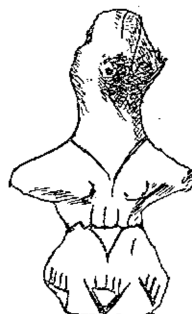


Fig. 2

Figurine de Jablanica

en forme de bec. Les seins sont représentés. Une incision paraît figurer un collier. Une autre marque la taille. A ce niveau, comme pour la figurine de Tordos, est dessiné un triangle à pointe tournée en bas. Quatre traits verticaux partent du bord supérieur de ce triangle. Un triangle semblable est au-dessous à la partie inférieure de la figurine sans membres. Des traits verticaux bordent la base du triangle. De chaque côté de celui-ci sont des lignes ornées de traits perpendiculaires à leur direction. En d'autres termes, la région abdominale paraît surtout être le siège de tatouages. Même remarque peut être faite pour la statue de Tordos.

Les deux figurines de la station néolithique de Coucouteni, en Moldavie, ont été étudiées par M. Butzureano (1). Les sujets sont remarquables par la multiplicité des lignes tracées. Aussi peut-on se demander s'il s'agit d'un tatouage ou d'une peinture de corps. La figurine n° 3 porte un tatouage en forme de losange subdivisé en quatre portions égales par deux traits en croix de Saint-André. Chaque portion est marquée d'un point à son

(1) *Congrès international d'anthropologie de Paris*, 1889.

centre. Ce tatouage répond à l'abdomen. Sa partie supérieure paraît correspondre aux fausses côtes. l'inférieure descend

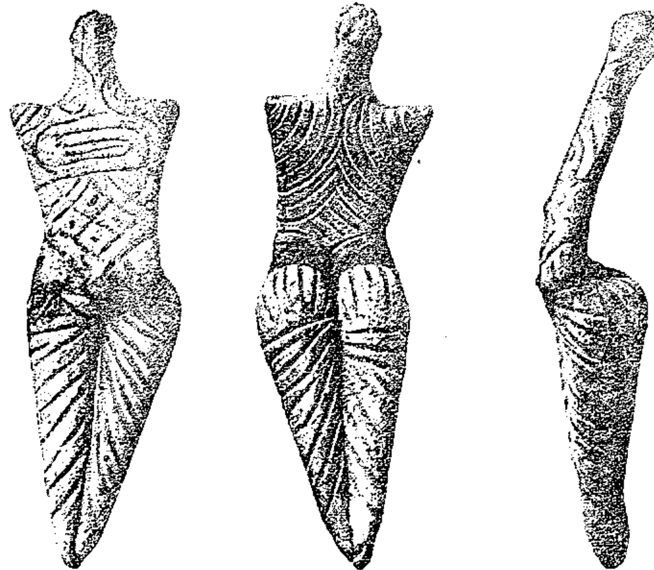


Fig. 3 a Fig. 3 b Fig. 3 c
Figurines de Coucouteni

jusqu'au niveau du pubis. Il remplace le triangle observé sur les figurines des autres stations néolithiques. La figurine n° 4 porte un triangle abdominal, dans lequel sont inscrits des triangles de plus en plus petits. Le plus petit est à la place de la cicatrice ombilicale. En outre, les figurines sont couvertes de lignes sinueuses, concentriques. Ces lignes sont surtout remarquables sur la région du dos des deux statuettes. Cette ornementation n'est pas sans analogie avec celle que l'on trouve sur les produits de la céramique de cette époque. Elle ressemble beaucoup aussi aux lignes courbes concentriques qui ornent certains dolmens de Bretagne, tels que celui de Gavr'innis, ou d'Irlande, comme celui de Lough-Crew.

Les membres inférieurs des deux figurines sont ornés de lignes parallèles, obliques sur le n° 3, entrecroisées par groupes sur le n° 4.

Ces figures constituent un document important pour l'histoire du tatouage ou des peintures de corps dans la région danubienne.

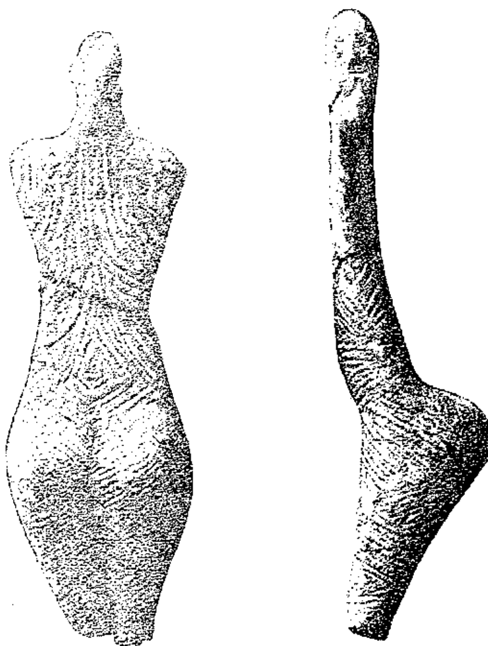


Fig. 4 *a b* Fig. 4 *c*
Figurines de Coucouteni

Cette coutume a persisté d'ailleurs fort longtemps dans cette zone, par suite d'un archaïsme prolongé. En effet, Hérodote nous apprend que les tatouages et les peintures corporelles étaient, de son temps, en grand honneur chez les Thraces et les peuples voisins. La noblesse thrace avait seule le droit de se tatouer. Les gens de basse extraction ne pouvaient le faire (1). Les céramistes grecs, représentant la mort d'Orphée tué par les femmes thraces, n'avaient garde d'omettre de figurer leurs tatouages (Panofka, Heydemann, Harrisson, Wolters, etc.). Les Ayathyrses, peuple des Balkans, d'après Pomponius Mela, se peignaient le visage, le corps et les membres en bleu (2).

(1) HÉRODOTE, V, 6.
(2) MÉLA II, ch. I, p. 622. Collection Nisard.

Hérodote dit que les Budins se peignaient le corps en entier en bleu et en rouge (1). Virgile a parlé aussi des Gélons peints, *pictosque Gelonos,* dans ses *Géorgiques* (II, v, 115). Les Gélons étaient une fraction des Budins. Les statuettes de Coucouteni donnent une idée exacte de l'aspect de ces peintures de corps.

Ajoutons que les peuplades qui peignaient le corps de leurs vivants avaient la coutume de peindre en rouge les os de leurs morts après décharnement. Les fouilles des divers tumuli ou kourganes du sud de la Russie et de la vallée du Danube ont révélé cette pratique assez curieuse.

Plus au sud, dans la mer Égée, nous retrouvons des statues peintes et tatouées. Seulement, elles datent d'une période moins reculée que les stations que nous venons d'énumérer. Ce qui prouve que dans cette région la pratique des tatouages s'était maintenue jusqu'à l'époque du bronze.

Tout d'abord, nous pouvons relever une statuette en terre cuite dont Schliemann a trouvé le buste dans les ruines de la troisième ville du site d'Hissarlik. Celle-ci s'établit sur les débris de la cité incendiée. Elle est contemporaine de la civilisation mycénienne (fig. 5).

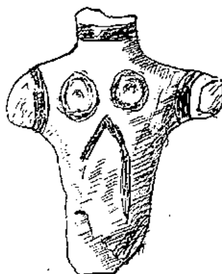


Fig. 5

Figure d'Hissarlik

A la base du cou, à la naissance des bras, au pourtour des seins de la figurine, l'artiste a peint une bande de couleur. Ce sont apparemment des peintures de corps qui ont été représen-

(1) V, 108.

tées. Il est à remarquer qu'au-dessous des seins du sujet, qui est féminin, commence un triangle à sommet supérieur, effacé malheureusement dans sa partie inférieure. C'est une analogie avec les statuettes de la région danubienne. Rappelons que la statue de Tordos avait aussi autour des seins un dessin en forme de serpent. Il ne paraît pas risqué de relier entre elles à travers l'espace ces deux figurations de peinture corporelle ou tatouages. Ajoutons que les archéologues ont signalé les grandes affinités entre les produits des stations de la péninsule balkanique et les centres de civilisation mycénienne.

Jusqu'ici nous n'avons eu que des figurations à tête informe ou sans tête. Nous allons maintenant parler d'une tête tatouée. Il s'agit d'une tête de marbre trouvée à Amorgos (fig. 6).

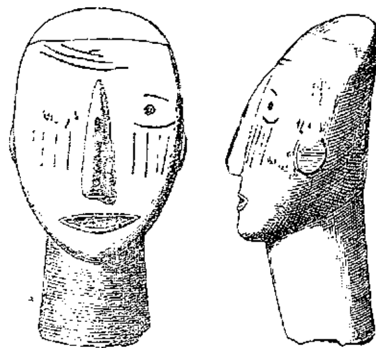


Fig. 6
Tête d'Amorgos.

M. Wolters en a fait l'objet d'une description spéciale (1). Elle porte les traces de dessins en couleur rouge et noire. Quelques lignes du front figurant des rides ou des cheveux sont rouges. Des lignes verticales sur les joues et le nez sont de la même couleur. Les yeux sont noirs. On trouve aussi sur cette statue une coloration jaunâtre dont on ne peut pas définir avec sûreté l'origine. M. Wolters admet que les statues tatouées de ce type proviennent d'une population préhellénique. En tous cas, ces tatouages sont moins compliqués et surtout moins artistiques

(1) *Mittheilungen des K. Deutschen (Arch.Instituts Athen.*, 1891, XVI).

que ceux observés à l'époque de la pierre polie. Ajoutons que ces tombes d'Amorgos, fouillées par M. Dümmler, contenaient des corps dans la position accroupie. Le docteur Blinkenberg a reconnu, dans certaines épingles de bronze avec manches de stéatite trouvées à Amorgos, des instruments à tatouer (1).

M. Wolters a remarqué, sur une figurine de Ios, des traces de rouge à la poitrine et au visage.

Une autre figurine, trouvée à Sparte, représente une femme stéatopyge (fig. 7). Elle porte sur le bras droit, au niveau du

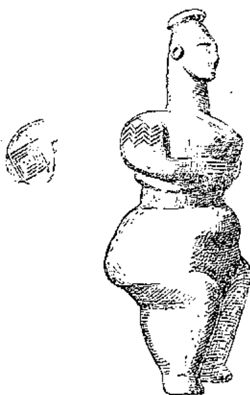


Fig. 7
Figurine de Sparte.

deltoïde, un tatouage composé de quatre lignes en zigzags ; le bras gauche est couvert d'un tatouage formé d'une série de losanges, inscrits les uns dans les autres. La pose de cette statue est celle d'une personne accroupie, comme à Tordos.

Nous donnons maintenant le dessin de trois statuettes de femmes nues tatouées provenant de l'île de Chypre. Ces statues ont été reproduites dans le tome III de l'*Histoire de l'Art* de MM. Perrot et Chipiez; les auteurs les présentent, d'après Cesnola, comme phéniciennes. Les découvertes faites depuis que ces pages ont été écrites doivent modifier l'opinion sur ce sujet. M. S. Reinach a rattaché ces statuettes à celles de déesses nues de la sculpture primitive d'Europe (2). M. Ohne-

(1) *Antiquités prémycéniennes*, p. 46 et suiv.
(2) *La Sculpture en Europe et l'Anthropologie*, 1895, n° 3, et 1896, n° 2.

falsch Richter date ce type de statues de deux mille ans avant notre ère. Il a trouvé en 1894 une idole semblable à Nikolides, avec des vases mycéniens (1). D'ailleurs la figurine n° 18 provient



Fig. 8
Figurine de Cypriote.

d'une tombe de l'ancien cimetière d'Alhambra exploré par Cesnola. Les tombes masculines possédaient dans leur mobilier funéraire une figurine d'argile de guerrier égéen; les tombes de femmes, des déesses nues.

Ajoutons que les figurines n°s 9 et 10 ont une face de chouette avec yeux ronds rapprochés de la ligne médiane et bec. Ce caractère les rapproche de statuettes à tête semblable trouvées par Schliemann à Hissarlik.

Le tatouage abdominal, avec raies parallèles sur la partie supérieure des cuisses, place ces statuettes à côté de celles de Tordos et surtout de Coucouteni et, comme nous allons le voir, de celles de Malte et de Nagada en Égypte.

C'est au même type de femme stéatopyge qu'il faut rapporter une série de sept figurines trouvées dans le temple mégalithique de Hagiar-Kim, à Malte. M. Myres, dans le journal *The Man*, donne la photographie d'une de ces statues. L'artiste a marqué à la pointe des tatouages sur les bras, le dos et la région fessière. Ce sont des lignes courbes et des triangles. On pourrait rapprocher ce type d'ornementation des deux statues de

(1) Ohnefalsch Richter : *Zeitschrift für Ethnologie*, 1899, p. 71.

Coucouteni, et aussi de la partie postérieure de celle de Tordos.

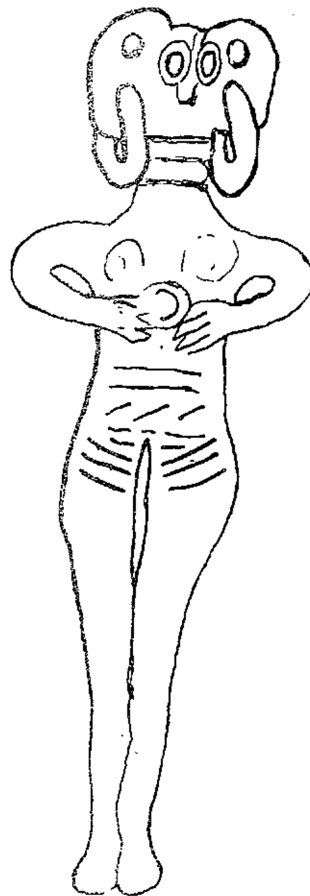




Fig. 9 Fig. 10
Figurines cypriotes.

Si de Malte on passe en Afrique, on trouve dans les fouilles pratiquées à Nagada et à Ballas par MM. Flinders, Petrie et Quibel de nouvelles traces de statues tatouées (1).

La station de Nagada est située sur les bords du Nil, à une

(1) Flinders, Petrie and Quibell: *Naguada and Ballas*, London, 1896.

trentaine de kilomètres au nord de Thèbes. Elle renferme un mobilier de la pierre polie. Dans cette station et à Ballas, la grande majorité des sujets, trois mille environ, a été inhumée dans la position accroupie. On a trouvé des statues stéatopyges dans la position assise, comme celles de Tordos, d'Amorgos et de Malte. Celles-ci ne sont pas tatouées. Par contre, une figurine, probablement de femme, aux formes élancées, était

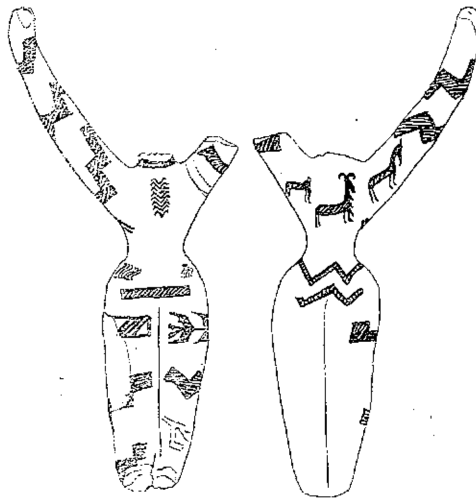


Fig. 11
Figurine de Nayada.

couverte de tatouages (fig. 11). Cette statue d'argile blanche portait des dessins en noir sur le tronc et les membres. La tête manquait. Ces tatouages sont intéressants, car ils établissent un lien entre les néolithiques d'Europe et ceux d'Afrique. Les motifs dominants sont des lignes brisées sur les bras, les jambes et le dos. Le dos, en particulier, porte une série de petites lignes en forme de V. Sur l'abdomen, on peut noter deux lignes brisées parallèles.

Ces lignes en zigzags rappellent celles du bras de la statue de Sparte.

Les dessins de ces tatouages reproduisent des motifs d'orne-

mentation de la poterie primitive d'Europe et de celle des bords de la mer Egée.

Sur notre figurine, apparaît un élément que nous n'avons pas encore vu : c'est la représentation d'animaux faite en tatouages. On remarque, en effet, trois quatrupèdes. Les indigènes actuels représentent, comme nous allons le montrer, de cette façon, la gazelle. On peut penser que l'animal qui est au milieu, figuré avec de longs poils, est un mouflon à manchettes.

D'autres statuettes, plus souvent masculines, ont été trouvées dans cette nécropole de Nagada. On remarque sur le tronc de quelques-unes des traits parallèles horizontaux (n°s 3, 7, 8, 9, 10, 11, pl. LIX ; 21, pl. LX).

Ces objets ont été déposés dans les tombeaux de Nagada environ 3000 ans avant notre ère. Sous Séti Ier, au xve siècle avant notre ère, des Tamahous, ou peuple du Nord, attaquèrent l'Égypte. Ces tribus, qui, à cette époque, colonisaient le nord de l'Afrique, provenaient de la mer Egée, comme l'indiquent leurs noms de Mashaousha ou Mysiens, de Thoursha ou Troyens, de Leka ou Lyciens, d'Akaousha ou Achéens, etc. C'étaient les populations de l'époque mycénienne. Comme les statues de la pierre polie, celles des Cyclades, de Malte ou de Nagada, les guerriers de cette époque étaient couverts de tatouages. Quatre de ceux-ci ont été représentés d'après nature sur le tombeau de Seti Ier. Ces personnages portent des tatouages différents (fig. 13, 14, 15). En allant de gauche à droite, le premier (fig. 12) porte sur le bras droit des lignes formant une croix. Les deux Tamahous qui suivent ont le même tatouage en forme de croix sur le bras droit (fig. 13 et 14). Sur le poignet droit du premier, on note une ligne formant bracelet. Chacun des autres personnages porte un tatouage semblable en bracelet. La femme de Nagada avait également aux bras des tatouages au niveau des poignets.

Notre premier personnage du tombeau de Seti (fig. 12) porte sur l'épaule gauche trois lignes parallèles. Ce tatouage de l'épaule n'est pas sans analogie avec celui de la statue de Sparte et aussi de celle de Nagada.

Le second Tamahou a aussi deux lignes sur l'épaule gauche (fig. 13).

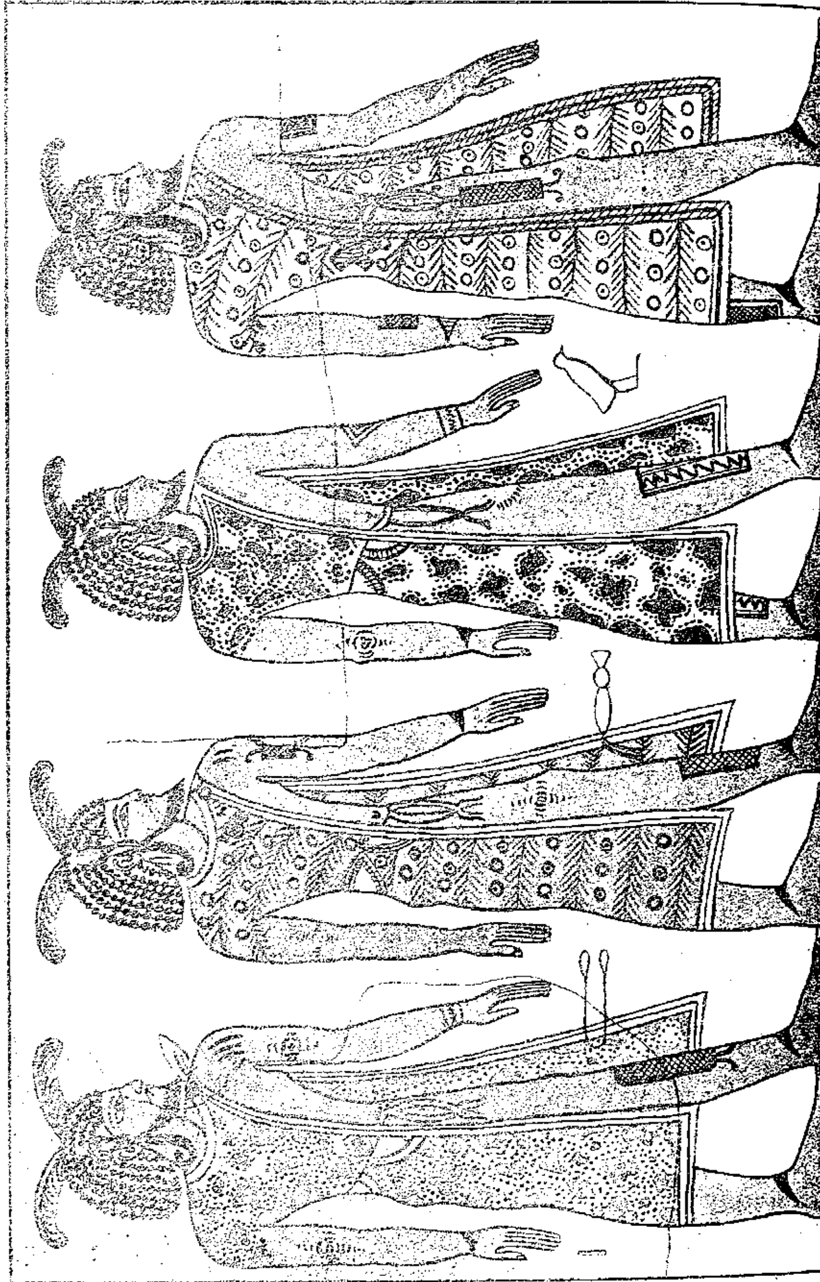


Fig. 12 Fig. 13 Fig. 14 Fig. 15

Tamahous figurés sur le tombeau de Seti Ier.

Sur le bras gauche du premier personnage, on remarque un tatouage rond avec un point au milieu. Au-dessus et au-dessous sont deux petits traits parallèles : il y a aussi un trait en avant et en arrière. Schliemann a figuré dans *Ilios* plusieurs vases portant une décoration analogue, savoir cercle avec point central et lignes en dehors (*Ilios*, fig. 42, 44, etc.). Un dessin, en triple bracelet, orne le poignet gauche de ce sujet et du nº 14.

Sur la jambe gauche, on remarque un tatouage formant un quadrilatère allongé, dont la surface est couverte d'un quadrillé fin. Deux appendices divergents en forme de cornes partent du bord inférieur de ce dessin. Ce serait le symbole de Neït, la déesse lybienne (fig. 12).

Le nº 13 porte ce symbole sur le bras gauche, le nº 15 sur la cuisse gauche. Chacun des trois autres chefs a à la jambe un tatouage de forme quadrilatère avec damier. Ce tatouage est d'ordinaire placé en avant, sauf chez le nº 15, chez lequel il est à la partie postérieure de la jambe. La figurine de Nagada porte des dessins assez semblables aux jambes.

Les nºs 14 et 15 ont, l'un au pli du coude, l'autre au poignet de la main gauche, un tatouage triangulaire à base supérieure. Dans le triangle du premier sont insérés deux triangles plus petits; dans celui du second est un quadrillé. Le nº 15 porte également un quadrillage de forme carrée sur le bras gauche. La statue de Sparte avait un tatouage analogue sur le bras gauche. C'est d'ailleurs avec celle-ci et la figurine de Nagada que les tatouages des Tamahous offrent le plus de points de ressemblance. Cependant les tatouages en damier de l'une des statues de Coucouteni, les deux losanges de celle de Tordos, les triangles de la figurine de Jablanica ont leurs analogues chez les guerriers tamahous de la période mycéenne.

Or, la plus grande partie de la population berbère de l'Afrique du Nord tire ses origines des néolithiques d'Europe, puis des Egéens de l'âge du bronze. Je crois avoir établi ces faits dans divers mémoires. Ces immigrés, depuis leur arrivée en Afrique, se sont pour ainsi dire figés dans leur civilisation particulière. Tandis que leurs parents évoluaient en Europe, eux

persistaient dans un archaïsme prolongé qui dure encore à la période contemporaine.

Le tatouage fait partie de cette pratique archaïque transmise d'âge en âge. La Libyenne de Negada (3.000 ans), les Tamahous vers le xve siècle, Hérodote au ve siècle avant notre ère établissent la pérennité de cette pratique chez les Libyens. « Les Libyens Maxyes, dit cet historien, se peignent le corps avec du vermillon. »

Or les Maxyes, qui d'après Hérodote se vantaient d'être d'origine troyenne, ont été désignés par les Romains sous le nom de Massyles. Ils occupaient la province actuelle de Constantine. « Les Gyzantes, d'après Hérodote, se peignent tous avec du vermillon » (IV, 194). Les Gyzantes, que Scylax, dans son périple, décrit comme grands et blonds, ont donné leur nom à l'ancienne Byzacène (Tunisie centrale). Les découvertes archéologiques ont montré en Tunisie et en Algérie des nécropoles dans lesquelles des vases ont été trouvés avec de la couleur rouge. Ce qui semblerait indiquer, comme dans le monde mycénien, où des découvertes analogues ont été faites, une peinture du cadavre au moment de l'inhumation. De plus, sur les bords de la mer Égée, comme en Afrique, on avait coutume de peindre les os en rouge, après décharnement. Certaines de ces nécropoles datent de l'époque romaine. Cela prouve que le rite a persisté fort longtemps. Il a duré, sans doute, jusqu'à l'invasion arabe.

Ces peintures corporelles étaient très en honneur chez les Guanches. Ces Libyens par leur position insulaire ont été plus que les autres à l'abri des influences qui se sont succédé sur le pays berbère.

Voici ce qu'en disait Cadamosto : « Les hommes aussi bien que les femmes ont l'habitude de se peindre le corps avec le suc d'herbes de différentes couleurs, vertes, rouges et jaunes. » M. Verneau ajoute : « La peinture la plus employée était l'ocre qui se rencontre abondamment dans certaines localités. Les mortiers que j'ai décrits servaient pour la plupart à le broyer; les vacuoles étaient encore remplies de cette substance. Les cachets ou *pintaderas*, destinés à imprimer les dessins sur la

peau, renferment eux-mêmes très souvent des traces d'ocre dans les parties creuses (1). »

Au Congrès international d'anthropologie de 1900, MM. Chil y Naranjo (de las Palmas) a appelé l'attention sur l'analogie de formes et de peintures d'une station néolithique prémycénienne de l'Ukraine avec celles des poteries canariennes. M. Verneau a en partie confirmé cette appréciation (2). Or le tatouage reproduit toujours les motifs de dessins de la céramique. Cette constatation d'analogie des dessins d'une station néolithique du sud de la Russie et de ceux d'une île nord-africaine est une précieuse confirmation des idées développées dans les pages précédentes.

Il reste maintenant à exposer les affinités des tatouages indigènes modernes avec ceux de l'époque néolithique en Europe et aussi en Afrique.

Pour les faire mieux connaître, j'ai chargé des indigènes tatoueurs détenus à la prison de Tunis de relever les tatouages que portaient les autres prisonniers. Semblable opération a été faite à la prison des femmes indigènes de Tunis. La collection qui en est résultée serait difficile à publier, à cause de son ampleur. Nous allons nous borner à quelques spécimens destinés à mettre en relief ces affinités.

Les indigènes se tatouent sur les mains, les avant-bras et les bras. Ils font aussi des tatouages sur la portion postéro-externe de la jambe.

Les femmes portent en outre des tatouages à la face, au front, au nez, à la joue et au menton. En plus, presque toutes les béduines ont un tatouage entre les seins. La pudeur islamique a fait tomber en désuétude les tatouages abdominaux.

Outre les tatouages indélébiles, les indigènes se font aussi des peintures jaunes sur la face, le front de préférence, les mains et les pieds avec du henné. Les ongles teints en jaune par ce procédé sont de bon ton. On se met du rouge sur les joues, du koheul ou poudre d'antimoine aux yeux. Enfin, souvent dans un but thérapeutique, les indigènes se tracent

(1) VERNEAU : *Cinq années aux Canaries*, p. 76.

(2) VOLKOW : L'industrie prémycénienne dans les stations néolithiques de l'Ukraine, *Compte rendu du Congrès international d'anth. préhistorique*, 1900, p. 403.

des raies parallèles, surtout sur le front, avec du *souak*. Ces raies sont identiques à celles de la statue d'Amorgos.

Disons que quelques groupes berbères ne pratiquent pas le tatouage. Tels sont par exemple les Gerbiens, les Kerkenniens, les Mzabites, etc. Ces populations à brachycéphalie très nette ne paraissent d'ailleurs pas avoir la même origine que l'ensemble de la population berbère.

Ajoutons que les tatouages varient selon les diverses régions du Nord de l'Afrique, tout en conservant un air de famille, un style commun. Ces variations correspondent à des variations parallèles d'ornementation de la poterie locale. Pour le massif de Kroumirie par exemple, le fait est tout à fait net.

J'ai essayé de grouper par analogie les principaux motifs de tatouages.

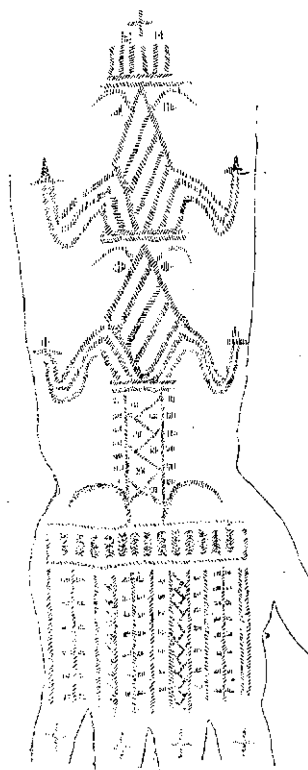


Fig. 46
Tatouage de main et avant-bras.

La figure n° 16 où le dessinateur a reproduit les petites incisions faites à la peau pour y introduire la matière colorante — indigo ou noir de fumée — rappelle, dans ses parties A et B, les losanges placés sur la partie postérieure de la femme de Tordos. De ces losanges partent des lignes sinueuses parallèles. La figure 17 donne également une reproduction de ce type d'orne-



Fig. 17

mentation avec, en plus, la dent de loup, comme sur la partie postérieure de la statue. La figure 18 donne également un spécimen de dent de loup.

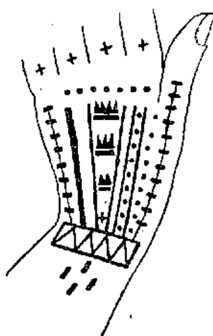


Fig. 18

Les triangles et lignes ornés de petits traits parallèles sont très fréquents dans l'ornementation berbère. Les figures 19, 20, 21 donnent des exemples de triangles ornés de petits traits perpendiculaires à leur base, comme pour la figurine de Jablanica. Ces triangles peuvent porter ce type d'ornementa-

tion sur leurs autres côtés (fig. 21, 22, 23). Ces divers tatouages



Fig. 19



Fig. 20

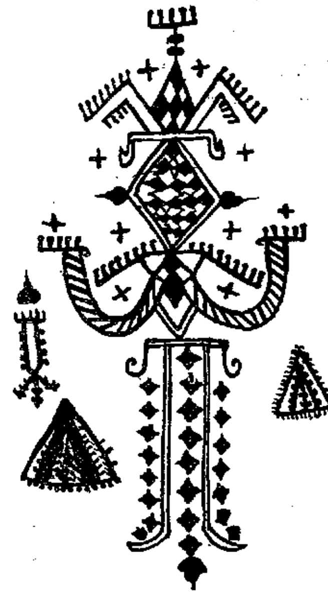


Fig. 21

Tatouages de bras.

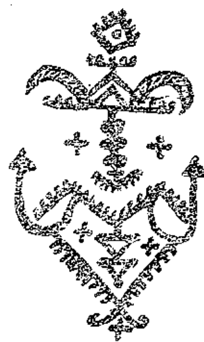


Fig. 22



Fig. 23

Tatouages de bras.

montrent aussi l'ornementation par lignes ornées de petits traits perpendiculaires.

Ce mode existait à la période mycénienne, comme le montre la figure 24, empruntée à l'ouvrage de Schliemann sur Tirynthe.



Fig. 24
Fragment d'enduit de Tirynthe (SCHLIEMANN : *Tirynthe*, pl. XI, C).

La figure 19 rappelle le type du peigne. Ce motif est courant dans l'ornementation des tapis indigènes, spécialement de ceux de Kérouan.

Les artistes ne donnent souvent que cinq branches au peigne, qui devient ainsi un *Khemsa* (les cinq doigts) contre le mauvais œil (fig. 21). Il semble inutile de reproduire ici des exemples de peignes de l'époque néolithique ou de celle du bronze, que donne la figure 19. C'est très probablement le motif du peigne que porte la figure de Jablanica.

Le type de losange ayant à l'intérieur un second losange et subdivisé à l'intérieur en quatre portions égales avec un point central se retrouve dans les figures 25 A, 26 A et C, 30 D. Comme dans la figure 3 de Coucouteni, ces losanges sont entourés de lignes circulaires parallèles.

L'imagination de l'artiste a multiplié les divisions du losange, pour arriver au damier (fig. 21, 27, 28, 29, 36).

Les triangles inscrits les uns dans les autres de la figure 4 de Coucouteni sont rappelés dans les tatouages des figures 23, 36.

La poterie néolithique offre de nombreux exemples du tatouage en zigzags que porte sur le bras droit la statue de Sparte (fig. 7) et les bras de la figurine de Nagada (fig. 11). Ce type d'ornementation est fréquent sur la poterie faite en Kroumirie. Il est plutôt rare dans les tatouages berbères. Il n'entre que comme ornement accessoire (fig. 30 B et 31).

En voici cependant un exemple provenant de notre mémoire sur la Kroumirie (1) (fig. 33).

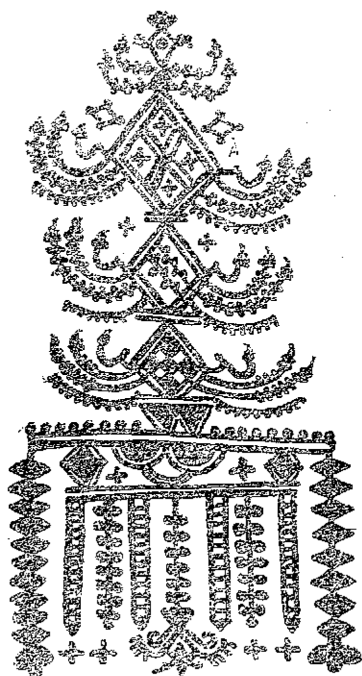


Fig. 25

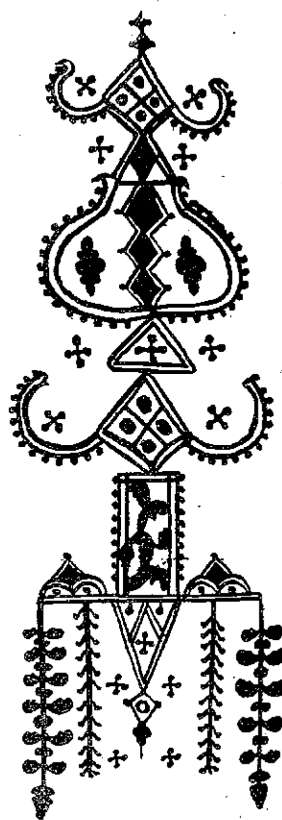
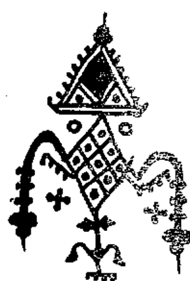


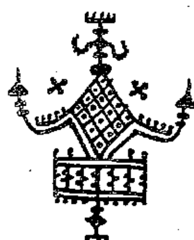
Fig. 26

Tatouages de main et poignet.

Les figures 33 et 34, qui représentent des branches d'arbre sont des tatouages de poitrine de femmes indigènes. On remarquera l'analogie avec le tatouage qui existe sur le tronc de la femme de Nagada. Nous avons tenu à rapprocher de ces types l'ornementation d'un vase mycénien (fig. 35) pour mieux faire ressortir l'unité d'ornementation sur les deux rives de la Méditerranée.

(1) BERTHOLON : *Exploration anthropologique de la Kroumirie* (fig. 14).


Fig. 27


Fig. 28

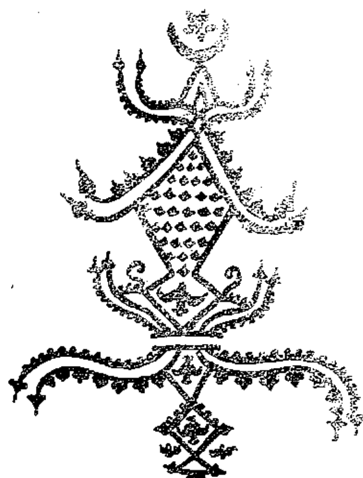
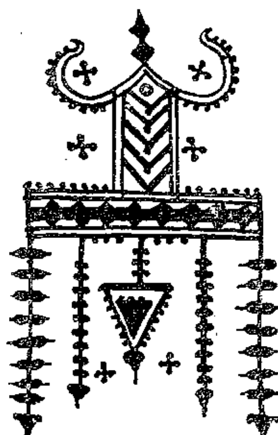
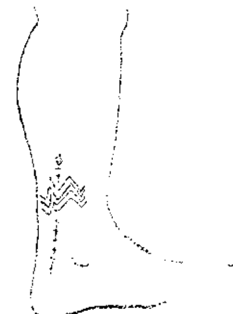

Fig. 29


Fig. 30


Fig. 31


Fig. 32

Tatouages de main et poignet.



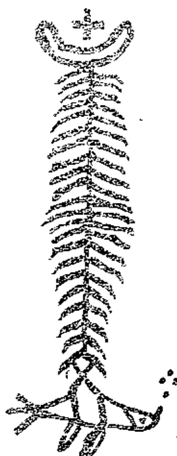


Fig. 33 Fig. 34
Tatouages de poitrine.



Fig. 35
Ornementation d'un vase mycénien.

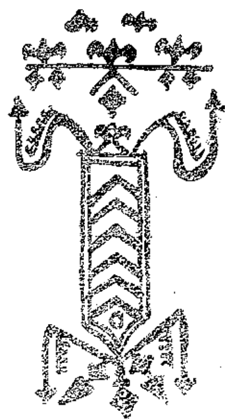


Fig. 36
Tatouage de main.

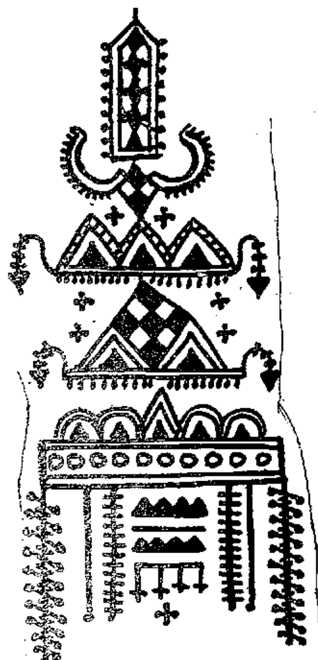


Fig. 37
Tatouage de main et d'avant-bras.

Le dessin de tatouage de main (fig. 35) doit être rapproché des précédents. Les lignes sinueuses non reliées entre elles présentent une grande analogie avec celles des hanches de la femme de Nagada. Les lignes obliques tracées sur son bassin se retrouvent dans la figure 37 B, où elles ont été vraisemblablement tracées par un procédé identique.

Toutes les femmes indigènes tatouées portent, soit sur un bras, soit sur la poitrine une ou plusieurs figurations de la gazelle, comme la figurine de Nagada. Le procédé de figuration est le même, comme on peut en juger par les figures 38, 39. Les dessins sont tout aussi, sinon plus primitifs à l'époque actuelle. Le slougui ou lévrier d'Afrique est parfois représenté (fig. 40).



Fig. 38. — Gazelle.



Fig. 39. — Gazelle.



Fig. 40. — Slougui.

Les poteries de Nagada avaient parfois un scorpion (fig. 41) ; comme on peut le voir, les tatouages modernes les représentent de la même façon (fig. 42).



Fig. 41



Fig. 42

Scorpions.

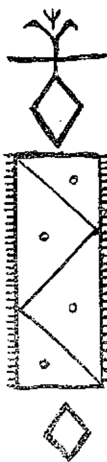
Voici encore, à titre de comparaison, la figuration d'une procession d'autruches sur un vase de Nagada (fig. 43) et un tatouage représentant deux autruches relevé sur le bras d'un Matmati du Sud tunisien (fig. 44).

Si nous essayons maintenant d'analyser les tatouages des Tamahous du tombeau de Seti Ier, nous retrouvons, dans les


Fig. 43
Autruches d'un vase de Nagada.


Fig. 44
Tatouage figurant deux autruches.

exemples que nous avons donnés, la plupart des dessins reproduits sur la peinture égyptienne. La partie C de la figure 16 est identique à un des tatouages de jambe de la figure 14. La figure 45, relevée sur le bras d'une femme, appartient à la même catégorie.


Fig. 45. — Tatouage de bras

D'une façon générale, les tatouages des chefs tamahous ont comme type le plus fréquent la forme d'un quadrilatère allongé. L'intérieur de celui-ci est orné de lignes entrecroisées,

formant d'ordinaire un quadrillé. Or, il est peu de tatouages tunisiens modernes de bras ou de jambe qui ne possèdent, dans une de leurs parties, ce quadrilatère allongé (fig. 16, 20, 26, 31, 36).

Quelquefois le quadrilatère allongé porte, sur un ou les deux petits côtés, deux appendices, en forme de cornes, ainsi que l'on peut le constater sur la jambe du personnage figure 12, sur le bras du n° 13, sur la cuisse du n° 15 et que nous reproduisons à part (fig. 46). Ce tatouage est le symbole de Neït, la divinité de



Fig. 46
Tatouage libien donnant le symbole de Neït.

Saïs. Les égyptologues le considèrent comme la figuration d'une navette. Pour expliquer la présence de ce signe de déesse égyptienne sur les téguments de ces Tamahous, M. Lefébure a imaginé l'hypothèse d'une marque faite sur ces captifs. Peu d'auteurs ont admis cette explication. On a simplement pensé que ce symbole était connu des Libyens. Nous croyons que non seulement Neït était connue des Libyens, mais mieux encore que c'était leur déesse nationale. Neït était surtout adorée à Saïs. Or, Platon, dans *Timée,* nous apprend que Saïs avait été fondée par les mêmes hommes qu'Athènes, c'est-à-dire par des immigrés venus d'Europe. D'après les livres sacrés des prêtres saïtiques, « la principale divinité de cette ville a pour nom, en égyptien, Neith, et, en grec, selon leur interprétation, Athéna. Ils ont les Athéniens en grande amitié et se disent être leurs concitoyens à un certain degré » (1).

(1) *Timée,* Ed. Teubner, t. IV, p. 325, 21.

Tous les Tamahous ne s'étaient pas fixés en Égypte. Ceux qui vivaient en dehors marquaient les dévotions à leur déesse nationale en portant son tatouage symbolique. Ce tatouage passé en Égypte était purement libyen.

Les Libyens occidentaux professaient le même culte. Il est inutile de rappeler ici les nombreuses cérémonies qu'Hérodote a racontées sur le culte d'Athéna (IV) chez les Anséens et les Machlyes. Or, ces populations donnaient à leur déesse le même nom que les Égyptiens de Saïs à leur divinité. Ils l'appelaient, au lieu de Neït, Ta-Nit. C'est le même nom précédé de l'article libyen *ta*. Carthage, quand elle fut devenue ville libyenne, par suite de l'infiltration des indigènes aux divers degrés de la hiérarchie locale, dut faire entrer la déesse nationale dans son Panthéon. On invoqua dès lors Ta-Nit face de Baal.

Or le quadrilatère oblong qui entre dans la plupart des tatouages indigènes modernes n'est autre que le symbole de Neït transmis de générations aux générations. Nous en donnons deux autres spécimens aux figures 36, 37 et 47. Peu à peu, on a

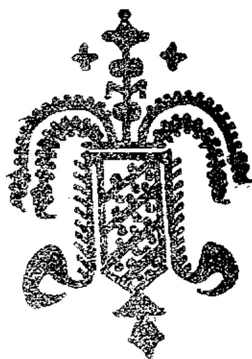


Fig. 47
Tatouage de bras.

donné un aspect anthropomorphe au symbole primitif, en le munissant d'ornements simulant des bras, des jambes et une tête. Les figures 48, 49, 50, 51, 52 figurent le quadrilatère de Ta-Nit muni de tête et d'appendices représentant un être anthropomorphe. L'artiste a parfois figuré un personnage de

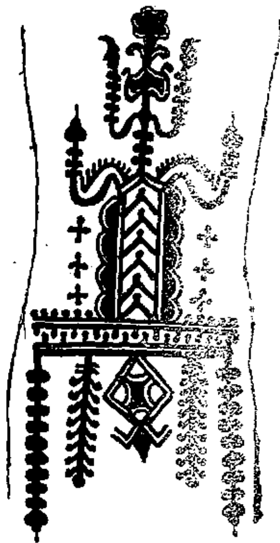


Fig. 48
Tatouage de main et poignet.



Fig. 49
Tatouage de jambe.

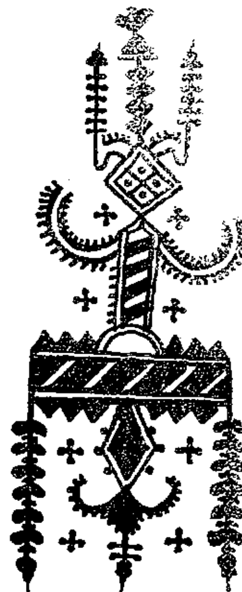


Fig. 50
Tatouage de main.

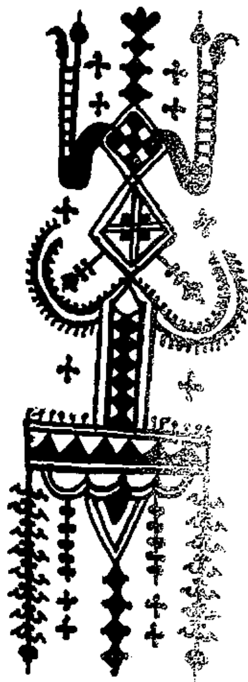


Fig. 51
Tatouage de main et poignet.

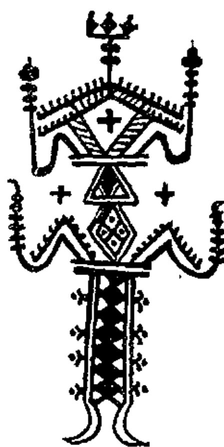


Fig. 52
Tatouage de bras.



Fig. 53
Tatouage de jambe.

convention quelconque et a surmonté sa tête du symbole de la divinité, comme dans les figures 53 et 54.

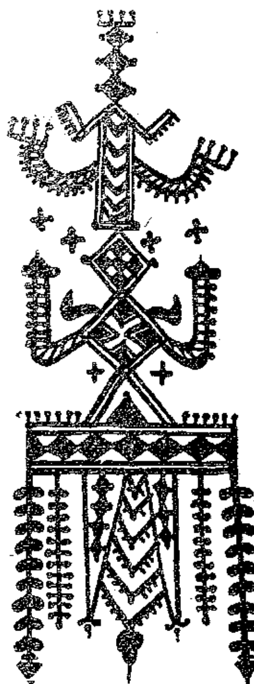


Fig. 54
Tatouage de main et d'avant-bras.

J'avais depuis longtemps été frappé par ces formes anthropomorphes des tatouages tunisiens. Dans une étude sur la Kroumirie, je m'exprimais ainsi : « Une autre forme de tatouage qui nous paraît reconnaître également une origine antique et avoir perdu sa signification, c'est la représentation grossière d'un personnage généralement vêtu d'une grande robe et ayant les bras levés... ; ce doit être là quelque figure de l'ancien panthéon berbère (1). »

M. le docteur Vercoutre, ayant pris connaissance de mon travail, en inféra que l'image représentée était la déesse *punique* Tanit. Son opinion, formulée dans une note à l'Académie des

(1) Bertholon : Exploration anthropologique de la Kroumirie, *Bull. de géog. historique*, 1891, n° 4, p. 53 du tirage à part.

inscriptions, fut corroborée par le témoignage favorable de M. Berger. Une connaissance plus approfondie des tatouages nord-africains d'une part, de la personnalité exacte de Ta-Nit d'autre part, m'ont amené à la conclusion précise que j'ai exposée ci-dessus : « Le tatouage tunisien représente, dans une de ses parties, la figuration du symbole quadrilatère de Neït,

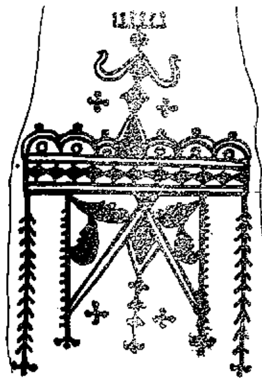


Fig. 55
Tatouage de mains.

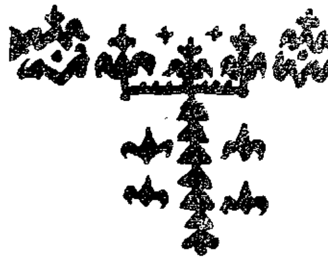


Fig. 56
Tatouage de bras.

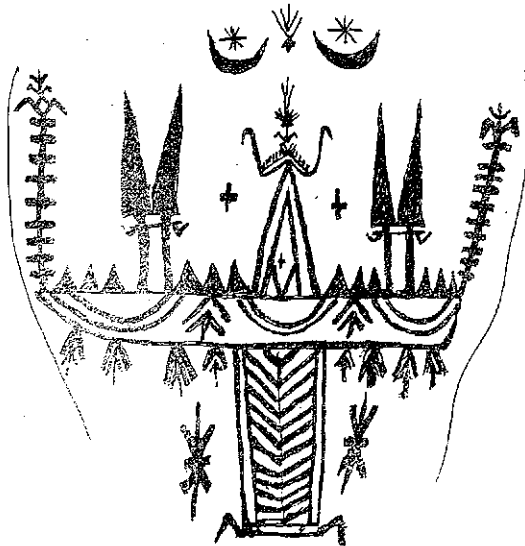


Fig. 57
Tatouage de main.

auquel la fantaisie de l'artiste donne parfois une forme anthropomorphe. »

Le tatouage moderne se relie donc d'une façon très étroite, comme style et symbolisme, avec ceux des Tamahous de la XIXe dynastie égyptienne.

On peut ajouter que les lignes parallèles plus ou moins courbes (fig. 19, 21, 23, 25, 28, 30, etc.), terminées parfois en forme de pointes (fig. 31), de pinces (fig. 36 A) ou de crochets (fig. 45), rappellent les figurations d'insectes ou d'animaux aquatiques (fig. 16), tels que les pieuvres qui faisaient l'ornement des vases mycéniens et égéens. Quelques dessins rappellent des branches d'arbre (fig. 32, 33, 55, etc.), des feuilles de houx (fig. 55), de lierre (fig. 56), de cyprès pyramidal (fig. 57, etc.), la pomme de pin (fig. 25, 27, 28, 48, etc.), la palme (fig. 33) : tous motifs de la décoration mycénienne.

Nous donnons comme dernier spécimen un tatouage de Tunisien moderne (fig. 58) emprunté à un mémoire très documenté du docteur Bazin (1), et nous en rapprochons le dessin d'ornementation d'un vase mycénien (fig. 59) emprunté à l'*Histoire de*


Fig. 58


Fig. 59

l'art de MM. Perrot et Chipiez (2). On reconnaîtra que le Mycénien ornait sa poterie, il y a environ 3.000 ans, en se servant des mêmes motifs que ceux du Berbère moderne.

Ainsi, la pratique des tatouages dans le Nord de l'Afrique peut se résumer en deux mots : « archaïsme prolongé ».

Dr BERTHOLON (Tunis)

(1) Dr BAZIN : Étude sur le tatouage dans la régence de Tunis, *Anthropologie*, VI, n° 371.
(2) *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. VII, p. 679.

CHRONIQUE LATINE

Par le Dr Edmond LOCARD, préparateur au Laboratoire de Médecine légale de l'Université de Lyon.

VII

La colonisation interne en Italie. — Le secret professionnel des journalistes. — La nouvelle loi italienne sur les asiles et les aliénés. — Le droit traditionnel dans les colonies italiennes de la Mer Rouge. — Une nouvelle méthode espagnole de recherche des alcaloïdes toxiques. — Le Vade-Mecum de médecine légale en Portugal.

L'état de civilisation retardée où se trouvent les provinces méridionales de l'Italie prête à d'intéressantes considérations ethniques, économiques et criminologiques, par la comparaison surtout entre les destinées d'une même race, suivant son degré d'instruction et de prospérité : les Italiens du Nord ayant la civilisation et la criminalité modernes, ceux du Sud conservant la quasi sauvagerie de la criminalité violente d'autrefois. Ce parallèle, plusieurs fois déjà est revenu sous notre plume, et, dans ces mêmes chroniques, nous avons rendu compte, il y a quelque temps, d'un ouvrage du procureur Nicefero, où il appelait les départements retardataires : *l'Italia barbara.* Nous avons aussi montré, à propos des statistiques officielles récemment publiées par le gouvernement italien, le flot intense d'émigrants fuyant la patrie incapable de les nourrir pour aller fonder au loin des colonies, les unes misérables, les autres prospères. Je voudrais exposer aujourd'hui un remède nouveau tenté par l'Italie pour combattre la plaie d'un paupérisme grandissant.

On sait de quelle déplorable façon échoua la tentative de colonisation africaine risquée par l'Italie, dans un but d'ailleurs purement politique, mais sous le prétexte d'une cause économique et sociale. Lorsque le gouvernement de Rome entreprit de trouver, dans des régions étrangères, les ressources nécessitées par l'accroissement rapide d'une population déjà trop nombreuse pour un pays mal cultivé et insuffisamment productif, il lui fallut bien constater qu'il arrivait trop tard, et qu'il serait obligé de s'appliquer le *tarde venientibus ossa*, toujours de mise en politique coloniale. Les terres déjà italiani-

sées par l'émigration étaient sous la domination étrangère : Malte était anglais, la Tunisie venait de se donner à la France ; toute prétention sur Tripoli menaçait de soulever des susceptibilités inquiétantes. On eut recours alors aux aventures lointaines, et, comme l'Angleterre et la France se partageaient l'Afrique, on dut se contenter de maigres restes, et l'expédition d'Érythrée eut lieu. Le résultat fut ce qu'il devait être. Le rêve d'un empire colonial fut dès lors sinon abandonné, remis du moins à des temps plus prospères.

D'un autre côté, de tous les ports de l'Italie s'éloignaient des vaisseaux chargés d'un peuple de malheureux, qui, partis pour les régions riches et fécondes de l'Amérique du Sud, fondaient des établissements, défrichaient de vastes terrains, organisaient des comptoirs. Mais peu à peu ces colons étaient absorbés par la race dominante de leur patrie d'adoption, et venaient donner une puissance nouvelle à cette Amérique latine, où se trouve peut être l'espoir de la race et l'avenir de la civilisation : mais nul ne revenait à la mère patrie, et, par la plaie toujours grandissante de l'émigration, l'Italie semblait perdre les éléments les plus forts de son sang, et comme la source même de sa vie.

L'émigration n'étant pas un moyen de progrès, et la colonisation exotique ayant misérablement échoué, on songea un peu tard peut-être, à un moyen vieux comme cette terre d'Italie et qui avait contribué autrefois à la grandeur d'un empire, dont le gouvernement de Rome n'est que le reflet très pâle. On voulut appliquer le système qui fit au temps des Gracques la prospérité du Latium, et ce fut l'origine des essais actuels de colonisation interne.

Transporter des familles entières, des provinces surpeuplées d'un empire, sur d'autres terres fécondes mais incultes et abandonnées de ce même état, lui fournir soit directement, soit par l'intermédiaire d'un crédit foncier ou agricole les graines nécessaires à l'ensemencement, et l'argent indispensable pour la première mise en œuvre, leur faciliter l'acquisition des terres défrichées par eux, soit par des dons, soit par des baux emphytéotiques, transformer enfin des maquis, des steppes ou des jachères en champs, en prés et en vignobles, tel est l'esprit, tel est le but, tel est le résultat de la colonisation interne. Les exemples n'en manquent point, et sans remonter à la loi agraire de Caïus Gracchus, ou aux vétérans de Sylla, on peut citer près de nous et à notre époque, l'exploitation de la Posnanie par les colons prussiens, de la Russie par les serfs affranchis, du Wyoming, du Dakota, de l'Idaho, par les yankees venus des états de l'Est.

Depuis quelques années, on a tenté, avec moins de succès il est vrai,

une série d'opérations de cette nature dans l'*Italia barbara*. Ces essais veulent qu'on s'y arrête. Ils ont passionné tous les économistes italiens : Manfredi, Napoleone Colajanni, Guffanti, Passalacqua, San Giuliano, et tant d'autres. Ils ont fait l'objet d'un récent travail publié à Lyon (1) auquel nous allons emprunter la plupart des faits que nous aurons à citer.

L'essai le plus important de colonisation interne qui ait été tenté en Italie est celui de la forêt domaniale du Montello. Il convient de noter dès l'abord que cette tentative était faite dans des conditions exceptionnellement favorables, puisque le Montello est situé, non pas dans les régions pauvres du sud ou des Iles, mais en pleine Vénétie, dans la province de Trévise. Une loi de 1892 divisa la forêt du Montello en deux parties égales, de 3.000 hectares chacune. L'une était concédée aux habitants du pays, qui avaient gardé des droits féodaux de pacage et de coupe, auxquels on substituait des locations gratuites. L'autre moitié était mise en vente pour fonder une caisse destinée aux frais des entreprises de colonisation interne. Les résultats furent excellents. Deux mille familles s'établirent dans les terrains concédés ; des maisons furent élevées, le défrichage fut rapide. C'était enfin un exemple des plus encourageants, et que ne cessent de citer tous les partisans du système.

Malheureusement l'application de cette méthode aux régions qui en avaient réellement besoin, fut loin d'être aussi brillante.

Une commission extraparlementaire *della Colonizzazione della Sardegna*, fondée en 1894, élabora un plan, proposé à la Chambre par le ministre Chimirri et comprenant les points suivants :

1° Division des anciens biens féodaux et ecclésiastiques confisqués, en domaines n'excédant pas 50 hectares et concédés à des familles de cultivateurs pourvus du matériel nécessaire pour cultiver le fonds ;

2° Concession du domaine à titre de location gratuite, avec obligation de faire les cultures indiquées et de conserver le matériel dans son intégralité, sous peine de déchéance de la concession, sans indemnité pour les travaux et améliorations effectuées ;

3° Obligation de construire sur le fonds une habitation et une écurie. Les établissements de Crédit foncier et les Caisses agricoles devaient faire les avances nécessaires ;

4° Acquisition de la pleine propriété du domaine et des bâtiments au bout de cinq ans, pour les colons qui auraient accompli toutes les obligations à eux imposées ;

(1) Bouchetal de la Roche : *La colonisation interne en Italie*.

5° Exemption du paiement de l'impôt foncier pendant les cinq premières années.

Le projet est resté lettre morte ; il avait le tort de venir aussitôt après un échec retentissant de la colonisation dans la même province. Le préfet de Venise avait en effet promis, l'année précédente, l'envoi de 350 familles soit 1.500 colons au total. Or, sur ce chiffre, 56 personnes seulement furent débarquées en Sardaigne. On leur avait concédé des avantages considérables ; 5 hectares de terrain, l'habitation, les bestiaux, les semences, le matériel agricole, 2 kilogrammes de farine de maïs par jour et par homme, l'entretien des femmes et des enfants jusqu'à la récolte. Malgré tout, des litiges survinrent entre les colons et les habitants. Les rapatriements se succédèrent avec rapidité, au bout de quelques mois, les terrains étaient abandonnés.

A la suite d'un voyage fait par le ministre Zanardelli dans le Basilicate, un rapport fut dressé sur la possibilité de la colonisation interne dans les provinces du Sud-Est, les plus misérables de toutes. « Les campagnes, dit ce rapport, sont en grande partie désertes à cause de la malaria. De plus, la population dans beaucoup d'endroits est presque privée de voies de communication. Il y a vingt et une communes sans aucun chemin praticable, et quelques-unes d'elles n'ont même pas de sentiers de mulets : elles n'ont d'autres ressources que d'emprunter le lit des torrents, si bien qu'en temps de pluie, on ne peut ni y aller, ni en sortir. » Le ministère Giolitti fit voter en conséquence la loi du 23 février 1904, organisant une caisse agricole avec une avance de deux millions, et attribuant aux colons les terrains non boisés du domaine public. Elle modifie également de la façon la plus heureuse le régime des baux emphytéotiques. Il faudra désormais soixante ans à l'emphytéote pour devenir acquéreur du bien exploité par lui, ce qui facilitera évidemment les locations, le propriétaire ne craignant plus d'être trop immédiatement dépossédé.

Pour la Sicile, il y a eu une loi Crispi basée sur les principes suivants : « Les biens ruraux des communes et autres personnes morales devaient être morcelés et donnés en emphytéose perpétuelle, avec obligation pour l'emphythéote de cultiver lui-même. Toutes les opérations de morcellement étaient réglées par des commissions agraires composées de magistrats, d'un conseiller de préfecture et d'un ingénieur. Pour les biens des particuliers, les propriétaires, ayant plus de 100 hectares de terrain, devaient faire à la préfecture une déclaration et indiquer les améliorations qu'ils entendaient faire.

Une fois les offres des propriétaires acceptées, ceux-ci pouvaient conserver sous leur gestion directe une étendue de 100 hectares; le surplus devait être divisé en lots de 5 à 29 hectares loués aux paysans. La redevance était fixée sur la moyenne décennale des baux précédents, ou réglée par la commission agraire. Si, au contraire, le propriétaire refusait d'améliorer ses terrains, ils étaient d'office concédés en emphytéose; la seule garantie qui lui était réservée, c'est que, pendant trente ans, il avait le droit de s'opposer au rachat du fond emphytéotique. » (Bouchetal de la Roche).

Conçu dans une pensée politique, le projet échoua pour une cause politique. Le marquis de Rudini, qui depuis fut ministre, était un des grands propriétaires siciliens menacés par la future commission agraire. Il conduisit une violente opposition, et le projet ne fut pas voté. Il avait d'ailleurs de graves défauts : les commissions étaient composées d'hommes ayant des connaissances exclusivement juridiques, mais aucune compétence en matière d'économie agricole. D'autre part, Crispi ne prévoyait aucune ressource financière spéciale : avec quoi eût-on bonifié 1 million d'hectares : Pour construire les cinquante mille maisons de paysans, nécessaires, à 3.000 lire chaque, il aurait déjà fallu 150.000.000 de lire. La Sicile ne pouvait fournir pareille somme. Le projet,non complété par l'organisation d'un Crédit foncier, n'était qu'un trompe-l'œil.

On le voit, qu'il s'agisse de l'Italie méridionale ou des Iles, les projets de colonisation interne, tentés jusqu'à ce jour, ne se recommandent ni par leur sagesse, ni par leur succès. Il nous reste à parler d'une tentative spécialement intéressante, parce qu'elle présente un côté positif, médical, scientifique, qui lui a mérité une destinée plus heureuse. Il s'agit des colonies implantées dans la campagne romaine.

L'*agro romano* appartient à peu près exclusivement à quelques grands propriétaires, nobles ou riches bourgeois romains, qui, par l'intermédiaire de *mercanti di campagna*, sorte de régisseurs ruraux, louent d'immenses étendues de terrain à des fermiers décidés d'avance à n'y point faire de culture, et qui de fait n'ont d'autre industrie que le pacage de leurs bœufs, ou la sous-location de leurs terrains vagues à des bergers conduisant les moutons des Apennins. Cette incurie n'est pas due seulement à une longue routine, mais encore à l'impossibilité de vivre dans la campagne romaine désolée par la malaria, c'est-à-dire le paludisme.

Des essais multiples de bonification avaient été faits, avec le concours de l'État : constructions de *centres habitables*, expropriations, con-

structions de routes, travaux hydrauliques, avances de fonds à des colons, organisation de services policiers, ouverture d'un crédit spécial, etc. ; le tout d'ailleurs sur le papier, car, aux premières tentatives, les ouvriers décimés par la malaria quittaient tout, pour retourner vers des cieux moins incléments. L'assainissement était évidemment la première mesure à prendre.

La découverte de l'hématozoaire de Laveran, la constatation de sa transmission par les moustiques, furent le point de départ d'un régime nouveau. Tout d'abord, le gouvernement a pris en main le commerce à bas prix de la quinine avec dépôts obligatoires dans chaque centre habité. Puis ce fut l'admirable organisation de la colonie d'Ostie avec des mesures prophylactiques individuelles et générales si parfaitement réglementées et suivies, que la mortalité par le paludisme est tombée à moins de 1 p. 100. Chaque maison de la colonie a les fenêtres, les portes, toutes les baies ou ouvertures protégées par de fins tamis métalliques que les insectes ne peuvent traverser. Les ouvriers cessent le travail une heure avant le coucher du soleil, et ne le reprennent qu'une heure après son lever. Ceux qui sont forcés de sortir la nuit ne le font que munis d'un masque en treillis et de gants. Le sol a été drainé, les eaux stagnantes épuisées ou pétrolées. Il en résulte qu'Ostie, déserte il y a dix ans, a presque repris la splendeur qui l'illustrait à l'époque romaine, et qu'elle est entourée de champs fertiles et d'une campagne verdoyante.

C'est en suivant un tel exemple, que l'on arrivera dans un avenir, peut-être encore éloigné, à transformer le sud de l'Italie, l'*Italia barbara*, en une région civilisée à l'égal des provinces du nord. La colonisation interne paraît en l'espèce un procédé de choix dans la lutte contre le dépérissement, la misère, la criminalité croissante de ce pays, si près de nous par la similitude des races, si loin cependant par ses mœurs.

*
* *

Au cours d'un récent procès jugé au Tribunal de Rome, une question de secret professionnel s'est présentée, fort curieuse, et que, croyons-nous, les Cours françaises n'ont pas eu à trancher jusqu'ici. Il s'agit du secret professionnel des journalistes.

Un de ceux-ci, appelé comme témoin devant le tribunal, refusa de répondre, en excipant de ce fait que les détails connus de lui l'avaient été dans l'exercice de sa profession, et qu'en conséquence, il se considérait comme lié par l'article 288 du code de procédure pénale.

Après délibération, le tribunal repoussa l'exception avec les considérants que l'on va lire :

« Puisque le témoin L... ne peut se retrancher derrière le secret professionnel, et encore moins derrière la parole donnée : mais qu'il a le devoir commun à toute espèce de témoins, de répondre à toutes les demandes et de déclarer au tribunal les faits et les circonstances qui peuvent être utiles à la découverte de la vérité, dans l'intérêt et pour les hautes fins de la justice.

« Considérant que le secret professionnel prévu par l'article 288 du code de procédure pénale, suppose un lien de causalité entre la profession ou l'état du témoin et le fait qui lui a été révélé, en ce sens que de telles révélations lui aient été faites en raison de la dite profession ou état, et que de là dérive la nécessité ou le devoir du secret.

« Parce que rien de tel ne se présente en l'espèce, et qu'on ne peut admettre que la circonstance sur laquelle il a été appelé à déposer, lui ait été rapportée comme un secret, au point de vue et à cause de sa profession, et qu'elle n'est point de nature à comporter nécessairement le devoir ou la nécessité du silence.

« Par ces motifs rejette l'instance de la défense et ordonne au témoin de répondre à la question posée. »

Ce jugement a soulevé en Italie, dans le monde de la presse, une émotion explicable, mais peut-être un peu bien excessive. Le syndicat de la Presse de Milan a pris énergiquement parti contre le tribunal, et l'*Associazione della Stampa*, fait campagne pour en démontrer l'erreur. Dans la *Revista Penale*, Gabriele Napodano consacre une étude documentée à la question, et conclut à l'existence d'un secret professionnel des journalistes.

De fait, le jugement, tel qu'il a été rendu, ne résout nullement le problème. Le dernier considérant soulève une question d'espèces, parle du fait spécial dont est cas dans le procès alors plaidé, et ne tranche pas la difficulté qui reste entière.

Cette difficulté est d'ailleurs double. D'une part les journalistes ont-ils le droit de dire ou de publier ce qu'ils ont appris dans l'exercice de leur profession : interviews, assistance aux jugements à huis clos, renseignements sur des personnages politiques, etc., etc. D'autre part ont-ils le droit de refuser la révélation de ces faits lorsque le magistrat les interroge. Une revue rapide de la législation actuelle va montrer les diverses faces de la question.

Le Code français de 1810, dit à l'article 378 : « Les médecins, chirurgiens, et autres officiers de santé, comme aussi les pharmaciens les sage-femmes, et toutes autres personnes dépositaires, par état ou

par profession, des secrets qu'on leur confie, qui, en dehors des cas où la loi les oblige à se porter dénonciateurs, auraient révélé ces secrets, seront punis d'un emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de cinq francs à cinq cents francs. »

Les journalistes sont-ils compris dans l'incise : *Toutes autres personnes dépositaires, par état ou profession, des secrets qu'on leur confie ?* Toute la question est là. Nuiteau, dans son traité *Du secret professionnel*, commente ainsi ce passage : « Je puis, dans une formule générale, les désigner ainsi : toutes celles qui, à raison d'un monopole, d'un privilège, d'une fonction spéciale, d'un état ou d'une profession reconnus, sont appelées à recevoir, à l'exclusion de toutes autres, les confidences nécessaires c'est-à-dire les confidences que, dans l'intérêt public, social, le législateur a cru devoir déclarer inviolables pour les encourager et en faire une sauvegarde contre certains faits malheureux ou coupables destinés à se produire beaucoup plus fréquemment sans les moyens de salut qu'offrent la direction, les conseils, les secours des confidents légaux et forcément discrets ; mais il m'est évidemment impossible de les déterminer d'une façon limitative. »

La jurisprudence de la Cour de cassation précise que dans cette catégorie rentrent les ministres du culte, les avocats, les procureurs, les agréés, les notaires, les agents de change, les magistrats, les huissiers, les employés des postes et télégraphes et du mont-de-piété, les secrétaires des mairies, les directeurs et employés des hôpitaux et hospices. Pour toutes ces personnes, existe le droit de se refuser à déposer en justice, quand les faits venus à leur connaissance, ont revêtu le caractère de *confidence nécessaire*. Toutes peuvent être frappées par l'article 378, même, et c'est là une jurisprudence constante s'il n'y a pas eu intention de nuire. Au point de vue du secret médical, par exemple, aucun doute ne subsiste, la question est absolument et définitivement tranchée : « Il n'est pas besoin, dit Rauter, que le révélateur veuille nuire à la personne dont la confiance est lésée, il suffit qu'il veuille nuire au dépôt qu'il a reçu. »

La législation belge est identique sur ce point à la loi française. L'article 458 reproduit textuellement l'article 378 du Code français. Il prévoit seulement certaines exceptions qui ne concernent point le cas qui nous occupe.

A l'encontre du Code français qui n'étant pas limitatif permet de comprendre le journalisme dans le groupe des professions ayant le devoir du secret, le Code allemand donne une énumération des personnes visées : L'article 300 du Code de procédure pénale spécifie

que seuls sont tenus au secret, les procureurs, avocats, notaires, médecins, chirurgiens, accoucheuses, pharmaciens et leurs aides, et que seuls sont dispensés de déposer en justice les ecclésiastiques, les défenseurs de l'accusé et les médecins.

Un troisième système se trouve dans le Code tessinois et dans le Code hollandais, où il n'est pas fait d'énumération et où il y a seulement une formule générale.

C'est à cette catégorie que se rattache le nouveau Code pénal italien. On lit en effet à l'article 163 : « Quiconque, ayant connaissance, en raison de son état, office, profession, ou art, d'un secret qui, dévoilé, puisse occasionner un préjudice, le révèle sans juste cause, est puni d'une détention d'au moins un mois, et d'une amende de cinquante à mille lire : cette amende ne saurait être inférieure à trois cents lire, si le préjudice a été produit. »

Donc, en dehors des états comme l'Allemagne, où les professions comportant le secret sont énumérées limitativement, les articles relatifs au secret professionnel peuvent être interprêtés comme s'appliquant aux journalistes, soit que ces articles terminent leur énumération par une incise applicable à des prefessions diverses (France, Belgique, etc.), soit qu'ils se contentent d'une formule générale (Italie, Hollande).

Reste à savoir, si les secrets connus par les journalistes dans l'exercice de leur profession, ont bien le caractère de confidence, et de confidence nécessaire. C'est ce qu'admet Gabriele Napodano dans l'étude à laquelle nous faisions allusion tout à l'heure. Ceci est affaire d'appréciation, et l'on pourrait dire que les confidences faites aux journalistes le sont toujours dans le but d'une divulgation voulue et recherchée. Chacun sait bien que le secret des rédactions n'est point celui du cabinet médical, et puisque le métier même du journaliste est de rendre public ce qui n'était connu que de quelques-uns, on ne voit pas nettement ce que devient en l'espèce le caractère de *confidence nécessaire* admis comme caractéristique et essentiel par une jurisprudence constante.

Il nous semble donc, pour notre part, que la levée de boucliers, provoquée à Milan par le jugement du Tribunal de Rome, était au moins excessive, sinon absolument déplacée, et que, les considérants se limitant d'ailleurs à la question d'espèces, il n'était point besoin de protester, le problème restant entier, et n'étant probablement pas près d'être résolu dans le sens où les journalistes semblent le désirer, on ne sait trop pourquoi.

***

Approuvée il y a fort longtemps déjà par le Sénat, présentée à la Chambre dès la séance du 31 mars 1903, la nouvelle loi italienne sur les asiles et sur les aliénés a été traitée non sans raison de travail de Pénélope par les juristes et les journalistes italiens, tellement, cette proposition déjà vieille a subi d'avatars, de traverses et de contretemps.

La dernière édition, celle que la Chambre a eu à examiner, a l'avantage d'être brève, ce qui lui a permis d'éviter les écueils et de tourner les difficultés. Mais, par cela même, elle a le tort de laisser dans l'équivoque les questions les plus importantes, d'être constamment imprécise, et de favoriser à l'excès l'arbitraire, et les abus de pouvoir. Il ne semble pas en tous cas qu'elle ait été bien favorablement accueillie par l'opinion publique et par la presse.

Voici du reste, les principaux passages du texte de la loi :

I. — *Garde et traitement des aliénés.*

1° Doivent être gardés et traités dans les asiles publics ou privés dûment autorisés, les personnes atteintes, pour quelque cause que ce soit d'aliénation mentale, quand elles sont dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui, ou quand elles provoquent un scandale public, et ne sont et ne peuvent être convenablement gardées et traitées dans leur propre famille.

Peut être autorisé par le tribunal, sur la requête du procureur du roi, le traitement dans une maison privée : en ce cas la personne qui reçoit et le médecin traitant sont astreints à toutes les obligations imposées par la présente loi.

Le directeur d'un asile peut, sous sa responsabilité, autoriser le traitement d'un aliéné dans une maison privée, mais il doit en donner immédiatement avis au procureur du roi ;

2° L'admission des aliénés dans les asiles *doit* être demandée par les parents, tuteurs ou protecteurs, et *peut* l'être par toute autre personne dans l'intérêt des malades ou de la société.

Elle est autorisée, à titre provisoire, par le préteur, sur la présentation d'un certificat médical, et d'un acte de notoriété, et à titre définitif par le tribunal en chambre de conseil sur l'instance du ministère public, fondée sur le rapport du directeur de l'asile et après une période d'observation qui ne pourra excéder un maximum d'un mois

Tout asile devra avoir un local distinct et séparé pour recueillir les internés à titre provisoire.

L'autorité locale de la Sûreté publique peut, en cas d'urgence, ordonner l'internement à titre provisoire, basé sur un certificat médical, mais il est tenu d'en référer dans les trois jours au procureur du roi, en transmettant le dossier.

Le préteur, comme la Sûreté doivent, dans les cas susvisés, pourvoir à la garde provisoire des biens de l'aliéné.

Conjointement à la délibération sur l'admission définitive, le tribunal nomme un administrateur provisoire qui a la représentation légale des aliénés.

3° La sortie de l'asile des aliénés guéris est autorisée par décret du président du tribunal, sur la requête, ou du directeur de l'asile, ou des personnes spécifiées dans le premier paragraphe du précédent article, ou de la députation provinciale.

Dans les deux derniers cas, le directeur devra donner son assentiment.

Sur la demande des intéressés, le président pourra ordonner une expertise.

En tout cas, contre le décret du président, est admise la réclamation au tribunal.

Le directeur de l'asile peut ordonner la sortie à titre d'essai, de l'aliéné qui a présenté un degré appréciable d'amélioration : il doit en donner immédiatement avis au procureur du roi et à la direction de la sûreté publique.

4° Le directeur a pleine autorité sur le service sanitaire à l'intérieur et la haute surveillance sur tout ce qui concerne le traitement des malades, il est responsable de la marche de l'asile, et de l'exécution de la présente loi dans la limite de ses attributions...

Aux séances de la députation provinciale ou des commissions et conseils administratifs, dans lesquels doivent être traités des questions techniques sanitaires, le directeur de l'asile intervient avec voix consultative.

5° Les règlements spéciaux de chaque asile (personnel technique, nombre des infirmiers, horaire, discipline.....) doivent être soumis à l'administration provinciale, ou à la commission administrative.....

II. — *Les articles 6 et 7 concernent les frais de transports et de traitement.*

III. — *Surveillance des asiles et des aliénés.*

8° La surveillance des asiles publics et privés, et des aliénés en

traitement dans une maison privée ressortit au ministre de l'intérieur et aux préfets.

Elle est exercée dans chaque province par une commission composée du préfet, président, du médecin de la province (*medico provinciale*) et d'un médecin aliéniste nommé par le ministère de l'intérieur.

Le ministre doit ordonner des inspections périodiques.

Est applicable aux asiles publics et privés la disposition de l'article 35 de la loi du 22 décembre 1888 sur la surveillance de l'hygiène et de la santé publique.

Les frais pour les inspections ordinaires et extraordinaires sont imputés au budget du ministère de l'intérieur, sauf remboursement par les administrations intéressées, selon les règles fixées par le règlement, dans le cas où sont constatées des transgressions aux dispositions contenues dans la présente loi et dans le règlement...

Les appels relatifs à cette question sont portés à la quatrième section du Conseil d'état en Chambre de Conseil;

9° En cas de transgression grave de la présente loi et du règlement d'administration publique qui s'y refère, le préfet, sans préjudice des sanctions pénales qui pourraient être appliquées, peut après avoir consulté le Conseil provincial de santé, auquel est adjoint, en ce cas, le médecin aliéniste dont il est parlé dans l'article précédent, suspendre ou révoquer l'autorisation d'ouverture et d'exercice pour les asiles privés.

Contre une telle décision est admis le recours au Ministre de l'intérieur, lequel décide sur l'avis du Conseil d'État ou du Conseil supérieur de santé, suivant la nature de la contestation.

Pour les asiles publics on procède en conformité à la loi, qui en règle la question dont est cas.

10° (Application de règlements administratifs.)

11° Du jour de la mise en vigueur de la présente loi, est abrogée toute disposition contraire générale ou spéciale.

Le gouvernement royal a la faculté de pourvoir à l'organisation des inspections périodiques au moyen d'inspecteurs de l'Assistance publique et de déterminer par un règlement, approuvé par le Conseil d'État et le Conseil supérieur de santé, les règles pour l'exécution de la présente loi, et les pénalités pour les contraventions à la loi et au règlement administratif. Ces pénalités ne pourront excéder mille lire sans préjudice des peines plus élevées prévues par le Code pénal pour les délits en question.

Telles sont les dispositions essentielles de la nouvelle loi. La presse

juridique italienne s'est faite l'écho de protestations nombreuses. On trouve en général que la loi laisse trop à l'arbitraire. Pourquoi, dit-on, laisser aux directeurs d'asiles le droit de transférer le malade dans une maison particulière dont on ne définit pas le caractère et la nature; à quoi bon lui laisser aussi le droit de faire sortir l'aliéné à titre provisoire pour un temps indéterminé.

En ce qui concerne les garanties individuelles, n'est-ce pas un tort de poser en principe l'obligation absolue de l'internement, sans tenir compte de la possibilité de soigner certains déments dans la famille, et n'assimile-t-on pas, par contre, trop facilement, à l'asile public l'asile privé dont la discipline et le règlement sont toujours aléatoires.

Il n'est pas jusqu'au rôle, pourtant bien rationnel, attribué au médecin qui n'ait été l'objet de critiques très vives. On lit en effet dans la *Revista Penale* de juin 1904 :

« Depuis les multiples, fréquents et douloureux incidents survenus, ces derniers temps encore, dans les asiles italiens, il paraît invraisemblable que la loi essentielle et organique en cette matière, consacre de nouveau l'hégémonie de l'aliéniste dans leur direction. Il ne suffit pas qu'on leur confie la direction technique de l'établissement, on leur attribue encore la haute surveillance (*l'alta sorveglianza*) sur les services administratifs, autant dire la disponibilité d'eux-mêmes. Cela ne peut pas s'expliquer comme ayant rapport au seul traitement des internés; il s'agit évidemment de tout le service intérieur. Et enfin la Commission de surveillance des asiles est composée du préfet et de deux médecins, celui de la province, et un aliéniste (on crée ainsi un nouveau fonctionaire provincial), à l'exclusion de l'élément judiciaire, dont les auteurs de la loi auraient dû rendre la présence nécessaire. »

Nous ne pouvons pour notre part nous associer à de telles critiques : on ne voit pas qui, plus que le médecin peut être compétent en matière d'aliénation. Il eut seulement été intéressant de savoir de quelle façon les auteurs du projet de loi entendent organiser le recrutement des médecins qualifiés aliénistes. Il ne saurait être question de faire entrer dans les conseils de surveillance les directeurs mêmes des maisons de santé à surveiller : quelle garantie d'instruction particulière et de compétence technique pourront et devront alors présenter ces experts. C'est ce qu'il eût été intéressant de préciser et de déterminer. Ce serait bien le cas de créer un enseignement spécial de la médecine judiciaire, avec, pour les diplômés, des fonctions officielles, rémunérées convenablement, et auxquelles ne pourraient

prétendre les simples docteurs n'ayant pas acquis de connaissances particulières en médecine publique. C'est là une réforme que nous ne cessons de réclamer en France ; il ne paraît pas bien évident que la loi nouvelle sur les aliénés soit destinée à la faire adopter en Italie.

Sans nous arrêter aux objections financières qu'à soulevées le projet, relevons les critiques adressées à la rédaction même de la loi, trop concise, trop brève et qui abandonne trop de choses à un futur règlement d'administration publique, c'est-à-dire au Conseil d'Etat, fort malmené à cette occasion, et à toute autre, par la presse italienne, et notons enfin le mécontentement provoqué à juste titre, par la création de nouveaux fonctionnaires les *ispettori della pubblica beneficenza*. Pour cette fois, nos voisins n'ont point tort de protester. L'exemple donné par l'administration française de l'Assistance publique, était pour eux une précieuse et peu rassurante leçon.

On peut dire que, dans son ensemble, la *Legge sui manicomi e sugli alienati* a reçu du public spécialement compétent le plus mauvais accueil. La part trop grande laissée à l'arbitraire, le manque de garanties individuelles, et à un autre point de vue, la création peu justifiée de fonctionnaires nouveaux, semblent jusqu'à présent légitimer ces protestations.

Reste à savoir si la loi ne subira pas encore des modifications nouvelles, et, si le règlement d'administration publique n'en changera pas étrangement, cela s'est vu en d'autres cas, le mode d'application et la portée.

*
* *

Avant de quitter le domaine de l'évolution juridique italienne, citons un fait curieux de droit comparé. Le *Bolletino ufficiale della colonia Eritrea*, donne le compte rendu d'une assemblée de l'Assaorta, présidée par le gouverneur Martini, et où furent exposées et discutées les bases d'un code pénal et d'instruction criminelle, pour cette colonie italienne.

Les aborigènes ont tenu à conserver les principes directeurs de leur droit traditionnel, qui, fixé par écrit, continue, malgré la domination européenne, à avoir force de loi sur les rives de la mer Rouge.

Voici quels sont les articles de ce code très primitif où la bonne foi originelle n'a pas encore cherché à se dérober dans le maquis de la procédure.

1° Est juge celui que l'on convient d'accepter pour juge. Au dehors,

les bergers, loin des habitations, peuvent être jugés par la première personne rencontrée. Pour les questions de terrains, est juge le chef de la tribu.

2° Celui qui manque de respect envers le juge pendant le jugement, ou qui se porte sur lui à des voies de fait, est passible d'une peine, et doit en outre au juge, comme réparation, un don en nature de la valeur de cinq pièces d'argent.

3° Le témoin reconnu faux est mis à l'index, ne peut plus témoigner désormais, sans préjudice des peines infligées par le gouvernement.

4° Les fiançailles sont considérées comme accomplies, quand l'épouse a reçu du fiancé la *futa* ou toile traditionnelle, qui est de six brasses environ de toile légère, et trois de grosse toile.

5° Si le pacte matrimonial est rompu, on doit payer, pour le tort causé, cinq bœufs estimés à sept pièces d'argent chacun.

6° La blessure légère donne lieu à une indemnité pécuniaire de une à cinq pièces.

7° Le coup porté avec un instrument de fer ou de toute autre matière, par quoi a été causée la fracture d'un membre, donne lieu à une réparation de cinquante-cinq pièces. L'agresseur doit en outre fournir une bête pour le banquet de réconciliation.

8° En cas de blessure grave ayant entraîné la mort, le gouverneur intervient.

9° L'Assemblée reconnaît au gouverneur le droit d'appliquer les peines d'emprisonnement dans tous les cas.

10° Celui qui tue est tué, mais il pouvait racheter sa vie avec une somme à débattre. L'Assemblée reconnaît que ce principe n'est point celui du gouvernement, et s'en remet à ses lois.

11° Celui qui vole doit sept fois la valeur de la chose volée. Le juge peut remettre quatre fois. Dans le cas où le larcin a été récupéré avant le jugement, l'auteur du vol doit seulement deux fois la valeur.

12° Aucune peine ne frappe le propriétaire du bœuf, qui d'un coup de corne tue un autre bœuf. Mais, si le propriétaire du bœuf avait intentionnellement effilé la corne, il doit donner un autre bœuf à celui à qui il a fait tort, ou l'équivalent en argent suivant accord des partis.

13° Le dommage produit dans les champs par les bêtes est estimé par les anciens.

14° L'eau des puits appartient à tous. Boit premier le troupeau arrivé le premier. Si deux ou plusieurs arrivent ensemble au puits, boit premier le troupeau appartenant à celui qui a creusé le puits.

15° Le berger qui immole un bœuf doit prévenir le propriétaire; s'il n'en est pas éloigné de plus d'une journée. En cas contraire, il paie le prix de la chair : quatre pièces.

*
* *

La recherche des alcaloïdes dans le corps des individus empoisonnés, forme encore à notre époque, un des chapitres les plus obscurs de la médecine judiciaire ou, pour mieux dire, est constituée de pages encore à peine ébauchées, où la science tâtonne, où l'expert bien souvent ne peut étayer que de preuves mal établies, des affirmations hésitantes, peu propres à porter la lumière dans une affaire criminelle et à convaincre les magistrats ou un jury.

Les travaux entrepris par le Dr Francisco Carbonell y Soles, de Barcelone, tendent à établir une méthode générale de détermination toxicologique sur les lois de la cristalographie expérimentale. Laissant de côté les réactions de coloration ou de précipitation, il préconise un système toujours applicable, commun à tous les alcaloïdes, et qui, lorsqu'il aura été étudié mûrement et consacré par un usage repété, pourra sans nul doute rendre les plus précieux services. Tel qu'il est, il nous a semblé suffisamment séduisant et original pour qu'il convînt d'en exposer ici l'esprit et les tendances, et d'en faire saisir les applications les plus immédiatement pratiques.

Le principe directeur de cette méthode de recherche est le suivant. « Étant donnée une substance facile à cristalliser suivant un système déterminé, étudier les modifications que cette cristallisation présente sous l'influence des alcaloïdes. »

La substance choisie en l'espèce a été le chlorure de sodium qui cristallise selon le système cubique, n'a pas d'action chimique sur les alcaloïdes, et n'empêche jamais la cristallisation de ces corps : triple avantage auquel on doit joindre l'extrême facilité de se procurer un sel aussi répandu.

La cristallisation expérimentale du chlorure de sodium se fait ordinairement en octaèdres. Elle peut aussi se faire en hémièdres, le tetraèdre par exemple. Mais des influences particulières peuvent sans modifier la nature chimique du sel, lui faire adopter des types cristallins différents qu'il importe de connaître et là sera sans doute, une des pierres d'achoppement du système ; nous voulons parler du polymorphisme des cristaux de chlorure sodique, en dehors même de la présence des alcaloïdes à déterminer. Les formes géométriques

qu'il peut affecter dérivent toutes d'ailleurs, du système isométrique : cube, dodécaèdre, rhombe, hexatétraèdre, etc. On voit que ces formes ont une parenté géométrique indiscutable : en substituant, par exemple, aux huit angles solides du cube, huit plans également inclinés par rapport aux faces, on obtient l'octaèdre ; en coupant les douze arêtes du cube, on obtient la forme dodécaédrique, etc. Le tétraèdre est l'hémièdre le plus fréquemment rencontré dans la cristallisation du chlorure sodique ; il résulte de la section similaire de la moitié des angles solides du cube.

Telles sont donc les cristallisations normales du chlorure de sodium. Nous allons voir, maintenant comment elles sont influencées par le voisinage d'un alcaloïde.

On dépose sur une lamelle porte-objets une goutte de solution saline à 1 p. 100. Si la solution est pure, l'évaporation libre à l'abri des courants d'air et des trépidations transformera les quelques dixièmes de milligramme de sel en quatre ou cinq octaèdres de 1/4 à 1/2 milligramme parfaitement perceptibles à l'œil nu, les uns absolument réguliers, les autres incomplets par manque de substance saline en un point. Au bord de la préparation se rencontreront de préférence les formes hémitropiques.

Cet aspect est profondément modifié par la présence d'un alcaloïde à l'état de simples traces. Et cette modification peut relever de deux modes : ou bien l'alcaloïde est lui même cristallisé, et ses cristaux se retrouvent dans la préparation, ou bien il est amorphe : mais dans les deux cas la cristallisation même du chlorure sodique a subi une transformation, constante pour un même voisinage alcaloïdique.

Voici quel sera le manuel opératoire de l'expérience :

Sur une lamelle porte-objets on place une goutte d'alcool tenant en dissolution un ou deux dixièmes de milligramme de l'alcaloïde (pour la strychnine, on substitue le chloroforme à l'alcool.) Après dessiccation on ajoute une goutte de la solution chlorurosodique à 1 p. 100, on laisse sécher ; on monte la préparation par les moyens ordinaires, et on regarde avec un grossissement de 100 diamètres.

Nous ne pouvons entrer ici dans le détail des recherches entreprises et des résultats obtenus par le Dr Carbonell y Solès pour chaque espèce de toxique : nous résumerons seulement à titre d'exemple les caractéristiques de quelques-uns des alcaloïdes les plus importants en médecine légale, et pour lesquels les méthodes d'expertise par coloration ou précipitation sont pauvres en résultats certains.

Digitaline amorphe. — Les axes principaux des octaèdres se prolongent hors des angles du cristal, et donnent naissance à des

arborisations munies d'axes secondaires. Sur les côtés des octaèdres, les espaces compris entre les axes prolongés sont rayés de particules solides. De la périphérie de la préparation s'irradient une infinité d'axes.

Aconitine. — Les axes et les côtés des octaèdres prolifèrent en constituant, non des arborisations, mais des marches ou degrés encadrant l'octaèdre et imbriqués en angles dièdres additionnels. Le fond de la préparation est granuleux : quelques cristaux sombres s'en détachent. La périphérie montre des masses cristallisées irrégulières, des plaques rectangulaires, etc... mais pas d'axes libres.

Vératrine. — Les octaèdres sont amplifiés comme pour l'aconitine, mais bien limités et saillants sur le fond finement granuleux et selon l'incidence de l'éclairage visé. Vers la zone marginale de la préparation sont disposés des octaèdres dont un des angles est presque constamment orienté vers le centre de la préparation. Il y a bien des cristaux sombres mais irréguliers et à contours peu nets.

Calabarine. — Petits octaèdres presque complets ; grands octaèdres incomplets, formés par les segments qui correspondent à chacun de leurs axes primitifs. Il y a encore d'autres éléments octaédriques se présentant avec des arêtes prolongées et des prismes incomplets de calabarine cristallisée. La couleur, surtout pour les masses prismatiques, est gris rougeâtre.

Cannabine. — Préparation un peu déliquescente : l'aspect de la préparation est jaunâtre, comme huileux, et offre des octaèdres assez parfaits. L'aspect d'ensemble est caractéristique.

Strychnine. — Débris cristallins prismatiques nimbés d'octaèdres chlorurosodiques. En employant le chloroforme au lieu de l'alcool, on fait apparaître un fond réticulé, dans les mailles duquel se déposent de petits dodécaèdres. Dans les zones périphériques, on note de fines irradiations d'axes. Il y a aussi des aiguilles libres et quelques octaèdres.

Cocaïne. — Il se forme une mâcle, par compénétration des octaèdres chlorurosodiques, et des prismes cocaïniques, à moins que les octaèdres ne tendent à perdre leur isométrie, et ne se prolongent comme s'ils dérivaient d'un prisme et non d'un cube.

Atropine. — Préparation un peu déliquescente. Octaèdres et cubes les uns petits et parfaits, les autres plus grands, aplatis ou irréguliers. Nombreuses aiguilles libres formant quelques rosaces.

Morphine. — Désagrégée dans l'alcool ou le chloroforme la morphine ne donne rien que des masses ou détritus informes, presque sans aucun octaèdre, sauf le cas où la morphine est à l'état de traces

presque inappréciables ; on trouve alors des octaèdres et de fines aiguilles prismatiques de morphine. Le *sulfate de morphine* donne de grandes rosaces de prismes, et de petits prismes libres.

Codéine. — Octaèdres monstrueux par prolongation de quelques-uns de leurs axes en prismes irradiés formant arborisation. Prismes à base oblique, unis ou adossés par une de leurs bases, en forme de croix.

Brucine. — Belles aiguilles réunies en éventail, avec des taches, comme la queue d'un paon qui fait la roue. Aspect très caractéristique.

Ces exemples, choisis parmi les plus typiques, montrent quel haut intérêt s'attache aux recherches cristallogéniques appliquées à la médecine légale. Si de telles expériences se confirment et se vérifient, l'expert, le toxicologue trouveront là un élément de diagnostic de premier ordre. Il suffirait en effet d'examiner les transformations de la cristallisation chlorurosodique sous le microscope en présence d'une goutte évaporée d'un liquide suspect : résidu de macération de muqueuses intestinales, extrait des parois de l'estomac, etc. Les modifications caractéristiques des octaèdres normaux du sel témoin mettraient instantanément sur la voie du diagnostic et faciliteraient singulièrement les recherches et constatations ultérieures.

Mais, tout en rendant justice à l'extrême originalité et à la simplicité séduisante de la méthode, il convient de se mettre en garde dès l'abord contre une difficulté fondamentale et pour ainsi dire préjudicielle. La cristallisation isolée, spontanée, normale, régulière du chlorure de sodium est susceptible de telles variations sous les influences les plus diverses, les plus légères et les plus inévitables, que l'on se prend à douter des résultats obtenus, craignant à chaque expérience que les modifications cristallogéniques attribuées à la présence d'un toxique ne ressortissent purement et simplement aux contingences les plus banales : température, courant d'air, trépidation, poussière, rapidité de l'évaporation, etc., etc. Cette complication du déterminisme expérimental se multiplie et s'enchevêtre par des facteurs d'une importance telle que la fixité de réactions-types en devient invraisemblablement problématique.

L'auteur le reconnaît lui-même, toute modification des conditions de l'expérience : pureté du sel, de l'eau d'évaporation, de l'alcool de désagrégation, des alcaloïdes eux-mêmes, apporte dans les résultats des divergences effroyables. Il s'agit donc là d'une méthode de laboratoire, extrêmement délicate, pleine de difficultés et d'embûches, mais qui, même en cet état primitif, peut d'ores et déjà, fournir des indica-

tions, mettre sur la piste du poison recherché. Plus tard, peut-être lorsque perfectionnée et débarrassée de ses éléments d'erreurs, elle aura revêtu l'absolue précision d'un déterminisme rigoureux, deviendra-t-elle la méthode de choix dans l'expertise toxicologique. Elle appelle évidemment de nouvelles et multiples expériences : elle valait d'être dès à présent, signalée et décrite.

* * *

Le hasard a fait tomber entre nos mains, récemment, un résumé de médecine légale en langue portugaise, présenté sous forme de tableaux synoptiques. Ce petit ouvrage, dont nous ne saurions trop vanter les mérites et louer la précision, la clarté, la méthode et la concision élégante, nous apparaît comme une connaissance déjà ancienne, dont la toilette seule a varié. C'est purement le *Vade-Mecum* de médecine légale du professeur Lacassagne, qu'ici même nous appelions un jour le Catéchisme de l'Ecole médico-légale lyonnaise. Il a seulement changé de nom : il se nomme *Guia*, et groupe autour de ses accolades, et dans les colonnes de ses tableaux, les harmonieuses consonnances de la langue qu'illustra Camoens.

Ce petit livre date déjà de quelques années. A ceux qui feraient au chroniqueur chargé de narrer aux lecteurs des *Archives* les événements et les incidents de la vie scientifique aux pays latins, un amer reproche de leur avoir signalé si tard une œuvre qui eût dû lui être chère à tant de titres, il répondra que le parrain du nouvel ouvrage, pas plus d'ailleurs que les éditeurs responsables, n'ont jugé à propos de lui faire part de sa venue au monde. Il paraît que *tra los montes* on a gardé les folâtres principes de notre Molière : on prend son bien où on le trouve.

Qu'importe d'ailleurs : la traduction est d'une littéralité absolue, autant que respectueuse. Les translateurs ont été modestes ; ils ont peu ajouté de leur cru : quelques pages de législation locale à la fin, oh si peu ! Il n'en reste pour l'Ecole que la gloire de se sentir appréciée sur les rives du Tage ; au prix où sont les droits d'auteur en Portugal, s'il y avait eu mieux ailleurs, on aurait pris ailleurs. C'est un brevet.

Ceci dit, signalons l'apparition prochaine, à Bahia du Brésil, d'une traduction, officielle celle-là, due au professeur Nina Rodriguez, et dont la partie législative, très complète, fera de cette édition portugaise un digne pendant de la version italienne du professeur Gurrieri.

EDMOND LOCARD.

BIBLIOGRAPHIE

L'année sociologique (septième année 1902-1903), publiée sous la direction de E. DURKHEIM, chargé de cours à la Sorbonne. 1 vol. in-8° de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine* (Félix Alcan, éditeur).

Le tome VII de l'*Année Sociologique* est construit sur le même plan que les précédents. La première partie ne contient qu'un mémoire original, mais d'une grande étendue et d'une particulière importance. L'objet de ce travail est d'analyser l'ensemble de croyances et de pratiques que l'on désigne généralement sous le nom de magie, et d'en tenter une théorie. Ce qui explique la place de cette étude dans l'*Année sociologique*, c'est que les auteurs font voir, à la base de la magie, une notion d'origine sociale. Ils montrent que cette notion n'est pas sans rapports de parenté avec la notion religieuse du sacré. La magie et la religion apparaissent comme deux hôtes opposés, entre lesquels se répartissent les rites. Les conclusions de ce mémoire jettent, de plus, une lumière toute nouvelle sur certaines questions relatives à la formation des catégories les plus importantes de la pensée, notamment de la catégorie de causalité. — La seconde partie de l'*Année sociologique* contient, comme toujours, l'analyse des travaux parus du 1er juillet 1902 au 30 juin 1903, et concernant les différentes branches de la sociologie. L'*Année sociologique* est aujourd'hui assez connue pour qu'il ne soit pas nécessaire de rappeler comment ces analyses sont entendues et groupées.

Technique de psychologie expérimentale (Examen des sujets), par les docteurs TOULOUSE, N. VASCHIDE et H. PIÉRON, 1 vol. in-18 de 350 pages, avec 19 figures dans le texte.

Ce livre de technique de psychologie est le premier traité complet de cette nature qui est publié en France.

Le docteur Toulouse et ses collaborateurs, MM. N. Vaschide et H. Piéron, ont étudié, vérifié et choisi des méthodes d'examen pour les principales fonctions intellectuelles : sensations, mémoire, attention, association, imagination, jugement, raisonnement. Pendant plusieurs années, ce travail a été poursuivi au laboratoire de psychologie expérimentale de l'École des Hautes-Études, à l'asile de Villejuif, travail ingrat et plein de difficultés qui a consisté à essayer et vérifier les méthodes de mesure, à faire un choix et — le plus souvent — à en imaginer qui conviennent exactement à l'objet.

On trouvera dans ce livre les moyens employés au laboratoire de Villejuif pour faire des mesures psychologiques précises, dont toutes les conditions sont déterminées, ainsi que la description des appareils nécessaires. Les méthodes sont à la fois rigoureuses et simples. Il est permis de dire que jamais on a poussé aussi loin la détermination des conditions physiques et générales d'une expérience de psychophysique. Et avec cela — et pour cela même — les méthodes sont pratiques dans leur application.

Au moment où tant de personnes s'intéressent à la psychologie, ce manuel rendra les plus grands services à tous, aux professeurs de philosophie, désireux de s'instruire dans les méthodes scientifiques que renouvellent les matières de leurs études, aux physiologistes dont l'attention est attirée de plus en plus vers l'activité du système nerveux, aux pédagogues qui pourront de la sorte conduire leurs observations avec plus de rigueur, aux médecins qui trouveront là le moyen de caractériser et de suivre l'état psycho-physique de leurs malades pour le diagnostic et pendant les modifications thérapeutiques.

La contagion mentale, par les docteurs A. Vigouroux et P. Juquelier. 1 vol., in-18 jésus de 300 pages. O. Droin, éditeur, Paris.

Tous les modes d'activité de l'axe cérébro-spinal, depuis l'acte réflexe simple jusqu'aux idées lorsqu'elles ont une valeur affective, ont une tendance à être reproduits du fait qu'ils ont été perçus ; elles sont donc contagieuses. Dans ce volume, sous le titre de *Contagion mentale*, est étudiée la contagion de l'imitation involontaire de toutes les manifestations de l'activité mentale en prenant le terme *mental* dans sa plus large acception.

La première partie comprend la définition et la délimitation de la contagion mentale, sa distinction de la suggestion et de l'imitation dont pourtant elle est un des modes, l'étude du mécanisme de son développement. Puis, passée en revue dans différents chapitres, la contagion des manifestations normales de l'activité mentale, mouve-

ments, états affectifs, émotions primitives, émotions supérieures, idées. — Même dans la genèse des actions considérées comme volontaires, la contagion mentale joue un rôle important. Les conditions qui favorisent la contagion sont celles qui, d'une façon générale, tendent à la désagrégation de la personnalité; les unes sont inhérentes à l'individu, les autres sont d'ordre sociologique, d'autres enfin sont des manières d'être pathologiques.

La seconde partie traite la contagion des états pathologiques. Dans certaines conditions en effet et chez des sujets prédisposés, sont contagieux les mouvements morbides, les perversions instinctives, les formes morbides de la peur et les idées délirantes qui en naissent, la colère et les impulsions violentes, les manifestations morbides et l'émotion tendre, la tendance au suicide, les perversions morales et sensuelles, les formes morbides du sentiment religieux et même les modifications pathologiques des sentiments esthétiques intellectuels.

Un grand nombre d'observations personnelles et de faits tirés des auteurs viennent confirmer les conceptions psychologiques défendues dans cet ouvrage.

REVUE DES JOURNAUX ET SOCIÉTÉS SAVANTES

Société de Médecine Légale

LES RÉCLAMES MÉDICO-PHARMACEUTIQUES ET LA SANTÉ PUBLIQUE

A la suite d'un rapport de *M. Leredu* sur cette question et de la discussion qui a suivi, le secrétaire général met aux voix la résolution suivante :

Les réclames médico-pharmaceutiques — qui décrivent les symptômes d'une maladie, en font connaître la marche et les conséquences, la nomment et indiquent le remède et son emploi, comme devant amener la guérison ou une atténuation dans l'état du malade — constituent un danger public, et il y a lieu, dès lors, de demander aux législateurs d'étendre aux auteurs de ces réclames les dispositions de l'article 16 de la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice illégale de la médecine.

Cette résolution est votée à l'unanimité. — M. le Secrétaire général est chargé de la transmettre au Gouvernement et au Parlement, en y joignant le rapport de M. Leredu et la discussion à laquelle ce rapport a donné lieu. (*Bull. méd.*)

Du suicide par auto-section linguale en Indo-Chine, par M. Talbot.

Le mépris de la mort qu'affectent la plupart des Orientaux explique que le suicide soit fréquent chez eux : ils y ont recours dans tous les cas où ils croient nécessaire de « sauver la face ». Parmi les modes de suicide employés en Indo-Chine — le plus fréquent de beaucoup étant la submersion (89 p. 100), — M. Talbot en fait connaître un qui est remarquable à la fois par son originalité et par la difficulté que le médecin peut avoir, en pareille occurrence, pour rapporter à leur véritable cause les accidents qu'il observe : il s'agit de l'auto-section linguale par morsure, mode de suicide auquel l'Annamite s'adresse quand les circonstances (incarcération, étroite surveillance) s'opposent à ce qu'il utilise les autres procédés de suicide.

Comme la simple striction de la langue entre les arcades dentaires — par la contraction, même brusque et intense, des temporaux et des masséters — est le plus souvent insuffisante pour sectionner l'organe et ne produit guère qu'une contusion au deuxième ou au troisième degré, le sujet complète d'ordinaire l'action de sa mâchoire par celle, plus énergique, de son poing ou de son genou, dont il heurte violemment son menton. La mort survient par syncope, consécutivement à l'abondante hémorragie que produit la section de l'artère linguale, quand le patient est privé de soins; même la simple contusion de la langue pourrait entraîner parfois la mort, en raison de l'asphyxie déterminée par l'œdème énorme de la région.

A vrai dire, les tentatives de suicide par auto-section linguale seraient assez rarement couronnées de succès. L'auteur a eu l'occasion d'en observer quatre cas, tous terminés par la guérison ; dans un de ces faits, notamment, la tentative était déjà ancienne, et le lambeau antérieur, incomplètement sectionné, demeurait attaché à la base de la langue par un pont musculaire de 6 millimètres de largeur. Dans un autre, la section — toute récente et également incomplète — portait sur le cinquième antérieur de l'organe; on pratiqua une suture musculo-muqueuse au catgut, mais le patient faisait dès le lendemain sauter les sutures; la cicatrisation des deux lambeaux se fit donc isolément, et l'on dut ultérieurement sectionner aux ciseaux le petit lambeau antérieur, qui flottait derrière les arcades dentaires à tout mouvement de la langue.

Il est à remarquer que, contrairement à ce que l'on pourrait supposer, ces pertes de substance plus ou moins étendues de la langue n'entraînent en général, après cicatrisation, que des modifications insignifiantes des fonctions du langage : seul un léger zézaiement accompagne parfois, mais non toujours, l'élocution.

Comme traitement, l'intervention rationnelle, en cas d'auto-section incomplète, est évidemment la suture des lambeaux par un surjet musculo-muqueux au catgut. Si la section est au contraire complète, on se contentera de lavages antiseptiques chauds de la région buccale. (*Ann. d'hyg. et de méd. colon.*, avril-mai-juin 1904.) — F. F. (*Sem. méd.*)

REVUE DES JOURNAUX ÉTRANGERS

La Société russe de psychologie normale et pathologique. — La Société, fondée il y a quelques années, sous la présidence du professeur Bechterew, a discuté une série de questions du plus grand intérêt.

M. Stcheglоff a fait un rapport *sur l'examen de la sphère morale des criminels.* Il propose un programme d'enquêtes qui permettrait d'étudier la question systématiquement. Le questionnaire viserait principalement les sujets suivants :

1° Motifs du crime ; 2° rapport du criminel aux crimes commis; 3° détermination ou indication du principal coupable dans le développement des tendances criminelles ; 4° rapport au châtiment; 5° direction d'idées et disposition d'esprit prédominantes dans le présent (en prison) ; 6° plans d'avenir ; 7° occupations préférées; 8° rapport au travail, état physique et moral pendant le travail; 9° intérêts et penchants prédominants ; 10° sentiment d'amitié, rapports avec les camarades ; 11° sentiment d'attachement, rapports avec les parents et les proches ; 12° rapport vis-à-vis de sa situation ; degré et caractère de l'inquiétude ; point principal de cette inquiétude; manière d'envisager l'avenir ; 13° état pendant l'arrestation ; 14° pensées associées avec l'idée de la sortie de la prison ; 15° rapport vis-à-vis de la question de la correction ; 16° garantie quant à la cessation des occupations criminelles ; 17° rapport avec la prison, son régime ; manière de l'envisager comme un moyen d'inspirer peur et d'empêcher les crimes ; 18° manifestations du sentiment de honte et rapport avec ce sentiment ; 19° rapport avec la question du bonheur et de la justice ; 20° détermination du tempérament, de l'excitabilité émotive ; 21° sentiment de pitié vis-à-vis des humains, des animaux ; 22° rapport vis-à-vis de la question de la richesse ; 23° questions générales sur l'agréable et le désagréable ; 24° énumération de quelques bonheurs de la vie et des plaisirs et choix parmi eux des plus précieux et des moins précieux ; 25° énumération de quelques malheurs, choix des plus graves et des moins graves ; 26° recherches sur la mémoire, la fatigue intellectuelle, les fluctuations de l'attention ; détermination du degré de suggestibilité ; 27° collection, opinions sur les récits lus ou les tableaux vus.

M. Beklechoff a fait une communication *sur l'éducation coercitive dans les colonies pénitentiaires.*

M. Malarewski a examiné *les méthodes et les procédés dont se servent les physionomistes professionnels.* Il s'agit d'une femme qui a pu donner jusqu'à deux mille consultations dans l'espace d'un mois. Parmi les questions que le public a posées à cette femme, signalons les suivantes : « Quand sevrer l'enfant ? » — « Comment améliorer sa santé ? » — « L'enfant sera-t-il admis à l'école ? » — « Faut-il mettre l'enfant en apprentissage ? » — « Serai-je acquittée en justice ? » — « Serai-je mieux dans une autre ville ? » — « Mon affaire réussira-t-elle ? »

Pour répondre à ces questions, Mme S. emploie la chiromancie, la physionomique et la graphologie. Mais Mme S. elle-même considère ces moyens comme insignifiants et base ses réponses surtout sur les renseignements que lui donne le client en réponse à ses questions prudentes. Si le client lui donne des renseignements contradictoires, alors elle devient embarrassée et ne sait que répondre.

Cette personne a fait une partie de ses études dans un lycée, s'est mariée, est devenue veuve et pour nourrir sa famille s'est mise à prédire l'avenir, comme elle le faisait pour plaisanter étant jeune fille. La littérature dont se sert Mme S. se borne à : 1° un livre des Songes qui expose les procédés de prédiction, les données de la chiromancie, phrénologie et physionomistique, les clefs des songes, les prédictions du temps, de la guerre, de la mort, la manière de conjurer le sort, etc. ; 2° au *Traité de la physionomie humaine* d'Eugène Ledeau (?); 3° à un livre sans nom d'auteur : *Comment connaître le caractère de l'homme ?* qui traite de chiromancie, de graphologie et de phrénologie. Ce livre a des prétentions à une allure scientifique, cite Lombroso, Ribot, Preyer, etc., et renferme des exemples historiques.

En somme, d'après le rapporteur, c'est à l'ignorance du public et à son besoin d'avoir une solution dans les questions pratiques difficiles qu'il faut attribuer la vogue des sorcières et autres physionomistes professionnels.

Mme S. a offert deux séances aux membres de la Société qui ont discuté ensuite les procédés dont se sert cette femme. M. le professeur Bechterew a fait remarquer qu'elle répond à la première question et épie la physionomie de son interlocuteur pour y saisir des indices qui lui permettront de continuer. M. Bechterew pense que non seulement le jeu de la physionomie, mais même la structure

des divers organes, par exemple de la main, peuvent servir d'indice pour le caractère.

Dans une autre séance, M. NIETCHAEFF a fait une communication sur *les données expérimentales sur l'attention et la suggestion.* M. TROCHIN a étudié : *le Pathologique chez Gogol.* Nous regrettons de ne pouvoir donner une analyse plus détaillée de ces intéressantes communications qui ne sont reproduites qu'en abrégé dans les comptes rendus de la Société annexés à la *Revue russe de psychiatrie.*

Signes de la mort par immersion. — Le Dr H. Schmidt a étudié sur des animaux les lésions du sang et du poumon dans la mort par immersion. Dans ces derniers temps, Paltauf, Carrara, Placzek ont montré qu'une partie du liquide dans lequel a eu lieu l'immersion, pénètre dans le cœur gauche et plus loin, ce qui provoque une dilution du sang surtout accentuée dans le cœur gauche et facilement décelable par la cryoscopie, Carrara et Placzek ont trouvé une grande différence dans le point de congélation du sang provenant du cœur gauche et du cœur droit lorsque la mort a eu lieu par l'immersion et ils considèrent cette différence comme un signe important et essentiel pour reconnaître la mort par immersion. — Les recherches personnelles de Schmidt l'amènent à conclure que, dans la mort par immersion, il y a, sans aucun doute, une dilution du sang ; cette dilution intéresse les deux cavités du cœur, mais à un degré bien plus considérable le cœur gauche, par suite de la pénétration du sang directement du poumon gorgé du liquide. La différence dans le point de congélation du sang provenant des deux cavités du cœur est surtout prononcée immédiatement après la mort ; elle diminue dans la suite et peut être encore reconnue, mais peu nettement, le quatrième jour après la mort. La dilution du sang ne s'observe jamais chez les animaux immergés dans l'eau après leur mort.

Au point de vue pratique, l'épreuve cryoscopique peut donner, dans les cas récents, des indices extrêmement précieux pour le diagnostic médico-légal de la mort par immersion. Toutefois, il ne faut pas exagérer la valeur de ce procédé, car il convient de rappeler que les résultats ne sont frappants que les deux premiers jours après la mort.

En étudiant les modifications des poumons après l'immersion, l'auteur a trouvé que le liquide renfermé dans le poumon après l'immersion est surtout celui dans lequel a eu lieu la mort ; ce liquide pénètre dans les alvéoles les plus fins, de même que dans les tissus interstitiels, par suite des déchirures partielles des parois alvéolaires. Le

liquide remplit principalement les alvéoles situés plus profondément. Ceux situés sur les bords des poumons sont généralement distendus et se réunissent en espaces en chaînes par suite des ruptures de leurs cloisons; ils ne contiennent pas de liquide. L'auteur a trouvé ces ruptures des alvéoles sur les bords des poumons dans toutes ses expériences et considère ce signe comme important pour reconnaître la mort par immersion. Ce symptôme est facile à constater et serait, d'après l'auteur, beaucoup plus précieux que le procédé cryoscopique sujet à tant d'influences accidentelles. (*Aerztliche Sachverstandigen-Zeitung*, n° 1, 1904.)

Influence des conditions de travail et de la vie des mères dans les usines sur la mortalité infantile. — Ce sujet vient d'être étudié par N.-N. Pismenny dans le *Journal de la Société des médecins russes, fondée en mémoire de Pirogoff* (n°s 1-2, 1904). — L'auteur a réuni beaucoup de matériaux en questionnant les femmes mariées pendant les consultations d'une manufacture textile. Il a réuni ainsi 1785 fiches individuelles expurgées de toutes les influences accidentelles et soigneusement vérifiées quant à l'authenticité des renseignements donnés.

M. Pismenny, en se basant sur ces documents, conclut :

1° L'influence du travail de la mère sur la vitalité des enfants s'exprime par un excédent de la mortalité infantile au-dessous de un mois dans 1,6 °/₀ de tous les enfants nés;

2° L'influence de la vie dans l'enceinte de l'usine s'exprime par un excédent de la mortalité infantile au-dessous de trois ans dans la proportion de 3,4 °/₀ ;

3° L'influence de l'abandon des enfants sans surveillance maternelle et sans soin provoque une augmentation de la mortalité infantile au-dessous de trois ans dans la proportion de 10,5 °/₀.

En additionnant $1,6 + 3,4 + 10,5 = 15,5$, on arrive à ce résultat que sur 100 nouveaux-nés, il meurt, dans la population des usines, de 15 à 16 enfants en plus que dans la population rurale toute voisine. En effet, si l'on compare la mortalité effective des enfants au-dessous de trois ans dans les milieux des paysans et des ouvriers d'usines, on trouve que ces chiffres correspondent à la réalité des faits : chez les paysans, la mortalité infantile étant 38,3 °/₀ et chez les ouvriers d'usines 53,9 °/₀, la différence de 15,6 °/₀ correspond à l'aggravation de la mortalité infantile par les trois conditions envisagées ci-dessus. En exprimant ces 15,5 — 15,6 °/₀ en langage ordinaire, il faut admettre comme démontrée la perte de chaque sixième enfant au-dessous de trois ans par suite des conditions de la vie industrielle.

Si l'on pense ce que coûtent la vie, les maladies, la mort de chaque sixième enfant sacrifié ainsi, par le manque de soins, on sera frappé par cette vérité qu'on pourrait diminuer de plus de la moitié cette affreuse situation en consacrant seulement le centième, peut-être le millième des ressources ainsi gaspillées à l'entretien des crèches-abris. Pour le reste, on pourrait conserver pas mal de vies et de santés en répandant les notions élémentaires d'hygiène de la mère et de l'enfant, d'allaitement maternel, etc. Ces mesures doivent être complétées par d'autres ayant pour but de permettre aux mères de vivre sans travailler pendant les quatre à six semaines qui précèdent et suivent l'accouchement. (*Vratch russe*, n° 20, 1904.)

La socialisation de la médecine. — M. Julien Marcuse raconte l'histoire de la première tentative d'incorporation de tous les médecins au service de l'État et la suppression de l'exercice libre de la médecine. Cette tentative aurait eu pour théâtre l'ancien duché de Nassau, où cette réforme aurait été introduite par un édit du 19 mars 1818. Elle n'a pris fin que le 10 septembre 1867, lorsque le duché de Nassau fut incorporé à la Prusse qui a aboli l'édit de 1818. En effet, à partir du 1er avril 1818, toutes les formes d'administration médicales furent supprimées et tous les médecins furent mis au service de l'État. Chaque district médical avait les fonctionnaires suivants : un conseiller médical (*Medizinalrat*), un assistant médical (*Medizinal assistent*) et un pharmacien. En outre, les localités balnéaires du pays eurent leurs médecins d'État. Les normales des revenus des médecins furent ainsi fixées : les conseillers médicaux recevaient 1.200 florins par an, les assistants 600 à 1.000 florins, et cela de telle sorte que l'État et les communes devaient donner les 2/3 de cette somme, tandis que la population se chargeait du 1/3 restant, en rémunérant certains services des médecins suivant une taxe déterminée.

La population était divisée en deux classes : gens aisés et gens peu aisés, en dehors desquels il y avait les pauvres qui étaient inscrits sur des registres spéciaux et qui jouissaient de l'assistance médicale gratuite. Or, la taxe à laquelle nous venons de faire allusion était fixée de la manière suivante : une première consultation dans le cabinet du médecin était taxée à 8 et 7 kreutzer ; chaque consultation suivante, 4 et 2 kreutzer. Les visites des médecins à domicile, sans distinction du district et de perte de temps, étaient payées : les premières, 14 et 7 kreutzer ; les suivantes, 8 et 4 kreutzer. La garde de nuit était rémunérée 1 florin 30 kreutzer ; le certificat médical, 30 kreutzer ; l'accouchement ou l'opération chirurgicale, 20 kreutzer.

Dès qu'il avait terminé ses études, le medecin entrait au service de l'État, mais tout d'abord en qualité d'assistant non rétribué (comme aujourd'hui certains magistrats), pour avancer en grade peu à peu, d'abord à celui d'assistant rétribué, enfin de conseiller. La fin de la carrière était marquée par la retraite. De cette façon la réforme a été réalisée d'une manière complète. Mais au bout de quelque temps le mécontentement éclata. Les raisons de ce mécontentement sont exposées dans des publications des deux contemporains de la réforme, les Drs Vogler et Reuter. Tout d'abord, on se plaignit bientôt de l'arbitraire dont on usa dans l'interprétation des nouveaux statuts aussi bien que dans leur application en pratique. Puis vinrent les questions d'hiérarchie et de subordination qui créèrent une situation intolérable. Enfin, les chiffres misérables de la taxe donnèrent lieu à un mécontentement général des médecins, dont la position était considérée comme « indigne », les abus du côté du public aidant. En somme, cette première tentative de socialisation de la médecine pratique échoua, car les nouveaux statuts cessèrent peu à peu d'être appliqués et cela longtemps avant leur suppression officielle (*Wiener klinisch therap. Wochen.*, 15 mai 1904.)

La crise du marché des livres. — La crise du livre est depuis quelque temps l'objet des préoccupations des journalistes qui donnent à ce sujet force détails plus ou moins anthentiques. D'après leurs enquêtes, c'est en France qu'on voit paraître le plus grand nombre de nouveaux livres ; il y aurait un livre nouveau par an par 1.600 habitants. Viennent ensuite dans l'ordre décroissant l'Angleterre, la Hollande, le Danemark, la Norvège, la Suède, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et la Russie. Dans ce dernier pays, il n'y a qu'un livre nouveau par 10.000 habitants.

Les troupes japonaises en Corée. — D'après l'*American Medicine,* les troupes japonaises en Corée souffriraient beaucoup de deux maladies locales. L'une appelée par les indigènes « imbion », présente quelque chose d'analogue à la fièvre intermittente, l'autre, connue sous le nom de « souda », et non étudiée encore par les Européens provoque une sénilité précoce, s'accompagne d'une chute des dents, de faiblesse et se termine par la mort.

H. F.

NOUVELLES

La longévité des polytechniciens. — On a de tout temps, — et bien avant les modifications apportées aux programmes ces dernières années, — parlé du surmenage imposé aux élèves de nos écoles militaires, tant pour la préparation aux examens d'admission que pour les études à suivre pendant les années de séjour dans ces écoles.

Tout récemment, à la Chambre des députés, à propos de la discussion de l'article 23 du projet de loi sur le recrutement, on a invoqué ce prétexte pour obliger les élèves de l'École polytechnique et de l'École de Saint-Cyr à faire d'abord deux années de service au régiment sous couleur de les reposer par un exercice salutaire.

Il était pourtant intéressant de rechercher si vraiment les polytechniciens, en particulier, par suite du travail intellectuel auquel ils sont soumis, présentent après leur sortie de l'École une mortalité supérieure à celle de l'ensemble des Français qui ont affaire aux Compagnies d'assurances et que l'on peut regarder comme étant généralement bien portants... C'est le travail que vient de faire un savant ingénieur, examinateur à l'École polytechnique et mathématicien des plus distingués.

En étudiant les tableaux graphiques qui représentent le nombre des décédés et des vivants, par promotion, depuis la fondation de l'institution, il est arrivé, à la suite de calculs dont nous ne pouvons évidemment pas donner ici la reproduction, à deux constatations tout à fait remarquables. La première, c'est que, jusqu'à l'âge de soixante-dix ans, la mortalité des polytechniciens est à peu près la même et peut-être un peu moindre que celle des assurés français ou anglais. La seconde, c'est qu'à partir de soixante-dix ans, quand presque tous les polytechniciens se reposent, ils ont une « tendance marquée à la longévité ». Et le fait est confirmé par la comparaison des annuaires.

Il résulte de ce savant et curieux travail, qui sera prochainement livré à la publicité, que le prétendu surmenage de l'École polytechnique et le labeur ininterrompu ensuite de ses anciens élèves ont des conséquences qui semblent plutôt favorables à la longévité. Ces conclusions inattendues méritaient d'être connues.

(*Le Temps.*)

A propos de la mort du comte de Laubespin. — Nous sommes allés demander à M. Girard, directeur du Laboratoire municipal, ce qu'il pense de l'empoisonnement dont aurait été victime le comte de Laubespin.

« Il est certain, nous a-t-il dit, que les marchands de comestibles, emploient toutes sortes d'acides pour assurer la conservation de leurs produits; mais c'est la première fois que j'entends parler de l'usage du sublimé comme antiseptique dans l'alimentation. Sans recourir à un agent aussi dangereux, les marchands ont à leur disposition un grand nombre d'acides : l'acide borique, les fluorures alcalins, l'acide salicylique, les acides sulfureux, les sulfites, etc. Vous voyez qu'ils ont le choix.

« La cuisson lorsqu'elle est complète, peut modifier les antiseptiques et les rendre moins nuisibles. Mais tel n'est pas le cas d'un canard à la rouennaise, qui n'est presque pas cuit. Comme vous le savez, on mange le sang presque cru et, sans même qu'il contienne un acide, il peut être très nuisible, car il renferme des ptomaïnes, qui sont les poisons cadavériques, et d'autres germes aussi dont l'ingestion peut causer les plus graves accidents.

« Nous exerçons une surveillance très active et nous déférons rigoureusement au parquet tous les délinquants; mais on n'en continue pas moins à employer des antiseptiques pour la conservation du gibier et de la viande de boucherie. Je dois vous dire toutefois que nous ne croyons pas que l'on se serve du sublimé. »

M. Saint-Yves, chef de division chargé du service des halles et marchés, que nous avons également vu, nous a dit : « Il n'est pas possible que les manipulations dont on parle se produisent dans les halles. Nous surveillons là les choses de trop près. D'ailleurs les gibiers et les viandes arrivent toujours très frais aux halles. Ces comestibles sont aussitôt vendus à des détaillants ou transportés dans les marchés de quartier. C'est là que l'on peut recourir à l'emploi des acides pour les conserver. Mais je ne crois pas du tout à l'emploi du sublimé. »

(*Le Temps.*)

Le gendre du sultan condamné. — Kemel-Eddin-Pacha, gendre du sultan, accusé d'avoir tenté d'empoisonner sa femme, a été condamné à quinze ans de prison. Le médecin Hakki-Chenasi, incriminé dans cette affaire, a été condamné à cinq ans de prison et exilé en province.

L'affaire Olivo à Milan. — Depuis quinze jours, l'affaire Olivo surexcite l'opinion de la ville tout entière. L'intérêt s'accroît après chaque séance de la Cour d'assises, et une énorme foule avide d'émotions, dans laquelle les femmes sont nombreuses, se rue vers le palais de Justice pour se procurer une place dans la salle des séances.

Olivo était un employé de commerce d'une haute éducation. Poète, mathématicien, il était également versé dans la connaissance des langues et des littératures anglaise, française et allemande. Malheureusement pour lui, il avait épousé une servante vulgaire et d'une conduite immorale.

Des querelles perpétuelles éclataient entre les deux époux, dues à leur incompatibilité d'humeur, et, une nuit où la discussion avait été plus violente que jamais, Olivo tua sa femme. Alors, pour faire disparaître les traces de son crime, il découpa le cadavre en un tas de petits morceaux qu'il entassa dans une malle, et il partit pour Gênes, où il jeta à la mer le funèbre colis.

Découvert, il avoua son crime. Pendant toute la durée du procès, il donna des signes non équivoques de dérangement cérébral et il provoqua un vif intérêt dans le monde des aliénistes.

Olivo a été acquitté aujourd'hui. Le jury a reconnu que l'homicide n'avait pas été commis intentionnellement, et que la dissection qui l'avait suivie avait été accomplie dans un état de demi-inconscience. Le verdict a été accueilli par les applaudissements du public.

Empoisonnement par les tomates. — M. le Dr Paradis signale dans le *Lyon médical*, deux cas où des familles furent atteintes d'empoisonnement alimentaire causé par des tomates à peine mûres. Les malades accusaient des coliques très violentes et une diarrhée abondante. Tous présentaient de la dilatation des pupilles.

« La tomate (*lycopersicum solanum*) est une solanée, et peut-être n'est-il pas illogique de rapprocher ces cas d'intoxication de ceux dus aux pommes de terre vertes ou avariées. »

Le Gérant : A. STORCK.

Lyon. — Imp. A. Storck et Cie, 8, rue de la Méditerranée.

ARCHIVES
D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE
DE CRIMINOLOGIE
ET DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

MÉMOIRES ORIGINAUX

MOUVEMENT DE LA CRIMINALITÉ DANS LES DIFFÉRENTES RÉGIONS DE LA FRANCE EN 1879-1901

Par E. Tarnowsky

I

Des travaux récents faits par les auteurs les plus compétents et les plus renommés (à ne mentionner que MM. Tarde, Yvernès, J. Signorel, L. Rivière) ont été consacrés à l'étude de la marche des crimes en France et si néanmoins je prends la hardiesse, après ces explorateurs illustres, de présenter au public français mon essai concernant le même sujet, c'est que je n'ai pour but que de donner quelques renseignements complémentaires en eux-mêmes, mais pouvant éclaircir quelques détails de la question. Cette question, mouvement de la criminalité, est si grave, présente un si grand intérêt aux yeux du public et des hommes de science que tout travail, pour sommaire et peu développé qu'il soit, s'il contient seulement quelques données nouvelles, peut toujours être de quelque utilité.

Quand on étudie attentivement la marche de la criminalité dans un pays étendu, contenant plusieurs millions d'habitants, comme la France, l'Allemagne, etc., on remarque facilement que cette marche est loin d'être identique ou même analogue dans les différentes régions du pays. Si le nombre des affaires pénales (ou des accusés) augmente à proportion par exemple de 15 p. 100 en dix années, nous trouverons certainement des provinces, départements ou autres unités territoriales, où ce nom-

bre augmente dans une proportion plus forte, d'autres où l'accroissement est voisin ou inférieur au chiffre moyen, d'autres enfin où il n'y a pas d'augmentation du tout, où même il y a diminution du nombre des crimes. Ces variations territoriales, nous devons le dire sur-le-champ, nous semblent présenter le plus grand intérêt aux yeux du criminologue ou de tout autre homme de science, étudiant les problèmes de la statistique crimineile. En démographie, nous le savons, les variations du taux de l'accroissement (ou de la diminution) de la population dans les diverses régions du pays sont l'objet des plus minutieuses recherches et des plus intéressantes études. Il ne peut en être autrement en criminalité. Mais, en règle générale, ces variations du mouvement de la criminalité dans les différentes parties d'un même État ont été peu considérées jusqu'à présent. Quand on nous parle de la marche de la criminalité en France, en Angleterre, etc., presque toujours on n'a en vue que les chiffres exprimant les totaux généraux pour tout le pays, sans faire grande attention aux départements, comtés, etc., où le mouvement de la criminalité peut être inverse à celui que nous donnent les nombres généraux, où toutes ces variations particulières disparaissent confondues en une seule masse indistincte.

En examinant ces chiffres généraux, on nous parle de l'influence des différents facteurs sociaux, de la législation pénale, du prix des denrées, des récoltes, des crises économiques, etc., et on ne se rend pas bien compte, à quelques exceptions près, que tous ces facteurs n'ont qu'un rayon d'action limité, se faisant jour dans plusieurs régions, mais faisant défaut ou paralysés par d'autres causes dans d'autres. Il est fort rare qu'un facteur social, législation, crises économiques ou tel autre, ait une valeur égale pour toutes les parties d'un État ayant une étendue considérable ; il est même probable qu'un pareil cas n'arrive jamais. Il y a toujours des différences, des atténuations, des digressions telles que le terme moyen n'est qu'une expression arithmétique, ne correspondant qu'à une partie de la réalité. Il est vrai que c'est la partie la plus grande, puisqu'elle éclipse, fait disparaître à nos yeux les parties restées en minorité, mais il ne faut pas oublier l'existence de ces minorités : elles persistent dans leur individualité et, un jour, si les circons-

tances leur sont favorables, à leur tour, elles formeront une majorité qui éclipsera les triomphateurs d'aujourd'hui.

Pour revenir à la France, il faut dire tout de suite que la marche de la criminalité y est fort différente dans ses quatre-vingt-six départements. Il y a des départements où le nombre des prévenus (nous avons en vue la période 1880-1901) augmente, il y en a d'autres (plus nombreux) où il diminue. Les différences en plus ou en moins sont très marquées, elles atteignent 50 p. 100 et au delà. Le problème se complique encore par le mouvement inverse de la criminalité apparente (nombre des prévenus et des affaires jugées) et de la criminalité impoursuivie (affaires laissées sans suite, parce que les auteurs sont restés inconnus, etc.). Ce fait a été fort bien mis en évidence par M. Tarde, dont les études criminologiques sont le modèle même de l'analyse pénétrante des faits et en même temps de la synthèse philosophique, de la largeur du coup d'œil d'ensemble. L'étude approfondie des détails de ce double mouvement de la criminalité confirme toutes les assertions de M. Tarde. Ce fait est d'autant plus intéressant qu'on ne peut bien l'étudier qu'en France, la statistique pénale des autres pays (à part l'Italie) ne distinguant pas les différentes catégories des affaires impoursuivies. Mais d'abord, examinons le mouvement de la criminalité apparente dans les divers départements.

Nous avons pris comme terme de comparaison les deux périodes triennales de 1879-1881 et de 1899-1901, séparées par un intervalle de vingt années. Pour ne point se perdre dans le fouillis contradictoire que nous présentent ces quatre-vingt-six départements, nous les avons répartis en cinq groupes bien distincts, d'après leur caractère économique et professionnel. Tout d'abord, nous avons séparé des autres départements celui de la Seine (Paris), formant un monde à part, une ville immense nullement à confondre avec la population des campagnes ou même des villes moindres. En second lieu, viennent les départements *industriels*, quatorze en nombre, situés presque tous au nord-est de la France. Nous les nommons industriels, parce que la population industrielle (d'après le recensement de 1896) y est plus nombreuse que la population agricole. Ce sont les départements du Nord, Pas-de-Calais, Somme,

Seine-Inférieure, Oise, Seine-et-Oise, Aisne, Ardennes, Marne, Aube, Meurthe-et-Moselle, Vosges, Loire, Rhône. Dans la plupart de ces départements, la population urbaine est plus nombreuse que la population rurale ; en général, on peut dire que c'est la région la plus riche et la plus éclairée de la France. Le troisième est formé par huit départements méridionaux, la plupart situés au bord de la Méditerranée : Alpes-Maritimes, Var, Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Gard, Hérault, Haute-Garonne, Gironde. Ce ne sont pas des départements industriels comme ceux du nord-est, mais toutefois la population rurale y est en minorité; ces départements entourent de grandes villes maritimes (1), dont la vie exerce une grande influence sur toute cette région, et forment un groupe à part ayant ses traits caractéristiques (par exemple l'immigration considérable des Italiens). Le quatrième groupe, le plus nombreux, forme trente-quatre départements ayant en général un caractère mixte, un groupe de transition entre les régions industrielles et urbaines, et le pays agricole par excellence. Nous avons nommé ce groupe *semi-agricole*. Ce sont les départements suivants : Calvados, Eure, Eure-et-Loir, Orne, Sarthe, Mayenne. Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Seine-et-Marne, Yonne, Côte-d'Or, Haute-Marne, Meuse, Haute-Saône, Doubs, Jura, Saône-et-Loire, Nièvre, Allier, Cher, Indre, Vienne, Haute-Vienne, Haute-Loire, Ardèche, Drôme, Isère, Pyrénées-Orientales, Tarn, Tarn-et-Garonne, Basses-Pyrénées. On peut dire en général que c'est le bassin de la Loire et de ses affluents qui forme le noyau de ce groupe, les départements des autres bassins sont peu nombreux. Enfin, le cinquième et dernier groupe — c'est la région exclusivement *agricole* — vingt-neuf départements où les agriculteurs sont au moins trois fois plus nombreux que les industriels ; la population rurale y est de trois à cinq fois plus nombreuse que celle des villes. C'est en général la partie la plus pauvre et la plus arriérée de la France. les départements suivants : Finistère, Morbihan, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Manche, Vendée, Deux-Sèvres, Charente et Charente-Inférieure, Dordogne, Corrèze, Creuse,

(1) Nice, Toulon, Marseille, Cette, Bordeaux, Toulouse.

Puy-de-Dôme, Cantal, Lozère, Aveyron, Lot, Lot-et-Garonne, Landes, Gers, Hautes-Pyrénées, Ariège, Aude, Ain, Savoie, Haute-Savoie, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Corse. En somme, c'est l'ouest, le sud-ouest, en partie le centre et le sud-est de la France ; ces régions 4e et 5e ne sont pas nettement séparées l'une de l'autre sur plusieurs points, et il n'y a entre elles qu'une différence de degré souvent peu sensible. Ceci dit, examinons la criminalité apparente de ces régions dans ces vingt dernières années.

Nous nous bornerons aux chiffres des prévenus aux tribunaux correctionnels : le nombre des accusés aux assises est relativement trop petit pour attirer notre attention qui n'en serait que troublée et détournée de la grande masse des délits, trente ou quarante fois plus nombreux que les crimes. Si les crimes ont une gravité qui attire l'imagination, leur mouvement a été déjà suffisamment étudié par d'autres auteurs avec la plus grande ingéniosité ; nous n'avons qu'à mentionner les travaux de M. Tarde. Voici donc les chiffres des prévenus pour tous les délits. En moyenne pour la période triennale de 1879-1881 il y a eu en France 201.917 prévenus par an. En 1899-1901, ce nombre s'est élevé un peu : 206.221 prévenus. Comme la population s'est accrue dans une proportion un peu plus forte, il n'y a pas eu d'accroissement réel, mais bien une légère diminution. Voici comment ces chiffres se répartissaient dans les régions que nous avons indiquées ci-dessus :

NOMBRE DES PRÉVENUS

RÉGIONS	ABSOLUS		POUR 100.000 HABITANTS	
	1879-81	1899-1901	1879-81	1899-1901
Seine (Paris)	25.451	23.409	909	638
14 dép. industriels	53.914	63 493	634	686
8 dép. méridionaux	23.579	24.406	687	647
34 dép. demi-agricoles	55.553	54.228	445	440
29 dép. agricoles	43.420	40.685	416	402
France	201.917	206.221	536	529

Ces chiffres nous font déjà bien voir la diversité dans la marche de la criminalité des différentes régions. Il y a eu un recul considérable à Paris : le chiffre proportionnel a diminué de près d'un tiers au cours des vingt dernières années. Le taux de la criminalité (ou plutôt de la délictuosité, selon l'expression de

M. Tarde) à Paris il y a vingt ans excédait de beaucoup le niveau de tous les autres groupes départementaux ; à présent il est descendu au-dessous de la moyenne pour les 22 départements industriels et urbains. Par contre, la criminalité a augmenté dans la région industrielle (14 départements) en chiffres absolus et proportionnels. Elle est restée à peu près stationnaire dans la vaste région demi-agricole (le chiffre absolu a un peu décru, mais la population correspondante a diminué davantage), s'est abaissée un peu dans les 29 départements agricoles et les 8 départements méridionaux ; dans ce dernier cas la diminution n'a porté que sur le nombre proportionnel, le chiffre réel des prévenus a augmenté, mais la population des départements méditerranéens croît hors de proportion avec le reste de la France.

A n'en croire que ces chiffres, ce serait donc la région industrielle seule (14 départements) dont la criminalité ait augmenté dans le dernier quart du XIXe siècle, dans toutes les autres parties de la France le nombre de prévenus aurait décru. Or, ce serait là une conclusion hâtive et en partie erronée. Ici encore nous sommes trahis par l'apparence trompeuse des chiffres moyens. Dans chaque groupe de départements il se trouve des courants opposés, les uns élevant la criminalité, les autres l'abaissant. Si nous examinons le mouvement de la criminalité par département séparé, nous trouverons bien certaines régions ou foyers de hausse ou de baisse, mais ce ne sont pas précisément celles qui nous sont tracées par les conditions économiques de la population. Le facteur économique, n'en déplaise aux marxistes d'ancienne ou de vieille école, n'est pas le seul qui détermine le mouvement de la criminalité.

Prenons d'abord les départements où le nombre des prévenus a augmenté le plus (plus de 30 0/0 en vingt ans en tenant compte du mouvement de la population) ; ce sont : Pas-de-Calais, Calvados, Sarthe, Indre, Haute-Loire, Aude. A vrai dire, ce ne sont pas ces noms-là que nous attendions et nous en restons interdit. Passe encore pour le Pas-de-Calais, c'est un département industriel, mais les autres, Aude, Haute-Loire et Indre surtout, ce sont des départements agricoles, sans grands centres manufacturiers ni urbains. Ce serait donc plutôt dans les régions agricoles que la criminalité augmenterait le plus fort.

Prenons encore 7 départements avec accroissement proportionnel des prévenus de 20 à 30 p. 100 : Nord, Seine-Inférieure, Eure, Manche, Haute-Vienne, Corse, Meurthe-et-Moselle, c'est-à-dire trois départements industriels, deux demi-agricoles, deux agricoles..... Prenons encore 12 départements où le nombre des prévenus a diminué de plus de 20 p. 100 : Seine, Seine-et-Marne, Bouches-du-Rhône, Hautes-Alpes, Haute-Marne. Ce groupe pourrait avoir encore une certaine homogénéité : dix ou douze départements sont agricoles ou demi-agricoles, de leur nombre des départements fort arriérés et peu développés comme Lozère, Aveyron, Creuze ou Corrèze. C'est donc la région agricole où la criminalité est en décroissance le plus prononcée..... Mais cette belle homogénéité est rompue par deux départements, — Seine et Bouches-du-Rhône, — autrement Paris et Marseille, où la criminalité diminue aussi, de même qu'en Lozère ou Aveyron. C'est déconcertant, parce qu'il est difficile de comprendre quelles sont les causes qui ont amené un résultat analogue dans des milieux si différents, alors que les milieux plus homogènes nous montrent des résultats différents. Nous voyons bien sur la carte de France deux ou trois foyers de hausse de la criminalité : c'est la région Nord, située au bord de la Manche, de Dunkerque à Cherbourg, autrement les anciennes provinces de Flandre, Artois, Picardie et Normandie. C'est une région industrielle pour la plus grande part, mais les centres isolés de hausse criminelle se rencontrent un peu partout, au milieu même des régions de baisse, de sorte que le cartogramme de la France, que nous avons dressé à ce propos, a l'air d'un vrai damier, où le rouge (hausse de criminalité) alterne avec le vert (baisse) (1).

Pour se faire une idée plus complète et plus exacte du mouvement de la criminalité il ne suffit pas d'en examiner les chiffres généraux, il faut tenir compte des différents groupes de délits, qui eux aussi ont souvent une marche inverse les uns aux autres. Commençons par le délit le plus nombreux, le vol. Ce délit est en voie de décroissance en France, comme dans la plupart des pays européens (si l'on n'examine que la cri-

(1) Du nombre des 86 départements, 48 ont une criminalité moindre en 1899-1901 qu'en 1879-1881 ; dans 2 départements le nombre des prévenus est resté stationnaire ; dans 36 départements ce nombre a augmenté.

minalité apparente). En moyenne pour 1879-1881 ont été prévenues pour vol 43.897 personnes, en 1899-1901 le chiffre est moindre : 42.734 prévenus. Mais cette diminution n'a pas été uniforme ni générale par groupe de départements comme nous l'apprennent les chiffres suivants :

NOMBRE DES PRÉVENUS POUR VOLS SIMPLES

RÉGIONS	ABSOLU		POUR 100.000 HABITANTS	
	1879-81	1899-1901	1879-81	1899-1901
Seine	5 460	6.082	195	166
Dép. industriels	13.856	14.481	163	156
— méridionaux . . .	4.673	5.516	131	146
— demi-agricoles . .	11.829	10.142	.95	84
— agricoles.	8.079	6.513	77	64
France	43.897	42.734	116	110

C'est à Paris que le nombre proportionnel des prévenus pour vol a diminué le plus (le chiffre absolu s'est accru un peu, mais l'augmentation de la population a été bien plus forte). Dans trois groupes départementaux la diminution du nombre proportionnel est peu sensible, les chiffres absolus augmentent ou diminuent dans un certain rapport avec le mouvement de la population. Dans les huit départements urbains du sud il y a eu augmentasion des vols en nombre absolu et proportionnel.

Nous voyons une forte augmentation des vols dans huit départements : Manche, Calvados, Sarthe, Charente-Inférieure, Cantal, Gard, Vaucluse et Vosges. Une augmentation moins sensible existe dans encore dix ou douze départements, mais le plus grand nombre (50 ou 55 départements) offre le tableau d'une décroissance considérable de ce délit, au moins dans sa forme apparente, ce qui ne veut pas dire que le nombre réel des vols (poursuivis et impoursuivis) diminue en France. Nous en reparlerons tantôt. A présent il nous suffit de noter que le nombre des prévenus pour vol décroît dans la plus grande partie de la France, à l'exception du littoral de la Méditerranée, de la Normandie et de quelques autres départements isolés.

Tout autre est le mouvement des attentats contre les personnes, des coups et blessures notamment, qui sont le délit le

plus répandu contre les personnes. Leur nombre va sans cesse en croissant, comme cela a été déjà plusieurs fois remarqué, non seulement en France, mais presque partout en Europe. Voici les chiffres que nous avons sur ce délit :

NOMBRE DES PRÉVENUS POUR COUPS ET BLESSURES

	MOYENNE ANNUELLE		POUR 100.000 HABITANTS	
	1879-81	1899-1901	1879-81	1899-1901
Seine	2 064	2.176	74	59
Région industrielle	8.365	12.828	98	139
— méridionale	2.047	3.397	60	90
— demi-agricole	7.127	10.162	57	84
— agricole	5.216	7.340	50	72
France	24.819	35.903	66	93

Le chiffre moyen annuel a grandi de près de la moitié dans la plupart des départements ; la hausse du nombre proportionnel a été fort rapide, elle aussi, presque partout, mais Paris présente toutefois une exception remarquable ; le nombre proportionnel des coups et blessures n'y a pas grossi comme ailleurs en France, mais a considérablement fléchi. Ce fait est des plus significatifs : il montre que les lésions personnelles n'augmentent pas, en règle générale, dans les centres urbains et que leur accroissement n'est pas lié indissolublement au progrès de la civilisation contemporaine, ni même aux progrès de l'alcoolisme. Si nous jetons un coup d'œil sur une carte de France où est figuré le mouvement des coups et blessures, nous constatons, non sans surprise, que ce n'est pas dans les régions industrielles et populeuses que les lésions personnelles ont le plus augmenté. Ce sont plutôt des localités assez retirées et arriérées. Le nombre des prévenus pour coups a doublé malgré la diminution de la population dans les départements suivants : Manche, Lot-et-Garonne, Gers, Aude, Vaucluse, Drôme, Vosges. L'augmentation a été encore très forte (de 75 à 100 p. 100 en tenant compte du mouvement de la population) en Calvados, Charente, Gironde, Isère, Haute-Loire, Rhône, Meurthe-et-Moselle. Les départements industriels et populeux de la France septentrionale (Nord, Pas-de-Calais,

Somme, Seine-Inférieure, etc.), qui montrent en général une hausse de criminalité en fait de coups et blessures, n'ont qu'un accroissement inférieur à la moyenne. Il y a eu *diminution* du nombre des prévenus dans les départements de Maine-et-Loire, Mayenne, Orne, Eure-et-Loir, Loiret, Marne, Haute-Marne, Lozère, Lot, Tarn-et-Garonne. En tout dix départements en opposition ouverte avec le reste de la France quant au mouvement des coups et blessures. Quant à leur caractère, on ne peut rien en tirer de concluant, surtout si on y ajoute ceux où l'augmentation est nulle par rapport à la population, tels que : Seine, Seine-et-Oise, Bouches-du-Rhône. C'est là un pêle-mêle des départements urbains et industriels avec les plus agricoles et les plus arriérés (comme la Lozère, par exemple). Hélas ! la vie d'un peuple est complexe, inextricable même : à grand'peine nous en tirons quelques inductions qui semblent répondre à nos exigences de logique et de système, mais nous ne pouvons jamais être bien sûrs que nos observations soient bien justes ni qu'elles ne seront bientôt démenties par des faits nouveaux, que nous n'avons pas remarqués...

Un fait est pourtant indéniable, c'est que le nombre des prévenus pour vol diminue et les coups et blessures augmentent, de sorte que ceux-ci tendent à éliminer celui-là. En effet, en 1878-1881, le nombre des prévenus pour vol surpassait celui des prévenus pour coups et blessures dans presque toute la France, à l'exception de quatre départements seulement : Indre, Lozère, Haute-Savoie et Corse, où les prévenus pour coups et blessures étaient plus nombreux. Dans vingt-quatre départements, le vol était deux fois aussi nombreux que les coups et blessures, dans quatre (Rhône, Drôme, Gers, Lot-et-Garonne) même quatre fois. En 1899-1901 tout est changé : c'est une victoire brillante des querelleurs remportée sur les voleurs ! Dans trente-neuf départements, au lieu de quatre, leur nombre est supérieur à celui des prévenus pour vol; dans trois départements les chiffres sont à peu près égaux; les voleurs ont la majorité dans quarante-quatre départements (au lieu de quatre-vingt-deux en 1879-1881). Les deux armées à présent sont à peu près en forces égales, mais l'une perd ses forces, fond comme la neige sous le soleil, et l'autre grandit dans la même mesure.

Le nombre des querelleurs à présent n'est surpassé deux fois par les voleurs que dans trois départements (Bouches-du-Rhône, Seine, Seine-Inférieure), tous les trois urbains et populeux ; les batailleurs, de leur côté ont quatre départements où ils sont deux fois supérieurs en nombre aux larrons : Haute-Savoie, Lozère, Ariège, Corse, tous les quatre agricoles, arriérés et peu peuplés. L'augmentation des coups et blessures a donc été la plus marquée dans ces régions réfractaires à la civilisation urbaine ; l'ancienne bête humaine, sous la cravache de l'alcoolisme et de l'agitation éloignés des villes et fabriques s'est levée frémissante, se souvenant peut-être des beaux jours d'antan, mais dans les centres de la vie urbaine et industrielle elle est bien domptée et soumise, elle ne se réveille plus malgré les excitations factices et passagères d'un milieu agité et traversé de courants opposés.

Chose plus remarquable encore et qui prouve bien l'influence pacificatrice de notre civilisation contemporaine, c'est l'état stationnaire de la rébellion et des outrages aux fonctionnaires, bien que ces délits-là soeint alliés aux coups et blessures et, comme eux, soient causés en grande partie par les abus de l'alcoolisme, mais aussi sans doute par l'agitation politique et sociale. Et il est vraiment curieux de voir que ces délits (à en juger par le nombre des prévenus) tendent à décroître dans les milieux urbains.

NOMBRE DE PRÉVENUS POUR RÉBELLION ET OUTRAGES AUX AGENTS

	CH. ABSOLUS (MOYENS)		P. 100.000 HABITANTS	
	1879-81	1899-1901	1879-81	1899-1901
Seine	4.854	3.737	173	102
Départ. industriels	4.356	4.829	51	52
— méridionaux	1.334	1.810	39	48
— demi-agricoles	3.587	3.752	29	31
— agricoles	2.228	2.346	21	23
France	16.360	16.474	43	42

La réduction du chiffre proportionnel (et même du nombre absolu) à Paris est tout à fait exceptionnelle ; c'est elle qui a entraîné le fléchissement du taux moyen pour la France, le quart des rébellions et outrages ayant lieu à Paris. Dans les

autres groupes nous voyons une petite hausse, assez sensible pourtant dans les huit départements du sud. Mais, Paris à part, il y a encore des départements où la rébellion et les outrages aux fonctionnaires diminuent rapidement; ce sont: Nord, Rhône, Yonne, Haute-Marne. Les deux premiers sont des plus peuplés, industriels et urbains. Une hausse, des outrages se voit dans les départements voisins de la mer ou limitrophes: Pas-de-Calais. Seine-Inférieure, Calvados, Charente, Charente-Inférieure, Gironde, Aude, Hérault, Bouches-du-Rhône, Var, Meurthe-et-Moselle. Les régions intérieures montrent en général une baisse ou restent stationnaires.

On affirme souvent que le vol décroît au profit de l'escroquerie et des fraudes de tout genre qui semblent devenir les délits caractéristiques d'une civilisation à tendances ploutocratiques. Mais ce n'est pas le cas pour la France: le nombre des prévenus pour escroquerie et abus de confiance y reste stationnaire ou même subit un léger fléchissement.

PRÉVENUS POUR ESCROQUERIE ET ABUS DE CONFIANCE

	N. ABSOLU		POUR 100.000 HABITANTS	
	1879 81	1899-1901	1879-81	1899-1901
Seine	2 189	1.631	78	44
Dép. industriels . . .	2.228	2 264	26	24
— méridionaux. . .	907	1 285	26	34
— demi-agricoles. .	1.662	1.574	13	13
— agricoles	952	1.012	9	10
France.	7.938	7.766	21	20

C'est encore à Paris que nous voyons une forte diminution du nombre des prévenus: le chiffre proportionnel en 1899-1901 est presque deux fois inférieur à celui de 1879-1881. Les autres départements montrent des chiffres stationnaires; une hausse sensible se produit sur le littoral méditerranéen. En général ce n'est pas dans les régions industrielles et urbaines, comme on pourrait l'attendre, que les abus de confiance se multiplient le plus. Les départements entourant Paris (Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Aisne, etc.) font voir une baisse considérable de ces délits. Leur nombre augmente le plus dans quelques départements qui ne sont ni riches, ni trop éclairés comme Gers, Lot-et-Garonne, Hautes-Pyrénées, Cantal, Indre, Corse.

C'est donc plutôt dans les régions agricoles et arriérées que le goût des fraudes et de la filouterie va en croissant; les villes en ont déjà assez ou, ce qui est plus près de la vérité, leurs filous font si bien leurs affaires que la statistique criminelle n'en a plus vent. Le nombre des affaires laissées sans suite va nous l'apprendre bientôt. Mais jetons encore un coup d'œil sur un délit qui présente un intérêt spécial. Nous parlons des délits contre les mœurs. Le nombre des prévenus de ces délits est en régression, de même que celui des crimes (jugés par les Cours d'assises), qui ne cesse de décroître depuis 1876.

NOMBRE DES PRÉVENUS D'OUTRAGES PUBLICS A LA PUDEUR, ATTENTATS A LA PUDEUR SUR DES MINEURS ET ATTENTATS AUX MŒURS

	N. ABSOLU		POUR 100.000 HABITANTS	
	1879-81	1899-1901	1879-81	1899-1901
Seine	526	347	19	9
Dép. industriels	1.054	1.083	12	12
— méridionaux	304	357	9	10
— demi-agricoles	969	833	8	7
— agricoles	576	607	6	6
France	3.429	3.227	9	8

C'est avec un véritable étonnement que nous voyons cette fois aussi Paris diminuer du double le nombre proportionnel de ses délinquants. La diminution cette fois est même plus forte que pour les délits précédents. Le fait en lui-même est on ne peut plus satisfaisant et on n'a qu'à en féliciter la capitale du monde et ses heureux habitants. Même si la criminalité impoursuivie augmente, elle est peu nombreuse dans les délits contre les personnes, la plupart des « auteurs inconnus » étant des voleurs qui ont réussi à se dérober aux yeux de la police. Ainsi la diminution de tous les délits contre les personnes (coups, outrages, attentats aux mœurs, etc.) à Paris est-elle un indice certain de la marche régresssive de cette catégorie des infractions pénales dans les grandes villes contemporaines. Quant aux délits contre les propriétés, c'est autre chose, ils restent pour la plupart impoursuivis.

En ce qui regarde les délits contre les mœurs, nous voyons, qu'à

part Paris, ils restent à peu près stationnaires en France. S'ils augmentent, ce n'est pas dans les grands centres urbains et industriels, comme on pourrait l'attendre, mais plutôt dans des régions agricoles : Haute-Savoie, Isère, Haute-Loire, Cantal, Hérault, Aude. Leur nombre diminue dans les départements suburbains tels que Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise, Marne, Seine-Inférieure, Loire-Inférieure, Gironde, Bouches-du-Rhône, Rhône, Loire. Cela donne à penser que les citadins deviennent — il serait imprudent de dire plus vertueux — mais au moins plus circonspects, savent mieux éviter le scandale et mener à bonne fin leurs petites affaires.

« Wozu der Lærm ? Was steht dem Herrn zu Diensten ? » (1)

comme dit Méphistophélès à sa première apparition à Faust. Quoi qu'il en soit, il faut s'en féliciter, comme dit M. Tarde. Au moins il se produit sous ce rapport une transformation des mœurs qui diminue les conflits avec la loi écrite mais de moins en moins observée.

II

Nous avons jeté un coup d'œil rapide sur la marche des différentes formes de la criminalité apparente par départements et nous pouvons en déduire en somme une conclusion des plus favorables : les délits en général augmentent peu ou n'augmentent pas du tout, à l'exception des coups et blessures. A Paris tous les délits sans exception diminuent en progression rapide, ce qui peut nous donner les plus brillantes espérances pour l'avenir ; les capitales étant, selon l'opinion bien connue de M. Tarde, les grands foyers de l'imitation sociale, il est tout naturel de penser que l'exemple donné par Paris va être bientôt suivi par toute la France et que la criminalité sous toutes ses formes y décroîtra sans interruption. Mais la criminalité impoursuivie ou latente, voilà le revers de la médaille. Son mouvement inverse à la criminalité poursuivie a été fort bien mis en relief par M. Tarde. Tandis que celle-ci diminue, celle-là augmente dans des proportions inquiétantes.

La question se pose pour nous, où, dans quels milieux croît le nombre des malfaiteurs impoursuivis ; est-ce dans les villes

(1) Pourquoi faire du bruit ? Je suis à votre service, Monsieur.

ou dans les campagnes, dans les régions industrielles ou agricoles? Malheureusement, nous ne pouvons étudier le mouvement de la criminalité impoursuivie par département, parce que ce n'est qu'une seule catégorie des affaires laissées sans suite qui nous intéresse, celle où les auteurs des délits sont restés inconnus. Or, cette catégorie n'est indiquée que par Cour d'appel et non par chaque département. Quoi qu'il en soit, prenons les chiffres des affaires dont les auteurs restèrent inconnus et comparons-les au nombre des prévenus par Cour d'appel. Prenons d'abord les affaires laissées sans suite.

NOMBRE MOYEN ANNUEL DES AFFAIRES LAISSÉES SANS SUITE PARCE QUE LES AUTEURS SONT RESTÉS INCONNUS

COURS D'APPEL.	1879-81	1899-1901	p. 100 d'augment.
Paris (ville)	7.714	19.849	157
Bastia	473	1.188	151
Limoges	429	1.068	149
Douai	2.691	6.159	129
Bordeaux	1.895	4.309	127
Montpellier	1.724	3.461	101
Orléans	974	1.828	88
Riom	958	1.789	87
Poitiers	1.098	2.019	84
Rouen	2.310	4.163	80
Aix	3.352	5.965	78
Caen	2.049	3.620	77
Rennes	2.769	4.896	75
Angers	1.355	2.358	74
Pau	1.104	1.848	67
Paris (6 dép. sans la capitale)	4.120	6.600	60
Chambéry	489	742	52
Besançon	1.207	1.654	41
Nîmes	1.247	1.729	39
Nancy	1.699	2.224	31
Toulouse	1.485	1.947	31
Lyon	3.290	4.187	27
Grenoble	1.151	1.454	26
Agen	1.108	1.397	23
Amiens	3.872	4.470	16
Dijon	1.830	2.039	11
Bourges	997	985	dimin.
France	53.749	93.926	75

(1) En ordre de diminution du p. 100 d'accroissement.

Ces chiffres nous apprennent que l'accroissement de la criminalité latente (impoursuivie) dans les dernières vingt années a été véritablement inquiétant. Le chiffre total des crimes ou délits commis par des malfaiteurs restés inconnus s'est élevé de 75 p. 100, et dans plusieurs Cours d'appel il a doublé. Ce qui est à remarquer, Paris, où nous avons vu le nombre des prévenus décroître dans chaque catégorie de délits, nous montre la plus grande hausse de criminalité latente. Il n'y a eu donc en somme qu'une transmutation des formes : la criminalité impoursuivie a remplacé, du moins en partie, la criminalité apparente. Mais poursuivons notre examen plus loin. Après Paris, ont doublé le chiffre des affaires impoursuivies des Cours d'appel de Douai, Bordeaux, Limoges, Montpellier, Bastia. Les deux premiers ressorts contiennent de grandes villes, le premier (Nord et Pas-de-Calais) est industriel; l'augmentation des malfaiteurs adroits y est naturelle. Mais que dire du Limousin, du Haut-Languedoc et de la Corse ? Pourquoi la criminalité latente y a atteint des proportions si exceptionnelles alors que des arrondissements plus riches et plus populeux comme Lyon, Dijon, Amiens, ont une hausse fort au-dessous de la moyenne, c'est ce qu'il est très difficile de répondre d'une manière satisfaisante sans connaître les conditions de la vie locale dans chaque arrondissement, ce qui est impossible à un étranger. Nous nous bornons à poser le problème sans faire des efforts inutiles pour le résoudre. Contentons-nous d'ajouter, comme une remarque générale, que la criminalité impoursuivie augmente le plus à l'ouest (à part Agen et Toulouse) et au sud de la France; à l'est et au nord-est la hausse des délits impoursuivis est bien plus faible. Les Cours d'appel de Douai et Paris (ville) font exception, ce sont des îles rocheuses au milieu d'une plaine unie. Mais il n'y a qu'une seule Cour d'appel où le nombre des « auteurs inconnus » ait un peu décrû dans les dernières vingt années, c'est celle de Bourges, voisine de Dijon où l'accroissement est minime.

Nous ne pouvons pas donner les chiffres des affaires impoursuivies par différentes catégories de délits répartis par Cour d'appel en départements, comme nons l'avons fait pour les prévenus. La cause en est que les affaires classées au parquet

ne sont données qu'en chiffres généraux pour tous les délits, si elles sont classées par département. Mais il nous suffit de noter que 75 p. 100 des affaires laissées sans suite, vu que les auteurs sont restés inconnus, sont des incriminations pour vol simple ou qualifié, tandis que du nombre des affaires jugées les vols ne sont que 20 à 25 p. 100. Cela veut dire que ce sont surtout les voleurs qui restent impunis et que la diminution du nombre des prévenus pour vol n'est que l'expression statistique de ce fait que les voleurs d'aujourd'hui sont devenus plus adroits qu'il y a vingt ans et savent fort bien déjouer tous les efforts des agents de la sûreté ou autres. Ce fait d'ailleurs a été mis en évidence par plusieurs auteurs et je n'ai pas besoin de m'y arrêter trop.

Le mouvement du nombre des prévenus ne s'accorde guère avec celui des affaires impoursuivies par Cour d'appel, comme on pourrait le prévoir. Les crimes impunis augmentant dans les ressorts de toutes les Cours d'appel à l'exception de celle de Bourges, le nombre des prévenus n'augmente que dans treize arrondissements (1) et dans les treize autres il diminue (2). A Bastia et Douai les deux chiffres montent simultanément; à Paris, Bordeaux, Limoges, Montpellier, leur mouvement est contradictoire. Et l'on voit avec étonnement que dans le ressort de Bourges, l'unique où le nombre des « auteurs inconnus » n'augmente pas, celui des prévenus monte. Mais l'écart est surtout frappant à Paris (ville), Bordeaux et Limoges, où les crimes impunis ont monté au double et le nombre des prévenus a décrû.

Mais mieux vaut comparer le mouvement des affaires impoursuivies non avec le nombre des prévenus mais avec celui des affaires communiquées par le parquet aux juges d'instruction, portées directement à l'audience ou renvoyées devant une autre juridiction. Comparons ces deux chiffres (le taux d'augmentation) par Cour d'appel.

(1) Douai, Amiens, Rouen, Caen, Rennes, Angers, Orléans, Bourges, Riom, Lyon, Aix, Bastia, Nancy.

(2) Paris (ville et département), Poitiers, Limoges, Pau, Agen, Toulouse, Nîmes, Grenoble, Chambéry, Besançon et Dijon.

COURS D'APPEL (1)	AFFAIRES PORTÉES A L'AUDIENCE en 1899-1901 comparativement à 1879-1881 — Augmentation ou diminution p. 100.	AFFAIRES IMPOURSUIVIES (auteurs inconnus) — Augmentation p. 100
Bastia	+ 152	+ 151
Douai	76	129
Rouen	49	80
Nancy	46	31
Caen	44	+ 77
Bourges	23	— 1
Orléans	19	+ 88
Aix	18	78
Dijon	15	11
Pau	14	67
Angers	12	74
Amiens	11	16
Riom	10	87
Lyon	9	27
Limoges	9	149
Bordeaux	8	127
Rennes	7	75
Chambéry	4	52
Montpellier	+ 3	101
Nîmes	— 1	39
Grenoble	— 3	26
Paris (ville)	— 4	157
Poitiers	— 5	84
Besançon	— 8	41
Agen	— 9	23
Paris (6 départements)	— 10	60
Toulouse	— 29	31
FRANCE	+ 14	+ 75

Les deux colonnes, on le voit tout de suite, n'ont aucune relation entre elles ; elles ne sont ni parallèles ni inverses, elles n'ont aucun lien visible qui les relie ensemble. Le nombre des affaires poursuivies augmente comme celui des affaires impoursuivies en Corse, Flandre, Normandie, mais il reste presque stationnaire dans les ressorts de Bordeaux et de Limoges, quoique le nombre des crimes impunis y fasse des progrès effrayants ; enfin il diminue à Paris (ville et départements) malgré l'énorme développement de la criminalité impoursuivie. Quoi qu'il en soit, nous pouvons indiquer quelques régions bien distinctes, où l'on peut constater une convergence sensible des

(1) En ordre de diminution du p. 100 des affaires qui ont suivi leur cours. Leur nombre 221.234 est presque 2 fois 1/2 supérieur en 1899-1901 à celui des affaires impoursuivies par défaut de malfaiteurs. Il a été 3 fois 1/2 supérieur en 1879-1881.

affaires impoursuivies, du nombre des prévenus et des affaires portées à l'audience. Ce sont pour l'augmentation : Douai (Nord et Pas-de-Calais), Rouen (Eure et Seine-Inférieure), Caen (Manche, Calvados, Orne), Rennes (les 5 départements bretons), Angers (3 départements), Orléans (3 départements), Riom (4 départements), Aix (4 départements), Bastia (Corse). Le nombre des affaires jugées diminue à : Agen, Toulouse, Nîmes, Grenoble, Besançon. Mais pour se faire une représentation plus complète du mouvement conjoint de la criminalité latente et apparente ensemble, en tenant compte aussi du mouvement de la population, prenons les chiffres des affaires poursuivies et impoursuivies ensemble et au pour 100 de leur augmentation, faisons addition ou soustraction du pour 100 de la diminution ou de l'augmentation de la population, nous obtenons le tableau suivant, qui est en même temps le dernier dans cet article :

COURS D'APPEL	P. 100 d'augmentation en 1879-1901 du nombre des affaires poursuivies et impoursuivies en rapport avec le mouvement de la population.
Bastia	144
Douai	67
Caen	63
Rouen	53
Nancy	43
Agen	42
Orléans	32
Bordeaux	31
Pau	30
Limoges	29
Riom	23
Angers	23
Bourges	20
Dijon	20
Montpellier	19
Amiens	17
Chambéry	16
Rennes	15
Poitiers	13
Nîmes	9
Aix	7
Grenoble	6
Besançon	5
Lyon	4
Paris (ville)	2
Paris (6 départements)	0
Toulouse	8
FRANCE	28

Ce tableau nous paraît donner une représentation assez voisine de la réalité du mouvement général de la criminalité dans les diverses parties de la France. Nous voyons d'abord trois régions avec une hausse maxima de la criminalité : Corse, toute la frontière nord-est (l'ancienne Lorraine, la partie nord de Champagne, Flandre et Artois) et toute la Normandie. Au sud-ouest il y a un quatrième foyer de criminalité montante : les ressorts des cours de Bordeaux et d'Agen, mais de moindre intensité, quoique s'étendant sur une assez vaste portion de la France (si l'on y ajoute les ressorts de Limoges, Riom et Pau). En opposition à ces régions de criminalité croissante nous avons deux ou même trois régions de criminalité qui diminue. C'est d'abord le ressort de la Cour de Toulouse (4 départements), puis celui de Paris (6 départements), où la criminalité latente et apparente se contrebalancent mutuellement, l'une en montant et l'autre en descendant, de sorte que le résultat final donne un état stationnaire (par rapport à la population qui s'accroît dans cette région). Enfin on peut constater une très faible augmentation, presque un arrêt de la marche de la criminalité dans toute la partie sud-est de la France, dans les Cours d'appel de Nîmes, Aix, Grenoble, Lyon, Besançon.

Nous constatons ces faits, qui nous sont fournis par les chiffres extraits des comptes de la statistique criminelle, mais ne nous hasardons pas à en donner une explication qui demanderait une connaissance approfondie des particularités de la vie populaire en France, une connaissance qu'on ne peut acquérir sur les bords glacés de la Néva. Les chiffres en eux-mêmes, soit ceux de la statistique criminelle, ou de l'économie politique, ou de la démographie, ne nous apprennent pas grand'-chose. Pourquoi la criminalité dans toutes les formes augmente-t-elle à Agen et diminue-t-elle tout près, à Toulouse? Les conditions économiques, démographiques, physiques sont presque les mêmes. Pourquoi la criminalité croît-elle sans mesure en Normandie et reste-t-elle stationnaire dans la banlieue de Paris? Quelles sont les causes d'une hausse si extraordinaire des délits en Corse? Autant de demandes qu'à notre grande confusion nous sommes forcé de laisser sans réponse, de peur de donner des explications qui ne seraient fondées que sur des

considérations vagues et mal fondées. La seule induction valable que nous nous croyons capable de tirer de nos chiffres, c'est que la marche de la criminalité dans les différentes parties de la France (comme ailleurs) présente les plus grandes divergences et, par là, toutes les considérations générales sur l'influence de la législation, des conditions économiques, etc., qui sont fondées sur des données se rapportant à tout le pays en son ensemble, ne sauraient être appliquées aux diverses parties de l'État en question. Cette thèse, nous l'avons émise d'ailleurs au début de notre travail, mais c'est une question méthodologique qu'il faut toujours avoir en vue et nous croyons utile d'y insister parce qu'elle a été un peu négligée par la statistique criminelle. Si nos efforts individuels ne nous ont pas révélé les causes multiples des diversités du mouvement criminel en France, du moins croyons-nous avoir pris la vraie direction dans ce but-là, qui sera atteint par d'autres après nous.

NOUVEAUX PROCÉDÉS DE PHOTOGRAPHIE DES CADAVRES

Par le Docteur Nicolas Minovici,

Médecin légiste, sous-directeur de l'Institut médico-légal et du service anthropométrique, préparateur du cours de médecine légale.

La photographie joue un grand rôle dans l'établissement de l'identité des cadavres. Elle est souvent plus nécessaire et plus appliquable que le signalement anthropométrique, attendu qu'on trouve plus facilement un photographe qu'une personne connaissant l'anthropométrie.

Étant donné d'ailleurs que la plus grande partie des villes ne possèdent pas de morgues pourvues d'appareils frigorifiques pour la conservation des cadavres et que, par conséquent, ils ne sont pas mis à l'abri de la putréfaction qui les défigurent d'une façon extraordinaire, il en résulte que la photographie immédiate est le meilleur moyen à employer en l'absence de ces installations.

Lorsque le cadavre est bien conservé, sa photographie jointe aux autres signes constatés facilitera plus rapidement encore l'établissement de l'identité ; si, au contraire, la putréfaction est déjà avancée, la photographie met à l'abri des critiques injustes de la mauvaise observation des signes d'identité si modifiés par ce procès destructeur. La photographie des cadavres doit être faite dans des conditions que doit connaître le médecin légiste.

A Paris, et dans presque toutes les villes à grande population, où existe déjà le service anthropométrique, on a reconnu qu'il était bien, et même nécessaire de photographier les cadavres inconnus de *face* et de *profil*, en les mesurant en même temps et relevant leurs signes particuliers, et cela pour pouvoir rechercher d'une part l'individu parmi ceux déjà mensurés au service et, d'autre part, pouvoir en établir l'identité ultérieurement d'une manière plus facile. C'est surtout dans les cas de grands accidents, tels que incendies, déraillements de



Fig. 1

chemins de fer, etc., que cette opération s'impose. Cela, à cause de l'observation faite plus haut du manque d'appareils frigorifiques à la plus part des morgues; la photographie de face et de profil, accompagnée du signalement anthropométrique, peut être envoyée à plusieurs services de l'étranger pour la reconstitution plus rapide de l'identité des victimes.

Lorsqu'on vient établir l'identité d'un cadavre inconnu au moyen de la photographie, et surtout quand on veut s'en servir en la montrant à des personnes peu habituées à analyser une photographie, on doit se servir surtout de la photographie de face, en raison du fait qu'on est plus habitué dans la vie quotidienne à voir les gens de face ou de trois quarts que de profil. C'est pourquoi il a été dit que, alors qu'une photographie de profil permet de reconnaître une personne inconnue, celle de face permet au contraire de reconnaître plus rapidement une personne déjà connue. La figure I représente le mode de photographie d'un cadavre inconnu à la morgue de Paris.

En ce qui concerne notre Institut, la mensuration et la photographie des cadavres inconnus nous ont permis, quoique dans un nombre restreint de cas (6 à 7), de les retrouver parmi les individus mensurés au service anthropométrique. Il est facile de comprendre que, étant donné la faible population de Bucarest, l'identité des cadavres inconnus est rapidement établie, de sorte que nous ne recourons à la mensuration et à la photographie que dans les cas plus difficiles. Souvent, grâce seulement à la photographie exposée dans le vestibule de la morgue et aux différentes parties des vêtements que portait le cadavre, on a pu établir l'identité d'un grand nombre.

En ce qui concerne la position du cadavre, on a aussi toujours cherché à lui en donner une qui soit la plus rapprochée de celle d'une personne vivante, c'est-à-dire debout ou assise. En ce qui concerne cette dernière, nous ne nous occuperons que du siège que nous employons à notre Institut et qui a été construit en tenant compte des avantages et des inconvénients de ceux existants dans les autres instituts similaires.

Pour la photographie du buste, nous nous servons du siège représenté par la figure 2, sur lequel nous installons le cadavre, après en avoir au préalable fait disparaître la rigidité. Une

fois installé, nous l'attachons par la ceinture au moyen d'une courroie et nous fixons la tête par derrière et d'une façon

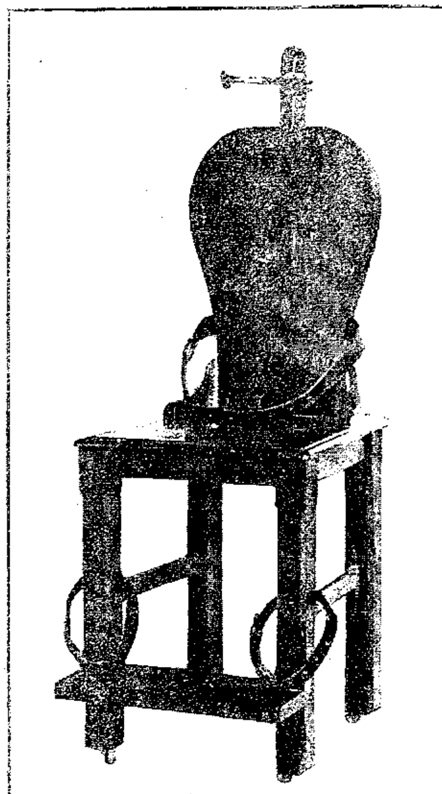


Fig. 2

invisible à l'aide de l'instrument représenté par la figure 3. Ce siège est monté sur roulettes, ce qui permet son déplacement rapide et commode.

La figure 4 représente le cadavre d'une femme installée dans la position décrite, ayant l'apparence d'une personne en vie.

Quand nous voulons photographier le cadavre debout, nous nous servons d'un tableau (fig. 5), de 2 mètres de hauteur et de 80 centimètres de largeur, portant à la partie supérieure un

appareil fixateur de la tête identique à celui de la figure 3, et au milieu une pointe de fer sur lequel le cadavre est installé à cheval, comme le montre la figure 6.

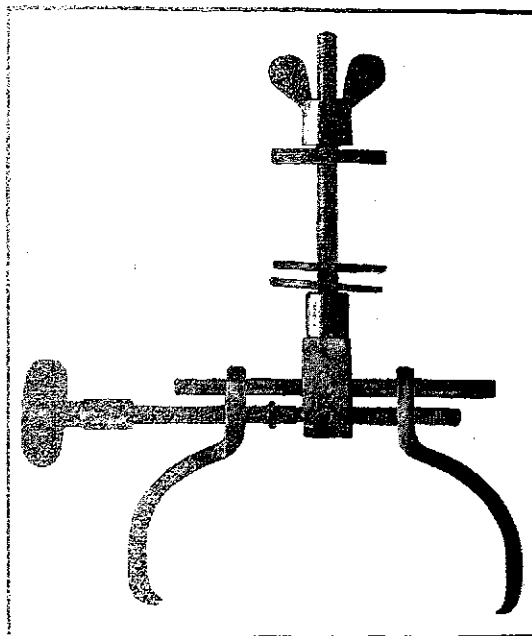


Fig. 3

Le clou et l'appareil de tête sont installés de façon à pouvoir se mouvoir de haut en bas. Ce tableau peut être mis à plat sur le sol au moment où l'on installe le cadavre, après quoi on le relève, le maintenant dans la position verticale au moyen d'un pied appuyé sur un support, permettant de lui donner toute espèce d'inclinaison en avant et en arrière. Le cadavre peut aussi être installé, le tableau debout. Ce tableau est muni à sa partie inférieure de deux roulettes en permettant le déplacement facile.

Lorsqu'il est question d'exhumation, on photographie le cadavre tel qu'il se trouve dans le cercueil. Pour ce faire, on relève verticalement, autant que la position du cadavre le

permet sans tomber, comme le montrent les figures 7 et 8. On le photographie d'abord habillé et ensuite nu.

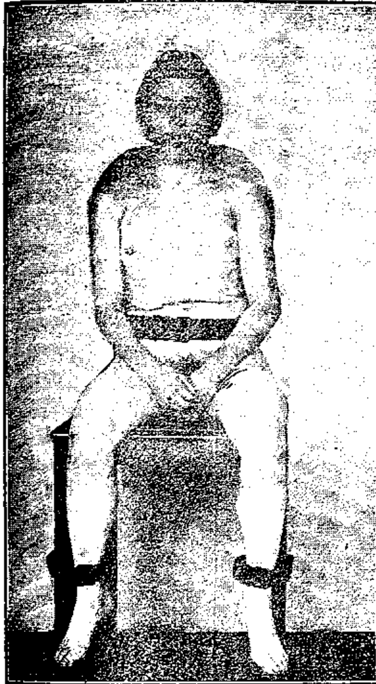


Fig. 4

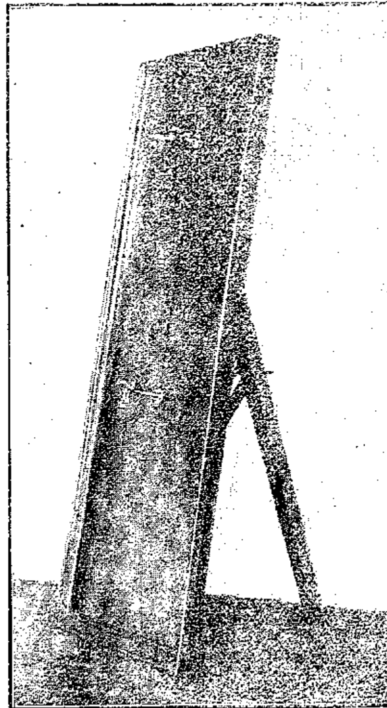


Fig. 5

On sait que ce sont surtout les yeux, qui donnent l'expression à la figure d'une personne, qui mettent dans l'embarras pour le reconnaître ceux qui ont connu le décédé, à cause des modifications subies par ces organes, soit par suite de la fermeture des paupières, soit parce que les globes oculaires se sont desséchés et sont enfoncés dans l'orbite à la suite de la putréfaction. Or, si jusqu'à il y a quelques années, ces cadavres étaient photographiés avec les yeux fermés, condition rendant la reconnaissance difficile, ce désagrément est aujourd'hui écarté, en donnant au cadavre une apparence de vie peu différente de celle d'un homme vivant, par la position de la tête et des yeux.

Dans ce but, le professeur Gosse (1) recommande le procédé suivant : Les paupières sont ouvertes avec deux doigts, laissant proéminer le globe oculaire à l'extérieur.

On applique ensuite des compresses mouillées que l'on cherche à maintenir constamment humides.

En thèse générale, il est préférable que cette opération de



Fig. 6

redonner de la vie aux yeux soit exécutée très lentement et dure au moins une heure. Si les paupières ne peuvent pas

(1) Dr H.-J. Gosse : *La photographie après décès*. Genève, 1896.

rester ouvertes, au moyen d'un pinceau trempé dans une solution faible de sulfate d'aluminium, on les touche sous la muqueuse sans toutefois atteindre la cornée qui doit au contraire être humectée avec de l'eau contenant un quart de glycérine.

Nous croyons pouvoir opposer à ce procédé du professeur Gosse, qui est devenu classique et que nous trouvons recommandé dans presque tous les ouvrages traitant de la photographie des cadavres apparus récemment, un autre qui nous appartient, et qui est plus simple, plus expéditif, nous ayant toujours donné les meilleurs résultats, comme on peut s'en convaincre d'après les photographies contenues dans ce petit traité.

En ce qui concerne tout d'abord les globes oculaires, lorsqu'ils sont enfoncés dans l'orbite, lorsqu'ils sont racornis ou presque desséchés, au lieu de les injecter avec de l'eau glycérinée pour les ramener à leur forme normale, au lieu d'attendre pendant une heure en y maintenant constamment des compresses humides, comme le recommandent tous les auteurs (Gosse, Strassmann, Reis, Schulz, etc.), opérations longues employant beaucoup de temps, nous nous servons d'*yeux artificiels* (fig. 9). Ces yeux qui se trouvent dans le commerce peuvent très bien être gardés indéfiniment dans la trousse et être employés suivant les besoins. Quand les globes des yeux sont trop enfoncés, un peu de ouate introduite sous les yeux artificiels les fera un peu plus ressortir. Quant à la couleur de ces yeux artificiels, deux paires, une noire et une châtain clair, sont suffisantes pour remplacer n'importe quelle couleur d'yeux lorsque la cornée des cadavres permet de la distinguer. Les yeux azurés, bleus, verts et châtain clair peuvent très bien être représentés en photographie et sans grande différence, pour des yeux de n'importe quelle couleur, à condition qu'elle soit claire.

Ceux qui se sont occupés de plus près de la photographie des cadavres ont pu observer que bien que le cadavre ne soit pas, dans beaucoup de cas, déjà entré en putréfaction au bout d'un jour, surtout en été, les yeux perdant de leur éclat, la cornée commence à devenir opaque; elle devient mate, ce qui ressort



Fig. 7



Fig. 8

très bien sur la photographie. Dans ces cas-là, il vaut certainement mieux employer les yeux artificiels qui, par leur éclat, donnent davantage l'aspect de la vie au cadavre. Dans la figure 15 on peut voir combien l'œil gauche, qui est artificiel, est plus expressif que le droit, qui a été laissé naturel.

Dans notre Institut, en ce qui concerne l'ouverture des paupières des cadavres, sans employer le procédé du Dr Gosse, nous avons cherché et avons imaginé un appareil dont l'emploi nous a donné de très bons résultats. Cet appareil, représenté par la figure 10, nous permet une fois introduit sous les paupières, de la même façon qu'un œil artificiel, de les tenir éloignées, sans qu'il soit le moindrement visible. Il est construit avec un métal très mince et malléable (plomb) et a une forme telle qu'il éprouve exactement le globe oculaire. Les bords de l'orifice de cet appareil sont retroussés à l'extérieur, de telle sorte qu'à son introduction sous les paupières, le glissant sous les cils, il ne les laisse plus se refermer. Celui de droite est construit en sens inverse de celui de gauche. Comme l'ouverture des paupières n'est pas la même chez tous les individus, on peut construire deux ou trois paires de ces appareils en en variant l'ouverture ou comme ils sont malléables, on peut à volonté les ouvrir ou les resserrer suivant les besoins.

Leur construction ne réclame pas une grande technique ; au

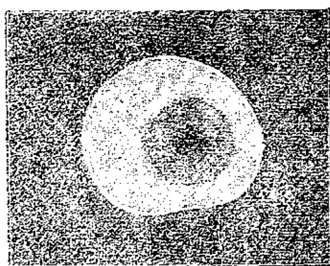


Fig. 9

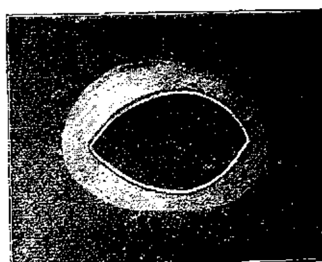


Fig. 10

contraire, n'importe qui peut la faire. Pour cela, on prend une feuille de plomb de 1 ou 2 millimètres d'épaisseur (de celui qui se trouve dans le commerce) ; on en taille une partie rectangulaire d'environ 3 centimètres et demi sur 2, que l'on bat au milieu

avec un marteau pour la rendre convexe et lui faire épouser exactement la forme de l'œil artificiel. Après lui avoir donné cette forme, on en taille le centre avec un canif en forme elliptique identique à la fente des yeux, retournant ensuite les bords de cet orifice en dehors, comme l'indique la figure 10. On introduit ensuite l'œil de verre pour s'assurer que l'iris est bien visible, et on taille le contour du rectangle, lui donnant la dimension et la forme de l'œil artificiel (figure 11). Cet appa-

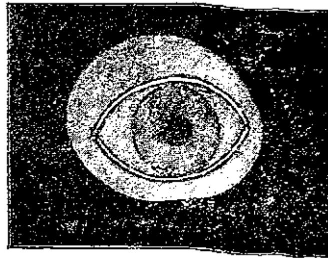


Fig. 11

reil, par son bon marché, sa petite dimension, sa durabilité et les résultats réels qu'il nous a donnés peut très bien remplacer le flacon de sulfate d'alumine dans la trousse du médecin légiste.

L'ouverture des paupières peut aussi se faire d'une façon encore plus expéditive, dispensant de l'emploi du pinceau et du sulfate d'alumine. Ce procédé, qui nous a aussi donné d'excellents résultats, comme on peut le voir dans les figures 16, 17, 18, consiste dans l'emploi d'*épingles*. Ce moyen convient surtout aux cadavres dont les globes oculaires ont conservé leur consistance naturelle. Pour cela, on prend une épingle de n'importe quelle dimension pourvu qu'elle soit très fine (celles qui servent aux collections d'insectes sont les meilleures), et après avoir relevé la paupière supérieure de ce qu'on croit qu'elle doive rester ouverte, on la fixe au moyen de l'épingle sur le globe oculaire. En ce qui concerne la paupière inférieure, on n'a besoin de la fixer que dans des cas très rares et même alors il est suffisant de la refouler en bas avec le doigt pour qu'elle le soit. On doit chercher à ce que les *épingles* soient

complètement enfoncées dans les tissus mous, la tête restant seule à l'extérieur, tête qui peut être cisaillée, ou retouchée sur le cliché photographique. On peut quelquefois recouvrir les épingles avec les plis des paupières, comme dans l'œil droit des figures 16, 17, 18 ; dans ce cas, il n'est besoin ni d'en couper les têtes ni de retoucher le cliché.

On doit encore souvent se servir d'épingles pour rapprocher les lèvres qui restent entr'ouvertes malgré le rapprochement des maxillaires ; on peut alors les employer dans ce cas sans qu'elles soient visibles sur la photographie. Leur emploi dépend évidemment tout d'abord du rapprochement des maxillaires qui s'opère de la façon suivante : on relève la lèvre supérieure du cadavre et on implante une petite pointe sur le maxillaire supérieur dans l'intervalle existant entre les deux incisives médianes. On passe ensuite un fil, au moyen d'une aiguille, dans l'espace des incisives médianes du maxillaire inférieur comme le représente la figure 12, et ce fil est attaché à la



Fig. 12.

pointe enfoncée dans le maxillaire supérieur. La fermeture des maxillaires s'obtient facilement par ce procédé, après quoi on procède au rapprochement des lèvres si c'est nécessaire.

La collection suivante de photographies, représentant la même femme, montre les différentes phases par lesquelles est passé le cadavre dans le but de redonner au visage une expression vivante, résultats obtenus au moyen des procédés décrits plus haut.

La figure 13 représente le cadavre tel qu'il a été apporté à l'Institut.

La figure 14 le représente les cheveux coiffés et la bouche fermée d'après le procédé décrit.



Fig. 13



Fig. 14

La figure 15 montre les yeux ouverts au moyen de l'appareil de la figure 10, ainsi que la différence, en mieux, entre l'œil

artificiel (gauche) et l'œil naturel (droit), prouvant par conséquent, la supériorité des yeux artificiels.

Figure 16 : expression gaie, souriante.

Figure 17 : expression de terreur, sourcils froncés.

Figure 18 : expression grimaçante.

Ces trois expressions ont été obtenues par le seul emploi d'épingles, de même que l'ouverture des paupières.

On peut quelquefois avec de la bonne volonté et de la patience, sans employer l'appareil, faire tenir les paupières ouvertes en les pressant simplement quelques moments avec le doigt, tel le cas de la figure 19.

Lorsque le cadavre n'est pas encore entré en putréfaction, sa photographie ne présente évidemment aucune difficulté. Toutefois il en est tout autrement quand la putréfaction est déjà très avancée, comme c'est le cas des noyés et d'autres en été, dans lequel la putréfaction marche avec une rapidité extraordinaire. Certains auteurs disent qu'il faut renoncer à les photographier à cause de la grande défiguration subie par les cadavres ; d'autres se contentent de les photographier dans l'état où ils se trouvent. Nous ne pouvons pas partager ces avis. Il est question ici d'établir l'identité du cadavre ; on ne peut donc pas ne pas le faire photographier ni le photographier dans l'état où il a été trouvé, c'est-à-dire avec la physionomie complètement changée.

Si la putréfaction est quelquefois très avancée, elle ne constitue pas un motif de renoncer à la photographie, sauf, bien entendu, les cas où existent de grandes pertes des tissus de la face. L'expérience nous a montré qu'avec un peu de bonne volonté et de patience, on peut obtenir de très bons résultats, même quand le cadavre se trouve dans un état avancé de putréfaction, comme le prouvent les trois figures, 20, 21, 22.

Le malheur a été qu'on a toujours laissé la photographie des cadavres aux mains des serviteurs d'autopsie et d'un photographe particulier qui ne sait comment terminer plus vite pour échapper à la vue de ces cadavres. C'est justement dans ces cas difficiles que nous trouvons que le médecin légiste doit intervenir avec son expérience et pour le but qu'il poursuit,



Fig. 15



Fig. 16



Fig. 17



Fig. 18

redonnant aux cadavres, par différents moyens, une physionomie et une position les plus rapprochées de celles naturelles, pour qu'ils puissent être reconnus.

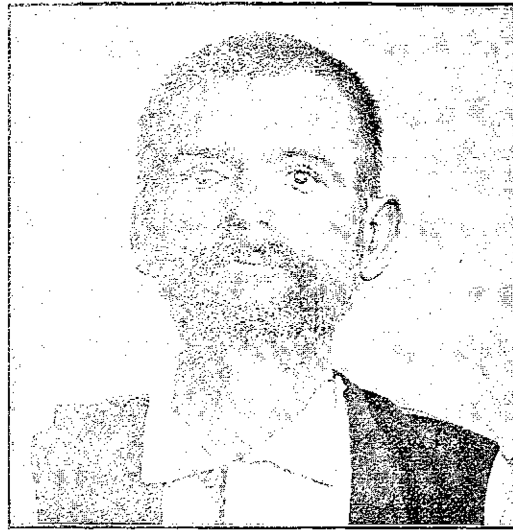


Fig. 19

Nous croyons que le cas des figures 20, 21, 22 est une preuve flagrante de ce que nous avançons. Ce qui contribue au changement de la physionomie d'un cadavre entré en putréfaction, c'est tout d'abord l'infiltration des tissus par les gaz et ensuite la couleur vert sale que prend la peau, éléments plus que suffisants pour rendre la reconnaissance impossible.

En ce qui concerne les gaz, on peut, en les faisant disparaître, redonner plus ou moins au cadavre la physionomie qu'il possédait vivant, et augmenter par conséquent les chances qu'il a d'être reconnu. On peut obtenir l'évacuation des gaz des tissus de la face de la manière suivante : on fait une section de la peau de la tête, identique à celle employée pour l'ouverture du crâne, c'est-à-dire d'une apophyse mastoïde à l'autre sans disséquer la peau. Introduisant ensuite un bistouri dans la bouche, on fait encore une section (pas aussi profonde toutefois) sur chaque joue. Ensuite, avec un tampon de linge

replié plusieurs fois sur lui-même, on presse doucement sur le visage, et dans la direction des incisions, jusqu'à ce que les gaz commencent à sortir. On devra éviter de frotter la peau avec ce tampon, surtout sur les sourcils et les moustaches qui risquent d'être arrachées à cause de la putréfaction. Avec un peu de patience, les gaz disparaissent en quelques minutes. Lorsque le cadavre a le thorax et l'abdomen dilatés par les gaz, si on réussit même à dégonfler le visage, ces gaz poussés par les tissus reviennent prendre leur place.

C'est pourquoi nous recommandons dans ce cas de procéder d'abord à l'autopsie, ne réservant que la tête qui est ouverte après avoir été photographiée. De cette façon, les organes



Fig. 20

étant sectionnés et la circulation posthume interrompue, la face une fois désenflée restera dans l'état. Donc, lorsque l'incision antérieure de la face de la gorge existe, les gaz accumulés dans

la partie inférieure de la face s'écouleront facilement par cet orifice, alors que les autres de la partie supérieure seront évacués par l'incision de la tête. Ayant ainsi obtenu la disparition des gaz, on procède à l'opération consistant à redonner de la vie au visage. Pour cela on l'enduit d'une couche de vaseline qui est ensuite enlevée et remplacée par de la poudre d'amidon ou de talc. Il est vrai qu'à la suite de l'évacuation des gaz et des plissements de la peau, la figure devient encore plus hideuse qu'auparavant comme on le voit dans la figure 21. Cela



Fig. 21

ne doit pas inciter à croire qu'il est impossible de remédier à cet état de choses.

Au contraire, la figure 22 montre qu'en employant les moyens que nous avons décrits pour obtenir une physionomie se rapprochant de la vie, on peut obtenir une photographie qui permettra certainement mieux d'en établir l'identité qu'en suivant les préceptes de ceux qui conseillent de renoncer à la

photographie, ou de photographier simplement le cadavre en putréfaction dans l'état où il a été trouvé.

Les figures 20, 21, 22 donnent la preuve la meilleure qu'il ne faut pas se décourager. Elles représentent un individu inconnu trouvé noyé dans le lac du Tilleul, près de Bucarest. Sorti de



Fig. 22

l'eau, après un séjour d'un mois et demi, dans l'état de putréfaction facile à observer dans la figure 20, il est apporté à l'Institut où il reste quelques jours sans qu'il soit possible d'en établir l'identité.

Cherchant à obtenir une photographie le représentant dans l'état le plus rapproché de celui qu'il avait vivant, nous l'avons obtenue, d'après nos procédés (fig. 22), photographie qui, envoyée aux autorités, a pu faire découvrir que c'était un soldat déserteur d'un régiment d'artillerie, comme le prouve le docu-

ment qui nous a été adressé par M. le commissaire royal du conseil de guerre avec l'adresse nº 3607 du 19 février 1904 :

Monsieur le Directeur,

Comme résultat à votre communiqué nº 110 au 2ᵉ régiment d'artillerie, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le cadavre trouvé dans le lac du Tilleul, le 28 janvier 1904 a été reconnu après les recherches faites pour être celui du soldat Stanco Gheorghe Dobre, du 2ᵉ régiment d'artillerie et dont nous vous remettons incluse une copie de l'état civil et du signalement d'après la feuille matricule.

Le commissaire royal.

Nous devons ajouter à cette occasion que dans le procès-verbal accompagnant le cadavre, on le soupçonnait d'être celui d'un israélite. Ne pouvant nous prononcer catégoriquement à cause de l'état avancé de putréfaction, nous avons appelé le vérificateur de décès de la communauté israélite qui nous a affirmé après examen du cadavre qu'il est réellement circoncis, motif pour lequel il a été inhumé au cimetière israélite. Expédiant ensuite la photographie nº 22 à différentes autorités, nous avons reçu la réponse ci-dessus que c'est un déserteur de nationalité roumaine du 2ᵉ régiment d'artillerie.

L'aspect présenté par le cadavre de la figure 22 a été obtenu en employant la poudre, les yeux artificiels et les épingles pour la fermeture de la bouche. Le cliché photographique n'a nullement été retouché bien qu'on aurait pu faire disparaître les taches qui existent sur le visage.

Pour l'ouverture des paupières on n'a employé aucun instrument, attendu qu'étant très molles aux cadavres des noyés et à ceux entrés de longtemps en putréfaction, elles se moulent facilement sur l'œil artificiel et peuvent être entr'ouvertes de la quantité désirée. Nous ne croyons pas nécessaire, comme le recommandent certains auteurs, l'emploi du carmin pour les lèvres et le visage, dans le but de lui donner un aspect plus agréable et obtenir une meilleure photographie. Quand les narines sont aplaties et que par suite le nez est déformé, comme on le voit dans la figure 21, on peut lui redonner sa forme primitive en y introduisant un peu de ouate qui reste invisible.

MÉDECINE LÉGALE ET MÉDECINS LÉGISTES

Par M. le Dr Paul Hervé

La façon dont actuellement on pratique la médecine légale est bien loin d'offrir toutes les garanties qu'on est en droit d'exiger dans l'intérêt de la Justice.

Jai eu, pendant dix ans, le périlleux honneur d'être le médecin-expert d'un tribunal de première instance et à ce titre j'ai pratiqué un assez grand nombre d'autopsies ; j'ai vu beaucoup d'individus blessés plus ou moins grièvement ; j'ai examiné quantité de petites filles qui avaient été, ou prétendaient avoir été victimes d'attentats à la pudeur, d'inculpés tant au point de vue physique qu'au point de vue mental ; j'ai donc acquis une certaine expérience et je crois connaître assez le métier d'expert pour en signaler les imperfections et les dangers.

Pendant longtemps on a critiqué l'insuffisance du tarif de 1811 qui fixait les honoraires des médecins ; cette critique avait sa raison d'être, le tarif était ridicule ; on l'a relevé et on a bien fait ; mais à côté de cette amélioration qui profite au seul expert, beaucoup d'autres restent à réaliser qui intéressent et la société et l'inculpé lui-même qui n'est pas toujours un coupable.

Bien des gens, et je puis dire bien des juges, n'ont jamais songé à l'écrasante responsabilité du médecin qui se charge d'un examen, d'une autopsie, d'un rapport, de la rédaction de conclusions. Et pourtant, dans quel abîme de doute et d'angoissante incertitude une telle mission ne peut-elle pas plonger parfois celui qui a bien voulu l'accepter ? De quels scrupules ne peut-il pas être assailli ? Une autopsie est, dans certains cas, la chose la plus simple du monde, mais elle peut être aussi la plus complexe et la plus embrouillée ; pour ma part je suis arrivé à trouver qu'il est bien dangereux pour un homme d'assumer une aussi lourde charge ; de consentir, dans bien des cas, à être seul la colonne de soutènement d'une accusation capitale, de courir seul les risques d'une erreur, d'une défaillance, d'une interprétation erronée, de braver témérairement les conséquences, tragiques peut-

être, d'une omission involontaire, d'une affirmation trop audacieuse dans les conclusions.

Qu'on ne dise pas que ce sont là les craintes chimériques d'un esprit timoré, indignes d'une intelligence virile et d'une volonté ferme ; non, cent fois non, ces craintes ont leur raison d'être, elles sont justifiées par des faits et je puis citer nombre d'anecdotes, toutes plus probantes les unes que les autres, pour le démontrer.

Et d'abord, il faut bien reconnaître que souvent, à la campagne, les autopsies sont pratiquées dans des conditions déplorables, avec un outillage imparfait, sans aide intelligent, dans une hâte dangereuse mais inévitable : ce sont là, avouons-le, autant de causes d'erreur.

Un dimanche, c'était à la fin de décembre, par un temps couvert et pluvieux, j'ai commencé une autopsie à trois heures après-midi. Afin d'avoir toute la lumière possible on avait posé une porte sur deux tréteaux, au milieu d'un champ, derrière la maison, et le cadavre avait été étendu sur cette table improvisée. Je m'étais mis aussitôt à l'ouvrage et je me dépêchais de dépecer le mort *secondum artem*, car il était nécessaire de terminer avant la nuit ; la lumière artificielle des bougies et des lampes n'est pas propice à ce genre de travail : elle modifie l'aspect des choses, transforme les apparences, change les couleurs et ne permet plus de juger certaines lésions en toute certitude. Donc je me hâtais, les mains et les avant-bras souillés de sang ou de liquides innommables, j'éviscérais en toute hâte, détachant le foie, enlevant la rate, arrachant les reins de leur atmosphère cellulo-graisseuse, extirpant l'estomac entre deux ligatures, etc..., etc.... déroulant l'intestin.

De temps en temps, comme la crainte me saisissait d'oublier quelque détail important, je me rinçais rapidement les mains dans un seau d'eau qu'un bon gendarme tenait à ma portée, je notais sur une feuille ce que je venais de constater et je reprenais ensuite le scalpel ou la scie pour continuer ma tâche ; ces moments d'arrêt prolongeaient la durée du travail ; la nuit tombait vite, vite ; aussi à peine y voyais-je clair lorsque je donnai le dernier coup de bistouri.

N'étais-je pas là, je le demande, dans une situation aussi mau-

vaise que possible pour pratiquer des recherches qui exigent un calme parfait, une sécurité absolue, une précision rigoureuse ?

J'ajoute, et personne, je pense, ne pourra me contredire, que le médecin parfois surmené peut se tromper même s'il opère dans le jour le plus ensoleillé ; si ce malheur lui arrive, il aura grand'peine à le réparer : en effet, à peine a-t-il lavé ses instruments et essuyé ses mains que le clergé arrive : le cadavre rafistolé tant bien que mal est mis en bière et inhumé, de telle sorte que si le lendemain, si le soir même, en relisant ses notes, le malheureux expert constate une lacune, il devra, pour la combler, demander une exhumation. Nouvelles difficultés, nouvelles complications ! D'ailleurs, l'exhumation pratiquée vingt-quatre heures ou quarante-huit heures plus tard pourra-t-elle permettre une recherche utile ? La putréfaction marche vite dans certains cas.

En ce qui me concerne, pour éviter un aussi fâcheux accident, j'avais pris l'habitude de rapporter avec moi les pièces anatomiques intéressantes ; si j'avais pu j'aurais rapporté le cadavre tout entier ; ceci n'étant pas possible, je me contentais d'opérer un choix judicieux : je roulais dans plusieurs compresses les morceaux utiles à conserver, je les enfouissais au fond de ma valise, et, sans rien déclarer à l'octroi, je rentrais en ville avec mon macabre colis. De cette façon-là je pouvais, à mon gré, reviser mes constatations premières ; encore fallait-il que j'eusse bien choisi les pièces vraiment importantes. J'ai collectionné ainsi des cœurs, des larynx, des tranches de foie, des morceaux de poumon, des bases de crâne et aussi quelques filtres rénaux.

O vous, savants maîtres, qui opérez dans les grands centres, vous ignorez ces ennuis ; vous avez à votre disposition un laboratoire parfaitement agencé, vous avez des morgues dernier modèle, pourvues d'appareils frigorifiques pour conserver les pièces pathologiques que vous pouvez ainsi étudier à loisir et revoir ; mais à nous, pauvres déshérités, on demande d'agir vite, de voir une fois et de conclure. Quelle responsabilité !

Le médecin n'est pas un dieu, c'est un homme et comme tel il est faillible ; quelles que soient sa science, son attention, sa bonne volonté, il peut errer ; quelles que soient sa vigueur physique et sa puissance intellectuelle il peut avoir une défaillance dont les suites, peut-être, seront irréparables.

Et que d'incidents variés, risibles ou tragiques, peuvent compromettre le résultat d'une nécropsie ! J'ai cité l'influence des jours si courts et si brumeux de l'hiver ; en été, c'est autre chose. Une fois, au mois d'août, je crois, j'autopsiais encore, toujours au milieu d'un champ. La besogne était avancée déjà, le cadavre était ouvert, le thorax proprement évidé, la calotte crânienne correctement enlevée à l'aide d'un trait de scie ; tout à coup le ciel se charge de gros nuages noirs qui rapidement s'étendent partout, puis soudain la pluie tombe avec rage inondant en un clin d'œil autopsiant et autopsié. Celui-ci, paraît-il, était un vieux buveur, son cerveau qui n'avait jamais connu que les vapeurs de l'alcool ne pouvait ce jour-là apprécier la fraîcheur bienfaisante de l'eau du ciel. Précipitamment on jeta un drap sur le corps, on ramassa à la diable les tronçons et les viscères épars que la cataracte lavait à grande eau ; puis, les bons gendarmes aidant, on rentra le tout dans la maison où s'acheva tant bien que mal la cérémonie.

Je crois que cet intermède n'eut pas d'inconvénient, mais en est-il toujours ainsi ? Le désarroi causé par un incident de ce genre ne peut-il entraîner un oubli, une négligence dont on s'apercevra trop tard, ou dont même on ne s'apercevra jamais ?

D'ailleurs quel besoin d'invoquer l'obscurité de décembre ou l'orage subit du mois d'août ? Sans anicroche d'aucune sorte un expert peut se fourvoyer : il peut, dans ses conclusions, obéir aux suggestions d'une nature trop audacieuse ; il peut, qu'on me passe l'expression, s'emballer, manquer de logique dans ses déductions ; tout le monde n'a pas un jugement droit et un raisonnement impeccable ; il peut, enfin, disons le mot sans rougir, pécher par ignorance ? Eh ! mon Dieu oui, tout comme un autre !

On peut ignorer pour bien des causes : parce qu'on n'a jamais su, parce qu'on a oublié, parce que la médecine n'est pas un art parfait, mais une science qui progressivement évolue et que, par conséquent, on ne peut savoir la veille ce qui ne sera révélé que le lendemain.

Feu Tardieu, qui n'était pas une bête tant s'en faut, Tardieu qui fut un maître en médecine légale, Tardieu dont les leçons, à l'heure actuelle, sont encore consultées avec fruit, Tardieu, dis-

je, enseigna à plusieurs générations d'étudiants que les ecchymoses sous-pleurales sont le signe certain, indiscutable, pathognomonique, comme on dit dans la langue d'Esculape, de la mort par suffocation ; il basa là-dessus une foule de conclusions dans une foule de rapports ; des centaines, que dis-je, des milliers sans doute de praticiens suivirent son exemple et crurent bien faire : *Magister dixit*, pensaient-ils. Or, tous les spécialistes d'aujourd'hui, les Brouardel, les Vibert, les Lacassagne, etc., s'élèvent contre la théorie de Tardieu ; l'accord est parfait, aucune voix discordante ne se fait entendre dans ce chœur de protestataires : « Tardieu, écrit le professeur Brouardel, est le premier qui ait assigné aux ecchymoses sous-pleurales ou sous-péricardiques un rôle capital en médecine légale. Il avait déclaré que, à quelque degré et en si petit nombre que soient les ecchymoses sous-pleurales et sous-péricardiques, leur présence était un signe certain de suffocation. »

« ...Ce serait commettre une erreur regrettable que d'accepter sa formule. » Et M. Brouardel termine sa leçon en disant : « Je vous engage, Messieurs, à ne pas négliger dans vos expertises les ecchymoses sous-pleurales, signalez-les, interprétez leur valeur, mais n'en faites pas un signe pathognomonique vous n'en avez pas le droit (1). »

De son côté, M. Vibert n'est pas moins catégorique : « Bien que les ecchymoses soient en effet très abondantes, dit-il, dans les différents genres de suffocation, elles ne constituent cependant pas un signe caractéristique, ni même absolument certain de ce genre de mort (2). »

J'en conclus que Tardieu, un maître, enseignait une erreur : il pensait avoir éclairé d'une lumière complète un point de médecine légale, alors qu'il était plongé dans d'épaisses ténèbres.

Comme il était convaincu pourtant ! Avec quelle assurance il affirmait son opinion : « Les ecchymoses sous-pleurales, sous-péricardiques et sous-péricraniennes, écrivait-il, constituent des lésions anatomiques vraiment caractéristiques de la mort par suffocation (3). »

(1) Brouardel : La pendaison, la strangulation, p. 17.
(2) Vibert : Précis de Méd. Lég.
(3) Tardieu : Etude médico-lég. sur la pendaison.

Je cueille dans un ouvrage de M. le professeur Brouardel un exemple remarquable de l'influence, ou plutôt des conséquences terribles, que cet enseignement a pu avoir : « Une femme est trouvée au fond d'un puits ; l'autopsie est ordonnée et le médecin légiste en présence des ecchymoses sous-pleurales qu'il a trouvées, affirme que cette femme a été étranglée avant d'être jetée dans le puits. Ce médecin expert s'appuyait sur l'opinion de Tardieu. Le mari fut arrêté, car au moment de la mort de sa femme, il était seul à la maison et seul paraissait avoir quelque intérêt à sa disparition. Heureusement cet homme demanda une contre-expertise, M. Girard de Grenoble fut commis. Il se plaça exactement dans les conditions où peut se trouver une personne tombant au fond d'un puits et ne pouvant remonter à la surface de l'eau ; il fit de nombreuses expériences sur des animaux qu'il jeta dans un baquet plein d'eau après leur avoir attaché des poids qui les empêchaient de remonter : tous présentaient, à l'autopsie, des ecchymoses sous-pleurales. » (P. Brouardel : *La pendaison, la strangulation, la suffocation*, p. 22.)

Ici l'erreur a pu se réparer ; mais en a-t-il toujours été ainsi, et n'a-t-on pas motif d'être effrayé quand on songe combien de rapports ont pu, par suite des doctrines du Maître, donner des conclusions fausses.

Aujourd'hui cette question est jugée, personne ne discute plus ce point ; tout le monde, je dis le monde médical, tout le monde sait que les ecchymoses sous-pleurales peuvent être trouvées dans une foule d'affections naturelles : bronchites capillaires, épilepsie, rougeole, pneumonie, etc...

Mais ce n'est pas seulement dans l'appréciation de la valeur et de la signification de ces lésions spéciales que le professeur de Paris s'est fourvoyé ; dans d'autres circonstances encore, sur d'autres points scientifiques, il a montré trop de confiance en lui-même et dans la science dont il était alors le grand-prêtre. Avec l'imperturbable tranquillité d'un pape infaillible, il présentait trop volontiers comme un dogme indiscutable ce qui n'était que sa façon de voir, que sa théorie personnelle. N'est-ce pas lui qui, dans son étude sur les attentats aux mœurs, décrit magistralement les signes de la pédérastie active ? Si l'on s'en tient à son enseignement, il semble, en vérité, que rien ne soit plus simple que de

reconnaître chez un individu les stigmates imprimés par ce vice. Or, à l'heure actuelle, les médecins légistes les plus expérimentés estiment qu'il n'existe pas un seul signe valable, que toutes les déformations données comme caractéristiques par Tardieu sont absolument illusoires.

Je ne puis résister au désir de citer une appréciation formulée par le célèbre professeur à propos d'un procès fameux, l'affaire Lapommerais : Dans le rapport qu'il rédigea en collaboration avec Roussin, il conclut, sans être affirmatif, que de fortes présomptions portaient à croire que la victime, Madame de Pauw, avait succombé à un empoisonnement par la digitaline ; mais l'autopsie, ainsi que toutes les expériences de laboratoire pratiquées pour découvrir les poisons, ayant été faites assez longtemps après le décès, un pharmacien de l'Hôtel-Dieu, Hebert, émit l'opinion, à propos de l'examen des viscères, que peut-être la putréfaction pouvait donner naissance dans les cadavres à des substances toxiques de nature inconnue, capables d'en imposer aux experts pour des alcaloïdes végétaux (1). Je ne sais quelle fut l'attitude de Tardieu en entendant l'exposé de cette hypothèse ; je pense qu'il dut hausser dédaigneusement les épaules car dans son *Etude médico-légale et clinique sur l'empoisonnement*, il écrit, plus de dix ans après les débats de cette cause : « Quoi qu'en aient dit récemment certains auteurs, dont on a trop facilement accueilli les assertions, la viande putride ne cède à l'eau ou à l'alcool aucun principe solide capable de déterminer un empoisonnement quelconque, soit qu'on administre l'extrait de ces solutions intérieurement ou par voie endermique................
..........Théoriquement comme expérimentalement, cette objection tirée de ferments ou de matières vénéneuses solubles existant dans une solution alcoolique de viandes putrides, n'a pas le moindre fondement et ne représente qu'une fantaisie de l'imagination (2). »

Une fantaisie de l'imagination ! C'est avec cette assurance superbe, qui nous semble aujourd'hui un tantinet risible, que le professeur parlait, sans les connaître, des ptomaïnes, des leucomaï-

(1) V. Brouardel : Les empoisonnements, p. 87.
(2) V. Tardieu, *loc. cit.*, 1874, p. 795.

nés, dont les travaux de Gauthier et de Selmi devaient, par la suite, démontrer la réalité au monde savant.

Voici une autre erreur qui n'incombe pas à Tardieu, je m'empresse de le dire, car il n'était pas né lorsqu'elle fut commise ; elle montre à quel point il faut être circonspect lorsqu'il s'agit de conclure : « A la fin du XVIII[e] siècle, dans le Pas-de-Calais, une femme est trouvée morte, on constate sur la peau du crâne une ecchymose attribuée à une contusion et dans l'encéphale un caillot sanguin. Le médecin légiste déclare que cette femme a reçu sur la tête un coup violent qui a déterminé une hémorragie cérébrale. On arrête les deux fils de la victime ; ils allaient être condamnés, lorsque Louis intervient, il affirme avoir vu à la Salpêtrière des faits identiques : des femmes frappées d'hémorragie cérébrale présentaient, dans le tissu cellulaire sous-cutané du crâne, des ecchymoses pareilles. Les prévenus furent acquittés.

« Depuis, Charcot et Lépine ont cité de nouveaux faits de ce genre, et Ollivier, à l'hospice d'Ivry, a fait des constatations semblables (1). »

Ce ne sont pas seulement les ecchymoses sous-pleurales qui, avec le temps et l'expérience, fille du temps, ont perdu, en partie, leur signification et vu s'évanouir leur importance ; d'autres signes également, auxquels les médecins attribuaient une réelle valeur, ne sont plus cités aujourd'hui qu'à titre de renseignement, pour compléter la description, mais sans que leur présence permette une affirmation plus solide. Devergie, par exemple, prétendait que chez les pendus lorsqu'on trouvait l'une des lèvres du sillon congestionnée, on avait, par là même, la preuve indiscutable que la pendaison avait eu lieu pendant la vie ; point fort intéressant à élucider dans les cas où certains détails de l'enquête peuvent faire croire qu'on se trouve en présence d'une pendaison *post-mortem* pour simuler un suicide. Or, pour M. Brouardel, c'est là une erreur complète : « Les congestions survenues pendant la vie ne persistent pas, dit-il, elles disparaissent comme l'exanthème de la rougeole ou de la scarlatine après la mort du malade. »

Vibert, de son côté, écrit dans son traité de médecine légale, que les caractères du sillon dépendent uniquement de la nature du

(1) V. Brouardel (*la Pendaison*, p. 24).

lien, de sa disposition, du temps pendant lequel la suspension a été prolongée, mais restent les mêmes, que le sujet ait été pendu vivant ou mort. (*Loc. cit.*, p. 172, 4e édition.)

Est-ce que les anciens n'affirmaient pas que dans la pendaison, la langue était toujours projetée hors de la bouche ? C'était la théorie d'Ambroise Paré ; elle est, avec raison, abandonnée aujourd'hui. Tourdes, sur 56 autopsies de pendus, a trouvé 17 fois seulement cette projection de la langue.

Je ne veux plus citer qu'un exemple des changements que les découvertes scientifiques, et en particulier la connaissance plus complète des phénomènes cadavériques, apportent aux interprétations des faits en médecine judiciaire : s'il est une épreuve qui paraissait fournir des renseignements d'une précision mathématique, c'est bien la docimasie pulmonaire hydrostatique : jusqu'à ces temps derniers on admettait que, sauf dans certaines circonstances exceptionnelles et bien connues, les poumons d'un nouveau-né ne flottent sur l'eau que si l'enfant a respiré. Or, je viens de lire, dans les *Archives d'Anthropologie criminelle*, un article emprunté à la *Semaine Médicale* du 5 novembre 1902, qui démontre, en s'appuyant sur deux observations puisées dans le second fascicule du tome LXVI de l'*Archiv für Gynækologie* que la docimasie pulmonaire peut se trouver en défaut dans des cas autres que ceux qui sont déjà connus ; que, notamment, si la cavité utérine contient certains microbes anaérobies ils peuvent. en pénétrant dans les organes du fœtus, entraîner le développement de gaz dans les poumons, sans qu'il y ait d'ailleurs aucun signe de putréfaction ; ce qui prouve qu'il n'y a rien d'absolu en médecine et que la preuve tirée de la docimasie pulmonaire demande elle aussi à être sérieusement contrôlée.

En présence de pareils changements on reste étonné lorsqu'on entend un expert proclamer en cour d'assises, comme vérités inébranlables, des théories savantes sans doute, ayant des apparences de force et de raison, mais qui ne sont cependant encore que des théories, des hypothèses. Une prudence extrême est indispensable dans de telles circonstances. l'expert marche sur un terrain brûlant, *incedit per ignes ;* le moindre doute doit l'engager à ne pas se montrer trop affirmatif ; il doit se souvenir que nos connaissances scientifiques augmentent ou se transforment chaque

jour, et qu'en médecine légale, comme en littérature, le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

On l'a dit avec raison : « On ne se repentira jamais d'avoir été très circonspect, très réservé en formulant les conclusions d'un rapport ; on peut souffrir toute la vie d'une affirmation trop audacieuse. »

J'ai sous les yeux, en ce moment, une amusante caricature de M. le professeur Brouardel (il n'est pas donné à tout le monde d'exciter la verve des dessinateurs, le premier venu ne saurait prétendre à un si grand honneur).

Donc, le Maître, sanglé dans sa redingote, est debout ; d'une main il s'appuie sur la barre des témoins, de l'autre il désigne un bocal qui vraisemblablement contient des pièces très curieuses, et il s'exprime en ces termes :

« Sur le premier cadavre j'ai récolté une sorte de pou qui ne m'a rien appris, sur mon second cadavre une larve qui a été muette pour moi ! »

C'est très drôle, et sous une forme humoristique c'est une excellente leçon ; sans doute l'artiste n'a pas eu la prétention de synthétiser dans un seul type l'ensemble de tous les médecins légistes, il a voulu plaisamment viser le docteur Brouardel seul, dont certains n'ont pas craint parfois de critiquer la prudente réserve.

Eh bien, pour moi, je trouve que le professeur Brouardel est un savant doublé d'un sage qu'on ne saurait trop imiter. J'estime que ses leçons remarquables par leur calme logique sont mille fois supérieures aux affirmations éloquentes, je le veux, mais trop souvent téméraires et fausses, de son prédécesseur à la Faculté.

D'ailleurs il suffit de compulser les archives de la science médico-légale pour récolter une abondante moisson de preuves matérielles et terrifiantes de la faillibilité des experts.

Je commence par dire, avant de citer, que je n'entends jeter la pierre à personne ; ce rôle ne saurait me convenir ; je n'ai qu'un but, mettre le doigt sur une plaie, signaler un danger, afin que les législateurs, qui en la circonstance sont les vrais thérapeutes, cherchent un remède et l'appliquent.

Vers 1877, la femme Le Manach fut tuée par son amant Billoir qui, pour faire disparaître le cadavre encombrant, le découpa

en plusieurs tronçons qu'il alla jeter çà et là. C'était un malchanceux, les morceaux furent découverts, réunis, et le cadavre reconstitué. L'affaire fit grand bruit, il y avait longtemps qu'un dépeçage criminel n'avait été opéré. Chaque matin, on lisait avec un intérêt toujours croissant les détails de l'affaire ; c'était un vrai régal ; tout le jour une foule énorme défilait à la Morgue devant les tristes restes de la victime : j'y allai comme les autres ; je fus très fier de n'avoir pas été impressionné outre mesure par ce spectacle macabre, alors tout nouveau pour moi.

Aux assises les débats furent palpitants. Billoir se défendit de son mieux, il affirma avoir tué sa maîtresse d'un coup de pied, sans le vouloir : « Elle était accroupie, disait-il, elle ramassait à terre des débris de verre, il était derrière elle, il lui envoya un coup de pied, elle s'affaissa sans pousser un cri, sans faire un mouvement...... elle était morte (1). »

Le médecin-légiste, chargé de l'autopsie, Bergeron, déclara cette explication inadmissible. Plus tard, dans une lettre qu'il écrivit pour répondre aux objections d'un confrère d'Orléans, le docteur d'Ollier, il s'exprimait ainsi : « Nous savons aussi bien que nos honorables confrères, dont la conscience s'est bien à tort alarmée qu'il peut y avoir des lésions internes graves, sans plaie intérieure, dans ce qu'ils appellent le vent du boulet par exemple, mais il ne s'agit pas ici d'un coup de canon, mais bien d'un coup de pied donné par un ivrogne, la femme étant accroupie avec d'épais jupons ; son pied, presque nécessairement l'atteignait aux côtes ou sur la crête iliaque, ou dans la masse des « muscles de la fesse ; il n'y a point là de raison pour s'affaisser « morte, sans pousser un cri. Aussi avons-nous cru devoir dire, « en nous basant sur le simple bon sens et sans crainte d'être con- « tredit, que l'allégation de Billoir était inadmissible. »

(V. *Annales d'hyg. et de méd. lég.*, 1877.)

Billoir fut condamné à mort et exécuté.

Eh bien, je ne crains pas de dire à mon tour, à l'exemple du docteur d'Ollier, que si la conclusion de Bergeron pouvait être vraie, elle était cependant téméraire. Dans des circonstances aussi graves, une affirmation ne doit pas être basée seulement sur le simple bon sens dont les jugements varient avec le temps

(1) V. *Annales d'Hyg. et de Méd. lég.*, 1877.

et les progrès scientifiques, elle doit être mathématiquement vraie, irréfutablement solide et reposer sur des données cliniques ou expérimentales inébranlables.

Je puis avec tout autant de raisons que Bergeron admettre que la pauvre Le Manach accroupie a reçu un formidable coup de pied non point sur les côtes, pas plus que dans la masse des muscles fessiers, mais dans la région périnéale ou anale ; or, pour qui connaît les étrangetés des réflexes et les mystères de l'inhibition, il ne paraît pas absolument impossible que sous l'influence d'un tel traumatisme une syncope mortelle se soit produite.

On sait depuis longtemps qu'une excitation insignifiante, qu'un traumatisme léger de certaines régions ou de certains organes peut entraîner la mort subite ; un choc porté sur l'abdomen, une douche vaginale, une légère compression dans la région cervicale, ont été suivis de syncope subite et mortelle ; si je ne craignais d'allonger d'une façon indéfinie cette modeste étude, je n'aurais que l'embarras du choix au milieu des nombreuses observations qui ont été publiées.

Enfin ne sait-on pas que la dilatation anale, opération fort simple, non sanglante, a déterminé parfois de véritables désastres aussi rapides qu'inattendus.

Pendant que j'écris ces lignes voici que d'autres faits me reviennent à l'esprit, tout aussi curieux, tout aussi suggestifs, et tendant tous à démontrer l'insuffisance et le danger d'un expert unique :

Une fille accouche clandestinement ; elle cache son enfant dans une malle ou un placard ; huit jours après on découvre le petit cadavre, le juge d'instruction, indiscret par profession, veut connaître si l'enfant a vécu et les causes de la mort ; il ordonne l'autopsie ; le médecin conclut :

1° L'enfant est né à terme ;

2° Il ne présente aucune trace de violences ;

3° *Il est né en état de mort apparente.*

Je souligne cette troisième conclusion, car je désire de tout mon cœur qu'on m'indique quels signes ont permis de la formuler. L'enfant a respiré ou n'a pas respiré ; il a respiré peu ou beaucoup, voilà tout ce qu'on peut savoir.

S'il a respiré, quel signe peut prouver qu'il était en état de

mort apparente avant l'établissement des mouvements respiratoires ? Et s'il n'a pas respiré, comment démontrer qu'au moment de la naissance, la mort n'était qu'apparente, que l'enfant vivait virtuellement si j'ose m'exprimer ainsi ?

Je sais bien que, dans certains cas, alors que l'épreuve de docimasie montrait des poumons tombant au fond de l'eau on a pu affirmer tout de même que l'enfant avait vécu parce qu'il portait sur le crâne, sur le cou, sur une région quelconque, une plaie, une ecchymose, une fracture accompagnée d'un épanchement de sang coagulé.

Mais, dans l'observation que je cite, il n'en est pas ainsi puisque : *deuxième conclusion :* Il n'existe aucune trace de violences.

J'ai demandé sur ce cas l'opinion de M. le professeur Brouardel, voici ce qu'il m'a répondu :

3 mars 1903.

« Mon cher Confrère,

« Nous ne sommes pas si forts que cela. L'autopsie d'un nouveau-né ne peut pas nous apprendre s'il était en état de mort apparente au moment de sa naissance. Elle ne peut que démontrer qu'il a respiré, ou, comme vous le dites, parfois ne pas permettre d'affirmer qu'il n'a pas respiré, alors qu'il est établi qu'il a crié.

Bien à vous.

Brouardel.

Je n'insiste pas, mais je tiens à faire remarquer, cependant, que l'audacieuse déclaration de l'expert faillit avoir pour la mère de fâcheuses conséquences ; le juge d'instruction sévèrement lui dit : « Vous voyez, fille X.... votre enfant vivait au moment de sa naissance, le médecin l'affirme ; le trépas n'était qu'apparent : si vous lui aviez donné les soins qu'une mère doit à son enfant si vous vous étiez empressée de le ranimer, si vous aviez appelé au secours, il vivrait sans doute aujourd'hui. »

Je n'invente pas cela, on ne me l'a pas dit ; je l'ai lu, de mes yeux lu, j'ai tenu entre mes mains le rapport médical et l'interrogatoire de l'accusée. L'affaire n'eut pas de suites graves, mais elle eût pu en avoir et faire poursuivre la mère pour infanticide par omission.

Vibert, dans son *Traité de médecine légale*, cite le fait suivant : Dans une affaire de mœurs, un jeune médecin commit une erreur complète ; en cours d'assises il reconnut loyalement qu'il s'était trompé, mais pour ne pas paraître ignorant, il ajouta que jamais, au cours de ses études, il n'avait eu l'occasion de voir intacte la précieuse membrane dont l'intégrité est, le plus souvent, l'indice de la virginité féminine ; celles qu'on lui avait montrées dans les hôpitaux, étaient toutes en assez mauvais état, plus ou moins détériorées, et le jeune confrère ajoutait avec beaucoup de raison : « Si j'avais voulu examiner une membrane indemne de toute lésion, j'aurais moi-même commis le crime qu'on reproche à l'inculpé. »

Continuons les anecdotes. En voici une qui démontre combien certains praticiens ont des idées préconçues et dangereuses lorsqu'ils sont appelés à donner leur opinion ; c'est encore d'une affaire de mœurs qu'il s'agit : je fus appelé, il y a quelques années, à examiner une fillette de quatorze ans qui se plaignait d'avoir été victime d'une tentative de viol. L'examen pratiqué trois jours après la date de l'attentat ne révéla aucune contusion, aucune excoriation, aucune ecchymose des parties sexuelles ; pourtant, l'orifice de la membrane était plus grand que d'ordinaire ; il ne semblait pas qu'on lui eût fait violence, on ne découvrait aucune trace d'effraction ; je soupçonnai de mauvaises habitudes passées à l'état chronique ; la fillette interrogée avoua sans trop se faire prier que mes soupçons étaient justes. Je consignai soigneusement mes remarques dans le rapport ; un confrère déclara qu'une telle explication n'était pas admissible ; vous pensez sans doute qu'il avait vu les signes indiscutables d'un attentat, des déchirures, des encoches, des plaies quelconques enfin... pas du tout. Je puis vous le donner en mille à deviner, jamais vous ne trouverez son argument. « Ce n'est pas possible, dit-il, parce que nos petites filles de la campagne n'ont pas de ces perversions... Ah ! l'affaire serait tout autre s'il s'agissait d'une élève d'un couvent ! »

En entendant ces mots, le juge d'instruction, comme jadis Cinna, demeura stupide. Il y avait de quoi.

Que fût-il advenu si ce médecin avait été seul expert ? Le viol, ou tout au moins la tentative de viol, eût été pour lui bel et bien

établie ; le paysan inculpé passait en cour d'assises et empochait sans doute quelques années de réclusion ou de travaux forcés.

Tout le monde se souvient encore du crime de La Blancarde qui défraya la presse judiciaire à une certaine époque de 1891 : une vieille femme âgée de quatre-vingt-deux ans fut étranglée avec une violence telle que non seulement on trouva des lésions des parties molles du cou allant jusqu'à la colonne vertébrale mais encore des fractures multiples de la trachée (deux anneaux étaient brisés, un troisième était faussé). Les experts — ils étaient deux — conclurent que des dégâts aussi considérables n'avaient pu être produits que par une main forte, longue et vigoureuse : or, la victime vivait avec une petite bonne de seize ans qui évidemment ne pouvait être soupçonnée ; on incrimina un neveu, Louis Cauvin, et malgré ses dénégations il fut condamné au bagne. Plus tard, Marie Michel, la petite bonne, écrivit au procureur de la République pour lui avouer que Cauvin était innocent, qu'elle seule était coupable ; une seconde enquête fut ouverte ; les deux experts interrogés de nouveau, de nouveau affirmèrent qu'une main puissante seule avait pu fracturer la trachée ; qu'une jeune fille de seize ans, même vigoureuse, n'eût jamais pu obtenir un aussi brillant résultat en s'essayant à une strangulation. Ceci paraissait si naturel, qu'on fut tenté une fois de plus de leur donner raison et peu s'en fallut que Marie Michel, convaincue d'hystérie, d'hallucination, etc... ne fut enfermée comme folle, tandis que Cauvin eût continué sa route vers la Guyane.

Heureusement, au dernier moment, on réfléchit ; un nouvel expert fut choisi, on lui soumit la question ; plus avisé ou plus prudent que ses confrères, il ne voulut rien dire avant de s'être livré à des expériences démonstratives ; il étrangla ou fit étrangler un grand nombre de vieillards — *morts bien entendu* — afin de s'assurer s'il était indispensable d'avoir une main large et puissante pour fracturer une trachée de soixante-quinze ou quatre-vingts ans ; il connut ainsi d'une façon mathématique le degré de force nécessaire pour produire une semblable lésion, car les expérimentateurs après avoir serré de leur mieux la région cervicale des cadavres, serrèrent de même un dynamomètre qui enregistra la valeur de l'effort déployé ; puis ce même dynamomètre fut donné à des jeunes filles qui, à leur tour, s'efforcèrent

de le comprimer entre leurs doigts délicats ; le résultat fut stupéfiant : les jeunes filles amenaient l'aiguille du dynamomètre au même chiffre que les jeunes hommes. Dès lors Marie Michel cessa d'être une hystérique menteuse. L'affaire vint une seconde fois devant les assises et Cauvin fut acquitté.

On pourrait objecter à propos de ce dernier exemple qu'il est fort maladroitement choisi, qu'il ne saurait étayer ma thèse, puisque précisément deux experts avaient été requis et que l'erreur pourtant n'a pas été évitée. A cette remarque je répondrai simplement ceci : Oui, deux praticiens que je me plais à croire honnêtes, consciencieux et instruits, se sont, dans cette affaire égarés de la plus regrettable façon ; mais ne voit-on pas là une preuve de plus qu'on ne saurait s'entourer de trop de précautions et que si deux médecins sont exposés à de telles erreurs, un seul, sans aide, sans contrôle, l'est beaucoup plus encore.

Pourtant, à l'heure actuelle, dans presque tous les assassinats, infanticides, meurtres, morts suspectes, etc..., un expert unique est chargé de l'autopsie et du rapport ; ni le juge d'instruction ni le procureur n'ont à se préoccuper des inquiétudes, des doutes, des perplexités angoissantes qui peuvent assaillir et qui assaillent parfois ce malheureux : ils ne veulent qu'une chose : procéder économiquement (ils reçoivent à chaque instant des recommandations à ce sujet) et obtenir des conclusions fermes pour poursuivre ou clore l'affaire : « Cher Docteur, disent-ils (ils sont très polis, je leur rends à mon tour cette justice), cher Docteur, vous seriez bien aimable de nous transmettre vos conclusions le plus tôt possible afin que nous puissions prendre une décision, car vous savez, tout dépend de vous ; si vous nous dites qu'il y a crime, nous arrêtons immédiatement le nommé X... sur qui planent les soupçons ; si vous concluez à une mort naturelle ou simplement suspecte, nous le laissons en liberté. »

Ainsi donc dans certains cas, et ils ne sont pas rares, tout dépend de la seule déclaration du seul médecin.

Quelle lourde responsabilité et combien est insignifiante en comparaison celle des jurés et des juges !

Les jurés sont au nombre de douze. On leur met sous les yeux un dossier complet, on fait défiler devant eux toute une kyrielle de témoins, puis le ministère public leur expose, dans un langage

éloquemment précis, tout ce qui est en faveur de l'accusation : l'avocat à la langue dorée s'efforce ensuite d'atténuer la responsabilité de l'inculpé, de démontrer même son innocence ou tout au moins de lui trouver des circonstances atténuantes. Si le dossier est mal préparé, si les témoins mentent ou ne se souviennent plus, si le rapport médical n'est qu'un tissu d'erreurs, les douze braves gens ne peuvent le savoir et par conséquent n'en ont cure ; ils discutent sur ce qu'on leur a dit et jugent d'après cela : on ne saurait leur demander davantage.

Ils sont douze, le médecin est seul.

Lorsque les douze jurés ont, en leur âme et conscience, déclaré l'accusé coupable, le rôle des juges commence ; ils doivent choisir et appliquer la peine ; rien de plus simple en apparence : telle faute entraîne tel châtiment ; le code a tout prévu, chaque délit y est catalogué avec la peine maxima et minima correspondante ; à la rigueur un seul magistrat pourrait suffire ; la loi, pourtant, avec raison, en exige trois, sauf pour les questions de peu d'importance qui sont soumises à la juridiction d'un juge de paix ; mais en police correctionnelle, mais devant le tribunal civil, mais en cour d'assises, siègent toujours un président et deux assesseurs ; le législateur a pensé, en effet, qu'un magistrat unique pourrait, suivant que sa nature serait ou trop sévère ou trop bienveillante, se laisser aller à donner sans mesure ou le maximum ou le minimum de la peine.

Le médecin est seul !

Et lui seul, on ne saurait trop le répéter, a été dans nombre d'affaires la cheville ouvrière de tout le procès : c'est sur son rapport que la Chambre des mises en accusation a renvoyé l'inculpé devant les assises, c'est sur son rapport, par conséquent, que les douze jurés ont prononcé un verdict de culpabilité et que les trois juges ont appliqué la peine. Je sais bien qu'il y a eu, outre ce rapport, la longue théorie des témoins défilant à la barre, les gendarmes, les voisins, etc..., mais en réalité si personne n'a vu commettre le crime, si l'accusé, disciple fidèle d'Avinain et de Conrart, n'avoue rien et s'enferme dans un silence prudent, si le rapport du médecin est négatif ou exprime un simple doute, je défie bien le jury de condamner quels que soient les racontars de la gendarmerie et les ragots du voisinage : l'opinion publique

estime que la mort n'est pas naturelle, mais le rapport médical conclut que rien ne permet de penser à un crime ; en dépit des effets oratoires du ministère public, l'avocat aura beau jeu.

Une remarque en passant : lorsque dans une affaire criminelle une erreur judiciaire est commise, MM. les Jurés et MM. les Magistrats ne trouvent pas toujours leur excuse dans les conclusions des rapports médicaux ; ils doivent aussi, quelquefois, en partager ou même en supporter la responsabilité et n'accuser que leur légèreté d'esprit ou leur illogisme. Je citerai là encore un fait, et un fait bien connu, je veux parler de l'histoire de Danval,le pharmacien de la rue Maubeuge, qui accusé d'avoir empoisonné sa femme, fut condamné aux travaux forcés à perpétuité. Aujourd'hui on revient sur cette affaire ; déjà Danval gracié est rentré en France, il poursuit maintenant la revision de son procès et peut-être sera-t-il acquitté et réhabilité.

En 1878, lorsqu'il comparut devant la cour d'assises, l'empoisonnement ne fut pas nettement démontré. Bergeron, médecin légiste disait oui ; mais Bouis, chimiste expert disait non ! Tous deux avaient de solides arguments à faire valoir. Ah ! ce fut une belle lutte oratoire et scientifique ! Les hommes de l'époque en ont conservé le souvenir. Comme de juste le ministère public fut de l'avis de Bergeron ; tandis que le défenseur, comme de juste aussi, adoptait l'opinion de Bouis. Les jurés condamnèrent (1) !

Aujourd'hui on tombe à bras raccourcis sur ce pauvre Bergeron ou plutôt sur son cadavre, car depuis plusieurs lustres déjà il a cessé de vivre.

Eh bien ! la main sur la conscience, Bergeron tout seul doit-il être responsable s'il y a eu erreur dans le verdict ? Il a soutenu une opinion qu'il croyait juste, c'était son droit, c'était même son devoir s'il était convaincu de posséder la vérité.

Mais que penser des magistrats et des bons jurés qui, en présence des contradictions scientifiques, des batailles savantes où tour à tour Bergeron et Bouis se frappent d'estoc et de taille

(1) Bergeron et Bouis n'étaient pas seuls en présence dans l'affaire Danval : MM. Delens chirurgien et Lhôte chimiste soutenaient également le rapport accusateur, tandis que les docteurs Cornil et Gallard se rangeaient du côté de la défense.

sans parvenir à s'abattre, n'hésitent pas, eux qui ne sont ni médecins ni chimistes, à trancher le litige en faveur de la culpabilité ?

Leur devoir strict, à mon sens, était de s'abstenir, de rester dans le doute et de laisser, par conséquent, l'accusé profiter de leur incertitude.

Les experts, hommes de savoir, habitués aux recherches expérimentales, ne peuvent se mettre d'accord et voici qu'un procureur qui connaît le maquis de la procédure et pas autre chose, une douzaine de braves gens, boutiquiers, rentiers ou architectes, qui eux ne connaissent rien, ni en droit, ni en médecine, n'hésitent pas un instant : le premier requiert la condamnation, les seconds l'accordent et tous vont ensuite se coucher avec la conscience calme que donne l'accomplissement du devoir ! Je dis que Bergeron, dans ce cas, n'est pas coupable, mais que magistrat et jurés le sont !

Je ne veux pas continuer plus longtemps cette digression. Je reviens à mes moutons. En résumé, je ne saurais trop insister sur ce point : trop souvent, un homme *seul*, tout seul, met en mouvement ou arrête le formidable appareil de la justice. C'est scandaleux, c'est terrifiant, ce scandale doit cesser.

Or, l'unique moyen pour parvenir à modifier cette situation, c'est de nommer plusieurs experts : deux, trois, quatre ou cinq, davantage si l'on veut, mais au moins deux. Quelle objection peut-on faire à une telle proposition ? Mettra-t-on en avant la question d'économie ? Il y a de trop grasses sinécures sur lesquelles il serait facile de se rattraper ; d'ailleurs l'augmentation des frais serait relativement faible : une autopsie est payée 25 francs, 35 francs au plus s'il s'agit d'un adulte et si l'expertise a lieu après exhumation ; le rapport est coté 5 francs ; si nous admettons que par extraordinaire il nécessite des recherches spéciales et atteigne un nombre de pages très considérable, il pourra exceptionnellement être payé 10, 15 ou 20 francs. Mais, je le répète, ceci ne se voit que très rarement ; on arrive ainsi, en nommant deux experts, à payer 80 francs au moins et 120 francs au plus une besogne difficile, répugnante, dangereuse même, exigeant des connaissances spéciales, une besogne qui a pour but

d'assurer la manifestation de la vérité et de diminuer les chances d'erreur. Qui oserait prétendre que c'est trop cher ?

Un jour j'expliquai à l'un de nos honorables magistrats ma façon de penser ; cet homme, docteur en droit, s'il vous plaît, me rétorqua triomphalement : « Nous avons déjà bien du mal, s'écria-t-il, à trouver un médecin, que sera-ce quand il faudra en trouver deux ! »

Singulier raisonnement, à mon humble avis, pour un représentant de la justice ; il semble vraiment que peu lui importe qu'une erreur soit commise pourvu que l'enquête soit conduite avec célérité ; fermons notre dossier sans retard, paraît-il dire, tant pis s'il est bourré de conclusions erronées ou téméraires !

Cet état d'esprit trouve son explication ; l'opinion publique a bientôt fait de critiquer les représentants de la justice si de sages lenteurs, que le vulgaire ne peut comprendre, ne permettent pas de mener rapidement une affaire qui passionne parfois toute une ville ou même toute une contrée. On ne se gêne pas pour accuser d'incapacité le magistrat chargé de l'instruction. C'est là une des causes qui lui font désirer une prompte solution, un rapport vite rédigé et vite déposé. Que si plus tard on s'aperçoit qu'un innocent a été condamné, le magistrat pressé ne songera point, sans doute, que peut-être la présence d'un second expert eût évité cet affreux malheur ; il pensera plutôt que le médecin était un imbécile et ignorant ou ou le public aura la même opinion.

— Pardon, répondis-je au juge en question, vous en parlez bien à votre aise, on voit que vous n'êtes pas au banc des accusés, ni même à la barre des témoins et que vous pouvez conserver un cœur léger quelle que soit l'issue du procès.

— Dame, docteur, répliqua cet homme étonnant, nous ne sommes pas médecins, nous, et nous prenons vos conclusions comme vous les donnez, sans nous inquiéter d'autre chose.

— J'entends bien, répondis-je, c'est très commode ; mais pourtant vous devez apporter tous vos efforts à obtenir une expertise et des rapports présentant le plus de garanties possible...

Alors d'un air narquois il m'interrompit et dit :

— Si nous désignons deux médecins ils ne seront jamais d'accord, nous ne saurons quel parti prendre ; ce sera l'incertitude perpétuelle ; l'hésitation sans fin.

— Tel l'âne de Buridan entre ses deux picotins d'avoine, m'écriai-je en riant.

Il fronça le sourcil ; je continuai : Vous vous trompez ; je crois que le désaccord n'existera que très rarement ; mais en admettant même qu'il en soit comme vous dites, que la divergence d'opinion soit la règle au lieu d'être l'exception, cela prouverait évidemment que la tâche est ardue et le péril bien grand. Quant à ne savoir quel parti prendre, vraiment vous me la baillez belle, ignorez-vous qu'en bonne justice le doute doit profiter à l'accusé ? Si vous ne trouvez de preuves suffisantes, ni dans les conclusions médicales, ni dans les dépositions des témoins, vous rendrez une ordonnance de non-lieu... voilà tout ! Un non-lieu n'a jamais, que je sache, effrayé un juge d'instruction.

J'ignore si j'ai convaincu et converti mon interlocuteur ; j'en doute, car il est fort têtu ; heureusement il n'est pas seul ; d'autres magistrats existent qui comprennent la nécessité, pour l'accusé comme pour le tribunal, de procéder aux constatations médico-légales avec des précautions qui jamais ne seront excessives.

M. Jean Cruppi, député et magistrat, est l'auteur d'un projet de loi qui a pour but de remédier à l'état de choses actuel.

Je ne veux point passer en revue les différents articles de son projet, mais je me permettrai cependant quelques critiques légères.

Dans un des articles il est dit que le juge d'instruction, en vue des opérations qui lui paraissent nécessaires à la découverte de la vérité, désigne sur la liste des experts dressée chaque année, *un expert ou plusieurs*. Cette désignation devra être faite dans le délai de trois jours et immédiatement notifiée à l'inculpé qui a le droit, à tout instant de la procédure, de choisir sur la liste annuelle qui lui est communiquée un nombre égal d'experts. S'il y a plusieurs inculpés ils doivent se concerter pour faire cette désignation.

Evidemment l'idée mère est bonne et part d'un excellent naturel ; pourtant une chose me choque ; on nous parle d'experts nommés par le juge d'instruction, c'est-à-dire par l'accusation, et d'experts choisis par l'accusé, c'est-à-dire par la défense : on organise ainsi ce que l'on nomme l'expertise contradictoire.

Je m'élève de toutes mes forces contre cette division des experts en deux catégories.

Que signifie cela ? Experts de la défense ! Experts de l'accusation !

Une telle désignation contient implicitement pour celui-là l'invitation à rechercher tout ce qui peut alléger les charges relevées contre l'inculpé, tandis que le second, au contraire, devra s'efforcer de corser, de nourrir, puisque c'est l'expression consacrée, le dossier accusateur.

Ceci est inadmissible et je conçois que plusieurs maîtres autorisés de la science médico-légale aient déjà fait entendre d'énergiques protestations.

Un savant, chimiste ou médecin, chargé de donner son avis dans une affaire criminelle, n'est ni procureur, ni avocat ; il est expert et voilà tout ; il cherche la vérité toute nue et n'a pas à s'inquiéter de savoir si les conclusions de ses travaux, de ses expériences ou de sa dissection seront favorables ou nuisibles à l'accusé.

Je sais fort bien que le public, le grand public ignorant et naïf, incline à penser que le médecin désigné par le parquet est plutôt accusateur que neutre. Cela est vrai, peut-être, pour quelques experts illogiques mais qui constituent, à coup sûr, une infime minorité. Dans tous les cas, si l'on veut éviter que certains esprits ne se laissent inconsciemment suggestionner par le titre de médecin du parquet, il n'y a qu'à faire dresser la liste annuelle des experts non seulement par les magistrats, mais aussi par les avocats représentés par leur bâtonnier ou par le Conseil de l'Ordre.

Telle est ma première critique, elle n'est pas très grave assurément, mais elle a cependant sa raison d'être.

Voici les autres :

A la Société de Médecine légale on a longuement discuté l'article précédemment cité, on l'a examiné phrase par phrase, on l'a disséqué.

On a critiqué avec raison le délai de trois jours beaucoup trop long. En trois jours, en effet, si la victime est vivante, certaines plaies peuvent se cicatriser, certaines ecchymoses s'atténuer ou même disparaître : et, si la victime est morte, les progrès

rapides de la putréfaction peuvent modifier assez profondément les organes pour rendre toute constatation impossible.

Ces critiques, je le répète, sont justes ; tous les médecins s'y associeront.

J'arrive à l'article 6 ; il est formulé de la façon suivante : « Il ne peut être procédé aux opérations par un *seul* expert que dans le cas où l'inculpé, assisté de son défenseur, renonce formellement à l'expertise contradictoire et accepte l'expert désigné par le juge. »

Pourquoi cela ? Pourquoi tant de formalités ? Pourquoi sur ce point solliciter l'acquiescement de l'accusé qui bien souvent est un chemineau abruti, un alcoolique, un déséquilibré ? Lui demande-t-on son avis sur la nécessité absolue de pratiquer l'autopsie ? Non sans doute. Quel besoin alors de lui demander s'il veut un deuxième expert afin que les recherches soient faites dans les meilleures conditions possibles ?

J'ai la conviction qu'il serait beaucoup plus sage d'éviter tous ces retards, de supprimer toutes ces inutiles tergiversations en décidant que *les experts* seront *immédiatement* choisis par le juge d'instruction assisté du bâtonnier, sur une liste annuellement dressée par le Parquet et le Conseil de l'Ordre des avocats dans chaque tribunal.

Quoi qu'il en soit, la loi Cruppi votée même sans modification à son texte constituera un réel progrès.

Je sais bien qu'aujourd'hui, si le médecin désire qu'on lui adjoigne un confrère, le juge d'instruction, animé de bonnes intentions, fait droit à sa demande ; mais ceci arrive une fois par hasard ; si le malheureux expert risque la même proposition pour chaque affaire qui lui est soumise, on le regardera bientôt de travers, comme un incapable ou comme un indécis qui par son insuffisance ou sa pusillanimité exagérée accroît les charges du budget et qu'il faut par conséquent mettre à l'écart.

C'est un des motifs qui font qu'à l'heure actuelle, presque toujours, l'expert reste seul, au risque de compromettre sa réputation scientifique et j'ose ajouter, dans certains cas même, son honneur.

Oui, dussé-je entendre s'élever de bruyantes et vaines protestations, je dis qu'à notre époque, avec notre législation, il n'est

pas impossible que le médecin légiste se trouve parfois placé dans une situation telle qu'il puisse être tenté, malgré les cris de sa conscience, de rester muet sur certains détails, de déguiser un coin de vérité. Je m'explique :

Un cadavre est découvert ; tout fait songer à un crime, les circonstances et les lésions constatées à l'autopsie. Pressé par le temps, le médecin se hâte, il croit avoir tout vu, tout examiné, il est sûr de ses conclusions et il conclut à un assassinat. L'inculpé lui-même avoue et raconte dans quelles circonstances il a frappé la victime ; tout est clair ; la justice et l'opinion publique vont être satisfaites du même coup.

Le cadavre est inhumé ; la putréfaction se poursuit, achevant au sein de la terre son œuvre destructive ; les viscères se désorganisent et disparaissent peu à peu ; et voici qu'au dernier moment, quelques jours avant les assises, l'expert relisant ses notes constate un oubli : il a omis un point important ; il n'a pas ouvert le cœur ou le cerveau, certain qu'il se croyait de ses conclusions. En dépit de cette omission, il conserve encore son opinion ; il est sûr, *moralement*, du crime ; mais cependant il n'a plus la foi absolue ; le doute pénible, le scrupule torturant se glissent dans son esprit et troublent sa conscience. Peut-il affirmer que par une coïncidence, étrange sans doute, mais admissible pourtant, l'organe oublié n'a pas été la vraie cause du décès ? Peut-il jurer qu'une syncope, une hémorragie bulbaire, une embolie n'a pas foudroyé la victime au moment où elle recevait les coups, graves évidemment, mortels sans doute !... Mais qui sait ?

L'omission irréparable a été faite ; il va falloir que l'expert vienne dire : « J'ai constaté telle lésion, j'en ai fait la cause de la mort ; aujourd'hui encore, je considère qu'il en a été très probablement ainsi, mais comme j'ignore quel était l'état du cerveau que je n'ai pas songé à autopsier, je suis obligé de mettre une certaine réserve dans mes conclusions ! »

Voyez-vous d'ici l'assistance à l'audition de ces paroles ! Entendez-vous les murmures du public ; comprenez-vous la colère des parents de la victime quand ils craignent que la vengeance leur échappe ! Et les critiques moqueuses des journalistes ! Et

les hochements de tête des magistrats ! Et les réflexions ironiquement polies du président !

Le médecin aura fait son devoir, tout simplement ; mais il aura, du même coup, compromis fortement sa réputation.

Tous les experts auront-ils d'ailleurs ce courage ?

Lorsque la vie est dure, lorsqu'à peine il gagne ce qui est indispensable pour subvenir aux besoins des siens, le médecin consentira-t-il toujours à tout compromettre ? Ne fera-t-il pas taire parfois des scrupules, exagérés peut-être, mais justes et logiques, soumis dans ce cas à un homme des plus compétents, en lui disant que l'expert, dans une telle situation, devrait parler ?

— Certainement, me répondit-on, il le devrait, mais il serait bien bête !...

Donc, députés et sénateurs, votez vite la loi Cruppi, telle qu'elle est proposée, ou modifiée dans certains détails, mais votez-la le plus promptement possible.

Il se peut que certains médecins infatués de leur valeur voient avec regret leur rôle partagé et protestent contre la nouvelle loi en clamant un présomptueux : « Moi seul, et c'est assez ! » Laissons-les crier ; quand pour un malade le diagnostic est incertain et la thérapeutique sans résultat, quand la vie du patient est en jeu, la famille n'a-t-elle pas mille fois raison de solliciter l'avis d'un deuxième et même d'un troisième praticien ? Qui la blâmerait ? Quel médecin traitant se sentirait blessé de la proposition ?

Au fond, en médecine légale, c'est la même chose, bien que les situations soient un peu changées ; ce qu'il faut examiner c'est la victime morte ou vive, et le vrai malade c'est l'inculpé qui attend, pour être relâché ou coffré, que les experts aient terminé leur besogne.

Et voilà pourquoi je répète une fois de plus que la présence de plusieurs médecins, *dans toute expertise*, devrait être la règle au lieu d'être l'exception.

Chose étrange, lorsqu'à la suite d'un accident il s'agit de fixer l'indemnité due au blessé pour une incapacité de travail, temporaire ou permanente, les tribunaux, dans l'immense majorité des cas — personne, je pense, ne me démentira — nomment plusieurs experts ; dans les affaires criminelles, alors que ce n'est plus l'argent qui est en cause, mais la liberté et parfois la tête

de l'accusé, son honneur et celui des siens, on se contente en général d'un expert unique.

Il y a là une différence et un contre-sens qui choquent.

Dernière remarque.

J'ai lu jadis dans les *Annales d'Hygiène et de Médecine légale* une leçon fort bien faite de M. le professeur Morache, de Bordeaux, je suis tout aise et très flatté d'être d'accord avec lui sur bien des points ; comme moi, le maître déplore l'installation rudimentaire, ridicule, tout à fait insuffisante, on pourrait dire dangereusement insuffisante, dont l'infortuné expert doit se contenter à la campagne.

Mais qu'y faire ? Mais le remède ?

Tout simplement décider que l'autopsie sera dorénavant pratiquée au chef-lieu d'arrondissement dans une salle spécialement aménagée pour cet usage.

Qu'on ne se récrie pas ! Rien n'est plus facile, plus logique, plus nécessaire.

J'ai, en commençant, tracé un petit tableau de la façon dont les choses se passent d'ordinaire :

Un crime est signalé ou plutôt soupçonné, le médecin doit procéder le plus promptement possible à l'examen nécropsique n'importe où, dans un champ, sous un hangar mal éclairé, à la rigueur dans une cave, la nuit, etc... ; il doit avec une hâte fébrile dépecer le sujet qui, aussitôt après, est mis en bière et inhumé. Puis si l'on est un peu éloigné, si le chemin est long, on répare ses forces avant de se mettre en route pour le retour ; on choisit, cela va sans dire, l'hôtel le plus select de l'endroit ; les magistrats mangent d'un excellent appétit, le greffier dévore, tous sont joyeux comme à la fin d'une bonne partie de campagne; seul parfois le médecin reste songeur —je dis *parfois*, non toujours ; — il repasse mentalement les constatations faites à la vapeur, les lésions hâtivement notées, il se demande s'il n'a pas laissé quelque point dans l'ombre, quelque coin du cadavre inexploré. Il songe... et sa rêverie lui fait pressentir déjà des inquiétudes, des ennuis dans la rédaction du rapport. Pendant ce temps ses compagnons digèrent et se pourlèchent. Et pourquoi, je le demande, ne seraient-ils pas tranquilles et béats ? Le médecin

ne leur dira-t-il pas s'il y a crime ou accident : « Tout dépend de vous, mon bon docteur ! »

Telle est, je le répète, la triste réalité ; dans l'avenir, au contraire, lorsqu'on aura réalisé mon idéal — une salle d'autopsie par arrondissement — et que le législateur aura décidé que là seulement devront être faites les recherches médicales, il n'en ira plus de même : les magistrats accompagnés des experts se transporteront sur le lieu du crime et procéderont à une enquête préliminaire. Tandis qu'ils interrogeront l'inculpé et les témoins, qu'ils feront les confrontations, les médecins de leur côté ne perdront pas leur temps, ils examineront le lieu du crime, noteront l'aspect extérieur du cadavre, etc., etc...

Ce premier acte terminé, le corps sera proprement placé, avec toutes les précautions convenables, dans un cercueil et conduit par les voies les plus rapides jusqu'au local *ad hoc* où aura lieu l'autopsie complète, en toute tranquillité, sans précipitation dangereuse, avec un outillage complet et toutes les ressources qu'un laboratoire organisé d'une façon vraiment scientifique doit aujourd'hui mettre à la disposition des experts ; des appareils frigorifiques permettront de conserver, aussi longtemps que cela sera nécessaire, les pièces intéressantes, siège des lésions, que les médecins légistes pourront à leur aise revoir et examiner (1).

Je ne dis pas que dans quelques circonstances exceptionnelles, on ne se verra pas forcé d'agir plus vite encore, en présence d'une putréfaction très rapide par exemple, et d'opérer sans avoir le temps de transporter le corps à la Morgue. Qu'importe ? Ce sera là l'exception ; dans l'immense majorité des cas, on pourra et on devra autopsier dans les conditions — aujourd'hui idéales — que je viens d'indiquer.

Cela coûtera cher sans doute, mais du moins on aura fait une utile réforme ; et, je l'ai déjà dit, en retranchant le superflu de certaines sinécures trop grassement rétribuées, on arrivera à trouver l'argent nécessaire.

La création récente d'un Institut de Médecine légale et de Psychiatrie, où les futurs experts recevront l'enseignement indis-

(1) Pour ne pas sembler trop exigeant, l'auteur se contenterait à la rigueur d'une salle d'autopsie ordinaire dans chaque arrondissement, remettant à un avenir plus lointain l'installation d'appareils frigorifiques.

pensable à qui veut exercer consciencieusement cette branche si délicate de notre art, est appelée à rendre de grands services à la condition, toutefois, que les diplômes ne soient pas décernés avec trop de facilité. On ne verra plus d'expert ignorant la forme de la membrane hymen ; on ne rencontrera plus de médecin persuadé que la non-ligature du cordon ombilical doit fatalement entraîner la mort du nouveau-né.

Mais si la nouvelle organisation, en diminuant les causes de faute lourde, atténue les dangers que j'ai signalés, elle ne les supprime pas complètement, c'est pourquoi je termine en formulant un double vœu :

1° Création de salles d'autopsie scientifiquement installées dans chaque chef-lieu d'arrondissement.

2° Obligation pour le Parquet de désigner *au moins deux experts* dans toute affaire criminelle.

Paul HERVÉ.

BIBLIOGRAPHIE

Manuel pour l'étude des maladies du système nerveux, par le Dr MAURICE DE FLEURY. 1 fort volume grand in-8° avec 133 gravures en noir et en couleurs, cartonné à l'anglaise. Félix Alcan, éditeur.

On sait avec quelle méthode et quelle clarté le docteur Maurice de Fleury traite tous les sujets qu'il aborde.

Ces qualités, qui ont fait le succès de l'*Introduction à la Médecine de l'Esprit* et des *Grands symptômes neurasthéniques*, il les a apportées à la conception et à la rédaction de l'ouvrage qui paraît aujourd'hui.

La première partie du volume est consacrée à préciser minutieusement les règles qui doivent présider à l'examen d'un malade du système nerveux. C'est le schéma très détaillé d'une observation clinique, type et complète.

La seconde partie est une anatomie très claire du système nerveux central. Illustré de très nombreuses figures schématiques ou d'après nature, ce long chapitre est appelé à rendre les plus grands services aux étudiants et aux médecins peu familiarisés avec la morphologie et la structure de la moelle épinière, des nerfs, du bulbe, de la protubérance, du cerveau et du cervelet. Ces deux premières parties constituent une innovation des plus heureuses.

Les autres parties de l'ouvrage, consacrées à l'étude des maladies de la moelle, du bulbe, de la protubérance, du cerveau et du cervelet, aux maladies des méninges, des nerfs périphériques, des troubles trophiques et vaso-moteurs, des névroses, sont rédigées avec beaucoup de lucidité, dans une forme très simple et très claire. Bien qu'il s'agisse, selon l'auteur, d'un simple manuel, l'ouvrage du docteur Maurice de Fleury est cependant au courant des notions les plus modernes au point de vue clinique et anatomo-pathologique. La partie thérapeutique a été l'objet de soins spéciaux.

Ce volume de 1.000 pages est illustré de nombreuses figures et comprend une table des noms d'auteurs cités. Il est appelé, sans aucun doute, au même succès que les précédents ouvrages du docteur Maurice de Fleury.

Souvenirs de Tunisie et d'Algérie, par G. SAINT-PAUL, médecin major du 66ᵉ régiment d'infanterie, à Tours (un volume in-8°, Paris, Henri-Charles Lavauzelle, boulevard Saint-Germain, 118, 1904).

Il est rare qu'un homme obligé par les nécessités de sa carrière à errer à travers le monde ne s'éprenne pas d'une région, d'une ville, qu'il place dans son estime et surtout dans son affection plus haut que toutes les autres. Les sensations éprouvées aux sites privilégiés revivent dans sa mémoire ; son imagination les exalte volontiers et si l'homme est artiste ou poète, il se plaît à les évoquer en les parant de toute la grâce de son style ou de son pinceau.

Je crois bien que cet exorde d'ordre général explique la genèse des *Souvenirs d'Algérie et de Tunisie* que vient de publier chez Lavauzelle un de nos confrères militaires les plus distingués, M. Saint-Paul.

M. Th. Ribot, de l'Institut, s'est chargé de présenter l'ouvrage au public; mais le livre aurait pu se passer de ce patronage. S'il avait fait tout seul son entrée dans le monde, il n'eût pas manqué d'y fournir une carrière des plus honorables.

L'auteur est manifestement amoureux de son sujet, ce qui est un premier et grand avantage, amoureux du beau ciel, du soleil resplendissant, des couleurs si chaudes de l'Orient. Je soupçonne également M. Saint-Paul de s'être attaché plus encore aux larges espaces du désert, à la vie qu'on y mène, aventureuse et libre, soustraite à toutes les contraintes comme à toutes les vulgarités.

Et de tout cela je crois qu'il faut féliciter notre auteur. Il aime l'Afri-

que : il l'aime en artiste et en patriote ; il en parle en écrivain documenté et enthousiaste, précis et pittoresque, toujours captivant.

Lisez la description de Tunis : c'est une toile vigoureusement brossée qui, sans négliger aucun détail, nous donne une vision très nette et que j'imagine très exacte de l'ensemble. Elle est faite de contrastes, comme les hommes, les institutions et les choses de l'islam, comme aussi ces paysages de là-bas où l'ombre crue tranche si vigoureusement sur une aveuglante lumière.

Que dire des choses vues, des scènes vécues? *A la rencontre des Chambas* et *Abiba*, ce drame tunisien qui rappelle la manière concise, l'émotion sobrement contenue d'une nouvelle de Mérimée.

Thebibs et médecins nous introduit dans l'intimité de la vie arabe, au foyer si jalousement gardé loin de tous les yeux, au fond de ces maisons musulmanes dont un médecin ne franchit le seuil qu'à grand'peine, à l'heure des pires détresses. Combien d'ignorance et de misère et quelle œuvre d'éducation sera la nôtre si nous voulons diminuer l'effroyable distance qui sépare de notre civilisation européenne les préjugés et les superstitions de nos protégés africains.

M. Saint-Paul a ajouté à ces descriptions quelques tableaux de genre : il nous dépeint, si j'ose parler avec irrévérence, une autre catégorie de nos fiers inférieurs : le cheval arabe, le chien, les animaux qui, utiles, indispensables ou seulement charmants, rendent possibles, au désert, la lutte pour la vie ou contribuent au charme du paysage, la gazelle, par exemple, dont l'auteur décrit en fort bons termes la sveltesse remuante et gracieuse.

Je suis assez mal placé pour juger comme il faudrait les derniers chapitres de l'ouvrage : ce sont des études de sociologie, d'économie politique, voire même de politique, pure politique coloniale s'entend. Les idées défendues par M. Saint-Paul me paraissent libérales et justes ; pratiques aussi les réformes qu'il préconise. Mais à les soumettre à un véritable examen, j'exposerais mon incompétence à n'énoncer que de superficielles banalités.

Je vois seulement que la grande colonisation progresse en Tunisie, que de vastes domaines s'y sont fondés, que d'importantes exploitations industrielles y prospèrent. De l'autre côté de cette Méditerranée, *mare nostrum*, une autre France surgit, se développe, pleine d'activité, d'ambitions, de ressources et je suis reconnaissant à M. Saint-Paul de nous donner cette impression réconfortante sur un magnifique pays dont il s'attache à nous énumérer les richesses après en avoir décrit toutes les beautés.

Il faut souhaiter à M. Saint-Paul de retourner là-bas et de nous

rapporter bientôt un second volume de souvenirs. Quand on aime, comme il fait, l'Afrique française, il faut y revenir et dire avec le poète :

> Heureux qui sur ces bords peut longtemps s'arrêter !
> Heureux qui les revoit s'il a dû les quitter !

L. HUGOUNENCQ.

Précis des accidents du travail, médecine légale, jurisprudence, par Gustave OLLIVE, professeur à l'École de médecine de Nantes, médecin des hôpitaux, membre correspondant de la Société de médecine légale de France, et Henri LE MEIGNEN, médecin suppléant des hôpitaux, chef des travaux physiologiques à l'École de médecine de Nantes, *avec la collaboration* (*pour la partie ophtalmologique*) *du* Dr E. AUBINEAU, chirurgien adjoint de l'hôpital civil de Brest. Préface de MM. BROUARDEL, BENOIT et CONSTANT, un volume in-18 de VIII-612 pages, cartonné.

Les Accidents du travail ont depuis la loi du 9 avril 1898 créé aux *médecins* des droits et des obligations exigeant des connaissances un peu spéciales; les *magistrats* et les *avocats* ont eu à appliquer ou à étudier une législation nouvelle; enfin les *ouvriers* et les *patrons* ont à se préoccuper des avantages ou des charges que leur confère ou leur impose l'application de la nouvelle loi.

C'est donc un travail éminemment utile à *tous* qu'ont entrepris MM. les Drs Gustave OLLIVE et Henri LE MEIGNEN, bien placés d'ailleurs pour l'exécution d'une pareille tâche. Ils ont compris toute l'importance que pouvait avoir pour les uns comme pour les autres la solution des multiples questions soulevées presque chaque jour par les accidents du travail, leurs conséquences et leurs suites.

Leur précis, très clair quoique concis, montre bien par son sous-titre : jurisprudence-médecine légale, dans quel esprit il a été conçu.

L'ouvrage est divisé en trois parties.

Dans la *première partie* sont étudiés les faits visés par la loi, la définition de l'accident de travail, sa distinction avec la maladie professionnelle. Puis plusieurs chapitres des plus intéressants sont consacrés à l'étude des affections d'interprétation difficile tels que hernie, orchite par effort, lumbago, etc., qui donnent si souvent lieu à discussion.

Cette première partie où la jurisprudence est très soigneusement étudiée pourra fournir aux magistrats et aux avocats d'utiles renseignements.

La *deuxième partie* est surtout la partie médicale. Elle est consa-

crée aux suites de l'accident, aux maladies post-traumatiques, maladies infectieuses, maladies de la nutrition, maladies des divers organes. Puis viennent trois chapitres visant plus spécialement les intérêts professionnels du médecin dans les accidents du travail (droit du blessé aux soins médicaux, médecine des accidents, honoraires médicaux).

Dans la *troisième partie* sont successivement étudiées la consolidation de la blessure, l'expertise médico-légale, la simulation, les incapacités permanentes et leur évaluation dans la diminution de l'aptitude *professionnelle* de l'ouvrier.

Cette partie devra tout particulièrement intéresser ceux pour lesquels la loi a constitué des avantages ou des charges, c'est-à-dire les *ouvriers*, les *patrons* et les *assureurs*.

Dans le cours de leur livre MM. les Drs Ollive et Le Meignen n'ont pas hésiter à signaler les lacunes que leur semblait présenter la loi de 1898, et à indiquer les modifications et les perfectionnements dont cette loi pourrait être l'objet dans l'intérêt de tous.

Le patronage donné à cet ouvrage par MM. le professeur Brouardel, le président Benoit, de la Cour d'appel de Paris, et M. Constant, secrétaire de la Société de médecine légale de France montre, assez dans quelle estime il doit être tenu.

Le précis se termine par un assez grand nombre de rapports.

Enfin un répertoire alphabétique renvoie immédiatement au par a graphe et facilite beaucoup les recherches.

Le langage intérieur et les paraphasies. La fonction endophasique, par le Dr G. Saint-Paul, médecin-major de l'armée. 1 vol. in-8° de la *Bibliothèque de Philosophie contemporaine*, 5 fr. (Félix-Alcan, éditeur.)

L'ouvrage est divisé en trois grands chapitres.

Le premier comprend une explication du *phénomène physiologique de la conscience*. La théorie cérébrale de l'auteur permet de se rendre compte du mécanisme intellectuel et des raisons pour lesquelles nous prenons conscience de nos propres actes. Elle est fondée sur les récentes découvertes de Flechsig, très clairement exposées dans l'ouvrage.

Le chapitre II est une étude très minutieuse des types *visuels*, *auditifs* et *moteurs* décrits par Charcot, Stricker, Galton et Ballet, et des types complexes découverts jadis par l'auteur. Cette partie intéresse tout particulièrement les professeurs de philosophie et tous les philosophes, car elle est une étude critique et un complément indis-

pensable du chef-d'œuvre du professeur Victor Egger, *la Parole intérieure*.

Les cliniciens ne peuvent se passer de lire le troisième et dernier chapitre. Il comprend une étude sur le centre de Broca (*qui n'est pas un centre moteur*), de nombreuses observations de cas de paraphasies, empruntées à Pitres, la description d'entités, telles que la *paracécité* et la *parasurdité verbales*, naguère inconnues, et nettement délimitées par l'auteur, qui établit des distinctions cliniques fort importantes dans la pratique ; elles sont résumées avec beaucoup de netteté.

Ajoutons une étude sur les amnésies et l'explication des phénomènes subnormaux tels que ceux du rêve, de l'hypnotisme et du spiritisme.

Un an de justice (1903-1904).

Comme tous les ans, à la rentrée des tribunaux, notre confrère Henri Varennes vient de faire paraître son intéressant recueil des grands procès et des petits faits judiciaires de l'année. Le tome qui vient de paraître est des plus variés. En dehors des grosses affaires (*Procès Largeteau ; Assassinat de Berthe de Brienne ; Procès Bertie-Mariott ; Rabiet en correctionnelle ; Meurtre de Mlle Papesco ; Affaire Dreyfus ; Assassinat d'Eugénie Fougère*, etc.), les causes parisiennes (*le Cas de Mlle Sylviac ; le Roman d'Yvette Guilbert*) abondent, et aussi les coins pittoresques et les petits incidents de la vie judiciaire (*Consultations gratuites ; le « bon Juge » ; Enlèvement des christs*, etc.). Il y a des portraits aussi, parmi lesquels celui de M. Chenu est des plus ressemblants et des plus réussis.

De ce quatrième volume, comme des précédents, le succès est certain, parce que le recueil est nécessaire (Chez GARNIER, 6, rue des Saint-Pères.

REVUE DES JOURNAUX ET SOCIÉTÉS SAVANTES

Tribunal civil de Rennes (2e chambre), 12 juin 1903.

Président : M. CORDIER. — Substitut : M. MAZEAU

Conclusions conformes.

(Dame PELLERIN contre B... et F...)

DROIT CIVIL. — SECRET PROFESSIONNEL. — ART. 378 CODE PÉNAL FRANÇAIS. — FAITS NON CONFIDENTIELS ET CONNUS DU MÉDECIN DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION. — ATTENTAT COMMIS SUR SON CLIENT PAR UN TIERS. — MALADE RELEVANT LE MÉDECIN DE SON SECRET. — INOPÉRANCE.

De l'obligation imposée par l'art. 378 du Code pénal aux personnes qui y sont mentionnées découle un droit pour ces personnes qui est de refuser de répondre aux questions qui leur sont posées relativement aux faits qui leur auraient été communiqués confidentiellement ou qui seraient confidentiels par leur nature.

Il ne saurait être fait application de la règle du silence aux faits connus du médecin même dans l'exercice de sa profession, mais qui ne se rapportent pas directement à l'état du malade ou à sa maladie, ne sont confidentiels ni par leur nature, ni par la recommandation du malade.

Si le médecin a pour obligation de taire le méfait commis par son client ou un membre de sa famille et qu'il découvre en leur donnant ses soins, il ne peut s'abstenir d'informer la justice de l'attentat commis sur son client par un tiers.

La circonstance que le malade déclare relever le médecin du secret professionnel n'est pas exclusive d'un manquement à l'obligation imposée aux confidents nécessaires.

Attendu que les docteurs B... et F..., appelés en témoignage par Mme Pellerin, ont comparu devant le juge-commissaire et ont déclaré se retrancher derrière le secret professionnel ; que Mme Pellerin les a assignés devant le tribunal pour voir dire qu'ils devront déposer sur les faits admis en preuve ;

Attendu que de l'obligation imposée par l'art. 378 du Code pénal aux personnes qui y sont mentionnées découle un droit pour ces personnes qui est de refuser de répondre aux questions qui leur sont posées relativement aux faits qui leur auraient été communiqués confidentiellement ou qui seraient confidentiels par leur nature ;

Attendu qu'en imposant à certaines personnes l'obligation du secret, le législateur a eu pour but d'assurer la confiance que doivent inspirer certaines professions et de garantir l'honneur et le repos des familles, mais que l'art. 378 n'a pas eu pour résultat de créer un privilège nouveau pour toute une catégorie de citoyens. aucune profession n'étant dispensée de témoigner en justice ; qu'il serait exorbitant de soutenir qu'en matière de témoignage la qualité de médecin chez l'homme de l'art donne toujours et fait disparaître celle de simple citoyen ;

Attendu que, pour le médecin appelé en témoignage, il faut distinguer deux catégories de faits, ceux qui lui ont été communiqués confidentiellement ou qui, suivant l'expression de M. le conseiller-rapporteur Tanon dans l'affaire Watelet, sont confidentiels par nature, et ceux qui sont parvenus à la connaissance du médecin à l'occasion de l'exercice de sa profession mais n'ont pas trait au malade ou à la maladie, qui sont, en un mot, des faits extra-médicaux et n'ont, par suite, aucun caractère confidentiel ; que les premiers sont, ainsi qu'il était écrit dans les anciens statuts de la Faculté de Paris, *ægrorum arcana, visa, audita, intellecta* que personne ne peut déceler et que le médecin a non seulement le droit, mais le devoir de se refuser à faire connaître ; qu'il ne saurait être fait application

de cette règle du silence aux faits connus du médecin même dans l'exercice de sa profession, mais qui ne se rapportent pas directement à l'état du malade ou à sa maladie, ne sont confidentiels ni par leur nature, ni par la recommandation du malade ;

Attendu, en effet, que le secret professionnel a été institué dans l'intérêt des malades ou de leur famille et non en faveur des tiers ; que si notamment le médecin a pour obligation de taire le méfait commis par son client ou un membre de sa famille et qu'il découvre en leur donnant ses soins, il ne peut s'abstenir d'informer la justice de l'attentat commis sur son client par un tiers ; que telle semble bien être la portée de l'art. 378 du Code pénal qui n'interdit aux personnes dépositaires professionnels de secrets que les révélations indiscrètes ;

Attendu que ces principes établis, il convient de rechercher si les questions posées à MM. les docteurs B... et F..., au cours de l'enquête édifiée à la requête de Mme Pellerin portent sur des faits confiés sous le sceau du secret ou confidentiels par nature ; que, du reste, les docteurs B... et F... déclarent dans leurs conclusions que si le tribunal venait à découvrir que quelques-uns des faits admis en preuve ne sont pas couverts par le secret professionnel, ils sont prêts à faire connaître ce qu'ils ont pu apprendre ;

Attendu que sur les dix-neuf faits admis en preuve par le jugement du 3 avril 1903, il en est un certain nombre qui se rapportent directement à l'état de maladie de Mme Pellerin et sur lesquels les médecins appelés en témoignage ne pourraient s'expliquer sans faire connaître les constatations faites par eux sur leur cliente, sans indiquer la nature, les prodromes et les conséquences de la maladie ; que telles sont les articulations portant les nos 1, 2, 3, 7, 8, 9, 10, 16, 17, 18, 19 qui sont ainsi conçues : 1° Mme Pellerin, malgré son grand âge, avait une santé excellente et un tempérament vigoureux et depuis trois ans elle n'avait jamais été malade ; 2° en particulier toute la semaine qui avait précédé le 24 janvier 1902, elle avait été bien portante ; 3° ayant pris un rhume, elle fit le 24 janvier demander chez M. Galaine, pharmacien, une potion calmante ; 7° vers 11 heures du matin, le 25 janvier, Mme Pellerin fut prise de vomissements violents ; 8° dès le début, elle eut la figure et les mains, notamment les ongles, violacés, le tour des yeux et les lèvres noircis, elle fut prise d'un tremblement convulsif excessivement violent accompagné de sueurs, elle avait la bouche desséchée, une soif ardente ; 9° dès les efforts que provoqua le premier vomissement, ses yeux s'injectèrent de sang, devinrent fixes et hagards, et elle perdit la vue, disant à une personne qui se trouvait près d'elle : « Je ne vous vois plus » ; 10° les vomissements continuèrent sans interruption pendant trois jours, et ensuite à des intervalles irréguliers pendant six jours ; 16° un oculiste fut appelé ensuite à donner des soins à Mme veuve Pellerin, mais ne put lui faire recouvrer la vue ; 17° pen-

dant longtemps, la pupille des yeux de la demanderesse resta durcie comme de la pierre ; 18° elle fut pendant un certain temps menacée d'une méningite ; 19° pendant longtemps elle eut, à la suite de ces faits, des hallucinations et des cauchemars effrayants ;

Attendu que tous les faits ci-dessus relatés concernent la nature de la maladie de Mme Pellerin, les circonstances dans lesquelles elle s'est produite, son évolution et les causes qui l'ont déterminée ; que ce sont là *ægrorum arcana* qui par leur nature sont confidentiels et que les médecins appelés en témoignage par Mme Pellerin ont le devoir de tenir secrets ;

Attendu que Mme Pellerin déclarant relever les deux médecins appelés en témoignage du secret professionnel, cette circonstance ne serait pas encore exclusive d'un manquement à l'obligation imposée aux confidents nécessaires ; qu'en effet, il n'y a et il ne peut y avoir de distinction à établir, tous les faits confidentiels parvenus à la connaissance des médecins devant rester impénétrables à tous ; que les cas sont fréquents où le médecin, par prudence, par humanité, cache à son malade les constatations qu'il a faites ; que le malade qui relève le médecin du secret ignore les choses découvertes par lui, ne connaît pas le secret dont il délie et ne peut, en conséquence, connaître la portée de l'autorisation qu'il donne ;

Attendu qu'en se refusant à dévoiler les faits ci-dessus énumérés et reconnus confidentiels par leur nature, les docteurs F... et B... ont donné la mesure de leur respect pour les règles de la profession médicale ; que pour les autres faits cotés aux conclusions sous les nos 4, 5, 6, 11, 12, 13, 14, 15, ils ont, en refusant de dévoiler ce qu'ils pouvaient savoir, fait preuve de scrupules assurément honorables, mais certainement exagérés ; que ces faits n'affectent aucun caractère confidentiel ; qu'ils sont étrangers à la profession des médecins qui sont tenus de déclarer ce qu'ils ont vu et entendu ;

Attendu que la médecine est un art dont l'exercice doit être entouré de garanties de délicatesse et de dignité ; qu'on ne saurait donc trouver excessifs les doutes et les scrupules manifestés par les docteurs F... et B... qui ont refusé de déposer dans la crainte de manquer aux devoirs de leur profession ; qu'il ne peut leur être fait grief de cette attitude et qu'il n'y a lieu, en conséquence, de leur faire supporter les frais de l'incident ;

Par ces motifs, le tribunal décerne acte à Galaine de ce qu'il déclare s'en référer à justice ;

Décerne acte aux docteurs F... et B... de leur déclaration d'être prêts à répondre sur ceux des faits que le tribunal estimera n'être pas assujettis au secret ;

Dit que les faits cotés aux conclusions de Mme Pellerin sous les nos 1, 2, 3, 7, 8, 9, 10, 16, 17, 18, 19 sont des faits confidentiels par leur nature et sur lesquels les médecins appelés en témoignage ne peuvent être tenus de déposer ;

Dit que les autres faits compris sous les nos 4, 5, 6, 11, 12, 13, 14, 15 n'affectent aucun caractère confidentiel et que les docteurs devront faire connaître ce qu'ils ont pu voir, entendre ou apprendre à cet égard ;

Condamne Mme Pellerin aux dépens, sauf tout recours de droit.

NOTE. — I-II. — Sur le premier et le second points : Voy. le rapport de M. le conseiller Tanon sous Cass., 18 décembre 1885 (*Gaz. Pal.*, 86, I, 225).

« L'art. 20, dit Blanche, qui oblige tout citoyen à déposer en justice des faits parvenus à sa connaissance, est applicable aux médecins, lorsqu'il s'agit de faits dont il ne leur a point été fait confidence, alors même qu'ils en auraient eu connaissance à raison de leur profession. » (*Etudes sur le Code pénal*, t. V, p. 553.)

Selon un autre auteur, le médecin appelé en témoignage devant les tribunaux peut, soit parler, soit garder le silence relativement aux faits dont il a eu la connaissance dans l'exercice de sa profession ; il règle sa conduite à cet égard sur les inspirations de sa conscience (DUBAC, *Traité de jurisprudence médicale*, p. 164).

Jugé que l'obligation du secret professionnel, si étroite qu'elle soit, n'enlève pas au magistrat, sur l'intervention duquel est apporté un témoignage relatif à un fait professionnel, le droit de demander à cette déclaration un élément de preuve : Paris, 6 mai 1897 (*Gaz. Pal.*, T. Q., 1897-1902, n° *Secret professionnel*, n° 22).

(*Journal des Tribunaux*.)

REVUE DES JOURNAUX ÉTRANGERS

Les journaux quotidiens de médecine. — Le journal quotidien de médecine le *Daily Medical* dont nous avons signalé la naissance, il n'y a pas bien longtemps, vient à son tour de cesser de paraître. C'est déjà la troisième publication de ce genre en Amérique qui à peine née, rentre dans le néant. C'est là la meilleure preuve que, pas plus en Amérique qu'en Europe, une telle publication ne correspond à un besoin réel.

Les femmes médecins en Suède. — Au mois de janvier 1901, les femmes médecins adressèrent une pétition au roi, demandant l'accès, pour les femmes docteurs en médecine, de certaines situations accessibles jusqu'alors exclusivement aux hommes. Après de longues

réflexions, le roi publia le 6 novembre 1903 un édit qui donne satisfaction aux femmes presque sur tous les points. Dorénavant, les femmes médecins ne seront exclues que des chemins de fer et de certains autres postes peu importants. Par contre, toute femme médecin qui occupait un poste officiel, renonce — lorsqu'elle se marie — par cela même à son poste de médecin rétribué. (*Journal of the amer. med. Assoc.*, 30 janvier 1904.) F. H.

NOUVELLES

Le service des secours publics à Paris pendant l'année 1903. — *Secours aux noyés.* — Les pavillons de secours placés dans Paris sur les bords de la Seine ou des canaux ont reçu 370 submergés (269 hommes et 101 femmes), sur lesquels 11 seulement, ayant séjourné trop longtemps dans l'eau, n'ont pu être rappelés à la vie. 146 s'étaient jetés à l'eau volontairement.

La durée approximative du séjour sous l'eau de ces submergés est ainsi indiquée dans les rapports transmis à la préfecture de police par les gardiens de service dans les postes :

198	sont restés	sous l'eau	moins d'une minute.
66	—	—	1 minute.
27	—	—	2 —
19	—	—	3 —
16	—	—	4 —
7	—	—	5 —
14	—	—	6 à 8 minutes (1 mort).
13	—	—	10 minutes (2 morts).
10	—	—	plus de 10 minutes (8 morts).

En outre, les postes établis dans la banlieue ont permis de donner des soins à 15 submergés dont 3 n'ont pu être rappelés à la vie.

Femme coupée en morceaux. — Le cadavre mutilé découvert ces jours derniers à Charlottenbourg a été reconnu comme étant celui d'une femme mariée, âgée de quarante-trois ans, Mme Radatus, modiste, qui vivait séparée de son mari et demeurait dans la Bartelstrasse. Mme Radatus était allée trouver, le 2 juin, le masseur Koehler, demeurant dans la Stephenstrasse, à Berlin, pour se faire avorter ; elle était morte peu de temps après l'opération.

Koehler, pour se débarrasser du cadavre, l'avait coupé en morceaux, puis avait jeté ceux-ci dans l'eau après avoir tenté d'en faire brûler une partie. Ces faits ont été avoués par Koehler.

Le Gérant : A. STORCK.

LYON. — Imp. A. STORCK et Cie, 8, rue de la Méditerranée.

ARCHIVES
D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE
DE CRIMINOLOGIE
ET DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

MÉMOIRES ORIGINAUX

UNE LETTRE DE TARDE

Puisque les *Archives d'Anthropologie criminelle* ont eu la bonne idée de réimprimer, dans leur fascicule consacré à Gabriel Tarde la charmante fantaisie, sociologique de ce poète penseur : « Fragment d'histoire future », j'espère que la rédaction me permettra de communiquer aux lecteurs une lettre que Tarde m'a écrite bientôt après la première publication de ce Fragment dans la *Revue internationale de sociologie*, en 1896. A cette époque, j'avais rencontré Tarde plusieurs fois aux congrès de l'Institut international de sociologie et aux séances de la Société de sociologie de Paris ; au deuxième de ces congrès (1895), j'avais présenté une critique indirecte de ses théories sociologiques au point de vue du matérialisme, critique à laquelle il m'a fait l'honneur de répondre. Cette preuve de bienveillance et d'autres qu'il avait données au jeune confrère que j'étais m'encouragèrent, quand j'eus lu le « Fragment d'histoire future », à adresser à Tarde une lettre dont je suis bien obligé de citer quelques passages, afin de rendre possible la compréhension et l'appréciation de la réponse du tant regretté maître.

Tout en me déclarant enchanté de cette utopie, qui aujourd'hui encore est une de mes lectures favorites, j'osais faire part franchement à Tarde de l'étonnement pénible que j'avais éprouvé à la lecture de certains passages. « Vous êtes, continuai-je, soit dit sans flatterie, en tant que sociologue et philosophe,

une personnalité tellement attachante qu'on a réellement de la peine à vous voir subir presque volontairement la domination — oserai-je dire humiliante ? — de certaines erreurs et préventions répandues dans la foule bourgeoise qui vous entoure. Les passages que je vise — vous le devinez peut-être — c'est d'abord celui où vous traitez fort injustement, à mon avis, les syndicats ouvriers (1), mais c'est surtout celui, plus important, où vous parlez de « l'erreur reconnue à présent des anciens visionnaires appelés socialistes » (2). Je protestais que ce ne sont pas les socialistes qui détruisent la vie simple, mais le capitalisme lui-même dans sa marche aveugle; que prêcher à l'ouvrier le retranchement des besoins serait l'empêcher d'améliorer son sort, mais surtout je repoussais l'accusation faite aux socialistes « de ne pas voir la nécessité de la vie esthétique ». « Tout au contraire — disais-je — l'idéal arbitraire que vous formulez en ces termes : minimum de travail utilitaire et maximum de travail esthétique, est exactement le leur... Le but qu'ils poursuivent, c'est précisément la régénération de l'homme, la restitution à l'homme de sa dignité d'homme, sa libération des forces productrices extériorisées et le dominant aujourd'hui tyranniquement et aveuglément. Et le seul moyen, vous le connaissez aussi bien que moi, puisque dans votre histoire future vous le supposez employé, généralisé, passé à l'état d'institution indiscutée et indiscutable. Le seul moyen, c'est le collectivisme ou le communisme, c'est-à-dire la propriété

(1) *Archives*, p. 597.

(2) L'erreur, reconnue à présent, des anciens visionnaires appelés socialistes était de ne pas voir que cette vie en commun, cette vie sociale intense, ardemment rêvée par eux, avait pour condition *sine qua non* la vie esthétique, la religion partout propagée du beau et du vrai; mais que celle-ci suppose le retranchement sévère de force besoins corporels ; et que, par suite, *en poussant, comme ils le faisaient, au développement exagéré de la vie mercantile*, ils allaient au rebours de leur but. Il aurait fallu commencer, je le sais, dites-vous, par extirper cette fatale habitude de manger du pain, qui asservissait l'homme aux exigences tyranniques d'une plante, et des bestiaux que réclamait la fumure de cette plante, et des autres plantes qui servaient d'aliment à ces bestiaux... Mais tant que ce malheureux besoin sévissait et que l'on renonçait à le combattre, il fallait *s'abstenir d'en susciter d'autres* non moins antisociaux, c'est-à-dire non moins naturels, et il valait encore mieux laisser les gens à la charrue que *les attirer à la fabrique*, car la dispersion et l'isolement des égoïsmes est encore préférable à leur rapprochement et à leur conflit. » (*Archives*, p. 598).

collective des moyens de production. « Les travailleurs volontaires qui existaint encore, dites-vous, passaient trois heures à peine aux ateliers internationaux, grandioses phalanstères », et c'est ce qui faisait que le peuple tout entier avait le loisir de lire et de savourer les œuvres d'art. Et cela se passait encore avant la « catastrophe bienfaisante » ! Après la révolution salutaire dans les magnifiques cryptes de l'humanité intériorisée, tout est devenu collectif, jusqu'au mobilier splendide, et sans exclure, je suppose, les machines perforatrices et celles à descendre les conserves alimentaires. Et vous ne voudriez certes pas affirmer que cela eût été un détail secondaire, à côté de l'exclusion de la nature vivante et de la diminution des besoins matériels. Car supposez... le capitalisme descendu sous terre, même sous l'inspiration d'un Miltiade glorieux et d'une Lydie célestement belle : est-ce que, malgré l'absence de pain et de vêtements, la majeure partie de l'humanité n'aurait été astreinte au maximum du travail utilitaire (quoique sans utilité pour les travailleurs eux-mêmes) et réduite au minimum de jouissances esthétiques ? »

J'osais ensuite une analyse psychologique : « Il me semble qu'une âme de moine contemplateur s'est incarnée en vous et s'est laissé, depuis, influencer par la richesse et le mouvement de la vie urbaine moderne. » Et je terminais encore par ces paroles, dont moi-même je sentais l'audace : « C'est ce qui explique aussi que vous passiez un peu rêveur à côté des grandes questions sociales du temps présent... serait-ce déchoir, pour l'adorateur d'idéal, pour l'amoureux de déductions précises que vous êtes, que d'examiner à fond et sans parti pris l'idéal qui anime de nos jours des millions de travailleurs des deux mondes, et de la justice hautement, courageusement rendue aux aspirations des autres, vos rêves ne deviendraient-ils plus élevés, plus charmants encore ? »

Or, voici la réponse que l'inconnu que j'étais a reçue du grand écrivain au faîte de la gloire.

Cher Monsieur,

Non, vos critiques ne me blessent nullement, et je tiens à vous exprimer d'abord le plaisir que j'ai à discuter avec vous.

Aux dernières séances de la Société de sociologie, j'ai demandé plusieurs fois à M. Worms pourquoi vous étiez absent. Croyez que, si tous les socialistes vous ressemblaient, je ne les aurais point traités de *visionnaires*. Aussi bien ai-je été un peu *léger* à leur endroit (si tant est qu'un sociologue puisse l'être) et, pour faire à vos observations leur juste part, je vous assure que, si je réédite cette fantaisie, ce qui est bien possible, je changerai les deux passages qui vous ont déplu. Je les changerai parce que, je le vois, ils donnent lieu à un malentendu ; et cela tient peut-être à ce que cette espèce de roman sociologique a été composé à une époque déjà ancienne. Or, en corrigeant les épreuves, j'étais pressé et n'ai eu le temps de faire aucune des retouches indispensables. Dois-je ajouter que dans cette composition un peu hybride, tout est alternativement mi-sérieux et mi-fantaisiste et que je voudrais bien qu'elle fût lue comme elle a été composée, en souriant... ?

La vérité m'oblige à dire, en effet, qu'en dessinant, moi aussi, mon utopie, ma Cité des Merveilles, j'ai peut-être trop cédé à l'attrait de l'étrange, au dégoût du raisonnable et du réel. Puisque ma psychologie vous intéresse, je vous avouerai que je sens bien la complexité et même les contradictions de ma nature, que j'en souffre aussi, mais ne parviens pas à les surmonter, et que ma seule prétention est de soustraire la logique de mes idées aux agitations de ma vie intérieure.

Loin de haïr la nature, je l'adore ; j'ai vécu à la campagne, dans la solitude la plus profonde, les meilleurs jours de ma vie. Je ne suis point un ascète, ni un platonicien dédaigneux des besoins matériels. Nul plus que moi ne ressent les souffrances populaires, et je n'ai pas de meilleurs amis que les paysans de mon village. Ce qui m'a éloigné de Karl Marx, outre l'erreur de quelques-uns de ses principes, c'est surtout la dureté de cœur et l'esprit de haine que je sens en lui. Mais le marxisme aura eu cette chance de se purifier, de s'échauffer, de s'ennoblir, en traversant des âmes très supérieures à celles de son fondateur. Espérons qu'il sortira de là moins dangereux, bienfaisant peut-être?... Il me tarde de préciser un peu clairement ma position à l'égard du socialisme. Entre les socialistes et les économistes, j'ai marché vers un idéal qui m'a paru être

étranger aux uns comme aux autres. Toutefois, vous avez raison de remarquer malignement que j'ai été *très communiste* dans mon petit roman... Mais nous reparlerons de cela à la prochaine réunion de la Société de sociologie, si vous le voulez bien.

En attendant, cher Monsieur, veuillez croire à mes sentiments de réelle et sincère sympathie.

G. TARDE.

Si je me permets de publier cette lettre, ce n'est pas, on le voit, dans un intérêt de parti ou de doctrine. Comme socialiste, j'aurais bien des objections à lui faire ; je trouve surtout l'opinion exprimée par Tarde sur Karl Marx tout à fait injuste et erronée. Mais cette lettre, que d'ailleurs je ne m'attacherai pas à commenter, est très belle par un autre côté : elle est la preuve non seulement de bonté et de simplicité, mais surtout d'une *honnêteté intellectuelle* vraiment exemplaire de ce penseur inoubliable.

Casimir DE KELLÈS-KRAUZ,
Professeur à l'Université nouvelle de Bruxelles.

LES RACES HUMAINES

Par le Dr Audiffrent

On est généralement d'accord aujourd'hui sur la grave question depuis si longtemps controversée : de l'unité de l'espèce. Des trois races que l'on reconnaît, en est-il une de laquelle les deux autres sembleraient provenir ? Telle est la question qu'on est naturellement conduit à se poser. Certains caractères que quelques espèces supérieures ont de communs avec la race noire ont pu faire penser que cette race est la race primitive. De nos jours, quelques penseurs sont disposés à n'y voir qu'un type souvent dégénéré. Sans s'arrêter à cette idée, c'est dans un type se rapprochant de la race jaune qu'on cherche le type primitif. Telle est l'hypothèse à laquelle se rallient plusieurs naturalistes éminents. Mais notre race jaune présente bien des caractères qui semblent l'éloigner d'un type primitif. On y constate cependant un certain reste de prognathisme, ce qui permet, à tout prendre, de la considérer comme étant un progrès sur un premier type. Ce type a certainement disparu ; on n'a, disons-le, rien trouvé encore qui s'en approche. Quoiqu'il en soit, il faut en faire sortir la race jaune, telle qu'elle se présente à nous et indirectement les deux autres races. La race blanche, ferons-nous remarquer, est une race trop élevée pour qu'on puisse la tirer directement de cette dernière race. Elle ne présente, en effet, que quelques caractères éloignés, avec notre race jaune actuelle. Si elle se rattache par quelque intermédiaire à cette race, il est difficile, d'en dire autant de la race noire. Nous arrivons de la sorte à penser que la race jaune actuelle présente un type qui rappelle mieux le type initial, que ne pourrait le faire les deux autres races.

Nous voilà amenés à nous demander quels sont les caractères qu'on peut supposer au type primitif, bien que nous ne le connaissions pas.

L'homme appartient à la grande famille des anthropomorphes et constitue une espèce distincte, supérieure à toutes celles de cette famille. Il présente avec elle des caractères communs.

Dans cette espèce si distincte, on doit trouver aussi comme signe caractéristique, un prognathisme plus ou moins apparent et une enveloppe cutanée couverte de poils. C'est en s'élevant au-dessus de ce type primitif qu'il a perdu ces deux caractères. Nous aurons donc, en admettant cela, à expliquer et la disparition du prognathisme et la chute du poil, qui a couvert primitivement notre espèce, comme toutes les espèces voisines. Il y a là deux questions à traiter sur lesquelles on est bien loin d'être d'accord.

Comment a disparu le prognathisme, devons-nous nous demander d'abord. Il n'existe plus dans la race blanche, et il se dissimule dans la race jaune. L'homme est un animal éminemment sociable, c'est ce qu'il faut avant tout admettre. Des besoins nombreux à satisfaire, une défense commune qu'il faut organiser contre des espèces voisines, souvent mieux armées, ont poussé au rapprochement des familles et par suite à la formation d'une société plus ou moins étendue.

Les facultés supérieures se sont développées sous les influences précédentes, l'intelligence s'est agrandie, le caractère s'est élevé et cela pendant que les mobiles affectifs corrigeaient l'égoïsme natif et rendaient l'individu plus apte à la vie de famille. C'est sur la constitution cranienne que ces divers progrès se font remarquer. La masse cérébrale en a été consécutivement augmentée et la capacité osseuse agrandie. En ce qui concerne l'intelligence, c'est vers la partie antérieure du crâne, où siègent les facultés qui nous sont propres, que s'est accusé son développement. C'est l'écartement des surfaces condyliennes qui en est sorti et qui a déterminé le retrait en arrière de la partie la plus proéminente de la mâchoire inférieure. La conséquence d'un tel mouvement a été naturellement la diminution et même l'effacement du prognathisme. C'est ce qu'on constate principalement dans la race blanche, où les facultés intellectuelles se sont le plus élevées. Des modifications sont survenues aussi dans le caractère. Elles se sont traduites par l'élévation de la partie moyenne du crâne, où siègent les facultés pratiques. Cet autre mouvement cranien a provoqué aussi un relèvement du maxillaire supérieur et de l'apophyse zygomatique. Cette dernière particularité est surtout propre à la race jaune, ce qui

lui donne une physionomie typique. Les yeux sont ici bridés, tirés en arrière, les pommettes sont saillantes.

Si la race blanche est, dit-on, supérieure en intelligence aux deux autres, la race jaune lui paraît supérieure en activité. Dans la race noire on ne peut rien constater de semblable, à ce que nous venons de signaler dans les deux autres. Le prognathisme supérieur et l'inférieur paraît seulement plus prononcé. S'il fallait s'en tenir à ce caractère, il faudrait supposer qu'un pareil type est plus approché que les autres du type primitif.

Le second caractère qui distingue encore plus spécialement notre espèce du reste des anthropomorphes, c'est la disparition du poil, alors que les autres espèces voisines en sont couvertes. Bien des suppositions ont été faites pour expliquer cette disparition. Il en est une à laquelle n'ont pas songé les naturalistes et qui se rattache à celle que nous venons de faire pour expliquer la disparition du prognathisme. C'est encore à la vie sociale qu'il faut demander la cause de la chute ou plutôt de la diminution de notre enveloppe cutanée.

Une première observation est à faire pour nous diriger dans nos recherches, c'est l'absence du poil dans les parties les plus délicates, les plus spécialement destinées au toucher, aux lèvres, à la paume de la main, à la plante des pieds et ailleurs, etc. Sur toute la surface cutanée, on le sait, on se trouve en présence d'une papille nerveuse et d'un follicule pileux. D'après cette première observation, on dirait que, où les papilles nerveuses sont très nombreuses, sont très développées, les follicules pileux le sont moins ou sont atrophiés. Peut-on supposer que si la sensibilité, en quelque partie du corps qu'on la constate, s'élève à une certaine intensité, son développement peut contenir celui des follicules pileux. La réciproque d'une telle proposition est-elle admissible? Les parties les plus couvertes de poils sont-elles les moins sensibles? L'anatomie confirme-t-elle cette supposition?

Dans nos espèces inférieures, où la vie sociale a reçu un suffisant essor, il faut supposer que, par cela même, la sensibilité de l'enveloppe cutanée a dû s'y trouver plus développée. L'accroissement de cette sensibilité doit être naturellement suivi

dans ces espèces, d'une augmentation en nombre des papilles nerveuses et, suivant notre supposition, d'une atrophie des follicules pileux. Telles sont les considérations que nous présentons pour expliquer dans les types supérieurs de l'espèce humaine, sinon la disparition, du moins l'atrophie du système pileux.

Les deux caractères propres à notre espèce, la disparition du prognathisme et l'atrophie du système pileux, se rattachent l'un et l'autre à une même cause ; notre développement social et l'accroissement consécutif de notre sensibilité (1).

S'il reste dans l'esprit quelque objection à faire en ce qui concerne le second caractère, on peut la dissiper en partie en lui trouvant une confirmation indirecte dans le phénomène si étrange de la menstruation. Ce phénomène n'existe que dans notre espèce, c'est-à-dire dans l'espèce la plus élevée de la grande famille des anthropomorphes à laquelle nous appartenons. On ne peut l'attribuer qu'à une dépendance plus intime chez la femme du physique à l'égard du moral, ici, en d'autres termes, de l'appareil ovarique envers tout l'appareil cérébral. D'où peut provenir cette plus grande intimité, si ce n'est de la vie sociale elle-même, dont les moindres influences viennent si fréquemment troubler la menstruation. On expliquerait par là la plus grande délicatesse d'une peau féminine sur une peau masculine, ce qui équivaut à un plus grand développement des papilles nerveuses d'un côté que de l'autre.

Il est une objection qui peut être faite à notre hypothèse concernant cette sorte d'antagonisme que nous avons admis entre le follicule pileux et la papille nerveuse. Dans la race noire, dira-t-on, tous les signes de l'animalité sont très prononcés et l'enveloppe cutanée n'y est pas moins dégarnie de poils. Quelques mots à cet égard :

« Il n'y a pas de race noire », a dit notre grand historien national, M. Michelet. Le nègre ne serait pour lui qu'un type dégé-

(1) Le follicule pileux est pourvu d'un nerf, qui fait souvent du poil qui en sort un moyen de perception. Les cheveux, a-t-on dit, se hérissent sur la tête. Le poil vit comme tous les éléments organiques. Sa vitalité peut diminuer et son atrophie en être la conséquence. Si celle de la papille nerveuse est augmentée, alors l'afflux vasculaire doit s'y porter de préférence. Voilà une explication à la fois anatomique et physiologique de ce qui peut être admis d'après l'observation directe de ce fait que là où la sensibilité est accrue, le poil est moins abondant.

néré. Cette dégénérescence d'un type, naturellement plus élevé d'après lui, serait due à des influences extérieures, oppressives, un climat trop rigoureux, une alimentation insuffisante ou de mauvaise qualité, le refoulement par des races voisines en des lieux peu favorables à son habitation. La constitution physique du nègre, en certaines régions, n'indique-t-elle pas elle-même cette dégradation : ces lèvres lipues, ce ventre proéminent, ce lymphatisme souvent exagéré, tout cela ne constitue-t-il pas un type anormal. D'ailleurs, dans cette race noire, ne trouve-t-on pas des types variés plus ou moins altérés par des influences devenues plus ou moins oppressives?

La couleur de la peau ne peut suffire à elle seule pour caractériser une race. En Abyssinie, on trouve souvent des types d'un noir d'ébène, présentant tous les caractères caucasiques, des cheveux plats, un nez presque aquilin. Sur la côte de Malabar, on ne saurait souvent différencier les divers types qu'on y rencontre d'après la couleur de la peau. Si le nègre n'est pas le type primitif, il a donc noirci. La couleur du type primitif ne peut être le noir. Ce qui vient le confirmer, c'est que, lorsqu'on écarte le poil chez les anthropomorphes, on trouve une peau jaune ou bistrée.

Quoi qu'il en soit, on peut toujours se demander quelle est, chez le nègre, la cause de la disparition du poil, si l'on admet d'une manière générale qu'elle est partout la conséquence d'une sorte de suprématie de la papille nerveuse sur le follicule pileux. Les affirmations de M. Michelet, malgré sa grande autorité, sur la dégradation du type africain, ne sauraient être entièrement acceptées. Elles ne nous paraissent applicables qu'à une partie de ce que nous continuerons à regarder comme une véritable race. Il faut cependant que nous admettions, sinon une dégénérescence, du moins un temps d'arrêt dans une race déjà élevée, alors qu'une vie antérieure plus large lui avait acquis tous les avantages d'un autre type ; on expliquerait ainsi la disparition du poil dans une race arrêtée dans son développement. Mais la persistance du prognathisme resterait encore inexpliquée; il est souvent même exagéré dans certains types. Nous admettrons, pour ne pas rester trop éloigné de l'hypothèse du grand historien, qu'elle

doit être limitée à une partie seulement de la race. La plus grande partie, au contraire, aurait continué son évolution avant d'avoir été aussi prématurément arrêtée, comme nous pouvons le supposer par la concurrence d'une race rivale, et cela faute d'avoir pu résister à une action supérieure. C'est ce que nous constatons en certaines parties de notre globe où la race noire est encore subalternisée auprès de ses vainqueurs. Dans les conditions dont nous parlons, l'état social de cette race aurait été assez avancé néanmoins pour lui faire perdre son enveloppe pileuse, mais ne l'aurait pas été assez pour corriger un prognathisme qui, d'ailleurs, n'est très prononcé que dans la partie dégénérée de la race.

Cette persistance du prognathisme, que nous admettons ici, ne serait pas propre seulement à la race noire placée en des conditions anormales, on la constate partout où les conditions d'une vitalité inférieure se trouvent exister. Ainsi en Irlande, où la misère fait tant de victimes, il n'est pas rare de rencontrer des types dans lesquels on trouve un prognathisme très prononcé, que l'hérédité, en de mauvaises conditions hygiéniques, va même aggraver. Ce que nous constatons ici est encore une disposition très prononcée chez certains rachitiques où tout prend un caractère anguleux. D'ailleurs en restant dans l'hypothèse que nous venons de faire, d'un temps d'arrêt sous une influence quelconque, on peut admettre qu'il ait suspendu assez l'essor intellectuel de la race pour contenir le développement de la partie antérieure du crâne et rendre par cela même impossible la disparition du prognathisme suivant l'explication que nous avons donnée de cette disparition et des causes exceptionelles qui peuvent la ramener.

Pour rester encore dans l'hypothèse du grand écrivain, il faudrait supposer aussi que la dégradation dont il parle date de fort loin, ainsi que l'influence de certaines conditions climatériques; que cette dégénérescence serait devenue héréditaire, lorsqu'elle eut atteint son maximum de développement. Telle est d'ailleurs la conséquence de la théorie des races donnée par un grand naturaliste, M. de Blainville, théorie qui s'applique indistinctement à toutes les races humaines et à leurs altérations.

Sans doute, à tout ce que nous venons de dire bien des objections peuvent encore être faites. Ainsi il serait bien difficile de faire surgir du type fourni par la race jaune un des beaux types de la race caucasienne : le nez aquilin, les lèvres fines, le front proéminent, tous les caractères craniens propres à nos belles races, tout cela ne semble-t-il pas repousser l'hypothèse que nous poursuivons et militer en faveur de la multiplicité de l'espèce humaine ? Mais entre ces deux types si différents, blanc et jaune, il en est d'autres qui pourraient en quelque sorte servir d'intermédiaires. Ainsi le Peau-Rouge de l'Amérique du Nord, qui se rattache par bien des caractères à la race jaune primitive, en présente d'autres qui le rapprocheraient du type européen. Chez lui, ce qui restait de prognathisme, encore apparent, dans les races mongoliques, les yeux bridés, les pommettes saillantes, est certainement moins accusé. Le nez est ici plus saillant, il a plus de finesse. Descendons plus bas, allons au Mexique, transportons-nous au milieu de cés populations militaires que les Espagnols ont détruites ; nous y trouverons presque le type européen, quoiqu'on s'accorde à les rattacher à la race jaune. Qui a amené toutes ces transformations, en des types que nous trouvons si prononcès ailleurs? Et même sans sortir de l'archipel Pacifique, nous pouvons, chez les Malais, écumeurs séculaires des mers, trouver des traits assez caractérisés pour les différencier déjà du Chinois et du Japonais. C'est cette race de Malais que nous trouvons à Madagascar. Elle y a constitué toute une aristocratie.

Tous les faits que nous venons de rapporter, nous le répétons, peuvent donner lieu à bien des réflexions. Poursuivons.

Cette immense région où s'est développée la race chinoise était bien favorable à l'essor d'une population pacifique, que son fétichisme portait d'ailleurs à une grande douceur de mœurs. La vie agricole, qu'elle a poussée bien loin, devait l'entretenir en ces dispositions. Ce qu'on distingue chez elle, c'est une activité soutenue et des facultés pratiques qu'on dirait exceptionnelles. Si elle s'est dégagée du type primitif par un progrès lent et continu, qui a été si favorable à l'essor de la principale faculté pratique, la persévérance, on peut dire que, sous le rapport intellectuel, elle est restée bien en

retard sur la race blanche. Son évolution à travers les siècles est restée concrète; sa longue histoire ne présente aucun essor abstrait; le mouvement scientifique n'y a à aucun titre existé. La conformation cranienne de cette race remarquable, qui couvre une partie considérable de notre planète, montre assez d'ailleurs, par l'étroitesse de la partie antérieure de son crâne, l'absence de toute disposition à l'abstraction. Son activité militaire, c'est-à-dire destructive, fut, on peut le dire, nulle. Elle fut, dans ses mœurs pacifiques, toujours réduite à la défensive, comme l'indique sa grande muraille. Si elle a été conquise par de puissants voisins, la masse populaire n'en est pas moins restée en ses habitudes premières. Une famille conquérante s'est ici substituée à une famille régnante.

Mais que des circonstances nouvelles rendent conquérante cette race jaune primitive, ses aptitudes vont bien vite changer. Qu'on étudie ce qui va se passer dans un cerveau où les mœurs militaires viennent à se développer. Ce sont des obstacles à vaincre, des populations voisines contre lesquelles il faut se défendre, lutter. En ces conditions. l'intelligence se mettra plus ouvertement au service de l'activité. Que la lutte soit longtemps soutenue, que les siècles amassent sur les têtes guerrieres, de ces hommes qui ne peuvent vivre que de proie, que de violence, la partie antérieure du cerveau accusera ces nouvelles dispositions. Les traits de la face présenteront un tout autre caractère, les ailes du nez se relèveront, le nez s'affilera. Qui n'a remarqué que l'orgueil de race se traduit souvent par un nez aquilin ? La passion soutenue peut donc modifier l'expression de la physionomie, changer même la structure anatomique de la face. Nous avons montré en parlant de ces populations de l'Amérique du nord, et de ces Aztèques fixés au Mexique, d'une civilisation plus avancée, comme l'indique son polythéisme, combien le type mongolique se trouve déjà modifié chez elles. Devons-nous être étonnés maintenant de rencontrer au centre de l'Asie, chez ces races aryennes les beaux types qui ont été façonnés par une vie sociale exceptionnelle.

Voilà des idées qui paraîtront bien hardies sans doute. Elles sont la conséquence, en quelque sorte, de ce qu'on a posé en

principe, que l'expression de la face traduit les passions domi nantes. Il nous resterait à expliquer le passage du jaune mongolique au blanc caucasique. Si le ciel africain a noirci les visages, les frimas du nord ne pourront-ils pas substituer à la peau cuivrée des Mongols la peau parfois si blanche de l'habitant d'un sol souvent glacé? N'est-ce point, d'ailleurs, ce qu'on constate chaque jour, en suivant l'émigration des peuples?

Il est une tout autre opinion qu'on peut opposer à celle que nous venons d'émettre. Le Lapon, le Samoïède est aussi blanc que son voisin le Finlandais. Ils ont conservé cependant tous les caractères de la race jaune à laquelle ils appartiennent. Ils ont blanchi, mais les cheveux sont restés noirs, abondants. C'est que ces habitants hyperboréens n'ont pas éprouvé les effets de la vie sociale, qui a transformé ailleurs la race mongolique. Ils sont restés, malgré l'accumulation des siècles, ce qu'ils étaient quand ils se sont éloignés des bords du fleuve Jaune.

Pourquoi, peut-on se demander, les races de l'Amérique du Nord, toutes d'une provenance mongolique, ne sont-elles pas devenues aussi blanches que les races aryennes, qui sont, suivant notre hypothèse, de même origine. On peut ici invoquer la théorie des races de Blainville. D'après elle, les races jaunes que l'on trouve dans l'Amérique du Nord, comme celles de la Chine, avaient atteint dans leur développement un maximum d'intensité qui a persisté après leur dispersion, tandis que les types d'où sont provenues les races aryennes n'avaient pas au moment de la leur encore atteint le maximum d'intensité dû ailleurs à des conditions spéciales. Cette supposition peut paraître spécieuse, mais elle est logiquement rigoureuse. Nous osons dire qu'elle s'explique par l'autorité d'un grand naturaliste.

Nous ne quitterons pas ce sujet avant d'avoir parlé de certains faits qui, mal interprétés, infirmeraient certaines parties de ce que nous avons avancé. Il s'agit encore de l'hypothèse que nous avons faite concernant la disparition de l'enveloppe pileuse dans notre espèce, et cela quelle que soit la race considérée. Il est des parties chez l'homme ainsi que chez la femme qui

restent toujours couvertes. On doit remarquer que c'est à l'âge de la puberté que se garnissent ces parties. Chez l'homme, elles se dépouillent quand un fer homicide a émasculé l'individu. Pour ces diverses raisons, on a considéré ces dernières parties comme appartenant à l'appareil sexuel et comme échappant à la loi générale de l'antagonisme que nous avons admise entre le follicule pileux et la papille nerveuse. La barbe, qui chez l'homme n'apparaît qu'à la puberté, a été rattachée à une influence sexuelle. Pourquoi, soit dit en passant, la femme est-elle privée de ce qui, chez l'homme, le caractérise plus spécialement. Comme dit le fabuliste :

Du côté de la barbe est la toute-puissance.

Pourrait-on trouver quelque raison pouvant à cet égard expliquer la différence qui existe entre les deux sexes?

Il est certains appareils dans les deux sexes dont les produits, quand ils sont résorbés, constituent pour eux des différences typiques. Suivant un médecin bien connu de la génération précédente, le judicieux Huffeland, la liqueur fécondante aurait une destination plus étendue que celle qu'on lui accorde communément. Ainsi résorbée, elle communique à nos tissus, aussi bien d'ailleurs qu'à certains appareils cérébraux une suractivité qui concourrait à leur fonctionnement. C'est à cette particularité qu'il faudrait, a-t-on dit, rattacher l'apparition de la barbe, phénomène qui coïncide déjà avec un certain développement cérébral, relatif principalement à l'activité. Chez la femme, au contraire, le produit ovarique, suivant certaines idées actuelles, qu'on trouve déjà chez le grand philosophe contemporain, quand il n'arrive pas à destination, exercerait sur l'ensemble de l'économie un effet de sédation ou de dépression. Peut-on expliquer par là l'absence de la barbe chez la femme, et même certaines particularités signalées chez la femme jaune et sur lesquelles nous reviendrons ? On sait qu'à un certain âge, quand les ovaires ne sont plus en activité, on voit apparaître chez quelques personnes du beau sexe un duvet qui ne concourt pas à les embellir. Une maîtresse sage-femme, qui sait bien voir, dans un de nos grands

services hospitaliers, sur notre observation à ce sujet nous a dit avoir remarqué que souvent, chez les femmes qui ont cessé d'être réglées de bonne heure, un léger duvet se manifeste sur la lèvre supérieure.

On a semblé constater une sorte de balancement, chez la femme, entre le développement du système chevelu et tout autre production pubienne. Ainsi dans la race jaune elle présente une particularité qu'il faut, croyons-nous, rattacher aussi à une influence sexuelle. On sait combien la chevelure est abondante dans cette race chez la femme, mais ce qu'on ne sait pas, c'est que chez elle, au dire de certains médecins voyageurs, le pubis est à peu près dégarni. Ce n'est pas l'effet d'une épilation habituelle. Ce balancement observé chez la femme jaune aurait été aussi assez souvent constaté dans la race blanche. On dirait qu'il existe quelque chose d'analogue chez l'homme. Ainsi chez lui, parfois, la barbe est rare, tandis que la chevelure est très abondante. C'est surtout dans la race jaune qu'on constate ce fait. Chez le Chinois, la moustache se réduit parfois à quelques poils, qui simulent assez la barbe du chat.

S'il existe quelque loi qui préside à ces diverses particularités, elle n'a pas encore été saisie, mais on peut dire déjà qu'elle se rattache au système sexuel lui-même, puisque c'est à l'âge de la puberté ou à celui de la ménopause qu'elles surviennent. Rattachant maintenant entre eux bien des faits, nous sommes conduits à considérer le système chevelu lui-même, dans notre espèce, comme appartenant lui aussi à l'appareil sexuel.

En ce qui concerne les différences sexuelles entre l'homme et la femme, on peut dire qu'il n'y a entre eux que des diversités. C'est dans l'embryon que se produit déjà la séparation des sexes, mais leurs divers appareils n'y sont en quelque sorte qu'atrophiés, puisque chez la femme, comme chez l'homme, on en trouve les représentants rudimentaires plus ou moins accusés. Nous espérons qu'il ne faudra pas à nos lecteurs trop de sagacité pour comprendre que tout ce que nous venons de dire, peut-être bien longuement, concernant quelques particularités propres à nos deux sexes, a eu pour but de montrer,

qu'elles ne sauraient infirmer l'explication que nous avons donnée pour motiver notre hypothèse, de la chute ou de l'atrophie du système pileux dans l'espèce la plus élevée parmi les anthropomorphes.

Restant toujours dans notre idée de la nécessité de ne jamais négliger l'influence sociale dans l'explication de bien des particularités observées dans notre espèce, nous ferons remarquer en passant que les diversités de race dans les espèces soumises à l'action de l'homme sont très nombreuses. On ne les constate pas chez les animaux vivant encore en pleine liberté, ayant, en quelque sorte échappé à l'influence humaine. Que cette observation nous montre combien il importe, plus qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, en abordant certains sujets, de tenir compte de l'influence sociale, si peu appréciée encore des naturalistes, et, disons-le, même des médecins ; que ceux-ci n'oublient pas que leur art est monté sur la science de l'homme dont toutes celles qui constituent la grande hiérarchie abstraite ne sont, en quelque sorte, que des prolégomènes.

Pour terminer ce long article, nous devons ajouter quelques mots concernant les différences, à la fois sociales et morales, qui existent entre nos diverses races, que nous n'avons jusqu'à présent considérées que sous leurs diversités physiques.

Il faut d'abord réduire, comme nous l'avons fait, à trois nos races, auxquelles on peut rattacher toutes les variétés qu'elles présentent. Les différences qui existent entre elles sont physiquement assez tranchées, pour que les moindres observateurs les aient constatées. Ce serait une naïveté que de dire que c'est dans la race noire qu'elles sont les plus apparentes. Sous le rapport moral, ces diversités paraissent moins prononcées que sous le rapport physique. Elles le sont cependant plus qu'on ne serait porté à le croire et cela surtout sous le rapport intellectuel. Suivant le grand novateur contemporain, nos trois grandes races se diversifieraient sous le rapport cérébral, suivant les trois grandes régions propres à l'appareil nerveux central, c'est-à-dire le cerveau. La race blanche présenterait une supériorité intellectuelle, qui paraît incontestable ; la race jaune serait plus remarquable sous le rapport de l'activité ; enfin la race noire se montrerait supérieure aux

deux autres par le sentiment. Ces différences entre nos trois grandes races sont consacrées, on peut le dire, par la nature même de leur évolution. Toutes les phases que présente celle de la race blanche ne peuvent laisser aucun doute sur sa prééminence intellectuelle. Elle se révèle diversement par la prépondérance qu'y ont prise, en toutes choses, nos facultés abstraites. L'abstraction qui a caractérisé toutes ses productions, esthétiques ou autres, ne présente rien de comparable dans les deux autres races. On pourrait même dire que c'est en cela que consiste sa caractéristique. Elle fut en quelque sorte investie par les destinées humaines de la préparation de la grande hiérarchie scientifique, qui s'étend des phénomènes les plus simples aux plus complexes, des phénomènes de l'étendue et du mouvement aux phénomènes sociaux et moraux.

Ce qui caractérise la race jaune, c'est son esprit essentiellement pratique en toutes choses. Rien chez elle ne peut laisser supposer la moindre notion abstraite; tout doit y recevoir une application immédiate. Une des principales conséquences de ces dispositions propres à la race entière, c'est qu'elle n'a pu s'élever au polythéisme et qu'elle est restée dans son fétichisme natif. En Chine, ce fétichisme a pu être modifié par la réforme de Confucius, mais il est malgré cela au fond de sa civilisation. Le bouddhisme, d'une origine hindoue, toute théocratique, s'y est trouvé dénaturé; c'est ce qui explique son extension au milieu de populations fétichistes qui n'y ont vu que l'adoration de toutes choses.

La race noire ne présente, comme les deux autres, aucune évolution qui lui soit propre. Elle est restée dans le plus complet fétichisme et n'a pu en sortir, ni même le modifier, comme l'ont fait la plupart des fétichistes de la race jaune. Sa supériorité affective était d'ailleurs peu favorable à l'extension de la cité. Aussi n'a-t-elle pu constituer aucun état de quelque étendue, mais seulement quelques agglomérations de familles sous des chefs souvent capricieux. Voilà le spectacle qu'elle nous présente avant que quelque puissant voisin l'ait absorbée. En ce qui concerne cette intéressante race, voici ce qu'écrivait à l'un de ses disciples celui qui a tout étudié : « Je partage essentiellement, comme penseur systématique, le jugement que vous

inspire l'observation spontanée, sur la comparaison cérébrale entre le type noir et le type blanc. Leur diversité me semble fort analogue à celle des deux sexes. Notre race l'emporte certainement par l'intelligence et l'activité, mais l'autre me paraît décidément supérieure par le sentiment. Dès lors, la première a dominé, surtout pendant la durée de la grande initiation humaine, qui devait principalement dépendre de l'esprit et du caractère. Mais il n'en est pas ainsi pour l'état final, où le sentiment prévaudra de plus en plus. Quand toutes les parties de la famille humaine auront atteint le niveau normal, la race noire obtiendra donc, comme le sexe affectif, une considération et même une influence qu'on ne peut encore soupçonner aucunement. Son opiniâtre attachement au fétichisme initial me semble tenir davantage à sa supériorité sentimentale qu'à son infériorité spéculative, puisque cette religion primitive est assurément la plus favorable à la prépondérance du cœur sur l'esprit, qui ne fut ensuite reconnue jamais aussi complètement que dans ces croyances spontanées, même dans le meilleur catholicisme. Je vous remercie donc, comme prêtre de l'Humanité, de n'avoir pas oublié la pauvre négresse qui soigna votre enfance ....
............nos prédécesseurs ont eu de grands torts envers cette digne branche de notre espèce. C'est à nous déjà qu'il appartient de donner à nos successeurs l'exemple d'une juste réparation, destinée surtout à la partie que le milieu africain préserva de l'oppression occidentale. » (AUGUSTE COMTE : *Correspondance.*)

Cette belle lettre et la comparaison qu'on y trouve concernant la race affective, ainsi que la désigne l'incomparable penseur, à l'égard des deux autres, sont bien faites pour fixer nos idées et nos devoirs envers elle. Elle soulève bien des questions se rattachant à la supériorité sentimentale qu'il lui accorde. En admettant, comme nous l'avons fait, l'unité de l'espèce, ne serons nous pas conduits à supposer à l'espèce tout entière dès ses débuts non seulement une supériorité intellectuelle sur les espèces voisines, mais aussi des dispositions affectives assez prononcées? Ces dispositions trouveraient d'abord un premier essor dans la famille et plus tard dans les premières agglomérations. Si pro-

noncées dans la race noire, feraient-elles défaut dans les deux autres? On ne saurait le supposer puisqu'on accorde à toutes une même origine. La seule supposition que nous puissions faire ici, c'est que ces précieuses facultés ont été contenues, au moins en partie, dans leur développement pendant la grande lutte poursuivie pour constituer un état final : chez l'une par l'expansion que dut prendre son essor intellectuel, qui fut lui-même déterminé par son élan social; chez l'autre par une supériorité de caractère, qui plus d'une fois a pu, dans la grande lutte de la vie, arrêter ou contenir le développement du sentiment.

C'est, croyons-nous, la seule explication qui peut être donnée de cette supériorité affective que nous constatons encore dans la race noire sur les deux autres (1).

En présentant l'ensemble du passé comme une préparation de nos forces en vue de l'avenir, le grand novateur nous a montré aussi tout ce que nous avons perdu de rectitude, non seulement de sentiment, mais même de jugement, dans notre longue ascension vers l'état final. L'observation que nous venons de faire concernant l'état moral de la race noire donne lieu à une

(1) Dans une première leçon faite à la Faculté de médecine de Lyon et reproduite dans la *Revue scientifique* de 1882, M. le professeur Lacassagne divisait les hommes, fort originalement (y compris les criminels), en trois classes : les *occipitaux*, les *temporaux* et les *frontaux*. Ce sont, sous ces désignations, les parties crâniennes que la théorie des fonctions du cerveau fait recouvrir la substance cérébrale sous-jacente, affectée au sentiment, à l'activité et à l'intelligence. Cette division convient également à nos trois grandes races, fait remarquer l'original professeur. Il y a lieu toutefois, en ce qui concerne le sentiment ou plutôt l'affection, d'y introduire une distinction que réclame la race dite affective du grand novateur.

L'affection se distingue, en effet, en égoïsme et en altruisme. La partie postérieure du crâne recouvre tout entière la région égoïste. Ce n'est donc pas là que siège l'affection proprement dite, c'est-à-dire la sympathie, que le grand philosophe concède si largement à la race noire. Nous avons expliqué la supériorité affective de la femme sur l'homme, en ce qui se rattache au sentiment, par la stimulation constante qu'exerce chez elle l'instinct maternel sur nos instincts bienveillants. C'est un phénomène en tout semblable qu'on constate dans la race noire. Chez tous les anthropomorphes et l'homme leur appartient, l'instinct maternel est très développé. Il est chez les nègres dans nos colonies une expression qui traduit bien cette disposition: « Elle aime ses enfants, dit-on de certaines mères, comme macaque (le singe) ses petits. » Nous savons de quels soins la négresse et aussi le nègre entourent les enfants qui leur sont confiés. Ce sont des bonnes d'enfants par excellence. Elle ne va pas dans les grandes villes vendre son lait.

importante réflexion. Si, dans cette longue et mémorable préparation de nos forces, nous avons perdu de nos meilleures dispositions mentales, il faut voir dans cette constatation une invitation à y revenir. Il est une grande loi de philosophie première qui règle pour ainsi dire tous nos procédés de raisonnement, nos populations primitives s'y sont toujours conformées. Elle consiste à former l'hypothèse la plus simple et la plus sympathique que comporte l'ensemble des renseignements à représenter. Comme le modeste penseur nègre, nous ne devons jamais nous écarter de telles prescriptions. L'ère de la préparation scientifique n'a pu avoir qu'un temps. La vie ne peut se passer en recherches souvent stériles. Pourvus désormais d'un bagage qui répond à tous nos besoins, l'abstrait se subordonnera toujours au concret, la science à l'art, et l'esprit humain sera ainsi rendu à sa rectitude naturelle. Dirons-nous avec le grand Florentin : *e perduto tutto il tempo che non in amando si spende.*

Combien, dira-t-on, nous sommes encore éloignés de ce temps. Tel est pourtant l'avenir que nous ont préparé les glorieux efforts de nos grands prédécesseurs.

NOTES ET OBSERVATIONS MÉDICO-LÉGALES

LA DÉLINQUENCE JUVÉNILE

Par G.-L. de Vries Feyens (La Haye)

Un intéressant rapport sur la délinquence juvénile vient d'être publié en Hollande par la section de Rotterdam de la Société *Pro Juventute*. Quoique le terrain de l'enquête ait été bien restreint, se bornant au port de Rotterdam, les observations criminologiques sont d'une telle valeur générale qu'il me semble que ce petit travail pourrait intéresser ceux qui ne connaissent pas les situations particulières dudit port. Il est peut-être utile de rappeler ici que la Société *Pro Juventute*, sous la présidence du professeur van Hamel, se propose d'étudier la criminalité juvénile et de pratiquer tous les moyens de répression et surtout de prévention. Plusieurs jeunes délinquants ont été arrêtés sur la voie qui mène à la prison et sont devenus, grâce aux soins de leur « patron », des citoyens convenables.

Pour donner une idée de l'importance du port de Rotterdam, je fais suivre ici le nombre de navires déclarés à l'entrée des principaux ports du continent de l'Europe en 1903 :

Ports.	Navires déclarés à l'entrée.	En tonneaux.
—	—	—
Marseille	8.672	7.261.327
Anvers	5.775	9.115.372
Hambourg.	14.028	9.156.000
Rotterdam.	7.499	7.636.263

La quantité de marchandises importées était, en unités de 1.000 kilogrammes :

Anvers	10.677.944
Rotterdam. . . .	11.846.412

Le rapport qui est l'objet de ce mémoire s'est occupé de la criminalité juvénile parmi les débardeurs et se propose de démontrer que les circonstances qui règnent dans ce métier poussent les enfants au crime sans qu'il soit nécessaire qu'il y ait innéité d'un caractère avec une tendance spéciale à la criminalité. Pour qui veut les préserver de ces mauvaises influences du milieu et de l'exemple, la difficulté est la suivante : il est impossible de les enlever de ce mauvais milieu à cause des liens de parenté et de la nécessité d'avoir toujours des débardeurs. Mais il n'en est que plus nécessaire de péné-

trer ces ouvriers de demain du respect du bien d'autrui. Or, il se trouve que ce respect laisse bien à désirer, non seulement parmi les enfants et les ouvriers, mais aussi parmi les surveillants et les plus hautes classes de commerçants. Les ventes des expéditeurs, facteurs et contrôleurs sont là pour prouver que tout ce qui entre dans le port n'est pas sûr d'en sortir.

Aussi la morale des ouvriers ne s'oppose-t-elle pas à de petits méfaits, qui consistent à emporter un peu de grain, à faire tomber par méprise de leur charrette, sous les yeux de leurs fils, quelques pièces qui leur sont confiées et que celui-ci se hâte de rendre au père en rentrant chez lui. En faisant ainsi, les ouvriers imitent leurs patrons et, il va sans dire qu'il ne faut que peu de chose pour pousser les enfants au crime : les situations matérielles les y poussent. L'enfant vit pour les trois quarts du temps dans la rue; il joue dans de vastes terrains, où les wagons chargés de charbon se trouvent sous la main, où les magasins sont plutôt des marchés couverts que de solides remparts contre la cupidité criminelle; il voit crever les sacs et les caisses remplis d'oranges et de raisins; peut-on lui reprocher de remplir ses poches de ces friandises tombant par terre? Et si le malheur ne lui est pas favorable, le gamin de la rue est assez habile pour le provoquer ; il heurte, il pousse un peu : voilà les planches qui s'écartent et les biens à prendre. L'enfant joueur est devenu criminel. La surveillance est insuffisante ; la police fait ce qu'elle peut, mais ce n'est pas beaucoup dans une si vaste étendue, et les intéressés eux-mêmes préfèrent subir de petites pertes que d'employer de grosses sommes à la surveillance. Tout ce que les enfants accaparent de cette manière ne leur est pas immédiatement profitable, mais ils savent qu'une quantité de charbon est la bienvenue dans la famille, et ce que la famille ne veut pas, ils le vendent au revendeur. Il est à remarquer que ce métier de revendeur s'exerce avec grand succès dans le port de Rotterdam.

Par cela même tout est avantageux au gamin. Il sait qu'il échangera le produit de son vol contre de l'argent ou des friandises s'il se donne la peine de faire quelques pas et de présenter ses biens dans le premier estaminet qu'il rencontre. Or, ce ne sont pas précisément les estaminets que fréquentent les enfants, il y a des lieux spéciaux où ils peuvent échanger leurs charbons et grains volés, ils sont payés par le revendeur et il se forme de véritables cercles de gamins qui viennent boire leur bock et fumer leur cigarette; mais ces cercles sont en même temps des collèges où l'on apprend le métier de voleur. En les fréquentant, les enfants ne font qu'imiter leurs pères qui apportent les objets volés au cabaretier et prennent leur petit verre avec les camarades.

La vie de famille est bien peu développée. Par son métier, l'ouvrier est obligé de flaner le long des quais, afin d'être présent aussitôt qu'un navire arrive pour être déchargé, car le premier qui se présente à cette besogne est engagé. Alors il travaille pendant vingt-quatre heures de suite et gagne d'assez fortes sommes, dont la partie la plus petite revient à la femme, tandis que le reste est dépensé au cabaret.

L'enfant ne voit son père que fatigué par la débauche ou le travail, ivre et dormeur.

Que son éducation laisse à désirer, on ne saurait en douter. Toutes ces circonstances, il est facile à comprendre, poussent l'enfant au crime; de l'enfant naît l'homme, et on ne peut s'étonner que le port de Rotterdam soit un terrain fécond de la criminalité.

Le comité propose plusieurs moyens pour combattre ces tendances. A mon avis, ce sont des efforts certainement efficaces pour parvenir à un respect plus intense de la propriété d'autrui, mais non pas radicaux. Du moment que la morale entre égaux n'impose pas ce respect avec la rigueur la plus absolue, tous les moyens failliront. Certainement nous applaudissons à l'idée de publicité mais surtout à la publicité des méfaits des classes supérieures, qui sont accueillis en général avec une certaine bienveillance, mais qui sont tôt ou tard toujours imités par les classes inférieures. La justice flétrit quand elle punit l'ouvrier qui a volé une poignée de grain et laisse libre le cargadeur qui a organisé une vente de bois qui ne lui appartient pas mais dont il a pris possession parce que la quantité de charge n'était pas fixée. Après cela qu'on ait soin que la vie de l'ouvrier soit moins désordonnée, que ses gages soient payés d'une manière plus régulière, qu'on ne soit pas tellement pressé à décharger un navire. Certes, les circonstances sont particulières, de ce commerce de passage, mais l'organisation du travail pourra aider à améliorer la position de l'ouvrier dans la direction indiquée, de sorte qu'il puisse jouir d'une vie de famille plus régulière, et qu'ils ne doivent pas obtenir le bien-être par le vol.

Ces deux moyens : l'application de la loi contre les patrons qui donnent l'exemple et l'amélioration du sort de l'ouvrier pourront contribués à une évolution de la morale tellement désirée.

Les autres mesures à prendre sont d'un caractère qui rentre plus spécialement dans la sphère de la Société *Pro Juventute* et que le comité recommande avec ardeur.

Une meilleure surveillance dans les terrains et surtout de solides cloisons qui empêchent les enfants d'approcher les marchandises auront sans doute un bon effet. Puis l'abolition de coutumes qui invitent au crime, comme de charger les enfants du nettoyage des wagons

de charbon, avec la permission de garder les petits morceaux trouvés dans le fond, la dénonciation des méfaits des enfants, pas précisément pour les punir mais afin de les mettre à la disposition et sous le contrôle de *Pro Juventute* qui dispose de tant de moyens de prévention et surtout la surveillance du métier de revendeur de sorte que les objets volés ne soient plus profitables aux possesseurs. Le crime de recel ne frappe pas toujours le revendeur. Parce qu'on exige que celui-ci ait su que l'objet qu'il acquiert a été volé et il va sans dire que la preuve de cet élément subjectif est extrêmement difficile. Aussi le précédent ministre de la justice a proposé de changer cet élément et d'exiger simplement que le bon sens l'ait obligé à supposer que l'objet provient du vol. Comme je l'ai dit, tous ces moyens sont de la plus grande importance et contribueront certainement à une diminution de la criminalité, mais la question principale consiste d'améliorer les conditions économiques du débardeur afin qu'il puisse jouir de la vie sans être obligé d'augmenter ses revenus par des occupations illicites. Cela fera naître le dégoût de la débauche pour faire place à une vie de famille régulière et heureuse au bénéfice de ses enfants, les petits criminels d'aujourd'hui, et espérons-le, les ouvriers honnêtes de demain.

REVUE CRITIQUE

LES GROUPES URANISTES A PARIS ET A BERLIN

Je voudrais aujourd'hui mettre les lecteurs des *Archives* en présence de deux impressions : avec un écrivain français nous explorerons la Sodome de Paris : avec un médecin allemand nous visiterons celle de Berlin.

Écoutons d'abord le Français (1) :

« Le monde des sodomites, votre livre, votre lettre me font revivre d'effrayantes soirées que je passai dans ce monde-là où j'étais conduit par un garçon de talent dont les joies déviées ne sont un mystère pour personne. J'y passai quelques jours, puis l'on s'aperçut que j'étais un faux frère et je parvins, après avoir manqué d'être assommé, à m'en tirer.

« J'eus l'idée de l'enfer. Songez à ceci : l'homme qui a ce vice se *retire* de lui-même, du commun des hommes. Il mange dans des restaurants, se fait coiffer chez un coiffeur, habite dans un hôtel, dont les patrons sont de vieux sodomites. C'est la vie à l'écart, dans un coin restreint, une confrérie se reconnaissant à la voix, à l'œil fixé droit, à ce ton chantant et affecté qu'ils ont tous.

« D'autre part, ce vice est le *seul* qui supprime les castes. Homme propre et larbin sont égaux — et se parlent naturellement, vivent sans différence d'éducation. Ce vice réalise ce que la charité ne peut faire, l'égalité des gens. Est-ce assez étrange et inquiétant

« Mais quelle vie que celle d'un garçon propre, comme mon guide, dévoré par ce vice, risquant la jalousie permanente des coups de couteaux !

« Un soir, dans un cabaret de la rue des Vertus, occupé par ce monde-là, et où des tapettes de soixante ans, fardées comme de vieux acteurs, opèrent derrière un rideau, je vis entrer un théâtrier connu. Il allait lever dans ce rendez-vous. Jamais je ne vis quelque chose de plus sinistre. La tête de cet homme,

(1) Je le remercie de me permettre ces citations.

livide, d'une tristesse à faire pleurer, fouetté par son vice, comme poussé dans le dos et se dégoûtant, et se rebiffant évidemment, et y allant quand même, avec le collet de son paletot relevé ! Quand on a vu cela, on peut vraiment remercier le Ciel de ne pas vous avoir donné de goûts pareils ! et la chasteté apparaît d'une incontestable grandeur et comme la seule chose vraiment propre qui soit… Je connais des jeunes hommes dont l'âme est toute blanche, comme leur corps ; ces enfants rayonnent, ont un je ne sais quoi d'exquis que jamais ceux qui auront connu la femme ou l'homme n'auront.

« Il faut vraiment avoir vécu dans ces mondes si opposés pour douter presque que ces gens appartiennent à la même race. L'abîme est tel qu'il déconcerte. Ils ont pourtant des corps pareils, mais c'est là où l'âme si niée apparaît. Elle change tout, de fond en comble…»

On me saura gré de continuer et de reproduire « les plus grosses observations » suggérées par le monde des sodomites à Paris :

« Ce qui ressort, nettement, clairement — et c'est cela qui est difficile à expliquer — c'est dans le monde des gens musclés et râblés que cette passion sévit. Les bouchers de la Villette, les hercules de foire et surtout les forts de la halle pratiquent presque tous ce vice. Beaucoup sont actifs mais il est, parmi eux, également beaucoup de passifs.

« Les cabarets de la rue V… sont les rendez-vous de ce monde où se trouvent pêle-mêle avec les déchargeurs, des garçons bouchers, des tueurs d'abattoirs et des joueurs de poids.

« Contrairement à l'opinion reçue et aux idées de Mlle de Lespinasse, ce n'est donc pas à une pauvreté d'organisation, à une fragilité des nerfs que cette passion est imputable. Ceux-là sont de pures brutes, comme les hercules, qui haïssent le plus la femme et recherchent également des hommes forts (1); car dans ce monde-là, on a horreur du petit Jésus, de l'être faible.

« Le des Esseintes de Huysmans est un exceptionnel, dans ce vice-là, comme dans les autres ; il est, en somme, un sodo-

(1) Voir *Les forts et les forts* (*Uranisme et Unisexualité*. Storck).

mite presque invraisemblable, étant donnée sa complexion; c'est, en somme, un amateur qui serait singulièrement méprisé dans ce clan.

« Comment expliquer qu'un homme fort que l'on croirait devoir être attiré par un être faible comme la femme, la repousse au contraire et va à son semblable ? Interrogé par moi, ces gens m'ont toujours répondu : « C'est l'odeur, la femme a une chair malade, c'est laid de forme, etc .. » En résumé, le mot chair *saine* revenait à propos de leur sexe.

« Je vous livre ces réponses vagues pour ce qu'elles valent, mais ce que je vous garantis, c'est la véracité de ce goût du colosse pour l'homme.

« Les halles sont le vrai repaire des amours déviés, et, à ce point de vue, le *Ventre de Paris* de Zola qui n'y a vu que des comestibles à vendre est vraiment nul et dénué de toute étude sérieuse.

« D'autre part, il semble que l'organe de la voix ait chez la femme une influence spéciale sur ses goûts. Prenez les chanteuses, combien parmi elles sont pour femmes, marchent, comme elles disent !

« Il est vrai que, par un effet contraire, la sodomie change la voix qui devient presque *identique* chez tous. Après plusieurs jours d'études dans ce monde-là, j'ai pu, rien qu'au son de la voix de gens que je ne connaissais point, pronostiquer leur goût à coup sûr. Il y aurait des recherches à effectuer sur ces influences d'un organe sur l'autre, ne le croyez-vous pas ? »

Maintenant, escortons l'éminent professeur Næcke (1) et son guide, le Dr Hirschfeld (la providence des invertis allemands, directeur de leur revue, aplanisseur de leur conscience, confesseur laïque), suivons-les, le 31 octobre 1903, à la réunion mensuelle du Comité scientifique et philanthrope, qui siège à Berlin et dont la haute ambition est d'abolir le paragraphe 175 du code, funeste aux invertis. Nous trouvons dans un salon d'hôtel de deux à trois cents personnes, dont quinze femmes. Il y a bien quelques ouvriers, mais ils détonnent parmi des gens si *bien*, des gens qui représentent avantageusement les classes supé-

(1) *Archives d'Anthropologie criminelle et de criminalistique* du Dr Hans Gross, juin 1904.

rieures. Nous notons l'absence d'uniformes et celle de personnes âgées. Excepté deux ou trois, tout le monde est jeune ; on n'a pas l'air efféminé. M. le professeur Næcke se sent dans un cercle tout à fait comme un autre.

Un prêtre défroqué se lève et fait une conférence « spirituelle et savante » sur le christianisme et l'inversion. L'Évangile, selon lui, ne nous dit pas ce que le Christ a pensé de l'inversion, mais il a été si miséricordieux envers la femme adultère que, sans nul doute, il aurait dit aux uranistes : « Soyez chastes si vous le pouvez. » Quant à saint Paul, c'était un inverti, bien qu'il ait condamné l'inversion. L'Église, il faut l'avouer, ne l'affirme pas catégoriquement de saint Paul et les exégètes catholiques expliquent de quatre manières le *stimulus carnis* dont se plaint l'Apôtre.

M. Næcke s'intéresse vivement à cette érudition et implore vivement le conférencier de publier ce qu'il vient de dire dans le prochain *Annuaire* du D[r] Hirschfeld. L'Église, continue le malheureux ecclésiastique, condamne officiellement les actes unisexuels, mais dans le confessionnal elle se montre très clémente. Moi-même, j'ai avoué quatre fois mon inversion à mes supérieurs et tout de même ils m'ont laissé devenir prêtre. Le protestantisme, au contraire, est très sévère en paroles et en résolutions dans des Congrès évangéliques. Saint Alphonse de Liguori a peu écrit sur l'unisexualité et avec beaucoup d'humanité.

Le conférencier atteint le comble de son effet en déclarant que le célibat des prêtres attire les uranistes à cause de leur *horror feminæ*. M. Næcke n'y a jamais pensé. Mais, dans ce salon d'hôtel, au milieu de ce monde étrange et suggestionnant, deux phénomènes peuvent se produire : on regimbe ou l'on s'abandonne. Ailleurs, à tout autre moment, M. Næcke se serait rappelé que l'Église qui n'ordonne prêtres que des hommes complets (elle refuse le sacerdoce à l'eunuque) ne se laisserait pas duper par la chasteté relative des unisexuels. La chasteté, en tant que vertu, est une vertu positive : l'uraniste comme l'hétéro-sexuel peuvent la posséder, la pratiquer.

Nous nous retirons avec M. Næcke, nous évitons le poète qui va déclamer ses vers. Qui ne nous a-t-on pas présenté ! un mari uraniste et une femme lesbienne, heureux et rare

ménage, vivant en bonne intelligence ; et puis un autre ménage également heureux, la maîtresse d'école primaire, si sympathique, avec sa dame ; puis la jeune fille modeste, à l'air timide et contraint...

Le lendemain, la Toussaint, nous parcourons d'autres cercles de l'enfer berlinois. Nous nous rendons d'abord chez un monsieur jeune, riche, noble, musicien. Il est grand, la charpente solide, les cheveux courts, le visage rasé ; il est vêtu d'une tunique blanche, un grand manteau rouge, en peluche peut-être, lui tombe de l'épaule. Au cou un médaillon en or, au bras gauche un bracelet. Son salon ressemble à un boudoir. Partout des photographies d'hommes en femme. Des jeunes gens — une dizaine — pareils à tous les jeunes gens, ont été conviés. Le maître de la maison leur offre du thé ; ils chantent fort bien de belles chansons. Un pianiste danois joue du Chopin. Dans la chambre à coucher il y a une machine à coudre. Elle a servi à la confection de la tunique blanche et du manteau rouge du beau monsieur. Chez lui il s'habille toujours ainsi. Continuons.

Après avoir entrevu le luxe et l'aristocratie, allons dans une brasserie où les soldats cherchent et trouvent des clients. C'est archi-plein. Nous voyons un couple s'en aller ensemble. Dans d'autres villes les amants des soldats rôdent à l'entour des casernes. A Berlin, plus discrètement, on se retrouve au cabaret avec les vendeurs d'une luxure attisée et rehaussée par l'uniforme. Quand le cabaret devient trop achalandé, les autorités militaires le font fermer et un autre le remplace aussitôt. Les invertis supérieurs (ces messieurs du Comité) ne fréquentent presque pas ces établissements. S'ils n'ont pas de liaison suffisante, ils se consolent dans de *discrete bordelle* unisexuels. Et puis il y a les prostitués. On sait où ils se montrent. Il y a aussi la ressource des annonces dans les journaux.

Nous allons ensuite dans trois tavernes, où tout le monde est inverti, patron, garçons, clients. Nous voyons surtout des figures jeunes. Nous sommes entourés d'ouvriers, de petits employés. Dans le premier local, un garçon chante justement des couplets (composés par un ouvrier) sur le troisième sexe. M. Næcke trouve un seul passage scabreux. On applaudit vigoureusement. L'hôtelier, un homme de quarante ans, nous

dit qu'il a, dernièrement, fêté le onzième anniversaire de son mariage avec un homme beaucoup plus âgé. Dans le second établissement, également plein, quatre à cinq couples dansent passionnément. Le troisième local, aussi bondé que les autres réserve le premier spectacle choquant de notre curieux voyage un couple barbu qui s'embrasse longuement, savamment. M. Næcke n'avait jamais vu cela.

A partir de novembre, on donne à Berlin, environ deux fois par semaine, des bals d'invertis, bals renommés dans toute l'Europe. Le 2 janvier 1904, sept cents personnes prenaient part à une de ces réunions.

Que d'invertis, que d'invertis, se dit M. Næcke (1). Et hormis le couple barbu, si sensuellement démonstratif, que tout ce monde est admirable de tenue ! Même dans les établissements de dernier ordre, on a bon air. Les soldats et les ouvriers se comportent tout autrement que dans les brasseries à femmes. Même les prostitués, de pâles jeunes hommes aux joues peintes, regardaient tranquillement les danseurs. Rien d'obscène. Puis il n'y a pas de personnes âgées, donc pas de vieux débauchés. Donc, tous ces hommes doivent être des uranistes qui n'ont pas été séduits.

Quelle pitié emplit le cœur de M. Næcke quand il entend leurs récits, l'histoire de leurs luttes contre leur conscience, contre leurs parents. Pourquoi n'écrirait-on pas des romans unisexuels? C'est très tragique. Les uns sont déchus, déconsidérés, les autres tremblent de le devenir. C'est bien naturel de vouloir se réunir, se sentir les coudes, au milieu de compagnons qui vous comprennent. Il ne faut pas croire cependant qu'on parle de choses sexuelles, de choses inconvenantes, oh ! non, ou bien rarement. Mais les soldats? Ils sont fort recherchés, c'est vrai, mais quand même ce goût n'est pas bien vu.

(1) Et les invertis convenables qui ne se confient à personne! Et les invertis qui ne se sont pas encore rendu compte de leur caractère ! Et ceux qui ont des principes religieux ! Que de catégories que les messieurs du Comité ne sauraient atteindre et dont ils se doutent à peine. Le docteur Hirschfeld a naturellement expédié des questionnaires aux étudiants, aux ouvriers. D'après quelques uranistes de toute confiance, M. Hirschfeld compte, à Berlin, sur 56.000, en Allemagne sur 1.200.000. Et les « bisexuels » sont deux fois aussi nombreux. Hambourg abrite 5.000 unisexuels.

Si l'inversion est une variété normale de la sexualité (et tout tend à le faire croire), il faut être logique et accorder aux invertis le droit à la volupté. On ne peut que leur demander de respecter certaines lois, de ne pas outrepasser certaines limites. Mais exiger d'eux une vertu que l'on ne réclame pas des autres, c'est impossible. Tel est l'avis de M. Næcke.

Il s'étonne des vocations tardives, de ceux qui ne s'aperçoivent de leur tempérament que fort tard. Des hommes mariés ne font cette grande découverte après leur mariage que par hasard, grâce à un livre peut-être. Il faudrait donc que tous les invertis apprennent le plus tôt possible ce qu'ils sont, pour qu'ils arrangent leur vie en conséquence. Ils doivent renoncer au mariage. Il faut écrire encore et encore des livres scientifiques sur l'inversion. Il faut éclairer le monde. Même à Berlin (peut-être même à Leipzig, un centre acharné de propagande), il existe nombre d'individus qui ignorent l'inversion des autres et même leur propre inversion. Un juge avoue au docteur Hirschfeld n'avoir compris ses penchants qu'après avoir condamné un inverti et étudié la question. Il y a des invertis plus psychologues, plus précoces. De bonne heure ils devinent, ils se croient coupables, se débattent, songent au suicide — puis ils font la connaissance du médecin philanthrope qui les absout. Quant aux parents, c'est bien pénible de se confier à eux. Les mères sont plus intelligentes, comprennent et pardonnent plus vite. Un monsieur haut placé dans l'administration trouva même cette sympathie féminine chez sa femme. Elle ne se contenta pas de pardonner. Elle dit à son mari de lui amener son rival. « Si cela avait été une femme, je t'aurais haï, mais je te plains, et je t'aime d'autant plus ! » Malgré le caractère plus altruiste et plus noble de la femme en général, on ne peut, dit M. Næcke, s'attendre à pareille conduite de la part de toutes les femmes.

N'étant ni expert, ni inverti, ni artiste, ni tailleur, M. Næcke ne peut distinguer, à la vue, l'uraniste de l'hétéro-sexuel.

Enfin voici ces ultimes conclusions :

L'inversion est probablement une variation normale, plus rare, de l'instinct sexuel, tout au plus une anomalie, une légère déviation, pas une maladie. Ce serait tout au plus un

arrêt de développement. L'uraniste n'est pas un dégénéré. Les invertis (en dehors du domaine sexuel) ne se distinguent pas des hétéro-sexuels. Ils pensent, sentent, parlent de même. Ils peuvent même avoir de l'amitié pour des femmes. Peu de psychiatres ont de la compétence en cette question. Les médecins, les juges, ne connaissent pas les milliers d'uranistes qui vivent en liberté.

Il me semble avoir dit à peu près exactement les mêmes choses en 1896 : « Il n'y a pas de ligne de démarcation entre les hétéro-sexuels et les invertis. » Je renvoie mes lecteurs à mes études antérieures (1) et je me contente de citer M. Féré (2). On ne saurait l'accuser de trop d'indulgence envers moi :

« Raffalovich, qui défend l'intégrité intellectuelle et morale des invertis supérieurs, établit, à juste titre, des distinctions parmi les invertis ou uranistes. Il y a des chastes, des modérés, des sensuels et des vicieux. Il y a parmi les uranistes virils des catégories, les uns qui recherchent l'homme pour ses qualités viriles, soit au point de vue psychique, soit au point de vue sensuel, ou à la fois au point de vue psychique et au point de vue sensuel ; d'autres qui recherchent dans un autre mâle une sensibilité plus délicate que celle de l'homme ou de la femme ; d'autres enfin qui aiment le mâle comme des individus normaux aiment la femme. Ce ne sont guère ces sujets que les médecins ont eu en vue dans leurs descriptions ; ils se sont surtout attachés aux invertis dont les amours sont des amours de femme, qui miment la femme dans ses goûts, dans sa tenue, aussi bien que dans son attitude dans l'acte sexuel lorsqu'ils le recherchent... L'inverti qui n'est pas l'esclave de son instinct sexuel, celui qui est chaste, soit par tempérament, soit parce qu'il est assez maître de lui... est inoffensif au point de vue social. Celui qui est capable de faire dériver dans un travail utile l'énergie d'une tendance qu'il reconnaît comme morbide ou comme hors de la loi naturelle (3), peut être un homme non seulement inoffensif mais un homme utile. L'inverti qui obéit à ses impulsions devient au contraire nécessairement un agent

(1) *Uranisme et unisexualité*, Storck, 1896. *Archives d'anthropologie criminelle*, 1894-1904.
(2) *Instinct sexuel*, Alcan, 1899.
(3) Ou divine.

de corruption. Il n'y a que la longue habitude qui soit capable de lutter contre l'instinct. La résistance aux instincts sexuels contraires a d'autant plus de chances de pouvoir être développée que les tentatives de dérivation sont faites à un âge plus tendre. Ce n'est donc pas sans raison que Raffalovich appelle l'attention sur l'utilité que peut avoir l'étude de l'instinct sexuel chez les enfants. L'entraînement des invertis à la chasteté est l'indication fondamentale de leur éducation. Les tentatives de redressement de l'instinct sexuel ne peuvent aboutir qu'à faire de l'inverti un débauché ou un mari malheureux, tandis que, par la chasteté, il peut tendre aux buts les plus nobles. Il doit apprendre qu'on ne sert pas seulement la société en lui donnant des enfants : nombre d'hommes des plus utiles à l'humanité ont vécu dans le célibat et dans la chasteté. Mais si l'entraînement à la chasteté est souvent impossible, si souvent l'inverti est réduit à recourir à une dérivation sexuelle, faute de mieux, parce qu'il n'est pas capable de poursuivre un but plus élevé...; il n'en est pas moins hors de doute que l'entraînement à la chasteté doit rester l'idéal du médecin aussi bien que de l'éducateur. »

C'est le devoir et le droit de tout homme bien équilibré (je l'ai dit autrefois) de se rendre compte de la psychologie de l'inversion sexuelle, congénitale ou acquise, de l'uranisme et de l'unisexualité, de la psychologie des actes et des penchants unisexuels. L'unisexualité est très répandue aujourd'hui ; elle l'a toujours été. Si l'on demande pourquoi elle prend aujourd'hui une plus grande importance qu'autrefois, pourquoi c'est une question du jour, question urgente, la réponse est aisée : les invertis augmentent avec l'accroissement de la population; toutes les causes physiques, sociales, physiologiques, morales, qui influent sur l'humanité, influent sur l'inversion, la produisent et la modifient; les invertis se comptent, se dénombrent, et les invertis débauchés ou vils, ou de moindre valeur sociale et morale tendront plus à s'accroître que les invertis virils. Chaque citoyen en âge de remplir ses devoirs de citoyen, qu'il soit père ou mari, ou instructeur ou disciple, ou chef ou serviteur, préposé ou subordonné, maître ou élève, a le droit et le devoir de connaître l'inversion sexuelle, absolue ou momen-

tanée, de combattre et de prévenir la débauche, le crime, le vice, d'apprendre et d'enseigner le rôle social de l'inversion, la morale unisexuelle, les devoirs de l'unisexuel envers lui-même, envers les unisexuels, envers les hétéro-sexuels, envers les femmes et les enfants. Les devoirs de l'hétéro-sexuel envers l'unisexuel ne sont pas moindres. Aucun homme, aucune femme, n'a le droit d'éveiller les convoitises ignorées, ou les luxures latentes, ou les curiosités de la jeunesse; aucun n'a le droit de rendre plus courte ou moins complète la précieuse durée de l'enfance impubère, ou plus périlleuse l'inévitable difficulté de la puberté; aucun homme n'a le droit de faire mûrir par persuasion ou par corruption, par force douce ou par force brutale, la jeune puberté, la puberté précoce, la puberté indécise.

Pour restreindre les dangers et les ravages de l'unisexualité, il faut restreindre les ravages et les dangers de l'hétéro-sexualité. Les hétérosexuels, par leur exemple et leur conduite, ont créé bien des invertis. C'est à eux maintenant (1) de se reformer s'ils veulent réformer leurs frères non-conformistes. Il y a un rapport constant entre la conduite et les principes des unisexuels et la conduite et les principes des hétéro-sexuels. Le relâchement des uns est le relâchement des autres. Sexuellement tous les hommes sont solidaires (2).

Je voudrais bien que les messieurs du Comité allemand pren-

(1) Même émancipés du dogme, ils seront exhortés : « Il n'est pas nécessaire de s'appuyer sur les religions, dit M. Féré, pour mettre en évidence les mérites moraux de la chasteté en général, et en particulier de la chasteté en dehors du mariage. Il nous suffit de prendre en considération exclusive la morale utilitaire. La morale, si variable suivant les conditions de la vie sociale, n'est autre chose que l'utilité dans le milieu : à ce point de vue qu'on accuserait à tort d'égoïsme, on peut affirmer sans hésitation que le défaut de chasteté est immoral... Quant à l'exercice extra-matrimonial des fonctions sexuelles, on ne peut nier que dans les conditions actuelles, il est dangereux ; et non seulement c'est un danger individuel, mais c'est un danger social. C'est une notion qui résulte de l'étude scientifique des faits ; mais elle préexistait à l'étude scintifique; dans la morale comme dans l'art, la pratique devance la théorie... En réalité, il n'y a pas de réserve sexuelle qui ne laisse courir aucun risque, il n'y a pas de moyen préventif assuré de la fécondation ; et quand la fécondation est accomplie, elle n'a plus de remède qui ne soit un crime... Ce n'est pas non plus parce qu'elle se généralise que la licence sexuelle est plus justifiable, pas plus pour un sexe que pour l'autre.» Chasteté et continence, dans le mariage et en dehors du mariage : la morale déterministe réclame ce que le catholicisme demande. « Dans l'état actuel de notre civilisation, l'amour de l'homme ne peut subsister qu'en raison de ce que vaut la femme en plus de ses caractères sexuels. Celle qui se contente de l'union libre prouve qu'il lui suffit d'être prise pour la satisfaction de l'instinct sexuel.» Cette morale déterministe est bien plus accablante pour les invertis qui font de la propagande que l'antique morale dont ils se sont évadés.

(2) *Uranisme et unisexualité.* Préface.

nent à cœur les excellents conseils que leur adresse M. le professeur Hans Gross.

Gare à vous ! leur dit-il, si vous ne parvenez pas à arrêter ce flot de littérature malsaine, pseudo-scientifique, à enrayer cette propagande inqualifiable. Les hommes sérieux qui ne sont pas enthousiastes du paragraphe 175 ne sauraient encourager une agitation aussi scandaleuse.

On m'a raconté des procédés de propagande invraisemblables. Ce n'est pas de la corruption des mœurs qu'il faut espérer la réforme des lois ou une opinion publique mieux informée, mieux équilibrée.

On est envahi par la tristesse en pensant à tous ces jeunes hommes, à ces hommes jeunes encore, que le comité allemand rapproche et entasse, qui se gâtent et se corrompent. On désire ardemment qu'ils renoncent à leurs manifestations, à leurs groupements. Ils détournent de leurs revendications les hommes graves; et mille fois pire, ils sont victimes d'un romantisme pour lequel je ne trouve pas d'épithète. Qu'espèrent-ils, une fois le paragraphe 175 aboli? Qu'ils regardent donc leurs frères hétéro-sexuels ; qu'ils regardent leurs confrères dans d'autres pays : la licence des mœurs permise, tolérée, est-elle un bonheur ?

André RAFFALOVICH.

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES SUR LA SÉLECTION CHEZ L'HOMME

Par Paul Jacoby.

Avant-propos

Je n'ai pas à présenter l'auteur de ce livre à ceux qui, en France comme à l'étranger, s'occupent de la psychologie ou de questions sociales. Tous savent bien que ce modeste et profond savant, aliéniste russe, après de nombreux travaux de pathologie mentale, a développé, dans l'ouvrage aujourd'hui réédité, une vaste application historique de cette science avec une abondance d'érudition, une fécondité d'aperçus pénétrants et judicieux, une netteté et une vigueur d'exposition qui élèvent cette tentative hardie bien au-dessus de la plupart des essais de ce genre. Le fait même que le besoin d'une nouvelle édition d'une étude si spéciale s'est fait sentir suffit à révéler le mérite et l'intérêt durables de cette publication. En général les livres de science vieillissent vite et ce n'est guère après vingt-trois ou vingt-quatre ans qu'on les réédite. Celui-ci a été publié pour la première fois en 1881. C'est l'époque où des théories plus retentissantes et tout autrement hasardeuses, les idées de Lombroso, atteignaient l'apogée de leur succès et celles du D[r] Jacoby ont eu de la peine à ne pas être éclipsées par le rayonnement de ce feu d'artifice. Mais cette flamme s'est éteinte ou ne fait plus que se survivre, et ce qui en reste de meilleur, d'excellent encore pour mieux dire, est l'excitation des esprits qu'elle a stimulés, l'espérance qu'elle leur a fait luire d'arracher au cerveau humain percé à jour, scruté à fond, le secret du crime et du génie. Le malheur est que cet espoir ait été déçu. Et, quelque part, dans un coin de ce volume, notre auteur a réfuté en passant certaines de ces illusions. Cependant, ses hypothèses à lui, plus solides, faisaient leur chemin et les voici qui reviennent au jour.

Je n'ai nulle compétence particulière pour les examiner ; ce que je puis dire, c'est que jamais accumulation plus consciencieuse et plus ingénieuse de documents n'a été faite pour élucider le rôle que jouent l'hérédité d'une part, la sélection de l'autre, dans deux genres de névroses développées par la vie sociale, l'ivresse chronique du pouvoir dans les dynasties royales et l'orgueil délirant du talent dans les familles des grands artistes, des grands écrivains, des grands savants même. A première vue, on pourrait penser que le travail sur le délire du pouvoir, au point de vue dynastique, a perdu beaucoup de son intérêt actuel, même en Russie, depuis la transformation des monar-

chies absolues en monarchies constitutionnelles et l'avènement des démocraties ; mais je ferai remarquer que les exemples fameux de demi-folie parmi les empereurs et les rois de l'antiquité ou du moyen âge sont autrement instructifs pour nous, hommes contemporains, qu'ils n'ont pu l'être pour nos pères. Les dynasties impériales ou royales, si elles ont vraiment présenté *toujours* — ce qui me paraît contestable — toutes les tares héréditaires que le Dr Jacoby signale en elles, ont eu, au moins à ce point de vue, l'avantage de drainer à leur détriment et au profit de leurs sujets tout le vin empoisonné que porte avec soi l'exercice de l'autorité sans frein. Il semble même qu'il se dégage, au fond, de la thèse de l'auteur, sans qu'il y ait songé, une sorte de justification imprévue de la monarchie. Si, en effet, il est bien vrai que la puissance politique trouble le cerveau, il est bon que le danger de démence soit épargné à la plupart des familles d'un peuple et se concentre sur une seule. Plus sérieusement, — car des arguments de ce genre, bien entendu, ne se peuvent exprimer qu'en souriant, — j'ajoute que, si le péril d'une névrose héréditaire du pouvoir, sous forme monarchique ou surtout aristocratique, va s'amoindrissant, celui d'un vertige contagieux du pouvoir, sous des formes populaires et électorales, s'étend et grandit dans nos sociétés égalitaires. L'élévation brusque d'un particulier à la dictature d'un grand État moderne n'est pas une cause moins redoutable du détraquement cérébral que la naissance princière au sein d'une cour, et les fêlures du crâne observées chez les princes peuvent servir à éclairer nos propres aberrations.

La seconde étude du Dr Jacoby est plus directement encore intéressante et au plus haut degré pour les nations d'aujourd'hui. Le délire du talent, en effet, c'est celui de la célébrité avant tout. Car le talent ignoré et méconnu n'est guère une cause d'orgueil fou, perturbateur de l'équilibre mental. Or, la gloire tient de la nature du pouvoir et s'en rapproche assurément par sa vertu d'auto-idolâtrie et de mégalomanie insensée. Et ce qui distingue, entre autres caractères, les progrès de notre civilisation, c'est sa tendance manifeste à la multiplication des gloires, des célébrités, de moins en moins durables à la vérité, mais de plus en plus étendues et rapides en tout ordre de faits et à ce phénomène que le passé ne connaissait pas : la glorification instantanée et universelle d'un homme, hier très obscur, destiné à retomber demain dans son obscurité première. Il n'est rien de plus propre que ces projections en l'air et ces précipitations alternatives à troubler et fausser le meilleur cerveau.

G. Tarde

Avril 1904.

Préface de la deuxième édition

La première édition de cet ouvrage, accueillie très favorablement, et par le monde scientifique, et par la grande presse, avait cependant attiré des reproches à son auteur. Le livre était attentatoire à la dignité de l'humanité, au respect que nous devons aux grands hommes; on est allé jusqu'à dire qu'il est « la nécropole de la gloire ». Nos illustres prédécesseurs dans les études de ce genre, Lélut, Moreau de Tours, en ont entendu bien d'autres encore. Et cependant, j'avoue n'avoir pas bien saisi le sens et la portée de ces critiques. L'auteur peut certainement entreprendre ou ne pas entreprendre tel travail, faire ou ne pas faire telles recherches ; mais à cela se borne sa liberté, et par conséquent sa responsabilité. Les conclusions ne dépendent pas de son bon vouloir : elles sont le résultat, et un résultat pour ainsi dire mécanique, nécessaire, inévitable des faits ; l'auteur en est aussi peu maître que le mathématicien est maître de la solution d'un problème. D'ailleurs, je n'ai jamais bien compris ce que mes conclusions pouvaient avoir d'attristant. Tout ce qui est né, tout ce qui vit, doit mourir. La mort des êtres qui nous sont chers nous afflige certainement ; mais l'idée que les plus chers d'entre eux, nos enfants, ne sont pas immortels, n'a rien d'affligeant — c'est le contraire qui le serait plutôt. — Qu'ils accomplissent le cycle de la vie humaine, et qu'ils s'éteignent « pleins de jours », nous n'aurons rien à reprocher au sort. Des empires ont disparu, et « leurs ruines même ont péri ». Un siècle après la chute de Ninive, le souvenir même de l'existence de l'Assyrie s'était effacé en Asie, et cependant cet empire avait occupé la scène du monde pendant bien des siècles.

Les Étrusques avaient été les premiers civilisateurs de l'Italie ; c'est par conséquent d'eux que procède la civilisation, la société civile en Europe et en Amérique ; et cependant leur langue, leur race même sont pour nous autant d'énigmes, que les savants autorisés déclarent ne pas valoir la peine d'être déchiffrées. A part Schliemann, personne n'affirme *ubi Troja fuit*. Les nations et les races se suivent dans l'histoire, comme les générations se suivent dans les races ; et c'est ce renouvellement incessant qui est la vie, non la persistance de quelques existences individuelles. Les nations meurent tout comme les individus, et aucune ne peut prétendre à l'immortalité. A l'expiration de son « grand jour », disaient les Étrusques, chaque peuple à son tour doit descendre dans la tombe, bien heureux s'il a enrichi d'une idée, d'un principe, d'une œuvre d'art, d'un progrès scientifique ou social, le fonds commun de l'humanité. D'ailleurs, l'humanité elle-même n'est pas éternelle et nous ne nous faisons pas d'illusions

sur son avenir. Il arrivera un jour où la vie aura disparu de la terre, qui roulera dans l'immensité, cadavre congelé ou brûlé d'une planète naguère pleine de vie.

Cette deuxième édition a reçu des additions, mais peu de changements. Les idées exposées dans cet ouvrage ont fait leur chemin et passent actuellement pour banales. Bien plus, je suis très heureux de les retrouver sous des plumes infiniment plus éloquentes que la mienne, présentées avec un talent et un art qui me sont absolument inaccessibles, je suis le premier à le reconnaître. Peut-être avait-on un peu oublié de citer leur auteur, mais c'est là un détail qui n'a certainement aucune espèce d'importauce ; si je le mentionne, c'est que le lecteur, trouvant dans mon livre des idées, des études, et jusqu'à des expressions qui lui sont familières, qu'il a lues déjà dans d'autres ouvrages, me reprochera peut-être de les avoir empruntées, et je risque de passer pour mon propre plagiaire.

Il faut le dire aussi : les faits qui s'étaient produits depuis la première édition ne m'avaient donné que trop raison. Les morts tragiques et retentissantes du prince héritier de Belgique, de l'archiduc héritier d'Autriche, du roi Louis de Bavière, du roi Alexandre de Serbie ; la mort du prince héritier des Pays-Bas, du duc d'Albany ; les maladies cérébrales, les singularités princières, les vols, les vices contre nature, les scandales pathologiques, conjugaux et autres, les débauches, les adultères bruyants ; en vérité, on serait mal venu de trouver peu probante l'histoire des dernières années du XIX[e] siècle — et dans un autre ordre d'idées, les travaux nouveaux et les études sur les personnages remarquables (Savonarole, Philippe II d'Espagne et don Carlos, Giovanni delle Bande Nere, etc., et sur beaucoup d'écrivains).

Ces considérations me semblaient plaider suffisamment contre tout changement de fond. J'ai bien fait quelques changements de détail, rectifié les quelques inexactitudes qui m'avaient été signalées (1), mais je n'ai pas touché au fond de l'ouvrage. La thèse, les développements de détail, avaient reçu un accueil bienveillant, — trop favorable certainement ; — le livre avait été l'objet de distinctions académiques, avait reçu l'approbation des corps savants. Les articles de M. Fouillée, de M. Ribot, de M. Tarde, pour ne parler que des plus éminents, confirment ma thèse. L'écrit du professeur Joly, de Berlin, n'est pas une objection, encore moins une rectification ; c'est un

(1) Ainsi M. Jules Soury a fait voir que les accusations d'inceste portées contre Louis XV et ses filles étaient fausses ; j'ai tenu compte de cette indication.

raisonnement a côté. Les pages éloquentes de Caro sur mon livre ne sont qu'une longue, très longue — *Verbum caro factum est,* dit l'Écriture — lamentation sur mon attentat à la gloire humaine.

M. de Lapouge, l'éminent auteur du livre si fortement pensé, bourré d'idées originales et de faits à l'appui, qui a nom *sélections sociales,* me reprochait naguère de m'en être tenu à la psychiatrie, et d'avoir négligé le côté anthropologique de la question. Je ne crois pas ce reproche juste (1). M. de Lapouge se base sur les travaux d'Ammon ; mais ces travaux, postérieurs à mon livre, ne sont pas acceptés dans le monde scientifique d'Allemagne, qui les regarde assez généralement comme *verfehlt.* Je n'ai pas cru devoir en tenir compte dans cette dernière édition. D'ailleurs, l'observation de M. de Lapouge me semble porter quelque peu à côté. Que la sélection urbaine se fait aux dépens des individus les plus intelligents, les plus actifs, les plus remuants si l'on veut, là-dessus nous sommes d'accord. A quoi tient-il que ces individus soient tels ? Sont-ils dolichocéphales, et constituent-ils, par conséquent, une race à part dans la population? Ou bien font-ils partie de la race dont ils seraient l'élite? La réponse est sans intérêt pour ma thèse. Je ne me préoccupe pas de leur origine, je me préoccupe de leur avenir, qui est la dégénérescence.

Carl Vogt, dans deux longs articles pleins de verve et d'observations amusantes, d'ailleurs très élogieux, juge que l'auteur du livre (qu'il appelle *ein bedenkliches Buch*, a *seinen Satz siegreich durchgefochten).* Mais il assure que dans la première partie (*le Pouvoir*) j'ai délivré aux membres de la famille impériale d'Auguste tous les certificats dont ils pourraient avoir besoin pour être admis dans l'armée, à l'hôpital, à la prison, à l'asile d'aliénés. Quant à la seconde partie (*le Talent*), elle serait, selon lui, une invitation « à nous qui tenons une plume, une épée, un pinceau » de renoncer aux femmes et de ne pas nous mêler de procréer, puisque aussi bien « avec nous *aus dem Geschæfte* ne peut résulter rien de bon ». Je ne serais pas très éloigné d'accepter ce résumé, malgré sa forme quelque peu brutale ; ce n'est d'ailleurs que la paraphrase du conseil qu'une fillette italienne avait donné à J.-J. Rousseau : *Studiate la matematica e lasciate le donne.*

Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis la première édition de cet ouvrage. Bien des événements se sont passés dans le champ de

(1) Le reproche contraire m'avait été également fait, et peut-être avec plus de raison. Mais c'est que mon livre ne s'adresse pas aux aliénistes, généralement peu curieux des questions sociologiques ; aussi ai-je cherché à faire le moins possible usage des termes spéciaux et des formules psychiatriques.

nos recherches. Les hasards de la vie m'ont mis en relation avec un grand nombre d'hommes supérieurs ou marquants dans le domaine de la pensée, de la science, de l'art, de la vie sociale. J'ai eu de plus l'occasion d'étudier sur le vif la sélection urbaine, toute récente encore, mais qui avait déjà fait son œuvre néfaste, amenant la race à la dégénérescence, et cela sans l'avoir fait passer par la période brillante de civilisation et de talents fertiles. Et maintenant nous assistons à la décadence lamentable d'un immense État, qui n'avait jamais eu d'autre culte que la force brutale, et qui en meurt; du plus vieil État de l'Europe, qu'on dit jeune parce qu'il n'est pas mûr : il est blet. Or, je dois le dire en toute conscience, en toute sincérité, sans y mettre aucun entêtement : je n'ai rien à retirer de ce que je disais naguère; mes idées sont restées les mêmes, et je n'ai qu'à confirmer, en les élargissant, les conclusions auxquelles m'avaient amené mes études ainsi qu'un sincère amour de la vérité.

Dr Paul Jacoby.

Paris, 28 janvier 1904.

LES CRIMINELS (1)

Etude concernant 859 condamnés,

par le Dr Charles Perrier

(Tome II, avec 89 planches dans le texte)

Préface

Dans un premier volume, *Les Criminels*, paru en 1900, le docteur Ch. Perrier, médecin de la maison centrale de Nîmes, a fait une étude très approfondie de 859 condamnés. Il indique la nationalité, les professions, les variétés de ces criminels, les crimes et délits groupés en quatre catégories, suivis de renseignements sur les victimes tels que l'heure du crime, le jour de la semaine, la somme et les objets volés, puis les tableaux des criminels par âge et les moyennes anthropométriques. C'est une véritable mine de documents où peuvent puiser indéfiniment les moralistes, les criminalistes, les hommes de loi et de science. Ce livre se termine par la description minutieuse, suivie de nombreux dessins et croquis dus aux détenus eux-mêmes, des procédés des malfaiteurs. On fait connaissance avec les différents vols, les coups des souteneurs (coup de râble, coup du père François,

(1) Un volume in 8° 463 pages. Lyon, Storck, 1905.

coup de tête dans le creux de l'estomac, coup des lunettes). Les moyens dont se servent les cambrioleurs pour pénétrer dans un appartement, casser un carreau de vitre, ouvrir les coffres-forts, la fabrication de la fausse monnaie et des engins explosifs sont ensuite décrits. Le tout accompagné de renseignements précis, de mots d'argot caractéristiques. C'est un ensemble surprenant et vécu qui fait peur et oblige à méditer. On a bien la sensation que le docteur Ch. Perrier n'exagère rien, reproduit fidèlement ce qu'il a observé ou appris.

Peu de livres présentent un pareil intérêt.

Cependant, le second volume pour lequel l'auteur m'a demandé cette préface ne le cède pas au précédent en renseignements scientifiques, en tableaux vrais, en situations cruelles. La surprise et l'effro sont aussi grands.

On voit de près, et par tous ses côtés, la vie carcérale, M. le docteur Ch. Perrier la connaît admirablement. Je recommande ce livre à l'éminent directeur du service pénitentiaire, M. Grimanelli. Son esprit éclairé et positif, sa grande bonté, son activité toujours en éveil trouveront là de quoi s'exercer. Les inspecteurs généraux des services administratifs devraient avoir ces deux volumes sous la main et les directeurs de prisons ou de maisons centrales en faire leur livre de chevet.

Sans doute, ceux qui sont de la carrière et ont vécu longtemps près des détenus connaissent leurs défauts et leurs vices, les trucs employés, les fourberies variées pour éviter une corvée, changer d'atelier, entrer à l'infirmerie et surtout les tours infinis, véritables ruses d'apaches ou de sauvages pour se procurer du tabac. C'est lui qui est la cause de la fréquence du vol en prison. Le tabac y devient l'équivalent de l'or dans la société. Le docteur Perrier demande que son usage soit autorisé. Il a raison. Le tabac doit devenir une prime à l'effort soutenu, à l'amélioration progressive. Il doit être une récompense pour le détenu qui se conduit bien. J'ai déjà demandé plusieurs fois, pour d'excellents prisonniers, la permission d'embellir et d'orner la cellule avec des portraits, des images, d'y avoir même des oiseaux, des fleurs. Que d'améliorations morales s'il était possible de cultiver les sentiments ! Peut-on espérer des changements dans l'esprit et le caractère si on ne transforme pas le cœur ?

Il faut pour les mauvais, les insoumis une discipline rigoureuse et implacable ; aux révoltés et aux impulsifs faire sentir une main de fer.

Mais les faibles et les doux — car il y a de bons détenus — aiment à trouver auprès des directeurs et de leurs aides des hommes affables

et compatissants. Les chapitres de ce volume consacrés au détenu et à ses chefs, au travail et à l'inspection générale sont remplis de desiderata curieux.

Dans ce monde de coquins et de malheureux, il y a des douleurs et des enfers dantesques : tout s'achète en prison, sauf l'amour naturel, et elles sont cruellement tristes les pages qui renseignent sur la pédérastie, les scènes d'infirmerie et la mortalité des prisonniers.

Les anthropologistes trouveront de précieux renseignements sur les tatouages, classés, inventoriés, reproduits en grand nombre. C'est un vrai coup de sonde jeté dans le fond de l'âme du prisonnier, âme naïve et sentimentale, nature primesautière et mauvaise, d'imagination médiocre et d'instincts bas.

Le docteur Charles Perrier a beaucoup travaillé pour mener à bien sa tâche. Sauf le livre de Baer, qui ne le vaut pas par certains côtés, je ne connais pas dans la littérature française ou étrangère un ouvrage plus vécu, plus précis, plus empoignant. Il m'a plus d'une fois rappelé la *Maison des morts* de Dostoiewski.

Notre ami n'a pas perdu son temps depuis qu'il est médecin de la maison centrale de Nîmes et l'administration supérieure peut être fière de son collaborateur.

A. Lacassagne.

Technique de psychologie expérimentale (examen des sujets), par le Dr Toulouse, N. Vaschide et H. Piéron, 1 vol. in-8°, 330 p., Paris, Octave Doin, 1904.

Du vieux cadre de la psychologie rationnelle et purement subjective, jaillit une science nouvelle : la Psychologie expérimentale. On sait avec quelle longue patience, avec quel courageux effort, le Dr Toulouse et son école ont fait faire à cette science balbutiante ses premiers pas. Le livre dont nous rendons compte aujourd'hui nous apparaît comme un catéchisme fondamental, comme une synthèse des résultats acquis, comme une table des chapitres, les uns écrits d'une façon plus ou moins définitive, les autres nettement esquissés, quelques-uns aussi indiqués seulement par un titre et momentanément figurés par une feuille blanche.

Car si tout était à créer dans ce domaine nouveau ; si d'immenses découvertes, d'inappréciables acquisitions ont été réalisées déjà, le champ à féconder s'étend, large encore. Et pour ces terres à défricher, l'instrument même est parfois à trouver, et c'est de ce matériel de travail, et pour parler sans trope et sans figure, de la méthode d'investigation, que traite le livre récemment paru.

Les auteurs s'attachent tout d'abord à définir la matière sur laquelle ils vont expérimenter. Et, dès le seuil, apparaît une première et fondamentale réforme des vieilles formules de la philosophie cartésienne ou kantienne. Gardant comme un schéma commode, encore que désormais considéré comme irréel et fictif, la division classique des facultés, le Dr Toulouse et son école définissent ainsi les constituantes élémentaires des états de conscience : « L'état de conscience, disent-ils, a quatre caractères fondamentaux et irréductibles : l'intensité, l'affectivité, l'objectivation et l'affinité. En considérant l'intensité, on trouve que tout état de conscience peut, ou se présenter une première fois, et c'est l'*attention*, ou réapparaître, et c'est la *mémoire*. L'affectivité donne la notion de *peine* ou de *plaisir*. L'objectivation motrice, c'est-à-dire la tendance à l'autoréalisation, définit la *volonté*, tandis que la *certitude* relève de l'objectivation sensorielle. Le concept de l'*association* est en rapport avec le quatrième caractère, l'affinité. »

On voit, dès l'abord, quelle heureuse et nouvelle direction cette manière d'analyser les processus psychiques va donner à l'étude des phénomènes de conscience. Mais on voit à quelles regrettables confusions va nous exposer l'emploi de vocables antérieurement définis dans le sens classique, comme *attention*, *mémoire* ou *volonté*, lorsque nous les emploierons maintenant dans le sens élémentaire que leur attribue la nouvelle école. Il eût été peut-être plus sage d'attacher à des concepts originaux des représentations verbales qui leur fussent propres. D'autant que les auteurs n'ont pas hésité à le faire et très heureusement, lorsqu'il s'est agi de cataloguer les divers types de sensations.

Voici à quels termes sont ramenées les perceptions sensorielles de tout ordre :

Sensations	musculaires		Myesthésie
—	tactiles de pression		Haphiesthésie
—	douloureuses		Algoaphiesthésie
—	thermiques		Thermoesthésie
—	—	douloureuses	Algothermoesthésie
—	de formes		Stéréoesthésie
—	olfactives		Osmiesthésie
—	gustatives		Geusiesthésie
—	auditives		Acousiesthésie
—	visuelles de la lumière		Photoesthésie
—	—	des couleurs	Chromatoesthésie
—	—	des formes	Stéréophotoesthésie

On voit que cette classification sépare nettement les modes sensoriels divers d'un même organe, ceci particulièrement pour la vue dissociée en trois éléments: lumière, couleur et forme, et pour le toucher, où, en dehors même des sensations thermiques ou douloureuses, la perception tactile ne se confond pas avec celle des formes (1). En dehors de ces catégories figurent encore les sensations internes et les sensations électriques qu'on nous déclare non mesurables, ce dont le pourquoi m'échappe, je l'avoue, les courants constants pouvant être, pendant la durée d'une expérience, assez réguliers pour donner une bonne approximation.

Cet exposé théorique étant fait, nous entrons dans le vif du sujet, avec l'exposé des études techniques applicables à la mensuration de chaque mode de perception et de sensation. Nous ne pourrons, dans cette analyse déjà longue, entrer, et nous le regrettons, dans le détail de chaque méthode, de chaque manuel opératoire. Signalons cependant, parce qu'elle est admirable de simplicité, d'exactitude et de précision, la manière dont l'aphiesthésie est recherchée à l'aide d'une aiguille dont la tête traverse un trou percé dans une petite bande d'aluminium. En déposant, sans vitesse appréciable, la pointe de l'aiguille sur la zone à examiner, on obtient une pression dont la pesanteur seule de l'aiguille est fonction, sans qu'il y ait à faire intervenir la vitesse de chute ou le frottement du support.

La mensuration de l'acousiesthésie, à l'aide d'un appareil où le son est produit par la chute d'une goutte d'eau tombant d'une hauteur variable sur une plaque métallique, révèle aussi chez ses inventeurs la plus heureuse originalité.

Aux mesures des sensibilités succède l'appréciation de la mémoire par les *mental-tests*. Ce phénomène psychique complexe est étudié sous ses formes diverses, et sous chacune de ses manifestations : mémoire des perceptions élémentaires, mémoire visuelle, tactile, musculaire, verbale, intellectuelle, mémoire des positions et des expressions, mémoire des scènes complexes, mémoire musicale, mémoire abstraite des idées. Il n'est pas enfin jusqu'aux processus psychiques supérieurs : affectuosité, objectivation, association, imagination, abstraction, jugement et raisonnement, qui n'aient tenté les expérimentateurs et n'aient donné lieu à la constitution et à l'emploi de *tests* pour la plupart fort ingénieux.

(1) Il semble que ces noms, d'ailleurs heureusement choisis, eussent pu obéir un peu davantage aux lois de l'euphonie, sans violer les règles de la philologie, et que, par exemple, la suppression de certains O médians en eût rendu le prononcer plus doux : stéérésthésie, photesthésie, etc.

Il est indiscutable que, quelle que soit la valeur des méthodes employées au Laboratoire de psychologie expérimentale, certaines défectuosités et certaines lacunes n'en restent pas moins. Nous signalerons à titre d'exemple les modifications qui pourraient, à notre avis, remanier heureusement les tests destinés à l'appréciation de la mémoire musicale. Les auteurs proposent de donner, soit à l'aide d'un diapason pris dans une série, soit, plus pratiquement, à l'aide d'un piano, une note quelconque, et de jouer ensuite trois fois une gamme chromatique de vingt demi-tons telle que le son à chercher soit la dixième, puis la onzième, puis encore la dixième des notes frappées. Le sujet en expérience devra reconnaître au passage la note dans la gamme. On marquera 1 d'erreur par demi-ton. A ce test en succède un autre, consistant à frapper un accord consonant ou dissonant, et à obliger le sujet à le reconnaître ensuite dans une série d'accords formés des mêmes intervalles, mais à fondamentales chromatiquement progressives.

Il est bon de remarquer tout d'abord qu'il faut exiger de l'expérimenté, et ceci d'une façon absolue, qu'il s'engage, pour l'un comme pour l'autre test, à ne point conserver la note à reconnaître par une sorte d'empreinte laryngée ou de fredonnement intérieur, bien connu des musiciens. En effet, il n'y aurait pas, en ce cas, exercice de mémoire musicale, mais simple jugement de consonance, ce qui est une toute autre opération.

En outre, le second test nous paraît se confondre absolument avec le premier, en ce sens qu'un musicien n'aura nulle tendance à rechercher l'accord total dans les accords de même nature parmi lesquels il lui faudra le reconnaître : il se contentera très simplement de chercher la fondamentale de l'accord donné parmi celles des autres accords. Et le second test se réduit exactement au premier. C'est ce qu'une série d'expériences m'a permis de constater très facilement.

Il semble, dans ces conditions, qu'à ce test inutile, il serait bon d'en substituer un autre destiné à rechercher la mémoire harmonique. Soit un accord consonant dans un ton donné (par exemple et pour fixer les idées, l'accord parfait majeur d'*ut*). On le propose au sujet en expérience, et on fait entendre ensuite la série des accords consonants de même tonalité (accord parfait majeur et mineur, à l'état fondamental et à l'état de premier et de second renversement, accord de quinte diminuée); l'accord donné une première fois (parfait majeur, en l'espèce) doit être reconnu au passage. On pourrait faire une autre série avec les accords dissonants naturels (septième de dominante, ses renversements et ses dérivés jusqu'à la treizième de tonique).

Reste la question, beaucoup plus délicate, de la détermination et de la reconnaissance des timbres. Les auteurs déclarent avoir été arrêtés par l'impossibilité d'une transcription numérique des timbres, permettant le chiffrage des erreurs et, par conséquent, l'utilisation pratique du test. La difficulté est en effet considérable, et il ne semble pas que l'emploi successif des divers instruments d'orchestre (cordes, bois, cuivres), soit praticable et puisse servir à une expérience de laboratoire. Mais je tends à croire que des jeux d'orgue peuvent être, avec une approximation suffisante, classés et chiffrés, en allant du plus nasillard au plus ouvert (hautbois, trompette, viole de gambe, voix céleste... jusqu'à flûte harmonique, par exemple), et qu'en donnant un son de même hauteur dans chacun des registres, on peut obtenir un test assez satisfaisant.

Les réflexions et les observations suggérées au signataire de ces lignes par un chapitre qui l'intéresse plus spécialement en supposent d'analogues pour chacune des parties de la *Technique de psychologie expérimentale*. Mais ces lacunes et ces défauts inévitables dans un premier travail de défrichement, les auteurs eux-mêmes les ont reconnus avec une absolue bonne foi, en un résumé qui est un modèle de probité scientifique. Aussi convient-il de ne point trop s'attacher aux détails et d'élever le débat à une vue d'ensemble sur la méthode nouvelle proposée par MM. Toulouse, Vaschide et Piéron.

Peut-on, avec les procédés actuels ou tels que les suppose d'inévitables et prochains perfectionnements, arriver à une détermination mathématique de la valeur psychologique d'un individu ? peut-on transcrire en une équation, en une courbe ou en une intégrale la formule d'un moi ? avons-nous enfin un psychomètre ? Cela, non. Le principe reste vrai qu'en biologie, les déterminations sont d'autant plus fausses qu'elles sont plus mathématiques. Et ce n'est pas là d'ailleurs qu'est le but poursuivi par l'école psycho-expérimentale : il y avait trop à tenir compte des conditions particulièrement délicates et complexes du déterminisme expérimental ; si les sensations, si la mémoire sont mesurables, si l'intelligence l'est sous certaines formes et avec une grande approximation, la sensibilité, l'imagination et le goût artistique resteront hors de prise pour les mensurateurs les plus experts, et la synthèse du moi pensant est encore loin des atteintes de l'expérimentation. Mais ce que la science qui vient de naître et qui a si rapidement grandi et fait ses preuves, peut promettre et donner, c'est une détermination des aptitudes particulières d'un individu pour telle ou telle direction du fonctionnement cérébral. Il n'est pas indifférent de noter si un adolescent a la mémoire musicale développée ou les perceptions

chromatiques spécialement nettes. Son orientation ultérieure peut être utilement influencée par de telles recherches. Et, en dehors de cette application utilitaire, quelles ressources n'offre pas une telle méthode pour la psychiatrie, pour la biologie générale, pour l'anthropologie normale et la criminologie ? Comment trouver une base plus scientifique (et le Dr Toulouse nous l'a prouvé) à l'étude de l'homme de génie comme à celle du dégénéré inférieur ? Quels qu'en soient les tâtonnements et les lacunes, l'immense travail entrepris par MM. Toulouse, Piéron et Vaschide est de ceux qui jouent dans le progrès de la science un rôle de premier plan : les fruits qu'il porte déjà sont un sûr garant des merveilleux résultats qu'on est en droit d'en espérer.

Edmond Locard.

J. Offner : *Les spores des champignons au point de vue médico-légal.* Thèse de la Faculté de médecine de Lyon, 1904.

L'auteur s'est proposé d'étudier les champignons vénéneux et de rechercher une méthode permettant de reconnaître un empoisonnement par les champignons en cas d'expertise médico-légale. Il reprend une idée qui avait déjà été développée par M. Boudier en 1866. L'éminent mycologue avait montré la possibilité de retrouver dans le tube digestif, par l'examen microscopique, les traces des champignons ingérés et d'en reconnaître dans certains cas la nature. Aucune recherche n'avait été faite depuis dans cet ordre d'idées et la question ne méritait d'être reprise aujourd'hui que grâce aux travaux de Dangeard et Maire ; on connaît d'une façon très précise l'anatomie et la cytologie de ces végétaux.

Ce travail se divise en cinq parties. Après un court historique du sujet, l'auteur résume les caractères généraux des champignons supérieurs au point de vue botanique et toxicologique, en citant surtout les principales espèces recueillies par lui aux environs de Grenoble, qu'il étudie très soigneusement ; cela constitue la partie originale de sa thèse. On sait que la classe des champignons comprend un nombre considérable de végétaux qui se répartissent en ordres et en familles très nombreux. On y observe les formes les plus variées, depuis les champignons microscopiques tels que les levures et les moisissures jusqu'à des végétaux assez évolués tels que les Champignons proprement dits : ce sont ces derniers seulement qui font l'objet de cette étude. M. Offner énumère cependant un certain nombre de champignons microscopiques qui peuvent intéresser les médecins, parce qu'ils sont pathogènes et qu'on en retrouve les spores dans le tube digestif de l'homme. Tels sont l'*Actinomyces* qui provoque l'actinomycose, le *Saccharomyces albicans*, parasite du muguet, et certaines

moisissures (*Aspergillus* et Mucorinées) qui peuvent produire des maladies. De même, certains parasites de plantes alimentaires ont occasionné parfois chez l'homme des troubles graves : l'*Ustilago fleuum*, par exemple, parasite des baies de groseilles ; la « *rouille* », maladie des céréales; le *Claviceps purpurea,* parasite du seigle, qui détermine l'ergotisme.

Mais les champignons dont se préoccupe l'auteur appartiennent presque tous aux Champignons supérieurs qui se divisent en deux ordres : les Ascomycètes et les Basidiomycètes.

Les premiers sont rarement comestibles et rarement vénéneux, bien qu'ils renferment la Morille et la Truffe. Presque tous les champignons dangereux appartiennent aux Basidiomycètes ou champignons à chapeau ; mais, en réalité, bien peu d'espèces sont comestibles ou vénéneuses, soit à cause de leur consistance, soit à cause de leur petite taille. Gillet mentionne 188 espèces alimentaires et 97 espèces vénéneuses ou suspectes, et Quélet note 850 espèces alimentaires contre 121 suspectes ou vénéneuses. Les Basidiomycètes comprennent un certain nombre de groupes, dont les Hyménomycètes seuls sont alimentaires ; ceux-ci sont divisés en six familles, parmi lesquelles les Hydnacées et les Agaricacées surtout sont intéressantes au point de vue médical. Les Hydnacées renferment, en effet, le genre *Boletus* comestible, bien connu sous le nom de Cèpe, et d'autres qui sont réputés comme dangereux, mais sans que nous ayons là-dessus des renseignements bien précis. Quant aux Agaricacées, ils forment les plus importantes familles d'Hyménomycètes et celles qui renferment le plus d'espèces comestibles et les poisons les plus redoutables, surtout avec le genre *Amanita,* auxquels appartiennent des comestibles de grande valeur, et peut-être aussi les seuls qui, avec les Volvaires, soient de véritables poisons. Il y a deux groupes surtout, celui de l'*A. pantherina* et celui de l'*A. bulbosa muscaria*, et auxquels il faut rapporter tous les accidents mortels. Les recherches de Gillet ont montré, en effet, que, plus de quatre-vingts fois sur cent, les empoisonnements causés par les champignons sont dus à ces deux groupes. Aussi ces deux groupes méritent-ils d'attirer toute notre attention. Les alcaloïdes des Amanites sont encore incomplètement connus ; ils renferment une toxalbumine, la phalline, substance extrêmement toxique qui tue les chiens et les chats à la dose de un demi-milligramme. On en extrait aussi la choline ou nervine, moins toxique, et la muscarine qui n'est qu'un produit d'oxydation de cette dernière.

La troisième partie de ce travail, la plus intéressante au point de vue médical, est consacrée aux méthodes de recherche des empoisonnements accidentels ou criminels par les champignons. Les empoi-

sonnements accidentels, en dépit de toutes les tentatives faites pour les prévenir, ne cessent pas d'être extrêmement fréquents en France. On a publié des images représentant les champignons comestibles et vénéneux, mais ces images, le plus souvent grossièrement faites et incomplètes, sont plutôt nuisibles qu'utiles. D'autre part, il existe encore sur la question un grand nombre de préjugés, répandus dans le peuple, qu'il faut s'efforcer de combattre.

Les empoisonnements criminels sont beaucoup plus rares. D'après Chapuis, il n'y en a eu que 1 cas de 1835 à 1885, mais une autre statistique en rapporte cependant 4 cas sur 851 empoisonnements, de 1837 à 1838. Le plus souvent on mèle des substances toxiques à des champignons ; c'est ce que fit, dit-on, Agrippine à l'empereur Claude.

Jusqu'ici la chimie est restée impuissante à se prononcer dans les expertises sur les empoisonnements par les champignons. Les alcaloïdes des champignons sont encore très mal connus. La bulbosine et la phalloïdine ne sont en effet que des mélanges impurs provenant d'altérations au cours des manipulations ; la phalline ne paraît pas devoir elle-même être incriminée, car, d'une part, la symptomatologie de l'empoisonnement par les toxalbumines n'a rien de comparable à la mort par les champignons, et, d'autre part, elle est trop altérable pour qu'on puisse lui attribuer les cas de mort tels qu'ils sont observés. Quant à la muscarine, ce corps fait partie d'un grand groupe chimique, la choline, dont un certain nombre de membres seulement ont été étudiés. Les cholines sont extrêmement répandues dans le règne animal et végétal : elles donnent toutes des cristaux différents avec le réactif de Florence (triiodure de potassium). On en trouve dans la plupart de nos aliments. Florence a constaté, à l'aide de son réactif, qu'avec une quantité de farine nécessaire pour faire une bouchée de pain on peut obtenir autant de cristaux de choline voisine de la muscarine qu'en peut donner le plus dangereux champignon. Ce qui complique le problème, c'est le passage d'une choline dans une autre par transformation isomérique ou par altération pendant les manipulations. C'est à ces transformations sous l'influence de l'âge ou de la putréfaction commençante que Florence attribue la toxicité subite des champignons qui sont inoffensifs tant qu'ils sont frais. Il en est peut-être de même dans d'autres aliments, les viandes, les moules, par exemple, qui en quelques heures peuvent devenir toxiques.

La méthode la plus sûre, bien qu'actuellement très imparfaite, pour reconnaître un empoisonnement par les champignons, est l'examen microscopique des tissus des champignons et surtout de leurs spores qui sont plus résistantes. Pour cela, il suffit d'extraire une petite portion de matières fécales, de la délayer dans l'eau et de l'examiner

au microscope à un fort grossissement. Une étude minutieuse des spores des champignons s'imposerait donc : jusqu'ici, les mycologues ont peu utilisé ces organes pour leur détermination et les ont figurés d'une manière incomplète. Il serait donc temps de les étudier plus attentivement et c'est ce que l'auteur se propose de faire dans l'avenir. Une collection de préparations de spores serait aussi très utile dans les laboratoires de médecine légale, afin de pouvoir, en cas échéant, comparer les spores trouvées dans le tube digestif avec celles de la collection.

On devra ne pas confondre les spores de moisissures et de levures qui sont répandus en nombre considérable dans les poussières et que l'on rencontre aussi fréquemment dans le tube digestif, avec les spores des champignons ingérés, l'auteur signale un certain nombre de ces spores de moisissures et de levures : il en figure quelques-unes dans l'une de ses planches (pl. 11, 31 à 38). Il faudra aussi éviter de confondre les spores des champignons avec des éléments incomplètement ingérés, débris d'amidon, etc., et avec les œufs de vers intestinaux.

Ce procédé peut conduire à de bons résultats bien qu'il ne permette de se prononcer d'une façon formelle que dans un très petit nombre de cas, les spores des champignons pouvant rarement permettre une détermination.

L'auteur donne ensuite quelques indications sur la morphologie et l'anatomie des spores des Basidiomycètes. Celles-ci sont ovoïdes ou allongées, toujours unicellulaires ; elles renferment un ou plusieurs noyaux et très souvent des globules d'huile. Elles sont enveloppées de deux membranes : une membrane interne, l'endospore, et une membrane externe, l'épispore ou exospore ; cette dernière est quelquefois couverte de verrues, d'épines ou de protubérances et possède souvent des colorations particulières. Les spores présentent, en outre, généralement une petite échancrure sur chacune de leurs deux extrémités longitudinales ; l'une est le point d'insertion de la spore avec le filament qui la portait, et l'autre, le pore germinatif par où se fait la germination.

M. Offner termine sa thèse par une description détaillée des spores des différents champignons vénéneux et comestibles qu'il a étudiés. Deux planches, que nous reproduisons ici, sont consacrées à la figuration de ces spores.

Cette thèse constitue donc un travail très intéressant, la méthode est ingénieuse et mériterait d'être développée ; il faut souhaiter que l'auteur, qui est préparateur de botanique à la Faculté des sciences de Grenoble, continue dans cette voie, comme il se le propose.

A. Guilliermond.

EXPLICATION DES PLANCHES

Sauf indication contraire, toutes les figures sont dessinées à un grossissement de 1.000 diamètres.

PLANCHE I

Fig. 1. Hyménium de Russule : *b*, baside ; *p*, paraphyse ; *c*, cystide (*Gr. 500*). — Fig. 2. Spores de *Craterellus cornucopioides*. — Fig. 3. Spore de *Clavaria Botrytis*. — Fig. 4. Spore de *Clavaria pistillaris*. — Fig. 5. Spore de *Sparassis crispa*. — Fig. 6. Spores d'*Hydnum repandum*. — Fig. 7. Spore d'*Hydnum Erinaceus*. — Fig. 8. Spore d'*Hydnum coralloides*. — Fig. 9. Spores d'*Hydnum imbricatum*. — Fig. 10. Spores de *Polyporus sulfureus*. — Fig. 11. Spore de *Polyporus Pes-Capræ*. — Fig. 12. Spore de *Polyporus frondosus*. — Fig. 13. Spores de *Fistulina hepatica*. — Fig. 14. Spores de *Boletus edulis*. — Fig. 15. Spores de *Boletus scaber*. — Fig. 16. Spore de *Boletus versipellis*. — Fig. 17. Spores de *Boletus Satanas*. — Fig. 18. Spore de *Boletus luteus*. — Fig. 19. Spore de *Strobilomyces strobilaceus* (d'après Hennings). — Fig. 20. Spores de *Cantharellus cibarius*. — Fig. 21. Spores de *Clitocybe* (*Cantharellus*) *aurantiaca*. — Fig. 22. Spore de *Paxillus involutus*. — Fig. 23. Spore de *Paxillus leptopus*. — Fig. 24. Spores de *Gomphidius glutinosus*. — Fig. 25. Spores de *Gomphidius viscidus*. — Fig. 26. Spores d'*Hygrophorus pudorinus*. — Fig. 27. Spores de *Lactarius deliciosus*. — Fig. 28. Spore de *Lactarius subdulcis* (d'après Fayod). — Fig. 29. Spore de *Russula virescens*. — Fig. 30. Spore de *Russula veternosa*. — Fig. 31. Spore de *Russula emetica*. — Fig. 32. Spores de *Marasmius oreades*. — Fig. 33. Spores de *Caprinus comatus*. — Fig. 34. Spores de *Caprinus atramentarius*. — Fig. 35. Spores d'*Hypholoma fasciculare*. — Fig. 36. Spores d'*Hypholoma appendiculatum*. — Fig. 37. Spores de *Stropharia Coronilla*.

PLANCHE II

Fig. 1. Spores de *Stropharia æruginosa*. — Fig. 2. Spores de *Psalliota campestris*. — Fig. 3. Spores d'*Hebeloma fastibile*. — Fig. 4. Spores de *Pholiota Ægerita*. — Fig. 5. Spores d'*Entoloma sericeum*. — Fig. 6. Spores de *Clitopilus Prunulus*. — Fig. 7. Spores de *Volvaria gloiocephala*. — Fig. 8. Spore de *Volvaria volvacea* (d'après Cooke). — Fig. 9. Spore de *Volvaria pusilla*. — Fig. 10. Spores de *Pleurotus Eryngii*. — Fig. 11. Spore de *Laccaria laccata*. — Fig. 12. Spores de *Clitocybe viridis*. — Fig. 13. Spores de *Clitocybe aggregata*. — Fig. 14. Spores de *Tricholoma rutilans*. — Fig. 15. Spores de *Tricholoma sulfureum*. — Fig. 16. Spores d'*Armillaria imperialis*. — Fig. 17. Spores d'*Armillaria robusta*. — Fig. 18. Spores d'*Armillaria mellea*. — Fig. 19. Spore de *Lepiota procera*. — Fig. 20. Spores de *Lepiota pudica*. — Fig. 21. Spores de *Lepiota granulosa*. — Fig. 22.

Spores de *Lepiota cristata*. — Fig. 23. Spores d'*Amanita citrina*. — **Fig. 24.** Spores d'*Amanita phalloides*. — Fig. 25. Spores d'*Amanita cæsarea*. — Fig. 26. Spores d'*Amanita muscaria*. — Fig. 27. Spore jeune de la même espèce. — Fig. 28. Spore d'*Amanita pantherina*. — Fig. 29. Spores d'*Amanita rubescens*. — Fig. 30. Spore d'*Amanitopsis vaginata*. — Fig. 31. Fragment d'hyménium de *Morchella conica*: *a*, asques ; *p*, paraphyse (*500 gr.*). — Fig. 32. Spore de *Morchella esculenta*. — Fig. 33. Spore d'*Helvella elastica*. — Fig. 34. Spore de *Gyromitra esculenta*. — Fig. 35. Asque 4-sporé de *Tuber melanosporum* (*500 gr.*). — Fig. 36. Appareil conidien de *Penicillium crustaceum* (*500 gr.*). — Fig. 37. Cellules de *Saccharomyces apiculatus*. — Fig. 38. Spore de *Fusicladium* sp. — Fig. 39. Spore d'une Sphæriacée. — Fig. 40. Spore de *Pleospora vulgaris*. — Fig. 41. Spore de *Septoria* sp. — Fig. 42. Filament conidien de *Torula herbarum*.

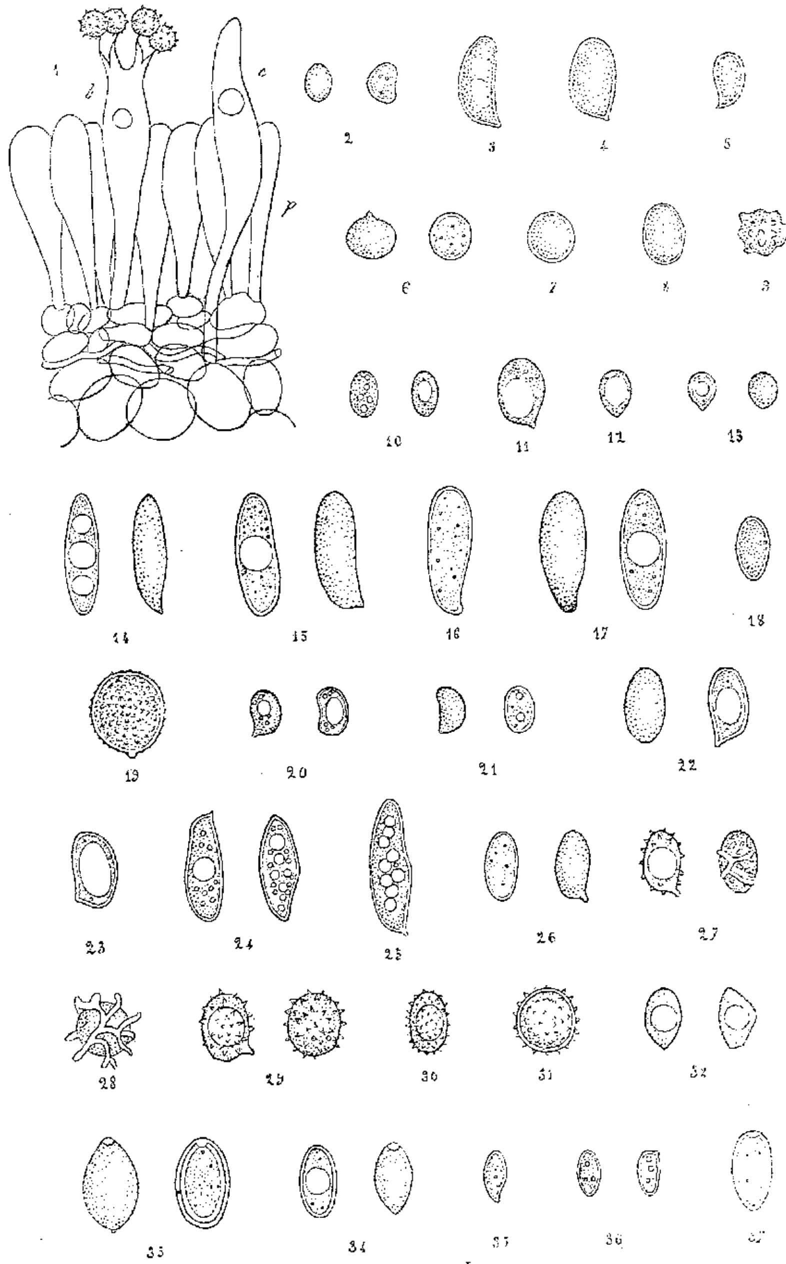


Planche I

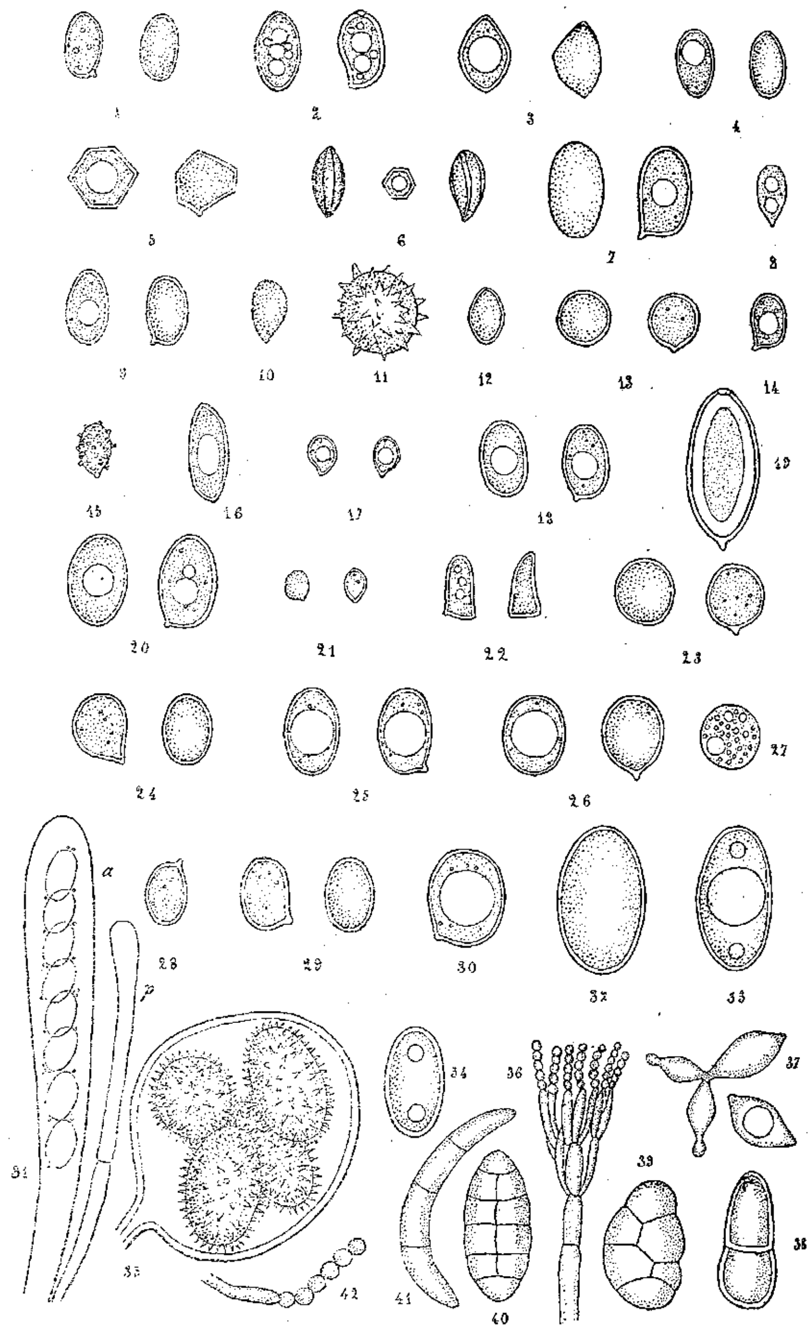

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
a
28
29
30
32
33
p
34
36
37
31
39
38
35
42
41
40

PLANCHE II

Organisation d'un service de médecine mentale dans les prisons.

M. le Dr Masoin, dans une communication faite au Congrès des aliénistes et neurologistes de France et des pays de langue française, tenu à Bruxelles en août 1903, a rendu compte du fonctionnement en Belgique, d'un service de médecine mentale dans les prisons.

Il y a dans son mémoire des chiffres éloquents, des idées originales, des observations instructives dus à la longue pratique de ce spécialiste. Il est, je crois, de la plus haute utilité de les noter dans nos *Archives*. Le jour approche où l'on verra la nécessité absolue, dans les autres pays, d'imiter ce qu'ont fait les Belges. Les paroles du ministre Jules Le Jeune, si vivement applaudies par les congressistes en 1892, sont de plus en plus vraies : « La discipline exige que les détenus qui simulent la folie soient soumis à des mesures de correction. Il est donc indispensable que l'administration soit renseignée sûrement et promptement sur l'état mental des détenus dont la conduite, contraire à l'ordre intérieur de la prison, offre les apparences de la démence. L'humanité commande d'ailleurs, de soustraire sans délai au séjour de la prison ceux dont l'état mental réclame des soins qu'ils ne peuvent recevoir que dans un asile d'aliénés. »

Le service de médecine mentale fut créé en Belgique par arrêté royal du 30 mars 1891. Le médecin aliéniste n'est pas seulement chargé de dépister la folie réelle ou simulée, mais encore d'examiner tout détenu dont la conduite présente quelque anomalie qui donne lieu de suspecter son état mental.

Ce service fut confié par la Belgique à trois médecins : MM. J. Morel, F. Semal et E. Masoin. Les établissements pénitentiaires du royaume sont répartis en trois circonscriptions desservies chacune par un médecin aliéniste.

Le directeur de la prison requiert directement le médecin spécialiste lorsqu'un détenu présente quelque anomalie qui donne lieu de suspecter son état mental et celui-ci, après visite, adresse son rapport à l'administration centrale.

Les médecins aliénistes pourront prendre connaissance du dossier de l'écrou de chacun des détenus soumis à leur examen. Le personnel de la prison leur fournira tous les renseignements qu'ils jugeront utiles à l'accomplissement de leurs fonctions. Ils obtiendront communication lorsqu'ils en feront la demande à l'administration des dossiers judiciaires des détenus.

Cette première organisation fut modifiée en 1892.

On crée des inspections trimestrielles dans lesquelles les médecins aliénistes doivent procéder à un examen général, au point de vue

mental, des condamnés à une peine de plus de six mois, détenus dans les prisons de leurs circonscriptions respectives, ayant encouru des punitions disciplinaires répétées; ainsi que des condamnés du chef d'assassinat, meurtre, viol, incendie ou empoisonnement entrés pendant la période trimestrielle.

Une deuxième modification fut apportée en 1896. Les trois circonscriptions précédemment établies sont réduites à deux. Enfin les inspections trimestrielles sont supprimées.

Quels ont été les résultats de ce service ainsi organisé :

1° l'augmentation du nombre des détenus qui furent envoyés à l'asile, voici les chiffres :

1875 à 1890 la moyenne des séquestration avait été de. . . . . 0,47 pour cent par an dans la masse des condamnés

1891 à 1898 . . . . 0,83 —

1898 à 1902 . . . . 1,06 —

Il faut ajouter avec M. Masoin que la fréquence de la folie dans la population libre augmente également pour expliquer ces écarts de chiffres.

C'est ainsi qu'en Belgique la moyenne a été en :

1877 . . . . 0,143 pour cent

1885 . . . . 0,159 —

1890 . . . . 0,176 —

2° La constatation intéressante de ce fait que parmi les condamnés reconnus aliénés la folie paralytique est excessivement rare.

Sur 152 séquestrations (dont 130 hommes et 22 femmes), M. le Dr de Rode a noté cinq cas suspects chez des alcoolisés et un seul cas douteux en dehors de l'influence alcoolique.

Sur 167 séquestrations, M. Masoin n'a reconnu qu'un fou paralytique.

La statistique du Dr Lentz, médecin directeur de l'asile de Tournai, est aussi éloquente. Pendant une période de seize années sur 4.166 aliénés, il relève 516 paralytiques. Dans le même espace de temps, sur 428 condamnés admis à l'asile, il ne trouve que 15 paralytiques, soit une proportion de 1 à 8,

Telle est l'organisation de ce service et les résultats qu'il a fournis. Dans un petit pays comme la Belgique, son fonctionnement est facile, il y a peu de prisons et elles sont toutes situées à une distance peu considérable des centres où résident les deux médecins aliénistes, spécialement designés pour ce service. Cependant M. Masoin fait remarquer l'impossibilité dans laquelle il s'est trouvé souvent de

faire des examens suivis à cause de l'éloignement. A son point de vue le service serait beaucoup mieux fait si les médecins des prisons en étaient chargés. Il s'élève contre la centralisation des services dans les mains de deux spécialistes pourtout le royaume. Bien entendu, il serait nécessaire que les médecins nommés pour chaque prison fussent munis de connaissances spéciales en psychiatrie.

En ce qui concerne la suppression des inspections trimestrielles, M. Masoin montre qu'elles étaient en effet superflues : « Ce n'est pas quand la justice a prononcé son arrêt irrévocable et quand les portes de la prison se sont refermées, ce n'est pas alors qu'il importe de préciser l'état mental. »

Dr Étienne Martin.

REVUE DES JOURNAUX ET SOCIÉTÉS SAVANTES

Lettres d'Allemagne

Breslau, 23 septembre 1904.

L'exposition du charlatanisme à Breslau. — A l'occasion de la soixante-seizième Assemblée des naturalistes et médecins allemands, qui se tient actuellement à Breslau, une exposition du charlatanisme a été organisée par la « Société allemande pour la lutte contre le charlatanisme » (*Deutsche Gesellschaft zur Bekœmpfung des Kurpfuschertums*). Je l'ai longuement visitée : elle éveille tout autre chose qu'un simple intérêt de curiosité, et à voir ainsi exposée, matérialisée, pour ainsi dire, la question des charlatans, on se rend compte de toute sa gravité et des problèmes si complexes qui s'y rattachent. Ces problèmes sous des formes diverses se posent, à l'heure actuelle, dans tous les pays, et partout, la lutte s'impose : aussi l'exposition de Breslau vaut-elle d'être étudiée.

On est surpris, tout d'abord, d'une telle abondance de documents, de « pièces à conviction » de tout ordre : elles ont été patiemment rassemblées par MM. les D[rs] Carl Alexander (de Breslau), Reissig (de Hambourg), Kantor (de Warnsdorf) et par M[lle] Ludewig-Bunzlau (de Hambourg) ; une part importante a été fournie par le Conseil local de santé (*Ortsgesundheitsrat*) de Carlsruhe. Elles sont disposées en un certain nombre de sections, dont la simple énumération suffit à montrer que l'histoire du charlatanisme est là tout entière, en raccourci : réclames des *Kurpfuscher* et des fabricants de remèdes secrets ; le charlatanisme en grand dans les Instituts et les sanatoria ; les remèdes secrets, méthodes diverses de cure « sans poison » ou « sans opération » ; la médecine naturelle ; mysticisme et scientisme; statistiques et enquêtes ; la situation légale des *Kurpfuscher* dans l'empire allemand ; lutte privée et publique contre le charlatanisme ; documents historiques et ethnologiques.

Il est bien certain que l'état présent de la législation allemande favorise singulièrement le métier de guérisseur ; la *Gewerbefreiheit*, la liberté des métiers établie en 1869, a entraîné la *Kurierfreiheit :* chacun est libre de « guérir », comme de faire de la menuiserie ; bien entendu, l'usurpation du titre de médecin tombe sous le coup de la loi, mais,— contrairement à la législation française, autrichienne, etc.,

— il n'y a pas d'exercice illégal de la médecine. Le premier venu, — et les enquêtes déposées à l'exposition de Breslau démontrent que 70 pour 100 des *Kurpfuscher* n'ont pas dépassé l'école primaire, — le premier venu imagine un breuvage contre le rhumatisme, une mixture antigoutteuse ; il annonce son « invention », il la prône dans les journaux et par tous les moyens de publicité, il la débite, il fait métier de guérir le rhumatisme ou la goutte ; il en a le droit, c'est la *Kurierfreiheit*. On voit jusqu'où peut conduire une pareille disposition légale, et, bien qu'on ait cherché à en restreindre les conséquences, l'équivoque n'en subsiste pas moins.

C'est là, sans doute, une des principales causes de l'extension surprenante et de la progression du charlatanisme en Allemagne ; ce n'est pas la seule, toutefois, car en d'autres pays, malgré la loi, l'évolution croissante du charlatanisme n'est pas douteuse.

Toujours est-il que les statistiques reproduites à l'exposition du *Kurpfuschertum* sont singulièrement suggestives. Elles procédent surtout de la grande enquête qui a été entreprise de 1899 à 1901, dans tout l'empire, par les soins des chambres médicales, et qui se poursuit toujours, comme nous le dirons tout à l'heure. Quelques chiffres valent d'être reproduits : à Berlin, on ne comptait, en 1879, que 29 *Kurpfuscher*, soit 0,2 pour 10.000 habitants ; en 1882, il y en a 142, soit 1.2 pour le même nombre d'habitants, en tenant compte, bien entendu, de l'accroissement de la population ; en 1888, 227 (soit 1.5) ; en 1894, 335 (1.9) ; en 1897, 476 (2.7) ; enfin, en 1902, les chiffres extraits du recueil officiel *Das Gesundheitswesen des preussischen Staates* sont les suivants : pour Berlin, en y comprenant Charlottenbourg, Schœneberg et Rixdorf, 973 charlatans, 3,260 médecins, soit une proportion de charlatans de 4,34 pour 10.000 habitants. Le nombre relatif des médecins et des *Kurpfuscher* varie naturellement ; dans certains districts, ils sont presque égaux : par exemple, dans le *Regierungsbezirk* de Francfort-sur-l'Oder, on relève 294 médecins, 251 charlatans ; enfin, pour toute la Prusse, il y avait, toujours en 1902 et d'après les chiffres officiels, 15.400 médecins et 11.04 *Kurpfuscher* ; et, depuis lors, la progression ascendante du charlatanisme ne paraît pas s'être ralentie notablement.

C'est que, à côté des charlatans isolés, rebouteurs ou médicastres, une place considérable doit être faite aux « grandes exploitations » — qui ont leur publicité, leurs agences, leurs commis-voyageurs comme les meilleures maisons de commerce — et, en particulier, à la soi-disant médecine naturelle (*Naturheilkunde*).

La collection énorme de réclames qui figurent dans les sections de l'exposition et leur classement montrent, pour ainsi dire en action,

ces diverses formes de charlatanisme. Ces réclames représentent tous les types connus : d'abord les annonces, qui, de fait, foisonnent dans un grand nombre de journaux allemands ; signalons une série de 200 annonces de ce genre, recueillies dans le seul *Berliner Lokal-Anzeiger*, au cours des trois derniers mois de 1903; puis viennent les circulaires, les prospectus, les attestations de malades « guéris et reconnaissants », que sais-je ? tous ces appeaux sans nombre qui, par leur « exposition » et leurs similitudes, semblent plus grossiers encore. Quelques-unes de ces réclames ne laissent pas que d'être curieuses : tels les « appels au peuple de Francfort », *An meine lieben Frankfurter*, signés d'un certain Jacobi, qui sut attirer de la sorte 2.570 malades en huit mois. Quelques-unes de ces réclames prêtent à des poursuites, mais presque toujours le texte en est assez habilement conçu pour échapper à toute répression ; les *Kurpfuscher* se gardent bien, en général, d'usurper le titre de médecin ; de fait, ils n'en ont pas besoin : l'un d'eux signait crânement : *nicht approbirter Arzt*, ce qui équivaut en français à : médecin sans diplôme. Un autre s'intitulait : « propriétaire d'une maison de santé pour les maladies rhumatismales, approuvée (*gewerblich bestætigter*) par le gouvernement royal ». Quant aux titres universitaires ou hospitaliers, on ne voit point les *Kurpfuscher* s'en affubler, comme en d'autres pays, où les conditions différentes de la législation et des mœurs exigent des procédés différents de réclame ; il y a toute une comparaison fort intéressante à faire.

Ce n'est point, d'ailleurs, que des médecins et surtout des pharmaciens ne se rencontrent dans le *Kurpfuschertum ;* on trouve, à l'exposition, un certain nombre d'ordonnances de charlatans connus, signées, pour la régularisation, par des médecins « hommes de paille », et aussi d'assez nombreuses réclames de pharmaciens charlatans. Et ces sortes de choses, hélas ! ne sont pas neuves : ce qui est nouveau, peut-être, et utile, c'est de les « exposer ».

Un peu plus loin, nous arrivons à la collection des remèdes secrets plus ou moins bizarres : c'est la partie amusante de l'exposition ; elle vaudrait d'être tout à fait publique. parmi tous ces liquides divers, ces pilules, ces poudres, il y a lieu de signaler la panacée d'un certain berger guérisseur des environs de Hambourg, qui établissait son « diagnostic » au vu des cheveux adressés sous enveloppe, et qui est devenu, à ce métier, gros propriétaire foncier. On trouve encore là plusieurs variétés « d'huile pour entendre » (*Gehœrœl*), le sel gastrique universel, l'eau à électricité négative, etc. Laissons cela, mais signalons, tout à côté, le recueil du docteur en pharmacie Max von Waldheim, intitulé *Spécialités médicales*, et contenant l'énuméra-

tion de tous les remèdes secrets et spécialités connus jusqu'en 1896, avec leur composition.

Quelques « appareils » valent aussi une mention, par leur étrangeté : c'est, d'abord, exposé en bonne place, un audiphone invisible, provenant d'un Institut national de la surdité, à Paris; et puis, la croix de Volta, « brevetée en Angleterre, en France, en Belgique, au Canada, aux Indes »; les chaînes préservatrices de la goutte (*Gichtkette*), le masque antiépidémique, le suspensoir électrique, etc. Il faut remarquer que la plupart de ces bizarreries sont brevetées, et que ce brevet devient, pour les « inventeurs », un titre largement exploité.

De vieux livres de charlatans, exposés tout près, avec des amulettes, des fétiches, etc., émanant de l'Institut anthropologique de Breslau, montrent qu'il y aurait à faire toute une histoire de charlatanisme à travers les âges; à notre sens, une exposition qui comprendrait le plus grand nombre possible de ces appareils de guérisseurs, anciens et modernes, et qui serait ouverte au public, deviendrait une leçon de choses, plus efficace peut-être que bien d'autres moyens de lutte et de propagande.

Mais la question du charlatanisme s'élargit singulièrement avec la médecine naturelle; il ne s'agit plus, cette fois, de « praticiens » plus ou moins isolés; il y a là toutes les apparences d'une pseudo-doctrine, qui s'enseigne et se propage au grand jour. Le fameux abbé Kneipp eut des émules et des successeurs, et l'on reste stupéfait à voir, exposée, toute l'immense « littérature » de la *Naturheilkunde*. Ce ne sont pas seulement des brochures, des feuilles volantes, des discours : ce sont de gros « Traités » en plusieurs volumes, enluminés de planches anatomiques, destinées à leur donner un cachet scientifique, et d'autres planches représentant les divers modes de « l'application de l'eau ». Tels, les « ouvrages » de Bilz — *Das neue Naturheilverfahren* (traduit en français), — de Kühne, de Platen, et de tant d'autres. Et tout cela s'est vendu, et se vend. Une statistique extrêmement curieuse, dressée en 1901 par M. le Dr Reissig, en fournit la preuve : pour les divers traités et manuels de la « science nouvelle de guérir », de la « thérapeutique naturelle », le nombre d'exemplaires vendus pendant les quinze dernières années représentait une somme de quatorze millions de marcs (17.500.000 francs); l'ouvrage de Bilz tient la tête dans ces tirages fantastiques, et les exemplaires vendus depuis 1886 dépassent le million; les diverses « œuvres » de Kneipp n'atteignent que le chiffre de 126.000 exemplaires : il est vrai que Kneipp est mort en 1897 et que le mouvement s'est, depuis lors, activement poursuivi. Ce n'est pas tout, à côté des « livres

de fond », avec les brochures, innombrables, il convient de mentionner les journaux du « parti », et surtout le principal organe, le *Naturarzt*, qui en est à sa trente-deuxième année, et qui compte 125.000 abonnés.

La propagande a d'autres moyens encore de s'exercer : elle se fait ouvertement, dans des réunions publiques, dans des conférences ; et j'ai sous les yeux le texte d'une affiche très voyante, apposée il y a deux ans, sur les murs de Breslau, et qui annonce pour le soir une réunion publique contradictoire, *Diskussions-abend*, sur le thème suivant : Médecine naturelle ou science médicale classique? Qui a raison? — Et l'exemple est loin d'être isolé : on a compté, en 1902, jusqu'à 3.056 discours ou conférences de ce genre.

Tout cela révèle une organisation complète, et, de fait, il existe toute une série d'associations, de *Vereine*, des adeptes de la médecine nouvelle, et en particulier le *Deutsche Verein der Naturærzte und Naturheilkundigen*, et le *Deutsche Bund der Vereine für Gesundheitspflege und arzeneilose Heilweise*, autrement dit : l'Union allemande des associations pour le soin de la santé et le traitement sans médicaments. Or, ces associations font des élèves, annoncent des cours, et délivrent des « diplômes ».

Toute cette partie de l'exposition de Breslau est une des choses les plus étranges qui se puissent voir, et l'intérêt en est général, non seulement au point de vue philosophique, mais aussi parce que la médecine nouvelle ne se cantonne pas à l'Allemagne, et que ses « livres » se colportent bien au delà des frontières.

Il est donc très intéressant de connaître quelles mesures de défense ont été prises, par l'initiative publique et privée, contre une telle invasion de charlatanisme : tel est l'objet de la dernière section de l'exposition, à laquelle je passe tout de suite, en signalant seulement un certain nombre de documents ayant trait à la « médecine mystique », aux scientistes, et aux adeptes de mistress Mary Baker Eddy, qui ont aussi leurs associations et leur journal.

Bien entendu, il y a là toute une série de faits qui sont propres à l'Allemagne et en rapport avec l'état présent de sa législation, et sur lesquels nous n'insisterons pas ; il est évident que la *Kurierfreiheit* est un anachronisme, qu'elle détonne dans le milieu allemand, si fortement organisé, et que le charlatanisme ne saurait être enrayé sans une réforme préliminaire de la loi ; il semble, d'ailleurs, que cette réforme ne soit pas si aisée à obtenir, car les *Kurpfuscher* de toute espèce comptent de puissants appuis, jusque sur les marches des trônes, dit-on. Mais on aurait tort de croire qu'un texte de loi suffise — et l'on en sait quelque chose en France — pour supprimer le mal ;

encore faut-il que la loi soit appliquée, que l'application en soit provoquée, que la défense soit organisée; encore faudrait-il, pour obtenir mieux, qu'une action efficace fût exercée sur l'esprit public. C'est à ces divers points de vue que l'on peut trouver, à l'exposition de Breslau, quelques renseignements utiles.

Une des premières mesures qui aient été prises, en présence du charlatanisme croissant, a été la recherche des charlatans, l'établissement de statistiques, et les grandes enquêtes dont nous avons parlé; la Société pour la lutte contre le charlatanisme continue ces enquêtes : par ses soins, deux types de feuilles schématiques sont envoyés aux médecins, les unes ayant trait aux charlatans (nom et adresse, métier antérieur, « spécialité », condamnations antérieures); les autres aux remèdes secrets (nom de la drogue, sa composition, prix de vente, valeur réelle, nom du fabricant). Pareilles enquêtes pourraient donner, ailleurs, des résultats inattendus, et une base précise à des actions ultérieures. Cette Société pour la lutte contre le charlatanisme a été fondée en 1902; ce n'est pas la première, car, depuis 1880, il existe en Hollande une société semblable, qui a pour organe le *Maandblad uitgegeven door de vereeniging tegen de kvakzalverig*, publié à Amsterdam; une autre société est en voie de formation en Autriche. La société allemande, qui a son siège à Berlin et pour président M. le Dr Siefart, paraît fort active, et l'exposition organisée à Breslau, sous ses auspices, en témoigne. Rien d'efficace ne saurait être fait, dans cette lutte contre le charlatanisme, que par l'entente des médecins et la collaboration des associations médicales; or, l'on ne souffre pas également, à tous les degrés de ce qu'on est convenu d'appeler la hiérarchie médicale, de la concurrence des charlatans, et cela explique qu'il y ait, dans tous les pays, des égoïsmes indolents et de hautaines indifférences; pourtant la question est si grave qu'elle intéresse l'existence même de la profession médicale, honnête et libre, et, nulle part, la solidarité effective n'est plus nécessaire.

Dr F. Lejars,
Professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris.

(*Semaine médicale*, septembre 1903.)

REVUE DES JOURNAUX ÉTRANGERS

L'Assistance oculistique en Russie. — Le dernier rapport de l'Assistance pour la prophylaxie de la cécité en Russie indique que les dépenses de cette administration dépassent 100.000 roubles (270.000 fr.) par an. Pendant l'année du dernier rapport, on a employé cette somme pour envoyer 29 colonnes volantes d'oculistes dans diverses provinces de l'empire. Ces colonnes ont soigné 48.830 malades et pratiqué 18.155 interventions chirurgicales. Pendant les dix dernières années, l'Assistance oculistique a organisé 266 colonnes volantes qui ont soigné 436.735 malades et pratiqué 138.612 opérations.

En outre de ces colonnes mobiles, l'administration entretenait encore des postes fixes d'oculistes ainsi que des polycliniques ophtalmologiques. Le nombre de ces dernières augmente d'année en année. Alors qu'en 1893, il n'y avait encore que 4 établissements de ce genre en province, en 1903, on en comptait 145. Les postes fixes d'oculistes sont généralement organisés dans les hospices des *zémstwo's* et dans les hospices de campagne, de même que dans les hôpitaux. Ils se répandent de plus en plus non seulement dans la Russie d'Europe, mais encore en Sibérie. (*Vratch russe*, n° 7, 1904.)

La mortalité des médecins aux Etats-Unis. — Il y a, en ce moment, aux Etats-Unis de l'Amérique, environ 95.000 médecins régulièrement diplômés (*regular practitioners*). Or, d'après les relevés faits en 1902, il en est mort 1.400, ce qui constitue une mortalité de 14,74 p. 1.000. D'après les statistiques des compagnies américaines d'assurance pour la vie, la mortalité parmi les médecins serait :

7	pour mille	à 25 ans
15	—	35 —
21	—	35 —
34	—	45 —
112	—	65 —

(*Medical News*, 6 février 1904.)

Monopole et alcoolisme. — Il résulte des matériaux recueillis par l'administration du zémstwo du gouvernement de Kharkoff, qu'avant l'introduction du monopole de la vente des spiritueux dans le gouvernement de Kharkoff, la consommation moyenne de l'alcool pendant les trois dernières années était de 131.914.991 veder (1 vedro = 12 litres 290) par an. Or, depuis l'introduction du monopole, la consommation d'alcool dans le même rayon a augmenté jusqu'à 151.695.882 veder par an. (*Vratch russe*, n° 8, 1904.)

Le lait et la mortalité infantile. — Le bureau d'hygiène de Chicago a constaté une sérieuse diminution de la mortalité infantile dans cette ville et attribue ce résultat à l'inspection des laiteries et de la vente du lait. En 1903, en effet, la mortalité infantile a été la plus basse de celles qu'on ait jamais observé, de 88 p. 100 plus basse qu'en 1902, de 9,4 p. 100 plus basse qu'en 1901, de 57 p. 100 au-dessous de la mortalité moyenne pendant le décennaire de 1890 à 1900. La mortalité des enfants au-dessous de cinq ans a été en 1891 de 110,38 par 10.000 habitants ; en 1903, elle n'a été que de 41,7 p. 10.000. (*American Medicine*, 30 janvier 1904.)

Les médecins en Italie. — Voici, d'après le dernier recensement de la population en Italie, le nombre des représentants des professions médicales dans ce pays :

	TOTAL	DONT FEMMES
Médecins et chirurgiens	22.168	29
Dentistes	813	18
Accoucheuses	13.887	13.887
Vétérinaires	2.500	»
Pharmaciens	16.740	140
Chirurgiens-barbiers / Opérateurs de cors / Masseurs	696	42
Infirmiers	6.342	»
Gardes malades	6.767	6.767
	69.913	20.883

(*Gaz. degli ospedali*, 25 février 1904.)

Prétentions policières. — A Birmingham (Angleterre), le chef de la police a adressé aux médecins, à l'occasion d'un infanticide dont l'auteur échappait aux recherchls de la justice, une lettre circulaire dans laquelle il demandait de le renseigner sur les femmes qui avaient été en traitement ces derniers temps et susceptibles d'être soupçonnées du crime en question. Les médecins n'ont pu que protester contre cette tentative de les abaisser au rang d'agents de police. Le *Journal of the american medical Association* (13 février), qui appuie de son autorité cette protestation semble admettre cette délation dans les cas où le médecin est *sûr* de connaître le meurtrier. Et le secret professionnel, qu'en fait l'honorable organe du syndicat des médecins américains ? Est-ce qu'en Amérique ou en Angleterre ce secret ne serait qu'un vain mot ?

Dangers de l'exercice illégal de la médecine. — N'est-ce pas de l'exercice illégal de la médecine que de lancer dans le public des

cachets contre les migraines, maux de tête, céphalées ou tout autre symptôme morbide ou désagréable ? Or, ces cachets de plus en plus répandus dans la population qui en use et abuse font de nombreuses victimes, encore que la plupart échappent à la connaissance des médecins. Le *Medical Age* (10 février), raconte de nouveau le cas d'une femme de Duluth (état Minnesota, Etats-Unis) qui après avoir absorbé deux tablettes d'une anti-migrainine quelconque tomba dans le coma et mourut. Il est certain que beaucoup de ces remèdes provoquent du collapsus cardiaque et qu'une surveillance de la vente de ces drogues souvent secrètes s'impose non seulement en... Amérique.

Bilan de la guerre du Transvaal. — Le ministre de la guerre vient d'adresser au parlement anglais son rapport sur la guerre anglo-boër. De ce document officiel, il résulte que le nombre des personnes tuées ou mortes des blessures s'élève à 719 officiers et 6.863 hommes, que les morts de fièvre typhoïde sont au nombre de 183 officiers et 7.807 hommes et ceux des autres maladies — 223 officiers et 4.996 hommes. (*Brit. med. Journal*, 5 mars 1904.)

Les livres de médecine en 1902-1903. — On a compté que, pour la médecine seule et en exceptant les thèses, rapports et publications analogues, on a publié dans l'année académique 1902-1903, le nombre de livres suivant : en Amérique 367, en Angleterre 250, en France 288, en Allemagne 364 ; en outre, à cette liste il faut ajouter les 382 éditions nouvelles de vieux livres de médecine. (*Gaz. degli ospedali*, 13 mars 1904).

La hausse sur le camphre. — Une des nombreuses conséquences de la guerre d'Extrême-Orient est la hausse sur le prix d'un produit pharmaceutique très usité, le camphre. Presque tout le camphre employé en Amérique provient du Japon et de l'île Formose. Or, le gouvernement japonais a prohibé l'exportation de cette substance qui est employée pour la fabrication de la poudre sans fumée. (*Medical Age*, 25 février 1904.)

La lèpre aux Indes. — John F. Jackson qui a visité récemment les Indes rapporte qu'il y a dans ce pays environ 500.000 lépreux qui vivent dans la plus grande misère ; une missionnaire améri-qaine, Miss Mary Reed, travaille depuis douze ans au soulagement de ces malheureur. Elle a fini par être elle-même atteinte de cette triste affection. (*American Medicine*, 20 février 1904.)

Quelques centenaires. — A Chicago vient de mourir la nommée Sophia u Gab, née il y a 129 ans comme serve dans une plantation près Richmond (Etat de Virginie). D'autre part, le 1er mars de cette année est mort à New-Brunswick, un certain Noah Raby, né en 1772, auquel il ne manquait qu'un mois pour avoir 132 ans. (*Medical Record*, 5 mars 1904.)

Un hôpital maritime. — A Washington on a commencé la construction d'un nouvel hôpital maritime composé de six bâtiments et qui reviendra à 710.000 francs environ. (*Journ. of the american med. Assoc.*, 5 mars 1904.)

Contre les réclames. — Sur le bureau de la Chambre législative de l'Etat New-York, on vient de déposer un projet de bill défendant à partir du 1er juin de cette année, la reproduction des personnages ou des parties du corps dans les réclames, sur les remèdes et appareils brevetés. Font exception, les annonces dans les journaux de médecine. (*Medical Record*, 5 mars 1904.)

Une mesure gênante. — Les conducteurs du chemin de fer métropolitain à New-York se plaignent amèrement de la récente mesure qui leur défend d'humecter leurs doigts avec de la salive pour détacher les billets du carnet à souches avant de les remettre aux voyageurs. (*American Medicine*, 27 février 1904.)

Suites d'un incendie. — On se rappelle le récent incendie qui a détruit une partie de la ville de Baltimore et qui a particulièrement intéressé le célèbre hôpital de John Hopkins, ainsi que l'Ecole de médecine annexée à cet hôpital. Ce désastre aura sa répercussion non seulement sur une institution locale, mais deviendra sensible à tous les médecins de l'Amérique. Déjà les revenus de John Hopkins Hospital ont diminué de 300.000 francs par an par suite de la perte de rente que lui donnaient les 64 bâtiments dévorés par le feu. Cette institution est condamnée à faire des économies sur toutes ses entreprises scientifiques et pratiques. La ville de Baltimore ne peut venir en aide à cette institution, ayant souffert elle-même du désastre. Aussi les amis de l'enseignement supérieur en Amérique font-ils un appel pressant aux anciens élèves de cette Ecole pour lui permettre de reprendre l'ancien éclat. (*American Medicine*, 27 février 1904.)

Influence de la guerre du Transvaal sur la nation britannique. — Sous ce titre vient de paraître une intéressante étude du Dr Steward. Il arrive à cette conclusion que l'insuccès des Anglais au début de la guerre pendant lequel on apprenait échec sur échec, ont eu les principales conséquences suivantes : 1° la criminalité a diminué sous toutes ses formes, par suite, pense l'auteur, de « l'augmentation du tonus moral de la nation » (ne serait-ce plutôt par suite de l'élimination des mauvais éléments partis pour le Transvaal ?) ; 2° le nombre des mariages a considérablement diminué, surtout après les jours funestes de Ladysmith, Maggersfontein, Colenso et Spionskop ; 3° La natalité a diminué de telle sorte qu'en 1900 elle est devenue plus basse que jamais. (*Gaz. degli ospedali*, 22 mars 1904.)

Nouveau procédé de différenciation du sang humain d'avec le sang animal dans les expertises médico-légales. — MM. Hugo Marx (de Berlin) et Ernest Ehenrooth (de Helsingfors) proposent un moyen très simple de différenciation du sang humain et du sang animal. Le moyen est basé sur ce fait que le sérum sanguin des animaux provoque dans le sang humain frais, l'agglutination des globules rouges, tandis que le sérum humain n'agglutine pas les globules de l'homme. La technique du procédé Marx-Ehrnrooth est la suivante :

La substance à examiner (taches sur le linge, le bois, etc.) est dissoute sur la lame porte-objet dans une ou plusieurs gouttes d'une solution de chlorure de sodium à 6 p. 1.000, de telle sorte qu'on doit obtenir une forte solution couleur de canelle ou rouge foncé de canelle. On fait sourdre ensuite par piqûre du doigt une gouttelette de sang et on mélange cette gouttelette à l'aide d'une baguette de verre pendant cinq à six secondes avec la solution à examiner sur la lame de verre. On couvre la préparation avec une lamelle et on l'examine au microscope, à faible et fort grossissement pendant quinze minutes. L'agglutination des globules rouges a lieu d'autant plus rapidement que le sang étranger était plus frais et que la solution préparée était plus concentrée. Si le sang n'a été conservé que pendant quelques mois, la réaction sera bien prononcée déjà au bout de quelques secondes et deviendra plus manifeste à chaque instant. Avec du sang âgé de trois semaines, la réaction est presque instantanée. Au lieu de couvrir la préparation avec une lamelle, on peut la laisser sécher en couche mince sur la lame ; on peut alors s'en servir pour l'enseignement. Comme il faut avoir une certaine expérience pour bien interpréter ce qu'on observe, les auteurs conseillent de provoquer d'abord plusieurs fois la réaction avec du sang animal dilué avec la solution salée à parties égales.

Les auteurs considèrent leur procédé comme plus grossier et pré-

paratoire, applicable aux cas dans lesquels le procédé plus précis de Uhlenhut ne peut pas être exécuté. (*Münch. med. Woch.*, n° 7, 1904.)

Les dangers auxquels sont exposés les médecins militaires en temps de guerre. — M. Rust a réuni quelques chiffres qui nous permettent de nous faire une idée sur la mortalité des médecins militaires en temps de guerre.

Dans les batailles de 1813-1815, l'armée prussienne a eu 9 médecins militaires tués et 39 blessés. En outre des tués ou blessés par l'ennemi, 148 médecins militaires et 76 civils ont péri victimes du typhus dans les hôpitaux et les ambulances. Comme pendant la même période de guerre on comptait dans l'armée un total de 2.170 médecins, cela fait un mort ou blessé sur 10, proportion qui n'est pas inférieure à celle qui est applicable aux soldats de l'armée active.

Pendant la guerre russo-turque en 1828-29, la peste seule a tué 300 médecins.

Dans les guerres de 1848-49 et 50, l'armée autrichienne a perdu 354 médecins sur 1.500. Dans la campagne de Crimée en 1854-56, l'armée française a perdu 82 médecins sur 450. Le personnel sanitaire des ambulances et des hôpitaux a été privé du quart de ses effectifs. Pendant la même guerre, dans l'armée russe, 354 médecins sur 2.839 sont morts ; sur les 13 médecins américains volontaires dans l'armée russe, 8 ont succombé, sur les 34 médecins allemands volontaires, 29 sont morts.

Pendant la guerre de Sécession en 1864-65, dans les armées des Unionistes, 32 médecins ont été tués sur le champ de bataille, 8 sont morts des blessures reçues, 9 d'accidents divers, 73 ont été blessés, 271 sont morts de maladies infectieuses.

Pendant la guerre de 1870, l'armée allemande comptait 4.062 médecins militaires, dont 11 sont morts de blessures et 55 de maladies ; 66 ont reçu des blessures, 538 ont été atteints de typhus, variole, dysenterie, etc.

Pendant la guerre russo-turque en 1878, 531 médecins ont succombé soit aux blessures, soit aux maladies. (*Magazin für die gesammte Heilkunde.*)

Nous apprenons que dans les sphères médicales de Saint-Pétersbourg, on agite la question de l'assurance sur la vie des familles des médecins de l'armée active et de la réserve envoyés en Extrême-Orient.

H. FRENKEL.

NOUVELLES

Du rapport sur l'administration de la justice criminelle en 1902, nous extrayons ces quelques chiffres :

Cours d'assises. — Le nombre total des affaires soumises au jury, qui avait été de 2,103 en 1901, de 2,283 en 1900, et de 2,524 en 1899, est descendu, en 1902, à 2,024, dont 1,037 (51 %) concernant des crimes contre les personnes et 987 (49 %) des crimes contre les propriétés. La période quinquennale 1891-1895 avait présenté une moyenne annuelle de 2,860 accusations, dont 1,433 concernant des attentats contre les personnes et 1,427 des atteintes contre les biens. Le rapprochement de ces chiffres accuse une diminution de 29 % en sept ans ; mais, on le voit, cette réduction ne porte pas dans une mesure égale sur les deux espèces d'accusations ; tandis qu'elle atteint 35 % pour les crimes contre les biens, elle n'est que de 27 % en matière de crimes contre les personnes.

En 1902, le jury a jugé 10 parricides, 6 empoisonnements, 140 assassinats, 93 infanticides, 186 meurtres, 384 viols ou attentats à la pudeur, 654 vols et abus de confiance, 112 incendies, 27 banqueroutes frauduleuses, 6 violences envers des fonctionnaires, etc.

Des 2,878 accusés traduits devant le jury, il y avait 2,472 hommes et 406 femmes ; 564 étaient âgés de moins de 21 ans ; 355 étaient illettrés ; 84 avaient reçu une instruction supérieure.

Défalcation faite des 894 accusés, qui ont été acquittés purement et simplement, et des mineurs de seize ans, acquittés pour avoir agi sans discernement, le jury a prononcé 9 condamnations à mort, 80 aux travaux forcés à perpétuité, 381 à la réclusion de 5 à 10 ans ; 1,118 à la prison, 1 à l'amende seulement.

Tribunaux correctionnels. — Si le nombre des accusations devant le jury a continué de suivre, en 1902, une marche descendante, le mouvement des poursuites correctionnelles a été au contraire ascendant : 168,988 affaires et 206,197 prévenus, au lieu de 166.010 affaires et 203,305 prévenus en 1901.

Les principales inculpations furent : vols simples, 31,332 ; coups et blessures volontaires, 24,429 ; délits de chasse, 17,319 ; vagabondage, 12,916 ; outrages à des fonctionnaires ou agents, 11,713 ; abus de confiance, 4,147 ; délits contre les mœurs, 3,541 ; rébellion, 2,916 ; escroquerie, 2,435.

4,037 des prévenus étaient âgés de moins de seize ans ; 27,234 étaient âgés de seize à vingt ans. 20,848 des prévenus étaient des femmes ; 26,619 étaient illettrés ; 4,895 (dont 531 femmes) avaient reçu une instruction supérieure.

Il y a eu 12,383 acquittements ; 80,686 condamnations à l'amende seulement ; 106,817 condamnations à un an de prison au plus ; 2,966 à plus d'un an.

Tribunaux de simple police. — Le nombre des contraventions de police est toujours considérable. Pendant l'année 1902, il a été jugé 377,618 infractions de cette nature, dont 374,837 (99 %) poursuivies par le ministère public et 2,781 par la partie civile.

Un peu moins de la moitié de ces contraventions, 177,291, intéressaient la sûreté ou la tranquillité publiques ; 43,953 étaient prévues par les lois et règlements sur la propriété et la salubrité ; 32,936 concernaient la police rurale et 122, 798 étaient visées par des dispositions spéciales et diverses.

Eu égard à la population, on compte environ, tous les ans, 10 contraventions pour 1,009 habitants.

Les 377,618 contraventions jugées en 1902 étaient imputées à 439,736 inculpés, dont 409 ont été l'objet de déclarations d'incompétence.

Les tribunaux ont acquitté 14,017 inculpés ; ils en ont condamné 390,398 à l'amende seulement et 34,912 à l'emprisonnement avec ou sans amende.

La loi sur l'ivresse publique a reçu 49,004 applications au lieu de 42,256 en 1901.

Cour de cassation. — Le nombre de pourvois reçus en 1902 par la Cour de cassation a été de 3,654. Ces pourvois étaient formés : 708 contre des arrêts criminels, 2,561 contre des jugements ou arrêts correctionnels et 166 contre des jugements de simple police. Parmi les 219 autres, 158 avaient pour objet des règlements de juges et 6 des renvois pour cause de suspicion légitime ; 18 avaient été formés dans l'intérêt de la loi, 3 en matière de revision, etc.

Pendant l'année 1902, la chambre criminelle a rendu 3,621 arrêts, parmi lesquels 2,806 de rejets ou de non-lieu à statuer et 187 seulement (6 %) de cassation.

Le pseudo-anarchiste Brisset. — Lorsque, dans la matinée du 9 décembre 1903, l'ouvrier bijoutier Paul Brisset, un grand garçon de vingt-deux ans, qui comparaissait, hier, devant la cour d'assises, fut arrêté pour une double tentative d'assassinat commise sur ses patrons, rue Bailly, il se réclama des théories anarchistes. Et l'on peut résumer ainsi ses premières déclarations :

« Je ne regrette pas l'acte que j'ai commis. Je ne regrette qu'une chose, c'est de n'avoir pas réussi à tuer Mme Soudan et son fils, que je voulais sacrifier à ma haine raisonnée contre les employeurs. Je suis anarchiste ! »

On le crut d'autant plus volontiers qu'on trouva chez lui, au cours d'une perquisition, des journaux et des brochures libertaires et qu'on découvrit dans l'une de ses poches, en le fouillant, le billet

suivant, écrit, de son propre aveu, une vingtaine de minutes avant le drame :

« Je sais très bien que mon acte va être jugé comme fou, mais cela me laisse fort indifférent, car je sais ce que je fais et j'ai toute ma conscience. Si je supprime ces trois individus, c'est que je suis las de souffrir, et si j'ai souffert autant que ça, ils y ont contribué pour une bonne part. Car dans la société actuelle, lorsqu'un ouvrier tombe malade, il faut qu'il s'arrête de travailler. Donc, s'il veut vivre, il lui faut de l'argent, et comme il n'en a pas, il se repose un mois ou deux à l'hôpital, et s'il n'est pas guéri en sortant, tant pis, il faut qu'il travaille. C'est donc ce que j'ai fait pendant que mon patron et ma patronne se reposaient et vivaient bien tranquilles. Je leur produisais leur pâture.

« Maintenant, c'est fini, je n'en puis plus, je suis à bout et je me révolte. Tant pis pour la casse ! Mort aux exploiteurs et vive l'anarchie ! »

Paul Brisset était donc une « personnalité » et son crime devenait le « beau » crime. Il fallut cependant en rabattre bientôt, car notre homme se ravisa et se défendit comme un beau diable d'être anarchiste.

Les brochures et journaux trouvés chez lui avaient été oubliés par un camarade auquel il avait donné l'hospitalité. Il les avait parcourus et cette lecture avait fini de détraquer son cerveau qu'une maladie d'estomac avait depuis longtemps affaibli.

Il voit tout en noir. Des idées de suicide le hantent. Un rien l'irrite et alors, sous l'influence de la colère, il agit sans savoir ce qu'il fait.

Et c'est ainsi qu'il explique — ou plutôt n'explique pas — la scène du 9 décembre : les deux coups de revolver tirés, sans l'atteindre, sur M. Soudan fils, les deux coups de poinçon portés à Mme Soudan, mal rétablie encore de ses blessures, et sa tentative de suicide quand on se précipita sur lui pour l'arrêter.

— Pourquoi, disait-il hier à l'audience, en aurais-je voulu à Mme Soudan et à son fils ? Ils étaient bons pour moi. Pourquoi aurais-je de la haine pour les employeurs ? J'ai un oncle patron. Je ne suis pas anarchiste. Je suis un malade, un malade de l'estomac. Lorsque j'ai des crises, je deviens fou.

Il ajoute :

— Quant à ce crime, dont les circonstances m'échappent, je le regrette profondément. J'en demande pardon à Mme Soudan, à son fils, à tous !

Irresponsable ?... Les docteurs Garnier, Vallon et Legras qui ont examiné l'état mental de Brisset ne vont pas jusque-là. Pour eux, l'homme n'est pas fou, mais c'est un déséquilibré, et l'affection gas-

trique dont il est atteint n'étant pas sans avoir quelque répercussion sur son esprit, sa responsabilité doit se trouver, de ce fait, atténuée dans une certaine mesure.

Le jury ayant écarté les circonstances aggravantes, Brisset a été condamné à sept ans de réclusion. A la lecture du verdict, Brisset s'est trouvé mal (le 15 septembre 1904).

Les criminels et l'hystérie. — Du réquisitoire de M. le procureur Barailhe pour l'affaire Galtié, il faut retenir ce qui a trait à la « responsabilité » de l'accusée. Est-elle responsable et faut-il tenir compte des réserves des experts ? C'était la question délicate à étudier ; mais M. le procureur général l'a tranchée, *sans fatigue*, dit le *Figaro !* Le rapport des aliénistes était favorable à l'accusée ; il a soutenu sans vergogne la thèse contraire !

« Je fais litière des rapports, a dit le magistrat. *La science des experts est trop incertaine pour qu'on s'y arrête.* Les médecins affirment que Rachel G... présente des phénomènes d'insensibilité hystérique ; mais qui me prouve qu'elle ne jouait pas la comédie ? (1) Les experts arrivaient vers elle avec tout l'apparat de docteurs, suivis des quatre Facultés. Elle savait qu'il y avait intérêt pour elle à ne pas manifester de douleur quand on lui enfonçait des épingles, quand on la brûlait. *Elle a simulé l'insensibilité !* »

Et allez donc ! Autant dire que M. le professeur Pitres, un clinicien de premier ordre, *s'est laissé rouler* comme un vulgaire... procureur ! Les médecins auxquels la justice fait appel ne servent-ils pas pleinement l'accusation ? C'est bien simple : *on les déclare incapables de discerner si une femme est une hystérique ou une simulatrice !* Et le procureur général a conclu en ces termes : « Vous ne relâcherez pas Rachel G... Aucun docteur « qui se respecte » ne signerait son bulletin d'internement ! Un acquittement serait la honte de la Justice. » — Alors, M. le professeur Raymond, qui était prêt à signer, ne se respecte pas ! O Justice ! Que de bêtises on débite en ton nom !

Ce n'est même plus là de la discussion : c'est une sorte de morgue d'infaillibilité. C'est rejeter, d'une façon simpliste, toute douloureuse énigme. Et la Justice, pourtant, dans sa sérénité, ne doit-elle pas chercher à s'éclairer de la façon la plus large ?

Plus probantes, poussées plus loin encore, les constatations de la science ne donneront-elles pas un démenti à cette déclaration, quelque peu hautaine, que l'intervention des médecins n'a point une valeur décisive ?

On avait eu plusieurs occasions de relever ce parti-pris de compter pour rien l'avis des médecins ; mais on ne pouvait guère croire qu'on verrait à peu près se reproduire, en 1904, ce qui se passa en 1851, tant d'éléments nouveaux se devant présenter aux méditations de ceux qui ont le redoutable office d'accuser.

C'était pendant le procès d'une autre empoisonneuse, cette Hélène Jeguado qui tua sept personnes sans qu'on eût pu trouver un mobile acceptable à cette série extraordinaire d'assassinats.

La défense arguait précisément de l'impossibilité d'assigner une raison à ces crimes pour mettre en avant l'irresponsabilité d'Hélène Jeguado. Deux médecins distingués d'alors, les Drs Pitois et Guépin, déclaraient que cette malheureuse offrait un singulier exemple d'infirmité morale, que, de leur examen, il ressortait qu'elle était née « sans l'organe de la conscience », comme on naît sans l'organe de la parole.

Le procureur général — il s'appelait du Bodan — haussa les épaules ! Il affirma « que la monomanie était une ressource moderne, pour arracher les coupables à la juste sévérité des lois » ; et il osa énoncer cette théorie que, s'il y avait encore à apprendre dans l'ordre physique, *tout était su dans l'ordre moral !* Aujourd'hui, après les travaux de Charcot, par exemple, après toutes les révélations faites par l'Ecole de la Salpêtrière, etc., cette prétention ne semble-t-elle pas avoir été d'une légèreté incroyable ?

« En certains cas, disait le défenseur, Me Dorange, Charenton devrait remplacer la place de Grève ! » « Ce ne sont pas là nos doctrines », répondit avec indifférence M. du Bodan. Il vécut assez longtemps pour entendre définir, du haut des chaires scientifiques les plus autorisées, ces affections psychiques mystérieuses, qu'il n'avait pas voulu accepter, et pour se rendre compte qu'on était loin de tout savoir dans « l'ordre moral ». — Mais cela, sans doute, ne l'a pas convaincu à son lit de mort ; et il a dû aller tout droit en paradis ! (*Gaz. méd. de Paris.*)

Le conseil de guerre, à Strasbourg, vient de condamner un sous-officier du 14e régiment d'artillerie, en garnison à Strasbourg, à dix-huit mois de prison et à la dégradation pour avoir maltraité ses soldats en 369 cas différents. Les actions les plus ignobles ont été relevées contre l'accusé, qui a poussé l'ignominie jusqu'à faire lécher par ses subalternes des fonds de crachoirs et à leur faire boire de l'huile à graisser et de l'eau de lavage (23 septembre).

Le nombre des médecins italiens. — Il y a en Italie 22.167 médecins, dont 29 doctoresses ; 813 dentistes, dont 18 femmes, et 13.887 sages-femmes.

Faculté de médecine de Lemberg. — Est nommé professeur ordinaire : M. Vladimir Sieradzki (*médecine légale*).

Dans une préface qu'il a écrite pour l'ouvrage de M. Robert d'Humières sur *l'Ile et l'Empire de la Grande-Bretagne*, M. Rudyard Kipling dit entre autre :

Vos commentaires sur l'armée me paraissent fort justes. Par-dessus tout vous avez mis le doigts sur un point vital de notre système lorsque vous parlez des troupiers qui « comprennent qu'il ne faut pas comprendre ». Je crois que vous touchez là le secret de beaucoup de nos succès comme de beaucoup de nos échecs. C'est la première chose que nous enseignons à nos garçons.

Croyez-moi, je tombe d'accord avec vous, et de tout cœur, dans ce que vous dites du prix qu'il faut attacher à une bonne entente entre nos deux pays, et cela non point seulement pour le besoin d'aujourd'hui, mais pour l'espoir de demain. Les deux peuples, me semble-t-il, se complètent l'un l'autre en tempérament et en destinée, en logique et en fait. Et même en fût-il autrement, il faut nous rappeler qu'il n'y a pas tant de liberté de reste dans l'Europe orientale pour que les deux messagères de l'affranchissement humain osent disputer ensemble. Toutes deux ont affaire avec les peuples serfs, les fils des terres voilées et garrottées où la parole d'un roi est l'absolu pouvoir. Si nous nous querellons, qui en profitera ? Le moyen âge armé à la moderne. En doutez-vous ?

Si je pouvais vous voir je discuterais plus à loisir mille points intéressants de votre livre. Notamment ce que vous avez observé sur la froideur du tempérament national. Non, notre « chasteté » n'est pas que du cant. C'est une nécessité administrative imposée par la densité de la population. Figurez-vous un pays peuplé à raison de quatre cents personnes par mille carré imbues respectivement d'une sensualité raffinée et militante ! Ce serait l'orgie ! Le trafic en souffrirait.

TABLE DES MATIÈRES

I. — Mémoires originaux

A la mémoire de Gabriel Tarde

II. — Notes et observations médico-légales

III. — Revue critique

IV. — Bibliographie

Le Gérant : A. STORCK.

Lyon. — Imp. A. STORCK & C[ie], 8, rue de la Méditerranée.